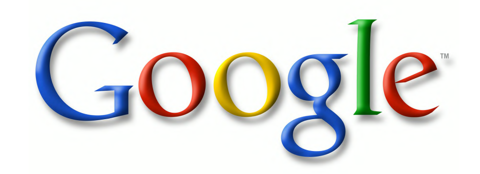


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

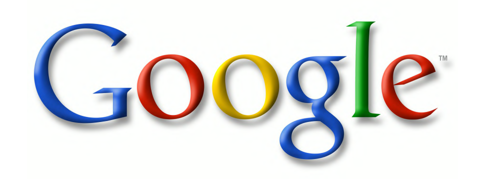
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

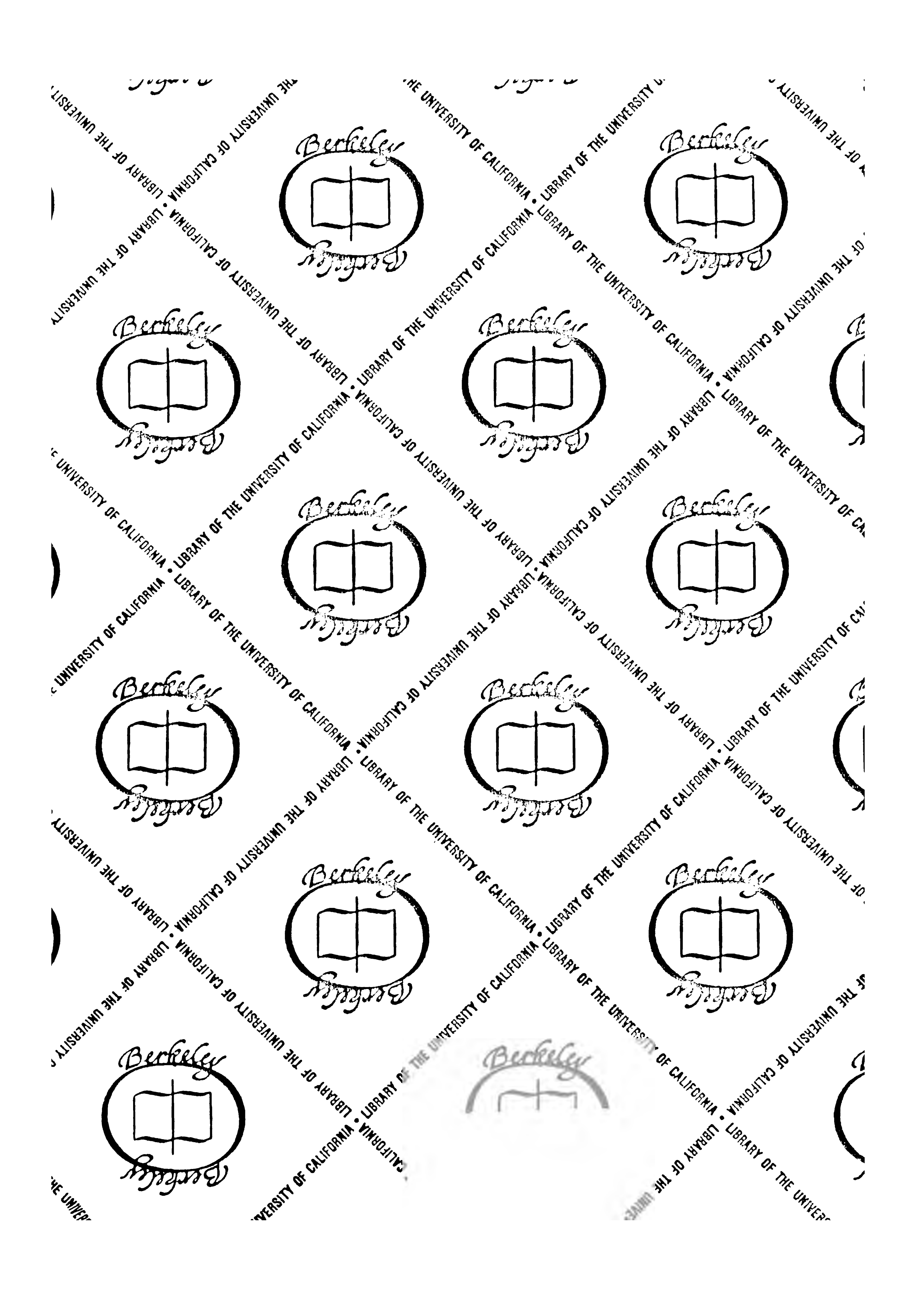
Nous vous demandons également de:

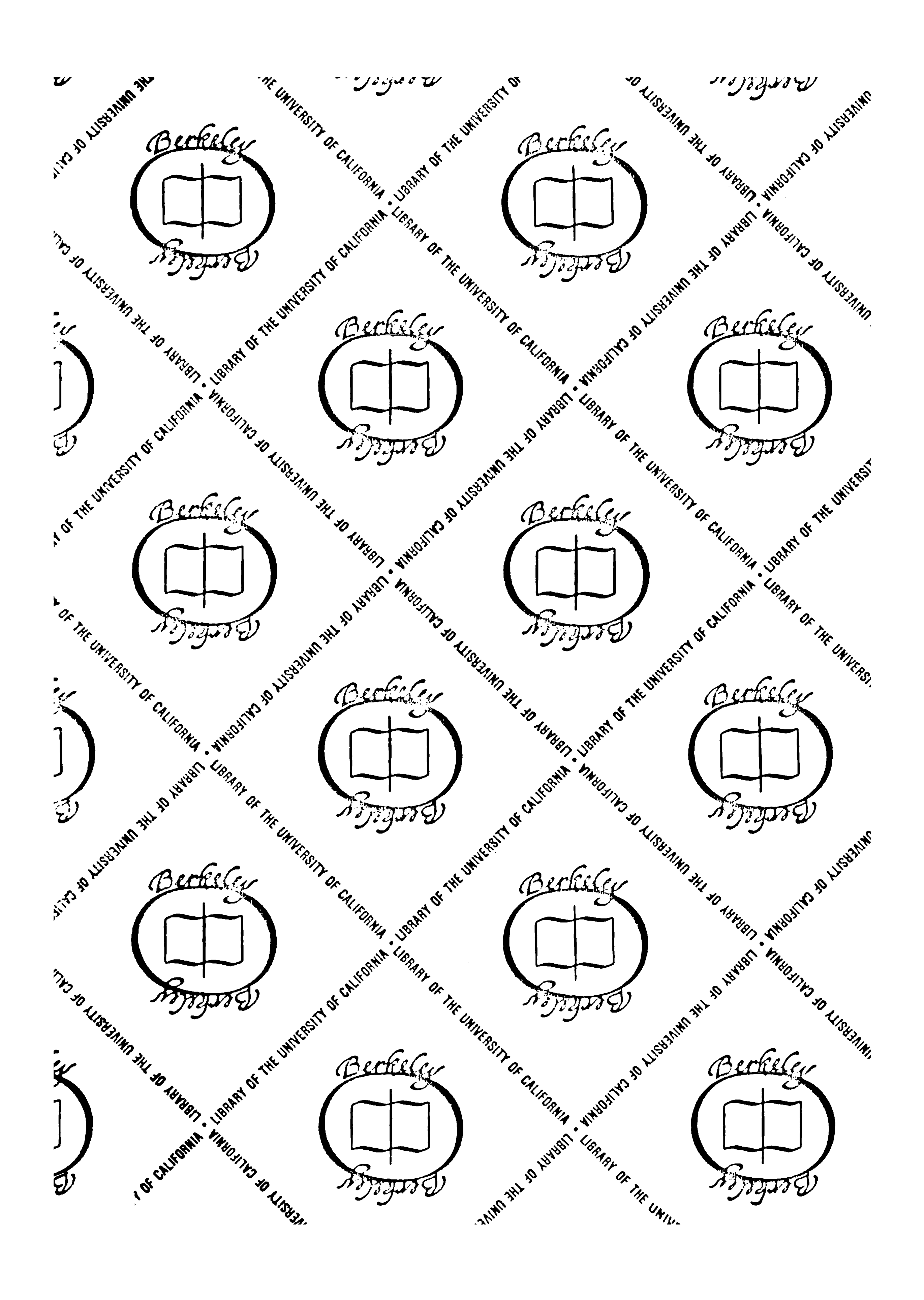
+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`




Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES



PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS

1906

50L
P232
MAIN

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR

Atlas linguistique de la France, par J. GILLIÉRON, *directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études* et E. EDMONT. En vente liv. in-fol : I-XXII : chaque en souscription . . . . 25 »

L'**Atlas** comportera environ 35 livr. de 50 cartes chacune; chaque carte est consacrée à un mot ou à un type morphologique. Il paraît 6 livr. par an.

L'œuvre gigantesque entreprise par MM. Gilliéron et Edmont est une réponse à l'appel lancé par Gaston Paris : « Il faudrait, disait-il, que chaque commune, d'un côté, chaque forme, chaque mot, de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et traitée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles... »

L'*Atlas linguistique* laisse de côté les parlers non romans, c'est-à-dire le flamand, le breton et le basque; mais il déborde les frontières politiques de la France pour englober non seulement la Belgique wallonne et la Suisse romande, mais quelques vallées du Piémont (notamment Aoste et Oulx), dont la langue est plus rapprochée du franco-provençal que du piémontais, et, les îles-anglo-normandes de la Manche. Dans cette étendue de territoire, 639 stations ont été établies à une distance à peu près égale les unes des autres : M. Edmont a relevé dans chacunes d'elles les équivalents patois des phrases ou des mots portés sur un questionnaire uniforme, préparé par M. Gilliéron. Ces équivalents sont notés d'une manière rigoureusement phonétique et dans un alphabet spécial, différent très peu de l'alphabet courant. Chaque carte comprend l'ensemble du territoire, mais est toujours limitée à un mot, à une courte phrase. Les cartes se suivent dans l'ordre alphabétique des mots.

Citons quelques-uns des éloges qui vinrent encourager cette publication.

«... Nous avons sous les yeux la première livraison de l'*Atlas linguistique de la France*, par MM. J. Gilliéron et E. Edmont, contenant les 50 premières cartes qui composent cet immense ouvrage. Elles justifient tout ce qu'on pouvait en attendre comme méthode et comme résultat. »

GASTON PARIS (*Romania*).

« Souhaitons que rien ne vienne entraver dans sa marche continue et rapide une publication qui, une fois achevée, rendra les plus grands services à la science, et qui trouvera bien difficilement sa pareille dans un autre pays. »

ADOLF TOBLER (*Deutsche Literaturzeitung*).

« Lorsque l'ouvrage sera achevé, nous serons en possession d'un incomparable recueil de matériaux pour toute espèce de recherches linguistiques. Qu'il soit donné aux auteurs de l'*Atlas* de terminer sans encombre leur travail pénible et désintéressé : ils ont érigé un *monumentum aere perennius*. »

MEYER-LUBKE (*Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*).

« L'immense trésor que l'*Atlas* présente abondamment, occupera pendant de longues années de nombreux savants qui assimileront, utiliseront et mettront en ordre ses résultats. C'est pourquoi je rappelle de toutes mes forces, comme je l'ai fait déjà dans le *Zeitschrift*, XXVIII, 495, 6, l'importance considérable de l'*Atlas linguistique* des deux Gilliéron et Edmont, non seulement en ce qui touche la Linguistique, la Grammaire, la Lexicologie et la Philologie, mais encore en ce qui concerne l'archéologie et l'histoire de la Civilisation. »

WENDELIN FOERSTER (*Zeitschrift für Romanisch Philologie*).

« L'*Atlas* économise le temps du savant en lui apportant à pied d'œuvre les matériaux dont il a besoin pour ses spéculations. N'est-ce rien, que de pouvoir instantanément, grâce à une carte qu'on embrasse d'un coup d'œil, trouver et grouper sous la même idée un millier de formes dont la recherche dans les lexiques spéciaux de chaque région demanderait un loisir énorme ? Mais ce n'est là que son moindre avantage. Le butin scientifique n'y est pas seulement facile à recueillir, il y est infiniment plus riche que partout ailleurs, car beaucoup de faits intéressants y sont, si je ne me trompe, relevés pour la première fois. »

A. THOMAS (*Journal des savants*).

GASTON PARIS

MÉLANGES LINGUISTIQUES

PUBLIÉS PAR

Mario ROQUES

LATIN VULGAIRE ET LANGUES ROMANES
LANGUE FRANÇAISE
NOTES ÉTYMOLOGIQUES
APPENDICE
INDEX





PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE-ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS

1909

P321
P29
1909a
MAIN

In compliance with current copyright
law, U.C. Library Bindery produced
this replacement volume on paper
that meets the ANSI Standard Z39.48-
1984 to replace the irreparably
deteriorated original.

1992

TABLE DES MATIÈRES

I. — LATIN VULGAIRE ET LANGUES ROMANES.

II. — LANGUE FRANÇAISE.

III. — NOTES ÉTYMOLOGIQUES.

APPENDICE.

INDEX.

MÉLANGES

LINGUISTIQUES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

AVERTISSEMENT

Nous nous sommes proposé de réimprimer, sous le titre de *Mélanges linguistiques,* des mémoires insérés par Gaston Paris dans des recueils parfois difficilement accessibles aux romanistes [1], des articles imprimés dans des revues dont il ne fut pas le collaborateur régulier [2], quelques courtes publications isolées qu'il est aujourd'hui peu aisé de réunir [3].

Nous avons repris dans la *Romania* des travaux imprimés dans les premiers volumes devenus rares, quelques articles plus récents qui complétaient une publication ancienne, enfin les notes étymologiques.

Notre réimpression reproduit le texte des tirages à part quand Gaston Paris en a fait faire. Nous n'y avons corrigé que les fautes typographiques évidentes.

Les indications que nous avons cru indispensable d'ajouter sont placées entre crochets [ ]; elles visent surtout à faire connaître sur chaque point les opinions exprimées par Gaston Paris postérieurement au mémoire que nous réimprimons.

Nous avons pu ajouter aux articles extraits de la *Romania,* des *Mémoires de la Société de linguistique* et de la *Miscellanea Ascoli,* quelques notes inscrites par Gaston Paris dans les marges

1. *Journal des Savants, Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions, Annuaire de l'École des Hautes Études, Mémoires de la Société de linguistique de Paris*; — *Mélanges Renier, Mélanges Boissier, Miscellanea Ascoli.*

2. *Revue de philologie française et de littérature, Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur, Revue des Deux Mondes, Bulletin du Bibliophile.*

3. *Grammaire historique de la langue française,* — *Parlers de France,* — *Préface à* A. Tobler, *Le vers français.*

de ses exemplaires personnels [1]. Nous les avons fait précéder d'un astérisque et insérés aussi entre crochets [*]; mais il nous a paru inutile de signaler par une disposition spéciale un petit nombre de corrections de forme indiquées de même par Gaston Paris et exécutées dans cette réimpression.

La *Table des matières* rend suffisamment compte de l'ordre suivant lequel nous avons classé ces *Mélanges*. Seul le rejet en appendice de l'article sur l'*Histoire de l'orthographe française* demande une explication. La date déjà ancienne, l'étendue de cet article et le fait qu'il traitait d'un sujet sur lequel Gaston Paris avait eu l'occasion d'exprimer plus récemment son opinion, nous avaient décidé à l'éliminer de notre plan; toutefois il eût paru fâcheux à beaucoup et à nous-même que cet article ne fût pas réimprimé; la reproduction en appendice et en un caractère plus faible est un moyen terme auquel nous avons cru pouvoir nous arrêter.

Pour rendre appréciable et utile la richesse de ce recueil, nous y avons joint trois index étendus : index des auteurs et des textes cités, index des mots, index des matières [2]; rapprochés des *Tables* de la *Romania*, ils donneront au lecteur une idée assez exacte de l'activité de Gaston Paris en tant que linguiste.

Mario ROQUES.

---

1. Conservés à la *Bibliothèque Gaston Paris* (Sorbonne).

2. M. J. Stalzer nous a aidé à vérifier les références du premier index et d'une partie du second et M. Antoine Thomas a bien voulu relire sur épreuves nos trois index; à tous deux nous adressons nos remerciements.

I

LATIN VULGAIRE

ET LANGUES ROMANES



CALIFORNIA

ROMANI, ROMANIA,

LINGUA ROMANA, ROMANCIUM.

Le nom de langues romanes, actuellement reçu dans la science, rend sensible à tous le lien qui réunit les idiomes auxquels on l'applique et l'origine de leur communauté. Ce nom ne leur est attribué que depuis assez peu de temps; le mot *roman* lui-même, avant d'être réservé à l'usage auquel nous l'appliquons, a reçu souvent des significations plus ou moins spéciales. L'objet des pages qui suivent est d'étudier l'histoire, le sens primitif, les applications successives et les formes diverses du mot *roman* et de ceux qui s'y rattachent, et de justifier ainsi le titre que nous avons donné à ce recueil.

I

ROMANI.

Les habitants de Rome se sont appelés de tout temps, dans leur langue, *Romani* [1]. Ce mot est formé du nom *Roma* et du

---

1. M. Mommsen (*Rœmische Geschichte* [2], I, 43) admet encore la parenté du nom des *Ramnes* avec celui de Rome, et elle a été également acceptée par M. Curtius (*Grundzüge der griechischen Etymologie* [2], p. 621). M. Schuchardt (*Vokalismus des Vulgærlateins*, III, 264) semble aussi y accéder, bien qu'avec une autre explication. Je me range beaucoup plus volontiers à l'opinion de M. Corssen (*Ueber Aussprache, Vokalismus und Betonung* [2], II, 85), qui regarde *Roma* et *Ramnes* comme deux mots tout à fait différents. En dehors de la très grande difficulté phonétique, il y a au rapprochement de ces deux noms une difficulté historique. M. Mommsen présente le nom de Ramnes

suffixe *-ano-*, un de ceux à l'aide desquels la langue latine tirait du nom d'un pays ou d'une ville celui de ses habitants. Longtemps après la soumission de l'Italie et des autres provinces qui composèrent leur empire, les *Romani* se distinguèrent des peuples qui vivaient sous leur domination. Ceux-ci conservaient leur nom originaire; ils étaient Sabins, Gaulois, Hellènes, Ibères, et n'avaient pas le droit de s'appeler Romains, nom réservé à ceux qui tenaient le droit de cité de leur naissance ou qui l'avaient reçu par une faveur spéciale. Insensiblement cette distinction s'effaça, surtout après que l'édit célèbre de Caracalla eut fait des citoyens romains de tous les habitants de l'empire : *In orbe romano qui sunt*, dit Ulpien, *ex constitutione Imperatoris Antonini cives Romani effecti sunt* [1]. Le voisinage menaçant des Barbares, qui pressaient l'empire de plusieurs côtés, rendit bientôt plus général l'emploi du mot de *Romani* pour désigner les habitants de l'empire par opposition aux mille peuples étrangers qui en bordaient et qui déjà commençaient à en franchir les frontières. Les écrivains du IVe et du Ve siècle parlent avec orgueil de cette nouvelle nationalité romaine, de cette fusion des races dans une seule patrie. *Quis jam cognoscit*, dit S. Augustin, *gentes in imperio Romano quae quid erant, quando omnes Romani facti sunt et omnes Romani dicuntur* [2]. C'est en parlant de l'empire qu'Apollinaris Sidonius écrivait : *In qua unica totius orbis civitate soli Barbari et servi peregrinantur* [3]. Les poètes ne manquèrent pas de célébrer cette grande œuvre. Les vers de Rutilius Namatianus sont célèbres :

Fecisti patriam diversis gentibus unam ;
Urbem fecisti quae prius orbis erat [4].

comme plus ancien que la ville (p. 46) et signifiant peut-être « homme des bois ou des forêts ». Mais si on peut comprendre (malgré l'irrégularité phonétique) que *Ramnes* soit dérivé de *Roma*, je ne vois pas comment on peut tirer *Roma* du nom des *Ramnes*, et je ne me rends pas bien compte de la manière dont l'éminent historien s'explique le rapport de ces deux mots.

1. Dig. I, V, 17. Add. *Justin. Novell.* LXXVIII, 5.

2. Augustin, *ad Psalm.* LVIII, 1. Voyez encore, pour des idées et des expressions analogues, Vopiscus, *Prob.* 20; August. *ad Psalm.* XXXIX; *de Civ. D.* V, 17, etc.

3. Apollin., *Epist.*. I, 6.

4. Rutilius, *Itiner.*, V, 63.

Ceux de Claudien, non moins enthousiastes, semblent insister particulièrement sur le nom, devenu commun, de *Romani* :

> Haec est (Roma) in gremium victos quae sola recepit,
> Humanumque genus communi nomine fecit[1].

Prudence s'écrie aussi :

> Deus undique gentes
> Inclinare caput docuit sub legibus iisdem,
> Romanosque omnes fieri, quos Rhenus et Ister,
> Quos Tagus aurifluus, quos magnus inundat Iberus.....
> Jus fecit commune pares et nomine eodem
> Nexuit et domitos fraterna in vincla redegit[2].

Combien ces éloges étaient exagérés, combien il s'en fallait que le genre humain tout entier fût entré dans l'*orbis Romanus*, c'est ce dont furent témoins les auteurs mêmes de ces vers : la *cité universelle* fut détruite au moment où on en célébrait l'achèvement, et la distinction entre Romains et Barbares, au lieu d'exprimer un rapport de supériorité du premier au second terme, prit bientôt la signification inverse.

Cette distinction, antérieure à l'établissement des Germains dans les provinces romaines de l'Occident, persista après cet établissement; elle fut la même dans tous les pays où il eut lieu. Les envahisseurs étrangers étaient désignés par le nom générique de *barbari*; ils l'acceptaient d'ailleurs eux-mêmes[3], et ne trouvaient pas mauvais que les Romains qu'ils chargeaient d'écrire leurs lois et leurs ordonnances en latin le leur attribuassent[4]. Toutefois ce nom n'apparaît que d'une façon excep-

1. Claudien, *de laud.*, III, X, 50.

2. *Contra Symmachum*, v. 501 ss.

3. Il est à remarquer qu'en cela ils faisaient simplement ce qu'avaient fait jadis les Romains, qui, traités de βάρβαροι par les Grecs, n'éprouvaient aucun embarras à se qualifier eux-mêmes ainsi : voy. les passages cités dans Forcellini. Plus tard les Romains se joignirent aux Grecs et regardèrent comme barbare tout ce qui n'était pas grec ou romain ; mais les Grecs les appelèrent longtemps encore βάρβαροι : plusieurs d'entre eux persistaient à les traiter ainsi même à l'époque impériale.

4. *Barbarus*, au sens d'Allemand, se trouve employé dans un grand nombre de textes : ce mot ne comportait aucune idée injurieuse. Voyez,

tionnelle, et d'ordinaire quand il s'agit de désigner l'ensemble des tribus germaniques. Ces tribus n'avaient point alors de nom commun par lequel elles pussent exprimer leur nationalité collective [1]; le mot *Germani*, naturellement, est tout à fait inconnu à cette époque; quant au mot *theodisc diutisc* (fr. *tiedeis*, it. *tedesco*), il n'apparaît, sous la forme latine *theotiscus theudiscus*, qu'au IXe siècle [2]; le mot *Teuto*, qui paraît s'y rattacher étymologiquement, ne se montre nulle part, et le dérivé *Teutonicus*, employé par certains écrivains latins [3], est un souvenir clas-

---

outre les exemples cités dans Du Cange, les *Indices* des t. II-IV des *Monumenta Germaniae*; *Ed. Theodorici, Prol. c.* XXIV, XLIII, XLIV, CIV; Fortunat, IV, 17 (*Romana studio, Barbara prole fuit*); id., IV, 8 (*Chilperice potens, si interpres Barbarus exstat, Adjutor fortis*); *Lex Burgund.*, t. LV, LXI (*mulier natione Barbara*); *Vita Eligii*, II, 8, etc., etc. Cf. Waitz, *Verfassungsgeschichte* [2], p. 80; Roth, *Benefizialwesen*, p. 102. M. Waitz semble croire que les Francs seuls se laissaient appeler Barbares; tous les Germains en faisaient autant, comme le montrent les citations ci-dessus, et d'autres qui seront réunies plus bas. Encore aux IXe et Xe siècles Eginhard, Walafrid Strabo, Ekkehard IV, l'emploient en parlant de leur nation. Si le mot *barbarus* se trouve joint parfois dans les textes à des épithètes peu favorables (*barbari feroces*, *impii*, *avari*, etc.), il ne s'ensuit pas que le mot comportât en lui-même un sens autre que celui d' « étranger à la civilisation romaine » et aussi d' « étranger au christianisme » (à peu près comme *gentilis*). [* *Natione quidem barbarus, sed morum benignitate modestus* (Arndt, *Kl. Denkm.*, p. 13).] Les qualificatifs en question sont simplement accolés à ce nom, et on conviendra que les Germains méritèrent souvent d'être ainsi caractérisés.

1. C'est l'opinion de M. Waitz, à laquelle Grimm (*Geschichte der d. Sprache* [3], 350) n'oppose que des raisons de sentiment.

2. Le plus ancien exemple est, je pense, le texte du Concile de Tours de 813 [* 787; voy. Dümmler, *Stzb.*, 1897, p. 114] où il est parlé de la *lingua theotisca*. Du Cange cite, il est vrai, *theodisca lingua* dans Servius, *ad Aen.* IX, mais ce mot manque dans les manuscrits anciens, et dans les autres se présente sous des formes très diverses (parmi lesquelles *teutonica* et *thusca*). — L'adjectif *theodiscus* signifie proprement « national » (*thiudiskô* — *gentiliter* dans Ulfilas); il n'apparaît pendant longtemps qu'appliqué à la langue, et c'est peu à peu que les hommes qui parlaient la *diutisca zunga* se sont appelés eux-mêmes les *Diutisken*, d'où le mot actuel *deutsch*.

3. L'emploi de ce mot semble pourtant indiquer une traduction par approximation de l'expression allemande *thiudisc* (cf. *Geta* pour Goth, *Dacia* pour Danemark, *Albani* pour Alamans, etc.), d'autant plus qu'il figure

sique qui ne reposait certainement à cette époque sur aucune dénomination réelle. Il est permis de douter que les Allemands aient eu à cette époque la conscience bien nette de leur unité de race ; dans les textes ils se qualifient d'habitude par le nom spécial de leur tribu, et nous voyons les *Romani* opposés successivement aux *Franci*, aux *Burgundiones*, aux *Gothi*, aux *Langobardi*, etc. [1]. Tout au contraire on ne voit nulle part appa-

---

presque toujours dans la locution *lingua teutonica*. Dans ce cas, l'emploi du mot *thiudisc* remonterait extrêmement haut, car on trouve *lingua teutonica* et même *Teutonici* dans des textes fort anciens; voy. Grimm et Waitz, l. l. Toutefois il est fort possible qu'il n'y ait dans l'emploi de ce mot qu'un souvenir des Teutons de Marius, rattachés, avec raison d'ailleurs, aux envahisseurs du v[e] siècle. Nous n'avons aucun écrivain qui fasse nettement cette identification; mais elle pouvait se trouver dans un texte qui ne nous sera pas parvenu.

1. Pour les Goths, outre le passage d'Orose cité plus loin, voy. *Fuero Juzgo* X, 2 (*Divisio inter Gothum et Romanum facta de portione terrarum sive silvarum nulla ratione turbetur.... nec de duabus partibus Gothi aliquid sibi Romanus praesumat aut vindicet aut de tertia Romani Gothus*), III, 1, 2 (*Ut tam Gothus Romanam quam etiam Gotham Romanus si sibi conjugem habere voluerit*); *Cassiodori Epist. Var.* III, 48 (*Universis Gothis et Romanis circa Verucam consistentibus*), VIII, 21 (*Pueri stirpis romanae nostra lingua loquuntur*), VII, 3 (*Si quod etiam inter Gothum et Romanum ortum fuerit negotium*), VIII, 3 (*Gothis Romanisque jus apud nos esse commune*), VIII, 17 (*Ut Gothi Romanis praebeant jusjurandum et Romani Gothis sacramento confirment*), VIII, 6 (*Gothorum Romanorumque*). — Pour les Francs, *Lex Sal. pass.*; *Chilp. Capit. ap.* Pertz, *LL.* II, p. 12, p. 14 (*Romani et Salici*); *Chlotachar. Constitutio, ap.* Pertz, *LL.* I, p. 21; *Childeb. Decret.*, ib., p. 12; *Lex Ripuar.* XXVI, 3; LVIII (*Romanus, Francus*); *Gregor. Tur.* II, 18 (*Paulus comes cum Romanis et Francis*), etc., etc. [* Roz., *Form.*, I, VII.] — Pour les Bourgondions, *Lex Burg.* XXII (*Quicumque Romanus causam suam quam cum alio Romano habet Burgundioni agendam tradiderit*), LIV, LV, etc., etc. — Pour les Langobards, *Ed. Rothar.* 29, *ap.* Pertz *LL.* IV, 47; *Luitpr. Leges*, 127, ib. p. 60 (*Si quis Romanus homo mulierem Langobardam tolerit..... Romana effecta est*); *L. Aistulfi*, ib. p. 195 (*traditum nobis a Domino populum Romanorum*); *Karoli M. Capit. Ticinense* (801), *ap.* Pertz, *LL.* I, 84 (*Si vero Langovardus vel Romanus fuerit*); ib. p. 162, 235, etc. — Pour les Vandales, voy. la citation de S. Fulgence dans Du Cange, *s. v. Barbarus*, où on remarque avec raison *Trasimundum regem..... haud invidioso nomine Barbarum appellari...... Mox ejus subditos barbaricam gentem appellat cui Romanos opponit, veteres nempe Africae incolas*; add. Victor de Vita, V, 18, etc. — Sur les *Romani* de la Bavière actuelle, voy. Eugippius *in Vita Severini*, c. 2, 3, 9, 12, et ce qui sera dit plus bas.

raître pour les habitants des provinces de l'empire de dénominations spéciales qui les rattachent à une nationalité antérieure à la conquête romaine. Il n'y a dans l'ensemble des lois comme des histoires de ce temps ni *Galli*, ni *Rhaeti*, ni *Itali*, ni *Iberi*, ni *Afri* : il n'y a que des *Romani* en face des conquérants répandus dans toutes les provinces [1].

Le *Romanus* est donc, à l'époque des invasions et des établissements germaniques, l'habitant, parlant latin, d'une partie quelconqne de l'empire. C'est ainsi que lui-même se désigne, non sans garder encore longtemps quelque fierté de ce grand nom [2]; mais ses vainqueurs ne l'appellent pas ainsi : le nom *Romanus* ne paraît avoir pénétré dans aucun de leurs dialectes. Le nom qu'ils lui donnent, et qu'ils lui donnaient sans doute bien avant la conquête, c'est celui de *walah*, plus tard *welch*, ags. *vealh*, anc. nor *vali* (suéd. mod. *val*), auquel se rattachent les dérivés *walahisc*, plus tard *wælsch* (welche) et *wallon*. L'emploi de ce mot et de celui de *Romanus* est précisément inverse : le premier n'est jamais employé que par les Barbares, le second que par les Romains [3]; l'un et l'autre ont persisté face à face, comme on le verra plus bas, bien après l'époque dont il s'agit ici, dans des pays où les deux races, germanique et latine, se trouvaient en contact intime et journalier et n'étaient pas arrivées à se fondre dans une nationalité nouvelle.

[*1. *Qua Romanus agit, saevit qua barbarus orbis.* (*Carmen S. Paulini* voy. Pimont, *Hymnes*, p. 47.)]

2. Fortunat et Grégoire de Tours emploient certainement encore ce mot avec complaisance, pour qualifier, soit eux-mêmes, soit ceux dont ils parlent; voy. la citation de Fortunat, IV, 17 (ci-dessus, p. 3, n. 2). Les hagiographes mentionnent volontiers, et certainement pour lui faire honneur, l'origine romaine de leur saint. Voy. Fortunat, *Vita S. Medardi*, *AA. SS. Jan.* II, 76 (*Romana mater ejus, Protagia nomina*); *Vita Rusticulae, AA. SS. Aug.* II, 657 (*Clarissimis igitur orta natalibus Valeriano et Clementia conjugibus Romanis*), etc., etc. Add. Fredeg. XXVIII, a. 606 (*Claudius genere Romanus*), XXIX, etc.

3. Aussi, si l'on veut traduire les paroles mises par les historiens de ce temps dans la bouche des Allemands, faut-il toujours rendre *Romanus* par *Welche*. Par exemple dans la Vie de S. Eloi, II, 19 : *Nunquam tu, Romane, consuetudines nostras evellere poteris*, le mot *Romane* traduit certainement le *Walah!* qui fut adressé au saint homme. Cette observation s'applique à plusieurs des passages cités plus loin.

Le mot *welche* a en français une nuance méprisante qu'il avait à coup sûr, à cette époque, dans l'esprit des Allemands qui le prononçaient. Les conquérants avaient une haute opinion d'eux-mêmes et se regardaient comme très supérieurs aux peuples chez lesquels ils venaient s'établir [1]. Les monuments purement germaniques manquent malheureusement pour ces époques reculées; mais quelques textes latins ont conservé le souvenir des sentiments que la race conquérante, encore plusieurs siècles après la chute de l'empire, entretenait pour les *Walahen*, seuls dépositaires pourtant de la civilisation occidentale. Le plus curieux de ces textes, à cause de sa naïveté, est cette phrase qui se trouve dans le célèbre Glossaire roman-allemand de Cassel, et qui est certainement d'un Bavarois du temps de Pépin : *Stulti sunt Romani, sapienti Paioari; modica sapientia est in Romanis; plus habent stultitia quam sapientia*. Ici, par une rare chance, nous avons conservé, à côté de la traduction latine, la pensée de cet excellent *Peigir* dans la forme même où elle a souri à son esprit : *Tole sint Walha, spahe sint Peigira; luzic ist spahi in Walhum; mera hapent tolaheiti denne spahi* [2]. A la même époque on rencontrait sur les bords du Rhin des Allemands comme celui que peint Wandelbert, dans son récit des miracles de saint Goar : *Omnes Romanae nationis ac linguae homines ita quodam gentilicio odio exsecrabatur ut ne videre quidem eorum aliquem aequanimiter vellet..... Tanta enim ejus animum innata ex feritate barbarica stoliditas apprehenderat ut ne in transitu quidem Romanae linguae vel gentis homines et ipsos quoque bonos viros ac nobiles libenter adspicere posset* [3]. Ces sentiments n'étaient pas bornés aux hommes sans culture : au x[e] siècle encore, Liudprand s'indignait de la pensée qu'on pût lui faire honneur en le traitant de *Romanus*, et disait aux Grecs : *Quos (Romanos) nos, Langobardi scilicet, Saxones, Franci, Lotharingi, Bagoarii, Suevi, Burgundiones, tanto dedignamur, ut inimico nostro commoti nil aliud contumeliarum nisi : Romane! dicamus, hoc solo nomine quidquid ignobilitatis, quidquid timiditatis, quidquid ava-*

1. Il suffit de rappeler le célèbre prologue de la *Loi salique*.

2. *Anc. Glossaires romans, p. p. Diez, trad. par A. Bauer* (Paris, 1870), p. 71.

3. *AA. SS. Jul.* II, p. 339.

ritiae, quidquid luxuriae, quidquid mendacii, imo quidquid vitiorum est comprehendentes [1]. Comment ne pas remarquer qu'au bout de dix siècles des appréciations presque semblables sur le « wælschen Lug und Trug », sur la « wælsche Sittenlosigkeit », sur la « tiefe moralische Versunkenheit der romanischen Vœlker » se font encore entendre en allemand?

Le nom de *Romani* ne se maintint pas au delà des temps Carolingiens. La fusion des conquérants germaniques avec les Romains [2], l'adoption par eux, en France, en Espagne, en Italie, de la langue des vaincus, fit disparaître de l'ancien empire d'Occident une distinction aussi générale, remplacée par les noms spéciaux des nations qui se formèrent des débris de l'empire de Charlemagne. Il y eut bientôt, non plus des Romains en opposition avec un certain nombre de tribus conquérantes, mais au contraire une nation allemande renfermée dans les limites agrandies de l'ancienne Germanie, et qui, tout en restant divisée en tribus, prit conscience d'elle-même sous le nom de *Tiedesc* et fut appelée par ses voisins de noms divers, mais également collectifs, — et, à côté, des Français, des Lombards, des Provençaux, des Flamands, etc. Le nom de *Romani* se maintint cependant dans deux cas, où les peuples qui l'avaient partagé avec les habitants de tout l'empire ne se trouvèrent englobés dans aucune nationalité nouvelle et conservèrent, pour se distinguer des *barbares* qui les entouraient, l'ancienne

---

1. *Liudpr. de Legat.* 12, *ap. Pertz, SS.* III, 350 (le manuscrit porte *inimicos nostros*, mais la correction se présente d'elle-même; les mots *id est Romanorum*, intercalés entre *solo* et *nomine*, sont évidemment une glosse). — C'est par erreur que Carpentier (Du Cange, *s. v. Romanus*) applique ce passage aux Romains de Rome. Il s'agit, comme le montre l'énumération des divers peuples germaniques opposés aux Romains, des gens parlant latin, des *Welches*.

2. En France, on sait que cette fusion n'a eu lieu que dans la partie occidentale du pays : les provinces du Nord-Est de la Gaule restèrent allemandes. De là le nom de *Franci Romani* appliqué aux *Francs* du royaume de Charles le Chauve, et celui de *Francia Romana* donné à leur pays; voy. Liudprand, *Antapod.* I, 14 (Pertz, *SS.* III, 280), et le passage célèbre d'une généalogie des rois francs : *Hic* (à l'élection d'Eudes) *divisio facta inter Teutones Francos et Latinos Francos* (Ib., p. 214), etc.

appellation dont ils étaient fiers. Les Allemands, fidèles de leur côté à la tradition antérieure, appelèrent ces peuples du nom de *Walahen*, welches, et ce nom leur est resté jusqu'à nos jours.

Ces deux cas se présentent dans des pays où la population romane, par suite de circonstances particulières, vit dans une sorte d'île au milieu d'autres races. Tout le monde connaît maintenant l'existence de la langue si intéressante qui se parle dans le canton des Grisons, et qui se distingue de l'italien avec lequel elle est en contact au Sud. Cette langue est le seul vestige qui ait persisté jusqu'à nos jours de la langue parlée autrefois par les *Romani* de la Rhétie. On a cru longtemps que les habitants romains de ce pays avaient tous émigré en Italie, comme le raconte Eugippius dans la vie de S. Séverin, et avaient laissé la place libre aux Barbares. Mais des documents nombreux et intéressants prouvent que, longtemps après la conquête définitive du pays par les Alamans et les Bavarois, une population romaine s'y maintint en groupes plus ou moins nombreux et consistants. Ce fait a été mis hors de doute par Adolf Holtzmann dans un livre où on ne s'attend guère à rencontrer une dissertation de ce genre, dans le livre où il a lancé son paradoxe célèbre sur l'identité des Celtes et des Germains. Les faits qu'il a réunis étant peu connus, je ne crois pas inutile de les reproduire ici, augmentés de quelques autres. On verra que les noms inverses de *Romani* et *Walhen*, actuellement restreints aux habitants d'un coin du canton des Grisons, ont eu, dans les contrées rhétiques et noriques, une application beaucoup plus large. L'auteur de la vie de S. Gall raconte que S. Colomban, étant arrivé à Bregenz, sur les bords du lac de Constance, pria son compagnon Gall de parler au peuple, *quia ille inter alios eminebat lepore latinitatis, nec non et idioma (sic) illius gentis*. Holtzmann a montré que cet *idioma* était non pas l'allemand, comme on l'avait compris depuis Walafrid Strabo [1], mais le latin populaire, qui par conséquent se parlait encore dans ce pays au commencement du VIIe siècle.

---

1. Il paraphrase ainsi ce passage, dans sa Vie de S. Gall : *Quia ipse hanc a Domino gratiam acceperat, ut non solum latinae sed etiam barbaricae locutionis cognitionem non parvam haberet.*

« C'est ce qui est mis hors de doute par le récit suivant, qui se trouve dans le livre II de la même *Vita S. Galli*. Quarante ans après la mort de S. Gall un certain Ortwin parcourut avec une grande armée une partie de Thurgovie, brûla Constance et Arbone, pillant et tuant tout sur son passage. Les gens d'Arbone se réfugièrent avec ce qu'ils possédaient de plus précieux à la cellule de S. Gall et y enfouirent leurs trésors. Mais un *tribunus* appelé Erchanold qui, étant né dans le voisinage, connaissait tout le pays, les épia et découvrit les trésors cachés. Dans l'espoir de trouver plus, les pillards ouvrirent même le tombeau du saint et levèrent le cercueil, en disant : *Isti Romani ingeniosi sunt, ideo sub loculum bona sua absconderunt*. Walafrid Strabo met *Retiani* à la place de *Romani : quia isti Retiani calliditate naturali abundant*. Ainsi, à la fin du VIIe siècle, nous trouvons non seulement à Bregenz, mais à Arbone, une population romane [1]. » *Retianus* désigne encore un *Romanus*, un *welche* de la Rhétie pour Ekkehard IV de S. Gall au Xe siècle : *Ille, quod risum multis moverat, Rhetianus et minus Teutonus*, Cot ilf erro *respondit, id est, Deus adjuvat* (l. *adjuvet*) *domine* [2]. — Bien plus tard, au XIIe siècle, un comte Henri donnait au monastère de Zwiefalten un pré *in terra romana, in pago Walechgou nuncupato, in episcopo Curiensi..... in loco qui Valrun est nuncupatus*. Je ne sais où est ce lieu dit Valrun, mais il ne faut pas croire que cette donation fût faite dans le pays qui forme actuellement le canton des Grisons : l'évêché de Coire s'étendait jusque fort près du lac de Constance et comprenait une grande partie de cette région montagneuse appelée aujourd'hui Vorarlberg; c'est ce qui résulte d'une autre donation, enregistrée comme la première par Berthold de Zwiefalten; un autre seigneur, à la même époque, fit au même couvent une dona-

---

1. Holtzmann, 132-3. Certainement c'est *Walhe* qu'a dit Erchanold. Au reste ce mot ne peint-il pas les rapports entre *Romains* et *Barbares*?

2. Pertz, *SS*. II, 113. Il s'agit d'*Enzilinus, Favariae praepositus*. Ses fautes consistent surtout en ce qu'il ne prononce pas l'*h* de *hilf* et de *herro* : ce fait est assez intéressant à constater. — Holtzmann ne cite pas ce passage, mais il en rapporte d'Ekkehard IV un autre qui n'a pas le droit de figurer ici, et qui sera cité dans le courant de ce travail, à propos du mot *romanice*.

tion *in partibus Walechgou in episcopio Curiensi juxta..... urbem Muntifort* [1], et cette ville se trouve dans le Vorarlberg, dans un pays où on ne parle aujourd'hui qu'allemand. Ainsi il y avait encore des *Romani* dans ce canton au XII[e] siècle; mais on sera étonné de voir qu'un auteur cité par Holtzmann (p. 136) et qui écrivait en 1616 dit qu'il a encore connu des vieillards dans le Walgau (c'est le *Walechgou* de Berthold) qui parlaient une langue semblable au roman de Coire. Dans le district de Montafun qui se trouve un peu au sud du Vorarlberg dans le Tyrol, la langue romane ne se serait même éteinte qu'au siècle dernier [2]. — Plus au nord-est, dans la Bavière, à côté de l'Ammergau, est un district qui a été appelé *Walchgou*, *Walchengou*, certainement pour les mêmes raisons que le pays appelé *terra Romana* près du lac de Constance; ce district, où se trouve encore un endroit nommé Walgou, est désigné par le nom de *Walohgoi* dans un acte de 763 [3]. On trouvera dans Holtzmann, et surtout dans le Dictionnaire des anciens noms de lieux germaniques de Fœrstemann un grand nombre de dénominations où figure ce mot *walah*; les gens que ces dénominations rappellent se donnaient sûrement à eux-mêmes le nom de *Romani*. — On trouve au VII[e] et au VIII[e] siècle des *Romani* plus loin encore, dans le district de Salzbourg, en pleine Autriche; ils figurent dans plusieurs chartes de ce pays comme des serfs qu'on donne et qu'on vend, au nombre de 3, de 30, de 80, de 116 [4], mais ils formaient des groupes de population assez compacts, à en juger par la mention d'un *vico romanisco* et la per-

---

1. Pertz, *SS.*, X, 113. Il s'agit de la ville de Montfort, qui donna son nom à un comté.

2. J'emprunte ce curieux renseignement à une lettre de M. Karl Maurer, qu'a bien voulu me communiquer mon ami G. Monod.

3. Voy. Rudhardt, *Aelteste Geschichte Baierns*, p. 539.

4. Holtzmann, p. 136. Il était résulté de cet état de choses que *walah* signifiait « homme de la dernière condition, serf, paysan »; voy. Notker sur le Ps. LXV, cité par Holtzmann, p. 135. De même en anglo-saxon *vealh* signifie « paysan », et, ce qui est curieux, chez les Roumains eux-mêmes *romăn* signifie « paysan, corvéable » (voy. de Cihac, *Dictionnaire d'étymologie daco-romane*), [* *Z. f. r. Ph.*, III, 474] ce qui rend incontestable l'étymologie contestée du grec βλάχος au même sens.

sistance dans ce pays de plusieurs noms de lieux où figure l'adjectif *walah*. — Il n'y a donc rien de surprenant à ce que les habitants non germanisés du pays de Coire, les seuls qui aient résisté jusqu'à nos jours aux progrès du teutonisme, aient gardé, en partie du moins, leur nom aussi bien que leur langue. Il est vrai qu'ils se nomment actuellement non pas *Romaun* (qui signifie chez eux « romain »), mais *Romaunsch*, comme leur idiome lui-même; mais cette forme dérivée s'appuie nécessairement sur l'autre plus ancienne. Le nom de *terra Romana*, donné, comme on vient de le voir, à des districts tout voisins, comprenait certainement aussi le pays des Grisons : le terme allemand correspondant est seul mentionné dans une charte de 885 citée par Graff [1] : *Retia quod alio nomine Churewala appellatur*; mais il suppose l'emploi de l'autre, car jamais les *Romani* n'ont accepté de se nommer *Walhen*. De même qu'ils se sont appelés plus tard *Romaunsch*, les Allemands les désignent maintenant par le dérivé de *Walah*, à savoir *Wælschen*, *Churwælschen*.

L'autre exemple de la persistance du nom de *Romani* se trouve dans des contrées qui faisaient partie de l'empire d'Orient. Les peuples qui aujourd'hui, dans les provinces danubiennes, la Hongrie et la Turquie d'Europe, parlent un idiome latin, se désignent eux-mêmes par le nom de Romains (*Rumĕn*, *Rumen*, *Romăn*) que nous leur donnons aussi depuis peu (Roumains). La désignation de Valaques ne leur est appliquée que par les étrangers qui les entourent : « A la question » *que es ?* tout Valaque répondra *eo sum Romanu*..... La plupart » des Valaques ne savent même pas qu'on les appelle ainsi [2]. » On comprend d'ailleurs que ce nom, tout légitime qu'il est, ne prouve absolument rien en faveur de la prétention des Roumains à descendre exclusivement des colons transportés par Trajan en Dacie. Il est probable que les habitants roumains actuels de l'ancienne Dacie ne l'occupent que depuis le

1. *Althochdeutscher Sprachschatz*, I, 839.

2. Murgu, *Nachweis dass die Walachen der Rœmer Nachkœmmlinge sind*, Ofen, 1830, p. 67, 113; cité dans Schott, *Walachische Mæhrchen*, 1845, p. 44.

XIIIe siècle [1]; mais à l'époque où ils s'étendaient dans tout le pays situé entre le Danube et les frontières de la Grèce proprement dite, ils portaient le nom de *Romani* au même titre que tous les habitants de l'empire parlant latin. Il ne suffit pas de dire avec M. Rœsler que ce nom leur vient « de ce qu'ils étaient » sujets de l'empire romain, c'est-à-dire byzantin, absolument » comme les Grecs modernes et les Bulgares se nomment, » dans le même sens et pour la même raison, Ῥωμαῖοι [2]. » Il y a une différence essentielle; la forme *Romani* n'est pas grecque comme la forme Ῥωμαῖοι; elle indique que ces populations avaient adopté la langue latine, et se distinguaient par là aussi bien des Grecs (Ῥωμαῖοι) que des Barbares. En effet les Romains n'imposèrent pas leur langue aux peuples Grecs de leur empire [3]; les pays où se parlait l'idiome hellénique ne furent pas romanisés, bien que plus tard, quand l'empire d'Orient se regarda comme formant désormais à lui seul l'empire romain, les habitants de ces pays se soient appelés Ῥωμαῖοι. Les Roumains sont les descendants des peuples barbares romanisés en partie [4] qui habitaient les provinces de l'empire situées entre la Grèce et les frontières du Nord-Est; ces peuples se nommaient *Romani*, absolument comme les Gaulois romanisés, en face des barbares; les Grecs les nommaient non pas Ῥωμαῖοι, mais Ῥωμᾶνοι [5]. Comme les *Romani* d'Occident, ceux de l'Est

---

1. Voyez Rœsler, *Dacier und Romænen*, Wien, 1868.

2. Rœsler, l. l., p. 71.

3. Les Grecs d'Italie et de Sicile conservèrent leur langue jusqu'à une époque assez avancée du moyen âge.

4. En partie; car il est aujourd'hui indubitable que l'albanais représente la langue primitive des peuples de ces pays (illyrien), comme le gallois représente le celtique de Bretagne. Quant aux Slaves, malgré les efforts faits par plusieurs savants slaves pour établir l'existence de leur race dans ces contrées dès les temps antiques, leurs arguments sont jusqu'à présent dénués de toute force probante.

5. Voyez les curieuses citations de Constantin Porphyrogénète faites par M. Schuchardt, *Vokalismus*, III, 52 ss. L'auteur semble, il est vrai, restreindre ce nom de Ῥωμᾶνοι aux habitants de la Dalmatie parlant latin [* Sur les Romans de la Dalmatie, voy. C. Jirecek, *Die Romanen in den Städten Dalmatiens während des Mittelalters*, I, Wien, 1901 (Denkschr. der K. K. Akademie).

reçurent des Allemands le nom de *Walahen*; car Zeuss a incontestablement raison d'attribuer aux Allemands l'origine de cette désignation [1]. Il est vrai qu'actuellement ils ne sont pas en contact avec les Allemands [2], mais on sait que ces pays furent ceux par lesquels les premières invasions germaniques se précipitèrent sur l'empire : elles y avaient d'ailleurs été précédées par une nombreuse colonisation. Là comme partout les Allemands appelèrent *Walahen* ceux qui se nommaient *Romani*, et ils transmirent cette désignation aux peuples divers qui les remplacèrent dans ces régions; les Grecs l'adoptèrent eux-mêmes par la suite (βλάχοι). L'un et l'autre nom, le premier dans la bouche des étrangers, le second dans celle des *Romani*, désignent jusqu'à nos jours les descendants singulièrement disséminés des anciennes populations romanisées de ces provinces. On sait qu'ils ont aussi gardé leur langue et que, tout altérée et imprégnée d'éléments étrangers qu'elle est, elle mérite sa place parmi les dialectes modernes où vit encore la langue latine [3].

Cf. *Rev. crit.*. 1902, II, p. 386]; mais quand il dit : Ἡ δὲ καὶ τῶν αὐτῶν Ῥωμάνων διακράτησις ἦν μέχρι τοῦ Δανούβεως ποταμοῦ, on voit qu'il les rattache aux Valaques de la Mésie. Les soldats qui au VIe siècle, dans l'armée de Commentiolus, général de l'empereur grec Maurice, causèrent une déroute en proférant τῇ πατρῴᾳ φωνῇ (Théophane), ἐπιχωρίῳ γλώττῃ (Théophylacte); les paroles souvent citées : τόρνα, τόρνα, φράτρε, ῥετόρνα, étaient très probablement de ces Ῥωμᾶνοι dont parle Constantin. — Je ne puis douter, pour ma part, qu'on ait parlé latin depuis les Alpes jusqu'aux bouches du Danube avant les invasions germaniques et slaves. Seulement la langue illyrienne s'était maintenue jusqu'au moment où les invasions empêchèrent définitivement le latin de l'absorber.

1. Zeuss, *die Deutschen und ihre Nachbarstæmme*, p. 68.

2. Sauf les *Saxons* de Transylvanie, qui ne sont là que depuis le XIIIe siècle.

3. La non-continuité du latin en Dacie, et la date relativement récente de la reprise de possession de cette province par les Roumains, faits qui me paraissent démontrés par M. Rœsler, sont d'une grande importance pour la philologie romane. On regardait jusqu'ici le valaque comme représentant la langue parlée en Dacie par les Romains, langue qui, à partir du IIIe siècle (Aurélien abandonna la Dacie en 274), se serait développée dans un isolement complet. Il résulterait de cette opinion que tous les phénomènes communs au valaque et aux autres langues romanes devaient être regardés comme remontant au moins au IIIe siècle. S'il en est autrement, si le valaque représente la

Le nom de *Romani*, on le comprend, n'a pas désigné les habitants de l'empire qui parlaient latin uniquement par opposition aux barbares germains. Ils l'ont aussi employé pour se distinguer de leurs autres voisins : seulement l'appellation correspondante de *Walahen* fait ici naturellement défaut. Ainsi en Afrique les *Romani* que nous trouvons appelés de ce nom à l'approche des Vandales [1] se nommaient ainsi antérieurement, par opposition aux indigènes restés étrangers à la domination ou à la langue romaine [2]. — De même, quand l'Armorique se trouva occupée par des tribus parlant celtique, les nouveau-venus, continuant sans doute l'usage qu'ils avaient déjà dans la Grande-Bretagne, appelèrent *Romani* leurs voisins, habitants des provinces gauloises romanisées [3].

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit que les habitants de l'empire romain, quelle qu'eût été leur nationalité primitive, se désignaient, particulièrement par opposition aux étrangers et surtout aux Allemands, par le nom de *Romani*. Ce nom leur resta, dans les différents pays où les envahisseurs s'établirent, tant qu'il subsista une distinction entre les conquérants et les vaincus. En Occident il disparut généralement vers le IX[e] siècle pour faire place aux noms des nationalités diverses sorties de la dislocation de l'empire par les tribus germaniques; il se main-

langue des *Romani* de l'Illyricum et de la Mésie, il a été en contact avec le reste du domaine roman jusqu'à l'invasion slave, et a pu par conséquent subir encore au V[e] et même au VI[e] siècle les influences qui se faisaient sentir dans le reste de ce domaine.

1. Sur les *Romani* en Afrique, voyez, outre les textes cités plus haut, la Vie de S. Augustin par Possidius, *AA. SS. Aug.* VI, et le livre de Papencordt, *Geschichte der vandalischen Herrschaft in Afrika*, Berlin, 1837.

2. On a beaucoup discuté pour savoir si on parlait encore punique en Afrique au temps de la domination romaine. Le fait est mis hors de toute contestation par les témoignages nombreux que contiennent les œuvres de S. Augustin. Seulement le punique n'était employé que comme patois, et la plupart de ceux qui le parlaient entendaient le latin.

3. Voy. *Concil. Turonense, a.* 567, *ap.* Labbe, V, 854 : *Britannum aut Romanum in Armorico*; *Vita S. Samsonis, AA. SS. Jul.* VI, II, 11 : *Britannorum Romanorumque ultra citraque mare.* [* Voy. le *Romanum Britanniae*, *Rev. archéol.*, 1862, p. 83.]

tint toutefois plus longtemps, et subsiste encore au moins par son dérivé, dans le petit pays de Coire. — En Orient, il continua à désigner les habitants romanisés des provinces au Sud du Danube qui ne se fondirent pas parmi les populations illyriennes, grecques, germaniques, slaves ou mongoles, et il les désigne encore jusqu'à ce jour. — Le mot *Romanus* se traduisait en allemand par *Walah*, mais jamais les *Romani* n'ont pris eux-mêmes cette dénomination; elle s'est maintenue en allemand (où *Romanus* est inconnu) pour désigner les peuples romans pendant le moyen âge, et n'a pas encore tout à fait disparu; elle s'est particulièrement attachée aux deux peuples qui ont gardé le nom de *Romani*, aux *Churwælschen* et aux *Walachen* [1].

II

ROMANIA.

Sur le nom des habitants de l'empire on fit un nom pour l'empire lui-même. Il était dans l'esprit populaire de substituer une désignation courte et concrète aux termes de *imperium Romanum*, *orbis Romanus*. On tira de *Romanus* le nom *Romania*, formé par analogie d'après *Gallia Graecia Britannia*, etc. L'avènement de ce nom indique d'une façon frappante le moment où la fusion fut complète entre les peuples si divers soumis par Rome, et où tous, se reconnaissant comme membres d'une seule nation, s'opposèrent en bloc à l'infinie variété des *Barbares* qui les entouraient. Ce nom était populaire et n'avait pas droit d'entrée dans le style classique; aussi l'époque où il nous apparaît pour la première fois est-elle évidemment bien postérieure à celle où il dut se former; les textes qui le donnent l'emploient uniquement par opposition au monde barbare devenu l'objet de toutes les craintes, la menace sans cesse présente à l'esprit.

---

1. Le mot *walah*, qui offre dans son origine et dans son histoire plusieurs particularités intéressantes, sera prochainement l'objet d'un travail spécial dans cette revue. — M. Diez (*Gramm.* [2] I, 128) dit que les Wallons des Pays-Bas, à la différence des Valaques et des Welches de Coire, ont accepté le nom que leur donnaient les Allemands. Nous reviendrons ailleurs sur ce point.

La Romania avait à peine pris conscience d'elle-même qu'elle allait être ruinée au moins dans son existence matérielle. Cette réflexion mélancolique est naturellement suggérée par le passage suivant, où se trouve à ma connaissance le plus ancien exemple du mot. C'est au commencement du ve siècle qu'eut lieu, dans la grotte de Bethléem où vivait saint Jérôme, l'entretien suivant, qui roulait sur le roi goth Ataulf, devenu un allié de l'empire après avoir songé à le détruire complètement : *Ego ipse*, dit Paul Orose, *virum quemdam Narbonensem, illustris sub Theodosio militiae, etiam religiosum prudentemque et gravem, apud Bethlehem oppidum Palaestinae beatissimo Hieronymo presbytero referentem audivi se familiarissimum Ataulpho apud Narbonam fuisse, ac de eo saepe sub testificatione didicisse quod ille, cum esset animo viribus ingenioque nimius, referre solitus esset se in primis ardenter inhiasse ut, obliterato Romano nomine, Romanum omne solum Gothorum imperium et faceret et vocaret, essetque, ut vulgariter loquar*, Gothia *quod* Romania *fuisset* [1]. — A peu près à la même époque nous retrouvons ce mot dans des circonstances plus tristes encore. L'autre grand docteur chrétien de ce temps, S. Augustin, assiégé dans Hippone par les Vandales, reçoit des lettres des évêques de la province qui lui demandent des conseils sur ce qu'ils doivent faire dans le péril et le désastre commun, et il leur répond sur la conduite à tenir en face de ceux que son biographe Possidius, alors enfermé avec lui, appelle *illos Romaniae eversores* [2]. Romania ne signifie pas seulement ici, comme le veulent les Bollandistes, *ditio romana in Africa*; il n'a plus même simplement le sens de *Romanum imperium* que lui donne Du Cange; il a pris une signification plus générale, celle de monde romain, de civilisation romaine opposée à la *Barbaries* [3] qui va la détruire.

---

1. Orose, VII, 43 (éd. Havercamp, p. 585).

2. *Vita Augustini*, c. 6, *AA. SS. Aug.* VI, p. 439.

3. *Barbaria*, pour désigner soit l'ensemble des pays barbares (Cicéron), soit un pays barbare (Ovide; Plaute le dit de l'Italie, cf. ci-dessus p. 5, n. 3), est classique; *barbaries* a un sens voisin, et désigne plus particulièrement un assemblage de barbares. A l'époque des invasions, ces mots, comme *barbarus* et *barbare*, s'appliquèrent spécialement aux Allemands. — Sur la partie de l'Afrique appelée *Barbaria*, par opposition à la *Romania* africaine, voy. les notes de Casaubon sur Lampridius.

[illegible] Romania [illegible] Du Cange [illegible] Ce passage montre [illegible] Ρωμανία [illegible] Plus tard, quand l'empire d'Occident fut détruit, le nom de Ῥωμανία désigna dans les écrivains grecs l'empire de Byzance, et reparut, sous la forme *Romania* (avec l'accent sur l'i), *Romanie*, dans les écrivains occidentaux avec ce sens spécial[5]. C'est de là qu'il est arrivé à désigner les possessions des Grecs en Asie, puis les provinces qui forment aujourd'hui la Turquie d'Eu-

1. En 462 un magistrat fut destitué pour avoir employé, en Égypte, le grec au lieu du latin dans des actes publics (Lydus, *de Magistrat.* III, 42, dans Haenel, *Corpus legum*, p. 259).

2. *Haer.* LXIX, *de Ario*; *id. haer.* LXVI, *de Manete.*

3. *Athan. ad Solitar.*

4. *Nil. Epistol.* I, 75. *Voy.* encore les citations données dans le *Thesaurus*, dans Du Cange et surtout dans Suicer.

5. On remarquera que les Grecs avaient accommodé le mot latin *Romania* à leurs habitudes en l'accentuant sur l'*i*, c'est-à-dire en substituant au suffixe latin atone *-ia* le suffixe grec *-ία* qui plus tard devait rentrer dans le roman et y servir à former particulièrement des noms géographiques (voy. *Étude sur l'accent latin*, p. 93-95).

6. On en trouve des exemples dans Du Cange, et ils sont trop nombreux au moyen âge pour qu'il soit besoin d'en rapporter d'autres. — Je remarquerai seulement que *Romania* a ce sens dans un poème rythmique bien remarquable, publié par E. du Méril, sur une expédition victorieuse des Pisans en

rope et la Grèce, et où il faut le reconnaître sous la forme *Roumélie*. Je n'ai pas à m'étendre ici sur cette histoire du mot grec Ῥωμανία; il suffit de montrer qu'il provient du latin et que son usage habituel en Orient au IVe siècle prouve qu'il était populaire en Occident avant cette époque.

En Occident le mot *Romania*, comme on l'a vu, fut surtout employé pour caractériser l'empire romain en face des Barbares [1] et plus tard pour exprimer l'ensemble de la civilisation et de la société romaine [2]. Dans ce sens étendu, il comprend naturellement la langue, et cette idée accessoire est nettement indiquée dans les vers où Fortunat, s'adressant au Franc Charibert, lui dit :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit.
Diversis linguis laus sonat una viro [3].

Romania, c'est ici l'ensemble des *Romani*, la société romaine, le monde romain en opposition au monde allemand ou barbare[4].

L'expression de *Romania* resta en usage jusqu'aux temps Caro-

---

1088. Il s'agit d'un chef de pirates musulman, établi en Afrique (*Poés. pop. du moyen âge*, p. 241) :

Hic cum suis Saracenis devastabat Galliam,
Captivabat omnes gentes que tenent Ispaniam ;
Et in tota ripa maris turbabat Italiam ;
Predabatur Romaniam usque Alexandriam.

On pourrait croire que *Romania* a encore ici le sens de domaine des Romains ; mais le sens général indique l'empire grec, et surtout l'accent sur l'*i*, dans ce vers et dans un autre où le mot reparaît (p. 250), fait voir qu'il s'agit ici de la *Romanie*, comme dit Villehardouin.

1. Voy. par exemple Jordanis, *de Reb. getic.* c. 25 : *Diuque cogitantes (Vesegothae) tandem communi placito legatos ad Romaniam direxere, ad Valentem imperatorem, fratrem Valentiniani.*

2. Un autre mot qui paraît avoir eu ce large sens est *Romanitas*, qui ne se trouve que dans Tertullien (*De Pallio*, 4), — par conséquent de très bonne heure.

3. Fortunat, *l.* VI, IV, *de Chariberto rege*, v. 7-8. C'est la même pensée qu'il exprime ailleurs en disant : *Romanusque lyra plaudat tibi, Barbarus harpa.*

[*4. Add. Jung, p. 139.]

lingiens, et reprit même sans doute une nouvelle vogue quand Charlemagne eut restauré l'*imperium Romanum*. Dans un Capitulaire de Louis le Pieux et Lothaire, on lit : *Praecipimus de his fratribus qui in nostris et Romaniae finibus paternae seu maternae succedunt hereditati* [1], et il me paraît probable que *Romania* signifie ici l'étendue de l'empire plutôt que l'Italie ou cette province italienne à laquelle le nom a fini par se restreindre [2]. Mais quand l'empire eut passé aux rois d'Allemagne, le mot *Romania* semble avoir désigné spécialement cette partie de leurs états qui n'était pas germanique, à savoir l'Italie. C'est le sens qu'il paraît avoir dans les passages suivants : *Gaudebundus effectus* (*imperator Graecorum*) *aurum et argentum infinitum cum puella transmiserunt in terra Romania* [3]. *Imperator autem a Romania discedens nostras* (*Germaniae*) *regiones invisit* [4]. *Imperatore et Ekkihardo pariter tunc in Romania commorante* [5]. *Multae sunt, pro dolor! in Romania atque in Langobardia insidiae* [6]. Enfin le nom de Romania finit par ne plus désigner que la province qui porte encore ce nom de Romagne, et qui répond à l'ancien exarchat de Ravenne; il lui vient d'après les uns de la célèbre donation faite par Pépin à l'*ecclesia Romana*, d'après les autres du nom de l'empire grec, de la Ῥωμανία, dont cette province fut la dernière possession en Occident [7].

1. *Hlud. et Hloth. Capitul.* (825), ap. Pertz, *LL.* I, 251.

2. Quel sens précis a *Romania* dans une *Tabula genealogica* des Carolingiens (Pertz, *SS.* II, 314) où Louis, fils de Lothaire, est appelé *rex Italiae et Romaniae*? Celui, si je ne me trompe, de province romaine, environs de Rome, qui est donné à notre mot, bien que rarement, dans un certain nombre de textes du moyen âge. [* Roz. *Form.*, XII, XIII, XIV.]

3. *Benedictus S. Andreae*, *ap.* Pertz, *SS.* III, 718.

4. *Thietmari Chronicon*, IV, 20, *ap.* Pertz, *SS.* III, 776.

5. *Id.* IV, 26, *ib.* p. 779.

6. *Id.* VII, 3, *ib.* p. 837.

7. Cette dernière opinion est celle d'Otton de Frisingue, mais je ne sais si elle remonte plus haut. Elle paraît confirmée par le diminutif *Romaniola* qui signifierait la petite *Romanie*. Mais elle a contre elle la forme *Romagna*, qui indique dans *Romania* l'accent sur l'*a* et non sur l'*i*. On peut supposer que le mot *Romania* désignait proprement les possessions de l'Église autour de Rome, et qu'on a ensuite appelé du même nom (ou d'un diminutif) celles qu'elle avait de l'autre côté des Apennins.

Le mot *Romania* se trouve encore employé pour désigner le pays romain par opposition au pays celtique. Ainsi dans la vie de S. Samson, évêque de Dol, écrite sans doute au VIIe siècle, on lit : *Quae citra mare in Britannia et Roman(i)a mirabiliose fecit*[1] ; et ailleurs : *Cum esset in domo sua (in) Romania*[2]. Pour les Bretons, la *Romania* c'est le pays romain le plus voisin, c'est-à-dire la Gaule, et ils l'appellent ainsi, comme on voit, même quand les Francs y règnent depuis longtemps.

En résumé, le mot *Romania*, fait pour embrasser sous un nom commun l'ensemble des possessions des Romains, a servi particulièrement à désigner l'empire d'Occident, quand il fut détaché de celui de Constantinople (qui de son côté s'attribua le nom de Ῥωμανία). Depuis la destruction successive de tous les restes de la domination romaine, il a exprimé l'ensemble des pays qui étaient habités par les *Romani*, ainsi que le groupe des hommes parlant encore la langue de Rome, et par suite la civilisation romaine elle-même. Dans ce sens, *Romania* est un mot bien choisi pour dire le domaine des langues et des littératures romanes, et c'est dans ce sens que nous l'employons.

La Romania, à ce point de vue de la civilisation et du langage, comprenait autrefois, lors de sa plus grande extension, l'empire romain jusqu'aux limites où commençait le monde hellénique et oriental, soit l'Italie actuelle, la partie de l'Allemagne située au Sud du Danube, les provinces entre ce fleuve et la Grèce, et, sur la rive gauche, la Dacie; la Gaule jusqu'au Rhin, l'Angleterre jusqu'à la muraille de Septime Sévère; l'Espagne entière moins les provinces basques[3], et la côte septentrionale de l'Afrique[4]. De grands morceaux de ce vaste territoire lui ont été enlevés, surtout par les Allemands. Il est vrai

---

1. *Vita S. Samsonis, Prol., AA. SS. Jul.* VI, 573.

2. *Ib. l. l. c.* 60; *add. c.* 61.

3. Le domaine du basque, représentant de l'ancienne langue indigène, paraît avoir plutôt diminué que grandi depuis la chute de l'empire romain. L'exposition détaillée de ce point de géographie linguistique serait ici hors de son lieu.

4. Fuchs, *Rom. Spr.*, p. 59-61, restreint trop, notamment pour l'Afrique et les provinces de la Gaule situées sur les bords du Rhin, l'étendue du domaine où le latin s'est réellement parlé comme langue populaire.

que plusieurs des pays jadis romains où se parle maintenant l'allemand n'ont jamais été complètement romanisés [1]. Pour l'Angleterre le fait est certain : quand les légions romaines se furent retirées, l'élément celtique indigène reprit bientôt la prépondérance, et les *Romani* qui, malgré tout, s'y trouvaient encore en grand nombre, furent absorbés sans doute autant par les Bretons que par les Saxons [2]. — Les pays situés sur la rive gauche du Rhin[[3]] qui ont été germanisés ne l'ont pas été tous à la même époque; ils doivent leur germanisation soit à la dépopulation causée par le voisinage menaçant des Barbares (Provinces rhénanes, Alsace-Lorraine), soit à l'extermination des habitants Romains par les envahisseurs (Flandre) [4]. — Mais il est sûr, particulièrement pour l'Alsace, que l'établissement germanique avait été précédé par une romanisation à peu près complète [5]. — Les contrées de la rive droite du Danube (Rhétie, Norique, Pannonie) avaient reçu de bonne heure des colonisations germaniques établies par les empereurs eux-mêmes; devant les invasions, une partie de la population romaine passa

---

1. Le latin n'avait pas pénétré en Thrace comme langue usuelle : voy. Zeuss, p. 263, et surtout A. Dumont dans les *Archives des Missions*, 2e série, t. VI, p. 474.

2. Telle est, si je ne me trompe, l'opinion qui tient le mieux compte de toutes les données du problème. Que la Bretagne ait été sérieusement romanisée, et que la tradition reçue, suivant laquelle, après le départ des légions, les Celtes se seraient retrouvés maîtres du pays comme avant César, soit insoutenable, c'est ce qui paraît évident; d'autre part, ne tenir aucun compte de l'élément celtique, comme le fait M. Thomas Wright (*Transactions of the historical Society of Lancashire*, t. VIII, 1856; *Archæologia Cambrensis*, jul. 1858), et supposer que les Gallois sont des colons venus d'Armorique, c'est contredire un grand nombre de faits historiques et philologiques, qu'il serait trop long d'exposer ici (cf. d'Arbois de Jubainville, *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1866, p. 399). Il suffit de dire qu'à l'inverse la colonisation de la Bretagne française par les Bretons d'Angleterre est un fait à peu près acquis à la science. Les *Romani* de Bretagne habitaient surtout les villes; la population des campagnes était restée celtique.

[*3. Voy. Asbach, Die Kultur der röm. Rheinlande (Deutsche Litt.ztg., 1902, no 45).]

4. Voy. Roth, *Benefizialwesen*, ch. II.

5. C'est ce que Fuchs essaie en vain de contester (p. 60).

en Italie, le reste s'absorba plus ou moins lentement dans le peuple conquérant[1]; un petit noyau persista dans quelques vallées des Alpes. — Dans les provinces plus orientales, l'élément indigène s'était maintenu comme en Angleterre; mais la population romaine y avait pris plus de consistance, si bien qu'au milieu des anciens habitants (Albanais) et des masses d'envahisseurs successifs (Germains, Slaves, Hongrois, Turcs), les *Roumains* réussirent à se maintenir d'une part en corps de population considérables, d'autre part en petits groupes disséminés très nombreux, et parvinrent même à réoccuper la Dacie de Trajan, qu'Aurélien avait fait évacuer à tous les *Romani* dès le IIIe siècle. — En Afrique, ce ne furent pas les Vandales qui mirent fin au romanisme; il paraît au contraire probable que là comme en Espagne et en Gaule les Germains finirent par se fondre avec les vaincus[2], et il se serait sans doute formé dans le royaume de Genseric une langue romane particulière, si l'établissement vandale n'avait pas été détruit par les Grecs, et surtout si la funeste invasion des Musulmans n'avait arraché ces belles contrées au monde chrétien. Il est vraisemblable que quand les Arabes arrivèrent il restait encore de nombreux Romains dans le pays; toutefois l'élément indigène n'avait jamais disparu même du temps de la domination romaine[3] et dans le cœur des provinces qu'il entourait de tous côtés; il

---

1. Voy. les détails donnés plus haut sur ce point. Sur la romanisation ancienne des pays riverains du Danube, on peut voir Mamertin, *Gratiarum actio Juliano*, c. 7, bien qu'il y ait sans doute de l'exagération dans les paroles du rhéteur. Sur l'occupation rapide des bords du Danube (et du Rhin) par les Barbares, voy. S. Jérôme, *Epist. ad Ageruchiam* (éd. Mascou, I, 349). Voyez aussi, pour la dépopulation de ces contrées lors des guerres germaniques, les témoignages réunis par Rudhart, *Aelteste Geschichte Baierns*, p. 201 ss.

2. Papencordt, dans son *Histoire de la domination vandale en Afrique*, représente la séparation des *Romani* et des Vandales comme un peu plus complète et plus durable qu'elle n'a été. Il est certain cependant que les vainqueurs et les vaincus se sont assimilés moins facilement en Afrique qu'ailleurs, et Papencordt en a fort bien donné les raisons. [* Cf. *Rev. crit.*, 1902, II, 27.]

3. Voyez les preuves de ce fait dans Papencordt, *l. l.*, p. 36, note.

s'allia étroitement avec les Arabes, et les derniers vestiges du romanisme disparurent bien vite de l'Afrique. — L'Espagne au contraire, où la fusion des Goths avec les Romains était complète, conserva son caractère même sous la domination arabe et parvint finalement à s'en affranchir tout à fait. — Il en fut de même en Sicile : là le romanisme a non seulement chassé complètemeut l'élément arabe, mais encore fait disparaître l'élément grec qui sans doute y était encore assez abondant au commencement du moyen âge. Cet élément grec s'effaça aussi du sud de l'Italie où il s'était maintenu depuis la colonisation hellénique[1]; dans le midi de la Gaule, il s'était absorbé de très bonne heure dans la civilisation romaine. — La Romania perdit cependant en Gaule une province qui certainement lui avait appartenu, la péninsule à laquelle les colons venus de l'autre côté de la Manche firent donner le nom de Bretagne; mais on ne peut douter que cette province, à l'époque de leur débarquement, n'ait été presque tout à fait dépeuplée.

Les pertes que la Romania a faites il y a quatorze siècles ne sont pas sans compensations. Non seulement elle a absorbé toutes les tribus germaniques qui ont pénétré dans le cœur de son territoire, mais elle a reculé de tous côtés les frontières que lui avait faites l'époque des invasions. Sur presque tous les points où elle s'est trouvée en contact avec l'élément allemand, en Flandre, en Lorraine, en Suisse, en Tyrol, en Frioul [2], elle a opéré un mouvement en avant qui lui a rendu une partie plus ou moins grande de son ancien territoire. En Angleterre, les Normands romanisés ont reconquis le pays pendant des siècles pour le monde roman, et leur langue n'a cédé à celle des Saxons qu'en s'y mêlant dans une proportion telle que l'étude de la langue et de la littérature anglaise est inséparable de celle des langues et des littératures romanes. J'ai déjà parlé de la suppression du grec en Italie, de la Dacie reconquise par les Roumains. Dans le Nouveau-Monde la Romania s'est annexé d'immenses territoires; elle a commencé à reprendre possession

---

[*1. Voy. Wesselofsky, *Tauromenium*.]

2. Nous avons l'intention de donner dans la *Romania* des études détaillées sur la délimitation des langues dans ces divers pays depuis les invasions jusqu'à nos jours.

d'une partie du Nord de l'Afrique. Le latin, dans ses différents dialectes populaires, — qui sont les langues romanes, — est parlé aujourd'hui par un nombre d'hommes bien plus considérable qu'au temps de la plus grande splendeur de l'empire.

Ces conquêtes de la Romania sont de deux genres. Les unes sont la simple conséquence des conquêtes matérielles faites par les nations romanes : telle est avant tout l'annexion d'une si grande partie de l'Amérique [1]. Les autres, bien moins considérables, mais plus intéressantes, sont des victoires de la langue. Une langue romane placée à côté d'une autre langue, — et spécialement d'une langue germanique, — prend presque fatalement le dessus, à moins que, comme en Rhétie et en Norique, le nombre des *welches* ne soit par trop inférieur à celui des Allemands qui les entourent. A quoi tient ce phénomène remarquable, cette influence destructive exercée peu à peu par les langues romanes sur leurs voisines? Les causes qu'on peut en donner sont de trois ordres : les unes tiennent à la puissance politique, à la splendeur sociale qui à diverses reprises ont appartenu aux pays romans : la France de Louis XIV, par exemple, exerçait en Europe un véritable prestige, qui se faisait sentir jusque dans les villages où se débattent obscurément ces questions vitales, et déterminait les paysans français à être fiers de leur langue, les paysans allemands ou flamands à abandonner facilement la leur. — Une autre cause est dans la construction des langues romanes comparées aux langues germaniques : ayant eu une vie historique beaucoup plus longue, elles sont, elles étaient surtout jadis plus claires, plus maniables, parce qu'elles avaient servi à des usages bien plus variés; elles demandent moins d'efforts non seulement aux organes de la voix, mais à la pensée. — Enfin la dernière raison doit être cherchée dans ce fait indéniable : c'est que, malgré l'influence considérable, et même salutaire, de l'élément germanique dans la constitution du monde moderne, la civilisation de l'Europe est essentiellement fille de la civilisation romaine, comme le christianisme a été transmis au monde moderne par le monde

1. Les empiètements de la *Germania* sur la *Romania* appartiennent exclusivement à cette première catégorie.

romain. Les langues romanes ont eu pour auxiliaire perpétuel le latin, organe de la science, de la philosophie, du droit et de la religion. Aussi voyons-nous dès le moyen âge entre les pays romans et les nations germaniques le même rapport qui se reproduit plus tard : les langues romanes, surtout le français, sont connues, parlées et lues dans le monde chrétien tout entier, tandis que les exemples de *Romani* connaissant une langue allemande pourraient sans doute se réduire à un nombre presque imperceptible. La raison alléguée ici est si réelle qu'on a vu également les nations slaves, quand elles se sont mises à participer à la civilisation moderne, commencer leur éducation par apprendre le français. Cette langue est encore dans le monde entier, avec l'italien, le signe et le véhicule d'une certaine culture affinée, c'est-à-dire de ce qu'il y a de plus délicat dans la civilisation commune aux peuples modernes, venue des Romains, transmise et développée par les nations romanes.

Ces réflexions amènent naturellement à se poser une question intéressante et difficile : la Romania forme-t-elle vraiment un domaine intellectuel et moral, ou n'est-elle constituée que par l'origine commune des langues romanes ? En d'autres termes, existe-t-il entre les peuples qui parlent aujourd'hui des dialectes latins des liens réels, autres que ceux de l'unité de langage, lesquels peuvent en somme être considérés comme purement fortuits et sont actuellement fort relâchés ? Question grave, qui en engendre de plus graves encore, et qu'il ne faut aborder qu'avec une grande circonspection, si on tient à ne pas se payer de mots et à ne pas sacrifier à une idée préconçue la sincérité scientifique. Pour la traiter et la résoudre en détail, il faudrait un espace dont je ne dispose pas ici ; je me permettrai seulement de proposer à ce problème capital la solution qui me paraît aujourd'hui le mieux répondre à la vérité. Je n'essaierai pas de l'appuyer sur des faits, je ne ferai que l'exposer très sommairement, laissant au lecteur le soin de compléter ce qui sera simplement indiqué.

La Romania, ou l'union des nations romanes, n'a pas pour base une communauté de race. Quand on parle des races latines on emploie une expression qui manque absolument de justesse : il n'y a pas de races latines. La langue et la civilisation romaines ont été adoptées, plus ou moins volontairement, par les races

les plus diverses, Ligures, Ibères, Celtes, Illyriens, etc. C'est donc sur le sacrifice de la nationalité propre et originelle que repose l'unité des peuples romans; elle a pour base un principe tout différent de celui qui constitue l'unité germanique ou slave. Le développement particulier de chacun de ces peuples leur a rendu, il est vrai, une personnalité nationale bien marquée, mais ce développement lui-même a pour point de départ, non la nationalité ancienne, mais la culture du monde gréco-romain. Les invasions germaniques ont presque détruit cette culture; grâce à la conversion des envahisseurs à la religion des *Romani*, elles ne l'ont pas complètement anéantie, et le monde moderne a pu renouer la tradition interrompue. Le moyen âge a été, surtout dans les pays romans, une lutte perpétuelle entre cette tradition et les tendances nouvelles de la société issue des conquêtes allemandes. Entre les deux courants il y a eu fusion à différents degrés : les Allemands, plus tard les Slaves, ont adopté en grande partie les idées, les mœurs, les institutions romaines, tandis que les pays romans, et surtout la France, ont fortement subi l'influence germanique. L'Europe actuelle, en tant qu'on la conçoit comme formant jusqu'à un certain point une seule nation (à laquelle se rattachent les établissements européens du nouveau-monde), n'est qu'une autre forme de l'empire romain restauré par Charlemagne. Dans le sein de cette association, les peuples romans forment un groupe plus étroitement uni, auquel s'opposent, tenant à l'ensemble par un lien de plus en plus lâche, les deux grandes nations des Germains et des Slaves. Chez ces peuples, la nationalité est exclusivement le produit du sang; la Romania au contraire est un produit tout historique. Son rôle paraît donc être, en face des sociétés qui ne sont que des tribus agrandies, de représenter la fusion des races par la civilisation. C'est dans cette pensée que les divers peuples qui parlent encore latin, sans abjurer en rien leur individualité propre, peuvent trouver la base d'une sympathie raisonnée et même d'une action commune. Le principe des nationalités fondées sur l'unité de race, trop facilement accepté même chez nous, n'a point eu jusqu'ici de fort heureuses conséquences. A ce principe, qui ne repose que sur une base physiologique, s'oppose heureusement celui qui fonde l'existence et l'indépendance des peuples sur l'histoire, la communauté des

intérêts et la participation à une même culture. Il oppose le libre choix et l'adhésion qui provient de la reconnaissance des mêmes principes à la fatalité de la race ; il est éminemment progressif et civilisateur, tandis que l'autre sera toujours par son essence conservateur et même exclusif. Ce n'est pas que le rationalisme pur, qu'on est habitué en France à introduire dans la politique, soit moins dangereux que l'esprit de race : le jeu opposé du principe de tradition et du principe de progrès est la condition de tout développement régulier. Mais le lien qui unit entre elles les nations romanes est précisément, par sa nature, à la fois traditionnel et rationnel. Héritières de Rome, elles doivent conserver de son esprit ce qui est le plus utile à l'humanité, la tendance vers une civilisation commune, équitable et éclairée. Elles doivent tenir à honneur de se rattacher au grand effort tenté il y a seize siècles, qui échoua si misérablement au moment même où on en célébrait l'heureux succès ; elles doivent viser à réaliser autant que possible ces belles hyperboles des poètes latins, qui peuvent devenir un jour des vérités ; elles ont pour mission de représenter dans le monde moderne l'idée d'une cité commune, entrevue par les Romains, en la fondant sur des bases plus solides. Elles n'ont d'ailleurs pas cessé de constituer en quelque mesure, par la communauté de leur langue, de leurs souvenirs et de leurs aspirations, cette *patriam diversis gentibus unam*, qui enthousiasmait le Gaulois Rutilius.

La fraternité des diverses nations romanes est sensible dans l'histoire de leurs littératures autant que dans celle de leurs langues. Au moyen âge les plus importantes d'entre elles ont eu constamment les rapports intellectuels les plus étroits ; plus tard elles ont pris part successivement à ce grand mouvement de la renaissance qui était réellement pour elles une restauration. Mais en même temps, grâce aux conditions diverses où elles se sont trouvées et à leur contact plus ou moins fécond avec d'autres peuples, surtout au moyen âge, l'individualité de chacune s'est constituée. Cette individualité a même été assez marquée pour que le sentiment de la communauté ait pu presque s'effacer : il doit trouver une réviviscence durable dans l'étude des langues et des littératures romanes, à laquelle nous consacrons ce recueil. Nous ne poursuivons, cela va sans dire, d'autre

intérêt que celui de la science : les faits seuls parleront; nous ne les choisirons ni ne les interpréterons avec aucune idée préconçue. Mais c'est précisément au point de vue purement scientifique que le rapprochement perpétuel entre les langues et les littératures des diverses nations qui composent la Romania est le plus utile et le plus fructueux. Elles s'éclairent sans cesse l'une par l'autre, au point qu'il est impossible d'approfondir l'étude d'une seule d'entre elles si on n'a des autres une connaissance familière. C'est pour cela que nous les réunissons dans ce recueil, et nous lui avons donné le beau nom, depuis longtemps oublié, par lequel les *Romani* d'Italie, de Gaule, d'Espagne et d'Orient désignaient jadis la grande cité où ils étaient tous entrés à leur tour.

[*Romania*, I (1872), p. 1-22].

(*A suivre.*)



L'APPENDIX PROBI

[I]

On sait que le manuscrit latin qui porte le n° 16 dans la bibliothèque impériale de Vienne, — manuscrit du VIIIe ou du IXe siècle, provenant de Bobbio, — contient, après l'*Ars minor* de Valerius Probus, quelques pages qui ont été publiées d'abord par Endlicher en 1837 dans ses *Analecta grammatica*, puis par Keil en 1864 dans le tome IV des *Grammatici latini* (p. 193-204), sous le titre d'*Appendix Probi*. Cet appendice se compose de cinq morceaux bien distincts : 1° (p. 193, 1 — 196,2) remarques sur la déclinaison ; 2° (196, 13 — 197, 18) remarques sur la rection des cas ; 3° (197, 19 — 199,17) remarques orthographiques ; 4° (199, 18 — 203, 34) *differentiae* ou remarques sur la différence de sens de mots homonymes ; 5°(203, 35 — 204, 6) énumération en dix lignes de verbes déponents. Ces morceaux n'ont pas de lien entre eux ; le troisième et le quatrième ont seuls de l'intérêt ; le quatrième se retrouve isolé dans le manuscrit 306 de Montpellier, où il est attribué expressément à Valerius Probus (*Incipiunt differentiae Probi Valerii*). C'est du troisième seulement que je veux dire quelques mots.

L'importance de ce morceau pour la prononciation vulgaire du latin est considérable. Il n'est pas le seul, dans les écrits grammaticaux latins qui nous sont parvenus, qui présente des listes de graphies vicieuses mises en regard des formes correctes, mais il nous offre à la fois la plus riche de ces listes et celle qui contient les formes les plus éloignées des formes classiques, et par conséquent les plus intéressantes, surtout pour le romaniste. Aussi Diez a-t-il souvent cité dans sa grammaire le témoignage de l'*Appendix Probi*, c'est-à-dire du troisième morceau, et M. Seelmann l'a-t-il fait passer à peu près entièrement dans son livre sur la prononciation du latin. M. Paul Meyer a fait

figurer, à bon droit, un long extrait de ce morceau en tête de son *Recueil de textes bas-latins, français et provençaux*. Je pense en donner quelque jour une édition accompagnée de commentaires étendus ; je ne veux ici qu'aborder une question préliminaire, sur laquelle j'appelle l'attention des philologues.

La valeur des renseignements fournis par ce morceau dépend naturellement beaucoup de sa provenance. Il serait très important, pour l'histoire de la phonétique latine et néo-latine, de savoir où et quand la liste a été composée, et par conséquent quelle prononciation vulgaire elle représente en la combattant. Je ne sache pas qu'on ait encore tenté de déterminer la date et la patrie de ce précieux petit texte ; peut-être est-il possible, et c'est ce que je vais essayer de faire, d'arriver sur ces deux points à un résultat approximatif.

Le manuscrit est trop récent pour nous apprendre quelque chose ; on juge seulement, par les nombreuses fautes qu'il présente, que le copiste ne comprenait pas ce qu'il transcrivait ; le fait qu'il a, sans doute, été écrit à Bobbio ne prouve rien non plus. Pour dater notre morceau, nous avons à l'étudier en lui-même : on peut y arriver par des observations ou internes ou externes ; en d'autres termes, nous pouvons chercher à déterminer l'époque et le pays où il a été écrit par la présence ou l'absence de certains traits de l'évolution phonétique ou morphologique du latin dont nous connaissons à peu près le temps et le lieu, et d'autre part il peut contenir en lui-même des éléments formels de datation. Je ne parlerai guère que des arguments de l'ordre externe.

Il y a une note qui, au premier abord, semble en fournir un aussi précis que péremptoire, c'est la suivante :

Vico Capitis Africae non vico Caput Africae [1].

En effet, nous connaissons par d'autres textes à Rome [2] un

1. Le manuscrit porte *vicocaput non vicocapitis* ; dans les trois autres noms de rues qui suivent, le mot *vico* est également uni par l'écriture au génitif qui en dépend. On sait que dans les indications topographiques, c'est l'usage de mettre *vico* à l'ablatif. M. P. Meyer corrige à tort *vicecaput, vice capitis*.

2 Voy. Becker, *Handbuch der rœm. Alterthümer*, t. I, p. 508 ; Jordan, *Topographie der Stadt Rom.*, t. II, p. 588, et les auteurs plus anciens cités dans l'*Onomasticum* de Forcellini-De Vit au mot *Caput*.

vicus Capitis Africae, situé dans la deuxième région, qui portait encore au moyen âge le nom que notre grammairien signale comme incorrect : *vicus* (ou *viculus*) *Caput Africae* [1]. Cette rue de Rome devait évidemment son nom à un buste, sans doute colossal, représentant l'Afrique, qui l'ornait [2]. Mais ce qui est surtout intéressant, c'est qu'il y avait là un *paedagogium*, spécialement affecté à l'instruction des jeunes esclaves destinés au service du palais impérial [3]; diverses inscriptions nous font connaître cet établissement, dont les élèves, si l'on peut ainsi dire, portaient le titre de *Caputafricenses* [4] ; dans plusieurs de ces inscriptions, nous retrouvons la faute même corrigée par notre texte, et qui consiste à traiter *Caput Africae* comme un mot invariable [5]. On est donc tout disposé à regarder ce texte comme composé à Rome, et par un *paedagogus* du *Caput Africae* pour l'usage de ses disciples, à l'époque impériale [6]. Une autre note, *septizonium non septidonium*, semble d'ailleurs accuser aussi une origine romaine : on connaît le *septizonium* construit par Septime Sévère et qui resta debout pendant une grande partie du moyen âge [7]. Malheureusement, d'autres faits que présente

---

1. Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom im Mittelalter*, t. V, p. 627.

2. On connaît à Rome deux autres rues qui portaient des noms analogues, le *vicus Capitis canterii* et le *vicus Capitis tauri*. Pour ces deux noms nous avons également des textes où *vico* est suivi de *Caput* indéclinable.

3. Voy. notamment Marquardt, *Das Privatleben der Rœmer*, p. 156; Orelli, nos 2685, 2934, 2935; *C. I. L.*, V ,1039.

4. Orelli, 6371 : *Alexander, Augustorum servus, filio dulcisimo caputafricesi, qui deputabatur inter bestitores.*

5. Orelli, 2685 : *Niceratus... paedagogus a Caput Africae*; de même 2935. Au contraire, au no 2934, nous voyons une liste de *paedagogi puerorum a Capite Africae.*

6. D'après Becker et Marquardt (*l. c.*), le *Caput Africae* ne paraîtrait que depuis l'époque de Caracalla; cependant Cavedoni (*Bullettino dell' Istituto archeologico Romano*, 1850, p. 160) cite une inscription qui, portant le nom d'un M. Ulpius Agathonicus, *paedagogus a Caput Africae*, remonterait au temps de Trajan; mais la preuve ne paraît pas décisive; cf. ci-dessous, p. 36, n. 4. L'établissement a dû exister jusqu'à l'époque de Constantin, à en juger par la barbarie d'inscriptions comme celle qui est rapportée ci-dessus à la note 4.

7. Voy. ci-dessous p. 37, n. 3.

notre morceau viennent singulièrement ébranler cette conjecture.

D'abord le *vicus Capitis Africae* n'est pas le seul qui soit mentionné ; trois autres le suivent immédiatement :

Vico stabuli proconsulis non vico tabuli proconsulis [1].
Vico castrorum non vico castrae [2].
Vico strobili non vico trobili [3].

M. Jordan, dans sa *Topographie de la ville de Rome*, range ces trois rues, relevées uniquement dans l'*Appendix*, parmi les rues de Rome ; mais on peut se demander si c'est à bon droit. Il n'y à rien à dire contre un *vicus Strobili* : une pomme de pin en bronze peut très bien avoir orné une rue de Rome (qu'on se rappelle la pomme de pin colossale transportée de Rome à Aix par Charlemagne et qui se trouve aujourd'hui devant la porte de la cathédrale, la *pigna* du Vatican provenant du mausolée d'Hadrien, et la *Via della pigna* au moyen âge [4]) ; le *vicus Castrorum* pouvait être ainsi appelé du voisinage des *castra* nombreux à Rome : on songerait surtout aux *castra peregrina*, mentionnés dans les différentes descriptions à côté du *Caput Africae* [5]. Mais comment pouvait-il exister à Rome un *vicus Stabuli proconsulis* ? Jamais il n'y a eu de proconsul dans la ville, et il ne

1. Le manuscrit porte *vicotabuli proconsulis non vicotabulu proconsulis*. M. Hübner (d'après Jordan, *l. c.*) lit : *vico stabuli non vico stabulu*[*m*]. La faute consisterait ainsi, comme pour *vico caput Africae*, dans la substitution du nominatif au génitif après *vico* (car *vico Caput Africae* paraît être pour *vico qui dicitur Caput Africae*). Mais l'usage attesté pour *Caput* ne l'est pour aucun autre nom ; je pense donc que la faute relevée ici consiste, comme pour *vico trobili* = *vico strobili*, dans la suppression de l'*s*, et j'explique cette faute par le nominatif : *vicus stabuli*, *vicus strobili* a été compris comme *vicus tabuli*, *vicus trobili*, d'où *vico tabuli*, *vico trobili*.

2. C'est un des plus anciens exemples de la transformation si fréquente d'un neutre pluriel en féminin singulier. Le mot *castra* au féminin apparaît souvent dans les inscriptions, notamment en Afrique. Il survit en français dans les noms *La Châtre*, *Châtres*, que portent différents lieux. M. Jordan veut à tort lire *castra* pour *castrae*.

3. Le scribe avait d'abord écrit la seconde fois comme la première *vico strobili*.

4. Voy. Gregorovius, t. VII, p. 702.

5. Voy. Urlichs, *Codex topographicus urbis Romae*, p. 4, 5, 35, etc.

peut s'agir ici que d'un proconsul établi à demeure, puisque ses écuries avaient donné leur nom à une rue.

Voilà une première difficulté qui nous arrête. D'autres remarques vont décidément nous éloigner de Rome. On trouve dans ce court texte trois noms de lieux, et ces trois noms se rapportent à une même province, à une même région :

Syrtes non Syrtis [1].
Byzacenus non Bizacinus.
Capsensis non Capsesis [2].

Le Byzacium, où se trouve Capsa, est une région de l'*Africa proconsularis*, qui est limitée à l'est par la petite Syrte : il y a là une indication qui me paraît décisive. Je crois qu'on peut encore reconnaître une ville de la même région dans une note dont il ne reste plus que la forme incorrecte, *ametra*; je lirais en effet :

[Ammaedara non] Ametra [3].

Si le *vicus Stabuli proconsulis* nous amène à une ville où séjournait un proconsul, c'est à Carthage qu'il faut placer la composition de notre texte. Le *vicus Capitis Africae* ne fait pas difficulté : il est naturel qu'à Carthage, chef-lieu de l'Afrique, il y ait eu, comme à Rome, une tête colossale de l'Afrique qui aura donné son nom à une rue [4]. Quant à *septizonium*, c'est un

---

1. Il faudrait à l'inverse *Syrtis non Syrtes*.

2. Le manuscrit porte *capsesys non capsesis*, mais, cette note étant placée immédiatement après *byzacenus non bizacinus*, la correction n'est pas douteuse.

3. *Ammaedara*, est la forme la plus authentique (voy. *C. I. L.*, VIII, 50); on trouve aussi *Ammedara*, *Ammedera*. La forme que nous supposons dans notre texte peut s'appuyer sur ce passage de Procope (*De aedif. Justin.*, VI, 6) : Ἀμμαίδαρα, ὅπερ καλοῦσιν οἱ ἐπιχώριοι Αὐμέτερα (plutôt que Αὐμετέρα, donné par les éditions et le *Corpus*).

4. Si on ne regarde pas l'inscription mentionnée ci-dessus, p. 34, n. 6, comme prouvant l'existence du *Caput Africae* dès l'époque de Trajan, la conjecture émise par Becker (*l. c.*) paraîtra très vraisemblable. D'après lui, la tête colossale de l'Afrique a dû être érigée par Septime Sévère, cet Afri-

nom commun, désignant d'abord l'ensemble des sept planètes, puis un monument élevé en leur honneur à l'imitation d'édifices assyriens et phéniciens [1]. Commodien se moque de la vénération des païens d'Afrique pour le *septizonium* [2], et le *septizonium* élevé à Rome par l'Africain Septime Sévère paraît avoir été un souvenir de sa patrie [3]; bien avant lui nous voyons un *septizonium* joint, comme à Rome, à un *nymphaeum* [4] dans la ville de Lambèse [5]. — Une autre note semble se rapporter à un édifice connu, dont on ne trouve pas de trace ailleurs, notamment dans les documents si nombreux que nous avons sur l'ancienne Rome :

chalcostegis non calcosteis [6].

---

cain si préoccupé du souvenir de sa patrie (cf. ci-dessous, n. 3). Dès lors il serait possible qu'il eût simplement imité à Rome un monument de Carthage, où il avait été proconsul.

1. Voy. Forcellini-De Vit, *s. v.*

2. *Carmen* VII; *De septizonio et stellis*. On sait que Commodien était de Gaza en Palestine, mais il a vécu en Afrique, et ses œuvres sont absolument africaines; voyez ci-dessus [*Mélanges Renier*] l'article de M. Boissier.

3. Spartien nous dit (*Sever.*, 19) : « *Cum septizonium faceret, nihil aliud cogitavit quam ut ex Africa venientibus suum opus occurreret.* » Son tombeau aussi était *specie septizonii exstructum*.

4. Cf. Amm. Marcel., XV, 7, 3 : « *Septemzodium, ubi operis ambitiosi Nymphaeum condidit Marcus imperator.* »

5. Voy. *C. I. L.*, VIII, 2657 : *Aurelius Cominius Cassianus... septizonium marmoribus musaeo et omni cultu vetustate dilabsum restituit*. Il est aussi parlé de *nymphaeum*, et Willmanns remarque : *Septizonium igitur... aedificatum videtur esse jam multo ante Severi imperium, una cum ipso, opinor, primo ductu, Hadriani fortasse tempore.* — Notons que, parmi les altérations si nombreuses qu'a subies à Rome le nom du monument construit par Sévère (*septizodium*, *septisolium*, *septa Solis*, etc.), ne se trouve pas la forme *septidonium* de notre texte. Cette forme est donnée par le scholiaste de Lucain cité dans Forcellini-De Vit, mais appliquée à la représentation de l'ensemble des planètes, en sorte qu'il serait possible qu'il s'agît dans notre texte de cette représentation et non d'un édifice; toutefois le voisinage de *chalcostegis* indique plutôt le contraire.

6. Ce mot ne nous a pas été transmis en grec, mais nous avons πετρόστεγος, ξυλόστεγος, χρυσόστεγος, et on sait que les toitures recouvertes de lames d'airain n'étaient pas rares. La forme *chalcostegis* (ms. *calcostegis*) est assez difficile à comprendre : notons qu'à côté de ξυλόστεγος on trouve ξυλοστεγής.

L'examen du texte au point de vue de la grammaire et du lexique serait loin, croyons-nous, de contredire l'hypothèse d'une origine africaine. Je ne veux pas entrer ici dans cet examen. Je me bornerai à signaler l'absence de traits phonétiques qui, à partir d'un certain moment, apparaissent dans le latin vulgaire avec une fréquence de plus en plus grande, particulièrement en Afrique. Ainsi notre texte ne présente aucune trace de la confusion de *ae* avec *e*[1], de la confusion de *t* et *c* devant un *i* en hiatus[2], de la prothèse d'un *i* (*e*) à l'*s* impure[3]. Étant donnée la vulgarité frappante de plusieurs des formes qu'il contient (citons *acqua*, *aus* et autres pareils, *noscum*, *passar*, *veclus* et autres pareils), il est peu admissible que l'auteur, s'il avait connu les fautes qui viennent d'être indiquées, ne les eût pas signalées. Or la première, rare au IIe et au IIIe siècle[4], est très fréquente au IVe[5]; la seconde est attestée comme très répandue en Afrique au IIIe siècle par un acrostiche de Commodien[6]; la troisième apparaît simultanément, si je ne me trompe, en Espagne, à Rome et en Afrique tout à la fin du IIe siècle[7]; encore rare au IIIe siècle, elle devient abondante au IVe et elle foisonne au Ve.

---

1. Je ne compte pas *Ametra* pour *Ammaedara*; c'est un mot étranger.

2. *Theophilus* (ms. *Theofilus*) *non Izofilus* ne fait pas exception; il s'agit d'un mot grec et d'un 0. Cette forme *Izofilus* est certainement fautive; M. Schuchardt (*Vocalismus*, I, 153) lit *Ziophilus*; je lirais plutôt *Zophilus* ou *Tzophilus*.

3. M. Seelmann interprète comme un *i* prothétique l'*i* d'*Izofilus* (*Die Ausspr. des Lat.*, p. 318), mais c'est inadmissible.

4. Les exemples sont fréquents à Pompéi, puis disparaissent pendant près : deux siècles; voy. Seelmann, p. 225.

5. Seelmann, *l. c.*

6. *Carm.* II, 23, *Concupiscencia*; le vers correspondant au quatrième *c* nence par *cum*.

7. Le plus ancien exemple paraît être celui de Barcelone du IIe siècle hardt, III, 271), *iscolaticus*. Il est curieux en ce qu'il émane d'un . d'école, et indique par conséquent que cette prononciation n'était pas nte aux gens absolument ignorants. Le plus ancien exemple africain, (Renier, 1375; *C. I. L.*, VIII, 2438), est peut-être douteux : on peut re *inscripta*.

Sans vouloir donner une précision trop grande aux conclusions qu'on peut tirer de ces dernières remarques, je crois donc qu'on est autorisé à considérer notre liste comme dressée à Carthage et sans doute avant la fin du IIIe siècle.

On sait que le latin africain possédait beaucoup de mots grecs; on ne sera donc pas étonné d'en trouver une trentaine dans notre courte liste, d'autant qu'ils étaient naturellement plus sujets que les autres à des altérations que les grammairiens essayaient de corriger [1]. Ni dans ces mots ni dans les mots latins on ne trouve de termes empruntés au christianisme [2], et c'est encore une considération à faire valoir en faveur de l'ancienneté de cette liste, quand on se rappelle avec quelle rapidité le christianisme se développa en Afrique, où la littérature chrétienne trouva son premier foyer.

[*Mélanges Renier* (1886), p. 30.]

---

1. Voici la liste de ces mots, sous leur forme grecque et sous celle qui est signalée comme fautive. Je corrige sans les indiquer les erreurs du manuscrit. On remarquera que plusieurs de ces mots sont restés dans les langues romanes avec la forme vulgaire qu'ils avaient au IIIe siècle. Leurs altérations remontent souvent à la prononciation grecque.

Adon (Adonius)
amphora (ampora)
amygdala (amiddola)
basilica (bassilica)
botruus (butrio)
brabeum (bravium)
calathus (galatus)
chlamys (clamus)
cithara (citera)
daucus (draucus)
dysentericus (disentericus)
gyrus (girus)
hermeneumata (erminomata)
horologium (orilegium)
Marsyas (Marsuas)
myrta (murta)
musium (museum)
opobalsamum (ababalsamum)
pancarpus (parcarpus)
pegma (peuma)
plastes (blasta)
porphyreticum (purpureticum)
Sirena (Serena)
stropha (stropa)
teloneum (toloneum)
thymum (tumum)
Theophilus (Zophilus)
zinziber (ziziper)

Il faut noter qu'on ne trouve pas trace dans ces mots du changement de *ph* en *f* (les *f* = *ph* appartiennent au copiste) : le *ph* est rendu par *p* dans *ampora*, *purpureticum*, *stropa*; c'est encore un signe d'antiquité. — La note inintelligible *homfagium non monofagium* paraît encore se rapporter à un mot grec.

2. *Plastes* a le sens de « modeleur, potier », et non de « créateur ». *Theophilus* est un nom païen aussi bien que chrétien.

[II]

SUR L'APPENDIX PROBI (III)

La troisième section du recueil d'observations grammaticales désigné sous le nom d'*Appendix Probi* est, comme on sait, d'un grand intérêt pour l'étude du latin parlé et, par suite, des langues romanes, parce qu'elle contient beaucoup de formes vulgaires qu'on chercherait vainement ailleurs, et qui se retrouvent en bonne partie dans le latin encore vivant dont les langues romanes sont les dialectes. Il est donc intéressant de savoir où et quand cette curieuse liste de graphies, de prononciations ou de formes condamnées par la grammaire officielle a été rédigée. J'ai consacré à cette recherche une courte étude insérée en 1887 dans les *Mélanges* publiés par l'École des Hautes Études en l'honneur de Léon Renier. J'ai conclu que le recueil avait très vraisemblablement été dressé, pour servir à l'enseignement pratique du latin littéraire, au IIIe siècle de notre ère et à Carthage. Mon travail a été le point de départ de toute une série d'études dont on trouvera la liste ailleurs [1], et l'intérêt rappelé sur ce document nous en a valu une édition fort améliorée par M. W. Foerster (accompagnée d'une reproduction héliographique du manuscrit), reproduite par M. Heraeus et plus tard, avec de nouvelles améliorations, par M. Foerster lui-même, ainsi que des commentaires complets et fort précieux de ces deux savants et de M. Ullmann, et des remarques occasionnelles de MM. Sittl, Kübler, Gundermann, Bücheler et autres. Je ne veux m'occuper ici que de la critique à laquelle ont été soumises mes conclusions sur les dates et la patrie de l'opuscule en question.

Pour la date, tout le monde, si je ne me trompe, a accepté celle que j'avais proposée, en m'appuyant d'une part sur le caractère païen du document, d'autre part sur l'absence de certains

1. Voy. la note bibliographique à la p. 225-226 de l'*Altfranzösisches Uebungsbuch* publié par MM. Foerster et Koschwitz (2e éd., Leipzig, Reisland, 1902).

phénomènes qui apparaissent dès le IIIe ou même le IIe siècle et que l'auteur n'aurait pas manqué de mentionner s'il les avait connus [1]. On a seulement relevé certains traits qui indiqueraient plus précisément l'époque de Septime Sévère; il est vrai que ces traits ne sont probants que si le recueil a été composé, non, comme je le crois, à Carthage, mais à Rome.

Pour le lieu, mon opinion a été acceptée par MM. Sittl [2] et Kübler, qui l'ont appuyée d'arguments d'ordre interne dont je n'examine pas ici la valeur. Elle a été combattue d'abord par M. Ullmann, dans un travail très long et très digne d'attention, puis par M. Foerster : ces deux savants s'en tiennent à l'opinion que j'avais eue d'abord moi-même, et que suggère naturellement la mention du *Caput Africae*, le *paedagogium* bien connu du Caelius. Ils pensent que les raisons qui m'ont fait abandonner cette manière de voir ne sont pas suffisantes, et qu'il y en a en revanche qui s'opposent à ce que notre texte soit carthaginois.

Au fond la controverse porte essentiellement sur deux articles du recueil, qui se suivent immédiatement (134 et 135) et qui semblent contradictoires : *vico capitis Africae non vicocaput Africae* 134, qui paraît indiquer Rome, et *vicotabuli proconsolis non vicotabulu proconsulis*, qui paraît l'exclure, puisqu'il n'a jamais pu y avoir de proconsul résidant à Rome. C'est en vain, à mon

1. Parmi ces phénomènes absents de notre texte se trouve la prothèse d'un *i* (*e*) à l'*s* impure initiale. M. Seelmann et M. Foerster croient cependant la reconnaître dans l'article 46, *theofilus non izofilus*; mais ce serait le seul exemple connu de prothèse devant *z* (les fautes, plus ou moins avérées, de lapicides qui ont mis un *i* devant *br*, *m*, *l*, *ps*, *f*, et que rapporte M. Seelmann, ne peuvent nullement être alléguées en faveur d'une telle forme dans un texte comme le nôtre). M. Foerster renvoie à l'art. 202, où le ms. a *constabilitus non constabilitus*, et où une conjecture, tout arbitraire, de M. Bücheler propose *stabilitus non istabilitus* (peut-être *const. non cost.* ou *non costabl.*), et à l'art. 126 *effiminatus* (l. *effem.*) *non imfimenatus*, dont je ne saisis pas le rapport avec notre cas.

2. M. Foerster (*Altfranzösisches Uebungsbuch*) écrit : « Heimat und Zeit : Afrika G. Paris, darnach genauer (Karthago) und für Heiden geschrieben K. Sittl. » Mais j'avais déjà signalé le caractère païen du document, et j'avais également fixé à Carthage, et non simplement en Afrique, le lieu où il a dû être rédigé (*Mél. Renier*, p. 306 [Cf. ci-dessus, p. 36] : « C'est à Carthage qu'il faut placer la composition de notre texte »).

avis, qu'on a contesté la valeur de cet argument [1]. Or si le document a été rédigé dans une ville où résidait un proconsul, cette ville ne peut être que Carthage. J'ai relevé en effet d'autres faits qui indiquent une origine africaine, et dont on n'a pas réussi à ébranler la force probante. Il n'y a dans le recueil que trois noms géographiques cités : *Capsensis*, *Byzacium*, *Syrtes* [2], et tous trois non seulement sont africains, mais se rapportent à l'*Africa proconsularis* : le Byzacium où se trouve Capsa, en est une subdivision, et elle est bornée à l'est par la petite Syrte. On a dit qu'il pouvait, qu'il devait y avoir des Africains parmi les esclaves ou affranchis de l'école romaine du

1. J'avais cru pouvoir restituer *vico stabuli pr. non vico tabuli pr.*, en m'appuyant sur l'art. 137, où l'édition Keil donnait *vicostrobili non vicotrobili*; mais le manuscrit portant en réalité *vicostrobili non vicostrobili*, avec une faute évidente mais difficile à corriger, ma restitution perd cette confirmation. Elle me paraît toutefois encore plus plausible que les deux autres qu'on a proposées. M. Zangemeister veut lire *vico catabuli pr. non vico tabuli*; on peut faire à cette conjecture, et plus fortement, l'objection que M. Foerster fait à la mienne : comment aurait-on oublié que le *vicus catabuli*, voisin du *catabulum*, en tirait son nom? D'ailleurs il paraît peu probable qu'un quai de débarquement (c'est le sens de *catabulum* ou *catabolum*) se soit appelé *c. proconsulis*. M. Bücheler lit *vico tabulae pr. non vico tabuli pr.*, et ajoute : « Le peuple traite les mots de ce genre comme des composés, et ainsi *tabulu* s'explique comme l'*u* dans la forme récemment découverte *vicu coruenses*. » Je ne vois pas l'analogie entre les deux cas. — Pour ruiner l'argument tiré, contre l'origine romaine, de la mention d'un proconsul, M. Ullmann remarque que Septime Sévère, même devenu empereur, garda le titre de proconsul ; mais certainement on ne le désigna jamais à Rome par ce simple titre (c'est ce qu'a reconnu M. Foerster). M. Bücheler, qui, comme on l'a vu, croit que la bonne forme est *vico tabulae pr.*, ne trouve rien d'étonnant à ce qu'un *vicus* de ce nom ait existé à Rome : « Il a pu suffire que n'importe quel proconsul eût fait un jour poser là une table, ou qu'on en eût posé une en son honneur, pour qu'on nommât la rue d'après cette table. » On jugera de la vraisemblance de cette hypothèse. Sur l'opinion de M. Foerster, voy. plus loin.

2. J'avais joint à ces trois mots *Ammaedara non Ametra*, restitution hypothétique de l'art. 157, dont l'édition Keil ne contenait que la forme signalée comme fautive *ametra*; mais en fait le manuscrit porte *a..p... non ... tra*, ce qui rend mon hypothèse inadmissible.

Caput Africae : assurément; mais il y en avait de beaucoup d'autres pays, et ce serait un hasard merveilleux si notre document avait été rédigé à Rome par un Africain, qui y aurait inséré trois mots de la géographie de sa province, et qu'en même temps il contînt cette notice d'une « rue de l'Écurie du Proconsul » qui n'avait d'intérêt qu'à Carthage même. — Le *septizonium* de l'art. 13 peut bien être le célèbre monument construit à Rome par Septime Sévère; mais j'ai montré qu'il y avait plus anciennement des *septizonia* en Afrique et que c'est là sans doute que Sévère avait pris l'idée et le nom de son édifice romain. A côté de *septizonium* figure un article *chalcostegis* [1], qui est sans doute aussi le nom d'un monument, et qu'on devrait trouver à Rome si c'est à Rome qu'il s'élevait : si c'est un monument de Carthage, au contraire, rien d'étonnant à ce qu'il ne fût mentionné que dans notre texte [2].

Tout concourt donc à faire attribuer à Carthage et non à Rome le document dont il s'agit, tout, sauf le *vicus capitis Africae*. L'existence à Rome d'un *vicus* de ce nom suffit, d'après M. Foerster, pour que la localisation à Rome soit incontestable. J'avais dit : « Le *vicus capitis Africae* ne fait pas difficulté : il est naturel qu'à Carthage, chef-lieu de l'Afrique, il y ait eu, comme à Rome, une tête colossale de l'Afrique qui aura donné son nom à une rue. » Et j'avais fait remarquer que très probablement le *Caput Africae* du Caelius avait été érigé par Septime Sévère, qui transporta à Rome tant de souvenirs du pays où il était né et qu'il avait gouverné comme proconsul. Cela me paraît encore très soutenable [3], et j'ajouterai une remarque à

1. La forme de ce mot m'avait embarrassé; M. Bücheler pense qu'on peut admettre en grec χαλκοστεγίς, « forme correcte, choisie pour mettre en relief le genre féminin (comme dans κυνηγίς, αἰχμαλωτίς etc. à côté de -γός, τός); on peut sous-entendre *aedes*, *domus*, *porticus* ».

2. Il y a peut-être encore un trait africain dans l'article *Marsyas non Marsuas*; voyez l'intéressante remarque de M. Kübler.

3. M. Foerster, après avoir rejeté la conjecture de M. Ullmann sur le titre de proconsul pris par Septime Sévère (voy. ci-dessus), ajoute : « Mais aussi incertaine, sinon téméraire, est l'invention d'un *vicus capitis Africae*, d'un *septizonium* à Carthage. » Il me semble que, en présence des indices africains si assurés de notre texte, cette « invention », en soi naturelle, est tout à fait vraisemblable.

l'appui : le *vicus capitis Africae* se trouve dans notre texte en tête d'un petit groupe, vraisemblablement de même origine, formé de quatre noms de rues : *vicus capitis Africae*, *vicus tabuli proconsulis*, *vicus castrorum*, *vicus strobili*[1]. Or nous connaissons un très grand nombre de noms de rues de Rome, mais aucun document ne mentionne un des trois derniers : ne serait-il pas bien surprenant, si notre recueil avait été rédigé à Rome, qu'il ne contînt pas — sauf le *vicus capitis Africae* — un nom de rue connu et qu'il en contînt trois inconnus ? Des rues de l'ancienne Carthage, au contraire, nous ne connaissons aucune par son nom : il est naturel de supposer que les quatre mentionnées ici s'y trouvaient[2].

Un dernier mot : M. Ullmann a montré, — ce qui d'ailleurs allait de soi, — que notre liste de fautes n'est pas entièrement originale, et qu'une partie notable s'en retrouve dans divers grammairiens, appartenant au groupe, encore assez mal connu des « Probus ». Mais il reste un résidu[3] tout à fait propre à notre texte et qui seul, par conséquent, peut servir à fixer le pays où a été rédigée cette petite compilation mal ordonnée. Le rédacteur serait, d'après MM. Ullmann et Foerster, un élève ou un maître du *paedagogium* du *Caput Africae* à Rome. Suivant moi, c'était un grammairien établi à Carthage, qui a corrigé, outre les fautes qu'il trouvait relevées dans des livres antérieurs, quelques fautes de graphie, de prononciation ou de flexion qu'il avait remarquées autour de lui. Ces fautes forment

---

1. A propos de ce dernier nom M. Bücheler pense qu'il faut voir dans le nom de la rue le nom propre connu *Strobilus* plutôt que *strobilus*, « pomme de pin ». L'un est aussi possible que l'autre.

2. Bien que j'aie admis la possibilité d'un *vicus castrorum* à Rome, je trouve ce nom plus vraisemblable à Carthage. — Je ne comprends pas que M. Foerster adopte, dans la forme corrigée, *vico castrae*, la proposition de M. Jordan de lire *castra* : *castra* sing. fém. est attesté, comme je l'ai remarqué, notamment en Afrique, par les inscriptions, et survit dans des noms de lieux français.

3. « Ein ganz kleiner Rest », dit M. Foerster. Il n'est pas si petit que cela. Il y aurait intérêt, même après les travaux de MM. Ulmann et Heraeus, de le séparer nettement des parties de la liste empruntées à des sources antérieures.

la partie de beaucoup la plus intéressante de son recueil. Mais si elles sont carthaginoises par le fait qu'elles ont été notées à Carthage et que parfois elles portent sur des mots spécialement africains, elles n'ont rien en elles-mêmes de particulièrement carthaginois ou africain : on aurait pu les trouver à peu près toutes à Rome ou dans d'autres provinces. L'intérêt de la localisation à Carthage de l'*Appendix Probi III* n'est pas de nous faire connaître un latin vulgaire propre à l'Afrique, mais de concourir, avec bien d'autres faits, à nous montrer que la graphie, la prononciation et la morphologie vulgaires, à l'époque où se place ce texte, étaient sensiblement les mêmes dans les diverses parties de l'empire romain.

[*Mélanges Boissier* (1903), p. 5-9.]

VERSION LATINE DE L'HEPTATEUQUE

[I]

Pentateuchi versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Pentateuque antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon, avec des fac-similés, des observations paléographiques, philologiques et littéraires, sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. Paris, Didot, 1881, in-4°, CXLII-331 pages.

En 1868 lord Ashburnham faisait reproduire à cent vingt exemplaires, distribués par lui à des amis, à des savants ou à des établissements scientifiques, un des plus précieux manuscrits de sa bibliothèque, une traduction faite sur le grec des Septante de deux livres du Pentateuque, le Lévitique et les Nombres. A cette belle publication, qui attira vivement l'attention du monde savant, était joint le fac-similé d'une des pages du manuscrit, qui permettait aux paléographes d'y reconnaître un des plus anciens spécimens de l'écriture dite onciale. La présence, sur le premier feuillet du Lévitique, de la mention *Explicit liber Exodus. Incipit Leviticum*, et sur le dernier feuillet des Nombres de la mention : *Explicit liber Numeri. Incipit Deuteronomium*, jointe à la circonstance que le manuscrit publié par lord Ashburnham était un de ceux qu'il avait achetés de Libri, firent soupçonner dès lors [1] que les cahiers contenant ces deux livres du Pentateuque avaient dû être arrachés à un manuscrit plus complet, qui se retrouverait peut-être quelque jour dans une de nos bibliothèques de province. Ce pressentiment ne tarda pas à être vérifié. En 1878, M. Léopold Delisle, exami-

1. Voyez *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1870, t. I, p. 344 [article signé ψ].

nant à Lyon un manuscrit fort ancien et fort mutilé d'une version du Pentateuque antérieure à la Vulgate, remarqua que la plus grande lacune de ce volume comprenait précisément les deux livres entiers du Lévitique et des Nombres. La comparaison de l'écriture du manuscrit de Lyon avec le fac-similé du manuscrit d'Ashburnham-Place ne laissa aucun doute sur l'origine de ce dernier, qui n'était qu'un fragment du premier, enlevé par Libri entre l'année 1834, où un savant allemand, F. Fleck, vit encore à Lyon le Pentateuque avec le Lévitique et les Nombres, et l'année 1847, où Libri, alors haut fonctionnaire français, vendait à lord Ashburnham une collection de manuscrits formée en bonne partie des larcins qu'il avait commis dans nos bibliothèques en y faisant des tournées officielles. Pour déjouer les tentatives d'identification, il avait écrit sur le dernier feuillet des Nombres, qui porte l'*explicit* et l'*incipit* indiqués ci-dessus : *Est sancti Petri de Perusio.* Des mentions analogues et également trompeuses ont été ajoutées par lui à plusieurs des manuscrits qu'il avait soustraits aux bibliothèques françaises. Mais la démonstration de M. Delisle était si concluante qu'il n'y avait pas moyen de la contester. Lord Ashburnham, qui, le premier d'ailleurs, avait reconnu l'origine frauduleuse de plusieurs des manuscrits qu'il avait achetés de bonne foi, venait alors de mourir. Son fils, le comte d'Ashburnham actuel, tout en faisant constater que la loi lui donnait le droit absolu de garder le fragment enlevé du manuscrit de Lyon, crut devoir le restituer gracieusement, et M. Delisle, deux ans après sa visite à la bibliothèque de la ville de Lyon, avait le bonheur de rejoindre aux 64 feuillets subsistants du *Codex Lugdunensis*, qui en avait, à l'origine, contenu 244, les 101 feuillets qui, séparés violemment des autres, les avaient quittés après tant de siècles, et étaient restés pendant trente-trois ans au fond d'un manoir anglais. Dans cette histoire, où l'administration de nos bibliothèques se montre à la fois sous le jour le plus triste et le plus brillant, il ne faut pas oublier ce qu'on doit de reconnaissance aux deux comtes d'Ashburnham : au père, qui, en imprimant le fragment qu'il possédait, fit connaître l'importance de ce texte et prépara la découverte de M. Delisle; au fils, qui, une fois convaincu de l'origine du manuscrit que son père avait acheté, le rendit, en vrai gentilhomme, à l'établissement public

auquel il avait été écrit. Nous n'avions pas en effet de moyens de savoir si le fragment de Lyon était tombé en d'autres mains.

Dès que M. Delisle eut constaté dans le manuscrit de la bibliothèque municipale de Lyon l'existence de fragments considérables (car 75 feuillets manquent encore), du même Pentateuque dont nous connaissions deux livres par la publication de lord Ashburnham, il songea à faire profiter les savants de sa découverte. Absorbé par d'autres travaux, il n'entreprit pas lui-même l'édition de ce précieux texte : il la confia à M. Ulysse Robert, l'un de ses auxiliaires les plus actifs à la Bibliothèque nationale. Il ne pouvait faire un meilleur choix : dans différents mémoires relatifs à l'histoire, à l'histoire littéraire et à la diplomatique, M. Robert avait fait preuve de qualités qui le désignaient pour cette tâche, et il s'en est aussi bien acquitté que possible. Voici l'économie de sa belle publication, qui, dans l'histoire de la Bible latine comme dans plusieurs autres branches d'études, occupera désormais une place de première importance. Les 64 feuillets qui, dans le manuscrit de Lyon, contiennent des fragments de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome, sont imprimés en reproduction figurée, sur trois colonnes comme dans le manuscrit, les onciales étant remplacées par des capitales ; on a jugé inutile de reproduire de même les 101 feuillets du Lévitique et des Nombres, dont la reproduction figurée a été donnée par lord Ashburnham. A cette partie du volume sont joints trois fac-similés à l'héliogravure, qui permettent de contrôler ce que dit l'éditeur des caractères paléographiques du manuscrit. Vient ensuite l'impression en texte ordinaire de tout ce que contient le manuscrit de Lyon, y compris le Lévitique et les Nombres ; cette impression est rigoureusement diplomatique, sauf que l'éditeur a ajouté la ponctuation, a introduit les lettres capitales où l'usage les demande, et a divisé le texte en chapitres et versets conformes à ceux de la Vulgate. En regard de ce texte est le grec des Septante, indispensable pour la lecture du latin ; M. Robert a choisi le texte de l'*Alexandrinus*, d'après l'édition de Breitinger, améliorée çà et là à l'aide de celle de Tischendorf. Nous reviendrons plus tard sur ce point : disons seulement ici qu'il eût peut-être mieux valu suivre en tout le texte de Tischendorf, en notant, d'après les divers manuscrits, les variantes qui devaient se retrouver

dans l'original de notre version latine. Voilà ce qui constitue proprement le travail d'éditeur de M. Robert, et il est déjà très méritoire. Il ne demandait, il est vrai, que beaucoup de soin et d'attention; mais ce sont là des qualités fort précieuses, et, quand elles atteignent un certain degré, fort rares. Ici elles nous paraissent ne laisser absolument rien à désirer : avec les fac-similés, le texte figuré et le texte ordinaire, on peut étudier le *Codex Lugdunensis*, à presque tous les points de vue, aussi sûrement et plus commodément que si l'on avait le manuscrit même sous les yeux. Mais l'éditeur ne s'en est pas tenu là, et, dans une introduction de cent quarante-deux pages, il a fourni bien d'autres secours au lecteur.

Cette introduction commence par l'indication des fragments de versions latines du Pentateuque, autres que la Vulgate, qui existent, ou qui du moins ont été publiés en dehors du manuscrit de Lyon. Ils se réduisent à peu de chose, et ne proviennent que de trois manuscrits, dont les débris sont conservés à Rome, à Wurzbourg et à Munich. Vient ensuite la description du manuscrit dans son état actuel, puis (pp. VIII-XLI) l' « examen paléographique » de ce manuscrit. Cet examen est un travail admirable de patience et de rigueur. Chaque lettre est étudiée à part dans sa forme, dans ses liaisons possibles avec d'autres, dans les abréviations dont elle est susceptible; la division en paragraphes et la ponctuation sont ensuite examinées; puis viennent les additions et corrections de première main, et enfin, sous le titre de « Particularités paléographiques », nous trouvons un relevé minutieux, page par page, souvent ligne par ligne, de tout ce qui, à un titre quelconque, appelle l'attention, au point de vue matériel, dans les 165 feuillets du *Codex Lugdunensis*. Il résulte de cet examen que le manuscrit est de plusieurs écritures, dont la première est la plus belle et la plus soignée, mais qui sont toutes contemporaines et appartiennent à l'onciale la plus caractérisée. M. Robert, ici comme ailleurs, montre, au moment de tirer les conclusions des faits qu'il a consciencieusement rassemblés, une grande modestie et une grande prudence; il croit cependant pouvoir se rattacher à l'opinion de M. Delisle, qui attribue le *Codex Lugdunensis* au VIe siècle. Quant au lieu où il a été exécuté, notre science paléographique n'est pas encore assez avancée pour qu'on puisse émettre même

une conjecture. Il est à espérer que d'ici à peu de temps cette science fera de rapides progrès. L'attention est vivement appelée, par diverses circonstances, sur les manuscrits en onciale : il est temps de réunir, de comparer et de classer ceux qui nous sont parvenus; quelques-uns d'entre eux présentant des dates certaines de temps et de lieu, on arrivera sans doute à des résultats assurés. Nous aurions vu avec plaisir M. Robert, qui donne des preuves si solides de sa compétence paléographique, indiquer au moins quelques rapprochements entre son manuscrit et d'autres. Il s'en est complètement abstenu; mais il apporte une besogne toute préparée à celui qui entreprendra ce travail comparatif.

L'examen paléographique montre, en outre, que le texte a été, au VIIe ou au VIIIe siècle [1], l'objet d'une double revision [2], dont la première s'est bornée à corriger un petit nombre des fautes des scribes, mais dont la seconde a un but particulier et fort intéressant : on a rapproché le texte primitif de la version de saint Jérôme par l'addition, la suppression ou le changement de certains mots. On voit par là que l'église qui possédait le manuscrit a essayé de le défendre contre la redoutable concurrence de la traduction nouvelle, de façon à ce qu'il ne devînt pas tout à fait hors d'usage; mais la différence des deux versions était trop grande pour qu'une pareille tentative réussît. Nous disons l'église, et non le possesseur du manuscrit; car une circonstance spéciale nous montre que ce manuscrit appartenait bien à une église. Une main du VIIIe siècle a inscrit en marge, de temps en temps, les mots *Incipit*, *Finit*, ou, plus rarement, *Sali* [3]; une autre a ajouté en deux endroits : *Legenda in vigiliis Epephanie*, *Legenda in vigiliis Epifanie*. Le manuscrit servait donc à des lectures ou *leçons* faites à l'assemblée des fidèles

---

1. C'est la date que donne M. Robert dans les « conclusions » de son Introduction. Dans l'examen paléographique, il ne la précise pas.

2. M. Robert ne s'explique pas très clairement sur ce qui appartient à chacune d'elles. On voit dans son examen apparaître d'abord « le reviseur, » puis « le deuxième reviseur », sans qu'ils soient nettement distingués.

3. On trouve aussi *L.*, *Lege* ou *Lectio*, *Liccio* (d'une main plus récente). Les indications de ce genre sont souvent accompagnées des mots *Tempore illo*, qu'on ajoutait au commencement du fragment qu'on détachait pour le lire.

(plutôt, comme l'a remarqué M. l'abbé Misset [1], qu'à des offices proprement dits), et quelques morceaux avaient été indiqués comme se prêtant particulièrement à des lectures détachées, tandis que certains passages avaient été signalés comme devant plutôt être omis [2]. Cette circonstance est précieuse en ce qu'elle nous montre, dans le Pentateuque de Lyon, un texte qui, au moins pendant un certain temps, a dû faire autorité dans une église chrétienne et servir à la connaissance de la partie correspondante de la Bible.

L' « examen paléographique » est suivi d'un « examen orthographique et grammatical », qui n'occupe pas moins de quarante-quatre pages (XLI-LXXXV). M. Robert y relève avec l'exactitude que nous avons déjà louée tout ce que son manuscrit présente d'insolite au point de vue de l'orthographe [3] et de la grammaire [4]. L'auteur de cet utile travail se refuse à lui-même, avec la modestie que nous avons déjà signalée, la compétence spéciale en ces matières. Il est vrai qu'un grammairien de profession aurait peut-être disposé un peu autrement les matériaux recueillis avec tant de soin [5] ; mais l'essentiel est qu'on trouve ici, rangés de façon à pouvoir être facilement reconnus, tous les faits qui, dans le *Codex Lugdunensis*, intéressent la grammaire.

---

1. *Les Lettres chrétiennes*, 1881, p. 454.

2. M. Misset (*loc. cit.*) a remarqué que les passages où se trouve cette dernière indication étaient, en général, de nature à éveiller des scrupules de pudeur; mais cette explication ne convient guère pour le premier *Sali* (p. 1 *a* 5), et ne convient pas du tout pour le quatrième (p. 37 *c* 7).

3. Voyelles, consonnes, noms propres.

4. Noms : genre, nombre, cas, déclinaisons, particularités diverses; — adjectifs : déclinaisons, genre, nombre, cas, régime, comparatif; — pronoms : pronoms personnels : nombre, cas; pronoms adjectifs possessifs : genre, nombre, cas; pronoms adjectifs relatifs : genre, nombre, cas; — verbes : conjugaisons, particularités diverses, personnes, temps, sujet, régime, accord des participes; — adverbes : locutions adverbiales; — prépositions, locutions prépositives; — conjonctions.

5. Pour la partie orthographique notamment, il y aurait eu de sérieux avantages à tenir compte de la valeur réelle des caractères et non exclusivement de leur nature (à distinguer par exemple les voyelles longues et brèves), et aussi à suivre des guides plus sûrs pour la détermination de la forme normale des mots.

Après ce long dépouillement, l'éditeur relève les principaux exemples d'hellénisme, c'est-à-dire les cas où des formes et des constructions incorrectes en latin s'expliquent comme étant dues au calque servile du texte grec que le traducteur avait sous les yeux. Ces cas sont extrêmement nombreux, et quelques-uns tout à fait étranges; ainsi, lorsqu'un adjectif grec a la même forme au féminin et au masculin, il arrive au traducteur de mettre l'adjectif latin au masculin, quand même il se rapporte à un substantif féminin; *Lev.* XII, 2, on lit cette énormité : *Mulier quaecunque..... pepererit..... immundus erit*, parce qu'il y a dans le grec : Γυνή, ἀκάθαρτος ἔσται. D'autres fois, le substantif grec étant d'un genre et le substantif latin qui le traduit d'un autre, le traducteur laisse à l'adjectif qui qualifie ce dernier le genre qu'il avait en grec; ainsi *Ex.* XXXVII, 15 : *Capita earum inargentatae* (αἱ κεφαλίδες αὐτῶν περιηργυρωμέναι); ou bien, l'adjectif précédant cette fois le substantif, *Ex.* XXXVI, 23 : *in utrasque initia* (ἐπ' ἀμφοτέρας τὰς ἀρχάς). On voit combien un pareil état de choses doit rendre circonspect pour apprécier les particularités grammaticales du texte : quand on trouve par exemple, *Ex.* XXIX, 27 [1], *brachium..... qui divisus est*, on est tenté de voir là la trace du passage de *brachium* au masculin; mais si l'on rapproche le grec τὸν βραχίονα... ὃς ἀφώρισται, on s'aperçoit que cette conclusion serait fort hasardée. M. Robert a très judicieusement insisté sur cette considération, que des savants distingués, comme M. Hermann Rönsch, ont trop souvent perdue de vue : « A côté de l'influence du latin populaire, dit-il (p. LXXIX), qu'il serait aussi injuste de méconnaître que d'accepter sans restriction, il faut voir aussi les résultats d'une imitation inintelligente du grec..... Ainsi peuvent s'expliquer quelques-unes des fautes qui ont été signalées dans la grammaire. » C'est surtout dans la syntaxe que cette influence est prépondérante. Au reste, ainsi que nous le dirons plus tard, la présence de faits comme ceux dont il vient d'être donné des exemples suggère, sur la forme première de la traduction, une hypothèse qui, du moins au point de vue de la syntaxe, lui enlève toute valeur linguistique.

---

1. P. 182, 27, et non p. 183, comme il est imprimé par erreur p. LXXX.

Le paragraphe suivant (p. LXXXV-CXXIII) est consacré à la comparaison de la version latine avec le grec. Dans un relevé qui ne laisse rien à désirer pour l'exactitude, l'éditeur signale toutes les différences qui existent entre le texte du *Lugdunensis* et une version littérale et correcte de l'*Alexandrinus*. Ces différences sont nombreuses : on remarque des contresens, des non-sens, des solécismes et des barbarismes. M. Robert essaye d'abord, mais en avouant qu'on ne peut y réussir complètement, de faire la part des fautes du copiste (ou de ses prédécesseurs) et des fautes qui étaient déjà dans l'original. Celles-ci mêmes doivent-elles toutes être imputées à l'ignorance du traducteur [1]. Nous remarquons souvent qu'un mot grec est pris pour un autre qui lui ressemble, et traduit sans aucun souci du sens, et de façon à donner le résultat le plus absurde : ainsi, *Gen.* XXVII, 39, ἀπὸ τῆς πιότητος τῆς γῆς est rendu par *a potu terrae*, par confusion de πιότητος avec ποτῆτος ; *Lev.* VI, 17, οὐ πεφθήσεται ἐζυμωμένη est rendu par *non mittetur condita* pour *non coquetur*, par confusion de πεφθήσεται avec πεμφθήσεται ; *Num.* XVIII, 8, δέδωκα αὐτὰ εἰς γέρας est rendu par *dedi ea in senectute* pour *in mercedem*, par confusion de γέρας avec γῆρας ; *Num.* XIX, 16, ὃς ἂν ἅψηται ἐπὶ προσώπου τοῦ πεδίου est rendu par *qui tetigerit faciem pueri* pour *campi*, par confusion de παιδίου avec πεδίου ; *Deuter.* II, 4, διὰ τῶν ὁρίων τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν est rendu par *per montes fratrum vestrorum* au lieu de *per fines*, par confusion de ὁρίων avec ὀρέων, etc. M. Robert se demande si la responsabilité de ces fautes ne remonte pas plus haut que notre traducteur : divers témoignages nous apprennent que les manuscrits de la version des Septante répandus dans le monde chrétien à l'époque de saint Jérôme, étaient souvent très fautifs, et les plus anciens qui nous soient parvenus ne sont nullement exempts d'erreurs : ποτῆτος, πεμφθήσεται, γῆρας, παιδίου, ὀρέων, etc., ne peuvent-ils s'être trouvés dans le manuscrit que suivait le traducteur latin [2] ? Il n'aura montré alors qu'une inintelligente servilité ; mais d'autres exemples prouvent qu'il n'avait pas du grec une

---

1. P. 134 et non 135, comme il est dit à la page LXXXXI.

2. La faute παιδίου se trouve en effet dans plusieurs manuscrits grecs. (Voy. Ziegler, *Die lateinischen Bibelübersetzungen vor Hieronymus*, p. 119.)

connaissance très solide, et permettent de lui attribuer plus de bévues qu'on n'y serait rigoureusement obligé. Le manuscrit grec qu'il suivait ne séparant pas les mots, il a compris, *Gen.* XXVII, 17, κατὰ λίθον pour κατάλιθον et traduit *adversus lapidem* au lieu de *lapidarem*; *Lev.* II, 12, ἀπ' ἀρχῆς pour ἀπαρχῆς et traduit *ab initio* au lieu de *primitiarum*; *Deuter.* I, 1, κατὰ χρύσεα pour Καταχρύσεα (nom propre), et traduit *secundum aurea*, etc. Quand un mot a deux sens, il ne sait pas toujours choisir le bon : *Num.* XIII, 21, γῆ πίων, *terra pinguis*, est traduit par *terra bibula;* il est vrai que πίων peut être le participe aoriste de πίνειν, mais le sens veut l'adjectif πίων, et d'ailleurs le participe féminin serait πιοῦσα ; *Lev.* II, 4, il s'agit de l'offrande d'un gâteau cuit au four, πεπεμμένην ἐκ κλιβάνου : il est vrai que πεπεμμένος peut être le participe de πέμπω aussi bien que de πέσσω, mais le sens devait empêcher de traduire *missum de furno*, etc. Ainsi le traducteur n'était ni très intelligent, ni très attentif, ni très bon helléniste; mais, en outre, il avait sous les yeux un manuscrit grec qui, sans doute, contenait déjà bien des leçons fautives, qu'il a souvent tranquillement traduites, quand même elles détruisaient complètement le sens d'un passage.

Ce manuscrit grec ne différait pas seulement par des fautes des autres manuscrits des Septante que nous connaissons. M. Robert, après la comparaison que nous avons indiquée ci-dessus, est arrivé à conclure que ce manuscrit n'était ni de la famille de l'*Alexandrinus*, ni de celle du *Vaticanus*. Il se rapproche un peu plus du premier, surtout pour la forme des noms propres; mais une différence notable avec l'un comme avec l'autre est dans les additions assez nombreuses qu'il présente. M. Robert les a relevées, et il a montré que quelques-unes (dont une fort importante, *Ex.* II, 22) se retrouvent soit dans d'autres manuscrits grecs, soit dans des citations faites par les Pères d'autres versions latines, soit enfin, ce qui est plus intéressant, dans la Vulgate. On voit la conséquence de cette constatation; notre manuscrit peut servir à la critique du texte des Septante, et par là, bien qu'indirectement et de loin, à la restitution du texte hébreu sur lequel a été faite cette traduction, et par conséquent de l'original même du Pentateuque.

Après une liste (pp. CXXIII-CXXV) des « mots nouveaux ou

rares » du *Codex Lugdunensis*, sur laquelle nous reviendrons, et qui aurait été mieux placée à la suite de l'examen grammatical [1], vient, dans l'introduction de M. Robert, un paragraphe intéressant sur « l'origine de la version du *Codex Lugdunensis* ». M. Robert croit que cette version a été composée en Afrique, et il donne, à l'appui de son opinion, une liste de mots qui se trouvent dans le Pentateuque de Lyon, et qui, « pour la plupart, « appartiennent à des écrivains » de la région africaine, « n'ap- « partiennent qu'à eux, ou dont la priorité leur revient ». Nous retrouverons plus loin cette question, sur laquelle M. Robert a rencontré des contradicteurs. Disons tout de suite que, dans le paragraphe suivant de son introduction, il enlève à son opinion un appui que lui fournissait M. Reusch, en prouvant, contre ce savant théologien, que saint Cyprien n'a pas eu connaissance de la version du *Codex Lugdunensis*.

Le paragraphe suivant (pp. CXXVIII-CXLI), intitulé « le « *Codex Lugdunensis* et ses rapports, » est d'une grande importance. M. Robert recherche d'abord quels sont ceux des Pères de l'Église latine qui ont connu et cité notre version du Pentateuque ; tout en constatant que les textes de la plupart d'entre eux ne sont pas encore assez bien constitués pour offrir une base solide à la critique, il relève des passages textuellement identiques au manuscrit de Lyon [2], notamment dans Lucifer de Cagliari, Rufin, saint Ambroise, saint Augustin ; d'autres très semblables surtout dans saint Ambroise et saint Augustin. Il combat, nous l'avons dit, l'opinion de M. Reusch relative à saint Cyprien ; et, de ce qu'un évêque de Carthage n'a pas dû ignorer une version composée en Afrique, il conclut qu'elle a été faite postérieurement à sa mort : il y a là, on le voit, une certaine pétition de principe. Saint Augustin a-t-il connu notre version ? On l'a contesté à propos de la publication de lord Ashburnham [3] : les arguments qu'on a produits ont paru à

---

1. A vrai dire, nous aurions été heureux que M. Robert eût joint à son livre un index complet des mots du texte, avec leurs correspondants grecs.

2. M. Robert a puisé les éléments de ce travail dans le livre de Sabatier ; il est probable que des recherches nouvelles donneraient des résultats plus abondants et aussi plus assurés.

3. *Revue critique*, loc. cit.

M. Robert décisifs pour établir que l'évêque d'Hippone ne se servait pas de préférence de notre version, mais non pour prouver qu'il ne la connaissait pas. Il convient que, vu la grande littéralité de la plupart des versions latines faites sur le grec des Septante, des similitudes plus ou moins complètes dans la traduction de tel ou tel passage ne prouvent pas grand'chose ; mais il regarde comme probants un certain nombre d'endroits où saint Augustin, donnant une manière de traduire tel ou tel passage du grec, cite d'autres traductions pour les rejeter, et souvent parmi elles celle que nous trouvons dans le *Codex Lugdunensis*. Mais la preuve est insuffisante. Dans tous ces endroits, saint Augustin dit non pas que l'expression alléguée se trouve dans *une* version latine, mais qu'elle se trouve dans toutes (*latinus interpres* [1], *latini interpretes nostri*) ou plusieurs (*nonnulli, quidam interpretes nostri, nonnulli interpretes nostri*) : il n'est pas prouvé que la nôtre fût du nombre de celles qu'il avait consultées, et ce qui a été dit plus haut sur l'identité nécessairement fréquente de traductions littérales trouve également ici son application [2]. Au contraire, si saint Augustin a connu notre version, il est bien difficile d'expliquer les passages qui ont été cités pour prouver qu'il ne l'avait pas sous les yeux. Nous ne rappellerons que le plus frappant : *Lev.* IX, 24, le texte grec dit que le peuple εἶδε καὶ ἐξέστη. Saint Augustin rend ce passage par : *Vidit populus et amens factus est*, et ajoute : *Alii interpretes dixerunt « expavit », conantes transferre de graeco quod dictum est* ἐξέστη, *unde* ἔκστασις *dicitur qui saepe in scripturis latinis legitur « mentis excessus »*. Il résulte de ce passage : 1° que la version suivie par saint Augustin donnait *amens factus est*; 2° que d'autres versions qu'il avait consultées ou qu'il avait sous les yeux portaient

1. Cette expression n'indique pas toujours nécessairement tous les traducteurs. Il arrive à saint Augustin, après avoir rappelé des traductions différentes en latin d'un même passage, d'attribuer ensuite l'une d'elles, sans commentaires, à *Latinus interpres* (voy. Ziegler, *op. cit.*, p. 9); mais ce procédé abréviatif est exceptionnel.

2. Ainsi Augustin lisait, *Lev.* XXV, 23, βεβήλωσιν au lieu de βεβαίωσιν, et il explique par une faute des manuscrits grecs le *confirmationem* de plusieurs textes latins. Ce *confirmationem* est aussi dans notre manuscrit, mais il ne saurait rien prouver.

expavit. Or le texte de Lyon a *obstipuit* : si saint Augustin avait connu cette nouvelle façon de rendre ἐξέστη, il l'aurait sans doute mentionnée avec les autres. Voici une preuve inverse et, à notre avis, encore plus forte. *Lev.* IX, 1, il est dit dans le grec que Moïse ἐκάλεσε...τὴν γερουσίαν Ισραήλ ; saint Augustin, citant ce passage, dit : *Senatum Israel*, et ajoute : *Quem quidam nostri « senatum » interpretati sunt*, γερουσίαν *Graecus habet ; hoc est ergo secutus interpres, quia et « senatus » a senio videtur dictus..... Quidam insolenter putantes etiam « senatum » dici interpretati sunt « ordinem seniorum » ; compendio tamen forsitan melius diceretur : « vocavit seniores Israel »*. Ainsi saint Augustin connaissait de γερουσίαν deux traductions dont aucune ne le satisfaisait, *senatum* et *ordinem seniorum*, et il en proposait personnellement une troisième, *seniores* tout simplement. Or c'est précisément celle que donne le *Codex Lugdunensis : vocavit..... seniores Israhel*. Il est inadmissible que saint Augustin ait eu sous les yeux cette façon de rendre γερουσίαν, et ait feint de ne pas la connaître pour la proposer comme de lui. On peut donc regarder comme certain que saint Augustin, qui avait évidemment rassemblé beaucoup d'anciennes versions latines de la Bible et se plaisait à les comparer, ne possédait pas dans le nombre celle que nous a conservée le manuscrit de Lyon. Il serait fort téméraire d'en conclure qu'elle n'existait pas lors de sa mort (430); car, si les versions antérieures à saint Jérôme ne disparurent pas tout de suite quand il eut publié la sienne, il est à croire du moins qu'on n'en fit plus de nouvelles. D'ailleurs saint Ambroise paraît bien s'être servi de notre traduction, et M. Robert pense que Lucifer de Cagliari, mort en 370, la connaissait. Il est probable qu'elle remontait plus haut encore, et rien n'empêche de la supposer faite au IIIe siècle.

Après les ouvrages des Pères, M. Robert examine les fragments du Pentateuque latin, antérieurs à la Vulgate, que nous ont conservés les manuscrits de Munich, du Vatican et de Wurzbourg, qui ont été récemment publiés. Voici le jugement dont il fait précéder le tableau synoptique, dressé avec beaucoup de soin, des passages communs : « Le *Codex Lugdunensis* diffère assez sensiblement du *Codex Wirceburgensis*, qui s'en « rapproche le plus; ces deux versions n'ont que des rapports « éloignés avec le *Codex Vaticanus* ; le *Codex Monacensis* paraît

« n'avoir.... que de rares points de coïncidence avec les autres « fragments. » Ce jugement est un peu trop sommaire, et nous aurions voulu que le savant éditeur entrât plus dans les détails. Nous sommes particulièrement surpris qu'il n'ait rien dit de l'opinion d'un critique dont il fait avec raison le plus grand cas, et qui est ici directement opposée à la sienne. M. Ziegler déclare [1] que les fragments du livre des Nombres qui se trouvent dans le manuscrit palimpseste de Munich dont il a annoncé la publication appartiennent à la traduction que nous a conservée le manuscrit Ashburnham (ou de Lyon). « La concordance, dit-il, est indubitable, et s'étend même à des erreurs de scribe « (ainsi *Num.* xxxi, 15, les deux manuscrits ont *viduas cepis-* « *tis* pour *vivas cepistis*, ἐζωγρήσατε; *Num.* xii, 8, tous deux « lisent *loquar et* au lieu de *loquar ei*). Les omissions causées par « la répétition d'un même mot sont aussi plus d'une fois com- « munes aux deux textes. » A l'appui de son assertion, M. Ziegler a imprimé deux fragments du manuscrit de Munich en regard de passages correspondants du manuscrit Ashburnham, et l'accord des deux textes en ressort en effet d'une manière éclatante. Comment M. Robert, qui a relevé les variantes de ces fragments dans les deux textes, n'a-t-il pas dit un mot de l'identité affirmée par M. Ziegler, et s'est-il borné à signaler les divergences qui existent entre le *Lugdunensis* et le *Monacensis* dans les très courts extraits de celui-ci qu'a donnés M. Ziegler pour l'Exode et le Lévitique ? Il semble avoir pensé que ces divergences suffisaient pour exclure l'hypothèse d'une traduction identique ; mais chacun des livres du Pentateuque peut fort bien avoir été traduit isolément, ou le texte d'un manuscrit peut avoir été puisé, pour chaque livre, dans des traductions différentes. Il est très intéressant d'avoir, dans le manuscrit de Lyon et le palimpseste de Munich, deux exemplaires d'une même traduction des Nombres, et il faut souhaiter que M. Ziegler nous donne bientôt ce qui s'est conservé de ce palimpseste [2]. Nous verrons, en le comparant au manuscrit

1. *Die lateinischen Bibelübersetzungen*, p. 121.

2. Depuis que cet article a été écrit, nous avons eu connaissance de la publication qu'en a faite tout récemment M. Ziegler; nous en tiendrons compte en revoyant le second article que nous avons consacré au livre de M. Robert.

de Lyon, jusqu'où allaient les altérations des scribes, et, s'il est vrai que ces deux manuscrits, l'un et l'autre au moins du VI[e] siècle, aient déjà des fautes communes, nous nous ferons une idée de leur original. D'autre part, le fait que la version des Nombres du manuscrit de Lyon se retrouve dans un autre manuscrit prouve qu'elle jouissait d'une certaine autorité et rehausse par conséquent l'intérêt de ce texte. Nous aurions voulu aussi que M. Robert essayât de préciser un peu plus le rapport de son manuscrit avec celui de Wurzbourg : au premier abord, on est frappé de la ressemblance qui existe entre eux, et l'on est tenté de n'y voir que des copies du même texte, dont l'une ou l'autre, ou peut-être l'une et l'autre auraient subi, sans parler des altérations habituelles des copistes, une ou plusieurs revisions, destinées, soit à améliorer la latinité, soit à rapprocher la version latine d'un manuscrit grec autre que celui sur lequel elle avait été faite. Mais, d'autre part, des divergences nombreuses semblent s'opposer à cette hypothèse. La question demande à être examinée de fort près, en comparant aux deux textes latins les différentes versions du texte grec. Quoi qu'il en soit de ces deux points particuliers, il est impossible de ne pas approuver les paroles par lesquelles M. Robert fait précéder son tableau comparatif des divers fragments de versions latines du Pentateuque qui nous sont parvenues. « Sous sa forme « aride, dit-il, ce tableau est plus éloquent que toutes les dis- « sertations sur la multiplicité des anciennes versions de la « Bible. » Bien que certains critiques se soient obstinés jusqu'à ces derniers temps à soutenir, contre l'affirmation expresse de saint Augustin, qu'il n'y avait qu'une traduction latine de la Bible avant saint Jérôme, le recueil fait par Sabatier, au dernier siècle, des citations bibliques des Pères, aurait suffi à confirmer le dire de l'évêque d'Hippone. En ce qui concerne le Pentateuque, la publication de lord Ashburnham, rapprochée de ce recueil, avait déjà mis le même fait en pleine lumière ; les fragments découverts à Rome, à Wurzbourg et à Munich, ainsi que la connaissance du *Codex Lugdunensis* dans son entier, ne peuvent plus laisser l'ombre d'un doute. Pour hésiter encore, après les raisonnements de M. Ziegler et la démonstration palpable qu'a donnée M. Robert, il faut un singulier manque de critique ou une de ces préventions aveugles que rien ne peut dissiper.

Là s'arrête le beau travail de M. Robert. Il le résume en quelques lignes que voici : « La traduction contenue dans le « *Codex Lugdunensis* est à peu près sûrement d'origine africaine « et semble remonter à la dernière moitié du IIIe siècle et être « antérieure à la fin du IVe; elle a été faite sur une ver- « sion grecque (*lisez* sur une recension du texte des Septante) « qui diffère assez de celle du *Codex Vaticanus* et du *Codex* « *Alexandrinus*. Elle n'est pas la version nommée par saint « Augustin *Itala*; elle a dû être connue de quelques-uns « des premiers Pères et de plusieurs écrivains chrétiens. » Ces conclusions ne sont pas toutes également assurées. Nous aurons lieu d'éprouver la solidité de l'une ou de l'autre en présentant, dans la seconde partie de ce compte rendu, quelques observations sur les anciennes versions de la Bible et particulièrement sur le Pentateuque de Lyon.

*
* *

C'est un événement qui sollicite à bon droit la curiosité de l'érudit et la réflexion du philosophe que la façon dont la Bible hébraïque [1], par le véhicule de la langue latine, a pénétré dans le monde occidental. Ce n'est point par les juifs qu'elle y fut introduite : l'acte vraiment mémorable de la traduction des livres hébreux en grec, à Alexandrie, qui avait été une des conséquences les plus remarquables de l'hellénisation de l'Orient, ne se renouvela pas pour le latin. Les juifs si nombreux à Rome dès le temps d'Auguste étaient des juifs hellénisés : s'ils lisaient la loi et les prophètes, c'était en grec, et les convertis qu'ils faisaient appartenaient à ce monde grec ou semi-grec qui était peut-être à Rome presque aussi abondant que le peuple purement latin. Ce fut dans ce monde que le christianisme, sortant des synagogues hellénistes, fit aussi ses premières conquêtes; il a gardé dans la plupart des termes les plus essentiels de son culte (*baptême, évangile, église*) et de sa hiérarchie (*évêque, prêtre, diacre, clerc*) les marques indélébiles de son premier âge.

1. Nous ne nous occupons ici que de l'Ancien Testament; le Nouveau soulève des questions assez différentes.

Bientôt cependant il recruta, à Rome et dans les provinces, des prosélytes qui n'entendaient pas ou qui entendaient mal le grec. On traduisit pour leur usage d'abord sans doute le Nouveau Testament, puis, la doctrine s'étant établie que l'Ancien en était l'introduction et le symbole, les livres mêmes des juifs. A l'époque où ce besoin se fit sentir, tout contact s'était rompu, dans le monde parlant latin, entre les juifs et les chrétiens. Aucun des Pères de l'Église latine, jusqu'à saint Jérôme, ne semble avoir su l'hébreu, ni s'être soucié de l'apprendre. L'idée de critique était d'ailleurs si étrangère aux esprits qu'on ne songea même pas, en général, à comparer les différentes versions grecques ni à profiter, quand ils furent accomplis, des grands travaux bibliques des Alexandrins. On n'essaya pas non plus de rédiger une traduction officielle, qui pût faire autorité pour tous les fidèles. La plus grande légèreté, s'il faut en croire un passage de saint Augustin bien souvent cité, présida à ce mouvement de traduction : « Aux premiers temps de la foi, dit-il, le premier « venu, s'il lui tombait dans les mains un texte grec et qu'il « crût avoir quelque connaissance de l'une et de l'autre « langue, se permettait de le traduire [1]. » Que faut-il entendre par ces « premiers temps » ? A nous en tenir à l'Ancien Testament, il ne faut pas sans doute remonter au delà du second siècle : ce ne fut qu'alors que l'Église latine compta en majeure partie des membres dont le latin était la langue familière et qu'elle eut perdu toute connaissance de l'hébreu. A la fin du IVe siècle, quand saint Jérôme se décida à composer d'après l'hébreu, avec l'aide de quelques juifs, cette version qui devait être la Vulgate, le nombre et le désaccord des traductions latines faites d'après les Septante étaient devenus un embarras considérable dans une Église où la connaissance de l'hébreu n'existait pas et où celle du grec allait se perdant tous les jours. « On « peut compter, dit saint Augustin, ceux qui ont traduit les « Écritures de l'hébreu en grec, mais non ceux qui les ont « mises (du grec) en latin [2]. » « Si l'on veut que les textes « latins fassent autorité, dit saint Jérôme, qu'on me dise lesquels : car il y en a à peu près autant que d'exemplaires [3]. »

---

1. *De Doctrina christiana*, II, 11.
2. *Loc. cit.*
3. *Præfatio in Evangelia ad Damasum papam.*

On voit notamment par les commentaires de saint Augustin dans quelle incertitude il lui arrivait souvent à lui-même de se trouver : le grec, que d'ailleurs il ne possédait que médiocrement, ne suffisait pas à le tirer d'affaire; car, sans parler des versions autres que celle des Septante, les manuscrits de celle-ci présentaient les divergences les plus graves. Quant aux fidèles qui ne savaient pas le grec, ils acceptaient la leçon d'un manuscrit quelconque, ou cherchaient en vain, en comparant des variantes souvent également fautives, à retrouver le sens de l'original. C'est sur une Bible aussi incertaine qu'a vécu pendant trois siècles l'Église d'Occident. Toutes ces versions indépendantes avaient sans doute été plus d'une fois revues et corrigées l'une sur l'autre, ce qui, loin de diminuer la confusion, devait l'augmenter encore. Saint Augustin, qui en avait d'ordinaire plusieurs sous les yeux, en désigne cependant comme supérieure aux autres une qu'il appelle « la version italienne » : *In ipsis interpretationibus*, dit-il, *Itala ceteris præferatur ; nam est verborum tenacior cum perspicuitate sententiæ* [1]. Cette phrase a donné lieu à bien des erreurs, qu'on peut regarder aujourd'hui comme dissipées. Pendant longtemps on a voulu rapporter à l'*Itala* tous les fragments qu'on découvrait de versions latines de la Bible antérieures à saint Jérôme. Les derniers critiques, M. Ziegler surtout, et après lui M. Robert, ont fait justice de cette illusion. Parmi les fragments qui nous sont parvenus, il en est peut-être qui appartiennent à cette *Itala*; mais il nous en est parvenu de bien des versions différentes, et ce que dit saint Augustin est forcément trop peu caractéristique pour qu'on puisse avec sûreté désigner parmi eux ceux qui justifient son éloge. Ce n'est pas en tout cas le Pentateuque de Lyon, même en le supposant plus correct que nous ne l'avons, qui a jamais pu le mériter : les mots y sont bien conservés (quand ils sont compris), mais la phrase est loin d'y être toujours claire, et cette traduction rentre évidemment dans la classe de celles que le même écrivain blâme comme étant trop littérales, tandis que d'autres, d'après lui, étaient trop libres (nous n'avons pas de spécimens de celles-ci). On s'est aussi obstiné à vouloir, quelque

---

1. *De Doctr. christ.*, II, 15.

étrange que cela paraisse, que l'*Itala* ait été composée en Afrique. Il est bien clair, au contraire, que, si ce nom d'*Itala* a été donné à cette traduction en Afrique (et peut-être dans d'autres provinces), c'est précisément parce qu'elle était étrangère au pays, qu'elle venait d'Italie. Elle n'avait pas dû être composée à Rome, car on l'aurait appelée *Romana :* elle était née dans quelqu'une des communautés chrétiennes de ce qu'on appelait au sens propre l'Italie, c'est-à-dire la partie de la péninsule située entre la Gaule cisalpine et la Sicile [1].

Notre version du Pentateuque n'est donc pas l'*Itala*. Est-ce à dire qu'elle ait été faite en Afrique ? De prime abord, rien ne nous engage à l'admettre ; car ni Tertullien ni Cyprien ne l'ont connue, et, quand même saint Augustin l'aurait eue dans sa bibliothèque, cela ne prouverait absolument rien : l'usage que paraissent en avoir fait Lucifer et saint Ambroise ne prouve pas non plus qu'elle fût originaire de la Sardaigne ou de l'une des Gaules. Nous devons donc l'étudier en elle-même pour voir si elle porte des traces d'une origine africaine, ou autrement d'une origine locale. Nous avons d'abord à examiner le manuscrit, en ne laissant à l'auteur que ce qui ne peut être attribué au copiste ; puis nous verrons ce qu'on peut tirer de la langue elle-même pour la solution du problème. Il va sans dire que les deux questions ne sont pas absolument connexes : si le manuscrit était africain, à la vérité, il y aurait bien des chances pour que le texte le fût aussi ; mais la réciproque n'est pas vraie : une version faite en Afrique, pays où la littérature chrétienne a eu longtemps son foyer le plus actif, a fort bien pu être copiée ailleurs.

Nous avons vu précédemment que M. Robert ne se prononce qu'avec réserve sur la date du manuscrit de Lyon. Nous sommes tenu à plus de circonspection encore que lui ; nous dirons cependant que les paléographes les plus compétents ne voient aucune objection à faire remonter le *Codex Lugdunensis* jusqu'au ve siècle [2]. Nous serions porté à accepter cette date : il semble

1. Ces remarques avaient déjà été présentées, en ce qu'elles ont d'essentiel, dans le compte rendu de la publication de lord Ashburnham, rappelé dans notre premier article.

2. Ce n'est pas l'opinion de M. Ziegler, qui, encore dans son dernier écrit,

qu'au VI[e] siècle on n'a guère dû copier, surtout d'une façon aussi coûteuse, une version antérieure à la Vulgate, qui avait alors pénétré partout. Son triomphe, on le sait, n'eut pas lieu sans résistance; on a conservé le souvenir de la guerre héroï-comique qui s'engagea dans une église d'Afrique, parce que le prédicateur, pour traduire le fameux *kikajon* de Jonas, resté énigmatique jusqu'à nos jours, employait l'*hedera* de saint Jérôme au lieu du *cucurbita* auquel on était habitué [1]. On peut donc croire qu'on copia les anciennes versions en Afrique plus tard que dans le reste de l'empire d'Occident, et il est certain que beaucoup de manuscrits africains passèrent sur le continent. Il serait fort intéressant de réunir ceux qui peuvent être arrivés jusqu'à nous, de les comparer, et de déterminer les caractères communs qu'ils doivent présenter; mais ce travail n'est pas fait, et la paléographie ne peut, jusqu'à présent, rien nous apprendre sur la patrie du *Codex Lugdunensis*. L'examen de la langue, au point de vue de l'orthographe, pourra peut-être nous donner plus de résultats. Les fautes que le scribe a commises [2] (en dehors de simples *lapsus calami*, parmi lesquels nous rangeons *justitiæ* = *justitia*, *demiatum* = *demixtum*, *itholas* = *phiolas* (*phialas*), *curare* = *crurale*, *oppans* = *oppansa*, *excoribunt* = *excoriabunt*, *heæ* = *hæ*, *feminum* = *femineum*, *sementium* = *sementivum*, *intuaris* = *intuearis*, *tabulas* = *tubulas*, *alienigina* = *alienigena*, *proic* = *proice*, *fabricatio* = *fabricato*, *amplus* = *amplius*, *depositio* = *deposito*, *unus* = *unius*, *porficati* = *purificati*, *lapidari* = *lapidaria*, *patruum* = *patrum*, *holera* = *cholera*, *ve* = *vel*, *i* = *in*, *no* = *non*, *emet* = *semet*, *pleb* = *plebs*, *mandratora* = *mandracora* (*mandragora*), *oblatio* = *ablatio*, *opugnam* = *pugnam*, *etphycarma* = *epicharma*, *e* = *et*, *es* = *est*, *porfices* = *forpices*, *jucunculum* = *lucunculum*, *conjuges* = *conjunges* [3], etc.)

---

penche à faire descendre le manuscrit de Lyon jusqu'au VII[e] siècle; mais il ne donne pas d'arguments à l'appui de cette opinion. Voy. *Bruchstücke einer vorhieronymianischen Uebersetzung des Pentateuch* (Munich, 1883, p. XX).

1. Rönsch, *Itala und Vulgata*, p. 9-10.

2. Nous renvoyons, pour l'endroit où se trouvent ces fautes, à la liste dressée par l'éditeur; comme il l'a ordonnée uniquement d'après la substitution d'un caractère à un autre, il est très facile de les retrouver.

3. *Censum* pour *sensum*, *Ex.*, XXXV, 27, ne s'explique sans doute pas phonétiquement; le passage répond mal d'ailleurs au texte grec placé en regard.

ne sont en somme ni graves ni nombreuses. Elles se réduisent à celles-ci :

VOYELLES. *A* pour *e* atone devant *r* : *assarem, passarem*; confusion d'*æ* et d'*e* bref : ainsi d'une part *æpulas, dæi, præhendere, cædrinum*, et même *præsbyter, depræssionis, præssura*, d'autre part *adherere, mense, porte, speleo* [1]; confusion d'*œ* et d'*e* long : *cenabant, præcœpit*; confusion d'*e* long avec *i*, d'*i* bref avec *e* : ainsi d'une part *vilociter, nire, -i* pour *-e* [2] et *-is* pour *-es* à la désinence [3], d'autre part *lenere, aquela, inquenatio, veatores* [4], *-es* pour *-is* à la désinence, et de même *-et* pour *-it*, ce qui trouble toute la troisième conjugaison en confondant les futurs et les présents; confusion des désinences *-eum* et *-ium* : *aleum, osteum*, mais *robio, capillacia, nuclioli*; confusion d'*-i* et d'*-ii*; confusion d'*o* long avec *u*, d'*u* bref avec *o*; ainsi d'une part *robio, arola, edolio, -os* pour *-us* à la désinence, d'autre part *consulari, lacusta, -us* pour *-os* à la désinence, et même *furnicaria, turnatum* [5].

CONSONNES. Chute de l'*m* finale : *nove, dece, dextru, qua*, etc., et addition erronée d'une *m* à la flexion; chute de l'*h* initiale : *abitus, ædus, aurire* [6], etc.; addition inutile de *n* devant *s* : *formonsa, quadragensimus, thensauros* [7], etc. ; confusion de *b* et de

1. *Cælum, hædum*, enregistrés comme des fautes par l'éditeur, ont, au contraire, la bonne orthographe. *Cætharis* pour *citharis* est isolé, et n'est sans doute qu'un *lapsus*. Dans *fætus, fœtus, fetus* et *fæmina, fœmina, femina*, l'orthographe classique a varié.

2. La substitution de *i* à *e* bref dans *morti* est une confusion de déclinaison.

3. *Histerna* est bizarre et doit sans doute être regardé comme une simple faute de copie.

4. *Delatio* pour *dilatio, dilectum* pour *delectum* sont dus à des confusions de préfixes.

5. On sait que dans les langues romanes l'*o* de *tornus* et de ses dérivés est traité comme un *o* long, bien que l'étymologie le fasse bref. Les exemples de *turnus* ne sont pas rares en latin vulgaire (voy. Schuchardt). *Hoc* = *huc* nous semble être une simple distraction de copiste, bien que Schuchardt en cite un autre exemple.

6. L'*h* n'est pas ajoutée à tort ; car *hostia* vient d'une confusion avec *ostia*, et *harena* est la bonne orthographe.

7. Et même *auferens* pour *auferes*. *Confinxit* pour *confixit* vient d'une confusion de mots.

v, mais seulement à l'intérieur des mots : *albea* [1], *-bit* pour *-vit* et *-vit* pour *-bit*, ce qui trouble toute la conjugaison ; intercalation d'un *b* après *u* dans *noctuba*; simplification de *ff*, *ll*, *mm*, *nn*, *pp*, *tt*, et redoublement irrégulier de *l*, *m*, *n*; substitution de *g* à *c* devant *r* : *grater*, *graticula*, *pigris*, et dans *congavum*; confusion entre *nt*, *mt*, *mpt*, *pt* : *temptare*, *volumptarie*, *semptima*; variation dans l'assimilation des consonnes finales de *ad*, *cum*, *in*, *ob*, *sub* avec la consonne initiale du second élément des composés où entrent ces prépositions; hésitation sur la notation de l'*x*, tantôt réduite à *s* : *extraserunt* [2], tantôt fortifiée par un *c* : *uncxit*, *plancxit*, *tancxit*, ou intervertie dans ses éléments : *sescentos*; substition de *c* à *q* dans *cocorum* et *cotidie*.

Beaucoup de faits qui, au premier abord, semblent appartenir à la phonétique, doivent être étudiés sous un autre point de vue. Ainsi c'est la restauration dans le composé des formes du simple et non une prononciation vulgaire qu'il faut voir dans *aspargere consparsa dispargere*, *confrangere*, *elegere intellegere neglegere*, *obsedere possedere*, *redemere*, *occedere procedere*, *constetit* (*clusit* à l'inverse est refait sur *exclusit* [3]). Dans *interdie*, on n'a pas *e* pour *u*, ni dans *noctu* *u* pour *e*, mais *interdiu* a été rapproché de *die* et *nocte* confondu par le scribe avec *noctu*; dans *bovum* il n'y a pas intercalation euphonique de *v*, mais assimilation à *bovem* et autres formes; *conteritum*, *conterivisti* ne nous présentent pas davantage un phénomène d'intercalation de voyelle, mais ils sont refaits sur *conterere*; *scribsi* et autres formes semblables sont dus à *scribere*; *adulescens* est fréquent et dû sans doute à *adultus*, et il ne faut pas y voir le changement, inconnu au latin vulgaire, d'un *o* bref en *u*; *i* pour *u* dans *auriginem*, *obstipuit*, *quadripede*, sans parler de *monimentum*, *tegimentum*,

---

1. *Ovviam*, puis *oviam* rentre dans la classe des mots composés avec des prépositions qui assimilent leur consonne finale à la consonne initiale de l'autre mot. *Oviam* se retrouve dans le *Monacensis*.

2. Cette forme est isolée, et peut être un simple *lapsus*, comme aussi *adautum* et d'autre part *accesit*, *concidit* = *conscidit*, *possesiones*.

3. Les formes en *u* de *claudere* sont fréquentes (voy. Schuchardt); on les retrouve dans l'italien *chiudere*, prov. *clus*. Mais *claudere* s'est maintenu aussi, et a même fait pénétrer sa diphtongue dans des composés : *excluudere* et *exclusa* sont également vivants en roman.

regarde l'analogie et non la phonétique ; il en est de même de formes comme *exiebat*, *transiebat*, *firet* ; *decim* provient de *quindecim*, *adips* et *divis* d'*adipis* et *divitis* ; *jocineris* est connu à côté de *jecinoris* ; l'orthographe de *propimquus* et de ses dérivés est due à une préoccupation étymologique.

Enfin il est bon de mettre à part les fautes que présente la transcription des mots grecs latinisés. Elles sont telles, à notre avis, qu'elles indiquent pour la plupart d'entre eux qu'ils avaient passé par la bouche du peuple. Ainsi *arodius* (*herodius*), *bassis* (*basis*), *parapsis* et *parabsis* (*paropsis*), *phyola* (*phiala*)[1], *nominia* (*neomenia*), *patharas* (*pateras*), *corcodrillus* (*crocodilus*), *chaladrio* (*charadrio*), *coliandri* (*coriandri*), *drachima* (*drachma*), *holocaustoma* (*holocautoma*)[2], *zmaragdus* (*smaragdus*). Plusieurs de ces mots se retrouvent d'ailleurs dans les langues romanes avec les mêmes changements qu'ici. Notons encore sur les mots grecs que la prononciation de l'υ est ici tout à fait incertaine : il est rendu non seulement par *y*, mais par *i*, *oe*, *u*, *ui*, tandis que l'*y* (dans les mots grecs seulement) se substitue à *e*, *i*, *u*. Le *ph* est rendu souvent par *f*, jamais par *p*[3] ; au contraire, dans les autres représentations des aspirées grecques, l'*h* est souvent supprimée (*anatema*, *arra*, *chrysolitus*, *licnuchus*, *myrra*, *onycynus*) ou ajoutée (*chrystalus*, *mithra*, *pathara*, *storachina*, *yachintina*), ce qui indique qu'on ne prononçait que la consonne principale.

Que conclure des faits que nous venons d'exposer bien sommairement[4] ? Ils ne nous présentent aucun phénomène qui nous oblige à faire descendre le *Codex Lugdunensis* à une basse époque. Plusieurs fautes qui apparaissent déjà dans de nombreux documents antérieurs à la chute de l'empire d'Occident y font complè-

---

1. Cette forme *phiola* s'est conservée dans le provençal *fiola* et le français *fiole* : le peuple a sans doute déformé le mot grec pour y introduire le suffixe latin *-ola*.

2. Ici nous n'avons pas une altération populaire, mais le résultat de l'influence d'*holocaustum*.

3. Mais on trouve à l'inverse *scorphio*, *tymphana*.

4. Des relevés de ce genre, pour être vraiment sûrs, devraient comprendre aussi bien les formes normales que les autres, en sorte qu'on sût ce qui est chez le scribe parti pris ou accident involontaire.

tement défaut : on n'y trouve pas par exemple l'*i* ou l'*e* préposé à l'*s* impure [1], ni la suppression de la pénultième brève des proparoxytons [2], ni le remplacement d'*au* par *o* (sauf une fois *codex* pour *caudex*, ce qui est une orthographe admise à l'époque classique), ni la confusion de *ti* et de *ci* devant une voyelle. Si ces traits négatifs nous permettent de faire remonter le manuscrit aussi haut que nous l'accordera la paléographie, ils peuvent aussi nous éclairer sur sa provenance. Quelques-uns semblent parler pour l'Afrique : ainsi l'on a remarqué que les inscriptions africaines ne présentent aucun exemple d'*o* pour *au*, ni de la confusion de *ti* et de *ci* [3] ; un trait que les grammairiens signalent comme africain est l'emploi de *l* pour *ll* et de *ll* pour *l* [4] : or nous remarquons dans notre manuscrit d'une part *aleum, chrystali, milenos, milia, stela* (quatre fois), *vatilum*, d'autre part *camelli, corcodrillus, nolli* (très souvent), *vellit* et *sepellire* (toujours). Mais ces apparences s'évanouissent quand on les regarde de près. La distinction d'*au* et d'*o* n'est pas propre à l'Afrique ; elle se retrouve tout aussi bien en Espagne et en Gaule, et sa présence dans notre manuscrit peut seulement faire croire qu'il n'est pas italien. La confusion de *ti* et de *ci* devant une voyelle se présente déjà, il est vrai, au IIIe siècle, dans l'acrostiche du Syrien Commodianus, *concupiscencia*, mais c'est un fait absolument isolé ; quelques exemples paraissent assurés pour Rome et l'Italie propre au IVe siècle ; on commence à en trouver dans la Gaule transalpine au Ve siècle, dans la cisalpine au VIe siècle seulement [5] ; nous avons donc là une indication de temps et non de lieu. La confusion de *l* avec *ll* n'est qu'apparente : *milia* est la bonne orthographe et a influencé *milenos* ; *alium* est éga-

---

1. On en trouve un exemple dans le *Monacensis* (Ziegler, p. XII) : *espuens*, *Num.*, XII, 14.

2. *Lamna* pour *lamina* (*Lev.*, VIII, 9) peut à peine compter.

3. Sittl, *Die lokalen Verschiedenheiten der lateinischen Sprache, mit besonderer Berücksichtigung des afrikanischen Lateins* (Erlangen, 1882), p. 67. Voyez, sur cet ouvrage, *Romania*, 1883, p. 118-120.

4. Sittl, p. 69.

5. Cf. Sittl, p. 70. L'absence de ce phénomène dans les inscriptions africaines, qui s'arrêtent au Ve siècle, ne prouve donc rien.

lement meilleur qu'*allium*; *stela* appartient à la Gaule et a produit le provençal *estela*, le français *étoile*; *nolli* et *vellit* sont des formes déterminées par *nolle*, *velle*, et défendues par des grammairiens; *sepellire* est une forme fréquente en Gaule et explique le français *ensevelir*[1]. Restent quelques mots grecs, *chrystali*, *camellus* (qui explique seul le français *chamel*, *chameau*, tandis que la forme concurrente *chameil* remonte à *camelus*), *corcodrillus* (la forme vulgaire de presque toutes les langues romanes répond à *cocodrillus*), et *vatilum*, ce qui ne peut rien signifier. Mais d'autres remarques nous éloignent décidément de l'Afrique. « L'échange d'*u* et d'*o*, partout si fréquent, y est très rare, sur- « tout dans les flexions[2] »; or il est très fréquent dans notre manuscrit, et notamment dans les flexions. L'*i* ou l'*e* préposé à l'*s* impure, qui ne se rencontre pas dans le *Codex Lugdunensis*, apparaît en Afrique de très bonne heure. Des témoignages formels, aussi bien que les inscriptions, attestent qu'en Afrique on changeait fréquemment en *b* le *v* et notamment le *v* initial[3] : — nous n'avons pas dans notre texte un seul exemple du changement de *v* initial en *b*; la substitution de *-bit* à *-vit* est un accident qui provient de ce que le scribe, se sachant sujet à mettre *-vit* pour *-bit*, a commis la faute inverse de celle qu'il voulait éviter; *b* pour *v* ne se trouve en réalité que dans *albea* : or, l'*Appendix Probi*[4], qui n'a rien d'africain [[5]], recommande de dire *alveus non albeus*[6], et le roumain *albină* montre aussi que le *v* de ce mot était devenu *b* un peu partout[7]. Le manuscrit de

---

1. Voy. sur ce point l'article de M. A. Darmesteter, dans la *Romania*, t. V, p. 149-164 : *La protonique non initiale, non en position*. M. Darmesteter explique autrement *sevelir*, *ensevelir*.

2. Sittl, p. 67.

3. Sittl, p. 69.

4. Qu'il ne faut pas confondre avec Probus, comme le fait M. Robert, p. 42.

[5. Cf. ci-dessus les articles sur l'*Appendix Probi*.]

6. *B* pour *v* se trouve, et même à l'initiale, dans le palimpseste de Munich (Ziegler, p. x).

7. D'autres africanismes allégués par M. Sittl, comme *eu* = *y*, *mm* = *mn*, sont, comme tels, plus que douteux; voy. l'important article de M. Schuchardt dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, VI, 628.

Lyon n'a donc pas été copié en Afrique; il est probable qu'il ne l'a pas été non plus en Italie : outre les remarques faites sur *o* = *au* et *ti* confondu avec *ci*, on peut noter que l'*s* finale n'y tombe jamais [1]. Rien ne s'oppose, au contraire, à ce qu'il ait été écrit en Gaule, dans le pays même où il a été conservé, et où il devait être au VIII[e] siècle, à en juger par l'écriture et l'orthographe des notes ajoutées à cette époque. Mais cela admis, nous ne pouvons encore en rien conclure sur le pays où la traduction copiée dans ce manuscrit a été faite.

Pour la flexion, il est souvent très difficile de discerner ce qui appartient au copiste et ce qui revient à l'auteur, ce qui tient à des confusions phonétiques et ce qui offre des particularités vraiment grammaticales. L'étude minutieuse de ces faits nous entraînerait trop loin; bornons-nous à signaler, après M. Robert, les plus importants. Certains pluriels neutres deviennent des singuliers féminins : les plus remarquables sont *crura*, plur. *cruras* [2], et *castra*, gén. *castræ*, qu'on retrouve en France dans les nombreux noms de lieux comme *La Châtre* ou au pluriel *Châtres*; des neutres deviennent des masculins; *renes* est féminin (de même *reins* en ancien français); des mots de la quatrième déclinaison passent à la deuxième. Les nominatifs *carnis*, *sanguinis*, *principis*, sont surtout dignes d'attention : ils se retrouvent dans des documents écrits en Gaule à l'époque mérovingienne [3]. La rection des cas est très incertaine; il faudrait un examen approfondi pour distinguer ce qui provient du calque du grec, de l'usage de l'auteur et des fautes des scribes. — Les irrégularités de la conjugaison sont assez nombreuses, même en dehors des simples manquements à l'orthographe; elles se retrouvent d'ailleurs à peu près toutes dans d'autres docu-

---

1. La prosthèse d'une voyelle devant *s* impure paraît aussi se produire en Italie beaucoup plus tôt qu'en Gaule.

2. M. Ziegler veut que, dans *cruras superiores*, le second mot soit une correction d'un scribe pour *superiora*, amenée par *cruras*, lequel ne devait lui-même son *s* qu'à la répétition fautive de l'*s* de *superiores*; c'est bien compliqué, et le passage du neutre pluriel au singulier féminin était si fréquent en latin vulgaire qu'il est tout indiqué de l'admettre ici.

3. Voy. H. d'Arbois de Jubainville, *La déclinaison latine en Gaule à l'époque mérovingienne*.

ments du latin vulgaire. — Signalons les adverbes *deosum*, *susum*, et *desusum*, formes très anciennes, *in semel*, commun à la plupart des langues romanes au sens de *simul*[1], les prépositions composées *ab ante*, *de inter*, *de super*, qui se retrouvent dans les dialectes néo-latins. — De syntaxe, dans un texte aussi mécaniquement calqué sur le grec, il ne saurait être question. La grammaire, en somme, ne nous apprend rien de certain sur l'origine de notre version du Pentateuque ; mais elle est loin de nous interdire de la chercher en Gaule[2].

C'est dans le vocabulaire que M. Robert a cru trouver le principal appui de son opinion sur la provenance africaine de cette version. Il a dressé une liste de mots qui ne se lisent, en dehors du *Codex Lugdunensis*, que chez des écrivains originaires d'Afrique, ou qui se lisent chez eux pour la première fois. Mais une objection préalable, qui a déjà été formulée par M. Aubé[3], s'oppose à ce qu'on adopte sans réserve la conclusion du savant éditeur. Sauf Commodianus, saint Hilaire, Lucifer et un peu plus tard saint Ambroise, tous les représentants, ou peu s'en faut, de la première littérature latine chrétienne, appartiennent à l'Afrique : il est donc naturel qu'un texte chrétien du IIIe siècle présente dans son vocabulaire une grande ressemblance avec les ouvrages des chrétiens d'Afrique, et cette ressemblance peut fort bien tenir, non pas à ce qu'il est africain, mais à ce qu'il est chrétien. Tel est le cas, par exemple, pour les mots si nombreux empruntés au grec, qui, dans toute l'église latine, ont été indépendamment puisés aux mêmes sources. Mais des Africains non chrétiens, Apulée, Macrobe, Cælius Aurelianus, sont également cités par M. Robert comme ayant des mots rares en

1. L'italien *insieme* ne peut venir de *in simul*, qui donnerait *inseme* ou *insemo* ; le provençal *sems*, *ensems*, ayant un *e* ouvert (voy. le *Dictionnaire de rimes* d'Uc Faidit), renvoie également à *semel*. Mais d'autres formes romanes peuvent remonter à *simul*.

2. Elle nous y engage plutôt. Sans parler de la phonétique générale, qui n'a rien de très caractérisé mais peut fort bien être gallo-romaine (signalons surtout *i* pour *e* long), on peut citer les formes *stela* (seulement français et provençal), *phiola* (de même), *sepellire* (mais on retrouve cette forme dans des manuscrits de différentes provenances) et quelques autres.

3. *Revue archéologique*, 1881, p. 250-251.

commun avec le *Codex Lugdunensis*. L'erreur possible est ici d'une autre nature, et elle a été signalée par M. l'abbé Misset[1] : la plupart des mots en question sont des composés ou des dérivés qui sont dans le génie du latin de la décadence, et qui sont formés par des procédés en usage chez tous les auteurs qui l'ont écrit[2]. M. Robert répond, il est vrai[3] : « Tant que M. Misset « ne m'aura pas démontré que les mots cités dans ma liste ont « été employés par des auteurs latins antérieurs à Cyprien, « Tertullien, etc., j'ai le droit de croire ma conclusion admis- « sible. » Peut-être ; mais ce qui est admissible n'est pas pour cela probable, et la probabilité fait défaut à la conclusion de M. Robert. Voici même un fait qui la contredit. M. Sittl, dans l'ouvrage cité plus d'une fois, a remarqué (p. 149) que saint Augustin avait dû avoir une version du Pentateuque composée en Afrique, et il relève dans ses citations plusieurs mots qu'il regarde comme des africanismes. Il en cite sept : pour deux (*supernomino* et *superpositio*) les passages correspondants manquent dans notre manuscrit ; un, *incumbere* dans un sens particulier, s'y retrouve (*Gen.*, XXXVIII, 13), mais il est bien peu caractéristique ; les quatre autres y sont remplacés par d'autres expressions : *exsecramentum*[4] une fois (*Num.*, V, 21) par *exsecratio*, et l'autre (*Deut.*, VII, 26) par *abominatio* ; *reliquiarium* (*Gen.*, XLIV, 7) par *reliquias* ; *clamare aliquem* (*Ex.*, III, 4) par *vocare* ; *turbare* (*Gen.*, XLVIII, 1) par *inæstuari*. Le vocabulaire du Pentateuque de Lyon, si nous examinons les listes de mots pouvant appartenir au latin vulgaire qu'a dressées M. Robert, n'offre rien de très particulier : *acceia* était déjà connu (voy. Diez) et survit, avec le sens de « bécasse, » en italien, en espagnol et dans divers patois français (*acée*) ; *criniculas*, par son genre, rappelle

1. *Les Lettres chrétiennes*, t. III, p. 456 et suiv.

2. D'autres, comme l'a montré M. Misset, doivent être rayés de la liste et se trouvent déjà dans des auteurs antérieurs aux écrivains africains.

3. *Les Lettres chrétiennes*, t. IV, p. 90.

4. Ces dérivés en *-amentum* paraissent à M. Sittl caractériser l'africanisme ; mais ils sont tellement abondants dans toutes les langues romanes qu'il est bien difficile d'adopter cette opinion. On serait plus porté, quoique avec bien des réserves, à admettre l'usage plus fréquent en Afrique des dérivés en *-amen* ; ils se montrent d'ailleurs à peine dans notre texte.

l'ancien français *crigne*; *divinacula* survit dans *devinaille*; *divisamentum* est l'ancien français *devisement*; *inodiare*, d'où notre *ennuyer*, est bien connu; *oppansum* et *reburrus* se trouvent dans des glossaires de provenances diverses; *posticium* est l'ancien français *postiz* (il est donc inutile de corriger en *posticum*); *rumigare* est l'ancien français *rungier* et se retrouve depuis le roumain jusqu'à l'espagnol; *ustilago* (au sens de maladie), *floscella*, *sagestra*, n'ayant point survécu dans les langues romanes, rien n'indique la partie de l'empire où ils pouvaient être usités. « Les Latins, dit M. Robert, écrivaient *eructo*; Tertullien, « Arnobe et saint Cyprien écrivent *eructuo*; dans Pline *adaquo* « signifie *arroser*; dans Arnobe il signifie *abreuver*, sens qu'il a « dans le *Codex Lugdunensis*; *umbo* est employé par Tertullien « et Apulée avec le sens de *toge* qu'il a dans notre manuscrit; « chez les Latins il signifie *bouclier*, *coude*; *abscisio* est employé « par Arnobe et dans notre manuscrit avec le sens d'*action de* « *couper* : dans Priscien il signifie *apocope*; *tribulare* a, dans « Caton, le sens de *presser avec une herse ou tout autre instrument*; « dans Tertullien et dans notre manuscrit, il signifie *affliger*, « *faire souffrir*; des mots que nous trouvons au pluriel, comme « *injustitias*, *justificationibus*, ne sont employés que par « Arnobe, etc. » Ces rapprochements sont ingénieux, mais ils n'ont pas de portée : *ructuare* (*eructuare*) est formé de *ructus* comme *fluctuare* de *fluctus*, *æstuare* d'*æstus*; *adaquare*, au sens d' « abreuver », est employé par saint Jérôme aux mêmes endroits de la Genèse (XXXIX, 3; XXXI, 38); *umbo* (cf. germ. *wamba*, celt. *gumba*) signifie proprement « gonflement, ventre », et a le sens de « gonflement de la toge » dans Perse, d'où celui de « toge » dans Arnobe et de « vêtement gonflé » (et non « toge ») dans notre texte; Priscien emploie *abscisio* pour traduire le grec ἀποκοπή, parce qu'*abscisio* avait, comme ἀποκοπή, le sens d' « action de couper[1] »; *tribulare* et ses dérivés sont pris métaphoriquement par tous les écrivains chrétiens; les pluriels de mots abstraits sont en effet fréquents chez les Africains, mais

1. Priscien était lui-même un Africain, et M. Robert aurait pu faire d'*abscisio* un usage plus direct, quoique aussi peu probant. Le mot, au sens d' « apocope », est déjà dans la Rhétorique à Herennius, et ailleurs encore.

leur emploi dans notre manuscrit ne signifie rien, parce qu'il y est amené par la traduction littérale du grec.

Résumons-nous. Le manuscrit de Lyon a dû être écrit au v[e] siècle, ailleurs qu'en Afrique, et sans doute dans le midi de la Gaule. Rien n'empêche de croire que la traduction qu'il contient a été composée dans le même pays. L'abondance des mots grecs et la déformation populaire qu'ils ont subie indiquent une région où le grec s'était beaucoup parlé à côté du latin, où l'Église chrétienne, de grecque, était devenue peu à peu latine. Pourquoi ne serait-ce pas à Lyon même que la traduction aurait été faite et plus tard copiée[1] ? Cette hypothèse nous semble la plus naturelle. La langue et l'orthographe de ce volume, qui se prête encore à bien des études, nous apparaîtront comme particulièrement précieuses si nous pouvons y chercher des renseignements sur l'usage vulgaire du latin dans notre pays du III[e] au V[e] siècle.

Le chrétien zélé, mais peu éclairé, qui exécuta cette traduction du Pentateuque, et peut-être de tout l'Ancien Testament[2], ne se rendait sans doute pas un compte exact de la difficulté de son entreprise. Par lui et par ceux qui firent comme lui, un monde nouveau d'idées, de sentiments, de notions et de formes entrait violemment dans l'enveloppe de la vieille langue de Rome, qui ne lui offrait certes pas un vêtement docile et souple. Sans doute la difficulté n'était pas comparable à celle qu'avaient éprouvée les traducteurs grecs en essayant pour la première fois de jeter le produit le plus caractérisé de l'esprit sémitique dans le moule de la parole hellénique. Nos traducteurs latins ne traduisaient que cette version grecque ; la naturalisa-

---

1. Il serait bon de comparer de près au *Codex Lugdunensis* la version latine d'Irénée. Cette version dut être faite à Lyon : elle paraît offrir avec notre Pentateuque certaines ressemblances.

2. Peut-être, au contraire, les divers livres du Pentateuque n'ont-ils pas tous le même traducteur. Nous avons dit dans notre premier article que M. Ziegler avait établi l'accord du *Lugdunensis* avec le *Monacensis* pour les *Nombres* et le *Deutéronome* ; pour l'*Exode*, au contraire, le *Lugdunensis* et le *Wirceburgensis* ont un texte commun, tout différent du *Monacensis* ; les trois textes divergent absolument pour le *Lévitique*. Il y a là encore bien des questions à résoudre.

tion occidentale du livre oriental par excellence était commencée; la moitié de la tâche était faite. Mal faite, il est vrai : le grec des Septante est non seulement barbare à plus d'un point de vue, mais souvent obscur et incohérent. Si le traducteur latin avait voulu tirer de son modèle un livre, non pas lisible, mais partout intelligible, il aurait été arrêté par des difficultés sans nombre. Mais il prit sa tâche autrement : moitié par impuissance, moitié par respect pour le texte sacré, il s'astreignit à une littéralité absolue, et, sans parler des fautes de son original grec ni de ses propres contresens, il se contenta de donner une reproduction mécanique de ce qu'il avait sous les yeux, sans s'inquiéter si ce qu'il obtenait ainsi donnait partout un sens acceptable ou un sens quelconque. Il dut commencer par une traduction interlinéaire, dans laquelle, sauf les articles et certaines particules propres au grec, il mit un mot latin au-dessus de chaque mot grec : c'est ce qu'indique l'ordre, si fréquemment contraire à la syntaxe latine, de ses mots, ordre qui est souvent absolument identique à celui de nos manuscrits des Septante, qui parfois en diffère, mais qui nous représente celui du manuscrit même qu'il suivait. Sa version devait avoir pour but primitif d'aider à lire le texte grec ceux qui ne possédaient pas suffisamment la langue dans laquelle il était écrit. Mais plus tard on la détacha du grec, que personne ne comprenait plus, et on la lut à part, soit en particulier, soit dans l'église. D'autres versions en grand nombre, ayant sans doute une origine pareille, circulaient à côté et formaient, pour l'immense majorité des chrétiens d'Occident, les seules sources où ils puisaient leur connaissance de la Bible. Avec leurs défauts évidents, leurs obscurités et leurs non-sens, elles étaient, comme telles, fort appréciées, et ce ne fut pas sans peine ni sans luttes qu'elles cédèrent le terrain à l'œuvre de saint Jérôme, bien supérieure malgré ses imperfections. Elles ont laissé des traces jusque dans des siècles très postérieurs : le moyen âge tout entier a cité avec complaisance des prophéties soi-disant messianiques qui ne se trouvent ni dans le texte hébreu ni dans la Vulgate, et qui ne doivent leur existence qu'à des contresens des Septante propagés par leurs anciens traducteurs latins [1]; et de nos jours encore,

---

1. M. Marius Sepet a démontré qu'un grand nombre de mystères du moyen âge relatifs à la Nativité avaient leur source dans un sermon attribué à saint

on représente l'enfant Jésus entre un bœuf et un âne à cause d'un passage d'Habacuc qui, traduit par les Septante « au milieu « de deux animaux, » signifie en réalité tout autre chose [1]. Mais peu à peu, l'Eglise ayant adopté partout la traduction hiéronymienne, on cessa de copier les anciennes versions, et, en général, on laissa les copies antérieures se détruire quand on ne les détruisit pas exprès. Il nous en est resté de très nombreux débris pour le Nouveau Testament (où les différences avec la Vulgate étaient naturellement moins grandes), de très rares pour l'Ancien. Aucun ne se compare en importance à celui que nous a conservé le manuscrit de Lyon, et la science, qui trouve dans ce monument de si précieux renseignements de tout genre, devra toujours une vive reconnaissance à M. Ulysse Robert pour l'édition qu'il en a donnée avec le soin le plus consciencieux, le plus méritoire et le plus intelligent.

[*Journal des Savants*, 1883, mai (p. 276-288)
et juillet (p. 286-399).]

[II]

Heptateuchi partis posterioris Versio latina antiquissima e codice Lugdunensi. Version latine du Deutéronome, de Josué et des Juges antérieure à saint Jérôme, publiée d'après le manuscrit de Lyon avec un fac-similé et des observations paléographiques et philologiques sur l'origine et la valeur de ce texte, par Ulysse Robert. Lyon, Rey, 1900, in-4°, XXXVI-164 pages.

M. Ul. Robert nous donne ici la suite de sa belle publication

---

Augustin, où sont évoqués tous les prophètes du Christ. Les prophéties qui leur sont mises dans la bouche sont empruntées à une ancienne version latine de la Bible (ce qui prouve au moins l'antiquité de ce sermon), et sont reproduites ainsi jusqu'à la fin du moyen âge. Ainsi l'on fait dire aux Juifs par Daniel que le Christ viendra « quand cessera leur onction », tandis que la Vulgate porte que « le saint des saints recevra l'onction. » (*Dan.*, IX, 24.)

1. L'ancienne traduction latine, rapportée et dans le sermon, et dans plusieurs passages des Pères, porte *In medio duum animalium cognosceris*, tandis que la Vulgate donne (*Hab.*, III, 2) : *In medio annorum notum facies* (*opus tuum*).

du célèbre manuscrit de Lyon, qui, grâce à la découverte par M. Delisle et à l'acquisition par la bibliothèque de Lyon de cahiers anciennement séparés du reste, comprend maintenant, outre le *Deutéronome* qui manquait au Pentateuque, *Josué* et les *Juges*. Ce sont ces trois derniers livres qu'a imprimés M. Robert avec le soin et l'exactitude qu'on lui connaît. Il a joint au texte des rapprochements perpétuels avec les citations d'anciennes versions bibliques faites par les Pères latins et avec toutes les variantes connues du texte grec : c'est un travail considérable et qui mérite les plus grands éloges. Dans l'Introduction, après les renseignements nécessaires sur la suite si heureusement retrouvée du *Codex Lugdunensis*, il donne le relevé des particularités graphiques, grammaticales et lexicographiques du texte, et reprend l'examen des questions de date et de provenance. Il propose — à peu près comme dans sa première publication — de regarder la traduction comme faite en Afrique au IIIe-IVe siècle, et le manuscrit comme exécuté au Ve-VIe siècle, soit en Afrique, soit à Lyon même, et il montre (ce qu'il n'avait pu faire avec autant de précision pour la première partie) que Lucifer de Cagliari s'est servi d'une version très rapprochée de la nôtre. Quant à la thèse elle-même de l'origine africaine, il l'appuie d'une nouvelle liste de mots employés exclusivement ou pour la première fois par des Africains et qui se trouvent dans la seconde partie de l'Heptateuque (il faut en retrancher *colliculus*, déjà dans Martial, XII, 25) : la thèse prête toujours aux objections qui lui ont été adressées jadis (*Journ. des Sav.*, 1883, 395). M. R. a relevé dans le texte qu'il publie quelques mots rares ou même nouveaux : l'un des plus intéressants est *cauua* traduisant γλαύξ (*Deutér.*, XIV, 15); *spalangios* n'est pas un mot inconnu (voy. Schuchardt, *Vok.*, II, 378). — Ce beau travail, qui sera bien souvent consulté par les philologues et les « biblistes », fait le plus grand honneur au savant paléographe qui l'a mené à bonne fin, et l'on doit être très reconnaissant à l'Académie de Lyon d'avoir donné à M. Robert les moyens de le mettre au jour.

[*Romania*, XXX, 1901, p. 475.]

L'ALTÉRATION DU *C* LATIN

[I]

L'ALTÉRATION ROMANE DU *C* LATIN

Le *c* latin devant *e*, *i* a pris, comme on le sait, dans la plupart des parlers néolatins, une prononciation très différente de celle qu'il avait autrefois : cette prononciation se ramène à deux types primitifs, qui se sont ou maintenus ou diversement altérés : *ts* (en Espagne, dans certains cantons ladins, dans la plus grande partie de la Gaule, dans une partie du domaine roumain) et *tš* (en Italie, en ladin sauf quelques cantons, dans la région picarde-normande, dans la plus grande partie du domaine roumain). Cet important phénomène de phonétique a donné lieu à beaucoup de recherches et de discussions : on s'est demandé notamment à quelle époque remontait l'altération du *c*, si elle s'était produite dans le latin vulgaire, en entendant par là l'état de la prononciation latine auquel remontent tous les parlers romans, ou si au contraire elle s'était accomplie indépendamment dans chacune des régions qui la présentent [1]. Je voudrais résumer les opinions diverses émises à ce sujet et dire celle qui me paraît la plus vraisemblable. Ce court mémoire n'est qu'un fragment d'une étude plus étendue, dont les autres parties seront publiées ailleurs : l'une est consacrée au contrôle des faits épigraphiques et paléographiques qu'on a cités ou qu'on pourrait citer pour attester l'ancienneté d'une altération dans la prononciation du *c* latin [2]; l'autre a pour objet de rechercher

1. On a aussi discuté sur la question de savoir lequel était le plus ancien de *ts* ou de *tš*, si l'un venait de l'autre, ou si tous deux étaient sortis indépendamment du *c*; c'est une question secondaire, que je ne touche pas ici.

2. Cette partie fait l'objet d'un mémoire qui sera lu incessamment à l'Académie des Inscriptions [cf. ci-dessous, 2e article].

spécialement, par la comparaison d'autres faits linguistiques auxquels celui-ci est lié, la date et, si possible, le mode et les différentes phases de l'altération du *c* en gallo-roman[1]. Ici, je me borne à la question de la date de l'altération du *c* et de la connexité admise ou contestée pour cette altération entre les diverses régions romanes. Mais, avant de présenter le résumé des opinions des autres et le résultat de mes propres observations sur ce sujet, je me vois obligé de bien déterminer le sujet lui-même, c'est-à-dire de préciser ce qu'il faut entendre par le *c* latin et par son altération romane. Je dois d'abord avertir que j'écarte, sauf pour quelques rapprochements nécessaires, tout ce qui concerne l'histoire du *c* latin devant *e*, *i* suivis immédiatement d'une autre voyelle : cette histoire, intimement liée à celle du *t* dans la même situation, est distincte de celle du *c* devant *e*, *i* non en hiatus et demande une étude à part. Je néglige également ce qui concerne le *g*.

I

Il importe avant tout, en étudiant l'évolution de la consonne latine qui nous occupe, d'en bien définir la nature. Si nous considérons ce qu'est devenue en français l'initiale des trois mots latins *corpus*, *carrum*, *cervum*, nous voyons qu'elle aboutit à trois résultats différents : *cors*, *šar*, *serf*, et nous savons que la même différence se retrouve dans tous les mots latins devenus français où *c* en position forte[2] précède respectivement (en latin) une voyelle grave (*u*, *o*), moyenne (*a*) ou aiguë (*e*, *i*)[3]. Dans les autres langues romanes (en laissant de côté pour le

1. Cette étude sera prochainement publiée dans la *Romania* [cf. ci-dessous, 3e article].

2. La consonne, pour la philologie française, est en position forte quand elle est initiale ou qu'elle est finale ou commence une syllabe après une consonne (ainsi le *c* de *cervum*, *tunc*, *perca*, *mulcere*), en position faible quand elle est finale ou commence une syllabe après une voyelle (*nec*, *locum*, *sica*, *placere*).

3. Pour les voyelles françaises, inconnues au latin, *ö*, *ü*, voir plus loin, p. 35.

moment le sarde, l'illyrien et le roumain), la différence n'existe qu'entre le *c* de *corpus*, dont celui de *carrum* n'est pas distinct, et le *c* de *cervum* : it. *corpo* (*carro*), *tšervo*; esp. *cuerpo* (*carro*), *thiervo*; pr. *cors* (*car*), *serf* (de même en ladin). Toutefois le provençal et le ladin, dans plusieurs de leurs variantes, représentent, comme le français, les trois *c* du latin par trois phonèmes différents. Il semble bien résulter de là que la nature de la voyelle qui suit la consonne la modifie en quelque mesure. La différence, trop légère à l'origine pour être perçue par la conscience et notée par l'écriture, est allée toujours en s'accroissant, et la consonne que les Latins regardaient comme unique a abouti dans les parlers néolatins à deux ou à trois consonnes différentes. Des faits analogues se retrouvent dans l'histoire d'autres langues; ils invitent à examiner la formation de la consonne en question, suivant qu'elle précède une des trois séries vocaliques indiquées. Cet examen, qui a été fait à plusieurs reprises et accompagné d'expériences, a pleinement confirmé les résultats de l'observation purement historique, en montrant que le lieu de l'articulation diffère dans chacun des trois cas. En même temps il a rectifié l'opinion, jadis acceptée et trop souvent répétée même aujourd'hui, d'après laquelle il s'agirait ici de consonnes « gutturales ». Le latin, soit dans sa forme ancienne, soit dans ses variations aujourd'hui vivantes, ne connaît d'autres phonèmes qui puissent recevoir avec quelque justesse le nom de « gutturaux » que l'*h* et ceux qui s'en rapprochent; mais l'initiale de *corpus*, *carrum*, *cervum* est incontestablement une « explosive palatale sourde », comme l'initiale de *gutta*, *gallum*, *genus* est une « explosive palatale sonore » : elles se produisent également par le contact de la langue et du palais, la première sans accompagnement, la seconde avec accompagnement d'une vibration de la glotte. L'emploi trop longtemps continué de la dénomination de « gutturales » a souvent embrouillé les idées et surtout les explications des philologues qui ont traité le sujet qui nous occupe, particulièrement quand, ce qui arrive fréquemment, ils ont employé à la fois le nom de « gutturales » et celui de « palatales », en prenant ce dernier tantôt dans son vrai sens, tantôt dans des sens différents et mal définis, qui se rapportent à peu près à celui de « fricatives ». La « palatalisation des gutturales » est un mot qu

revient à chaque instant dans nos grammaires et nos discussions, et qui n'aurait de sens qu'à condition d'être soigneusement expliqué ou plutôt traduit, ce que ne font guère ceux qui l'emploient : ils entendent généralement par là l'affrication des explosives palatales. Comme je devrai citer par la suite les opinions de divers savants qui ont employé ces expressions sans assez de rigueur, je tâcherai d'éclaircir leur pensée en accompagnant d'équivalents plus précis les termes dont ils se servent. Je dirai donc, sans entrer dans le détail de l'étude physiologique des consonnes en question, que l'explosive palatale sourde se présente dans des conditions d'articulation un peu différentes suivant qu'elle précède un *u*(*o*), un *a* ou un *e*(*i*). Dans le premier cas, l'obstacle écarté par l'explosion qui produit la consonne est formé par la langue adossée au palais assez loin en arrière des alvéoles dentaires; dans le troisième, par le même organe appuyé près des alvéoles. On a appelé pour cette raison l'explosive de la première sorte « vélaire », celle de la troisième « alvéolaire » ou par excellence « palatale »; mais les désignations de « vélaire » et d' « alvéolaire » sont en fait également inexactes, et l'expression « palatale » convient aussi bien à l'explosive de la première sorte qu'à celle de la troisième; il faut en effet la garder pour l'ensemble des consonnes formées par le contact de la langue avec le palais. On a proposé pour l'explosive du premier groupe le nom de « postpalatale », pour celle du troisième le nom de « prépalatale » : ces désignations sont claires et indiquent bien qu'il s'agit de subdivisions dans une division générale. Quant à l'explosive palatale devant *a*, qui n'a pas toujours été distinguée de la postpalatale, elle s'articule dans une région intermédiaire entre la postpalatale (*cu*, *co*) et la prépalatale (*ce*, *ci*) : nous appellerons, en employant un terme admis par plusieurs phonéticiens, mais dont la valeur n'a pas toujours été définie de même, l'explosive palatale sourde et l'explosive palatale sonore devant *a* (*ca*, *ga*) des explosives « médiopalatales ».

Par une chance qui, au moins en partie, n'est pas fortuite, mais remonte à une très ancienne et très délicate analyse des phonèmes, l'alphabet latin nous offre précisément trois caractères pour les trois variétés de l'explosive palatale sourde (postpalatale, médiopalatale, prépalatale), et le nom de ces caractères

en désigne nettement la valeur : *q* (pr. *qou*) [1] devant *u* (*o*), *k* devant *a* [2], *c* (pr. *ké*) devant *e* (*i*). Il serait commode et abréviatif de se servir de ces caractères et de ces noms pour désigner les trois variétés. C'est ce que je ferai par la suite.

La différence d'émission entre *q*, *k* et *c* existe, autant qu'on peut le croire, dans toutes les langues, puisqu'elle tient au mode même de formation des explosives palatales. Mais elle est tantôt plus, tantôt moins marquée, et tandis que dans beaucoup de langues elle n'a pas dépassé l'état originaire où elle existait en latin classique, elle s'est dans d'autres, comme nous l'avons vu, développée jusqu'à aboutir à des phonèmes très éloignés de leur point de départ. Cette altération n'atteint pas le *q* [3]; elle porte soit sur le *c* seul, soit soit sur le *c* et le *k*; elle tient donc à la place de plus en plus avancée dans la bouche où se forme l'obstacle écarté par *k* et par *c*. Je ne m'occupe ici que de l'altération du *c*. Partout où elle se produit, elle consiste essentiellement en ce que l'articulation de l'explosive perd de sa netteté et se continue par la fricative palatale *j* [4] : *ce* devient à peu près *cje* [5]. Mais en général l'évolution ne s'en tient pas là : l'élément explosif palatal de *cj* est très fréquemment remplacé par un élé-

---

1. On sait que le *q* reproduit le *qoph* phénicien et hébreu, l'ancien *qoppa* grec; ce caractère, éliminé par le grec, n'a été maintenu en latin que dans le groupe *qu*, lorsque l'*u* n'a pas la valeur d'une voyelle syllabique. Cf. sur le *q* les remarques et les citations de Seelmann, *Die Aussprache des Lateins*, p. 337 et 344.

2. L'histoire de la substitution du *c* (anciennement = γ grec) au *k* (= κ) dans l'alphabet latin est encore assez obscure : mais ce qui est certain, c'est que le *k* a été réservé à la notation de l'explosive palatale devant *a* : dans *kalendae*, *Karthago*, la graphie par *k* est classique, et plusieurs grammairiens ont même enseigné qu'il fallait toujours écrire *k* pour *c* devant *a*, au moins à l'initiale. (Voir Seelmann, p. 337, 341.) A l'époque mérovingienne, nous trouvons cette orthographe fréquemment appliquée; elle s'est maintenue très longtemps pour le nom *Karolus*, où elle était officielle.

3. Les altérations du *q* en position forte ou faible sont de tout autre nature.

4. Je désigne ainsi la fricative souvent notée par *y*.

5. Cette phase première de l'évolution se remarque bien nettement dans la façon de parler non seulement des paysans, mais de la plupart des personnes cultivées du haut Cotentin : on y prononce *paqujet*, *qujitter* pour *paquet*, *quitter* (Cf. plus loin, p. 101.)

ment dental : *cje* devient *tje*, Puis, souvent, dans le groupe *tje* le *j* se change en *š* (*tše*) ou en *s* (*tse*), et très souvent par la suite l'élément explosif est éliminé, en sorte qu'on a simplement *š* (*še*) ou *s* (*se*). Bien d'autres combinaisons se produisent encore rien que dans les langues romanes. Le *c* en position faible est exposé à des altérations particulières [1].

On est habitué en philologie romane à désigner l'ensemble de ces phénomènes sous le nom d' « assibilation ». C'est un terme qui me paraît inexact, équivoque et dangereux. La première phase de l'évolution du *c*, la plus importante et la seule essentielle, *cj*, ne présente aucun élément sibilant, et il en est de même de la seconde (*tj*). L'élément sibilant (ou chuintant), quand il s'est produit, ce qui n'est pas toujours le cas, s'est substitué à la fricative palatale qui était venue s'adjoindre à l'explosive; c'est donc un phénomène secondaire. Je ne vois pas de mot unique qui puisse désigner clairement l'ensemble des phénomènes les plus habituels de l'évolution du *c*; le terme d' « affrication » en désignerait bien le point de départ, mais seulement le point de départ. Je crois qu'il est plus sage de s'en tenir à une expression tout à fait générale comme celle que j'ai choisie pour en faire le titre de ce mémoire : *l'altération* (romane) du *c* (latin). C'est sous le bénéfice de cette remarque que je prie les lecteurs d'interpréter le mot d' « assibilation » qu'ils verront employé plus d'une fois par les auteurs dont je rapporte les opinions.

Le fait, constaté par l'observation phonétique, que l'altération du *c*, avec toute la variété de ses phénomènes, a pour point de départ une affrication qui a dû commencer par être à peine sen-

---

1. Il serait très intéressant de rechercher pourquoi le *c* est sujet à l'affrication dans tant de langues diverses, et comment elle se produit; mais cette recherche m'entraînerait sur un terrain encore bien incertain et n'aboutirait sans doute pas à un résultat assuré; à plus forte raison en est-il ainsi de l'explication de la substitution si générale de *t* à *c* dans le groupe *cj*. On trouvera sur ces points des remarques précieuses, sinon tout à fait décisives, dans les derniers ouvrages de phonétique, et notamment dans le livre de M. Paul Passy, *Étude sur les changements phonétiques*, §§ 504-506. En somme ces phénomènes, comme la plupart des altérations phonétiques, sont dus à une influence de contiguïté jointe à un relâchement dans l'énergie.

sible, détermine le point de vue auquel doit aujourd'hui se placer la grammaire historique. On ne peut plus songer à fixer le moment où le *c* s'est « assibilé », la transformation de cette consonne s'étant opérée par une série continue et plus ou moins riche et rapide de changements insensibles. Pour que des changements de ce genre arrivent à se manifester dans l'écriture, il faut certaines circonstances qui sont loin de se présenter toujours : il faut ou que l'alphabet offre des caractères qui aient pour fonction habituelle d'exprimer la nouvelle valeur atteinte par le phonème altéré, ou que les scribes sentent le besoin d'introduire une notation nouvelle pour représenter une prononciation qui, en certains cas, éloigne trop sensiblement le phonème de la valeur ordinairement notée par le caractère qui l'exprime. Ce besoin a été ressenti pour le français quand le *k* en position forte est devenu *tš*, et l'on a introduit la notation *ch*. Pour le *c* au contraire l'altération variée de la prononciation n'a empêché ni en France, ni en Italie, ni en Espagne le maintien de l'ancienne notation : le fait que *c* se prononçait autrement devant *e* (*i*) que devant *u* (*o*) a semblé suffisamment marqué par la présence même de ces voyelles ; il n'y avait de difficulté que quand, par suite de la chute d'un *e* (*i*) intermédiaire, le *c* prenait devant *u* (*o*), *a*, la valeur qu'il ne devait avoir que devant *e* (*i*) : on s'en est tiré de diverses façons (*ci*, *ce*, *cz*, *z*, *ts*, *ç*, *cs*, *ss*, *s*) ou l'on ne s'en est pas tiré [1] ; mais on n'a pas eu, sauf quelques essais isolés, l'idée de créer un signe spécial pour noter la valeur prise par le *c* devant *e* (*i*). L'arrivée du *c*, dans certains lieux et certains temps, à la valeur exprimée d'ordinaire par *z* ou par *s* a donné lieu à des notations du *c* par ces lettres, qui sont précieuses pour l'histoire phonétique, mais qui n'appartiennent pas aux phases anciennes de l'évolution. Ces phases pouvaient difficilement laisser leurs empreintes dans l'écriture, sauf peut-être la dégradation de *c* à *cj* : celle-ci

1. On sait que le plus souvent au moyen âge on écrit, dans ce cas, simplement *ca*, *co*, *cu* (*pieca*, *facon*, *recut*) ; c'était au lecteur à se guider d'après le sens. Nous en faisons autant aujourd'hui, avec notre prétention à une orthographe « intellectuelle », quand nous écrivons par exemple *portions* : le contexte seul décide s'il s'agit de *portiones* ou de *portabamus* (de même *couvent* est aussi bien *conventum* que *cubant*).

pouvait trouver une expression dans la notation *ci*, qui en latin, après avoir partout représenté *c* suivi d'un *i* syllabique, avait de bonne heure, dans les groupes *cia*, *cie*, *cio*, *ciu*, pris la valeur de *c* suivi d'un *j*. Mais en somme nous ne devons pas nous attendre à trouver beaucoup de renseignements dans l'écriture sur les transformations de l'explosive prépalatale sourde.

Ces notions préliminaires nous permettront de mieux comprendre le problème que pose au philologue ce point particulier de l'évolution phonétique du latin, et de nous rendre mieux compte de la valeur des solutions qui en ont été données.

II

Les Romains ne remarquaient aucune différence entre *q*, *k* et *c*, et en effet la distinction entre ces trois variétés de l'explosive palatale sourde, incontestable au point de vue de leur formation, est presque nulle au point de vue de leur effet acoustique. Un Français non phonéticien ne trouvera pas de différence entre les initiales de *corps*, *car*, *quel*. Les témoignages des grammairiens latins sur ce point sont unanimes ; ils ont été souvent rapportés, et il est inutile de les reproduire de nouveau [1]. Aussi n'a-t-on pas vu sans quelque étonnement M. Bréal, dans un récent mémoire [2], sembler s'attaquer à un des faits les plus assurés de la phonologie du latin, celui de la prononciation du *c* comme explosive sourde simple. Le savant linguiste a, il est vrai, dans certains passages, atténué sa thèse de façon à lui enlever ce qu'elle aurait eu, d'après d'autres passages, de paradoxal, mais aussi de nouveau. Après avoir dit : « Nous ne croyons pas que le son palatal [3], pour se former, ait attendu l'époque où ont

1. On peut les voir dans Seelmann et ailleurs. Je citerai seulement le passage si caractéristique de Velius Longus sur les graphies *cocit* et *coquit*, où il remarque : « decentius legitur... *coquit*, secunda syllaba per *q* scripta, quam ut utraque per *c* scripta enuntietur ».

2. *Mémoires de la Société de linguistique de Paris*, VII, 152-156. — Je laisse de côté la première partie du mémoire de M. Bréal, où il s'occupe du *c* devant *e*, *i* en hiatus.

3. On voit combien il serait nécessaire de s'astreindre, en traitant des questions de phonétique, à donner aux mots qu'on emploie une valeur précise.

commencé les langues romanes[1] », M. Bréal se contente de dire en terminant : « Nous croyons pouvoir conclure qu'on a trop simplifié les faits et qu'on a supposé sans raison pour le latin une exception invraisemblable[2], en affirmant que le *c* a partout la valeur d'une gutturale vélaire. » Mais personne, à ma connaissance, n'a jamais affirmé cela; M. Charles Joret a fondé toute son histoire de l'évolution romane du *c* latin sur la distinction entre le *c* qu'il appelle « vélaire » (devant *u*, *o*, *a*) et le *c* qu'il appelle « palatal » (devant *e*, *i*). M. Bréal ralliera donc tout le monde à une conclusion aussi raisonnable, de même qu'à la claire explication qu'il donne de la différence de formation entre *q* et *c*. Mais ailleurs il semble aller beaucoup plus loin, et la pensée qu'il paraît avoir eue le plus souvent, sinon à tous les instants de son travail, c'est que le *c* latin avait à peu près la valeur de *cy*[3]. C'est une opinion qu'il est fort difficile de combattre en elle-même, le mot « latin » étant pris ici dans un sens absolument indéterminé, et l'altération du *c* en *cy* ayant été, comme on l'a vu, la première étape de sa multiple

---

Qu'est-ce ici qu'un son « palatal » ? M. Bréal dit de même un peu plus haut que le *c* latin avait « pris de bonne heure une prononciation plus ou moins palatale ». Or, en décrivant le *k* (c'est-à-dire l'explosive sourde en général), immédiatement après, il dit qu'il se forme « dans le fond du palais », mais qu'entre ce *k* et un *e* ou *i* s'intercale un *j* (= *y*), et ce phénomène « représente le commencement de la modification subie par la gutturale, laquelle est dès lors en voie de devenir une palatale, soit qu'elle aboutisse à un *kj* (= *cy*), un *tch* (= *tš*) ou un *ts* ». Il est singulier d'appeler « gutturale » une consonne qui se forme « dans le fond du palais »; mais en outre dans *cy* cette « gutturale » n'est pas à vrai dire modifiée : il y a seulement un phonème adventice qui s'y ajoute; dans *ts* il y a une dentale suivie d'une sifflante, il n'y a aucune palatale.

1. Cette époque m'est inconnue.

2. D'après M. Bréal, c'est une tendance très répandue, « une règle commune », dit-il même plus loin, que l'altération du *c* devant *e*, *i*. Il va jusqu'à dire que le latin, s'il conservait le *c* intact, ferait une exception unique. Il y a cependant, comme le remarque M. Gröber (voir ci-après, p. 92, 100), plus de langues qui échappent à cette tendance qu'il n'y en a qui s'y soumettent. Le français prononce *quel*, *qui*, *conquête*, *Pâques* depuis une dizaine de siècles sans altération.

3. M. Schuchardt avait émis une opinion analogue.

transformation. Ce qu'on peut dire, c'est qu'aucun indice quelconque, soit dans les grammairiens, soit dans les textes gravés ou manuscrits, ne vient appuyer l'hypothèse de la prononciation *cj* pour *c* à l'époque romaine : pour ne parler ici que des témoignages graphiques, on ne trouve jamais, par exemple, ce qui arriverait bien probablement si les deux groupes *ce* et *cie* avaient été identiques, *pacie* pour *pace*, ou à l'inverse *face* pour *facie*[1]. L'examen du traitement des mots latins dans les langues étrangères, ou réciproquement, n'est pas moins probant : les doutes que M. Bréal oppose à la valeur démonstrative de la transcription grecque du *c* par κ[2] ou de la prononciation du *c* dans les mots empruntés anciennement par les langues germaniques[3]

1. Parmi les exemples d'*i* ajouté à tort donnés par Schuchardt (II, 330 ss.), on peut cependant relever *Circiensibus* (44 av. J.-C.) et *riciessit* (370 après J.-C.); mais la même addition, qui n'est le plus souvent qu'un *lapsus*, se rencontre après n'importe quelle consonne. Les formes comme *licientia*, etc., sont au contraire, comme le remarque Schuchardt, dues à l'analogie, ou sont peut-être des « graphies inverses » : *facientem* étant de bonne heure devenu (par analogie) en latin vulgaire *facentem* (Schuchardt, *ib.*, p. 445, *facendo*, *facendum*), on croyait commettre une faute en écrivant *licentem* comme on savait que c'en était une d'écrire *facentem*, et on écrivait *licientem*, *licientia*, etc. *Ce* pour *cie* n'est pas moins rare que *cie* pour *ce* : *faces* (p. 444) est une forme archaïque de *facies* et ne se confondait pas pour la prononciation avec ce mot ; *undeces* est bien probablement une forme populaire avec recul d'accent ; *facendo*, *facendum* sont des formes analogiques (d'après *dicendo*, etc.) ; restent *sufficet* et *perficemini* dans deux manuscrits, ce qui équivaut à rien. Si on considère que l'écriture latine possédait le groupe graphique *cie* avec la valeur même assignée à *ce* par M. Bréal, on ne comprend pas comment les lapicides ou les scribes ne s'en seraient pas parfois servis pour noter *ce*.

2. Il faut y joindre naturellement la transcription du *k* grec devant *e*, *i* par *c* latin (*Cecrops*, *Cimon*, etc.). M. Bréal se demande si l'on est bien sûr que le κ grec lui-même, devant ε, ι, n'était pas altéré; mais il reste immuablement jusqu'à nos jours, sauf quelques exceptions dialectales très restreintes, à l'état d'explosive sourde simple. Voir Psichari, *Études de philologie néo-grecque*, p. XLIX.

3. L'idée que les mots allemands comme *keller*, *kiste*, *kerbel*, etc., seraient des emprunts savants ne saurait se soutenir : voir le travail de Kluge dans le *Grundriss* de Paul (I, 305-315). Mais, d'ailleurs, si ces mots avaient été empruntés au latin par des savants, c'est donc que, dans la prononciation du latin, le *c* avait la valeur qu'il a en allemand dans ces mots.

ne seront sans doute partagés par personne[1]. Cette transcription et cette prononciation sont parfaitement claires : en grec comme en allemand, comme en français, et pour les raisons mêmes alléguées par M. Bréal, le *c* est physiologiquement autre que le *q* : *Cicero* est donc très exactement rendu par Κίκερων, *cista* par *kiste*[2]. L'examen comparatif des langues romanes nous montre d'ailleurs que dans plusieurs d'entre elles, notamment en roumain, *c* et *cj* n'ont pas été traités de même : ils n'étaient donc pas identiques en latin. Enfin le sarde, tout au moins (sans parler de l'illyrien et du roumain), a conservé le *c* latin intact, ce qui suffit à montrer que l'altération en *cj* est de date récente. Rien ne nous invite donc à nous écarter de l'opinion reçue jusqu'à présent, d'après laquelle le *c* ne différait pas plus en latin du *q* et du *k* qu'il n'en diffère dans toutes les langues. M. Bréal termine son mémoire en disant qu'il espère « avoir raison d'une opinion trop longtemps et trop docilement acceptée ». Si c'est celle qui admettrait dans *coci*, *cicada*, deux *c* « vélaires », elle n'a, comme je l'ai remarqué plus haut, été émise ni acceptée par personne. Si c'est celle qui regarde le *c* latin comme à peu près identique à la consonne initiale du grec κέντρον, κινεῖν, de l'allemand *kennen*, *kind*, du français *quel*, *qui*, c'est-à-dire comme une explosive prépalatale sourde, je crois que cette opinion est parfaitement fondée, et je souhaiterais vivement que la prononciation qu'elle admet pénétrât, avec quelques autres réformes faciles, dans notre enseignement du latin.

---

1. Quelques autres arguments de M. Bréal se laissent également réfuter : ainsi la conservation de l'*u* dans *lacubus* en regard de *manibus* s'explique aisément par l'étroite affinité de l'*u* avec le *q* (écrit ici *c*), etc. Quant au fait que l'ombrien paraît avoir changé *c* en *š* ou en un phonème analogue, il n'a évidemment rien à voir avec la phonétique latine. Quand même l'ombrien serait le « frère jumeau » du latin, ce qui semble un peu excessif, cela ne prouverait absolument rien. Ne voyons-nous pas, dans les domaines linguistiques les plus rapprochés, des développements phonétiques tout à fait indépendants ? Pour le *c* en particulier, cf. ci-après, p. 100.

2. Des remarques analogues à celles-ci viennent d'être présentées sur le mémoire de M. Bréal par M. Seelmann (*Kritischer Jahresbericht der rom. Philologie*, t. I, p. 60).

J'ai dû mettre en tête de ma revue des idées émises sur l'altération du *c* latin en roman la théorie de M. Bréal, parce qu'elle se sépare de toutes les autres, et, en proposant pour le *c* latin une prononciation différente de celle qu'on admettait jusque-là, tend à ébranler la base même de l'évolution de cette consonne en roman. Mais, avant mon savant confrère, plusieurs philologues, parmi les latinistes et les romanistes, s'étaient occupés de la question de l'altération du *c* latin. Ce sont leurs dires que je veux résumer et discuter.

III

L'époque de la transformation de la prononciation du *c* latin a été diversement fixée. Diez (*Grammaire*, trad. fr., I, 231) donne, pour ne pas la placer avant le VII[e] siècle, des arguments qui sont aussi bien choisis que clairement exposés : 1° la représentation par *k* du *c* latin dans les mots anciennement empruntés par les langues germaniques (*keller*, *kerbel*, *kerker*, *kicher*, *kirsche*, *kiste*, etc.) ; 2° la représentation du *c* par *k* devant *e*, *i*, dans des chartes de Ravenne de la fin du VI[e] siècle, et la forme *quaimento* pour *caemento* dans une charte mérovingienne de 650 ; 3° l'adoption du *c* en Grande-Bretagne, à la fin du VI[e] siècle, par les clercs romains, pour rendre le *c* anglo-saxon devant *e*, *i*, *y* (*cêne*, *cild*, *cyning*). — Corssen exprima plus tard la même opinion ; il emprunta les arguments de Diez en y joignant certaines preuves épigraphiques. — En 1866, M. Schuchardt écrit (*Vokal. des Vulgärlat.*, I, 164) : « Diez et Corssen rajeunissent trop l'assibilation du *c* en en plaçant l'apparition au VII[e] siècle, le triomphe seulement dans les siècles suivants ». Certains faits épigraphiques qu'il cite contredisent, suivant lui, cette opinion. Les graphies des chartes de Ravenne (δεκιμ., φεκιτ, κρουκες, etc.) ne prouvent rien, car le κ grec est simplement le représentant graphique du *c* latin. Des arguments tirés par Diez de la prononciation allemande et de l'écriture anglo-saxonne il ne dit rien. Il remarque d'ailleurs que *c* a dû passer à *tš* ou *ts*, formes romanes, par les intermédiaires *cj*, *tj*, et que ces changements n'ont pu s'opérer que dans de longs espaces de temps. — En 1874, M. Joret, après avoir établi avec netteté (p. 5) la distinc-

tion entre le *c* « vélaire » (*q*, *k*) et le *c* « palatal » (*c*), aborde (p.27 et suiv.) la question de l' « assibilation » du *c* prépalatal, et la résout à peu près comme Diez. Aux transcriptions de Ravenne il ajoute celle de *pace* par πακε et de *perceptus* par περκεπτος dans des inscriptions romaines des Catacombes. Il signale le supplément de preuve qu'apporte la conservation du *c* comme explosive dans le sarde logoudorien, « ce qui semble bien indiquer qu'au moment de la séparation politique de la Sardaigne et de l'Italie, le *c* avait encore devant toutes les voyelles sa prononciation gutturale (*l.* sa valeur d'explosive simple), et que, par suite, on disait alors dans la péninsule, comme aujourd'hui encore dans le territoire de Logudoru, *kera*, *fekit*, ce qui est l'orthographe même des chartes de Ravenne ». Aux mots de l'ancien allemand cités par Diez il ajoute les transcriptions gothiques *akeit*, *karkara*, et conclut ainsi : « Il ressort de ce qui précède qu'au v[e] siècle et probablement encore au vi[e] siècle de notre ère, le *c* (pré)palatal avait encore, comme le *c* vélaire, un son guttural (était encore une explosive sourde simple), ou que du moins c'était encore à cette époque la prononciation généralement usitée. » En note, il remarque que cette date est un minimum, indiquant ainsi qu'on pourrait descendre jusqu'au vii[e] siècle. — En 1885, M. Seelmann (*Ausspr.*, p. 332 et suiv.), après avoir établi la prononciation comme explosive du *c* latin devant *e*, *i*, après avoir reproduit les arguments tirés des transcriptions grecques de Ravenne, de la prononciation allemande et de l'écriture anglo-saxonne, et fait ressortir, comme M. Joret, la différence, très sensible au point de vue de la formation, presque nulle au point de vue acoustique, entre le *c* « postérieur » (postpalatal et médiopalatal) et le *c* « antérieur » (prépalatal), conclut : « Depuis le vii[e] siècle environ, et dans la langue vulgaire peut-être déjà plus tôt, le *c* antérieur passe insensiblement à une chuintante ou sifflante gingivale, plus tard dentale [1] ». Plus

1. « In einem gingivalen, später dentalen quetsch-, bezw. zischlaut. » Cela n'est ni bien clair ni bien exact. Le son chuintant ou sifflant est la continuation non pas du *c* lui-même, mais de l'élément fricatif (*y*) qui était venu s'adjoindre à lui.

loin (p. 348), il cite, sans doute à l'appui de ce qu'il a dit sur l'ancienneté plus grande de l'altération du *c* dans la langue vulgaire [1], quatre exemples épigraphiques, empruntés à Schuchardt, de substitution de *z* ou *s* à *c* ou inversement, dont l'un remonterait au Ier siècle de notre ère, ce qui ne paraît pas d'ailleurs l'embarrasser autrement. M. Seelmann, sauf cette échappée sur « la langue vulgaire [2] », se rattache donc à l'opinion de Diez, et fait remonter au VIIe siècle l'altération romane du *c* latin.

Une année avant la publication du livre de M. Seelmann, M. Gröber (*Archiv für lat. Lexikographie*, I, 225) était entré dans une voie nouvelle. D'après lui, comme on sait, la langue de chacun des pays romans représente le latin vulgaire tel qu'il était au moment de la conquête de ce pays par les Romains [3].

---

1. On ne sait trop à quel propos ces citations sont faites. Après avoir dit que « l'idiome gallo-latin, qui, pour l'assimilation du *t*, devancé seulement par le latin africain, offrait déjà de si bonne heure *si* + voy. pour *ti* + voy., a laissé peu après (?) aussi *sc* devant *i* ou *e* se réduire à une simple sifflante dure » (il cite *consiensia* et *septrum* dans Le Blant, dont le premier offre *scie* et non *sci* ou *sce; septrum* est une fausse leçon), l'auteur ajoute : « Weiterhin (?) begegnen sogar schon (?) Schreibungen wie....... » Suivent les exemples épigraphiques donnés par Schuchardt.

2. Il est difficile de comprendre ce que l'auteur entend au juste par là. Il est clair qu'au VIIe siècle le rapport entre « la langue vulgaire » et la langue littéraire n'était pas le même qu'au Ier siècle. Le même homme qui prononçait *cicer* en employant le latin littéraire prononçait-il *tsitser* ou *tšitšer* ou même *siser* ou *šišer* dans la conversation familière ? Ou *cicer* d'un côté, *tsitser*, etc., de l'autre, appartenaient-ils à des couches différentes de la population ? Il y aurait encore bien des points à préciser dans le rapport du latin des livres au latin parlé jusqu'au moment où celui-ci prit conscience de lui-même comme d'une langue distincte en face de l'autre. Ce qui est certain, c'est que lors de la restauration de l'enseignement du latin classique, sous Charlemagne, la prononciation qu'on adopta pour le *c* dans l'empire franc fut *ts* (voir plus loin) : à quelle époque remontait-elle dans l'enseignement scolaire, qui, bien que fort abaissé, n'avait jamais complètement cessé ? On ne peut le dire avec certitude, mais il paraît probable que pour ce point spécial il n'y a pas de différence à faire entre la prononciation du latin d'école et celle du latin parlé : la fixité de la graphie en regard des altérations de la prononciation est une preuve à l'appui de cette opinion.

3. A cette théorie s'oppose celle qu'a adoptée, comme on l'a vu ci-dessus, M. Joret, et d'après laquelle chaque langue romane représente, dans la partie

[illegible] sont encore aujourd'hui [illegible], mais partout ailleurs ils passent à la [illegible]. L'hypothèse d'une assimilation indépendante [illegible] roman ne pourrait s'appuyer [illegible] d'une nécessité phonétique décisive, car dans la plupart des langues c, g devant les voyelles palatales ne sont pas [illegible], et même en sarde ils ne l'ont pas été. D'autre part, faire commencer l'assibilation dès le temps qui a suivi la conquête de la Sardaigne serait se mettre en contradiction avec les données de la grammaire latine. Il faut donc se contenter d'attribuer au *c* et au *g* devant *e*, *i* une formation beaucoup plus nettement palatale à l'époque qui a suivi la conquête de la Sardaigne qu'à l'époque précédente, formation par laquelle ils ont été nécessairement amenés, dans les autres pays, à passer à la classe des sifflantes. » Pour discuter cette manière de voir, il faudrait savoir ce que l'auteur entend au juste par « une formation beaucoup plus palatale » de l'explosive devant *e*, *i* que devant *u*, *o*, *a*, et si la prononciation qu'il se représente est conciliable avec « les données de la grammaire latine », laquelle, comme nous l'avons dit, n'a jamais signalé même une nuance de prononciation entre *q*, *k* et *c*. — Quoi qu'il en soit, en 1888, M. Meyer-Lübke, dans sa courte esquisse du latin vulgaire (*Grundriss der rom. Philol.*, I, 362), où il apportait d'ailleurs un nouvel élément à la question en signalant la conservation du *c* explosif dans le parler roman de l'île de Veglia (voir plus loin), pousse à ses dernières conséquences la théorie de M. Gröber : « *Ke, ki* persiste en sarde et en illyrique, devient *tš* en italien, réto-roman, roumain, ailleurs (c'est-à-dire en Espagne et en Gaule) *ts*. La répartition

---

qui lui est commune avec les autres parlers néolatins, l'état du latin vulgaire au moment où la communication vivante a cessé entre les différentes régions de la Romania. Il y a probablement une part de vérité dans chacune des deux opinions; c'est une question qui mériterait d'être étudiée à fond. En tout cas la théorie de M. Gröber, très ingénieuse et en certains points vraiment féconde, a entraîné son auteur et ceux qui l'ont suivi à des exagérations systématiques et leur a fermé les yeux sur des faits évidents.

1. Expression inexacte, comme on l'a déjà remarqué.

2. On voit que M. Gröber est loin de juger comme M. Bréal.

géographique de la prononciation gutturale (explosive sourde simple), palatale (*tš*), sifflante (*ts*), concorde si exactement avec les dates de la romanisation que le hasard paraît exclu. » D'après cela, le *c* latin était intact lors de la conquête de la Sardaigne et de l'Illyrie, était devenu *ts* lors de la conquête de l'Espagne et de la Gaule, et *tš* lors de la conquête de la Rétie et de la Dacie. Si cependant nous nous reportons au résumé chronologique que donne M. Meyer-Lübke lui-même (p. 351), nous voyons que la Sardaigne a été conquise en 238, l'Espagne en 197, l'Illyrie après 167, la Gaule du sud en 120, celle du nord en 50, la Rétie en 15 avant J.-C., la Dacie en 107 après J.-C. Laissant de côté cette dernière province, dont il est très douteux que la langue survive dans le roumain, nous voyons que la romanisation de l'Illyrie se place entre celle de l'Espagne et celle de la Gaule, que, par conséquent, conformément à la théorie, on devrait trouver *c* intact en Espagne aussi bien qu'en Sardaigne et en Illyrie. Bien d'autres objections se présentent, qu'il est inutile de faire valoir ici. Ce qui est, pour la question qui nous occupe, d'un intérêt plus direct, c'est la note ainsi conçue : « Que la notation τζε = *ce* n'apparaisse qu'au VI[e] siècle dans les chartes de Ravenne [1], cela ne veut rien dire. C'était une tradition des scribes d'écrire κε en grec pour *ce* latin ; elle dura jusqu'à ce qu'arrivât une école qui, pour une raison quelconque, rompit avec elle. » Diez avait prévu cette explication des graphies gréco-latines de Ravenne (qui est aussi, comme on l'a vu, celle de M. Schuchardt), mais il y avait opposé un raisonnement très valable : « La lettre grecque représente-t-elle simplement le signe latin *c* ou exprime-t-elle le son guttural ? Comme les scribes (de ces chartes) s'appliquaient visiblement à indiquer partout la prononciation vivante, et écrivaient par exemple αννομερατους, σοσκριψι, λεγιτορ, sans s'occuper de l'orthographe latine, la première alternative est difficilement admissible. » Quoi qu'il en soit, on voit que dans l'opinion de l'auteur de l'esquisse du latin vulgaire l'altération romane de la prononciation du *c* remonte très haut : elle est au moins du II[e] siècle avant notre ère. — Dans sa *Grammaire des langues*

1. Je renvoie pour ce fait à mon étude épigraphique et paléographique.

romanes, en 1889, M. Meyer-Lübke n'a pas reproduit les idées qu'il avait émises l'année précédente. S'est-il aperçu que les dates de la romanisation de l'Espagne et de l'Illyrie ne coïncidaient pas aussi exactement qu'il l'avait dit avec la façon dont ces pays traitent le *c* ? A-t-il remarqué que le picard-normand a *tš* tout comme l'italien et le roman oriental et que d'autre part *ts* n'est inconnu ni au réto-roman ni au roumain, ce qui rend bien invraisemblable la stratification qu'il avait admise ? Toujours est-il qu'il se contente de dire (§ 403) que « l'histoire de la palatalisation du *c* est enveloppée dans une obscurité complète ».

Des raisonnements d'un autre genre que ceux que nous avons examinés jusqu'ici ont amené récemment M. Pogatscher à conclure que l'assibilation du *c* en gallo-roman était postérieure à la sonorisation des explosives sourdes intervocaliques : l'ancien saxon *acid* = *acetum* notamment nous montre le *c* intact et le *t* changé en *d* (p. 201). Il est vrai qu'il ajoute que le son « que les Saxons entendaient et notaient comme *k* » était cependant *kχi*, et qu'il faut remonter, « pour les tout premiers et très légers commencements de l'assibilation, assez haut dans l'époque républicaine ». Son principal argument, dû évidemment à la théorie de M. Gröber, est que l'Espagne connaît, comme la Gaule, l'assibilation encore inconnue à la Sardaigne; mais rien n'empêche, comme on le verra, que ces deux développements ne soient indépendants. Il ajoute, ce qui paraît plus frappant, que si *c* n'avait pas été *kχi* quand les explosives sourdes intervocales sont devenues sonores ($p > b$, $t > d$, $c > g$), il aurait dû passer comme elles à la sonore : *placēre* serait devenu *plagēre*, d'où n'aurait pas pu sortir *plaisir*. Mais ce raisonnement prouve seulement que *c* était *cȷ* avant la sonorisation des explosives sourdes : *plaişir* (d'un plus ancien *pladşir* [1]) remonte sans doute à *plagȷēre*, où le *cȷ* s'était affaibli en *gȷ* tandis que le *cȷ* de *cȷervu* s'était maintenu, d'où *tserf*. Ces questions concernent d'ailleurs le mode de l'altération du *c* dans les différents domaines romans, auquel je ne m'arrête pas ici; je veux seulement faire remarquer que la forme *acid* est suspecte [2], étant complètement seule de son

1. Je note par *ş* l'*s* sonore ou douce.

2. Il ne me paraît pas impossible qu'elle remonte à une confusion avec *acidum* : on trouve en latin de la décadence *acidare* pour *acetare*. (Voir *Archiv für lat. Lexikogr.*, II, 111.)

espèce, au milieu des nombreuses représentations germaniques d'*acetum* qui conservent à la fois le *c* et le *t* [1].

En somme, comme on le voit, l'opinion de Diez, appuyée par Corssen et M. Joret, a été révoquée en doute plus ou moins nettement par MM. Schuchardt et Seelmann d'une part, par MM. Gröber, Meyer-Lübke et Pogatscher de l'autre. Les premiers invoquent des faits graphiques dont je n'ai pas à parler ici : le contrôle auquel je les ai soumis ailleurs prouve que tous ceux qu'on avait cru pouvoir citer antérieurement à la première moitié du VIe siècle en Italie et à la fin du VIIIe siècle en Gaule sont à rayer; ceux qui restent n'aboutiraient qu'à reculer d'un siècle environ, et pour l'Italie seulement, la date proposée par Diez. M. Gröber, dont MM. Meyer-Lübke et Pogatscher ont suivi les idées, s'appuie sur des considérations d'un tout autre ordre, à savoir : 1° la correspondance des formes diverses prises par le *c* dans chacun des pays romanisés avec l'époque de la conquête; 2° l'invraisemblance qu'il y aurait à admettre que cette altération se fût produite séparément dans chacun de ces pays. J'ai déjà dit que la correspondance en question est imaginaire, comme M. Meyer-Lübke semble l'avoir reconnu; je parlerai tout à l'heure de la seconde raison de M. Gröber, et je montrerai qu'elle n'est fondée ni en réalité ni en théorie. Je noterai seulement encore à l'appui de l'opinion de Diez (en la restreignant comme je viens de le faire) que ce n'est pas seulement dans l'ancien allemand que nous trouvons, à une époque relativement récente, des mots empruntés au latin vivant dans lesquels le *c* conserve sa prononciation d'explosive sourde simple : c'est le cas également pour des mots latins passés en breton, en irlandais [2], en anglo-saxon [3]. Le fait

1. Voir Kluge, *Grundriss* de Paul, I, 308.

2. Voir Pogatscher, *Zur Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnwörter im Altenglischen* (Strasbourg, 1888), p. 184 et suiv. : « Dans les mots empruntés anciennement par le kymrique au latin, malgré de nombreux cas de *c* devant les voyelles claires (*e*, *i*), je ne trouve pas un seul exemple qui indique l'assibilation..... Il en est de même dans les mots empruntés au latin par l'irlandais. » Ce jugement est pleinement confirmé pour le breton par le beau livre que vient de publier M. J. Loth : *Les mots latins dans les langues brittoniques* (Paris, 1892).

3. Pour cette dernière langue, où le fait est contestable, voir la note suivante.

relevé par Diez, que les clercs qui, au VI[e] siècle, notèrent pour la première fois l'anglo-saxon, attribuaient au *c* de l'alphabet latin la même valeur devant *e*, *i* que devant les autres voyelles perd de son importance s'il est vrai, comme l'admettent aujourd'hui les savants les plus autorisés, que le *c* anglo-saxon à cette époque eût déjà subi le commencement de l'altération qui devait l'amener à *tš* [1]; mais il faut noter que, un siècle ou deux auparavant, la même application du *c* latin avait été faite au breton et à l'irlandais, dans lesquels l'explosive prépalatale sourde n'avait subi aucune altération [2].

IV

L'altération indépendante du *c* latin dans les différents pays romans où elle s'est produite est rendue vraisemblable par les faits externes de l'histoire de cette altération tels que nous pouvons les connaître. Les témoignages graphiques, comme je l'ai indiqué plus haut, semblent attester qu'elle a eu lieu en Italie sensiblement plus tôt qu'en Gaule (et probablement dans l'Italie du sud plus tôt que dans l'Italie du nord). Mais ce qui, dans l'ordre des faits positifs, milite le plus puissamment en faveur de cette théorie est l'examen du sort de l'explosive prépalatale sourde latine en sarde, en illyro-roman et en roumain. Il montre clairement qu'on ne peut faire remonter au latin vulgaire, en définissant ce mot comme je l'ai fait plus haut (p. 78), même un commencement d'altération dans la prononciation de cette consonne, et par conséquent que l'altération qu'elle a subie en italo-roman, en hispano-roman, en gallo-roman et en rétoroman appartient au développement individuel de chacune de ces langues.

Un des arguments à coup sûr les plus frappants en faveur de la prononciation latine du *c* comme explosive sourde simple est la conservation de cette prononciation jusqu'à nos jours dans le sarde de Logudoru. La connexité de la prononciation sarde

---

1. Voir Kluge, dans le *Grundriss* de Paul, I, 838, et le livre, cité plus haut, de Pogatscher.

2. Voir Zeuss, *Gramm. celtica*, 2[e] édit., p. 67, etc.

avec la prononciation latine a été toutefois révoquée en doute par un linguiste trop éminent pour que son opinion puisse être passée sous silence. D'après M. Ascoli (*Arch. glottol. ital.*, II, 143), c'est à tort qu'on a attribué à la prononciation sarde « le prestige de l'antiquité » ; en réalité, il ne s'agit que d' « une altération, relativement récente, d'un *č* [1] de phase antérieure ». Cette thèse hardie a été réfutée avec de bonnes raisons par M. Gustave Hofmann dans sa méritoire dissertation sur le dialecte de Logudoru et de de Campidanu [2]. A ses raisonnements purement phonétiques on peut ajouter l'appui de preuves externes. Les chartes sardes les plus anciennes présentent le même état des palatales que le parler actuel, et c'est notamment le cas pour le précieux document, écrit en caractères grecs et remontant à la fin du XIe siècle, que MM. Blancard et Wescher ont publié en 1874 dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*. Il ne saurait s'agir ici de représentation purement graphique des formes latines, puisque le scribe n'hésite pas à employer dans plusieurs cas la combinaison τζ pour rendre le groupe phonétique *ts* ; or nous voyons sans exception le *c* latin devant *e*, *i* simples rendu par *k* (ἰούδικι, ἀκίλλας = *ancillas*, δονικέλου, κελλάριους, δώδεκη) ou γ (φάγερε = *facere*) [3]. L'évolution phonétique supposée par M. Ascoli se serait donc produite avec toutes ses phases avant le XIe siècle, ce qui la rend certainement encore plus improbable qu'elle ne l'est déjà en elle-même. On peut admettre sans hésitation que le parler de Logudoru a conservé intacte depuis deux mille ans la prononciation latine du *c*.

Mais il n'est pas le seul. On a vu plus haut que le *c* avait gardé sa valeur d'explosive simple aussi dans le dialecte de l'île de Veglia (sur la côte de Croatie), l'antique Curicta [4], débris d'une variante romane parlée sans doute jadis dans toute la

---

1. Je laisse de côté la question du *g* devant *e*, *i*, que M. Ascoli traite en même temps.

2. Marburg, 1885, p. 62, 75.

3. J'ai commencé sur cette charte et les autres monuments les plus anciens du parler sarde un travail que je compte imprimer quelque jour.

4. Voir Ive, *Arch. glottol. ital.*, IX, 115-187.

Dalmatie et même sur une partie du littoral de la Vénétie [1]. L'albanais, dans son élément latin, nous représente probablement l'état ancien de cette même langue : bien qu'aujourd'hui le *c* latin devant *e*, *i* simples y ait pris la valeur de *cj*, c'est-à-dire à peu près celle que M. Bréal attribue au *c* latin lui-même [2], il s'agit là, on peut le démontrer, d'un phénomène relativement récent, et le *c* latin était encore une explosive sourde simple quand les mots où il se rencontre ont été adoptés par l'illyrien [3]. Ainsi le roman de l'est, comme celui de la Sardaigne n'avait pas altéré, à l'époque ancienne, la prononciation latine du *c*.

A cette conclusion paraît toutefois s'opposer l'état du roumain, qui dans tous ses dialectes, au nord comme au sud du Danube, a transformé le *c* en *ts* ou *tš* [4]. Mais quand on examine de près les sources de ces phonèmes actuels, on arrive à se convaincre que la formation en est relativement récente, et que le roumain ancien, d'où dérivent à la fois le macédo-roumain, le daco-roumain et l'istro-roumain, a dû conserver assez longtemps au *c* latin la valeur d'une explosive simple. Voici les considérations qui me semblent amener nécessairement à cette manière de voir : 1° Tandis que dans les autres langues romanes (le sarde et l'illyro-roman exceptés) le *c* est traité comme le *cj* [5], l'un et l'autre donnant également soit *ts*, soit *tš* (bien que l'altération du *c* dans le second cas soit certainement beaucoup plus ancienne que dans le premier), en roumain [6] ces deux phonèmes ont des représentations différentes : *c* devient

---

1. Voir Meyer-Lübke, *Zeitschr. für rom. Philol.*, X, 601.

2. Voir G. Meyer, dans le *Grundriss* de Gröber, I, 805, 815 ; *Etym. Wörterbuch der alban. Sprache*, Strasbourg, 1891.

3. Voir Meyer-Lübke, *Zeitschr. für rom. Phil.*, X, 601. Le *c* a pris cette prononciation même devant un *e* d'origine récente, répondant par exemple à un *a* latin.

4. Je n'ai pas à m'occuper ici de la répartition de ces deux représentants du *c* latin.

5. Sauf qu'en français et ailleurs encore le *c* en position faible est traité d'une façon particulière, tandis que le *cj* est toujours traité comme le *c* en position forte.

6. Je ne prends mes exemples, pour abréger, que dans le daco-roumain.

tš (*facit* > *fatše*, *cervum* > *tšerv*, etc.), mais *cj* devient *ts* (*faciam*, pour *faciem*, > *fatsă*, *bracium* = *brachium* > *brats*). Il semble bien résulter de là que l'évolution du roumain est indépendante de celle des langues occidentales, puisqu'elle ne repose pas, comme celle-ci, sur l'identification de *c* à *cj*. — 2° Une différence plus frappante encore se produit dans le traitement de *sc* et de *scj* : le premier donne *št* (*pascit* > *pašte*, *piscem* > *pešte*), le second simplement *š* (*fascia* > *faša* [1]). Il est d'ailleurs probable que *št* est ici pour un plus ancien *štš* [2], en sorte que ce cas ne diffère pas au fond du précédent. — 3° Ce qui est beaucoup plus probant, c'est que le *qu* devant *e*, *i* est traité en roumain comme le *c* : *quid* > *tše*, *quaero* > *tšer*, *neque* > *nitši*, *aquila* > *atšera*, etc.[3], tandis que dans toutes les langues romanes *qu* devant *e*, *i* a passé à un simple *c* [4], qui s'est maintenu sans altération [5] jusqu'à nos jours [6]. Cela prouve, comme on l'a vu plus haut pour le français, qu'à l'époque où dans ces langues *qui*, *que* ont passé à *ci*, *ce*, le *c* latin ne se prononçait plus *c*, puisque le *ci*, *ce* provenant de *qui*, *que* s'est maintenu, tandis que l'autre passait à *tsi*, *tse* ou *tši*, *tše*; et qu'en roumain, au contraire, quand *qu* est devenu *c* devant *e*, *i*, le *c* était encore *c*, puisque les deux consonnes ont subi plus tard le même sort. Ces remarques suffisent, je pense, à attester pour le roman oriental une évolution du *c* indépendante de celle des autres

---

1. Le traitement de *scio* > *štiu* est tout à fait remarquable : bien que l'*i* soit suivi d'une voyelle, comme il est tonique et par conséquent ne devient pas *j*, le *c* est traité comme devant *i* simple (aux formes de ce verbe où l'*i* est atone, l'analogie l'a fait traiter de même).

2. Voir Tiktin dans le *Grundriss* de Gröber, I, 447, n° 98, et cf. particulièrement *nescine* (composé avec *cine*) > *neštine*.

3. M. Tiktin, *l. c.*, cite ici *laqueum* > *lats*, mais *laqueum* était *lacium* en latin vulgaire, et c'est à *lacium* que répond *lats*.

4. Dans l'it. *cinque* (lat. vulg. *cinque*), où l'on attendrait *cinche*, l'*u* de *que* s'est maintenu probablement sous l'influence analogique de *cinquanta*. (Cf. esp. *cinco*.) Ce même *u*, avant la réduction générale du *qu* à *c*, a été attiré à la syllabe tonique dans l'ancien pic. *chiunk* (monosyllabique), actuellement *chunk*; le ladin *tšunk* s'explique de même (Cf. Meyer-Lübke, *Gramm.*, § 340).

5. Sauf dans quelques patois modernes; voir ci-après, p. 100.

6. Comparez le sarde *chimbe*, le fr. *cinc* et le roum. *cinci*, de *cinque*.

langues et ayant également pour point de départ la prononciation latine du *c* comme explosive sourde simple [1].

Puisque cette prononciation s'est conservée intacte jusqu'à nos jours en sarde et dans ce qui subsiste de l'illyro-roman, puisqu'elle n'a été altérée en roumain qu'à une époque où toute communication avait cessé entre le territoire de cette langue et les autres parties de la Romania, nous n'avons aucune raison de ne pas admettre qu'en italo-roman, en hispano-roman, en gallo-roman et en réto-roman l'altération du *c* s'est également produite d'une manière indépendante et à des époques diverses. Rien n'est d'ailleurs plus conforme aux données physiologiques qui ont été résumées plus haut. « Il n'y a pas là de nécessité phonétique », dit M. Gröber, citant diverses langues qui n'ont jamais altéré le *c* prépalatal. Non, mais il y a plus qu'une possibilité : il y a une véritable suggestion phonétique, comme le montre l'altération identique de ce *c* dans plusieurs autres langues, dont le savant romaniste cite lui-même quelques-unes. Que cette altération puisse se faire indépendamment dans des parlers même très voisins, c'est ce que suffit d'ailleurs à montrer un coup d'œil jeté sur nos patois. Nous avons aujourd'hui en français un *c* prépalatal qui, sans parler des mots empruntés à des langues étrangères, a trois sources : le *qu* latin devant *e*, *i* (*quel*, *qui*, *quinze*, *conquête*), le *q* latin devant *ó* ou *ò* devenus *ö* (*cœur*, *rancœur*) [2], le *q* latin devant *u* devenu *ü* (*cul*, *curé*) : les voyelles *ö* et *ü*, qui n'existaient pas en latin, amènent, pour la formation de l'explosive palatale qui les précède, une position de la langue très voisine de celle qu'elle prend devant *e*, *i*. Or, nous trouvons en Normandie, par exemple, et à Guernesey *tchö* = *cœur*, *tchü* = *cul*, en Poitou *tchür* = *cœur*, *tchülotte* = *culotte*, en Picardie *tcheur* = *cœur* [3],

1. L'altération du *c* en roumain n'en est pas moins fort ancienne, puisque les mots empruntés à l'albanais ou au grec moderne qui présentaient un *c* l'ont conservé intact (voir Joret, p. 176) et sont par conséquent entrés dans la langue après que cette altération était consommée.

2. Je laisse de côté le changement de *ò* tonique + *j* en *ui* (*cuir*, *cuire*), qui produit des résultats analogues, mais qui demanderait quelques explications supplémentaires.

3. Voir Joret, p. 176.

c'est-à-dire que dans le parler populaire de diverses régions éparses dans le nord de la France le *c* prépalatal français a suivi exactement la même évolution que, bien des siècles avant et d'une façon certainement indépendante, avait suivie le *c* prépalatal latin en Italie et plus tard dans la péninsule des Balkans. Et de même que le roman de Sardaigne et de Dalmatie est resté fidèle à la prononciation primitive, de même que l'albanais n'est pas allé plus loin que *cj* [1], nous voyons en France l'immense majorité des parlers vulgaires conserver intacts le *c* prépalatal français, et nous en voyons d'autres qui s'arrêtent à *cj*, comme le parler vulgaire du Cotentin, d'autres qui poussent seulement jusqu'à *tj*, comme plusieurs patois lorrains [2], tandis que ceux qui viennent d'être cités vont jusqu'à *tš*. Le même phénomène se reproduit en ladin, où l'on a, tout comme en poitevin, *tšör, tšül, tšüra* pour *cœur, cul, curé,* et d'une façon non moins spontanée dans le parler créole de la Trinidad, où nous retrouvons *tšilotte, tsör, tšinze* [3]. Ces faits, dont il serait facile de citer un bien plus grand nombre [4], suffisent à montrer que l'évolution du *c* dans la Romania occidentale (la Sardaigne exceptée) a parfaitement pu se produire et se continuer sur divers points d'une manière indépendante ; ils montrent en outre qu'il n'est pas nécessaire, pour expliquer cette évolution, d'attribuer au *c* latin une prononciation différente de la prononciation normale de l'explosive prépalatale sourde, puisque dans l'ensemble du français (et du réto-roman) le *c* de *quinze, cœur, curé,* etc., est le *c* prépalatal ordinaire.

V

Les conclusions qui me paraissent acquises par cette étude sont les suivantes :

---

1. Au moins l'albanais qu'on peut appeler normal, car dans plusieurs variantes le *c* a progressé jusqu'à *tš*; voir G. Meyer, *Grundriss*, I, 815.

2. Voir Joret, p. 176, 177.

3. Voir Joret, *l. c.*

4. Voir, sur le parler de Cellefrouin et des environs, les pénétrantes observations de M. l'abbé Rousselot, *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin*, p. 185 et suivantes.

1° La prononciation du *c* en latin ne différait pas de la prononciation normale de cette consonne, c'est-à-dire que le *c* devant *e*, *i* était l'explosive prépalatale sourde simple :

2° On ne trouve nulle part, avant le VIe siècle, aucun indice d'un commencement d'altération dans la prononciation du *c* latin ;

3° L'hypothèse d'après laquelle cette altération aurait commencé entre la conquête de la Sardaigne (238 av. J.-C.) et celle de l'Espagne (197 av. J.-C.) est à rejeter comme s'appuyant sur une erreur de fait : en effet, la conservation du *c* intact à Veglia jusqu'à nos jours, en albanais pendant longtemps et en roumain assez tard, prouve que les pays orientaux, romanisés bien après la conquête de l'Espagne, avaient encore reçu le *c* avec la prononciation antique ;

4° L'altération du *c* qui a abouti à *ts* ou *tš* (et de là à des phonèmes encore plus éloignés du point de départ) en Espagne, en Gaule, en Rétie et en Italie a dû se produire indépendamment dans ces différents pays ; l'observation de ce qui s'est passé dans plusieurs parlers français pour le nouveau *c* provenant de *q* nous montre des faits absolument parallèles ; cette altération, d'ailleurs parfaitement conforme aux données de la physiologie, se retrouve indépendamment dans un grand nombre de langues.

[*Annuaire de l'École pratique des Hautes Études*, 1893, p. 7-37.]

[II]

LES FAITS ÉPIGRAPHIQUES OU PALÉOGRAPHIQUES ALLÉGUÉS EN PREUVE D'UNE ALTÉRATION ANCIENNE DU *C* LATIN.

Contre l'opinion de Diez, qui ne fait pas remonter plus haut que le VII[e], ou tout au plus que le VI[e] siècle, l'altération dans la prononciation du *c* latin devant *e*, *i* (non suivi d'une autre voyelle) qui a abouti à la prononciation actuelle, si diverse, des différents parlers romans, M. Schuchardt, suivi par M. Seelmann, a allégué [1] certains faits graphiques qui attesteraient, à une époque beaucoup plus ancienne que Diez ne le dit, tout au moins le commencement de l'altération du *c* dans cette prononciation familière du latin qui est devenu le roman [2]. Ces faits sont de deux ordres : ils appartiennent à des inscriptions ou à des manuscrits. Je m'occuperai d'abord des premiers, en ajoutant à ceux qu'ont réunis les deux philologues dont je viens de dire les noms ceux qu'on pourrait être tenté de joindre à leur liste. Or il résulte de cette revision générale, chose assurément très frappante, que *tous* les exemples qu'il a été possible de contrôler doivent être rayés pour une raison ou pour une autre. Je dois presque toutes les vérifications épigraphiques que je vais communiquer à mon savant confrère M. Edmond Le Blant, ou, pour dire plus exactement les choses, j'ai incorporé

1. H. Schuchardt, *Vokalismus des Vulgärlateins*; E. Seelmann, *Die Aussprache des Lateins*.

2. J'ai essayé de soutenir le bien fondé de l'opinion de Diez dans une dissertation qui a paru en tête de l'*Annuaire de l'École des hautes études* pour 1893.

à ce mémoire, en y faisant çà et là quelques additions, une note qu'il a rédigée sur le sujet dont je m'occupais en même temps, et qu'il a bien voulu m'abandonner. Cette partie du présent mémoire est essentiellement de lui; j'ai indiqué par des guillemets les passages que je lui ai textuellement empruntés.

Avant de procéder à l'utile revision des faits dont il s'agit, il est bon de présenter quelques observations sur leur nature. Ils nous montreraient, s'ils étaient attestés, *z* écrit pour *c* ou l'inverse, *s* écrit pour *c* ou l'inverse. Or rien, de prime abord, ne serait plus invraisemblable que l'un ou l'autre de ces phénomènes. Examinons d'abord le premier cas. Le passage du *c* prépalatal à *ts* ou à *tš* a dû se faire, comme on l'a souvent remarqué, par l'intermédiaire de *cj*, puis de *tj* (*j* = *j* allemand ou italien); la valeur de *ts* ou *tš* que pourrait marquer le *z*, n'est que subséquente à ces deux premières phases de l'altération : il serait donc bien surprenant de voir, dès le temps de l'empire romain, cette dernière étape atteinte, tandis que les deux précédentes n'auraient laissé aucune trace. Mais en outre il faut remarquer que le *z*, qui, dans l'usage correct du latin, avait certainement la valeur *dş* (*ş* = *s* douce), avait pris, dans l'usage commun des bas siècles, la valeur de *dj*, si bien qu'on trouve très souvent *z* pour *di* devant voyelle (lequel, de son côté, était devenu égal à *j*), et pour *j* même [1]. Dans ces conditions, comment le *z* aurait-il pu servir à rendre le son *ts*? On pourrait imaginer qu'il représente le son *tj*; mais la différence entre *tj* et *dj* est trop sensible pour qu'on admette facilement une pareille confusion. — Quant à croire que dès l'époque romaine ou peu après le *c* ait eu en Italie ou en Gaule la valeur de *s*, c'est contredire toutes les données de la phonétique historique, qui nous apprend que cette atténuation de *ts* en *s*, propre à la France, y est très moderne et ne s'est pas produite avant le XIII[e] siècle. Les graphies qui nous présentent *z* ou *s* pour *c* ou l'inverse sont donc, *a priori*, extrêmement suspectes. Nous allons voir qu'en fait elles n'existent pas, du moins dans les inscriptions.

---

1. Voir Schuchardt, *Literaturbl. für germ. und rom. Philologie*, 1884, col. 62.

Les cas allégués par MM. Schuchardt et Seelmann [1] et ceux qu'on peut relever après eux, sont d'ailleurs fort peu nombreux. Ils se divisent en deux groupes : ceux où *c* serait remplacé par *z* (ou *vice versa*), ceux où *c* serait remplacé par *s* (ou *vice versa*).

Z = C, C = Z.

CETAES se lit dans une inscription fort obscure, apparemment du Ier siècle après J.-C., publiée par Maffei et Orelli et en dernier lieu dans le *Corpus* (V, 278). Maffei a supposé que *cetaes* était pour *zetaes*, et a voulu reconnaître dans *zetaes* une manière d'écrire *diaetaes* (pour le grec διαίταις). M. Schuchardt remarque (I, 163) : « Cela me paraît très douteux, d'abord parce qu'un *z* remplaçant le *di* de *diaetaes* serait doux, au lieu que le *c* ne peut représenter qu'un *z* dur. » Cela n'a pas empêché M. Seelmann (p. 348) d'admettre « *cetaes* (= *zetaes* pour *diaetaes*) », en renvoyant au t. V du *Corpus* (lequel n'avait pas paru quand M. Schuchardt publiait son volume). S'il avait lu cependant le commentaire de M. Mommsen sur cette inscription, il y aurait vu que le mot *ceta*, qui se retrouve dans Tacite et dans Pomponius Secundus (allégué par le grammairien Charisius), est un mot proprement padouan, dont le sens précis n'a pu être établi, mais qui désigne certains jeux particuliers à

1. M. Seelmann s'est borné, en fait, à emprunter quatre exemples à son prédécesseur, et nous verrons qu'il n'a pas toujours pris la peine de les contrôler sur les publications faites entre les deux livres.

Je laisse de côté le grec *sc*, qui présente des conditions spéciales et demanderait une étude à part; je noterai cependant ici que parmi les exemples apportés par M. Schuchardt pour la réduction des *sc* à *ss* (I, 145 ; III, 75) ou à *s* (I, 165), plusieurs doivent être rayés, ainsi REQVIESIT dans une inscription de Pouzzoles « a été rétabli par M. Mommsen (*Corpus*, X, 2792) dans sa vraie forme, REQVIESCIT » ; SEPTRVM dans l'épitaphe de saint Cloud (Le Blant, 209) est une mauvaise lecture de l'abbé Le Beuf. « En effet, une copie figurée de ce monument, aujourd'hui perdu, que possède la Bibl. nat. (fonds Bouhier, nº 49, fº 45 rº), montre qu'une cassure longitudinale de la pierre avait à peu près enlevé une lettre au même endroit de chacun des quatre vers, et indique par un pointillé les traces encore visibles du C de SCEPTRVM. »

la ville de Padoue, et qu'en tout cas il ne peut rien avoir à faire avec le grec *diaeta* ou un imaginaire *zeta*.

PAZE pour PACE est cité par M. Schuchardt (I, 163) et reproduit par M. Seelmann (p. 348), d'après Muratori. Mais « Muratori (*Inscript.*, 1915, 3) n'a enregistré cette inscription que de seconde main et d'après Doni (*Inscript.*, p. 246). L'original ne s'est pas retrouvé, et une autre copie, donnée par Gudius (*Inscr.*, p. 569), porte : IN PACE. La lecture de Doni est donc fort suspecte ».

A ces deux seuls exemples qui, comme on le voit, disparaissent, joignons-en un qui nous montrerait le grec θ pour *c*, et qui n'est sans doute pas plus authentique. « La forme **IN PAΘE**, dans une épitaphe donnée par Bosio (*Roma sotterranea*, p. 408), serait fort intéressante, d'autant plus que cette épitaphe est datée de 383. Mais ce petit texte, dont l'original est perdu, présente diverses étrangetés qui ne permettent pas de l'admettre sans réserves (voir de Rossi, *Inscr. chr.*, n° 325). »

S = C, C = S.

CEVERIANVS est cité par MM. Schuchardt (I, 163) et Seelmann (p. 348), d'après le recueil de M. Frœhner (*Inscr. terr. coct. vas.*, 697, Heddernheim, Nassau). M. Mommsen, que j'ai consulté, a bien voulu me faire savoir que l'estampage de cette inscription, copié pour lui par M. Zangemeister, porte comme première lettre « non pas un C, mais évidemment une S avec la boucle inférieure peu marquée ».

« Dans une inscription trouvée aux Catacombes de Rome, c'est-à-dire d'une date encore ancienne, qu'a vue Boldetti (*Osservazioni*, p. 460), le mot *fecit* serait écrit *fesit*. Cette inscription existe-t-elle encore ? Est-elle perdue ? La copie que nous en possédons seule est-elle exacte ? C'est ce qu'il m'est impossible de savoir. »

CIMVL = SIMVL (Perret, *Catac. de Rome*, LXXIII, 8; Schuchardt, I, 163). « Dans cette inscription, qui se retrouve chez de Rossi, *Inscr. chr.*, I, n° 288, la première lettre est non un C, mais un G; il est donc évident qu'on n'a là qu'un simple *lapsus* du graveur. »

CIRIAM = SYRIAM (Janssen, *Mus. Lugd. Batav. Inscr.*,

pl. XXI, 1; Schuchardt, I, 163). « Voir le *Corpus*, t. VIII, nº 1039 (l'inscription vient de Carthage). Où Janssen avait lu IN INFIMAM CIRIAM, il y a INTRA MACERIAM. »

FILO DVLSISSIMO (*Bullettino dell' Instituto archeologico*, 1839, p. 134; Schuchardt, III, 84). Voir *Corpus*, t. V, pl. I, nº 945, où est rétablie la vraie leçon : FLIO DVLCISSIMO. *Descripsi*, dit M. Mommsen.

FES[*it*] (Fröhner, *Inscr. terr. c.*, 546, Wiesbaden; Schuchardt, I, 163; Seelmann, p. 348). « Où la copie suivie par M. Fröhner donne CAPIFES, M. Steiner (*Corpus inscr. rom. Rheni et Danubii*, t. I, p. 330, nº 691) transcrit d'après l'original CAPIFEC. »

L'emploi du groupe *tce* pour *tie*, où *ti* avait pris très anciennement, comme on sait, la valeur *tj*, pourrait encore attester une prononciation sifflante de *c* devant *e* [1]. On le trouverait dans une inscription des Catacombes (*e coemeterio Calepodii*) imprimée par A. Mai (*Script. vet. nova coll. Vatic.*, t. V, p. 422), et reproduite par M. Schuchardt (I, 26) : BINCENTCE CONIVCI. « Les plus récentes inscriptions des Catacombes n'étant pas postérieures à 410, un exemple de *c* prononcé *ts* à cette époque est bien suspect. Or, encore ici, nous ne possédons pas l'original, et Mai lui-même ne l'avait pas sous les yeux. Il donne l'inscription d'après une copie tirée *e schedis sacrar. pontificii*, c'est-à-dire des papiers de Marini, dont Mai fut l'éditeur après la mort de celui-ci. Peut-être sur le marbre envoyé à Pistoja y avait-il BINCENTIE. »

Ainsi les exemples épigraphiques qu'on a cités ou qu'on pourrait alléguer [2] en preuve de la transformation ancienne de la

---

1. On rencontre en effet quelquefois, mais à une époque bien plus récente, ce groupe employé à rendre le son *ts* : p. ex. *manatce* dans *Eulalie*. Quant à *intcitamento* (Schuchardt, I, 26), ce n'est sans doute qu'une faute, qui d'ailleurs ne prouverait rien.

2. Un AVREL·SESARION figure dans une inscription d'Alexandrie du temps des Antonins (*Corpus*, III, nº 14; Schuchardt, I, 163), et l'on pourrait reconnaître dans ce nom une forme altérée de *Caesarion*, mais ce serait sans raison. Voici ce que M. Mommsen a bien voulu m'écrire à ce propos : « Je ne vois pas pourquoi on voudrait changer le nom, sans doute barbare, de

prononciation du *c* sont tous faux, tous ceux du moins qu'il est possible de contrôler, ce qui rend plus que suspects les deux qu'on ne peut vérifier sur l'original. « Aucun des marbres antérieurs au VIII[e] siècle qui ont passé sous mes yeux, dit M. Le Blant, ne présente une marque d'altération dans la prononciation du *c* devant l'*e* ou l'*i* non suivi d'une autre consonne. »

En regard de cette constatation, il faut placer le fait de la persistance, jusqu'à une époque relativement très avancée, de confusions graphiques [1] qui, à l'inverse, attestent que le *c* avait gardé sa valeur d'explosive sourde et simple. Je citerai, en profitant encore ici des indications de mon savant confrère, les transcriptions grecques ΦΙΚΙΤ, ΙΝ ΠΑΚΕ dans les Catacombes [2], celles des chartes de Ravenne qu'a relevées Diez, une coupe de verre trouvée à Podgoritza où le génitif *ceti* est écrit *queti* [3], une pierre d'Eberstein où nous lisons INPAKE [4],

---

Sesarion, pour en faire le diminutif de *Caesar*. L'inscription est publique et écrite correctement ; elle met la diphtongue *ae* où elle doit être : il faudrait donc admettre deux fautes dans ce seul nom. Au reste le diminutif *Caesarion* n'appartient pas à ce genre de nomenclature ; en dehors du bâtard bien connu de César, je l'ai cherché en vain dans l'épigraphie romaine et grecque ; changer ici *Sesarion* en *Caesarion* serait bien inutilement substituer un ἅπαξ λεγόμενον à un autre. » — Il est bien clair que la graphie CACROVIR, que me signale M. Le Blant sur un vase dit *samien*, du musée de Clermont-Ferrand (*Mém. de l'Acad. de Clermont-Ferrand*, n. s., t. VI, p. 427), est due, si elle est exacte, à un *lapsus* (à moins qu'il ne s'agisse de l'emploi du sigma « lunaire », voir Cagnat, *Man. d'épigr. rom.*, 2[e] éd., p. 21), et n'a en tout cas pour nous aucune valeur. — Mon savant confrère me communique encore la note suivante : « Caylus (*Recueil d'antiquités*, t. IV, p. 172) donne CIPIA-KAΛH comme étant l'inscription d'une bague de bronze doré, et traduits : *Ciria pulchra*. Mais la lecture est mauvaise, car la planche LVIII, n° 6, à laquelle il renvoie, donne une reproduction de l'anneau avec la légende, très fréquente sur les bijoux de cette espèce, KIPIAKAΛH, c'est-à-dire κυρία καλή, *domina pulchra*. » Même si elle était réelle, la faute, appartenant à une inscription grecque, n'aurait d'ailleurs pas d'intérêt pour nous.

1. On pourait noter ici le fréquent échange des groupes *cy* et *qui*, dont M. Duvau vient de donner des exemples (*Mém. de la Soc. de ling.*, VIII, 188) ; mais en réalité il appartient à un tout autre ordre de faits.

2. Fabretti, *Inscr. domest.* ; *Corp.*, V, n° 250.

3. Le Blant, *Études sur les sarcophages d'Arles*, pl. XXXV.

4. Le Blant, *Inscr. chr. de la Gaule*, n° 344.

ΟΥΡCΙΚΙΝΟΣ = *Ursicinus* à Trèves dans une inscription du vᵉ siècle [1], IN PACAE dans une inscription de Molles (Allier) du vɪᵉ siècle [2], et la marque de fabrique OFIKINA LAVRENTI ou LAVRENΓIV qui a fait, il y a quelques années, l'objet d'un intéressant mémoire de M. Deloche [3] : cette inscription si probante est de la fin du vɪᵉ siècle. On le voit, la contre-épreuve est aussi défavorable que l'épreuve à l'hypothèse d'une altération de la prononciation antique du *c*, au moins en Gaule, avant la fin du vɪᵉ siècle.

Si des inscriptions nous passons aux manuscrits, nous nous trouvons dans des conditions différentes de date et de provenance. C'est en Gaule que l'usage de graver des inscriptions, surtout funéraires, sur la pierre s'est conservé le plus tard, et là, comme nous l'avons vu, jusqu'à la fin du vɪᵉ siècle, ces inscriptions nous attestent la préservation de l'antique prononciation du *c*. C'est au contraire en Italie qu'ont été copiés nos plus anciens manuscrits, ou du moins ceux qui présentent les premières traces de l'altération du *c*, et là elle paraît remonter sensiblement plus haut. Nous voyons ensuite des traces semblables se manifester en Gaule ; on n'en a relevé, à ma connaissance, ni en Espagne, ni en Angleterre ; mais cela peut tenir à bien des causes. Je vais indiquer celles qui ont été signalées jusqu'à présent dans des manuscrits ou des diplômes ; peut-être pourrait-on en augmenter le nombre ; mes lectures ne m'en ont pas fourni d'autres.

J'écarterai d'abord les exemples erronés ou non probants. A ce dernier genre appartient *erycisceptro* pour *erysisceptro* (Schuchardt, I, 163) dans le *Veronensis* de Pline, qu'on attribue au ɪvᵉ ou au vᵉ siècle : les mots grecs insérés dans un texte

1. Le Blant, *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, nº 374.

2. *Ibid.*, nº 224.

3. *Mém. de l'Acad. des inscr.*, t. XXX, 2ᵉ p., p. 365 ; cf. *Romania*, XIII, 485. — On pourrait encore signaler PVLCER dans une inscription d'Aix (Le Blant, nº 624) et ARCEPRB dans une inscription de Brives (arrᵗ d'Issoudun) de la fin du vɪᵉ siècle (Le Blant, *Nouveau recueil*, nº 222 A) ; mais ces graphies sont moins probantes, surtout la première, l'orthographe ayant, comme on sait, beaucoup hésité entre *pulcer* et *pulcher*.

latin étaient souvent écrits en caractères grecs, et le premier sigma d'ΕΡΥCΙCΚΗΠΤΡΟΝ a été machinalement transcrit par *c*. — *Cygostaten* pour *zygostaten* serait écrit, d'après l'éditeur du *Codex Theodosianus*, Hænel, par la *prima manus* dans le *Tilianus* ou *Vaticanus*, lequel remonterait au commencement du VI[e] siècle (Schuchardt, I, 163). M. Léon Dorez, membre de l'École française de Rome, a bien voulu regarder pour moi ce manuscrit (*Regina* 886, f° 284 r°, l. 11), qu'il ne croit pas d'ailleurs plus ancien que la fin du VII[e] siècle, et il a constaté que Hænel s'était trompé : la *prima manus* avait écrit *gygostaten*, dont la *secunda manus* a barré le *g* pour le remplacer par *z*; cette faute n'a donc rien à faire avec l'histoire du *c*.

J'arrive enfin à des exemples qui me paraissent authentiques et qui nous montrent réellement la nouvelle prononciation du *c* établie ou en train de s'établir. Le plus ancien se trouve dans le *Fuldensis* du Nouveau Testament, que l'évêque Victor de Capoue a revu en 546 et qui avait été écrit pour lui [1]. On y lit *cathezizatur* et *cathezizat* pour *catechizatur* et *catechizat* (*Gal.*, VI, 6). Il n'y a pas à s'arrêter à cette circonstance qu'il s'agit d'un *ch* = χ grec, car *ch* = χ et *c* étaient identiques en latin vulgaire. Nous avons ici la preuve de deux faits intéressants : l'un qu'au VI[e] siècle le *z* avait pris dans l'usage scriptural du latin la prononciation *ts* [2], l'autre que dans le sud de l'Italie, dès la première moitié du VI[e] siècle, le *c* se prononçait *ts* [3].

---

1. Voir Lachmann, *Novum Testamentum graece et latine editum* (Berlin, 1842), t. I, p. XXVII.

2. C'est ce que prouve aussi, mais pour une époque bien postérieure, la notation par *z* du *c* des mots empruntés par l'allemand au latin officiel de l'empire franc, comme *zelle*, *zins*. Dans les gloses de Reichenau (voir plus loin) le *z* paraît avoir, d'une part, la valeur qu'il avait plus anciennement (*bulzia* 1096 est le fr. *bouge*, s. d. d'un lat. vulg. *bulgia*, et *bulziolas* 419 en est un diminutif), et, d'autre part, la valeur nouvelle : il ne peut signifier que *ts* dans *avortetiz* 827.

3. On pourrait être tenté de révoquer en doute la valeur de cette graphie, parce qu'il s'agit d'un mot grec qui ne faisait pas partie du latin parlé. Mais ce ne serait pas légitime : c'est parce que le mot n'était pas familier au scribe qu'il l'a écrit en s'écartant de la graphie ordinaire : d'ailleurs il l'a écrit deux fois, ce qui exclut l'idée qu'il aurait machinalement répété d'avance le *z* de *cate-*

Un second témoignage, celui-là assez embarrassant, se rencontre dans une charte de Ravenne de 591 (Marini, nº CXXII). Il y est plusieurs fois question d'un personnage, évidemment d'origine barbare, dont le nom se présente sous les formes *Tzitano, Tzitani, Tzittane, Tazittane, Zitane* (l. 5, 71, 74, 86, 92, 98) [1]. Dans les quelques lignes en caractères grecs insérés dans le même document, ce nom revêt la forme Κειτανε. Le κ grec n'ayant jamais pu signifier *ts*, il faut admettre que le scribe a transcrit un texte latin qui portait *Citane*, ce qui du même coup indiquerait que le *c*, à la fin du VIe siècle, se prononçait parfois *ts*, et jetterait du doute sur la valeur de toutes ces transcriptions grecques (on trouve dans ces mêmes lignes ουνκειαρουμ, Ρουστικειανε, δωνατρικαι, etc.). Toutefois le fait est tellement isolé qu'on hésite à lui accorder autant d'importance. La leçon de Marini est-elle bien assurée? On serait tenté de supposer que l'original porte Ζειτανε.

Quoi qu'il en soit, nous retrouvons un exemple assuré de la substitution de *z* à *c* en latin dans le *Bernensis* qui contient la traduction d'Eusèbe et qui a été exécuté entre 627 et 699. On y lit *vatizinatur* et *vatizinati* (éd. Schœne, 139 v, 169 c, voir Schuchardt, III, 84). Ce manuscrit est très probablement italien [2].

C'est encore à l'Italie qu'appartient la forme curieuse *inimisitia*, qui apparaît trois fois dans l'édit de Rotharis de 640 (Schuchardt, III, 84), deux fois dans le seul *Vercellensis*, et une fois dans les trois manuscrits qu'on en a (*Vercellensis*, *Caven-*

---

chizat. Une graphie semblable (*cathazizat*) se retrouve dans des gloses latines-allemandes de la fin du VIIIe siècle (Schuchardt, I, 163), où elle n'a plus, naturellement, le même intérêt.

1. C'est, comme l'a remarqué Marini (cf. Schuchardt, I, 163), le même nom qui se retrouve dans un acte de 568, imprimé par Muratori, sous la forme *Tzitanus*.

2. Il est vrai qu'il se trouvait en France, et sans doute à Saint-Benoît-sur-Loire, en 699 (voir Schône, t. II, p. XI); mais la mention de l'empire d'Héraclius, à l'exclusion de toute autre date que celle de la création, dans la note chronologique finale indique, si je ne me trompe, que le manuscrit (en onciales) a été écrit en Italie, peut-être au Mont-Cassin, d'où il aura passé à Saint-Benoît-sur-Loire.

sis, *Eporedensis*). Il n'est pas probable qu'on ait nulle part à cette époque prononcé *s* pour *c* [1]; la graphie *si* doit être pour *tsi*, et elle peut s'expliquer par le voisinage de *tia* et la difficulté de noter le son nouveau du *c* : écrire *ts* paraissait trop barbare, et le scribe ne connaissait sans doute pas le nouvel emploi du *z*.

Ces divers exemples semblent bien attester pour l'Italie, au sud dès la première moitié du VI[e] siècle, au nord dès la fin du même siècle ou le commencement du suivant, la prononciation du *c* comme *ts*. En Gaule, nous ne trouvons rien d'aussi ancien. Ni les manuscrits de la loi salique, ni ceux de Grégoire de Tours, ni la vie de sainte Euphrosyne publiée par Boucherie, ni les textes mérovingiens édités avec fidélité par M. W. Arndt, ni les recueils de formules où apparaissent tant de graphies vulgaires, ne nous offrent de notations qu'on puisse interpréter dans le sens d'une altération de la prononciation du *c*. Les diplômes en fourniraient deux, à en juger par les éditions, mais ils sont plus que suspects.

Pour *z* = *c* nous lisons *zeterorum* dans un acte de l'an 700 publié par Pardessus (*App.*, XIII; Schuchardt, I, 163); mais cet acte n'existe que dans une copie peu ancienne, et cette forme ne mérite aucune confiance.

A plus forte raison en est-il ainsi pour la graphie *sisternae* dans un autre acte du recueil de Pardessus. Celui-là serait, dit-on, de 528 ou même de 515 (Diez, I, 234, n.), c'est-à-dire d'une époque où la substitution d'*s* à *c* est inadmissible; mais c'est, comme l'a montré M. Julien Havet, un faux fabriqué au IX[e] siècle, et les copies qui nous l'ont conservé, bien postérieures même à cette date, n'offrent aucune garantie de fidélité [2].

Il faut arriver jusqu'aux célèbres gloses de Reichenau [3] pour trouver enfin des preuves certaines de la transformation accomplie dans la prononciation du *c*. On sait que ce précieux recueil

---

1. Je ne puis regarder *sythara* (Schuchardt, III, 84) dans un manuscrit de Darmstadt de Censorinus (éd. Jahn, 30, 14) qu'on attribue au VII[e] siècle que comme un *lapsus* sans signification.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLVIII (1887), p. 213.

3. L'édition la plus complète et la meilleure est en tête de l'*Altfranzösisches Lesebuch* de MM. Fœrster et Koschwitz (Heilbronn, 1884).

se compose de mots latins bibliques difficiles à entendre, accompagnés de synonymes restés dans l'usage familier; il a été rédigé en Gaule à la fin du VIIIe siècle ou au commencement du IXe [1]. Le glossateur met généralement bien l'orthographe latine; mais quand il a affaire à des mots qui n'étaient pas connus en latin classique, il lui arrive d'hésiter entre des notations qui étaient devenues équivalentes ou d'en introduire de toutes nouvelles. Or il résulte de quelques-unes de ces graphies que le *cj*, le *tj* appuyé et le *c* devant *e*, *i* avaient pour lui la même valeur [2], et que cette valeur était *ts*, comme le prouve la façon dont il écrit un mot d'origine obscure [3], *anetsare*, qui signifie « forcer, contraindre » : il le donne sept fois, six fois avec *ts* et une fois avec *ti* (*anetiaverunt* 451, —*anetsaverunt* 695, 829, *anetsaverit* 509, *anetset* 860, *anetsatus* 720, *anetsor* 865). Or il écrit *manaces* 157, forme déjà toute française, à côté de *manatiat* 131; il donne de même *fruncetura* 1067 et *sorcerus* 1094, où le *c* a certainement la valeur de *ts* [4].

La preuve apportée par le glossaire de Reichenau touche à vrai dire la prononciation du latin dans les écoles; il en est de même de celles que fournissent les emprunts faits, à partir du règne de Charlemagne environ, par l'allemand au latin écrit, emprunts dans lesquels on voit le *z* remplacer régulièrement le *c* (*zelle*, *zins*, etc.). Mais on est fondé à admettre que la prononciation scolaire et la prononciation vulgaire ont en cela

---

1. Ceux qui ont vu le manuscrit l'attribuent au VIIIe siècle; mais on vieillit presque toujours ces manuscrits. La nature même de ce glossaire montre qu'il appartient à l'ensemble des travaux de rénovation des études grammaticales et bibliques qui fut inauguré par Charlemagne.

2. Je ne cite pas les nombreux exemples de l'équivalence de *tj* et *cj* : ils n'ont pas d'importance à une si basse époque.

3. On pourrait croire que ce mot est le latin *initiare;* le sens s'y laisserait plier, et le changement d'*in* en *an* n'aurait rien d'insolite (cf. *ansidiis* 604 et *Romania*, XIX, 451); mais le *tj* étant en position faible aurait dû se prononcer *dz̧*, et il paraît plus prudent de réserver toute hypothèse sur l'origine de ce mot.

4. Ou de *tš*, si on admet que le picard-normand *tš* est plus ancien que le français *ts* et lui a servi de base, ce que pour ma part je ne crois pas vraisemblable.

marché d'accord, et puisque la première était altérée en ce point à la fin du VIII[e] siècle, on doit croire qu'elle l'avait été plus anciennement : la restauration du latin classique sous Charlemagne a dû trouver la nouvelle prononciation du *c* bien établie, sans quoi elle aurait maintenu l'ancienne. Rien n'empêche de faire remonter jusqu'au VII[e] siècle le commencement au moins de cette nouvelle prononciation, que nous ne constatons que quand elle a atteint la phase relativement récente *ts*. L'étude du *c* gallo-roman et du rapport de son évolution avec les autres phénomènes de transformation phonétique qui ont abouti à l'état subséquent du latin vulgaire de Gaule nous engage à faire remonter les commencements de cette évolution aussi haut que nous le pourrons légitimement. Cette étude dépasserait beaucoup les limites du présent mémoire ; elle trouvera sa place ailleurs. Je me bornerai ici à appeler l'attention sur deux points spéciaux. La transformation du *c* est certainement antérieure à la réduction du *qu* de *qui*, *quem*, à *c*, puisque autrement l'initiale de ces mots aurait suivi le sort des autres *c* en position forte. Or *qui* était réduit à *ci* au IX[e] siècle, comme nous l'indique la graphie *chi* dans *Eulalie*. La transformation est également antérieure à la chute des ultièmes et pénultièmes atones; car si *placet* fût d'abord devenu *plact*, on aurait eu *plait* et non *plaist*, lequel remonte à *pladṣet* (de même *acinum* n'a pu donner *aisne* qu'en passant par *adṣenu* et non par *acnu*). Or les *Serments* de 842 nous font voir la chute des atones entièrement accomplie, et déjà quelques graphies échappées aux scribes des glossaires de Reichenau et de Karlsruhe attestent qu'elle avait eu lieu au VIII[e] siècle. Elle a pour pendant la chute des atones immédiatement protoniques non initiales, qui n'était pas non plus accomplie quand le *c* s'est modifié, car *vidṣenatu* seul, et non *vicnatu*, a pu servir d'intermédiaire entre *vicinatum* et l'ancien français *visné*. Il est donc tout à fait vraisemblable que c'est dans le courant du VII[e] siècle que s'est produite en Gaule la transformation du *c* devant *e*, *i* non en hiatus.

[*Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1893, p. 81-94.]

[III]

[LE MODE ET LES ÉTAPES DE L'ALTÉRATION DU *C* EN GALLO-ROMAN [1]].

I. — Le *c* en position forte (c'est-à-dire commençant la syllabe initiale ou une syllabe médiale après consonne) et le *c* en position faible (intervocalique) n'ont pas reçu le même traitement. Pour nous en tenir au gallo-roman, le *c* fort (qu'on me permette cette expression abréviative) est traité comme *tj* fort ou *cj*, le *c* faible comme *tj* faible, c'est-à-dire que l'un devient *ts*, l'autre *dṣ* (*ṣ* désigne l'*s* douce ou sonore). On a donc, d'un côté, *tsera*, *tservo*, *tsertsella*, *partsella* [2], *poltsino*, *poltse*, *faltse*, *mertse* (comme *fatsa*, *litsa*, *menatsare*, *solats*, *matsa*, *captsare*, *partsone*, *cantsone*, *fortsare*, *avantsare*, etc.), de l'autre *vedṣino*, *redṣente*, *madṣellare*, *nodṣita*, *audṣello*, *padṣe*, *vedṣe*, *berbidṣe*, *nodṣe*,

---

1. [Gaston Paris avait rédigé d'un seul jet, en 1892, un mémoire intitulé *L'assibilation de* c *devant* e, i, dont le manuscrit a été retrouvé dans ses papiers. La première partie de ce mémoire, remaniée et augmentée d'une introduction sur la nature physiologique des consonnes palatales et de conclusions, est devenue l'étude sur *l'altération romane du* c; de la deuxième, l'auteur avait tiré la lecture faite à l'Académie des Inscriptions, le 17 mars 1893, sur *Les faits épigraphiques ou paléographiques allégués en preuve d'une altération ancienne du* c *latin*; en 1904, l'on a imprimé dans la *Romania*, d'après l'autographe de 1892, la troisième partie, en modifiant la terminologie conformément aux idées émises par Gaston Paris dans la première des deux études qu'il avait publiées. A cette dernière partie fut jointe la reproduction de quatre feuillets relatifs au même sujet, mais qui le considèrent sous un autre angle. Ces feuillets sont d'un format différent du reste de l'article ; ils semblent avoir été écrits postérieurement à l'article lui-même et en vue de la publication séparée de la troisième partie ; mais le raccord n'a pas été fait et il y a, au point de vue de la chronologie des étapes de l'altétion du *c*, entre ce second texte et le premier, de légères différences.]

2. Pour particella; nous avons ici un cas de chute d'*i* atone antérieure à l'altération du *c* : il s'agit d'une première chute d'atones différente de celle qui caractérise le gallo-roman.

pladṣet (comme *radṣone*, *menudṣa*, *predṣone*, *paladṣo*, *envedṣare*, etc.).

Occupons-nous d'abord de ce second groupe.

Le nouveau diphonème [1] *dṣ* est commun à toute la Gaule; de bonne heure il a été noté par *z*. Il s'est conservé tel quel en provençal, où on a, par exemple, *vezin*, *razim*, *mazelar*, *auzel*. Dans un cas cependant il a été modifié : la chute des ultièmes l'ayant rendu final, il a, d'après la loi connue, passé à *ts*, généralement noté par *tz* : *patz*, *vetz*, *berbitz*, *notz* ; et comme en provençal le *t* final est généralement tombé, on a eu pareillement *platz* de placet, *notz* de nocet, etc [2].

Au nord, le diphonème *dṣ* a eu un sort différent [3] : il s'est de bonne heure changé en *jṣ*, écrit *is* : on a ainsi *veisin*, *reisent*, *maiseler*, *noisille*, *oisel* (comme *raison*, *menuise*, *preisier*) [4]. La

1. J'emploie ce mot parce que dans *ts*, *dṣ* il y a réellement deux consonnes. L'union entre une explosive sourde et une *s* suivante ou une explosive sonore et une *ṣ* suivante est si étroite que les Grecs ont été amenés instinctivement à exprimer le groupe par un caractère unique : ξ (*x*), ζ (*z*), ψ (*ps*). Cf. Gutheim, *Ueber Konsonanten-Assimilation im Französischen* (Heidelberg, 1891), p. 35.

2. Devant l'*s* de flexion le *dṣ* paraît avoir également passé à *ts* : *platz* = places et placet, *notz* = nucem et nuces.

3. Je ne saurais dire où se trouve la limite entre les deux traitements de *dṣ*, le *Boeci* a *z*, tous les anciens textes français ont *is* (pour *Eulalie*, voyez plus loin).

4. Une objection contre cette théorie pourrait se tirer des formes *doze*, *treze*, etc., qui ont dû être *dodṣe*, *tredṣe* et ne sont pas devenues *dojṣe*, *trejṣe* (l'*i* de *treize* n'est que graphique et moderne). Mais la comparaison du sarde, de l'italien et du ladin prouve que ces mots sont restés très tard proparoxytons : on disait *dodeṣe*, *tredeṣe*, etc., quand on disait *padṣe*, *ledṣet* ; et quand on a dit *dodṣe*, *tredṣe*, l'évolution de *dṣ* à *jṣ* était accomplie. C'est aussi pour cela que *doze*, *treze*, etc., ont un *e* final qui manque aux autres, et que undece, quattordece ont fait *onze*, *quatorze* et non *once*, *quatorce* ou *onz*, *quatorz*. Mais comment dans ces mots *c* intervocalique a-t-il produit *ṣ* et non *jṣ* ? Toujours par la même raison : une pénultième de proparoxyton ne pouvant être qu'*e* et ne supportant pas le poids d'un *j* (*dodejṣe* proparoxyton n'aurait pas été supportable). Ce raisonnement s'applique facilement à *aise* dont M. Thomas vient d'indiquer la vraisemblable origine dans ajaces<adjacens (*Romania*, XXI, 513) ; l'*a*, comme toujours, a conservé longtemps le mot à l'état de proparoxyton, et, tandis que jace(n)s aurait fait *gis*, ajaces a pu donner *aiese*, *aise*. Le *z* de *onze*, etc., a été *dṣ* très tard.

chute des ultièmes a dû se produire après ce changement, car *pads* serait devenu *pats* et non *pais*, *nods* serait devenu *nots* et non *nois* (cf. *fats*, de facio; *solats*, de solacium; *avants*, de abantio, etc. [1]); de même *pladst* aurait donné *platst*, et non *plaist* (cf. *chevaltst*, de caballicet; *menatst*, de minaciet; *avantst*, de abantiet, etc.) [2].

Ce changement est fort ancien, et il est commun à toute la France du nord. Il est certainement antérieur au IXe siècle, car si les *Serments* ne nous offrent pas de mots de cette classe, nous trouvons dans *Eulalie* deux formes où nous devons l'admettre : *bellezour* et *domnizelle*. Le groupe *js* y est encore noté par *z*, ce qui prouve que cette notation a été commune à toute la Gaule et qu'il existait pour le roman, dès le IXe siècle, une tradition orthographique; mais que le *z* pût avoir pour le scribe de ce précieux texte la valeur de *js* ou de *js*, c'est ce qui ressort de l'emploi qu'il en fait dans le verbe *lazsier*, qui équivaut certainement pour lui à *laissier*, puisqu'il en écrit *laist* le subjonctif. D'ailleurs, la transformation de *ds* en *js* (respectivement en *js*) est commune à tous les parlers septentrionaux; elle remonte donc à une très haute antiquité.

Cette constatation a une grande importance pour l'intelligence de l'histoire du *c* en France. On sait en effet que dans toute la Gaule, aussi bien méridionale que septentrionale, à l'exception d'une certaine zone qui comprend la Picardie et une bande de terrain de largeur variable suivant la mer et jusques et y compris le Cotentin, le *c* fort a donné *ts*, plus tard réduit à *s*, comme le *cj* et le *tj* fort. Dans la zone en question, à ce *ts* correspond *tš*, réduit plus tard à *š* (*tš* au lieu de *ts* se retrouve dans l'italien central et méridional et dans le ladin; dans l'ita-

---

1. J'indique ici le traitement normal de ces mots, que leur attribuent plusieurs textes; mais dans beaucoup d'autres on trouve un traitement différent, qui ne s'explique pas bien, pour les mots en -ecem, īcem, ŏcem : *feiz*, *berbiz*, *croiz*, *voiz*, *noiz*, c'est-à-dire, comme le prouvent les rimes *feits*, *berbits*, etc., de sorte qu'on a à la fois le *ts* et le *j* de *js* = *ds*. Voyez sur ce point *Rom.*, XVIII, 591-2, où on signale aussi les obscurités que présentent le mot puteus et ses dérivés.

2. Le *ts* de ces mots est naturellement noté *z* dans nos manuscrits (voyez ci-dessous).

lien du nord et dans les anciens parlers de l'Espagne on a *ts* [1]). On a beaucoup discuté pour savoir laquelle des deux représentations du *c* fort était la plus ancienne; les uns (Diez en tête) ont vu dans le *tš* un « épaississement » postérieur du *ts*; les autres (M. Joret) ont vu dans le *ts* un « amincisssement » postérieur du *tš*. On pense aujourd'hui avec raison que, d'abord de *cj* ou *tj* fort, puis de *c* fort, a pu indépendamment sortir aussi bien *tš* que *ts*; la question est à examiner séparément pour chaque domaine. Or pour la Gaule, il semble qu'on puisse dire avec une assez grande certitude que tous les dialectes ont passé par l'étape *ts*. D'abord l'isolement du picard-normand en regard de tout le reste du domaine gallo-roman est frappant [2]. Mais ce qui est plus concluant, c'est le traitement de *c* faible ou *tj* faible. Ce traitement, comme on l'a vu, est identique, en picard-normand, à ce qu'il est dans le français du nord en général; il renvoie forcément dans les deux cas à un *dẓ* antérieur, qui s'est conservé dans le Midi. Or le développement de *c* faible et de *tj* faible en *dẓ* a nécessairement pour parallèle le développement du *c* fort, du *tj* fort et du *cj* en *ts*. Si le gallo-roman du nord avait eu primitivement *tš* pour *c* fort, il aurait eu *dž* pour *c* faible : c'est ce qui arrive en italien, où le *g* (= *dž*) répond au *c* faible, comme le *c* (= *tš*) répond au *c* fort, et où l'on a, par exemple, *ugello*, *dugento*, *magella*, en regard de *cervo*, *pulcino*, *falce*, etc. [3]. Si le picard-normand avait possédé dès l'origine des formes comme *tšerf*, *tšerkier*, *poltšin*, *faltš*, il aurait eu en regard des

1. Le roumain, dans ses différents dialectes, présente *ts* et *tš*; je ne le mentionne qu'en note, puisque je crois avoir établi que l'évolution du *c* dans cette langue est tout à fait indépendante de celle des autres langues romanes. En fait, il en est sans doute de même pour le gallo-roman, l'italo-roman, l'hispano-roman et le réto-roman ; mais c'est moins assuré.

2. Le cas n'est pas le même pour la conservation du *k* devant *a* qu'on retrouve dans cette région. D'une part en effet nous avons affaire ici à un fait latin, par conséquent sûrement archaïque : d'autre part ce fait se retrouve dans une autre et assez vaste région de la Gaule (le sud, l'est et l'ouest du domaine de la langue d'oc).

3. L'italien présente pour ce fait beaucoup d'irrégularités, dues à l'action de l'analogie ou à des pénétrations dialectales; mais la forme normale est bien celle-là : cf. Meyer-Lübke, *Gramm. des langues rom.*, I, § 445.

formes comme *vedṣ̌in*, *redṣ̌ent*, *madṣ̌eler*, *odṣ̌el*, et ces formes existeraient encore aujourd'hui, seulement réduites à *veṣ̌in*, etc.[1], au lieu qu'il avait, dès le IXe siècle, comme le français, les formes *veisin*, *reisent*, *maiseler*, *oisel*, etc. Donc, antérieurement il avait *ts* et *dṣ*, et *tš* est bien ici un épaississement postérieur. Quand cet épaississement s'est produit, *dṣ* avait passé à *jṣ*, ce qui l'a empêché de partager le sort de *ts* et de passer à *dṣ̌*, puis *ṣ̌*.

Ces observations permettraient de placer le changement picard-normand de *ts* en *tš* à une époque relativement récente; mais une autre remarque vient les contredire et oblige au contraire à reporter très haut l'existence, dans la région où nous la trouvons encore, de la prononciation *tš* pour *c* fort, *tj* fort et *cj*. En effet le diphǫnème *ts*, en français, ne provient pas seulement de *c* fort, *tj* fort et *cj*; il a encore, à la fin des mots, une autre source : il provient de *t* ou *d* + *s* originairement séparés par une voyelle tombée : *-ez* < -atis, -atus, -atos; *-eiz* < -ētis, -ēctus, -ēctos; *-iz* < ītus, -ītos, -ĕctus, -ĕctos; *oz* < -ŏttus, -ŏttos, *ǫz* < -ōttus, -ōttos, *uz* < -ūtus, ūtos, etc.[2]. Or ce *ts* final est commun au picard[3] et au français, et en picard, il ne se change pas en *tš* : tandis qu'on trouve, par exemple, *fach*, *brach*; *cach*, *tierch*; *douch*, *fauch*, etc., on ne trouve jamais, par exemple, *cach* pour *caz*, *amech* pour *amez*, *droich* pour *droiz*, *lich* pour *liz*, *poch* pour *poz*[4],

---

1. Il ne faudrait pas se laisser induire en erreur par le fait que dans certains parlers de la région picarde on trouve aujourd'hui réellement un *ṣ̌* pour le *c* faible et le *tj* faible (par exemple en Artois et ailleurs, *veṣ̌in*, *oṣo*, *raṣ̌in*; *raṣ̌on*, *menuṣ̌i*). Cette transformation porte en effet également sur l'ancien groupe *is* de *s* + *i* en hiatus (*maṣ̌on*, *baṣ̌é*, de mansionem, basiare); elle se retrouve ailleurs dans des territoires lorrains et bourguignons auxquels la représentation de *c* fort, *tj* fort, *cj* par *tš*, *š* est inconnue.

2. Je laisse de côté, pour plus de simplicité, le *z* qui se développe après *n* double et *l* mouillée.

3. Je m'en tiens, pour cette partie de mon étude, au picard, la graphie normande étant beaucoup moins claire.

4. La différence du traitement pour les deux cas est sensible dans ce mot. Il vient d'un thème d'origine incertaine *pŏttum et possède un dérivé *pottionem : ce dérivé fait régulièrement *poçon* en français, *pochon* en picard, tandis que *pottus et *pottos, donnent en picard, comme en français, *poz*, et non **poch*.

mouch pour *mouz*, *cornuch* pour *cornuz*. Il en résulte que lorsque le groupe *ts* final s'est formé, c'est-à-dire quand les atones ultièmes sont tombées, le picard avait déjà *tš* et non *ts* pour *c* fort, *tj* fort et *cj*, car s'il avait dit en même temps *brats* et *cats*, *dolts* et *molts*, *falts* et *salts*, il est évident que le *ts* final aurait eu le même sort dans tous ces mots. On ne saurait objecter qu'il s'agit d'une *s* de flexion et que, dans les noms comme dans les verbes, il a pu y avoir une action analogique, toutes les autres formes pareilles (sujet singulier, régime pluriel, 2[e] personne du pluriel) étant terminées par *s* et non par *š*, en sorte qu'on leur a assimilé celles-ci. Cette objection serait mal appuyée pour les verbes (puisque toutes les 2[mes] personnes du pluriel sont précisément en *ts*, sauf celles en *-es*, qui n'ont pu exercer qu'une faible influence) ; mais en outre elle n'est pas fondée en fait, car des mots qui ne sont ni noms ni verbes se comportent exactement de même : satis, intus, subtus, qui ne sont soumis à aucune influence analogique, deviennent en picard, comme en français, *sez*, *enz*, *soz*, et non *sech*, *ench*, *soch*. Il en est de même de latus, pectus, qui, étant invariables, auraient échappé à l'analogie de la déclinaison. Par conséquent le raisonnement exposé tout à l'heure reste inattaquable. Donc, à l'époque de la chute des ultièmes le picard possédait déjà *tš* en regard de *ts* français, et il est dès lors compréhensible que le *ts* qui se produisit par la chute des ultièmes n'ait pas été soumis à la transformation que le *ts* ancien avait subie.

Il me paraît difficile de se soustraire à cette conclusion ; mais, d'autre part, on l'a vu, le traitement de *c* faible et *tj* faible assure au picard-normand l'ancien couple parallèle *ts* et *dẓ*. Il faut donc reporter très haut le changement de *ts* en *tš* en picard-normand, tout en y regardant *ts* comme primitif.

Voici, mais à l'état de conjecture aussi réservée que possible, les dates qu'on pourrait, semble-t-il, assigner aux principaux changements phonétiques, intéressant notre sujet, survenus dans la région picarde-normande aux VII[e] et VIII[e] siècles, époque féconde entre toutes pour notre langue en évolutions phonétiques décisives, mais malheureusement enveloppées d'une grande obscurité.

Il faut partir de quelques données qui ne concernent pas l'histoire du *c*, mais que nous n'avons pas le droit de négliger.

L'époque de la chute des atones ultièmes nous importe beaucoup; nous avons vu qu'elle nous apparaît accomplie, à la fin du VIII[e] siècle ou au commencement du IX[e] siècle, dans les gloses de Reichenau et de Karlsruhe; on ne peut guère la faire descendre plus bas que le milieu du VIII[e] siècle. Mais la chute des atones ultièmes s'est produite après le changement d'*a* libre tonique en *ae* (d'où devait plus tard sortir *e*) [1], car de *mant*, *part*, *sats* n'auraient pu venir *maint*, *pert*, *sez*, qui remontent forcément à *maenet*, *paeret*, *saedes*. De son côté, le changement d'*a* en *ae* n'est pas antérieur à la fin du VII[e] siècle, car dans des mots allemands qui n'ont un *a* qu'à partir de ce siècle, l'*a* a été traité comme l'*a* latin [2]. Le changement d'*a* en *e* est postérieur à la transformation de *k* en *kj*, qui paraît elle-même s'être opérée en deux étapes séparées par un assez long intervalle, dans lequel s'est accomplie la chute des atones, *k* étant devenu *kj* d'abord devant *a* libre (avant la chute des atones), puis devant *a* entravé (après la chute des atones [3]). Nous accepterons comme dates approximatives pour ces différents phénomènes : *k* devant *a* libre devient *kj* (650); *a* libre devient *ae* (700);

---

1. Je ne puis exposer ici la manière dont je me représente l'évolution de l'*a*.

2. Cf. Meyer-Lübke, *loc. l.*, I, § 644.

3. M. Meyer-Lübke fait valoir avec raison (*loc. l.*, I, § 648) que le changement picard d'*a* en *ie* et non en *e* après le *k* implique l'existence de *kj* en picard comme en français : si le *k* de carum, capum n'était pas devenu *kj*, on aurait en picard *ker*, *kef* et non *kier*, *kief*. Mais je me représente le rapport des deux idiomes autrement que le savant auteur de la *Grammaire des langues romanes* qui admet que *kier* atteste *kār* comme point de départ commun. A mon avis *k* est devenu *kj* d'abord seulement devant *a* libre, et cela dans toute la France du nord ; ainsi *kjaro*, *kjave*, *kjavallo*, mais *karro*, *kampo* : on peut faire remonter ce phénomène extrêmement haut. Plus tard *kjaro* est devenu *kjer* dans toute la région qui a changé *a* libre en *e*. L'*a* entravé n'a été atteint que beaucoup plus tard (ainsi que l'*au*) et on a eu *kjarro*, *kjampo*, *kjausa* vers la fin du VIII[e] siècle (*au* est *o* dans les gloses de Reichenau). A cette seconde évolution le picard-normand n'a point participé, et il a gardé *karro*, etc., en regard de *kjaro*, *kjavallo*. Il est également resté étranger à une autre évolution du français qui, à une époque difficile à déterminer, mais sans doute peu ancienne, a changé tout *kj* en *tš* : *tšier*, *tšaval*, *tšose* ; le picard a gardé *kjer* et même réduit *kjeval* à *keval*.

les atones ultièmes tombent (750); *k* devient *kj* devant *a* entravé (800).

Arrivons maintenant aux faits qui nous intéressent directement. Le *tj* fort et le *cj* étaient devenus *ts* à une époque antérieure que je n'essaie pas ici de préciser, et en même temps le *tj* faible était devenu *dẓ* : on avait donc *captso, cantsone, bratso, fatsat ; paladẓo, radẓone*. Vers le milieu du VII[e] siècle, je suppose [1], le *c* fort a été traité comme le *tj* fort et le *cj*, le *c* faible comme le *tj* faible et on a eu : *tservo, doltse* d'une part, *madẓello, padẓe* de l'autre : cette évolution a eu lieu dans toute la Gaule, et les parlers du midi ne l'ont pas poussée plus loin [2]. Dans la Gaule du nord (les limites sont à déterminer), bientôt après, disons vers 700, le *dẓ* a passé à *jẓ* et l'on a eu aussi bien *majẓello*, et *pajẓe* que *rajẓone* et *palajẓo* : ce changement est commun à toute la région, et, sauf les actions variées exercées l'une sur l'autre par les voyelles, le *j* et l'*ẓ*, il a constitué l'état encore subsistant du représentant français de *c* et de *tj* faibles. Mais le *ts*, correspondant à *cj*, *tj* fort et *c* fort, ne s'est pas partout

---

1. Des raisonnements d'un autre ordre, mais qui paraissent très justes, ont amené M. Pogatscher à conclure que l'assibilation du *c* en gallo-roman était postérieure à la sonorisation des explosives sourdes intervocaliques : l'anc. saxon *acid* < a c e t u m notamment nous montre le *c* intact et le *t* changé en *d*. Il est vrai qu'il ajoute que ce son que les Saxons « entendaient et notaient comme *k* » était cependant *kχi* et qu'il faut remonter pour « les tout premiers et très légers commencements de l'assibilation assez haut dans l'époque républicaine ». Son principal argument est que l'Espagne connaît aussi l'assibilation ; mais comme on l'a vu plus haut, rien n'empêche que les deux développements soient indépendants. Il ajoute que si *c* n'avait pas été *kχi* quand les explosives sourdes intervocaliques sont devenues sonores, il aurait dû passer comme elles à la sonore : a c e t u m serait devenu *agedum*. Mais il n'est pas même assuré que *t* et *p* aient en même temps passé à *d* et *b*, et on n'est pas forcé d'admettre un lien nécessaire entre l'évolution de *t*, *p* et celle de *c*. La distinction entre le *c* fort (> *ts*) et le *c* faible (> *dẓ*) ne s'est produite qu'avec l'assibilation ; on ne voit pas comment de p l a k χ i e n t e m serait sorti *pladẓent*, qui n'a pu venir non plus de *plagentem*. [Cette note, un peu remaniée, a passé dans le corps du premier mémoire, cf. ci-dessus, p. 94, mais nous avons jugé intéressant de la reproduire sous sa forme primitive. Cf. encore ci-dessous, p. 124.]

2. Sauf que *padẓ* devenu final s'est changé en *pats*. Je ne mentionne pas, naturellement, les transformations dialectales modernes.

maintenu. Dans la plus grande partie du domaine, il a subsisté, sauf qu'au XIII[e] siècle il a perdu son élément dental et est devenu simplement *s*; dans la région picarde-normande il est devenu *tš*, sans doute vers 750, en tout cas après que *dṣ* était devenu *jṣ* : on eut donc plus tard dans cette région *fache*, *canchon*, *cherf*, *brach*, *douch*. Le phénomène était accompli, quand la chute des atones ultièmes produisit, par la mise en contact de *t* (*d*) avec *s* finale, un nouveau *ts*. Celui-ci eut le même sort dans toute l'étendue du domaine (et même dans le midi); il persista pendant plusieurs siècles et se réduisit enfin à *s* [1].

Il est inutile de dire que ces dates sont non seulement approximatives, mais nécessairement inexactes, puisqu'un changement phonétique ne s'exécute pas en un jour, en un an ni même en un nombre appréciable d'années; il commence à se produire sur un point donné, d'où il lui faut pour se propager un temps extrêmement variable. J'ai voulu surtout indiquer la chronologie relative des faits, telle qu'elle me semble se dégager des observations présentées ci-dessus; toutefois il m'a paru intéressant, puisque nous nous trouvions avoir quelques dates externes, d'essayer de déterminer au moins l'époque réelle du commencement et de l'achèvement de l'importante évolution phonétique qui fait l'objet de cette étude [2].

---

1. Il est curieux que cette réduction semble s'être opérée dans le domaine picard plutôt que dans les autres. Aussi pourrait-on être tenté de supposer que le diphonème *ts* ne s'y est pas produit, que dans *sedes* (< s a t i s), par exemple, quand l'*e* atone est tombé, le *d* a été élidé, d'où *sés* ; mais rien n'est moins probable. Les plus anciens textes écrits dans le domaine picard nous présentent *ts*, écrit *z* dans *Eulalie* et même (par une exception unique) *ts* dans le *Jonas* ; ce n'est qu'à la fin du XII[e] siècle qu'on trouve dans ce domaine des rimes attestant la réduction de *ts* à *s*.

2. M. Meyer-Lübke, dans le bel et pénétrant essai de « chronologie des faits phonétiques » qui termine sa grammaire, ne dit rien de l'évolution du *c* et de ses rapports avec d'autres phénomènes.

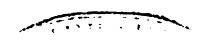
*
* *

II. — Pour la chronologie de l'altération du *c* il y a une question de première importance, c'est le rapport de ce phénomène avec celui de la sonorisation des explosives sourdes en position faible. On sait que dans toute la Gaule (et aussi en Espagne et en Rétie) une explosive sourde placée entre deux voyelles est devenue sonore : capillum > *cabillum*, nata > *nada*, pacare > *pagare*. Le sort des trois explosives est-il lié, en sorte que ce qui est prouvé pour l'une soit probant pour l'autre ? On est tenté de le croire en voyant l'accord essentiel de toutes les langues qui affaiblissent l'une des explosives à affaiblir les deux autres. Cependant ce n'est nullement certain, et on ne saurait méconnaître l'importance de la grande différence chronologique qui sépare l'apparition de la sonore au lieu de la sourde dans chacun des trois cas. Tandis que *d* < *t* se présente déjà, et fréquemment, à l'époque romaine et dès le second siècle, *b* < *p* ne se lit que dans des inscriptions du VIe siècle, *g* < *c* dans des textes du VIIe ou du VIIIe, et encore très rarement. On ne s'expliquerait guère ce traitement différent s'il ne répondait pas à la réalité. Nous pouvons donc admettre que le *t* faible était devenu *d* longtemps avant que le *c* faible fût devenu *g*, et cette hypothèse, appuyée par les faits, nous permet d'écarter un argument en faveur de l'antiquité de l'altération du *c* qui au premier abord paraît extrêmement puissant. M. Pogatscher, dans son beau livre sur les mots empruntés par l'anglo-saxon au latin et au roman, remarque que le saxon *ecid* (anglo-saxon *eced*) qui remonte environ au VIe siècle, nous montre le *t* du latin acetum devenu *d*, tandis que le *c* est resté *c* ; si ce *c* avait été une explosive sourde au moment où le *t* est devenu sonore, il le serait également devenu, et on aurait eu agedum, d'où le saxon n'aurait pu tirer son *ęcid* ; donc, à l'époque où les explosives sourdes sont devenues sonores, le *c* n'était plus une explosive sourde et l'altération était tout au moins commencée. Mais ce raisonnement suppose une évolution synchronique pour les trois explosives sourdes, qui, comme nous venons de le voir, n'est nullement prouvée et est même contredite par les textes. Nous pouvons donc

admettre l'existence d'une forme *acedo* (comme aussi d'une forme telle que *cepado* < caepatum), et dès lors le mot saxon ne peut plus nous fournir une date.

Mais sans avoir recours aux emprunts étrangers, l'examen du traitement des palatales en elles-mêmes ne nous engage-t-il pas à faire remonter plus haut que nous l'ont permis les textes la transformation de la prononciation du *c*? Si le *c* de placere était une explosive sourde comme celui de pacare, au moment où ce dernier est devenu *g* il a dû en faire autant, et on a dû avoir *plagere* comme *pagare* (c'est ce qui est en effet arrivé en sarde) ; or *plagere* ne serait jamais devenu *plaisir* et n'aurait pu aboutir qu'à * *plaiir* (cf. pagese < *paiis*). Ce raisonnement est inattaquable; mais il prouve seulement que la transformation du *c* est antérieure à la sonorisation du *k*; or rien ne nous oblige à faire remonter celle-ci plus haut que le VIIe siècle; par conséquent nous pouvons la placer un peu avant le commencement de l'évolution du *c*. Quand pacare est devenu *pagare*, le *c* de placere n'était certainement plus une explosive sourde simple. Était-il *kχi*, comme le veut M. Pogatscher? C'est peu probable, car on ne voit pas comment de *kχi* serait sorti plus tard *dš*, puis *ȷş*. Je pencherais plutôt à croire qu'il était déjà *tsȷ* et qu'il s'est divisé en *ts* et *dş* en même temps que le *k* se divisait en *k* et *g*. Or non seulement cette division, mais la descente de *g* à *ȷ* sont antérieures à la transformation de *k* devant *a* en *tš* et de *g* devant *a* en *dš*, car quand cette transformation s'est produite, on ne disait ni pacare ni *pagare*, mais déjà *paȷare*. Nous pouvons donc dire que ce rapprochement, qui est valable (au moins essentiellement) pour la Gaule entière, oblige à faire remonter aussi haut que possible dans le VIIe siècle, la transformation, au moins commencée, de *c* en *tsȷ*, mais n'autorise pas à la faire remonter plus haut.

Nous avons vu que le sort postérieur du *c* faible, qui est devenu *dş*, nous engage à admettre que le *c*, à l'époque où il s'est divisé en fort et faible, était *tsȷ*. Par quelles étapes il avait passé auparavant, c'est ce qu'il est difficile de dire, et ce qu'on ne pourrait étudier qu'avec l'histoire de l'évolution de *cȷ* et *tȷ*. Mais on peut se demander, si dans la forme *tsȷ*, l'élément *ȷ* est bien attesté; si on ne devrait pas plutôt admettre *ts*, devenu *dş*



quand il était en position faible. La présence du *j* me paraît attestée par l'action bien connue que le *c* a exercée sur *ē* (*ĭ*) suivant, l'empêchant de se développer en *ei*, ou plutôt transformant la diphtongue *ei* en *i* (*cire*, *cil*, *merci*, etc.) : on ne peut guère expliquer cette action que par la présence d'un *j* : *tsjeire* > *cire*, etc. Le même phénomène se produisant pour *c* en position faible (*plaisir*, *raisin*, etc.), il faut admettre que le *j* existait encore lorsque s'est produite la séparation du phonème issu de *c* en fort et faible, en sorte qu'on a eu, au lieu du *tsj* unique (*tsjera*, *platsjere*), d'une part *tsj* (*tsjera*), de l'autre *dẓj* (*pladẓjere*). Il n'était pas non plus tombé quand *ē* (*ĭ*) est devenu *ei*, puisque *cire*, *plaisir* ne s'expliquent que comme provenant de *tsjeire*, *pladẓjeir*. On peut aussi admettre que c'est l'existence de ce *j*, plus durable au nord qu'au midi, qui a amené le changement de *dẓj* en *js* : *radẓjone* > *raison*, *radẓjemo* > *raisim*. Ce changement était effectué quand le *tsj* a perdu son *j* : il est tombé purement et simplement dans le français général (comme en provençal), tandis qu'en picard-normand il paraît s'être combiné avec *ts* pour produire *tš*. En prenant pour point de repère les dates que nous avons données plus haut, on peut arriver à la table étymologique suivante :

? *cj*, *tj* fort = *tsj* ; *t* > *d*.
600 *c* > *cj*.
650 *cj* (< *c*) > *tsj* [1].
700 [2] *k* devant *a* libre devient *cj*.
720 *tsj* faible devient *dẓj* (*k*, *q* faibles deviennent *g*).
730 *ē* (*ĭ*) devient *ei* et *i* après *tsj*, *dẓj*.
740 *dẓj* devient *js* dans le nord.
750 [3] *tsj* devient *ts* en francien et *tš* en picard-normand.
780 chute des ultièmes (*a* > *ae*; *g* (< *k*) > *j*; *g* (< *q*) tombe.
800 *k* devant *a* entravé devient *cj*.

[*Romania*,* XXXIII, (1904), p. 321-332.]

1. [G. Paris avait d'abord placé en face de cette date ces mots (qu'il a ensuite barrés) : *k* (*a* libre) > *kj*.]

2. [Mots barrés à la suite de cette date : *a* > *ae*.]

3. [Mots barrés à la suite de cette date : *chute des ultièmes*.]

LA

PRONONCIATION DE *H* EN LATIN

Corssen, Diez et d'autres savants ont établi par diverses preuves l'affaiblissement de l'*h* initiale dans la prononciation du latin dès les premiers siècles de l'empire. Un témoignage intéressant, qui ne nous paraît pas encore avoir été relevé, de l'état flottant de cette prononciation nous a été signalé par M. Heinrich, doyen de la Faculté des lettres de Lyon. Saint Augustin, opposant le respect que les hommes ont pour les préceptes de la grammaire au peu de cas qu'ils font de la loi de Dieu, s'exprime ainsi :

> Si contra disciplinam grammaticam sine aspiratione primae syllabae *ominem* dixerit, displiceat magis hominibus quam si contra tua praecepta hominem oderit quum sit homo.
>
> (*Confess.*, l. I, c. XVIII.)

On voit par là que la prononciation de l'*h* était à peu près, dans la société cultivée du IVe siècle, ce qu'elle est aujourd'hui dans la société anglaise. Laisser tomber l'aspiration initiale était une marque de mauvaise éducation qui *disqualifiait* un homme. Mais les gens du monde seuls conservaient cette prononciation ; le peuple, comme l'attestent tant d'inscriptions beaucoup plus anciennes que l'époque de saint Augustin [1], avait abandonné

---

1. L'épitaphe d'Urbanilla à Gemellae (en Tunisie), publiée par M. Guérin (cf. Jung, *Die romanischen Landschaften*, p. 156), présente, ce qu'on ne paraît pas avoir remarqué, son nom en acrostiche (il ne peut donc y avoir de lacune après le v. 6) : pour faire le dernier *a*, l'auteur écrit tranquillement *Anc* pour *Hanc* en tête du dernier vers.

l'*h* depuis longtemps, et les langues romanes n'en ont pas conservé la moindre trace ; car les exceptions plus ou moins réelles qu'on remarque en français et en roumain ne remontent sûrement pas directement à la prononciation latine.

[*Romania*, XI (1882), p. 400.]

LA DISSIMILATION CONSONANTIQUE

DANS LES LANGUES ROMANES

Maurice GRAMMONT. *La dissimilation consonantique dans les langues indo européennes et dans les langues romanes.* Dijon, Darantière, in-8°, 215 pages.

« Tout le monde, dit M. Grammont dans l'introduction de son livre, a parlé de la dissimilation ; chacun en a rencontré des exemples et cité des cas, mais personne n'a jamais établi ce que c'est que la dissimilation. » On s'attend, après cette entrée en matière, à lire du phénomène dont il s'agit une définition et une explication plus claires et plus précises que celles que l'auteur trouve vagues et sujettes à égarer. Toutefois on les cherche en vain. Quelle est l'explication de ce phénomène, si répandu dans toutes les langues, par lequel, quand deux phonèmes ou identiques ou ayant quelque chose de commun se rencontrent dans le même mot [1], l'un d'eux est rendu plus ou moins « dis-

1. La dissimilation d'un mot à l'autre est un phénomène assez rare, au moins en apparence, car il est peut-être plus fréquent qu'on ne l'a reconnu jusqu'ici. M. Grammont (p. 93) cite l'explication, très plausible, du fr. *orme* donnée par M. Möhl : on aurait dit *un olme* (d'où le fr. *oume*, *oumel*, conservé dans beaucoup de noms de lieux), mais *l'orme*, qui s'est ensuite généralisé (M. Möhl a constaté dans un manuscrit médical l'alternance régulière de *l'urcere* et *les ulceres*). Peut-être faut-il expliquer de même les formes *armana* dans beaucoup de patois, *armosne* (*aumône*) en anc. français, *arcôve*, *arcool*, etc., dans le français populaire (voir Meyer-Lübke, *Gramm. des l. rom.*, I, § 482). Le fr. *armet* doit sans doute être rangé dans la même classe (il ne saurait venir d'*arme*, comme le dit l'auteur, p. 114, avec le *Dictionnaire général*) : c'est l'esp. *almete*, introduit au XVIe siècle et dont la forme dissimilée *l'armet* pour *l'almet* s'est généralisée ; *armet* au XIVe siècle, dans *Girard de Roussillon*,

semblable » de l'autre, parfois jusqu'à être supprimé ? A-t-il une origine physiologique ou psychologique ? Comment se fait-il que dans les mêmes langues il coexiste avec le phénomène absolument contraire de l'assimilation ? L'auteur ne répond pas à ces questions et ne les pose même pas. Au reste, les questions mêmes auxquelles son livre est particulièrement consacré n'y sont pas traitées dans leur ensemble. Il faut souvent conclure sa pensée de ses remarques incidentes, il faut parfois la deviner. Ainsi on sent bien qu'il regarde la dissimilation comme devant s'exercer fatalement, à un moment donné, dans les langues qui la pratiquent, sur tous les mots qui la comportent, mais il ne formule pas expressément cette loi et se contente d'expliquer à l'occasion pourquoi des phonèmes qui sembleraient, dans tel ou tel mot d'une langue, devoir être dissimilés ne le sont pas. Semblablement il résulte bien d'une parole jetée en passant (p. 32) qu'il se rend compte que la dissimilation, au moins dans les langues romanes, s'opère presque exclusivement sur les liquides ou nasales[1], mais il ne s'arrête nulle part à ce fait,

---

appartient à la phonétique franc-comtoise (voir Meyer-Lübke, I, § 480) et est un doublet de notre *armet*. Il y aurait sans doute plus d'un fait de ce genre à observer dans la prononciation populaire : les dissimilations ainsi produites sont de leur nature essentiellement momentanées, et n'arrivent que rarement à se généraliser. Il faut remarquer d'ailleurs que celles qui viennent d'être notées se produisent entre l'article et un autre mot et que l'article qui élide sa voyelle finale est si étroitement soudé au mot qu'il détermine qu'il fait presque corps avec lui. — C'est encore un phénomène du même genre que le changement que subit en espagnol le pron. *le* quand il précède *lo, los, la, las* : *se lo*, etc. pour *le lo*, etc. (anc. esp. *gelo*, etc., sans doute pour *ielo*). Et on peut aussi rapprocher de ce fait ce qui se passe en ancien français, où *le, la, les* sont supprimés devant *li, lui, lor* : *jo* (*le* , *la*, *les*) *li*, *lui*, *lor doins*.

1. La dissimilation d'autres consonnes est assez rare. Il y en a toutefois des exemples (voir Grammont, p. 100-102) pour le *d* dans les langues romanes: esp. *Guaritana*, *quijarudo*, *Madrileño*, esp. port *mentira* (sous l'influence, certainement, de *mentir*), et il faut remarquer que c'est une liquide qui remplace le *d* (toutefois dans le languedocien *guinde* < *dinde*, *guindoun* < *dindon*, le *d* est dissimilé en *g*). Il faut ajouter aux liquides *j* (*yod*) (voir it. *digiuno*, *drieto*) et surtout *v*, que M. Grammont ne mentionne pas ; est-ce qu'il ne reconnaît pas de dissimilation dans *vivacius* > prov. anc. fr. *viaz*, *vivenda* > pr. fr. *vianda* ? Il est vrai que ces mots ne paraissent rentrer dans aucune de ses lois, mais le fait

si important, pour l'expliquer ou même le constater. Après avoir posé en principe qu'il est nécessaire d'établir les lois de la dissimilation pour montrer qu'il n'y a pas dans l'évolution phonétique des langues un domaine livré au caprice et soustrait à l'empire « des lois phonétiques qui font l'orgueil de la science moderne », il jette tout de suite le lecteur *in medias res* et fait défiler devant ses yeux vingt « lois » difficiles à bien comprendre du premier coup et qui semblent souvent se contredire, avec leurs applications d'abord dans les langues romanes, puis dans les langues indo-européennes. Il ne fait rien pour guider le lecteur dans ce dédale et semble prendre plaisir à l'y laisser chercher péniblement sa voie. Les titres courants, qui seraient si nécessaires, manquent en haut des pages. La Table des matières, placée sur une page presque introuvable, avant les *Indices*, est rédigée avec une concision qui oblige, si l'on veut avoir sous les yeux le contenu de l'ouvrage, à s'en faire une plus détaillée, et, comme par une malice voulue, le chapitre intitulé *Conclusions*, qui, en quatre pages, donne au moins le résultat général du livre, est omis dans l'« Index des divisions principales ». Ces lacunes et ces obscurités, que n'atténue pas une exposition souvent très concise, font que le livre est d'une lecture laborieuse et qu'il faut s'y reprendre à plusieurs fois pour bien saisir la pensée de l'auteur. Dans les ouvrages qu'il ne manquera pas d'écrire à l'avenir, nous espérons que M. Grammont prendra soin de mieux éclairer sa lanterne, car ce qu'il y montre est fort intéressant et vaut l'effort qu'il faut faire pour le discerner.

L'idée même du livre est originale et d'une vraie portée. « Pour bien comprendre, dit l'auteur, les lois que nous exposons, il est nécessaire de se placer à notre point de vue, c'est-à-dire de considérer la *dissimilation* indépendante de telle ou telle langue, en dehors et en quelque sorte au-dessus des langues.... Pour telle ou telle langue en particulier, ce qui n'est pas notre point de vue, les lois sont des *possibilités*; elles sont la

---

n'en est pas moins très probable (on sait qu'on a expliqué de même les formes prises en roman par *-ebam*, la flexion de l'imparfait, qui est devenu *-ea*, sur le modèle, croit-on, d'*aveva* < *habebam*). — Les dissimilations de *ć*, *ǵ*, en *ś*, *ź* sont d'une nature assez différente.

formule suivant laquelle la dissimilation se fera, si elle se fait. » Ce sont donc des lois absolument générales que l'auteur a voulu établir ; il ne les a exemplifiées, il est vrai, que dans une famille de langues, mais elles lui paraissent tellement fondées sur la nature qu'il ne doute pas qu'elles ne s'appliquent à toutes les langues possibles. Ces lois, comme le disent les *Conclusions*, se ramènent à une formule très simple : « La dissimilation, c'est la loi du plus fort. » De deux phonèmes sujets à dissimilation, c'est le plus faible qui perd une partie de ses éléments constituants, quelquefois qui disparaît entièrement. Mais en quoi consiste la force d'une consonne (car M. Grammont s'est restreint aux consonnes[1]) relativement à une autre identique ou analogue ? Il y a d'après lui trois causes de supériorité pour une consonne : la première est de se trouver dans la syllabe accentuée ; la seconde est d'être *appuyée* (explosive suivant immédiatement une implosive) ou au moins non *combinée* (faisant partie d'un groupe dans une même syllabe) ; la troisième est de se trouver vers la fin du mot. A chacune de ces trois conditions correspond un groupe de « lois », les lois I-VII pour la première, les lois VIII-XVI pour la seconde, les lois XVII-XX pour la troisième. Mais l'auteur ne nous dit nulle part ce qui se produit lorsque deux lois sont en conflit, si c'est la première, la seconde ou la troisième condition qui domine. On pourrait peut-être, en y regardant de près, l'extraire des exemples qu'il donne, mais cela serait d'autant plus pénible qu'il n'est pas arrivé à classer ses diverses lois avec toute la rigueur qu'on souhaiterait. Ainsi, dans la première partie, après que les lois I-V nous ont montré des toniques dissimilant des atones, les lois VI et VII nous montrent des toniques dissimilant des toniques (une implosive dissimile une appuyée ou une combinée) : il ne semble donc pas qu'ici la force de la consonne qui persiste soit due à l'accent[2]. Dans la seconde partie, où il s'agit de lois « ne dépendant pas de l'accent d'intensité », nous

---

1. L'auteur s'est occupé de la dissimilation des voyelles dans un travail antérieur (voir les renvois [illegible] à la page [illegible]).

2. Les lois VI et VII [illegible] assez [illegible]. De la loi VII il n'y a pas d'exemples romans, et je n'en parle pas ; de la loi VI, il n'y a que [illegible] plus loin.

trouvons cependant la loi XIII, d'après laquelle une appuyée dissimile une implosive *atone*, la loi XV, d'après laquelle une implosive dissimile une combinée *atone*, la loi XVI, d'après laquelle une intervocale dissimile une combinée *atone*, et il semble dès lors qu'elles aient quelque chose à faire avec l'accent. A plus forte raison en est-il ainsi des lois de la troisième partie : la consonne la plus voisine de la fin du mot appartient bien souvent, au moins dans les langues romanes, à la syllabe qui porte l'accent, et l'on se demande à quoi l'auteur discerne que c'est sa place dans le mot et non son accentuation qui lui donne de la force : ainsi *Sorlin* < *Saornin* < *Saturninum* est rangé dans la première partie, et *orphelin* < *orphaninum* dans la seconde ; il semble cependant que dans les deux cas nous ayons le même phénomène[1]. Le principe même d'après lequel les consonnes voisines de la fin du mot sont plus *fortes* que les autres paraît contestable ; M. Grammont l'appuie de considérations subtiles qui n'entraînent pas la conviction. En tout cas, c'est un genre de force très différent des deux premiers, qui sont fondés sur l'intensité physiologique de l'émission des consonnes, tandis que celui-là n'aurait qu'un caractère psychologique. Il y aurait encore quelques objections à faire aux théories de l'auteur[2], mais je m'y arrêterai d'autant moins que je ne saurais comment résoudre les difficultés que je soulèverais. Ce que je veux surtout dire après ces réserves, qui sont plutôt des points d'interrogation,

1. Notez d'ailleurs ce que dit l'auteur à ce propos (p. 36-37, et cf. p. 44-45) de l'intensité de la syllabe accentuée, qui ne commence qu'avec la voyelle quand la consonne initiale est simple. On aurait souhaité qu'il s'étendît davantage sur ce point et définît ce qu'il faut entendre par l'intensité tonique en tant qu'elle affecte les consonnes.

2. J'ai beaucoup de peine à admettre, au moins pour le français, les explications sur la force variable d'une consonne initiale suivant que le mot précédent se termine par une voyelle ou une consonne. On sait que la consonne initiale du latin est, en français, conservée telle quelle à peu près sans exception : cela ne serait pas arrivé si la phonétique syntactique avait joué un rôle aussi considérable que le pense l'auteur. La consonne initiale, en latin vulgaire (sauf quelques exceptions dialectales), peut être considérée comme étant toujours en position forte, c'est-à-dire comme équivalente à une consonne appuyée.

c'est que le travail de M. Grammont est une œuvre de premier ordre, qui révèle à chaque pas un linguiste exercé, doué d'une grande pénétration, sachant voir les aspects les plus divers des questions qu'il aborde et mettant un esprit très lucide au service d'une méthode rigoureuse. On avait déjà observé ces qualités dans les essais antérieurs du jeune maître de conférences à l'université de Montpellier; elles éclatent dans ce livre, qui lui assigne d'emblée un rang éminent parmi les membres de notre école linguistique. La thèse de M. Grammont — car c'est une thèse de l'université de Paris — fait assurément honneur aux maîtres auxquels il l'a dédiée comme au disciple qui a si bien profité de leurs leçons: il en a profité surtout pour être original, ce qui est la meilleure façon d'être un bon disciple. La science peut attendre beaucoup de lui. Il faut surtout relever dans son ouvrage les chapitres où il étudie les causes qui s'opposent à l'action normale des lois de la dissimilation et où il renvoie, presque toujours avec évidence, à d'autres causes des phénomènes attribués d'ordinaire à celle-ci. Il y a là des analyses et des observations très fines, et qui donnent la solution d'un grand nombre de petits problèmes restés pendants ou mal résolus. Grâce à M. Grammont, bien des obscurités et des incertitudes disparararaissent de l'étude des langues qu'il a considérées, et le grand travail de l'édification d'une phonétique indo-européenne vraiment scientifique fait un progrès marqué dans le sens de la régularité et de l'harmonie. La dissimilation était jusqu'ici regardée comme une sorte de terrain vague où l'on rejetait pêle-mêle une masse de faits que n'expliquaient pas les lois ordinaires, et dès lors toute l'ordonnance linguistique était compromise dans son principe même. « Mais si la dissimilation elle-même est soumise à des lois, tout se tient dans l'édifice, l'ensemble est complet, et il ne reste plus qu'à parfaire les détails. »

M. Grammont avait voulu d'abord étudier exclusivement la dissimilation dans les langues indo-européennes, mais en examinant à ce point de vue le grec, le vieux slave et le latin, il ne trouva que des faits peu nombreux et obscurs. Dans le latin vulgaire et les langues romanes, au contraire, il rencontra des exemples en abondance, et ces exemples lui semblèrent pouvoir se classer d'après des lois. Il changea donc son plan de recherche,

s'attacha surtout aux langues romanes, et fit passer au second rang les formations linguistiques plus anciennes. Cette seconde partie de son travail échappe à ma compétence, et je ne m'occuperai, dans les remarques qui vont suivre, que de celle qui concerne les langues romanes. Je ne reviens pas sur les « lois » en elles-mêmes, et je ne fais que soumettre à l'auteur un certain nombre d'observations de détail. Si j'ajoute quelques exemples à ceux qu'il a réunis, ce n'est pas pas pour lui reprocher de les avoir omis, car il n'a nullement eu la prétention d'être complet ; c'est pour apporter une petite contribution au trésor des mots romans et surtout français [1] où la dissimilation s'est exercée et pour éprouver l'exactitude des règles de l'auteur en des cas qu'il n'a pas eu l'occasion d'examiner. Je suis l'ordre même du livre pour présenter ces observations détachées [2].

P. 27 et 31 l'it. *frate* est donné comme dissimilé pour *fratre* ; je suis plus porté à y voir le vocatif *frater*, car *frate*, comme on sait, ne se dit que des moines et a surtout été employé en leur parlant.

P. 28. « Brieulles (Meuse) = *Briodurum*. La dissimilation a dû se produire à la phase *Brjordre*. » Cette phase n'a jamais existé, l'*ĭ* de *Brĭodurum* ayant toujours eu une valeur syllabique. *Brieulles* rentre donc non dans la loi II, mais dans la loi VIII.

P. 30. Le fr. *prostrer* n'était pas à citer : c'est un néologisme formé sur le mot savant *prostré*. Si les formes correspondantes de l'italien, du portugais et du provençal ne sont pas savantes, il ne faut pas expliquer l'absence de dissimilation par le fait que « le sujet parlant y sentait le préfixe si fréquent *pro* » : ce préfixe ne peut être admis qu'en italien ; ailleurs il n'existe pas ou est remplacé par *por* [3].

P. 33. A côté de *pelerin* l'anc. fr. possède la forme *perelin*, qui paraît contredire toutes les lois posées par l'auteur ; mais

1. Il y aurait certainement beaucoup à trouver dans les variantes si nombreuses de l'ancien français et dans les parlers populaires actuels.

2. Je note ici les pages où sont réunis en tableau les résultats de la dissimilation (p. 96-102) ; ce tableau aurait mérité un plus long commentaire.

3. L'explication de l'esp. *postrar* (p. 31) est tout à fait fantaisiste.

on peut admettre qu'elle n'est qu'une métathèse de *pelerin* due aux nombreux mots terminés en *-lin*.

P. 33, 35, 139. A côté du mot patois *alondrette* on aurait pu citer l'anc. fr. *alondrele*, provenant lui-même de la forme *alondre* < *arondre*; cette forme *alondre* qui n'est pas citée non plus, aurait dû l'être à côté de l'esp. *alondra*.

P. 40. L'explication du lat. vulg. *cinque* pour *quinque* est assez compliquée et peu probante : on s'attendrait d'autant plus à *quince* que le *qu* initial aurait dû être maintenu par *quintus*, *quindecim*. Je croirais volontiers que la dissimilation a commencé par *quinquaginta* > *cinquaginta*, où le *qu* dissimilé n'était pas tonique, et a ensuite prescrit à celle de *quinque* > *cinque* la forme qu'elle a prise. Je ne sais pourquoi l'auteur ne cite pas déjà ici la dissimilation parallèle de *querquedula* (lui-même formé par assimilation) en *cerquedula* (d'où *cercedula* par assimilation), qu'il mentionne ailleurs (p. 169), et qui est intéressante en ce qu'elle nous montre la dissimilation et l'assimilation s'exerçant à plusieurs reprises sur le même mot, et cela en dépit de l'onomatopée [1].

P. 41. L'auteur dit avec raison que le fr. *rare* est savant, mais l'anc. fr. possédait *rer* et ce *rer* avait été dissimilé en *rel*, comme le montre l'adv. *relment* pour *rerement* [2].

P. 42. Le fr. *nape* est donné comme une dissimilation pour *mape* de *mappa*; j'ai grand'peine à admettre une pareille influence du *p* sur l'*m*; le changement de *m* en *n* se retrouve dans *nate* de *matta* (it. *mappa*, *matta*); je crois que ces deux mots, qui paraissent tous deux de provenance africaine (punique ?), variaient pour l'initiale dans leur langue originaire et ont pénétré dans la Romania sous deux formes différentes. J'en dirai autant de *mespilum*, qui a conservé son *m* dans des formes françaises comme *mespe*, *mêple* ou *mesle*; le gr. μέσπιλον, d'où le latin *mespilus*, est un mot étranger qui a pu, de sa langue

1. Le sarde mérid. *circuredda* semble au premier abord avoir conservé le second *qu* du mot latin *querquedula*; mais il se rattache plutôt au gr. κερκουρίς, que Varron donne, à tort d'ailleurs, comme étymologie au latin *querquedula*.

2. Voir *Romania*, XVI, 587. *Relment* se trouve encore dans la *Vie de sainte Catherine* p. p. Jarník et dans la *Règle de saint Benoît* en vers p. p. Héron.

propre, pénétrer indépendamment avec une *n* dans les pays romans.

P. 50. « Loi XI. De deux consonnes séparées par la coupe des syllabes, l'explosive dissimile l'implosive. » Les exemples sont *an'ma*, *an'malia*, *min'mum* et quelques autres [1], devenus *arma* ou *alma*, etc. A mon avis, il ne s'agit pas là d'une véritable dissimilation, ou du moins c'est une dissimilation qui a lieu dans de tout autres conditions que les autres : il y a, pour les langues où elle se produit, impossibilité phonétique à prononcer *n* devant *m*, et *n* se change en *l* ou en *r* comme, dans les groupes analogues, *l* se change en *r* dans plusieurs parlers romans, *s* tombe, etc. Il me semble qu'il y avait lieu de mettre à part cette catégorie toute spéciale. Puis la règle elle-même, dans sa généralité, est inexacte : elle s'applique à *nm*, mais non pas à *mn*, où c'est l'explosive qui est dissimilée dans l'esp. *m(b)r*.

P. 61. Le vieux français, comme l'italien du nord, possède la forme *meltriz* (*meautriz*, *miautriz*) pour *meretricem*. De même (p. 62) l'anc. fr. a les formes *cecle*, *covecle*, relevées seulement ici dans un patois.

P. 68. « Fr. *sanglant* provient non pas de *sanguilentus*, qui n'est qu'un barbarisme, mais de *sanguinante* devenu par dissimilation *sanguilante*. » L'auteur tranche ici un peu vite, comme il lui arrive quelquefois, et il est dans l'erreur. *Sanguinare* en gallo-roman du nord est devenu *saignier*, et *sanguinante* n'a pu donner que *saignant* ; *sanglent* en ancien français a *-ent* et non *-ant* [2] et n'est donc pas un participe présent. *Sanguilentus* est peut-être un « barbarisme », mais, comme bien d'autres que les grammairiens auraient ainsi qualifié, il appartient au latin vulgaire et il y est attesté [3]. Voilà donc un exemple de dissimilation à rayer du livre de M. Grammont, qui en a rayé tant d'autres.

---

1. *Urlare* est en tout cas autre chose, la dissimilation remontant à la phase *urulare*.

2. Dans les poèmes qui distinguent *ent* de *ant*, il assone ou rime en *ent* et non en *ant* ; si dans quelques poèmes normands il rime en *ant* (Suchier, *Reimpredigt*, p. 71), c'est qu'on l'a assimilé aux participes présents.

3. Voir les exemples du dictionnaire de Georges.

P. 68. A *ensorceler, écarteler* pour *ensorcerer, escarterer,* il faut ajouter en français ancien ou moderne *mortelier* (d'où *mortelerie*) pour *morterier, prangeler* pour *prangerer, prunelaie* pour *pruneraie, mercelot* pour *mercerot, mourmeler* pour *mourmerer, Mourmelon* (Marne) pour *Mourmeron, prioulei* pour *prioré,* le nom propre *Berthelot* pour *Bertherot* [1].

P. 72. L'auteur explique la non-dissimilation de *chalemel, chalumeau,* par la présence de *chalme*; mais il y a une grande différence entre une *l* intervocale et une *l* implosive. Jusqu'au XIIe siècle le français a dit *châleme,* et c'est cette forme qui a pu « retenir » *chalemel.* Toutefois il ne paraît pas que même sans cela la dissimilation fut imposée. On n'en voit aucune trace dans *lamele,* qui cependant de très bonne heure était devenu *alemele, alumele* par la préfixation de l'article (*la lamele*), ce qui aurait dû favoriser la dissimilation (*ramela* se trouve en dauphinois). C'est un des cas où se pose la question du caractère obligatoire de la dissimilation, question que M. Grammont, je l'ai dit, n'a abordée qu'occasionnellement, qu'il paraît supposer résolue dans le sens affirmatif, mais qu'il aurait dû traiter d'ensemble, pour écarter de ce domaine ce qui semble y rester de caprice ou de hasard.

P. 75. Le provençal et le français comme l'italien ont dissimilé le nom allemand *Fredric* en *Fedric, Ferri* [2].

P. 79. Le fait que dans les formes issues de *tolum, titum* [3] tirés par assimilation de *lolum, litum,* c'est le premier groupe qui a été dissimilé est attribué par l'auteur à la loi XVII, d'après laquelle « de deux phonèmes intervocaliques, c'est le premier qui est dissimilé » ; mais ici le premier groupe étant à la fois

1. On trouvera plusieurs de ces exemples, et avec eux beaucoup d'autres, dans le volume que vient de publier M. A. Thomas et que je reçois pendant que je corrige les épreuves de cet article : *Essais de philologie française* (Paris 1897), p. 361 et suiv. M. Thomas est porté à contester plus d'une idée de M. Grammont et à ajouter de nouvelles « lois » à celles qu'il pose. Il se rencontre avec moi dans plusieurs remarques.

2. On trouve aussi *Fedri.* Peut-être le cat. *fadri,* anc. esp. *fadrin,* « jeune homme », correspond-il à **fratrīnum* (anc. fr. *frarin*), plutôt qu'à *infantīnum.*

3. C'est ainsi qu'il faut écrire, et non *ljolјum, ljiljum* ; on ne doit pas conondre le phonème *l* avec le le groupe *lj.*

initial et tonique, on s'attendrait à ce que la dissimilation atteignît le second. Si elle a atteint le premier, c'est sans doute parce qu'aucun mot dans les langues et à l'époque où elle s'est produite ne commençait par *l*[1]. Dès lors on peut révoquer en doute le caractère dialectal des formes en *l* et les conséquences que tire M. Grammont de la répartition différente des formes en *j* et des formes en *l*; on peut admettre que *lolum, lilum* ont été universellement répandus, et que *jolo, jilo* d'une part, *lolo*[2], *lilo* de l'autre en sont des dissimilations différentes.

P. 81. Aux formes italiennes *Ugolino, Azzolino* correspondent les formes françaises *Huelin, Acelin*, qui peuvent être pour *Huenin, Acenin* (de *Huon, Açon*; de même *Guacelin* de *Guaçon, Lancelin* de *Lançon, Doelin* de *Doon*); toutefois les nombreux diminutifs en *-lin* qui proviennent de noms en *-bert* (*Guibelin* attesté dès le xe siècle, *Robelin, Lambelin, Tiebelin*, etc.), en *-ier* (*Gauquelin*) ou de noms terminés par une voyelle (*Jaquelin, Jocelin*) jettent quelque doute sur cette explication[3]. Il faut d'ailleurs joindre à ces noms d'hommes des noms de femmes, comme *Ermeline, Emeline*, de *Erme, Eme*, où l'on ne voit pas non plus de dissimilation[4].

P. 82. « Le v. fr. *gonfanon* est emprunté, comme le prouve son *a*. » « Emprunté » est ici équivoque : le mot français est bien d'origine allemande (*gundfanon*), mais *gonfanon* est la forme normale qu'il a eue dès son introduction et qu'il a gardée (l'*a* n'avait pas à se changer en *e* parce que la composition était sentie); *gonfenon, gonferon* (ou *conferon*) sont postérieurs et n'ont qu'un sens dérivé. Et si la dissimilation était obligatoire dans *gonfanon*, comment ne s'est-elle pas produite dans *fanon* ? encore la question du caractère général de la dissimilation.

---

1. On a cependant *gliglio* en anc. tosc.

2. Cette forme existe non seulement à Damprichard, mais à Montbéliard (Contejean) et à Besançon (Meyer-Lübke, I, § 573); elle appartient donc au français du sud-est. Ajoutez encore l'arag. *luelo*.

3. Le suffixe *-lin* paraît d'origine germanique.

4. Ce sont ces noms, et non celui tout moderne de *Caroline* (voir p. 117), qui ont pu influencer *Catharina* et en faire *Catalina* en génois et en espagnol, *Cateline* en français.

Aux pp. 88-95 se trouve une très intéressante « observation générale » : la dissimilation est renversée quand l'un des éléments d'un mot dérivé ou composé était resté clair ou était maintenu par l'analogie. Cet élément est souvent le suffixe de dérivation : ainsi l'auteur remarque que dans *colucula*, *umbiliculum*, *soliculum*, la dissimilation qui devrait atteindre l'*l* finale (en vertu de la loi XVI, je suppose), a été reportée à l'*l* de la syllabe accentuée[1]. Je remarquerai à ce propos que l'anc. fr. connaît la forme *coloigne*, qui semble offrir la dissimilation normale, mais qui n'est peut-être, comme *perelin*, qu'une métathèse récente[2]. — Le français de l'est et du nord-est a *floibe* et *floive* en regard du fr. *feible* pour *fleible* : ce serait la dissimilation normale d'après la loi II.

Comme je l'ai déjà dit, la deuxième partie du livre, intitulée *Mêmes effets, autres causes*, où l'auteur explique soit par l'étymologie populaire, soit par l'action de suffixes et de préfixes, soit par des lois phonétiques indépendantes, nombre de formes regardées jusqu'à lui comme dues à la dissimilation (mais qui contrediraient les lois précédemment posées), est particulièrement intéressante. Je présenterai sur quelques points des observations de détail, d'abord sur le premier chapitre.

P. 116. L'esp. *recluta* n'a rien à faire avec *recluir*, comme le suppose beaucoup trop ingénieusement M. Grammont. C'est le substantif verbal de *reclutar* = anc. fr. *recluter*, qui est devenu *recruter* par une évolution que j'ai examinée ailleurs[3].

P. 117. « V. fr. *contralier*... n'est pas le même mot que *contrarier* et ne présente pas de dissimilation. » M. Grammont renvoie pour ce mot à l'étude qu'il en a faite dans un autre travail, mais les arguments qu'il a donnés à l'appui de sa thèse n'ont pas de valeur[4]. L'existence de *contraile*, *contraille*, pour

1. Cf. *ageloignier* pour *agenoillier*.

2. Notons à ce propos que l'anc. fr. possède sinon la forme *soreil*, attestée dans des parlers franco-provençaux, au moins le verbe *soreillier*, *asoreillier* (voir Godefroy), à côté de *soleillier*, *assoleillier*.

3. Cette étymologie a été contestée (voir Körting), mais à tort : voir *Romania*, t. XV, p. 454.

4. *Mém. de la Soc. de ling.*, t. VIII, p. 340-341. La forme primitive serait *contrelier*, de *contra ligare* ; mais ce composé n'a aucune vraisemblance. Les

contraire[1] ne permet pas de douter de l'identité des deux verbes *contraliier* et *contrariier*, empruntés au latin, comme le montre l'accentuation.

P. 118. M. Grammont, tout en croyant que les formes romanes de *lusciniolum* qui remplacent l'*r* initiale par une *l* peuvent être dues à une dissimilation, préfère expliquer l'*r* par l'influence de *hirundinem*. Cette hypothèse me paraît peu vraisemblable ; mais il faut réellement admettre que l'*r* de *rossignol* et de ses pareils n'est pas due à la dissimilation, puisqu'on rencontre en bas latin la forme *roscinia*, où la dissimilation ne saurait être en cause[2].

P. 119. L'idée d'expliquer la forme populaire *linas* pour *lilas* par l'influence du nom de femme *Lina*, à cause des noms de femmes pris à des noms de fleurs, comme *Rose*, *Marguerite*, est bien peu probable, *Lina* étant un nom étranger et peu répandu, *lilas* étant masculin, et l'*a* des deux mots étant différent.

Signalons, p. 121, la très plausible explication des verbes italiens *chiedere*, *conquidere*, *intridere*, *fiedere*[3] par l'analogie et non par la dissimilation. En effet, la terminaison en *r* de l'infinitif ne provoque jamais de dissimilation, par la raison (que l'auteur indique à un autre endroit) qu'elle est trop isolée dans l'ensemble des formes verbales[4].

---

formes du fr. *contraleier*, *contraloier*, sont issues de *contralier* sous l'influence de *leier*, *loier*. La *Chanson de Roland* emploie indifféremment *contrarier* et *contralier*. Notez encore *contralios* à côté de *contrarios*, *contralieté* pour *contrarieté*.

1. Aux exemples de *contraille* donnés dans Godefroy on pourrait en ajouter d'autres.

2. Voir par exemple *Jahresbericht über die Fortschritte der rom. Philologie*, t. II, p. 70.

3. A côté de *fiedere* on a *fedire*, qui semblerait bien être une dissimilation de *ferire* ; mais c'est sans doute une altération de *ferire* sous l'influence de *fiedere*. Quant à *fiedere*, le point de départ en est probablement dans *feggia*, *feggono*, semblables à *chieggia*, *chieggono* de *chiedere*. *Chiedere* lui-même, d'après M. Grammont, aurait été assimilé à *vedere* à cause de son participe *chiesto*, analogue à *visto* ; mais *chiédere* et *vedére* n'ont pas la même accentuation : il faut plutôt penser à l'influence des parfaits en *-si* de *radere*, *prendere*, etc., pareils à *chiesi*.

4. Malgré cette remarque, M. Grammont voit dans l'anc. fr. *penre* un exemple de dissimilation (p. 48, 49), sans s'expliquer sur la contradiction. A

Dans le second chapitre de cette partie, intitulé *Suffixes et préfixes*, l'auteur pose et appuie d'exemples probants la proposition suivante : « Il arrive souvent qu'un suffixe ou un préfixe fréquent vienne prendre la place d'un suffixe ou d'un préfixe plus rare, ou même d'une finale ou d'une initiale incomprise. La modification introduite par là dans le mot est très souvent analogue à celle que produit la dissimilation. » Un de ces exemples est contestable. P. 128 : « *Sommelier* n'est pas sorti de *sommerier* par dissimilation, mais il a été tiré directement de la finale *-elier* de *tonnelier*, *bourrelier*, etc., comme en v. fr. on avait tiré du même mot *sommetier* au moyen de la finale *-etier* de *muletier*, *bonnetier*, etc. » Je l'admets pour *sommetier*, mais non pour *sommelier*. Il y a en effet d'autres mots en *-rier* qui ont été dissimilés en *-lier* et auxquels cette explication ne peut convenir. Tel est avant tout l'anc. fr. *houlier*, « souteneur de filles », qui répond certainement à un germe *hurære* [1]. *Cellararium* paraît avoir donné très anciennement *cellalarium* (anc. fr. *celelier*), dissimilé une seconde fois d'une part en *cellanarium* (d'où l'all. *kellner*, qui montre la haute antiquité de cette forme, et l'a. fr. *celenier*) et d'autre part en *cenalarium*, d'où l'a. fr. *cenelier*. La commune de *Passelières* dans l'Yonne s'appelait en latin *Passerarias*. Notez encore a. fr. *chaielier*=*chaierier* (*cathedrarium*) [2]. Il semble résulter de ces exemples que *-rier* a été maintenu, quand le primitif terminé par *r* était encore pleinement présent

---

mon avis il n'y a pas là de dissimilation proprement dite ; mais la question de la conjugaison de *prendere* en ancien français est très compliquée ; elle demanderait un examen spécial que je ne puis lui consacrer ici.

1. On tire généralement *houlier* d'un primitif *houle*, qui signifierait « lieu de débauche », mais ce mot est très mal attesté : il ne se trouve que dans un vers de fableau (Montaiglon et Raynaud, CXVII, 30) où sur deux mss. l'un a *foule*, et l'autre porte bien *houle*, mais donne au vers une syllabe en moins. D'ailleurs les formes fréquentes *horier*, *hourier*, *hurier* ne s'expliqueraient pas si l'*l* était primitive.

2. Dans *mortelier* pour *morterier*, la dissimilation est sans doute due à l'*r* précédente (voir ci-dessus, p. 138). L'anc. fr. *chartrenier* est-il une dissimilation de *chartrerier* (qui lui-même est pour *charterier* de *chartrier*) ? J'en doute, et je croirais plutôt à l'existence d'un subst. *chartron*, qui existe comme nom propre, mais dont il ne nous est pas arrivé d'exemple : on trouve *chartronier* à côté de *chartrenier*.

à la conscience (*poirier*, *couturier*, etc.), mais s'est dissimilé quand on l'avait oublié.

Dans le chapitre suivant, *Lois phonétiques*, l'auteur a réuni « un certain nombre de faits que l'on cite généralement comme étant des dissimilations et qui en réalité reposent sur des lois phonétiques toutes différentes ou sur des étymologies fausses ». C'est encore un excellent morceau, et je ne trouve pas d'observation à y faire.

La troisième partie, consacrée à la réduplication. nous intéresse surtout par le chapitre intitulé : *La superposition syllabique*. L'auteur y montre avec beaucoup de pénétration que ce qu'on a appelé la dissimilation syllabique (chute de l'une de deux syllabes pareilles consécutives) n'existe pas. « La prétendue dissimilation syllabique *ne se produit que dans la composition et la dérivation*. Lorsque à un thème vient s'ajouter un mot ou un suffixe dont la syllabe initiale commence ou finit par la même consonne que la syllabe finale du thème, l'une des deux syllabes est éliminée, et celle qui subsiste présente le vocalisme de la seconde. » C'est ce que l'auteur appelle *la superposition syllabique* (ainsi κελαινεφής de κελαινο et νεφης est pour κελαινονεφής, qui n'a jamais existé). Les applications de cette loi sont peu nombreuses en roman : je citerai l'anc. fr. *artimaire*, de *arte mathematica*, qui présente le phénomène bien rare de la superposition bisyllabique (*ar*[*tema*]*thematica*)[1]. *Neté, chasté* (p. 160) n'offrent assurément pas de dissimilation syllabique, mais ne sont pas non plus des contractions de *neteté*, *chasteté* ; ce sont les formes plus récentes de *neteé*, *chasteé* (de même *conté*, *duché* < *conteé*, *ducheé*).

Le dernier chapitre concerne la dissimilation dans les mots à redoublement. Je ne suis pas convaincu que dans les mots où la syllabe initiale est tombée devant une syllabe identique ou commençant par la même consonne il n'y ait pas quelque chose comme une dissimilation syllabique (*paver* pour *papaver*, it. *vaccio*,

---

1. Voir à ce sujet quelques exemples nouveaux et d'intéressants rapprochements donnés par M. A. Risop dans la *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXI, 547.

pour *vivaccio*, etc.), et la liste donnée en note de mots où la syllabe initiale tombe sans cette condition demanderait à être soigneusement examinée. Mais le principe qui domine le chapitre est juste, à savoir que les mots à redoublement sont soustraits aux lois phonétiques quand la valeur sémantique du redoublement est encore sentie, et l'on y trouve des remarques très intéressantes (notamment p. 169) sur ce qu'on pourrait appeler le redoublement factice : quand un mot présente deux syllabes consécutives qui commencent par deux consonnes différentes mais présentant un certain nombre de caractères communs, on croit souvent y sentir un redoublement et on le crée en identifiant les deux syllabes ; c'est ainsi que *lolum* est devenu *lolum*, *cerquedula* en latin *querquedula* et en roman *cercedula*, *verbena* en it. *berbena* et en fr. *verveine*.

Dans le cours de ce compte rendu, qui laisse de côté, il ne faut pas l'oublier, toute une partie du livre, et non assurément la moins importante, j'ai déjà ajouté quelques exemples de dissimilation à ceux qu'a réunis l'auteur. Je vais terminer en présentant une petite liste, qui est bien loin d'épuiser la matière, ne se composant que de mots qui me sont revenus à la mémoire ou que le hasard d'une lecture faite à ce moment même a mis sous mes yeux. Cette liste pourra servir en même temps de contrôle au travail de M. Grammont, en ce que j'essaierai d'indiquer pour chaque mot la loi à laquelle est soumise la dissimilation qu'il présente ; je ne suis pas bien sûr de tomber toujours juste, pour les raisons que j'ai dites plus haut, et quelques mots seront réfractaires, mais la plupart me semblent effectivement rentrer dans les cadres établis par l'auteur. Je donne d'abord les mots français, qui sont beaucoup plus nombreux, ensuite quelques mots appartenant à d'autres langues romanes [1].

Anc. fr. *auvoire* = *arbitrium*. M. Grammont ne cite pour la loi v que l'it. *albitrare*, esp. *albedrio*, et remarque que *albitro* doit son *l* à *albitrare* ; mais en français *arbitrare* n'est pas représenté, et dès lors *auvoirre* rentrerait plutôt dans la loi XVII. Il faut y

1. On trouvera de nombreuses additions, tirées surtout des dialectes du nord de l'Italie, dans un récent travail de M. C. Salvioni (*Quisquiglie etimologiche*, Nozze Rossi-Teiss, Bergame, 1897, p. 413-414) ; le savant linguiste italien se montre assez sceptique à l'endroit des lois de M. Grammont.

joindre le prov. *albirar* et *albir* ; quant à l'anc. fr. *avir*, il n'est pas certain qu'il se rattache au même mot.

L'anc. fr. *babel*, « bijou sans valeur », semble être une dissimilation de *balbel*, et rentrer dans la loi XVII.

L'anc. fr. *bougerastre* à côté de *bourgerastre* s'explique de même.

Anc. fr. *Chaneleu* de *Chaneneu* = *Chananaeum* (voir *Romania*, t. VII, p. 441). On attendrait *Chaleneu* d'après la loi XVII, et je ne vois pas bien sous quelle loi tombe ce cas.

Anc. fr. *cincenele* pour *cincelele* (cf. *cincelete*), diminutif de *cincele* ; loi XVII.

Anc. fr. *cirugien* pour *cirurgien* ; loi XVI.

Anc. fr. *dimescre* (d'où *dimesque*, *demesque*) pour *dimercre* ; loi XI.

Anc. fr. *ermelin* pour *ermenin*, « d'ermine » ; loi XVII.

Fignoulédje dans différents parlers comtois pour l'ancien français *fillolage* ; peut être attribué à la loi XVII.

Fr. *flambe*, *flamber*, qui ne sauraient venir de *flamma*, *flammare*, mais remontent à *flamble*, *flambler*, de *flammula*, *flammulare* ; loi II.

Anc. fr. *garingal* pour *galingal*, de *galanga*, mot indien ou malais, avec addition irrationnelle d'une *l* ; loi XVII.

Wallon *boulène*, « chenille », anc. fr. *bonine* ; loi XVII.

Le mot anc. fr. *limpole* existe aussi sous la forme *nimpole* et *nipole*, que l'on peut regarder comme en étant une dissimilation ; toutefois on ignore l'étymologie et le sens précis de ce mot, qui désigne une sorte de jeu, et il se pourrait qu'on eût au contraire affaire à une assimilation de *nimpole* en *limpole*.

Anc. fr. *maneglier* de *mareglier* = *matricularium* ; voir plus loin.

Fr. *marjolaine* de *majorana* avec insertion irrationnelle d'*r* (peut-être sous l'influence de *margerie*) ; loi XVI. L'anglais *marjoram* a conservé la forme plus ancienne.

Anc. fr. *merancolie*, rentre si l'on veut dans la loi XVII, mais me paraît plutôt déterminé par l'accent.

Anc. fr. *nomble* pour *lomble* (lat. *lumbulum*) ; j'ai peine à admettre que nous ayons ici une application de la loi XVII [1].

1. M. Thomas, qui cite aussi ce cas, y voit un exemple de la loi qu'il

Anc. fr. *oriflant*, de *oliflant* pour *olifant* (l'insertion de l'*l* n'est pas expliquée) ; loi IV.

Fr. prov. *pluvier* paraît être pour *pluviel* (esp. *pluvial*) = *pluvialem* (de même it. *piviere*) ; la forme de la dissimilation est due à la conservation du sens de *pluv-* et à l'influence du suffixe *ier* ; on en a une autre dans *pluvian* (voir Littré).

Anc franc. *pofire* pour *porfire* ; loi XVI. On trouve aussi *porfie* et *pofie* (*Prise de Cordres*, v. 659, 765) ; cette dernière forme semble indiquer qu'il ne s'agit que d'un changement de suffixe.

Preize, nom d'une commune de l'Aube, pour *Preire* = lat. *Precaria*. On pourrait y voir un simple cas du changement sporadique de *r* intervocale en *z*, mais ce changement ne paraît pas connu à l'est : il y a plutôt dissimilation ; toutefois je ne trouve pas de cas analogues.

Fr. *quincaille* pour *clinquaille* ; ce serait une application de la loi XVII ; mais il y a quelque doute.

Fr. *rouette* de *retorta*, à côté de *reorte*, *riorte* (voir Körting); je ne vois pas sous quelle loi tombe ce mot.

Fr. pop. *sanger* pour *changer*. M. Grammont ferait rentrer ce cas dans la loi VIII (« explosive appuyée ou non dissimile explosive intervocale »), considérant le *ch* de *changer* comme « après voyelle » ; mais j'ai peine à le suivre dans sa théorie sur les initiales ; je crois plutôt que si l'on n'a pas dit *chanzer*, c'est qu'il n'y a pas de verbes ainsi terminés (par suite on n'a pas dit non plus *chanze*, etc.).

Anc. fr. *traïte* pour *traïtre*. Ce cas, qui est remarquable parce qu'il présente la chute du phonème dissimilé (il ne pouvait se transformer en un phonème voisin) et qu'il éloigne ce nominatif de tous les autres nominatifs analogues, terminés en *-re*, ne rentre positivement dans aucune des lois, à moins qu'on ne lui applique la loi IX (« combinée appuyée dissimile combinée non appuyée ») en regardant la dissimilation comme accomplie « après consonne », ce que j'accepterais d'ailleurs volontiers. Dans *traïtel* pour *traïtrel* on trouverait naturellement une application de la loi II.

---

propose d'introduire, et d'après laquelle « combinée dissimile intervocalique ».

Anc. fr. *traste* pour *trastre*, de *transtrum* (voir Godefroy) ; loi II. On trouve aussi *tastre*, *tatre* (où Godefroy n'a pas reconnu le même mot), qui paraît dû à l'influence conservatrice du suffixe.

Esp. port. *brial*, du v. fr. et prov. *blialt* ; loi VIII.

Anc. lomb. *cutel*[1] à rapprocher d'autres dissimilations de *cultellum*, comme le *cuntellum* de l'*App. Probi* et le *cortello* italien.

Lat. vulg. *calandrus* (ou plus souvent *calandra*) de *charadrius*, d'où le fr. *calandre* et autres formes romanes (voir Körting, n° 1487) ; loi VIII, si on suppose que *charadrius* était d'abord devenu *charandrius* (ou déjà en grec χαράνδριος).

It. *lanfa* de *nanfa*, forme nasalisée de *nafa*, mot arabe ; loi XVII.

It. *malinconia*, esp. *malenconia*, de *melancholia* : c'est ici l'inverse du v. fr. *merancolie* ; faut-il admettre une influence analogique pour ces formes ? Elles ne rentrent dans aucune des lois de M. Grammont, non plus que l'adj. port. *melancorio* (où peut-être il y a une influence de *cor*).

It. *mandragola* pour *mandragora*, sans doute simple substitution du suffixe si usité *-ola* atone. Le roum. *mătrăgună* est plus vraisemblablement dissimilé et rentre dans la loi VIII.

Prov. *manescalc*, it. *maniscalco*. Dans ce mot comme dans le fr. *maneglier* il faut noter la dissimilation d'*r* par *l*, ce dont il n'y a pas d'autres exemples, non plus que de la dissimilation d'*r* en *n*[2]. On trouve en italien *maliscalco*, et l'on pourrait croire que *maniscalco* est sorti de cette forme assimilée ; mais on ne trouve ni *malescalc* en provençal, ni *maleglier* en français. Peut-être ces deux mots, dont l'un est étranger et l'autre emprunté au latin, ont-ils subi l'influence de *manus* par une vague étymologie populaire.

Enfin je citerai encore les formes usitées en bas-latin et, par suite, dans la littérature vulgaire du moyen âge, de deux noms

---

1. Voir Salvioni, *L'elemento volgare negli statuti latini di Brissago*, etc., (Bellinzona, 1897), p. 22.

2. Au moins en français, car on vient de voir le roumain *mătrăgună* < *mandragora*. En français même, une *r* peut se dissimiler en *n* au lieu d'*l* quand il y a déjà une *l* dans le mot, comme c'est le cas dans *celenier*, cité plus haut (p. 142), *promenole* < *promerole*, *Gautenalière* < *Gautenaliere* < *Gualtenaliere*, cités dans le livre de M. Thomas.

propres, *Dalida* pour *Dalila* et *Philomena* pour *Philomēla*. Ces formes remontent très haut. *Dalila* avait sans doute l'accent sur l'*i* quand il s'est dissimilé, et offre un exemple d'une loi qui me paraît probable et d'après laquelle une intervocale tonique (j'entends commençant la syllabe tonique) dissimilerait une intervocale atone. Quant à *Philomena*, il est plus difficile à expliquer, puisque ce serait plutôt la seconde *l* que la première qui pourrait être considérée comme tonique. Il y a peut-être eu confusion avec le nom de femme *Philomena* (pour *Philumena* = Φιλουμένη), très connu à cause de la vierge et martyre de ce nom [1].

« Notre mémoire, dit M. Grammont, n'a pas la prétention d'exclure les monographies sur la dissimilation dans telle langue ou tel dialecte ; au contraire nous espérons qu'il les suscitera... Il y aura lieu de déterminer pour chaque langue quelles sont les lois de la dissimilation qui y sont représentées ; quels sont les couples de phonèmes qui représentent telle loi ; quels sont les différents produits de chaque couple de phonèmes. On devra distinguer une loi phonétique pour chaque produit différent d'un même couple dans la même loi, et chercher à déterminer, toutes les fois que ce sera possible, à quelle époque cette loi phonétique est entrée en vigueur et à quelle époque elle a cessé d'agir. » Voilà un programme très intéressant tracé aux explorateurs des diverses langues ; nous souhaitons qu'il soit rempli pour le plus grand nombre possible d'entre elles. Si les monographies en question ne confirment pas toutes les vues de

---

1. J'ajoute sur l'épreuve de ce tirage à part quelques exemples de dissimilation que j'ai rencontrés depuis l'impression de l'article. *Neuvireuil* dans le Pas-de-Calais est appelé dans des documents anciens *Nova Villela*. *Mauguio*, dans l'Hérault, remonte à une forme latine *Mercorium*, dissimilée dès le x[e] siècle en *Melgorium*, puis devenue *Melgueil*, d'où *Mauguio*, par changement de suffixe. Dans le ladin des Grisons, on dit *passler*, « moineau », de *passerarius* (cf. *Passelières*, ci-dessus, p. 142), *spler* à côté de *sprer*, correspondant à l'all. *sperber*, fr. *espervier*. Dans le même pays, on trouve les lieux-dits *Glavaira*<*gravaria*, *Ormeira*<*ulmaria*, *Nurmera*<*in ulmaria* (Cf. Du Cange, s. v. *ormaria*). J'emprunte ces exemples au livre de M. A. Kübler, *Die suffixhaltigen romanischen Flurnamen Graubundens*, I (Erlangen, 1894), p. 121, 122, 127, 129.

M. Grammont, on peut être sûr qu'elles justifieront son principe général, et il aura toujours le mérite de les avoir provoquées et d'en avoir tracé le plan.

[*Journal des Savants*, 1898, février (p. 81-97).]

Post-Scriptum. M. Grammont ayant lu l'article ci-dessus, a bien voulu m'adresser quelques observations, dont les unes portent sur des points de théorie et appelleraient une discussion que je ne puis leur consacrer ici, et dont les autres s'appliquent aux exemples que j'ai ajoutés aux siens et que j'ai essayé de faire rentrer dans ses lois. Je n'ai pas toujours eu la main heureuse dans ma répartition, et M. Grammont assigne plusieurs de ces mots à d'autres lois que celles auxquelles je les avais crus soumis. Il me paraît utile d'indiquer ici les attributions qu'il préfère : *auvoirre*, loi I ; *babel*, loi I ; *bougerastre*, loi XIII ; *cirugien* « n'appartient pas à la loi XVI et contredit la loi XIV ; il n'est pas expliqué » ; *dimescre*, loi XII ; *garingal*, loi XIV ; *maneglier*, loi XIV; *marjolaine*, loi XVI ; *nomble*, loi XIII ; *quincaille*, loi XVI ; *pofire* « ne rentre pas sous la loi XVI et paraît demander une explication particulière à cause de *pofie* » ; *sanger*, loi XVII ; *lanfa*, loi XIV. Assurément M. Grammont, qui est l'auteur même des lois, a beaucoup plus qualité que moi pour en faire la juste application ; mais le nombre d'erreurs où je suis tombé malgré toute mon attention prouve qu'il n'est pas facile de se reconnaître dans cette législation. Je crois que bien des philologues encourraient, en cette matière, de sévères condamnations si on leur appliquait à la rigueur le principe : *nemo censetur ignorare legem*.

[Note additionnelle au tirage à part de l'article précédent.]

II

LANGUE FRANÇAISE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA LANGUE FRANÇAISE

LEÇON D'OUVERTURE

MESSIEURS,

L'objet de ce cours est la *Grammaire historique de la langue française*. Je voudrais, dans cette première leçon, définir exactement ce que j'entends par là.

La première question à laquelle j'essaierai de répondre est celle-ci : Qu'est-ce que *la langue française* ? Il semble au premier abord que la réponse soit des plus simples ; elle ne l'est pourtant qu'en apparence : si on pénètre au fond des choses, on reconnaît bien vite combien cette simple question soulève de problèmes délicats.

La première définition qui se présente, et celle que donneraient sans doute, au premier moment, toutes les personnes interrogées, est celle-ci : la langue française est celle que parlent les Français. Il est clair que cette formule est à la fois trop large et trop étroite, puisque les Bretons, les Basques, les Corses, les Alsaciens sont français et ne parlent pas français, et que d'autre part, hors de France, les Belges, les Suisses, les Canadiens se servent de notre langue ; mais ceux qui emploient cette formule ont conscience de ce double défaut, et si elle ne soulevait pas d'autres objections on pourrait encore l'accepter. Mais il y a des difficultés bien plus graves. Allez en Picardie, en Normandie, en Lorraine, en Saintonge ; interrogez le premier paysan venu, vous n'entendrez que fort imparfaitement ce qu'il vous dira : il est français cependant. Ce sera bien autre chose

si le paysan qui vous parle est gascon ou provençal ; vous reconnaîtrez à grand peine dans son langage quelques mots que vous devinerez plutôt que vous ne les comprendrez, et pourtant les Gascons et les Provençaux sont des Français. Je ne dis rien, bien entendu, dans ces différentes provinces, des gens lettrés qui parlent également le langage du pays et le français, ou même le français seulement : l'histoire nous apprend d'une façon irrécusable que leurs ancêtres ne le parlaient pas, et que, par suite de circonstances politiques ou littéraires, il est devenu d'usage, dans ces pays, pour les gens cultivés, d'apprendre un langage importé d'ailleurs. — La définition ci-dessus proposée est donc complètement insuffisante.

Dirons-nous que le français est la langue de la littérature française, celle dont l'Académie a dressé le vocabulaire, dont les manuels classiques nous donnent la grammaire ? Quoique plus voisine de la vérité, cette réponse laisse encore bien à désirer. D'abord un grand nombre de mots et de formes, employés journellement dans la conversation, ne se trouvent pas dans les livres ; le peuple a son langage à lui, qu'un étranger qui saurait très-bien le français classique aurait souvent peine à comprendre ; une littérature n'offre jamais que des fragments plus ou moins considérables d'une langue. — Puis, si la précédente formule rencontre bien vite des contradictions géographiques, celle-ci soulève des difficultés chronologiques plus graves encore. Le français du XIIIe siècle ne serait donc plus du français ? Admettons-le un instant ; au XIVe, au XVe, au XVIe siècle en sera-t-il de même ? Au XVIIe siècle, la langue qui existait avant le moment où le français a été, dit-on, *fixé*, n'était-ce pas la langue française ? Et les membres de l'Académie auxquels on doit le *Dictionnaire*, avant de l'avoir publié, ne parlaient-ils pas la même langue qu'après ? — Cette seconde définition, vous le voyez, est aussi imparfaite que la première.

Pour en trouver une qui satisfasse aux deux exigences d'une définition bien faite, — de contenir tout ce qui est essentiel dans l'objet défini et de ne rien contenir qui n'y soit pas, — il faut exposer sommairement l'histoire de la langue latine sur notre sol.

Le latin populaire qui, en se modifiant diversement, est devenu les diverses langues romanes, se développa pendant

mille ans avec d'autant plus de liberté qu'il n'était pas contenu et sans cesse surveillé par une grammaire officielle, réservée à la langue littéraire. Il en résulta un parler qui, dans toute l'étendue de l'empire romain, fut sans doute semblable dans son caractère général, mais qui dans les différentes régions se différencia rapidement. Pourquoi cette diversité ? pourquoi les six grandes langues romanes sont-elles devenues si distinctes, et pourquoi, dans l'intérieur de chaque contrée, tant de dialectes se sont-ils formés ? C'est ici un de ces cas, Messieurs, où la science prudente hésite et aime mieux se taire que de donner des réponses qui ne peuvent avoir de certitude. Quelque jour, je n'en doute point, elle sera plus avancée ; on peut déjà saisir un certain nombre de faits qui se reproduisent assez régulièrement pour inviter à esquisser quelques règles générales ; il est très-sûr qu'il n'y a pas d'effet sans cause et que les différences dialectales en ont une comme tous les phénomènes naturels, et il est fort probable qu'on la découvrira plus tard ; mais nous n'en sommes pas là, et sauf quelques indications que je me réserve de vous soumettre dans la suite de ces leçons, je dois me borner à constater le fait important dont il s'agit. Tout ce qu'on peut dire avec certitude, c'est que le climat, la race et l'idiome primitif de chaque pays ont été, pour employer l'expression d'un illustre philologue (M. Littré), les *facteurs* de cette opération lente ; mais en quelle proportion ils se sont mêlés, c'est ce que nous ne pouvons préciser exactement.

Ainsi, vers le IX[e] siècle, le latin populaire se parlait sous un grand nombre de formes voisines, mais déjà diverses. Les facteurs, quels qu'ils fussent, qui avaient amené cette diversité, continuant d'agir sans relâche, devaient les éloigner de plus en plus l'une de l'autre. C'est ce qui arriva en effet, comme les monuments qui se succèdent à partir de cette époque nous permettent de le constater. Bornons-nous à ce qui se passa en Gaule. Nous voyons d'abord se détacher nettement, — au moins dans leurs dialectes les plus caractéristiques (car il ne faut jamais oublier les transitions par lesquelles un dialecte en rejoint un autre) — deux grands groupes, correspondant aux divisions naturelles du nord et du midi, les deux groupes qu'on a désignés, d'après l'affirmation qu'emploie chacun d'eux, par les noms de *langue d'oc* et *langue d'oïl* ou plus tard *langue d'oui*.

C'est dans ce dernier groupe que nous rencontrerons l'objet de nos recherches. Vers le XIIe siècle, il devient visible que la langue d'oïl offre à son tour quelques grandes divisions; on peut en distinguer cinq, le groupe de l'est, celui du nord-est, celui du nord-ouest, celui du sud-ouest et celui du centre-nord. On appelle généralement les trois premiers groupes les dialectes *bourguignon*, *picard* et *normand*. Le quatrième, encore mal reconnu, peut s'appeler dialecte *poitevin*. — Entre ces quatre formes, de toutes façons, se trouve la cinquième, dont le domaine comprend à peu près la Champagne et la Brie, l'Orléanais, le Bas-Maine, le Perche, et surtout au nord la province appelée *Ile de France*, et plus anciennement *France* tout simplement. Ce nom de *France* ou *Francia* avait bien voyagé, avant de se fixer sur ce coin de terre où je vous parle. La première fois qu'il nous apparaît dans l'histoire, il s'applique à une partie de la Hollande actuelle; puis, à mesure que les Francs s'avancent vers l'ouest, il suit le peuple auquel il est emprunté, et les géographes anciens le marquent de plus en plus près de l'empire romain. Avec les Mérovingiens il passe la frontière, et sous les successeurs de Chlodovech il désigne tout le pays occupé par les Francs, en deçà comme au delà du Rhin. Plus tard il paraît se restreindre à la *Francia occidentalis* ou Neustrie, et enfin sous les Carolingiens il ne s'applique plus qu'à une partie de l'ancienne Lyonnaise IVe, dont le chef-lieu est Paris et dont les ducs s'appellent ducs de France; c'est du moins là son sens propre, car dès cette époque il signifie aussi, quoique plus rarement, le royaume entier que les traités de 843 avaient assigné à Charles le Chauve et à ses successeurs : le nom de *Carlinga*, dont on avait appelé ce royaume, comme on avait nommé *Lotharinga* les possessions de Lothaire, ne se maintint qu'en Allemagne et seulement jusqu'au XIIIe siècle. La fortune des ducs de France, qui supplantèrent les descendants de Charlemagne et prirent le titre de rois de France, ne contribua pas peu à maintenir cette dénomination; toutefois au moyen-âge le mot *France* désigne le plus souvent la province qui reçut plus tard, à cause de sa situation entre de nombreuses rivières, le nom d'*Ile de France*.

Le dialecte parlé dans cette province et dans les provinces voisines que j'ai énumérées s'appelait donc aussi *français*, et si

ce terme, comme le nom de la contrée, s'applique par exception à l'ensemble de la langue d'oïl opposée à la langue d'oc, il veut proprement dire le dialecte central, et sert souvent, dans les textes anciens, à le distinguer du Normand, du Picard et du Bourguignon. Les mêmes causes qui firent que peu à peu la Gaule tout entière s'appela royaume de France, répandirent le Français hors de ses limites originaires, et en firent la langue des hommes cultivés du royaume entier : mais au commencement ce n'est, il faut bien le répéter, qu'un dialecte de la langue d'oïl. Ce n'est pas même un dialecte bien nettement défini ; il se rapproche, suivant la partie du domaine où on l'observe, de l'un des dialectes voisins ; dans son foyer propre, à Paris et dans le Parisis, il nous présente entre les sons et les formes des autres dialectes un intermédiaire ou plutôt un équilibre qui le rendait parfaitement propre à les supplanter par la suite ; c'est cependant, comme nous aurons occasion de le voir, vers le Picard et le Bourguignon qu'il penche le plus ; il se sépare d'assez bonne heure du Normand, dont à l'origine il avait dû être peu distinct, et ne subit que bien plus tard une nouvelle influence de ce voisin.

A partir du XIIe siècle, cette prédominance du dialecte de l'Ile de France sur les autres devient de plus en plus sensible ; à la fin du moyen-âge il les a tous remplacés comme langue littéraire et s'est même imposé en cette qualité aux peuples qui avaient jadis donné à la langue d'oc une si riche littérature. Langue officielle du royaume, langue de la justice à partir du XVIe siècle, langue de la poésie, et depuis le XVIIe siècle langue aussi de la littérature scientifique, le français, adopté par tous les habitants de notre pays qui ont quelque instruction, a réduit les dialectes, jadis ses rivaux, à l'état de simples patois, qu'on se croit en droit de mépriser et qu'on s'efforce de faire disparaître. Grâce à l'influence politique et intellectuelle de la France, il a rabaissé de même les dialectes de langue d'oïl ou d'oc qui se parlent hors de nos frontières, et il a pénétré, par une fortune sans exemple, dans le monde civilisé tout entier. On a pu rêver pour lui le rôle de langue universelle, et il a du moins été depuis plus de deux cents ans la langue internationale de l'Europe : on a vu au siècle dernier des souverains puissants et illustres le parler presque exclusivement, et traiter comme des

patois leur idiome national ; on le voit encore employé chez toutes les nations cultivées comme langue de la conversation et des grandes affaires.

Cette glorieuse destinée exerça sur le développement du dialecte de l'Ile-de-France une influence considérable. Au point de vue strictement philologique, l'avènement d'un dialecte au rang de langue littéraire est un accident des plus graves, qui amène nécessairement de grandes perturbations dans l'organisme. J'aurai lieu de traiter ce point plus d'une fois dans la suite de ce cours ; je ne veux qu'indiquer ici ce que j'entends en signalant les langues littéraires comme plus ou moins désorganisées. Il ne s'agit en aucune façon de blâmer ce qui a peut-être été indispensable pour obtenir les résultats auxquels je viens de faire allusion ; mais le grammairien ne juge pas les langues comme l'historien ou l'artiste. Il est sans doute fort heureux que le français se soit développé comme il l'a fait ; mais ce développement a été souvent contraire à ses tendances organiques. Une langue est un produit naturel et en même temps un instrument pour penser et échanger ses pensées. Le plus ou moins d'avantage qu'elle offre en cette seconde qualité est tout-à-fait indépendant de la mesure dans laquelle elle possède la première. Il est bien clair que le premier besoin d'un peuple cultivé, c'est de mettre sa langue en état d'exprimer ses idées au fur et à mesure qu'elles se produisent et se compliquent : mais comme la langue s'est constituée à une époque antérieure, il n'y arrive d'ordinaire qu'en lui faisant violence. A la place de l'harmonie qui règne dans les idiomes laissés à eux-mêmes, la culture littéraire, qui manie la langue despotiquement, sans en connaître la nature et les lois intimes, introduit souvent l'arbitraire et le conventionnel. Cet arbitraire et ce conventionnel sont, à un certain point de vue, la marque de la puissance de l'homme sur le langage, dont il n'est plus l'esclave et qu'il transforme et déforme à sa guise, comme tout ce dont il a besoin dans la nature : M. Bréal, avec cette lucidité qui chez lui éclaire la profondeur, a parfaitement développé ce point de vue l'année dernière, dans sa leçon d'ouverture au cours de grammaire comparée du collège de France. La langue, ainsi violentée par la culture, peut même gagner en beauté dans un certain sens ; car la variété des sons, l'usage précis des formes,

la richesse de la syntaxe sont certainement des éléments de beauté; seulement c'est une autre beauté que celle que nous admirons dans une langue qui s'est développée tout-à-fait spontanément. J'emprunte là-dessus une heureuse image à un jeune savant que je citerai plus d'une fois dans ce cours, M. Auguste Brachet : « Pour l'artiste, deux arbres qu'on aura tendus ou rapprochés, de manière à former un portique gracieux, pourront avoir leur charme; aux yeux du botaniste, ce ne sera qu'une monstruosité artificielle, qui n'a point sa place dans la classification de la nature. »

Quoi qu'il en soit, le dialecte français devint la langue française. C'est ce dialecte, depuis son origine la plus reculée jusqu'à nos jours, en l'embrassant également dans sa forme classique et dans son usage vulgaire, que je comprends sous ce nom; c'est de la langue française ainsi définie que je compte vous exposer la grammaire.

Mais qu'est-ce que la *grammaire* d'une langue ? A quel genre d'enseignement doivent s'attendre ceux qui voudront bien suivre ce cours? C'est là ce qu'il faut maintenant expliquer.

Une langue peut être définie : l'ensemble des moyens phoniques qu'emploie un groupe plus ou moins considérable d'hommes pour se communiquer leurs pensées. Elle comprend un certain nombre de sons, qui servent à former des mots, lesquels ont un sens déterminé, sont susceptibles de certaines modifications de forme et de modifications corrélatives de sens, et enfin forment à leur tour des groupes qui s'appellent des phrases. Il résulte de là que toute langue offre à l'observateur cinq grands points de vue : l'étude des sons, — la formation des mots, — leur interprétation, — les modifications qu'ils peuvent recevoir, — la façon dont ces mots se groupent pour composer des phrases. Laissant de côté l'interprétation, qui n'est pas du ressort de la grammaire, je dirai un mot de chacune de ces parties essentielles de la constitution d'une langue.

L'étude des sons s'appelle la *phonétique*. C'est en quelque sorte la chimie du langage; elle ne nous fait pas encore connaître les organes; elle étudie les éléments qui les composent. Elle se divise à son tour en deux grandes parties, suivant qu'elle étudie dans une langue le système des voyelles

(*vocalisme*) ou celui des consonnes (*consonantisme*). Dans les voyelles, il faut distinguer la nature, la quantité et l'accentuation. Les consonnes ne sont susceptibles ni de quantité ni d'accent ; mais, outre leurs différences essentielles, elles sont sujettes, au moins plusieurs d'entre elles, à des variations de nature et de degré ; c'est ainsi qu'on distingue, d'après les organes vocaux qui les profèrent, les labiales (*b*, *p*), les dentales (*d*, *t*), les gutturales (*gh*, *k*), etc. ; et dans l'intérieur de ces classes se produisent les distinctions de degré entre les *douces* ou *moyennes* (*b*, *gh*, *d*), et les *fortes* ou *ténues* (*p*, *k*, *t*). — On voit de suite que la phonétique d'une langue est la base principale et première de son originalité ; ce qui vous frappe dès l'abord, si vous comparez le français à d'autres langues, c'est la diversité phonétique. Qui n'a remarqué cent fois, par exemple, quelle différence établit entre les autres langues romanes et la nôtre la substitution de l'*e* muet à un grand nombre de voyelles sonores, ou l'effacement de notre accentuation ? Qui n'a senti la barrière que mettent entre les langues germaniques et le français la dureté de leurs consonnes et la force de leurs aspirations ? C'est dans cette partie que la linguistique touche de plus près à l'histoire naturelle ; c'est là que les influences de la race et du climat se font sans doute le mieux sentir. Et pourtant ce fondement de la connaissance d'une langue est, le plus souvent, à peine abordé dans nos grammaires.

La *formation des mots* peut être comparée à l'anatomie. Les sons, je viens de le dire, ne sont que les matières premières ; le langage les met en œuvre pour en former d'abord des racines simples, puis des groupes de plus en plus complexes dont il distingue le sens par leur forme. La première de ces opérations ne se produit plus depuis longtemps dans les langues ; elle appartient à leur période primitive, que nous ne pouvons nous représenter que par des conjectures plus ou moins bien établies ; il en est de même de la constitution des thèmes primaires ou radicaux, qui n'existent plus sous leur forme nue dans les idiomes que nous connaissons. Ceux-ci n'emploient pour la formation des mots que deux procédés, la *dérivation* et la *composition*. — La *dérivation* consiste à attacher au thème une terminaison, qui tantôt n'a pas d'autre effet que de l'assigner à une certaine classe de mots, tantôt ajoute à son sens général

une détermination propre. La première forme de dérivation, qu'on peut nommer *spécification*, appartient aux périodes les plus anciennes du langage; c'est ainsi que du thème *reg-*, auquel est attachée l'idée de diriger, on fait en latin par l'addition d'une terminaison nominale le nom *rex* (*reg-s*) et d'une terminaison verbale le verbe *reg-o*. Bien qu'il soit plus rare dans les époques modernes, ce procédé y existe encore; c'est celui dont le français s'est servi pour tirer du thème contenu dans *regretter* le substantif *regret*, celui que nous employons encore en disant par exemple *chauffe*, de *chauffer*, nous contentant de donner au radical du verbe une forme nominale; il se retrouve également dans les autres langues romanes, comme l'a montré dans un mémoire spécial, avec autant d'érudition que de justesse, un de nos maîtres, le savant professeur de littérature grecque à la faculté des lettres. Mais la seconde forme de la dérivation, celle qui modifie plus particulièrement le sens du mot, est la plus usuelle. C'est ainsi que ce thème *reg-* donne en latin *reg-imen*, *rec-tor*, *reg-ula*, que le thème *chauff-* donne en français *chauffeur*, *chauffage*, *chauffoir*, *chaufferette*. — La *composition* opère sur des mots déjà formés et en réunit ensemble deux ou plusieurs, ainsi *inter-rex*, *cor-rigere*, ainsi *chauffe-pieds*, *surchauffer*. — La grande différence entre la composition et la dérivation, c'est donc que dans celle-là les deux mots joints ensemble ont, indépendamment de leur agglutination, un sens indépendant qu'ils gardent en se groupant l'un avec l'autre, tandis que dans ceux-ci les terminaisons n'ont pas d'existence isolée et sont dénuées de sens en dehors de la modification qu'elles apportent au mot. La grammaire comparée nous apprend, il est vrai, qu'elles en avaient un à l'origine, et que toute dérivation est primitivement une composition; mais dans les langues telles qu'elles existent, cette distinction n'en répond pas moins à quelque chose de réel, et nous diviserons la formation des mots en dérivation et composition. Remarquons qu'on donne le nom de *suffixes* aux terminaisons dérivatives, et qu'on appelle *préfixes* les prépositions ou adverbes qui sont fréquemment usités en composition et se placent devant le mot, tandis que les *suffixes* s'ajoutent au thème. — La formation des mots nous fait voir, groupés et constitués en organes, les élé-

ments primordiaux que nous avait fournis la phonétique ; elle achève de donner aux phénomènes supérieurs qui vont s'accomplir leur base indispensable. — Elle est cependant, s'il est possible, encore moins représentée que la phonétique dans nos grammaires, qui ne comprennent guère que les deux parties dont il nous reste à parler, la *flexion* et la *syntaxe*.

La *flexion* est l'ensemble des modifications que subissent les mots, suivant qu'ils se trouvent avec d'autres dans tel ou tel rapport ; elle se divise en deux grandes parties, la *déclinaison* et la *conjugaison*. Elle n'embrasse pas la langue tout entière ; un nombre considérable de mots lui échappent ; ce sont ceux qu'on appelle *invariables*, et que la grammaire comparée désigne ordinairement par le nom de *particules*, c'est-à-dire les quatre dernières parties du discours (*adverbe*, *préposition*, *conjonction*, *interjection*) ; ces particules elles-mêmes (sauf les interjections qui ne sont réellement pas des mots) ont été à l'origine susceptibles de flexion ; mais elles ne le sont plus dans nos langues. Les six autres parties du discours sont sujettes soit à la *déclinaison* (*article*, *substantif*, *adjectif*, *pronom*, *participe*), soit à la *conjugaison* (*verbe*). — Toutes les langues n'expriment pas par des modifications apportées aux mots eux-mêmes les rapports que marquent la déclinaison et la conjugaison, et aucune n'exprime ainsi tous ces rapports : un autre procédé fait concurrence à celui-là, c'est l'emploi de particules qui se placent à côté des mots et ne font pas corps avec eux. Dans les langues de la famille indo-européenne, le second de ces procédés, qui existe toujours à côté du premier, tend à le supplanter de plus en plus, si bien que l'âge de la langue, au point de vue de la grammaire comparée, se marque par la plus ou moins grande place faite à la flexion ; ainsi le sanscrit représente sous ce rapport la plus ancienne de ces langues, et l'anglais la plus moderne. — En français, par une application naturelle de cette loi, la flexion est beaucoup plus restreinte qu'en latin ; c'est ce qu'on a exprimé en disant que celui-ci est plus *synthétique* et celui-là plus *analytique*. La déclinaison n'a pas passé en français, il s'en faut, avec tous les aspects qu'elle présentait en latin : le français a conservé imparfaitement la distinction des *genres* (il a perdu le neutre), plus complètement celle des *nombres* et il a abandonné celle des cas. Pour la *conjugaison*, le même fait se reproduit : les formes

de plusieurs personnes se confondent souvent en une seule, et le passif s'est perdu (sauf le participe passé) ainsi que plusieurs temps de l'actif. On a suppléé à ces pertes en employant pour les noms des particules (*de Pierre*, *à Pierre*, au lieu de *Petri*, *Petro*), pour les verbes des pronoms (*je vois*, *tu vois*, au lieu de *video*, *vides*) ou des auxiliaires (*je suis aimé*, *j'avais aimé*, au lieu de *amor*, *amaveram*). Mais la flexion n'en existe pas moins encore, et son étude constitue une des parties les plus intéressantes de l'analyse scientifique d'une langue. Les organes dont la formation des mots nous a fait connaître la structure entrent par elle en rapport les uns avec les autres, se coordonnent et se modifient suivant la fonction qu'ils auront à remplir.

La *syntaxe* est l'étude du fonctionnement de ces organes; elle nous fait assister à un ordre nouveau et plus compliqué de phénomènes. Les mots, formés avec les sons qu'a analysés la phonétique et modifiés suivant les règles de la flexion, se groupent pour former des phrases et se subordonnent à l'unité d'une idée. Ici la physiologie se retire tout-à-fait à l'arrière-plan; la philosophie étudie dans le langage l'image et le moule des opérations de l'esprit. La syntaxe forme ce qu'on appelle essentiellement le génie d'une langue, c'est-à-dire l'ensemble des procédés propres par lesquels une langue s'efforce de rendre la pensée; elle porte par suite la marque des habitudes et des qualités différentes de la pensée elle-même chez les peuples qui la créent. Le langage atteint avec elle son état le plus intellectuel; aussi va-t-elle en se développant à mesure que la civilisation d'un peuple grandit et que son esprit s'enrichit et se complique. Au delà, il n'y a que la personnalité même de chaque homme qui parle, personnalité qui, par la culture, se dégage de plus en plus des lois physiques du langage, et arrive à produire le *style*, c'est-à-dire l'art dans la parole. L'étude du style dépasse la grammaire comme l'étude de la danse par exemple dépasse l'histoire naturelle; je n'en parle que pour vous indiquer précisément le point où finit la science du langage.

Ainsi : *phonétique*, *formation des mots*, *flexion* et *syntaxe*, tels sont les quatre aspects sous lesquels on peut étudier une langue. Suivant qu'on les embrasse en général ou qu'on regarde successivement sous chacun d'eux les mots pris isolément, on fait la grammaire proprement dite ou le vocabulaire d'une langue;

car le vocabulaire doit comprendre ces quatre parties, et chacun des mots qui le composent, comme le plus petit fragment d'un vaste miroir, doit refléter autant que le miroir entier; il en possède en outre une qui lui est propre, l'interprétation des mots; mais pour la commodité du travail, on suppose connu ce qui regarde la phonétique générale et la formation des mots, et on se borne à la flexion et à l'emploi de chaque mot, qui en est la syntaxe. — La *grammaire* au contraire comprend les quatre parties; les deux premières, je le répète, peuvent être considérées comme l'anatomie du langage; les deux dernières en sont la physiologie. C'est dans ce sens, Messieurs, que je compte traiter ici la *Grammaire de la langue française*. Pour achever le programme général du cours qui est le sujet de cette première leçon, il ne me reste plus qu'à vous dire ce que j'entends par grammaire *historique*.

On a contesté, avec beaucoup de talent et d'autorité, à la science du langage, le droit de figurer dans les sciences historiques; on a soutenu qu'elle appartenait exclusivement aux sciences naturelles. Je ne vois pas, je l'avoue, entre ces deux séries de sciences, l'abîme qu'on a voulu y mettre. Les sciences naturelles, dit-on, ont pour objet les œuvres de la nature, les sciences historiques les œuvres de l'homme. Mais l'homme fait lui-même partie de la nature, et ses œuvres sont aussi par conséquent des œuvres de la nature, des œuvres au second degré si l'on veut. Il est certain que les modifications que les langues subissent par le cours des siècles sont produites en grande partie par des causes qui agissent avec la régularité et la constance des lois naturelles, et si l'on entend par sciences naturelles celles où l'observation constate des lois, la linguistique est à coup sûr une de ces sciences. Ces lois reposent en dernier ressort sur celles de la physiologie et de la psychologie, en sorte qu'on peut dire que dans la hiérarchie des sciences naturelles elle serait à peu près aux deux que nous venons de nommer ce que la biologie, par exemple, est à la chimie et à la mécanique. Mais ce n'est là qu'un des aspects de la question, et si par ce côté la linguistique, bien que dans un sens restreint, a droit de figurer dans les sciences naturelles, elle se range tout-à-fait, par un autre, dans les sciences qu'on appelle historiques.

Ce n'est pas que le langage soit une œuvre arbitraire et

volontaire de l'esprit humain, mais c'est qu'il ne peut se produire et se développer que dans un milieu historique. Les langues n'ont pas en elles, comme les êtres organiques, leur loi de croissance et de dépérissement; elles n'ont pas de forme nécessaire, d'organes en rapport constant avec cette forme, et quand nous les appelons *organiques*, que nous parlons de leur *organisme*, nous ne prétendons pas constituer « un quatrième règne de la nature »; il faut se garder de prendre, comme on le fait trop souvent, une métaphore pour une définition. On entend seulement par *organique* ce qui est conforme aux lois primitives d'une langue, par *inorganique* ce qui les viole. Mais les langues ne sont pas, toute métaphore à part, des êtres vivants : elles ne naissent pas (ou du moins elles ont commencé une fois pour toutes à une époque bien antérieure à l'observation), elles ne croissent pas d'après cette sorte de loi propre aux êtres organisés qu'on nomme la force plastique, elles ne dépérissent et ne meurent pas; il n'y a de langues mortes que celles qui ont disparu avec les peuples qui les parlaient ou ont été abandonnées par eux. La part de l'action historique est donc considérable : pour emprunter aux sciences naturelles une de leurs meilleures formules, nous dirons que le développement du langage est *dirigé* par des lois qui lui sont propres, mais rigoureusement *déterminé* par des conditions historiques. Sans doute ces conditions ne changent en rien ces lois elles-mêmes, mais elles leur permettent de passer de la virtualité à l'acte. Si le petit peuple romain, au lieu de conquérir le monde, avait eu le sort des Étrusques ou des Samnites, non-seulement on ne parlerait pas latin ou néo-latin actuellement en France et en Espagne, — ce qui peut être envisagé comme un simple accident historique, — mais les germes des langues néo-latines, qui reposaient dans le latin, ne se seraient jamais développés. Si au contraire les Étrusques, par exemple, avaient joué le rôle des Romains, non seulement la langue étrusque n'aurait pas péri si complètement qu'on ne sait à quelle famille de langues en rattacher les rares débris, mais des forces latentes qui étaient dans cette langue, que n'y soupçonnaient pas ceux qui la parlaient, que nous ne pourrions guère démêler si nous la connaissions encore, ces forces latentes, dis-je, seraient arrivées à l'expression et auraient produit des langues qui seraient à l'étrusque ce que les langues

néo-latines sont au latin. Mais ce n'est pas seulement l'existence de la langue ou de telle de ses formes possibles qui dépend de circonstances historiques; la nature de la langue en est profondément affectée. La psychologie, qui est une des deux causes du changement des langues, est par certains côtés une science historique, aussi bien que naturelle. Qui niera par exemple que le caractère des Romains soit en partie le produit des conditions politiques et sociales de leur existence, et qui niera l'influence de ce caractère sur la nature de la langue latine? Un savant et éloquent historien (M. E. Curtius), après avoir fort bien établi la place du grec dans le groupe des langues indo-européennes, n'en ajoute pas moins : « Le premier acte historique des Hellènes est la construction de leur langue, et c'est aussi leur première œuvre d'art. Oui, entre toutes celles de la même famille, la langue hellénique mérite d'être regardée comme une œuvre d'art, à cause du sens exquis qu'elle révèle pour l'harmonie et la variété, la clarté, l'élégance et la proportion. Quand les Hellènes auraient disparu en ne nous laissant que la grammaire de leur langue, c'en serait assez pour nous permettre d'apprécier leurs merveilleuses aptitudes. » Et ne sentons-nous pas chaque jour, en comparant l'allemand au français, que la profonde différence entre les deux peuples se reflète entre les deux langues?

Sans doute cette psychologie des peuples rentre, par un certain côté, dans les sciences naturelles; alors il faut effacer la distinction qu'on a voulu établir, et reconnaître qu'elle est peu fondée, car la classification des sciences doit s'appuyer sur leur méthode et non sur leur objet. Mais si on veut conserver cette distinction, on sera obligé d'admettre que la linguistique appartient également aux deux séries de sciences. — La grande objection, il est vrai, de ceux qui veulent absolument exclure la linguistique de l'histoire, c'est que les volontés individuelles n'ont pas de part au développement des langues, tandis que dans l'histoire politique, celle des lettres ou des arts, ce sont les volontés ou les qualités individuelles qui composent toute la science. Mais ces deux propositions sont également fort contestables. D'une part en effet les volontés personnelles, les conventions influent certainement au moins sur une partie du langage, sur le vocabulaire, qu'on ne peut cependant négliger

tout-à-fait; et la phonétique elle-même, au moins dans les langues cultivées, subit des influences arbitraires : nous voyons chaque jour sous nos yeux notre orthographe, qui est le produit d'une convention souvent bien peu raisonnable, réagir sur la prononciation ; c'est ainsi que nous nous sommes remis à dire des *mœurs*, des *ours*, *registre*, *promptitude*, quand le XVII[e] siècle disait des *mœur'*, des *our'*, *regître*, *prontitude* ; que nous prononçons *servir*, *dormir*, là où la cour de Louis XIV prononçait *servi'*, *dormi'*, et que l'*r* même des infinitifs de la première conjugaison, *aimer*, *donner*, tout-à-fait tombé dans les patois, reparaîtra un de ces jours, grâce aux efforts des instituteurs primaires. — Et d'autre part, l'histoire des nations, des religions, des littératures et des arts est-elle bien réellement le produit de volontés individuelles et arbitraires ? Ne commençons-nous pas à saisir aussi dans ces grands développements des lois que l'initiative personnelle peut entraver ou seconder, auxquelles elle donne occasion et moyen de se produire, mais qui ne lui en sont pas moins supérieures ? Et qu'est-ce, après tout, que l'initiative personnelle elle-même ?... A mesure que la psychologie, qui est encore dans l'enfance, deviendra plus scientifique, l'idée d'arbitraire ira en s'y restreignant de plus en plus, et finira sans doute par en disparaître comme elle l'a fait de la physique.— Pour résumer cette discussion, la division profonde qu'on a voulu établir entre les sciences historiques et les sciences naturelles ne repose donc sur rien de solide : dans les unes comme dans les autres il n'y a que des phénomènes dirigés par des lois et soumis, pour se produire, à des conditions qui les déterminent; mais si on maintient cette distinction, comme on peut le faire pour la commodité du discours, la science du langage appartient aux deux groupes et sert pour ainsi dire de transition de l'un à l'autre.

Le mot *historique*, appliqué à la grammaire d'une langue, n'implique pas d'ailleurs qu'on étudiera dans cette langue toutes les influences historiques qu'elle a pu subir. Il ne préjuge pas la question que je viens de traiter, car, ainsi que l'a fort bien remarqué M. Max Müller, on dit l'histoire de la terre bien que la géologie soit à coup sûr une science naturelle. Ce mot signifie seulement ici que les phénomènes grammaticaux se produisent non ensemble mais successivement, en sorte que

l'état d'une langue à un moment donné de son existence est toujours la conséquence de son état antérieur, modifié soit par les lois qui lui sont immanentes, soit par des causes externes. Il en résulte que prétendre faire la grammaire d'une langue sans connaître l'histoire de cette langue, c'est-à-dire les phases qui ont précédé celle qu'on étudie, c'est renoncer à tout résultat scientifique. Le travail se réduit alors à une simple constatation empirique, comme dans les manuels à l'usage des étrangers, ou à une technique, comme dans nos grammaires ordinaires, qui portent en tête cette maxime : *La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement*. Là où la grammaire empirique constate, la grammaire historique explique ; l'une donne, à un moment donné, le *comment* d'une langue, l'autre en donne le *pourquoi* ; car, en science, le *comment* de l'antécédent est le *pourquoi* du conséquent.

Il ressort déjà pour vous de la manière dont j'ai défini la langue française que je ne puis l'étudier qu'*historiquement*. Puisque je comprends sous ce nom le dialecte de l'Ile-de-France depuis sa plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, je dois embrasser dans mon examen toutes les périodes successives de ce dialecte. C'est en effet ce que je me propose de faire, mais notre étude ne sera pas rigoureusement bornée là. D'une part elle s'appuiera toujours sur le latin, en s'attachant autant que possible à déterminer les formes du latin vulgaire, qui n'est qu'un état plus ancien du français ; elle interrogera aussi les autres idiomes, surtout l'allemand, qui ont concouru à former notre vocabulaire, et parfois influé sur notre grammaire proprement dite. D'autre part, elle s'éclairera sans cesse par la comparaison avec d'autres langues ou dialectes ; cette comparaison embrassera trois degrés : d'abord, et le plus ordinairement, nous rapprocherons du français proprement dit les autres dialectes de la langue d'oïl, soit qu'ils se soient développés de même, soit qu'ils offrent des différences avec le nôtre ; — puis nous ferons plus sommairement le même travail pour les autres grands dialectes dérivés du latin et surtout pour le provençal, qui forme avec le français une sous-division particulière ; — enfin, et beaucoup plus rarement, nous aurons occasion soit de comparer le latin, dans les caractères qu'il a légués aux langues romanes, avec les autres membres de la famille indo-européenne, soit d'emprunter en

général à l'histoire d'autres langues quelques faits qui jettent de la lumière sur des faits analogues dans le développement de la nôtre. — En principe, c'est le latin qui sera la limite de nos recherches ; nous ne poursuivrons pas plus loin notre travail. En effet la tâche de la philologie romane est accomplie quand elle est arrivée à rejoindre au latin les langues qu'elle étudie ; c'est à la grammaire comparée des langues indo-européennes à reprendre la chaîne au point où le romaniste la lui tend et à la continuer pour son compte. — De même nous ne chercherons pas à déterminer quelles sont les causes physiologiques et psychologiques des lois que nous observerons ; c'est à la science générale du langage à profiter des données que lui aura fournies l'étude spéciale d'une langue pour en tirer des conclusions qui dépassent cette étude même. — Examinons rapidement quels seront, dans chacune des quatre parties de la grammaire, les procédés et les résultats de la méthode historique ainsi définie.

La phonétique, envisagée à ce point de vue, prend un caractère tout nouveau. Les sons et leurs modifications ne sont plus seulement des faits, donnés par la réalité, qu'il n'y a qu'à accepter et à enregistrer ; il faut découvrir leur forme la plus ancienne, l'époque et la nature de leurs variations. — Dans le cas spécial qui nous occupe, la grande question est de fixer le rapport de la phonétique du français avec celle du latin. Si nous prenons les deux points extrêmes, le français moderne et le latin classique, nous trouvons une telle différence que nous sommes d'abord portés à voir dans le français une création toute nouvelle. La tâche de la grammaire historique sera ici de restituer, autant qu'elle le pourra, tous les degrés de l'échelle par laquelle la phonétique latine est devenue la phonétique française, en passant par le latin vulgaire et l'ancien français. Prenons un exemple. Notre mot *épaule* répond à *spatula* ; mais en les mettant l'un à côté de l'autre, on croit plutôt avoir affaire à une traduction qu'à une modification du même mot. Rien n'est cependant plus évident si on suit la marche indiquée. En effet, les inscriptions nous apprennent que le latin populaire avait une tendance à faire précéder d'une sorte de demi-voyelle les combinaisons *sc*, *st*, *sp*, etc., quand elles commençaient le mot, et à dire par conséquent *iscamnum*, *istella*, *ispatula*. Il est d'ailleurs

à remarquer que le latin avait déjà exclu, au commencement des mots, des combinaisons de l'*s* avec une lettre suivante, qu'admettent parfaitement le grec ou l'allemand, comme *sl*, *sm*, *sb*, *sf* ; on a constaté en outre qu'il est difficile de prononcer tous ces groupes de consonnes sans les faire précéder d'une sorte d'aspiration vocale, qui est comme l'élan que prend la voix avant de franchir ce petit obstacle ; aussi d'autres langues ont-elles imité le latin dans ce procédé. Plus les inscriptions sont récentes, plus les formes en *i* deviennent nombreuses ; elles abondent dans les inscriptions chrétiennes, qui laissent largement pénétrer le parler vulgaire, et en particulier dans celles de la Gaule. Cet *i*, qui n'existe pas en valaque et n'existe qu'à peine en italien, s'est conservé tel quel dans le dialecte sarde (*istella*, *ispiritu*) ; dans les quatre langues de l'ouest il est devenu *e*, et c'est sous cette forme qu'il nous apparaît dans les plus anciens monuments. Nous obtenons ainsi la forme *espatula* ; mais il arrive très-fréquemment en latin vulgaire et déjà en latin classique que la pénultième brève d'un mot accentué sur la deuxième avant-dernière tombe (cf. *seclum*, *periclum*) ; c'est ce qui est arrivé ici ; et on a eu *espatla*. La suppression de l'*u* met en présence le *t* et l'*l* dans un ordre que ne tolérait pas le latin, et que le provençal seul admet entre les langues néo-latines ; aussi a-t-il conservé la forme *espatla*. Pour détruire ce groupe, les autres dialectes ont employé deux moyens : l'espagnol, par un procédé qui lui est des plus familiers, a interverti les deux lettres, et il a eu *espalda*, en adoucissant *t* en *d* ; les autres langues ont eu recours à *l'assimilation*, c'est-à-dire qu'elles ont remplacé le *tl* par deux *l*, ce qui a donné en italien *spalla*, en sarde *ispalla*. Le français change l'*a* final en *e* muet, et il a ainsi formé *espalle*, qu'on trouve dans les anciens textes. A une époque que je crois être la première moitié du XII[e] siècle, un nouveau changement intervient ; le français change en *u* le premier *l* de tout groupe de consonnes où cette lettre est la première, et par conséquent aussi de ceux où elle est double : on a donc *espaule*, et sous cette forme le mot traverse tout le moyen-âge. Vers la fin de cette période le mot subit sa dernière modification : la prononciation ne tolère plus l'*s* devant les consonnes même dans le corps du mot, et on dit *épaule*, mais l'*s* se maintient par tradition dans l'orthographe jusqu'au

XVIII[e] siècle, et c'est la troisième édition du dictionnaire de l'Académie, en 1740, qui enregistre officiellement pour la première fois la forme admise aujourd'hui. Vous avez là un échantillon abrégé de la phonétique française, telle que je l'étudierai devant vous; vous voyez dans quel sens cette étude sera *historique*.

Je pourrais donner des exemples pareils de l'application de cette méthode aux autres parties de la grammaire; mais le temps me manque, et je me contenterai de l'indiquer. Dans la formation des mots, la grammaire historique du français distingue ce qui a été transmis par le latin et ce que le français a ajouté à son patrimoine soit en fécondant des germes restés stériles, soit en modifiant l'emploi de moyens connus, soit en faisant des emprunts à d'autres langues; elle montre quelles terminaisons ont été le plus usitées et à quelles époques, quels suffixes sont morts de bonne heure et sont devenus impropres à la création de nouveaux vocables, lesquels au contraire ont gardé leur vitalité et nous servent encore tous les jours. — Dans la flexion, elle suit la destruction toujours croissante du système latin depuis l'importation en Gaule du latin vulgaire jusqu'aux patois actuels de la langue d'oui; elle rend compte des bizarreries de la déclinaison que la grammaire ordinaire se borne à constater; elle montre dans la conjugaison la prédominance de certaines formes, la désuétude où tombent quelques temps, l'emploi toujours plus fréquent de certains autres. — Dans la syntaxe enfin, partie plus délicate et encore moins bien connue, elle tâche de suivre l'esprit français dans ses efforts successifs pour se construire un instrument qui convienne aux phases de son développement; elle étudie les modes de grouper les mots légués par la langue latine, et fait voir comment le français supplée par des procédés sans cesse nouveaux à ceux que les perturbations de la flexion rendent de plus en plus insuffisants. — En un mot, sur la longue route que le latin de Plaute a faite pour devenir le français d'aujourd'hui, la grammaire historique l'accompagne pas à pas, marquant les étapes, indiquant les haltes et les marches forcées, prenant note avec soin des changements qu'ont éprouvés dans ce grand voyage l'ordonnance et la composition de chaque groupe, comptant les morts et enregistrant les recrues.

Telle est, Messieurs, la tâche difficile que j'entreprends devant vous. Cette année, après une rapide introduction sur la langue latine et quelques indications sur les autres langues avec lesquelles elle s'est trouvée en contact sur le sol de la Gaule, nous étudierons la phonétique ; et si vous voulez bien me prêter le concours de votre indulgence, j'espère passer ensuite à la formation des mots, à la flexion et à la syntaxe. Je serais heureux de pouvoir le faire, et d'avoir enseigné pour la première fois dans son ensemble la vraie grammaire de notre langue. Je me fais peut-être illusion en me promettant un nombre d'auditeurs suffisant, bien que nécessairement restreint ; et cependant il me semble que le moment est heureux pour des études de ce genre. Elles datent d'hier dans notre pays, et déjà elles y trouvent un écho intelligent et sympathique ; sous leur forme la plus savante, elles ont des maîtres et des élèves qui préparent la fondation d'une école philologique française. Sous la forme plus modeste où se renfermera ce cours, elles ont droit d'intéresser autant, et elles le font plus directement encore, puisque leur objet est la langue même que nous parlons tous. Il ne saurait être indifférent de savoir ce qu'est au juste cette langue, d'où elle vient, par où elle a passé, et les lois qui la constituent. Aride au premier aspect, la grammaire historique n'en a pas moins, pour les esprits réfléchis, un attrait sérieux et puissant. L'obscurité étrange, et, comme tant d'autres, si facilement acceptée du vulgaire, qui enveloppe le langage, a quelque chose d'effrayant. Qu'est-ce que cette langue que nous parlons, dans laquelle nous pensons, dans laquelle nous vivons de notre plus belle vie, de notre vie intellectuelle et morale, que nous aimons, et qui nous est cependant si singulièrement étrangère ? Chaque génération à son tour, en arrivant au jour de l'existence, s'en saisit, s'y suspend pour ainsi dire, et la repasse ensuite plus ou moins altérée à la génération suivante. Insoucieux, indifférents à tous ces mystères qui nous environnent, nous reprenons les vieux mots sur les lèvres de nos mères, nous les mêlons et les agitons sans cesse pendant notre courte vie, jusqu'à ce qu'ils viennent écrire sur notre tombe ce que nous avons cru être, et nous ne leur demandons presque jamais les histoires qu'ils ont à nous dire, et d'où leur vient cette mystérieuse puissance de faire vivre notre pensée. La grammaire

historique nous l'apprend ; touché par sa baguette magique, chaque mot nous raconte sa destinée, chaque forme repasse par toutes ses métamorphoses, et peu à peu des lois fixes, bien que variées, apparaissent à nos yeux. Ramené à la régularité de son développement spontané, le langage n'est plus quelque chose d'extérieur et d'arbitraire ; il retrouve sa place dans l'harmonieux ensemble des choses, dans cette grande trame vivante que tissent les lois éternelles de la nature et dans laquelle sont entrelacés tous les fils de notre frêle existence. La linguistique conduit ainsi pour sa part au plus beau résultat de toute science, qui est de rattacher au grand tout les parties en apparence les plus fragmentaires, et de nous faire sentir la solidarité de chaque détail avec l'ensemble. — En comprenant que notre vie n'est pas un fait isolé et fortuit, que toutes ses manifestations trouvent leur raison d'être, aussi bien que leur expression, dans ce vaste univers dont le microcosme humain est l'abrégé, nous accroissons cette vie elle-même de tout ce que nous y mêlons de nouveau, en même temps que nous diminuons l'importance excessive que tend toujours à s'arroger notre personnalité passagère ; et tout en constatant les lois auxquelles nous sommes soumis, nous jouissons du plaisir élevé de les voir à l'œuvre et de les subir au moins en connaissance de cause.

[*Grammaire historique de la langue française.*
Cours professé à la Sorbonne, rue Gerson, en 1868.
Leçon d'ouverture.]

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Histoire de la langue française, par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris. (Fait partie de l'*Histoire de la langue et de la littérature française des origines à 1900*, publiée sous la direction de L. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris. Paris, Colin, 1896 et ann. suiv., in-8°.)

La grande histoire générale de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours, que M. Petit de Julleville, assisté de nombreux collaborateurs, est en train de mener à bonne fin, a pour complément une histoire de la langue française. M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris, s'est chargé de cette œuvre considérable, qui existe à côté et indépendamment de l'autre, et à laquelle seule nous consacrons le présent compte rendu. M. Brunot est déjà avantageusement connu des philologues par sa Grammaire historique du français moderne et par sa belle étude critique du commentaire de Malherbe sur Desportes. En acceptant la tâche ardue de retracer l'histoire de notre langue pendant les quinze derniers siècles, le jeune maître de conférences a montré un courage devant lequel on doit s'incliner, et il aura l'honneur d'avoir réalisé le premier un dessein que plus d'un, sans doute, a formé, mais que nul avant lui n'avait osé exécuter, car le livre que Littré a publié sous le nom d'*Histoire de la langue française* (et qui n'est qu'un recueil d'articles parus presque tous dans le *Journal des savants*) ne mérite aucunement ce nom, et les quelques esquisses superficielles qu'on a depuis données sous ce titre ne valent pas même la peine d'être mentionnées. Ce courage, M. Brunot le justifie par le savoir et le talent avec lesquels il a exécuté, au moins jusqu'à présent, — il est arrivé à la fin du XVIe siècle, — sa difficile entreprise; il a doté la littérature scientifique d'une œuvre qui lui manquait, œuvre qui n'est pas et ne saurait être

parfaite, mais qui est partout consciencieuse et intelligente, nouvelle en beaucoup de points, tout à fait excellente en certaines parties, et qui mérite de la part de la critique la plus sympathique attention. Il est à souhaiter que l'auteur, une fois terminée la grande publication collective à laquelle cette œuvre est annexée, l'en dégage pour en faire un livre à part, qui sera assurément, quand il l'aura revu, complété et perfectionné, un des livres les plus importants, les plus distingués et les plus utiles que la philologie du XIX[e] siècle léguera à l'âge qui vient. C'est pour contribuer à la préparation de cette revision que je vais soumettre à l'auteur un certain nombre d'observations qui porteront surtout sur la partie de son travail relative à la période ancienne, car pour celle qui s'occupe de la Renaissance, je n'aurai plus guère, — tant parce que l'auteur est mieux préparé que parce que je le suis moins bien, — qu'à signaler l'étendue et la nouveauté de ses recherches, et à résumer les résultats fort intéressants auxquels elles ont abouti. A plus forte raison en sera-t-il sans doute ainsi des parties, non encore parues, qui concernent les époques plus rapprochées de nous.

Mais avant d'aborder l'examen de l'œuvre de M. Brunot, on me permettra de poser une question préliminaire que l'auteur ne pose pas et peut-être n'avait pas à poser, mais qui ne laisse pas d'être et assez importante et assez difficile à résoudre : Qu'est-ce que l'histoire d'une langue ? Quelle en est au juste la matière ? Et par quelle méthode convient-il de la traiter ? Ces questions seront ici examinées particulièrement au point de vue du français.

Tous les linguistes qui réfléchissent sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître que c'était par une conception erronée qu'on attribuait jadis aux langues une sorte de vie propre, comparable à celle des êtres organisés : une langue — cela est maintenant bien établi — n'a ni naissance, ni évolution conditionnée par sa constitution, ni mort naturelle (les langues dites « mortes » sont simplement celles qui ne sont plus parlées). Une langue est l'ensemble des signes phoniques qu'un certain groupe d'hommes emploient pour se communiquer leurs pensées ; ces signes sont transmis à l'enfant par le milieu où il les apprend, et transmis par lui à son tour ; jusqu'à quel point, à l'origine, ils ont été naturels ou conventionnels, c'est ce que la lin-

guistique n'a pu encore déterminer; mais dans l'état de choses que nous pouvons observer ils sont purement traditionnels. Il est de fait cependant qu'ils ne restent pas immuables à travers les générations dans un même groupe social : ils se modifient plus ou moins dans leur forme (phonétique et morphologie), dans leur nombre et leur sens (lexique) et dans leur mode de groupement (syntaxe). La raison de ces modifications se dérobe la plupart du temps à notre observation; mais leur existence est attestée pour toutes les langues et forme même la cause principale ou (si l'on admet l'unité primitive du langage) la cause unique de leur diversité. Le temps — c'est-à-dire la succession des générations, dont chacune altère quelque peu la tradition qu'elle a reçue — étant le facteur essentiel de ces modifications, on voit tout de suite que toute langue a une histoire, qui doit être le tableau de ces modifications dans leur ordre chronologique. Mais les changements produits par le temps ne sont pas les seuls que subissent les langues, et l'étude de ces changements ne constitue pas toute leur histoire. La loi universelle de l'altération insensible n'agit pas pareillement, dans une seule et même langue, à tous les endroits où elle est parlée : plus le groupe d'hommes à qui cette langue sert est nombreux, plus surtout le territoire où elle se parle est étendu, plus il se produit de ces variations qu'on appelle « dialectales », et dont l'existence prouve bien que l'altération des langues n'est pas une évolution organique prédéterminée dans leur nature propre. Dès lors l'histoire de la langue doit tenir compte de ces variations; mais c'est ici que se pose le problème le plus difficile : où commencent et finissent respectivement la notion de dialecte et celle de langue? Le latin nous apparaît comme une langue distincte en regard des autres langues indo-européennes parce qu'il en est séparé par des étendues de temps et de lieu qui nous cachent les gradations intermédiaires par lesquelles il se rattache à elles; mais, au fond, il n'est qu'une variation locale de la langue indo-européenne, de même que le grec ou l'indien. A leur tour, les langues romanes, que nous sommes habitués à admettre au nombre de huit (sarde, italien, roumain, ladin, espagnol, portugais, provençal, français), ne sont que des variations locales du latin, et ici la distinction entre elles est plus visiblement arbitraire, parce que généralement elles sont reliées

les unes aux autres par des dégradations insensibles. Mais ces noms sont surtout arbitraires si on les envisage en eux-mêmes : l'italien est pour nous tantôt l'ensemble des parlers romans usités en Italie, tantôt la langue littéraire, c'est-à-dire foncièrement un de ces parlers, — le toscan, — qui n'est que dans une région très limitée l'évolution spontanée du latin (encore a-t-elle reçu bien des éléments dialectaux ou exotiques). Il en est de même du français. On est convenu de ne pas attribuer ce nom à l'ensemble des parlers romans qui continuent le latin en Gaule ; on les désigne sous l'appellation commode de « gallo-roman », mais le mot « français » signifie, pour les philologues, tantôt le groupe de ces parlers qui occupe le nord de la France jusqu'à une limite qui reste et restera toujours très flottante, tantôt le parler spécial de l'Ile-de-France, qui est devenu la langue littéraire et même usuelle de la France entière. Une histoire de la langue française sera-t-elle l'histoire du groupe des parlers de la France septentrionale ou une histoire du français propre, du « francien », comme on commence à dire pour éviter l'équivoque ? M. Brunot ne s'est pas nettement prononcé sur ce point; mais il résulte de la lecture de son travail que c'est essentiellement l'histoire du francien qu'il a entendu faire, tout en laissant, dans la partie ancienne de cette histoire, une certaine part aux dialectes, ce qui ne pouvait guère être évité, puisqu'ils ont largement contribué à la littérature « française » du moyen âge [1]. A partir de l'époque où le francien devient décidément (sauf coloration dialectale involontaire chez tel ou tel auteur) la seule langue écrite de la France, il ne s'occupe plus des dialectes.

Étant donné que le francien — à cause de ses destinées politiques et littéraires — est seul considéré comme une « langue » parmi le groupe des parlers du nord de la France, et qu'on veut en écrire l'histoire, en quoi cette histoire doit-elle consister ? D'abord évidemment, comme on l'a dit plus haut, dans l'exposition en ordre chronologique des modifications qu'a subies le latin, à partir de son introduction dans l'Ile-de-France, dans sa

1. A vrai dire, comme on le verra dans la suite de ce compte rendu, cette part n'a pas été faite, dans l'ouvrage de M. Brunot, aussi large qu'elle aurait dû l'être.

phonétique, sa morphologie, son lexique et sa syntaxe. C'est là l'histoire « interne », qui constitue à elle seule une tâche immense. Elle comprend deux objets assez différents : l'histoire du francien ou français parlé et l'histoire du français écrit. Dès qu'on écrit une langue, — et la nôtre s'écrit depuis mille ans, — on la modifie en quelque mesure : l'histoire de la graphie dans ses rapports avec la phonétique offre déjà un vaste sujet d'études, et l'analyse même de cette graphie est notre principal moyen de connaître la prononciation de la langue parlée dans les périodes que nous ne pouvons observer directement et où les témoignages des grammairiens nous manquent encore. Mais les éléments de la langue autres que la phonétique ne se développent plus, du moment qu'il existe une tradition littéraire, avec la pleine liberté qu'ils ont dans les langues uniquement parlées : la morphologie tend à se fixer et à se conformer à des modèles antérieurs, le lexique et la sémantique sont souvent ou archaïques ou personnels, la syntaxe devient plus riche, plus compliquée et plus rigoureuse que dans l'usage familier et improvisé ; enfin naît le style, mélange inégal dans chaque écrivain d'imitation et d'innovation. Tout ce travail, à partir de la Renaissance, s'accomplit sous le contrôle, souvent sous la direction des grammairiens. On n'a guère observé jusqu'à présent que les transformations du français écrit ; celles du français parlé sont beaucoup plus difficiles à suivre, puisqu'on ne les connaît ou qu'on ne les devine qu'à travers le français écrit ; mais l'historien de la langue doit s'efforcer de ne pas perdre de vue ce double objet de son étude.

Voilà donc ce qui constituerait à peu près l'histoire interne du français ; mais l'histoire externe n'est pas moins importante et moins complexe. Il faut d'abord déterminer exactement où s'est formé le parler qu'on appelle francien ou français et ce qui le distingue des parlers avoisinants ; étudier l'emploi qui en a été fait dans les diverses classes de la société ; rechercher quand on a commencé de l'écrire ; suivre pas à pas les progrès de son extension hors de son domaine primitif, d'abord dans la France du Nord, puis dans celle du Midi, et même en dehors des limites de la France ; distinguer si cette extension, là où elle se produit, affecte la langue parlée ou seulement la langue écrite, la langue populaire ou seulement la langue officielle, et faire

voir les réfractions locales que le francien a pu subir en pénétrant dans des milieux de plus en plus éloignés de son centre. La question des rapports du français avec d'autres langues appartient à son histoire externe autant qu'à son histoire interne ; elle touche surtout le lexique, mais là elle a une grande importance : les mots empruntés au latin constituent aujourd'hui une masse énorme des mots de la langue écrite, une masse encore très considérable des mots de la langue parlée ; il faut savoir quand, pourquoi, par quel canal ils ont passé des livres latins dans l'usage français. Les mots germaniques, tous — sauf quelques rares exceptions modernes — entrés par le contact direct, forment aussi une part importante et très intéressante de notre lexique, auquel le gaulois, le grec, l'italien, l'espagnol, l'arabe, l'hébreu, plus récemment diverses langues de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique et de l'Océanie ont apporté leur contribution. Ce qui est tout à fait de l'histoire externe, mais ne saurait être négligé, c'est la diffusion du français en dehors de son territoire, son emploi, à certaines époques et dans certains pays, à côté ou plutôt au-dessus des langues nationales, ses conquêtes sur les langues limitrophes. Enfin à l'histoire externe appartient encore celle des travaux qui ont été accomplis sur la langue, de l'idée qu'on s'en est faite, des institutions qui ont eu pour but d'en activer ou d'en guider les lentes modifications, et du travail considérable accompli par les grammairiens.

Tel serait le programme d'une histoire pour ainsi dire idéale de la langue française (définie comme elle l'a été ci-dessus). Dirai-je que M. Brunot l'a complètement rempli ? Assurément non. Il ne le pouvait pas, étant donné les dimensions restreintes qui étaient assignées à son travail ; mais il ne l'aurait pas pu, quand même il aurait eu plusieurs gros volumes à sa disposition, et j'ajoute qu'il n'est aucun philologue aujourd'hui qui fût en état de le remplir. Il est déjà extrêmement remarquable que le même auteur ait pu traiter des « origines » de la langue, de son histoire au moyen âge, et de son histoire au XVIe, au XVIIe, au XVIIIe et au XIXe siècles, sinon avec une compétence partout égale et une information partout aussi étendue, du moins toujours en pleine connaissance de cause et presque toujours en apportant à la science des faits nouveaux et des vues nouvelles.

J'ajouterai que ce programme, si M. Brunot ne l'a pas rempli dans toute son étendue, il se l'est bien proposé tel à peu près que je viens de le tracer ; il n'en a tout à fait négligé presque aucune partie, et il en a développé quelques-unes d'une façon dont on n'avait pas eu l'idée avant lui. A l'honneur d'avoir conçu un si vaste ouvrage il a joint le mérite d'en bien comprendre les conditions et les données. S'il y a néanmoins dans son œuvre, au moins pour les premières périodes, quelques lacunes sensibles qui préparent au lecteur des désappointements assez vifs, ce n'est pas qu'il n'ait pas eu la notion de l'intérêt et de l'importance des questions qu'il laissait plus ou moins entièrement de côté ; c'est qu'il a cru devoir les écarter à cause de la nature même de son ouvrage, qui, nous dit-il expressément (t. I, p. VI), ne s'adresse pas aux savants. La même raison l'a fait s'étendre plus peut-être qu'il n'aurait été nécessaire sur des questions de principe « depuis longtemps vidées », et l'a engagé à maintenir parfois son exposition dans une généralité qui peut paraître excessive. Je crois, pour ma part, qu'il eût bien mieux valu, justement pour des lecteurs peu au courant de la matière, préciser, approfondir et détailler davantage, et s'abstenir en revanche de certains développements superflus. Mais cette critique, qui s'adresse d'ailleurs surtout aux deux premières parties de l'ouvrage, sera mieux à sa place dans l'examen que je vais en faire.

I

LES ORIGINES[1].

Sous ce titre, M. Brunot expose ce qu'on sait de l'histoire du latin parlé en Gaule depuis la conquête romaine jusqu'au xe siècle. Son exposé est en général exact et clair ; mais on peut lui reprocher d'être parfois inutilement prolixe, d'être un peu vague et surtout d'être incomplet. Les hypothèses surannées qui rattachaient le français au grec, à l'hébreu, au celtique, sont brièvement exposées dans le premier chapitre (*Origine latine du*

1. *Histoire de la langue et de la littérature française*, t. I, p. I-LXXX.

français), et l'identité du français et du latin [1] est affirmée et appuyée de quelques preuves que l'auteur a jugées utiles pour ses lecteurs. Cette démonstration me paraît bien longue, et j'en dirai autant à plus forte raison du chapitre qui suit, intitulé : *Conquête des Gaules par le latin*, et qui ne contient pas moins de vingt-huit pages sur quatre-vingts qui composent toute cette partie. On voit tout de suite que c'est beaucoup trop, et que l'histoire interne est sacrifiée à un détail de l'histoire externe qui n'a en somme pour le sujet qu'un intérêt secondaire. Quelle que soit la valeur des témoignages historiques qui établiraient la persistance du gaulois jusqu'au IVe siècle (et pour ma part je continue à la regarder comme très douteuse), il est certain que le latin a remplacé le gaulois (ainsi que le ligure et l'aquitain), comme langue parlée en Gaule, antérieurement à l'époque mérovingienne, et ce n'est qu'à cette époque qu'on peut commencer à parler de « français ». Dès lors il était inutile de discuter longuement des questions qui concernent en réalité l'histoire de la latinisation de l'empire romain et non celle de la langue française [2].

Avec le chapitre III, intitulé : *Le latin parlé*, nous entrons dans une partie plus intime et plus essentielle du sujet ; mais c'est ici, je dois le dire, qu'une véritable déception attend le lecteur. L'auteur définit judicieusement ce qu'il faut entendre

---

1. L'expression n'a rien que de juste si on la prend dans un certain sens ; elle aurait dû cependant être expliquée et restreinte (voir ci-dessus).

2. J'aurais à noter des divergences sur plus d'un point ; mais j'en omettrai plusieurs, car j'ai déjà exprimé ailleurs les opinions que M. Brunot n'a pas cru devoir suivre et que je maintiendrais encore. P. XXV-XXVI : « La victoire du latin n'a pas été aussi soudaine que beaucoup de romanistes — et des plus grands — le prétendent aujourd'hui... Il est plus que douteux qu'en un siècle, comme le voudraient quelques-uns, Rome ait changé le parler de plusieurs millions d'hommes. » J'ignore, pour ma part, quels sont les romanistes qui ont fixé une telle date à la conquête du latin et qui ont parlé de cette victoire « soudaine ». — P. XXIX, M. Brunot proteste vivement contre l'opinion qui veut que le basque ait été réimporté dans son domaine actuel par des Vascons venus d'Espagne. « C'est, dit-il, une conjecture née dans l'imagination de ceux qui croient que le latin s'imposa partout sans peine et sans obstacle. » Je m'étonne qu'il n'en dise pas autant de la réimportation du celtique en Bretagne ; il l'accepte au contraire sans objection (p. XIII). L'idée qu'il combat

[illegible]

[illegible] des philologues [illegible] il est [illegible] que la [illegible] une barrière au sud ou au nord des Pyrénées, [illegible] sur des faits historiques et linguistiques que l'auteur, je le [illegible], n'a pas [illegible] d'assez près. — Je signalerai en revanche l'ingénieuse explication du mot *gallice* dans un passage bien souvent cité de Sulpice Sévère : ce *gallice* n'est, d'après M. Brunot, qu'un synonyme de *celtice*, amené par une plaisanterie sur le nom (*Gallus*) de celui auquel elle s'adresse.

1. *Domnum* et *colpum* ne devraient pas être mis sur le même plan ; le premier est beaucoup plus ancien que le second.

2. *Quetum* n'est pas devenu *keto*, qui serait en français *ci*, mais *queto*, d'où *quel*, *coi*. *Mortum* est une forme ancienne et n'a pas une origine phonétique.

3. Mot grec malencontreusement choisi.

[illegible] exemple on cite *costumen* = *consuetudinem* ; il y a tant d'exemples [illegible] eux valu ne pas choisir un mot dont la forme (pour la terminaison) [illegible] plus contestables.

Ce qui concerne la déclinaison n'est guère plus explicite [1]. Outre une remarque sur l'agglutination d'*ecce* avec les pronoms démonstratifs et une autre sur la formation analytique des comparatifs, on y voit que les déclinaisons latines étaient réduites à trois (mais on ne nous dit pas si les cas du latin avaient conservé leur existence et leur fonction), et on nous apprend que le genre neutre était détruit et que les débris en étaient dispersés entre des masculins, des féminins « et des indéclinables (*corpus* = *corps*) » (c'est là un genre inconnu jusqu'ici). De l'histoire si intéressante de la disparition progressive du neutre dans les substantifs (car il a subsisté dans les pronoms et les adjectifs), on ne nous dit rien, et, du reste, nous ne savons à quelle époque placer ce tableau de la déclinaison du latin vulgaire, qui contient des éléments d'époques si diverses.

La conjugaison, la syntaxe sont traitées à peu près aussi sommairement; seuls le lexique et la formation des mots sont l'objet de remarques un peu plus détaillées, mais qu'il aurait été facile et profitable de multiplier beaucoup [2]. Les procédés de dérivation et de composition du latin écrit de la décadence et du latin vulgaire notamment, si intéressants en eux-mêmes et si importants pour la formation des mots français, auraient demandé une exposition attentive, au lieu qu'ils sont indiqués en quelques mots.

On le voit, ce chapitre est loin de répondre à ce qu'on aurait

---

1. M. Brunot qualifie de « barbare » l'assimilation de *fructus*, *-us* à *murus*, *-i*. Ce jugement étonne dans une grammaire historique. Un changement ne saurait être « barbare » quand il appartient à l'évolution naturelle de la langue. D'ailleurs, si on n'employait que le nominatif et l'accusatif, la différence disparaissait.

2. Signalons quelques légères inexactitudes. Il ne faudrait pas citer *idole* parmi les mots français empruntés au grec qui remontent à la période du latin vulgaire ; l'ancien français avait *id(e)le* (*idle*, *idre*), mais *idole* a été repris du latin à l'époque moderne (de même *bible*). — *Bocal* ne vient de βαύκαλις qu'à travers l'it. *bocale*, *moustache* ne vient de μύσταξ (par un intermédiaire *mustacium*) qu'à travers l'it. *mostaccio*. — J'ai déjà dit qu'il était fort douteux que *coutume* représentât *consuetumen* : il est en effet plus que probable qu'il remonte à *consuetudinem*, comme *enclume* à *incudinem* ; en tout cas c'était un mot à citer moins encore ici que plus haut.

été en droit d'attendre et du sujet et de l'auteur. Si les limites marquées à son travail l'empêchaient de le développer à son aise, il aurait dû sacrifier de préférence la trop longue discussion historique qui le précède. Il pourra, s'il y tient, la conserver dans la refonte de son ouvrage ; mais il devra alors donner au tableau du latin vulgaire l'étendue, la clarté et l'ordonnance historique qui font défaut dans l'œuvre actuelle.

Le chapitre IV est intitulé : *Le latin de la Gaule*, et ici encore on est désappointé. On s'attend à trouver une caractéristique du gallo-roman en regard des autres grandes variétés du néo-latin, et on y trouve surtout des généralités empreintes de ce vague et de cette hésitation que nous avons déjà signalés. L'auteur traite d'abord la question « des dialectes du latin », mais il la traite par des raisonnements et non par des faits. Toutes les théories sur l'invraisemblance qu'il y aurait à ce que le latin vulgaire eût été uniforme de la mer Noire à l'Océan ne valent pas à mes yeux ce qu'aurait valu l'indication de quelques traits bien marqués propres au latin de Gaule. La question de savoir à quelle époque ils se sont fixés est intéressante, mais accessoire et fort obscure ; et, comme nous avons déjà atteint près des trois quarts de cette partie consacrée aux origines, nous abandonnerions volontiers la période latine pour entrer dans la période romane. Sur cette question des dialectes du latin parlé à l'époque romaine, l'auteur n'a pas d'ailleurs d'opinion bien nette. Il est tenté, ici comme ailleurs, de s'écarter de l'opinion aujourd'hui dominante, mais, sentant le terrain mal assuré sous ses pieds, il n'avance qu'avec précaution, recule d'un pas quand il en a fait un, et finalement ne trace à ceux qui le suivent qu'un chemin des plus incertains.

Il en est de même du paragraphe intitulé : *Influence du celtique*. On sent encore ici chez l'auteur des velléités plutôt que des idées arrêtées et précises. Il est évidemment porté à croire que l' « école actuelle, qui s'efforce de réduire autant que possible cette influence, et qui explique par le seul développement du latin les faits jusqu'ici à peu près unanimement rapportés à cette origine », va trop loin dans cette voie de scepticisme et de négation, et, après avoir cité un exemple, — celui du celticisme de la prononciation *ü*, naguère admis, aujourd'hui

révoqué en doute [1], — il ajoute : « Ce n'est pas le lieu de discuter ici ces objections qui sont loin d'être irréfutables [2]. J'ai tenu à les citer pour montrer à quel point la science contemporaine, désireuse de réagir contre la celtomanie [3] est devenue difficile et scrupuleuse. Il est même à craindre, à mon sens, qu'elle ne s'égare par peur des chemins inconnus et hasardeux. [4] » Et plus loin, combattant la règle trop rigoureuse à son avis (et dont il exagère d'ailleurs la rigueur) que l'on impose à l'admission de l'origine celtique pour tel ou tel fait de la linguistique romane, il conclut : « J'accorde que la suppression de cette règle entraînerait à admettre toutes les fantaisies sans fondement, et cependant, à l'appliquer strictement, on s'expose à refuser parfois d'examiner des hypothèses qui peuvent être exactes. » On voit que tout cela est assez vague. On voudrait que l'auteur eût une opinion plus fermement personnelle et l'appuyât sur des faits. Il parle de « la science contemporaine », de « l'école actuelle », pour ainsi dire du dehors, et comme un rapporteur qui n'est ni pleinement convaincu, ni nettement opposant : il semble qu'un historien de la langue française devrait avoir étudié une question aussi importante d'assez près pour se prononcer autrement que par des réserves et des insinuations.

Les rapprochements qui suivent, et que M. Brunot emprunte à différents philologues, sont de valeur très inégale. Je ne les discuterai pas, puisqu'ils ne sont pas nouveaux et que l'auteur

---

1. Je dois faire remarquer que sur ce point l'hypothèse celtique, que M. Brunot appelle « l'hypothèse d'Ascoli » (à bon droit d'ailleurs, car l'illustre linguiste italien l'a conçue d'une façon indépendante et l'a magistralement exposée et soutenue), avait d'abord été émise par moi-même, qui depuis l'ai abandonnée pour des raisons que M. Brunot n'énumère pas toutes.

2. En note, l'auteur, après avoir renvoyé à quelques observations de M. Windisch, en fait de son côté une qui n'a pas grande portée et ajoute : « Et il y a d'autres arguments pour soutenir..... que ces développements postérieurs de la phonétique latine reposent sur une tendance commune aux races qui ont parlé celtique. » Il est regrettable qu'il n'indique pas ces arguments.

3. Je crois que le besoin de cette réaction ne se fait vraiment plus sentir.

4. L'auteur répète à peu près la même chose un peu plus loin (p. LXI).

ne les donne pas lui-même comme probants. Je ne dis pas d'ailleurs qu'ils soient tous à écarter [1]. Vient ensuite une liste des mots gaulois que nous savons par les auteurs avoir passé dans le latin et qui se retrouvent non seulement dans le français, mais dans le roman (sauf le roumain) [2], puis de mots « dont l'origine celtique, sans être attestée, peut être considérée comme à peu près établie [3], et enfin de mots qui « ont été rapportés au même fonds avec beaucoup de vraisemblance [4] ». Le petit nombre des mots admis dans ces listes, même en supposant que tous soient celtiques et en y ajoutant ceux qui auraient droit d'y figurer, montre combien la langue celtique a laissé peu de traces en français. Il faut surtout noter que tous ces mots sont des subsantifs [5], c'est-à-dire des noms d'objets, noms empruntés avec les objets : ces emprunts-là, que toutes les langues se font sans cesse, n'ont pas à vrai dire un caractère linguistique ; ils appartiennent à l'histoire de la civilisation et non à celle du langage. Si on met en regard le nombre si considérable d'adjectifs et de verbes qui sont venus des langues germaniques au roman, et surtout à celui de la Gaule du Nord, on sera frappé du contraste, et on sera convaincu, quelque

1. Je suis porté à admettre l'influence celtique pour l'amollissement des palatales, soit entre voyelles, soit devant consonnes. Mais il faut effacer la phrase suivante : « Il est plus remarquable encore que la substitution de *ct* à *pt* latin, qu'on constate dans *captivum* = *cactivo* = *chaïtif* (l. *chaitif*) = *chétif*, se retrouve dans l'irlandais, qui, empruntant *acceptum*, en fait *aicecht*. » Le groupe *pt* en français aboutit à *t* : *accaptare* = *achater*, *receptare* = *receter*, etc. *Captivum* est devenu régulièrement *chatif*, puis *chetif* (comme *achater* est devenu *acheter*, comme *capitale* est devenu *chetel*). Il est vrai qu'on trouve en ancien picard *caitif*, et en provençal *caitiu*, qu'on a expliqués par une forme *cactivum*, mais ce serait un accident propre à ce mot.

2. On pourrait en ajouter plus d'un, par exemple *baschoe*, *marne*.

3. Presque tous, à vrai dire, sont bien douteux : je ne retiendrais guère que *breuil*, *dune*, *jarret*, *vassal*. En revanche, on pourrait en ajouter plus d'un, si on examinait le lexique de l'ancien français, par exemple *dorn*. Le mot *bacheler-bachelier* paraît aussi être d'origine celtique.

4. Encore ici il y aurait quelques retranchements à faire : *broche*, *jante*, *trogne* sont très douteux.

5. On ne cite que l'adjectif *dru*, les verbes *briser* et *gober*, et ces trois mots sont loin d'être assurés.

surpris qu'on puisse en être d'ailleurs, que la langue gauloise a été si radicalement supplantée par le latin dans la population qui la parlait qu'il n'en est resté presque aucun souvenir.

Le paragraphe sur l'influence germanique est plus substantiel et plus précis que le précédent. M. Brunot y constate l'énorme alluvion de mots germaniques qui s'est opérée en Gaule à l'époque des invasions, et conclut fort bien : « Il n'y a pas eu des emprunts du roman au germanique, mais dans une certaine mesure une véritable pénétration de l'un par l'autre. » En parlant de la persistance de l'emploi de leurs idiomes respectifs par les conquérants goths, bourgondions et francs, je crois que l'auteur est porté à la prolonger beaucoup trop. L'exemple de la famille austrasienne des Pépin ne prouve pas grand'chose. Je suis persuadé pour ma part qu'au bout de deux ou trois générations au plus l'allemand avait cessé de se parler dans les familles germaniques établies sur le sol roman, et j'appliquerais sans hésiter au VIIe siècle ce que M. Brunot ne dit que du IXe siècle, que « la décadence du tudesque était profonde, et qu'il ne vécut guère plus tard, en deçà du Rhin, hors du pays qu'il occupe encore ».

Le chapitre V et dernier, intitulé : *Les premiers textes*, s'occupe des glossaires de Reichenau et de Cassel [1], du concile de Tours de 813, des *Serments* de 842, d'*Eulalie*, de *Jonas*, de la *Passion* et de la *Vie de saint Léger*. Ce qui en est dit est fort sommaire, sauf pour les *Serments*. L'auteur nous donne de ce court texte, outre la forme conservée dans l'unique manuscrit (reproduit en héliogravure), cinq autres formes, une en latin classique, une dans le « latin hypothétique de l'époque de transition [2] », une

1. Pourquoi l'auteur ne renvoie-t-il pas pour ces deux documents à l'édition de M. Förster, si commode, et, pour les gloses de Reichenau, seule à peu près complète ?

2. Il est malheureux que l'auteur ne détermine pas mieux cette époque ; je suppose qu'il a en vue le VIIe siècle environ. Sa restitution me paraît plausible sauf quelques détails. Comment *mem*, qu'il place entre *meum* et *meon*, aurait-il donné ce dernier ? Il faut admettre *meon* dès une époque fort ancienne (l'*m* des monosyllabes est devenue *n* en roman ; lire aussi *suon* pour *sum*). De même *meus* n'a pu passer par *mes* pour aboutir à *meos*. *Elle* (= *ille*) n'a pu devenir *il* ; il faut *ellī*. *Placito* devait être déjà *plaido*. Pour *nunquam* l.

en français du XIe siècle, une en français du XVe siècle, une en français contemporain. La troisième et la quatrième sont assez inutiles, ou tout au moins ne sont pas ici à leur place; la deuxième est le fruit d'une excellente idée, et l'ingénieux travail auquel s'est ici livré l'auteur mériterait d'être imité. S'il avait offert à ses lecteurs plusieurs spécimens du même genre, il aurait comblé jusqu'à un certain point, en pratique sinon en théorie, la grande lacune que j'ai déjà indiquée dans cette partie de son ouvrage et à laquelle je dois revenir, car elle est capitale. Une histoire de la langue française pourrait ne commencer qu'au VIe siècle, après une rapide introduction sur l'importation du latin en Gaule, sur la disparition du celtique et sur l'invasion toute récente du germanique. Elle devrait s'ouvrir par un tableau du latin parlé en Gaule tel qu'il devait être au Ve siècle ; puis, pour chacun des éléments de la langue, phonétique, morphologie, lexique, syntaxe, en suivre l'évolution jusqu'à l'apparition des premiers textes écrits. L'histoire des voyelles et des consonnes, des flexions nominales et verbales, de l'emploi des prépositions, de l'ordre des mots devrait être l'objet d'une étude qui s'appuierait tant sur les textes bas-latins que sur les phénomènes observés plus tard dans l'ensemble du gallo-roman. Il faudrait s'attacher surtout à noter les différenciations qui, dans tous ces éléments, se produisent dès cette époque entre le Nord et le Midi, et qui permettent déjà de circonscrire et de caractériser le groupe de parlers auquel appartiendra plus tard le francien [1]. Et cet exposé devrait se terminer par un tableau du

---

nonqua ; pour *sit*, *set*. *Jurait* n'aurait pu devenir *jurat* ; il faut ou *juravit* ou *jurdt*. *Ellum*, *ello*, *ellui*, l. *lo*, *lo*, *lui*. *Frangit* devait être déjà *frañit* (notons que le manuscrit des *Serments* ne porte pas, comme le dit la note, *ñ lo ṣ tranit* ou *ñ lo franit*, mais ou *ñ lofranit* ou *ñ lostanit*). L'auteur imprime (*adjuta*[*re*]), (*vol*[*ere*]), pour *adjuta*, *vol*, et remarque : « Je mets *aiudha* (*sic*), et *vol* entre parenthèses, parce qu'ils n'ont jamais existé ; ce sont les radicaux des verbes *adjutare*, *volere*. » Comment, ils n'ont jamais existé ? Je ne comprends pas. *Aiudha*, *vol*, existent au IXe siècle ; pourquoi *adjuta* (ou mieux *aiuta*), *volo* n'auraient-ils pas existé au VIIe siècle, comme *proba* par exemple existait dès le IIIe siècle ?

1. Je citerai pour la phonétique le traitement de *ĕ* et *ŏ*, celui des proparoxytons, des consonnes médiales entre voyelles, des consonnes finales après

français septentrional au IX[e] siècle, qui ferait pendant à celui du latin parlé en Gaule au V[e] siècle par lequel il aurait débuté. Je sais bien que la tâche est au-dessus de la science actuelle, mais s'il est impossible aujourd'hui de l'exécuter entièrement, il est possible, grâce à quelques excellentes études parues en ces dernières années [1] de l'entreprendre et d'en tracer au moins les grandes lignes [2]. Je regrette que M. Brunot ne l'ait pas essayé, et que son introduction à l'histoire de la langue française contienne, à côté de beaucoup de choses qui auraient pu en être absentes, si peu des choses qu'il me semble qu'on aurait dû y trouver. Ce qui, je le crains, a manqué ici à l'auteur, c'est d'avoir mis plus souvent et plus énergiquement, comme on dit, la main à la pâte, c'est d'avoir étudié par exemple à fond et sur les documents eux-mêmes tel problème difficile de phonétique, de morphologie ou de syntaxe. Il a un peu ici, avec beaucoup d'intelligence et de conscience, travaillé de seconde main, comme le faisaient autrefois certains de nos universitaires, qui croyaient avoir fait œuvre scientifique quand ils avaient résumé élégamment les livres des savants de profession. Je ne confonds certes pas M. Brunot avec ces vulgarisateurs auxquels il est de toutes façons si supérieur, d'autant moins que nous le verrons, dans une autre partie de sa vaste étude, travailler tout à fait de première main et ouvrir en plein sol et en sous-sol des fouilles

---

voyelle ; pour la morphologie, la formation des participes passés de la troisième conjugaison ; l'assimilation, au Nord, de tous les gérondifs et participes présents à ceux de la première conjugaison ; pour le lexique, la prépondérance, au Nord, de l'élément germanique ; pour la syntaxe, le choix et l'emploi des prépositions.

1. Notamment celles de MM. Pogatscher, Suchier, Meyer-Lübke, etc.

2. Dans une note de la seconde partie, consacrée au français « tel qu'il s'est parlé et écrit du IX[e] siècle au XIV[e] », l'auteur signale lui-même cette lacune (t. II, p. 465) : « La nature du livre où paraissent ces articles m'obligeait à abandonner la période antérieure, celle où la langue a subi les transformations radicales qui en ont fait le français ; je n'ai pu, à mon grand regret, qu'y faire rapidement allusion dans mon introduction. » On peut donc espérer que M. Brunot comblera, quand il aura toute liberté, la lacune qu'il a si bien vue ; mais je crois que même dans la présente publication il aurait dû ne pas s'y résigner aussi facilement et il aurait pu la rendre moins sensible.

couronnées du meilleur succès; mais pour cette première partie il faut bien reconnaître qu'il n'était pas aussi bien préparé et aussi complètement outillé que pour la suite. Il n'en a pas moins écrit quatre-vingts pages très intéressantes, dans lesquelles on ne saurait guère relever d'erreurs, dans lesquelles il y a des idées, dans lesquelles il a fait preuve d'indépendance d'esprit, de critique et souvent de finesse, qui méritent l'attention par des faits bien choisis et clairement présentés, et qui, si elles ne répondent pas complètement à leur titre, seront lues avec profit et avec plaisir non seulement par les lecteurs peu préparés en vue desquels elles ont surtout été écrites, mais par les savants auxquels l'auteur, nous l'avons vu et il ne faut pas l'oublier, déclare n'avoir pas voulu s'adresser.

II

LA LANGUE FRANÇAISE JUSQU'A LA FIN DU XIVe SIÈCLE.

La partie du travail de M. Brunot consacrée à la langue du moyen âge se divise en quatre chapitres : I. *Le français et ses dialectes* ; II. *Tableau de l'ancien français* ; III. *Le français à l'étranger* ; IV. *Le XIVe siècle*, et se termine par une bibliographie. Le troisième chapitre, qui interrompt d'une façon pour ainsi dire épisodique l'exposition poursuivie dans les trois autres, sera examiné à part. Occupons-nous de ceux qui concernent la langue parlée et écrite en France du XIe siècle [1] à la fin du XIVe.

Ils occupent 82 pages, espace qui, bien qu'un peu restreint, pourrait sembler suffisant pour exposer en gros l'histoire du français pendant les quatre siècles dont il s'agit, si l'on tient compte de ce fait que l'auteur, négligeant les dialectes septentrionaux autres que le « francien » et à plus forte raison les dialectes méridionaux, s'est borné à retracer l'évolution du parler de l'Ile-de-France, qui se continue dans notre langue lit-

1. Je dis « du XIe siècle », quoique l'auteur semble annoncer que son tableau comprend aussi les IXe et Xe siècles ; je n'y vois rien qui se rapporte à cette période.

téraire. Et, en fait, il a réuni et judicieusement apprécié nombre de traits qui appartiennent à l'histoire de ce parler et qui donnent une idée approximative de son développement phonétique, morphologique, syntaxique et lexicologique pendant cette longue période. Mais ici encore je regrette qu'il n'ait pas suivi une marche plus strictement historique. Il me semble que le plan d'une histoire du « francien » du XI[e] au XIV[e] siècle aurait dû être à peu près celui-ci : 1° tableau du « francien » au XI[e] siècle, établi sur la comparaison avec le latin d'une part et les parlers avoisinants de l'autre ; 2° changements survenus au cours des trois siècles suivants dans la phonétique, la morphologie, la syntaxe, le lexique; 3° tableau du français à la fin du XIV[e] siècle sous l'action de ces changements. Entre le premier et le deuxième chapitre se seraient intercalées une étude sur les rapports de la langue parlée avec la langue écrite (comprenant une histoire sommaire de la graphie) et une autre sur la prédominance du francien à l'égard des autres variations du latin vulgaire en Gaule et sur l'emploi de ces variations, concurremment au francien, dans la littérature. Je ne conteste pas que presque tous les points de ce programme aient été abordés et quelquefois traités fort suffisamment par M. Brunot ; mais il les présente un peu trop disjoints, dans un ordre qui ne favorise pas la compréhension claire de la marche simultanée des phénomènes dans un développement continu ; et en outre il est trop avare de détails précis, et il lui arrive, quoique d'une façon moins marquée que dans la première partie, d'accorder à des considérations générales, toujours d'ailleurs intéressantes en elles-mêmes, une place qu'on aurait mieux aimé voir employer, puisqu'elle était forcément limitée, à des renseignements positifs. Cela dit, je vais passer en revue les trois chapitres en question, en signalant ce qu'ils présentent de particulièrement neuf ou remarquable, ce qui me paraît sujet à contestation, ou ce qui aurait pu, à mon avis, être présenté autrement. Malgré les critiques que j'ai adressées au plan général et les réserves que je ferai sur tel ou tel point, je dois dire d'abord que le travail de M. Brunot, fait partout avec une véritable intelligence et une information généralement très sûre, fondé en quelques parties au moins (notamment pour le XIV[e] siècle) sur des recherches toutes personnelles et de première main, composé

avec soin et présenté avec une clarté parfaite, offre une lecture aussi instructive que facile et donne, en somme, un résumé très satisfaisant, bien qu'incomplet, de l'état où en est arrivée aujourd'hui, en ce qui concerne le français au moyen âge, la science historique du langage.

Le chapitre I, *Le français et ses dialectes*, comprend dix-sept pages, sur lesquelles neuf sont consacrées à la discussion de la question préalable de l'existence des dialectes. C'est beaucoup trop à mon sens : c'est là une question de linguistique générale qui n'avait besoin, dans un ouvrage de ce genre, d'être abordée que très sommairement. M. Brunot résume clairement, mais (comme il lui arrive souvent) sans prendre nettement parti, la discussion qui, inaugurée, dans le domaine des langues romanes, par un article célèbre de M. Paul Meyer, se continue depuis vingt ans entre savants français, italiens et allemands, et est bientôt sortie de ce domaine pour s'ouvrir également à propos d'autres familles de langues. Quelle que soit la solution que l'on adopte, elle n'a pas beaucoup d'importance pour une histoire du francien écrite dans les proportions réduites où se présente celle-ci. Elle n'en aurait que si l'auteur avait essayé de tracer les limites du francien ; mais il ne l'a pas fait et n'avait pas besoin de le faire : le francien est le latin vulgaire parlé à Paris et dans les alentours ; cela lui suffisait, et il pouvait se contenter de dire en quelques mots jusqu'où, à peu près, il faut étendre ces alentours. M. Brunot ne l'a d'ailleurs même pas essayé. Après un paragraphe consacré au provençal et à ses dialectes, qui comprend deux pages, en vient un intitulé *Les dialectes français*, qui n'en contient réellement qu'une (car la seconde, concernant l'usage littéraire des dialectes, rentre plutôt dans le paragraphe suivant), empruntée tout entière à M. Meyer-Lübke : « Le français écrit est sorti du dialecte de l'Ile-de-France », voilà tout ce que nous trouvons dans le livre de M. Brunot sur la question du domaine propre du francien. Ce qui est plus fâcheux, c'est qu'il n'en indique nulle part les traits caractéristiques en regard des parlers voisins, et qu'il ne suit pas dans le cours des siècles l'influence que ces parlers ont pu exercer sur lui. Nous verrons plus loin que le tableau du français au moyen âge qui remplit le chapitre II ne comble pas cette lacune.

Le paragraphe intitulé *Progrès du français de France* est intéressant et, outre les citations qu'on trouve partout et qu'il fallait reproduire, en contient quelques-unes qui n'avaient point encore été faites. Les quelques remarques sur l'extension du français comme langue officielle sont forcément un peu vagues, les recherches sur ce point n'ayant pas encore été faites, mais bien orientées. Sur la question de l'emploi littéraire, au contraire, l'auteur aurait pu préciser davantage. Il part d'abord, il me semble, d'une donnée un peu exagérée quand il dit que l'on « chercherait vainement, au moins dans ce qui nous est parvenu, des œuvres écrites en français de France, à une époque où certaines provinces, particulièrement la Normandie, ont déjà toute une littérature ». Il aurait fallu tenir compte non seulement de ce qui a été « écrit », mais de ce qui a été composé, récité, chanté ; or, M. Brunot, en citant une page de ma *Littérature française au moyen âge* [1], en adopte la doctrine, à savoir que « la première période, purement épique, appartient surtout au nord-est, *à la France propre* et au nord-ouest » ; et n'avons-nous pas conservé — sans parler d'œuvres moins certainement franciennes — un poème composé à Paris dès le milieu du XI[e] siècle, le *Pèlerinage de Charlemagne* [2]. Je crois, pour ma part, que l'Ile-de-France a été de bonne heure un centre, sinon proprement littéraire, au moins poétique, et par là même un centre de langue pour les poètes ; les témoignages de Garnier de Pont-Sainte-Maxence, de Conon de Béthune et d'Aimon de Varennes, tous trois à peu près contemporains (1173, 1182, 1188), attestent avec évidence que la prépondérance du langage de France était établie avant le règne de Philippe II. Ce que

1. M. Brunot a accompagné de quelques notes ce tableau sommaire de la contribution des différentes provinces à la littérature du moyen âge ; il s'y est glissé certaines erreurs : Benoit de Sainte-More n'est sans doute pas l'auteur d'*Eneas* ; il faut lire *Apfelstedt* et non *Bonnardot* à la note 2 de la page 558 ; c'est au XII[e] siècle, et non au XI[e], que j'ai dit que le théâtre avait été fécond en Angleterre, ce qui fait tomber la remarque de la note 5.

2. M. Brunot mentionne à peine le *Saint Alexis* : il aurait dû, il me semble, se prononcer sur l'origine et le caractère dialectal de ce beau poème ; cela lui aurait permis de toucher à la question des rapports du francien et du normand (voir plus loin).

j'aurais voulu trouver dans le livre de M. Brunot, c'est la discussion de l'importante question soulevée par M. Suchier, au sujet de l'existence d'une langue littéraire « normannique », constituée dans les possessions continentales des rois d'Angleterre, et qui aurait précédé la langue littéraire « française », non sans doute sans l'influencer, mais peut-être aussi en ayant déjà subi l'influence. C'était le cas de développer et d'appuyer de preuves la proposition trop concise où l'auteur dit que, dès le XIIe siècle, les œuvres provinciales ne représentent pas fidèlement la langue des provinces et n'en ont souvent que quelques traits. Ce sont là des points capitaux de l'histoire du français littéraire, et j'aurais voulu que l'auteur les approfondît davantage.

Le paragraphe intitulé *Les éléments dialectaux du français*, qui semblerait devoir aborder quelques-unes des questions indiquées, est en réalité étranger au sujet traité ici, puisqu'il est consacré à l'énumération des mots dialectaux qui ont pénétré dans le français *moderne*. La plupart de ces emprunts sont très récents, quelques-uns dus à la littérature volontairement locale et même patoisante ; il n'en est peut-être pas un d'ailleurs qui appartienne à la langue du moyen âge [1], dès lors c'est dans l'histoire de la langue, ou plutôt du lexique (car ce sont là des emprunts tout individuels qui ne méritent guère le nom d' « éléments » d'une langue) à la période moderne qu'il aurait fallu les mentionner. En revanche, on regrette de ne pas trouver, dans une histoire du français au moyen âge, le développement des quelques mots qui commencent ce paragraphe : « En pénétrant sur le territoire des anciens dialectes, le français s'est altéré à leur contact et a pris diverses physionomies. » Devenu la langue littéraire de la France du nord, puis de celle du midi, comment le francien a-t-il été manié par les écrivains de toutes ces provinces où l'on employait un parler indigène plus ou moins différent ? Quelles

1. J'entends la langue littéraire générale, car la présence de ces mots dans des textes locaux n'est pas ce que veut signaler M. Brunot. Pour les mots vraiment anciens qu'il cite, — *camus*, *bagard*, *moquer*, *combe*, — la provenance dialectale en est plus que douteuse. Il aurait été intéressant, en revanche, de citer les formes méridionales qui, pour des raisons particulières, se sont introduites dans le français du nord, pour certains mots, dès le XIe siècle : *elme*, *osberc*, *anste*, *Sarrazin*, *losenge*, *donei*, etc.

différences y a-t-il entre la langue d'un poème écrit en Picardie, en Bourgogne, en Poitou et la pure langue française ? Tout cela ne pouvait évidemment être traité en détail, mais aurait dû être au moins indiqué dans les grandes lignes. Ce serait une des lacunes les plus importantes à combler dans une revision de l'œuvre.

Le ***Tableau de l'ancien français***, qui remplit le second chapitre, occupe quarante-six pages. Il présente successivement l'état de la phonétique (l'auteur dit de la « prononciation »), du lexique, des formes grammaticales et de la syntaxe. Ces diverses parties sont traitées avec une ampleur inégale. La phonétique est exposée d'une façon assez sommaire, généralement exacte [1], mais dans laquelle les traits caractéristiques du français en regard du latin ne sont pas assez nettement groupés et mis en relief ; les plus importants sont la contraction des mots sous l'influence de

1. « L'ancien français possédait aussi cet *u* caractéristique, que le latin de la Gaule et du Piémont n'acquit peut-être que sous l'influence lointaine des habitudes celtiques, *et qu'il ignora ailleurs*, comme l'italien, l'espagnol, le roumain l'ignorent encore » (p. 466). Je n'arrive pas à comprendre ce que signifient les mots que j'ai soulignés ; mais la question de l'antiquité de l'*u* en français aurait mérité d'être abordée. L'auteur pense en revanche que l'ancien français ne possédait pas la voyelle *ou* ; cela est soutenable, mais jusqu'à une certaine époque seulement, et demanderait à être expliqué : quand *vouloir*, *nous*, *tout*, etc., ont-ils pris leur prononciation actuelle ? — Pour faire comprendre la prononciation ancienne d'*ai*, M. Brunot l'a rapprochée de celle du « cri du charretier (*sic*) *haïe* » ; le tréma sur l'*i* rend ici son intention peu claire ; j'aurais plutôt cité le mot *ail* ; mais je ferai remarquer que *ai* ainsi prononcé n'est pas une vraie diphtongue, puisque c'est un *a* suivi d'une véritable consonne (*j*). — Exposant, à un autre endroit que celui où on l'attendait (p. 471), la loi des toniques et des « contre-toniques », l'auteur cite quelques exemples et remarque que la tonique ou contre-tonique ne s'est conservée intacte que dans la tonique de *consuetumen* (il tient à cette forme erronée, voir ci-dessus, p. 182, n. 4, et 183, n. 2) et la contre-tonique de *bonitatem* (ce qui n'est pas tout à fait exact, le latin ayant un *o* bref qui a été remplacé en français d'abord par *o* fermé, puis par *o* nasal). Au lieu de ces cas isolés ne valait-il pas mieux dire que les contre-toniques (si on tient à cette expression) se maintiennent, sauf la modification de *ĕ*, *ē*, *ĭ* en *e* fermé, puis *e* féminin, de *ŏ*, *ō* en *o* fermé puis *ou*, que *a*, *e*, *o* toniques se modifient ou se diphtonguent, et que *ī*, *ū* persistent toujours, sauf à ce dernier à prendre la prononciation *ü* ?

l'accent, la chute des voyelles atones autres que *a*, le traitement de *j* [1] (provenant d'*i* en hiatus), la diphtongaison (romane) de *e*, *o* brefs et la diphtongaison (française) de *e*, *o* longs toniques et libres, le changement d'*o* long entravé tonique ou atone, d'*o* long ou bref atone en *ou*, le changement d'*u* en *ü*, d'*a* libre tonique en *é*, libre atone en *e* féminin, la nasalisation d'*a*, *e* devant *m* ou *n* suivies de consonne, la transformation de *k* en *tch*, de *c* et de *tj* en position forte en *ts*, de *c* et de *tj* en position faible en *js*, de la palatale en position faible devant *a* en *j*, de la disparition de *k*, *q* devant (ou après) *o*, *u*, la réduction, en position faible, de *p*, *b* à *v*, de *t*, *d* à *ṭ*, *ḍ*. La plupart de ces traits sont signalés à tel ou tel endroit, mais ils auraient dû être rassemblés et présentés dans leur ensemble de façon à montrer leur réelle harmonie et leur concours pour donner au latin vulgaire de la Gaule du nord, après dix siècles environ, sa physionomie d'ensemble [2]. Au lieu de cela, on trouve ici (p. 470) une énumération des « altérations de nature diverse subies par les mots » qui n'a vraiment rien de scientifique et nous reporte aux procédés pour ainsi dire anecdotiques d'une époque lointaine de la philologie. Plus heureuse, et bien appropriée à la destination du présent ouvrage, est l'idée de comparer les mots de trois vers de la *Chanson de Roland* aux mots latins correspondants : on se rend ainsi compte de la marche et du caractère de l'évolution qui a transformé le latin en français. Si le procédé est un peu mécanique, il a du moins l'avantage de frapper assez vivement l'imagination et par là même de graver les faits dans la mémoire. Si l'auteur avait placé entre les deux extrêmes leurs états intermédiaires à l'époque gallo-romaine et à l'époque mérovingienne [3], on aurait vu la transition insensible et logique de chacune des étapes à la suivante, et on aurait eu en gros l'idée de la marche continue de la langue [4].

1. Je note ainsi la consonne *yod*, que nous avons en français dans *pied*, *yeux*, *travail*.

2. L'auteur a cependant donné une indication dans ce sens à propos des consonnes (p. 473).

3. Il a donné, comme on l'a vu, un tableau de ce genre, dans la première partie de son travail, pour le texte des *Serments* de 842 ; repris ici, complété et commenté, ce tableau aurait pu à la rigueur tenir lieu d'un exposé doctrinal.

4. Cette idée de la marche continue et du développement sans secousses de la langue est bien celle de l'auteur ; il l'exprime et même il y insiste à plu-

Les changements qui se sont produits dans la phonétique française pendant le cours du moyen âge sont notés çà et là, soit dans ce chapitre, soit dans celui qui est consacré au XIV[e] siècle ; mais la clarté et l'intérêt auraient beaucoup gagné s'ils avaient été, eux aussi, réunis dans un ensemble. Ils comportent essentiellement, pour les voyelles : le changement (au moins probable) de *ie* en *jé*, de *uo* en *ue* puis *ö* bref, de *ei* en *oi* (qui demandait, je l'ai dit, à être étudié de près), de *ou* en *eu*, peut-être de *o* long en *u* et de *u* en *ü*, la réduction de *en* à *an*, la nasalisation de *o ;* pour les consonnes, la vocalisation de l'*l* (d'où les diphtongues *au*, *eu*, *ou*), l'amuïssement de l'*s* devant les sonores puis devant les sourdes, la chute des consonnes *ṭ*, *ḍ* médiales ou finales, la réduction de *tch* à *ch*, de *ts* à *s*. Pour chacune de ces modifications, une histoire détaillée de la langue française devrait indiquer sinon l'époque où elle a commencé et où elle a triomphé, du moins les textes où elle nous apparaît et ceux où l'état qu'elle remplace cesse de se manifester. A coup sûr il serait déraisonnable d'en demander tant à l'esquisse que M. Brunot a voulu nous tracer ; mais il aurait pu donner au moins, soit par un bref exposé, soit, comme il l'avait fait pour le français en regard du latin, par un texte étudié dans ses formes successives à travers les siècles, une idée plus complète et plus saisissante que celles qu'en donnent ses remarques détachées et pour ainsi dire fortuites.

Les seize pages consacrées au lexique de l'ancien français sont assurément parmi les meilleures du livre. L'auteur est visiblement ici sur un terrain qu'il a étudié avec plus de sympathie que celui de la phonétique. Ses remarques sur la richesse et la pauvreté relatives de l'ancien lexique sont fines et souvent neuves ; elles reposent sur des dépouillements qui lui ont coûté de la peine et dont le résultat offre un réel intérêt. Il y aurait bien une réserve à faire sur ce qui est dit, à bon droit d'ailleurs, de l'énorme masse du vocabulaire de la vieille langue, qu'on se

---

sieurs reprises. On est donc surpris de le voir dire (p. 469) que « entre l'époque gallo-romaine et l'époque française les changements avaient été si nombreux qu'ils constituaient un véritable *bouleversement* ». Ce mot (qui revient encore p. 491) est malheureux ; il semble indiquer une révolution tumultueuse qui n'a jamais eu lieu.

représente, dit l'auteur, en présence des huit volumes in-quarto du dictionnaire de M. Godefroy, « qui ne contiennent cependant que les mots étrangers au français moderne, ou qui ont pris depuis le xve siècle un autre sens ». C'est l'histoire du français de France qu'écrit M. Brunot, et M. Godefroy, dans son vaste *Dictionnaire de la langue d'oil et de tous ses dialectes*, a enregistré, comme il le devait, des mots de toutes provenances pourvu qu'ils se trouvassent dans des textes du nord de la France [1]; son livre contient donc un très grand nombre de mots qui n'ont jamais été proprement français, pas plus que ne le sont aujourd'hui les mots recueillis dans un dictionnaire patois. En outre, il y a dans le *Dictionnaire* de M. Godefroy beaucoup de mots qui sont pour ainsi dire individuels, beaucoup de mots latins mis tout crus en français, aux xive, xve et xvie siècles, par des auteurs des écrits desquels ils ne sont jamais sortis, et qu'on ne peut pas dire qui appartiennent à la langue. Enfin, M. Godefroy, malgré son titre, a admis un grand nombre de mots qui n'apparaissent qu'au xvie siècle, et ceux mêmes qui sont propres au xve dépassent le cadre qui est ici celui de M. Brunot. Il faut donc restreindre sensiblement l'étendue de ces « huit volumes in-quarto » au point de vue où nous nous plaçons actuellement. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ancien français parlé ou écrit était étonnamment riche, et que, la plus grande liberté régnant dans ses dérivations, son lexique offrait une végétation luxuriante qui contraste avec la taille sévère à laquelle il a été soumis depuis le xviie siècle et à laquelle il a d'ailleurs, mais d'une façon souvent trop artificielle, commencé d'échapper de nos jours.

Quelques points de l'exposé de M. Brunot prêtent à la critique [2] : ce sont surtout les paragraphes consacrés à la compo-

1. Il est même là-dessus, et je ne l'en blâme pas, fort latitudinaire. Ainsi on trouve dans le *Dictionnaire* des mots empruntés à des documents de la Suisse romande qu'on peut à peine qualifier de français.

2. Dans les longues listes de mots on pourrait naturellement relever quelques distractions. Je me borne à remarquer que *geste*, dans *chanson de geste*, n'est pas « maintenant oublié et confondu avec *geste* emprunté de *gestum* » (ce qui est peu clair); *geste* est un mot de l'ancien français repris par la langue savante moderne et qui tend à passer dans la langue littéraire générale.

sition et à la dérivation en ancien français. Comment peut-on voir (p. 479) dans *fervestir*, *clofichier*, *houcepignier*, *prinseignier*, *torfait*, de « véritables vestiges de la composition thématique » ? *Torfait* (pour *tortfait*) est simplement *tort* suivi du part. *fait*; *prinseignier* est l'adverbe *primum* précédant le verbe *signare*; *fervestir*, *clofichier* sont des composés très anciens où le premier substantif est à l'ablatif ou au datif (comme dans *lunae dies* il est au génitif); enfin si *houcepignier* est bien (ce dont je doute) un composé de *houce* et de *pignier*, *pignier* y régit *houce* à l'accusatif, et il n'y a là rien de comparable au procédé qui a donné en latin *laniger* ou *munificus* et qui est complètement inconnu au français [1]. — A propos de la dérivation, M. Brunot s'exprime ainsi : « Comme on sait, la dérivation est de deux espèces : *propre*, quand elle crée des mots par addition de suffixes ou de préfixes à un simple ; *impropre*, quand au contraire elle fait un mot du radical d'un autre, ou même sans rien changer à sa forme extérieure le fait passer à une autre fonction ; ainsi quand de *arrêter* elle tire *arrêt*, ou que du verbe *dîner* elle crée le substantif *le dîner*. » Tout me paraît singulier dans ce passage. Je n'ai jamais vu qu'on appelât dérivation le fait de prendre un infinitif substantivement (non plus qu'un participe, fait plus important et qui est passé sous silence) [2]. Je ne sais pas à quoi sert le mot de « dérivation impropre » appliqué à des formations du type d'*arrêt* ; ce sont des dérivations sans suffixe, voilà tout ce qu'on en peut dire [3]. Enfin et surtout je suis surpris de

1. A propos des composés avec impératif, comme *porte-plume*, M. Brunot remarque que « la langue actuelle n'a gardé aucun sentiment de ce mode et qu'elle considère le verbe comme étant à l'indicatif présent. » N'est-ce pas trop personnifier ? Il faudrait dire que les personnes qui emploient ou créent ces composés croient que le premier terme est un indicatif (quand elles ne croient pas que c'est un substantif, comme l'ont fait ceux qui ont établi la mauvaise graphie *appui-main*, *réveil-matin*, pour *appuie-main*, *réveille-matin*).

2. L'auteur fait d'ailleurs de bonnes remarques sur la facilité de prendre substantivement diverses catégories de mots que l'article a donnée au français. A vrai dire, c'est de la syntaxe.

3. M. Brunot loue avec raison cette formation si brève et si vive ; mais qu'entend-il en disant que c'est « une des richesses *phoniques* principales du français » ?

voir ranger dans la dérivation « propre » la formation de mots à l'aide de préfixes ; il me semble qu'on a été jusqu'à présent unanime, et à bon droit, à y voir une composition. La présence des mots « comme on sait » en tête de ces diverses assertions est donc, ou du moins me paraît (peut-être par ignorance) assez étrange.

C'est donc sous la rubrique de « dérivation propre » que sont étudiés les préfixes. Ils le sont un peu trop rapidement, et quelques-uns des traits les plus caractéristiques de l'ancienne langue, l'emploi de *mes*, de *sor* et surtout de *entre* et de *re*, ne sont même pas mentionnés. Viennent ensuite les suffixes, qui sont l'objet de plus d'attention. M. Brunot relève, et cela était fort intéressant, les suffixes de l'ancien français qui se sont conservés en français moderne et ceux que nous n'employons plus [1]. Mais pour les premiers il aurait dû citer en français moderne des formations vraiment nouvelles faites sur des mots transmis par le moyen âge : en quoi *espérance* prouve-t-il que le suffixe *-ance* existe encore en français ? et à plus forte raison en quoi *certain* prouve-t-il que le suffixe *-ain* soit encore en usage ? Parmi ceux qu'il énumère comme perdus, il en est qui n'ont jamais été vivants à l'époque française : tels sont *-eil*, *-il*, *-oil*, qui n'existent que dans des mots reçus du latin vulgaire ; *-ande*, terminaison de participe futur passif qui n'a pas survécu à la mort de cette forme ; *-iz*, d'*empereriz*, qui est en réalité *-riz*, mais est purement latin [2]. On s'étonne en revanche de ne pas voir figurer parmi les suffixes cet *-ia* emprunté au grec qui a joué un si grand rôle dans la formation des mots français, ni *-izare*, grec également et également si fécond, ni *-eis* provenant soit du latin *-ensem* soit du germanique *-isc*, ni *-ien*, aujourd'hui si répandu et dont les origines sont obscures. A propos de l'invasion des suffixes

1. Le mot *papelard* est donné (p. 483, n. 1) comme un exemple du suffixe germanique *-ard* et (p. 480, n. 3) comme un exemple de composé avec l'impératif. Il faudrait choisir (à moins que ce ne soit ni l'un ni l'autre).

2. La terminaison d'*Alemaigne* n'est pas, naturellement, le suffixe *-aigne* : *Alemaigne* = *Alemann-ĭa*, et remonte à une époque où le suffixe latin *-ĭa* était encore vivant (voir dans la *Romania*, t. XXV, le bel article de M. Thomas sur *la dérivation à l'aide des suffixes vocaliques atones en français et en provençal*) ; *-aison* de *curaison* et *-ison* de *ombrison* ne font qu'un.

savants dans la langue moderne, l'auteur remarque que « la résurrection de certains suffixes morts avait commencé au XIII[e] siècle », et il cite *-aculum*, qui « commençait à donner des mots comme *signacle*, *habitacle* ». Mais (outre qu'*habitacle* est fréquent depuis le XII[e] siècle et que *signacle* est dans la *Chanson de Roland*) il ne s'agit pas là de suffixes employés par le français : *habitaculum*, *signaculum* sont des mots latins qui ont été empruntés tout faits. On voit que cette partie du travail aurait besoin d'être revue soigneusement.

L'exposé des changements subis pendant le moyen âge par les formes grammaticales occupe neuf pages, qui sont remplies par des observations judicieuses, bien qu'encore un peu trop brèves, mais qui, sans qu'on puisse d'ailleurs en faire le moindre reproche à l'auteur, ne contiennent pas grand'chose de neuf[1].

Il n'en est pas de même des paragraphes consacrés à la syntaxe, qui occupent plus de douze pages et portent partout la marque d'un travail fait de première main. On y trouve des observations très fines et très justes, comme celle-ci, par exemple, par laquelle l'auteur conclut, après avoir montré à la fois l'extrême liberté de l'ancienne construction, le charme que cette liberté donne au vieux langage, et aussi les graves inconvénients qu'elle avait pour la netteté de l'expression et l'intelligibilité de la pensée : « A condition d'observer certaines règles, la phrase moderne si enchevêtrée, si lourde et pénible qu'elle soit, reste facile à décomposer, partant à comprendre. Le vieux français n'a pas joui de cet avantage, et c'est pour cela qu'aucun des étrangers qui se sont accordés à vanter sa douceur n'a pensé, comme plus tard, à parler de sa précision ou de sa clarté. » On sent ici tout le temps que l'exposé sommaire de l'auteur repose sur un fondement très solide, et les quelques preuves qu'il donne à l'appui de ses dires sont généralement bien choisies et convaincantes. Naturellement il ne fait qu'effleurer ce sujet immense ; je souhaite que la lecture de ces quelques pages

---

1. « *Leur* (*illorum*) était par son origine un mot invariable ; il est aujourd'hui assimilé aux autres adjectifs, il a passé dans la catégorie des mots variables et a pris le signe de flexion. » Il faudrait remarquer que cela n'est vrai que pour le nombre, et que *leur* n'a pas reçu, comme il aurait pu le faire, de forme féminine *leure*.

attrayantes amène un peu plus de travailleurs sur un champ qui, bien malheureusement, du moins en France, est presque complètement délaissé. Je n'ai que peu d'observations à faire. Il est exact de dire que « le passé simple et le passé composé se substituent l'un à l'autre dans certains cas », et il aurait fallu ajouter, ce qui est plus notable, que le présent et le passé s'emploient perpétuellement, en poésie, l'un à côté de l'autre ; mais il n'est pas exact de continuer en disant (p. 507) : « De plus les autres passés, ceux qui ont aujourd'hui pour fonction exclusive de marquer une action comme passée par rapport à un temps passé, je veux dire le plus-que-parfait et le futur antérieur, sont, le premier au moins [1], assimilés à des passés simples. » Cela n'a jamais lieu. Les cinq exemples cités sont mal interprétés. Au v. 3095 du *Roland*, *out pris* signifie, comme d'habitude, « avait pris », et il en est de même aux vers 384-385 et aux deux passages de Villehardouin ; au v. 705, *Ço dist li reis que sa guere out finee*, *dist* est un parfait et non un présent, et par conséquent la remarque tombe. Le passage d'*Alexis* qui montrerait le cas inverse, « un simple passé indéfini là où on attendait un passé antérieur », n'est pas plus probant : *Quant son aveir lor a tot departit, Entre les povres s'asist danz Alexis*. Il est vrai qu'en français moderne nous dirions *leur eut partagé* ou *s'assied*, mais il s'agit ici simplement de cette alternance du présent historique et du parfait dont j'ai parlé tout à l'heure. En général ces termes modernes de « passé indéfini, passé antérieur » ne devraient pas être appliqués à l'ancien français : *a pris*, *out pris* ne sont pas en réalité des temps de *prendre*, mais le présent et le parfait d'*avoir* accompagnés du participe passé de *prendre* ; on leur attribue en ancien français la simple valeur temporelle de ces temps et on les emploie avec la liberté que l'on sait. Cette liberté a d'ailleurs ses limites et elle n'est pas allée jusqu'où l'auteur la fait aller ici. — L'omission de *qui* devant un subjonctif et celle de *que*, après certaines propositions affirmatives, devant un indicatif, n'auraient pas dû être mises sur le même

1. Le texte porte, par une faute d'impression, *ce dernier*. Mais quelle nécessité de faire intervenir ici le futur antérieur ? Comment pourrait-il jamais « être assimilé à un passé simple » ? L'auteur a sans doute voulu dire qu'il était parfois assimilé à un futur simple ; mais cela non plus n'est pas exact.

plan. Dans le premier cas, *N'i at paien nel prit e ne l'aort*, la proposition principale doit être négative ; dans le second (où il y aurait à faire certaines distinctions) il n'est pas certain que la seconde proposition soit subordonnée à l'autre : de bons juges croient qu'elles sont simplement coordonnées et les séparent par une virgule [1]. — Comme exemple de l'incapacité de nos vieux écrivains à construire une période sans s'embrouiller « et devenir quelque peu obscurs et difficiles à suivre », M. Brunot cite un passage de Jacot de Forest et un autre de Chrétien de Troies. Il est vrai qu'ils méritent assez ce jugement, mais il faut ajouter qu'ils le méritent beaucoup moins si on leur donne une meilleure ponctuation [2]. Il eût d'ailleurs été facile de trouver des exemples plus manifestes encore de cet embarras, notamment dans les écrivains en prose, surtout quand ils veulent — comme cela leur arrive déjà parfois — élever leur style à la hauteur des modèles latins.

Le chapitre consacré au XIVe siècle, qui occupe une quinzaine de pages, aurait pu en partie être fondu avec le précédent. M. Brunot, en effet, ne tombe pas dans l'erreur fréquente qui consiste à regarder le XIVe siècle comme une époque de révolution ; il présente, au contraire, d'excellentes considérations sur la continuité de l'évolution linguistique à cette période comme aux autres. Et, en fait, la plupart des traits qu'il signale — trop brièvement à mon sens [3] — comme caractérisant le XIVe siècle apparaissent auparavant ou ne deviennent dominants

---

1. M. Brunot, reproduisant l'édition qu'il suit, en met une dans le passage qu'il cite ; mais d'après sa façon de comprendre (que je crois bonne) il n'en faut pas.

2. La longue phrase du *Jules César* doit se terminer par un point d'interrogation. Dans celle d'*Yvain*, la virgule du v. 4 appartient à la ponctuation allemande de l'éditeur et doit être effacée. Je mettrais deux points après *mescheu*, un point et virgule après *demeure* (*que*, au v. 8, a le sens de « car »).

3. La phonétique et la morphologie lui auraient fourni plus d'un phénomène intéressant à recueillir ; la syntaxe aussi n'est plus celle du haut moyen âge. Au reste, ici comme ailleurs, si l'auteur s'est un peu trop restreint, ce n'est pas que les éléments d'un exposé plus détaillé lui fissent défaut : on le voit par telle remarque incidente, comme celle qui concerne l'*s* ajoutée à la 2e pers. sing. du conditionnel et de l'imparfait (p. 530, n. 1).

qu'après. Il n'en est pas moins vrai qu'un fait important s'accomplit dans ce siècle : l'effacement définitif de la déclinaison à deux cas. L'histoire de cet événement capital dans la transformation du latin en français moderne est encore à faire : M. Brunot n'a pas entrepris de l'écrire [1]; elle mériterait d'être l'objet d'une étude spéciale. La pénétration en masse de mots savants dans la langue écrite, due surtout aux nombreux traducteurs, est un autre caractère du XIVe siècle (avec le déplorable développement de cette graphie, prétendue savante, qui, « élevée à la dignité d'orthographe, pèse encore sur la langue », ou du moins sur l'écriture). M. Brunot a étudié avec attention cette invasion de mots latins, et il a dressé une liste des nouveau-venus [2], empruntés surtout aux écrits de Nicole Oresme et à la traduction lorraine du Psautier; il aurait pu trouver ailleurs des exemples tout aussi probants. Il est sévère pour cette francisation à outrance de mots latins; il va jusqu'à qualifier de « barbare » une page d'Oresme [3] dont, cependant, tous les mots savants sauf un seul (*fortitude*) ont passé dans notre langue littéraire ou même usuelle, tant le besoin en était réel. C'est une question très délicate et compliquée que celle de la légitimité des emprunts

1. Ce qu'il en dit est intéressant. Il a par exemple tiré bon parti de la comparaison du manuscrit du livre de Joinville écrit vers 1370 avec les actes authentiques de Joinville lui-même, et il a justement remarqué que la déclinaison a commencé à se perdre dans l'ouest et qu'elle s'est maintenue dans le nord plus tard qu'ailleurs.

2. L'auteur fait d'ailleurs les réserves nécessaires sur la date d'introduction de ces mots. Plus d'un certainement a été employé avant le XIVe siècle, bien qu'on ne l'ait pas encore signalé, mais le plus souvent d'une manière tout isolée et sans pénétrer dans l'usage littéraire général. C'est au XIVe siècle que s'est vraiment formée une langue littéraire dans laquelle un grand nombre de mots tirés du latin ont reçu droit de cité.

3. Dans cette citation je trouve une façon d'écrire que je ne me lasserai pas de combattre jusqu'à ce qu'elle disparaisse, ce que j'espère à peine d'ailleurs, puisque je la combats sans succès depuis trente ans : il faut imprimer non *pevent*, forme impossible, mais *peuent*, et de même *pouoir* et non *povoir*. Dans une autre citation de la même page, je lis *wellent* : j'ai également répété bien des fois, mais inutilement, que le *w* des manuscrits doit être interprété comme leur *v* ou leur *u*, et qu'il peut signifier *vv*, *vu*, *uv*, *uu* ou *w* : ici c'est *vu*, et il faut lire *vuellent* ; *wellent* est aussi barbare que *pevent*.

faits par le français au latin et plus tard [1] au grec. Il eût sans doute été à souhaiter pour la beauté et l'harmonie organique de notre langue que notre civilisation se fût développée spontanément comme l'a fait celle des Grecs (sauf l'influence lointaine de l'Égypte et de l'Orient), et que chacun de nos mots abstraits et scientifiques fût le produit et le reflet du travail intime de notre pensée propre. Mais il ne pouvait en être ainsi : le latin était la langue officielle d'une religion qui, elle-même, n'était née ni sur notre sol ni de notre race et nous était arrivée avec des termes élaborés par une pensée étrangère et que nous devions accepter tout faits. De même la philosophie, la science, la haute culture intellectuelle, nous ont été transmises dans des livres latins et ont été entretenues pendant tout le moyen âge par des hommes qui non seulement écrivaient, mais parlaient le latin. Ce sont ces hommes qui ont fondé, par des traductions ou des résumés, la littérature sérieuse en langue vulgaire : comment auraient-ils pu désigner par des mots français les objets et les idées qu'il s'agissait précisément de faire connaître aux gens ne parlant que le français ? Il était d'autant plus naturel qu'ils prissent les mots latins en en francisant les terminaisons que le français, tout le monde alors en avait conscience, n'était que l'usage vulgaire du latin. Aussi l'ont-ils fait dès une époque antérieure aux plus anciens textes qui nous soient parvenus : déjà dans *Eulalie* on trouve *aneme*, *element*, *virginitet*, *figure*, *clemence*, que le poète aurait été bien embarrassé de remplacer par des mots de l'usage commun. Le nombre de ces mots savants est toujours allé en grossissant depuis dix siècles, et, malgré toutes les protestations des puristes, ne cesse pas de grossir. Le lexique latin, après nous avoir fourni des termes pour des objets ou des idées, nous en fournit maintenant surtout pour des impressions ; tout récemment importés, des mots comme *ténu*, *opaque*, *évanescent*, *fugace*, *livide*, *hirsute* et mille

1. Je dis « plus tard » : M. Brunot dresse (p. 549) une liste de prétendus « hellénismes » du XIVe siècle. Il est vrai que ce sont des mots grecs ; mais ils sont tous pris au latin, qui les avait d'abord admis, et le fait qu'ils ont une origine grecque n'offre aucun intérêt particulier. Les emprunts faits vraiment au grec n'ont commencé, et ne pouvaient, naturellement, commencer qu'au XVIe siècle.

autres prêtent aux nuances de nos sensations une expression commode, qu'il nous serait malaisé de trouver aussi exacte dans le trésor des mots héréditaires [1]. On pourrait même défendre l'introduction des mots savants, qui pénètrent dans le langage populaire avec une facilité et une rapidité surprenantes [2], en faisant remarquer qu'ils restituent à la langue une foule d'éléments phoniques qu'elle avait perdus ou continue à perdre et qu'elle est un puissant obstacle à cette réduction perpétuelle des phonèmes qui achemine la langue vers une monotonie fâcheuse, une homonymie gênante et une contraction qui pourrait aller jusqu'au monosyllabisme. Ce qui est certain, c'est que les emprunts, pour être légitimes, doivent être utiles, et que le pédantisme ou la prétentieuse recherche qui, à diverses époques, les ont multipliés au delà de toute limite chez certains écrivains méritent d'être combattus et tournés en ridicule. Il est vrai aussi que des morceaux de prose et surtout de poésie où l'on emploie surtout les bons vieux mots du fonds héréditaire de la langue ont par là même, sans que le lecteur et souvent même le poète sachent pourquoi, un charme, une simplicité et une force de pénétration remarquables, tandis que des morceaux de prose ou de poésie où les mots savants surabondent ont par là même un caractère tendu ou pompeux. En somme, le français a commencé ses emprunts au latin classique avant même de s'écrire; il les a continués et les continue toujours. Il ne pouvait qu'à cette condition devenir la langue de la philosophie, de la

---

1. Notez que dans la liste des mots savants donnés par M. Brunot pour les XIIe et XIIIe siècles, on trouve à peine un adjectif et très peu de verbes ; dans celle du XIVe, les substantifs dominent encore beaucoup. Ce sont des emprunts *objectifs*, au lieu que beaucoup d'emprunts modernes sont *subjectifs*, et dus souvent au besoin personnel et passager de tel ou tel auteur ; aussi serait-il très précieux d'avoir l'acte de naissance de chacun d'eux et de voir sous l'influence de quel besoin vaguement senti celui qui l'a introduit est allé le chercher dans sa mémoire imbue de latin. Mais la plupart de ces mots n'ont réussi à vivre qu'après plusieurs naissances obscures et avortées, et cela aussi est intéressant.

2. Qui se douterait aujourd'hui, sans la critique philologique, que des mots comme *régiment*, *nature*, *imbécile*, *facile*, *fatiguer*, *habituer*, *imaginer*, sont des « mots savants » ?

science et de l'histoire, et c'est parce qu'il a fait dans tous ces sens un effort remarquable au XIVe siècle que cette époque a pour un de ses caractères principaux la production d'ouvrages où les mots empruntés au latin apparaissent en plus grand nombre qu'aux siècles antérieurs [1].

Le chapitre III, *Le français à l'étranger*, forme, comme je l'ai dit, un épisode, mais non pas un hors-d'œuvre. Sur les vingt pages qu'il contient, douze, et ce sont les mieux remplies, sont consacrées à l'Angleterre : on trouvera là rassemblés beaucoup de renseignements intéressants, dont quelques-uns peu connus, sur l'histoire externe de notre langue dans ce pays où, importée par la conquête, elle fut longtemps la langue de l'aristocratie et la langue au moins accessoire de la majorité de la nation [2]. L'histoire du français en Italie, si intéressante, est traitée en quelques lignes, et c'est une lacune regrettable [3]. Les paragraphes consacrés au français en Asie et en Afrique (?) et au français en pays grec sont au contraire développés d'une façon superflue, et qui prouve simplement que l'auteur s'est intéressé à ces recherches, curieuses en elles-mêmes, mais ici assez peu à leur place. On a parlé français en Syrie, en Chypre et en Morée, parce que des Français s'y étaient établis [4], mais cela appartient à peine à l'histoire de la langue française, du moins à une histoire conçue sur un plan aussi restreint [5]. Quant à la

---

1. M. Brunot termine ce chapitre par quelques remarques sur les latinismes introduits aussi dans la syntaxe. Ils sont fort importants et ont beaucoup contribué à la formation du style français. Je n'aurais pas emprunté d'exemples, pour ce qui regarde la construction, au roman de *Troïlus*, traduction de l'italien souvent calquée sur l'original.

2. Notez aussi ce qui est dit des anciens traités anglais destinés à l'enseignement du français.

3. Encore ces quelques lignes ne sont-elles pas exemptes d'erreurs. Martin de Canale n'est pas le continuateur de Brunet Latin. Ce qui est plus grave, c'est de dire que « Dante lui-même considère que Chrestien de Troyes a donné à la langue française le premier rang pour la poésie narrative ». Dante ne nomme nulle part Chrétien, et dans le passage auquel il est fait allusion il s'agit de la prose française.

4. Il en était de même dans le sud de l'Italie et en Sicile.

5. Il en aurait été autrement si l'auteur avait voulu étudier les déviations que subit le français en Orient, sujet intéressant et encore à traiter. Mais toute

pénétration en français d'un certain nombre de mots arabes qui viennent bien plutôt de l'Espagne que directement de l'Asie [1], elle aurait trouvé tout naturellement sa place dans l'étude des éléments du lexique; il en est de même des mots grecs, dont bien peu sont dus à l'établissement des Français en Orient [2]. J'aurais mieux aimé que l'auteur s'étendît un peu plus sur la pénétration du français dans les pays germaniques, où il domina tellement la langue littéraire au XIIIe siècle qu'elle est remplie de mots français et que l'allemand a même emprunté alors à notre langue le suffixe verbal *-ieren* dont il fait encore un si grand usage. Mais ces critiques n'empêchent pas que ce chapitre, qui pourrait être mieux proportionné, ne contienne beaucoup de choses intéressantes et instructives et ne complète heureusement le tableau de l'histoire du français au moyen âge [3].

Ce tableau, tel que l'a tracé M. Brunot, est, si l'on en réunit les traits un peu épars, exact dans son ensemble et donne une juste idée de ce qu'a été la langue française au moyen âge.

---

une page sur l'introduction des coutumes françaises en Arménie et de quelques mots français dans l'arménien est vraiment de trop dans un livre où tant de choses essentielles sont à peine indiquées faute d'espace.

1. M. Brunot en cite une quinzaine dont plusieurs sont au moins douteux (mais il faut y joindre *caroube*). *Faki* se trouve au XIIIe siècle dans un livre écrit en Syrie, mais notre *fakir* ne remonte qu'au XVIIe siècle ; il en est à peu près de même de *mamelouk* et d'autres.

2. L'auteur cite, ce qui n'a vraiment aucun intérêt dans la question, des mots grecs latinisés, puis francisés par le traducteur de Guillaume de Tyr, et des noms de serpents, tous pris également du latin, qui se trouvent dans « l'*Estoire d'Eracles* », c'est-à-dire dans une interpolation propre à quelques manuscrits et littéralement traduite du latin. Sur la question du *Florimont*, M. Brunot ne paraît pas connaître les récents travaux et la preuve fournie par M. Psichari qu'Aimon ne savait pas le grec. Des mots grecs donnés comme venus à l'époque des croisades, bien peu résisteraient à l'examen : en tout cas l'étymologie de βραχεῖα μάχαιρα pour *braquemart* (qui n'apparaît qu'à la fin du XIVe siècle) devrait être depuis longtemps reléguée parmi les bouffonneries de la vieille étymologie.

3. La bibliographie qui termine le volume est utile, mais m'a paru faite sans un plan bien arrêté. On est surpris en tout cas de ne pas voir figurer à la *Syntaxe* les *Vermischte Beiträge* de M. Tobler, *vade-mecum* indispensable de tous ceux qui veulent étudier la syntaxe française.

L'auteur a su en aprécier les rares mérites comme il en a signalé les côtés faibles. Son travail, s'il est lu par ceux en vue desquels il a été surtout écrit, contribuera, il faut l'espérer, à détruire le préjugé tenace que l'on trouve encore si souvent exprimé, à savoir que, si la littérature et notamment la poésie française n'a pas produit au moyen âge d'œuvre qui s'impose encore aujourd'hui à l'admiration au moins au point de vue de la forme, c'est que les écrivains et les poètes n'avaient à leur disposition qu'une langue informe, incapable de rendre des inspirations élevées, des pensées sérieuses, des sentiments délicats. Le français, considéré soit comme organisme linguistique, soit comme instrument d'expression, n'a guère fait que perdre depuis le XII[e] siècle, et l'auteur, comme tous ceux qui se sont occupés de la question avec impartialité, l'a constaté à plusieurs reprises. Au premier point de vue, il est trop clair que la variété et la richesse du vocalisme, la persistance des consonnes finales, l'heureux balancement des formes verbales, étaient des avantages esthétiques, en comparaison de l'uniformité qui s'est partout introduite et de la destruction qui a rongé tant de beaux phonèmes, en même temps qu'ils augmentaient beaucoup la clarté et dispensaient en grande partie des pronoms, des prépositions et des conjonctions qui nous encombrent. Au second point de vue, l'existence de deux cas n'avait rien que de favorable à la grâce et à la netteté des tournures ; l'emploi facultatif de l'article permettait de précieuses distinctions de sens ; la liberté et la souplesse de la construction se prêtaient à merveille à se laisser modeler par une main habile. Le français moderne n'offre aux écrivains des ressources plus nombreuses que grâce à l'introduction considérable de mots savants et à la faculté, due aussi à l'imitation latine, de construire plus aisément de longues périodes. Mais ces deux acquisitions auraient pu se faire sans troubler la structure du vieux langage ; celle-ci s'est écroulée d'elle-même par l'effacement toujours grandissant des distinctions phonétiques, par la désuétude où est insensiblement tombée la déclinaison, par la tyrannie que l'analogie a exercée sur la conjugaison, par l'ossification de la syntaxe, si l'on peut ainsi dire, résultant de l'atrophie des éléments qui lui permettaient le jeu souple et facile d'autrefois. Peut-être si, au

XIIe siècle, un Dante s'était produit en France, aurait-il maintenu pour des siècles la langue littéraire dans l'état où il l'aurait laissée. Au point de vue de l'unité de notre langue nationale, ce n'aurait peut-être pas été un bien ; car le parler populaire aurait toujours marché dans sa voie, et l'on aurait eu bientôt entre l'usage écrit et l'usage parlé un écart bien plus grand que celui qui existe en Italie et comparable à celui qui avait séparé le latin vulgaire du latin grammatical. Il valait mieux sans doute que le français littéraire ne se fixât qu'au XVIIe siècle. On peut toutefois regretter que cette belle langue du XIIe siècle n'ait pas trouvé un metteur en œuvre digne d'elle. Les raisons de ce fait sont nombreuses, et ce n'est pas ici le lieu de les indiquer. Il ne faut pas d'ailleurs l'exagérer, et croire que les écrivains d'alors aient été autant au-dessous de leur tâche qu'on l'a souvent dit. Assurément Chrétien de Troies, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, l'auteur d'*Aucassin et Nicolette*, celui du *Lancelot* en prose, Geoffroi de Villehardouin, d'autres encore, ont su manier avec force, avec adresse ou avec grâce cette langue dont l'Europe entière admirait la douceur et le charme [1]. Mais aucun d'eux n'était de taille à dominer et à arrêter une langue littéraire qui se produisait sur presque tous les points de la France avec la plus luxuriante liberté et qui se bornait à se modeler en quelques points essentiels sur celle de Paris, laquelle variait elle-même à chaque génération. Ainsi tous les traits caractéristiques de la langue du moyen âge allèrent s'effaçant peu à peu, et Villon, quand il voulut écrire une ballade « en vieil langage françois », montra assez que ni lui ni son temps n'y comprenaient plus rien. La langue du XVe siècle n'a presque plus aucun des traits de l'ancien français : il ne lui manque pour devenir le français moderne qu'un peu plus de régularité, une plus grande pénétration de l'influence latine, et surtout la fixation à Paris de ce centre littéraire et social où devaient se produire à la fois les grammairiens et les écrivains classiques. La Renaissance n'a pas plus tué la langue du moyen âge qu'elle

1. « C'est, disait encore un Anglais au XIVe siècle, le plus beau et le plus gracieux langage qui soit au monde, après le latin d'école, et le plus aimé et prisé de toutes gens ; car Dieu le fit si doux et si amiable qu'il se peut comparer au parler des anges du ciel. » (Voir Brunot, t. II, p. 511).

n'en a tué la littérature : celle-ci était morte et celle-là s'était transformée bien avant Du Bellay et Ronsard.

III

LA LANGUE AU XVIe SIÈCLE.

Tandis que l'histoire de la langue, depuis les origines jusqu'à la fin du moyen âge, tient en 166 pages, celle de la langue au XVIe siècle en remplit 217. Et ce n'est pas simplement une différence absolue, c'est encore plus une différence proportionnelle. Dans les deux premiers volumes du grand ouvrage auquel elle est annexée, l'histoire de la langue n'occupe qu'un peu plus d'un cinquième de l'espace réservé à la littérature ; dans le troisième volume, elle en occupe le tiers. Cela montre suffisamment que M. Brunot n'a regardé les deux premières parties de son ouvrage que comme une sorte d'introduction, surtout si l'on considère que dans ces 166 pages est comprise l'introduction proprement dite, consacrée aux « origines » et aux discussions de principes, et que, d'autre part, — lacune vraiment sensible, — le XVe siècle n'est pas traité, la seconde partie s'arrêtant au XIVe siècle et la troisième commençant en plein XVIe siècle [1]. Un linguiste de profession aurait bien probablement renversé les proportions et donné à la langue du moyen âge, où l'évolution du latin vulgaire a été bien plus rapide et variée que plus tard et où les traits caractéristiques du français se sont dégagés pour toujours, la place prépondérante.

Ce qui montre encore que l'étude proprement linguistique

---

1. Quelques lignes seulement, au début de la troisième partie, font à l'état de la langue au XVe siècle une rapide allusion. Il en résulte que des œuvres aussi intéressantes pour l'histoire de la langue littéraire que celles de Jean le Maire de Belges sont complètement passées sous silence, bien qu'on voie, par des citations données dans le corps de l'ouvrage, combien cet écrivain a eu d'influence sur ses successeurs et sur la Pléiade elle-même. C'est d'ailleurs ce que, dans le chapitre qu'il a donné à ce volume, M. Bourciez a marqué justement, quoiqu'un peu brièvement (p. 88-90) ; on regrette qu'il n'ait pas cité le livre remarquable de M. Ph.-A. Becker sur Jean le Maire.

de son sujet n'est pas ce qui intéresse le plus vivement l'auteur de l'*Histoire de la langue française*, c'est la très petite place qu'il accorde, dans cette troisième partie, au développement spontané de la langue : il lui réserve, tout à la fin, à peine huit pages, tandis que plus de deux cents sont occupées par l'histoire externe et interne de la langue littéraire. Ces huit pages, que l'on peut à bon droit regarder comme insuffisantes, ne sont d'ailleurs pas dénuées d'intérêt, et je commencerai par dire quelques mots de ce qui en fait le sujet.

Pour la phonétique, l'auteur s'est borné à choisir quelques-uns des faits réunis dans le grand ouvrage de Thurot ; il les a résumés en disant que tous les changements survenus au XVIe siècle dans la prononciation « ont un caractère commun : c'est d'avoir tendu à la réduction de l'élément voyelle dans les mots ». L'observation est juste [1], seulement elle n'a rien de caractéristique, ni pour le XVIe siècle, ni pour les voyelles ; les consonnes ne se réduisent pas moins [2] et cette double tendance dirige l'évolution du latin parlé en France depuis qu'il y a été introduit ; elle risquerait, si elle n'était contrariée par diverses causes [3], d'amener la langue, comme je l'ai déjà remarqué, à la plus fâcheuse uniformité et à l'indistinction complète des formes,

1. Dans le détail (si on peut appeler ainsi les quelques lignes qui développent cette proposition), on peut relever certaines inexactitudes. Que veut dire cette phrase : « La diphtongue *ei*, après s'être maintenue longtemps à l'état de diphtongue devant les nasales, passe à *é* (*seigle*, *ségle*) » ? L'*ei* de *seigle* n'a rien à faire ici, n'étant pas devant une nasale, et, en outre, est mal choisi et mal défini : *seigle* (mot dialectal pour le francien *soile*) est devenu *sègle* et non *ségle*. Que signifie la notation *ŵa* pour la nouvelle prononciation de *oi* ? Il fallait *wa*. La nasalisation d'*i* et d'*u* ne constitue pas une réduction de voyelles : les voyelles nasales sont des voyelles comme les autres ; c'est ici l'élément consonantique qui est réduit.

2. M. Brunot l'observe pour les consonnes finales à la pause, qui, dit-il, cessent de se prononcer « dans le dernier tiers du siècle » (ce qui est d'ailleurs très contestable dans cette généralité : voir Thurot, t. II, p. 10 ss.). Il voit, assez singulièrement, dans cet amuissement de certaines consonnes, une « sérieuse compensation » à la réduction des voyelles.

3. La principale est la création de mots nouveaux, par dérivation ou composition et par emprunt ou formation de mots latins et grecs. M. Brunot dit que, « par l'introduction de mots savants, le nombre des consonnes s'aug-

si même elle ne la réduisait pas à ne plus se composer que d'un petit nombre de monosyllabes [1]. Pour bien faire comprendre l'étape où, dans cette voie, la langue en était arrivée au XVI[e] siècle, M. Brunot aurait pu emprunter aux grammairiens d'alors quelques spécimens de notation phonétique, qui, brièvement commentés, auraient mis nettement sous les yeux du lecteur l'état de la prononciation à un moment donné et aussi dans un lieu donné ; et cela lui aurait permis d'insister sur un trait qu'il passe complètement sous silence et qui est cependant tout à fait caractéristique pour l'époque, à savoir les discussions des grammairiens sur la bonne prononciation, les rivalités des prononciations locales et l'effort fait pour constituer un centre régulateur, effort qui n'aboutira qu'au siècle suivant, mais qui existe au XVI[e] siècle et qui a produit des ouvrages aussi importants que celui de Bèze, que M. Brunot, chose étrange, ne mentionne même pas [2].

Le développement spontané du lexique, comme le remarque l'auteur, ne peut guère se séparer de son développement, si considérable au XVI[e] siècle, sous l'influence savante et étrangère, dont il a longuement traité. Il note cependant (mais dans un autre paragraphe) la désuétude où tombent d'elles-mêmes un grand nombre de particules de l'ancienne langue ; il aurait trouvé des cas analogues pour les noms et les verbes ; mais de semblables recherches appartiendraient réellement à ce dictionnaire historique de la langue française que l'avenir verra sans doute se faire, et où chaque mot figurera avec l'indication de sa

---

mente en masse » ; mais le nombre de voyelles ne s'augmente pas moins. Il a voulu dire sans doute que des groupes de consonnes que le français avait supprimés ont reparu en grand nombre dans les mots savants.

1. Supposons que l'*f* et le *v* s'effacent comme ils l'ont fait en plusieurs langues et comme l'a fait l'*h* en latin, deux mots aussi absolument distincts en latin que *factum* et *vermem* ne se distingueront plus que par l'*r* final du dernier, [*v*]*er* ; si cette *r* tombe, comme elle l'a fait dans les infinitifs en *er*, on aura uniquement *è* pour les deux mots, et à ce même *è* se réduiraient facilement (sans parler de *facio*, *facis*, *facit*) *fascem*, *ferrum*, *viridem*, *vitrum*, *versus*, *varium*, confondus avec *est*, *axem*, *haga*, etc. On voit déjà des mots de trois syllabes réduits à une voyelle : *augustum* à *u*, *habutum* à *ü*.

2. Sauf en passant et à propos d'autre chose.

première et, pour ceux qui ont cessé d'être usuels, de sa dernière apparition.

Les remarques de M. Brunot sur la morphologie et sur la syntaxe sont intéressantes et judicieuses [1]; il dit avec raison qu'ici encore il est bien difficile de distinguer ce qui est spontané de ce qui est dû à l'influence des grammairiens et des écrivains. C'est l'inauguration de cette influence qui constitue en effet le trait le plus important de l'histoire de la langue au XVIe siècle; c'est elle que l'auteur a étudiée, avec une remarquable pénétration et une information extrêmement étendue, dans le chapitre le plus considérable de cette seconde partie. Mais il l'a fait précéder d'une introduction non moins savante et non moins neuve.

Il intitule cette introduction, qui ne remplit pas moins de 78 pages, « La lutte avec le latin », et c'est en effet l'histoire, très intéressante et très documentée, des efforts faits au XVI[e] siècle pour substituer le français au latin comme langue de la philosophie, de la science, de l'histoire, de l'éloquence et même de la haute poésie (car il y avait encore des hommes, et non des moins éminents, qui pensaient qu'on ne pouvait atteindre les grands modèles antiques qu'en les imitant dans leur langue).

---

1. Il y aurait encore ici quelques remarques à faire. La tendance à former en *i* le parfait de la première conjugaison, qui a été une vraie mode à la cour de François I[er] et a failli triompher, aurait mérité qu'on s'y arrêtât un peu plus, et il n'est pas exact de mettre *je cueillay* en regard de *j'ally* : le premier appartient à une conjugaison spéciale à ce verbe (cf. le moderne *je cueille* pour *je cueul*), tandis que le second s'étendait à tous les verbes. Peut-on dire que *chantassions* pour *chantissions* est la forme « normale », puisqu'elle est récente et due à l'analogie ? L'usage de *se* avec l'actif pour exprimer le passif dans certains cas ne pouvait « aller droit à l'élimination du passif » ; comment cette forme se serait-elle substituée à l'autre dans des locutions comme : *Les Gaulois ont été vaincus par les Romains*, ou *Cet homme a été assassiné* ? On trouve, dit l'auteur, l'infinitif « construit d'une très remarquable façon, en guise de participe absolu, et sans aucune préposition, dans le même sens qu'il aurait s'il était précédé de *avoir* ». Je ne comprends pas ce que l'auteur veut dire : peut-être *avoir* est-il une faute d'impression pour *après*. Il cite un exemple de Jean Le Maire (*Turrhenus,... estre parti d'Asie, arriva en Italie*) ; il aurait pu dire que Rabelais fait un fréquent usage de cette bizarre construction, qu'on rencontre d'ailleurs dès la fin du XV[e] siècle.

Après avoir montré dans l'école et dans l'Église les deux grands obstacles au triomphe du français, M. Brunot signale les « premiers manifestes » en faveur de la langue vulgaire (il ne s'agit en réalité que de celui de Geoffroy Tory), puis il étudie successivement la pénétration du français dans les ouvrages de médecine, de chirurgie, de pharmacie, de mathématiques, d'astronomie, de cosmographie et géographie, de chimie, de physique, d'histoire naturelle, de philosophie morale et métaphysique, d'histoire, de rhétorique et de poétique. Dans chacun des livres qu'il a dépouillés avec un soin et un labeur extrêmes, M. Brunot cite surtout les pages où les auteurs expriment leurs idées sur la question de la langue et nous font ainsi voir les hésitations et les divergences d'opinions qui régnaient encore. C'est un tableau du plus haut intérêt, que nul n'avait encore tracé et dont l'auteur a été obligé de réunir lui-même tous les éléments. Comme il le dit avec juste raison, il n'avait point de guide dans ces recherches; il s'est avancé le premier sur un terrain inexploré, terrain dont ni l'étendue ni l'aridité ne l'ont rebuté; il l'a parcouru dans tous les sens et en a dressé une première carte, qu'il n'a garde de présenter comme définitive et sur laquelle il n'a pas même voulu marquer tous les points qu'il avait relevés. J'ai conscience, dit-il, que dans ces recherches, où je n'avais point de guide, beaucoup de noms et de livres ont dû m'échapper. J'aurai l'air d'en avoir omis bien plus encore, quoique je les aie vus et connus... J'ai essayé de choisir — témérairement, comme on choisit toujours — les hommes et les œuvres qui me semblaient avoir eu, dans le progrès que j'étudie, le plus d'influence. Les indications que je donne ne suffiraient pas, je le sais, pour l'histoire de chaque science; réunies, elles expliqueront, j'espère, le mouvement général d'idées réformatrices que, dans l'histoire littéraire, certains gardent encore la gloire d'avoir seuls représentées et presque inventées. »

Ces derniers mots s'appliquent surtout à Du Bellay et à la *Défense et illustration de la langue françoise*. M. Brunot s'attache à établir que ce livre fameux n'avait pas toute la nouveauté qu'il s'attribuait lui-même et qu'on lui a généralement attribuée depuis. Il le prouve en montrant que presque tout ce que dit l'auteur avait été dit par d'autres. Il ajoute que Du Bellay

n'apporte en faveur de sa thèse non seulement aucun argument nouveau, mais aucun argument de valeur, et qu'il enveloppe de phrases éclatantes un vide d'idées qui se dévoile quand on veut analyser son livre. Tout cela est vrai, et cependant je crois que c'est justement que la postérité a résumé dans la polémique soulevée par Du Bellay toute cette histoire de « la lutte contre le latin » que M. Brunot a si savamment écrite. Il n'est personne qui dise une chose le premier ; les voix les plus retentissantes sont celles qui ne sont que l'écho de mille voix plus faibles qui ne se seraient pas fait entendre ; mais celui qui donne à une idée la forme qui lui permet d'agir vivement sur les contemporains est, à bon droit, pour l'histoire, le représentant de cette idée. D'ailleurs, si les raisons de Du Bellay n'étaient pas nouvelles, elles se présentaient dans des conditions qui donnaient à son manifeste une portée que nulle déclaration analogue n'avait eue auparavant. La cause du français passait encore pour être celle des ignorants, des gens sans lettres ; or le groupe dont on savait bien que Du Bellay n'était que l'organe était composé d'hommes extrêmement savants, « Grecs et Romains » autant que pas un, et qui proclamaient la langue française égale à celles de l'antiquité et capable de rivaliser avec elles par la production de chefs-d'œuvre pareils aux leurs. C'était sur le terrain de l'art, et non plus celui de l'utilité, que se plaçait le nouvel apologiste : il promettait dans ce domaine, aux Français, des dépouilles comparables à celles que leurs ancêtres avaient rapportées du Capitole et de Delphes, et une gloire qui allait les mettre au-dessus des autres nations. Personne avant lui n'avait tenu ce langage [1]. L'exagération même et l'injustice dont Du Bellay fait preuve dans sa dépréciation de la poésie française antérieure donnaient une expression au sentiment général, qui n'osait encore se manifester, mais qui existait obscurément dans beaucoup d'esprits animés des grands espoirs de la Renaissance, et qui réclamait une rénovation complète de

1. Sauf Jacques Peletier, du Mans, dont M. Brunot cite des déclarations, qui, moins l'enthousiasme et le coup de clairon, ressemblent singulièrement à celles de Du Bellay ; mais elles avaient fait peu d'effet dans le public. A plus forte raison en est-il de même de la lettre si remarquable de Jacques de Beaune, qu'a récemment publiée M. Roy.

la poésie. Au reste, il n'y a là qu'une nuance d'appréciation : M. Brunot ne méconnaît pas l'importance historique du bruyant manifeste de la Pleiade ; il en restreint seulement, peut-être un peu trop, l'originalité, car l'originalité en ces matières est plus dans la forme et dans le ton que dans le fond même.

A propos de ce tableau si curieux de l'apparition du français dans chacune des branches de la littérature sérieuse, l'auteur aurait pu faire remarquer plus souvent que le XVIe siècle avait été précédé en cela par l'époque antérieure. Il est vrai que tout ce qui, des productions du moyen âge, n'avait pas été imprimé était comme non avenu ; mais dans presque toutes les branches du savoir, depuis la chirurgie jusqu'à la philosophie, l'imprimerie avait répandu, souvent à de nombreuses éditions, des écrits des XIIIe, XIVe et XVe siècles, qui avaient été les précurseurs de ceux du XVIe. M. Brunot n'en cite que quelques-uns ; il eût été, je crois, intéressant de les relever tous et de chercher quels liens peuvent les rattacher à ceux de l'époque suivante [1]. L'idée de mettre en français les préceptes de certains arts ou les résultats de certaines sciences remonte au moyen âge, et peut-être aurait-il été bon d'indiquer sommairement en quoi les tentatives de la Renaissance diffèrent de celles des âges antérieurs. Mais cela rentrait sans doute dans l'histoire de la littérature plutôt que dans celle de la langue.

En résumant ou en reproduisant les déclarations des écrivains de genre si divers, qui ont revendiqué pour la langue française le droit d'exprimer tous les aspects de la pensée humaine, M. Brunot a apporté à l'histoire externe de notre langue littéraire une contribution des plus précieuses. Il semble qu'il aurait pu citer plus souvent les opinions de ceux qui combattaient cette prétention. On ne voit guère dans son chapitre que l'attaque du latin ; on en entrevoit à peine la défense, et cependant celle-ci aurait aussi beaucoup d'intérêt et ferait mieux comprendre celle-là. Il alléguera sans doute que les latinistes ont en général dédaigné de répondre aux novateurs ; il arrive

---

1. Je n'en citerai qu'un exemple, le traité de l'*Espere du monde*, imprimé une dizaine de fois à Paris de 1504 à 1534 (*Hist. litt. de la France*, t. XXX, p. 568), et conséquemment bien antérieur aux ouvrages publiés sous le même titre à partir de 1544 (p. 691).

souvent dans les discussions de ce genre que le parti qui est en possession ne se défend que par le silence et par l'autorité attachée à cette possession. Cependant il nous donne lui-même un spécimen des objections que souleva l'enseignement en langue vulgaire des professeurs du Collège royal Ramus et Forcadel, et — mais dans une note du chapitre suivant — les très curieuses remarques de Charles de Bovelles [1]. La résolution que prit de Thou d'écrire son histoire en latin, les plaintes de Montaigne sur le peu de durée de la forme à laquelle il confie sa pensée, prouvent combien il y avait encore, à la fin du XVI[e] siècle, d'hésitation parmi les meilleurs esprits. Les causes de cette hésitation sont parfaitement indiquées par M. Brunot [2]. J'aurais vu avec plaisir qu'il nous eût fait connaître plus en détail la façon dont ceux qui l'éprouvaient la justifiaient à leurs propres yeux et aux yeux des autres.

Ces remarques sont bien loin de tendre à diminuer la valeur du travail si neuf et si méritoire que M. Brunot a accompli dans ce chapitre. C'est véritablement un morceau capital et qui suffirait à valoir à l'auteur la haute estime et la reconnaissance de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre littérature et de notre langue.

Le chapitre suivant a également beaucoup de valeur. Intitulé « Tentatives des savants pour constituer la langue », il comprend 130 pages et se divise en trois sections : *Efforts pour constituer une grammaire*, *Tentatives de réforme orthographique*, *Développement du vocabulaire*.

---

1. M. Brunot l'appelle toujours *Bouelles* ; il est cependant certain que cet érudit, dont le nom écrit en latin *Bouillus* a été traduit de plusieurs façons différentes, s'appelait Charles de Bovelles, du nom du village voisin de Saint-Quentin dont il était originaire (voyez Thurot, t. I, p. XXVI).

2. C'est naturellement surtout le manque de fixité du français et l'incertitude de ses règles en regard du latin, dont la grammaire est immuablement fixée et qui permet de s'adresser à la postérité la plus lointaine aussi bien qu'aux contemporains ; c'est encore le désir, pour les savants, d'être compris par tous les savants d'Europe (on sait que cette considération a fait, jusqu'à nos jours, écrire en latin certains livres scientifiques) ; c'est enfin l'infériorité du français soit pour le vocabulaire (en fait de termes abstraits), soit pour la construction de longues périodes, soit pour l'énergie et la concision de l'expression.

La première section (p. 718-750) est consacrée aux grammairiens. Passant, avec raison, rapidement sur les grammaires purement pratiques faites à l'usage des étrangers, M. Brunot examine successivement les grammaires de Du Bois, Drosai, Meigret, Pillot, Robert Estienne, Ramus et Cauchie (plus les remarques disséminées de H. Estienne). Ici il avait été précédé par M. Livet et, sur quelques points, par Thurot et M. Stengel ; mais il ne s'en est pas fié à ses prédécesseurs : il a tout lu et jugé par lui-même, et il a souvent éclairé d'un jour nouveau le caractère et surtout les rapports des différents ouvrages qu'il a étudiés. C'est ainsi qu'il a découvert Drosai, qu'il a démontré le peu de valeur de Pillot, la nullité du livre de Robert Estienne (copié ou abrégé de celui de Meigret), qu'il a montré que la grammaire de Ramus, originale (et fort peu heureusement) dans son plan, est également, en bonne partie, un simple résumé de celle de Meigret, et qu'il a établi que Meigret est le seul grammairien de l'époque (après le bizarre Du Bois) qui ait travaillé de première main et rien qu'avec des idées à lui. En somme, ce chapitre, fort digne d'éloges, intéresse l'histoire de la grammaire bien plus que celle de la langue, même écrite. M. Brunot reconnaît lui-même que ni Meigret ni Ramus n'ont eu d'action (p. 853). L'idée de donner des règles fixes à la langue, qui animait ces premiers grammairiens, ils ne l'ont pas réalisée, tant à cause de la faiblesse et de l'incertitude de l'exécution qu'ils lui ont donnée qu'à cause de leur manque d'autorité et de l'absence d'une matière sur laquelle elle eût pu s'exercer. Il faut considérer en effet qu'on n'enseignait point le français à l'école : dès lors, ces livres étaient écrits pour les lettrés ; c'étaient des œuvres de curiosité, de science si l'on veut, non de pédagogie, et les grammaires ne peuvent agir sur l'usage d'une langue que si les règles en sont d'abord inculquées aux enfants. Il semble donc que l'auteur, qui attribue au manque d'espace la brièveté avec laquelle il expose l'histoire interne de la langue, aurait pu accorder moins de pages à celle de la grammaire ; mais on ne s'en plaint pas, parce que ces pages en elles-mêmes sont intéressantes, remplies de faits curieux et d'observations judicieuses.

J'en dirai autant de la section suivante (p. 750-776), consacrée aux tentatives de réforme orthographique. Ici encore c'est

Meigret qui attire surtout l'attention et mérite les éloges de M. Brunot, sans toutefois qu'il ferme les yeux aux défauts du système de Meigret, qui pèche d'abord par certaines inconséquences et même incohérences, ensuite et surtout parce que sa prononciation lyonnaise, d'après laquelle il avait réglé sa graphie, ne répondait pas toujours à la prononciation parisienne déjà regardée comme la normale. M. Brunot regrette à bon droit que la Pléiade, en refusant, après un moment d'hésitation, — Ronsard en eut toujours des regrets, — de s'associer à la réforme orthographique, l'ait empêchée d'aboutir. Le moment était unique pour un pareil succès; entre autres raisons, M. Brunot en donne une fort bonne (p. 771) : « En 1550, les livres qu'un changement d'écriture eût fait paraître archaïques étaient en si petit nombre, que le sacrifice en était encore possible. Au fur et à mesure que la littérature française s'est développée, ce qui a rendu de plus en plus difficile une réforme radicale, c'est l'impossibilité croissante de nous éloigner ainsi tout d'un coup de tout un trésor d'écrits qui composent encore la lecture non seulement des érudits, mais des hommes cultivés. » Au reste, ce qui a surtout fait échouer les diverses tentatives dont celle de Meigret était la plus acceptable, c'est leur multiplicité. Entre tous ces réformateurs qui se critiquaient et se contredisaient les uns les autres, il était difficile de faire un choix. Puis ils s'éloignaient trop de l'usage reçu pour que le public ne fît pas à des innovations qui dérangeaient ses habitudes l'opposition aussi puissante que sourde de l'inertie. C'est ce que l'on fit entendre à Ronsard, qui seul peut-être aurait eu la force de triompher de cette mauvaise disposition ; c'est ce que voyaient surtout les libraires, qui craignaient de ne pas vendre des livres aussi étrangement imprimés : il résulte de plus d'un passage cité par M. Brunot que ce furent eux surtout qui s'opposèrent à la réforme.

Ce chapitre sur l'orthographe est très bon, mais il est incomplet, et il me semble que la partie manquante n'est pas celle qui aurait offert le moins d'intérêt. L'auteur nous expose fort bien les théories émises au XVI[e] siècle sur l'orthographe et nous montre qu'elles n'ont pas réussi à passer dans la pratique ; mais cette pratique elle-même, il nous en dit fort peu de chose. Cependant l'orthographe des livres imprimés en 1600 n'est pas

la même que celle du commencement du siècle : si l'on considère l'histoire de la graphie comme faisant partie de l'histoire de la langue, il eût été bon d'en indiquer les principales modifications au cours de ce siècle [1]. Il eût été curieux aussi de nous faire connaître jusqu'à quel point des habitudes graphiques régulières avaient pénétré dans l'usage en dehors de l'imprimerie et de nous donner quelques spécimens — on sait qu'il y en a de fort singuliers — de la manière d'écrire des hommes plus ou moins lettrés et notamment des femmes. Plusieurs auteurs du XVI[e] siècle ont aussi une orthographe à eux, et quelques indications à ce sujet n'eussent pas été superflues. Peut-être aurait-on pu abréger, pour faire place à des remarques de ce genre, quelques-unes des pages consacrées à des tentatives de réforme qui, en somme, n'ayant pas abouti, sont en marge de l'histoire de notre orthographe plutôt qu'elles n'en font partie.

La troisième section de ce chapitre est consacrée au « développement du vocabulaire ». Elle ne comprend pas moins de 70 pages et forme assurément un des morceaux les plus importants et les plus travaillés de l'œuvre de M. Brunot. Il nous fait d'abord connaître les théories des hommes du XVI[e] siècle, et surtout de la Pléiade, sur l'enrichissement du lexique français, théories qui, d'abord fort audacieuses et même téméraires, ont été en s'atténuant de plus en plus, et qui, à une ou deux exceptions près, n'ont pas, autant qu'on le croit d'ordinaire, influencé la pratique. Cet enrichissement devait être obtenu d'abord par des moyens tirés de la langue elle-même, en y introduisant des

1. Nous apprenons bien qu'on doit à G. Tory la cédille, l'apostrophe et « les accents » (c'est un peu vague), à Dolet l'accent sur l'*é* et le tréma ; mais nous ne voyons nulle part quand et jusqu'à quel point ces innovations ont été adoptées. Il en est de même de la distinction de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, qui, chose singulière, n'avait été faite ni par Meigret ni par Peletier, et que Ramus a opérée d'une façon si simple en se servant de la double forme qu'avait précisément chacune de ces lettres (quoique, d'ailleurs, le choix de *j* ne soit pas sans inconvénients). On voit bien (p. 773) cette innovation capitale attribuée à son auteur, mais on ne nous dit pas quel succès elle eut. On sait qu'elle fut adoptée par les imprimeries de livres français à l'étranger bien avant de se faire recevoir en France.

mots dialectaux, en reprenant des mots archaïques, en « provignant » des mots hors d'usage ou encore usités. A combien peu de chose se réduit l'emprunt aux dialectes préconisé par Ronsard avec une conviction si énergique en apparence, c'est ce que montre la liste dressée par M. Brunot des mots de cette origine qu'il a relevés dans les poètes mêmes de la Pléiade : trois dans Ronsard lui-même [1], un dans Belleau et deux dans Baïf [2], — car il ne faut pas tenir compte ici de Rabelais, qui n'agit pas par principe mais par fantaisie, ni de ses imitateurs (Des Périers, Noël du Fail, qui, d'ailleurs, n'emploient des termes patois qu'en parlant de choses locales), ni de Montaigne, qui s'est octroyé, comme on sait, au sujet des mots gascons ou périgourdins, une liberté dont, au demeurant, il n'a que très modérément usé [3]. Au milieu du XVI[e] siècle, le français littéraire était décidément le français de Paris ; on écrivait pour être compris de ceux qui connaissaient les mots de cette langue, et on ne pouvait employer que très discrètement des mots qu'elle ne possédait pas [4].

Il en est de même des mots archaïques. Malgré toutes leurs déclarations, les Pléiadistes n'en ont repris que fort peu au « vieux roman », qu'ils ne connaissaient d'ailleurs que par des textes imprimés et fortement rajeunis, et aucun de ceux qu'ils ont essayé de faire revivre ne leur a survécu. C'est dommage pour quelques-uns, quoique, en général, on ne puisse dire que les archaïsants aient eu la main fort heureuse. Encore moins

---

1. Encore *astelle* (aujourd'hui *attelle*) est-il un mot qu'on trouve de tout temps en français.

2. *Serrer* dans Desportes au sens de « fermer » est d'origine espagnole plutôt que provençale (quoi qu'en ait pensé Malherbe).

3. « Même en admettant tous ceux que signale M. Lanusse, il y en aurait [de mots gascons] une trentaine dans Montaigne. »

4. Toutefois il faut bien dire que dans cette langue, en tant que parlée (et par suite dans la langue écrite, mais en dehors de l'influence et même de la conscience des écrivains), il s'est introduit, à toutes les époques, mais au XVI[e] siècle plus qu'à toute autre, un grand nombre de mots dialectaux surtout méridionaux. L'élément méridional de notre lexique apparaît chaque jour plus considérable (grâce surtout aux belles recherches de M. A. Thomas), et il serait fort intéressant d'en donner un relevé complet, en essayant d'indiquer la date de la plus ancienne apparition de chaque mot.

ont-ils pu réaliser l'idée bizarre que Ronsard a émise, sans peut-être l'avoir bien nettement saisie lui-même, de refaire toute une famille et même une souche à des mots tombés en désuétude, mais qui avaient laissé quelque dérivé encore usité. M. Brunot n'a pu trouver d'exemple bien décisif de ce peu raisonnable procédé.

Les procédés employés par la nouvelle école pour former des mots nouveaux sont beaucoup plus intéressants que ses essais d'introduire dans le français écrit des provincialismes ou des archaïsmes. Dans la dérivation, à vrai dire, ils n'ont rien d'original [1]; sauf quelques adjectifs en *-al*, *-in*, *-een*, *-an*, *-eux*, qui ont souvent été assez mal appliqués et n'ont pas eu de succès durable, on n'a formé de dérivés qu'en suivant l'usage courant. Quant à l'abus des diminutifs en *-et* auquel se sont livrés les poètes de la Pléiade, on sait aussi qu'il ne devait pas leur survivre.

C'est uniquement dans la composition que l'école a vraiment fait œuvre originale, mais là encore elle n'a abouti qu'à un avortement. C'est surtout, on le sait, pour obtenir des épithètes comparables à celles des Grecs qu'elle a fait violence au génie de la langue, en fabriquant des adjectifs comme *humble-fier* [2], *pied-vîte* [3], *doux-soufflant* [4], *cuisse-né*, et surtout comme *chasse-peine*, *oste-soif*, *donne-jour*, où un procédé que le français a employé de tout temps avec bonheur pour former des substan-

---

1. L'emploi de l'infinitif pris substantivement, dont les Pléiadistes et déjà Scève ont abusé, n'est pas, je l'ai dit ci-dessus, une dérivation ; il en est de même de l'emploi des adjectifs comme substantifs. Les cinq mots que M. Brunot cite comme des « dérivés impropres » (voir ci-dessus, p. 199) n'ont certainement pas été inventés par les écrivains, et appartiennent à la formation la plus spontanée de la langue. Si on n'a recueilli d'*apprêt*, *débauche*, *entretien*, que des exemples du XVIe siècle, c'est un pur hasard ; *dispute* s'est fait tout seul de *disputer* ; *piaffe* est peut-être le simple et non le dérivé de *piaffer*.

2. Ici la langue fournissait quelques modèles, comme *aigre-doux*, *douce-amère* ; mais ce n'était pas un procédé réellement vivant.

3. M. Brunot range ici par distraction le *pate-pelue* de Rabelais, où il n'y a qu'un adjectif qualifiant un substantif et formant un composé par synecdoque.

4. *Marche-tard* ne doit pas être mis dans le même paragraphe. C'est un composé avec impératif comme ceux qui sont signalés plus loin.

tifs est employé, contre toute analogie, à former des adjectifs [1]. De toutes ces innovations il n'est rien resté [2]. Desportes déjà les connaît à peine, et Malherbe n'a pas eu à les combattre sérieusement. Les mots qui en étaient nés étaient d'ailleurs pour la plupart aussi inutiles que mal formés.

Ainsi l'enrichissement que les novateurs ont voulu, en pleine conscience et d'autorité, donner à la langue littéraire et surtout à la langue poétique, ils n'ont pas réussi à le lui donner. L'enrichissement considérable qu'elle a reçu au XVIe siècle, et dont leurs œuvres ont certainement, au moins en partie, été le véhicule, s'est fait pour ainsi dire passivement et bien souvent à l'insu de ceux dans les écrits desquels il s'est manifesté. C'est — sans parler de la marche ininterrompue des procédés traditionnels de dérivation et de composition — l'emprunt aux langues antiques et modernes qui l'a surtout constitué, et cet emprunt s'est produit, dans la plupart des cas, soit dans des ouvrages techniques dont les auteurs n'avaient pas de prétentions littéraires, mais cédaient à un simple besoin, soit dans la langue courante de la société élégante, avant de pénétrer dans les œuvres littéraires proprement dites. M. Brunot a étudié avec beaucoup d'attention ces diverses sources étrangères qui sont venues verser leurs eaux dans le courant de la langue nationale. Il n'a pas seulement donné des mots étrangers des listes qui, sans avoir aucune prétention à être complètes, sont très riches et très instructives [3] : il a finement distingué dans le vocabulaire d'alors, à côté des mots empruntés directement, les « expressions

---

1. M. Brunot l'a très bien reconnu et marqué ; il n'aurait donc pas dû citer ici le *cache-cou* de Rabelais, qui est un substantif, et que Rabelais a pris dans la langue populaire (Rabelais est naturellement étranger à toutes ces inventions).

2. Le mot *chèvre-pied* s'est maintenu dans la langue littéraire, mais, cela est à noter, en devenant substantif. Au reste, c'est moins un composé comme les autres qu'un calque du latin *capripes*.

3. M. Brunot donne pour tous les mots, très nombreux, qu'il cite, le renvoi précis à l'endroit où ils se trouvent. On peut regretter que la liste des auteurs qu'il a dépouillés (ce sont, naturellement, ceux qui ont été publiés avec des glossaires) soit trop restreinte ; mais il ne faut pas oublier que l'auteur ne faisait pas un *Dictionnaire* de la langue du XVIe siècle.

faites de mots français, mais rapprochés suivant un modèle » étranger, les mots « influencés dans leur forme » et les mots « influencés dans leur sens » ; ce sont là des recherches très délicates et très utiles, qui ont demandé beaucoup de peine, de savoir et d'attention. En outre, en tête de chacun des deux paragraphes qui les contiennent, — consacrés l'un aux italianismes et aux hispanismes, l'autre aux latinismes et hellénismes, — l'auteur a résumé et apprécié les expositions de principes et les controverses auxquelles ces emprunts ont donné lieu ; c'est un chapitre très intéressant de l'histoire des efforts faits au XVI[e] siècle pour constituer la langue littéraire.

Il commence par ce qui concerne l'italien et l'espagnol. Le second n'a pas grande importance, bien qu'il ait fourni un certain nombre de termes de guerre ou de costume [1]. Mais le premier a véritablement envahi le français. Il s'en faut qu'on ait encore relevé tous les mots de notre langue littéraire actuelle qui ont une origine italienne, sans parler de ceux qui n'ont pas survécu à l'époque de ce grand engouement. Et de cette invasion la Pléiade n'est nullement responsable : elle l'a combattue, au contraire, dès l'origine ; Ronsard, Du Bellay, Jodelle, Peletier, s'en sont indignés ou moqués, et l'on connaît les virulents réquisitoires lancés par Henri Estienne contre ce qu'il regardait comme une sorte de trahison non seulement envers la langue française, mais envers la France elle-même. Rien n'y fait : sans que personne oppose de réplique à ces attaques, et en dépit d'une réprobation qui semble unanime, les mots italiens, qui ont commencé à s'introduire dans l'usage dès la fin du XV[e] siècle, y vont toujours en foisonnant de plus en plus jusque vers la fin du XVI[e] siècle, et se glissent en abondance jusque sous la plume de ceux qui les proscrivent théoriquement. C'est que la langue littéraire, malgré tous les efforts des grammairiens et des auteurs, ne peut échapper à l'influence de la langue parlée dans le milieu social auquel appartiennent les écrivains, et ce milieu était alors imprégné d'italianisme.

---

1. Comme *camarade*, *casque*, *diane*, *fanfaron*, *habler*, *morion*, *veillaque*, *basquine*, *vertugade*, etc. Il ne faut pas tenir compte de Brantôme, qui se plaît à farcir ses écrits de termes espagnols qu'on ne trouve que chez lui.

L'invasion du XVIe siècle est d'ailleurs devenue un établissement fixe. Les mots empruntés à nos voisins à cette époque sont aujourd'hui incorporés à notre lexique, et les philologues seuls en connaissent l'origine ; ils ne nous ont pas seulement servi à nommer des objets que nous serions toujours arrivés à désigner, ils nous ont fourni l'expression de bien des idées ou des nuances que notre vocabulaire ne nous aurait peut-être jamais donné le moyen d'exprimer [1]. C'est un véritable enrichissement, que nous n'avons pas à regretter [2], et qui nous a donné, bien que sur une plus petite échelle, l'avantage qu'a si souvent l'anglais, avec sa double série de mots germaniques et romans, de pouvoir exprimer la même chose de deux façons différentes avec une légère distinction de sens ou tout ou moins en évitant la répétition du même mot.

En ce qui concerne les mots pris au latin et au grec, le rôle des savants et des lettrés n'a pas été le même que pour l'italien. Là il y a eu deux doctrines opposées, l'une favorable, l'autre hostile à l'acclimatation des mots savants. Il faut distinguer ici les mots latins et les mots grecs. L'adoption des premiers avait commencé, je l'ai dit ci-dessus, avant même les plus anciens documents écrits en français ; elle avait pris, au XVe siècle et au commencement du XVIe, les proportions excessives et ridicules qu'ont raillées G. Tory, Rabelais et d'autres. Même sans aller jusqu'à cet excès, il a semblé à beaucoup de bons esprits, au XVIe siècle, qu'on la pratiquait

1. Je citerai seulement quelques-uns des mots qui figurent sur la longue liste de M. Brunot : *accort*, *assassin*, *bagatelle*, *bouffon*, *brave*, *brusque*, *caprice*, *caresse*, *concert*, *courtisane*, *disgrâce*, *feston*, *fougue*, *improviste*, *leste*, *pédant*, *réussir*, *risque*, *soldat*.

2. Beaucoup ont disparu, parce qu'ils n'ont pas semblé répondre à un besoin (sans parler de ceux que cite H. Estienne et qui, sauf dans ses satires, n'ont point passé dans les livres et n'ont jamais été employés que par ceux que nous appellerions aujourd'hui les *snobs*) ; j'en relève quelques-uns dans la liste de M. Brunot : *barizel*, *baster*, *boucon*, *escorne*, *goffe*, *menestre*, *pianelle*, *tradiment*. Il en est qui se sont maintenus assez tard, et on pourrait trouver qu'un ou deux (comme *goffe*) répondaient à des nuances que nous ne savons plus rendre exactement ; mais la majeure partie de ces emprunts était inutile, n'était due qu'à la mode, et a disparu avec elle.

trop facilement et qu'on se contentait souvent, par simple paresse, d'un mot latin quand la langue française pouvait fournir un équivalent : Ronsard, Pasquier, Estienne se sont prononcés avec énergie dans ce sens ; Abel Mathieu l'a fait avec une ardeur emphatique et prolixe, et un nommé Du Perron, mettant bravement la théorie en pratique, est allé aussi loin que l'ont fait dans leur langue certains puristes allemands au XVIIe et au XIXe siècle [1]. Mais il est à peu près le seul. Les mots latins étaient trop commodes, disons le vrai, trop nécessaires; non seulement pour qu'on rejetât ceux qui avaient déjà droit de cité, mais pour qu'on n'en introduisît pas une foule d'autres, à cette époque de traduction et d'imitation où le français s'essayait à se substituer partout au latin. J'ai déjà parlé de cette question des mots empruntés au latin, dans laquelle M. Brunot me paraît un peu trop conservateur, et je n'ai pas à y revenir.

En ce qui concerne le grec, les dépouillements de M. Brunot confirment pleinement, comme il le dit, la remarque de Darmesteter. « C'est par la science plus que par la littérature que la terminologie grecque s'introduisit chez nous au XVIe siècle. » Prenez, en effet, dans la liste des mots grecs qu'il a dressée (j'entends celle des mots qui n'avaient point déjà passé au latin) ceux qui sont restés dans la langue, nous ne trouverons guère que des termes de médecine, comme *anodin*, *aponévrose*, *diathèse*, *épigastre*, *péricarde*, *symptôme*, d'histoire naturelle, comme *zoophyte*, de mathématiques, comme *homogène homologue*, *hypoténuse*, *trapèze*, de géographie, comme *archipel* [2], de philosophie, comme *apophtegme*, *athée*. A peine y relevons-nous, comme appartenant à la langue de la poésie, *anagramme* et *enthousiasme*, et, dans cette catégorie, nous n'en trouverons pas qui, employés au XVIe siècle, aient disparu depuis. Il est certain que Ronsard, à ses débuts, avait été tenté par la beauté prégnante des épithètes grecques et avait songé à en introduire plus d'une

---

1. Il dit, par exemple, *outreparoissant* pour *transparent*, *voyable* pour *visible*, *horscentrin* pour *excentrique*, *partelette* pour *particule*, etc. Mais il a néanmoins bien des mots pris au latin et au grec, et plus qu'il ne s'en doute lui-même.

2. Encore ce mot, si violemment tronqué après l'accent, pourrait-il bien être emprunté directement à l'italien *arcipelago*.

en français. M. Marty-Laveaux[1] a fort bien montré que c'était dans l'espoir de les naturaliser qu'il avait risqué, en ayant l'air de regretter de ne pouvoir les employer en français, les fameux *ocymore*, *dyspotme*, *oligochronien*. Mais il s'aperçut vite de son erreur. Si, « sous prétexte de réagir contre le jugement de Boileau, évidemment excessif, on est allé trop loin depuis Egger » en l'absolvant complètement du reproche d'hellénisme indiscret, « il reste acquis qu'il n'a pas vraiment, comme Boileau l'avait prétendu, parlé grec en français ». Il en a eu la velléité, mais il y a sagement renoncé.

Pour le grec comme pour le latin, M. Brunot ne se borne pas à donner de longues listes de mots directement empruntés[2]. Il y joint, et c'est la partie la plus intéressante de son travail, les mots formés d'un thème latin ou grec avec des suffixes français et les mots soit formés de thèmes français ou de thèmes empruntés avec des suffixes savants, soit composés d'éléments grecs ou latins sans avoir existé en latin ou en grec. On sait quel développement a pris en français, notamment pour le grec, ce dernier procédé, qu'avait inauguré le latin de la Renaissance et qu'ont aussi employé les autres langues modernes : on est arrivé à créer tout un lexique grec inconnu à la Grèce ancienne. Ces diverses créations, nées du besoin d'exprimer des notions nouvelles qui n'avaient pas de correspondants en français, sont devenues partie intégrante de notre système de formation des mots. Elles remontent au XVIe siècle et elles forment un des traits caractéristiques de la langue de l'époque.

A la suite de tous ces relevés si méritoires, M. Brunot a signalé l'influence que les langues anciennes ont eue sur la syntaxe ; mais il s'est borné à quelques indications. « Il faudrait, dit-il, faire une revue de presque toute la grammaire pour montrer soit les termes qui ont été empruntés, soit ceux qui

---

1. Pour toute cette partie de son travail, M. Brunot, et il le dit à plusieurs reprises, s'est constamment appuyé sur l'excellente introduction de M. Marty-Laveaux à son *Lexique de la langue de la Pléiade*.

2. Il y aurait à faire sur ces listes quelques menues observations que je néglige. Je dirai seulement qu'*ancelle* n'est pas un emprunt de Ronsard au latin (il aurait dit *ancille*) ; *ancelle* est un mot héréditaire et très usité au moyen âge. Il pourrait plutôt être rangé parmi les archaïsmes.

étaient déjà de l'ancien français, mais que l'imitation des Latins a contribué à développer et à répandre. » A mon avis, quelque intéressante que soit la constatation des emprunts de mots faits au latin et au grec, celle de l'influence de la syntaxe latine (car la grecque n'a guère pu agir) sur la syntaxe française est beaucoup plus importante pour l'histoire de la langue littéraire, et j'aurais vu avec plaisir M. Brunot restreindre la place accordée à ses études lexicographiques[1] pour faire ou au moins pour esquisser cette « revue de toute la grammaire », dont il ne nous donne que quelques échantillons un peu fortuits[2]. Ils suffisent à montrer que l'auteur était à même de tracer un tableau du développement de la syntaxe littéraire au XVIe siècle, et c'est surtout ce chapitre que, dans la revision de son ouvrage, je l'engagerais à étendre et à compléter. Notre syntaxe littéraire ne s'explique pas sans l'influence latine : cette influence a commencé à s'exercer dès le moyen âge avec les traducteurs, puis avec les stylistes comme Alain Chartier ; elle s'est exercée avec excès à la fin du XVe siècle ; elle a continué, mais en se modérant, au XVIe siècle, et elle n'a pas cessé avec le XVIIe siècle, variant d'ailleurs beaucoup, et à toutes les époques, suivant les écrivains. L'histoire n'en a pas encore été faite ; M. Brunot est assurément très capable de l'écrire, et j'espère bien qu'il n'a pas renoncé à l'entreprendre.

En somme, le long travail consacré par M. Brunot à la langue du XVIe siècle lui fait le plus grand honneur. Il est neuf dans beaucoup de ses parties, étudié dans toutes avec justesse et pénétration. L'exposition de l'auteur est parfaite, d'une clarté lumineuse, d'une agréable et élégante simplicité. On peut reprocher à son œuvre de manquer d'ensemble, de ne pas dérouler sous nos yeux l'évolution de la langue dans ses divers éléments, depuis le commencement du siècle jusqu'à la fin du siècle. On peut aussi se plaindre que l'histoire externe et la langue littéraire y tiennent trop de place au détriment de l'his-

1. Quitte à les donner ailleurs sous une forme même plus étendue encore ; car, en elles-mêmes, elles ont beaucoup d'intérêt.

2. Une étude du même genre, mais encore plus rapide, termine ce qui est dit des emprunts faits à l'italien ; je serais porté à croire que l'influence italienne sur la syntaxe a été plus grande que ne le dit l'auteur.

toire interne et de la langue parlée. Mais ces réserves n'empêchent pas que nous n'ayons ici le résultat d'un effort considérable, de longues recherches, de réflexions mûries, et que ce résultat ne nous soit présenté sous une forme des plus satisfaisantes. Le livre de M. Brunot ne rend pas inutile l'excellent tableau de la langue française au XVIe siècle d'Arsène Darmesteter : il le complète en beaucoup de points, et il se placera désormais à côté pour servir de base à toute étude sérieuse faite sur cette période si intéressante de l'histoire du français et surtout du français littéraire.

[*Journal des Savants*, 1897, p. 542-555, 596-613, 659-675.]

PHONÉTIQUE FRANÇAISE

O FERMÉ

De même que l'*ĕ* et l'*ī* du latin classique se sont réunis en latin vulgaire en un seul et même son, qui était sans doute celui de l'*é* (fermé) et qui s'est maintenu tel quel dans la plupart des langues romanes, de même l'*ō* et l'*ŭ* du latin classique se réunirent en latin vulgaire en un seul et même son, que nous appellerons *o* fermé, que nous noterons par *ó*, et que nous supposerons avoir été celui de l'*o* français actuel dans *côte*, *pot*, etc. Je me propose d'étudier ici l'histoire de cette voyelle dans la langue française. Je m'occuperai d'abord du français en général, en prenant pour base la langue moderne (bien entendu dans sa partie populaire); je remonterai ensuite à l'ancien français; enfin je dirai un mot des patois.

Diez distingue les voyelles latines dont il fait l'histoire : 1° en *toniques* et *atones*; 2° les toniques en *longues*, *brèves* et *en position*. Cette division a fait son temps : il est reconnu aujourd'hui que le fait d'être « en position » n'empêche pas les voyelles de conserver en latin leur quantité originaire et de modifier en roman leur qualité d'une façon correspondante à cette quantité[1]. D'autre part il importe peu, au moins dans beaucoup de cas, aux atones d'être longues ou brèves (sauf pour l'*i* et l'*u*), mais il leur importe beaucoup d'être ou de n'être pas « en position ». Cette expression de voyelle « en position » est d'ailleurs mal faite et prête à des malentendus.

Les voyelles doivent être considérées séparément suivant qu'elles sont : 1° *toniques* ou *atones*; 2° dans chacune de ces

---

1. Cette vérité, entrevue par Diez à propos de certaines voyelles, a été affirmée pour la première fois en 1866 par M. Schuchardt (*Vokalismus des Vulgærlateins*, I, 471) et depuis reconnue par plusieurs philologues; mais elle n'est pas encore assez familière à tous les romanistes.

classes *libres* ou *entravées*. J'appelle voyelle *libre* celle qui est finale, suivie d'une voyelle, d'une consonne simple ou des groupes *pr br, tr dr*; voyelle *entravée* celle qui est suivie de deux consonnes autres que les groupes mentionnés [1]; devant les groupes *cr gr, pl bl,* et devant ceux dont l'un des éléments est un *j* [2], la condition de la voyelle est variable et demande à être étudiée particulièrement dans chaque cas. Qu'elle soit libre ou entravée, la voyelle n'en est pas moins longue ou brève; mais le développement de la tonique qui, dans le premier cas, s'accomplit librement, est ou peut être entravé dans le second par le fait qu'elle est suivie de deux consonnes; au contraire, l'atone entravée est d'ordinaire préservée de l'affaiblissement, souvent suivi de chute, qui atteint l'atteint l'atone libre.

La division des voyelles doit donc se faire, non plus en *toniques* longues, brèves, en position, et *atones*, mais ainsi :

1° Toniques	brèves	libres
		entravées
	longues	libres
		entravées
2° Atones	brèves	libres
		entravées
	longues	libres
		entravées

1. Pour les voyelles à l'intérieur des mots, il serait peut-être plus scientifique de dire que les unes (me-a, pa-ne, pa-tre) terminent la syllabe (cf. *Rom.* VI, 434) ou sont dans une syllabe ouverte, que les autres (par-te, ves-te) sont dans une syllabe fermée; mais ces expressions ne peuvent s'appliquer aux voyelles des monosyllabes : les voyelles de par, mel, sit sont traitées comme celles de patre, gelu, siti, et non comme celles de parte, veste, arista : cependant elles sont dans des syllabes fermées comme les secondes et non ouvertes comme les premières. Il en est de même des syllabes finales (atones) des polysyllabes, dont les voyelles sont dans le même cas : l'*a*, l'*e*, l'*u* finals de amat, debet, sumus, sont traités comme ceux de primavera, operare, tremulare, et non comme ceux de incarnato, episcopo, ingluttire.

2. Je note par un *j* non pointé, à l'exemple de M. Lücking, le son qu'on appelle *yod*, et qui est celui du *j* allemand dans *Jahr*, de l'*i* ou de l'y français dans *pied*, *allions*, *yeux*, etc.

Diez et les grammairiens qui l'ont suivi distinguent la « position romane » de la « position latine ». L'*a* de asino est en « position romane », parce qu'en latin l'*s* était séparée de l'*n* par l'*i*, tombé en roman ; l'*a* de astro est en « position latine ». Cette distinction, importante au point de vue historique, est très rarement sensible dans le traitement phonétique des voyelles ; elle l'est cependant quelquefois, et demande à être maintenue. J'appelle le groupe de consonnes des mots comme as(i)no *entrave romane*, celui des mots comme astro *entrave latine*.

I

L'ọ TONIQUE DU LATIN VULGAIRE (= LAT. ō, ŭ) EN FRANÇAIS

Diez, qui n'examine d'ailleurs en détail que les toniques, s'exprime ainsi au sujet du sort de l'ō latin tonique en français (trad. fr., t. I, p. 148) : « En français, *o* est traité comme *ŏ* : la voyelle simple ne se maintient d'ordinaire que devant *m*, *n* ; la forme dominante est *eu*, *œu*. Ex. : *couronne*, *donne*, *nom*, *non*, *personne*, *pomme*, *pondre*, *comme*, *Rome*, *lion*, *patron*, *raison* et les autres substantifs en -o -onis, en outre *console*, *or*, *dos* (dosum pour dorsum), *noble*, *octobre*, *sobre*. En revanche, *heure*, *meuble* (mobilis), *mœurs* (mores), *neveu*, *nœud*, *œuf* (ōvum), *pleure* (ploro), *seul* (solus), *vœu* (votum), *honneur*, *glorieux*, et tous les mots en -or -oris et -osus. Une troisième variante dans cette langue est *ou*, comme le témoignent les exemples suivants : *avoue* (vōto), *doue* (dōto), *noue*, *nous* et de même *vous*, *pour* (pro), *proue* (prora), *roure* (robur), *époux* (sposus pour sponsus), *Toulouse* (Tolosa), *tout* (totus). Au lieu de *oi*, on trouve *ui* dans *buie* (bōia), *truie* (trōia). » A l'*ŭ*, il dit, après avoir constaté que dans les autres langues romanes cette voyelle est représentée par *o* : « En français l'*o* roman ne se maintient que devant les nasales (car la langue ne tolère pas le son *oun*), ou quand il se lie a un *i*, ex. . *son* (suum), *ton* (tuum), *nombre*, *ponce*, *coin*, *croix*, *noix*. La voyelle dominante est *ou*, à côté de laquelle se maintient encore

o dans l'ancien français : *couve* (c ŭ b o), *coude, doute, joug, loup, où.* » — Sur l'*o* « en position » (il ne distingue pas ici l'*o* long du bref) il écrit : « En français, *ou* se produit encore parfois à côté de l'ancien *o*, comme dans *cour* (c h o r s), *tourne* (t o r n o). » Ce qui suit concerne uniquement (sans que l'auteur s'en rende compte) l'*ŏ* bref entravé, et peut être négligé ici.

Sur l'*u* en position il dit : « En français, l'*o* général du roman ne se maintient que comme son nasal, ou en liaison avec *i*, p. ex. dans *lombe, plomb, monde, dont, ongle, joindre, poing* ; en outre dans quelques mots isolés : *flot* (f l u c t u s), *mot* (b. lat. m u t t u m), *noces* (n u p t i a e), *vergogne*. Dans les autres cas, où il représente aussi le groupe *ul*, il devient *ou* : *boule, double, four, goutte, louche, ours, roux, souffre* (s u f f e r o), *sourd, sous* (s u b t u s), *tour, doux, écoute, foudre, soufre.* » Et il ajoute : « L'*u* en position persiste quelquefois. Les exemples français sont : *buis* (b u x u s), *fruit, fût, jusque, juste, lutte, nul, purge, urne.* » Disons tout de suite que dans tous ces mots, sauf *buis* dont nous reparlerons et *urne* qui est un mot visiblement savant, l'*u* entravé est long par nature, et persiste parce que tout *u* long persiste, qu'il soit libre ou entravé.

Il est certain qu'aujourd'hui les philologues qui se tiennent tant soit peu au courant des progrès de la science n'acceptent plus les formules du maître, qui se trouvent servilement reproduites dans les manuels de vulgarisation. Mais, à l'exception de M. Bœhmer, ce n'est guère qu'en passant et par allusion qu'ils ont indiqué leur sentiment sur ce point de phonétique. M. Fœrster et M. Mussafia, notamment, ont présenté plusieurs remarques de détail qui montrent bien qu'ils comprennent autrement que Diez l'histoire de l'*ō* et de l'*ŭ*. L'article de M. Bœhmer sur le son de *o/u* (*Rom. Stud.* III, 597-602) passe en revue les sources de ce son, qui, dans plusieurs textes français anciens, représente à la fois l'*ó* libre et entravé, et propose l'explication des exceptions apparentes ou réelles. Son exposition très concise est obscurcie par la théorie peu exacte des « syllabes ouvertes » et des « syllabes fermées » qu'il substitue à celle de la « position ». M. Suchier, en faisant remarquer les vices de cette théorie, la remplace (*Zeitschr. f. rom. Philol.* III, 143) par l'application à l'*o* du système de M. Ten Brink sur l'histoire de l'*e* : les voyelles brèves placées dans une

syllabe ouverte s'allongent; les longues placées dans une syllabe fermée s'abrègent. Quelle que soit la valeur de ce système, dont la *Romania* promet depuis longtemps l'exposition critique, nous pouvons le laisser de côté dans cette étude, l'histoire de l'*o* n'offrant pas, comme celle de l'*e*, des faits qui en rendent la discussion nécessaire. — Je pense avoir cité à l'occasion toutes les remarques intéressantes des savants qui ont touché le sujet avant moi; je demande aux lecteurs d'excuser, s'ils en rencontrent, des omissions qui sont bien involontaires.

Sous la réserve des observations qu'on vient de lire, je prends pour point de départ, dans les recherches qui vont suivre, le système de Diez. D'après lui (en laissant de côté l'immixtion indue de *ŏ* et *ū* entravés) *ō* tonique [1] donne en français tantôt *eu*, tantôt *o*, tantôt *ou*; entravé il donne *ou*; *ŭ* tonique libre ou entravé donne *o* en ancien français, *ou* en français moderne. Deux choses nous choquent dans ce système, habitués comme nous le sommes aujourd'hui à voir les lois phonétiques agir comme des lois physiques, sans caprices et sans exceptions : l'une, c'est que l'*ō* et l'*ŭ* latins, qui sont confondus en latin vulgaire et dans toutes les langues romanes, soient distincts en français (le second donnant toujours *ou*, le premier *ou*, *o*, et surtout *eu*); l'autre, c'est que *ō* latin donne pêle-mêle *o*, *ou* et *eu*, sans qu'on voie les motifs de ces différences, et quand les autres langues néo-latines fournissent pour *ō* une représentation unique. Ce sont ces deux anomalies qu'il s'agit d'examiner de près. Je dirai dès l'abord qu'elles n'existent qu'en apparence, et je formulerai ainsi, pour les toniques, la règle du développement d'*ó* roman (= *ō*, *ŭ* latins) en français, règle dont j'essaierai ensuite de démontrer l'application :

L'*ó* tonique libre (qu'il provienne d'*ō* ou d'*ŭ*) est représenté en français par *eu*;

L'*ó* tonique entravé est représenté par *ou*.

Types du premier groupe : *fleur*, *gueule*;

Types du second groupe : *tour*, *goutte*.

---

1. Je néglige pour le moment l'identité admise par Diez entre l'*ō* et l'*ŏ* toniques : *sœur* et *fleur*, *cœurs* et *mœurs*, *tu peux* et *des vœux*, semblent l'attester; mais la suite de cette étude montrera qu'il n'y a là qu'une apparence illusoire.

Pour établir ma thèse, il me faut d'abord rassembler les exemples qui sont conformes à mes règles, puis écarter les exceptions apparentes qui ont donné lieu à l'opinion de Diez. — Je laisse de côté, quitte à les reprendre pour les examiner à part, tous les cas où l'*ó* est mêlé d'une manière quelconque à un *j*, provenant soit d'un *i* consonifié, soit d'une gutturale amollie (ainsi les mots comme su(i), fugit, voce, angustia, studio, etc.).

1. — *ó* tonique libre = *eu* [1].

1° Final. Il n'y a pas, en réalité, de mots de cette classe : pro était en latin vulgaire por et appartient aux mots où *ó* précède *r*. Sto est devenu stao par analogie avec vao de vado ; do n'existe pas en français. So est la forme qu'avait prise sum en gallo-roman ; mais ce mot s'est ajouté un *i* d'origine incertaine, qui nous oblige à le renvoyer à la classe des mots où l'*ó* est immédiatement suivi d'un *j* [2].

2° Devant une voyelle. Je laisse de côté les mots où cette voyelle est un *i*, qui demandent une étude à part.— 1) *a* : tua sua font régulièrement en anc. fr. *teue*, *seue* [3] ; duas fait *does* [4], qui serait devenu *deues* ; mais la forme féminine a de bonne heure été assimilée par la forme masculine. — 2) *u* : tuum suum ont été traités de deux façons suivant qu'ils avaient ou

---

1. Cette notation représente *ó*, tantôt ouvert (*fleur*), tantôt fermé (*preux*). Je ne distingue pas les deux valeurs, entre lesquelles la voyelle française s'est répartie à l'époque moderne d'après la règle qui préside aussi, sauf quelques exceptions, au développement de l'*a*, de l'*e* et de l'*o* : chacune de ces voyelles est ouverte quand elle est suivie d'une consonne prononcée, fermée quand elle termine la syllabe ou qu'elle est suivie d'une consonne devenue muette.

2. Burguy mentionne, mais sans exemple, *seu*, où on pourrait voir une représentation fidèle de so = sum ; mais c'est sans doute une variante de *seus*, *seux*, forme qui équivaut à *suis* dans les dialectes où l'*ui* français est représenté par *eu* (cf. *eule*, *neut*, etc.).

3. Cf. les rimes *tues*, *nues* (= nodes) dans Benoit (cité par Burguy), *seue queue* dans le *R. de la Rose* (II, 93), etc., etc. *Teue*, *seue* ont été remplacés par les formes analogiques *tienne*, *mienne*.

4. Burguy donne des exemples de *does* dans des textes bourguignons (voy. aussi *Pass.* 106 a).

n'avaient pas l'accent : dans le premier cas ils ont donné *tuen suen*, qu'on peut expliquer de différentes manières [1] et qui ont disparu de bonne heure devant les formes analogiques (d'après *mien tien sien*); dans le second cas ils ont donné *ton son* comme meum a donné *mon*. On ne trouve aucune trace de tuus suus, remplacés par les formes analogiques *tis sis* ou *tes ses* dès les plus anciens monuments [2]. Duos équivaut à dóos et dóos à *dóus* [3], qui est la forme du *Rollant* et d'autres textes anciens [4] (voy. *Rom. Stud.* III 175; *Rom.* VIII 301; *Zeitschr.* III 484). On comprend ainsi que *dóus* soit, dans ces textes, distinct de mots comme *ploros* ou *prot* (*plurus*, *prut*) [5], puisque le premier mot contient *ó* libre + *u*, les seconds *ó* libre seulement; mais *dóus* s'est par la suite assimilé à ces derniers et ne s'en distingue pas depuis le XII[e] siècle. Cela était d'autant plus naturel que *dóus* était seul de son espèce (*fòus*, *clòus*, *mòus* avaient un *o* ouvert) avec les mots *lóus lou* et *jóus jou* de lupos lupo et jugos jugo, devenus, par l'affaiblissement et la chute du *p* et du *g*, luuos luuo, luǒs luo, juos juo [6]. Diverses formes de ces derniers mots seront indiquées plus loin; en fr. mod. *lou(p)s* et *jou(g)s* sont arrivés à une forme différente de *deux*.

---

1. Mais non en tout cas par la diphtongaison de l'*ŭ* en *ue*. A mon avis, tŭum a donné *tóon* comme meum a donné *mieon*, et *tóon* s'est affaibli en *tóen tuen*.

2. Le *Léger* a *tos* (16 b); mais c'est peut-être une forme provençale due au copiste. On y verrait avec certitude une forme française si on admettait avec Diez (II, 97) que *tes*, *ses* sont des affaiblissements de *tos*, *sos*. Mais les formes anciennes *tis*, *sis* montrent bien que c'est l'analogie qui est ici en jeu.

3. *Dóus* est proprement l'accusatif masculin; le nom. est *dui*. Le roman avait modifié duo, seule forme de duel (avec ambo) conservée en latin, de façon à le rapprocher des adjectifs ordinaires; il disait au masc. dui duos, comme le latin classique au fém. duae duas. En français *dous* = duos a supplanté *dui* = dui, comme d'ordinaire, et aussi le fém. *deues* = duas, qui a semblé inutile, *treis*, *quatre*, etc. n'ayant qu'une forme pour les deux genres.

4. Sur le maintien de l'*o*, *u* atones dans ces conditions, voy. *Rom.* VII, 464.

5. Voy. les exemples qu'en a réunis M. Bœhmer, *Rom. Stud.* III, 601.

6. Voy. sur la chute de *g* et *p* et la conservation de l'*o*, *u* final dans ces conditions, *Rom.* VII, 464.

3° Devant une dentale : cote *queux* [1], nepote *neveu* [2], voto *vœu* [3], vota *veue* [4], nodo *nœud* [5]. Il faut y joindre le mot *preu* qui vient de *prod* dans prodest (voy. *Rom.* III, 420). Le mot cauda était devenu cōda en latin vulgaire et est traité comme tel par toutes les langues romanes ; de là *queue*. Bien que l'*u* de nutrit fût long, il s'était changé en *ó* en latin vulgaire (voy. dans Schuchardt, II, 186, III, 225, des exemples de notrire), et est traité comme tel dans les langues romanes : de là l'anc. fr. *neure* (Bodel, *Congés*, 451 ; Scheler, *Trouv. belges*, t. I, p. 319 ; B. de Condet, VIII, 35, etc.).

Il y a quelques exceptions apparentes dans lesquelles on a *ou* pour *eu*. Si prora s'est changé en proda, le fr. devrait être *preue* et non *proue* ; mais le mot n'est pas ancien : Littré n'en donne d'exemple qu'au XVe siècle ; le m. a. disait *bec* ou *brant* [6] ; le mot *proue* est sans doute venu d'Italie, et peut-être de Gênes (*Rom.* IX, 486). — Le lat. lutra aurait dû donner *leure* ; la conservation du *t* dans *loutre* indique que ce mot ne vient pas de lutra ; il provient, soit d'un luttra qui n'est pas attesté, soit de l'all. otter, ce qui est plus probable. Le Berri possède la forme régulière *leure* (et aussi *loure*) [7]. — L'anc. fr. *bout* ne peut venir de bŭte. non plus que *bouteille* de bŭticla ; la conservation du *t* indique butte, butticla ; cf. Diez, s. v. *botte*.

---

1. L's (*x*), attestée par d'anciens exemples, est encore plus marquée dans divers patois, qui disent *keuce* ou *keuche* ; il semble qu'on ai dit petra cotis, d'où (*pierre*) *queuz*.

2. Le *Rollant* d'Oxford présente les formes graphiques bizarres *nevold* et *nevuld*.

3. L'absurde graphie, prétendue étymologique, *œu* pour *eu* ne change rien, naturellement, au son.

4. Voy. *Rom.* III, 100. Aux exemples de *male veue* donnés là, ajoutez : Montaiglon et Raynaud, *Fabl.*, XCIV, 386 : Jubinal, *Nouv. rec.*, II, 12 (*mal voe*) ; *Renart*, t. IV, v. 10956 ; G. de Coinci, p. 718 ; *Fablel de Paradis* (*Durmart*, p. 463), str. 27 (ms. *male eure*, l. *male voe* et au v. suiv. *rescoe* pour *secore*), etc., etc.

5. Le *d* de *nœud* est encore une graphie barbare, en sorte que ce mot est doublement fautif.

6. Voy. Wace, *Rou*. éd. Andresen, II, 6476.

[*7. *Lorre* et *lourre* dans *Marques de Rome* (ms. 1421, f. 63), *lorre*, *leure*, dans les *Comptes de la vénerie des ducs de Bourgogne*, p. p. Picard (1881).]

— *Arbouse* ne peut être la forme française d'arbutea, ni, à plus forte raison, d'arbuta : l'arbouse est un fruit du midi, et son nom en vient. — La conservation du *t* dans *tout*, *toute*, indique que le latin vulgaire, au moins en Gaule, disait tótto, tótta [[1]], ce qui a d'ailleurs été reconnu par plusieurs savants ; il est donc naturel qu'on ait *ou*, représentant de l'*ó* entravé, et non *eu*, représentant de l'*ó* libre.

Des dérogations d'un autre genre sont : *voue*, *avoue* (votat), *doue* (dotat), *noue* (nodat). Elles sont modernes et dues à l'analogie. Depuis l'origine de la langue, les verbes de la première conjugaison ont tendu à l'unification de leurs formes, que la place de l'accent, sur le radical ou sur la terminaison, divisait primitivement en deux classes. C'est ainsi qu'on dit aujourd'hui *aimer* et *aime*, *prouver* et *prouve*, etc., tandis que l'ancienne langue disait *amer* et *aime*, *prouver* et *prueve*, etc. De même pour les verbes qui nous occupent, l'ancien français avait *eu* aux formes où l'*ó* latin avait l'accent, *ou* aux formes où il était atone. On conjuguait : *veu*, *veues*, *veut*, *vouons*, *vouez*, *veuent*; *vouoie*; *vouai*; *veue*; *veu* (subj.), etc.; *vouer*, *vouant*, *voué*, reproduisant ainsi vóto, vótas, vótat, votómus [2], votátis, vótant; votáva; votávi; vóta; vóte; votáre; votánte; votáto. De même *neu*, *neues*, etc., mais *nouer*. Mais l'analogie est intervenue qui, de bonne heure déjà, a rapproché les formes divergentes, et a fait dire *voue*, *avoue*, *noue*, à cause de *vouer*, *avouer*, *nouer* [3]. Les subst. *vœu*, *nœud*, sont restés les témoins de l'ancienne forme ; au reste *veu*, *veue*, etc., *neue*, etc., ne sont pas rares dans les textes et se sont maintenus très longtemps à côté des formes analogiques [4]; de même *deu* = dóto, voy. dans Littré l'exemple de Beaumanoir [5]. Excódat faisait *esqueue* et

---

[*1. Cf. Consentius, K. 392, 1.]

2. Sur la substitution de -ŭmus (= ómus), emprunté à sumus, aux désinences en -amus, -ēmus, -ĭmus, -īmus des différentes conjugaisons, voy. *Rom.* VII, 623.

3. Le picard dit au contraire *neuer*, par une analogie inverse, conforme à celle que le fr. suit pour *aimer*, et non pour *prouver*.

4. Cette explication est déjà celle de M. Bœhmer, *R. St.* III, 599, pour *noue voue doue* et aussi pour *coule couve*.

5. Lutare a donné en anc. fr. *louer*, dont je ne connais qu'un exemple,

excodare *escouer*. — Un verbe dont l'histoire présente des difficultés est excutere : il doit faire à l'inf. *esqueurre*, à l'ind. prés. *esqueu* [1], *esqueuz*, *esqueut*, *escouons*, *escouez*, *esqueuent* ; et l'uniformisation de la voyelle du radical n'ayant pas été régulièrement accomplie dans les conjugaisons autres que la première (cf. *meurt*, *mourons*, etc.), ces formes pourraient subsister. Mais, par un accident qui n'est pas sans exemple, ce verbe a été déplacé de sa conjugaison normale : les formes *escouons*, *escouez*, la difficulté du parfait régulier *escous*, l'ont fait passer à la première conjugaison, d'où le v. *escouer*, inconnu à l'Académie, mais usité dans le parler populaire de toute la France [2]. Il est difficile de distinguer de cet *escouer* notre *secouer*, qui n'a pas d'exemples anciens, ce qui est singulier s'il vient directement de succutere [3]. *Esqueurre*, *esqueut*, etc., sont au contraire des formes fréquentes au moyen âge. — Le v. rodere ne m'est connu en fr. que par un passage d'André de Coutances, où il se trouve à l'inf. sous la forme *rore* (Jubinal, *Contes*, II, 14), qui serait *reure* en français moderne [4] si le mot avait persisté.

4° Devant *r* : hora *heure* [5], oro (masc. de ora) *eur* anc. fr. [6], flore *fleur*, mores *mœurs*, cantatore *chant(e)eur* et de même tous les noms de personne en -tore, sorore *soreur* anc. fr., uxore *oisseur* anc. fr., seniore *seigneur* et tous les mots analogues en -ore, sudore *sueur* et tous les abs-

---

luad dans *Rol.* (voy. *Rom.* II, 101) : ce verbe devait faire aux formes fortes *leu*, etc. Cf. it. *lotare*, esp. *lodo*.

1. L'*i* de excutio paraît être tombé, comme il est arrivé souvent, en latin vulgaire ; la 1re pers. était en lat. vulg. escóto.

2. D'après Burguy (II, 154), on aurait déjà dit au XIIIe s. *escouer* pour *esqueurre*, d'après ce passage de *Raoul de Cambrai* (p. 102) : *Grans fu li cols, molt fist a resoignier, Si l'escoua quel fist agenoiller* ; mais il faut lire : *Si l'estona*.

3. Voyez là-dessus les remarques et les exemples de Burguy, II, 154, et Littré, s. *v.*

[* 4. *Reure*, *Voc. Duac.* (2).]

5. Dans *male hure* rimant avec *aventure*, je verrais volontiers, avec M. Mussafia (*Zeitschr.* I, 408), une confusion avec *mal eür*.

6. Voy. Roquefort et Gachet. Cette forme si fréquente [* *Rol.* 516] paraît avoir échappé à Diez (*Et. Wb.* s. v. *orlo*) et à M. Bœhmer (*Rom. Stud.* III, 190). Sur la forme *ur* à la rime, voy. les vers de Garnier de Pont-Sainte-Maxence cités par Littré au mot *Orle*. [* Cf. Marchot, *Gl. de Vienne*, p. 36.]

traits masculins en -ore devenus féminins, (il)loro *leur*, piroro *pereur* d'où *p(e)reu* dans *Villepreux*[1] = Villa pirorum, fabroro *favreu(r)* dans *Villefavreux*, *Confavreux* = Villa fabrorum, Curtis fabrorum (Quicherat, *Formation des noms de lieux*, p. 60), et de même les génitifs anciens en -oro (*ancieneur*, etc.) et peut-être par analogie candeloro (pour candelaro) *Chandeleur*[2], plorat *pleure*, d'où *pleur*, orat *eure* anc. fr., adorat *aeure* anc. fr. Il faut joindre à ces mots demòrat et dẹvòrat, devenus demórat et devórat[3], *demeure* et *deveure* anc. fr., par le changement ancien de leur *ò* en *ó*, qu'ont reconnu plusieurs philologues[4] ; le fr. mod. *dévore* est savant et repris du latin, comme l'indique l'*é* de la première syllabe (cf. *demeure*, *devient*).

Quelques mots présentent *ou* au lieu de *eu*. Saporat a dû donner *saveure*, et non *savoure* ; on trouve en effet constamment au m. â. *saveure*, *asaveure* ; *savoure* est dû à l'analogie de *savourer*. Remarquons que pour plorare, demorare, l'analogie s'est exercée en sens inverse : elle a introduit partout la voyelle des formes faibles : l'ancienne conjugaison était *pleur* (etc.), *plourons* (etc.), *demeur* (etc.), *demourons* (etc.) ; la moderne est

---

1. L'*r* s'éteignant, l'*eu*, qui est ouvert quand l'*r* se prononce, est devenu fermé (ce qui a amené la graphie *-eux*). De même dans *monsieur*, prononcé *məsjö*, et dans les formes comme *piqueux*, etc., pour *piqueurs*.

2. L'origine de ce mot est douteuse, à cause des nombreuses formes sous lesquelles il se présente.

3. La raison de ces formes est sans doute le déplacement de l'accent : le lat. class. disait démorat dévorat : le roman, par un principe qui lui est propre (voy. mon *Accent latin*, p. 83), transporte l'accent sur l'*o* ; mais une pénultième brève tonique est contraire à l'accentuation latine, d'où le changement de quantité. Notons d'ailleurs que *demuere* et *devuere* existent à côté de *demeure deveure*. — M. Fœrster (*Rom. Stud.*, III, 182), approuvé par M. Bœhmer (*Ib.*, III, 957) et M. Ulbrich (*Zeitschr.*, II, 545), pense que l'*r* a changé en *ó* l'*ò* précédent, ce qui, ajoute-t-il, n'est pas plus étonnant que le changement semblable produit par *m*, *n*. Mais devant *m*, *n*, ce changement est constant ; devant *r* il se réduirait à deux mots. Il est d'ailleurs curieux de voir M. Fœrster attribuer à une *r* le pouvoir de changer un *ò* précédent en *ó*, tandis que M. Havet (voy. ci-dessous, p. 248, n. 4) lui attribue celui de changer *ó* en *ò*.

4. Voy. Fœrster, *Romanische Studien*, III, 178, 182.

pleure pleurons, demeure demeurons [1]. — Le mot le plus embarrassant est *amour*, qui fait dans la classe des mots en -ore une exception unique [2]. Je reviendrai plus loin sur la prononciation de ce mot au m. â., et je chercherai si *amor* n'a pas été, pendant un certain temps, semblable dans sa terminaison aux représentants de sudore, calore, honore, etc., devenus *sueur*, *chaleur*, *honneur*, etc. [[3]]; mais il est certain en tout cas que de très bonne heure il a quitté leur groupe pour se joindre à celui des mots en *-our*, comme *tour(r)*, *jour(n)*, *estour(m)*, où l'*ou* provient régulièrement d'un *ó* entravé [[4]]. Quelle peut être la cause de cette anomalie? Il me semble qu'on peut la trouver dans l'analogie : *amour* a été influencé par *amoureus*, *amourete*, et surtout peut-être par les verbes *amourer* [5], *enamourer*, *desamourer*, dont les formes fortes étaient sans doute originairement *ameur*, *ameures*, *ameure*, mais devinrent par analogie avec les formes faibles *amour*, etc. [6]. Il est vrai que nous n'avons pas de pendant exact à cette déviation d'*amour* ; mais, si je ne me trompe, aucun mot en -ore n'était soumis aux mêmes attractions analogiques. *Douloureux*, *vigoureux*, *rigoureux*, *langoureux*, *savoureux*, ne sont pas avec leurs substantifs dans un rapport aussi étroit qu'*amoureux* avec *amour* ; aucun de ces substantifs n'a de diminutif comme *amourete* [7] ; les verbes *(es)vigourer* [8], *savourer* sont moins rapprochés des noms. Cependant on trouve aussi pour ces mots des traces d'une tendance à changer *eu* en *ou*. Un dicton encore fort usité au XVIe siècle portait : *En oiseaux, en chiens, en amours Pour un plaisir mille doulours*, assi-

---

1. Aj. *fleurir*, anc. *flourir*, sous l'influence de *fleur*.

2. *Amour* est encore exceptionnel en ce qu'il est masculin (comme *honneur*); je n'ai pas ici à étudier les raisons de cette particularité.

[* 3. *Ameur* : *humeur* Champ. des D. 28 *d*. Andersson, *Theoph.*, p. 53, n. 2.]

[* 4. Cf. *Rom.*, XIX [104, v. 1].]

5. Voyez-en de nombreux exemples dans le Dictionnaire de M. Godefroy.

6. M. Bœhmer se demande si on n'a pas craint la ressemblance d'*ameurs* avec *meurs meurt* (lisez *muers muert*).

7. Le mot est ancien : v. Littré.

8. Je ne cite pas *endolorir* ni *honorer* et ses dérivés, mots dont la prononciation a été rapprochée de la prononciation moderne du latin. L'anc. fr. disait *endoulouri* (voy. Littré), *il honeure*.

milant ainsi *doulour* à *amour*; les formes *langour*, *rigour*, *savour*, *vigour*, indiquées par Littré pour le XIVe siècle, ne sont peut-être pas de simples provincialismes. D'autre part il faut remarquer l'influence analogique inverse exercée par *chaleur* et *p(e)eur* sur leurs dérivés, *chaleureux* et *p(e)eureux* au lieu de *chaloureux* et *pe(o)ureux*. — *Labour* n'est pas à compter ici ; il ne vient pas de labore ; c'est le substantif verbal de *labourer*, verbe à demi savant (comme le montre la conservation du *b*), qui pourtant avait autrefois *eu* aux formes fortes (*En peu d'eure Dieu labeure*, disait un proverbe), et leur a étendu plus tard, avant la production de *labour* [1], l'*ou* des formes faibles. — Je noterai ici le mot *pour*, qui vient non de pro, mais de pór, forme du latin vulgaire [2] : pór a fait *pour* et non *peur* parce qu'il est toujours proclitique, et que son *ó* est dès lors atone [3].

Dans quelques mots nous trouvons, non pas *ou*, mais *u* à la place d'*eu*. La forme *peür* au lieu de *peeur* est attestée par la rime dans un grand nombre de textes anciens (à ceux qui ont déjà été cités aj. *Renaut*, 394, 26, etc.). Il y a eu certainement ici une sorte de fusion entre le *v* devenu *u* (*pauore*) et l'*o* [4] ; au reste la forme *paeur*, *poeur*, *peeur* est la plus usitée. — Móra est représenté par *mûre ;* mais l'anc. fr. dit *meure* (voy. *Rom.* V, 396 ; Théophile, au XVIIe siècle, faisait encore rimer *meures*

---

1. *Labourer* n'a pris le sens spécial qu'il a aujourd'hui, et qu'il avait quand il a engendré *labour*, qu'assez récemment (voy. Littré). Quant à *labeur*, il est dénoncé par son genre masculin comme venant aussi, mais plus anciennement, de *labourer*.

2. De là la confusion avec per dans la plupart des langues romanes. Presque tous les composés français qui commencent par *pro-* sont savants ; la forme populaire est *pour-*. — Au reste, on pourrait hésiter sur la quantité de l'*o* de por : *puer* dans *geter puer* pourrait bien venir de pro et non de porro, et attesterait alors la brièveté de l'*o*.

3. Je ne traite pas ici l'histoire d'*autour*. Ce mot, qui paraît bien venir d'acceptore ou plutôt auceptore, présente encore de graves difficultés étymologiques. L'anc. fr. disait *ostour*. [Cf. *Romania*, XII, 100.]

4. M. Fœrster (*Zeitschr.*, III, 500) est porté à expliquer *peür* par une forme pavoreo, mais il reconnaît que le genre féminin du mot rend cette hypothèse peu vraisemblable. L'it. *paura*, qu'il explique par pavorea, me semble, comme à Diez, avoir pour origine une simple substitution de suffixe (pavura, cf. *rancura* à côté de *rancore*), facilitée sans doute par une prononciation

avec *demeures*), et cette forme, ou celle qui lui correspond régulièrement, est la seule connue des patois ; le fr. *mûre* est sans doute le produit bizarre d'une fausse étymologie populaire[1].

5° Devant *s* : pietoso *piteux*, pietosa *piteuse*, et tous les mots en -oso, -osa, to (n) so *teus* anc. fr., to (n) sa *teuse* anc. fr.[2].

Les exceptions, où l'on trouve *ou* au lieu d'*eu*, sont en apparence graves et nombreuses, mais elles se laissent toutes expliquer. Zeloso est devenu *jaloux* sous l'influence de *jalousie*, *jalouser* ; *jaleus* est fréquent au xve siècle et se trouve encore dans Ronsard (Littré)[3]. — Le mot *pelouse*, de pilosa, n'est pas ancien en français ; c'est sans doute un terme de jardinage emprunté à un patois (d'un pays où on avait appris à donner au gazon cet aspect uni et serré qui caractérise la pelouse[4]) ; l'ancien français avait l'adjectif *peleux*[5], *peleuse* ; la chenille s'appelle en Normandie *chatte peleuse*[6]. — *Ventouse* a été modifié

---

pau(:o)re pour pauore. M. Mussafia (*Zeitschr.*, I, 408), qui accepte cette substitution pour l'italien, est porté à reconnaître en français « une immixtion » du même suffixe dans la forme *paür* pour *paeur* ; mais pourquoi cette immixtion aurait-elle eu lieu dans ce seul mot ? La cause déterminante de l'altération de l'*ó* est le voisinage de l'$u = v$.

1. Cette confusion paraît remonter au moyen âge, à en juger par ce curieux passage de *la Vengeance de Raguidel* (v. 3166 ss.), où on trouve côte à côte la forme *meure* (écrite *more*, et rimant avec *demore*) et la forme *meüre*, qui ne peut venir que de matura [* *Zeitschr.*, VI, 166] : *Ses chevals fu plus noirs que more, Et trestote s'autre armeure Plus noire que ne soit meure* [* cf. J. de Thuin].

2. Je n'ai pas rencontré *teus* en anc. fr., mais il est attesté par les diminutifs très fréquents *touset*, *tousel* ; *teuse* se trouve souvent. Je crois, malgré Diez, que ces mots viennent de tonso, tonsa, et non intonso [cf. *Romania*, XI, 448] : ils se sont formés à une époque où on avait l'habitude de couper les cheveux des enfants [* *Rom. Forsch*, I, 326]. En tout cas ils n'ont rien à faire avec thyrso, que nous retrouverons plus loin.

3. M. Bœhmer (*l. l.*) croit *jalous* emprunté au provençal.

4. Le plus ancien exemple, dans Littré, est de Buffon.

5. Et aussi, semble-t-il, un subst. masc. *peleus*, au sens de « lieu couvert de gazon » : *Mais es montaignes, es haus leus, Es biaus praiaus, es biaus peleus* (Coinci, p. 720).

6. A Guernesey *chatte peleure* (changement d'*s* douce en *r*), d'où sans doute l'angl. *caterpillar*.

par le verbe *ventouser*, dont les formes fortes étaient anciennement *venteuse*, etc., puis ont pris l'*ou* sous l'influence des formes faibles et l'ont transmis au substantif ; *venteuse* est encore dans Commynes (Littré) ; l'adj. *venteux* a naturellement échappé à cette analogie [1]. — Spo(n)so, spo(n)sa, spo(n)sat sont représentés par *époux*, *épouse*, *épouse* ; mais ces formes sont modernes. Ici encore les formes faibles du verbe se sont assimilé d'abord les formes fortes, puis les substantifs apparentés : l'anc. fr. disait *il espeuse* et *nous espousons* ; plus tard il a dit *il espouse*, et de même *j'espouse*, etc. *Espeus*, *espeuse* se trouvent encore très tard [[2]] ; mais ils ont fini par subir l'influence du verbe et sont devenus *espous*, *espouse* [3]. *Toulouse* de Tolosa est un mot méridional ; il faut prendre garde de mêler, comme on le fait trop souvent, à l'étude de la phonétique française des noms de lieux situés au sud du domaine français propre. — *Dos* ne vient nullement de doso pour dorso, mais de dosso, comme le prouvent les dérivés, et l'*o* y était ouvert, et non fermé, comme le montre l'it. *dòsso* (l'esp. *dorso* est un mot savant). La forme *dous*, qu'on trouve au XVIe s. (*dours*, comme *dors*, n'est qu'une graphie étymologique) et dans quelques patois, est due à un accident particulier, par lequel *ò* devant *s* est devenu *ou* (cf. *chouse*, *rouse*, *lous*, etc.). — Je joins ici *bouse*, bien que l'origine ne m'en soit pas connue, parce qu'il remonte évidemment à une forme bósa ; l'anc. fr. disait *beüse* ; la forme moderne doit être influencée par *bousat*, *bousier*. — Consuo, devenu cós'o, et de même cósis, cósit, cósunt, sont en français *cous*, *cous*, *cout* [4], *cousent* ; c'est encore par l'influence des formes faibles *cousons*, etc., que l'*ou* a remplacé l'*eu* ; l'anc. fr. disait *keus*, *keus*, *keut*. Cette influence, comme je l'ai dit plus haut, s'exerce peu dans les conjugaisons autres que la première ;

---

1. M. Bœhmer voit dans *pelouse*, *ventouse* des « dissimilations » de *poileuse*, *venteuse* (adj.).

[* 2. F(oerster) sur *Ille* 1814].

3. On pourrait signaler ici l'omission de *creux*, mais je ne puis croire avec Diez que ce mot vienne de corroso, l'ancienne orthographe *crues* et les rimes indiquant un *ò*. M. Mussafia (*Zeitschr.*, I, 410) hésite aussi sur l'origine de ce mot.

4. Notre orthographe officielle *couds*, *couds*, *coud* est le comble du ridicule.

mais ici elle était facilitée par le fait que l'ancienne *n* de co(n)-suo, etc., avait pu faire prononcer en latin l'*ó* tantôt comme entravé, tantôt comme libre. A la 3e pers. du plur. du prés. de l'ind., et à l'infin., il semble qu'on trouve plus fréquemment, dans l'ancienne langue, *ou* que *eu*, *cousent* et *cousdre* [1] que *keusent* et *keusdre* ; mais il est difficile de décider si les formes en *ou* sont étymologiques ou analogiques. — Enfin nos, vos sont représentés par *nous, vous*, et non par *neus, veus* ; cela tient à ce que ces mots sont le plus souvent proclitiques. Peut-être à l'origine avaient-ils deux formes, l'une pour les cas de proclise, l'autre pour les cas où ils étaient accentués (*à nous, de vous, nous* sujet d'une réponse elliptique à une question, etc.), comme ego avait deux formes, *jou* proclitique et *gié* accentué, comme meum avait deux formes, *mon* proclitique et *mien* accentué, etc. ; mais alors la forme tonique, qui serait aujourd'hui *neus, veus*, s'est perdue de très bonne heure : je n'en ai pas trouvé trace dans les textes anciens ; nous verrons par la suite de notre étude *nos, vos* assoner ou rimer toujours avec des mots qui ont en latin un *ó* entravé, c'est-à-dire qui auraient *ou* en français moderne.

6° Devant *l* : solo *seul*, sola *seule*, gula *gueule*. Ce dernier mot est parfois écrit *guele*, graphie qui appartient normalement à la diphtongue *ue* (anc. *uo*) issue de *ò* et non à la diphtongue *eu* issue de *ó*. Il est visible que pour ce mot cette graphie a été suggérée par le désir d'indiquer la prononciation du *g*, qui, si on écrivait *geule*, risquait d'être prononcé *ǵ*. Mais la prononciation assimilait ce mot à ceux où l'*eu* provient d'*ó* latin : *gueule* n'assone ou ne rime qu'avec eux.

Coule de cólat présente *ou* pour *eu* ; c'est encore un fait d'analogie : l'ancien français disait *keule* (voy. *eskeule* dans Bodel, *Congés*, v. 136). — Il est à peine utile de faire remarquer que *console* est un mot savant.

7° Devant les labiales. Les phénomènes qui se présentent ici ne sont pas aussi simples que ceux que nous avons vus jusqu'à

1. L'*s* + *r* de *co(n)s(u)ere* ne suffit-elle pas à faire entrave ? Je ne le pense pas : cf. *s* + *l* dans pe(n)s(i)le, d'où *peisle, poêle*. Si cependant cósere avait un *ó* entravé, il aurait donné *cousdre*, et *keusdre* serait une forme due à l'analogie de *keut* = cósit.

présent. Il semble que la labiale ait exercé une influence sur l'*ó* précédent et l'ait empêché de suivre son développement normal. Mais il est très difficile de se rendre un compte exact de ce qui s'est passé, parce que l'*ou* moderne, qui n'est qu'une mauvaise notation du son *u* (allemand ou italien), se distingue mal de l'*ou* ancien, qui est une diphtongue composée de *o* + *u*, et qui, comme on le verra plus tard, est la source de l'*eu* moderne. Les mots latins de cette classe qui ont passé en français sont peu nombreux ; nous examinerons successivement ceux où l'*ó* se trouve devant *b, br, bl, p, pr, pl, v*.

1. Devant *b*. Ubi fait *où* ; dans l'anc. fr. il est possible qu'on ait eu deux formes, l'une avec diphthongue (fr. mod. *eu*) quand le mot était tonique, l'autre avec la voyelle simple (fr. mod. *ou*) quand il était atone. Le ms. L d'Alexis écrit tantôt *ou*, tantôt *o* et tantôt *u* [1] ; mais on ne voit pas que cette différence réponde à des conditions toniques différentes. Le composé monosyllabique *lau*, si fréquent dès le XIIe siècle, indique une forme atone de ubi ; il semble qu'il y ait eu à côté un composé en deux syllabes *la eu*, d'où *leu* (voy. par ex. *Thèbes*, v. 20, ms. A, dans Constans, *la Légende d'Œdipe*, p. 244, LXXI), qui est devenu plus tard *leur*, employé dans plusieurs textes wallons du moyen âge [2]. Le fr. mod. *ou* serait donc la forme atone généralisée, comme pour *nous, vous*, etc. — Cubat a fait *keuve*, que cite Littré d'après Guillaume de Machaut et qui se trouve antérieurement ; mais *couve* se rencontre dans plusieurs textes du XIIIe siècle, et s'explique sans doute par l'analogie des formes faibles, à moins qu'on ne regarde ici *ou* comme l'ancienne diphthongue, qui aurait été arrêtée dans son changement en *eu* par l'affinité du *v*, consonne labiale, avec la voyelle labiale *o*, en sorte que cólat et cóbat[3] donnant semblablement *cóule* et *cóuve*, le premier serait devenu *kéule*, le second n'aurait passé à

---

1. Voy. *Rom.*, IX, 118, où à cinq reprises, dans les indications de vers, il faut corriger *c* en *e*.

2. Voy. Tobler, dans *Gœtt. Gel. Anz.*, 1874, p. 1046. La forme *lor* dans *Richart le Bel*, v. 3630, n'est qu'une notation différente du même mot. Pour la composition et l'addition (sans doute euphonique) de l'*r*, comp. *lavour*, m. s., dans les patois modernes de la Saintonge et du Poitou.

[*3. *Zeitschr.*, VI, 166.]

kéuve qu'exceptionnellement, et serait, à cause du *v*, resté *côuve*, devenu plus tard *couve*. On sent qu'il est impossible de décider la question, *couve* n'ayant pas de rime. — Dube, nom d'un fleuve qui du reste est aux extrémités du territoire français, paraît avoir donné toujours *Dou* (écrit aujourd'hui *Doubs*) et non *Deu*[1].

2. Devant *br*. Robur a donné *rouvre*; *roure* est une forme dialectale, où la chute du *v* est postérieure à la fixation de la voyelle; je ne connais ni *reuvre* ni *reure*. Il faut donc ici admettre que le *v* a empêché l'*óu* de devenir *eu*. — Còlóbra proparoxyton est devenu cólòbra paroxyton, comme l'a montré ici (*Rom.* VI, 433 ss.) M. Louis Havet. Si l'on n'avait que le mod. *couleuvre*, on pourrait l'expliquer tout simplement par la transformation de *ó* en *eu*, mais la comparaison de l'esp. *culebra* pour *culuebra*[2], l'orthographe *coluevre*, et l'examen des rimes[3] prouvent que nous avons bien affaire ici à un *ò*[4]. — *Octobre*, cité par Diez, est, cela va sans dire, un mot savant; on trouve

---

[* 1. *Douf*, Chartes. *Dou*, acte de 989, dans Lex. *Doc. des arch. de Saône-et-L. antér. à l'an 1000*, Chalon, 88, p. 28. *Doue*, fém. dans Marot, voy. Armbruster [*Geschlechtswandel*, p. 135].]

2. Cet argument à lui seul ne serait pas solide, parce qu'il arrive assez souvent à l'espagnol de traiter *ó* comme *ò*, c'est-à-dire de le diphtonguer à la tonique; cf. Diez, trad. fr., I, 148.

3. Voy. par ex. E. de Fougères, CCXXXVI (*ovre descovre ovre colovre*) et les rimes avec *uevre* citées par Littré.

4. M. Havet attribue le changement d'*ó* en *ò* à l'influence de l'*r*, qui aurait exercé la même action dans nura (pour nuru) devenu en it. *nuora*, et dans cópreo (= cupreo) devenu còpreo d'où *cuivre*; il compare *è* pour *é* dans *genièvre* de junepiro pour junipero. Mais ses rapprochements avec l'alternance de *i* et *e*, *u* et *o* en latin (additur addere, robur roboris, etc.), ne sont pas exacts : il s'agit là de voyelles atones et non toniques. D'autres sont contestables. Nora, qui a un *ò* dans toutes les langues romanes, a dû subir l'influence de quelque analogie perturbatrice (soror? cf. it. *suora*, *nuora*). Une telle action de l'*r* sur une voyelle accentuée est difficile à accepter (cf. flóre, véro, etc.); peut-être, comme on le verra plus loin (p. 252, n. 5), est-elle vraie du groupe (*br*, *pr* =) *vr*, et encore faudra-t-il la restreindre à l'*ó* transformé en *ò*, car le changement de junipero en junepiro [* *Zeitschr.*, VI, 166] me paraît dû à l'étymologie populaire (immixtion de piro, obtenue par l'interversion de l'*e* et de l'*i* de junipero).

en anc.-fr. *uitouvre* qui vient régulièrement [1] de octobre [2], si on admet que la conservation de la labiale empêche la diphthongue *ou* de passer à *eu*. — *Sobre* est savant.

3. Devant *bl*. Mób(i)le sous l'influence de mòvere, mòvita, etc., est devenu mòble, d'où *mueble* (voy. *Rom*. IX, 333). — Nób(i)le n'a jamais pu donner *nòble*, l'*ò* ne venant en français que de l'*o* bref latin entravé (ou de la diphtongue *au*) : *noble* est un mot savant, tout comme son dérivé *nobilie* (d'où *nobile, nobire*) de nobilio, dont le *b* conservé l'indique assez.

4. Devant *p*. Je n'ai trouvé pour lupa d'autre forme que *louve*[3], ce qui confirmerait l'hypothèse d'après laquelle le *v* immédiatement suivant a empêché *ou* de se changer en *eu* (conf. encore Lupara *Louvre*); mais l'histoire de lupo présente plus d'une difficulté. Le *p*, affaibli en *b*, puis en *v*, a fini par passer à *u*, et s'est sans doute confondu avec l'*u* de la diphthongue ancienne : *lóuu, lóu*. On pourrait croire dès lors que la forme actuelle *lou(p)* tient à la présence de cet $u = v = p$, comme celle de *louve* tient à la présence de $v = p$; mais il est impossible de contester que la forme *leu* a été longtemps la forme usuelle du français [4]. *Leu* est attesté spécialement pour Paris et la contrée avoisinante : les rues du Petit et du Grand Hurleur formaient autrefois le quartier de *Hueleu*, nom composé de l'impératif de *huer* et du mot *leu*, loup, et, sous le déguisement de la dernière syllabe de *hurleur*, le vieux *leu* s'est maintenu là jusqu'à nos jours. Divers noms de lieux formés de même se terminent en *leu* : tels sont *Canteleu* [5], *Pisseleu* [6], qui subsistent à côté des formes dialectales ou modernes de *Cante-*

---

1. *Octoivre*, cité par Littré, est peut-être une façon d'écrire *octoevre, octuevre*, ce qui indiquerait que l'*o* aurait été traité comme bref (cf. p. 252, n. 6).

2. Le latin vulgaire avait, dès le IIe siècle avant J.-C., la forme analogique octembre, qui se retrouve en anc. fr., en prov. et en roumain.

[*3 *Love : toe*, *Ren*., IX, 1804, *loe*, Mey., *Rec*., 31, 58].

4. Je parlerai plus tard de la remarquable assonance de *leu* en *é* = *a* dans *Aucassin*.

5. Seine-Inférieure (2), Pas-de-Calais (2).

6. Oise, Aisne.

loup [1], *Chanteloup* [2], *Pisseloup* [3]. L'expression *à la queue leu leu* contient une fois, si je ne me trompe, et non pas deux [4], la vieille forme *leu*, en même temps qu'un reste de l'ancienne syntaxe : c'est proprement *à la queue le leu*, « à la queue du loup », et, dans le jeu enfantin auquel elle est empruntée, tout les joueurs à la file forment la queue du meneur, qui, il est vrai, n'est pas « le loup », mais qui le devient s'il laisse gagner celui qui en remplit le rôle. *Leu* se trouve (voy. Littré) encore au xve siècle dans un texte tout parisien, le mystère de *Sainte Geneviève*. Enfin le nom de l'évêque d'Auxerre, Lupus, est devenu *Leu* dans de nombreux villages de *Saint-Leu*, situés dans les départements de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise, de Saône-et-Loire, tandis qu'on trouve *Saint-Loup* dans les Ardennes (2), l'Aube, la Marne, l'Yonne, la Haute-Marne, la Haute-Saône (2), le Jura, Saône-et-Loire (2), la Nièvre (3), le Cher, la Charente-Inférieure, les Deux-Sèvres, le Loir-et-Cher, l'Eure-et-Loir, le Loiret (3), la Mayenne (2), la Manche et le Calvados (2). Il est donc probable que le *p*, ayant disparu, n'a pas exercé ici d'influence sur la diphtongue, et que la forme moderne *lou*(*p*) est due tout simplement à l'influence analogique de *louve*, peut-être aussi de *louvat*, *louvetier*, *allouvi*, etc. — L'anc. fr. possédait *couvir*, *encouvir*, de cupere ; les formes fortes devaient avoir *eu*, cupit par exemple devait faire *keut*; mais je n'ai rencontré de ce verbe que les formes faibles [5].

5. Devant *pr*. *Sur* vient-il de super ou de supra? Les formes anciennes *sor* et *sore* sont-elles des variantes purement françaises comme *or* et *ore*, ou correspondent-elles respective-

---

1. Calvados, Eure, Manche.

2. Eure (2), Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Maine-et-Loire, Manche, Nièvre, Orne, Sarthe, Seine-et-Marne (2), Seine-et-Oise (2), Deux-Sèvres (2).

3. Haute-Marne, Saône.

4. M. Littré (voy. au mot *Leu*) pense que le mot *loup* est ici deux fois répété, les loups marchant les uns derrière les autres ; mais la construction ne s'expliquerait pas. La forme *à la queue lou lou* (citée au mot *Queue*) favoriserait, il est vrai, cette explication ; mais elle prouve seulement, comme le premier *leu* dans *queue leu leu*, qu'on ne comprend plus l'ancienne construction.

5. *Couf*, cité dans Sainte-Palaye d'après la traduction des sermons de saint Bernard, semble être la 1re pers. du prés. de l'ind. de ce verbe.

ment aux deux formes latines ? Il est probable que les deux mots se sont mêlés en français. La plus ancienne forme est le *soure* (*pagiens*) d'*Eulalie*. Comment doit-on l'interpréter ? A mon avis il faut conserver l'*u* et lire *soure*, comme, dans le même texte, *bellezour* et *soue* (je reviendrai plus tard sur ce point). On ne trouve nulle part en ancien français trace du *p* de super ou supra : il avait été absorbé de bonne heure, comme celui de lupo. *Sóur*, *sóure*, est devenu régulièrement *seur*, *seure*, qu'on trouve pendant tout le moyen âge ; Guillaume de Lorris (voy. Littré) fait encore rimer *sore* et *hore* (c.-à-d. *seure* et *heure*). *Sure* est donc une forme moderne [1], amenée par la proclise [2] (cf. *du* de *deu*, *prudhomme* de *preudomme*) ; si la langue avait gardé l'ancien adverbe *deseure*, *au deseure*, il est probable qu'il aurait *eu*, mais elle l'a laissé perdre au profit de *dessus*, *au-dessus*, qui sont composés avec suso. Cópro = cupro paraît être devenu còpro, d'où cuevre anc. fr. [3] — Còòperit, devenu coprit, devrait, semble-t-il, avoir un *ó*, puisque son *o* résulte de la contraction de deux *o* (cf. ci-dessous córte de còhòrte), mais il y aura eu sans doute élision et non contraction, car l'*o* est traité comme *ò* : il donne en anc. fr. *cuevre* [4]

---

1. Je ne puis dire à quelle époque elle apparaît. Naturellement *sur* dans les manuscrits anglo-normands doit s'interpréter autrement. Dans les éditions de textes du XIIIe s. on trouve souvent *sur*, mais il faudrait vérifier les manuscrits, les éditeurs étant portés à substituer inconsciemment la forme moderne à l'ancienne. — *Seur* paraît avoir pu rimer en *eu* encore au XVIe s. (*Rom.*, V, 396).

2. C'est aussi l'explication de M. Bœhmer. Mon cher et savant ami Ad. Mussafia m'avait envoyé la même remarque au sujet d'un passage de la *Romania* (VII, 2) où je disais à tort que supra en français donnerait régulièrement *sure*. Cf. ci-dessous, p. 256, n. 1.

3. Il faut distinguer ce *cuevre* de *cuivre*, qui vient de cupreo, et dont je ne m'occupe pas ici, à cause de la présence du *y*. Dans certains textes, il est vrai, *cuevre* peut être une simple notation de *coivre* (Mussafia, *Zeitschr.*, I, 410) ; mais ailleurs on trouve les rimes *cuevre*, *recuevre*, etc., et des graphies comme *qœuvre* (*Baud. de Seb.* cité par Littré).

4. Cette 3e personne et celles de *offrir* et *soffrir*, dont je parlerai plus loin, sont les seules dans l'ancienne langue qui, n'appartenant pas à la 1re conjugaison, aient un *e* féminin final, nécessité par l'euphonie. La langue moderne y a ajouté bien à tort des formes comme *il cueille*, *il tressaille*, etc.

rimant avec *oevre* [1] = òpera et = òperat [2]. Le fr. mod. *couvre* est assimilé aux formes faibles. — Recuperat, devenu recóprat, devrait faire *rekeuvre*, mais à la rime ce mot figure avec *cuevre*, *uevre* (opera, operat), et il paraît ainsi probable que l'*ó*, comme dans colubra, s'était changé en *ò* [3]. Le moderne *recouvre* est analogique [4].

6. Devant *pl*. Les groupes *pl*, *bl*, font-ils ou ne font-ils pas entrave? Il semble que la réponse ne soit pas la même pour toutes les voyelles. *A*, dans capulat, -abile, est traité comme entravé; mais *è* dans èbulo, *ò* dans pòpulo, sont traités comme libres. Pour *é* il semble qu'on ait les deux traitements: on rencontre *feble* et *feible*, *deble* et *deible*. Pour *ó* ces groupes semblent bien faire entrave : dóplo, cópla ont donné *double*, *couple*, jamais *deuble*, *keuple*. Le nom d'arbre pópolo paraît faire exception, puisqu'il donne *peuple* (d'où *peuplier*), et non *pouple* [5]. Mais nous voyons par d'autres langues (it. *piòppo* et

---

1. Il ne faut pas écarter la possibilité que córit soit devenu còvrit sous l'influence de *vr* : voy. ci-dessous, n. 4.

2. L'étymologie d'*ouvrir* est encore incertaine ; la diphtongue *ue* dans *uevre* n'indique pas nécessairement un *o* bref (cf. ci-dessous la note). Notons en passant que la forme *avranz*, citée par Littré et admise par Diez d'après un psautier anglo-normand (Michel, *Libri Psalm.*, vers. gall. p. xviij), doit être écartée : il faut lire *auvranz*, comme dans les passages correspondants du Ps. de Cambridge (V, 10) et du Ps. de Montebourg (V, 11 *aovranz*).

3. Mais il est possible aussi que *rekeuvre*, de *recouvrer*, ait été par erreur assimilé à *recuevre*, de *recouvrir*. Ces deux verbes ont été absolument confondus au XVIIe siècle.

4. Si on embrasse d'un coup d'œil les mots *cuevre couluevre oituevre* (?) *recuevre cuevre* de cópro colóbra octóbre recóprat cóprit, auxquels il faut ajouter *juevne* (ou *juevre*) de jóvne et sans doute *suefret* de sófrit (pour suffert), on sera porté à croire que le groupe *vr* (*vn*, *fr*) a changé un *ó* précédent en *ò*, en sorte que les explications proposées pour chacun de ces mots devraient être remplacées par cette explication générale (cf. Mussafia, *Zeitschr.*, I, 410). Seulement *rouvre* et *Louvre* resteraient en dehors de la règle. — On peut reconnaître une influence analogue du *v* + *j* dans *plueve* = pluvia et *flueve* = fluvio dont il sera parlé plus tard.

5. D'après Littré, on dit *pouple* dans le Centre ; ce serait la continuation fidèle de póplo, à moins que *pouplier* n'ait influé sur son simple, comme, chez nous, *peuple* a influé sur *peuplier*,

pòpolo, etc.) que póplo avait été changé en pòplo, sans doute par confusion avec l'autre pòplọ; et on trouve anciennement en français, pour l'arbre comme pour le substantif collectif, la graphie *pueple*, qui indique la confusion des deux mots [*?].

7. Devant *v* [1] : óvo étant devenu òvo en latin vulgaire [2], il n'y a que mọvit et cognovit, qui donnent régulièrement *meut* et *coneut* [3]. — L'*ó* de jóvene ≟ jŭvene est devenu *ò*, d'où *juevne* (*juefne*) *juene jeune*, ce qui est propre au français, les autres langues ayant conservé l'*ó*. Il faut sans doute reconnaître ici une influence du groupe *vn* analogue à celle du groupe *vr* (cf. la forme *juevre* pour *juevne*) [4].

8. Devant les nasales. La diphthongaison de l'*ó* est empêchée par la nasale, comme celle de l'*ò* (au moins dans la plupart des dialectes), et pendant tout le moyen âge *ọ* et *ò* devant une nasale (*don* et *bon*, *corone* et *bone*) riment ensemble. Je ne puis étudier ici l'histoire de l'*o* nasal. Je me bornerai à dire que, comme toutes les nasales françaises, il faisait, au moyen âge, entendre dans les terminaisons masculines la consonne après la voyelle nasale : *bõn* et non *bõ* comme aujourd'hui, et que dans les mots féminins où l'*o* est séparé de l'*e* final par *m* ou *n* simple ou redoublée, la voyelle était tout aussi nasale qu'elle l'est quand elle en est séparée par *m*, *n* suivies d'une autre consonne ; ainsi

---

1. *Tuf*, inconnu au moyen âge, ne vient pas directement de *tòfo*, mais de l'it. *tufo*.

2. Pourquoi ? Y a-t-il eu une influence de *v* sur l'*ó* précédent, semblable à celle que nous avons attribuée á *vr* ?

3. Ou plutôt movit est devenu móut d'où *meut;* de même co(g)nout, *coneut*. Dans ces mots, comme dans *eut* (pron. *ut*), *tut*, *plut*, *sut*, *put*, *plut*, *dut*, *but*, *perçut*, *crut*, *lut*, l'ancien *eu*, d'origines diverses (*ó* + *u*, *au* + *u*, *ò* + *u*, *è* + *u*), est devenu en fr. mod. *u*, ce qui n'a pas lieu dans les autres mots (sauf dans *sur*, *prudhomme*, *du*, où il est proclitique). Cette prononciation remonte au moins au xve siècle et sans doute plus haut. Je la crois amenée par l'analogie d'une part avec les parfaits comme *voulut*, *valut*, etc., d'autre part avec les personnes faibles *meüs*, *eüs*, *peüs*, *beüs*, etc., devenues *mus*, *(e)us*, *pus*, *bus*, etc. (de m. *mûmes*, *(e)umes*, *pûmes*, *bûmes*, etc.) ; quelques-uns de ces verbes avaient d'ailleurs dès l'origine un *u* à la 1re pers. sing. — L'uniformisation, parfois violente (*vinmes*, etc.), des deux séries de formes des parfaits forts est un des faits importants du français moyen.

4. Voy. ci-dessus, p. 252, n. 4.

Ròme, *bõne*, comme *rõmpe*, *bõnde*. Il arriva plus tard (pas avant le XVIe siècle, si je ne me trompe) que dans les mots féminins de ce genre la nasalité se perdit : la voyelle purement orale qui reparut alors fut uniformément *ò* : *Ròme*, *couronne* aussi bien que *bònne*. La raison de ce phénomène est que les quatre voyelles ouvertes *à*, *è*, *ò*, *œ̀*, sont seules susceptibles de nasalisation : en se nasalisant, les voyelles fermées *á*, *é*, *ó*, *œ́* étaient devenues ouvertes ; la nasalité disparaissant, ce sont des voyelles ouvertes qu'on a retrouvées : ainsi ce qui est arrivé à l'*ó* est arrivé à l'*a* dans *femme*, prononcé anciennement *fẽme*, puis *fãme*, et enfin *fàme*, etc. L'écriture actuelle par deux *m* ou *n* de la plupart des mots de ce genre (*pomme*, *couronne*, *bonne*, etc.) est un vestige, aujourd'hui sans raison d'être, de l'ancienne prononciation *põme*, etc. C'est ainsi que s'explique le phénomène, si surprenant au premier abord, de la représentation dans ce groupe de mots de *ó* ancien par *ò* moderne (póma *pòmme*). — Tandis que la nasalisation de *a*, *e* devant une nasale dans certaines conditions est antérieure aux plus anciens monuments de la langue (voy. *Rom.* VII, 126), celle de l'*o* s'est produite plus tard. Dans beaucoup de poèmes anciens en assonances, nous voyons *o* suivi de nasale figurer à la même assonance qu'*ó* ordinaire ; cependant l'influence de la nasale est déjà marquée en ce que *ò* et *ó* sont unifiés, et ramenés l'un et l'autre à *ó*[1]. On sait qu'en anglo-normand *on* est de bonne heure écrit *oun*, comme *an* est écrit *aun* ; cet *oun* est certainement à l'origine une diphthongue, et il y a là un précieux indice pour la prononciation ; mais je ne puis traiter ici ces questions. A partir de la fin du XIIe siècle au plus tard, l'*o* du groupe *on* est nasalisé, et il l'est resté jusqu'à nos jours, sauf, comme je l'ai dit, dans certains mots féminins. — Il est inutile

1. Il semble qu'il y ait dans ce fait une contradiction flagrante avec ce qui a été dit ci-dessus au sujet des voyelles nasales qui se composent nécessairement d'une voyelle *ouverte* et d'un élément nasal : on voit ici, tout au contraire, *ò* devenir *ó* devant les nasales. Mais il l'est devenu, si je ne me trompe, par des modifications successives. Il a d'abord donné, comme tout *o* bref accentué, *òò*, puis *óò*, l'accent portant sur *ó*. Ce groupe, qui, dans les conditions ordinaires, est devenu *uo*, puis *ue*, etc., a perdu devant les nasales sa seconde voyelle, *ò*, et il est resté *ó* : *bòn*, *bóòn*, *bón*. L'*ó* ainsi constitué et égal à l'*ó*

d'étudier l'un après l'autre les mots qui présentent *ó* devant une nasale ; ce que j'ai dit en général s'applique à chacun d'eux.

J'ai démontré que, sauf des cas qui rentrent dans une règle générale ou qui s'expliquent par l'analogie, tout *ó* latin vulgaire (= lat. class. *ō*, *ŭ*) accentué et libre donne en français *eu*. Les exemples allégués par Diez d'*ou* (*avoue*, *doue*, *noue*, *nous*, *vous*, *pour*, *proue*, *roure*, *époux*, *Toulouse*, *tout*) et d'*ò* (*console*, *or*, *dos*, *noble*, *octobre*, *sobre*) ont tous été écartés, ainsi que d'autres semblables.

II. *ó* tonique entravé = *ou*.

Diez, ne distinguant pas dans les voyelles entravées celles qui sont longues de celles qui sont brèves, fait deux séries au lieu de trois pour les voyelles labiales entravées, et distribue la seconde (*ō*, *ŭ*) dans les deux autres d'après l'apparence orthographique. Il ne faut pas examiner : 1° l'*o* « en position », 2° l'*u* « en position » ; mais : 1° l'*ò* (lat. *ŏ*) entravé ; 2° l'*ó* (lat. *ō*, *ŭ*) entravé ; 3° l'*u* (lat. *ū*) entravé. Il suit de là que toute cette partie de la phonétique, dans la *Grammaire des langues romanes*, n'a plus de valeur aujourd'hui.

Laissant de côté *ò* et *ū* entravés, je m'en tiens à *ó* (= *ō*, *ŭ*) entravé, et je pose en règle qu'il donne toujours en français *ou*, jamais *eu*, *ò*, ni *u*. La difficulté est de reconnaître les cas rares où *o* entravé est long, les cas rares où *u* entravé est long, pour admettre les premiers et écarter les seconds. On y arrive cependant par divers moyens, surtout par la continuation même de chaque voyelle en français et en roman. En règle générale, tout *o* entravé est bref, tout *u* entravé est bref ; je ne chercherai à établir la valeur *ó* que pour l'*o* entravé et non pour l'*u* ; pour

---

fermé ordinaire s'est plus tard, comme ce dernier, transformé en *ò* en se nasalisant, et a reparu, après la destruction de la nasalisation, à l'état d'*ò*, comme l'*ó* ordinaire (*bònne*, *dònne*). Je n'ai pas d'explication à donner pour *suemes* de sumus, cité par M. Foerster (*Zeitschr.*, III, 499), à moins qu'on ne puisse y voir une assimilation imparfaite à *aviesmes*, *puissiemes*, etc., dans un dialecte où les seules formes de 1res pers. plur. qui eussent la terminaison *-mes* la faisaient précéder de *ie*, les formes en *o* ayant toujours *-ns* (ainsi entre *avons* et *aviemes* la forme isolée *somes* était exposée à devenir *sons* ou *suemes*).

l'*u* entravé au contraire j'aurai à démontrer la valeur *ŭ* et non la valeur *ó*. — Je vais étudier rapidement l'*ó* entravé en classant les exemples d'après la première des consonnes qui forment l'entrave.

1° Devant *r* : burra *bourre*, turre *tour*, currit *court*[1], [* curru *corre*], reburro, mot du latin vulgaire devenu reburso[2], *rebours*, d'où *rebourser rebrousser*; surdo *sourd*, gurdo *gourd*, curto *court*, excurtiat *escource* anc. fr.[3]; curso *cours*, urso *ours*, thyrso *tours trous*[4], surso *sours* anc. fr., sursa *sourse source*; diurno *jour*, alburno *aubour* a. fr., Turones *Tours*, furno *four*, purpura *pourpre*, turba *tourbe*, turbulat *tourble trouble*[5], curvo *courb cour* dans *courbatu*, cucurbica pour cucurbita *coourge courge*[6]; surgere *sourdre*, furca *fourche*, quadrifurco *quarrefourc carrefour*, burgo *bourg*, Bituricas *Beourges Bourges*, etc.; gurgite *gourt*[7], tur-

---

1. Les formes fortes de *courir* ont souvent *eu* (*keur keurs keurt keurent keur*) : j'ai eu tort (*Rom.*, VII, 2) de le remplacer par *cuer*, etc. ; ces formes, comme me l'a fait remarquer Ad. Mussafia, ne se trouvent pas en rime avec *muer*, etc., et si elles se présentent graphiquement on doit les expliquer comme *guele* pour *geule* (voy. ci-dessus). Il faut d'ailleurs remarquer que les formes *cour*, *court*, etc., se présentent souvent dans les anciens textes, contrairement à ce que j'ai dit. Malgré cela, on peut toujours expliquer *keur*, etc., par une forme curo, etc., qui aurait existé à côté de curro etc. Mais cf. ci-dessous, p. 263.

2. On ne peut séparer le bas-latin rebursus de reburrus qu'on trouve dans le Pentateuque de Lyon et dans plusieurs glossaires du moyen âge. *Rebours* et *rebrousser* doivent donc être séparés de *broza* et autres mots auxquels Diez les rattache.

3. *Escourcier* veut dire habituellement « retrousser » son vêtement, *s'escourcier* « se retrousser »; de là *escourz*, la partie de la robe qu'on retrousse, le devant, le giron (voy. l'exemple de Roquefort) ; on retrouve dans divers patois actuels les mots *écour*, *écourchon*, « tablier ». De là aussi l'all. *schürze*, le suéd. *skœrt*, le holl. *schort*, « tablier ».

4. Conservé dans *trou de chou*. De là p.-ê. aussi *trousse*, *trousser*, voy. *Rom.*, IX, 333.

5. Mais non turbat *trouve*, en anc. fr. *trueve*; voy. *Rom.*, VII, 108.

6. Cucurbita a changé son *t* en *c* par assimilation au suffixe *-ica*, si répandu. *Gourde* est moderne, et n'est qu'un abrégé du prov. *cougourde*.

7. *Gourt* est certainement la forme la plus usitée, comme je l'ai dit *Rom.* IX 332 [* *Zeitschr.*, VI, 166] ; mais je dois reconnaître qu'on trouve aussi

tura[1] *tourte*[2]. La seule exception est *viorne* de viburna. — Je n'ai cité jusqu'à présent que des mots qui en latin classique ont un *u*[3] ; il y en a un certain nombre qui ont un *o*, lequel, étant long, a dû donner *ou* en français : ordine avait l'*o* long, comme le montre la graphie, fréquente dans les textes des ve-viiie s., urdene[4] ; en effet, le dérivé anc. fr. est *ourne*, qui rime toujours avec des mots comme *sejourne*, *mourne*[5], etc. Le fr. *òrdre* est un mot savant, comme le montre le traitement des consonnes : il appartient à tout un groupe de mots introduits vers le xe siècle, quand la prononciation du latin était devenue tout artificielle, que tous les *o* entravés se prononçaient, comme aujourd'hui, ouverts, et que les clercs commençaient à écrire la langue vulgaire et à y introduire des mots latins. — Cohorte s'étant contracté en corte, les deux *o* brefs ont produits un *o* long dans córte, écrit de bonne heure curte[6], d'où le fr. *court cour*. — Tornare et tous les mots de même famille devraient avoir l'*o* ouvert (cf. τρόπος, τόρνος), et nous le trouvons tel en effet dans *tordre*, *tort*, *torche* ; mais à côté on trouve

---

gòrt attesté par la rime, par exemple *Charete*, éd. Jonckbloet, v. 3093 (: *fort*), *Mir. de N.-D. de Chartres* (: *mort*), p. 53, 58 [* *Brend.*, 168 ; *Percev.*, 2524]. Le composé *regort* semble ne présenter que l'*o* ouvert. Est-ce le même mot ?

1. Pour turture : cf. it., esp. *tórtora tórtola*.

2. On trouve aussi *tuertre* (p. ex. P. Alfons, p. 185, [* Ch. de Couci dans Littré], etc.). Si on rapproche cette forme de *tuerblent*, *tuernet*, indiqués par M. Fœrster (voy. ci-dessous, p. 258, n. 2), et aussi de *toertre* fréquent pour *tortre* ou *tordre* de tòrquere, on sera porté à voir là une influence, sans doute dialectale, de *r* précédant une autre consonne. Si cette influence est admissible, il ne serait pas impossible que *trueve* fût pour *tuerve* et vînt de turbat ; mais d'une part *tuerne* et *tuerble* sont des formes très rares, tandis que *trueve* est la forme constante ; d'autre part le prov. (*Rom.*, VII, 108) oppose à turbare une autre objection.

3. Ceux dont l'*u* est long, comme purgat (cf. pūrus), ont en français *u* et non *ou* : *purge*.

4. Voy. Schuchardt, II, 120 ; III, 105 ; d'Arbois de Jubainville, *Rom.*, I, 322. Cf. le breton *urz*.

5. Plusieurs patois ont encore *orne* (voy. Littré) dans un sens spécial : d'autres disent *ourne*.

6. Voy. Schuchardt, II, 123. M. Bœhmer attribue le changement d'*ò* en *ó* à l'influence de l'*r*.

un *ò* dans *tourne*, *tour*, *tourte* (et à l'atone dans *tourment*) ; l'it. de même a *tòrto*, *tòrcere*, *tòrchio* [1], mais *tórno*, *tórna*, *tórta*, l'esp. *tuerce*, *tuerto*, mais *torno*, *torta* ; il faut donc admettre, sans l'expliquer, que déjà en latin vulgaire l'*ò* de *torno*, *tornat*, *torta* au sens de « gâteau » (proprement pain en forme de torsade, comme on en fait encore aujourd'hui), avaient changé leur *ò* en *ó* [2]. — Orbis et orbita avaient un *ó* (Schuchardt, II, 120; III, 205), et orbita a dû exister en anc. fr. sous la forme *ourde*, d'où le dérivé picard *ourdiere*, « ornière ». — Ornat en anc. fr. rime avec subdiurnat *sejourne* ; il avait l'*o* long en latin (Schuchardt, II, 122) ; il ne fait *òrne* aujourd'hui que par l'influence de la prononciation moderne du latin. — Il en est de même de *fòrme* : l'anc. fr. prononçait et écrivait *fourme*, d'après le lat. fórma (Schuchardt, II, 121 ; III, 29) [3]. — Or(u)la a l'*o* long, comme venant de ōra ; de là l'anc. fr. *ourle* [4], d'où notre *ourlet* [5]. — Quelle était la quantité de l'*o*

---

1. Le fr. *treuil* vient de tròclo pour tòrclo et atteste aussi la qualité ouverte de l'*o*.

2. [*Cf. Meyer, *Z.*, IX, 143.] — M. Fœrster (*Rom. Stud.* III, 185) cite la forme *tuernent* dans *Job* (311, 21) ; comme le même texte présente *tuerblet* (315, 3), il faut voir là une particularité dialectale (cf. ci-dessus, p. 257, n. 2). M. Fœrster admet à ce propos que l'*ŭ* se diphtongue souvent, mais non l'ō ; aussi tire-t-il *tuernent* de turnant, *cort* de corte. Il n'y a aucune différence entre *ŭ* et ō, on ne saurait trop le répéter. Les exemples de *ŭ* diphtongué (en *ue*) allégués par M. Fœrster sont (outre *tuernent*, *tuerblet*), *juefne* ou *juevre*, *suefret*, *tuen suen*, auxquels il a ajouté plus tard (*Zeitschr.*, III, 499) *cuevre*, *suemes* de sumus. J'ai parlé de *juevne*, de *tuen suen*, de *suemes* ; j'ai mentionné en outre *cuert*, *cuevre* et *recuevre* (add. *culuevre*), et, par anticipation, *suefre*. Quant à *alcuen*, *chascuen* que M. F. joint à ce groupe, ils n'ont rien à faire ici : leur terminaison n'est sans doute que le produit d'une confusion avec *uem* = homo.

3. Cf. le breton *furm*. Je parlerai de *fromage* aux atones.

4. Le fr. mod. *orle* (masc.) vient sans doute de l'it. *orlo*.

5. En considérant les mots *viorne*, *forme*, *ordre*, *orle*, le pop. *orne*, auxquels il faut joindre *morne*, en anc. fr. *mourne* (comp. la prononc. pop. *aujòrdui*), on peut se demander si l'*r* suivie d'une consonne n'a pas exercé une influence particulière sur l'*ó* précédent. Mais en comparant *courbe*, *sourde*, *ajourne*, etc., on trouvera plus vraisemblable d'adopter pour chacun de ces mots l'explication que j'en ai donnée (sauf pour *viorne*) ou une autre explication par-

dans djorso (= class. deorsum) ? je l'ignore[1], mais il a été modelé d'après surso, devenu suso : de même djuso, it. *giuso giù*, esp. *yuso*, *yus*, pr. *jus*[2], roum. *diu*[3]. — Aliorso est écrit au m. â. *aillors* et *ailleurs* (norm. *aillurs*) ; il devrait être aujourd'hui *aillòrs* si l'*o* était ouvert, *aillours* s'il était fermé : *ailleurs* est dû sans doute à l'analogie des nombreux mots en *-eurs*.

2° Devant *s* : russo *roux*, russa *rousse* ; gusto *goust*[4], gustat *gouste*, a(u)gusto *aoust*, locusta *laouste* anc. fr., *langouste*, musto *moust*, crusta *crouste*[5]. — Les mots en *ó* sont co(n)stat *couste*, mo(n)strat *moustre*[6]. — Quand la lettre qui suit *s* est un *c*, il faut distinguer deux cas : suivi d'*a* le *c* se comporte comme toute autre consonne et l'*ó* devient *ou* (musca *mousche*, luscat *lousche*) ; il en est de même dans le groupe *scl* (muscula *mousle*) ; mais si le *c* est suivi d'*o*(*u*) ou d'*e*(*i*), *sc* s'intervertit en *cs*, et l'étude des mots de ce genre appartient au paragraphe consacré à l'*ó* entravé devant une gutturale. De là quelquefois une grande différence entre le masc. d'un adjectif et son féminin : lusco en anc. fr. donnait *lois*, et lusca *lousche* ; la langue moderne a uniformisé.

---

ticulière. — La valeur de l'*o* dans ces mots en anc. fr. et l'origine de cette valeur dans la quantité de l'*o* latin ont déjà été indiquées, plus ou moins complètement et clairement, par MM. Schuchardt, Tobler, Lücking, Fœrster et Bœhmer.

1. Venant sans doute de devòrsum, il pouvait avoir l'*o* bref par nature ou long par contraction.

2. A côté le prov. a *jos*, et même *jotz* ; y a-t-il là une influence de *sotz* ?

3. Le roum. a aussi *zos*, ce qui indiquerait une forme en *ó* (cf. le bas-latin josum) subsistant à côté de *djuso*.

4. Je rétablis l'*s* de l'anc. fr., qui en disparaissant en français moderne a allongé la voyelle.

5. La brièveté de l'*u* dans ces mots est attestée par son changement en *ou* ; cf. *fût* de fūste. L'étymologie la démontre pour quelques-uns : ainsi augustus tient à augŭr, et ce thème gŭr est le même qu'on retrouve dans gustare.

6. L'allongement de l'*o* (car *co*, *con*, *com* en composition a un *ó*, malgré *cum*) résulte de la chute de l'*n* suivante, accomplie très anciennement dans la prononciation latine. — Je n'explique pas l'anc. fr. *pentecouste*, de πεντηκοστή ; mais le goth. *paintekuste* montre que cette prononciation est ancienne.

3° Devant une dentale : gutta *goutte*, glutto (et non gluto, cf. Diez [1]) *glout*, ingluttit *englout* anc. fr., futuit [2] *fout*; d(u)odece *douze*. A gluttit on peut rattacher singluttit, qui s'est dit par étymologie populaire pour singultit et de même singlutto pour singulto (voy. Schuchardt, II, 234). On dit aujourd'hui *sanglote* et *sanglot*, mais l'ancienne langue disait régulièrement *sanglout* (voy Littré); la cause du changement est sans doute l'analogie : on a fait rentrer le mot, à peu près isolé dans sa terminaison, dans la classe nombreuse des mots en *-ot* [3]. Il faut ranger ici *tout* de tótto dont il a été parlé plus haut [4]. — Mutto a fait *mòt* (par ex. *Rol.* 1190, 2285, etc.) et non *mout*, par une déviation qui se retrouve dans le prov. *mòt* [[5]] et l'it. *mòtto*, et qui remonte par conséquent au latin vulgaire. Je serais porté à l'expliquer par un rapprochement d'étymologie populaire avec mòvito, la parole étant comprise comme un mouvement [6]. Au reste, on trouve aussi *mout*; Littré cite cette forme dans les *Assises de Jérusalem*, et en anc. fr. *mot* figure assez souvent à la rime avec des mots qui ont aujourd'hui *out* [7]. — Je suis

1. Seulement Diez dit que gluttus a dû exister à côté de glūtus; s'il en était ainsi, glutto aurait un *ū* et donnerait en fr. *glut* et non *glout*. Il faut écrire le mot latin avec deux *t* et y regarder l'*u* comme bref.

2. Un *t* suivi d'*u* plus une autre voyelle équivaut à un *t* double.

3. L'it. dit *singhiózzo* de singluttio pour singultio. L'anc. fr. disait volontiers *souglout* de sugglutto, l'étymologie populaire ayant changé sin en sub-. [* V. Loewe, *Gl. Nom.*, p. 169.]

4. La rime de *tut* en *u*, dans le *Brut* de Munich, est tout à fait exceptionnelle. Voy. l'explication qu'en a proposée M. Mussafia (*Zeitschr.*, I, 408).

[*5. *Zeitschr.*, VI, 166.]

6. On pourrait objecter que mòvita a donné *muete*, *meute*. Mais on a pu tirer de *mòv-*, à l'aide du suff. *-ito*, deux participes à deux époques successives (voy. *Rom.*, VIII, 446). Le premier mòvito était déjà devenu mòvto, d'où *mòt*, quand a été créé le second mòvito, d'où mòvita muovita *muete*. Le fém. de mòvto, mòvta du thème mov- me paraît avoir donné *motte*, proprement « mouvement de terre », dont on a proposé tant d'étymologies, toutes peu acceptables (voy. Littré). — Au reste, si *mòt* a été influencé par mòvto, il est pourtant certain qu'il vient de mutto, comme le montrent les formes en *ou*, le nap. *mutto*, sic. *muttu*, etc.

7. Voy. Mall, *Comput*, p. 51; Stock, *Rom. Stud.*, III, 454, etc.

porté à croire que *ronge* vient de rodicat, comme le supposait Ménage. En effet rumigat, dont on le tire depuis Diez, a un *ŭ*, et donne en anc. fr. *runge*, qui se serait sans doute maintenu [1]; il signifie d'ailleurs « rumine », comme son original latin [2]; enfin le berrichon et le poitevin ont gardé *roûger*. Il est probable que *rougier* « ronger », s'est changé en *rongier*[[3]] sous l'influence de *rungier*, « ruminer »; ce changement paraît d'ailleurs remonter assez haut. — Citons encore quelques mots qu'on range par erreur dans cette classe. Gutto aurait donné *got*, d'où *godet*; mais un *t* double ne se change pas en *d* [4]; *godet* se rattache à *goder*. — Guttur vivrait dans *goitre*; mais le mot n'apparaît qu'au XVIe siècle (*gouetre* dans Ambroise Paré cité par Littré); il paraît savoyard. On trouve en ancien français, il est vrai, *goitron*, *guitron* au sens de « gosier » [[5]]; ces mots semblent venir d'un dérivé de guttur; il faudrait alors supposer une forme guctur, dont on ne voit pas l'explication. — *Outre* ne peut venir de ŭtre [6], qui aurait donné *eure* [*cf. Littré *loure*]; il n'apparaît qu'au XVIe s. sous les formes bizarres *ouiltre* et *ouistre* (v. Littré), qui doivent signifier simplement *ouitre* et provenir de quelque dialecte méridional (le prov.

---

1. Il est vrai que le son *unge* n'a point passé en fr. moderne : *runge*, dans l'expression fréquente *an runge* (*cela me vient au runge*, « me revient toujours à la pensée » ; au propre l'herbe que les bœufs remâchent leur vient *au runge*) n'a guère d'autres rimes qu'*acomunge*, *escomunge*; dans Ét. de Fougères (c. 241) ces deux mots et *runge* riment avec *plunge*, fr. mod. *plonge*, ce qui favoriserait l'identification de *rungier* et *ronger*. [* *Rungier*, ruminer, dans l'Orne (Duval, p. 87).]

2. « Le bœuf, dit M. Littré, ronge ce qu'il rumine. » Il me semble que ces deux opérations présentent un aspect si différent qu'on n'aurait pas eu l'idée de les assimiler sans la proche parenté de son de *rougier* et *rungier*.

[*3. *Roongier* Ruteb. II 72, cf. *Zeitschr*. VIII, 215.]

4. Diez et Littré ont vu la difficulté de la consonne, mais ils ne l'ont pas jugée insurmontable; ils ne parlent pas de celle de la voyelle. M. Brachet écarte l'une et l'autre par des analogies qui ne sont qu'apparentes ; M. Scheler ne les indique pas.

[*5. Cf. Waldner, [*Parasit. I*,] 29.]

6. Diez établit avec raison (*Gramm*., trad. fr., I, 153) la brièveté de l'*u* dans utre ; voy. l'ex. décisif de Martianus Capella dans le *Thesaurus* de Quicherat.

ordinaire dit *oire*) ; la forme *outre* vient sans doute de l'it. *ótre* ; l'esp. dit *odre* [1].

4° Devant les labiales : cuppa *coupe* [2], puppa (pour puppe) *poupe*, stuppa *étoupe* [3] ; rupta *route*, rupto *rout* anc. fr. [4], supplo (pour supplice, comme simplo duplo triplo pour simplice duplice, etc.) *souple* ; corruptiat *courrouce* [5], dubitat *doute* [6], subtus *souz*, *sous* ; subita *soude* et *soute* anc. fr. [7] ; cubito *coute* et *coude* [8] ; sufflat *souffle* [9]. Suffert devenu sóffrit donne en anc. fr. *suefre* (*soefret* dans le ms. O de *Rol.*) : on comprend que *ffr* n'ait pas formé d'en-

---

1. L'usage des outres était répandu en France au XIIe siècle ; mais une outre s'appelait *bouc* (voy. p. ex. *Og.* v. 4262, écrit *bolc* et en variante *bout* ; Ps. M. XXXII, 7 *ensement cum en but* (l. *buc*), lat. sicut in utre (Ps. C. *cum en bouz*), etc.). De là *boucel*, qui a le même sens (voy. p. ex. Ps. M. LXXVII, 16 *bucel* = utre), qu'on a souvent écrit *boutel* et traduit à tort par « bouteille », comme on a confondu *bouc* avec *bout* = butte.

2. Cuppa n'a rien à faire avec cupa, qui a un *ū*, un seul *p* et un tout autre sens. Peut-être faudrait-il lire cuppa dans quelques passages classiques où on lit cupa.

3. Il faut indiquer ici toute une série de mots, d'origine fort incertaine, en *-oup*, *-oupe*, dont plusieurs remontent peut-être au latin, bien qu'on ne les y retrouve plus : *coup* (anc. fr., « cocu »), *croupe* (on trouve aussi *crupe*), *toup* (anc. fr. d'où *toupet*), *troupe* (on trouve *trope* au XVIe s., mais non au m. â. [* *Zeitschr.* VI., 166.], ce qui sépare ce mot de *trop*, d'origine sans doute germanique, voy. *Rom.* I, 490), *houppe* (ne vient pas de ŭpupa qui a donné régulièrement *huppe*), *loupe*, *soupe* (signifie originairement, quoi qu'en disent Diez, Littré, Scheler, etc., « tranche de pain » et non « ce dans quoi on la trempe » ; de là *souper*, à l'origine « faire collation » et non « manger la soupe » au sens moderne).

4. *Rout* signifie *rompu*, mais particulièrement « atteint d'une hernie », d'une *routure*.

5. De là le subst. verbal *courroux* ; cf. *Rom.*, I, 309.

6. La forme fréquente *duit* pour dubito ne m'est pas claire.

7. Dans l'adverbe composé *soudement* et aussi *soutement* (voy. Tobler, Gloss. d'*Auberi*).

8. *Coude* et *coute*, comme *soude* et *soute*, *malade* et *malate*, etc. On trouve aussi *keute* ; c'est que l'entrave, dans les mots de ce genre, n'est pas ancienne : l'*i* de *cóbito* était en train de disparaître quand l'*ó* libre était en train de se changer en diphtongue : de là hésitation.

9. Ajoutons ici le mot *touffe*, sans doute d'origine allemande.

trave ; mais on devrait avoir pour l'*ó* en fr. *eu* et non *ue*, qui représente un *ò*. On peut admettre que *fr* a, comme *vr* (voy. ci-dessus p. 252, n. 4), amené l'éclaircissement de l'*ó* précédent, ou que les verbes *couvrir* et *soufrir*, qui avaient *ou* aux formes faibles, ont pris, comme *courir*, *ue* aux formes fortes, au lieu d'*eu*, par l'influence de *mourir*, *fouir*, etc., qui, ayant également *ou* aux formes faibles, avaient *ue* (provenant d'*ò*) aux formes fortes [1]. — Sur juvene voyez ci-dessus [2].

5° Devant *l*. L'*l* suivie d'une autre consonne s'étant vocalisée en *u*, cet *u* s'est perdu dans le son *u* (= *ou*) de l'*ó* fermé et l'*l* a disparu sans laisser de traces, au moins en français moderne, où *toute* (tótta), *moute* (mòlita) et *écoute* (ascóltat) forment des rimes très exactes [3]. Nous trouvons les groupes suivants : *ll* : olla (de urnulla ?) *oule* anc. fr., pullo *poul* anc. fr., pulla *poule*, bulla *boule*, bullit *bout*, bullicat *bouge*, satullo *saoul soûl* [4], betulla *b(e)oule*, ampulla *ampoule*, cuculla *c(o)oule*, pulletra (forme du lat. vulg.) *poutre*, medulla *meoule* anc. fr. *mooule* d'où *mouelle* [5] *moëlle* [6]. — *Lc* :

---

1. Peut-être est-ce de même qu'il faut expliquer *cuevre* de *cóprit* ; mais on ne pourrait guère comprendre *recuevre* dans cette analogie, parce que dans la 1re conjugaison l'alternance entre *ou* et *eu* n'est pas rare (*plourer*, etc.), tandis qu'elle n'existe pas dans la 3e, sauf pour les verbes en question, qui l'ont modifiée. Cependant, dans la 1re conjugaison même, un seul verbe ressemblait tout à fait à *recouvrer*, c'est *ouvrer*, dont les formes fortes ont pu l'influencer. Cf. encore *trouver*, *trueve*, *prouver*, *prueve*, etc. A l'inverse *demueret*, *devueret* ont pu devenir *deveure*, *demeure* sous l'influence de *pleure*, *oneure*, etc. Voy. toutefois ci-dessus, p. 252, n. 4.

2. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner le rapport de *nòces* à nuptias : j'en ai fait le sujet d'une note qui paraîtra dans nos *Mélanges* [*Romania*, X, 397].

3. Il n'en était pas de même en anc. franc., où *sòus* = solidos et *póus* = pulso ne rimaient pas ensemble, non plus que *mòute* et *escóute*. D'ailleurs dans certains dialectes *ou* se changeait en *au* (*saus*, *maute*), ce que ne faisait pas *óu* (voy. *Rom.* VI, 616).

4. La forme *saòle* est assez souvent attestée par les rimes tant pour le prés. de l'ind. du verbe que pour le fém. de l'adj. (voy. *Zeitschr.* III 249) ; je ne trouve pas de forme *saòl* pour le masculin [* *Zeitschr.* VI, 166].

5. Voy. Tobler, *Zeitschrift für vergl. Sprachforschung* (cité *Rom.* VI, 156). J'aurai l'occasion de reparler de ce phénomène en étudiant la combinaison de *ò* avec *j*.

6. Nullo ayant un *u* long (ullo = unulo) donne *nul* et non *noul*.

fulica *fou(l)que*[1], cólcat (lat. vulg. pour còllocat[2]) *couche*, dulce *doux*, fulgura *foudre*, mólgere (lat. vulg. pour mulgére), *moudre* anc. fr. « traire »[3]. *Remorquer* ne vient pas du lat. remulcare, mais, au 16e s., soit de l'esp. *remolcar* (Rabelais dit *remolquer*), soit de l'it. *rimorchiare*. Sepulcro n'a donné *sépulcre* (anc. fr. *sepucre*) que comme mot savant. — *Lt* : abultero (forme du lat. vulg. pour adultero) *avoutre* anc. fr.[4], multo *mout* anc. fr., ultra *outre*, cultro *coutre*, vulto *vout*[5], a(u)scultat *écoute*. — *L* + labiale : culpa *coupe*, pulvera[6] *poudre*, sulfur *soufre*. — *Ls* : pulso *pou(l)s*[7], pulsat *pousse*. — *Lm* : ulmo a donné *ou(l)me*, *oume*, formes fréquentes dans la vieille langue et les patois et conformes à celles de toutes les langues romanes ; on trouve aussi *ourme*[8] et enfin de bonne heure *orme*, par un changement d'*l* en *r*

1. L'*l* de *foulque* est un reste de la mauvaise habitude qui a régné pendant des siècles d'écrire, dans des mots où l'*l* s'est vocalisée, cette *l* à côté de l'*u* qui la représente déjà. Il est resté quelques vestiges de cette cacographie dans notre orthographe officielle.

2. *Culche* se trouve dans le *Rol.*, et culcare déjà dans des textes mérovingiens. Les autres langues romanes ont gardé l'ò. L'explication de l'ó français donnée par M. Fœrster (*Zeitschr.*, III, 503) n'a de sens que si on accepte sa théorie sur l' « élévation » de la voyelle par la force d'un *i* suivant, et est d'ailleurs bien peu vraisemblable : còllocat serait devenu còllicat d'où cóllicat. N'y a-t-il pas eu étymologie populaire, rapprochement avec culcita ?

3. Je laisse de côté ici des mots comme culcita où le *c*, changé en *j*, a modifié l'ó d'une façon particulière, réservée à une étude subséquente.

4. Je suppose qu'*avoutre* vient d'abultero parce que les mots analogues, comme *aoire*, *aombrer*, *aourer*, n'intercalent pas de *v*. Adultero se sera changé en abultero par étymologie populaire : ab a semblé exprimer la déviation, l'abus. Il est vrai qu'on rencontre, quoique assez rarement, *aoutre*, *aoutire* à côté d'*avoutre*, *avoutire* ; ces formes peuvent représenter adultero, adulterio, en face des formes issues d'abultero, abulterio : les doubles formes de ce genre sont fréquentes dans les cas d'étymologie populaire. *Aoutre* peut aussi venir d'*avoutre* par la chute du *v*.

5. *Vout* avait le sens général de « statue, image » et aussi « idole ». De là le verbe *envouter* (voy. Littré), qu'on écrit sans raison *envoûter*.

6. Pour la forme pulvera, cf. l'it. *pólvora*.

7. L'addition de l'*l* dans notre graphie de ce mot est d'autant plus malencontreuse qu'elle le sépare de ses congénères, *pousser*, *poussif*, etc.

[*8. *Patelin*, *ourme* : *pour me*.]

antérieur à la vocalisation de l'*l*[1]. *Aune* ne vient pas du lat. ulna, mais de l'anc. haut all. alina, all. *Elle*.

5° Devant les nasales. Il est inutile d'en donner d'exemples : le son *ó* est devenu *ō* et a fini par absorber la consonne nasale suivante[2]. Dans les mots féminins où l'*ó* était suivi de *mm*, *mn*, *nn*, ces paires de nasales se réduisant à une, l'*ō* précédent a perdu sa nasalité et a reparu sous la forme *ò* et non *ó* : summa *somme*; columna *colonne*, nominat *nomme*, summa[[3]] *somme*, Sumina[4] *Somme*; nonna *nonne*, gunna *gonne*. — *Humble* est, comme *ordene*, *imagene* et plusieurs autres, un mot savant introduit fort anciennement dans la langue vulgaire : il a d'abord été *humele* (*Rol.*)[5], *humle*; le *b* s'y est intercalé plus tard; quant à la nasalisation de l'*ū*, elle est relativement récente[[6]]. — L'*u* d'*emprunter* (cf. pr. *emprumpt*, roum. *imprumut*) prouve qu'imprōmūtuare était devenu en lat. vulg. imprūmūtare; au reste ce verbe a dû présenter à une certaine époque des formes fortes très différente des formes faibles, qui plus tard se sont assimilé les premières.

(*A suivre.*)

[*Romania*, X (1881), p. 36-62.]

1. *Orme* rentrerait par là dans l'analogie des mots réunis plus haut, p. 258, n. 5.

2. Je note le changement d'ō en *è* dans *chalenge* pour *chalonge*, de calumnia, attesté déjà par le *Roland* [* *chalonge* dans Crestien (F[oerster,] *Cliges*).]. Cette forme doit venir des formes faibles du verbe *chalongier*, devenu *chalengier*, par un affaiblissement de l'ô atone en *è* dû sans doute à l'analogie avec des mots comme *blastengier*, *laidengier*, car phonétiquement il me parait sans exemples (*volentiers* pour *volontiers* en anc. fr. remonte, comme l'it. *volentieri*, au latin vulgaire, où on avait essayé de rapprocher le mot de volente).

3. [La place de cet exemple dans le groupe des mots en -mn- prouve qu'il faut une correction : nous lisons donc somno.]

4. Le fleuve appelé par César Samara reçoit le nom de Sumina ou Somena à partir du VIe siècle (voy. Longnon, *Géographie de Grégoire de Tours*, p. 157).

5. S'il en est ainsi, on a par là la preuve que vers le Xe siècle au moins on prononçait en France l'*u* (bref ou long) du latin *ŭ*, en appliquant au latin, comme on le fait encore, la prononciation du français. — L'it. *umile*, le pr. *úmil*, l'esp. pg. *humilde* sont également des mots savants [* mais aussi it. *ómile*, pr. *ómil* (L.).]. M. Fœrster voit dans l'*u* de ces mots une « élévation » de l'*ó* tonique sous l'action de l'*i* final.

[* 6. *Humble : comble*, *S. Grég.*, Mont[aiglon, *Rom.* VIII, v. 1777-]1778; cf. Tobler [*Zeitsch.*, VI, 166.]

ANC. FR. *IÉ* = FR. MOD. *É*

On sait qu'en anc. fr. la diphtongue tonique *ié* avait trois sources latines : 1° *ĕ* ; 2° *á* + *i* (p. ex. dans le suffixe *arius*) ; 3° *á* dans certaines conditions déterminées qui se réduisent en somme à l'influence d'un *i* consonne ou d'une gutturale, précédant médiatement ou immédiatement la voyelle latine. Après avoir énuméré ces trois sources de l'*ié* anc. fr., j'ai dit dans l'*Alexis* (p. 78) : « Cette diphtongue ne s'est conservée en français moderne que dans les deux premiers cas ; dans le troisième elle a disparu du français proprement dit vers le XIVe siècle. » Cette énonciation demande à être quelque peu précisée et modifiée.

La dipht. *ié*, provenant de l'*a* infecté d'*i* (3e cas), a en effet généralement disparu du français moderne. Dans l'ancienne langue elle se produisait : 1° toujours après les palatales [1], en y comprenant les sons mouillés *ñ l* ; 2° après les dentales, en y comprenant *s*, *ss*, *n*, *r*, quand la syllabe précédente contenait un *i* provenant d'une gutturale vocalisée (ou de *ti*) ; 3° après *i*, *ei*, *oi*, provenant de *ī* latin. Elle ne se produisait jamais après les labiales, les liquides *m l*, et les voyelles autres que celles qui ont pour source *ī* latin [2].

1° En français moderne, cet *ié* se réduit toujours à *é* après les palatales *ch*, *g* : *péché bouchée chercher toucher congé gorgée bouger changer*. L'*i* tombe même dans les rares cas où *ié* provenant de *a* ne répondait pas à une forme d'infinitif ou de participe, et

1. *Ié* provenant de *a* ne se produit pas en français après les gutturales proprement dites, parce que l'*a* les transforme en palatales. Il en est autrement en picard.

2. Au moins originairement, car au XIIIe siècle on trouve *crier* etc. rimant avec *prier*.

où l'*é* ancien est devenu *è* : *déchet*, *chef*, *cher*, *jet* [1]. Un seul mot a échappé à cette simplification, c'est *chien*, où l'*e* avait pris de bonne heure un son particulier qui rendait la diphtongue très différente des autres de même origine.

Après *ñ l* (*gn ill*), l'*i* de *ié* tombe également dans l'orthographe : *araignée cognée baigner* — *oreiller* [2]. Mais il est difficile de dire si le son de *i* consonne, mêlé à celui de *n l* dans *ñ l*, est tellement incorporé à ces liquides qu'il ne s'en fasse rien entendre entre elles et l'*é* (*araiñié orclié* ?). Au reste la prononciation de ces deux lettres a changé en français depuis un temps relativement très court, et le doute que j'exprime se rapporte plutôt à leur prononciation ancienne.

2° Après les dentales, plus *c*, *s*, *ss*, *r*, le français moderne réduit également *ié* provenant de *a* infecté à *é* : *aider cuider* — *jointée anuiter* — *fiancée brassée avancer baisser chausser* — *rusé* [[3]] *croisée baiser puiser* — *empirer vairé*. Un seul mot en *niée* a passée au fr. mod. (encore y est-il suranné), c'est *maisniée*, qui s'est altéré différemment, c'est-à-dire qu'il a réduit *iée* à *ie* [4] ; au reste, le mot *maisnie* a peut-être existé dès l'origine à côté de *maisniée*. — Dans trois mots, *amitié*, *moitié*, *pitié*, l'anc. *ié* a persisté. Il est assez difficile de deviner la cause de cette exception, d'autant plus que ces mots en anc. fr. ont la forme en *é* simple presque aussi souvent que celle en *ié*. On peut seulement croire que leur qualité de substantifs, en les tenant à part des autres mots du même genre, tous verbes ou participes, les a pour ainsi dire dérobés à la contagion qui a atteint tous les autres. Ils restent avec *chien* comme les seuls débris incontestés d'une loi qui a eu une importance capitale dans la période ancienne de la langue.

---

1. Cf. aussi les noms de lieux *Chelles*, etc.

2. De *auricularis*.

3. [*Rusé* a été rayé dans l'exemplaire de Gaston Paris.]

4. Cette réduction, qui dans la langue commune n'a lieu que pour ce mot, joue un très grand rôle dans l'histoire de l'*a* infecté dans les patois. En français même, elle se produit de très bonne heure, comme j'ai l'intention de le montrer dans un mémoire spécial, dans les noms de lieux ou *acum* est devenu *i* (*y*). Mais ici le phénomène est un peu différent : c'est *iéi* qui s'est réduit à *i*, et non simplement *ié*. De même, dès les origines de la langue, on a eu *gist* = *gieist* = j a c e t, *chie* = *chieie* = c a c a t (que Diez n'a pu expliquer), *dis* = *dieis* = d e c e m etc.

3° Après *i*, *ei*, *oi* provenant d'ī latin, nous trouvons la même difficulté que pour les terminaisons en *gner*, *iller* : l'*i* de *ié* ne s'écrit plus, mais ne se prononce-t-il plus ? Dit-on *pri-er* ou *pri-ier* ? On peut hésiter pour ce mot et les semblables ; mais on dit certainement non *pai-er*, *tournoi-er*, mais bien *pai* (= *pé*)-*ier*, *tournoi* (= *tournwa*)-*ier*, et l'orthographe même l'indique, puisque l'*y* est ici considéré comme équivalent à deux *i*. Je crois qu'il faut admettre aussi deux *i* dans *prier*, *plier* etc. ; déjà au moyen âge on trouve le plus souvent ces formes ainsi écrites pour *pliier*, etc. — Les mots de cette catégorie terminés en *iien* ont subi un accident particulier : les deux syllabes n'en forment plus qu'une : *chrestiien*, *anciien* sont devenus *chrétien*, *ancien* (le premier de ces mots est disyllabique souvent déjà au moyen âge, le second ne l'est que depuis le XVIIe siècle)[1] ; ceux qui se terminaient en *oiien* ont conservé les deux *i*, rendus par *y* : *doyen*, *moyen*, *Troyen*. Le mot *païen* forme une exception unique, où l'un des deux *i* de *paiien*, sans doute le premier, a disparu. — Il est à remarquer que de cette finale *ien*, qui en anc. fr. ne dérive de *anus* que dans certaines conditions, la langue moderne a tiré un suffixe *ien*, qu'elle applique à tous les radicaux : *mécanicien Prussien comédien gardien théologien Parisien galérien* ; ce procédé paraît s'être développé sous l'influence de l'it. *-iano* : l'imitation est sensible par exemple dans *gardien* comparé à *guardiano* (qui s'explique par *guardia*). La prononciation actuelle et quelques poètes font ce suffixe moderne monosyllabique ; la théorie de la versification et l'usage jusqu'à ce siècle lui attribuent deux syllabes (voy. Quicherat, *Traité de versification*).

Voilà sous quelles restrictions il faut entendre que le v. fr. *ié* provenant de *á* infecté d'*i* a été réduit à *é* en fr. moderne. Mais ce cas n'est pas le seul où la diphtongue *ié* ait été ainsi modifiée. Quand elle vient de *á* + *i* ou de *ĕ*, elle passe à l'*é* simple dans les conditions suivantes :

1° Après *ch*, *g* : *boucher cocher clocher vacher* — *berger léger étranger verger* etc. ; de même *gel*, *dégel* pour *giel* (*é* devenu *è* comme dans *mer*, *mère*, voy. *Alexis*, p. 49) ; cf. *ciel*, *miel*, *fiel* ;

---

1. *Lien* (anc. *liien*) est resté disyllabique dans la versification, mais la prononciation réelle ne lui donne qu'une syllabe.

— *geint* pour *gient* [* est autre chose et appartient à la morphologie [1]].

2° Après les dentales, plus *c*, *ss*, *s*, *r*, le *ié* provenant de *á* + *i* ou de *ĕ* se maintient, ce qui le distingue de l'*ié* précédent : *épicier* (cf. *commencer*), *peaussier* (*chaussée*), *quartier* (*jointée*), etc.

3° Après *l*, notre orthographe hésitante met tantôt *ié* (*joaillier*), tantôt *er* (*poulailler*) ; elle donne parfois les deux finales au même mot, en essayant d'assigner à chacune un sens différent (*médailler médaillier*, *aiguiller aiguillier*) ; d'autres fois, ne reconnaissant pas le même mot sous deux formes légèrement différentes, elle écrit l'une par *er*, l'autre par *ier* : *quincaillier*, mais *clincailler*. D'après ce qui a été dit plus haut, il faut regarder l'*i* comme existant en réalité dans toutes ces formes, même dans celles où l'Académie ne l'écrit pas.

Il résulte des observations qui précèdent que *ch*, *g*, en français moderne, suppriment l'*i* de la diphtongue *ié* qui les suit, quelle que soit sa provenance (excepté dans *chien*) ; que les autres consonnes ne le suppriment que quand il provient de *á* infecté par un *i* précédent ; que *i*, *ei*, *oi*, *ñ* et *l* le maintiennent à peu près toujours (*païen chrétien* sont des cas spéciaux), bien que l'orthographe semble souvent en indiquer la chute.

Pour compléter cette brève étude, il resterait à examiner deux points : l'époque où la réduction de *ié* à *é* s'est effectuée et la manière dont les dialectes de langue d'oïl autres que le français proprement dit ont traité la diphtongue *ié* commune autrefois à tous. On peut joindre à ces questions l'examen des cas où l'anc. fr. *é* est devenu *ié* en français moderne. — Ces trois points seront prochainement l'objet de notes du genre de celle-ci [2].

[*Romania*, IV (1875), p. 122-125.]

---

1. [La rédaction primitive portait :
« ... *geint* pour *gient* ; cf. *tient vient* (*crient* est devenu *craint* d'une autre manière, à cause de la difficulté de prononcer *ié* après *cr*). Ainsi *ieu* n'est pas conservé après *g* comme après *ch* (*chien*). »

Gaston Paris a écrit en marge de son exemplaire la rédaction que nous avons imprimée entre [*] et a rayé la fin de la première phrase depuis « ; cf. tient... » jusqu'à « ... après *cr*). ». La dernière phrase de l'alinéa n'a pas été rayée, mais il est clair qu'elle devait disparaître, en même temps que la première interprétation de *geint*.]

2. [Gaston Paris n'a pas publié les notes ainsi annoncées, mais il est, à plusieurs reprises, revenu sur *-ier* de -arius (cf. *Romania*, Table : *arius*, *ier*) ; il a en outre reconnu (*Romania*, XI, 619) la part qu'il fallait faire à l'analogie, à côté de la phonétique, dans les phénomènes étudiés ci-dessus.]

FRANÇAIS *R* = *D*

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'excellent article dans lequel M. Tobler a démontré que *mire* vient de *medicu(m)* et *grammaire* de *grammatica* (voy. *Romania*, II, 241-244). J'accepte pleinement sa double découverte, et je ne diffère avec lui que sur un point, qui fait l'objet de la présente note. Il s'agit de savoir comment on a passé de *medicu* à *mire*. M. T. pense que si l'on trouve dans les formes *mirie*, *mire*, *miere* un *r* à la place du *d* disparu, il faut le regarder « non comme issu du *d*, mais comme intercalé, parce qu'il apparaît aussi à la place de consonnes dont le changement en *r* est d'ailleurs inconnu. En effet, nous trouvons non seulement *remire* pour *remedium*, *omecire* pour *homicidium*, *Allyre* pour *Illydius*... mais aussi *navire*, que j'aime mieux considérer comme forme secondaire de *navie* (pr. *navei*, *navigi*, esp. *navío*), dérivé certainement de *navigium*, que comme provenant d'une forme nouvelle *navilium* ; de plus *artimaire* ou *artumaire*, forme secondaire d'*artimage*, dérivé incontestablement d'*artem magicam*, enfin *grammaire* de *grammaticum* (et *grammaticām*). C'est ainsi qu'à côté de *mie* pour *medicum* se place la forme *mirie*, etc. » Dans un article tout récent de la *Zeitschrift* de Kuhn (voy. ci-dessous [*Romania*, VI], p. 155), le savant philologue est revenu sur cette question et l'a résolue de même, à propos du mot *vrille*, que M. Bugge a rattaché (*Romania*, III, 160) à *viticula*. « Rien n'oblige, dit M. Tobler, à admettre ici après le *v* initial une épenthèse de l'*r* dont il n'y a peut-être pas d'autres exemples ; en revanche rien n'empêche de penser que l'hiatus qui se produisit après la chute du *t* ait été détruit ici de la même manière que j'ai admise dans la *Romania* pour *mire*, *remire*, *navire*, *grammaire*, et que Bugge (*Rom.*, IV, 362) admet

aussi pour *bure*. J'ajouterai les exemples suivants : *daumaire* de *dalmatica, Dial. Greg.*, 256, 8, *convirer* (il faut lire ainsi au lieu de *conjurer*) de *con-vitare, Troie* 24.609 ; *firie, Ch. Rol.* 1278, à côté de *fie*, *fire* de *ficatum* ; *esbarist* (: *guarist*) dans G. de Coinsy 659, 428, *esbarie* (: *marie*) ib. 267, 253 et 483, 57, *esbaris* (: *esmaris*) 36, 410, 465 d'*esbaïr* ; *garigna Baud. Seb.* XII, 172 (il est vrai que Boca propose d'écrire *gaïngna*) ; *soron Mont S. Mich.* 1085, *seront* Jeh. de Journi 503, 913 de *secundum* ; le mot *devorer* « maudire », qu'il faut naturellement séparer de *devorer* « manger » (Littré les confond), et qui vient de *devotare* (on ne trouve pas, que je sache, en anc. fr. la forme *devoër*) ; *afiree* = *afiee* qu'il faut lire, suivant moi, au lieu d'*atiree* dans Gautier de Coinsy 565, 373 *ce n'avint onques Que fust perdue n'adiree Riens qui a toi fust atiree* ; la locution *a estuire* (: *deduire*) du *Roman de la Rose* 4073 est sûrement *a estuide* ; de même dans l'autre mot *estuire*, qui se trouve avec le sens d' « étui » dans Barbazan-Méon, IV, 247, 251, *r* pourrait bien être inséré, ou ne serait-ce pas une forme féminine parallèle à *estui* ? *Volenterif*, d'où provient, dans Phil. de Thaon *Best.* 600, l'adverbe de six syllabes *volenterivement*, et qui est plus fréquent sous la forme *volentrif*, montre également l'*r* qui ne se trouve pas dans *volenteïf* (abrégé en *volentif*) ; je ne me rappelle pas avoir vu *plenterif* à côté de *plenteïf*, mais il faut joindre à cette liste le fr. mod. *plantureux*, anc. *plenturos* et aussi *plenteüros, Amad.* 6764, dont l'*r* a remplacé le *v* disparu de *plentivos* pour *plenteïvos* (pour l'*u*, cf. fr. mod. *machurer*) [1]... Dans *Alexis* 62 *b* tous les mss. appellent *Acaries* l'empereur romain *Arcadius*, et il me semble risqué de remettre le *d* latin à la place de l'*r* : cet *r*, d'après ce qu'on vient de voir, est justifié sans qu'il soit besoin de recourir à la confusion supposée avec saint Acaire. Enfin rappelons le fr. mod. *sureau* ; certainement de l'anc. fr. *seü* on peut tirer sans intermédiaire un dérivé *seü-r-el* ; la difficulté est que *seür* à côté de *seü* se trouve déjà dans l'ancienne langue ; la forme prise par le dérivé aurait-elle influé sur celle du primitif ou bien l'*r* remplace-t-il des consonnes tombées même à la fin des mots ?

---

1. M. T. montre ici en quelques lignes que l'anc. fr. *plentor*, invoqué par M. Littré, n'a jamais été rencontré, et que le pr. *plendor* n'est qu'une faute de lecture pour *plen-dor*.

C'est sûrement le cas dans *leur*, *lor* = *la ou* qu'on rencontre dans plusieurs textes des provinces du Nord (voy. *Gœtt. Gel. Anz.*, 1874, p. 1046)... Je pense encore que le mot *car*, qui se rencontre souvent dans *Baud. Seb.* à la place du pronom relatif *que* et de la conjonction *que* (si je ne me trompe, seulement devant des voyelles), est identique à *que*; ce n'est sûrement pas le *car* issu de *quare*: *Or oiés l'aventure car il li avenra*, IV, 540; *Tant ala par la ville car il vint a un four*, VII, 626, et très souvent. »

Les exemples allégués par M. Tobler doivent être sensiblement restreints. L'étymologie de *hure*, proposée par M. Bugge, toute séduisante qu'elle soit, est loin d'être certaine. *Conjurer*, dans le *Roman de Troie*, peut fort bien rester. *Esbarir*, forme que je ne connais, aussi bien que M. T., que par Gautier de Coinci, ne me paraît pas pouvoir venir d'*esbaïr*; le sens ne convient pas partout; ainsi dans ce passage : *Nostre nef est si esbarie Par pou qu'ele n'afonde et noie*, 521, 198 : je le traduirais plutôt par « ébranler ». Pour *garigna* il faut lire *gaingna*. Je ne crois pas à la distinction établie entre les deux *devorer* : M. T. lui-même la rend peu vraisemblable en remarquant que *devoer* n'existe pas en ancien français; la transition du sens n'est pas impossible, surtout si on considère qu'il s'agit là d'un mot à moitié savant : on peut trouver un intermédiaire dans le sens de « faire périr tuer », donné aussi à *devorer* (Jubinal, *Contes*, I, 83 [**Alisc.* 1679]). *Afirer* pour *atirer* dans G. de Coinci est une conjecture un peu bien hardie. *Volenterif* dérive évidemment de *voluntarius*; cf. *maladif*, *tardif*, pr. *saprieu*, etc. Quant à *plantureux*, je l'explique par *plenteivuros*, adj. d'un subst. *plenteivure*, tiré de *plenteif*; dans le *Dolopathos*, v. 2770, on trouve *plantiverose* comme variante à *planteurose*. J'exclus tous les exemples plus ou moins douteux qui présentent une *r* finale, parce qu'en tout cas ils appartiennent à un autre genre.

Restent donc les mots *mire remire homecire Allyre navire artumaire grammaire daumaire firie soron estuire* [**siere Ambr.* 3326]. Retranchons *soron* (*soronc* au XIVe siècle, dans Littré, s. v. *selon*), qui est une variante de *selon* et où l'*r* est par conséquent issue d'une *l* antérieure. On voit tout de suite que tous les mots dont l'étymologie est sûre présentent dans leur type latin une voyelle accentuée suivie d'une dentale, d'un *ĭ* et d'une voyelle

finale : *médi(c)um*, *remedium*, *homicidium*, *Illydium*, *grammati(c)a*, *dalmati(c)a*, *studium* [1]. Il faut y joindre *Gire*, forme fréquente en anc. fr. de *Aegidius* [2], et *envire* (*envirie* dans Phil. de Thaon : Meyer, *Recueil*, p. 287) [**envire* : *contredire Atre pér.* 3260 ; *enuuire Brut* 3884]. Trois mots feraient exception, d'après M. T., et présenteraient une gutturale en place de la dentale. Le premier, *navire*, provient incontestablement de *navilium*, fréquent en bas-latin ; le v. fr. a souvent la forme *navilie* ; je ne citerai que *Rol.* 2627 (à côté de *navirie* 2642) ; plus tard *navile*, p. ex. *Viol.* 799. — *Firie* est plus compliqué, mais n'est pas plus douteux. Le mot essentiellement populaire *ficatum*[3] a eu, comme on sait, en roman, des destinées fort diverses ou plutôt a subi des dégradations successives : le roum. *ficat*, le sarde *figáu*, le vén. *figá* ont seuls conservé l'accentuation latine ; l'it. *fégato*, le pg. *fígado* (esp. *higado*) nous montrent un déplacement d'accent ; ce déplacement amène naturellement l'affaiblissement de l'*a*, que nous trouvons dans le *figido* des glosses de Cassel, et dans le *féghet* bolonais ; une fois cette forme admise, elle se transforma, par analogie avec les nombreux mots semblables, en *fidicum* : de là le piém. *fidich*, le bergam. *fidech*, le lombard *fidegh* ; de là aussi le prov. *fetge* (suisse *fedge*), qui ne peut venir de *ficatum*, et la triple forme française *fie*, *feie* (*foie*) et *firie* qui est à *fidicum* ce que *mirie* est à *médicum*, — Reste *artumaire* ou *artimaire*, qui viendrait « incontestablement » de *artem magicam*. Je le conteste cependant, et je le tire de *arte mathematica*, qui aurait donné régulièrement *artimatimaire* ou *armatimaire* [*cf. pg. *artimanha*] ; on ne s'étonnera pas, dans un mot savant passé dans le peuple, de cette syncope qui ne manque pas d'ailleurs d'analogies. *Artimaire* et *daumaire* viennent ainsi confirmer la brillante explication de *grammaire* que nous devons à M. Tobler. La forme *artimage* représente d'une autre façon le suffixe *ática*.

Reste à savoir comment la dentale des mots en question s'est changée en *r*. A mon avis, elle a passé par *l*. L'*l* devant *i* atone

1. On sait que M. Ascoli a démontré que le suffixe *-atico* est devenu *-adio* avant de prendre la forme *-aggio* en it., *-age* en français.

2. Et aussi, si l'on veut, *A(r)carie* de *Arcadium*.

3. [Sur *ficatum* en roman, cf. ci-dessous, *Notes étymologiques*.]

en hiatus a donné très fréquemment *r* en ancien français : citons *concire evangire nobire mire apostoire* plus *navire* qui vient d'être cité, et les noms propres comme *Basire Mabire Aulaire* ; la forme la plus ancienne de ces mots est *concílie evangílie nobílie mílie apostólie navílie Basílie Mabílie Eulálie*. Les mots que nous étudions ont dû avoir pour première forme : *mídie remídie homecídie Allídie artimádie gramádie dalmádie fídie estúdie envídie* [1], puis *mílie* [*sur *mile*, cf. *Romania*, VI, p. 309 [2]] *remílie homecílie Allílie artimálie gramálie dalmálie fílie estúlie envílie*, puis *mírie remírie homecírie Allírie artimárie gramárie dalmárie fírie estúrie envírie* et enfin *mire remire homecire Allyre artimaire grammaire daumaire* (*fire*) *estuire* (*envire*). La plupart ne nous ont été conservés que sous une de leurs formes ; celle en *l* manque à tous. Cependant elle se rencontre, et elle a subsisté jusqu'à nos jours, pour un mot que j'ai laissé en dehors : *Aegidius* a donné, en passant par *Gídie* (*Gide* s'est conservé comme nom propre), *Gílie* (*Rol.* 2096), d'où *Gile*, *Gilles* et *Gire*, forme fréquente (en prov. aussi *Gíli* et *Gíri*), et conservée dans plusieurs noms de lieux. Je crois pouvoir aussi retrouver la forme en *l* d'*artimaire* dans *Rolant* : *Par artimal l'i conduit Jupiter* (v. 1392) ; il est facile de corriger *artimálie*, en sorte qu'avec *artimage*, qui représente *artimádie*, on aurait, pour ce mot aussi, la série complète.

1. Cette forme existe dans le Psautier d'Oxford, CXVIII, 139.

2. [Cette référence renvoie au court compte rendu que voici :

ZEITSCHRIFT FUR ŒSTERREICHISCHE GYMNASIEN, 1877. — P. 197-213, *Li chevaliers as deus espees*... hgg. von W. Foerster ; compte rendu de M. Mussafia, très long et naturellement très instructif. J'y relèverai une particularité d'un intérêt actuel pour les lecteurs de la *Romania*. Le poème en question contient le mot *mile* = *mire* = *medicum* ; M. M. en prend occasion pour dire que, suivant lui, dans tous les cas où *r* répond en anc. fr. à *d* latin, le *d* a passé par *l*. C'est la même opinion que j'ai exprimée ici (VI, 129) et à laquelle M. Havet a substitué, dans l'article qu'on a lu plus haut [*Romania*, VI, 254-257], une nouvelle explication. *Mile* offre au moins, avec *Gile*, une autre forme en *l* M. M. renvoie à une note ancienne sur ce sujet (au mot *invilia* = *invidia*) dans son glossaire de la légende de sainte Catherine en ancien véronais ; il a en effet rassemblé dans cette note, que j'aurais dû citer, plusieurs exemples du changement de *di* en *li*, dans ces conditions, dans des dialectes de la Haute-Italie.]

La cause de l'altération du *d* (primitif ou secondaire) dans tous ces mots est évidemment l'influence exercée par le *yod* voisin, bien que le changement direct de *d* en *l* ne soit peut-être pas sans exemples en français. Mais je ne sais s'il faut faire remonter à la période romane une tendance du *d* à s'altérer dans cette situation. Quelques exemples ladins — comme *salvárec* — ne prouvent rien, et je ne pense pas qu'on puisse rapprocher du phénomène français celui que présente l'espagnol dans des formes comme *julgo mielga* (*medica*) et les suffixes en *-algo* (= *adgo, azgo*) [1]. Il faut cependant noter en castillan *homecillo*, qui répond visiblement à la forme *homecilie* que j'ai supposée entre *homecidie* et *homecirie* ; quant à *Gil*, le nom de ce saint provençal a dû être emprunté au lieu de son culte.

Vrille, pour en revenir à ce mot, vient donc de *ville* avec une *r* simplement épenthétique comme dans *breuilles* [2], *fronde, gouffre, chanvre*, [* *bruc Rom.* XI, 610,] l'it. *frustagno*, et un assez grand nombre d'autres mots romans.

[*Romania*, VI (1877), p. 129-133 [3].]

---

1. Sur ces formes et d'autres analogues, voy. les savantes recherches de Mme C. de Vasconcellos, *Studien zur rom. Wortschœpfung*, p. 234-255.

2. *Breuilles*, entrailles de poisson. C'est le pluriel d'un mot féminin *brueille*, qui se rencontre dans des textes du XIVe siècle et qui n'est autre que le mot *buille*, « entrailles », expliqué ici dernièrement (*Rom.*, V, 382).

3. [Cet article fut l'objet, dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, I, 479, d'un compte rendu critique de M. Tobler, auquel Gaston Paris fit une courte réponse, *Romania*, VI, 630 ; cf. encore, pour quelques-uns des mots étudiés, ci-dessus p. 143, ci-dessous p. 340, et *Romania*, XIX, 119-123, et XXII, 600.]

TI, SIGNE D'INTERROGATION

Dans un article que nous avons récemment publié ([*Romania*], VI, 133), M. Joret signale l'existence en normand d'une particule qui s'ajoute à tous les verbes (sauf à la 2e personne) dans les phrases interrogatives. Cette particule existe aussi bien en français, dans l'usage populaire, que dans le patois, et elle est exclamative autant qu'interrogative. Une chanson soi-disant populaire a pour refrain : *Nous avons-ti bu, nous avons-ti ri!* Une caricature que j'ai vue il y a bien longtemps représentait un écolier rageur qui s'écriait : *Oh! les maîtres! je les aï-ti!* La particule *ti* ne s'ajoute pas seulement aux verbes, mais à un adverbe : *voilà-ti, vlà-ti, voilà-ti-pas* sont d'un usage journalier, et ont été employés entre autres par Molière et Voltaire, comme on peut le voir dans Littré, au mot *voilà*. M. Littré montre, comme M. Joret, que dans cette locution *voilà* est traité comme un verbe (par exemple *va-t-il*) : c'est un curieux exemple d'analogie populaire.

L'ancien français distinguait la proposition interrogative de la proposition ordinaire en plaçant dans celle-là le pronom personnel après le verbe. La langue moderne a gardé ce procédé pour les 2es personnes : *aimes-tu? aimez-vous?* Elle hésite déjà plus à s'en servir pour la 1re personne du pluriel, et dit plus volontiers *est-ce que nous avons?* que *avons-nous?* La 1re personne du singulier ne l'emploie plus guère que dans le style littéraire; dans la première conjugaison, on commence même à l'éviter : *aimé-je?* qui a remplacé l'ancien *aim gié?* s'écrit à peine et ne se dit pas; dans les autres conjugaisons, quelques verbes très usités, *ai-je, suis-je, vois-je, dis-je, dois-je, fais-je*, l'ont conservé; pour les autres il est hors d'usage ou employé par raillerie : *dors-je, cours-je?* En place de cette tournure élégante, les gens cultivés emploient la périphrase : *est-ce que je...*, le peuple dit : *j'aime-ti, j'ai-ti, je dors-ti*, etc. A la 3e personne, on a conservé la simple

inversion ancienne : *aime-t-il*, *a-t-il*, *vient-il*, *dort-il*, et de même *aime-t-elle*, etc.

L'application aux personnes autres que la 3ᵉ de la syllabe *ti* (*-t-il*) offre assurément un fait grammatical des plus remarquables. Elle provient, d'une part, de l'union indissoluble créée entre le verbe et le pronom personnel précédent par l'emploi constant de celui-ci (inconnu au moyen âge), notamment dans les verbes commençant par une voyelle : *j'ai*, *j'aime*, etc., d'autre part du besoin de clarté, qu'on a satisfait soit par l'emploi de la périphrase *est-ce*, soit par la création, à l'aide d'une sorte de transplantation, de la particule interrogative et exclamative *ti*. Si les monuments de la langue française étaient perdus, et qu'on n'eût pour étudier l'histoire du latin en Gaule qu'un patois, on serait fort embarrassé de rendre compte de l'origine de cette particule.

Nous sommes, grâce à l'étude du développement de la langue, en mesure d'expliquer parfaitement ce *ti* singulier : il provient de la 3ᵉ personne; mais cette 3ᵉ personne elle-même y a-t-elle un droit aussi incontestable qu'il le semble? Il faut distinguer. Dans toutes les 3ᵉˢ pers. du plur. le *t* latin s'est toujours maintenu, ainsi que dans la 3ᵉ pers. sing. du prés. de l'ind. des verbes dérivés de verbes latins des 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ conjugaisons, excepté *habere* et *vadere* : on peut admettre que dans *va-t-il* le *t* de *vat* (ou mieux *vait*) s'est préservé (cf. *vat en ville*) ; je l'admettrais plus difficilement dans *a-t-il*, parce que *at* a disparu de la langue bien plus tôt que *vat* ou *vait* [* Erreur], et parce que si on l'admettait pour *a-t-il*, il en faudrait dire autant de tous les futurs (*chantera-t-il*, etc.), ce qui est peu probable, comme on va le voir. — Dans les imparfaits, le *t* latin s'est conservé, *aimait-il*, etc. ; de même dans les conditionnels, et aussi dans les imparfaits du subjonctif : *aimât-il*, *fût-elle*, etc. — Dans les parfaits, il faut distinguer trois séries : 1° les parfaits forts précédés anciennement d'un *s* : *dit*, *fit*, ou d'une dentale : *vit*, ou appuyé sur une nasale : *vint*, *tint* ; dans ceux-là le *t* remonte à l'antiquité ; 2° les parfaits faibles des conjugaisons autres que la première : *mourut*, *partit*, *fleurit*, *reçut*, etc. ; dans ces verbes le *t* tombe au moyen âge plus souvent qu'il ne subsiste ; cependant on peut croire qu'il s'est maintenu dans la forme inversive ; 3° les parfaits de la première conjugaison : *chanta*, où le *t* tombe dès le commencement du XIIᵉ siècle : il s'agit

de savoir s'il faut reconnaître dans le t de *chante-t-il* le t de la troisième personne qu'on trouve par exemple dans la *Chanson de Roland*. — La même question se pose pour le présent de l'indicatif de la 1re conjugaison : doit-on considérer *chante-t-il* comme représentant *chantet*, qui était certainement la forme normale à l'époque où l'on écrivait *chantet*, c'est-à-dire au XIe siècle ? Les grammairiens du siècle dernier regardaient le t de *chante-t-il*, *aimera-t-il* et *chanta-t-il* comme purement euphonique ; les grammairiens actuels le regardent comme étymologique ; peut-on arriver à résoudre la question ?

Diez (*Gramm. fr.* II, 233) dit, sans essayer de distinguer les divers cas (cf. Suchier, *Reimpr.* p. XXXII), qu'il est difficile de ne pas reconnaître dans ce t un débris de l'ancienne flexion, mais il ajoute une remarque importante sur laquelle je reviendrai tout à l'heure. — M. Littré (à l'article T du *Dictionnaire*), après avoir expliqué ce qu'est le t dit euphonique, s'exprime ainsi : « Ce *t* est étranger à l'ancienne langue, du moins quant à la prononciation. Dans les très hauts temps, il s'écrivait, mais ne se prononçait pas le plus souvent. A la fin du XIIe et au XIIIe siècle il ne s'écrivait ni ne se prononçait : les vers montrent que l'on disait *aime il* en deux syllabes, et non comme nous en trois syllabes *aime-t-il*. Mais la prononciation actuelle était en vigueur dès le XVIe siècle au moins ; car les grammairiens de ce siècle nous apprennent que, bien qu'on écrive *aime il*, on prononce *aime-t-il*. » — M. Brachet, aux paragraphes 262 et 288 de sa *Nouvelle Grammaire française* (Hachette), M. Marty-Laveaux au § 186 de sa *Grammaire historique*, M. Ayer aux §§ 257 et 275 de sa *Grammaire comparée de la langue française*, repoussent unanimement et sans hésitation le nom d'*euphonique* donné à ce *t*, et l'expliquent comme un débris de l'ancienne conjugaison *il aimet*, etc. On voit que, tandis que les disciples présentent la solution comme certaine, les maîtres sont plus circonspects : Diez a l'air de sentir que le terrain sur lequel il s'avance est glissant ; M. Littré ne donne même aucune explication bien nette.

En revanche il apporte un fait d'une grande importance dans le débat, et qu'ont négligé les philologues qui l'ont suivi : c'est que ce *t*, prétendu étymologique, n'existait pas aux XIIIe et XIVe siècles. Il ne suffisait pas de dire avec Diez qu'on trouve

aima on, *chanta elle*, car on pourrait répondre que, comme au XVI[e] siècle, la prononciation intercalait le *t*; il fallait signaler le fait que dans *aime il*, *chante elle*, l'*e* s'élide et par conséquent n'était pas séparé de la voyelle suivante par un *t* même prononcé. Cette élision de l'*e* est-elle générale au moyen âge ? C'est un point qui demanderait une étude spéciale [1]. M. Littré a certainement bien tort de dire que, « dans les très hauts temps », il s'écrivait et ne se prononçait pas : c'est un reste des fausses doctrines de Génin, qu'il condamne assurément aujourd'hui, mais auxquelles il n'a pas sans quelque dommage adhéré pendant longtemps. Le *t* se prononçait au XI[e] siècle ; plusieurs discussions récentes ont établi ici même que dans le *Roland* il commence à s'ébranler ; mais il est sûr qu'on en trouve des traces, dans l'écriture et dans la prononciation, jusque fort avant dans le XII[e] siècle. Il est probable aussi qu'il faut distinguer les dialectes : ainsi le *t* de *mouru*, *fu*, *rendi*, paraît être tombé de bonne heure en picard et s'être maintenu jusqu'à nos jours dans le français propre. Mais en thèse générale la remarque de M. Littré est incontestable : on prononçait *aim' il* et non *aime-t-il*. On prononçait aussi *chanta il* et non *chanta-t-il*, comme le prouvent des contractions telles que *dir' elle* pour *dira elle* (*Chansons du XV[e] siècle*, p. 13) [* *ser(a) elle*, Ch. Orl., éd. Guich., p. 234; O. de la M., *Tr. des Dames*, 36, 2 (p. 99) ; *an* = *a on*, *aportan*, etc., *Sone de N.*, p. 558]. Au XVI[e] siècle on intercalait un *t* dans la prononciation, comme l'attestent les grammairiens, et on a fini par l'écrire. Mais est-il croyable que ce *t* si récent remonte par-dessus quatre siècles au *t* étymologique de *chantet*, *chanterat*, *chantat* ? Je ne le crois en aucune façon.

Est-ce donc qu'il faut en revenir au *t* « euphonique » de nos pères ? Je ne le pense pas non plus. *Chante il* n'a rien de choquant pour l'oreille, et nous disons depuis sept cents ans *j'ai eu* sans éprouver le besoin d'intercaler une *s*, *il a eu* sans avoir même gardé le *t* étymologique. D'ailleurs l'euphonie est une tendance réelle, mais qui ne s'exerce qu'à l'aide de matériaux qu'elle ne crée pas. La grande perturbatrice des lois, ici comme ailleurs, c'est l'analogie. On disait : *chantent-ils*, *chantait-il*, *chantaient-ils*, *chanteront-ils*, *chanterait-il*, *chanteraient-ils*, *chantât-*

[*1. V. Tobler, *Franz. Versb.*, p. 52.]

il, chantassent-ils; on a dit de même *chante-t-il, chantera-t-il, chanta-t-il*. On a dit en outre *chante-t-il* parce qu'on disait *boit-il, dort-il, court-il, est-il, reçoit-il*, etc. On a d'ailleurs renoncé par là aux formes contractes *aim' il, dir' elle*, qui nuisaient à la clarté, et on a tendu obscurément vers ce qu'a réalisé plus tard le parler populaire, la création d'une particule interrogative *ti*, abstraite de toutes ces 3es personnes en *-t-il*, et favorisant à la fois la clarté dans l'expression et la paresse dans l'élocution, puisque grâce à elle l'auditeur comprend tout de suite le caractère de la phrase, tandis que le parleur n'a pas à se donner la peine de recourir, soit à une interversion qui dérange le moule habituel de son discours et la forme constante de ses mots, soit à une annonce périphrastique (*est-ce que*) qui a l'inconvénient de devoir se placer *avant* le verbe et d'exiger par conséquent un certain effort de prévision de sa part.

Tout ce que je dis de l'interrogation, il faut l'appliquer à l'exclamation [* et à la simple inversion]. *Voilà* a dû à sa terminaison, analogue à celle de *chanta, chantera*, et à son usage particulier, l'addition du *ti* réservé d'ordinaire aux verbes. Parmi ceux-ci, la 2e personne s'y soustrait généralement; cependant j'ai déjà entendu dire plus d'une fois : *T'as-ti bu? vous passerez-ti par là?* On entend aussi, bien que rarement : *as-tu-ti bu? viendrez-vous-ti me voir?*[1] Il y a là l'accumulation maladroite de deux procédés; elle est certainement éphémère, tandis que l'emploi de *ti* comme particule interrogative nécessaire (comme *li* en russe) ira certainement en se généralisant et finira par pénétrer dans la langue commune, lentement et malgré de longues résistances si nous conservons une Académie et un enseignement officiel de la grammaire, brusquement et sans luttes s'il arrive qu'une invasion étrangère détruise chez nous, comme elle l'a fait il y a quatorze siècles dans l'empire romain, la culture et la transmission de l'usage classique.

En résumé, si je ne me suis pas trompé, sur ce terrain enlevé triomphalement à l'euphonie par l'étymologie, c'est l'analogie qui a le droit de poser son trophée. Elle compte déjà, dans l'histoire de notre grammaire, plus d'une heureuse revendication de ce genre, et elle en a encore plus d'une à exercer.

[*Romania*, VI (1877), p. 438-442.]

1. [Cf. *Romania*, VII, 599.]

LA VIE DES MOTS

La vie des mots étudiée dans leurs significations, par Arsène DARMESTETER, professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Delagrave, 1887, in-12.

C'est de l'histoire des mots français seulement que s'occupe M. Darmesteter dans le charmant volume qu'il vient de nous donner. Nul ne connaît cette histoire mieux que lui. Il en a écrit un des plus importants chapitres dans son excellent *Traité de la formation des mots composés en français* ; il en a étudié la période la plus récente dans son livre sur la *Formation des mots nouveaux en français* ; il lui consacre chaque année une partie notable de son enseignement à la Sorbonne ; enfin depuis quinze ans il prépare, de concert avec M. Hatzfeld, un *Dictionnaire général de la langue française*, dont il nous fait espérer la prochaine publication. Il a donc examiné cet intéressant sujet sous tous ses aspects, poursuivant les mots français depuis leur plus ancienne apparition jusqu'à nos jours, les analysant dans leur forme, les interrogeant sur leur sens, en comparant les divers emplois, discutant leurs affinités naturelles ou électives, signalant leurs débuts, constatant leur fortune plus ou moins grande, notant enfin leur désuétude. De cette longue et pénétrante observation, où M. Darmesteter a toujours apporté, avec la plus rigoureuse méthode, un esprit vraiment philosophique, il a peu à peu dégagé des vues générales, des lois plus ou moins précises, dont il a voulu, dans le présent ouvrage, nous faire connaître quelques-unes. Laissant de côté pour le moment tout ce qui regarde la phonétique, il ne s'est attaché qu'à la signification des mots, à cette partie si délicate et encore si neuve de la linguistique qu'on a appelée la *sémantique*, et il a essayé de nous faire comprendre comment le sens des mots fran-

çais s'est formé, modifié, restreint ou élargi, et enfin, dans maint exemple, les a abandonnés, soit pour s'effacer tout à fait avec les mots eux-mêmes, soit pour passer à d'autres. Tel est du moins le plan du livre; l'auteur n'a pu y rester absolument fidèle : l'histoire interne des mots ne peut être tout à fait isolée de leur histoire externe. Mais il a réduit au *minimum* strictement nécessaire l'usage qu'il a dû faire de la partie matérielle du langage; c'est la partie intellectuelle qu'il a seule étudiée directement. Je voudrais rendre de son essai, car ce petit livre n'a pas la prétention d'être autre chose, un compte au moins sommaire, reconnaître à vol d'oiseau le domaine où, à travers d'utiles et agréables détours, il promène son lecteur ; mais d'abord il faut déblayer le terrain d'une barrière qui me paraît en encombrer inutilement l'accès. Notre guide nous réclame à l'entrée un péage dont nous demandons à être dispensé ; une fois ce point réglé, nous n'aurons plus guère qu'à le suivre et à l'écouter, sauf à nous permettre çà et là quelque contradiction ou quelque doute.

« S'il est une vérité banale aujourd'hui, c'est que les langues sont des organismes vivants, dont la vie, pour être d'ordre purement intellectuel, n'en est pas moins réelle et peut se comparer à celle des organismes du règne végétal ou du règne animal.» Ainsi débute l'*Introduction*. Eh bien ! cette prétendue vérité me paraît plus que contestable. Qu'il me soit permis de répéter ici ce que j'écrivais il y a près de vingt ans à propos d'un écrit de Schleicher consacré au développement de la même idée : « Tous ces mots (*organisme*, *naître*, *croître*, *se développer*, *vieillir* et *mourir*) ne sont applicables qu'à la vie animale individuelle, et si l'on emploie légitimement en linguistique de pareilles métaphores, il faut se garder d'en être dupe. Le développement du langage n'a pas sa cause en lui-même, mais bien dans l'homme, dans les lois physiologiques et psychologiques de la nature humaine ; par là il diffère essentiellement du développement des espèces, qui est le résultat exclusif de la rencontre des conditions essentielles de l'espèce avec les conditions extérieures du milieu. Faute d'avoir présente à l'esprit cette distinction capitale, on tombe dans des confusions évidentes [1]. »

1. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1868, t. II, p. 242.

Comme Schleicher, dont l'opuscule est intitulé *La Théorie de Darwin appliquée au langage*, M. Darmesteter croit que les idées du grand naturaliste anglais sur l'évolution des espèces sont applicables et fécondes en linguistique. S'il veut dire par là que les langues sont dans une transformation perpétuelle, il a évidemment raison : il en est de même de toutes les manifestations de l'activité sociale des hommes. Mais dès qu'on essaierait d'aller plus loin, le malentendu apparaîtrait. D'après Schleicher, tout un passage de Darwin sur le combat pour l'existence, dans lequel les plus forts s'étendent aux dépens des plus faibles, peut s'appliquer aux langues « sans qu'il soit besoin d'y changer un seul mot ». Mais qu'est-ce qu'une langue plus forte qu'une autre ? De même qu'il n'est pas exact de dire que les langues naissent, croissent, vieillissent et meurent, il n'est pas vrai qu'elles luttent entre elles. L'expansion et la disparition des langues ne dépendent aucunement de leur constitution organique, mais bien des qualités et des succès des hommes qui les parlent, c'est-à-dire de circonstances purement historiques et externes. Les objections qu'on peut faire à l'application du darwinisme aux langues sont encore plus fondées quand on veut traiter les mots eux-mêmes comme des organismes ; c'est ce que semble faire M. Darmesteter, quand il nous dit que les mots naissent, vivent, se reproduisent, meurent et luttent pour la vie. « Dans le monde linguistique comme dans le monde organique, dit-il en terminant son livre (p. 175), nous assistons à cette lutte pour l'existence, à cette concurrence vitale qui sacrifie des espèces à des espèces voisines, des individus à des individus voisins, mieux armés pour le combat de la vie. » L'esprit humain ne peut s'empêcher de tout transformer à son image. Le sauvage qui adore la hache qu'il a fabriquée ou qui croit sa flèche animée d'une vie propre ne procède pas autrement que le linguiste qui prête la vie aux groupes de sons utilisés par la pensée humaine. C'est dans l'esprit, uniquement dans l'esprit, qu'il faut chercher la cause des changements des langues et des vicissitudes des mots ; ce qui lutte, s'associe, se supplante, ce ne sont pas les mots, absolument inertes en eux-mêmes, ce sont les idées qui en font leur expression. Si les hommes n'avaient pas, guidés par l'emploi instinctif du cri, fait du son articulé leur moyen principal de communication, s'ils

avaient eu recours uniquement au geste, par exemple aux combinaisons des mouvements et des positions des doigts, ces mouvements et ces positions auraient formé des groupes semblables à nos mots, et dont l'usage et la signification auraient été soumis aux mêmes chances. Au reste, M. Darmesteter le sait fort bien, et ce n'est que sa manière de parler que je conteste. On croirait vraiment, pour faire aussi de la mythologie, que les mots ont exercé une sorte d'enchantement, comme celui qu'on attribuait aux runes, sur le savant qui prétendait les analyser, et qu'ils se sont amusés à lui faire dire d'eux ce qui n'était pas dans sa pensée. Il montre en maint endroit qu'il se fait du sujet de son étude une conception parfaitement juste : il parle dans la préface de « cette vie que notre esprit *prête* aux mots », il appelle ailleurs les mots « les *instruments* que crée la pensée », il n'expose dans tout son livre que des faits d'ordre psychologique. Mais l'attrait qu'exerce sur son imagination une assimilation séduisante se fait sentir parfois même à côté des vues les plus conformes à l'état réel des choses ; on trouve, par exemple, les deux conceptions juxtaposées dans cette phrase qui termine l'*Introduction* : « Le langage est une matière sonore que la pensée humaine transforme, insensiblement et sans fin, *sous l'action inconsciente de la concurrence vitale et de la sélection naturelle.* » Je n'insiste pas, et je n'ai touché ce point vulnérable que parce que l'autorité de M. Darmesteter pourrait contribuer à répandre des idées inexactes, qui ne seraient peut-être pas sans danger pour d'autres. Elles n'ont pas eu d'inconvénients pour lui. Ces images peintes sur la porte, il les a oubliées une fois entré, ou il ne se les est rappelées que pour en faire l'emploi commode et abréviatif qu'on peut leur laisser sans dommage. Nulle part dans son livre on ne voit un mot plus fort lutter contre un plus faible, ni un mot s'user par sa propre décrépitude et enfin mourir de vieillesse : il se serait bien vite aperçu, s'il avait voulu appliquer ses métaphores initiales, que des individus de même espèce vivent à peu près tous le même âge, tandis que les mots sont usités, pour les raisons les plus diverses, pendant les durées les plus inégales. Il nous montre partout l'action de l'esprit s'exerçant sur les mots, et le jeu, si difficile à observer directement, des forces intimes de la vie psychique indirectement révélé par l'histoire des mots. Dès lors il importe peu que

les trois parties dont se compose le livre soient intitulées : *Comment naissent les mots*, — *Comment les mots vivent entre eux*, — *Comment les mots meurent*, et que le livre même s'appelle *La vie des mots*. Ce sont des façons concises d'exprimer des faits réels et intéressants ; il ne faut pas y voir autre chose. Nous ne pouvons désigner une idée nouvelle que par *métaphore*, c'est-à-dire en lui *transportant* le signe d'une idée déjà exprimée : c'est un procédé aussi simple que fécond ; seulement il faut se garder d'oublier la convention originaire. Il est commode et heureux de dire l'*âme* d'un canon, l'*œil* d'une aiguille, mais il ne faut pas partir de là pour s'imaginer que le canon pense et que l'aiguille voit. Ni M. Darmesteter ni moi nous ne croyons non plus que les mots naissent, vivent et meurent réellement, mais je ne vois aucun inconvénient à parler, pour éviter de longues périphrases, de leur naissance, de leur vie et de leur mort [1].

Le sens qu'attribue, dans le présent livre, M. Darmesteter à l'expression de « naissance des mots » ne laisse pas toutefois d'être un peu surprenant. Il entend par là d'une part, il est vrai, l'apparition de mots nouveaux dans une langue, phénomène qu'il laisse d'ailleurs de côté, mais surtout le développement de signications nouvelles pour des mots existants, en sorte que « cette étude du mot le prend non pas à sa première origine, mais au sens immédiatement précédent d'où est dérivé celui qui est examiné » (p. 26). Voilà, on en conviendra, un commentaire singulièrement restrictif du beau titre : *Comment les mots naissent*. Ce titre, ainsi que ceux des deux autres parties, risque d'égarer sur le vrai sujet du livre, qui est tout entier dans l'addition au titre principal : *La vie des mots étudiée dans leurs significations*. C'est une étude sur la façon dont les significations des mots se multiplient, s'altèrent, s'effacent, que nous a donnée M. Darmesteter, et c'est, comme nous l'avons dit et comme l'auteur le reconnaît dès qu'il n'est plus préoccupé de sa méta-

1. Les idées que j'exprime ici ne me sont pas particulières, et l'opinion énoncée plus haut à propos des langues, si elle a été « banale », me paraît aujourd'hui surannée. M. Bréal a plus d'une fois combattu le « naturalisme » en linguistique, et en Allemagne M. Hermann Paul, dans ses célèbres *Principes de l'histoire des langues*, représente aussi des doctrines tout opposées.

phore biologique, une simple étude de psychologie et de logique.

Je dis de psychologie et de logique. Il faut s'entendre cependant, et ne pas croire avoir, par ces deux mots, suffisamment caractérisé les phénomènes en question. Le langage est une fonction sociale, c'est-à-dire qu'il n'existe pas chez l'individu isolé et ne peut être considéré que comme le produit d'une collaboration dont la forme la plus réduite comprend encore nécessairement deux facteurs, celui qui parle et celui qui écoute, le producteur et le récepteur. Cela est vrai surtout pour la sémantique. Un mot n'existe avec un sens susceptible d'être recueilli et enregistré que quand ce sens lui est attaché à la fois par celui qui le prononce et par celui qui l'entend. Au moment où nous articulons chacun des mots qui constituent notre langage, nous nous représentons plus ou moins consciemment, en même temps que l'image, l'idée ou le sentiment que nous voulons exprimer par ce mot, l'image, l'idée ou le sentiment qu'il fera naître chez celui à qui nous parlons. Tout dialogue est une suite d'épreuves, de tâtonnements d'un esprit vers un autre pour savoir si la sensation acoustique qu'un des interlocuteurs donne à l'autre produit chez celui-ci l'état psychique que le premier veut faire naître. Généralement l'adhésion est tacite, et ne consiste que dans une réponse pertinente ou dans l'absence d'objection ou de marques d'étonnement ; dans des cas plus délicats, celui qui parle demande qu'elle soit marquée par la physionomie, par un regard, par un geste ; dans des cas réellement difficiles, comme lorsque celui qui parle emploie un mot nouveau, étranger, ou donne à un mot connu un sens particulier, rare, incertain, ou qu'il parle de sujets qu'il sait être peu familiers à l'interlocuteur, il réclame une assurance explicite qu'il est compris, c'est-à-dire que l'esprit de l'interlocuteur attache bien au mot proféré la même valeur que le sien. Voilà l'espèce la plus simple; mais une langue ne sert pas uniquement à deux personnes : elle est un moyen de commerce intellectuel entre des groupes d'hommes souvent très nombreux ; pour qu'un mot avec ses différents sens en fasse réellement partie, il faut que, à la suite d'une série presque infinie de petites épreuves partielles, il soit devenu intelligible au moins à un grand nombre de ceux qui parlent cette langue. Le point de

départ du développement d'un sens nouveau dans un mot est toujours individuel ; mais pour que l'initiative de l'individu soit suivie de succès, il faut qu'il y ait dans le sens existant du mot un rapport logique et facilement concevable avec le sens qu'on veut y ajouter. Il suffira souvent alors du contexte dans lequel on encadrera ce mot pour faire comprendre le sens nouveau où on le prend. Supposons qu'on n'ait pas encore employé, par exemple, les mots *souche* et *rejeton* dans le sens métaphorique où les prend le français, il est clair que, si je dis : *cette famille a sa souche en France et des rejetons dans toute l'Europe*, je serai facilement compris ; si au contraire je voulais employer ces mots dans des sens qui n'auraient aucun rapport avec leurs significations premières, je ne provoquerais que l'inintelligence et la risée. Les sens nouveaux naissent donc d'une invention individuelle chez l'initiateur, mais il faut qu'elle se produise dans des conditions où l'auditeur l'admette : l'éclair ne jaillit que par la rencontre de deux électricités, le sens nouveau ne naît que par la rencontre de deux, puis de plusieurs intelligences. Ainsi s'expliquent la prudence et la lenteur graduée des évolutions du sens des mots ; moins que partout ailleurs la nature ici fait des sauts. Les bonds auxquels notre sensibilité ou notre perception rapide se laisserait emporter sont refrénés par la pensée toujours présente de la nécessité d'être compris. Les poètes, il est vrai, se permettent d'autres allures : ils franchissent dans leur vol un degré intermédiaire et passent d'un premier sens à un troisième, en en supposant connu un deuxième possible ; quelquefois même ils sont plus hardis encore. Mais leurs métaphores ne fournissent pas de mots à la langue ; elles restent des manifestations individuelles, plus ou moins comprises, et dont le succès appartient au domaine de l'art. S'ils réussissent, le vague même où reste une partie de leur pensée, l'effort qu'il faut faire pour la suivre, agrandissent leurs paroles hors des proportions ordinaires et leur donnent une beauté émouvante et profonde, semblable à celle de la musique ; mais s'ils ne sont pas doués de ce don merveilleux d'instinctive sympathie qui leur fait pressentir jusqu'où ceux à qui ils parlent peuvent les suivre, ils risquent d'échouer misérablement, soit qu'ils restent inintelligibles, soit qu'ils manquent l'effet qu'ils ont voulu atteindre, soit que le travail qu'ils nous

imposent pour les comprendre fasse disparaître tout le plaisir que nous procure d'ordinaire la découverte de rapports nouveaux entre les idées. Le style des époques de décadence, trop saturées de littérature, est presque toujours caractérisé par une tendance maladive vers l'excès des métaphores et par la suppression des intermédiaires poussée jusqu'à l'obscurité ; cette poésie peut offrir de grands charmes aux initiés, et elle développe les ressources les plus variées de l'art et de l'artifice ; mais elle n'est jamais nationale ; elle ne s'adresse qu'à de petits cercles raffinés, où l'on est fier d'une compréhension laborieusement acquise : quand ils disparaissent, la poésie qu'ils ont admirée meurt avec eux, et ne laisse plus aux âges suivants qu'une collection d'énigmes rebutante, sauf pour la curiosité des érudits.

Revenons à la langue ordinaire. Le nouvel emploi d'un mot a d'autant plus de chances d'y prendre pied qu'il se produit dans des conditions plus favorables. Ces conditions peuvent être externes ou internes. Parlons d'abord des premières, que notre auteur n'examine pas. Les conditions externes tiennent à l'initiateur, mais surtout au récepteur. Un homme éminent, un chef, un grand écrivain, un orateur populaire fera plus facilement qu'un individu obscur accepter les sens nouveaux qu'il donnera aux mots qu'il emploie. Mais les conditions où les mots sont reçus sont bien autrement importantes : les mots qu'un grand nombre d'hommes entendent en commun, et à l'emploi nouveau desquels ils donnent ensemble leur adhésion, ont une force incomparable de propagation. Le théâtre, dans ce genre, a des effets prodigieux : une foule de locutions, de métaphores, de sobriquets, aujourd'hui employés couramment, proviennent de pièces de théâtre souvent tout à fait oubliées. Pendant des mois, des milliers de spectateurs ont été émus, indignés, égayés par une expression heureusement détournée de son sens : ils l'ont répétée en se revoyant, ils en ont semé leurs entretiens ; peu à peu elle est entrée dans leur langue et s'est répandue autour d'eux. Une pièce à succès fait son tour de France : le mot nouveau sera ainsi transporté dans toutes les grandes villes, qui seules renouvellent le langage dans une société comme la nôtre. Plus grande encore, quoique s'exerçant un peu différemment, est l'influence du livre et surtout du journal. Un mot lancé par un journal et qui comble quelque

lacune momentanée est bientôt répété par tous les autres, dans une intention d'approbation ou de polémique; les lecteurs de journaux causent entre eux, discutent à leur tour et emploient le mot nouveau; peu à peu il devient indispensable à l'expression de leur pensée et il entre dans la langue générale, c'est-à-dire dans celle de la partie cultivée de la nation. Si on joue les mêmes pièces dans toute la France, on y lit plus encore les mêmes journaux ou des journaux semblables; ces deux influences agissent sans cesse et puissamment. La première s'est fait sentir il y a longtemps déjà, quoique moins fortement; la seconde est toute récente. Avec les théâtres, les journaux et la facilité des communications, la langue reçoit très rapidement, jusque dans les recoins les plus éloignés de son domaine, les éléments qu'on injecte dans sa circulation au point central. Il en résulte pour l'évolution des sens une phase nouvelle, qui présente des caractères particuliers, notamment quelque chose de hâtif, de tumultueux et de superficiel : la langue littéraire prend une souplesse inconnue jusque-là, mais elle perd singulièrement en homogénéité et en harmonie. Elle arrive aussi, comme toutes les langues européennes d'ailleurs, à perdre en nationalité : l'influence des autres langues littéraires, grâce au nombre beaucoup plus grand de Français qui les parlent ou les lisent, ou d'étrangers qui parlent ou écrivent le français, se fait sentir sur la nôtre, très particulièrement dans le sens donné aux mots. D'autre part, les progrès constants de l'instruction, la place de plus en plus grande que prend la lecture dans la culture générale, rapprochent perpétuellement, à tous les degrés de la société, la langue parlée de la langue écrite. Qu'adviendra-t-il de ce mouvement fébrile, qui ne peut guère qu'aller en s'accroissant? Il serait téméraire de le prédire; mais il est certain que les langues des nations civilisées entrent, au moins au point de vue du vocabulaire, dans une période nouvelle.

Les conditions internes des modifications du sens dans les mots sont l'objet propre du livre de M. Darmesteter; toutefois il n'examine pas un des aspects de la question, l'envers de celui qu'il étudie. Il nous montre avec une ingénieuse et savante perspicacité comment les mots se prêtent à exprimer des idées nouvelles; il ne recherche pas comment les idées nou-

velles s'arrangent pour trouver leur expression dans les mots. Cette étude, qu'on n'a guère abordée encore, si je ne me trompe, serait d'un sérieux intérêt : elle nous ferait connaître quelles sont les conditions internes favorables à l'admission de sens nouveaux dans la langue ; mais là n'en serait pas la principale importance. Avons-nous des idées indépendamment des mots ? Que nous ayons dans l'esprit des images muettes, c'est incontestable ; que nous ayons des idées générales dont nous puissions prendre conscience en dehors des signes qui les expriment, c'est ce qui a été contesté par des penseurs fort éminents. Je ne veux pas aborder une discussion qui m'entraînerait bien au delà du sujet de cet article ; je veux seulement faire remarquer que la création de sens nouveaux pour un mot suppose dans l'esprit, non pas la conscience claire d'une idée nouvelle encore dépourvue de signe, mais tout au moins un pressentiment de cette idée et une aspiration vers un signe qui la présente clairement à la conscience. Rien ne serait plus intéressant, à ce point de vue, que de rechercher les causes des créations de sens nouveaux. Souvent, et M. Darmesteter a indiqué ce point, il s'agit tout simplement d'objets nouveaux, de faits encore inconnus : il est clair que l'objet, le fait préexiste au mot ; pour le désigner, la langue a recours à des procédés dont l'analyse serait très féconde pour la psychologie. Mais quand il s'agit d'idées, le problème est bien autrement profond, et il intéresse l'histoire même de l'esprit humain. Les langues que nous parlons remontent toutes, par leurs racines, à une époque bien antérieure à toute histoire, aux commencements mêmes de la civilisation. Depuis qu'elles nous servent à nous communiquer nos sensations et nos idées, ce n'est pas seulement le monde extérieur qui a changé pour nous : le monde intérieur aussi s'est profondément modifié. Il est probable que les conditions physiologiques de la sensation elle-même ont varié : les études qu'on a faites sur les désignations successives des couleurs semblent prouver, ou que l'œil humain, il y a quelques siècles encore, ne percevait pas des nuances qui lui sont aujourd'hui très sensibles, ou tout au moins que la perception de ces nuances n'arrivait pas à la conscience. Mais c'est dans l'intelligence et dans la sensibilité morale que les changements ont été le plus grands : combien d'idées et de sentiments l'âme humaine a acquis par la suite des

temps ! combien elle en acquiert tous les jours ! Les mots légués par les générations précédentes ne suffisent pas à rendre des nuances que celles-ci ou ne discernaient pas ou n'éprouvaient pas le besoin d'exprimer. Tant que ces nuances n'ont pas été désignées par un mot qui les caractérise extérieurement, elles ne sont pas perçues directement par la conscience ; mais l'esprit, qui sent vaguement qu'il les discerne, éprouve un besoin latent, un tourment continu qui le pousse à chercher à les nommer. Il se livre alors sur quelques mots d'un sens plus ou moins voisin à un lent et persévérant travail, que nous ne pouvons constater qu'après qu'il a heureusement abouti.

Pour faire comprendre ce qu'il y a d'absolument réel dans ces considérations, où l'imagination pourrait sembler jouer un rôle dominant, je veux prendre un exemple qui montrera par quels chemins divers et souvent détournés l'esprit arrive à satisfaire une aspiration qu'il ne connaît bien que quand il l'a réalisée. Le latin n'a transmis au français qu'un seul adjectif pour exprimer la beauté ; *pulcher*, *decorus*, *speciosus*, *formosus*, *venustus*, *lepidus*, ont péri avec la langue raffinée qui avait créé ces expressions diverses pour différentes nuances de la même impression. *Bellus*, qui dans le latin classique signifiait plutôt « joli », a suffi au langage des couches inférieures de la Gaule romanisée, qui est devenu le français, pour rendre tous les aspects de la beauté. Mais il n'a pas toujours suffi ; la civilisation se perfectionnant et s'enrichissant, l'esprit français a senti qu'il y avait une espèce de beau qui, tout en charmant l'œil, était distinct du beau proprement dit en ce que l'impression accessoire de grandeur en était complètement absente, et nous avons maintenant, sans parler d'autres, les deux mots *beau* et *joli*. D'où vient ce dernier, qui n'est pas d'origine latine, et comment est-il arrivé à nous rendre le service qu'il nous rend si parfaitement aujourd'hui ? Son histoire est des plus curieuses. Ce mot si familier, si mignon, si français, dérive d'un mot bien éloigné, apporté dans l'empire romain par les envahisseurs germains : *jol*, *jul* signifiait dans leurs langues la fête du solstice d'hiver, qu'ils célébraient par des assemblées et des banquets, et que les Romans accueillirent d'autant plus volontiers qu'elle coïncidait avec la fête chrétienne de la Nativité : le *yule-clog* anglais (allemand *Julklotz*) correspond à notre bûche de Noël, au *calendau*

(*calendalis*) des Provençaux [1]. Le mot *jul, jol* prit sans doute pour les Romans le sens de « fête » en général : il est singulier qu'il n'ait laissé dans le bas-latin ni dans les langues romanes aucune trace directe de son existence individuelle. En revanche, sur le modèle de *festivus*, on forma le dérivé *julivus* (it. *giulivo*) ou *jolivus* (afr. *jolif*, pr. *joliu*), avec le sens de « gai, en train, de belle et brillante humeur ». C'est de ce sens que commence à se dégager au XVIe siècle celui d'« agréable, plaisant à voir » ; au XVIIe siècle, tout en conservant, dans des locutions toutes faites, l'ancienne signification, le mot est déjà tout voisin de celle que nous lui donnons ; il ne l'a cependant pas encore tout à fait atteinte. Dans la période suivante, il dépouille à peu près tous les restes de sa valeur ancienne, et arrive à désigner exactement la nuance d'impression esthétique qu'il nous sert à exprimer. C'est par l'idée de gaieté, en forçant insensiblement ce que cette idée, en elle-même subjective, contient d'agrément objectif, que le français est arrivé à satisfaire son besoin d'exprimer la beauté à un degré inférieur.

Les autres langues romanes ne possédaient pas non plus de mot correspondant à cette nuance d'impression ; elles aussi cependant sont arrivées à la rendre plus ou moins nettement : elles ont atteint leur but par des chemins bien différents. Le provençal moderne dit *poulit*, c'est-à-dire originairement « propre » [2]. L'italien, à côté de *bello*, emploie *carino* (diminutif de *caro*), *leggiadro* (qui se rattache à *leggiero*), *vago*, mais aucun de ces mots, de provenance bien diverse, ne répond parfaitement au *joli* français. L'espagnol, qui n'a pas gardé *bellus* et l'a remplacé par *formosus* [3], possède au contraire pour l'idée de *joli*

---

1. Le mot *jul, jol* existant à la fois en scandinave, en anglais, et en gothique (*fruma jiuleis* = le mois de novembre), il n'est pas nécessaire de croire avec Diez, suivi par Littré, qu'il nous vient des Normands, d'autant moins que l'italien *giulivo*, l'anc. esp. *juli* renvoient à *jul*, le français et le provençal au contraire à *jol*. Quant à l'identification, proposée par Grimm et Ihre, de *jol* à *hjol*, angl. *wheel* « roue », elle paraît bien contestable.

2. Le mot *joliu*, qui existait en ancien provençal, n'y a pas développé le sens qu'il a pris en français.

3. Le mot *bello*, usité en espagnol moderne, paraît bien être un emprunt fait à l'italien.

des nuances plus fines, rendues par *lindo* (de *limpidus*), *bonito* (diminutif de *bueno*), *pulido* (identique au prov. *poulit*); le portugais, sauf qu'il ne connaît pas ce dernier mot, se comporte à peu près de même. Si des langues romanes nous passions aux langues germaniques, nous verrions l'esprit arriver au même but par des voies encore plus éloignées des nôtres. Pas plus que le roman primitif, le germanique ancien ne possédait de mots pour exprimer les aspects nuancés de la beauté; et de même que nous, nos voisins ont éprouvé à un certain moment le besoin de désigner ces aspects : ils y sont arrivés, comme nous, en forçant d'abord, puis en restreignant à son nouvel emploi, le sens de mots qui exprimaient autre chose. Pour rendre le français *joli*, les Anglais ont deux mots, *handsome* et *pretty*; le premier signifie proprement « maniable », le second « fastueux » (allem. *prächtig*). Les Allemands traduisent très exactement *joli* par *hübsch*, qui n'est qu'une autre forme, spécialisée dans ce sens, de *höfisch* « courtois »; *artig*, *niedlich*, ont des sens un peu différents. Les Hollandais, à côté de *hupsch*, ont *smuck*, qui veut dire d'abord « paré, élégant » (l'allemand *schmuck* ne s'est pas autant rapproché du sens de *joli*). Le danois, outre *artig*, a *net*, d'origine française (pour le sens cf. *poulit*, *lindo*), *täckelig*, *vacker*, proprement « brave [1] » (notez en provençal moderne un emploi analogue du mot *bravo*). Le suédois a à peu près les mêmes mots (moins *net*, qui vient au danois de l'allemand) [2]. Tenons-nous-en aux langues romanes [3]. Pour exprimer plus ou moins semblablement la même nuance dans l'idée de beauté, elles ont eu recours, nous l'avons vu, à des adjectifs, qui signifiaient « gai, propre, assez cher, trop

---

1. Le sens originaire de *vacker* est celui du latin *vigil* « éveillé »; de là « brave » et aussi « dispos, en train ». Il y a de la ressemblance entre l'évolution de *vacker* en scandinave et celle de *jolif* en français.

2. Que dirions-nous si des langues germaniques nous passions aux langues slaves, qui, elles aussi, ont éprouvé le besoin de rendre l'idée du joli, qu'elles ne possédaient pas à l'origine? Nous trouverions les moyens qu'elles ont employés encore bien plus différents des nôtres : le russe, par exemple, traduit *joli* par *prekrasnyi*, c'est-à-dire proprement « très rouge ».

3. Nous laissons de côté le roumain, qui rend à peu près *joli* par un mot d'origine slave.

léger, errant, assez bon ». Qui a déterminé chaque nation à choisir, pour arriver au but qu'elle poursuivait inconsciemment, une de ces voies plutôt qu'une autre ? Nous ne le savons pas. Il serait sans doute téméraire de chercher le motif du choix dans la psychologie de chacune de ces nations. Il semble cependant que, si la linguistique peut arriver à jeter du jour sur les traits caractéristiques du génie des différents peuples, c'est par des études de ce genre ; mais la plupart des essais faits dans cette voie ont montré combien elle est dangereuse et glissante. Le développement du sens du mot *poison* dans notre langue atteste, a-t-on dit, la corruption des Français : ils sont si habitués à empoisonner leurs proches qu'un mot qui signifiait innocemment « breuvage » a fini par désigner chez eux un breuvage vénéneux. On oubliait qu'en allemand « poison » se dit *Gift*, c'est-à-dire « don, cadeau », et que le jour jeté sur les relations amicales des Allemands entre eux par ce mot serait aussi sinistre que celui que *poison* est censé jeter sur la vie intime des Français [1]. Il vaut mieux renoncer, au moins pour le moment, à tirer d'observations de ce genre des conclusions sur la psychologie particulière de tel ou tel peuple, et leur demander ce qu'elles contiennent d'intéressant au double point de vue du rapport des idées avec leur signe linguistique et du problème fondamental de ce qu'on peut appeler la mécanique psychique, à savoir l'association des idées. Ce dernier point de vue nous ramène définitivement au livre de M. Darmesteter, qui est en grande partie consacré à nous montrer en action, dans le domaine du langage, les combinaisons si variées et pourtant si régulières de cette association.

Comment naissent les mots, tel est le titre de la première partie du livre de M. Darmesteter. Nous savons déjà que cela veut dire : « Comment les mots prennent de nouveaux sens. » C'est à peu près uniquement (et il en donne les raisons) du substantif que s'occupe l'auteur. Il nous montre, avec une ingéniosité qu

1. En réalité, ces mots sont des euphémismes ; on n'ose pas dire le mot propre. De même que les Allemands disent *Gift* pour « poison », nos paysans disent, quand ils soupçonnent un crime dans la mort d'un de leurs voisins : « On lui aura *donné* quelque chose. »

est en même temps extrêmement précise, comment les substantifs développent des sens nouveaux par synecdoque, par métonymie, par métaphore, par catachrèse (il est peut-être trop indulgent pour la catachrèse, véritable maladie du langage, qui provient de la paresse et du manque de réflexion [1]); il donne des « schèmes », parlants même pour les yeux, de ces curieux « rayonnements » ou « enchaînements » de sens qui permettent à l'esprit de s'élever toujours plus haut, en passant constamment d'une idée à l'autre, à la manière de ces hardis grimpeurs qui retirent sous leur pied droit le crampon qui le soutenait, dès qu'ils ont mis leur pied gauche sur le suivant, et posent sans cesse de nouveaux jalons en oubliant les précédents. Il étudie dans ces changements de sens les conditions logiques et philologiques, les actions psychologiques, les influences historiques. Ce chapitre est le cœur de l'ouvrage ; il est le plus long, comme le plus original. Il est impossible de l'analyser ; il faut le lire : ce sont de petites observations très délicates, présentées avec une simplicité et une clarté élégantes, et qui ont de quoi charmer non seulement les gens qui réfléchissent par vocation et comme par profession, mais ceux qui n'aiment à le faire que passagèrement. Il est difficile de ne pas partager l'intérêt de cette chasse subtile qui poursuit son gibier dans les profondeurs inexplorées de notre pensée, et qui nous prend sans cesse nous-mêmes pour traqueurs et rabatteurs. Qui n'a été émerveillé en voyant, par le grossissement d'un microscope, les myriades d'êtres qui pullulent dans une goutte d'eau ou de sang ? On éprouve une surprise et une admiration plus grandes encore en analysant avec M. Darmesteter tel mot bien simple en apparence, le mot *timbre* par exemple, et en voyant tout ce qui s'y meut d'idées, d'images, d'impressions, toute la prodigieuse activité intellectuelle dont nous dépensons inconsciemment le résultat en un dixième de seconde, quand nous achetons « un timbre » au bureau de poste. Et l'auteur, fidèle à cet esprit philosophique qui ajoute à tous ses travaux une haute valeur, ne

---

1. Je suis bien porté, je l'avoue, à voir une simple catachrèse dans l'emploi poétique, fort admiré par M. Darmesteter (voy. p. 127), du mot *fauve* avec un sens vague, redoutable et mystérieux, qui ne lui appartient nullement.

se perd pas dans l'amusement que lui donnent comme à nous toutes ces démonstrations : il ramène toujours les faits exposés à quelques points de vue généraux, et nous soumet à chaque instant des considérations d'un intérêt supérieur. Je signalerai particulièrement ce qu'il dit (p. 41 et suiv.) sur le peu d'importance, au moins dans beaucoup de cas, et le choix tout arbitraire de la qualité qu'on isole dans un objet pour lui donner un nom (p. 45), sur la nécessité où est le langage d'oublier l'étymologie des mots et sur le dommage qu'un souvenir trop fidèle du sens premier apporte à certaines langues, etc. Voici dans le même ordre d'idées une page que je veux citer (p. 69-73), pour que les lecteurs puissent juger par eux-mêmes le mérite de la pensée et de l'exposition.

Dans toute langue il y a des mots qui n'expriment pas exactement pour tous la même idée, n'éveillent pas en tous la même image. Le plus ordinairement, chez chacun de nous, les mots désignant des faits sensibles rappellent à côté de l'image générale de l'objet un ensemble d'images secondaires plus ou moins effacées, qui colorent l'image principale de couleurs propres, variables suivant les individus. Le hasard des circonstances, de l'éducation, des lectures, des voyages, des mille impressions qui forment le tissu de notre existence morale, a fait associer tels mots, tels ensembles d'expressions à telles images, à tels ensembles de sensations. De là tout un monde d'impressions vagues, de sensations sourdes, qui vit dans les profondeurs inconscientes de notre pensée, sorte de rêve obscur que chacun porte en soi. Or les mots, interprètes grossiers de ce monde intime, n'en laissent paraître au dehors qu'une partie infiniment petite, la plus apparente, la plus saisissable, et chacun de nous la reçoit à sa façon et lui donne à son tour les aspects variés, fugitifs, mobiles, que lui fournit le fonds même de son imagination... C'est là que paraît l'imperfection de cet instrument par lequel les hommes échangent entre eux leurs pensées, de cet instrument si merveilleux à tant d'autres égards, le langage... En retour, cette imperfection du langage permet à l'écrivain de se faire jour. C'est parce que le langage n'exprime et ne fait paraître aux yeux qu'une faible partie de ce monde subjectif que l'art d'écrire est possible. Si le langage était l'expression adéquate de la pensée, et non un effort plus ou moins heureux vers cette expression, il n'y aurait pas d'art de bien dire. Le langage serait un fait naturel comme la respiration, la circulation, ou comme l'association des idées. Mais, grâce à cette imperfection, on fait effort à mieux saisir la pensée dans tous ses contours, dans ses replis les plus intimes, et à la mieux rendre, et l'on fait œuvre d'écrivain. *Felix culpa*, dirons-nous, puisque c'est à elle que les peuples doivent leurs littératures, et cet admirable trésor, sans cesse accru, de chefs-d'œuvre qui sont l'honneur de l'humanité.

Il est un point, dans ce brillant exposé d'idées et de faits, sur lequel je demande à m'arrêter un instant : c'est ce qui concerne la formation originaire du substantif. M. Darmesteter en parle rapidement ; il s'attache surtout à montrer comment, avec un seul substantif, on obtient la désignation d'objets de plus en plus nombreux et différents, mais il se borne à indiquer en passant comment naît ce premier substantif lui-même : « Tout substantif, dit-il (p. 40), désigne à l'origine un objet par une qualité particulière qui le détermine. » Poursuivons cette observation, nous arrivons bien vite à voir que tout substantif doit être à l'origine un adjectif. Et, en effet, je ne crains pas de trop m'avancer en disant que tous les substantifs dont on connaît l'étymologie sont en réalité des adjectifs : donner l'étymologie d'un substantif, c'est le ramener à un adjectif. Mais qu'est à son tour un adjectif ? On peut dire non moins hardiment que tout adjectif est un participe (en prenant le mot participe dans un sens très large), que tous les adjectifs dont nous connaissons l'étymologie dérivent de verbes, et que trouver l'étymologie d'un adjectif, c'est le ramener à un verbe. Comme on sait d'ailleurs que les adverbes, prépositions et conjonctions ne sont que des noms qui ont pris une valeur spéciale, il en résulte qu'il n'y a au fond dans le langage humain (outre les interjections proprement dites, qui sont en dehors) que des verbes et sans doute quelques racines purement démonstratives (véritables gestes vocaux). Bien entendu, par « verbe » je ne veux pas dire un mot muni de flexions de voix, de modes, de temps et de personnes ; je veux simplement dire un mot qui exprime une action, une passion, un mouvement. Il y a longtemps qu'on a divisé les racines en *verbales* et *pronominales*, mais il ne me semble pas qu'on ait dit nettement que tous les noms sont des participes, c'est-à-dire des verbes [1]. Cette vérité, si elle est bien établie, a une grande importance au point de vue de la philosophie du langage. Il suit de là, en effet, que les hommes

---

1. Schleicher, dans sa *Grammaire des langues indo-germaniques*, se borne à dire que la racine indo-européenne primitive n'a pas de catégories grammaticales, ce qui a été développé depuis par Curtius et d'autres.

ne peuvent se communiquer par les modulations de leur voix que des modifications de leur sensibilité ou de leur activité. Le verbe est l'expression d'une action ou d'une passion ; il exprime aussi l'imitation d'un mouvement ou d'une résistance. Nous ne pouvons saisir le monde extérieur que par des sensations ou des imaginations de mouvement ou de résistance. Ces sensations ou imaginations produisent des mouvements psychiques analogues à ceux que provoque une action ou une passion personnelle, et ces mouvements psychiques s'expriment également au dehors par des sons qui, à l'origine, sont de véritables mouvements réflexes, mais qui deviennent la base du langage : en entendant un verbe prononcé par un autre, nous reproduisons par sympathie dans notre imagination l'action ou la passion qu'il exprime, et c'est ainsi, en débutant par des cris clairement et sans doute instinctivement expressifs d'actions ou de passions communes à tous les hommes, qu'a pu se former lentement la convention qu'on appelle une langue. Le verbe a pu ensuite facilement servir à désigner des objets, soit seul, par une application facile à saisir, soit accompagné d'une racine pronominale. Je n'excepte pas de cette origine assignée aux substantifs les noms formés par onomatopée : l'onomatopée est un véritable verbe, reproduisant l'action par l'imitation du bruit qu'elle fait. Plus tard, assurément, les mots se spécialisent, la conscience des origines premières du langage se perd, et il semble même naturel que les noms aient été les premières créations linguistiques. De là les spéculations si diverses sur les moyens employés par les hommes pour former les noms ; elles tombent si l'on admet, ce que je crois certain, que les hommes ne créent directement que les verbes. Aujourd'hui encore, si nous voulons nommer un objet nouveau, nous n'avons le choix qu'entre l'application à cet objet d'un nom déjà existant ou d'un dérivé de nom et une dérivation de verbe, un véritable participe (*portant*, *moissonneuse*, *téléphone*). Non seulement nous ne désignons jamais un objet que par une de ses qualités (et la désignation de ces qualités remonte toujours à un verbe), mais il nous serait absolument impossible de le désigner autrement. Derrière tout nom il y a un verbe, derrière toute idée il y a un acte, et l'on peut dire du langage, en détournant le sens de ce célèbre passage : ***In principio erat verbum***, ce qui revient à dire, pour employer le

commentaire qu'y donne Faust : « Au commencement était l'action [1]. »

Comme je l'ai dit, ce sont surtout des problèmes relatifs à l'association des idées que M. Darmesteter étudie. Dans les paragraphes consacrés au « rayonnement » et à « l'enchaînement » des sens, entre autres, on voit se manifester de la manière la plus intéressante cette mécanique psychique dont les lois, dès à présent entrevues, sont encore si peu fixées, à cause de la complexité de leur action. On comprend très bien comment agit, dans la formation des sens nouveaux, l'association des idées ; mais on ne voit pas pourquoi elle agit dans une certaine direction et non dans une autre. Ainsi « *bureau*, étoffe de bure, de gros drap vert [2], désigne la table de travail couverte de cette étoffe, tout meuble de travail d'écriture, la salle où se trouvent ces meubles, les gens qui se tiennent dans la salle, » etc. Cela est fort clair; mais pourquoi a-t-on désigné la table couverte d'un bureau par cette particularité plutôt que par toute autre ?

---

1. Depuis que cet article est écrit j'ai lu le chapitre IX (*Urschöpfung*) du livre de M. H. Paul (*Principien der Sprachgeschichte*). Il y expose des idées analogues, mais cependant assez différentes : « Les premières créations du langage, dit-il, répondent à des ensembles de sensations (*ganzen Anschauungen*). Ce sont des phrases primitives, dont nous pouvons nous faire une idee par les phrases composées d'un seul mot que nous employons encore (*feu ! terre !*), c'est-à-dire que ce sont à proprement parler des prédicats auxquels une impression sensible sert de sujet. Pour que l'homme arrive à l'expression d'une phrase de ce genre, il faut que de la masse des perceptions simultanées il s'en sépare une avec précision. Comme cette séparation ne peut pas encore se faire par une opération logique, il faut qu'elle soit provoquée par le monde extérieur ; il faut qu'il se produise quelque chose qui attire l'attention dans une direction particulière. Ce n'est pas le monde au repos et muet, c'est le monde en mouvement et sonore dont l'homme prend d'abord conscience et pour lequel (c'est-à-dire pour rendre lequel) il crée les premiers éléments du langage. » Cette dernière remarque est très juste et tout à fait d'accord avec les observations que j'ai présentées. Je crois que, si M. Paul avait poursuivi plus avant l'analyse de ces « phrases primitives », il aurait vu qu'elles n'expriment jamais originairement qu'une action, c'est-à-dire, si l'on veut, un prédicat dont le sujet est ou sous-entendu ou désigné simplement par un geste vocal ou autre.

2. Remarquons qu'il y a déjà ici une déviation notable de sens, le mot *burel* paraissant bien avoir désigné, à l'origine, un étoffe de couleur brune.

Pourquoi le « meuble de travail d'écriture » a-t-il été considéré comme table couverte de bureau plutôt que comme table servant à écrire ? Pourquoi la salle où l'on fait des écritures a-t-elle été nommée d'après la table qui s'y trouve et non d'après autre chose ? Et, d'autre part, pourquoi *bureau* n'a-t-il été appliqué, par métonymie, à désigner que la table que recouvrait l'étoffe de bureau, et non tout autre meuble, ou les personnes qui, comme Damon, s'habillaient de simple bureau (cf. *grisette*) ? Nous ne pouvons le dire. M. Darmesteter appelle souvent l'attention du lecteur sur ces questions non résolues, et il les signale avec autant de discernement que de sage réserve. Nous ne pouvons décomposer et prévoir les opérations de l'esprit avec la même netteté que les actions et réactions physiques ou chimiques. Il reste dans ce domaine une part d'inconnu qui n'est pas près de disparaître, et qui laisse le jeu libre aux hypothèses métaphysiques.

Comment les mots vivent entre eux. M. Darmesteter, dans cette seconde partie, étudie l'influence des mots les uns sur les autres par *contagion*, *réaction*, *concurrence vitale* et *synonymie*. On voit, dans le premier chapitre, comment, « quand l'usage grammatical a réuni dans des expressions consacrées des termes qu'on est désormais habitué à voir ensemble, il se produit parfois alors des faits de contagion ; » dans le second, comment « les mots de même famille se renvoient, comme par ricochet, des significations ou des emplois propres seulement à l'un d'entre eux. » Ces deux chapitres abondent en exemples curieux et se lisent avec le plus vif intérêt.

Le chapitre III a pour titre : *Concurrence vitale*. Il présente quelques exemples de mots qui, pour des raisons diverses, arrivant à avoir des synonymes, ont perdu plus ou moins complètement leur sens ou leur existence même devant ces synonymes : *convenir* et *estovoir* devant *falloir*, *en* devant *dans*, *o* devant *avec*, *ouïr* devant *entendre*, *entendre* devant *comprendre*, *nouer* devant *nager*, *nager* devant *naviguer*. Ces exemples sont bien choisis et bien expliqués. L'article sur *en* et *dans* notamment contient des remarques aussi neuves que profondes [1]. La comparaison de ces

---

1. Cet article n'est que le résumé d'une excellente dissertation que M. Darmesteter a fait tirer, en 1885, à un très petit nombre d'exemplaires, et

cas à la « concurrence vitale » de Darwin est assurément fort ingénieuse ; elle a presque la valeur d'une explication. Cependant, regardons les faits de près : à un certain moment, la langue dit également par exemple *ouïr* et *entendre* (ce mot ayant joint la signification d'*audire* a celle d'*intendere animum*, qu'il avait développée antérieurement) ; peu à peu, *ouïr* tombe en désuétude. Cela tient très probablement au peu de commodité de ce mot et aux difficultés de conjugaison qu'il offre, étant seul de son espèce. D'autre part, *entendre*, servant à rendre à la fois *audire*, *intendere animum* et *intelligere*, fait souvent équivoque : pour être clair, on emploie de plus en plus volontiers, au sens d'*intelligere*, un autre mot, *comprendre*, qui a bien aussi un autre sens, son sens originaire d' « embrasser, contenir », mais un sens assez différent de l'autre pour qu'il n'y ait pas d'équivoque possible. C'est donc encore ici dans l'esprit qu'il faut uniquement chercher la raison des phénomènes.

Le chapitre IV, sur la synonymie, est fort riche. Je ne puis signaler toutes les remarques intéressantes qu'il contient ; il me semble seulement que, pour les synonymes qui matériellement diffèrent par un affixe, il eût été plus naturel de suivre une marche inverse de celle qu'a adoptée l'auteur. Ces mots ne sont jamais synonymes à l'origine ; ils le deviennent par une certaine négligence de l'esprit, qui les emploie indifféremment l'un pour l'autre. Un des devoirs des grammairiens et des écrivains est de maintenir, autant que possible, la distinction originaire.

La troisième partie nous expose *Comment les mots meurent*, c'est-à-dire sortent de l'usage. Le premier chapitre traite des mots historiques, c'est-à-dire des mots qui s'oublient avec les objets ou les faits qu'ils désignaient ; le second, des termes généraux. On voit d'abord les mots dont le sens premier s'oblitère ou se restreint, soit parce qu'il leur survient des synonymes, soit parce qu'ils développent d'autres sens. A vrai dire, nous avions déjà vu ces phénomènes dans les deux derniers chapitres de la seconde partie ; nous les retrouvons encore dans le troi-

---

que j'éprouve un plaisir tout particulier à rappeler : *Note sur l'histoire des prépositions françaises* EN, ENZ, DEDANS, DANS. Cette plaquette de 21 pages a été imprimée chez Cerf, pour être offerte, suivant le gracieux usage italien que nous commençons à imiter, à un ami qui se mariait, et n'a pas été mise en vente.

sième paragraphe du chapitre III, sur les *Actions destructives*. Mais le point de vue de l'observateur change assez pour que l'on comprenne ces classifications diverses, et on ne se plaint pas de revoir des phénomènes analogues mis sous les yeux par des exemples nouveaux, toujours accompagnés de remarques justes et fines.

Dans le chapitre III, où l'auteur parle des « actions destructives », deux points me paraissent appeler des observations. « Dans la première série, dit-il, se placent d'abord les mots trop courts, trop faibles de son, qui, *à l'époque romane*, n'ont pas pu résister à l'action délétère des lois phonetiques. Ainsi les mots latins *suem*, *luem*, *reum*, *apem*, *avem*, *opem*, *ovem*, *ignem*, *agnum*, *ensem*, *ire*, *emere*, *edere* et beaucoup d'autres, qui en français seraient devenu *sou*, *lou*, *rié*, *éf*, *éf*, *euf*, *euf*, *ein*, *ain*, *ois*, *ir*, *embre*, *oire* [1], ont disparu pour faire place à des synonymes plus sonores, plus pleins, de corps plus ferme. » Si la langue n'aimait pas les monosyllabes, comment en a-t-elle tant gardé? *œuf*, par exemple, *or*, *an*, *être*, etc. (je choisis des mots commençant par la voyelle, comme l'a fait de préférence M. Darmesteter)? D'autre part, un grand nombre de ces mots manquent, aussi bien qu'au français, aux autres langues romanes, où leur forme n'aurait prêté à aucune objection. Ils paraissent donc avoir péri déjà en latin vulgaire, et il ne semble pas que ce soit leur brièveté qui les ait fait oublier; il y a là plutôt un cas de synonymie semblable aux autres qu'étudie l'auteur. En revanche, la chute d'*ef* en français, qui paraît bien due au peu de corps du mot, devenu *é* (comme *clef* est devenu *clé*), est bien postérieure à l'époque romane. « L'homonymie, à la même époque, dit ensuite M. Darmesteter, a été une cause très forte de destruction, et le mot le moins usité a disparu devant l'homonyme le plus connu. » Il cite à l'appui les mots *virum*, *fides*, *plăga*, *amnem*, *labrum* (poisson), *talum*, *gramen*, *avere*, *habena*, disparus devant *verum*, *fidem*, *plāga*, *annum*, *labrum* (lèvre), *talem*, *granum*, *habere*, *avena*. Mais je ferai encore ici l'objection de tout à l'heure : les mots de la première série, qui auraient en effet, en français, donné des homophones aux mots de la seconde,

1. A en juger par *grue*, les mots *suem* et *luem*, s'ils avaient vécu, auraient plutôt donné *sue*, *lue* : *reum* aurait fait *rieu*, comme *Deum* a fait *Dieu*.

n'existent pas davantage dans les autres langues romanes, où quelques-uns au moins auraient donné des résultats différents. Puis l'explication elle-même est peu vraisemblable. Diez, il est vrai, l'a plus d'une fois mise en avant, mais je m'étonne que M. Darmesteter ait suivi le maître dans cette voie, lui qui expose à plusieurs reprises une doctrine tout à fait contraire, et constate avec raison que la langue emploie les mots isolément, sans se préoccuper de leurs rapports avec d'autres[1]. En quoi l'existence de *verum* a-t-elle pu nuire à *virum*? Peut-on croire qu'un homme, au moment de se servir de *virum*, se rappelât que le mot qui signifiait « vrai » sonnait de même et dès lors employât *hominem*, bien qu'il eût un autre sens? Nous avons en français, plus qu'en aucune autre langue, des homonymes; ils sont parfois gênants, et cependant ils ne se nuisent pas. Les mots *ver*, *verre*, *vers*, *vert* sont parfaitement homophones; si l'un deux périt, ce ne sera sans doute pas à cause de l'existence des autres. L'homophonie ne peut, me semble-t-il, faire renoncer à un mot que quand elle frappe deux mots quelque peu voisins de sens et peut amener de l'équivoque; ainsi il est possible que l'ancien français *ver* de *verrem* ait cessé d'exister (à côté de *verrat*, *porc*, *sanglier*), à cause de la confusion quelquefois possible avec *ver* de *vermem*.

Le chapitre III, sur les archaïsmes, fort brillant d'ailleurs, est presque entièrement emprunté à un écrit antérieur de l'auteur.

Le livre se termine par deux *appendices*. Le premier contient une liste de mots latins vivants en français moderne, qui n'ont pas changé de sens. C'est une constatation curieuse. A vrai dire, si l'on voulait entendre par là que ces mots ont en français tous les sens qu'ils avaient en latin et n'en ont pas d'autres, on

---

1. C'est, il est vrai, à propos des sens, et non des sons que l'auteur a fait (p. 38-39) les remarques pénétrantes que je veux citer en partie; mais elles s'appliquent aussi bien aux deux espèces : « Les mots de la langue, quand nous en avons besoin, viennent à notre souvenir dans l'acception spéciale où nous voulons les employer, et sans que nous ayons à nous embarrasser de la multiplicité des sens que chacun d'eux peut comporter... L'idée spéciale évoque le mot dans sa fonction spéciale, parce que c'est de l'idée, non du mot, que part l'esprit quand il exprime sa pensée, et celui-ci ne s'embarrasse pas plus des autres significations du terme qu'il emploie qu'il ne s'embarrasse des autres termes de la langue. » Voyez encore les notes des pages 133 et 198.

en trouverait bien peu qui répondent à ces conditions. Je prends au hasard, dans les adjectifs, *bellum*, *brevem*, *crassum*, *crudum dulcem*, *fortem*, *grandem*, *humilem*; assurément nos mots *beau*, *bref*, *gras*, *cru*, *doux*, *fort*, *grand*, *humble* ou ne remplissent pas tout le sens des mots latins ou le dépassent. Mais en somme ce court tableau, qui ne prétend pas être complet, fait vivement sentir l'étroite continuité, malgré bien des divergences, du vocabulaire latin depuis deux mille ans. Le second appendice contient un très piquant commentaire des remarques de La Bruyère sur les variations de l'usage des mots ; on voit, malgré la finesse et le goût de l'auteur des *Caractères*, que l'intelligence des phénomènes linguistiques a fait quelques progrès depuis le XVII[e] siècle.

Il me reste, après cet examen général du livre, à parler en particulier de quelques-uns des mots étudiés par l'auteur.

Le livre de M. Darmesteter n'est pas seulement un habile exposé d'idées intéressantes ; c'est surtout un recueil de faits curieux. L'histoire d'un grand nombre de mots français, au point de vue de leur sens, y est étudiée très brièvement, mais avec une singulière entente des points à mettre en relief et avec une connaissance profonde de cette matière si complexe. On sent partout qu'on a sous les yeux un travail de première main, que l'auteur a médité sur chacun des petits problèmes dont il présente en peu de mots la solution élégante, et que depuis des années il porte dans sa tête et feuillette sans cesse le dictionnaire entier de notre langue ; les mots qui composent ce dictionnaire ont repassé cent fois devant son esprit sous des aspects et dans des rapports différents, et la plupart lui ont livré tous leurs secrets. Qu'on lise, par exemple, les articles *à*, *fille*, *gauche*, *timbre* et tant d'autres, on sera frappé de ce qu'ils résument en quelques lignes de recherches et de réflexions.

Ce n'est pas seulement l'histoire des mots français dans la période française que l'auteur a approfondie. Il lui était impossible de ne pas faire quelquefois de l'étymologie proprement dite, et dans ce domaine aussi, bien qu'il n'y pénètre guère que par allusion pour ainsi dire, il fait preuve d'une science originale et solide. C'est ainsi qu'il tire, avec toute raison, *abri* d'*abrier*, contrairement à ce qu'ont fait généralement les étymo-

logistes (sauf Diez)[1]; cela ne nous donne pas, il est vrai, l'origine du mot, mais ce n'est que par ce chemin qu'on la trouvera. C'est ainsi qu'il explique fort bien *flatter* par « toucher du plat de la main[2] ». C'est ainsi encore qu'il a parfaitement reconnu que le sens de « vêtir dans *habiller* n'est que secondaire, et dérive du sens de « préparer, arranger », en sorte que ce mot n'a rien à faire avec *habit*[3]. Certaines autres étymologies, comme celles de *biche*, *gîte*, *liège*, *pucelle*, prêteraient à la discussion ; mais comme ce n'est pas dans l'étymologie qu'est le vrai sujet du livre, je me borne à les indiquer, et je réunis ici quelques observations qui concernent plus proprement la sémantique. Je range tout simplement dans l'ordre alphabétique la douzaine de mots sur lesquels je veux appeler l'attention de l'auteur. Il verra, quand il les retrouvera dans son *Dictionnaire*, s'il croit devoir tenir compte des remarques que je lui soumets[4].

« *Affût*, *être à l'affût*, proprement être au bois ; sous-entendu : pour guetter le gibier ; au fig., *être à l'affût d'une bonne affaire.* » Il aurait fallu dire qu'*affût* est le substantif verbal d'*afuster*, dont le rapport avec *fust* n'est peut-être pas celui qui est ici indiqué, *fust* ayant bien le sens de bois, mais seulement, semble-t-il, de « bois taillé employé comme charpente ou comme outil ». On prendrait plutôt *fût* au sens d' « arbre » que de « bois », et je préférerais à l'explication de M. Darmesteter celle de M. Brachet : « *Affût*, composé de *à* et *fût*, c'est-à-dire *au bois*, proprement être appuyé contre un arbre, pour épier le passage du gibier. » Mais en tout cas il faut partir *d'afuster*, et une tout autre explication est possible.

« Toutes les misères du moyen âge se révèlent dans... le *boucher*, celui qui vend de la viande de *bouc* ! » Cette conclu-

---

[1. Cf. ci-dessous, *Notes étymologiques*.]

2. Voir *Romania*, t. X, p. 404.

3. L'auteur paraît d'ailleurs être dans l'erreur au sujet de l'étymologie proprement dite du mot, qu'il semble (comme Littré, *Études et glanures*, p. 34), rattacher à *habilis*. La forme ancienne est *abillier*, en regard duquel on a *desbillier*. Le mot paraît vouloir dire, à l'origine, « préparer un arbre en bille », c'est-à-dire l'étêter, l'ébrancher et l'équarrir.

4. L'index très complet qui termine le volume me dispense d'indiquer pour chacun des mots cités la page où il se trouve.

sion est exagérée. Les marchands de viande ou *macecriers* étaient, à l'origine, divisés en plusieurs catégories : les uns vendaient du bœuf, les autres du mouton, les autres du porc, d'autres enfin de la viande de chèvre et de chevreau (c'est ce que veut dire *boucherie*, pr. *bocaria*); ensuite, par une synecdoque, le *boucher*, qui semble seul avoir reçu un nom distinct, a passé ce nom à tous les *macecriers* en général. Tout ce que l'on peut conclure de l'existence de ce nom en France et en Italie (*beccaio*), c'est que la viande de chèvre a été d'un usage plus commun qu'elle ne l'est de nos jours, ce qui est le propre des époques et des contrées peu prospères où l'élevage du bétail est difficile.

« *Compliment* a perdu son sens général d'*achèvement*, qui seul explique l'emploi, encore usité aujourd'hui d'*achèvement de politesse.* » La succession des sens paraît juste, mais c'est en espagnol qu'elle s'est opérée : nous avons pris tout simplement à la Castille, au XVIIe siècle, le mot caractéristique *complimientos*. Pasquier, il est vrai, emploie (voir Littré) à la fin du XVIe siècle le mot *compliment* au sens d' « achèvement », mais c'est alors l'italien *compimento*[1].

« Le mot *daintiers*, testicules du cerf, fournit un des exemples les plus étranges de pathologie verbale. *Daintié* est le latin *dignitatem* et signifie *dignité, honneur*... Le sens se restreint ensuite aux choses qui marquent l'honneur : spécialement, à la chasse, c'est le morceau délicat par excellence, qu'on offrait à la personne qu'on voulait honorer, les testicules du cerf abattu. Le mot, aujourd'hui, s'écrit barbarement *daintier.* » L'histoire du mot est-elle bien celle-là ? J'en doute. Il est vrai que les daintiers du cerf paraissent avoir été offerts comme morceaux d'honneur[2]. Mais avant de prendre ce sens si singulièrement

---

1. « *Compliment*, dit en note M. Darmesteter, est une autre forme de *complément*; celui-ci, de formation savante, a conservé ou, plus exactement, a reproduit le sens général du latin *complementum*; *compliment*, dérivé du vieux verbe *complir* (cf. *accomplir*), devenu inutile à côté de son voisin s'est spécialisé et réduit. » Mais *complir* n'aurait pu former que *complement* ou *complissement*. Tous nos mots en *-iment* qui se rapportent à des verbes en *-ir*, *bâtiment*, *compartiment*, *fourniment*, *garniment*, *poliment*, *régiment*, *sentiment*, sont savants ou étrangers.

2. Gillon le Muisit, t. II, p. 128.

restreint, *deintié* en ancien français signifiait en général « morceau délicat, friandise », par une évolution analogue à celle qui nous fait dire « un morceau de roi ». *Seigneurie* avait pris le même sens : on voit, dans *Audigier*, un héros burlesque manger, aux grandes fêtes, de la chèvre à la lie de vin :

> Por ce qu'il fu norriz en Lonbardie
> Ou l'en en fait daintiez et seignorie.

Le sens de « bon morceau », conservé dans l'anglais *dainty*, a fini par ne plus subsister que dans la langue de la chasse, avec une acception très spéciale. En tout cas je m'étonne que M. Darmesteter, qui en général se borne à constater les faits, voie ici de la « pathologie » : l'oubli de l'étymologie est, d'après lui-même, une des conditions nécessaires de l'évolution sémantique, et la restriction du sens est un des phénomènes normaux qu'il a étudiés. Il n'y a pathologie que quand il y a erreur ou confusion sur le sens du mot, ce qui n'est pas le cas ici.

« Le mot *esclave* rappelle les luttes terribles où furent écrasés, au début du moyen âge, ces peuples de l'Europe orientale qui, dans leur langue, s'appelaient les « brillants », les « illustres », les *Slaves*, et que les Germains appelèrent, en corrompant leur nom dans leur rude prononciation, les *Sclaven*, faisant, par une cruelle ironie, de ce brillant nom un des plus misérables des langues modernes. » Cette « cruelle ironie » des Germains paraît peu probable. Des Slaves furent, il est vrai, transportés comme colons par les empereurs dans l'intérieur de l'Allemagne, et y eurent une condition intermédiaire entre la liberté et la servitude ; mais le mot *Slaves* dans les textes latins écrits en Germanie désigne toujours, si je ne me trompe, de vrais Slaves d'origine. C'est à l'époque des croisades et par l'intermédiaire des Vénitiens, qui faisaient en Esclavonie d'immenses razzias, que le mot *sclavus* entra dans l'usage général de l'Europe avec le sens d'esclave ; en allemand même le mot n'apparaît pas avant le XIIIe siècle, et vient sans doute du dehors [1]. Quant à la rude prononciation des Allemands, elle

1. Voir entre autres Matuscev, *Monumenta Slavorum meridionalium*, Varsovie, 1874.

n'a vraiment rien à voir ici : jusqu'au XIIIe siècle, l'allemand tolérait parfaitement le groupe *sl* à l'initiale ; ce sont les peuples romans qui, dans les mots en *sl* empruntés par eux à l'allemand, ont intercalé un *c*[1].

« Le *fromage*, c'est-à-dire en ancien français le *formage* ou, plus complètement, *le lait formage*, le lait en forme. » Je ne pense pas que M. Darmesteter ait jamais rencontré en ancien français *le lait formage*, ni *formage* pris comme adjectif. C'est *caseus* qui est sous-entendu dans *formaticus*, employé fort anciennement en bas latin (on trouve aussi *formaticum*, à cause de la forme très usitée *caseum*) : il s'agit d'abord d'une espèce particulière de *caseus*, celui qui se faisait dans une forme.

« *Grivois* : 1° soldat de troupes allemandes qui se servaient de grivoises (tabatières à râpe à tabac); 2° soldat aux manières grossières et lestes (comme des soldats allemands); 3° individu non maniéré, au langage leste, indécent; 4° qui a quelque chose de leste et d'indécent. » Ainsi les *grivois* auraient reçu ce nom parce qu'ils faisaient usage d'une tabatière appelée *grivoise*. C'est ce que dit déjà Littré (je ne sais s'il est le premier), mais il faut avouer que l'inverse paraîtrait bien plus naturel, et c'est ce qu'on a cru dans le temps même où le mot *grivoise* a apparu (tous les dictionnaires sont d'accord pour dire que ces tabatières à râpe vinrent de Strasbourg en 1690). Les *grivoises*, dit l'édition de Furetière donnée par Basnage en 1701, s'appellent ainsi « sans doute parce que les soldats ou grivois s'en servent ». Ce mot *grivoise* viendrait de l'allemand *rapp-eisen* ou *rib-eisen*, étymologie peu vraisemblable. Pour rendre quelque peu admissible l'idée que les *grivois* ont tiré leur nom de la *grivoise*, Littré en a fait des « soldats de certaines troupes étrangères au service de la France ». M. Darmesteter va plus loin, il en fait des « soldats de troupes allemandes », et attribue à la grossièreté de manière de ces Allemands le sens défavorable qu'a pris *grivois*. Mais on chercherait en vain dans les anciens documents une trace de la nationalité étrangère des grivois. L'édition de

---

1. Les Allemands supprimaient même le *c* dans les mots latins ou romans en *scl* qu'ils empruntaient : *escluse* par exemple devenait *slûse* (all. mod. *schleuse*), angl. *sluice*.

Furetière de 1701, qui est, je crois, le plus ancien dictionnaire où le mot figure, traduit *grivois* par « homme qui aime à se réjouir », l'édition de Richelet de 1709 par « bon drôle, bon compagnon », traductions d'ailleurs inexactes, car on voit par l'article même de Basnage cité plus haut, et par un passage qui sera allégué tout à l'heure, que le *grivois*, à l'origine, est toujours un soldat. L'Académie, qui recueillit le mot dans son édition de 1718, l'explique mieux : « Terme qui se dit d'un drille, d'un soldat qui est éveillé et alerte. » Mais la réfutation la plus probante de l'interprétation ci-dessus rapportée est fournie par un passage du livre de Callières, *Les Mots à la mode*, que je demande à citer en entier, parce que Callières semble avoir prévu l'erreur des lexicographes modernes; malheureusement il ne nous renseigne nettement ni sur l'origine, ni sur le sens même du mot. Ce livre, qui parut en 1691, est écrit en forme de dialogue entre un commandeur, défenseur des anciennes façons de parler, et un comte et une duchesse amis des innovations. Le comte ayant employé une expression militaire qui ne plaît pas au commandeur, il la justifie comme il peut :

> Tous les *Grivois*, ajoûta-t-il, ne parlent point autrement. — Le Commandeur ne put s'empêcher de rire sur une si forte objection, et il répondit au jeune comte que pour les *Grivois* il n'avoit pas l'honneur de les connoître. — Les *Grivois*, reprit la Duchesse, qui voulut faire la sçavante sur les termes de guerre, sont sans doute quelques troupes étrangeres qui servent dans les Armées du Roy. — *Bon*, dit le Comte en faisant un éclat de rire, les *Grivois*, des troupes étrangeres ! Est-ce que vous ne sçavez pas ce que c'est qu'un *Grivois* ? — Vous me ferez plaisir de me le dire, lui répliqua sérieusement la Duchesse. — Un *Grivois*, reprit le Comte, veut dire un homme qui... attendez... Et après avoir rêvé quelque temps : Un *Grivois* veut dire un *Grivois*, je ne puis pas vous l'expliquer autrement. — Il n'y a rien de plus clair, dit le Commandeur.

En somme, les deux mots *grivois* et *grivoise* apparaissent à peu près en même temps, vers 1690; le rapport admis entre eux par Littré est fort contestable ; en tout cas les Allemands n'ont rien à faire ici, et *grivois* se présente dès l'abord avec le sens de « soldat de bonne humeur, bon compagnon, sans gêne ».

Guère vient certainement d'un mot allemand qui signifiait « beaucoup », mais déjà en allemand on ne le connaît que dans les composés négatifs *unweiger* ou *neweiger*, et en français on ne

le trouve que dans des phrases négatives ou hypothétiques. M. Darmesteter n'est donc pas autorisé à écrire : « *La rien que j'aime guère*, c'est-à-dire *la chose que j'aime beaucoup*, disait le vieux français. » Il sait mieux que personne que dans ces délicates recherches il faut apporter la plus scrupuleuse exactitude.

« *Mousquet*, italien *moschetto*, proprement *petite mouche*. » Pour que cette opinion fût vraisemblable, il faudrait que l'italien *moschetto* eût les deux sens. Or ce mot, comme l'esp. *mosquete* et le fr. *mousquet*, ne signifie qu' « arme de petit calibre ». Il faut remarquer en outre qu'un diminutif de *mosca* serait et est en italien *moschetta* et non *moschetto*. Littré rapproche avec bien plus de vraisemblance le mot *mousquet* de l'ancien français *mosket*, « émouchet » ; cf. *fauconneau*, *émerillon*, *terzeruolo*, etc. Mais si la métaphore qui a transporté à une arme de tir, originairement plus grosse que l'arquebuse [1], le nom du plus petit des oiseaux de proie s'était produite en français propre, l'*s* de *mousquet* ne se prononcerait pas, et l'on aurait même *mouchet* pour l'arme comme pour l'oiseau. Le mot est peut-être d'origine provençale ou gasconne : *mosquet* au sens d' « émouchet » est attesté en ancien provençal et vit encore dans le parler méridional.

« L'adjectif français *sans pareil* (*chose sans pareille*) amène l'expression inintelligible *non pareil* (une *chose non pareille*). » Il me semble que l'histoire du mot le fait paraître moins inintelligible. A *pęr* en ancien français s'opposait *non per*, souvent écrit en un seul mot *nomper* : ce qui est *non pęr* ou, comme nous disons aujourd'hui par un mot pris au latin, ce qui est impair, n'a pas de pair ; de même ce qui est *non pareil* n'a pas de pareil. *Non pareil* ne doit rien à *sans pareil* et existe, je pense, plus anciennement.

« *Roman* veut dire, au moyen âge, composition en langue romane, c'est-à-dire en français, et spécialement, comme les compositions le plus en honneur sont les *chansons de geste*, il prend le sens de *chanson de geste*. A la fin du moyen âge, il veut dire successivement chanson de geste mise en prose (roman de chevalerie), histoire en prose de quelques grandes

1. Voir Jähns, *Geschchite des Kriegswesens*, p. 1056.

aventures imaginaires, puis histoire en prose de quelques aventures inventées à plaisir, et finalement récit inventé à plaisir. Qu'on aille retrouver dans cette dernière évolution de sens la poésie écrite en roman! » Cet exposé n'est pas parfaitement exact. Un *romanz* (c'est la vraie forme) paraît signifier d'abord une traduction du latin, puis un livre quelconque écrit en *romanz*, c'est-à-dire pour la France en français ; Wace, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, Guillaume de Saint-Pair, qui nous ont transmis les plus anciens exemples de ce mot comme substantif, l'emploient dans ce sens ; Joinville appelle les *Chroniques de Saint-Denis*, dont il copie un passage, un *romant* ; il désigne de même le résumé, composé par lui, des articles de la foi chrétienne. Je ne me rappelle pas avoir rencontré le mot appliqué à une chanson de geste avant le XIV[e] siècle, époque où on ne peut pas dire que les chansons de geste sont les compositions le plus en honneur. C'est au XV[e] siècle que le mot de *roman* prend le sens d'histoire fabuleuse, parce qu'on désigne surtout ainsi des ouvrages, en vers et en prose, des siècles antérieurs qui contenaient des histoires fabuleuses; mais il ne se dit pas encore des livres que l'on compose nouvellement. Je ne saurais dire quand a commencé l'usage actuel du mot. Robert Estienne et Jean Thierry dans leurs dictionnaires (1539, 1564) ne le mentionnent pas. Nicot même, en 1606, ne le donne pas davantage. Cotgrave donne ce singulier article : « Roman, *The most eloquent French, or any thing written eloquently, was tearmed so in old time*[1]. *Hence :* Le Roman de la Rose, *The Romant of the Rose.* » Le P. Monet, en 1631, dit encore : « *Romant, livre d'histoire fabuleuse, avec quelque fondement de sujet, ou sans fondement, en matière de chevaliers errants, de chevaliers d'aventure.* Heroicæ fabulæ rhapsodia. Heroicæ fabulæ syntagma. Heroicorum gestorum fabulosa historia. Heroicorum facinorum ficta narratio. » Peu après cependant nous trouvons le mot *roman* employé couramment dans un sens bien rapproché du sens moderne, entre autres par Pascal et Boileau, et Richelet, en 1680, donne cette définition : « Le *Roman* est aujourd'hui une fiction qui com-

---

1. Cette idée se retrouve dans le singulier article *Roman* du dictionnaire de Furetière; elle remonte au XVI[e] siècle.

prend quelque avanture amoureuse écrite en prose avec esprit et selon les règles du Poëme épique, et cela pour le plaisir et l'instruction du lecteur [1]. » Le mot a encore marché, et il n'y a pas beaucoup de nos romans modernes qui répondent à ces définitions.

« *Souffreteux*, du vieux fr. *souffraite* (malheur), est rapporté à *souffrir* et signifie *habituellement souffrant*. » Voilà un vrai cas pathologique : un faux rapprochement, produisant une sorte d'épigénèse, a changé complètement le sens du mot. Pour faire bien comprendre le phénomène, il aurait été bon de donner de *souffraite* une traduction plus exacte. Ce mot en ancien français signifie non pas « malheur », mais uniquement « manque, disette », et Littré l'a déjà très bien noté. Il vient de *souffraindre* (bas lat. *suffrangere*), qui veut dire « manquer ». Au XVIIIe siècle le mot avait encore en grande partie son vrai sens; bien que tous les dictionnaires rattachent *souffreteux* à *souffrir*, ils concilient l'étymologie prétendue et le sens réel en traduisant : « qui souffre de la misère, de la pauvreté ». L'Académie l'explique encore ainsi en 1835, et y joint, comme dans son édition de l'an VII, cette remarque : « Il est familier. » Dans la première édition, on lisait : « Il est bas et vieillit » ; dans les trois suivantes : « Il est vieux. » Mais elle ajoute pour la première fois en 1835 un deuxième paragraphe : « Il se dit aussi d'une personne qui éprouve momentanément quelque douleur. *Je suis tout souffreteux aujourd'hui. La pauvre petite était hier toute souffreteuse.* » Tout l'article a été reproduit sans changement dans l'édition de 1878, et Littré donne le sens moderne dans les mêmes termes que l'Académie. Il est sûr cependant que la définition de M. Darmesteter, « habituellement souffrant », est plus conforme que celle de l'Académie à l'usage actuel du mot *souffreteux*.

« *Toilette*, après avoir signifié petite toile, et spécialement petite toile blanche qui recouvre un lavabo, désigne le lavabo, l'ensemble des objets servant à la parure, » etc. La succession

1. Furetière est moins élogieux. « Maintenant, dit-il, il ne signifie que les livres fabuleux qui contiennent des histoires d'amour et de chevalerie, inventées pour divertir et occuper les faineants. »

des sens ne me paraît pas ici bien exprimée. On n'a jamais mis une petite toile sur un lavabo, à moins que ce ne fût une toile cirée. La toilette était la pièce d'étoffe que l'on posait sur la table qui servait non à se laver, mais à se coiffer, se farder, etc. Cette table s'appela ensuite *table de toilette* ou simplement *toilette*, d'où *être à sa toilette*, pour se parer, se coiffer. *Faire toilette, avoir une jolie toilette*, etc., sont des expressions encore un peu trop modernes, et qu'on ne trouverait guère dans des auteurs soigneux. Littré, qui explique fort bien tous ces mots, se trompe au sujet du terme de « marchande à la toilette ». S'il désigne « une femme qui porte dans les maisons des hardes, des bijoux, des étoffes pour les vendre », ce n'est pas parce que ses marchandises servent à la toilette des femmes, mais parce qu'elle les porte dans une toilette ou serviette.

« Les *Vandales* et le *vandalisme* ont conservé jusqu'à nos jours le souvenir des atrocités commises en Afrique par les barbares compagnons de Genséric. » Il faut avouer que, si le fait était vrai, nous aurions là un bien merveilleux exemple de la persistance d'une tradition historique, sans compter que les Romains de Gaule, à l'époque de Genséric, avaient assez à faire aux Barbares chez eux pour se préoccuper sans doute modérément de ce que les Vandales pouvaient faire en Afrique. Il est vrai que les Vandales avaient traversé la Gaule, et on retrouve même leur nom dans une chanson de geste qui raconte en effet leurs cruautés. Seulement ce nom y a la forme de *Vandres*, et s'il avait vécu jusqu'à nous il ne serait pas redevenu *Vandales*, contrairement aux lois de la phonétique. Littré nous apprend que le mot *vandalisme* a été créé par l'abbé Grégoire ; mais il est probable que le nom de Vandales avait déjà été employé au XVIII[e] siècle, par des lettrés bien entendu, pour désigner en gros les ennemis des arts et de la civilisation. Le nom des *Goths* avait eu la même fortune à l'époque de la Renaissance, et c'est pour bien marquer le mépris qu'on faisait du moyen âge que les humanistes avaient affublé son art et ses mœurs de l'épithète qui désignait pour eux les Barbares par excellence. Le mot *gothique* vient d'Italie, où les Goths avaient établi le premier royaume barbare, et il a d'abord servi à désigner ce qu'on appelait « l'ordine gottico », c'est-à-dire l'architecture du moyen âge. Je ne sais si Voltaire a dit Vandale dans un sens analogue ;

il a souvent employé, pour flétrir les ennemis du « bon goût » tel qu'il l'entendait, les mots de Huns, de Goths, de Visigoths et de Welches. *Vandale* et *vandalisme* sont des termes d'érudits et ne conservent assurément aucune tradition.

Le livre de M. Darmesteter n'offre et ne pouvait offrir qu'un choix de mots servant d'exemples et d'illustration aux observations faites sur la variation des sens. Ces observations trouveront leur vérification complète dans le *Dictionnaire général de la langue française,* à l'introduction duquel le présent volume pourra être incorporé presque en entier. On attend ce *Dictionnaire* avec une vive impatience, et il n'est pas douteux qu'il ne fasse époque dans l'histoire de la philologie nationale. MM. Darmesteter et Hatzfeld n'ont pas prétendu refaire avec des matériaux nouveaux le monument grandiose élevé par Littré à la langue française et à la science française. Ils ont travaillé sur un autre plan, et ont groupé à un point de vue particulier les richesses accumulées par leur illustre devancier et accrues par eux-mêmes. Si le *Dictionnaire* de Littré doit être longtemps encore pour tous la base de l'histoire matérielle du français, le *Dictionnaire* de MM. Darmesteter et Hatzfeld, beaucoup moins vaste, en présentera surtout l'histoire intellectuelle et morale. C'est là une œuvre aussi difficile qu'intéressante, et pour l'entreprendre la science ne suffisait pas : il y fallait de rares aptitudes. Quand on connaît les divers travaux par lesquels M. Darmesteter, notamment, s'est préparé à sa belle tâche, on ne doute pas qu'elle ne soit bien remplie.

[*Journal des savants*, 1887, février (p. 65-77), mars (p. 149-156) et avril (p. 241-249).]

LES PLUS ANCIENS MOTS D'EMPRUNT

DU FRANÇAIS

Die Lehnwoerter in der Franzoesischen Sprache aeltester Zeit, von Heinrich BERGER. — *Les mots d'emprunt dans le plus ancien français*, par Henri BERGER. — Leipzig, Reisland, 1899, in-12, 347 pages.

Le sujet que M. Berger a choisi pour sa méthodique et minutieuse étude présente un intérêt à la fois historique et linguistique. Les emprunts que fait un peuple soit à des langues mortes, soit aux idiomes de ses voisins témoignent à la fois des lacunes qui existaient dans son vocabulaire et de sa capacité à accueillir de nouvelles idées ou de nouveaux éléments de culture ; et ils attestent, en même temps, l'influence exercée sur ce peuple, soit par l'instruction qu'il acquiert, soit par le commerce plus ou moins amical des étrangers avec lesquels il se trouve en rapport. D'autre part, l'histoire phonétique d'une langue ne peut se comprendre dans la pureté de son évolution que si on en sépare les éléments qui ne lui appartiennent pas en propre et qui lui ont été incorporés à des époques diverses. Enfin, si les mots empruntés, qui prennent part à l'évolution phonétique de la langue à partir du moment où ils y sont admis, peuvent servir de « témoins » précieux pour la chronologie relative des phénomènes qui composent cette évolution, la détermination de ces mots comme mots empruntés exige, de la part des philologues, une stricte application des lois phonétiques qui contribue à donner à leur connaissance de ces lois plus de rigueur et de précision.

C'est le côté linguistique de son sujet que M. Berger a presque exclusivement étudié ; mais ses recherches sur l'histoire de chaque mot d'emprunt donnent nécessairement plus d'un résultat intéressant, — et dont l'intérêt ne lui a pas échappé, —

pour l'histoire des idées et de la civilisation. Sur la base de son excellent travail, il serait tentant de reprendre la question à ce point de vue spécial, et de montrer comment le vocabulaire du latin vulgaire de Gaule, réduit par la ruine de la culture romaine à une extrême pauvreté, s'est enrichi sans interruption dès l'époque mérovigienne, et a continué de le faire jusqu'au moment où s'arrête l'investigation de l'auteur (premier tiers du XII[e] siècle), en recourant au latin littéraire, resté familier à une bonne partie de la nation, et comment, d'autre part, il a reçu inconsciemment l'apport d'une masse considérable de mots appartenant aux langues des envahisseurs germains. De ces deux grands affluents qui, dès une aussi haute époque, sont venus grossir le mince volume originaire de notre lexique, le second s'est très vite tari, les Germains ayant rapidement, sur le sol de la Gaule romaine, abandonné leur langue pour adopter celle du peuple conquis ; le premier n'a cessé et ne cesse toujours pas de se déverser dans la langue ; les puristes ont souvent, depuis le XVI[e] siècle, essayé de le barrer, et on ne peut nier qu'à mainte reprise il n'ait eu, sous l'influence de modes ou d'affectations passagères, un débit vraiment excessif ; mais il offre à l'expression des idées et des sentiments une ressource trop commode pour qu'aucune résistance ait pu entraver beaucoup le flot, et il ne s'arrêtera sans doute pas avant qu'un nombre de mots du latin littéraire sensiblement plus grand que celui qui a déjà passé en français n'ait pénétré dans la langue écrite, et de là, bien souvent au moins, dans la langue parlée[1]. Quant aux langues autres que les langues germaniques, M. Berger, pour la période dans laquelle il s'est renfermé, n'a trouvé à mentionner que quelques emprunts faits à l'arabe (ou au persan) ; on sait que plus tard l'italien, l'espagnol, l'allemand, le hollandais, l'anglais, — pour ne parler que des plus importants parmi les idiomes étrangers[2], — ont fourni à notre vocabulaire de très

1. J'ai déjà dit un mot de cette question et exprimé mon opinion sur l'utilité des emprunts faits au latin dans un de mes articles sur l'*Histoire de la langue française* de M. Brunot (*Journal des Savants*, 1897, p. 607-612, 672) [ci-dessus, p. 204-207, 226].

2. Il faudrait aussi, dans un relevé complet des mots d'emprunt, ouvrir un compte, et des plus importants, à l'élément méridional : beaucoup moins considérable serait celui des divers dialectes septentrionaux.

sérieux contingents, venus surtout par la langue parlée, tandis que le grec, à partir du XVI[e] siècle, n'a cessé d'alimenter la langue technique et scientifique. Extraire de nos dictionnaires tous les mots reçus aujourd'hui dans l'usage littéraire et qui ont été pris à ces diverses sources serait faire l'histoire même du développement de notre culture matérielle et intellectuelle et de l'influence qu'ont eue sur elle les divers peuples qui nous entourent ; tandis qu'à l'inverse le recueil des mots français qui ont passé en si grand nombre, depuis le moyen âge, et continuent de passer dans la langue de ces peuples montrerait la grande influence que la France a exercée sur la civilisation des autres nations.

M. Berger, je l'ai déjà dit, n'a pas abordé directement ce côté plus général et plus historique de son sujet. Il s'est attaché uniquement à relever dans les plus anciens monuments de la langue française les mots qui n'appartiennent pas au fonds héréditaire du latin parlé, et à déterminer les lois phonétiques dont la non-observation en dénote le caractère adventice. C'est déjà une tâche considérable, et dont il s'est, en général, fort bien acquitté.

Une première et très délicate question se posait dès le début à l'auteur d'un pareil travail. Que faut-il entendre au juste par « mot d'emprunt » ? ou, en d'autres termes, comment se définit ce « fonds héréditaire du latin parlé » dont il s'agit de séparer les mots qui sont venus successivement s'y adjoindre ? « Par mots *héréditaires*, *originaires*, *populaires*, on entend, dit M. Berger, des mots, qu'ils soient d'origine latine, grecque, germanique ou celtique, qui existaient dès le commencement (*vom Anfang an*) dans le latin vulgaire de la Gaule, et qui, par conséquent, ont été soumis à toutes les lois françaises de phonétique et d'accentuation auxquelles ils pouvaient être sujets en raison de leurs phonèmes et de leurs groupes de phonèmes... Les mots *d'emprunt* au contraire, ou mots *savants*, n'appartiennent pas à la couche la plus ancienne, mais sont venus plus tard, d'un idiome apparenté ou étranger, dans le vocabulaire gallo-roman ou, respectivement, français, et, suivant la date de leur introduction, ont pris part à un plus ou moins grand nombre des changements phonétiques qui se sont produits dans la langue après qu'ils y ont été admis. » Voilà qui semble suffisamment clair et pré-

cis; il y a cependant un point qui reste vague et obscur. Qu'est-ce que l'auteur entend au juste quand il parle des mots qui appartiennent au latin vulgaire de la Gaule « dès le commencement » ? Pour le savoir, il faut arriver à la partie de l'introduction où il est question des mots d'emprunt d'origine germanique. De ces mots, dit l'auteur (p. 23), « ne viennent naturellement en considération pour nous que ceux qui ont été introduits de l'ancien haut-allemand [1] dans le gallo-roman (ou le français) après la seconde substitution des consonnes, dont les débuts se placent au VIe siècle et qui peut être considérée comme accomplie au VIIIe. Ceux au contraire qui ont été empruntés au moment des invasions et sont aussitôt devenus des éléments du français commun, en sorte que les règles de l'évolution phonétique ont pu être suivies par eux aussi bien que par les anciens mots populaires, doivent être rangés parmi les mots héréditaires. » On voit tout de suite qu'une pareille distinction est purement historique et externe, et n'a aucune base linguistique. Il est clair qu'un mot allemand emprunté au VIe siècle n'est pas moins un mot d'emprunt qu'un mot allemand emprunté au IXe. L'un et l'autre ont participé à l'évolution de la langue depuis qu'ils y ont pénétré, et n'ont pas participé à l'évolution antérieure ; cette évolution était plus avancée, naturellement, quand le second a commencé à y prendre part ; mais cela ne change en rien le rapport de chacun d'eux avec l'idiome où il a pénétré. M. Berger pense-t-il donc qu'il y ait une coupure dans cette évolution, et que le « français » ait commencé au VIIIe siècle ? On ne saurait trop répéter, — bien que tout le monde le sache aujourd'hui en théorie, mais parce qu'on l'oublie sans cesse dans la pratique, — qu'il n'y a aucune solution de continuité entre le latin et le roman, ou, plus spécialement, entre le latin et le français. Il faut même remonter plus haut encore. De ce qu'un mot étranger sera entré dans le latin cinquante ans avant la conquête et la latinisation de la Gaule ou cinquante ans après, il ne s'ensuivra pas la moindre différence, au point de vue linguistique, dans le phénomène que représente cet

1. On ne voit pas bien pourquoi les mots d'emprunt sont attribués uniquement au haut-allemand ; le bas-allemand a dû en fournir d'au moins aussi nombreux.

emprunt; il n'y en aura pas davantage si le mot est entré dans le latin plusieurs siècles avant cette conquête. Le mot *lettre*, si, comme on le croit, il vient du grec διφθέρα, n'est pas pour le linguiste un mot d'emprunt moins légitimement que tel mot pris tout récemment à l'anglais. Il a, en effet, été, comme celui-ci, introduit dans la langue à un moment donné et n'a, naturellement, participé à l'évolution de cette langue qu'à partir de ce moment. Il en est de même, à plus forte raison, d'un mot germanique introduit dans le gallo-roman avant l'époque des invasions et d'un mot introduit après : *burg* a beau avoir été admis dans le latin parlé dès le IIIe siècle de notre ère, le mot qu'il a fourni au latin et qui vit encore dans la plupart des langues romanes n'en est pas moins un mot d'emprunt, tout aussi bien que ceux qui représentent *hariberga*, emprunté en Gaule sans doute au VIe siècle, *sciper*, emprunté au IXe ou Xe, *landsknecht*, emprunté au XVe, ou *blockhaus*, emprunté au XIXe. M. Berger aurait dû intituler son livre : *Les mots empruntés par le français à partir du VIIIe siècle et conservés dans les plus anciens textes*. Il aurait ainsi évité ce qu'il y a de peu scientifique dans sa définition des mots d'emprunt.

Mais un livre ainsi limité demandait une préface qui manque à celui de M. Berger. L'auteur aurait dû commencer par nous donner un tableau de l'état où était arrivée l'évolution phonétique du français au moment où les mots qu'il se proposait d'étudier y ont pénétré. Dès lors tout mot qui aurait participé aux phases antérieures devait être exclu, sauf les cas, indiqués un peu superficiellement par l'auteur, où ceux qui introduisaient des mots latins[1] dans la langue vulgaire les ont accommodés en quelqu'une de leurs parties aux formes existantes de cette langue. C'est ce que nous faisons encore inconsciemment, au moins la plupart du temps, pour les terminaisons : les mots comme *agenda*, *virus*, *minium*, *iris*, *facies*, *cruor*, sont relativement rares[2] : nous accommodons généralement les terminai-

1. Je me borne ici aux mots latins.

2. M. Berger, d'accord avec d'autres philologues, distingue (p. 6) de tels mots des autres, sous le nom de « mots étrangers », parce qu'ils « ont gardé autant que possible leur forme originaire et constituent dans la langue un élément à part, vraiment étranger ». Cela n'est vrai qu'au moment de la pre-

sons à nos habitudes, et c'est ce qu'ont fait aussi nos prédécesseurs. Il est plus douteux qu'ils aient appliqué ce système aux phonèmes du commencement et de l'intérieur des mots. D'après M. Berger (p. 13 [1]), « les clercs ont pratiqué sur plusieurs des mots qu'ils francisaient, pour les faire plus facilement prononcer par le peuple, un changement phonétique qui, en réalité, avait cessé d'agir, mais qui survivait dans leur conscience comme signe distinctif des mots indigènes. C'est le cas, par exemple, pour le changement de *ca* initial en *cha*, qui remonte sans doute à la fin du VII[e] siècle, dans des mots comme *chameil*, *chandelabre*, *chapitre*, *charitet*, *chaste*, etc., qui ressemblent à des mots héréditaires par leur initiale, mais qui portent d'ailleurs l'empreinte d'une période linguistique plus récente. » J'avoue que je doute de l'emploi de ce procédé [2]. Parmi les mots en ques-

mière introduction de ces mots, et l'est, à vrai dire, tout autant des mots dont la forme a été quelque peu modifiée quand on les a empruntés. Les « mots étrangers » qui entrent dans la langue courante n'y sont plus sentis comme tels (voir, par exemple, *omnibus*, *iris*, *piano*, *ticket*), et subissent toutes les évolutions subséquentes du français, comme les mots du fonds le plus ancien. C'est l'orthographe surtout qui nous fait paraître certains mots comme étrangers ; si on les écrivait conformément à la prononciation qu'ils ont prise en français, ils ne sembleraient pas plus exotiques que d'autres (voir là-dessus les remarques de M. R. de Gourmont dans son livre sur *L'esthétique de la langue française*). Ce qui fait que les mots d'emprunt restent ou ne restent pas des éléments étrangers dans la langue, c'est moins leur forme plus ou moins accommodée que leur usage plus ou moins étendu. On peut en voir un exemple curieux dans le mot récemment introduit et devenu trop rapidement populaire d'*influenza* : les uns y sentent encore un mot étranger et le prononcent (plus ou moins exactement) à l'italienne ; la plupart le prononcent *ẽflüãzd* (mais ici c'est l'orthographe qui a dicté la prononciation).

1. M. Berger ne fait guère d'ailleurs que reproduire la doctrine de M. Meyer-Lübke (*Gramm. des langues romanes*, I, § 13).

2. Je sais bien qu'on trouve des faits analogues dans les rapports des patois avec la langue littéraire ; mais les conditions sont différentes. Tallemant des Réaux raconte que, quand un M. Camus fut nommé intendant en Picardie, les gens du pays, croyant bien faire, l'appelaient M. *Chamus*, parce qu'ils savaient qu'on devait dire un *chat* et non un *cat*. — Inversement, dans le dicton « picard » cité par La Fontaine, on lit *chire* et *chen* pour *sire* et *sen* (fr. *son*), parce que l'auteur savait que *cire* et *ce* étaient en picard *chire* et *che*,

tion, il en est, comme *chameil* [1], qui ne sont peut-être pas des mots savants ; quant aux autres, pourquoi n'auraient-ils pas été empruntés avant la fin du VIIe siècle ? Il ne faut pas oublier que les emprunts au latin littéraire, à l'époque dont il s'agit, et même pendant une grande partie du moyen âge, ne se produisaient pas tous comme ils se produisent de nos jours, c'est-à-dire par la voie des livres. Les clercs, — qui formaient toute la partie instruite de la population, — parlaient à la fois le latin littéraire (plus ou moins correctement) et le latin vulgaire. Il était très naturel qu'ils fissent passer de l'un à l'autre des mots dont ils avaient besoin, soit pour la vie pratique, soit pour l'enseignement religieux, et je ne vois aucune raison pour refuser d'admettre que, dès avant l'altération du *ca*, ils avaient pu en introduire un certain nombre dans l'usage vulgaire [2]. Les mots qu'ils y ont introduits plus tard, comme *calende, cane, canon, cantique*, n'ont pas été soumis par eux à la refaçon que suppose l'auteur. — Il en est autrement d'un autre groupe de mots signalé par M. Berger, celui où, comme dans *escole, espirital, estúdie*, des mots évidemment d'origine savante ont reçu l'*e* prothétique devant l'*s* dite impure. Ici, il y avait une nécessité d'accommodation à la prononciation du peuple, qui ne pouvait articuler l'*s* impure initiale sans la faire précéder d'une voyelle d'appui [3], et bien des graphies montrent que beaucoup de clercs

---

1. L'*a* (cf. *chemin, chemise*) a pu être conservé dans ce mot beaucoup moins usité.

2. L'*e* final de *chaste* semble assurément l'assigner à une époque postérieure (j'en parlerai plus tard) ; mais on peut admettre que le mot *castitatem* a été d'abord introduit (le traitement qu'il a subi et qui en a fait *chasteé* indique son ancienneté dans le français), et que *chaste* s'est plus tard modelé sur *chástẹdẹ́ṭ*.

3. On sait que le peuple y trouve encore de la difficulté et ajoute, — ou ajoutait il n'y a pas longtemps, — cet *e* aux mots savants qu'il adopte (*estatue, estation*, etc.). On voit l'usage très hésitant au XVIe siècle sur ce point (Thurot, t. I, p. 215-220). Je mettrais à part le mot *esciënt*, qui se retrouve en provençal, et qui a fort bien pu être emprunté en Gaule antérieurement à l'altération du *c* ; postérieurement à cette altération, — qui certainement se produisit même dans la prononciation du latin, — on ne comprendrait pas le besoin de la prothèse (*esciënce*, qui n'a d'ailleurs pas vécu, s'est modelé sur *esciënt*).

eux-mêmes en avaient perdu l'habitude et ajoutaient cet *e* même quand ils parlaient latin. Il faut tenir grand compte, et nous reviendrons là-dessus par la suite, de cette condition particulière des échanges qui se produisaient entre le latin vulgaire et le latin littéraire dans la bouche même de gens qui parlaient les deux. Il faut aussi se rappeler que ces deux langues n'étaient pas nettement séparées. Sans doute, on apprenait dans les écoles à prononcer le latin littéraire conformément à ce qu'on savait de la tradition ancienne; mais cette tradition allait s'affaiblissant de plus en plus, et il suffit de lire les textes latins écrits à l'époque mérovingienne pour voir que la prononciation du latin par les clercs était fortement influencée par celle du latin vulgaire. Ce n'est qu'après la réforme de Charlemagne, quand on eut restauré à peu près l'orthographe latine, que les deux langues, la morte et la vivante, apparurent comme clairement distinctes en face l'une de l'autre : la conscience de cette opposition se manifeste dans les célèbres dispositions des conciles de la fin du règne qui prescrivent aux curés de traduire leurs allocutions *in rusticam romanam linguam*. C'est du reste à partir de ce moment que se produisent les emprunts étudiés par M. Berger, et dès lors ils ont, au moins en partie, un caractère nouveau. Ceux qui se font oralement et par des gens parlant les deux langues deviennent de plus en plus rares; la plupart sont des emprunts faits par des gens qui veulent *écrire* la langue vulgaire et qui, habituellement, parlent, mais surtout écrivent ou au moins lisent le latin. Ces emprunts se font surtout dans des traductions ou des arrangements d'écrits latins, et beaucoup d'entre eux ne sont sans doute pas sortis, soit du cercle restreint des lecteurs auxquels étaient destinés ces traductions ou ces arrangements, soit même du livre où ils avaient été introduits par le traducteur ou arrangeur. Celui-ci, en tout cas, a pleine conscience de faire une transplantation voulue d'une langue dans l'autre, tandis qu'à l'époque précédente un clerc ne se rendait pas toujours un compte exact de ce qu'il faisait en mêlant dans son discours vulgaire un mot qu'habituellement il n'employait qu'avec ses pareils et sous une forme plus strictement latine.

Le contact intime, pendant la période mérovingienne, de la langue des clercs avec la langue du peuple est de nature à jeter

de la lumière sur deux chapitres du livre de M. Berger où il a rassemblé des faits fort intéressants, mais sans les mettre tout à fait dans leur vrai jour et même sans les embrasser dans un coup d'œil d'ensemble. Ce sont ceux qu'il intitule « Mots latins empruntés qui ne sont pas attestés dans le latin littéraire » et « Formation des mots dans les mots savants ». Il semble, au premier abord, fort surprenant que l'on signale en français, comme empruntés au latin, des mots que le latin ne connaît pas, et on aurait souhaité que l'auteur nous dît comment il s'explique ce fait. Les mots qu'il range sous cette rubrique, après qu'on en a retranché ceux qui, à mon avis, n'ont pas droit d'y figurer [1], sont en partie des dérivés [2] ou des composés [3] latins parfaitement réguliers, qui se retrouvent pour la plupart dans les autres langues romanes, appartiennent donc au fonds latin, et ne sont que par hasard absents des monuments du latin littéraire antérieurs au VIIIe siècle qui nous sont parvenus [4]. Toutefois cette absence même nous fait croire qu'ils sont

1. *Domnizelle*, dans *Eul.*, n'est qu'une graphie imparfaite pour *domnezelle* = *domneiselle*; le mot n'a donc aucun caractère savant. — On ne sait d'où peut venir *esterminals*, qui paraît désigner des pierres précieuses au v. 1662 du ms. d'Oxford du *Roland*, et qui est sans doute altéré. — *Stupla*, forme du latin vulgaire pour *stipula*, aurait dû, d'après M. Berger, donner en latin *estoille*; c'est une théorie que je discuterai plus loin; mais *estoble* remonte à une forme *stubla* et n'est pas un mot savant. — *Menestrel* n'est savant que si on accepte l'opinion de l'auteur sur *menestier*, dont je parlerai plus tard. — La forme la plus ancienne d'*oriflamme* est *órie flambe* et doit être entendue comme deux mots, dont le premier, *órie*, a été étudié en son lieu. — *Monicum* pour *monachum* n'est qu'une altération analogique. — *Palatinus* est dans de nombreux textes latins. — *Defaciun* (*Lois de Guill.*) n'est qu'une graphie de *desfaçon*. — *Vassus* est attesté de si bonne heure que je n'aurais pas rangé ici *vassus vassorum*.

2. Tels sont *acutiare*, *cultivare*, *putritura*, *regnatus*, *salvitas*, *tapitium*, *troparium*, *hymnarium*. — Le mot *censa*, attesté d'ailleurs dans du Cange, est surprenant; c'est peut-être un déverbal de *censare* plutôt qu'un féminin donné à *census*. — *Monochordion* est un emprunt fait au grec byzantin.

3. *Condignare*, *propausare* (inutile d'admettre ici l'immixtion de *ponere*), *translatare*, *transvasare*.

4. C'est là ce que M. Berger entend par *Schriftlatein*; car plusieurs des mots en question, comme il le remarque lui-même, sont attestés dans le bas-latin.

venus au français du latin parlé par les clercs et non des livres. Mais il en est quelques-uns qui sont plus intéressants et qui méritent, à divers points de vue, d'attirer notre attention [1].

Le mot a. fr. *nobilie* (plus tard *nobile, nobire*) « de race noble [2] », est, à coup sûr, un mot savant, et paraît répondre à un latin *nobilius*. Ce mot latin n'est dans aucun texte. Il doit cependant avoir existé dans le vocabulaire des clercs de l'époque mérovingienne, auquel nous pouvons le restituer d'après le français. C'est, à mon avis, une imitation du germ. *adelenc*, lequel s'est conservé en provençal, mais qui, dans la France du Nord, a suscité un équivalent latin [3] ; cet équivalent a passé de a langue des clercs dans celle des laïques.

Un autre mot fort curieux est celui que représente le fr. *aveugle*, qui remonte évidemment à un latin *aboculus*, « sans yeux ». « En sa qualité de formation nouvelle introduite tardivement par les savants, le mot, dit M. Berger, n'a plus pu se

---

1. L'origine du mot anc. fr. *chidable, chedable*, est très douteuse, aussi bien que son caractère savant.

2. C'est là le vrai sens du mot, qui ne fait pas tout à fait double emploi avec *noble* : il ne se dit jamais que d'une personne (sauf au XIVe siècle, où le mot n'est plus qu'un archaïsme, repris à la littérature antérieure et qu'on ne comprend plus bien). — M. Meyer-Lübke (*Literaturbl. für germ. und rom. Philol.*, 1899, col. 277) ne veut pas admettre une formation *nobilius* : « Je ne puis voir là, dit-il, qu'un génitif pluriel, ce qui, syntactiquement, ne convient guère, ou un *nobiles* accentué à la manière savante, qui, après l'action des lois relatives aux [voyelles] finales, a été admis sous la forme *nobile* et a été assimilé aux mots également étrangers *milie*, etc. » La seconde hypothèse est inadmissible, d'abord parce qu'à l'époque dont il s'agit les clercs avaient encore gardé l'accentuation latine (cf. *titele, umele*, etc.), ensuite parce que l'assimilation de *nobile* à *milie* (*nobilie*) est plus qu'invraisemblable. La première serait peut-être acceptable (on serait parti de *filius* ou *filii nobilium*) ; mais je ne vois aucune impossibilité à la création d'un *nobilius* telle que je l'ai indiquée (cf. *levius, mixtilius, nerius, rapidius*, cités par A. Thomas, *Essais de philol. française*, p. 79).

3. Diez (suivi par MM. Mackel et Körting) rattache à ce mot un soi-disant anc. fr. *elin*, « gentilhomme », pour lequel il renvoie à Roquefort. Mais Roquefort a pris le mot à Carpentier, qui cite le passage unique de Froissart, où le mot (qu'il faut sans doute corriger en *edelin*) est expressément donné comme un mot frison.

développer régulièrement en *avueil.* » On se demande pourquoi les savants sont allés forger un mot aussi dénué d'analogie [1], quand ils avaient *caecus* et *orbus* (*lumine*), et pourquoi la langue vulgaire le leur a emprunté. M. Gröber a cru pouvoir, bien qu'avec des restrictions, attribuer *aboculus*, non au latin des savants, mais bien au latin vulgaire ; après avoir cité le prov. *avugle*, le fr. *avugle*, *aveugle*, l'it. *avócolo*, il ajoute : « Seule la forme italienne est régulière ; le prov. et le fr., avec *u* et *eu* pour *ŏ*, indiquent une introduction tardive ; *gl* pour *c'l*, également, est étranger au provençal et au français. Le mot n'a donc été vulgaire qu'au plus tôt dans le latin tardif. » Il faut faire des distinctions dans ces remarques. L'it. *avócolo* n'est nullement régulier si on le compare aux mots vraiment héréditaires (cf. *occhio* de *oculus*) et est certainement un mot d'emprunt. Le *gl* du provençal et du français indique aussi un emprunt, mais un emprunt très ancien [2]. Quant à la diphtongue *ue* de l'ancien fr. (d'où *eu*), loin d'être moderne, elle est un signe de haute antiquité qui nous prouve que le mot existait dans le latin vulgaire de la Gaule du Nord avant l'époque, assurément fort ancienne, où l'*ŏ* tonique s'est diphtongué en *uo* puis *ue*. Il résulte de ces faits qu'*aveugle* est bien un mot d'emprunt [3], mais que l'emprunt remonte au moins au ve ou vi^e^ siècle ; il n'avait donc pas, d'après le plan de M. Berger, à figurer dans son livre. Mais il est intéressant de rechercher comment il s'est formé. Je pense qu'*aboculus* est une simple imitation du bas-grec ἀπομμάτος, et que peut-être celui-ci est le déverbal d'un verbe ἀπομματῶ [4] ou ἀπομματίζω [5] (que les textes ne nous ont pas conservé),

---

1. Diez compare *amens*, *abnormis*, etc., mais aucun de ces mots n'a passé en roman, et ni le bas latin ni le roman n'ont formé aucun mot de ce genre.

2. Je reviendrai en détail sur ce point intéressant dans la suite de la présente étude.

3. Dans le *Dict. général*, *aveugle* est donné comme mot populaire tiré d'*aboculus*, avec renvoi à divers paragraphes du *Traité de la formation de la langue*, qui n'a pas encore paru.

4. Cf. ἐξομματοῦν, qui signifie en même temps « faire voir clair » et « aveugler ». Diez connaît aussi un ἐξομμάτος (ou ἐξόμματος), qui n'apparaît qu'à une époque très basse.

5. Voir les verbes du même type cités à la note [3 de la page suivante].

qui avait donné un latin *aboculare*. Diez remarque en effet que « l'it. *avócolo* est tombé en désuétude [1], tandis qu'*avocolare* persiste même dans les dialectes » ; en anc. prov. on ne trouve attesté que *avogolar*. On peut donc croire que *avocolo*, *avogle*. sont tirés du verbe *avocolare*, *avogler* [2]. Je pense, en effet, que le verbe a été fabriqué à un certain moment dans le latin vulgaire d'Italie, d'où il a passé dans celui de la Gaule, pour désigner le supplice de l'excécation, qui fut si usité aux temps du Bas-Empire, et qui resta surtout familier aux Byzantins : *aboculare* signifie « priver des yeux » et *aboculus* « celui qui en a été privé ». Nous comprenons ainsi la raison de la création du mot [3], et nous nous expliquons qu'il ait passé dans l'usage vulgaire ; mais il l'a fait à une époque antérieure à celle où M. Berger voulait circonscrire son étude.

J'en dirai autant d'un autre mot intéressant qu'il a enregistré dans ce chapitre, le mot *conjugula*, qui a donné en anc. fr. *conjogle*, conservé uniquement au v. 84 du *Pèlerinage de Charlemagne* et dans une charte wallonne du XIII[e] siècle citée par Carpentier [4]. Le mot a cependant dû être fort usité : il désigne des courroies de forme particulière qui servaient à atteler deux bœufs ensemble, et il a sans doute été formé lors de l'invention même de l'objet [5]. La forme du mot *conjogle* prouve simplement,

---

1. Le subst. adj. existe néanmoins dans quelques dialectes, et même sous des formes plus populaires que l'it. *avócolo* ; voir les formes du Val d'Aoste *avúljo aúljo*, citées par M. le comte Nigra, *Arch. glottologico ital.*, XIV, 369 (quoiqu'on puisse douter de l'identité de ce mot avec différents mots qui désignent le lézard). Sur l'ancienne forme lombarde *avogal*, voir Keller, *Die Sprache der Reimpredigt des Pietro da Bersagapé* (Frauenfeld, 1896), au glossaire.

2. En revanche, on a tiré en ancien français de l'adj. le verbe *avoglir*.

3. Et aussi cette singulière formation avec *ab* : *ab* n'est que la reproduction du grec ἀπό ; des formations de ce genre se rencontrent dans le grec byzantin et déjà dans le grec ancien (ἀποδερματῶ ἀπογλωττίζω, ἀποκεφαλίζω, ἀποκιδαρῶ, ἀποστεγῶ, ἀποστομαχίζω, ἀποτεκνῶ, ἀποχειρίζω).

4. Cette charte porte, dans le texte de Carpentier (reproduit par Godefroy), *congles* ; mais je pense que c'est une faute d'écriture ou de lecture pour *conjougles* (ou peut-être *conjongles* ; cf. les exemples de *conjuncula* cités dans la note suivante).

5. Du Cange donne, d'après des *Glossae veteres*, *conjuglae* ζευκτῆρες, et, d'après les gloses anglo-saxonnes d'Aelfric, *conjuncla*, *vristra* ; à noter, outre

par la persistance de *gl*, qu'il ne remonte pas au vieux fonds du latin vulgaire, et le lat. *conjugla* apparaissant dès l'époque mérovingienne, on doit croire que le mot vulgaire est contemporain [1].

Un mot curieux est *paterne*, fém., qui, dans plusieurs chansons de geste et déjà dans le *Boèce* provençal, est employé comme synonyme d'abord de Dieu le père, puis de Dieu en général [2]. Il résulte d'un texte cité par Carpentier que *paterna* désignait en latin une image de Dieu le père (ce qu'on appelait aussi *majestas*), en sorte qu'il faut y voir une locution abrégée pour *imago paterna* [3]. Le fait que cette désignation, toute cléricale à l'origine, s'est répandue dans la langue des laïques et a fini par y signifier simplement « Dieu », porte à croire que les images de ce genre occupaient dans les églises une place importante et de nature à frapper l'imagination. On pense à ces colossales images de Dieu le père, à ces « majestés » en mosaïque, qui remplissent le fond des absides ou les voûtes des coupoles dans les églises byzantines, et on a peut-être le droit de voir dans l'usage vulgaire de ce mot latin une trace de la décoration usuelle des églises, tout au moins à l'époque carolingienne.

Le chapitre que M. Berger intitule « Wortbildung der gelehrten Wörter » présente des faits du même genre, et d'ail-

---

deux exemples de *conjuncula* tirés d'autres textes, celui-ci, qui précise le sens et l'usage du mot : *Accessit ubi boves juncti erant, et juncturas super capita eorum, quas rustici conjunculas appellant, omnes truncavit.*

1. Je ne comprends pas ce que veut dire la remarque de M. Meyer-Lübke sur ce mot (*l. c.*, col. 277) : « Que faut-il penser de *conjugle* ? N'appartient-il pas à cette classe de mots dont j'ai parlé dans ma *Gramm.*, II, § 412 ? » A l'endroit indiqué il est parlé des dérivés en *-uca*.

2. Parfois même spécialement de Dieu le fils (voir l'exemple de *Guillaume de Palerne*, v. 3131, cité dans Godefroy). — Dans la locution « par la paterne Dieu », employée comme serment, il y a une sorte de pléonasme.

3. Encore au XVIe siècle nous voyons un peintre enluminer le canon d'un missel (il s'agit du « missel du grand autel »), « garny de sa paterne, lectres et vignettes » ; voir la notice de M. Ém. Picot sur l'enlumineur parisien Guillaume Richardière dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XVI, p. 38. — Godefroy traduit : « affection paternelle, sentiments paternels, qualité de père », mais on ne trouve aucun passage qui autorise cette explication.

leurs plusieurs des mots qui y sont enregistrés auraient aussi bien pu figurer dans le chapitre précédent [1]. Il contient des composés et des dérivés, dont quelques-uns sont sans doute postérieurs à l'époque où commencent les plus anciens monuments français, mais dont beaucoup appartiennent assurément à ce latin mérovingien, parlé bien que surtout appris dans les livres, encore vivant jusqu'à un certain point, comme le fut d'ailleurs le latin jusqu'à la Renaissance, où une restauration du latin classique plus radicale mit fin au développement du latin médiéval [2]. A cette formation latine appartiennent visiblement des mots comme *antianus* [3], *contrariare* [4], *contrariosus*, *incensare*, *gratiare* [5], *justitiare*, *justitiarius*, *paganismus*, *seminosus*, etc. Plusieurs d'entre eux ont dû passer dans l'usage vulgaire avant l'époque où M. Berger a voulu faire commencer son relevé. Mais c'est là une inconséquence qui se retrouve souvent dans son livre, et qu'il aurait sans doute évitée s'il avait, comme je le disais tout à l'heure, placé dans son introduction un tableau aussi précis que possible (il ne saurait l'être entièrement dans l'état de nos connaissances) du point où en était arrivée l'évolution phonétique de la langue au moment où il la prend.

Cette introduction est d'ailleurs intéressante. Elle se divise en deux parties. Dans la première l'auteur examine les principales sources des mots d'emprunt tirés du latin : la religion, le droit, la science, le commerce, les arts; puis il essaie de déter-

---

1. Je ne comprends pas pourquoi *nobilius*, par exemple, est dans le premier et *antianus* dans le second.

2. Voir sur ce point les remarques que j'ai présentées dans la *Romania*, t. XXIII, p. 590-594.

3. *Antianus* étant représenté, outre le français et le provençal, par l'italien et l'espagnol, la formation en bas-latin doit en remonter très haut. Que le mot soit savant dans les langues romanes, c'est ce qu'a très bien montré M. A. Thomas (*Romania*, t. XXVIII, p. 170); mais je suis moins porté à croire à un emprunt de l'italien et de l'espagnol au gallo-roman. Le mot a dû être formé sur *antea*, prononcé *antsia* par les clercs eux-mêmes.

4. *Contrariari* est déjà dans un auteur du IVe siècle, et *contrariare*, au sens du fr. *contrarier*, n'est pas rare en bas-latin.

5. *Gratiare* a été tiré par les clercs de *gratia* prononcé *gratsia*, comme *antianus* d'*antsia*. Il se trouve déjà dans des documents latins de l'époque mérovingienne.

miner la proportion dans laquelle les textes qu'il a dépouillés[1] sont munis de mots savants et n'oublie pas que cette proportion dépend beaucoup du caractère de chacun d'eux[2]; il parle ensuite, brièvement, des emprunts au grec et au celtique, emprunts qui, n'ayant pas été directs à l'époque dont il s'occupe, rentrent pour lui dans les mots latins, et, un peu plus longuement, des mots germaniques (nous avons vu qu'il exclut les plus anciens) et orientaux. Dans la seconde partie, l'auteur passe en revue les travaux, — dont quelques-uns fort distingués[3], — qui ont déjà été consacrés au sujet de son étude, dis-

1. Ce sont, — outre les Serments, *Eulalie*, *Jonas* et *Léger*, — les Psautiers d'Oxford et de Cambridge, les *Vers del juïse*, le petit poème imité du *Cantique des cantiques*, le *Sermon en vers*, l'*Alexis*, le *Compot* de Philippe de Than (le *Bestiaire* est exclu, sans doute faute d'une édition critique, mais c'est regrettable), et comme textes profanes, — outre les *Lois de Guillaume*, — le *Pèlerinage de Charlemagne*, *Roland*, le *Couronnement de Louis* et le *Charroi de Nimes* (plus le fragment d'*Alexandre*, qui n'est pas français et aurait dû être exclu, comme l'a été le poème de la *Passion*). On ne comprend pas bien pourquoi l'auteur a choisi ces deux chansons de geste entre toutes (quand il a laissé de côté *Gormond et Isembard*); elles sont certainement anciennes, mais nous ne les avons pas sous leur forme première (en outre on n'a pas du *Charroi* une édition critique). — On regrette l'absence du *Lapidaire* et surtout de la *Vie de saint Brendan*.

2. Au reste, il est impossible de l'évaluer avec certitude. M. Berger remarque avec raison que des mots dont la forme semble savante ne sont pas savants pour cela, parce qu'ils sont influencés par des congénères (*onorer* au lieu d'*ondrer* à cause d'*onor*, etc.); mais en revanche il y a des mots qui ne violent aucune des règles de permutation, parce que leur constitution ne les soumettait à aucune de ces permutations, et qui n'en sont pas moins ou n'en peuvent pas moins être savants : *vers*, par exemple, répond régulièrement à *versus*, mais il peut très bien avoir été emprunté au latin (de même *durer*, *ferment*, *punir*, et beaucoup d'autres). D'autres ont subi toutes les modifications régulières qui caractérisent le français et même le roman et n'en sont pas moins des mots empruntés, comme *batesme*, *evesque*, etc.

3. Notamment ceux de MM. Flaschel, Pakscher et Keesebiter (celui-ci, particulièrement intéressant, sur les mots d'origine chrétienne dans le développement du français). — M. Berger n'a connu qu'après avoir terminé son livre la dissertation de M. Eiselein sur le développement phonétique des mots d'emprunt français d'origine latine. Il en a depuis rendu compte dans le *Literaturbl. für germ. und rom. Philol.*, 1899, col. 409-413.

cute certaines assertions de ses prédécesseurs[1] et expose la méthode qu'il a suivie et les limites qu'il s'est prescrites dans le dépouillement critique qui fait le véritable objet de son livre et qu'il me reste à examiner.

Comme je l'ai dit en commençant, M. Berger s'est surtout attaché au côté proprement linguistique du sujet qu'il étudiait. Son livre est essentiellement un index raisonné, par ordre alphabétique, — divisé, on l'a vu, en trois parties d'étendue et d'importance très inégales, — des mots d'emprunt qu'il a relevés dans les plus anciens textes français. La première partie, consacrée aux mots d'origine latine, de beaucoup la plus longue et la plus importante et qui forme le vrai fond du livre, — c'est la seule dont je m'occuperai, — comprend trois chapitres ; j'ai déjà parlé des chapitres II et III, qui n'ont à eux deux que 33 pages ; je vais présenter quelques remarques sur le chapitre I, qui n'en comprend pas moins de 234, et qui est consacré aux « mots empruntés au latin littéraire ».

L'auteur déclare qu'il a renoncé à déterminer pour chacun des mots qu'il étudie, d'après les évolutions phonétiques qui y sont ou n'y sont pas accomplies, la date de son introduction dans la langue vulgaire. La tâche était en effet très difficile, peut-être même au-dessus des moyens dont dispose aujourd'hui la science. Il est regrettable toutefois que M. Berger n'ait pas essayé, çà et là, d'aborder ces problèmes intéressants et délicats. Sa pénétration et son exactitude lui auraient sûrement permis d'en résoudre plus d'un, et il aurait pu ainsi planter quelques jalons utiles pour l'histoire de la phonétique du français à l'époque si importante et encore si obscure qui précède l'apparition des plus anciens documents écrits. Il est vrai que souvent les résultats auxquels il serait arrivé lui auraient montré que

---

1. C'est à tort que l'auteur conteste (p. 30-31) le caractère emprunté du mot *empereur*. L'intercalation euphonique d'un *e* dans le groupe *pr* n'a aucune analogie (l'interversion de *temprer* en *tremper* est tout autre chose) ; *sperare* ne pouvait donner qu'*esperer*, parce que l'*e* de *sperare* est à la syllabe initiale du mot (l'*e* prothétique ne change jamais rien à cette condition), et *desperer* a conservé son *e* à cause de son rapport avec *esperer*. *Imperator* a été réintroduit dans l'usage vulgaire, d'où il avait disparu depuis trois siècles, quand Charlemagne a restauré en sa personne la dignité impériale.

l'emprunt remontait bien au-delà de la période où il a voulu se renfermer : cela l'aurait amené soit à exclure les mots en question, soit, ce qui eût mieux valu, à reculer les limites de cette période ; en tout cas, cela l'aurait sans doute engagé à fixer ces limites, dès le début de son travail, avec plus de précision qu'il ne l'a fait. J'ai déjà donné quelques exemples de faits de ce genre ; c'est à en signaler d'autres que je m'attacherai surtout dans ces notes.

Mais, avant d'aborder les critiques de détail, je dois rendre hommage aux qualités solides et à l'utilité durable du travail de l'auteur. M. Berger joint une information très précise et très étendue à une méthode rigoureuse et à une intelligence remarquable des phénomènes linguistiques. Il a imaginé, pour bien faire comprendre le caractère des mots qu'il étudie, un procédé aussi simple qu'ingénieux, mais qui demandait une connaissance peu commune de la phonétique : il établit pour chacun d'eux la forme qu'il a ou qu'il devrait avoir d'après l'évolution normale des mots héréditaires, et, d'autre part, la forme la plus savante qu'il a prise ou qu'il aurait pu prendre ; ainsi il place le mot *chapitle* (d'où *chapitre*) entre la forme *cheveil*, que *capitulum* aurait aujourd'hui s'il s'était comporté comme *vetulum*, et la forme *capitule*, qu'il a reçue dans la langue scientifique moderne. Ce double *schéma* dispense de beaucoup de longueurs et de répétitions, et frappe vivement l'esprit du lecteur. Dans sa construction des formes normales, M. Berger a poussé très loin la rigueur de ses exigences : il l'a parfois, comme on le verra, poussée trop loin ou dans une direction qui ne semble pas la bonne ; mais, par là même, il fait réfléchir, et, en inquiétant dans leur possession traditionnelle nombre de mots qui passaient pour légitimes et auxquels il trouve des signes cachés d'intrusion, il pousse à une utile revision de tout notre vocabulaire, où déjà, depuis que la phonétique historique est solidement constituée dans la plupart de ses traits, un si grand nombre de radiations ont été pratiquées dans la liste des mots héréditaires au profit de celle des mots empruntés. Si, comme il arrive, on se sent instinctivement porté à contester telle ou telle de ses exclusions, on est obligé, pour justifier la demande en réintégration qu'on veut introduire, de discuter de près ses arguments, et cette discussion ne peut que tourner au profit de la

phonétique historique, l'auteur n'avançant rien à la légère et ne fondant ses décisions que sur des arguments qui valent toujours d'être pesés avec soin.

Un autre mérite, secondaire mais fort louable, du livre de M. Berger, c'est le soin qu'il a pris de relever et, quand il y a lieu, de discuter les opinions émises avant lui sur les mots qui font l'objet de son étude. La tâche lui était facilitée par le *Dictionnaire latin-roman* de M. Körting; mais ce répertoire, qui d'ailleurs a rendu et rend tant de services à la lexicologie romane, est déjà vieux de près de dix ans, et depuis dix ans on a beaucoup travaillé dans ce domaine. Puis M. Körting n'admet précisément les mots d'emprunt qu'avec réserve (il est vrai que dans un grand nombre de cas il ne les discerne pas nettement des autres), et en général ces mots, comme il était naturel, ont été plutôt négligés par les philologues. Il a fallu à M. Berger des lectures étendues pour réunir sur beaucoup d'entre eux ce qu'on en avait dit avant lui, et il est très commode pour le lecteur d'en trouver, dans chacun de ces articles, l'indication et la critique.

J'examinerai dans cet article quelques-uns des traits de l'évolution phonétique du gallo-roman qui ressortent de l'étude de nos plus anciens mots d'emprunt[1]; mais je dois d'abord rappeler et compléter une observation que j'ai déjà faite et qu'il est important de ne pas perdre de vue quand il s'agit d'apprécier les emprunts faits anciennement par le français au latin. Le latin littéraire a été longtemps une langue parlée en même temps que le latin vulgaire et précisément par les gens qui ont introduit dans l'un plusieurs des mots de l'autre[2] : ces mots ont donc passé dans le latin vulgaire tels qu'ils étaient prononcés en latin par les lettrés. Cela complique quelque peu la question de

1. Il m'arrivera de citer des mots qui ne figurent pas dans le livre de M. Berger, parce qu'ils n'étaient pas dans les ouvrages qu'il a dépouillés, L'auteur lui-même a plus d'une fois mentionné, à titre de comparaison, des mots qui sont absents de son répertoire alphabétique.

2. On sait que si le latin littéraire a fait pénétrer beaucoup de mots dans le français, en revanche le bas-latin a, pendant tout le moyen âge, admis un très grand nombre de mots français, en les affublant plus ou moins adroitement de formes latines.

chronologie phonétique. Le fait se produit encore de nos jours : les mots latins que nous empruntons entrent dans notre langue avec la prononciation que nous leur donnons en latin ; ce serait une grave erreur de croire, parce qu'ils se soumettent à certaines évolutions phonétiques très anciennes, qu'ils sont antérieurs à ces évolutions. Il serait absurde, par exemple, de conclure de ce que dans *murène* l'*ū* du latin *muraena* se prononce *ü* que le mot a été introduit en français avant l'époque, encore incertaine, où l'*ū* latin s'est changé en *ü*. Ce qui saute aux yeux pour l'époque moderne est aussi vrai, mais moins facile à vérifier, pour l'époque ancienne. Les évolutions phonétiques qui se sont produites avant la séparation nette et consciente du latin littéraire et du latin vulgaire ont dû atteindre la prononciation de l'un et de l'autre. Une évolution phonétique est le plus souvent un relâchement dans la prononciation, et on conçoit difficilement que les gens qui s'y laissaient aller dans l'usage vulgaire du latin aient pu s'en préserver dans l'usage grammatical de la même langue. Nous voyons clairement, par la graphie des textes écrits en Gaule aux temps mérovingiens, que la prononciation du latin par les clercs était en beaucoup de points identique à la prononciation vulgaire ; mais dans le détail nous sommes insuffisamment renseignés. Il est cependant quelques faits qui sont assurés. Ainsi la prononciation assibilée du *t̯* puis du *c* devant *i* en hiatus, plus tard du *c* devant *e*, *i* simples, a été dès l'origine commune au latin des clercs et au latin vulgaire [1]. De là vient qu'il serait déraisonnable de conclure de la prononciation du *c* dans un mot comme *celeste* qu'il a été emprunté antérieurement à l'assibilation du *c*. Mais il y a des cas beaucoup plus compliqués. L'un des phénomènes les plus anciens de l'évolution phonétique du latin est la modification subie par l'*i* en hiatus, qui a de très bonne heure cessé d'être syllabique et a pris la prononciation *j* [2], puis s'est généralement

1. Cela se voit par les emprunts faits au latin par d'autres langues. Ainsi l'allemand, qui, jusqu'au VIIIe siècle, conserve encore le *c* avec sa valeur ancienne dans les mots qu'il emprunte (*Keller*, *Kirsche*, etc.), lui donne le son *ts* à partir de cette époque dans des mots pris au latin des clercs (*Zins*, *Zirkel*, etc.). Des faits analogues s'observent en anglo-saxon, en gallois, etc.

2. Je désigne ainsi la consonne que l'on a en français dans *pied*, *yeux*, en italien dans *più*, *jettare*, en allemand dans *Jahr*.

fondu avec la consonne précédente en l'altérant d'une façon ou d'une autre, à moins qu'il ne passât derrière elle pour former diphtongue avec la voyelle précédente. Jusqu'à quel point le latin des gens cultivés a-t-il pris part à toutes les étapes de cette évolution progressive ? Nous ne pouvons le dire avec précision. Et comment se sont comportés les mots nouveaux qui ont été introduits dans le latin pendant qu'elle se poursuivait ? Il semble que la plupart se soient accommodés aux formes en usage, surtout ceux qui contenaient des suffixes ayant déjà subi l'évolution. Mais d'autres paraissent y avoir résisté : l'*i* syllabique s'est maintenu par exemple dans *christianum* (cf. *angustiare* > *angoissier*), dont l'introduction remonte cependant au premier siècle [1]. Il y a là beaucoup de petits problèmes qui demandent à être étudiés chacun à part.

Il n'est pas non plus facile de dire jusqu'à quel point la réforme carolingienne a restauré la prononciation classique du latin. Elle n'a pas rétabli la prononciation antique de *tj*, *cj*, de *c* devant *e*, *i*, mais elle a rendu à l'*i* (*e*) en hiatus sa valeur syllabique, d'où parfois de singuliers compromis, qui subsistent encore dans notre prononciation du latin et du français. Prenons, par exemple, le mot latin *portionem*, originairement de quatre syllabes : la prononciation vulgaire en avait fait *portjonem* puis *portsonem* ; la réforme a rendu à l'*i* sa valeur syllabique [2], mais en conservant après le *t* l'*s* qui n'était qu'une transformation de cet *i* devenu *j* : *portsionem*, devenu dans notre prononciation *porsionem* (fr. *portion*). — La réforme a remis graphiquement à leur place, telle que la fixaient les modèles classiques et les traités d'orthographe qu'on avait pris pour guides, les voyelles *ē* et *ĭ*, *ō* et *ŭ*, sans cesse confondues dans l'écriture mérovingienne ; mais elle ne leur a pas rendu leur valeur ancienne dans la prononciation : elle a prononcé *ė* et *é*, *ò* et *ó* d'après des règles inconnues du latin classique ; elle a assimilé

1. Des mots nouvellement formés comme *anciien* (voir ci-dessus, p. 328, note 3), *champion* (omis par M. Berger, quoiqu'il soit dans le *Roland*), ont également l'*i* syllabique.

2. Au moins en théorie et dans la versification, car en fait nous prononçons en latin *portionem*, en français *portion*, avec une *s* suivie d'un *j* (*porsjonem*, *porsjõ*).

ĭ à *ī*, *ŭ* à *ū*, fautes aussi graves dans leur genre que celles qu'elle corrigeait. A quelle époque ces nouvelles habitudes ont-elles définitivement triomphé? A quelle époque s'est introduite dans le latin la prononciation française *ü* pour *ū*, qui, en latin, s'est étendue même à *ŭ*? A quelle époque l'accentuation latine, qui s'était maintenue, a-t-elle cédé à l'accentuation uniformément oxytonique que nous donnons au latin? Autant de questions qui sont loin d'être résolues et qui intéressent celle des rapports du latin vulgaire ou français avec le latin littéraire. Une histoire de la prononciation du latin au moyen âge serait fort utile; malheureusement les renseignements précis font défaut, et on n'a pas encore essayé sérieusement d'y suppléer par les rapprochements et les inductions légitimes[1].

Je grouperai sous quelques chefs un certain nombre de mots enregistrés par M. Berger. Voyons d'abord les faits qui concernent l'accent. Il est, cela va sans dire, conservé dans les paroxytons; il l'est même, en général, comme nous le verrons tout à l'heure, dans les proparoxytons. Il y a cependant, pour cette dernière classe de mots, quelques exceptions. Les unes concernent des formes verbales telles que *estudieṭ*[2], *gracieṭ*, *sazieṭ*[3], *contrarieṭ*, qui sont déterminées par les formes accentuées sur la terminaison, *estudiier*, *graciier*, *saziier*, *contrariier*, où l'*i* avait repris en latin sa valeur syllabique; les clercs qui francisèrent ces mots ne pouvaient instituer une correspondance de formes comme *estúdjeṭ*, *grácjeṭ*, *sázjeṭ*, *contrárjeṭ*. La même observation s'applique à des formes comme *glorifieṭ*, *justifieṭ*, *moltepliet*, *senifieṭ*, *vivifieṭ*, créées sur les infinitifs correspondants.

Pour les noms, le fait est beaucoup plus rare[4] : on ne trouve

---

1. Thurot, dans ses *Extraits de manuscrits latins pour servir à l'histoire de la grammaire au moyen âge*, a donné (p. 77-79) un intéressant document du xe siècle sur la prononciation. Il a souvent aussi indiqué la prononciation du latin dans son livre sur la *Prononciation du français depuis le XVIe siècle*.

2. Je note par *ṭ*, *ḍ* la dentale vulgaire répondant à un *t*, *d* latin intervocal; elle se prononçait comme le *th* anglais dur ou doux et est plus tard tombée.

3. *Saziier* (*satiier*, *saciier*) a été, je ne sais comment, oublié par M. Berger; on lit cependant dans *Alexis*: *Ne puis tant faire que mes cuers s'en saziṭ.*

4. *Armonie* reproduit l'accentuation du mot grec, qui persistait, sans doute, en latin. — *Perfide* et *exercite* du *S. Léger* peuvent très bien, dans ce texte

guère d'assurés que *caliz* (ou *calice*), *cantike*, *martir*, *timpane*, introduits à une époque où on n'osait plus, comme on l'avait fait jusque-là, créer des proparoxytons français[1]. *Compot* semble remonter à l'époque où les latinistes prononçaient encore l'*ŭ* comme *ō*[2]; il faut alors admettre qu'il y avait eu dans ce mot une sorte de « recomposition » et que l'accent s'était porté sur la première syllabe du second élément. *Esperit*[3] s'explique peut-être par le latin, où on a, dans la versification rythmique, des traces de l'accentuation *spiritus*. En dehors de ces cas isolés, l'accentuation des proparoxytons latins a été conservée dans les mots d'emprunt les plus anciens, et a produit des proparoxytons français.

Les proparoxytons latins se divisaient en deux groupes. Dans le premier, la pénultième était séparée de l'ultième par une consonne : on conserva ces mots tels quels, en affaiblissant seulement, suivant une loi qui paraît avoir existé dès l'époque antérieure[4], toutes les pénultièmes en *e* : ainsi *órguene*, —

---

rempli de latinismes, avoir encore l'accent sur l'antépénultième. — *Estatue* peut s'être prononcé *estatve*, comme je l'ai dit autrefois, ou *estátue*. — *Adultere* (ou plutôt *avultere*), dans les *Lois de Guillaume*, est une graphie anglo-normande pour *avoltre*.

1. Plusieurs de ces mots ont peut-être été aussi introduits comme proparoxytons. Ainsi il est très possible que le *chalice* du Ps. de Cambridge soit une graphie latinisante de *chálece* (on trouve de même *virgine*, *ánime*) : le *ch* initial semble, en effet, attester une haute antiquité; mais *calice* est assuré par les deux textes des XI[e] et XII[e] siècles cités par M. Berger. — L'ancienne forme *martre*, qui se trouve dans des textes du XII[e] siècle, peut être tout à fait populaire ou avoir passé par *mártere*. — Le mot *timpane* n'est pas le même que le *timbene* postérieur (d'où *timbre*), qui remonte oralement au grec τύμπανον, emprunté sans doute, avec l'objet lui-même, à l'époque des Croisades, quand depuis longtemps le μπ grec se prononçait *mb* : c'est ce qui explique la forme du mot français, restée jusqu'ici obscure (voir Diez et le *Dict. gén.*); l'emprunt ne peut être très ancien à cause de l'*i* (et non *e*) répondant à υ. Le prov. *tempe*, au contraire (voir Thomas, *Essais de philologie*, p. 216), est le latin *tĭmpanum* fidèlement représenté.

2. M. Thomas pense que *compot* pour *comput* a été influencé par *compost*; il est vrai que, plus tard, les deux mots ont été confondus, mais *compot* est trop ancien pour qu'on puisse y admettre une pareille confusion.

3. Ou *esperite* : voir ci-dessous, p. 339, n. 5.

4. Elle existe aussi en provençal, où cependant l'*a* atone à d'autres places

ángele, — *úmele*, *útele*, *áneme*, *órdene*, *vírgene*, — *apóstele*, *ídele*. Cela se fit d'autant plus facilement qu'il existait en français des proparoxytons héréditaires, provenant, soit de proparoxytons latins où la pénultième, étant *a*, avait persisté (*ánede*, *áiese*[1], *cháneve*, *lámpede*, *órfene*, *pássere*[2], *pládene*, etc.), soit de mots où la pénultième avait été maintenue par la nature des consonnes entre lesquelles elle se trouvait (*juóvene*, *chárpene*, *érpece*, *tiévede*, etc.)[3]. Tous ces proparoxytons, populaires ou empruntés, ont plus tard été ramenés à des paroxytons par des procédés qui n'ont été les mêmes ni pour tous les mots, ni dans toutes les variétés de la langue, et dont l'étude ne peut être abordée ici[4].

Une place à part, dans ce groupe, doit être faite aux mots où la pénultième est *-ŭl-*. On sait qu'en latin, dans les terminaisons *-ŭlus*, *-ŭla*, *-ŭlum*, l'*ŭ* est tantôt originaire, tantôt parasite, et que la prononciation du même mot varie souvent chez le même auteur. En général, les suffixes en *-bŭl-*, *-pŭl-*, *-gŭl-*, *-cŭl-*, avait perdu leur *ŭ* (s'ils en avaient un) dès l'époque proprement latine, et n'ont passé en roman qu'à l'état de *-bl-*, *-pl-*, *-gl-*, *-cl-*. Ce n'est cependant pas toujours le cas. M. Ascoli a montré, dans un article qui a jeté une lumière toute nouvelle sur beaucoup de faits jusque-là obscurs[5], que le même mot

---

ne s'est pas, comme en français, affaibli en *e* (Voir Thomas. *Essais de Philol.*, p. 213 ss.).

1. Cette forme, assez fréquente (on trouve aussi *aiesier*, *aiesement*, etc.), fournit un argument notable en faveur de la belle étymologie de M. Thomas : *aise* de *adjace(ns)*.

2. Les formes romanes de ce mot remontent en grande partie à *passarem*.

3. Pour presque tous ces mots, M. Thomas (*Essais de Philol.*, p. 214-216) a cité des formes méridionales qui montrent qu'ils ont appartenu au gallo-roman. On pourrait ajouter à la liste quelques noms de lieux ou de personnes.

4. Cette étude a été abordée, surtout pour les dialectes orientaux du français, qui présentent des faits particulièrement intéressants, par M. Horning (*Zeitschr. für rom. Philol.*, XV, 491-503). On y est, depuis, revenu plus ou moins occasionnellement, mais l'étude générale est encore à faire (cf. *Romania*, XXI, 120).

5. *Archivio glottologico italiano*, XIII, 452-463. Voir aussi le § 430 du tome II de la *Grammaire des langues romanes* de M. Meyer-Lübke.

avait souvent dans le latin parlé, sans doute d'après les milieux sociaux différents où il était usité, une forme en *-bl-*, etc., et une forme en *-bŭl-*, etc. De là vient que certains mots ne peuvent s'expliquer en roman que par la forme avec *ŭ*, que l'on serait, *a priori*, porté à regarder comme inconnue au latin vulgaire[1]. Quoi qu'il en soit, nous ne trouvons l'*ŭ* de *-ŭl-* conservé, sous la forme d'*e*, dans nos anciens mots d'emprunt qu'après *t* (*capitele, titele*), le groupe *tl* étant difficile à prononcer[2] et les clercs n'osant plus, comme l'avait fait jadis le latin vulgaire, le changer simplement en *cl* (*vetulus* > *vetlus* > *veclus* dès le IIIe siècle). Il n'y a pas d'exemple assuré de *-dŭl*[3]. Les autres suffixes n'ont été empruntés qu'avec la syncope de l'*ŭ* : *-ble*, *-ple*, *-gle*, *-cle* ; nous aurons à reparler de l'un ou de l'autre.

Le second groupe des proparoxytons latins comprend ceux où la voyelle pénultième, *i* ou *e* devenu *i*[4], était contiguë à l'ultième. Dans le latin parlé, nous l'avons vu, l'*i* dans ces conditions avait de bonne heure perdu sa valeur syllabique et cessé d'être une véritable voyelle et même, en général, un phonème distinct. La prononciation des lettrés ne devait pas, à l'origine, se distinguer beaucoup de celle du peuple. Mais, de bonne heure, l'influence de l'orthographe rendit à l'*i* en hiatus, dans la prononciation du latin, sinon sa valeur syllabique, au moins son existence distincte de la consonne qui le précédait : il se prononça, comme nous le prononçons encore, avec la valeur de

---

1. C'est ainsi, par exemple, que s'expliquent les différentes formes romanes du mot *spatula*, qui, s'il avait subi la syncope de l'*u*, donnerait par exemple en it. *spacchia*, en fr. *espaille*. Voir Meyer-Lübke, *l. l.*, et cf. *Romania*, XXVIII, 513 (cette note a été écrite sans que j'eusse consulté le passage afférent de la *Gram. des Langues rom.*, et j'en modifierais quelque peu la teneur : il n'est pas tout à fait exact, notamment, de qualifier ce mot et d'autres semblables de mots « d'emprunt »).

2. Plus tard, l'*e* étant tombé, on a eu *chapitle*, *title*, et on a facilité la prononciation en changeant *l* en *r* : *chapitre*, *titre* (de même dans *apostre*, *epistre*).

3. Les mots comme *modle*, etc., présentent des difficultés particulières, mais ne sont pas nécessairement des mots d'emprunt.

4. Les mots en *-uus*, *-ua*, *-uum* ne sont pas représentés (sauf *statua*, voir ci-dessus, p. 335, n. 4).

ĭ, et les mots qui passèrent, à dater de cette restauration, du latin des lettrés dans le latin du peuple gardèrent fidèlement cette semi-voyelle. C'est ce qui nous permet de reconnaître comme étant sortis pendant un temps de l'usage général et y étant rentrés à une époque relativement récente, quoique certainement très ancienne, des mots qu'on aurait cru appartenir de toute antiquité au fonds populaire, comme *milia*[1] et surtout *ŏleum*[2]. — Les mots de cette classe enregistrés par M. Berger sont, en bonne partie au moins, plus anciens que l'époque où théoriquement il se renferme, puisqu'ils se retrouvent en provençal, également sous une forme qui les dénonce comme n'appartenant pas au plus vieux fonds populaire[3], et qu'ils ont dû par conséquent pénétrer dans le gallo-roman à une époque où il était encore sensiblement pareil dans toute la Gaule.

Pour les atones ultièmes des paroxytons, les mots d'emprunt de l'époque ancienne se comportent comme les mots populaires : ils représentent *a* par *e* et laissent tomber toutes les autres voyelles, sauf quand l'euphonie s'y oppose[4]. En cela ils diffèrent des mots d'emprunt plus modernes, qui très souvent gardent, en les représentant par *e*, les finales latines *e*, *i*, *o*, *u*, sans que l'euphonie rende une voyelle d'appui nécessaire[5]. Dans les pro-

---

1. *Milia* donnerait régulièrement *mille* avec *l* mouillée (comme *filia* > *fille*), et non *milie mile* (que nous écrivons à tort *mille*). *Mil* de *mille* est au contraire populaire : on voit la culture inférieure d'un peuple qui ne comptait plus au delà du premier millier.

2. Dans toutes les langues romanes le mot qui répond à *oleum* a le caractère d'un mot rentré tardivement dans le langage vulgaire (en français régulièrement on aurait *ueil*). Voir sur ce fait singulier les remarques de M. Meyer-Lübke, *Literaturbl.*, *l. c.*, col. 275).

3. Tels sont les représentants de beaucoup de mots en *-arium*, *-erium*, *-orium*, et de *diluvium*, *eboreum*, *fluvium*, *gladium*, *imperium*, *pallium*, *refugium*, *sabium* (voir ci-dessous, p. 345), *studium*.

4. Seulement les mots d'emprunt ont conservé des groupes qui, en latin vulgaire, s'étaient modifiés de façon à ne plus postuler de voyelle d'appui : c'est ainsi qu'on a en français les terminaisons *-cle*, *-gle*, les mots *magne*, *regne*, *benigne*, *digne*, *épacte*.

5. Il y en a cependant un certain nombre, surtout quand la finale était un groupe de consonnes : *chaste* (voir ci-dessus, p. 321, n. 1), *juste*, *triste* (on a aussi *just* et *trist*), *tomolte*, *omnipotente*, *oriente* (les formes sans *e* sont plus

paroxytons au contraire, que la pénultième fût séparée de l'ultième par une consonne[1] ou qu'elle fût un *i* en hiatus, l'*e* final ne manque jamais : de là les formes en *-árie*, *-érie*, *-órie*, *-úrie*, et les mots comme *envídie*, *estúdie*, *órie*, *gládie*, *uélie*, *mílie*, *pálie*, *sávie*, etc.[2], que la langue a plus tard accommodés à ses habitudes, soit en supprimant l'*i* atone (*envie*, *estude*, *mile*, *-ere*, *-ure*), soit en le faisant passer derrière la consonne (*-aire*, *-oire*, *estuide*, *glaive*[3], *ueile uile*[4], *paile*, *saive*[5], soit par d'autres moyens que ce n'est pas ici le lieu d'étudier[6].

Les voyelles atones qui précèdent la tonique et qui ne sont pas à l'initiale tombent, comme on le sait, en français, à l'excep-

---

ordinaires), *monde* (à côté de *mont*), et, sans cette condition, *calice* (à côté de *caliz*), *cantike*, *esperite* (*esperit* prédomine), *sacerdote* (aussi *sacerdot*), *ysope*, *ides*.

1. C'est ce qui indique que *compte* est un mot savant : il provient d'un ancien *cómpete*, qui a donné *compe* dans les dialectes orientaux, où d'ordinaire on a réduit les proparoxytons à des paroxytons en supprimant la dernière syllabe, tandis qu'en français propre on a plutôt supprimé la pénultième. *Computum* populairement aurait donné *cont* (cf. *redemptum* > *reent*) ; *cont*, 1re pers. ind. présent de *conter*, est-il populaire ou est-il refait par analogie ? il est difficile de le dire.

2. Le provençal, qui a peut-être eu à l'origine des formes semblables, les a de bonne heure abandonnées, ne gardant que l'*i*, auquel il donne une valeur syllabique : *óli*, *óri*, *glázi*, *pdli*, *sdvi*, etc. Tous les mots provençaux qui présentent cet *i* sont des mots empruntés.

3. La forme actuelle de ce mot, qui apparaît dès le XIIe siècle, a donné lieu à bien des discussions. Je ne suis plus aujourd'hui aussi sûr qu'autrefois que *gladies* dans le *S. Léger* soit un pur latinisme, et je suis porté à voir dans *glaive* un cas de changement du *d* médial en *v* (en passant par *ḍ*), semblable là celui du *ḍ* final en *f* (dans *blef*, *bief*, *Marbeuf*, etc.). Ce changement ne se produit que dans des mots introduits à une époque relativement récente (*nif*, *meuf* sont à étudier à part) ; je serais porté à le retrouver dans *parevis* < *paradisum*, *avoltre* < *adulterum* (que j'ai jadis expliqué autrement), et aussi *emblaver*, dont l'*a* empêche qu'on y voie un simple dérivé de *blef*.

4. On voit qu'ici le déplacement de l'*i* s'est fait avant la contraction de *uei* en *ui* ; de même *empire*, *matire*, doivent être pour *empieire*, *matieire*, formes antérieures à la contraction de *iei* en *i*.

5. Je reviendrai plus loin sur ce mot.

6. Dans plusieurs de ces mots, l'*l* est devenue *r* (*nobire*), et le *d* en a fait autant, en passant d'abord par *ḍ* et peut-être par *l* (*envire*).

tion de l'*a* qui s'affaiblit en *e*[1]. Un des caractères les plus frappants des mots d'emprunt est de les conserver, même quand il s'agit d'un *i* en hiatus (*curios*, *breviaire*, *graciier*), et de leur donner la prononciation que leur assigne l'orthographe latine : ainsi *qualitẹ́ṭ*, *abiter*, *ariditẹ́ṭ*, *autoritẹ́ṭ*, *jubilacion*. Il y a quelques exceptions à cette dernière particularité pour des mots très anciennement empruntés : tels sont *chastẹdẹ́ṭ* (devenu *chasteé chasté*), *fermetẹ́ṭ* et autres pareils (moins anciens à cause de la conservation du *t*), *mesericorde* (à côté de *misericorde*)[2]; on peut encore compter ici *deable* (à côté de *diable*) et *cresteien* (à côté de *crestiien*). — M. Berger a rangé dans les mots savants, du chef de leur traitement des atones protoniques, deux mots que je ne saurais apprécier comme lui, *menestier* et *menestrel*. Ces deux mots ne présentent aucun des caractères des mots empruntés : le second *ĭ* de *mĭnĭsterium, mĭnĭsterialem*, est conservé à cause du groupe de consonnes dans lequel il est enfermé; il devient régulièrement *e* comme l'*ĭ* de la première syllabe[3]. La forme *mestier*, qui a prévalu sur *menestier* (il n'y a pas au contraire de forme *mestrel*), ne saurait être regardée comme la normale (la chute de l'*ĭ*, dans ces conditions, y est contraire à toute analogie); elle s'explique, comme *mostier*, par quelque contamination que nous ne pouvons pas déterminer avec sûreté[4], et n'empêche pas que *menestier*, *menestrel*, ne soient les seules formes vraiment régulières[5].

---

1. Dans les mots d'emprunt de date relativement récente l'*a* reste *a* et ne devient pas *e* comme dans les vieux mots héréditaires ou empruntés : *avarice*, *palazin*, *paradis* (mais à côté *paredis* et *parevis*).

2. Dans *crucefis*, *decepline*, *esperit*, *glorefiier*, il y a peut-être dissimilation postérieure.

3. Les formes *menesterel*, *menesteral*, où l'*e* protonique semble être conservé ont été refaites sur *menestier* à l'époque où ce mot était encore usité à côté de *mestier*.

4. On a plus d'une fois proposé l'influence de *mysterium*, et elle n'est pas sans quelque vraisemblance; on peut aussi rappeler que *minus* a dû avoir en latin vulgaire une forme parallèle *mens* (d'où le gallo-roman *mes-*), qui a pu agir sur *ministerium*. Pour *mostier*, on peut songer à l'influence de *mostrare*.

5. L'espagnol a normalement *menester*, de même qu'il ne connaît que *menos* (et non *mes*) de *minus*.

Pour les voyelles toniques, — aussi bien que pour les voyelles atones conservées en tant qu'initiales, — le plus ancien des changements qui caractérisent le gallo-roman [1](sans parler bien entendu de la transformation générale de la différence de durée en différence de timbre) est l'identification de ĭ à ē, de ŭ à ō. Nos mots d'emprunt se comportent sur ce point de deux façons, suivant la date de leur admission dans la langue vulgaire. Ceux qui rendent régulièrement ĭ par *e*, ŭ par *o* (*batesme*, *evesque*, *preveire*, — *moltepleier*, *avoltre*, *tomolte*[2] sont antérieurs à la réforme carolingienne. Dans ceux qui ont été introduits plus tard, nous voyons la prononciation des voyelles calquée sur la graphie latine : *epístele*, *títele*, *multipliier* ; — *multipliier*, *occulte*, *estúdie*, *dilúvie*[3]. — Vient ensuite la diphtongaison de l'ĕ tonique en *ie*, de l'ŏ tonique en *uo*, *ue*. A la première ont encore participé des mots comme **eclĕsia*[4], *impĕrium*, *matĕria*, **antĕphona*[5], *lĕpra*, d'où *egliésie*, *empiérie*, *matiérie*[6], *antiévene*, *liepre*[7] ; à la seconde,

---

1. On sait que la fusion de ĭ avec ē, de ŭ avec ō, se retrouve dans toutes les langues romanes, sauf en sarde et (pour l'ŭ) en roumain ; elle est donc extrêmement ancienne, et attestée en effet graphiquement dès l'époque impériale.

2. *Multiplicare* est rentré plus tard dans le français, sous la forme plus savante *multiplier* ; de même *tumulte*.

3. Le mot *fluvium* donne lieu à beaucoup de difficultés (voir l'article de M. Berger) ; je crois, avec M. Suchier, qu'il était, en latin vulgaire, *flŏvium*, d'où le mot d'emprunt *fluévie*, devenu *flueve*, *fleuve*. *Flúvie* est plus récent et n'a pas prédominé.

4. Voir Meyer-Lübke, *Literaturbl.*, 1899, col. 276. L'*e* devrait être long, mais les formes romanes, aussi bien que l'emploi du mot par les poètes chrétiens à partir du v[e] siècle, attestent qu'il était bref.

5. Adaptation du grec *antĭphona* par substitution du latin *ante* au préfixe incompris *anti* (mais *antĭphona* s'est maintenu dans *antoine*). La même substitution a eu lieu dans *Antechristus* pour *Antichristus*. Dans les deux cas, elle a détruit le sens du composé.

6. Ces formes ne se trouvent pas telles quelles, mais sont nécessaires pour expliquer *eglise*, etc. Pour plusieurs de ces mots, on a aussi des formes (d'emprunt postérieur) où l'*e* n'est pas diphtongué : *emperie*, *materie*, etc., d'où plus tard *empeire*, *mateire* et *empere*, *matere*. La forme *matière* est moderne, et modelée sur *manière*.

7. Cette forme, que M. Berger considère comme « demi-savante »,

des mots comme *ŏleum*, **flŏvium*, **abŏculum*, d'où *uélie*[1], *fluévie*, *avuegle*. Dans les mots plus récents, nous ne trouvons plus la diphtongaison : *cedre*, — *escole*, *cofre*, *apostólie*, *chanónie*, *mónie*, *estórie*, *memórie*. — Plus récente et plus particulièrement française est la diphtongaison de *ē* (*ĭ*) en *ei oi*, de *ō* (*ŭ*) en *ou eu*. Nous la trouvons encore observée dans *anteivene*, *antoine*, de *antĭphona*; mais elle ne l'est plus dans *livre*, *envídie*, *digne*, *noble*, etc. — Le changement tout français de *a* tonique en *é* a dû être subi par des mots empruntés, mais nous ne pouvons les distinguer des mots héréditaires que par le sens[2]. — Enfin les emprunts enregistrés dans le livre de M. Berger sont sans doute tous antérieurs à l'époque où, au moins dans le français normal, le son d'*u* répondant à *ū* latin, s'est changé en celui d'*ü*.

Si des voyelles nous passons aux consonnes, nous nous trouvons en présence d'une foule tellement considérable de faits que, pour les examiner tous au point de vue qui nous occupe, il faudrait faire l'histoire entière des consonnes gallo-romanes à l'époque mérovingienne. En outre, comme on l'a déjà vu, la question est très compliquée par l'incertitude qui règne sur la prononciation des clercs à cette époque et même à l'époque subséquente. Aussi me bornerai-je à étudier un petit nombre de points sur lesquels l'examen des anciens mots d'emprunt me semble prêter à quelques observations intéressantes.

La transformation de diverses consonnes par leur fusion avec un *i*(*e*) suivant en hiatus, devenu *j*, est en latin vulgaire un fait

---

semble prouver que la réduction de *p* à *b* est antérieure à la diphtongaison de l'*ĕ*. — La forme ordinaire est *lepre*.

1. Cette forme, qui est dans le *Livre des rois*, a donné régulièrement *uile* et, d'autre part, *oile* et *uele* (*eule*). Les formes comme *oeille*, *uille*, *oille*, enregistrées par Godefroy, sembleraient représenter une dérivation toute populaire du pluriel neutre *olea*; mais, en présence de l'accord de toutes les langues romanes (et germaniques) à ne posséder ce mot que sous la forme d'un mot d'emprunt (voir ci-dessus, p. 339, n. 2), il faut plutôt y voir de simples variantes graphiques.

2. Il ne faut, naturellement, pas tenir compte des suffixes, comme la terminaison de l'infinitif *-er* et celle des substantifs en *-ét* : on a ici une de ces accommodations à l'usage dont il été parlé plus haut, et que nous pratiquons encore aujourd'hui.

d'une très haute antiquité. Aucun des mots enregistrés par M. Berger n'y est soumis : l'*i*, comme nous l'avons vu, s'y maintient (avec valeur de *j* après l'accent, avec valeur syllabique avant l'accent), et la consonne (sauf *t*, *c*) reste inaltérée : *supérbie* (au lieu de *soverge*), *gládie* (au lieu de *glai*[1]), *refúgie* (au lieu de *refui*[2]), *estúdie* (au lieu d'*estui*), *fluévie* (au lieu de *fluege*), *uélie*, *milie*, *pálie* (au lieu de *ueil*, *mille*, *pail*), *pecúnie* (au lieu de *peügne*), etc. Quand la consonne est *r*, elle n'est pas altérée, en gallo-roman, par l'*i* suivant, mais cet *i* passe derrière l'*r* et forme diphtongue avec la voyelle précédente : dans nos mots l'*i* reste à sa place et maintient, le cas échéant, sous forme d'*e*, la voyelle finale destinée à tomber : *memórie*, *estórie*, *luxúrie*, *órie*, *adjutórie*, etc.[3]. Dans le suffixe *-arium*, *-aria* (et aussi dans *-erium*, *-eria*) le français populaire, par un procédé qui n'est pas encore suffisamment élucidé, a produit *-ier*, *-iere*; dans les emprunts on a *-árie*, *-érie* : *contrárie*, *matérie*, *empérie*, etc. Tous les mots de ce genre sont donc postérieurs aux évolutions qu'ils ne subissent plus; mais ces évolutions sont si anciennes que cette constatation ne nous renseigne que d'une façon très vague sur la date des emprunts.

Très ancienne aussi est la transformation du *b* intervocal en *v*. La plupart de nos mots y échappent : *abiter*, *nobilie*, *abis* ou *abisme*, *labor*, *obedir*, etc.[4]. Mais les mots *avuegle*, *ivorie*, dont le caractère emprunté n'est pourtant pas douteux, la subissent : il en résulte qu'*aboculus*, *eboreus*, existaient en vulgaire non avant la réduction de *b* à *v*, mais avant que la réforme carolingienne eût restauré le *b* dans la prononciation du latin; ils n'auraient donc pas dû figurer dans la liste de M. Berger.

Le *d* intervocal avait pris de bonne heure, en Gaule, une prononciation affaiblie (*ḍ*) qui, dans la France du Nord, a abouti à sa chute complète. Je suppose qu'elle existait aussi dans le

---

1. *Glai* existe populairement avec le sens de « glaïeul ».

2. *Refui*, forme populaire, existe en ancien français.

3. Plus tard ces mots ont fait passer l'*i* derrière l'*r*, ou bien l'*i* est tombé : *memoire*, *estoire*, *gloire*, — *memore*, *estore*, *glore*, *luxure* ; mais le traitement de la voyelle tonique montrerait toujours que ce sont bien là des mots d'emprunt, même si on n'avait pas les formes anciennes.

4. De même pour *br* : *tenebres*, *celebre*.

latin des clercs de l'époque mérovingienne, ce qui explique la chute du *d* dans des mots d'emprunt comme *aorer*, *beneïr*, *obeïr*, *preechier*[1]. D'autres, où le *d* s'est conservé, comme *credulitẹ́t*, *ereditẹ́t*, *idee*, *multitúdene*, *obediënt*, *odor*, ont été empruntés plus récemment et représentent la prononciation réformée du latin : ceux-là seuls, à vrai dire, appartiennent à l'époque étudiée par M. Berger.

Je laisse de côté le traitement du *g* entre voyelles, et j'arrive aux faits les plus intéressants, ceux qui concernent les trois explosibles sourdes *p*, *t*, *c*.

Le *p* en gallo-roman s'est sonorisé en *b* après que le *b* originaire était devenu *v*; ce *b* < *p* est resté tel quel dans le Midi, tandis que dans le Nord il a passé à *v*, comme le *b* latin. C'est dire qu'il y a eu dans toute la Gaule une période où *b* était déjà *v*, mais où *p* était devenu *b*, état de choses qui s'est maintenu dans le Midi. Les mots d'emprunt où *v* répond à *p* latin ont dû être introduits dans le vulgaire avant la sonorisation du *p* : tel *evesque*; ceux où le *p* est conservé, comme *apóstele*, *epístele*, l'ont été après. Mais il y a un mot qui pose une question très intéressante et difficile, c'est *sávie* (plus tard *saive*) en regard de *sage*, remontant l'un et l'autre à une forme *sapium*, du latin des clercs, dont l'explication est incertaine[2]. Le mot *sapium*, devenu *sabium* dans la prononciation des clercs, a passé une première fois, très anciennement, en vulgaire, et a donné normalement *sage* (comme *rubeum* a donné *roge*); mais il est entré une seconde fois dans la langue vulgaire (peut-être dans une région différente), et cette fois l'*i* s'est maintenu assez longtemps pour que le *b* se changeât en *v*, d'où la forme, moins ancienne et moins populaire, *sávie*, *saive*. Nous avons là un fait parallèle à ceux qui seront examinés à propos de *gl* pour *cl*.

Le *t* intervocal se comporte comme le *p* : dans le Nord il descend d'abord à *d*, puis passe à *ḍ* et enfin disparaît; dans le Midi, il devient également *d*, mais il reste à ce degré (tandis que le *d* ancien passe à *ḍ*, qui plus tard devient *z* ou tombe). Les

---

1. On a vu plus haut (p. 340, n. 6) que le *d* intervocal, dans les mots d'emprunt, a parfois été transformé en *r* et, peut-être, en *v* (*f* à la finale).

2. Voir sur ce mot le savant mémoire de M. H. Schuchardt (*Roman. Etymologien*, I, 1898; cf. *Romania*, XXVIII, 164).

mots d'emprunt français nous montrent encore ici tantôt la chute du *t* (*espeneïr, chasteẹ́t, neteẹ́t*), tantôt sa conservation (*letice, credulitẹ́t*, etc.) : ceux de la seconde classe appartiennent seuls sans doute à l'époque carolingienne ou à une époque encore plus récente.

La question est plus compliquée pour le *c* intervocal. Il faut avant tout distinguer le *c* devant *o, u*, le *c* devant *a*, le *c* devant *e, i*. Le *c* devant *o, u* tombe en français : *acutum* > *eüṭ*[1], *securum* > *seür*, *secundum* > *seont*[2], *cicogna* > *ceoigne*[3], *cicuta* > *ceüḍe*, *dracunculum* > *draoncle*, **lacusta*[4] > *laoste*. Mais la plupart de ces mots ont une autre forme, qui est devenue souvent prédominante, où le *c* est représenté par *g* : *agu*[5], *segur*, *segont*[6], *cegoigne, cegue*[7], *dragon*, *lagoste*[8]. Faut-il voir là un traitement dialectal (le provençal a *g*), ou ces mots ont-ils été réintroduits par les clercs à une époque où ils prononçaient eux-mêmes *g*

1. Cette forme est attestée par le nom de lieu *Monteü*, fort à propos cité par M. Berger (et qui n'est pas isolé). Le changement d'*a* en *e* est singulier; on le retrouve dans *egu* (écrit *aigu*) pour le doublet *agu*.

2. Cette forme, il est vrai, n'est pas attestée, mais il est difficile de ne pas la reconnaître dans le *son* postérieur (au sens de l'adv. *secundum*).

3. Voir sur ce mot et ses dérivés les remarques de M. A. Thomas (*Romania*, XXIX, 193) et de M. Salvioni (*Zeitschr. für rom. Philol.*, XXIII, 517).

4. *Locŭsta* était devenu *lacŭsta* en latin vulgaire (il y a aussi en italien des traces de *lĭcŭsta*), sans qu'on voie bien pourquoi : les influences de *lacus* et de *lacerta* semblent bien lointaines, et la dissimilation de *ŏ-ŭ* en *a-ŭ* est peu probable (d'autant que plusieurs formes romanes renvoient à *lacūsta*). M. Förster a essayé, mais sans y réussir (*Zeitschr. f. r. Phil.*, XIII, 536), de rendre probable la persistance de *locusta* en gallo-roman.

5. *Aigu* n'apparaît pas, dans le *Complément* de Godefroy, avant le xve siècle.

6. N'existe que comme adjectif numéral, tandis que *son* < *seont* n'existe que comme préposition.

7. *Cigogne, cigüe*, doivent leur *i* à une imitation postérieure du latin.

8. L'épenthèse d'une *n* dans ce mot se retrouve en provençal et en espagnol. Le mot français moderne *langouste* nous vient du Midi, comme l'indiquent la conservation de l'*s* et le sens même, qui n'existe pas en ancien français (Corneille dit encore *langou(s)te* au sens de « sauterelle »). On n'a, semble-t-il, commencé à manger les homards et les langoustes (sauf peut-être dans quelques localités maritimes) qu'à une époque très récente.

(voir les graphies mérovingiennes)? La seconde hypothèse est la plus probable au moins pour des mots comme *segont*[1] et autres (par ex. *segreiț*, qui existe à côté du plus récent *secreiț*, et du tout moderne *secret*). Naturellement, les mots où le *c* s'est maintenu intact (*cantike*, *feconditéț*, *pecúnie*) sont notablement plus récents [2]. — Le *c* intervocal devant *a*, qui normalement passe à *j*, ou, après les voyelles labiales, tombe, ne se présente pas dans les mots qu'a enregistrés M. Berger. — Le *c* intervocal devant *e*, *i* devient normalement *z* = *ds* (conservé en provençal), d'où plus tard *js*; les mots d'emprunt ici réunis le montrent tous [3] avec la valeur qu'il avait reprise dans la prononciation réformée du latin (*crucefis*, *hyacinthe*, *precept*, etc.) [4].

Les phénomènes les plus intéressants nous sont offerts par les groupes composés d'une consonne plus *l* entre voyelles. J'examinerai successivement *pl*, *tl* et *cl*.

Le groupe *pl* intervocal présente un des problèmes les plus difficiles de la phonétique historique française [5]. Je ne le traiterai pas ici, me bornant à faire remarquer que le mot *peuple* < *pŏplum*, dont, je ne sais comment, on n'a jamais tenu compte dans les recherches faites jusqu'ici sur ce point, montre : 1° que le traitement normal de ce groupe en français est la conservation du *p* et de l'*l* intacts; 2° que *pl* ne forme pas entrave, c'est-à-dire n'empêche pas le libre développement de la voyelle tonique précédente [6]. C'est bien à tort que M. Berger regarde

1. La graphie *second* est récente et savante ; mais la prononciation par *g* s'est maintenue.

2. Je laisse de côté les mots en *-icum*, qui posent des questions toutes particulières.

3. On a vu (ci-dessus, p. 323, n. 1) que *domnizelle* dans *Eulalie* n'est pas un mot d'emprunt.

4. *Doceiet* dans *Jonas* est à supprimer (*docere* avait survécu en vulgaire) : il faut lire *doleiet* (*Romania*, XV, 447) : *e ne doleiet* [*tant de Ꝯor salut cum il faciebat de perditione Judeorum*.

5. Il se complique par le fait que beaucoup de mots en *-ul-* ont passé en roman à la fois sous la forme avec *-ul-* et sous la forme où l'*l* est rattachée immédiatement au thème (voir ci-dessus, p. 337).

6. Il en est de même de *pueple* < *pŏplum* ; au contraire *pueule pule* représente la forme *pŏpulum* ; *pueble* doit sans doute être rangé dans la même catégorie qu'*avuegle* (voir plus loin).

comme seul normal le traitement représenté par *scŏplum* > *escueil*[1] : ce mot, quelle qu'en soit la raison, avait été, en latin vulgaire, changé en *scŏclum*[2]. Quant à *doble*, *treble*, je les croirais volontiers empruntés au latin des clercs, à une époque où *dŭplum* y avait pris la forme *dōblum*[3] : *dōblum* et *trēblum* auraient été « vulgarisés » après le passage d'*o* à *ou* et d'*e* à *ei* dans la langue vulgaire. — Je n'entre pas ici dans l'examen du groupe *-bl-*, me bornant à faire observer que pour moi la forme normale en français en est *-bl-*.

Le groupe *-tl-* s'était produit en latin vulgaire par la chute d'un *ŭ* intermédiaire, et, trop difficile à prononcer, il était devenu *-cl-*. Ce fait est extrêmement ancien, puisque ce *-cl-* secondaire a subi en roman le traitement du *-cl-* primaire[4]. Naturellement, nos mots d'emprunt n'emploient pas ce procédé : le groupe *-tŭlum*, nous l'avons vu, s'y maintient sous la forme *-tele*, plus tard *-tle*, qui se change en *-tre* : *chapitele chapitle chapitre*, *titele title titre*[5]. De même *idŏlum* donne *idele idle idre*[6].

Le groupe *-cl-* est plus intéressant. Je laisse de côté les mots, évidemment récents, qui le représentent simplement par *-cl-*

1. Il le retrouve dans *estoille*, qui remonterait à *stŭpla* < *stĭpla* ; mais cette forme, sur laquelle il serait trop long d'insister ici comme il le faudrait, remonte bien plus probablement, ainsi que le languedocien *estoulho*, à un type * *stŭblia*.

2. Je préfère cette explication à celle d'un emprunt de toutes les langues romanes au génois, qui a été récemment mise en avant. On sait que le même accident s'est produit pour *maniplum* et *manŭplum* ; mais on trouve ces formes représentées en roman, bien que rarement, à côté de *manĭclum* et *manŭclum*, et elles ont sans doute une explication à elles.

3. La forme *dublicius* se trouve dans un texte du ve siècle (voir Mohl, *Introd. à la chronologie du latin vulgaire*, p. 273).

4. Le mot *spatula* n'a pénétré dans l'usage vulgaire qu'assez tard, comme le montre le traitement qu'il a reçu dans toutes les langues romanes (voir ci-dessus, p. 338, n. 1) ; le fr. *espaule* (à côté de *espadle* et *espalle*) remonte à *spadula*. Il en est de même pour *metula*, *rotulum*, *rotulare*.

5. C'est d'un *ŏ* que provient l'*e* français dans *apóstele*, d'un *ī* dans *útele*, qui, s'il avait survécu, serait devenu *utre*.

6. Aux mots cités à propos de *spatula* (ci-dessus, n. 4) correspondent pour *-dŭl-* des mots comme *moule*, parallèle à *modle* ou en provenant.

(*miracle*, *abitacle*, etc. [1]), et je ne m'attache qu'aux mots, assez nombreux en français, où un *-cl-* latin intervocal est représenté par *-gl-*. Ce sont, si je n'en oublie pas, *avuegle*, *bogle* [2], *seigle*, *siegle* [3], où *-gl-* suit la voyelle tonique [4], et *avogler*, *bogler* [5], *bugler* [6], *eglise* [7], *jaglel* et *jagloi* [8], *jogler* et *jogledor*, *marreglier* [9], où il la précède. M. Meyer-Lübke (*Gramm. des l. rom.*, I, § 402), citant seulement *aveugler*, *beugler*, *eglise*, *jouglere* et *marreglier* [10], a supposé que tous ces mots pouvaient être aussi populaires, ou, pour mieux dire, aussi anciens dans la langue que ceux où *-cl-* a donné *l* mouillée : *cl*, qui devient *l* mouillée après l'accent, deviendrait *gl* avant l'accent. Cette distinction des consonnes — ou groupes de consonnes — en protoniques et métatoniques joue un grand rôle dans la phonétique de l'éminent linguiste et lui rend beaucoup de menus services ; à mon

---

1. Le mot *siecle* est surprenant à cause de la diphtongaison de l'*e* ; peut-être est-ce *siegle* rapproché du latin.

2. Forme parallèle de *bocle*, qui répond à un *bŭcla* parallèle à *bŭccla* (voir Godefroy, *Complément*).

3. Forme parallèle et sans doute plus ancienne de *siecle*. — Je ne connais pas l'étymologie de *remuegle* (ce doit être la forme première, d'où dérivent *remeugle* et *remugle*), qui n'a, en tout cas, rien à faire avec *mucre* (*Dict. gén.*), de *bigle*, de l'anc. fr. *maigle*, « houe ». L'anc. fr. *bugle*, qui ne signifie que « buffle », répond à *bŭbălum* ; *aigle* d'*aquila* n'appartient pas non plus à ce groupe.

4. On peut ajouter les formes des verbes indiqués plus loin qui ont l'accent sur le thème.

5. Forme parallèle de *bocler* (d'où notre *bouclier*), qui suppose *buclare* pour *bucclare*.

6. Ce mot, qui apparaît dans le *Pèler. de Charl.* et ailleurs au sens de « corner », n'a rien à faire avec *bŭcca*, comme le croit M. Berger (qui écrit *bogler*) ; il provient d'un mot *bugle* < *bŭcla* (au sens de « corne de bœuf »), qui n'est pas attesté en ancien français, mais se retrouve dans l'angl. *bugle*, que nous avons récemment repris.

7. Voir ci-dessus, p. 342, n. 4.

8. Voir Godefroy. Ces mots auxquels on peut joindre *jaglolai*, *jaglolé*, *jaglonnee*, remontent tous à *jaclum* ; mais on n'a pas le primitif, qui serait *jagle* ou *giegle*.

9. Je laisse de côté *meugler*, dont l'explication est incertaine et qui n'apparaît qu'au XVIe siècle.

10. Il y ajoute *aiglent*, que j'explique par *aquilentum* et non *aculentum*.

avis, elle est souvent imaginaire, au moins pour le français, et c'est le cas ici. M. Meyer-Lübke lui-même, dans son article sur le livre de M. Berger (qui avait combattu cette théorie), a abandonné « plusieurs des exemples »[1] sur lesquels il l'avait étayée, mais il la maintient pour *eglise* et *marreglier*. M. Berger, dans cette discussion, avait commis quelques erreurs, mais il a raison de dire que tous ces mots sont des mots qui ont pénétré dans le latin vulgaire à une époque relativement récente, — leur sens même ou leur histoire l'indiquent clairement[2], — bien que cette époque puisse être qualifiée aussi de relativement très ancienne : il suffit qu'elle soit postérieure à la date de la transformation de *cl* en *l* mouillée[3]. Beaucoup d'entre eux ont d'ailleurs des formes multiples qui indiquent l'hésitation fréquente pour les mots d'emprunt[4]. Le seul traitement ancien de *-cl-* intervocal, qu'il précède ou suive l'accent, est la transformation

---

1. Comme il n'en avait que cinq, il faut supposer qu'en dehors de *eglise* et *marreglier* qu'il maintient, et de *beugler*, auquel il renonce expressément, il abandonne aussi *avogler* (à cause d'*avuegle*), et ne garde, avec les deux mots cités, que *joglere*. Mais je ne comprends pas comment, admettant que *beugler* remonte à *bugle* < *buclum*, il peut maintenir sa théorie, car on voit là *cl* devenir *gl* après l'accent.

2. *Aboclus* est inconnu à l'ancien latin, ainsi que *bŭcla* (var. de *bŭccla*) au sens de « bouche », *bŭcla* au sens de « corne de bœuf », *matriclarius* ; *secale*, mot étranger, n'apparaît pas avant Pline, et la culture du seigle ne s'est sans doute propagée que peu à peu ; *jaclum*, au sens classique, a péri. et n'a pénétré en français qu'au sens (inconnu au latin) de « glaïeul » ; *joclaris*, en latin, n'est qu'adjectif, et *joclator*, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le IVe siècle ; la date récente d'*eclesia* est évidente, et *saeclum* vient de la langue ecclésiastique.

3. Cette transformation, ou au moins l'altération qui devait y aboutir, est certainement fort ancienne.

4. A côté d'*avuegle* on a *avueule* (d'où *avule*), qui remonte à une forme où l'*u* subsistait (le langued. *avucle* présente une troisième forme, qui semble indiquer un emprunt plus tardif). — A côté de *siegle* (et de *siecle*, sur lequel voir p. 349, n. 1) on a *seule*, qui indique également le maintien de l'*u*. — Les variantes qu'a fournies *matriclarius* sont innombrables. — A côté de *seigle* on a *soile*, qui remonte à *séiele*. — *Bocle* et *bocler* sont plus fréquents que *bogle* et *bogler*. — Les mots qui appartiennent au fonds plus ancien du latin vulgaire ne présentent pas de telles variantes.

en *l* mouillée. Il est vrai qu'il est difficile de trouver des exemples de *l* mouillée < *cl* avant l'accent en dehors des formes verbales ou dérivées accentuées sur la terminaison, pour lesquelles on peut toujours prétendre qu'elles ont été assimilées par les formes accentuées sur le thème [1]. Mais combien il serait invraisemblable de supposer que tous les verbes en *-aillier*, *-eillier*, *-illier*, *-oillier* doivent leur *l* mouillée aux formes accentuées sur le thème, et que *-aclare*, *-ĕclare*, *-ĭclare*, *-ŭclare* ont d'abord donné *-agler*, *-egler*, *-igler*, *-ogler*, quand on ne trouve aucune trace de semblables formes ! Et comment admettre que, par exemple, *maillenter* de * *maclentare* ait été originairement *maglenter* et soit devenu plus tard *maillenter* sous l'influence lointaine de *maille* ? ou que *andouiller* de * *antoculare* ait passé par *andogler* pour devenir ensuite *andoillier* parce que *oclum* avait donné *ueil* ? — En dehors des noms communs ou des verbes, qui ont toujours quelque attache avec des formes accentuées sur le thème, les noms de lieux fourniraient certainement des exemples incontestables de *l* mouillée provenant de *-cl-* avant l'accent. J'en puis citer au moins un : *Vouillé* < *Voclate*.

Le fait est que l'accent n'a rien à voir ici, comme le prouvent déjà *seigle* et *siegle* [2]. Tous ces mots ont pénétré dans le latin vulgaire après que *-cl-* avait sinon achevé, au moins poussé assez loin l'évolution qui devait aboutir à *l* mouillée, et avant la sonorisation du *c* en *g*. Cette sonorisation y a changé *-cl-* en *-gl-* et dans le groupe *-gl-* le *g*, à cause de sa contiguïté avec *l*, n'a pas été atteint par le second mouvement, propre au français du Nord, qui a changé en *j* tout *g* intervocal, primaire ou venant de *c* [3] : *negare* > *neier*, *necare* > *negare* > *neier* (en provençal [4] on a *nejar* pour *negare*, mais *negar* pour *necare*). — Ce

1. C'est en jouant de ce moyen qu'on arrive, mais parfois, à ce qu'il me semble, fort arbitrairement, à expliquer les différences que l'on constate entre des résultats qui théoriquement devraient être pareils. Le procédé est commode, et je ne conteste pas qu'il soit quelquefois justifié, mais il faut l'employer avec prudence.

2. On pourrait à la rigueur expliquer *avuegle*, *bogle*, par le verbe *avogler* et le dérivé *bogler*.

3. Sauf quand il a tout a fait disparu (après ou avant les voyelles labiales).

4. Ici et ailleurs il faut prendre « provençal » ou « Midi » dans un sens un

qui s'est passé pour le *-gl-* provenant de *-cl-* s'est passé également pour le *-gl-* primaire : *conjŭgla*, mot sans doute fabriqué lors de l'invention de l'objet qu'il désigne, a donné *conjogle* ; *būgla*, nom de plante qui apparaît dans Marcellus Empiricus, est devenu *bugle* ; *regŭla*, emprunté au latin ecclésiastique, est devenu *regle*[1]. — Ainsi tous ces mots nous apparaissent comme introduits dans la langue vulgaire à l'époque mérovingienne, et cette constatation a un intérêt à la fois philologique et historique.

Je ne veux pas terminer ce compte rendu, dont la longueur même atteste l'importance du livre auquel il est consacré, sans dire encore tout le bien que je pense de ce livre. Si l'auteur n'a pas toujours saisi avec une netteté et tracé avec une profondeur suffisantes les grandes lignes de son sujet, s'il s'est parfois laissé égarer par la rigueur même de sa méthode strictement phonétique, il a du moins le grand mérite d'avoir appliqué cette méthode avec une conséquence parfaite et de l'avoir rendue claire à tous par des procédés ingénieux et convaincants. Son ouvrage devra être consulté, et le sera presque toujours avec fruit par tous ceux qui s'occuperont désormais, non seulement de lexicographie, mais de phonétique historique française.

[*Journal des Savants*, 1900, mai (p. 294-307) et juin (p. 356-375).]

---

peu large et flottant : il y a plusieurs régions du Midi où le traitement des explosives sourdes est identique ou analogue au traitement français.

1. *Regula* avec *ŭ* conservé a produit *reule*, etc. (comme *tegula* a produit *teule tiule tuile*) ; *regla* dans divers sens techniques avait donné le mot populaire *reille*.

UN NOUVEAU DICTIONNAIRE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE[1]

I

L'idée de ranger en ordre alphabétique les mots dont se compose une langue et d'en donner l'explication n'est pas aussi ancienne et aussi naturelle qu'il le semble au premier abord. Les Grecs ne l'ont pas eue. Ce qu'ils nous ont laissé en ce genre se borne à des recueils de mots rares, difficiles ou dialectaux — c'est ce qu'ils appelaient des *gloses* (proprement des façons particulières de parler) — et encore ces essais appartiennent-ils aux derniers temps de leur littérature, quand la langue des auteurs classiques était déjà une langue en partie morte, que les grammairiens avaient pour tâche de faire

1. *Dictionnaire général de la langue française du commencement du* XVII[e] *siècle jusqu'à nos jours, précédé d'un Traité de la formation de la langue*, par MM. Adolphe Hatzfeld et Arsène Darmesteter, avec le concours de M. Antoine Thomas. Paris, Ch. Delagrave, non daté (1892-1900), deux volumes gr. in-8°.

[Gaston Paris a consacré au *Dictionnaire général* deux articles qui furent publiés, le premier, à l'apparition du premier fascicule, dans le *Journal des Savants* (1890), le second, après achèvement du *Dictionnaire*, dans la *Revue des Deux Mondes* (1900). Ces deux articles expriment naturellement des idées fort voisines et il nous a paru suffisant de reproduire l'un des deux ; nous avons choisi l'article de la *Revue des Deux Mondes* dont l'intérêt est plus général, mais nous y avons ajouté en note, pour en préciser certains points, d'assez longs extraits de l'article de 1890; nous les reproduisons d'après le tirage à part, Paris, Imprimerie nationale, 1890, 39 p. in-4°.]

comprendre. A l'époque byzantine, on compila des glossaires étymologiques, mais ces glossaires ne comprenaient toujours que des mots choisis. Les Romains composèrent aussi des recueils de gloses destinés à faciliter l'étude des auteurs archaïques; ils ne songèrent pas à dresser un véritable inventaire de leur langue. Cependant tous les Romains qui se piquaient de culture supérieure apprenaient le grec, et il semble qu'on aurait dû faire, pour l'usage pratique, des lexiques grecs-latins et latins-grecs : on en fit, en effet, quelques-uns, mais ils sont très incomplets et d'une époque relativement moderne : on apprenait le grec par l'enseignement oral des pédagogues, par le commerce avec les Grecs, par les voyages en Grèce.

Le moyen âge occidental se trouva, pour tout ce qui touchait à la vie intellectuelle, dans une position nouvelle et singulière. Le latin était la langue de toute instruction : on le parlait dans l'Église et dans tout ce qui se rattachait à elle, c'est-à-dire dans toutes les professions que nous appelons libérales; les idiomes « vulgaires », soit qu'ils fussent le développement naturel du latin parlé, soit qu'ils fussent d'origine non latine (germanique, celtique, slave, magyare), servaient uniquement à la vie pratique et à une littérature dédaignée des « clercs ». L'idée d'en recueillir les mots ne vint pendant longtemps à personne. On s'attendrait du moins à trouver alors des dictionnaires latins où les mots seraient expliqués par leurs correspondants vulgaires. Nous ne nous représentons pas aujourd'hui l'étude d'une langue, surtout d'une langue morte, sans l'aide d'un dictionnaire. Le moyen âge toutefois s'en passa longtemps. Les enfants apprenaient le latin, à force de coups, en le parlant, en le lisant, en s'essayant à l'écrire. On possédait des recueils de mots difficiles pris dans la Bible ou dans les auteurs, et quelques-uns sont très précieux pour la philologie, en ce qu'ils donnent la traduction des mots latins soit en « roman », soit en allemand ou en anglais. Il en est qui remontent au VIIIe siècle.

Ces recueils, pour nous en tenir à la France, s'amplifièrent peu à peu, et dès le XIVe siècle, on composa des *dictionaria* (le mot est du temps), où furent entassés sans aucun choix les mots latins de toute provenance, de toute époque, de toute qualité, depuis les archaïsmes repris aux anciens glossateurs

jusqu'aux fabrications les plus barbares du latin médiéval, langue qui vivait à sa manière et se permettait sans scrupule les formations et les adaptations qui répondaient à ses multiples besoins. Ces dictionnaires, dont quelques-uns furent imprimés au XVe siècle, sont importants pour la connaissance et du bas latin et du français. On a aussi, de l'extrême fin du moyen âge, quelques essais, mais très pauvres, de vocabulaires français-latins.

1. — Le premier dictionnaire français-latin qui ne se rattache pas à la tradition du moyen âge est celui de Robert Estienne (1539). L'œuvre est très méritoire. Le français n'y est pas encore considéré en lui-même : il sert simplement à apprendre le latin pour l'écrire, et l'auteur, qui avait publié, huit ans auparavant, un dictionnaire latin-français, a composé, au moins en bonne partie, sa nouvelle œuvre en intervertissant les deux éléments de la première. Mais il l'a fait avec goût et intelligence : il a enregistré, le premier, beaucoup de mots de la langue vivante, et surtout un grand nombre d'idiotismes et de locutions familières qu'il voulait donner le moyen de tourner élégamment en latin. Son dictionnaire a servi de base à ceux qui l'ont suivi et notamment à ceux de Thierry et de Nicot, au XVIe siècle, de Monet et de Pomey, au XVIIe; il faut noter à part celui de Nicot, esprit en tout original et novateur : ici la traduction latine n'est plus que l'accessoire; c'est bien le français que l'auteur a pris à tâche de faire connaître. Il ajoute à la liste déjà dressée un grand nombre de mots qu'il a recueillis dans ses lectures ou ses entretiens; il recherche les vieux mots et les mots de province; il donne des étymologies, des explications souvent longues et curieuses; il entre dans la voie des dictionnaires encyclopédiques.

Au XVIe siècle encore commencent les dictionnaires français avec traduction en langue étrangère; ils se multiplient au XVIIe : on en a fait pour les Anglais, les Allemands, les Hollandais, les Danois, les Italiens, les Espagnols, etc. Rédigés par des Français ou par des étrangers, ces dictionnaires ont ce caractère nouveau que le français y est, non plus le moyen, mais le but : ils ne sont pas destinés aux Français qui veulent apprendre une langue étrangère et sont censés connaître les mots

de la leur ; ils sont compilés pour les gens qui, ne parlant pas naturellement le français, veulent l'apprendre. Cela amène les auteurs à recueillir les mots en plus grande abondance et à noter bien des détails que négligeaient leurs prédécesseurs. Aussi ces dictionnaires sont-ils presque tous fort utiles à notre connaissance de la langue de leur temps ; le plus précieux est celui de l'anglais Cotgrave, véritable trésor de la langue du XVI[e] siècle, auxiliaire indispensable à qui veut lire les auteurs de cette époque.

Mais, malgré la tendance que j'ai signalée chez Nicot, on n'avait pas, vers le milieu du XVII[e] siècle, de dictionnaire purement français et destiné aux Français eux-mêmes. L'utilité d'une pareille entreprise n'aurait sans doute pas frappé les hommes du XVI[e] siècle. La langue française, qu'ils prétendaient « illustrer » et rendre capable d'exprimer les plus hautes conceptions de la pensée et de l'art, était pour eux un immense réservoir de mots et de formes où chacun pouvait puiser à sa guise et suivant sa fantaisie ; elle leur apparaissait riche et flottante comme la nature elle-même. Ils avaient d'ailleurs le sentiment que cette langue qu'ils façonnaient avec tant de liberté se modifiait incessamment, et que le flot où ils trempaient leurs mains ne repasserait plus le même devant leurs successeurs. La réflexion mélancolique de Montaigne à ce sujet est bien connue. On avait abandonné le port tranquille du latin, immuable dans sa forme classique restaurée par la Renaissance, et on se trouvait lancé sur une mer sans rivages, qui entraînait vers des horizons toujours nouveaux. Comment prétendre s'arrêter et déterminer un point fixe dans ce voyage dont on ne connaissait pas la route et où chaque équipage voyait bien vite loin derrière lui ceux avec lesquels, au départ, il avait marché de conserve ?

De tout autres vues se firent jour dès le début du XVII[e] siècle, dès l'avènement de Malherbe. On commença à croire que la langue française pouvait être « fixée », qu'elle était déjà arrivée tout près de son point de perfection, et qu'avec quelques efforts on parviendrait à lui donner ce caractère de stabilité qu'elle avait jusque là envié au latin. C'est à quoi travaillèrent Vaugelas et les « puristes », en s'attachant à établir, d'après le « bon usage », des règles pour le choix des mots et

pour l'emploi des formes et des tournures. C'est ce que Richelieu voulut réaliser définitivement en fondant l'Académie française (1635). Cette compagnie avait pour mission « de donner des règles certaines à notre langue et de la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Elle devait en conséquence composer une Grammaire et un Dictionnaire qui auraient une autorité officielle — sans parler d'une Rhétorique et d'une Poétique, qui, à vrai dire, dépassaient les limites propres de sa fonction, puiqu'elles auraient eu une valeur non plus nationale, mais universelle. L'Académie, on le sait, n'a fait ni la Rhétorique, ni la Poétique, ni même la Grammaire; mais, dès ses premières réunions, elle travailla au Dictionnaire : elle en a donné sept éditions, et elle prépare la huitième.

Elle fut précédée par deux auteurs, dont le premier lui était étranger et dont le second, qui lui appartenait, fut éliminé par elle comme coupable de concurrence déloyale.

Richelet lui faisait en réalité une concurrence plus directe que Furetière, et il avait des académiciens pour collaborateurs. Il prétendait, comme elle, n'accueillir que les mots du « bon usage », et présenter ainsi une sorte de « canon » des vocables admis à figurer dans la littérature. Son livre, qui parut en 1680, — à l'étranger, parce que l'Académie avait en France un privilège exclusif, — se distingue par de très réelles qualités, notamment en ce qui concerne les définitions. Il porte aussi de nombreuses marques de l'esprit original, satirique, trivial et parfois bizarre de l'auteur, esprit qui ne le rendait pas précisément propre à bien remplir la tâche qu'il s'était assignée; aussi a-t-il admis, malgré ses principes, bien des mots qui auraient scandalisé les puristes. Son livre est encore très utile à consulter pour l'histoire de la langue et de l'idée qu'on s'en faisait à la plus belle époque du XVIIe siècle.

Le plan de Furetière était très différent de celui de l'Académie et de Richelet. Il avait prétendu d'abord ne vouloir donner qu'un dictionnaire des termes d'arts et de sciences, comme celui que compilait en même temps Thomas Corneille; mais le privilège qu'il obtint en 1684, et que l'Académie fit annuler comme subreptice, était accordé à un « Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots français, tant vieux que

modernes ». C'était donc tout autre chose que le dictionnaire choisi, et tout moderne, que préparait l'Académie; mais les confrères de Furetière lui reprochaient de s'être largement servi de leur travail, et l'accusation semble n'être pas sans fondement. Le dictionnaire de Furetière, comme celui de Richelet, dut paraître à l'étranger, ce qui ne les empêcha d'ailleurs pas d'être l'un et l'autre très répandus en France. Si les promesses du titre avaient été réalisées dans l'œuvre, elle aurait compris tous les mots français conservés depuis les plus anciens textes; mais en fait la partie archaïque est très pauvre et très imparfaite. Ce qui distingue le dictionnaire de Furetière, c'est le caractère largement didactique qu'il présente. Les termes de métiers, d'arts et de sciences, qui avaient d'abord dû faire l'objet exclusif du travail, y sont expliqués en détail; les mots sont parfois (comme déjà dans Richelet) accompagnés de leur étymologie présumée. Aucune pensée de purisme n'en a d'ailleurs dirigé le choix : le désir de l'auteur a été d'être aussi complet que possible. On sait que son livre, toujours accru dans le sens encyclopédique qu'il avait dès l'origine, est devenu, après avoir passé par les mains du réfugié Basnage, le célèbre *Dictionnaire de Trévoux*, publié par les jésuites établis dans cette ville, ouvrage qui eut plusieurs éditions au XVIIIe siècle, fut, comme on l'a justement remarqué[1], « pour un autre camp une sorte d'Encyclopédie », et fournit aujourd'hui une mine abondante de renseignements à ceux qui veulent connaître la France de l'ancien régime dans sa vie publique et privée.

2. — Le but que s'était proposé l'Académie, en composant son Dictionnaire, avait été de recueillir tous les mots de la langue d'un usage vivant et approuvé, en tant qu'ils pouvaient entrer dans des compositions littéraires; de les définir exactement, sous la même réserve, dans tous leurs sens; de donner, sans établir de règles positives de syntaxe, des exemples bien choisis qui feraient voir la manière de les employer avec propriété et correction; de relever les locutions toutes faites, et notamment les locutions proverbiales, où ils figuraient. Le Dictionnaire

1. F. Brunot dans l'*Histoire de la littérature et de la langue françaises*, publiée sous la direction de Petit de Julleville, t. V, p. 762.

devait donc faire connaître à la fois le sens exact et le bon usage des mots et des expressions. Ce bon usage, il ne devait pas le créer : il prétendait seulement le constater; mais on pensait que ce que l'Académie aurait consacré serait généralement reconnu et que ce qu'elle aurait condamné, — presque toujours par simple prétérition — serait rejeté.

Comment s'y prit la compagnie pour remplir ce programme, qui répondait parfaitement aux idées de son fondateur ? Aujourd'hui le travail auquel elle se livre est très simplifié. Quand elle prépare une nouvelle édition, elle prend, naturellement, l'édition précédente pour base; elle ajoute des mots nouveaux, qui lui sont indiqués par les autres dictionnaires ou qui lui sont suggérés par quelqu'un de ses membres; elle retranche ceux qui, au sentiment des membres présents, paraissent être sortis de l'usage; elle fait de même pour les définitions, les significations, les locutions, les exemples. Mais au début elle n'avait comme point de départ que les dictionnaires antérieurs, où manquaient beaucoup de mots usités et où foisonnaient les mots surannés, où les définitions étaient souvent flottantes, les sens et les locutions incomplètement énumérés, les exemples peu nombreux et peu sûrs. La tâche personnelle des premiers académiciens fut considérable et ardue. Tant que vécut Vaugelas, ils s'y donnèrent avec ardeur; après sa mort (1650) il y eut un alanguissement dans le travail [1]; enfin on le reprit, et la première édition, après soixante ans d'incubation, parut en 1694.

Cette édition — qui vient d'être réimprimée — diffère de toutes celles qui l'ont suivie en ce que les mots y sont rangés par familles, l'ordre alphabétique n'étant observé que pour les chefs de famille (avec, bien entendu, des renvois pour les autres mots). Cette disposition, dont Mézeray paraît avoir été le promoteur, a certainement des avantages; elle pourrait être adoptée dans un dictionnaire historique : elle était peu pratique

1. Ils avaient cependant pour les stimuler un puissant mobile, s'il faut en croire une phrase de Racine qui mérite d'être citée : « Ce travail qui nous est commun, ce dictionnaire qui de soi-même semble une occupation si sèche et si épineuse, nous y travaillons avec plaisir : tous les mots de la langue, toutes les syllabes nous paraissent précieuses, *parce que nous les regardons comme autant d'instruments qui doivent servir à la gloire de notre auguste protecteur.* » Et dire qu'un tel courtisan a pu se faire disgracier !

dans un dictionnaire de l'usage, qui doit pouvoir être consulté facilement ; elle entraînait des inconséquences, et, surtout à une époque où la vraie histoire des mots était fort mal connue, elle exposait à de fâcheuses erreurs. L'Académie y renonça dès sa seconde édition (1718), et fit bien.

Le Dictionnaire se ressentait, naturellement, de la lenteur avec laquelle il avait progressé. Il représentait la langue du milieu du XVIIe siècle plutôt que celle de la fin, car la revision dernière n'avait pas été un remaniement complet, qui, si on l'avait entrepris, eût encore retardé la publication. Cependant l'œuvre avait été quelque peu rajeunie et remise au point. Il serait curieux de l'étudier de près à ce point de vue et d'en relever les disparates. Qu'on songe que de l'A au Z, depuis Chapelain et Colletet jusqu'à La Bruyère et à Fontenelle, l'Académie s'était plusieurs fois renouvelée. Cette étude ne saurait être abordée ici : prenant l'œuvre dans son ensemble, je voudrais simplement en esquisser les caractères les plus généraux.

Pour le choix des mots et des sens, l'Académie proclame dans sa préface le principe qu'elle a suivi : elle a entendu « se retrancher à la langue commune, telle qu'elle est dans la conversation des honnêtes gens et telle que les orateurs et les poètes l'emploient, ce qui comprend tout ce qui peut servir à la noblesse et à l'élégance du discours ». Elle aurait donc laissé de côté les termes des arts et des sciences, qui ne sont pas « de la langue commune des honnêtes gens », et les mots qui manquent « de noblesse et d'élégance ». Mais, fort heureusement, elle ne s'en tint pas à ce programme. Dans le premier ordre d'idées, le Dictionnaire de 1694 est, en effet, assez exclusif, et il est intéressant de voir, en parcourant les éditions successives, la langue technique et scientifique pénétrer de plus en plus dans la langue commune. Mais, au second point de vue, l'Académie n'adopta pas, comme on aurait pu le croire d'après la préface, les idées strictes des puristes. Elle admit beaucoup plus de mots que n'en acceptaient les raffinés[1] ;

1. Cette tolérance souleva naturellement des protestations : on alla jusqu'à publier un *Dictionnaire des Halles*, « tiré du Dictionnaire de l'Académie ». Mézeray au contraire, Furetière et d'autres reprochaient à l'Académie sa timidité.

seulement elle en désigna un assez grand nombre comme « vieux » ou comme « bas », indiquant ainsi que, tout en faisant partie de la langue courante, ils n'appartenaient pas au style choisi. Ces désignations, qui ont été maintenues par la suite, mais dont l'attribution a varié, sont fort précieuses pour l'histoire de la langue littéraire. On voit des mots qui, au XVII[e] siècle, étaient considérés comme « vieillissans » ou même « vieux », perdre ces qualificatifs et être considérés comme de plein usage, justifiant ainsi le mot célèbre d'Horace; en revanche beaucoup de ces même mots disparaissent plus ou moins tôt : ils ont si bien vieilli qu'ils sont morts. Des mots qualifiés de « bas », de « populaires », ou simplement de « familiers » sont aussi, avec le temps, débarrassés de ce stigmate; il est beaucoup plus rare que l'inverse se produise, la tendance de la littérature française ayant été, surtout depuis un siècle, d'ouvrir de plus en plus largement ses portes à tous les mots de la langue. Les notations dont il s'agit n'en subsistent pas moins, pour un nombre considérable de termes et d'emplois, dans la dernière édition, et subsisteront dans la prochaine. Elles sont justifiées, utiles pour les étrangers et même pour les Français, car, quoi qu'en ait dit Victor Hugo, la barrière n'est pas tombée entre les « mots grands seigneurs » et les « mots roturiers ». Il restera toujours des genres et des occurrences où on n'emploiera pas certains mots et certaines acceptions, et il appartient à l'Académie de signaler ces mots et ces acceptions.

Le choix des mots et des sens et la désignation, quand il y a lieu, de leur caractère archaïque, trivial, etc., sont ce qu'il y avait et ce qu'il y a encore de plus délicat dans le travail de l'Académie. A l'origine, elle y procéda uniquement d'après le sentiment de ses membres; aujourd'hui c'est encore ce sentiment qui la guide, moins exclusivement toutefois, car elle a toujours sous les yeux le dictionnaire de Littré, qui lui fournit des exemples tirés d'auteurs justement estimés, et ces exemples influent sur les décisions. Cela est inévitable et en somme louable et utile; mais il est permis de regretter que la spontanéité du sentiment ne puisse plus être aussi pleine, aussi candide, si l'on ose dire, qu'elle l'était au XVII[e] siècle. C'est là en effet qu'est la grande valeur et l'utilité principale du Dictionnaire de l'Académie. Il sera d'autant plus précieux qu'il

représentera plus fidèlement le sentiment sincère, primesautier, non dévié par l'érudition, de ceux qui le font.

Pour qu'il le représentât dans toute sa plénitude il faudrait, à la vérité, des conditions qui ne se sont jamais réalisées. L'Académie, quand elle travaille au Dictionnaire, est loin d'être au complet; ses membres apportent à l'œuvre un intérêt fort inégal : ce sont à peu près toujours les mêmes, en petit nombre, qui y participent activement, en sorte que la variété de composition, qui est le trait le plus original de la compagnie, n'y trouve pas son expression complète. Il serait curieux de constater, à l'aide des procès-verbaux, la part qu'a prise à la rédaction de chaque page, aux diverses époques, chacun des membres de l'Académie : on verrait qu'il en est, et des plus illustres, qui n'ont dans le Dictionnaire aucune ou presque aucune part de responsabilité. Malgré tout, les discussions qu'il provoque sont toujours animées, souvent très vives, parfois passionnées; elles sont surtout intéressantes quand elles sont menées non à coups d'autorité, mais d'après l'impression de chacun. Le résultat général en peut être regardé comme donnant une idée approximative du sentiment qu'ont eu de la légitimité, de la valeur et du bon emploi des mots français, à l'époque où s'est préparée chaque édition, les personnes qui, — par une convention dont le bien fondé est variable et sujet à contestation, mais qui en gros n'est pas sans doute bien éloignée de la vérité, — étaient censées le mieux parler et le mieux écrire la langue française.

Je dis : « une idée approximative ». Même en supposant que les académiciens ne fissent appel qu'à leur sentiment sans recourir à l'autorité, et que tous l'exprimassent sur chaque mot, ils se montreraient d'ordinaire en théorie beaucoup plus timides qu'en pratique : la moyenne de leurs opinions exprimées serait moins hardie que la moyenne de leurs opinions réelles et sutout que la façon de parler et d'écrire de la plupart d'entre eux. L'idée du purisme, de la noblesse et de l'élégance du langage nous est inculquée, dès l'enfance, par notre éducation littéraire; nous l'oublions facilement, en écrivant et surtout en parlant, pour donner à notre pensée une expression ou nouvelle ou au contraire courante; mais elle reprend son empire quand il s'agit de juger et surtout de légiférer : nous devenons alors

extrêmement circonspects. On se permet des choses qu'on ne ne se permet pas de déclarer permises. Je voudrais qu'un patient travailleur composât un dictionnaire qu'on pourrait appeler le *Dictionnaire des Académiciens* : on n'y mettrait que des mots ou des sens exclus du Dictionnaire et employés dans leurs écrits par des membres de l'Académie. Pour s'en tenir au XIXe siècle, depuis Bernardin de Saint-Pierre jusqu'à M. Lavedan, en passant par Victor Hugo, Dumas et Labiche, on recueillerait une opulente moisson, dont tous les épis ne seraient pas de bonne qualité, mais où se trouverait certainement beaucoup de grain non encore récolté. La principale curiosité de ce relevé ne serait pas dans les excentricités de tel novateur ou les vulgarités voulues de tel réaliste, mais dans le fait qu'on ne trouverait certainement pas un seul académicien qui se soit strictement limité au vocabulaire de l'Académie. On ne peut dès lors s'attendre à ce que la foule toujours grossissante des gens qui manient la plume se soumette à une législation que les législateurs eux-mêmes n'observent pas.

Le Dictionnaire de l'Académie, en fait, n'a exercé, du moins au point de vue du lexique, aucune influence sur l'évolution de la langue : il n'a fait que la suivre et la constater, encore avec un sensible retard. Voltaire écrivait en 1761 : « Le Dictionnaire de l'Académie, œuvre d'autant plus utile que la langue commence à se corrompre... » Il se faisait illusion. Les trois éditions que le Dictionnaire avait eues jusque-là n'avaient nullement empêché la « corruption » de la langue ; la quatrième, qui parut l'année suivante, ne l'arrêta pas davantage, et la huitième, quand elle paraîtra, n'y fera pas plus obstacle que les précédentes. Le Dictionnaire n'a d'autorité vraiment décisive que pour l'orthographe, que l'Académie n'a pas créée, qu'elle a acceptée à peu près toute faite, mais qu'elle maintient depuis deux siècles, sauf trois modifications d'ensemble (adoption du *j* et du *v* en 1718, suppression des *s* inutiles en 1740, changement d'*oi*, prononcé *è*, en *ai* en 1835) et quelques modifications de détail inconséquentes et fortuites. Pour l'orthographe, le Dictionnaire de l'Académie est l'étalon officiel, sur lequel se règlent et l'enseignement et l'imprimerie : le jour où elle croira devoir la réformer, elle sera suivie sans difficulté. Pour le lexique, il n'en est pas de même : les autres dictionnaires ne s'en-

ferment pas dans le choix académique, — choix que le hasard a souvent restreint au delà même des idées des plus déterminés conservateurs, — et se bornent, en signe de respect, à marquer d'un astérisque les mots — mais non les sens ! — qu'ils y ajoutent; les typographes, qui éliminent d'autorité les graphies contraires à l'orthographe académique, ne songent pas à rayer, des livres ou des journaux qu'ils impriment, les mots absents du Dictionnaire. Le Dictionnaire n'en est pas moins une œuvre utile et vraiment nationale; ce n'est pas un code, comme ceux qui l'ont commencé avaient rêvé qu'il le fût, mais c'est un document de grand prix, qu'il serait très fâcheux de ne pas voir se renouveler dans la suite des temps comme il a fait dans le passé.

Après le choix des mots et des sens, — ceux-ci rangés dans un ordre dont je parlerai plus tard, — viennent la définition des mots et l'explication des sens. Les définitions de la première édition du Dictionnaire ont prêté à la raillerie : elles sont parfois, en effet, d'une naïveté singulière pour ce qui concerne les sciences et surtout l'histoire naturelle. Ce défaut a été très atténué par la suite et disparaîtra, on peut l'espérer, tout à fait. En soi, il ne manque pas d'une certaine grâce, et il tient à toute la conception du Dictionnaire. Le Dictionnaire doit contenir les mots de la langue des « honnête gens » et les définir comme les honnêtes gens les définissent : or, les honnêtes gens, — qui s'appellent aujourd'hui les gens du monde, — étaient pour la plupart assez ignorants. Les beaux esprits, poètes ou orateurs, les lettrés et même les grammairiens qui ont fait le Dictionnaire étaient presque tous, pour tout ce qui n'était pas leur métier littéraire, comme les gens du monde et ne se doutaient pas ou ne s'embarrassaient pas de leur ignorance. De là certaines définitions saugrenues qui nous font sourire, mais qui n'ont choqué que bien peu de gens parmi les contemporains et dont plusieurs, d'ailleurs, ne choquaient pas alors les savants eux-mêmes. Aujourd'hui on prend soin de faire entrer dans la compagnie quelques représentants éminents des arts et des sciences, qui évitent à leurs confrères de semblables mésaventures; mais on s'attache avec raison à ce que les définitions n'aient pas une forme trop technique : il suffit qu'elles soient justes en gros, et elles doivent être rédigées dans la « langue

commune » et être compréhensibles pour la moyenne des lecteurs.

D'ailleurs, — en dehors des termes d'arts et de sciences, pour lesquels la compétence faisait souvent défaut, et aussi en dehors d'assez nombreuses négligences, comme la traduction vague d'un mot par ses synonymes approximatifs, — les définitions du Dictionnaire étaient souvent, dès l'origine, très bonnes. Elles ont fixé pour la première fois le sens de termes importants pour les institutions, le droit public et privé (on reconnaît l'intervention du grand jurisconsulte Domat), le commerce, etc., avec une autorité qui a été reconnue tout de suite, et qui a contribué à donner au français, au moment même où il devenait presque une langue universelle, ce caractère de clarté si hautement apprécié dans les relations internationales; aussi l'Académie pouvait-elle dire en 1762 : « Le Dictionnaire de l'Académie française, dans lequel on n'avait d'abord eu pour objet que d'être utile à la nation, est devenu un livre pour l'Europe. » Aujourd'hui encore ce n'est pas seulement en France que les définitions du Dictionnaire font loi : elles tranchent, dans des controverses diplomatiques, des questions d'interprétation. Elle sont une partie très vivante de l'œuvre académique : les gens soucieux de bien écrire y recourent beaucoup plus souvent qu'ils ne consultent la liste même des mots. On ne saurait apporter trop de soin à les revoir et à les mettre au courant.

Ce qu'il y a peut-être de plus méritoire dans le Dictionnaire, ce sont les exemples. Le fonds, qui est excellent, en remonte aux premiers rédacteurs. La question qui s'était posée à eux était très grave : devaient-ils prendre leurs exemples dans les bons auteurs ou les faire eux-mêmes ? L'Académie française avait pour lointain modèle l'Académie de la Crusca, fondée à Florence dès le XVI[e] siècle, qui s'était donné pour mission, comme son nom l'indique, de séparer le son (*crusca*) d'avec la fine « fleur » de la langue. Mais la situation et le point de vue des deux compagnies étaient très différents. L'Italie n'avait pas de langue littéraire à la fois unifiée et vivante, ce qui tenait, comme Dante l'avait bien vu, à ce qu'elle n'avait pas de « cour » ou de capitale. La Crusca posa en principe que la langue littéraire était la langue des bons

écrivains toscans du XIVe siècle; elle dépouilla donc leurs ouvrages pour munir d'exemples les mots qu'elle enregistrait, et admit à la suite les ouvrages des auteurs qui passaient pour avoir écrit dans le style le plus rapproché de celui du *buon secolo*. L'Académie française ne pouvait procéder ainsi. Elle était fondée sur les idées de Vaugelas et de son école, qui espéraient bien fixer le bon usage, mais qui se bornaient à l'observer dans la langue des gens réputés pour bien parler et surtout de la cour. Il n'y avait pas d'écrivains qui pussent être proposés comme modèles. L'Académie sentait d'ailleurs confusément que la langue même qu'elle avait entrepris de fixer était tout près d'atteindre un plus haut degré de perfection et que les classiques étaient devant elle et non derrière. Elle se résolut à faire elle-même des exemples où serait montré le bon emploi des mots, et, si l'on songe que ces premiers exemples, — qui restent, comme je l'ai dit, le fonds auquel on n'a que peu ajouté et retranché, — remontent en bonne partie aux meilleurs écrivains de notre littérature, on en sentira tout le prix, et on comprendra qu'ils soient généralement bien choisis, bien composés, simples et expressifs, suffisants sans être surabondants, en un mot véritablement classiques. C'est avec une fierté qui n'est pas sans grandeur, — mais dont on n'a plus osé reproduire l'assurance, — que la préface de la première édition s'explique à ce sujet, quand beaucoup des illustres collaborateurs vivaient encore : « Le Dictionnaire de l'Académie a été commencé et achevé dans le siècle le plus florissant de la langue française, et c'est pour cela qu'il ne cite point, parce que plusieurs de nos plus célèbres orateurs et de nos plus grands poètes y ont travaillé. »

Voltaire regrettait dans le Dictionnaire l'absence de citations : « Un dictionnaire sans citations est un squelette. » Dans son dernier voyage à Paris, il voulait soumettre à la compagnie le plan d'un nouveau Dictionnaire, qui aurait compris entre autres choses « les exemples tirés des auteurs approuvés ». Ce n'était pas par curiosité historique qu'il voulait les rassembler : c'était pour « former le goût ». On devait aussi, pour enrichir la langue, noter « toutes les expressions pittoresques et énergiques de Montaigne, d'Amyot, de Charron, qu'il est à souhaiter qu'on fasse revivre ». Cette idée le passionnait : il avait proposé, lui

âgé de quatre-vingt-quatre ans, de se charger de deux lettres, les autres devant être distribuées entre divers académiciens (ce qui n'était pas une fort bonne méthode de travail). La maladie dont il mourut le prit le jour même qu'il comptait faire officiellement sa proposition à l'Académie. Celle-ci l'aurait sans doute acceptée par déférence pour l'illustre vieillard; il est à croire qu'elle ne l'aurait pas mise à exécution [1]. Une œuvre de ce genre — qui, d'ailleurs, telle que la concevait Voltaire, répondait à des idées en train de passer de mode (le Dictionnaire devait être, grâce au choix et au commentaire des citations, « une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique ») — n'est guère le fait d'une compagnie : il lui faut une direction unique et personnelle. Mais, surtout, ce n'est pas un travail de compilation qu'on attend de l'Académie française : ses décisions empruntent leur valeur à la qualité de ses membres, et ne doivent pas s'appuyer sur d'autres autorités que la sienne. Le recours à des citations aurait détourné l'Académie du soin de rédiger ses exemples, et c'eût été dommage pour la connaissance de la langue.

Voltaire demandait encore autre chose dans le nouveau Dictionnaire qu'il rêvait : il voulait d'abord qu'il contînt — suivant les diverses rédactions qu'il a données à sa pensée — « l'étymologie naturelle et incontestable de chaque mot », « l'étymologie reçue et l'étymologie probable de chaque mot », « l'étymologie reconnue de chaque mot, et quelquefois l'étymologie probable ». C'était demander à l'Académie un travail qui n'est nullement de son domaine, et dont Voltaire, pour sa part, se serait singulièrement acquitté, à en juger par les étymologies celtiques et surtout grecques auxquelles il a cru [2]. Il est heureux pour l'Académie, en ce cas encore, qu'elle n'ait pas essayé d'exécuter le plan de Voltaire,

Une autre idée qu'il avait est plus originale et plus intéres-

1. On sait que l'Académie, un siècle après, sous l'inspiration de Patin, a essayé de la réaliser, sur un plan d'ailleurs plus vaste, et qu'elle y a bientôt renoncé.

2. Citons seulement parmi ces dernières, — qu'il fait remonter aux Grecs de Marseille, — *affreux* d'*afronos*, *blesser* de « l'aoriste de *blapto* », *coin* de *gonia*, *fier* de *fiaros*, *orgueil* d'*orgè*.

sante : « J'aurais voulu, dit-il, comparer l'emploi, les diverses significations, l'énergie de chaque mot avec l'emploi, les acceptions diverses, la force ou la faiblesse des termes qui répondent à ce mot dans les langues étrangères. » Ce serait un bien beau sujet d'étude ; mais où en seraient les limites ? A quelles langues étrangères Voltaire voulait-il étendre ses comparaisons ? et quel plan aurait-il voulu qu'on suivît ? Il ne nous l'a pas dit. Il lui reste l'honneur d'avoir indiqué à la « sémantique » comparative un domaine qu'encore aujourd'hui elle n'a guère abordé, et dont l'exploitation serait fructueuse pour la philosophie du langage, si étroitement liée à l'histoire de la pensée humaine, pour la « psychologie des peuples », et pour l'intelligence des diverses littératures [1].

3. — Sauf les éditions successives des dictionnaires de Trévoux et de l'Académie, le XVIIIe siècle a été à peu près stérile pour la lexicographie française [2]. Le XIXe siècle n'a pendant longtemps produit que des compilations plus ou moins indigestes, — celles de Boiste, de Bescherelle, de Napoléon Landais, — dont les auteurs se sont attachés à ramasser le plus de mots possible, les acceptant de toutes mains et sans contrôle, les définissant de leur mieux, mais sans faire œuvre, à proprement parler, ni littéraire ni philologique. Ils ont cependant rendu quelques services ainsi que le rédacteur, plus réfléchi, du *Complément* du *Dictionnaire de l'Académie*, en recueillant de nombreux mots, surtout des termes techniques, qui avaient été négligés par leurs prédécesseurs ; mais on ne doit en général les utiliser qu'avec réserve. Dans le même ordre d'idées il faut citer le grand dictionnaire français-allemand de Sachs-Villatte, qui n'est pas

---

1. Une autre idée intéressante de Voltaire, plus facile à réaliser et aujourd'hui réalisée en partie, était de noter « ce que nos voisins ont pris de nous, ce que nous avons pris d'eux ».

2. Il faut toutefois mentionner l'*Encyclopédie*, qui n'est pas un dictionnaire complet, mais qui, notamment pour les sciences et les arts et métiers, a enregistré beaucoup de mots pour la première fois et en a défini beaucoup avec un soin qui la rend encore extrêmement utile. — Il faut aussi noter le grand recueil de mots du vieux français qu'avait compilé Sainte-Palaye, et qui n'a été imprimé que longtemps après sa mort.

irréprochable au point de vue de la critique, mais qui contient plus de mots qu'aucun autre : il est journellement complété par des listes de néologismes que des *Gymnasiallehrer* dressent avec une patience imperturbable, d'après les produits les plus hétérogènes de notre littérature courante et impriment dans divers recueils allemands. Ces inventaires, où tout est enregistré pêle-mêle, contribueront à faciliter la tâche de celui qui, un jour ou l'autre, essaiera de former un « trésor » de tous les mots, bons ou mauvais, employés par les écrivains français[1].

4. — Une ère nouvelle a été ouverte par le Dictionnaire de Littré, qui commença à paraître en 1863 et fut terminé, y compris le Supplément, en dix années. L'auteur résume ainsi dans sa préface l'idée génératrice de cette œuvre monumentale : « Je dirai, définissant ce dictionnaire, qu'il embrasse et combine l'usage présent de la langue et son usage passé, *afin de donner à l'usage la plénitude et la sûreté qu'il comporte.* » Et il explique comment cette idée lui a été suggérée par ses études d'ancien français, études qu'il avait abordées, un peu au hasard, à l'occasion du livre paradoxal de Génin sur les *Variations de la langue française*, et auxquelles il avait pris goût : « Je fus si frappé, dit-il, des liens qui unissent le français moderne au français ancien, j'aperçus tant de cas où les sens et les locutions du jour ne s'expliquent que par les sens et les locutions d'autrefois, tant d'exemples où la forme des mots n'est pas intelligible sans les formes qui ont précédé, qu'il me sembla que la doctrine et même l'usage de la langue restent mal assis s'ils ne reposent sur leur base antique. » C'était donc surtout pour « asseoir l'usage moderne sur l'usage antique », lui donner une base solide et une raison d'être historique, que Littré avait entrepris le travail qui occupa trente ans de sa vie. L'idée était-elle juste ? Puisque l'usage moderne n'est plus l'usage antique, comment « asseoir » celui-ci sur celui-là ? Littré ne s'aperçoit pas que les considérations très judicieuses qu'il présente lui-même

1. Pour notre siècle aussi, il est juste de mentionner les dictionnaires encyclopédiques, le Larousse et le Nouveau Larousse, le *Dictionnaire des Dictionnaires*, qui est encore plus nettement lexicographique, et la *Grande Encyclopédie* : dans tous, on trouve des mots et des sens nouveaux.

sur le changement perpétuel des langues, changement que son dictionnaire tout entier met en évidence pour le français, détruisent sa théorie. Le seul moyen de fixer une langue littéraire, c'est celui qu'ont employé, plus ou moins bien, les Grecs des bas siècles et les cicéroniens de la Renaissance : c'est de s'interdire tout mot, tout emploi, toute locution, toute tournure qui n'est pas dans les écrivains regardés comme classiques : c'est, en d'autres termes, — avec des réserves, — d'écrire dans une langue morte. Du moment que l'on considère une langue comme vivante, l'usage ancien de cette langue peut servir à en *expliquer* l'usage moderne : il ne peut servir à le justifier ou à l'entraver.

L'illusion de Littré a d'ailleurs été féconde : elle l'a poussé à entreprendre et l'a aidé à mener à bonne fin une des œuvres les plus belles, les plus méritoires et les plus utiles qu'ait vues le XIXe siècle. Il lui est un peu arrivé ce qui est arrivé à Christophe Colomb : imbu des idées des géographes de son temps, Colomb, en s'élançant à l'Occident, croyait devoir rencontrer le rivage oriental de l'Inde : au lieu de fermer le cercle du monde ancien, il trouva un monde nouveau. Littré, fidèle encore aux théories des grammairiens, ne prétendait que les compléter, en ajoutant à l'usage classique le renfort de l'usage médiéval : il a révélé à la fois la continuité et l'évolution constante de la langue, continuité que n'altère aucune brusque interruption, évolution qui dure toujours et qui se continuera indéfiniment dans le français parlé et même dans le français littéraire, à moins que, quelque jour, les lettrés, effrayés de voir la langue se modifier sans cesse au point de rendre les classiques inintelligibles aux lecteurs non érudits, ne s'avisent, comme les lettrés de Byzance, d'écrire dans la langue d'une certaine période, éventualité qui, pour beaucoup de raisons, n'est pas à prévoir.

Cette continuité et cette évolution du français remontent beaucoup plus haut qu'on ne s'en rend généralement compte. Le français moderne, langue littéraire et langue commune de la nation, n'est qu'une variété dialectale, — originairement propre à l'Ile-de-France, — du latin parlé. Le premier monument qu'on ait de ce latin, — devenu à la longue très différent du latin écrit, — est, on le sait, le fameux texte des serments

échangés à Strasbourg en 842 entre les fils de Louis le Pieux; mais, pour n'avoir pas été noté jusque-là par l'écriture, le latin parlé n'en existait pas moins en Gaule depuis plusieurs siècles. Il avait été importé d'Italie; mais le fait de cette importation n'avait produit aucune interruption dans l'évolution qu'il poursuivait depuis qu'il avait, à la suite des armes romaines, conquis l'Italie avant de conquérir tout l'Occident de l'Europe. Et on ne peut pas davantage s'arrêter là. Ce latin que propageait la conquête avait évolué pendant des siècles innombrables avant de franchir les limites du Latium. Il n'était à son tour qu'une variété dialectale, fort altérée, de l'idiome jadis commun aux Indo-Perses, aux Grecs, aux Slaves, aux Germains, aux Celtes et à plusieurs autres peuples. Et si la comparaison des langues de ces divers groupes ethniques permet jamais, — ce qui n'est pas encore le cas, — de restaurer la forme qu'avait leur commun idiome, cette forme sera encore séparée de son point de départ, commun peut-être à toutes les langues humaines, par une évolution d'une incalculable durée. Cette chaîne, cent fois ou mille fois séculaire, se subdivise à l'infini à mesure qu'on s'éloigne du lointain point de départ; chacun des chaînons subit constamment d'intimes et insensibles transformations dont la succession échappe à nos yeux là où les documents nous font défaut. Pour le latin, — comme pour le français douze siècle plus tard, — nous ne pouvons les suivre sûrement qu'à partir des premiers textes écrits, et depuis elles nous sont souvent cachées par les enveloppes artificielles qui recouvrent le vivant tissu; mais la chaîne interrompue n'en relie pas moins, pour la forme et pour le sens, les mots que nous proférons aujourd'hui à ceux qu'ont formés les premiers de notre race qui ont modulé le cri humain en articulations exprimant leurs sensations, leurs sentiments rudimentaires et leurs vagues pensées. C'est ce que, pour nous en tenir à la branche française, — définie comme elle l'a été tout à l'heure, — de cette immense et merveilleuse ramification, le Dictionnaire de Littré a fait voir à tous; c'est cette notion qui est la base inébranlable de la connaissance que nous pouvons avoir de l'essence même et de l'histoire de notre langue. Et le grand lexicographe lui-même a exécuté son œuvre conformément à cette notion de la continuité et de l'évolution beaucoup plus qu'à son idée préconçue, un

peu arriérée et un peu incertaine, d'asseoir l'usage moderne sur l'usage antique. Il est intéressant d'examiner avec lui le plan qu'il a suivi, et d'en observer l'exécution dans ses diverses parties.

« L'usage contemporain, dit Littré, est le premier et principal objet d'un dictionnaire. C'est en effet pour apprendre comment aujourd'hui l'on parle et l'on écrit qu'un dictionnaire est consulté par chacun. » Il est clair qu'il définit ici, non tout dictionnaire, mais celui qu'il a voulu faire. Il a entendu par « contemporain » tout ce qui est postérieur à Malherbe : il n'enregistre en principe, — sauf quelques exceptions qu'il justifie par des raisons de sentiment, — que les mots employés au XVII[e] siècle et aux deux siècles suivants. Mais les enregistre-t-il tous ? et où les puise-t-il ? Il ne s'est expliqué clairement que sur deux ou trois points. Il a d'abord inséré tous les mots du Dictionnaire de l'Académie (édition de 1835); puis il a ajouté, — sans parler d'un certain nombre de mots qu'il a trouvés dans les auteurs classiques et que l'Académie n'avait pas donnés, — de très nombreux termes de métiers, d'arts et de sciences, recueillis dans des ouvrages spéciaux : il a ainsi enrichi dans une très forte proportion le vocabulaire français enregistré [1]. Il ne dit pas expressément comment il s'est comporté à l'égard des néologismes : en fait, il leur a été assez hospitalier. Il notait au passage dans ses lectures, — je ne parle pas de celles qu'il faisait en vue du Dictionnaire, — les mots nouveaux qu'il rencontrait, et les introduisait à leur rang, en prenant soin d'ordinaire d'indiquer la source où il puisait, livre, discours, article de revue ou de journal, ce qui permet à chacun d'apprécier la valeur des auspices sous lesquels le mot se présente. On lui a cependant fait un reproche de cette facilité; mais, — sans

1. Il est curieux que Littré semble s'être systématiquement abstenu, sans doute par une méfiance excessive, de consulter, ce qui paraissait si indiqué, les dictionnaires antérieurs autres que celui de l'Académie (sauf les dictionnaires techniques). Il y aurait cependant trouvé plus d'un mot digne d'être accueilli et plus d'une bonne définition. Ainsi le mot *moison*, « part de grain que le fermier doit à son maître », mot bien français, anciennement attesté et encore usité, manque dans Littré, bien qu'il soit dans Nicot, Oudin, Richelet, Furetière, Trévoux et autres.

vouloir, comme d'autres lexicographes, recueillir tout ce qui a été imprimé n'importe où et n'importe par qui, — il ne prétendait pas, comme l'Académie, restreindre son choix aux mots d'un usage approuvé : on ne peut donc lui en vouloir de ses indulgences; on peut seulement trouver qu'elles sont quelque peu arbitraires et fortuites[1].

Il ne s'est pas borné à recueillir ainsi, un peu au hasard, le fruit de ses lectures : il a introduit dans le dictionnaire des mots qu'il entendait dire, qui peut-être, avant lui, n'avaient jamais été imprimés, des mots d'ouvriers, de marins, de paysans, souvent des mots provinciaux. Il n'a pas tracé au point de vue dialectal, comme il l'a fait au point de vue chronologique, les limites de sa nomenclature, et je ne veux pas aborder cette question, extrêmement délicate, qui demanderait une longue discussion. Je dirai seulement que Littré n'a nullement été exclusif de ce côté : on relève dans son dictionnaire bien des mots qui ne sont pas du langage de Paris, notamment des mots qu'il rapportait, chaque année, de sa villégiature sur la côte normande : c'étaient comme des coquillages qu'il ramassait sur la plage et qu'il s'amusait à loger dans un coin de sa grande bâtisse. Il n'y a aucun mal à ce qu'il les ait conservés; mais les dictionnaires subséquents devront en renvoyer plus d'un aux vocabulaires provinciaux.

Après la nomenclature, Littré, dans sa préface, expose ce que son dictionnaire contient de nouveau en ce qui touche la définition des mots, la distinction des synonymes et le classement des sens : je reviendrai plus tard sur cette partie importante de son œuvre. Il expose ensuite pourquoi et de quelle façon il a noté la prononciation des mots : ici encore il a voulu appuyer sur la tradition la prononciation qu'il considére comme bonne; il a même lutté contre certaines transformations qu'on peut regretter, mais qu'on ne peut empêcher de s'être accomplies; c'est ainsi qu'à toute occasion, avec une persistance digne d'un meilleur succès, il a affirmé la prononciation ancienne de l'*l*

---

1. On constate, en étudiant le dictionnaire de Littré, que les mots nouveaux se multiplient à mesure qu'on avance dans l'alphabet : cela tient en partie aux lectures plus nombreuses de l'auteur, en partie à sa tolérance de plus en plus grande.

mouillée, qui avait déjà de son temps presque disparu, et qu'il n'a pas empêché de disparaître tout à fait[1]. Malgré quelques autres partis pris et quelques inconséquences, cette notation, par un homme attentif et bien informé, de la prononciation usuelle au milieu du XIXe siècle est fort précieuse. Il est regrettable que l'Académie ait cru devoir n'indiquer la prononciation que très exceptionnellement : il aurait été du plus haut intérêt d'en suivre les variations dans les éditions successives de son Dictionnaire.

La plus importante des innovations introduites par Littré[2] dans la lexicographie française, celle qui, entre toutes, assure à son œuvre une valeur durable, ce sont les exemples. Il les divise, d'après son plan, en deux séries, l'une dans l'article même consacré à chaque mot, comprenant les exemples proprement dits, empruntés aux écrivains du XVIIe siècle et des siècles suivants et rangés, quand il y a lieu, sous chaque acception particulière du mot, l'autre reléguée à la suite de l'article, sous la rubrique « Historique », et où les citations sont rangées, non dans l'ordre des sens, mais dans un ordre approximativement chronologique. Cette différence de traitement, si elle a été commode à l'auteur, n'est ni logique ni pratique. L'histoire de l'évolution des sens, à laquelle Littré attache avec raison une grande importance, serait beaucoup plus claire et plus facile à suivre si elle était présentée dans son ensemble depuis les plus anciens documents jusqu'aux plus modernes. En outre les sens, souvent très différents des sens actuels, que les mots ont eus anciennement et n'ont pas conservés ne reçoivent aucune expli-

---

1. Il est impossible de ne pas remarquer que les idées de Littré sur la prononciation de l'ancien français sont complètement erronées. Il est resté, chose singulière, fidèle aux théories de Génin, par lequel il avait été initié à ces études, et il soutient avec lui que la prononciation ancienne, — dont il ne distingue même pas les époques, — ne différait pas sensiblement de la moderne, tandis que, naturellement, la prononciation s'est modifiée incessamment au cours des siècles et se rapproche d'autant plus du latin qu'on remonte ce cours.

2. Il est juste de signaler l'essai du modeste et laborieux Dochez, qui avait déjà donné beaucoup de citations anciennes et modernes, mais sans renvois.

cation. Littré a parfois, il est vrai, corrigé en partie ce double inconvénient dans le paragraphe consacré à l'étymologie; il subsiste toutefois, et il devient très sensible si on compare le plan adopté ici à celui qui a été suivi dans les deux autres grandes œuvres lexicographiques de notre temps, le Dictionnaire allemand de Grimm et le Dictionnaire anglais de M. Murray. Là aussi on a limité la liste des mots à l'usage moderne, et on n'a admis l'ancienne langue que pour les mots conservés dans cet usage; mais les exemples ont été, depuis les textes où ils se présentent pour la première fois jusqu'aux textes contemporains, rangés dans l'ordre des sens qu'ils ont successivement développés, et lorsque tel ou tel de ces sens s'est effacé, il n'en fait pas moins l'objet d'un paragraphe spécial. On a ainsi un tableau complet et bien ordonné, tandis qu'il faut, quand on se sert du Dictionnaire de Littré, se le refaire laborieusement soi-même, en combinant l' « Historique » avec les exemples du corps de l'article.

Malgré ce défaut, qui tient à la conception encore imparfaitement scientifique de l'œuvre, les citations accumulées dans le Dictionnaire en font un incomparable trésor pour le grammairien, le philologue et le littérateur. Elles constituent une lecture aussi attachante que variée, si attachante que souvent, ayant ouvert le livre pour y chercher le sens ou l'emploi exact d'un mot, on ne peut s'empêcher de lire en entier de longs articles, où non seulement apparaissent les ressources infinies de la langue et la richesse surprenante de la sémantique, mais où des pensées intéressantes, profondes, sublimes, ingénieuses, plaisantes, rendues avec grandeur, avec simplicité, avec grâce, captivent tour à tour l'attention. Les exemples, surtout pour la période moderne, sont en effet à la fois très nombreux et choisis avec beaucoup de goût. On s'émerveille qu'une telle anthologie, qui représente un nombre prodigieux d'heures de labeur, ait été cueillie non seulement avec la patience inlassable qu'elle exigeait, mais avec une fraîcheur d'esprit toujours présente, un sentiment littéraire toujours en éveil. Il ne faut pas oublier que si pour le moyen âge Littré a pu utiliser quelques glossaires particuliers déjà publiés, le *Lexique roman* de Raynouard et le grand dictionnaire manuscrit de Sainte-Palaye, il n'avait pas de prédécesseurs pour l'usage moderne :

on n'avait encore donné que bien peu de ces lexiques spéciaux de nos classiques, dont la série se poursuit si heureusement dans la collection des Grands Écrivains. Il a presque tout fait par lui-même, dans ces longues nuits de travail dont il a si bien dépeint le charme [1], et il a réalisé et dépassé de beaucoup l'idée que Voltaire avait le premier émise, et dont il voulait, à tort, confier l'exécution à l'Académie.

Littré n'a pas fait œuvre de simple compilateur. Il a joint à ses articles des commentaires, souvent très étendus, sur le sens et l'emploi des mots, où il s'est montré grammairien consommé, à la fois très traditionniste et très libéral. Enfin, et surtout, il a introduit l'étymologie dans le dictionnaire.

Ce n'est pas, à vrai dire, qu'elle fût inconnue de ses prédécesseurs. L'Académie s'en était sagement abstenue ; mais Nicot, Richelet, Furetière et ses continuateurs, puis les lexicographes du XIXe siècle, avaient donné, généralement sans commentaires, l'origine qu'ils assignaient à beaucoup de mots. Il existait d'ailleurs, depuis Ménage, des dictionnaires étymologiques, et Raynouard, dans son *Lexique roman*, avait groupé les mots provençaux dans l'ordre de leurs types, d'ordinaire latins ou allemands. Mais la grande nouveauté du dictionnaire de Littré fut d'abord de soumettre, en principe, tous les mots de la langue à une enquête étymologique, puis de donner l'étymologie dans des conditions et d'après des méthodes que, — sauf en partie Raynouard, — n'avait imaginées aucun de ses prédécesseurs français.

D'abord il réunit les correspondants de chaque mot dans les patois français et dans les diverses langues romanes. Pour cela, il s'est aidé des rapprochements de Raynouard et de ceux de Diez (dont je parlerai tout à l'heure); mais, surtout pour les patois, il a beaucoup ajouté à ce qui avait été fait avant lui. Il n'avait cependant à sa disposition que des matériaux très insuffisants, les dictionnaires de patois étant, à son époque, peu nombreux et surtout, pour la plupart, peu critiques. Cette double addition était fort opportune. Un mot français —

1. Dans le petit écrit intitulé *Comment j'ai fait mon dictionnaire*, fragment vraiment délicieux de l'autobiographie d'un grand travailleur.

« francien », pour employer un néologisme qui exprime plus exactement le caractère de ce qui appartient en propre à l'Ile-de-France — est rarement isolé : il se retrouve, avec des variantes de forme et de sens, d'abord dans les autres variétés du latin parlé au nord de la Gaule, puis dans les variétés du latin parlé au sud de la Gaule, en Espagne, en Italie, en Rétie, en Roumanie même. La comparaison des diverses formes et des divers sens qu'il y présente peut être indispensable pour en comprendre l'évolution phonétique et sémantique. Elle est intéressante en elle-même, en montrant l'expansion et la vitalité des mots. Cette comparaison est loin d'être complète dans le dictionnaire de Littré : il faudrait, pour la faire telle, rapprocher les mots de tous les parlers romans, ce qui serait infini [1]; mais, telle qu'elle est, elle n'a pas seulement enrichi le dictionnaire et souvent éclairé l'auteur dans ses remarques étymologiques : elle a fait que ce dictionnaire a été utile aux philologues au delà même de son objet propre et a aidé l'investigation historique de toutes les langues romanes.

Sur l'étymologie en elle-même, Littré s'exprime ainsi : « L'étymologie a pour office de résoudre un mot en ses radicaux ou parties composantes, et, reconnaissant le sens de chacune de ces parties, elle nous permet de concevoir comment l'esprit humain a procédé pour passer des significations simples et primitives aux significations dérivés et complexes. » C'est à peu près le sens grec du mot, qui indique bien l'objet que se proposaient les premiers étymologistes, comme Platon : ils croyaient, en analysant un mot, pouvoir arriver à le résoudre en des éléments qui offriraient un sens conforme aux rapports de l'esprit humain avec la nature même des choses. C'est une ambition qu'on n'a plus guère après vingt siècles de spéculations et de recherches. On entend aujourd'hui couramment par étymologie l'assignation d'un mot d'une langue à un mot d'une autre langue d'où il est censé provenir. Littré distingue l'étymologie primaire, « quand il s'agit d'une langue à laquelle, historiquement, on ne connaît point de mère, » et l'étymologie

1. Littré a exclu de parti pris le roumain, qu'il trouvait trop lointain (ce qui ne le rendait pas moins intéressant, au contraire); il a à peu près ignoré le réto-roman, le sarde et d'autres dialectes importants.

secondaire, « quand il s'agit d'une langue historiquement dérivée d'une autre. Ainsi l'étymologie romane, et, en particulier, française, est secondaire, remontant pour la plupart des mots au latin, à l'allemand, au grec, etc. ; puis l'étymologie latine, ou grecque, ou allemande, est primaire. » Il y a là une double erreur qu'on ne pouvait guère éviter de son temps. La langue française n'est pas « fille » de la langue latine, et à vrai dire il n'y a pas de « langues filles » et de « langues mères ». Le français, comme je l'ai déjà dit, n'est que le latin parlé, sans aucune solution de continuité, ni rien qui ressemble à la génération d'un individu par un autre. Quand un mot appartenant au vocabulaire du latin parlé a passé jusqu'à nous par une tradition orale ininterrompue, le ramener à sa forme latine n'est pas en faire à proprement parler l'étymologie, c'est remonter plus haut dans l'histoire de l'évolution qu'il a décrite. Il n'y a aucune différence de relation entre les états successifs d'un mot comme *consutura*, *cosutura*, *costura*, *costure*, *cousture*, *couture* : aucun n'est l'étymologie de l'autre; tous sont des moments dans une évolution qui consiste éminemment ici — comme il arrive le plus souvent — en une réduction constante. D'autre part l'étymologie « primaire » ne diffère de l'étymologie « secondaire » qu'en ce qu'elle manque de documents (et celle-là aussi en manque souvent). Disposant de moyens beaucoup moins sûrs, elle arrive à retrouver ou à conjecturer des formes d'un mot latin, grec, etc., plus anciennes que celles qui nous ont été conservées. Elle peut aller plus loin, et les ramener à des racines dont elle détermine plus ou moins vaguement le sens; mais, au moins dans la plupart des cas, le rapport entre la forme et le sens lui échappe.

Revenons au français. Pour les mots qui appartiennent au fonds héréditaire du latin parlé, ce n'est pas leur étymologie qui est à faire, c'est leur histoire [1]. Il n'y a d'étymologie, —

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 16 :

Le mot même d'« étymologie » et l'idée qu'il exprime me semblent appartenir à une époque qui sera bientôt close. Ils remontent à une conception de l'histoire des langues et de leurs rapports qui ne saurait longtemps se maintenir. Ils supposent cette distinction entre les langues mères ou matrices, comme on disait autrefois, et les langues filles ou dérivées, qu'une critique

non au sens grec, mais au sens moderne, — que pour les mots empruntés à d'autres langues. Voilà la vraie distinction entre les deux genres de recherches que l'on confond sous le nom d'étymologiques. Littré ne s'en est pas suffisamment rendu compte. Il a souvent omis de remarquer que des mots français qui ont une origine latine n'appartiennent pas cependant au fonds héréditaire, qu'ils ont été repris, à des époques variées, au latin littéraire. Il ne distingue pas, par exemple, entre un mot comme *image* (anciennement *imagene*), qui est le latin *imaginem* emprunté au latin vers le IXe siècle, et le mot *plantain*, qui est le latin *plantaginem* transmis de bouche en bouche depuis un temps immémorial. Mais, s'il n'apporte pas assez de rigueur dans cette distinction, il est loin de la méconnaître : il ne l'a imparfaitement marquée que parce que le critérium phonétique dont il disposait n'était pas assez perfectionné.

---

attentive a déjà reléguée au rang des illusions de l'esprit, mais qui s'impose encore par la force de l'habitude même à ceux qui s'en dégagent quand ils la considèrent directement. Cette question que se posent les gens du monde et même les savants en présence d'un mot : « D'où vient-il ? » et qui, dans le nouveau dictionnaire comme dans les autres, trouve sa réponse dans le petit compartiment spécial intitulé *Étymologie*, est en réalité mal formulée. Elle doit être remplacée par celle-ci : « Jusqu'où pouvons-nous poursuivre dans le passé l'histoire de ce mot ? » S'il n'y avait pas eu de latin littéraire, et que l'évolution phonétique et morphologique du parler latin se fût empreinte, avec toutes ses phases successives dans une série ininterrompue de formes fidèlement représentatives, s'il en avait été de même depuis vingt siècles dans les divers pays où le latin a été porté, nous sentirions naturellement, ce que nous révèle seule, dans l'état des choses, l'observation critique, que les langues romanes ne sont que des différenciations du latin est qu'il est impossible de les en distinguer nettement et de les distinguer nettement les unes des autres. Et si, au delà des premiers monuments du latin, nous possédions également l'empreinte du parler indo-européen dans toutes ses vicissitudes, nous verrions qu'il n'y a nulle part solution de continuité, et que, des premières racines verbales de ce parler à l'épanouissement merveilleux des langues indo-européennes, il y a une végétation constante, dont les ramifications n'empêchent pas la même sève de circuler par des canaux qui sont souvent cachés à notre vue, mais qui ne sont brisés nulle part. Et ces racines elles-mêmes, si nos instruments étaient assez parfaits et surtout nos renseignements assez complets, nous ramèneraient peut-être à quelques symboles phonétiques

Ce critérium était cependant en état de rendre de grands services, et Littré l'a, en plus d'un cas, habilement manié. Il ne l'avait pas créé : il le tenait de Diez, et on regrette qu'il ne nomme nulle part, dans sa préface, le maître auquel le dictionnaire doit tant, et qui est cité dans un si grand nombre d'articles. Littré, après Diez, montre que l'étymologie n'est plus, comme autrefois, livrée au caprice ou à la divination. Il établit — d'une façon qui n'est pas exempte d'incertitude et de répétitions — les conditions auxquelles doit satisfaire une bonne étymologie : *le sens, la forme, les règles de permutation propres à chaque langue, l'historique, la filière* et *l'accent latin*. Il est clair que les règles de permutation, « la filière », l'accent (l'accent latin n'est pas le

---

communs à l'indo-européen et à d'autres idiomes qui nous en paraissent absolument distincts. Il n'y a d'étymologie, au sens traditionnel, que pour les mots d'emprunt, greffes prises à un autre arbre ou à un autre rameau que celui dont on fait l'histoire. On peut dire que nos mots *aberration*, *acanthe*, *agio*, *abricot*, viennent du latin, du grec, de l'italien, du portugais, parce qu'ils ont été, à un moment donné, pris à ces langues par les savants, les artistes, les financiers ou les marchands pour être annexés à la nôtre. Mais on ne peut dire de même que le français *amer* vient du latin *amarum* : ce n'est qu'un seul et même mot, qui n'a pas cessé de vivre dans les bouches parlant latin. L'illusion qui nous fait considérer *amer* comme français et *amarum* comme latin tient simplement à l'absence de monuments écrits représentant les phases intermédiaires *amaru*, *amar*. Il faudrait donc, en réalité, remplacer la rubrique *Etymologie* par la rubrique *Histoire du mot*, et déclarer que la distinction entre le latin et le français n'est pas plus tranchée qu'entre le français de 1890 et celui de 1889, le français de 1889 et celui de 1888, et ainsi de suite. Un dictionnaire d'une langue indo-européenne quelconque n'est en fait qu'un morceau plus ou moins arbitrairement détaché d'un lexique général indo-européen, dans lequel chaque racine aurait son histoire depuis son éclosion jusqu'au dernier terme connu de son évolution.

Mais cette vaste synthèse, si elle doit jamais se faire, est loin d'être réalisable aujourd'hui. Il est commode, il est nécessaire de distinguer un latin qui est censé s'arrêter avec les derniers écrivains classiques et un français qui est censé commencer au IXe siècle, en admettant entre les deux un « latin vulgaire » qui n'est autre chose que l'intermédiaire postulé et parfois constaté par lequel le premier passe insensiblement au second. Il est surtout très pratique et très raisonnable de ne pas aller plus loin que le latin, et de laisser d'autres travailleurs comparer les mots latins avec les mots des autres dialectes indo-européens et remonter ainsi aussi près que possible de la source première.]

seul à considérer), ne sont que des subdivisions de la forme. L'essentiel, dans l'étymologie méthodique, c'est la connaissance de l'histoire phonétique du parler qu'on étudie. Cette connaissance, ébauchée vaguement, avant Diez, pour différentes langues romanes, par quelques grammairiens, avait été élevée, dans sa *Grammaire*, au rang de science, et il en avait fait l'application, dans son *Dictionnaire étymologique*, à un choix très riche de mots. Pour le français, Scheler avait extrait et même accru, — mais avec bien des additions irréfléchies, — les résultats de Diez dans un dictionnaire spécial, et Grandgagnage, disciple quelque peu aventureux du maître, avait étudié beaucoup de mots communs au wallon et au français. Enfin, quand la publication de Littré était en cours, Brachet avait publié son *Dictionnaire étymologique*, habile et ingénieux résumé qui avait l'apparence plus que la réalité d'une application rigoureuse de la méthode phonétique. Littré profita de tous ces secours, mais en critique et non en simple compilateur. Dans ses remarques étymologiques, appuyées sur l' « Historique » et sur la comparaison des autres parlers français ou romans, il pèse avec soin les diverses explications proposées, en propose quelquefois de nouvelles, donne les raisons qui guident son choix, et reconnaît souvent qu'on ne peut se prononcer avec sûreté. Enregistrant pour la première fois un très grand nombre de mots difficiles, il n'en essaie pas toujours, mais il en essaie souvent l'étymologie. Ces recherches sont faites avec une certaine méthode, mais sans la rigueur qu'on y apporte aujourd'hui, sans même toute la rigueur qu'on aurait pu dès lors y apporter.

Les lois de l'évolution phonétique n'étaient pas alors considérées comme inflexibles. Diez lui-même, qui les avait posées, admet sans cesse, soit dans sa grammaire, soit dans son dictionnaire, des exceptions qu'il n'essaie pas de justifier. Littré n'alla pas plus loin : « La régularité, dit-il, est grande, et prime les exceptions. » Et il énumère, pour le français, un certain nombre d' « habitudes ou règles » que les mots suivent « en général » dans leurs transformations. Dans les articles même — comme l'a déjà montré l'exemple du mot *image* — les lois de l'évolution phonétique sont trop souvent méconnues ou admises sans contrôle réel : il lui suffit qu'il semble exister pour un groupe

phonétique une permutation analogue à celle que demande l'étymologie proposée pour qu'il regarde cette permutation comme légitime, tandis que très souvent elle est due, dans le mot pris pour « témoin », à une cause toute particulière, ou ne s'est pas produite à la même époque qu'elle l'aurait fait dans le mot qu'il étudie. De là vient, — et d'autres causes encore, — que la partie étymologique de Littré, — bien qu'elle marquât un immense progrès sur tout ce qui avait été essayé en France, — est aujourd'hui en grande partie surannée : la philologie romane, développant les principes posés il y a soixante-dix ans, a maintenant des méthodes d'investigation et de reconstruction d'une précision qu'il ne soupçonnait pas [1].

J'ai essayé de caractériser, dans ses traits principaux, l'œuvre de Littré. Elle restera, — jusqu'au jour, lointain sans doute, où on entreprendra un vrai dictionnaire historique de la langue française, — le trésor où viendront puiser tous ceux qui voudront connaître l'histoire des mots français et de leur emploi dans les trois derniers siècles, appuyée sur leur histoire dans les siècles antérieurs. Quand on songe qu'un seul homme, — aidé d'un petit nombre de collaborateurs, rétribués ou bénévoles, tout à fait subordonnés à sa direction — a pu concevoir ce monument, en jeter les bases, en assembler les matériaux et en poursuivre l'exécution jusqu'à la fin, on est pris d'admiration autant que de respect et de reconnaissance. Si le vaste édifice n'est pas complet, si le plan n'en est pas en tout irréprochable, s'il présente des parties caduques, cela tient pour beaucoup à l'état de la science et des idées au moment où il a été élevé; cela tient aussi, il faut le dire, aux particularités de la préparation, de l'esprit, et même du caractère de l'auteur.

Littré n'était à proprement parler ni linguiste ni philologue, pas plus qu'il n'était historien ou naturaliste : il n'avait

1. Je rappelle pour mémoire que Littré a souvent poussé l'investigation étymologique jusqu'à l'étymologie « primaire », et essayé de remonter aux racines primitives des mots. La tentative était prématurée et, pour beaucoup de mots, le serait encore; mais, à vrai dire, elle est aussi logique qu'elle est intéressante : un dictionnaire vraiment étymologique doit suivre l'histoire d'un mot jusqu'à sa plus ancienne forme connue et même supposable.

pas, en matière de langage, d'idées à lui; il mettait en œuvre, avec une intelligence d'une rare lucidité, mais à laquelle manquait l'habitude de la recherche personnelle, les données que d'autres lui avaient fournies. Il appliquait à ces données, comme aux autres objets de ses travaux si variés, la méthode générale de la philosophie positive, âme de son activité dans toutes les directions. Cette philosophie, il ne l'avait pas non plus inventée lui-même : il l'avait adoptée parce qu'elle avait satisfait le besoin de certitude qui était le trait dominant de sa physionomie intellectuelle et morale. Élevé dans la philosophie du XVIIIe siècle, il n'y avait pas trouvé le repos de son esprit et de son cœur. Il l'avait trouvé, à quarante ans, dans le système d'Auguste Comte, qui se présentait avec une apparence de rigueur scientifique, qui faisait taire les inquiétudes de la raison, et qui lui semblait donner une explication suffisante du passé et du présent de l'humanité, en même temps qu'il en préparait l'avenir. Avec un soulagement infini, il s'assit, pour ainsi dire, dans cette certitude enfin conquise, et, malgré le trouble que causèrent à son bon sens les développements inattendus donnés par Comte à son système, malgré les démentis qu'il reconnut lui-même que les événements avaient infligés à des prévisions politiques qui devaient être infaillibles, il ne s'en départit jamais. Il conserva toujours et porta dans tous ses travaux la calme assurance d'être en possession de la vérité, non par ses propres lumières, mais grâce à une doctrine certaine qui ne laissait rien hors de ses prises.

Au besoin de la certitude, qui était surtout dans son caractère, Littré joignait dans son esprit le besoin d'ordre et de clarté, compagnon naturel du premier. Le besoin d'ordre et de clarté est une qualité éminente, très française, qui aide puissamment à mener à fin une œuvre comme celle que Littré avait entreprise. Cette qualité a son revers : elle porte à trop simplifier les problèmes, à écarter parfois sans un examen suffisant les difficultés, à tenir pour résolues des questions qui sont encore indécises, à subordonner les faits à un système préconçu et commode, au lieu de se soumettre docilement à eux et de les suivre dans leurs évolutions sinueuses et jusque dans leurs contradictions plus ou moins réelles. Le danger était particulièrement grand pour un disciple de Comte. Le positivisme,

impatient d'établir la domination de la science sur le monde, est disposé à la regarder comme faite alors qu'elle est toujours en train de se faire ; il réprouve cette curiosité inquiète et jamais satisfaite qui est le propre des vrais savants et qui les pousse à chercher toujours au delà de ce qu'on sait et à sonder sans cesse de nouveau les bases des affirmations en apparence les mieux établies. Le dictionnaire de Littré se ressent de cette tendance (plus peut-être dans la préface que dans les articles même, où le jugement sain de l'auteur lui fait souvent apercevoir et sa sincérité lui fait reconnaître dans les problèmes qu'il rencontre plus de complication que n'en avait soupçonné sa philosophie). Mais en somme il croit trop que toutes les lois de l'évolution phonétique et sémantique des mots français sont connues et lui sont connues : il applique celles qu'il possède avec une conviction sereine, sans se rendre compte des entorses fréquentes qu'il leur donne. Il veut trop savoir et se contente trop facilement d'explications qui n'en sont pas ou qui n'en sont qu'à la surface.

Ces réserves s'appliquent surtout à la partie historique et étymologique du livre. Celles qu'on pourrait faire sur la partie moderne et dogmatique ne sont valables que si on admet une autre conception du dictionnaire, d'après laquelle il ne serait que l'enregistrement impartial et indifférent de tout ce qui a été dit ou du moins écrit par des Français dans les trois derniers siècles. Or, tel n'a pas été l'objet que s'est proposé Littré : comme l'Académie, tout en élargissant beaucoup le cercle tracé par elle, il a fait un choix dans les mots, dans les sens, dans les emplois. C'est pour cela qu'il a restreint, bien plus que ne l'ont fait ses émules allemand et anglais, le nombre des auteurs auxquels il a emprunté des citations. Il a toujours eu l'idée que son livre servît de guide à l'usage correct et conforme à la meilleure tradition. C'est cette idée qui lui a inspiré d'entreprendre son œuvre et qui l'a tout le temps soutenu, intéressé et charmé dans son immense labeur. Elle était en parfait accord avec le besoin d'ordre qui lui était inné, avec le goût des questions grammaticales qu'il tenait de sa formation intellectuelle, opérée sous l'influence de la philosophie condillacienne, et avec l'une des meilleures tendances du positivisme, qui s'est toujours efforcé de rattacher le présent au passé et de

montrer en tout la continuité de la tradition. Elle répondait d'ailleurs au sentiment comme aux besoins de la grande majorité du public lettré en France. Elle a évidemment quelque peu rétréci le cadre et l'horizon du livre; mais elle était en somme très acceptable, et la mise en œuvre qu'elle a reçue dans le dictionnaire de Littré a rendu et rendra encore de très grands services pratiques.

En somme, l'œuvre de Littré est doublement imposante par la masse des matériaux qu'il a réunis et par la façon toute personnelle dont il les a disposés, ordonnés, interprétés, et soumis à une pensée directrice. Elle ne sera pas de longtemps remplacée, et même quand elle l'aura été, — c'est le sort commun de toutes les œuvres de science, — elle restera ce qu'il aura fait de plus utile, ce qui lui fera le plus d'honneur et ce qui conservera le plus sûrement son nom à la postérité [1].

---

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 39 :

La gloire de Littré reste donc intacte. La valeur de son dictionnaire reste très considérable. Quatre ou cinq fois plus étendu que celui de MM. Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, ce qu'il contient en plus n'est nullement superflu. C'est d'abord cet incomparable *historique* auquel viendront toujours puiser ceux qui voudront approfondir l'histoire d'un mot. Ce sont ensuite ces exemples si nombreux, si variés, si bien choisis, qui, depuis Malherbe et Regnier jusqu'à Lamartine et Victor Hugo, depuis les ouvrages les plus sublimes jusqu'aux proverbes, font passer sous les yeux du lecteur une série de pensées et d'images si attrayante que l'emploi du livre prend presque toujours bien plus de temps qu'on ne s'y attendait, et qu'au lieu de le consulter on se surprend sans cesse à le lire. Ce sont encore ces remarques souvent si intéressantes, parfois si originales, sur les locutions, sur la syntaxe, sur le bon usage, sur la synonymie. C'est enfin, dans le paragraphe intitulé *Etymologie*, le rapprochement des mots semblables dans les différents parlers de la France et les autres langues romanes, et ces recherches souvent un peu aventureuses ou un peu surannées, mais curieuses et suggestives, sur l'étymologie et le sens primitif du mot latin, allemand ou grec qui sert lui-même d'étymologie au mot français. Le nouveau dictionnaire ne rendra pas inutile, tant s'en faut, le dictionnaire de Littré : il aidera, au contraire, à s'en servir; il présentera les chefs sous lesquels viendront se grouper, dans un ordre plus net et une meilleure lumière, les richesses qui y sont amassées. Les deux œuvres se complètent l'une l'autre, elles ne se font pas concurrence.]

II

1. — Après le dictionnaire de Littré, il semblait que pour longtemps il n'y eût plus qu'à en faire des abrégés ou des adaptations, à moins qu'on ne voulût entreprendre un vaste répertoire des mots français actuellement vivants, en y comprenant les patois, ou un dictionnaire vraiment historique, embrassant aussi bien les mots qui ont disparu de l'usage que ceux qui ont survécu, englobant tous les mots transmis dans les documents écrits en France au nord d'une ligne plus ou moins flottante. L'une ou l'autre de ces entreprises représente un immense labeur, rien que pour la réunion des mots. Il s'est trouvé cependant un homme qui n'a pas reculé devant l'idée de les exécuter toutes deux, de les fondre ensemble en une compilation colossale. Pendant plus de trente ans, Frédéric Godefroy entassa des matériaux, lisant la plume à la main les textes imprimés, fouillant, pour les textes inédits, les bibliothèques et les archives, compulsant les lexiques spéciaux, le tout un peu au hasard, sans contrôle et sans système. Une partie de ses fiches fut détruite lors de la Commune : il ne se découragea pas, continua ou recommença le travail. Quand enfin il s'arrêta pour embrasser ses richesses d'un coup d'œil, il en fut surpris, presque effrayé. Il comprit qu'il était temps de songer à mettre en œuvre ce qu'il avait accumulé. Mais comment publier un tel amas de matériaux disparates, qui auraient rempli un nombre formidable de volumes ? Godefroy se résolut à faire trois parts de son butin. Il mit dans la première les mots propres au moyen âge, ou qui avaient eu au moyen âge des formes ou des sens perdus depuis; dans la seconde, les mots du français littéraire moderne avec leurs exemples du moyen âge ; dans la troisième, ce qu'on aurait appelé autrefois les « extravagants », tous les mots qu'il avait pris dans l'usage populaire, dans les vocabulaires de métiers, dans l'argot, dans les patois (voire dans les patois créoles), qui n'étaient pas attestés au moyen âge et ne figuraient dans aucun dictionnaire français. Il obtint, — grâce à l'appui de Littré et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — une souscription ministérielle qui lui permit d'imprimer la première partie (1880-1896). Il avait compté qu'elle remplirait

dix forts volumes in-4° à trois colonnes : elle ne suffit que pour sept volumes et demi : Godefroy combla le vide avec sa seconde partie, qu'il intitula : *Complément*, en n'y comprenant que les exemples antérieurs au XVII[e] siècle. La division entre ces deux parties était peu heureuse : il n'est pas scientifique d'éliminer de la langue d'une période des mots qu'elle possédait, parce qu'ils ont continué à vivre après cette période ; et en outre on peut dire qu'il n'est pas en français moderne un seul mot ancien qui n'ait eu autrefois des formes ou des sens qu'il n'a plus, en sorte que la limite théorique posée par Godefroy ne pouvait être, en pratique, tracée que d'une façon arbitraire et incertaine. L'annexion du *Complément* a réparé en partie le défaut initial du plan ; il subsiste toutefois et rend assez incommode l'usage des deux parties ; d'ailleurs le *Complément* en lui-même est beaucoup moins riche que le *Dictionnaire* proprement dit, bien qu'il étonne par l'abondance de ce qu'il apporte de nouveau ; trop souvent l'auteur s'est borné à transcrire tout au long les exemples donnés par Du Cange, Sainte-Palaye ou Littré, auxquels, dans un ouvrage de ce genre, il suffisait de renvoyer. Godefroy mourut ayant commencé l'impression du *Complément* d'après un plan assez défectueux, que n'ont pu changer ses deux collaborateurs MM. Bonnard et Salmon, chargés de terminer la publication[1]. Quant à la troisième partie et à la série purement moderne de la seconde, elles sont encore inédites, et je ne crois pas qu'elles soient en état d'être mises au jour. Il est à souhaiter qu'elles soient déposées dans quelque établissement public : elles apporteraient certainement une très utile contribution aux études sur la langue française.

L'œuvre vraiment importante de Godefroy est son *Dictionnaire de l'ancien français*, ou, comme il dit, *de la langue d'oïl et de tous ses dialectes*. Je n'ai pas à l'apprécier ici ; je dirai seulement que, malgré ses lacunes (qui sont peu de chose auprès de sa merveilleuse richesse) et ses défauts (qui sont graves et dans la méthode et dans l'exécution), elle apporte un précieux secours à la lexicographie française en général et, pour la lexicographie

1. MM. Bonnard et Salmon doivent également publier un *Supplément*, qui remplira un onzième volume, et contiendra de nombreuses additions et rectifications.

[illegible] mais [illegible]

[illegible]

2. [illegible] Sa [illegible] plus tard [illegible] professeur [illegible] Louis-le-Grand, où ses [illegible] eu [illegible] qu'il eût acquis [illegible] qu'il exerçait [illegible] de sa vocation première : apprendre à écrire et à composer, c'était surtout, pour lui, apprendre à contrôler sévèrement ses idées et à les disposer en

1. Il y a [illegible] quarante ans qu'un philologue doué de tout ce qui manquait à Godefroy, M. A. Tobler, professeur à Berlin et correspondant de [illegible], travaille à un dictionnaire de l'ancien français qui aurait été [illegible], — car l'auteur ne prétendait pas dépouiller les textes inédits et les documents d'archives, — mais qui aurait été exécuté avec tout le soin et la méthode désirables. M. Tobler allait imprimer son ouvrage quand parut celui de Godefroy, qui lui en fit suspendre la publication. Espérons qu'il n'y a pas renoncé.

bon ordre. Taine, qui fut son élève, lui écrivit, quand il eut obtenu au grand concours (13 avril 1847) le prix d'honneur de philosophie, ainsi que tous les premiers prix du lycée, une lettre qu'Hatzfeld avait soigneusement conservée et dont je détache ce passage :

Tous ces heureux succès, je vous les dois et je vous en remercie. Sans vous, je n'aurais jamais eu ni ordre, ni clarté, ni méthode. On me disait au collège : « Soyez clair, régulier, méthodique » ; vous seul, vous ne vous en êtes point tenu aux paroles ; vous m'avez donné les moyens. Si je réussis plus tard, ce sera grâce à vos leçons ; car vous m'avez appris à travailler, et à conduire mon esprit, et vous me serez utile dans l'avenir autant que dans le présent.

L'impression de cette discipline était restée profonde dans l'esprit de Taine; je lui ai plus d'une fois entendu dire qu'Ad. Hatzfeld était un des plus remarquables logiciens qu'il eût connus.

C'est la précision naturelle et la tendance logique de son esprit, combinées avec son goût de lettré classique, qui lui firent concevoir l'idée, je dirais volontiers qui lui firent sentir le besoin d'un nouveau dictionnaire français. D'une part, lisant assidûment, comme il était naturel à un professeur de rhétorique, le Dictionnaire de l'Académie, il avait été frappé du manque trop fréquent de précision, et même d'exactitude, qu'on y peut remarquer dans les définitions, et surtout choqué de ce qu'il y a de superficiel et de fortuit dans l'ordre où y sont rangés les divers sens, souvent si éloignés l'un de l'autre, que présentent les mots. Il se plaisait à refaire les définitions, et n'était content que quand il en avait trouvé de parfaitement exactes. Surtout il s'étudiait à ranger les sens dans un ordre logique : partant de celui qu'il jugeait primordial, il en déduisait tous les autres par un procédé d'imagination raisonnée qui lui donnait le plus souvent des résultats qui le charmaient et lui semblaient, comme ils l'étaient, en effet, intéressants à plusieurs points de vue. D'autre part, lecteur encore plus assidu de nos meilleurs auteurs, appréciateur délicat de toutes les finesses de leur art, il regrettait qu'on n'eût pas donné suite au projet de Voltaire et illustré le dictionnaire par des citations empruntées à leurs écrits, qui, à la fois, auraient aidé à mieux comprendre ces écrits et auraient jeté une lumière précieuse sur les emplois les plus

heureux et les plus variés de ces mots. Il roulait ces idées dans sa tête et se demandait s'il pourrait les mettre à exécution, quand le dictionnaire de Littré commença à paraître.

Ce dictionnaire semblait réaliser, et au delà, les idées mêmes auxquelles Hatzfeld rêvait de donner un corps. Littré, en effet, attachait une grande importance à la rigueur des définitions. Il montrait ce qu'il y a de fâcheux à définir un mot par des synonymes dont chacun à son tour est défini par les autres, procédé dont la triade : *antre*, caverne, grotte; *caverne*, antre, grotte; *grotte*, antre, caverne, est un exemple connu. « La discussion des synonymes, ajoutait-il, m'a souvent averti de prendre garde aux nuances et de ne pas recevoir comme une véritable explication le renvoi d'un terme à l'autre. C'est entre tant d'objets qu'un dictionnaire doit avoir en vue un de ceux auxquels j'ai donné le plus d'attention. »

Pour ce qui concerne le classement des sens, il n'était pas moins explicite; à la différence du Dictionnaire de l'Académie, qui range les sens en partant du plus usuel, — ce qui ne peut naturellement se poursuivre avec quelque certitude lorsqu'un mot a un grand nombre de sens, — il prétendait ranger les significations dans leur ordre naturel et même nécessaire. « Ce n'est point au hasard, dit-il, que s'engendrent, dans l'emploi d'un mot, des significations distinctes et quelquefois très éloignées les unes des autres. Cette filiation est naturelle, et, partant, assujettie à des conditions régulières tant dans l'origine que dans la descendance. » Il est possible, il est même « indispensable de soumettre la classification à un arrangement rationnel, sans désormais rien laisser à ce fait tout accidentel de la prééminence de tel ou tel sens dans l'usage commun, et de disposer les significations diverses d'un même mot en une telle série que l'on comprît, en les suivant, par quels degrés et par quelles vues l'esprit avait passé de l'un à l'autre... Établir la filiation des sens est une opération difficile, mais nécessaire pour la connaissance du mot, pour l'enchaînement de son histoire, surtout pour la logique générale, qui, ennemie des incohérences, est déconcertée par les brusques sauts des acceptions et par leurs caprices inexpliqués. »

Enfin, pour ce qui est des exemples empruntés aux auteurs classiques, Littré les apportait en grande abondance, rangés

sous chaque acception. Il donnait, par surcroît, des étymologies à peu près aussi sûres que le permettait la science d'alors, et un historique où, bien que les divers sens ne fussent pas séparés, on trouvait de précieux documents sur l'histoire des mots antérieurement à l'époque classique.

Cependant l'apparition du dictionnaire de Littré ne fit nullement renoncer Hatzfeld au dessein qu'il avait conçu ; elle l'y affermit au contraire. Pourquoi ? C'est qu'il lui sembla, en comparant l'œuvre de Littré à ce qu'il avait déjà esquissé pour son compte, que, dans certaines parties, elle ne remplissait pas complètement le magnifique programme que l'auteur avait tracé. Les définitions ne lui parurent pas encore assez précises, ni les significations des mots assez bien classées. L'ordre adopté par Littré lui sembla surtout pêcher par un défaut essentiel : partant du sens qu'il regarde comme le premier, Littré énumère tous les autres à la suite, en les numérotant, sans, le plus souvent, expliquer comment ils s'enchaînent et comment ils se rattachent respectivement au sens primitif. Les quinze ou vingt sens que présente tel ou tel mot semblent ainsi se déduire l'un de l'autre, tandis que là, — de même qu'en beaucoup d'autres domaines, — les faits se comportent entre eux, non comme les anneaux d'une chaîne, mais comme les branches d'un arbre. Hatzfeld avait perçu que, pour se rendre compte de l'épanouissement sémantique d'un mot, il est souvent nécessaire d'admettre un sens multiple déjà au point de départ, ou d'admettre que le sens primordial a de bonne heure engendré parallèlement plusieurs sens ou dérivés ou figurés, qui à leur tour se sont ramifiés en des acceptions qu'il faut répartir entre les chefs de file respectifs. Cette vue juste et féconde, aux lumières de laquelle il avait déjà rédigé de nombreux articles, lui paraissait, et à bon droit, mériter qu'on essayât de lui soumettre tous les mots de la langue et justifier, à elle seule, l'exécution d'un nouveau dictionnaire.

Quant à la riche collection d'exemples réunie par Littré, Hatzfeld y vit surtout des matériaux entre lesquels il aurait à faire un choix, sans d'ailleurs renoncer à les accroître. Il ne prétendait pas donner, comme Littré, une sorte d'anthologie littéraire, et trouvait que les exemples ne devaient être allégués que pour des sens ou des emplois présentant quelque particu-

larité intéressante, et qu'un exemple, mais bien topique, suffisait pour chaque cas. Dans l'étymologie, — pour la fixation de laquelle il s'en remettait à Littré, n'ayant pas sur ce point de préparation spéciale, — dans l'historique, — qu'il n'aurait pas établi directement, n'étant pas familier avec l'ancienne langue, — il vit de précieux secours qui lui permettraient d'étayer et certainement viendraient appuyer la construction toute rationnelle qu'il avait pensé édifier. Pour la nomenclature aussi, il comptait se borner à faire un choix dans celle de Littré. Il entendait, comme lui et comme l'Académie, se restreindre à la langue des trois derniers siècles, et trouvait plutôt excessif l'enrichissement que Littré avait apporté au vocabulaire académique en termes d'arts, de métiers, de sciences, de philosophie, en néologismes, en mots familiers, populaires, même dialectaux et exotiques.

En somme, ce qu'il voulait faire peut se définir comme un abrégé du dictionnaire de Littré, perfectionné sous le rapport des définitions et du classement des sens, muni de citations en petit nombre empruntées aux écrivains autorisés, une œuvre classique au double sens du mot, c'est-à-dire d'une part consacrée surtout à l'usage traditionnel et choisi de la langue, d'autre part destinée en première ligne à l'enseignement du français dans les hautes classes de nos lycées, ce qui impliquait pour le livre une dimension très réduite. Son travail était à peu près terminé en 1871, au moment où paraissait la dernière livraison de Littré. Il trouva en M. Ch. Delagrave un éditeur disposé à le seconder et songea dès lors à commencer l'impression.

Pour la revision de l'œuvre, il avait demandé le concours d'hommes éminents, dont le choix montre bien dans quel sens il prétendait améliorer la lexicographie du français moderne. M. Gréard devait apporter au nouveau dictionnaire son goût exquis et sa profonde connaissance de la littérature classique; M. Marguerin, directeur de l'école Turgot, et M. Baudrillart, l'économiste bien connu, devaient assurer l'exactitude des définitions dans les deux domaines des sciences de la nature et des sciences de l'esprit. Ce petit comité tenait des séances hebdomadaires, dans lesquelles Hatzfeld soumettait au contrôle commun la rédaction qu'il avait seul faite.

En la revoyant, il rencontra bien vite des difficultés auxquelles

il ne s'était pas attendu. Les étymologies de Littré lui paraissaient quelquefois douteuses, sans qu'il pût les contrôler, encore moins en proposer d'autres. L'historique, dans lequel il avait cru qu'il lui suffirait de jeter un regard pour y trouver la confirmation et comme la légitimation de ses raisonnements, lui ménageait de plus sérieux embarras. Tantôt il avait peine à comprendre la valeur exacte des mots qui y figuraient ; tantôt, et plus souvent, ce qu'il y trouvait semblait contredire le résultat auquel il était arrivé par l'examen raisonné de la langue moderne : ou le sens qu'il avait considéré comme primordial n'apparaissait qu'assez longtemps après d'autres qu'il avait jugés en être issus, ou au contraire un sens qu'il avait rangé parmi les plus récents se présentait dès les plus anciens textes. Il comprit que, s'il voulait établir sa construction sur des fondations solides, il lui fallait un auxiliaire familier avec ces arcanes souterrains auxquels, à son âge et avec sa préparation spéciale, il ne pouvait plus songer à s'initier lui-même. Le hasard le servit à souhait.

L'un des membres du comité de lecture, M. Marguerin, qui était au courant des préoccupations d'Hatzfeld, se trouvant un jour sur l'impériale d'un omnibus, remarqua un jeune homme qui lisait et marquait de notes au crayon le *Dictionnaire étymologique* de Brachet. Il lia conversation avec lui, et lui demanda si ce livre était bon. « Il est utile et commode, répondit le jeune homme, mais il y a bien des assertions téméraires et bien des erreurs; l'auteur a plus d'esprit que de méthode, et la philologie a d'ailleurs fait de grands progrès en ces dernières années. » Et voyant qu'il intéressait son interlocuteur, il s'anima et lui montra quelques exemples des fautes contre la phonétique historique que contenait le livre de Brachet. « J'ai trouvé l'homme qu'il nous faut », se dit M. Marguerin ; il demanda à son voisin s'il ne serait pas disposé à prendre part à la revision, au point de vue étymologique, du nouveau dictionnaire; le voisin ne se montra pas éloigné d'accepter l'offre, et M. Marguerin lui donna rendez-vous chez M. Hatzfeld. C'était Arsène Darmesteter, alors âgé de vingt-cinq ans.

M. Marguerin avait eu la main singulièrement heureuse. Darmesteter n'était pas seulement au courant du dernier état de la philologie romane, en mesure par conséquent de soumettre

à un contrôle méthodique les étymologies proposées jusque-là : il était de ceux qui ne se contentent pas de s'assimiler une science, qui la font avancer : il devait bientôt découvrir une loi importante de l'évolution des voyelles latines en gallo-roman, loi qui avait échappé à ses prédécesseurs et qui a gardé son nom. Mais en outre il s'intéressait tout particulièrement à la lexicologie française : il avait fait ses premières études philologiques, à mes conférences, en vue de publier et de commenter un recueil de mots français du plus haut moyen âge conservés dans des gloses hébraïques ; il préparait sa thèse sur la formation des mots nouveaux en français et son beau livre sur les mots composés. Et, par surcroît, c'était, lui aussi, un logicien pénétrant, dressé, par l'éducation talmudique qu'il avait reçue, à démêler par le raisonnement toutes les finesses, les nuances, les subtilités même que l'on peut discerner ou imaginer dans un texte ; il avait mis cette gymnastique intellectuelle au service d'un esprit vraiment philosophique, et il y joignait cette faculté d'imagination qui est la condition nécessaire du don d'invention. Il avait d'ailleurs le goût fin et une culture littéraire très complète. Il comprit tout de suite ce qu'il y avait de neuf et de fécond dans la conception d'Hatzfeld ; il la fit sienne, — car c'est bien elle, enrichie de sa science et de ses idées ingénieuses, qu'il a développée dans ce petit livre, devenu classique, de la *Vie des mots* ; — il se réjouit de pouvoir aider à la mettre en œuvre. En même temps il convainquit Hatzfeld qu'il fallait joindre au dictionnaire une partie étymologique propre, ainsi qu'un historique réduit, et il put bientôt lui proposer un plan pour ces deux parties. Il lui montra aussi qu'il était bon d'étendre la nomenclature plus qu'il n'avait pensé le faire. Hatzfeld apprécia tout de suite à sa valeur le secours qui lui arrivait : du simple auxiliaire il fit un collaborateur à droits égaux, et le *Dictionnaire général*, — tel est le titre qu'on avait choisi, — dut paraître sous le nom des deux associés. Peu après l'accession de Darmesteter, le comité de lecture cessa de se réunir, ses membres étant distraits par d'autres occupations et trouvant désormais leur collaboration moins utile.

L'idée de Darmesteter, en ce qui concerne l'étymologie, dépassait singulièrement en profondeur et en portée celle de Littré. Chaque étymologie, chez celui-ci, reste isolée : il ne renvoie

qu'accidentellement à un autre mot pouvant fournir un exemple pareil de permutation phonétique. Darmesteter voulut non seulement donner l'analyse de tous les phonèmes de tous les mots dans leurs transformations successives, mais, dans une synthèse de toutes les observations faites sur chaque mot, constituer une histoire phonétique générale du français. Pour cela, il munit chaque mot d'une série de numéros renvoyant à un paragraphe d'un *Traité de la formation de la langue française*, où seraient données les lois de tous les changements phonétiques. Ce qu'il faisait pour la phonétique, il le faisait pour les autres éléments de l'évolution lexicographique : l'analogie, qui fait si souvent dévier les mots de leur droite voie phonétique, la dérivation, la composition. Cet ingénieux procédé [1] charme par son élégance, en même temps qu'il apporte pour les étymologies un moyen de contrôle toujours présent.

Ce contrôle perpétuel amène naturellement une bien plus grande rigueur, et surtout il amène à pousser beaucoup plus loin que ne l'avait fait Littré la distinction entre les mots héréditaires et les mots empruntés non seulement aux diverses langues étrangères, mais au latin. Dans le *Dictionnaire général*, la distinction est indiquée, avec autant de concision que de clarté, par la simple addition de « emprunté » avant le « de » qui marque la provenance [2] : ainsi à l'article *plantain*, on lit : « Du latin *plantaginem* » ; mais à l'article *image* : « Emprunté du latin *imaginem* ». Et, par ce simple procédé, tout le lexique du latin parlé qui s'est transmis oralement jusqu'à nous est séparé de ce qui est venu s'y adjoindre depuis quinze siècles, et pourrait être dégagé comme formant l'estoc essentiel de notre langue et en même temps l'unissant en un groupe harmonieux

1. Brachet avait déjà prétendu rendre compte de chaque transformation phonétique, et il faut lui reporter l'honneur de cette idée; mais il renvoie pour chaque phénomène à des mots où il se retrouve, et non à des règles générales, ce qui donne lieu à beaucoup d'inexactitudes et de confusions.

2. A vrai dire, comme je l'ai indiqué, dans les mots héréditaires ce « de » lui-même est de trop : *plantain* ne « vient » pas « de » *plantaginem* ; *plantaginem* vit dans la France du Nord sous la forme *plantain*.

aux autres variétés vivantes du latin parlé[1]. Les mots empruntés aux langues anciennes et modernes, depuis le grec et l'hébreu jusqu'aux idiomes de l'Afrique, de l'Extrême-Orient et de l'Amérique, et surtout au latin lui-même, soit classique, soit médiéval, les mots pris dans les autres langues romanes, dans les patois, dans l'argot, les mots fabriqués de toutes pièces avec des éléments grecs et latins, les mots faits par onomatopée, tous, à leur place alphabétique, assignés à leur origine respective, peuvent être réunis, — et le sont en effet dans le *Traité*, — en groupes qui montrent ce que la langue, la religion, la pensée, la science, l'art, l'industrie, la vie sociale de la nation, doivent d'enrichissements à son commerce, oral ou littéraire, avec les peuples voisins ou lointains. C'est un tableau qui n'intéresse pas seulement le philologue, que l'historien des idées et de la civilisation devra souvent consulter, et qui, esquissé jadis par Brachet, n'a été tracé avec l'ampleur et l'exactitude voulues que dans le *Dictionnaire général*.

Tel fut donc le plan qui sortit de la collaboration réfléchie d'Adolphe Hatzfeld et d'Arsène Darmesteter. Ce plan, — sans parler de l'exactitude plus grande des définitions et des étymologies, — présente essentiellement, — avec d'autres innovations moins importantes dont je parlerai plus loin, — deux idées nouvelles et maîtresses, l'une qui est due à Hatzfeld : le classement généalogique des sens; l'autre qui vient de Darmesteter : le renvoi perpétuel, pour l'étymologie et la formation des mots, à un *Traité* annexe.

Ils travaillèrent pendant dix-sept ans, avec une ardeur soutenue, à l'exécuter. Enfin, en 1888, l'œuvre si longtemps couvée allait éclore, la préface était faite et le premier fascicule était presque entièrement imprimé, quand, le 16 novembre, Arsène Darmesteter fut emporté, après une courte maladie, mais à la suite d'une affection du cœur dont il souffrait depuis longtemps et qu'il avait aggravée par un excès de travail. Nommé successivement répétiteur à l'École des Hautes Études (1872-1883),

1. Darmesteter voulait donner ce lexique dans le *Traité*, mais il l'avait seulement ébauché pour les lettres A et B ; sa liste n'a pas été complétée. — Une innovation très heureuse du *Dictionnaire* a été de marquer l'accent et la quantité des mots du latin parlé.

puis professeur à l'École de Sèvres, enfin professeur de littérature française du moyen âge et d'histoire de la langue française à la Sorbonne (chaire créée pour lui), il avait rempli ses fonctions non seulement avec conscience, mais avec un zèle ardent, sans abandonner pour cela ses études personnelles et le labeur que lui imposaient la rédaction, partagée avec Hatzfeld, du dictionnaire et la composition du *Traité*. Il avait trop demandé à ses forces, il n'avait pas voulu croire à l'imminence du danger qui le menaçait : il mourut victime de la science et du devoir, laissant de profonds regrets à tous ceux qui l'avaient connu... Quelques années plus tard disparaissait aussi son frère James, frêle organisme qu'animait une âme géniale. Nés en Lorraine d'une humble famille israélite, ils ont été deux des plus belles fleurs qu'ait données à la France cette greffe judaïque qui, lorsqu'elle s'est, comme c'était ici le cas, intimement incorporée à la vieille souche nationale, lui a fait pousser plus d'un précieux rejeton.

La fortune, qui venait de frapper si cruellement une belle entreprise, lui devait une compensation et la lui donna. La Sorbonne eut l'heureuse idée, pour combler en partie le vide laissé par Darmesteter, d'appeler à Paris, en le chargeant d'un cours de « philologie romane », — ce titre apparaissait pour la première fois dans notre haut enseignement parisien, — un jeune professeur de la Faculté des lettres de Toulouse, M. Antoine Thomas, qui, après être sorti le premier de l'École des Chartes, avait pris part aux conférences de Darmesteter et aux miennes à l'École des Hautes Études, avait été membre de l'École de Rome, et s'était déjà fait connaître par d'excellents travaux [1]. Hatzfeld, sur la suggestion de James Darmesteter, lui proposa de l'aider à terminer le dictionnaire. Il y consentit, et toute la publication, qui allait seulement commencer, fut poursuivie avec son active participation.

Il ne prit pas toutefois entièrement la place de Darmesteter.

1. M. Petit de Julleville héritait de la chaire de « littérature française du moyen âge et histoire de la langue française ». A la mort de celui-ci, l'an dernier, la chaire, avec le titre de « littérature française du moyen âge et philologie romane », a été donnée à M. Thomas, et une chaire d' « histoire de la langue française » a été créée pour M. Brunot.

La part de celui-ci, dans le dictionnaire, ne se restreignait pas à l'étymologie : il a travaillé comme Hatzfeld à tous les articles, et si l'idée et le plan, pour la partie moderne, viennent de celui-ci, Darmesteter a droit de revendiquer dans l'exécution une part à peu près égale. M. Thomas, au contraire, n'a eu pour le corps des articles que le rôle d'un « lecteur » attentif. Il n'était substitué à Darmesteter que pour ce qui concernait l'étymologie et l'ancienne langue. Mais le domaine qui lui était réservé n'avait avec l'autre qu'une frontière indécise, et il a dû souvent la franchir. Le plan du dictionnaire comportait que l'histoire des sens fût rattachée au sens le plus ancien : or, souvent ce sens ne se trouve que dans la langue antérieure au XVIIe siècle. Il était dès lors nécessaire, après l'avoir indiqué dans le paragraphe étymologique, — qui précède chaque article au lieu de le suivre, — de le faire entrer dans le corps de l'article, et ici Darmesteter d'abord, puis son successeur, sont intervenus de la façon la plus heureuse.

Au travail propre qui lui était confié, — la rédaction de la partie historique du dictionnaire, — M. Thomas apportait une préparation qui, en certains points, complétait celle de Darmesteter. Il la devait d'abord à l'enseignement de l'École des Chartes, puis à ses propres études, qui avaient porté sur les aspects les plus divers de l'histoire, de l'histoire littéraire et de la philologie médiévales. Il avait écrit un savant livre sur les États provinciaux sous Charles VII ; retracé, grâce à un curieux livre inédit de Francesco da Barberino, l'influence profonde exercée sur la culture italienne par la littérature provençale ; fait d'intéressantes découvertes au sujet de la singulière poésie épique, composée en français par des Italiens, au XIVe siècle, en Vénétie et dans les provinces voisines, qui prépara Pulci, Bojardo et Arioste ; recherché, en revanche, les origines italiennes de l'humanisme français ; donné une excellente édition du célèbre troubadour Bertran de Born. Les mots de la vieille langue lui étaient non seulement connus, mais familiers : il les comprenait dans toute la portée de leur application, dans toutes les nuances de leurs sens; ils évoquaient pour lui le milieu dans lequel ils ont vécu, les idées et les sentiments à l'expression desquels ils ont servi. D'autre part, accoutumé aux méthodes de plus en plus sûres et pénétrantes de la philologie,

et surtout de la phonétique historique, il était plus exigeant encore que ne l'avait été Darmesteter pour l'application sévère des lois qui régissent, depuis bientôt deux mille ans, l'évolution des phonèmes latins en Gaule. Il connaissait à fond le gallo-roman méridional, si nécessaire pour bien comprendre le gallo-roman septentrional : non seulement il s'était montré, pour l'étude de la langue et de la littérature des troubadours, le meilleur disciple de M. Paul Meyer; mais, originaire de la Marche, il avait fait de son parler natal l'objet d'intéressantes recherches dialectologiques, qu'il avait étendues à toutes les variétés anciennes et nouvelles de la « langue d'oc ». Enfin, c'était un esprit souple et fin, très avisé et très alerte, à la fois exact et ouvert, qui était habitué à regarder les faits sous toutes leurs faces, et savait discerner les conséquences multiples et lointaines d'un petit détail qui, pour d'autres, aurait passé inaperçu.

Ces riches connaissances et ces rares qualités profitèrent singulièrement au *Dictionnaire général*. Darmesteter avait admirablement conçu le plan de la partie étymologique; mais il ne l'avait achevée que pour les mots qui devaient figurer dans les toutes premières livraisons; par la suite, il l'avait, au moins dans beaucoup de cas, seulement ébauchée, se promettant d'y revenir à loisir pendant que l'ouvrage s'imprimerait. M. Thomas revit soigneusement — c'est trop peu dire : — il repensa tous les articles étymologiques; aussi en est-il, à vrai dire, seul responsable, bien que Darmesteter, dont il a recueilli tant de découvertes ou d'heureuses suggestions, en doive partager avec lui le mérite et l'honneur. Ce mérite et cet honneur ne sont pas minces; car la partie étymologique du *Dictionnaire général* marque sur celle de Littré un progrès considérable, dont j'ai indiqué les principaux caractères. Il est vrai que le *Dictionnaire général*, en raison de la dimension restreinte qui lui était imposée, a dû se priver de plusieurs éléments très intéressants des notices étymologiques de Littré : il ne poursuit pas l'histoire des mots au delà du latin pour les mots héréditaires, du latin ou de toute autre langue pour les mots empruntés; il ne donne les formes correspondantes à la forme française, tant dans les patois français que dans les autres parlers romans, que si elles sont absolument nécessaires à l'explication; il s'abstient de toute

dissertation ; il ne cite pas les auteurs des étymologies qu'il adopte, encore moins discute-t-il celles qu'il n'adopte pas. Cela cause un certain désappointement au lecteur, surtout pour les mots désignés comme « d'origine inconnue », dont on aimerait à savoir si on n'a pas essayé de leur en trouver une. Les articles, brefs et dogmatiques, avec leurs renvois chiffrés, ont une sorte d'apparence algébrique, et manquent du charme qu'offrent souvent ceux de Littré. En revanche, beaucoup de mots y sont accompagnés d'exemples, — chacun, en général, d'un seul, — dont le choix, dirigé par une vue simple et précise, est un des traits les plus intéressants du nouveau dictionnaire.

Le dictionnaire, en effet, n'a pas d' « historique ». Pour les mots héréditaires, à moins de raisons particulières, il ne rapporte pas d'exemples anciens. Mais pour les mots d'emprunt et pour les composés ou dérivés formés en français, il indique, autant que faire se peut, la date de leur première apparition. Pour l'ancien français, il le fait ou simplement par l'indication du siècle où on les trouve pour la première fois, ou par un renvoi à Godefroy, ou par un exemple, souvent inconnu à celui-ci ; pour le français moderne, il marque, ce qui est fort précieux, le dictionnaire qui les a enregistrés le premier, notant avec un soin particulier leur présence ou leur absence dans les éditions successives du Dictionnaire de l'Académie. Il signale aussi, avec preuves à l'appui, les variations dans la flexion des substantifs et des verbes. Ainsi cet historique réduit a sur celui de Littré l'avantage de ne pas se restreindre à l'époque ancienne et de nous faire assister à l'entrée ininterrompue dans la langue, depuis quinze siècles, des mots nouveaux qu'elle ne cesse d'accueillir ou de former.

La partie étymologique du *Dictionnaire général* est intimement liée, je l'ai déjà dit, à la partie moderne. L'histoire des sens des mots actuels ne peut se faire que si on la poursuit dans le passé. Aussi les rédacteurs du dictionnaire ont-ils relevé dans l'ancienne langue les sens anciens qui aident à comprendre les sens modernes. Ils l'ont fait parfois aussi pour le latin, mais on peut regretter qu'ils ne l'aient pas fait plus systématiquement. Le latin a fourni à notre langue et le fonds essentiel de ses mots héréditaires et le plus grand nombre de ses mots d'em-

prunt. Il est par trop laconique d'inscrire simplement les deux initiales *m. s.* (même sens) après l'indication d'un mot du latin parlé qui a subsisté en français et qui dans les deux langues présente des sens multiples; il en est de même des mots empruntés au latin littéraire : a-t-on pris, avec le mot lui-même, toutes les acceptions qu'il avait? ou ne l'a-t-on adopté que dans telle ou telle de ses acceptions? Le terrible *m. s.* nous laisse dans l'ignorance. Ainsi sommairement, ou même, parfois, plus explicitement indiqué, le sens donné au mot latin coïncide d'ordinaire avec le premier sens assigné au mot français, d'où l'on conclura naturellement que les autres sens sont des développements propres au français, ce qui n'est pas toujours le cas, puisqu'il arrive que les autres sens se retrouvent en latin ou dans les langues romanes. Un mot héréditaire peut, parmi ses significations, en avoir d'empruntées au latin des livres, qui ne doivent pas être attribuées à l'évolution sémantique du français[1]. Enfin l'étude des sens d'un mot latin permet souvent de dire si le mot français a été pris du latin directement ou par l'intermédiaire d'une autre langue romane. Qu'on me permette de donner ici des exemples de ces divers cas, pour montrer que la partie latine de l'étymologie, — et je pourrais en dire autant de la partie germanique, — aurait gagné à être traitée avec plus de détail, et, si elle l'avait été, aurait parfois modifié la partie proprement française.

Au mot *sein*, nous lisons à l'étymologie : « Du lat. *sinum*, m. s. »; puis, comme sens : « I. *Vieilli.* Courbure, d'où 1. (Marine.) Partie de la voile arrondie par le vent qui la gonfle; 2. (Géogr.) Sinuosité du rivage. II. 1° Partie du corps humain qui est entre les deux bras et porte les mamelles; 2° Mamelle de la femme; 3° Partie du corps où la femme porte l'enfant. » Le sens I, qui se retrouve en latin, semble être seul héréditaire en français et avoir engendré le sens II avec ses trois subdivisions. Or, il n'en va pas ainsi. Le sens I, tout « vieilli » qu'il soit, n'est en fran-

1. Les auteurs en ont bien eu le sentiment : voyez ce que dit la préface sur les sens latins et français du mot *gratia-grâce* (qui est d'ailleurs emprunté et non héréditaire); mais ils n'ont que bien rarement poussé aussi loin l'analyse.

çais qu'un latinisme : les géographes qui ont dit « le sein Persique » ont simplement calqué le *sinus Persicus* du latin, et le « sein » d'une voile n'est également que la reproduction du latin *sinus*. Le mot n'est vraiment héréditaire en français qu'au sens II, 1°; les sens 2° et 3° sont des euphémismes qui se sont développés, en français même, à une époque relativement récente.

Au mot *tourner*, on lit : « Du latin *tornare*, façonner au tour. » Et de là sortent les divers sens français, divisés en deux séries, suivant que le verbe est transitif comme en latin, ou est devenu intransitif. Cette dernière évolution et l'extension si frappante qu'a subie le sens général du mot semblent donc s'être opérées en français. Mais, si nous comparons les autres langues romanes, nous voyons que toutes, comme le français, emploient le verbe d'une façon absolue et lui donnent le même sens. Il suit de là que ces deux changements dans l'emploi de *tornare*, si restreint en latin classique, s'étaient produits dans le latin parlé déjà sous l'Empire. Il y a une sémantique, comme il y a un vocabulaire, du latin vulgaire; des rapprochements de ce genre, — que le dictionnaire fait d'ailleurs souvent lui-même, — permettront de la constituer.

En voici un cas, dont l'observation aurait dû modifier assez profondément l'article où je le relève. Le mot *brume* est défini : « brouillard épais, spécialement brouillard de mer. » A l'étymologie, on lit : « Emprunté du latin *bruma*, m. s. » Mais *bruma* n'a pas du tout ce sens en latin : il signifie proprement le solstice d'hiver (*bruma* est pour *brevuma dies*, le jour le plus court), puis l'hiver (sens qu'il a gardé en italien). En latin vulgaire, *bruma* avait pris le sens de « frimas, gelée blanche », qui survit en roumain; en Provence et en Espagne, il a passé à celui de « brouillard, spécialement brouillard de mer » ; il est entré avec ce sens dans la langue courante des navigateurs méditerranéens, et c'est là que le français l'a recueilli au XIIIe ou au XIVe siècle.

On voit par ces exemples, dont il serait facile d'augmenter le nombre, que la partie étymologique du *Dictionnaire général* pourrait quelquefois être plus complète et plus intimement soudée avec l'article qu'elle précède. Mais ces légères réserves n'empêchent pas qu'elle soit en elle-même excellente ; on peut la

recommander, comme donnant le dernier état de la science, à tous ceux, — et ils sont nombreux, — qui s'intéressent à l'histoire des mots français. M. Thomas s'est astreint à ne laisser aucun mot sans remarque étymologique, ce que n'avait pas fait Littré. Il est vrai que pour bien des mots il se borne à dire : « Origine inconnue. » Cela prouve sa circonspection et inspire confiance pour le reste, en même temps que cela doit exciter les étymologistes à chercher un père à ces orphelins, encore trop nombreux dans notre langue [1].

L'étymologie n'est, dans l'œuvre d'Hatzfeld et Darmesteter, qu'accessoire et préliminaire. L'essentiel pour eux, ç'a été la définition des mots dans tous leurs sens et le classement de ces sens. L'attention intense qu'ils ont apportée à ce travail leur a permis, presque toujours, de l'exécuter avec un plein succès. Ils ont rendu par là et au bon usage et à la connaissance du français un double et inappréciable service.

« Une définition exacte, dit la Préface, doit s'appliquer au mot défini, à l'exclusion de tous les autres, et rendre raison de toutes les acceptions. » Une conception aussi rigoureuse, je dirais volontiers aussi idéale, de la définition est difficile à réaliser. On peut dire que les auteurs l'ont à peu près réalisée. Du moins j'ai trouvé toutes les définitions que j'ai examinées supérieures à celles qu'on avait données jusque-là, et, pour la plupart, si parfaites qu'il ne sera guère possible de les améliorer et que les lexicographes futurs les emprunteront nécessairement au *Dictionnaire général*.

Les auteurs ont eu une telle confiance dans le soin qu'ils apportaient à leurs définitions qu'ils n'ont pas craint de se dispenser de toute remarque sur la synonymie. « Du rapprochement de définitions exactes, disent-ils, doit sortir sans effort la distinction des termes synonymes. » Si l'on considère en effet beaucoup des articles consacrés à des mots considérés comme synonymes, on voit que le *Dictionnaire général* a rempli ce

---

1. M. Thomas y travaille lui-même sans relâche : il a déjà donné un volume — et il va en donner un autre, — de recherches étymologiques, où il a retrouvé avec un rare bonheur les titres méconnus d'un grand nombre des mots en question, et rectifié aussi quelques-unes des étymologies du dictionnaire.

hardi programme. Il existe cependant dans toutes les langues des mots qui ont exactement le même sens, et qui ne doivent leur coexistence qu'à ce qu'ils sont de provenance diverse et s'emploient dans des conditions et des milieux différents. Il semble qu'il eût fallu consacrer à ces cas particuliers une remarque spéciale, car la définition de chacun d'eux ne peut suffire à les distinguer. Nous avons par exemple en français quatre mots pour désigner le point de l'horizon où le soleil disparaît, le premier de formation française, le second germanique, le troisième repris au latin, le quatrième emprunté au provençal : *couchant*, *ouest*, *occident*, *ponant*. La définition en est à peu près identique dans le dictionnaire et ne saurait ne pas l'être ; mais il aurait été intéressant de dire dans quelles conditions s'emploient ces quatre mots dont le sens ne présente pas de nuances. *Airain* est défini : « Métal dur et sonore, alliage de cuivre et d'étain, également désigné, surtout dans l'industrie, sous le nom de bronze » ; *bronze* : « Métal dur et sonore, de couleur foncée, formé d'un alliage de cuivre et d'étain. » Ici, il y a un commencement de distinction dans la remarque sur l'emploi de *bronze* « surtout dans l'industrie » ; mais cette remarque, à vrai dire, n'est pas à sa place dans une définition. D'ailleurs, n'eût-il pas fallu dire explicitement que le mot *airain* est aujourd'hui un mot purement littéraire, qui ne s'emploie jamais, dans la langue parlée, pour désigner le bronze ? En d'autres cas encore, de petites remarques sur la synonymie n'auraient été ni sans intérêt ni sans utilité. Si les auteurs s'en sont complètement abstenus, c'est en partie pour ne pas augmenter la dimension de l'ouvrage; c'est surtout, peut-être, pour démontrer la justesse de leur principe et éprouver l'application qu'ils en faisaient. Ils ont brûlé leurs vaisseaux pour s'obliger à remporter la difficile victoire qu'ils avaient annoncée. Et certainement la nécessité où ils s'étaient mis de donner aux mots très nombreux qu'on présente d'ordinaire comme synonymes une définition absolument individuelle a aiguisé leur pénétration, rendu leur méthode plus stricte et leurs formules plus rigoureuses [1].

---

1. Il faut louer particulièrement, parmi les définitions du *Dictionnaire général*, celles qui concernent les termes techniques. On ne s'imagine pas ce qu'il

Le classement des sens, dans l'ordre de leur évolution logique, avait été l'idée dominante d'Hatzfeld, celle qui l'avait surtout engagé à entreprendre un nouveau dictionnaire. Darmesteter la compléta par l'idée de l'évolution historique. Entre les deux idées il y eut bien quelques conflits; mais à force d'examiner les faits sous tous leurs aspects, les deux collaborateurs finirent toujours par arriver à une conciliation. Les articles qu'ils ont consacrés à des mots d'un riche développement sémantique sont souvent de petits chefs-d'œuvre à la fois de science et de pénétration. La préface en expose le principe et explique le système dans lequel ils sont rédigés : « Énumérer les divers sens l'un après l'autre, même dans l'ordre historique et logique, au moyen d'une série uniforme composée d'autant de numéros qu'il y a de sens distincts, c'est confondre les *genres*, les *espèces* et les *variétés*; c'est supprimer la subordination qui relie les variétés aux espèces et les espèces aux genres, c'est-à-dire méconnaître la loi fondamentale qui régit toute classification[1]... Nous distinguons les différents groupes de sens en traçant dans chaque article, au lieu d'une série de subdivisions de même degré, de grandes divisions, séparées les unes des autres par un alinéa et marquées par des chiffres romains (I, II, III, etc.) ; chacune de ces grandes divisions contient à son tour des divisions secondaires, précédées d'un double trait (‖) et marquées par des numéros (1°, 2°, 3°, etc.), et chacune de ces divisions contient, s'il y a lieu, des subdivisions précédées d'un seul trait (|) et marquées par de simples chiffres (1, 2, 3, etc.). »

---

y avait de petites inexactitudes et même d'erreurs grossières qui se transmettaient dans les dictionnaires antérieurs et dont Littré lui-même avait accueilli quelques-unes. La préface en donne des exemples divertissants. Toute cette partie du vocabulaire, si intéressante et si difficile à explorer, a été revue avec un soin extrême.

1. Cette critique s'adresse, — comme beaucoup d'autres remarques de la préface, — à Littré. Il est juste, cependant, de dire que Littré, dans l'étymologie, indique d'habitude en quelques mots la division et la subordination des sens. Voyez par exemple la note de l'article *Timbre*, qui, dans le *Dictionnaire général*, est un de ceux qui mettent le mieux en lumière le principe suivi par Hatzfeld et Darmesteter.

Cette simple et ingénieuse disposition fait la grande originalité du nouveau dictionnaire. L'application qu'il en a fallu faire à chaque mot a demandé, sans parler de l'érudition, des efforts constants d'intelligence, et aussi d'imagination, car il faut une sorte de divination poétique, en même temps que du savoir et de la logique, à qui veut retrouver les voies, parfois bien détournées, suivies par l'esprit au cours des âges pour tirer d'un mot donné une richesse souvent merveilleuse de nouveaux moyens d'expression. L'emploi figuré peut s'attacher aux aspects les plus divers du sens fondamental d'un mot, et il arrive qu'un mot ayant pris un sens figuré qui se rattache à un de ses aspects développe un nouveau sens figuré qui se rattache à un des aspects de son second sens, tout à fait étranger au premier. Telle est l'histoire du mot *timbre*, que je choisis parce que Darmesteter aimait à le citer en exemple. Ce mot a été emprunté du grec byzantin, à l'époque des Croisades, pour désigner l'objet dont on empruntait en même temps l'usage, un petit tambour de forme hémisphérique ; il a pris d'une part, à cause de la façon dont on frappait ce tambour, le sens de « petite cloche qu'on frappe du dehors avec un marteau », d'où celui de « son d'une cloche [1] », d'où celui de « qualité spéciale de la sonorité », et finalement celui d' « air connu servant de modèle » ; d'autre part, à cause de la forme du petit tambour, le sens de « bassin », et parallèlement celui de « calotte du heaume », d'où celui d' « insigne placé sur cette calotte », d'où celui d' « insigne, marque personnelle figurée en dessin ou en peinture », qui a engendré celui de « marque royale », lequel a abouti aux divers sens actuels, si étrangement éloignés du sens primitif. Pour démêler les branches principales et les branches secondaires de cette ramification touffue, que d'attention il a fallu, que de recherches, que de réflexions, que de tâtonnements, que d'essais infructueux vingt fois recommencés ! Le résultat de tant de travail est mis à la portée d'un coup d'œil par la disposition dont

---

1. Je rejette en note le sens figuré qu'a produit celui-ci. Une cloche fêlée sonne faux, d'où la métaphore plaisante : « Son tintement fêlé », pour dire : « Il déraisonne ». *Timbré*, au sens de « à moitié fou », est pour *mal timbré*. Le verbe *timbrer*, créé dès le XII[e] siècle, a suivi le substantif dans une partie de son évolution.

les auteurs du *Dictionnaire* nous ont tout à l'heure donné la formule. Elle instruit par elle-même et sans avoir besoin de commentaire; elle charme l'esprit autant qu'elle le satisfait; elle est si claire et paraît si naturelle que le lecteur en jouit sans se rendre compte de la peine qu'elle a coûté : il est juste qu'il s'en fasse au moins une idée.

J'ai dit qu'elle instruisait par elle-même sans avoir besoin de commentaire. Mais un commentaire historique et logique en serait un merveilleux complément. Le passage d'un sens à un autre, la création de sens figurés, reposent souvent sur des aperceptions de l'esprit qu'il serait intéressant non seulement de constater, mais d'expliquer [1]. Surtout il importerait de savoir dans quelle mesure l'ordre historique est d'accord avec l'ordre logique, et pour cela de fixer autant que possible l'époque où apparaît chaque acception nouvelle. Une telle détermination permettrait certainement en plus d'un cas de rectifier le classement qui a paru le plus probable; elle serait en outre très précieuse pour l'histoire du développement des idées et du changement des mœurs. Mais c'eût été pour le *Dictionnaire général* une entreprise trop vaste : elle est réservée aux futurs auteurs d'un dictionnaire historique complet. Ceux du *Dictionnaire général* ont excellemment rempli la tâche plus restreinte qu'ils s'étaient donnée.

Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à reprendre dans leur œuvre au point de vue, qui les a préoccupés par dessus tout, du classement des sens ? Ils ne l'ont pas cru eux-mêmes. Ils n'avaient pas, comme pour la partie étymologique, la ressource d'avouer, en certains cas, leur hésitation ou leur ignorance. « Le plan que nous nous étions imposé, disent-ils, nous a forcés plus d'une fois à prendre parti dans des cas douteux, à établir des classements incertains... Chaque mot est un problème à résoudre : il fallait apporter une solution; quels qu'aient été nos scrupules, on trouvera parfois que nous avons été téméraires... Le progrès de la science amènera à corriger sans cesse ce travail incomplet; telle de nos assertions sera contredite par la découverte de nouveaux faits. » Il n'est même pas besoin, en science, de faits nou-

1. C'est ce que Darmesteter a essayé, souvent avec le plus heureux succès, dans son petit livre de *la Vie des mots*.

veaux pour reviser une sentence : les faits connus peuvent être interprétés d'une façon nouvelle. Dans le domaine, encore si peu exploré, de la sémantique historique, comme dans tous ceux qui relèvent de la psychologie, il faut le plus souvent se contenter de probabilités ou même de possibilités : le monde de la pensée attend encore son Newton et l'attendra peut-être toujours. Il n'est donc pas surprenant que sur plus d'un point la réflexion plus approfondie ou plus heureuse d'autres linguistes ait déjà modifié ou doive modifier les cadres tracés par Hatzfeld et Darmesteter à l'évolution sémantique des mots français ; mais ceux qui rectifieront leur œuvre ne le feront que s'ils commencent par se mettre à leur école et s'ils emploient, pour grouper et interpréter les faits, la méthode sévère et délicate dont ils ont donné l'exemple.

Je me suis trop étendu sur ce qui fait la vraie nouveauté du *Dictionnaire général* pour parler longuement des parties moins originales, la nomenclature et les exemples[1]. La nomen-

---

1. Je remarque en passant que, comme Littré, Hatzfeld et Darmesteter donnent la prononciation figurée : on peut se fier à leur notation, et il est intéressant de comparer la prononciation qu'ils marquent avec celle qu'indique Littré.

[Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 12 :

Je parlerai peu de la première des quatre catégories entre lesquelles le titre du *Dictionnaire* répartit les explications données pour chaque mot, à savoir « la prononciation figurée des mots ». Elle me paraît traitée avec beaucoup de soin ; sur quelques points on peut avoir d'autres sentiments ou plutôt d'autres habitudes que les auteurs ; mais on trouvera empreinte dans leur simple et exacte notation la prononciation usitée à Paris vers la fin du XIX[e] siècle d'après le jugement de trois personnes compétentes et attentives, d'âges et de milieux différents. Je n'y signalerai qu'un seul point, la disparition définitive de l'*l* mouillée, remplacée par un simple *y*. On sait quelle importance Littré attachait à maintenir la prononciation ancienne de ce phonème : à tous les mots qui présentent *ill*, il note qu'il faut prononcer *l* mouillée (semblable à l'it. *gli*), et non *y* ; par exemple (pour m'en tenir à des mots contenus dans notre premier fascicule) il insiste pour qu'on prononce *ail* « all, *ll* mouillées, et non aye », « a-je-nou-lle-man, *ll* mouillées, et non a-je-nou-ye-man », « é-gûi-lle, *ll* mouillées, et non é-gûi-ye ». On ne trouve plus trace de cette prescription dans le nouveau dictionnaire : c'est qu'en effet l'*l* mouillée a cessé de se prononcer et est partout remplacée par *y*. C'est

clature est fondée sur la même base que celle de Littré, c'est-à-dire qu'elle est restreinte aux trois derniers siècles [1]. Elle pro-

---

un exemple frappant du travail d'évolution et d'altération phonétique qui, malgré toutes les grammaires et les écoles et sous la fixité trompeuse de l'orthographe, ne cesse pas de se produire dans la langue vivante. Bien que les auteurs du *Dictionnaire* soient en général très conservateurs et qu'ils aient favorisé autant que possible les prononciations archaïques [a], leur phonétique, si on la comparaît à celle de Littré, fournirait bien d'autres exemples de cette usure continue de l'élément matériel du langage qui amènerait peu à peu toutes les langues, et le français en particulier, à une pauvreté de sons inimaginable et à un monosyllabisme où se confondraient les mots les plus éloignés d'origine, si d'une part la dérivation, la composition, l'emprunt ne revouvelaient sans cesse le lexique, et si d'autre part du contact des phonèmes mis en présence par la chute de ceux qui les avaient séparés ne naissaient des combinaisons inconnues à l'âge précédent et destinées elles-mêmes, en se modifiant d'après des lois spontanées, à donner naissance à des phonèmes encore imprévus. L'histoire phonétique du français depuis le XVI[e] siècle est consignée dans l'admirable ouvrage de Charles Thurot. Le *Dictionnaire général* ajoute un nouveau chapitre à cette histoire ; elle est destinée à en avoir beaucoup d'autres.]

1. [Cf. art. du *Journal des Savants*, p. 7 :

Le choix des mots à admettre dans le *Dictionnaire général* était déjà un problème difficile à résoudre. Pour le passé, les auteurs (sans le dire expressément) semblent avoir pris un parti qu'on ne peut qu'approuver étant donné le titre de leur ouvrage, qui comprend « la langue française depuis le commencement du XVII[e] siècle jusqu'à nos jours ». Ils ont recueilli dans les vieux livres beaucoup de mots qui ont disparu de l'usage et qu'avaient négligés les lexicographes modernes, même Littré [b]. Citons dans le premier fascicule *abeillage*, *abeiller*, *abet* (Nicot), *abougrir*, *abroutir*, *acertener* (Chapelain), *affaiter* (Trévoux), *affranchement* (Malherbe), etc. On remarquera surtout un grand nombre de termes techniques, les uns encore usités, les autres remplacés ou perdus, qui ont été relevés dans des lexiques spéciaux ou des manuels et qui montrent la richesse de formation de la langue. Il est clair d'ailleurs que cette catégorie, malgré le concours que plusieurs érudits ont apporté aux

a. L'*e* féminin, d'après eux, se prononce en vers dans beaucoup de cas où il ne se prononce pas en prose. Le fait est discutable : en tout cas les auteurs, contrairement à leur habitude, vont parfois, pour la prose, trop loin dans la suppression ; ainsi je ne puis admettre qu'*abeurtem nt* se prononce *abeurt'man* ; le groupe *rtm* n'est pas toléré en français.

b. Le *Dict. gén.* marque d'un astérisque les mots qu'il enregistre et qui ne sont pas dans l'Académie ; on rendrait un vrai service aux lecteurs en marquant d'un signe particulier ceux qui ne sont pas non plus dans Littré.

mettait, d'après la préface, d'être plus riche qu'elle ne l'est en effet. Darmesteter était plus disposé qu'Hatzfeld à étendre libé-

---

auteurs, peut encore être notablement augmentée : le *Dictionnaire* offre un cadre ouvert où chacun pourra insérer ses trouvailles. Je recommanderais surtout à ce point de vue la littérature familière et burlesque du XVII[e] siècle, encore à peine explorée par les lexicographes : les Mazarinades, par exemple, et les innombrables productions des imitateurs de Scarron n'offrent guère qu'un intérêt lexicographique, mais cet intérêt y est très grand, moins cependant pour les mots mêmes que pour les acceptions détournées et les locutions populaires.

La question du choix des vocables est bien plus difficile pour la langue contemporaine, parce qu'elle implique des décisions de sentiment ou de principe. Les auteurs, dans leur introduction, ont exposé les idées qui les ont guidés : elles manquent un peu de précision, et, à vrai dire, il ne saurait en être autrement. Le point de vue qui est et devait être celui de l'Académie ne pouvait être absolument le leur : ils n'ont pas prétendu donner une liste restrictive des mots du bon usage; ils faisaient œuvre de science et non d'art ou d'éducation. Mais leur criterium est assez malaisé à déterminer. Il se résume en ceci qu'ils ont voulu ne donner que les mots de la langue commune : « Les néologismes que chaque jour voit naître ne pénètrent pas tous dans la circulation. Comme toute langue vivante, le français peut créer et crée sans cesse des termes nouveaux, qui répondent à des besoins généraux ou à des besoins individuels. Les premiers entrent naturellement dans la langue; des seconds elle ne garde que ceux qui l'enrichissent de quelque heureuse création. » De même : « Nous n'avions pas à faire entrer dans le *Dictionnaire* tous les termes employés encore aujourd'hui dans les divers patois sortis du latin populaire des Gaules et conservés sur tel ou tel point du territoire. Nous avons admis seulement ceux dont l'usage était resté commun à toute une région de la France. Dans les œuvres des auteurs contemporains qui, à l'exemple de ceux du XVI[e] siècle, accordent une large place aux termes dialectaux, nous n'avons recueilli que les mots qui tendent à pénétrer dans l'usage. Nous ne devions pas oublier que nous composions un dictionnaire de la langue commune. Nous n'avons donc fait exception en faveur d'un terme purement local que lorsqu'il éclairait d'un jour nouveau tel ou tel mot de la langue usuelle. » Et enfin : « En ce qui concerne les termes scientifiques créés par les savants pour désigner les faits et les inventions dont le répertoire va augmentant chaque jour, ou les usages et les institutions des temps antérieurs, nous avons écarté, comme des créations stériles, ceux qui ne sont ponr ainsi dire pas sortis des livres de leurs auteurs; nous avons admis ceux qui, répondant à un besoin ancien ou nouveau de la pensée, sont entrés ou tendent à entrer dans l'usage général. » Tout cela est fort bien ; mais qui

ralement la liste des mots enregistrés : quand il eut disparu, Hatzfeld raya beaucoup de mots, que M. Thomas essaya sou-

---

décidera ce qui est « commun, général, usuel, heureux » ? Évidemment le sentiment du lexicographe, son information, surtout ses habitudes. Tel mot que nous entendons ou lisons pour la première fois nous semble étrange, « barbare », mal formé ; pour d'autres il répond à un besoin : il se répand peu à peu par les conversations, les journaux, les livres, le théâtre, et ceux qu'il avait d'abord choqués se trouvent, quelque temps après, l'employer eux-mêmes couramment ; la génération suivante l'apprend avec les autres mots de la langue et ne se rend même plus compte de sa nouveauté. Faut-il donc demander à un *Dictionnaire général* d'enregistrer toutes les créations mort-nées, tirées du grec par une maladroite violence ou du français par une dérivation machinale, ou encore empruntées aux langues étrangères, qui surgissent à chaque instant dans la langue de la conversation, du journalisme ou du théâtre ? On fera sans doute plus tard, quand la période où nous vivons sera close à son tour, un inventaire complet au moins de tous ceux de ces mots qui sont arrivés à l'honneur, aujourd'hui singulièrement prodigué, de l'impression ; mais on ne pouvait l'attendre du *Dictionnaire* actuel. On ne peut qu'accepter le point de vue des auteurs, quitte à leur suggérer parfois l'addition de mots qui semblent à celui qui les propose être entrés dans l'usage commun (je ne dis pas dans le bon usage) aussi bien que d'autres qu'ils ont admis. L'argot des journalistes est tellement compris de tous que je n'aurais pas laissé de côté l'expression caractéristique de « matière *abonnable* », courante dans tous les bureaux de publications périodiques. L'*abricotine* est une liqueur qu'on demande assez souvent dans les débits de rafraîchissements pour qu'elle puisse avoir sa place dans le répertoire des mots usuels. Le mot *absentéisme*, créé en Angleterre à propos de l'Irlande, a depuis longtemps passé dans la langue politique, où il a même pris de nouvelles nuances de signification : Tocqueville et d'autres écrivains de mérite l'emploient souvent, et, précisément parce qu'il est obscur et mal fait, il était utile de le définir. De même, il n'est pas d'écrit philosophique, dans ces dernières années, qui ne parle de l'*agnosticisme* et des *agnostiques*, et c'est bien là un mot qui répond à un besoin nouveau de la pensée. Pourquoi, dans un autre ordre d'idées, avoir écarté le mot *agitable*, qui d'une part est dans Montaigne, et d'autre part est utile et s'emploie encore assez fréquemment ? Ces petits suppléments se sont présentés à moi, sans que je les cherchasse, à une simple lecture du premier fascicule ; d'autres s'offriront certainement à d'autres lecteurs : il sera bon, en se limitant toujours au point de vue exposé dans l'Introduction, de les réunir dans un appendice.

La variété même des procédés appliqués au passé et au présent montre qu'il y a dans le *Dictionnaire général* deux dictionnaires distincts, qui sont

vent en vain de défendre. Au rebours de ce que nous avons constaté pour le dictionnaire de Littré, le vocabulaire, dans le *Dictionnaire général*, devient de plus en plus « choisi » à mesure

---

juxtaposés plutôt que fondus : un dictionnaire de la langue écrite des XVIIe et XVIIIe siècles, où en principe rien ne doit être rejeté de ce qui a été admis jusqu'à la Révolution au moins dans les ouvrages imprimés, et un dictionnaire de l'usage contemporain, qui repose sur un choix plus ou moins arbitraire. Cette dualité, qui ne laisse pas que de faire quelque tort à la parfaite clarté du plan, était imposée aux auteurs, qu'ils en eussent ou non conscience, par la contradiction qui règne, en fait de langage, entre notre théorie littéraire classique et notre pratique. Nous croyons écrire, sinon parler la langue des grands auteurs du XVIIe siècle, et nous nous figurons que cette langue a apparu un beau jour, avec Malherbe suivant les uns, avec le *Cid* ou les *Provinciales* suivant les autres, toute formée et désormais immuable; dès lors, dit-on, la langue a été fixée. De là cette date du XVIIe siècle à laquelle MM. Hatzfeld et Darmesteter, tout comme Littré, ont fait commencer pour les mots le droit de figurer dans leur répertoire. En réalité, un grillage qu'on met dans un fleuve n'interrompt pas le courant : on n'a là qu'une limitation toute extérieure et factice. Mais si l'on établit, de quelque façon que ce soit, un *terminus a quo* sans établir de *terminus ad quem*, on se trouve en présence d'insurmontables difficultés. Depuis un siècle, qu'on le sache ou non, la langue a été profondément révolutionnée, surtout dans son lexique. Une production littéraire centuplée, le journalisme pénétrant jusque dans les masses les plus profondes, les idées nouvelles en politique et en science, les écoles littéraires qui se sont succédé, les influences de l'étranger, la diffusion même du français littéraire sur toute l'étendue du territoire, tout a précipité dans ce courant, jusque-là assez homogène, des éléments nouveaux par torrents, et a fait remonter à la surface ce qui dormait dans les fonds : notre Seine calme et claire est devenue une sorte d'Orénoque troublée, tumultueuse et fangeuse. pleine de remous et de tourbillons, saturée de produits chimiques et de détritus de toute espèce, et surtout éminemment instable dans la composition de ses eaux. Il serait curieux d'entreprendre, sans aucune idée préconçue, un dictionnaire complet du français écrit et parlé à la fin du XIXe siècle; mais ce serait une œuvre très différente de celle qu'ont voulu composer les auteurs du *Dictionnaire général*. Ils ont prétendu nous donner le relevé des mots employés dans la langue courante des Parisiens cultivés de la fin du XIXe siècle ; seulement ils l'ont fondu avec un relevé aussi complet que possible des mots employés dans la langue écrite jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La réunion dans une même œuvre de ces deux recueils différents : lexique de la langue classique, lexique du français contemporain, trahit encore chez nos auteurs une sorte de préoccupation

qu'on approche de la fin : les proportions originairement adoptées menaçaient d'être notablement dépassées, et l'éditeur insistait pour qu'elles le fussent le moins possible, si bien que les

---

pédagogique. Cette préoccupation est d'ailleurs fort naturelle et répond parfaitement aux idées reçues et au besoin des lecteurs. De toutes les parties de la science, la connaissance du langage que nous parlons est celle où la conception historique a jusqu'ici le moins pénétré. Nous considérons encore instinctivement, même quand la réflexion nous a ouvert d'autres vues, la grammaire comme l'art de parler et d'écrire correctement, et un dictionnaire comme un inventaire des mots dont il est permis de se servir. On commence à ne plus voir dans l'histoire une leçon de morale, mais on cherche toujours dans les livres consacrés à la langue des enseignements sur la meilleure manière de s'exprimer. Les auteurs du *Dictionnaire*, quoique ayant pour leur compte dépassé ce point de vue pratique, mais quelque peu puéril, y ont dans une certaine mesure assujetti le plan de leur œuvre. Un détail qui le montre clairement est cette indication de *néologisme* qu'ils appliquent à une foule de mots. Ce terme à lui seul implique qu'il y a une langue fixée, et contient, au moins pour la plupart des lecteurs, une nuance de méfiance et de désapprobation attachée au mot. Cependant il n'a pas de sens net. Chaque mot a été un néologisme au moment où il est apparu, et puisque les auteurs ont marqué, quand ils l'ont pu, la date de l'apparition de chaque mot, cette date, s'ils l'avaient donnée plus souvent pour le XIXe siècle, aurait suffi à montrer quels mots étaient récents, et on n'aurait pas eu l'air de répartir tous les vocables en deux groupes, les bons vieux mots et les parvenus, entrés dans le dictionnaire à la suite de la Révolution. C'est une tout autre distinction qui sépare en réalité les mots français, celle des mots *héréditaires* avec leurs dérivés, et celle des mots empruntés. Mais quelle différence y a-t-il entre *aberration*, qui, étant attesté en 1737, n'est pas un néologisme, et *ablactation*, qui en est un parce qu'il n'a pas été relevé avant le XIXe siècle ? Et, d'autre part, comment un mot aussi français, aussi bien formé qu'*accot*, substantif verbal d'*accoter*, est-il traité de néologisme ? Il est vrai qu'*abat*, *aboi*, *about*, etc., formés exactement de même d'*abattre*, *aboyer*, *abouter*, sont attestés au moyen âge, tandis qu'*accot* ne l'est que de nos jours ; mais il n'y a là aucune différence essentielle, et l'on découvrirait *accot* dans un texte ancien que cela n'aurait rien de surprenant et surtout ne changerait rien à la nature du mot. Donc, sans cette séparation arbitraire, ce qui nous aurait parfaitement suffi, c'est d'une part l'indication (que les auteurs nous ont fort exactement donnée) des mots héréditaires et des mots empruntés, d'autre part la constatation aussi fréquente et aussi sûre que possible de la plus ancienne apparition de chaque mot.]

dernières lettres se virent assez sensiblement élaguées. Néanmoins, on trouve dans le *Dictionnaire général* un nombre encore considérable de mots qui ne figuraient dans aucun dictionnaire antérieur; on doit surtout être reconnaissant aux auteurs de ceux qu'ils ont relevés dans des livres du XVIIe et du XVIIIe siècle non dépouillés par leurs prédécesseurs [1]. Les exemples ne sont pas, comme chez Littré, destinés à l'agrément du lecteur autant qu'à l'éclaircissement du sens des mots : ils ont exclusivement ce dernier objet. Ils ont été demandés aux classiques, d'après le plan primitif d'Hatzfeld, surtout pour attester des sens ou des emplois particuliers, difficiles, ou tombés en désuétude, et en même temps pour servir à la plus complète intelligence des classiques eux-mêmes. La majorité de ces exemples a été prise dans Littré et il ne pouvait en être autrement; mais il en est beaucoup qui proviennent de dépouillemens personnels; d'autres sont dus aux lexiques qu'on a joints, depuis trente ans, aux éditions de nos grands écrivains. Une autre série d'exemples, et la plus intéressante au point de vue historique, est celle où ils sont cités, soit à l'*Étymologie*, soit dans l'article même, pour attester la plus ancienne apparition des mots étrangers au fonds héréditaire de la langue. Cette série extrêmement précieuse doit faire l'objet de l'attention de tous les amis studieux de notre langue : il y a naturellement beaucoup à faire pour la compléter; mais il est très heureux que le *Dictionnaire général* ait donné, là comme ailleurs, une base aux recherches [2].

Il me reste à dire un mot du *Traité de la formation de la langue française*. Darmesteter, quand il mourut, n'en avait rédigé qu'une partie; pour une autre, il avait réuni des notes;

1. Comme les sens, les mots en eux-mêmes ont été soumis à une attentive revision : des fautes d'impression, transmises de dictionnaire en dictionnaire, avaient introduit dans notre vocabulaire un certain nombre de mots qui n'ont jamais existé. Les auteurs du *Dictionnaire général* ont fait là un travail d'épuration très utile et très méritoire.

2. Il faut rappeler ici que beaucoup des exemples inconnus à Littré et à Godefroy, surtout pour le XVIe siècle, ont été libéralement fournis aux auteurs du *Dictionnaire général* par M. A. Delboulle, ancien professeur au lycée du Havre, qui réunit depuis trente ans un grand recueil de *Matériaux pour servir à l'historique du français*.

pour une autre enfin, il n'avait pas commencé le travail. M. Thomas, qui devait l'achever, ne put s'en occuper avec assez de suite pendant la revision du dictionnaire : il demanda de le suppléer à M. Léopold Sudre, professeur au collège Stanislas, philologue déjà éprouvé, qui avait revu la *Grammaire historique* de Darmesteter et connaissait parfaitement sa méthode. M. Thomas ne s'est réservé que quelques chapitres d'un caractère plus spécialement lexicographique.

Ce n'est pas une tâche aisée qu'avait acceptée M. Sudre. On a vu que, d'après le plan des auteurs, chaque mot est accompagné, dans la partie étymologique de l'article, d'une série de chiffres renvoyant aux paragraphes du *Traité*, où doivent être expliqués l'évolution phonétique du mot, son mode de formation et quelques autres particularités. Pour que ce plan excellent fût parfaitement exécuté, il aurait fallu que le *Traité* fut fait quand le Dictionnaire aurait été terminé en manuscrit, et que le Dictionnaire ne commençât à s'imprimer qu'une fois le *Traité* achevé, au moins dans les deux parties auxquelles se réfèrent les renvois, le « Matériel des mots » et l' « Histoire de la prononciation ». Mais, — et cela se comprend facilement, — Darmesteter n'avait pas procédé ainsi. Il avait tracé les grandes lignes de ces deux parties du *Traité*, et, par un travail considérable, en avait numéroté tous les paragraphes, mais très souvent sans les rédiger; puis il avait muni les mots de numéros renvoyant pour chacun de leurs éléments à ces cases toutes préparées, mais en partie vides, et il ne les en avait pas tous, à beaucoup près, munis. Quand on rédigea définitivement le dictionnaire, il fallut revoir et compléter ces renvois : il est facile d'imaginer quelles incertitudes et quelles inconséquences devaient résulter d'un pareil mode de travail. M. Sudre s'est tiré à merveille de la plupart des difficultés; l'accord entre la partie étymologique du dictionnaire et les deux premiers livres du *Traité* est, grâce à lui, aussi complet qu'il pouvait l'être, et forme un ensemble des plus précieux où le contrôle mutuel des cas isolés et des règles générales, tel que l'avait conçu Darmesteter, est à peu près réalisé. En eux-mêmes, ces deux livres présentent un tableau clair et, en général, tout à fait satisfaisant de la phonétique historique du français et de la façon dont il a formé et forme encore des mots nouveaux.

Les deux derniers livres du *Traité*, les « Formes grammaticales » et les « Notes de Syntaxe », n'ont pas avec le corps du dictionnaire un lien aussi étroit que les deux premiers : les articles n'y renvoient pas. M. Sudre était donc ici plus à l'aise : il n'avait qu'à donner, pour ces parties, une forme nouvelle et plus scientifique à la *Grammaire historique* qu'il avait revue. C'est ce qu'il a parfaitement exécuté. L'ensemble de l'ouvrage fait honneur à celui qui l'a revisé et terminé, comme à celui qui l'a conçu. Mais cette œuvre s'éloigne trop du travail proprement lexicographique pour que je l'examine ici.

En résumé, le *Dictionnaire général*, flanqué du *Traité de la formation de la langue française* qui le complète, le contrôle et l'explique, est un manuel lexicographique auquel il ne manque rien d'essentiel, un inappréciable instrument de travail pour les philologues, un guide sûr pour ceux qui veulent écrire et parler le « beau francais », comme on disait déjà au XIII[e] siècle. L'Académie des Inscriptions lui a décerné, l'an dernier, le grand prix fondé par Jean Reynaud pour « le travail le plus méritant » qui se produise en France au cours d'une période de cinq années, prix dont l'attribution est confiée tour à tour à chacune des cinq Académies. L'Académie française aurait pu le lui décerner aussi bien ; car, si c'est une œuvre scientifique de premier ordre, c'est également, dans la conception et dans l'exécution, une œuvre éminemment littéraire.

3. — Et maintenant la lexicographie française a-t-elle dit son dernier mot ? Ne reste-t-il plus qu'à compléter, à améliorer, à tenir au courant de la science et de la vie toujours renouvelée de la langue les deux dictionnaires de Littré et d'Hatzfeld-Darmesteter-Thomas ? Je ne le pense pas. Deux grandes entreprises peuvent encore être conçues et seront, je n'en doute pas, exécutées quelque jour.

La première serait un vaste inventaire qui comprendrait tous les mots français qu'on pourrait recueillir, sans distinguer entre ceux qui ont disparu et ceux qui sont encore en usage, entre ceux qui sont « franciens » et ceux qui n'ont existé ou n'existent que dans les provinces, ni, bien entendu, entre ceux qui sont du « bon usage » et ceux qui sont familiers, vulgaires ou même argotiques. Comme le filet que Pierre vit en songe, il enserre-

rait tous les oiseaux du ciel, — *epea pteroenta*, grands et petits, purs et impurs. C'est le projet qu'avait formé Godefroy : il mériterait d'être repris. Peut-être même pourrait-on aller plus loin, — car la limite entre la « langue d'oui » et la « langue d'oc » est factice, — et englober tout le gallo-roman, tous les mots qui ont été ou sont encore en usage dans l'ancienne Gaule en tant qu'elle est latinisée. Le travail que demanderait un tel inventaire serait assez énorme pour ne pas laisser à celui qui l'entreprendrait le temps de se livrer à de profondes recherches philologiques. On lui demanderait surtout d'être complet et exact : il devrait particulièrement s'attacher à établir le sens des mots qu'il puiserait dans la langue des paysans, des marins, des artisans de toute sorte ; il pourrait, pour faire connaître nettement les objets que ces mots désignent, les accompagner de figures, comme on a commencé à le faire dans plusieurs dictionnaires patois. Les prononciations diverses, les formes grammaticales, les emplois syntaxiques des mots devraient être notés avec soin, ainsi que les locutions toutes faites et les proverbes. On aurait là une sorte d'archives où seraient déposés tous les matériaux de la lexicographie ancienne et moderne de la France entière.

L'autre dictionnaire que je rêve serait un dictionnaire vraiment historique du français moderne. Il ne comprendrait que les mots encore vivants du français commun ; il en ferait l'histoire détaillée, avec exemples à l'appui, depuis les plus anciens textes où ils figurent jusqu'à nos jours, sans la scinder artificiellement en deux périodes. Cette histoire ne s'arrêterait pas au latin pour les mots héréditaires, au latin ou à d'autres langues pour les mots empruntés : elle chercherait à remonter plus haut encore, à atteindre les mots dans leur forme la plus ancienne, à en mettre au jour les racines mêmes. On comparerait naturellement chaque mot français à ses correspondants dans les différents parlers romans, et on noterait les différences de sens qu'ils présentent. Les sens français seraient, autant que faire se pourrait, rangés dans l'ordre logique de leur succession, mais ils seraient aussi traités historiquement, c'est-à-dire qu'on essaierait d'assigner à chacun d'eux, comme aux mots eux-mêmes, la date de son apparition. Les exemples seraient donnés

non à titre d'autorités, mais pour faire connaître et comprendre tous les emplois des mots, même ceux qui semblent impropres et abusifs ; aussi seraient-ils pris dans tous les auteurs, illustres ou obscurs, bons ou mauvais, et le parler familier serait mis à contribution aussi bien que le style le plus choisi. On reproduirait tous les articles de dictionnaires antérieurs qui offriraient quelque intérêt ; on recueillerait les remarques grammaticales et autres auxquelles les mots ont donné lieu. Les changements opérés dans la prononciation seraient indiqués, et les variations de la graphie seraient relevées depuis l'origine. Chaque mot aurait ainsi son histoire documentée, complétée par un aperçu de ce qu'il a été avant d'être français, de ce qu'il est, là où il existe, en dehors du français.

L'œuvre est immense, mais elle n'est pas irréalisable. En Angleterre, M. Murray est en train d'en accomplir une semblable, pour laquelle on peut dire que la nation entière lui a prêté son concours. Chargé par l'université d'Oxford de la confection du *New English Dictionary*, il a pu se procurer un outillage approprié à sa vaste tâche ; puis il a fait appel, pour l'aider, à des bonnes volontés qui se sont présentées en grand nombre. Des fiches uniformes, accompagnées d'instructions sommaires, ont été envoyées à tous ceux qui en demandaient, et toute la littérature anglaise, ou peu s'en faut, a été ainsi dépouillée. On peut espérer qu'en France, où tant de gens aimeraient employer utilement leurs loisirs, un semblable appel aurait un semblable succès. Mais il faudrait trouver un directeur du travail et lui assurer, avec une existence honorable, le moyen de rétribuer quelques collaborateurs choisis par lui. Cela ne suffirait pas. La préparation du travail qui demanderait à elle seule une assez longue suite d'années, puis l'impression, exigeraient de fortes dépenses. L'État, les universités, les corps savants, pourraient y contribuer ; le mieux serait qu'il y fût pourvu par des contributions volontaires. Les généreux donateurs qui accablent l'Institut de prix dont l'utilité n'est pas toujours bien évidente trouveraient un meilleur emploi de leurs libéralités en constituant ou en accroissant un fonds consacré à une œuvre aussi nationale et en même temps aussi scientifique, au monument le plus digne d'elle que la France puisse s'élever à elle-même. C'est ainsi qu'aux temps de foi les peuples venaient en masse, non

seulement apporter l'argent, mais charrier les pierres pour l'édification des cathédrales.

Le « maître de l'œuvre » devrait être, cela va sans dire, pourvu du savoir nécessaire, imbu des méthodes philologiques les plus sévères, et, surtout, enthousiaste de l'entreprise et disposé à lui consacrer son existence. Il faudrait qu'il fût jeune. Si je l'étais, je regarderais un tel emploi de ma vie comme le plus bel usage que j'en pusse faire. Du moins serai-je heureux si, avant de mourir, je vois un autre se dévouer à cette grande mission avec les moyens de l'accomplir, et Dieu sait que je ne lui marchanderai ni mes encouragements, ni les secours qu'il sera en mon pouvoir de lui fournir !

[*Revue des Deux Mondes*, 1901, t. V, p. 241-262 (15 septembre) et 802-828 (15 octobre).]

LA GRAMMAIRE ET L'ORTHOGRAPHE [1]

« La grammaire est l'art de parler et d'écrire correctement. » Telle est la définition qu'on trouve en tête de la plupart de nos grammaires dites classiques. Elle paraît simple et claire; pour peu qu'on veuille s'en rendre un compte exact, elle est singulièrement difficile à comprendre. Que veut-on dire par « parler » ? Que veut-on dire par « écrire » ? Et surtout que veut-on dire par « correctement » ?

Le mot « parler » comprent des séries de faits très divers; il embrasse la prononciation, le chois des mots dont on se sert, les formes variées dont ils sont susceptibles, et la façon de les grouper en propositions et en phrases. C'est ce qu'on appèle, en termes scientifiques, l'orthoépie, la lexicologie, la morphologie et la syntaxe. De ces quatre parties essentielles de l'art de parler une langue, les grammaires françaises négligent presque absolument la première, laissent la seconde aus dictionnaires, confondent pour la troisième les règles de l'orthographe avec celles de l'émission vocale, et ne traitent, en général fort imparfaitement, que de la quatrième. Quelques

---

1. [Cet article a été imprimé sous deux formes : 1° comme préface à la *Grammaire raisonnée de la langue française*, par L. Clédat (Paris, 1894) ; 2° dans la *Revue de Philologie française et provençale* (1894). La seconde forme était plus propre à figurer dans le présent recueil, parce qu'elle ne contient pas tout ce qui, dans la première, se réfère trop précisément à la *Grammaire* de M. Clédat ; il nous a paru légitime de lui conserver l'orthographe adoptée par la *Revue de Philologie* et acceptée par l'auteur pour cette publication. D'autre part, Gaston Paris avait fait sur les épreuves de la *Préface* « quelques menus changements » (lettre à M. Clédat, 16 juin 1894) qui n'ont pas été introduits dans l'article de la *Revue*; nous corrigeons ici la seconde forme, d'après l'état définitif de la première.]

auteurs de grammaires « historiques » ont innové en faisant appel à la science étymologique, et nous ont renseignés plus ou moins exactement sur les transformations par lesquelles ont passé, depuis des siècles, les sons dont se compose notre langue et les flexions qui modifient nos noms et nos verbes. C'est un objet de connaissance assurément très intéressant, mais qui n'a rien à faire avec l'art de parler le français actuel. Cet art, qui par définition ne doit s'attacher qu'aus phénomènes réellement vocaus, au langage émis par la bouche et perçu par l'oreille, n'est réellement enseigné que pour la syntaxe, où il se confont avec l'art d'écrire.

Le mot « écrire » a trois sens bien distincts, suivant qu'il désigne la façon de tracer les caractères (calligraphie), le rapport de ces caractères aus phonèmes qu'ils expriment (orthographe), l'emploi du langage quand on l'écrit au lieu de le parler (cet emploi qui comprent le vocabulaire, la morphologie et la syntaxe, ne diffère que par certains détails de celui du langage parlé), enfin le style ou l'appropriation de la forme à l'idée. La calligraphie est en dehors de la grammaire; la stylistique relève de la rhétorique. Reste l'orthographe, qui fait avec la morphologie et la syntaxe le seul objet de nos grammaires, dont elle ne devrait être qu'un appendice, car c'est un accident presque négligeable dans la physiologie d'une langue que la façon dont les phonèmes en sont reproduits par l'écriture : écrivez le grec ou le français en sténographie, ils n'en resteront pas moins le grec et le français. Donner à l'orthographe l'importance qu'elle a dans nos livres d'enseignement, c'est comme si, pour faire connaître un homme vivant, on s'occupait surtout de son portrait, que dis-je ? du portrait de son trisaïeul, habillé du costume de son temps.

Ce mot d'orthographe contient l'idée de correction : il nous amène donc au troisième et principal élément de la définition susdite. Je suis loin de contester la légitimité de cet élément : qui dit art dit règle. Pour la science il n'y a pas de bien et de mal, au moins en linguistique; une prononciation, une forme, un procédé syntaxique, sont employés ou ont été employés à telle époque ou dans telle région et s'expliquent de telle façon, voilà tout ce qui l'intéresse. Son objet étant précisément de constater que tout change sans cesse, que les phénomènes

réputés aujourd'hui les plus grossièrement fautifs seront proclamés demain les seuls légitimes, que l'analogie de sons, de formes, de sens, de constructions, travaille incessamment à reformer d'après des affinités nouvelles les groupes qu'elle avait créés, elle est absolument fermée à l'idée de correction. Il n'en saurait être de même de l'art qui a pour objet non la constatation, mais l'enseignement, pour but non la connaissance des faits, mais leur utilisation dans une certaine vue. Une langue est un instrument de communication entre ceus qui s'en servent, et, quand on s'en sert « correctement », on est d'une part plus sûr d'être compris, et d'autre part on jouit d'une estime qui augmente la valeur sociale. Une « faute de français », une « faute d'orthographe » même, disqualifient ; il faut donc les éviter, il faut parler et écrire « correctement ». Mais qui décidera de la correction ? Pour la prononciation il n'y a pas d'autorité établie : l'Académie française, dont ç'aurait été sans doute le devoir, n'a jamais donné d'orthoépie ; la seule règle est de parler comme on parle à Paris dans la bonne société (dont les acteurs du Théâtre-Français sont, surtout aus yeus des étrangers, les représentants attitrés); c'est une affaire de pratique et d'exercice. Aussi l'orthoépie change-t-elle insensiblement, mais constamment, comme toutes les choses humaines livrées à elles-mêmes : en dépit des efforts désespérés de Littré, il est aujourd'hui aussi « incorrect » de prononcer *fille*, *bouillon*, avec une *l* mouillée qu'il l'était, il y a cent ans, de prononcer *fiye*, *bouyon*, comme nous faisons aujourd'hui.

La morphologie n'offre guère, depuis deus siècles, de variations que celles qu'amènent les changements de prononciation ; aussi les vieus paradigmes peuvent-ils sans grand inconvénient subsister à peu près intacts. La syntaxe a été codifiée par les grammairiens, parfois avec une pédanterie ou une subtilité fâcheuses, et contrairement à l'usage des écrivains qu'on regarde comme classiques, mais en général avec le meilleur esprit philosophique et dans l'intérêt de la clarté, première nécessité du langage, condition indispensable de la construction de phrases un peu compliquées. Elle est toutefois, en tant qu'art, encore en formation, et ne s'édifiera que sur une étude raisonnée de la façon dont l'ont maniée les bons auteurs et du sens où il est désirable qu'elle soit dirigée. Mais l'orthographe est réglementée ;

seule de toutes les parties de la grammaire, celle-là est fixée par une autorité officielle. L'Académie française, qui n'a jamais donné la *Grammaire*, la *Rhétorique* et la *Poétique* qu'elle avait promises, a été obligée de donner une orthographe par le fait même qu'elle a donné un *Dictionnaire*. Cette orthographe, établie d'après les habitudes générales des imprimeurs du XVII[e] siècle, a été quelque peu modifiée au XVIII[e] et au XIX[e]; mais en somme, elle repose toujours sur la tradition et non sur l'étude de la prononciation vivante et des meilleures manières de la noter. Heureus d'avoir ici une base solide, les grammairiens ont fait de presque toute la grammaire (sauf la syntaxe) « l'art d'appliquer l'orthographe de l'Académie ». C'est là la définition qu'il faudrait en bonne raison substituer à celle qu'ils mettent en tête de leurs livres. Écrire, pour eus, signifie essentiellement « noter les phonèmes identiques différemment, ou identiquement les phonèmes différents d'après l'usage académique ». Et comme cet usage, conformément à son origine, est plein de contradictions, d'incohérences et d'incertitudes, les grammaires sont dans leur plus grande partie un recueil de dogmes incompréhensibles ausquels il faut aveuglément se soumettre, de recettes mécaniques qu'il faut apprendre par cœur, de distinctions purement graphiques, d'exceptions aussi peu motivées que les règles. C'est à ingérer ce fatras, plus embrouillé cent fois et plus nuisible à la formation d'un droit entendement que toutes les gloses juridiques du moyen âge, que se passent les plus longues heures d'études de nos garçons, et surtout, hélas ! de nos filles : celles-ci ont plus de peine que leurs frères à s'assimiler cette indigeste nourriture, mais elles savent que leur réputation de femmes « comme il faut » et leur succès aus examens sont à ce pris. Enseigner et apprendre l'orthographe, c'est ce qu'on appèle enseigner et apprendre le français, et on ne cesse de se congratuler, dans les livres et les discours, des progrès que fait cette étude ; on jète des regards pleins d'étonnement et presque d'effroi sur l'époque barbare où on n'apprenait pas la grammaire française ; on oublie seulement que c'est l'époque où ont vécu les meilleurs auteurs de notre langue, et que ces « femmelettes » du temps de Louis XIV, dont Courier disait qu'elles écrivaient mieus que les plus habiles de notre temps, n'avaient jamais appris un mot de grammaire française, non plus d'ailleurs

que leurs illustres contemporains. Henri Heine a dit que si les Romains ont conquis le monde, c'est qu'ils n'avaient pas à apprendre le latin ; je suis parfois tenté de dire que si Pascal, La Fontaine, Bossuet, Voltaire, ont si admirablement écrit le français, c'est qu'ils n'avaient pas eu à apprendre la grammaire. Il est vrai qu'ils faisaient tous des « fautes d'orthographe » qui les auraient fait refuser, sur deus lignes de leur copie, à l'examen primaire le plus inférieur; mais ils avaient peut-être employé à un meilleur usage les heures que nos écoliers consument à apprendre que *corps* veut un *p* (et les maîtres instruits enseignent que c'est parce qu'il vient de *corpus*) mais que *corsage* n'en prent pas ; à se mettre dans la tête (je n'ai jamais pu y arriver) les cas où il faut écrire *fond* ou *fonds* ; à distinguer les mots en *ou* et en *eu* qui « forment leur pluriel » avec une *s* ou avec un *x*, et à retenir les doubles listes des verbes en *dre* qui prennent un *d* ou un *t* à la troisième personne de l'indicatif présent[1].

Il faudrait que l'enseignement du français, qui, pour beaucoup de raisons, est devenu aujourd'hui plus nécessaire qu'il ne l'était autrefois, sortît de ces marécages, qu'il fût un peu plus fructueus pour l'esprit et un peu moins dangereus pour le bon sens. Qu'on écrive, si on y tient, *choux* et *clous*, *doigt* et *froid*, *aulx* et *maux* ; mais qu'on ne soit pas regardé comme un homme sans éducation si on écrit *chous*, *doit* et *aus*. Surtout qu'on sache un peu pourquoi on écrit de telle ou telle façon. L'orthographe officielle a sinon sa raison de durer, au moins sa raison d'être : ses préceptes sont des survivances d'anciennes prononciations disparues ou sont le fruit de la prétendue science étymologique d'un autre âge. Si tout cela était bien expliqué, la question de l'orthographe aurait fait un grand pas. Je voudrais qu'il se fît, sur un plan simple et rationel, des grammaires élémentaires qui se répandraient dans les écoles et qui allégeraient dans une très grande mesure pour nos malheureus enfants le joug odieus et bizarre de l'orthographe classique, en

1. [Cf. dans la *Revue de Philologie française et provençale*, IV (1890), p. 85, l' « opinion » de Gaston Paris sur un article de M. L. Clédat, *Les flexions du singulier de l'indicatif présent dans les verbes français en* dre *et dans quelques verbes en* oir.]

même temps qu'elles abaisseraient une des barrières qui empêchent le plus les étrangers d'entrer, par la connaissance de notre langue, en commerce intime avec nous. Il est vraiment stupéfiant que, dans un temps qui se dit et se croit démocratique, on s'obstine à maintenir ce vieus donjon entouré de fossés, de chausse-trapes et de herses, où la plupart ne peuvent pénétrer qu'à grand peine et tout meurtris, et qui n'a d'autre motif d'exister que d'abriter la plus injustifiable des aristocraties, celle qui repose sur une initiation à des mystères sans autre valeur que le respect superstitieus dont on les entoure. Voilà quelque temps qu'on la bat en brèche, cette Bastille des Joseph Prudhomme de toutes sortes, et plus d'un vigoureus assaut lui a déjà été donné; elle va bientôt devenir tellement branlante que ses défenseurs eus-mêmes l'abandonneront.

Mais la question orthographique n'est pas seulement critique et négative; si on détruit, il faudra reconstruire, et ce ne sera pas une tâche aisée: le plan du nouvel édifice est encore vague, et les architectes ne sont pas clairement désignés. Si la Convention avait décrété un système d'orthographe nationale, comme elle a décrété un système de poids et mesures, il serait aujourd'hui accepté de tous sans conteste, et la manière d'écrire du XVIII[e] siècle semblerait aussi ridicule aux lecteurs modernes, — et à plus juste titre, — que leur semble l'être l'écriture phonétique quand un spécimen leur en tombe par hasard sous les yeus. Une orthographe nationale est en réalité une des formes de la vie publique: plus elle est commode, simple et claire, plus il est facile aus citoyens de communiquer ensemble par l'écriture et de communiquer avec les étrangers. Il est donc très utile qu'elle soit, au moins dans ses points essentiels, uniformément adoptée par tous ceus qui écrivent la langue nationale. Cela est si vrai que, faute d'une revendication par l'État du droit de la régler, la nation s'est soumise d'elle-même, depuis la Révolution, avec une docilité complète à l'autorité de l'Académie, qui avait l'avantage d'être conforme aus habitudes générales et qu'on regardait à la fois comme officielle et comme fondée en raison. En réalité, il eût été préférable que le soin de régler l'orthographe fût confié à d'autres mains. L'orthographe n'est point une affaire de goût, mais de raisonnement et de pratique; elle demanderait, pour être con-

venablement établie, le concours de linguistes, de pédagogues, de gens d'affaires et de typographes, et nullement celui de poètes, de romanciers ou même de philosophes, et de critiques. Il serait tout à fait fâcheus que les écrivains de talent ou de génie qui composent l'illustre compagnie employassent leur temps à réfléchir aus meilleurs moyens d'établir entre les phonèmes et les caractères qui les représentent un accord qui satisfasse à la clarté sans multiplier inutilement les signes et sans détruire l'aspect traditionnel du français écrit; ils ont vraiment autre chose à faire. S'ils l'essayaient, d'ailleurs, il est probable qu'ils s'y prendraient mal, n'étant pas préparés à cette tâche et n'ayant pas l'esprit tourné vers les difficiles problèmes qu'elle implique. Mais il n'est pas à craindre qu'ils l'entreprennent; la plupart ne s'en soucient aucunement, la question leur paraissant insignifiante, et leur pratique familière de l'orthographe actuelle leur en cachant les difficultés et les inconvénients; parmi ceus que la chose intéresse, presque tous sont attachés avec passion à cette orthographe qu'ils savent, dans laquelle ils ont toujours lu et écrit, et ils la défendent par les raisonnements les plus variés et parfois les plus singuliers, qui se ramènent tous, quand on les analyse, à l'invincible force de l'habitude. La pétition pour la réforme de l'orthographe présentée à l'Académie par un nombre considérable d'hommes très autorisés n'a rencontré chez elle, en général, qu'indifférence et hostilité, et la tentative si modeste de M. Gréard est destinée, assure-t-on, à un échec complet (le seul changement que l'Académie de 1894 ait apporté jusqu'ici à l'orthographe dans la nouvelle édition du *Dictionnaire* à laquelle elle travaille consiste, si je suis bien informé, à avoir rajouté un *t* à *abatis* et à *abatage* pour les faire cadrer avec *abattement*; mais en même temps elle a résolu de maintenir le *t* unique de *bataille* en conservant le double *t* de *battage* : on voit les progrès qu'ont fait les idées de réforme). Ce serait rendre un vrai service à l'Académie française que de la décharger d'un fardeau qu'elle n'a assumé que par hasard, qui pèse lourdement sur elle, et qu'elle n'est pas faite pour porter. Elle a à remplir, même comme compagnie, des tâches bien supérieures et mieus faites pour elle, dont la moindre ne serait pas, si elle la reprenait de fond en comble, la confection d'un dictionnaire de l'usage, composé sans

préoccupation érudite ou même historique, uniquement d'après le sentiment des quarante personnes de France qui sont censées (et en grande partie à bon droit) parler et écrire le mieus le français. L'Académie n'aurait à s'occuper que de la prononciation, du chois des mots, de la définition de leurs divers sens, et (ce qui a toujours été et est encore la meilleure partie de son Dictionnaire) de la composition de phrases modèles où ils entrent. Quant à la fixation d'une orthographe nationale, elle devrait être confiée à une commission peu nombreuse, composée de philologues et de gens pratiques, et qui en très peu de temps pourrait doter le pays d'un instrument commode, simple et bien approprié à cette besogne, si importante et aujourd'hui si inutilement compliquée, de la représentation des mots de la langue par l'écriture. Mais peut-être pour faire comprendre à tous l'utilité et la possibilité d'une telle mesure faudrait-il une révolution aussi profonde que celle qui a permis, il y a un siècle, de substituer le système métrique aus mille variétés de poids et de mesures usitées dans la vieille France. Car il ne faut pas se dissimuler qu'une réforme de l'orthographe n'est pas une petite affaire, ni une simple question d'école. Qu'on songe seulement à ces trois conséquences, qu'elle amènerait d'autant plus complètement qu'elle serait plus radicale et plus brusquement imposée : tous les livres antérieurs seraient condamnés ; au bout de vingt ans, ces livres seraient pour nos enfants aussi difficiles à lire que les livres du XVI[e] siècle le sont pour nous ; — tous les dictionnaires seraient à refaire, et avec eus tous les classements par ordre alphabétique qui, établis souvent après de longs travaus, servent de base aus recherches les plus diverses ; — les noms propres, étant de par la loi immuables dans leur forme, prendraient bientôt les prononciations les plus singulières. Et je ne parle pas de la perturbation qu'une orthographe nouvelle apporterait à toutes les habitudes, du temps qu'il faudrait perdre à se défaire de celle qu'on a si péniblement acquise, du trouble qui en résulterait dans toutes les relations qui ont pour moyen l'écriture. Il n'est pas impossible, sans doute, par de sages tempéraments et des transitions bien ménagées, d'atténuer beaucoup ces inconvénients ; mais ils sont incontestables, et les réformateurs qui n'en tiennent pas compte ferment les yeus aus plus grands obstacles qui s'opposent à leurs desseins. La

crainte qu'ils inspirent, jointe à l'attachement routinier pour ce qui existe et à un respect qui est ici superstitieus pour l'Académie française, empêchera sans doute aucune réforme méthodique tant que notre société subsistera telle qu'elle est. Le plus sage est donc peut-être, pour le moment, de se résigner, ou de se borner à demander un peu de tolérance et de liberté. C'est en marchant dans cette voie, avec courage et avec mesure, qu'on préparera peu à peu l'opinion publique à accueillir une législation nouvelle, dont elle ne voit pour le moment que les périls et les difficultés, sans en bien comprendre les bienfaits[1].

[*Revue de Philologie française et provençale*, VIII (1894), p. 145-153.]

---

1. [Nous reproduisons, comme annexe à l'article précédent, une note du journal *Le Temps* (nº du 28 janvier 1887) contenant une lettre de Gaston Paris à la *Société de réforme orthographique*.

LA RÉFORME ORTOGRAFIQUE

On nous communique la lettre suivante, adressée par M. Gaston Paris, membre de l'Institut et professeur au Collège de France, à la « Société de réforme orthographique », qui avait sollicité son adhésion :

Ce 20 janvier 1887.

Monsieur,

Vous me faites l'honneur de me demander mon adhésion à la Société de réforme orthographique que vous voulez fonder. Deux raisons m'empêchent de me joindre dès maintenant à vous : d'une part, l'œuvre de la réforme orthographique exigera de ceux qui la dirigeront beaucoup de temps et d'efforts, et des occupations déjà trop multipliées me prennent toutes mes heures ; d'autre part, je ne connais pas suffisamment les principes que vous voulez suivre, et je n'approuverais pas indifféremment tout projet de réforme orthographique, ayant à cet égard et des doutes sur certains points et des idées arrêtées sur d'autres.

Mais je tiens à vous dire que je loue votre initiative et que je souhaite qu'elle soit féconde. Simplifier notre notation orthographique, surchargée de caractères inutiles et d'un emploi embarassant, ce serait supprimer dix pour cent au moins de travail perdu dans la plus générale de toutes nos industries ; conformer cette notation à des principes raisonnables et clairs, ce serait supprimer une bien forte proportion de travail perdu dans l'instruction nationale et dispenser les maîtres d'enseigner comme des dogmes des règles arbitraires et confuses qui ne peuvent que fausser, après l'avoir torturé, l'esprit des enfants. Quand même vous ne proposeriez pas les réformes les plus rationnelles et les plus pratiques, vous rendrez déjà un grand service si vous réussissez à créer une agitation orthographique et à faire réfléchir les Français sur l'élégance et l'appropriation du costume qu'ils imposent à leur parole quand ils l'écrivent.

Croyez, Monsieur, à ma considération très distinguée.

GASTON PARIS.
Membre de l'Institut.]

[SUR LA VERSIFICATION FRANÇAISE]

...M. Tobler a étudié historiquement la versification française; il n'en a pas écrit l'histoire. Cette histoire reste à faire. Elle devrait commencer par étudier la naissance de la versification rythmique en latin, puis elle montrerait les transformations successives par lesquelles elle a dû passer jusqu'au moment où apparaissent les plus anciens vers français, qui devraient être comparés aux plus anciens vers des autres pays romans. A ce moment déjà, les grands principes de notre versification sont établis; seulement l'assonance unit les vers au lieu de la rime. La richesse et la variété des constructions rythmiques du moyen âge demanderaient de longs développements, puis on arriverait à l'époque moderne. Toutes les innovations du XVI[e] et du XVII[e] siècle n'ont été que des restrictions de liberté : exigence de l'alternance des rimes féminines et masculines, interdiction de l'hiatus, et déjà rime pour l'œil. L'époque moderne s'est affranchie, parfois avec peu de discernement, de certaines entraves (raideur de la césure et interdiction de l'enjambement); elle subit les autres avec une docilité qui rend assez risibles les prétentions de quelques-uns de ses coryphées à une farouche et titanique indépendance. Le plus grand malheur de notre versification est d'avoir conservé la mesure des syllabes et les conditions de leur homophonie telles que les avait établies le XVI[e] siècle, d'accord avec la prononciation réelle d'alors : la prononciation a changé, et les règles qui l'avaient pour base ont été servilement maintenues, en sorte que nos vers sont incompréhensibles dans leur rythme et leur rime non seulement à l'immense majorité de ceux qui les entendent ou les lisent, mais encore, si on va bien au fond des choses, à ceux mêmes qui les font. L'interdiction de l'hiatus et l'exigence des rimes masculines et féminines alternées dispensent les poètes d'étudier par eux-mêmes les condi-

tions variables de la succession harmonieuse des mots et des vers; la fixation de la mesure des mots par une prosodie surannée fait que leurs hémistiches et leurs vers ne sont complets que sur le papier, et par conséquent éteint en eux le sentiment vivant du rythme; la détermination des rimes par une orthographe dont le principe est faux et qui ne suit même pas fidèlement son principe efface tellement chez eux l'instinct naturel auquel répond la jouissance de l'homophonie que non seulement ils se privent de rimes excellentes et neuves que la langue leur fournira en masse dès qu'on aura levé la plus absurde des prohibitions, mais qu'ils joignent sans cesse des mots dont l'un se termine réellement par une voyelle et l'autre par une consonne (*Pathmos* et *mots*, *emplis* et *lis*), ce qui constitue une véritable assonance, — ou même des mots qui n'ont pas la même voyelle accentuée (*âme* et *lame*, *trône* et *couronne*), ce qui ne fait ni une rime ni une assonance, — ou enfin des mots qui diffèrent de ces deux manières à la fois (*mer* et *écumer*), parce qu'ils s'écrivent de même ou parce qu'ils ont jadis rimé ensemble. Le fâcheux résultat produit par la réglementation d'il y a trois siècles et par l'application mécanique qu'on a continué d'en faire (et dont elle n'est pas responsable) se montrera clairement à tous ceux qui étudieront l'histoire de notre versification et qui verront combien lui a été profitable la liberté dont elle jouissait jadis. C'est cette liberté qu'il faudrait lui reconquérir, en brisant les bandelettes ridicules dans lesquelles ses membres souples et forts sont emprisonnés et ont fini par s'atrophier, et en lui rendant la pleine conscience et le plein développement de la double énergie qui la constitue tout entière, dont l'une est sa grâce et l'autre sa beauté, dont l'une lui donne la forme et l'autre la couleur, dont l'une fait le vers et dont l'autre unit les vers, du rythme et de la rime, du rythme marquant des groupes sensibles de syllabes réelles, de la rime unissant des syllabes vraiment pareilles et unissant toutes celles qui le sont. Je ne sais si notre poésie, qui devient de plus en plus un travail de cabinet, trouvera en elle la force de cette grande rénovation; mais je ne doute pas que tous ceux qui auront étudié l'essence, l'origine et les variations de la versification française ne comprennent que cette rénovation est aussi légitime qu'indispensable. La connaissance du passé doit nous indiquer le chemin

de l'avenir. Telle serait la conclusion d'une histoire générale de la versification française que je n'ai pas renoncé à écrire...

[Préface à la traduction par K. Breul et L. Sudre de l'ouvrage d'Ad. Tobler, *Le Vers français ancien et moderne*, 1885 (p. XIII-XVI)[1]]

---

1. [La première partie de cette préface est liée intimement à l'ouvrage qu'elle précède et ne pouvait en être détachée, mais les dernières pages, de caractère plus général, nous ont paru devoir être recueillies ici.]

LES PARLERS DE FRANCE

MONSIEUR LE MINISTRE, MESSIEURS,

Le Comité des travaux historiques a pensé que les réunions annuelles des délégués des sociétés savantes offraient une occasion naturelle de rappeler pour chaque branche des études nationales le point où elle en est arrivée, les principales directions dans lesquelles il est souhaitable qu'elle se développe, et ce que les travailleurs, surtout ceux de province, peuvent le plus utilement et le plus facilement faire pour contribuer à ce développement. J'ai eu l'honneur assez périlleux d'être désigné le premier pour essayer de donner à cette pensée, qui me paraît juste et féconde, un commencement de réalisation, et c'est naturellement du sujet auquel j'ai consacré la plus grande part de ma vie, c'est de la langue française, ou plutôt des parlers de France, considérés dans leur histoire et dans leurs variétés, que je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants. Je vais essayer de vous dire très brièvement ce qu'on sait aujourd'hui sur les divers idiomes parlés dans notre pays, ce qu'il reste à découvrir, à comprendre et à préciser, et les points sur lesquels votre activité pourrait se porter avec le plus de chances de succès.

La France a depuis longtemps une seule langue officielle, langue littéraire aussi, malgré quelques tentatives locales intéressantes, langue qui représente notre nationalité en face des nationalités étrangères, et qu'on appelle à bon droit le français. Parlé aujourd'hui à peu près exclusivement par les gens cultivés dans toute l'étendue du territoire, parlé au moins concurremment avec le patois par la plupart des illettrés, le français

est essentiellement le dialecte — nous verrons tout à l'heure ce qu'il faut entendre par ce mot — de Paris et de l'Ile-de-France, imposé peu à peu à tout le royaume par une propagation lente et une assimilation presque toujours volontaire. Dans les provinces voisines du centre politique et intellectuel de notre vie nationale, les nuances qui anciennement séparaient du français propre le parler naturel se sont peu à peu effacées, et, sauf un vocabulaire moins riche et des tournures plus archaïques ou plus négligées, le paysan parle comme le Parisien. Mais au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la capitale, on relève entre la langue nationale et le parler populaire des différences plus marquées. Allez aux environs de Valenciennes, de Bayeux, de la Rochelle, de Montbéliard — je dis aux environs, parce que dans les villes on a généralement adopté le français d'école — vous reconnaîtrez dans chaque endroit un langage fort différent de celui que nous parlons et fort différent de celui qu'on parle dans chacun des autres. Allez plus loin encore, du côté d'Avignon, ou d'Aurillac, ou de Pau, vous trouverez des sons tout nouveaux, une physionomie toute particulière; vous discernerez à peine le sens de quelques mots. Enfin, poussez jusqu'aux plaines de la Flandre, jusqu'aux landes de la Bretagne, jusqu'aux vallées des Pyrénées, vous entendrez des langues absolument étrangères et dans lesquelles aucun mot semblable à ceux qui vous sont familiers ne frappera votre oreille. On parle en effet, vous le savez, au nord-est le flamand, idiome germanique, au nord-ouest le breton, idiome celtique, au sud-ouest le basque, idiome ibérique. Laissant de côté ces trois coins de métal étranger qui encadrent notre carte linguistique, et la Corse, italienne de langue, qui forme un coin semblable au sud-est, demandons-nous d'où viennent aux mères, dans le territoire restant, les sons, les mots et les formes qu'elles apprennent à leurs enfants, à l'aide desquels ceux-ci penseront, comprendront et parleront, et qu'ils transmettront à leur tour à leur postérité. Faisant abstraction pour un moment de l'extension artificielle du parler de Paris, représentons-nous les parlers populaires livrés à eux-mêmes de la Méditerranée à la Manche et des Vosges à l'Océan : nous aurons le tableau d'une immense bigarrure, dans laquelle cependant il nous sera possible de distin-

guer des zones. Comme l'olivier s'arrête à telle ligne, le maïs à telle autre, la vigne à une autre encore, nous verrons des sons, des mots, des formes couvrir une certaine région et ne pas pénétrer dans une autre. Nous remarquerons, par exemple, que le même verbe se prononce *douna* ou *duna* dans tout le midi, *doner* ou *douner* dans tout le nord ; que le parfait de la première conjugaison, à la troisième personne, est généralement en *a* là où l'infinitif est en *é*, en *èc* là où l'infinitif est en *a* ; qu'on dit un *chat* dans le centre, mais un *cat* dans l'extrême nord et l'extrême sud ; que le *roua* ou *roué* de l'est et du centre a pour pendant un *rè* ou un *ré* dans l'ouest et dans le midi, etc. Mais le fait qui ressort avec évidence du coup d'œil le plus superficiel jeté sur l'ensemble du pays, c'est que toutes ces variantes de phonétique, de morphologie et de vocabulaire n'empêchent pas une unité fondamentale, et que d'un bout de la France à l'autre les parlers populaires se perdent les uns dans les autres par des nuances insensibles. Un villageois qui ne saurait que le patois de sa commune comprendrait sûrement celui de la commune voisine, avec un peu plus de difficulté celui de la commune qu'il rencontrerait plus loin en marchant dans la même direction, et ainsi de suite jusqu'à un endroit où il n'entendrait plus que très péniblement l'idiome local. En faisant autour d'un point central une vaste chaîne de gens dont chacun comprendrait son voisin de droite et son voisin de gauche, on arriverait à couvrir toute la France d'une étoile dont on pourrait de même relier les rayons par des chaînes transversales continues. Cette observation bien simple, que chacun peut vérifier, est d'une importance capitale ; elle a permis à mon savant confrère et ami, M. Paul Meyer, de formuler une loi qui, toute négative qu'elle soit en apparence, est singulièrement féconde, et doit renouveler toutes les méthodes dialectologiques : cette loi, c'est que, dans une masse linguistique de même origine comme la nôtre, il n'y a réellement pas de dialectes; il n'y a que des traits linguistiques qui entrent respectivement dans des combinaisons diverses, de telle sorte que le parler d'un endroit contiendra un certain nombre de traits qui lui seront communs, par exemple, avec le parler de chacun des quatre endroits les plus voisins, et un certain nombre de traits qui différeront du parler de chacun d'eux. Chaque trait linguistique occupe d'ailleurs une certaine

étendue de terrain dont on peut reconnaître les limites, mais ces limites ne coïncident que très rarement avec celles d'un autre trait ou de plusieurs autres traits ; elles ne coïncident pas surtout, comme on se l'imagine souvent encore, avec des limites politiques anciennes ou modernes (il en est parfois autrement, au moins dans une certaine mesure, pour les limites naturelles, telles que montagnes, grands fleuves, espaces inhabités). Il suit de là que tout le travail qu'on a dépensé à constituer, dans l'ensemble des parlers de la France, des dialectes et ce qu'on a appelé des « sous-dialectes » est un travail à peu près complètement perdu.

Il ne faut même pas excepter de ce jugement la division fondamentale qu'on a cru, dès le moyen âge, reconnaître entre le « français » et le « provençal » ou la langue d'oui et la langue d'oc. Ces mots n'ont de sens qu'appliqués à la production littéraire : de bonne heure, au nord comme au midi, les écrivains ont employé, pour se faire comprendre et goûter dans un cercle plus étendu, des formes de langage qui, pour des raisons historiques ou littéraires, avaient plus de faveur que les autres, et la langue littéraire du nord étant bien distincte de celle du midi, l'opposition entre le provençal et le français a paru claire et sensible. Mais déjà au moyen âge on trouve des écrits qu'on est embarrassé de ranger dans l'une ou l'autre catégorie, et que se disputent les recueils de textes français et provençaux. C'est bien autre chose si on essaye, comme l'ont fait il y a quelques années deux vaillants et consciencieux explorateurs, de tracer de l'Océan aux Alpes une ligne de démarcation entre les deux prétendues langues. Ils ont eu beau restreindre à un minimum les caractères critiques qu'ils assignaient à chacune d'elles, ils n'ont pu empêcher que tantôt l'un, tantôt l'autre des traits soi-disant provençaux ne sautât par-dessus la barrière qu'ils élevaient, et réciproquement. Et comment, je le demande, s'expliquerait cette étrange frontière qui de l'ouest à l'est couperait la France en deux en passant par des points absolument fortuits ? Cette muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du nord de ceux du midi, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées

se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. Il faut cependant ajouter une réserve sans laquelle cette affirmation risquerait de se heurter dans votre esprit contre des faits incontestables : la théorie n'est parfaitement vraie que dans un développement linguistique livré à lui-même. Dans un pays civilisé et qui a une histoire aussi longue que le nôtre, les phénomènes naturels sont sans cesse contrariés par l'action des volontés. Il y a eu des influences exercées par des centres intellectuels et politiques, que j'ai déjà signalées et auxquelles je reviendrai ; d'autre part, il y a eu des transplantations de populations qui ont porté leur idiome avec elles et parlent aujourd'hui un langage très nettement distinct de celui de leurs voisins, tandis qu'il ressemble à celui de pays parfois assez éloignés (citons seulement le territoire de la Gavacherie, îlot saintongeais en pleine Gascogne) ; mais ce sont là des faits accidentels, d'un caractère purement historique, et les exceptions même qu'ils présentent sont de celles qui confirment la règle.

Voilà donc acquis le fait général de l'unité essentielle et de la variété régionale et locale des parlers de France. Si nous examinons le vocabulaire et la grammaire qui leur sont en très grande partie communs, nous y découvrons sans peine la plus visible affinité avec les langues qui se parlent en Espagne, en Italie, dans une partie de la Suisse et du Tyrol, et dans la lointaine Roumanie. Cette affinité, reconnue aujourd'hui par la science, était autrefois proclamée instinctivement et ramenée à sa source par les langues elles-mêmes. Si on avait demandé, il y a un millier d'années, à un habitant de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie, de la Rhétie ou de la Mésie : « Que parles-tu ? », il aurait répondu, suivant son pays : « *romanz*, *romanzo*, *romance*, *roumounsch*, *roumeuns* », toutes formes variées d'un seul et même mot, l'adverbe *romanice*, qui signifie « dans la langue des Romains ». La langue que nous parlons, que parlent les autres peuples que je viens de nommer, est le *roman*, la langue des *Romani*, c'est-à-dire le latin ; c'est pour cela qu'on appelle ces peuples les peuples *romans*, leurs langues les langues *romanes*, et qu'il existe ou qu'il devrait exister entre eux un sentiment de solidarité et d'union remontant au temps où tous portaient avec orgueil ce nom qu'aujourd'hui ils ont oublié, sauf dans les Alpes et dans les Balkans. Conquis par Rome, tous furent

assimilés peu à peu aux citoyens de la ville reine, à laquelle un poète gaulois, interprète de tous les *Romani*, adressait ces beaux vers :

> Fecisti patriam diversis gentibus unam ;
> Urbem fecisti quae prius orbis erat.

Nous parlons latin, ai-je dit. Il ne faut plus en effet répéter, comme on le fait trop souvent, que les langues romanes « viennent » du latin, qu'elles sont les « filles » dont la langue latine est la « mère ». Il n'y a pas de langues mères et de langues filles. Le langage, sous l'empire d'impulsions encore mal connues, les unes d'ordre physiologique, les autres d'ordre psychologique, va sans cesse en se modifiant, mais ses états successifs ne se séparent pas avec plus de netteté que ses variations locales. Si les formes principales de la langue indo-européenne, l'indien, le grec, le latin, le celtique, le germanique, le slave, nous apparaissent comme parfaitement distinctes les unes des autres, cela tient à ce que les peuples qui les parlent vivent depuis longtemps isolés et à ce que nous ne possédons sur l'évolution de chacune d'elles que des notions absolument fragmentaires. Il en est de même pour le latin et les langues romanes. Le latin classique nous semble bien nettement différent, je ne dis pas du français actuel ou de tel patois du Nord ou du Midi, mais de la langue que nous représentent nos plus anciens textes vulgaires. Faites attention qu'il n'en diffère guère plus que la langue de ces textes ne diffère des parlers modernes, et considérez que le latin classique nous présente une immutabilité tout à fait factice et trompeuse. En réalité, depuis le temps où Rome a commencé de conquérir l'empire qu'elle devait tant accroître et d'y porter sa langue, cette langue n'a cessé de se modifier dans sa prononciation, ses formes et son vocabulaire. L'orthographe reçue, la grammaire officielle, l'imitation des écrivains les uns par les autres nous masquent à peu près complètement cette évolution pendant des siècles ; mais sous la mince et brillante couche qui le recouvre à la surface et semble l'immobiliser, le fleuve bouillonne et roule et, le renouveau venu, il reparaît à nos yeux dans toute la liberté de son cours naturel. Le latin grammatical, par des raisons que vous connaissez, resta longtemps la seule langue écrite ; mais à partir du IXe siècle, en France d'abord, le

latin vivant osa s'exprimer par l'alphabet, et bientôt se produisirent toutes ces formes populaires du latin dont quelques-unes sont devenues à leur tour d'illustres langues littéraires, tandis que beaucoup d'autres, jusqu'à nos jours, n'ont pas obtenu l'honneur dela notation par l'écriture.

Nous parlons latin : personne aujourd'hui, parmi les gens de bon sens, ne songe à le contester et à rattacher au gaulois soit le français, soit tel de nos parlers provinciaux. C'est cependant assurément un fait étrange que cette substitution complète d'une langue étrangère à la langue nationale : rien ne montre mieux le génie administratif des Romains et leur puissance d'assimilation. Le gaulois a péri complètement en Gaule, et nous ne le connaissons directement que par les rares mots qu'ont cités les anciens ou que nous ont transmis quelques inscriptions. Le français n'a hérité du gaulois qu'un nombre de mots extrêmement restreint, presque tous adoptés déjà par le latin de Rome et désignant des objets fabriqués en Gaule ou des produits de notre sol. Les étymologies qui prétendent rattacher un mot roman à un mot celtique sont presque toujours des hypothèses dénuées de fondement; parmi les mots qu'on peut avec sécurité ramener à cette origine, on ne trouve pas un verbe, ce qui est assurément significatif. Et pourtant nous avons sans cesse du gaulois à la bouche, mais dans une catégorie de mots qui n'appartient pas proprement à la langue, dans les noms de lieu. Beaucoup de nos dénominations topographiques de tout genre — montagnes, cours d'eaux, régions, lieux habités — sont gauloises et ont conservé leur affectation primitive. De quelques-unes de ces dénominations, la science des celtistes, notamment de mon savant confrère et collègue M. d'Arbois de Jubainville, a pu déjà trouver l'explication ; beaucoup d'autres l'attendent, toutes méritent de la recevoir. Quoi de plus précieux, de plus intéressant, je dirais volontiers de plus touchant que ces noms, qui reflètent peut-être la première impression que notre patrie, la terre où nous vivons et que nous aimons, avec ses formes sauvages ou gracieuses, ses saillies et ses contours, ses aspects variés de couleur et de végétation, a faite sur les yeux et l'âme des hommes qui l'ont habitée et qui s'y sont endormis avant nous, leurs descendants ? Il serait bien à désirer qu'on eût une liste complète de tous les noms topographiques

de France recueillis dans leurs variations successives, et chacun peut, avec la certitude d'être utile, collaborer à cette grande tâche. Le Ministère a donné l'exemple avec sa grande collection des *Dictionnaires topographiques* départementaux, qu'on voudrait voir avancer un peu plus vite, et dont plusieurs volumes fournissent aux travailleurs des modèles excellents. Il serait bon d'ailleurs d'agrandir, pour des recherches spéciales, le plan de ces dictionnaires : ils ne comprennent, en règle, que les noms des lieux habités ; il serait avantageux d'y joindre le catalogue des « lieux dits », souvent si intéressants pour l'histoire de la langue, des idées, des mœurs et des croyances. Il n'y a déjà plus là, généralement, rien de celtique ; mais j'ai été amené naturellement à vous signaler ce sujet. Permettez-moi d'y joindre encore un souhait relatif aux noms de saints usités dans chaque pays et si féconds en dénominations topographiques ; un relevé critique des formes vulgaires des noms de saints, soit dans toute la France, soit dans une région, serait précieux pour la philologie. Un essai fort distingué dans ce genre a été couronné l'an dernier par l'Académie des Inscriptions, qui avait mis le sujet au concours, et ne tardera pas sans doute à être publié.

Mais ce n'est pas sur ce point que je voudrais surtout appeler votre attention. Le latin importé en Gaule et substitué comme langue nationale au celtique s'est peu à peu différencié, des Pyrénées et des Vosges à l'Océan, de telle façon que, si le développement naturel n'avait pas été entravé par des actions politiques et littéraires, il n'y aurait sans doute pas aujourd'hui deux communes qui parleraient exactement le même latin. De bonne heure toutefois, comme je l'ai dit, il s'est formé des centres d'influence qui ont assimilé autour d'eux les parlers de la région voisine, en effaçant de plus en plus les petites différences qui auraient empêché de s'entendre. Le plus puissant de ces centres a été naturellement Paris, où était le foyer principal de la vie nationale ; il a constamment agi dès le moyen âge, il continue d'agir sans cesse : par les relations devenues bien plus faciles et plus nécessaires, par l'école, par le livre, par le journal, le français littéraire, qui est en somme la langue de Paris maintenue autant que possible à un état archaïque et perpétuellement accrue dans son vocabulaire par des emprunts faits au latin, au grec et à d'autres langues, gagne chaque jour du ter-

rain sur les anciens parlers locaux et régionaux, réduits au rang de patois. C'est là un fait qu'on peut regretter à certains points de vue, mais qui a d'immenses avantages pour la civilisation et pour l'unité nationale ; il fait d'ailleurs partie d'une évolution dont les causes agissent sans cesse plus énergiquement et que rien ne saurait sans doute entraver, si ce n'est une catastrophe analogue à celle qui, il y a 1400 ans, a détruit le règne du latin classique et donné au latin vulgaire toute liberté de développement. Mais si nous ne pouvons empêcher la flore naturelle de nos champs de périr devant la culture qui la remplace, nous devons, avant qu'elle disparaisse tout à fait, en recueillir avec soin les échantillons, les décrire, les disséquer et les classer pieusement dans un grand herbier national. Pour plusieurs de nos parlers provinciaux, pour ceux surtout qui vivaient à l'ombre redoutable de Paris, il est déjà trop tard : nous ne saurons jamais quelle forme spontanée aurait prise, dans les régions voisines de la capitale, le latin livré à lui-même. Mais plus loin, dans toutes les directions, nous trouvons, soit déjà entamé, soit encore intact, le langage populaire tel qu'il se parle depuis quinze siècles, avec des évolutions à la fois d'une prodigieuse variété et d'une surprenante harmonie, qui, si nous allons du nord au midi et de l'est à l'ouest, ne nous présentent jamais de contrastes heurtés et d'interruptions violentes, et nous font passer, sans secousse comme sans arrêt, du verbe éclatant et sonore de la Provence ou de la Gascogne au langage doux et presque chuchoté des îles normandes, au parler violemment contracté du pays wallon. La grande tâche qui s'impose à nous, et qui ne peut s'exécuter que par la collaboration active et méthodique des savants de la France entière, est de dresser l'atlas phonétique de la France, non pas d'après des divisions arbitraires et factices, mais dans toute la richesse et la liberté de cet immense épanouissement.

Pour arriver à réaliser cette belle œuvre, il faudrait que chaque commune d'un côté, chaque son, chaque forme, chaque mot de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles. Pour dresser de semblables monographies il n'est pas besoin de posséder des connaissances bien profondes, mais il est indispensable d'employer de bonnes

méthodes. Il paraît chaque année des dictionnaires patois — et la lexicographie n'est qu'une partie de la tâche à remplir — qui, faute de préparation et de méthode, ne rendent pas à beaucoup près les services qu'il devraient rendre, et dont les auteurs ont souvent perdu beaucoup de temps et d'efforts consciencieux à une besogne dont ils ne connaissaient pas suffisamment les conditions. Ces conditions, cette méthode, on peut aujourd'hui les apprendre : on n'en est plus réduit, comme il y a peu de temps, à chercher dans des livres de valeur inégale et tous incomplets une préparation pénible et incertaine. Il existe à l'École des Hautes Études une conférence pratique spécialement consacrée à l'étude de nos patois, dirigée par l'homme qui en a vraiment inauguré en France l'étude scientifique, M. Gilliéron. Non seulement, en suivant les leçons de cet excellent maître, les jeunes gens désireux de prendre part à la grande œuvre que je définissais tout à l'heure recevront une direction absolument sûre et précise; mais encore tous ceux qui, retenus loin de Paris, voudront aborder ces études, trouveront auprès de M. Gilliéron les conseils les plus pratiques et les plus précieuses indications. D'ailleurs, avec un disciple qui est promptement devenu un maître à son tour, M. l'abbé Rousselot, M. Gilliéron vient de fonder une *Revue des patois gallo-romans* que je ne puis assez vous recommander, et qui est destinée à devenir le centre de tous les travaux de ce genre, auxquels, grâce à ces deux vaillants ouvriers, une impulsion toute nouvelle va être donnée.

Je ne veux pas, Messieurs, faire à leur place ce qu'ils font si bien, — et ce que fait aussi la *Revue des patois* fondée en même temps à Lyon par M. Clédat — et tracer les règles à suivre dans l'étude des parlers populaires. Je me bornerai à quelques indications très générales. Il faut d'abord se pénétrer de l'idée que plus on restreint le champ de son observation, plus on a de chances pour qu'elle soit non seulement exacte, mais féconde. Qu'on prenne donc pour territoire un hameau, une commune, un groupe de communes au plus, mais que dans les limites adoptées on s'efforce de bien connaître et de bien faire connaître tous les faits. Les patois présentent à l'étude des sons, des formes, des mots, des phrases : chaque partie de cet organisme doit être soigneusement étudiée. Les sons doivent être décrits avec une grande fidélité, quitte à être exprimés par des signes

conventionnels quelconques; pour les décrire il peut suffire de prendre comme base la prononciation reçue en français de chaque voyelle et de chaque consonne. Les formes doivent être notées dans toutes leurs variations, souvent assez considérables suivant leur emploi. Il va sans dire que le relevé des mots doit être complet, et que tous les sens de chaque mot doivent être donnés avec une exactitude minutieuse : dans un excellent lexique, que publie en ce moment la *Revue des patois gallo-romans,* on a eu l'ingénieuse idée d'expliquer par des figures certains termes désignant des objets, des outils, des ornements propres ou que l'on a crus propres à la région explorée. A la partie lexicographique se rattache naturellement ce qui concerne les procédés employés pour former des mots nouveaux, que l'on pourra classer et comprendre en suivant le beau traité de M. A. Darmesteter sur la *Formation des mots nouveaux en français.* Les noms de famille usités dans le pays seront avantageusement joints au lexique. La syntaxe, trop négligée jusqu'ici, demande une attention toute particulière : l'accord des noms et des personnes avec les verbes, des adjectifs avec les substantifs, la fonction exacte des temps et des modes, l'ordre des mots, l'emploi des pronoms relatifs et des conjonctions, l'aptitude plus ou moins grande aux constructions compliquées, tout cela doit être l'objet d'une étude qui ne peut se faire que grâce à un long et familier contact avec l'idiome populaire. Des textes pris dans la tradition vivante, tels que chansons, formules de jeux, contes, proverbes, entretiens recueillis sur le vif, compléteront heureusement la monographie d'un parler local, en même temps qu'ils pourront apporter une contribution utile à la science nouvelle du *folk-lore.* Ainsi conçue, une monographie purement descriptive rendra de réels services à la science et méritera à son auteur une juste estime.

Mais là ne se bornent pas les travaux qu'on peut entreprendre en se tenant au point de vue local ou régional. L'idiome qu'on étudie est en contact avec d'autres : on peut chercher ce qu'il a de commun avec eux, ce en quoi il en diffère. Si on veut pousser la comparaison plus loin, on reconnaîtra vite que les groupes qu'on est tenté de former se dissolvent ou se recomposent autrement suivant le *criterium* phonétique ou morphologique qu'on emploie à les constituer. On doit alors avoir

recours à la méthode que M. Gilliéron applique constamment dans ses conférences et dont il a publié un spécimen dans son petit *Atlas phonétique du Valais roman*. Étant donnée une région, on choisit un certain nombre de traits, dont on constate et dont on marque sur de petites cartes spéciales la répartition respective dans les différents lieux habités de la région. Si on possédait un grand nombre de ces atlas, on verrait, en les juxtaposant, se former de grandes aires phonétiques et morphologiques qui ne se recouvriraient pas l'une l'autre, tout en coïncidant sur une certaine étendue : la constitution de ces aires pourra seule nous fournir des données précises sur les faits essentiels de notre géographie linguistique.

Ce n'est pas seulement avec les parlers voisins qu'un idiome populaire est en contact, et ce contact n'est pas toujours purement externe. Dès le moyen âge, nous l'avons vu, des centres d'influence matérielle et morale ont agi sur les régions adjacentes et ont propagé autour d'eux leurs formes de langage; il en est encore ainsi aujourd'hui pour les villes à l'égard des villages; il en est ainsi, par toute la France, pour le français à l'égard des patois. L'influence de la langue aristocratique sur le parler vulgaire, les altérations de toute sorte qu'elle lui fait subir et qu'elle en reçoit souvent à son tour, les mots qu'elle lui impose, la dégradation fréquente où ces immigrés font tomber leurs concurrents indigènes, tout cela peut former le sujet d'études attrayantes et curieuses, où la psychologie, si intimement liée à la linguistique, trouvera également son compte.

Les parlers vulgaires sont, nous l'avons dit, le résultat de l'évolution spontanée, variée suivant les lieux, du latin importé en Gaule par la conquête romaine. Il est du plus haut intérêt de retrouver, quand on le peut, les étapes successives qu'ont parcourues, à travers tant de siècles, les sons, les formes, les mots, les constructions, en se transmettant de bouche en bouche jusqu'aux lèvres de nos paysans. On voit alors les différences en apparence les plus inconciliables s'effacer dans des rapprochements successifs, et on comprend que la nature ne fait pas plus de sauts dans le temps que dans l'espace. Malheureusement, il est rare que nous ayons pour le parler d'une localité, surtout rurale, des intermédiaires authentiques. Les textes litté-

raires offrent presque toujours une langue plus ou moins composite, ils sont trop souvent dépourvus de date précise de temps et de lieu, et nous ne les avons guère, pour l'époque ancienne, dans leur forme originale : c'est parfois au contraire l'étude des parlers vivant qui nous conduit à restituer ou à deviner cette forme. Les documents d'archives existent surtout pour les villes ; ils ne sont pas eux-mêmes exempts de l'influence de la langue dominante ; ils ne remontent pas très haut, et à partir d'une certaine époque ils sont partout rédigés en français. Ce n'en est pas moins une étude très fructueuse que celle de ces documents rigoureusement datés, quand on leur demande ce qu'ils peuvent donner, c'est-à-dire qu'on y relève les traits qui ne peuvent être empruntés à la langue officielle et qu'on y cherche des renseignements sur l'état de l'idiome local à telle époque. Il est à désirer que toutes les chartes en langue vulgaire du XIII[e] et du XIV[e] siècle soient publiées avec la plus grande fidélité et analysées au point de vue grammatical et lexicographique. Quant ce travail sera fait, on distinguera ce qui a pu être de style commun et ce qui appartient bien à telle région ou à telle localité. La comparaison des parlers vivants avec les chartes permettra souvent seule de bien comprendre ce que veut exprimer la notation parfois peu claire de celles-ci ; d'autre part les chartes ou autres textes anciens de la région éclaireront les parlers locaux en montrant dans quel sens ils se développaient au moyen âge et se développent depuis. Ces études déjà plus difficiles demandent des connaissances spéciales, qui ne manquent pas, assurément, dans les savantes compagnies auxquelles j'ai l'honneur de m'adresser. Plusieurs élèves de l'École des Chartes, qui y sont spécialement préparés, — je citerai MM. Bonnardot, Raynaud, d'Herbomez, Thomas, Philipon, — ont, suivant les traces de Natalis de Wailly, donné en ce genre des essais dont quelques-uns peuvent servir de modèles.

Les documents du moyen âge nous rapprochent du latin, mais du latin vulgaire, non du latin classique. La différence est grande, en réalité, si l'on entend par « latin classique » la langue des auteurs de l'antiquité; elle est immense si l'on entend la langue que nous apprenons dans les classes. Le latin vulgaire, en somme, c'est le latin parlé, le latin vivant : or l'élément le plus vivant d'une langue vivante, la prononciation,

nous est absolument masqué par la façon barbare dont nous prononçons le latin. Les consonnes, sauf quelques divergences assez importantes, sont encore relativement tolérables; mais les voyelles de notre latin de collège ne ressemblent en rien à celles du latin classique, où la quantité dominait dans la prononciation, ni à celles du latin vulgaire, où c'était l'accent tonique. Dans le latin parlé, qui se continue dans les idiomes romans, la quantité des voyelles s'était transformée en qualité ou en timbre, de telle sorte qu'au lieu des cinq voyelles, tantôt longues et tantôt brèves, du latin classique, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, on en avait huit, *à*, *á*, *è*, *é*, *ò*, *ó*, *i*, *u* (*ou* et non *ü*, comme nous prononçons à tort), et que les sons, par conséquent, ne répondaient plus aux caractères, l'*ē* et l'*ĭ*, par exemple, s'étant fondus en *é*, l'*ō* et l'*ŭ* en *ó*. L'accent, qui mettait entre les voyelles, au moins à l'origine, une différence surtout musicale, y mettait, en latin vulgaire, surtout une différence d'intensité, et la voyelle accentuée avait déjà commencé à détruire ou à affaiblir ses voisines, comme elle a continué sans relâche à le faire. Des phénomènes non moins importants dans la flexion et dans la syntaxe marquaient l'usage vulgaire du latin. C'est cet usage, qu'on peut regarder comme ayant été uniforme à un moment donné par toute la Gaule, qui doit être pris comme point d'arrivée de toute recherche qui veut remonter historiquement le cours de l'évolution des parlers actuels, comme point de départ de toute recherche qui veut descendre de l'état le plus ancien de ces parlers à leur état contemporain. A travers les formes infiniment variées qu'ils ont revêtues et revêtent aujourd'hui, nos mots français et patois, pour une immense majorité, se ramènent à des mots du latin vulgaire, dont les sons se sont transformés insensiblement d'après des lois aussi rigoureuses que délicates, dont les fonctions et les sens ont subi des changements parallèles. Pour rattacher un parler français à son origine latine, il faut connaître les traits essentiels du latin vulgaire, que ne révèle nullement l'enseignement classique, et avoir étudié les lois qui régissent l'évolution phonétique et morphologique de ce latin vulgaire. Or il n'existe pas encore de grammaire du latin vulgaire, et tout le monde ne peut pas suivre les cours dont il est l'objet à l'École des Hautes Études ou à l'École des Chartes. Les lois de la transformation historique du latin vul-

gaire, qui ne peuvent être bien établies que par la comparaison de tous les idiomes néo-latins, ont été l'objet, dans la *Grammaire des langues romanes* de Diez, d'un exposé admirable, base de tous les travaux qu'on a faits depuis ; mais cet exposé a besoin d'être complètement remis à jour, à la suite des recherches fécondes des trente dernières années. Il est donc prudent, si l'on n'a pas étudié profondément ces questions difficiles, de ne pas aborder la comparaison des patois avec le latin. C'est, il est vrai, se priver des recherches étymologiques, qui sont pour beaucoup de travailleurs un des principaux attraits de ces études, et un attrait légitime, car on ne connaît bien un mot que si on en connaît l'histoire, et les patois, méthodiquement interrogés, jettent un grand jour sur l'histoire des mots français, et, par conséquent, sur le rapport de leur forme actuelle avec leur forme latine; mais il vaut mieux s'abstenir que de produire des conjectures sans base solide et, par là-même, presque toujours inutiles.

D'ailleurs, le latin vulgaire ne suffit pas à rendre compte du lexique roman : ce lexique contient, sans parler des mots trop nombreux qu'on n'a pu encore identifier, un apport considérable de mots germaniques, dus aux invasions qui ont renversé l'empire romain et qui ont eu pour résultat la constitution des nations modernes. Là aussi, les recherches sont fort intéressantes. Outre les mots de tout genre que les Germains ont fait accepter aux Gallo-Romains en adoptant eux-mêmes leur langue, ils leur ont fourni pendant plusieurs siècles, phénomène bien remarquable, presque tous leurs noms personnels. Le relevé des noms de personnes, des prénoms, comme nous disons aujourd'hui, usités jadis dans chaque province, apporterait à la science un précieux contingent et permettrait peut-être de discerner l'influence respective de chaque nation allemande dans le pays où elle s'est établie. Mais, pour ramener avec sûreté un mot ou un nom vulgaire à sa source germanique, il faudrait une science dont les bases mêmes ne sont pas encore solidement établies, et la prudence est ici encore plus indiquée que pour ce qui concerne les origines latines.

A plus forte raison est-elle imposée pour ce qui touche le fond celtique sur lequel est venu s'appliquer le latin. Tout le monde reconnaît aujourd'hui, je l'ai dit plus haut, que le fran-

çais est le latin et non du celtique, et que la langue de nos aïeux n'a laissé que bien peu de mots dans la nôtre. En revanche n'a-t-on pas eu raison de dire que le français est du latin parlé par des Celtes, et n'est-il pas permis de rechercher dans nos patois les traces de l'influence qu'ont dû exercer sur le latin vulgaire les habitudes de prononciation et de grammaire des Gaulois? La proposition n'a évidemment rien d'absurde, et quelques faits, observés par divers savants, semblent en attester la légitimité : la prononciation *ü* pour *u* (*ou*), par exemple, qui se retrouve aujourd'hui dans les parlers de la Gaule cisalpine comme dans ceux de la Gaule propre, a été regardée, non sans vraisemblance, comme remontant à une influence celtique. Mais les vues de ce genre, qui ne seront jamais que des hypothèses, ont besoin, pour valoir la peine d'être émises, de s'appuyer sur une certaine connaissance non seulement de tous les parlers néo-latins, mais encore des dialectes celtiques anciens et modernes, et sur l'habitude des procédés rigoureux de la grammaire comparative. Rien n'est plus vain, en général, que les conjectures qu'on forme sur quelque rapprochement purement apparent et externe, comme quand on veut ramener des dialectes, d'ailleurs arbitrairement constitués, à la présence de telle ou telle tribu gauloise sur le territoire où ils se parlent. Des préoccupations de ce genre nuisent le plus souvent à la recherche, en la dirigeant d'après des idées préconçues, et amènent à plier les faits à des conceptions imaginaires. Dans ce domaine plus que dans tout autre il est bon de répéter le mot du sage grec : νῆφε, καὶ μέμνησο ἀπιστεῖν.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de l'étude des parlers vulgaires faite au point de vue local et régional. J'aurais maintenant à vous entretenir de l'autre classe de monographies dont j'ai dit un mot en commençant, de celles qui, partant d'un des éléments du roman de France ou du latin vulgaire de Gaule, — son, forme, mot, construction, — le poursuivrait partout où il se trouve ou s'est trouvé, en ferait l'histoire, en tracerait les limites. Mais la méthode propre à ce genre de travaux, si importants et jusqu'à présent si rarement abordés, — je dois cependant mentionner les importants travaux de M. Chabaneau et de M. Joret, qui ont attaqué par tous les côtés, au nord et au midi, les problèmes de la dialectologie française, — a été

esquissée en passant dans les pages précédentes, et ils ne se feront d'ailleurs avec facilité et sûreté que quand les études locales auront partout été conduites à un certain point d'avancement. Ce sont des travaux d'exploitation de la récolte : ils ont pour condition nécessaire une moisson bien faite et soigneusement engrangée. Cette moisson est à peine commencée sur notre sol, et déjà pour plus d'un coin on a laissé passer la saison favorable : les épis sont arrachés ou au moins bien éclaircis. Que tous les travailleurs de bonne volonté se mettent à l'œuvre ; que chacun se fasse un devoir et un honneur d'apporter au grenier commun, bien drue et bien bottelée, la gerbe qu'a produite son petit champ.

Messieurs, j'ai essayé de vous donner une idée sommaire du point où en est arrivée aujourd'hui l'exploration linguistique de la France, des travaux qui peuvent être le plus utiles à ses progrès, des ressources qu'on a pour les accomplir, des méthodes qui leur conviennent, des vues générales qui doivent les diriger. Je serais profondément heureux si cet exposé, tout incomplet et imparfait qu'il est, pouvait engager quelques travailleurs de plus à se consacrer à ces études si fécondes, si nationales, et encore si neuves parmi nous. Pour les travaux de ce genre que voudraient aborder les sociétés savantes de province, auxquelles ils semblent tout naturellement dévolus, les encouragements et les directions du Comité ne feraient certainement pas défaut. Si d'ici à quelques années on voyait paraître en plus grand nombre que par le passé des monographies linguistiques locales, des atlas phonétiques régionaux, des recueils de documents en langue vulgaire, des listes bien établies de noms anciens de personnes et de lieux, et si je pouvais croire avoir contribué en quelque mesure à susciter un mouvement aussi désirable pour la science et aussi honorable pour notre pays, je me féliciterais bien vivement d'avoir été désigné pour vous adresser ces quelques paroles, et d'avoir usé, abusé peut-être, de l'attention bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'accorder.

[*Lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le samedi 26 mai 1888.*]

III

NOTES ÉTYMOLOGIQUES

NOTES ÉTYMOLOGIQUES [1]

ABRIER, ABRI.

J'ai contesté récemment (*Rom.*, XXVII, 160) la portée d'une remarque de M. Horning, qui avait constaté (*Zeitschr.*, XXI, 449) dans le français oriental (lorrain, comtois, lyonnais) les formes *aivreu*, *yvri* répondant au fr. *abri* [2] et y voyait une confirmation de l'étymologie apricare > *abrier*. Il me paraît aujourd'hui certain que ces formes sont bien, comme le dit M. Horning, identiques à celles qu'on trouve dans d'autres langues romanes : prov. cat. *abrigar*, « mettre à l'abri du vent, du froid et de la pluie », *abric*, « lieu garanti du vent, abrité [3] », et de même esp. et port. *abrigar*, « protéger du vent, du froid et de la pluie », et aussi « réchauffer » ; *abrigo*, « lieu defendu du vent », etc. [4]. Or, ces mots à leur tour se rattachent visi-

---

1. [Nous suivons pour ces notes étymologiques l'ordre alphabétique déjà adopté dans la *Bibliographie des travaux de Gaston Paris* pour les nos 67-134, mais nous ne réimprimons ici que les notes originales et non les comptes rendus ou courtes notes additionnelles signalés dans la *Bibliographie*.]

2. Diez avait déjà noté, dans le Jura, *avriller*, qui est, non un « diminutif », mais une mauvaise graphie d'*avrier*.

3. Je ne sais comment s'explique la conservation du -pr- dans le béarnais *aprigá*, mais elle est une preuve de plus de l'identité du mot avec apricare.

4. Le sarde *abrigar*, *abrigu*, est un emprunt à l'espagnol (voy. Guarnerio, *Arch. glott.*, XIV, 386). Le mot n'existe pas en Italie. Quant au roum. *apric*, « fougueux, violent », le sens ne permet de le rattacher qu'avec doute au lat. aprīcum, et M. Meyer-Lübke (I, § 494) ne le cite en effet qu'avec un point d'interrogation.

blement à apricare [1]. L'évolution du sens, contestée par Diez [2], a été parfaitement expliquée par Mahn et surtout par M. S. Bugge (*Rom.*, IV, 348). Mais peut-on y rattacher le fr. *abrier*, *abri* ? Il est sûr que *-br-* ne peut en français provenir de -pr- intervocalique [3]; aussi Brachet et Scheler ont-ils déclaré inconnue ou douteuse l'étymologie des mots français, et le *Dict. gén.* a-t-il rattaché *abrier* à un hypothétique abbrēgare, d'origine inconnue [4]. M. Horning pense, il est vrai, que le mot appartient originairement au « français occidental qui, jusque dans la Touraine, montre souvent le consonantisme provençal »; j'ai déjà remarqué qu'il n'y avait pas, à ma connaissance, d'exemple dans le français occidental, de *-br-* < -pr-. On pourrait plutôt croire à la pénétration dans la France de l'ouest [5] d'un mot

---

1. Le subst. parait être formé sur le verbe plutôt que continuer l'adj. apricum.

2. Diez apporte à l'appui de son opinion un argument qui se tourne contre lui : « Un troubadour dit : *m'abric sai on sol non fer* », ce qui doit prouver qu'*abrigar* signifie « se mettre à l'abri du soleil ». Mais si l'on regarde dans son contexte le passage d'où Raynouard (*L. rom.*, IV, 472) a tiré ce vers (voy. Appel, *Provenz. Inedita*, p. 254), on voit qu'il prouve bien plutôt l'identité d'*abrigar* et d'apricare : « *Quar manh mi dizon*, dit Pons Fabre d'Uzès, *qu'aissim pert, Quar m'abric say on sol[s] non fer,* » c'est-à-dire : « Plusieurs me disent qu'ainsi je me perds, car je cherche un abri là où le soleil ne donne pas. » Il fait allusion aux rigueurs de sa dame, et il est clair que ceux qui le blâment de sa folie veulent dire qu'on ne peut raisonnablement *s'abrigar* que là où le soleil donne.

3. Cette difficulté est très sérieuse, et M. Körting ne l'a pas aperçue en écrivant (nº 670) : « Die Ableitung von **apricare* [pourquoi l'astérisque ?] (*apricus*) kann mit irgend welchem triftigen Grund jetzt nicht mehr angezweifelt werden. » M. Meyer-Lübke (*l. c.*) enregistre dans ses paradigmes *abri* à côté de *ouvrir*, *chèvre*, *chevreuil*, *souverain*, *avril*, *lièvre*, sans faire aucune observation.

4. C'est abbrigare que j'avais jadis proposé; je ne devine pas pourquoi le *Dict. gén.* a proposé, « vu les diverses formes romanes », un mot avec ē : toutes les formes romanes ont *i*.

5. Tous les exemples d'*abrier* et d'*abri* antérieurs au XIVe siècle que cite Godefroy appartiennent à des écrivains normands, anglo-normands ou orléanais : cela semblerait confirmer l'opinion de M. Horning; mais il faut aussi remarquer que c'est par cette voie que des mots méridionaux pénétraient le plus naturellement dans le nord.

méridional, et on comprendrait assez bien qu'un mot qui veut dire « mettre à couvert du froid », et originairement « chauffer au soleil », ait été emprunté aux frileux habitants du Midi. Je vois toutefois à cette hypothèse une objection sérieuse dans l'existence du verbe *desbrier*, dont il y a un exemple unique, mais incontestable, dans Godefroy ; je cite ici le passage revu sur le manuscrit :

Quant (cil) avront escouté, respondu ou nié,
Qu'il onques ne le virent nu ne desabrié,
Mort de faim ne de soif ne d'ostel desbrié :
« Si avez », dira Dex ; « l'avez vos oublié ? »[1]

Desbrier en regard d'*abrier* suppose un thème *bri*, comme je l'ai jadis conjecturé. Il faut noter d'ailleurs que tous les anciens exemples donnent à *abrier* le sens de « couvrir (d'un vêtement, etc.) » plutôt que de « mettre à l'abri ». Il semble donc que le français du nord-ouest n'ait pas connu apricare, conservé en Espagne et dans le midi et l'est de la Gaule, et qu'il ait possédé un thème *bri*, d'origine peut-être celtique[2], d'où il avait tiré *abrier* et *desbrier*. Plus tard, *abrier* (*abri*) se serait confondu avec l'*abrigar* (*abric*) méridional.

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 433-435.]

---

1. Ms. 1593, f° 143*c*. Godefroy ne cite que le dernier vers et le second hémistiche de l'avant-dernier, et les imprime comme trois vers de six syllabes. Ce quatrain est extrait du *Contenz du monde*, de Renaud d'Audon (ou d'Andon), qui ne se trouve, je pense, que dans ce manuscrit. — C'est Dieu qui parle aux hommes sans charité, lesquels allèguent qu'ils ne l'ont jamais vu, comme il le leur reproche, pauvre, affamé, sans gîte et ainsi ne lui ont pas refusé ce dont il avait besoin.

2. Ce thème pourrait être celtique ; toutefois les celtistes attribuent à bria, briga, « hauteur » et « forteresse », un i bref.

ACCOUTRER; *FATRAS*.

Dans une très savante note, dont il est parlé plus loin à la *Chronique* [[1]], M. Ad. Tobler propose pour le mot fr. *accoutrer*, objet de tentatives étymologiques déjà si nombreuses, une nouvelle étymologie. D'après lui, ce mot aurait signifié à l'origine « munir d'un coutre », et ne se serait dit que d'une charrue. Je ne discuterai pas les arguments à l'aide desquels mon savant ami essaye de rendre vraisemblable cette ingénieuse explication [2], parce qu'il me semble que l'étymologie de Diez, *accosturare = ad, consutura, -are, résiste aux objections qu'il lui adresse. « Ce qui rend pour moi, dit M. Tobler, cette dérivation inacceptable, c'est d'abord l'inutilité d'une formation *acosturer* à côté d'*acosdre* usuel dans l'ancienne langue, ensuite la difficulté de passer du sens de « coudre à » au sens de « arranger », enfin la circonstance que je ne connais pas une seule forme en *-ure* dont les dérivés n'aient pas gardé l'*u* (*droiturier*, *serrurier*, *teinturier*, *usurier*, *peinturer*, *voiturier*, *aventureux*, v. fr. *amesurer*, *afaiturer*, *deffaiturer*, *empasturer*). » Je reviendrai tout à l'heure sur ce dernier motif; le second n'est évidemment que subsidiaire, et on conçoit très facilement que, par une voie ou par une autre, on ait passé de l'idée de « coudre ensemble, rapprocher en cousant, » à celle d' « arranger ». Quant au premier, il s'évanouit du moment que l'existence du verbe *acosturer* est attestée, et elle l'est, ce qui, chose surprenante, a échappé au maître de la lexicologie française; on n'a signalé, il est vrai, que le verbe composé *racosturer*, mais cela ne fait absolument rien. M. Godefroy en a relevé un exemple dans le poème inédit de *Sone de Nansai* :

> Sa viés reube li a donnee,
> Qui mout estoit *rascouturee*.

---

1. [*Romania*, XIX, 366 : *Drei französische Wörter etymologisch betrachtet*, von A. Tobler, Berlin, 1889.]

2. Il est à remarquer que Mistral tire aussi *acoutra* de *coutre*; seulement il entend que le sens primitif est « ouvrir, travailler [la terre] avec le coutre ».

J'en ai noté un de mon côté dans le poème également inédit de *Rigomer* :

> Et cil a le plaie veüe,
> Qui saine ert et *rascousturee* [1].

Or il est incontestable que nous avons là le même mot que *raccoutrer*, anc. *racostrer*, lequel a encore pour sens propre et primitif « racommoder, recoudre ». Il y a eu à l'origine une conjugaison diversifiée d'après l'accent, *acostur*, *acostures*, *acosture*, — *acostrez*, *acostrer*, etc., d'où sont sortis ensuite deux verbes synonymes à conjugaison uniformisée, *acosturer* et *acostrer*, desquels le second a seul survécu. C'est ainsi qu'on a l'un à côté de l'autre *aidier* et *aiuer*, *araisnier* et *araisoner*, *asaisnier* [2] et *asaisoner*, *disner* et *desjuner*, *empuisnier* [3] et *empoisoner*, *mangier* et *manjuer*, *mincier* et *menuisier* [4], *percier* et *pertuisier* [5], *sancier* et *sanicier* [6]. L'objection tirée de l'absence de formations dans lesquelles l'*u* du suffixe *-ure* serait supprimé ne me paraît pas insurmontable. M. Tobler rejette, il est vrai, avec raison, l'identification de *empaistrier* à *impasturare [7], et rend au moins douteuse [8] celle de *cintrer* à cincturare [9].

---

1. J'ai cité ce passage il y longtemps dans la *Romania* (t. X, p. 494, n.)

2. Également dans *Rigomer*: *Lors vos ferai une poree, Si avra ens une coree De chievrel mout bien asaisnie Que veneor m'ont ci laissie* (fol. 8 *c*).

3. Je ne retrouve pas pour le moment d'exemple de ce mot, mais je suis sûr de l'avoir rencontré.

4. Je trouve dans les mots patois de l'Orne relevés en 1812 (voy. ci-dessous, à la *Chronique* [*Romania*, XIX, 375], la publication de M. Duval [*L'enquête philologique de 1812, dans les arrondissements d'Alençon et de Mortagne*, Alençon, 1890, in-8°]) : « *minze* ou *menuise*, bout de ficelle qu'on attache au bout du fouet. » Cette double forme confirme mon étymologie de *mincier*.

5. Cette assimilation n'est pas assurée, mais me paraît toujours fort soutenable.

6. J'en dirai autant de celle-ci, tout en étant porté à expliquer *sanicier* autrement que je ne l'ai fait jadis.

7. *Empaistrier* est *impastoriare; *empasturer* est un synonyme autrement formé.

8. Il paraît difficile de ne pas reconnaître un cincturare dans le *ceintrer* de ce vers de chanson sur Madeleine recueilli par M. Rolland (tome VI de son recueil) en Lorraine et en Normandie : *La ceinture qui la ceintre*.

9. Je pense aussi avec lui qu'*aventra* est une faute de copie pour *aventa* et n'a rien à faire avec *aventurer*.

Mais quand *acostrer* serait seul de son espèce, cela ne prouverait rien contre sa légitimité. La conservation ou la chute de la voyelle du primitif, dans les dérivés de cette sorte, dépend de circonstances très diverses, et surtout de l'époque de leur formation. Si *accosturare existait déjà à l'époque où les atones protoniques, sauf *a*, sont tombées[1], on ne voit pas pourquoi il ne serait pas devenu *acostrer* comme pisturire est devenu *pestrir*.

Voici d'ailleurs une étymologie que je ne donne pas comme sûre, mais qui me paraît probable, et qui fournirait un exemple de plus de la chute de l'*u* dans un dérivé d'un mot en -ura. C'est celle de *fatras*. L'étymologie de Ménage, admise par Diez et Scheler, d'après laquelle *fatras* serait pour *fartas* = *fartaceum de fartum, est avec grande raison révoquée en doute par Littré. Non seulement toutes les formes anciennes de ce mot et de ses congénères présentent une *s* avant le *t*, mais l'interversion supposée par Ménage n'est aucunement vraisemblable. Je suppose que farsura (Tertullien), qui en latin vulgaire avait remplacé fartura comme farsum avait remplacé fartum, a produit un verbe *farsurare, lequel a donné *farstrer* puis *fastrer* aussi régulièrement que arserunt a donné *arstrent* puis *astrent*. Ce verbe n'a pas été, il est vrai, relevé jusqu'ici dans des textes du moyen âge; mais il apparaît dans Palsgrave[2] et dans Cotgrave[3] sous la forme *fatrer* et avec le

---

1. Il est à remarquer que, sauf le roumain qui a conservé *cosutură*, toutes les langues romanes ont pour point de départ *costura* (*cocedura*, *cucitura*, etc., sont refaits sur le verbe), qui existait donc déjà en latin vulgaire. Cette forme rend plus admissible l'existence en a. fr. pour *cosdre*, à côté de *cosut*, du participe *cost*, que M. Tobler, dans une note, refuse d'admettre. Il figure, d'après O, dans un vers du *Roland* (1947) : *Le blanc osberc li a descust el dos*. Il est vrai que M donne *desclos* (qu'il met à l'assonnance), mais la leçon de P, *li a cousu au dos*, semble confirmer celle de O (les autres mss. s'éloignent). Le roman a pu tirer *cost* de cosere, malgré l'existence de *cosut*, comme il a tiré *volt* et *solt* de volvere et solvere malgré l'existence de *volut* et *solut*.

2. M. Godefroy (qui ne donne pas *fatrasie*, le considérant sans doute comme un mot moderne) a reproduit deux fois l'article de Palsgrave (aux mots *Fastroillier* et *Fatrer*); j'en extrais l'exemple : « Cest habit n'est que fatré *ou* fatrouillé, *this garment is but botched*. »

3. Cotgrave reproduit à peu près l'article de son prédécesseur.

sens de « gâcher, bousiller, mal travailler ». Le même sens, avec d'autres plus clairement apparentés à celui de farsura, se trouve dans le dériver *fastrouillier*, celui-là attesté par de nombreux exemples depuis le XIIIe siècle. Au thème de *fastrer* se rattache *fastras*, d'où dérive *fastrasie*[1]. Je n'entre pas dans l'étude du sens de ces mots, qui devrait comprendre aussi celle des autres dérivés de farcire, comme *farse*, et qui m'entraînerait trop loin; mais certainement les diverses acceptions anciennes et modernes de *fastras fatras* conviennent bien à cette étymologie, et il me semble que la forme en est également correcte.

[*Romania*, XIX (1890), pp. 287-290.]

ANDAIN.

Dans les discussions étymologiques toujours renouvelées sur l'origine d'*andare*, *anar*, *aler*, on a souvent fait intervenir le mot français *andain*, qui attesterait l'existence ancienne au nord de la Gaule du verbe *andare*. Il est invraisemblable, à première vue, que si *andare s'est changé en *aler*, *andamen soit resté immuable. Je pense depuis longtemps qu'*andain*, ainsi que les mots qui lui répondent dans diverses langues romanes, ne se rattache nullement à un verbe *ander*, mais est le latin indaginem. Je voudrais justifier brièvement cette hypothèse au point de vue de la forme et du sens.

Pour le français, la forme ne présente aucune difficulté : *-ain* répond correctement à aginem comme dans *plantain*, *provain*; le changement de *en* initial en *an* n'a rien d'anomal. Les variantes des anciens exemples s'expliquent sans peine[2].

---

1. De là encore *fastraille* (Cotgrave : « Fatraille. *Trash, trumpery, things of no value* »).

2. M. Godefroy, outre *andin*, *endain*, *undain*, *endin*, dont il apporte des exemples, enregistre les formes *endaim*, *endeain*, *endan*, *enden*, *endent*, qui

Parmi les formes dialectales il s'en trouve trois qui ne peuvent représenter directement indaginem, c'est *andaine, andel* et *andée,* mais on peut les y ramener indirectement. *Andaine* existe en Hainaut [1], où il a pris plus ordinairement la forme *ondaine* [2], et on le rattache à un bas-latin *andena*; mais ce bas-latin, qui n'apparait qu'au XIIIe siècle en Normandie [3] et en Angleterre [4], peut seulement attester l'existence d'*andaine* dans le parler de cette époque; *andaine* s'explique facilement si l'on admet qu'*andain,* comme indaginem, était originairement féminin : le genre a entraîné la forme, comme il est arrivé si souvent [5], tandis que dans *andain* devenu masculin la forme a changé le genre. — *Andel* paraît attesté d'une part par la forme latine *andellus* dans un acte de la Dombes du XVe siècle (Carpentier), d'autre part par le dérivé *andeli* (Grandgagnage), *andli* (Remacle) en wallon. Il faut y voir sans doute une simple substitution de suffixe. — J'en dirai autant du bourguignon *andée,* attesté par La Monnoye : ce mot remonte sans doute à un ancien *andain* féminin, au suffixe duquel on a substitué le suffixe connu en *-ée.*

---

seraient plus notables et dont, chose singulière, il ne cite aucun exemple. *Endaim* ou *andaim* renverrait à andamen, mais on sait que des graphies analogues se rencontrent souvent à une époque où *n* finale et *m* finale étaient confondues. — *Endent,* d'après Carpentier (dans Du Cange, s. v. *Andena*), était usité au XVIIIe siècle par les paysans du pays de Dombes, et l'on croyait y reconnaître un dérivé de *dent* : c'est une étymologie populaire. — La forme *ondain,* qui s'explique également par une fausse étymologie, est déjà mentionnée par Furetière, et est aujourd'hui encore usitée dans plusieurs parlers provinciaux, par exemple en Poitou (Favre), en Anjou (Ménière), en Hainaut (Hécart, Sigart); la plupart de ceux qui ont recueilli ces formes les regardent comme primitives et les rattachent à *onde*; parfois même on déclare *andain* fautif (voy. Favre).

1. Je ne doute pas qu'il ne faille lire *andaine* pour *andame* dans le *Dictionnaire rouchi-français* d'Hécart, qui emprunte ce mot à un petit vocabulaire de Saint-Remi-Chaussée, par Blanchart, imprimé à Maubeuge en 1823.

2. Hécart et Sigart ne donnent qu'*ondaine,* qui atteste suffisamment l'existence antérieure d'*andaine.* Littré, par une faute d'impression, attribue au « rouchi » *ondaime* au lieu d'*ondaine.*

3. Voyez un acte de 1247 cité dans Moisy, *Dict. du patois normand.*

4. Voyez Du Cange.

Voy. *Rom.*, XXIII, 646.

En dehors du français du Nord, nous rencontrons notre mot sous les formes les plus diverses. Dans le Midi de la France on trouve actuellement, d'après Mistral, *andanh* ou *endanh* (auvergnat), *andan* ou *endan* (prov.), et à côté *endalh* (langued.), *nalh* et *nai* (gasc.), *endai* (prov.), *endal* (languedocien). *Andanh* (sauf l'initiale dont nous reparlerons) est tout à fait correct s'il vient d'indaginem; *andan* en est un affaiblissement qu'on retrouve dans *plantan*, *sartan*; le verbe *andagna* (forézien) représente indaginare. Quant aux autres formes, elles sont le produit d'une confusion avec le verbe *endalha* ou *endaia*, d'où le dérivé *endalhado*, *endaiado*, signifiant « l'espace qu'un faucheur fauche d'un coup » et remontant au mot *dalh* « faux »; *dal* et *dai* sont des transformations parallèles de *dalh* (cf. *dalhado*, *daiado*)[1].

En italien nous rencontrons *andana*, auquel il faut sans doute rattacher l'abruzz. *andenate*, « chef des moissonneurs ». Que -aginem ait donné en italien *-ana*, en passant par *aina*, c'est ce que M. Flechia a mis hors de contestation dans sa belle étymologie de *frana* = voraginem et ce que confirme la forme sarde *andaina*[2]. Le même mot se retrouve dans le port. *andaina* et dans l'esp. *andana*[3]. Quand à l'anc. esp. *andamio*, anc. port. *andaime*, *andaimo*, *andamo*, béarn. *andami* (Lespy), signifiant « marche » et « chemin de ronde », puis « galerie, échafaudage », c'est certainement un autre mot, qui probablement se rattache à *andar*[4] : aucune des formes dérivées d'indaginem ne présente, naturellement, l'*m* d'*andamio*, etc.[5].

---

1. La forme *andaie* (= *endalh*) paraît avoir pénétré dans la France du Nord, si je comprends bien la fin de l'article de Littré.

2. Voyez encore la note de M. Ascoli sur *pania* = propaginem (*Arch. Glott.*, X, 466).

3. Il n'y a aucune vraisemblance dans l'étymologie arabe proposée par M. de Eguilaz.

4. Les étymologies arabes qu'on a proposées jusqu'à présent (voy. Eguilaz) s'appuient uniquement sur le sens d' « échafaudage », qui est particulier à l'espagnol et dont on peut suivre le développement dans cette langue.

5. Le hainuyer *andame*, qu'on en rapproche d'ordinaire, a été écarté plus haut.

Mais au rapprochement des mots provençaux, italiens et espagnols avec indaginem ne peut-on pas opposer l'initiale *an*, qui ne représente régulièrement *en* qu'en français? Non, car divers exemples nous prouvent que in initial atone se changeait volontiers en *an* déjà en latin vulgaire. Le plus frappant est indŭctilem, devenu en fr. *andouille*[1], en prov. *anduecho*, *andoulho*, etc. (Mistral[2]), en esp. *andullo*[3], en ladin *anduchiel*, et probablement en italien du nord *anduja* et en anc. napolitain *andoglia*[4]. On pourrait ajouter, dans les différentes langues, bien des exemples du même phénomène à ceux qu'on relève dans Diez, comme esp. *ambidos*, it. *ancude*, piém. *ancuso*[5], pr. *angiva*, it. *anguinaglia*, etc. ; mais le fait est suffisamment évident : il rappelle d'ailleurs cette tendance à donner plus de force à la voyelle initiale atone dont M. Ascoli a montré les effets dans une autre direction[6].

Le sens le plus généralement commun aux divers représentants romans d'indaginem est bien clair : c'est celui de « chemin étroit, trace, file ». Ainsi en sarde (Spano) *andaina* signifie « ordine, fila », et l'italien *andana* signifie « file d'arbres, — sentier entre des arbres, — chemin étroit que suivent les cor-

---

1. Cette étymologie a été inutilement contestée par M. Baist; voy. *Rom.*, XI, 163.

2. Mistral nous offre généreusement trois étymologies, dont la première au moins pourrait séduire, si celle d'inductilem n'avait pas été établie par Diez : pour *andouio* induculam et edulium, pour *anduecho* le grec ἐνδόσθια. Edulium avait déjà été proposé par Huet, indusiola par Ménage; indupla l'avait été par Le Duchat. Génin se moque de ces trois savants, qui n'ont pas vu qu'*andouille* vient de in et dolium (*Récr. philol.*, t. I, p. 82).

3. Je n'oserais pas affirmer que ce mot, dont tous les sens sont figurés (poulie, tambour de basque, carotte de tabac), appartienne originairement à l'espagnol : le portugais ne le connaît pas.

4. Le mot *nnoglia* actuel vient de *l'annoglia*. D'Ambra y voit bien à tort une « atténuation » de *mmoglia*, qu'il tire d'involucrum. — Le nom du type populaire piémontais *Gianduja* paraît être pour *Gian anduja* (cf. *Hanswurst*); toutefois je ne trouve pas *anduja* en piémontais.

5. Aj. le frioulan *ancuin*, vén. *ancuzene*, napol. *ancunia*, etc. ; mais les formes avec *en-* existent d'ordinaire concurrement.

6. Voy. *Rom.*, IX, 486. Cf. aussi Meyer-Lübke, § 370.

diers le long de leur corde[1] ». Le même sens appartient aux mots hispano-romans : *andana*, d'après l'Académie de Madrid, désigne « el orden de algunas cosas puestas de linea », *andáina*, d'après Mlle C. Michaelis, « Reihe, Linie ». Dans toute la Gaule et dans le Piémont nous retrouvons ce sens, mais restreint à une acception toute spéciale : le mot désigne le chemin que se fraye un faucheur en fauchant droit devant lui dans un pré, et par suite l'herbe qu'il laisse le long de ce chemin. Je vais présenter (par ordre chronologique pour les plus anciennes) quelques-unes des définitions, relevées dans des dictionnaires de la langue littéraire ou des patois, qui établissent ce sens, parce que, comme on le verra, il est méconnu dans nos dictionnaires les plus répandus :

Cotgrave : *Andains*. Rewes of new-mowed hay lying on the ground.

Monet (1631) : la trace tonduë et vuide d'herbe, que chaque faucheur fait avec sa faux, d'un bout du pré à l'autre[2].

Furetière (1690) : étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance[3].

Jaubert : la rangée d'herbe ou la file que le faucheur a formée par la succession de ses coups de faux.

De Chambure : ligne d'herbe que le faucheur couche à terre en marchant.

Adam : ce qu'un faucheur abat sur une ligne, traînée d'herbe qu'il laisse derrière lui.

Sigart : rangée d'herbe, de trèfle, de luzerne formée par la faux du moissonneur[4].

Favre : foin coupé que le moissonneur laisse derrière lui.

Lalanne : sillon de pré d'une étendue indéterminée et de la largeur d'un coup de faux.

Bridel : ligne d'herbe abattue par le faucheur[5].

Mistral : espace qu'un faucheur parcourt en une fois, rangée de foin qu'il ramasse avec la faux.

---

1. On trouve, il est vrai, en italien, d'autres sens qui se rattachent visiblement à *andare*; mais c'est une confusion récente.

2. Monet ajoute plusieurs périphrases latines, dont une au moins (*nudatus trames herba fœnisecæ manu*) a passé entre autres dans Richelet et Trévoux.

3. Reproduit dans les diverses éditions de Trévoux.

4. Lisez « du faucheur ».

5. Par la faux (Humbert).

Ponza (piémontais) : quanto d'herba può segare colla falce un segatore a ciascun passo che si avanza [1] per tutta la lunghezza d'un prato.

Ces témoignages sont parfaitement indépendants, comme le montre la diversité de leur rédaction, et ils ont tous été recueillis de première main. Les exemples de l'ancien français qu'a réunis M. Godefroy ne laissent pas non plus de doute sur la valeur habituelle du mot *andain* au moyen âge. Cependant la plupart de nos dictionnaires donnent de ce mot une définition inexacte, qui remonte, si je ne me trompe, à l'édition de Richelet de 1709. Richelet n'avait pas encore enregistré ce mot, peu connu à la ville ; l'éditeur de 1709 le prit dans Furetière et reproduisit la définition qu'avait donnée celui-ci, mais en la tronquant de la façon la plus regrettable. Furetière avait dit : « Étendue en longueur d'un pré qu'on fauche sur la largeur de ce qu'un faucheur peut couper d'herbe à chaque pas qu'il avance. » Cette addition était peu claire : Furetière avait voulu ajouter à la définition de l'*andain* l'observation, ici superflue, que le faucheur, avançant pas à pas, coupe toujours le foin sur la même ligne. L'éditeur de Richelet a fait de cette définition, en la mutilant, un véritable contre-sens : « L'étendue qu'un faucheur peut couper *à chaque pas qu'il avance.* » L'Académie, qui n'avait pas admis le mot dans sa première édition, l'a repris en 1762 dans Richelet, malheureusement avec la définition, et cette définition a naturellement passé dans tous les dictionnaires ; Littré, la trouvant obscure, l'a encore empirée en voulant la préciser : « Étendue que le faucheur peut faucher de pas en pas. » C'est, je pense, à l'Académie mal interprétée que Blanchart et Hécart ont emprunté leur définition de l'*andaine* ou *ondaine* du Hainaut : « Fauchée d'un seul coup, fauchée de pré d'un seul coup de faux. »

Il paraît plus difficile de révoquer en doute le sens d' « enjambée » que divers témoignages attribuent à *andain*.

D. Thierry (1564) : tantum spatii quantum homo divaricatis cruribus potest metiri [2].

---

1. Cette addition s'appuie sans doute sur les souvenirs de quelques dictionnaires français, dérivant de Furetière.

2. Répété par Nicot.

Cotgrave : a stride, or as much ground, or space, as a man comprehends by striding.

La Monnoye (1700) : espace que contiennent en large les deux jambes écarquillées.

Ce sens de « pas, enjambée » est reproduit par nombre de dictionnaires, notamment Du Cange, Oudin, Mellema pour le français, Corblet, Du Méril, Moisy, Ménière, Jaubert, pour divers patois ; mais tous ces témoignages paraissent copiés les uns sur les autres [1], et on serait tenté de les révoquer en doute, et de les regarder comme remontant tous à celui de Denis Thierry, qui de son côté aurait fabriqué ce sens sur la prétendue étymologie d'*andare*, si l'on ne trouvait pas quelques exemples, dont l'un au moins paraît incontestable, de l'emploi du mot en ancien français au sens d'enjambée : « La crestienté catholique..... a grans andains va a perdicion. » (Phil. de Maisières dans Godefroy). Mais ce sens est postérieur et s'est développé du premier : le faucheur qui fait son andain procédant par grandes enjambées, le mot *andain* a peu à peu servi à désigner ces enjambées elle-mêmes [2].

Malgré cette déviation, on voit qu'en français, de même qu'en italien et en espagnol, notre mot a comme signification essentielle celle de « trace, chemin étroit, file ». Ce sens convient à un représentant d' indaginem, soit qu'on le tire du sens d' « enceinte pour cerner le gibier » et, par suite, de « circonvallation, fossé », soit qu'on suppose qu'indaginem avait un sens plus voisin d'indagare et pouvait signifier « piste » et par suite « trace » [3].

[*Romania*, XIX (1890), pp. 449-455. [4]]

---

1. Sauf peut-être celui de Corblet au mot *endain* : « Enjambées, espèce de pas qui sert à mesurer. »

2. Peut-être aussi y a-t-il eu dans le français du Nord une immixtion de la confusion de *andain* avec *endailh* accomplie dans plusieurs parlers du Midi (voy. ci-dessus) ; *andain* ayant par là pris le sens de « ce qu'on abat d'un coup de faux » aura passé facilement à celui de « pas que fait le faucheur après chaque coup de faux ».

3. « On trouve, dans des chartes picardes, fosse de tant d'*andain*, pour dire fosse de tant de profondeur » (Godefroy).

4. [Cf. *Romania*, XX, 334.]

ANTENOIS.

L'anc. fr. *antenois*, encore usité aujourd'hui dans plusieurs provinces, signifie « agneau de l'année précédente ». Littré, qui enregistre ce mot, y voit un dérivé d'*antan*, ante annum [1], mais on aurait *antanois*, forme qui ne se rencontre jamais.

Le latin rendait l'idée de « âgé d'un an » par annōtĭnus, et le mot s'applique particulièrement aux agneaux. Il a persisté tel quel dans le roumain *anoatin*, avec le sens d' « agneau ou poulain d'un an ». On sait que dans les langues occidentales le suff. -ĭnus a souvent été échangé pour -īnus. On peut donc admettre un gallo-roman annōtīnum, d'où antīnum et un dérivé antīnēsem. L'ī tombant, on a *anteneis* par intercalation de l'*e* d'appui. Dans le wallon *antinaí*, *antinia*, où il y a d'ailleurs changement de suffixe, l'*ī* latin paraît s'être conservé.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 597-598 [2].]

AVOIR SON OLIVIER COURANT.

Avoir son olivier courant est une locution qui se rencontre trois fois dans la chronique de Geoffroi de Paris (commencement du XIVe siècle), puis, à la fin du XVe siècle, chez Coquillart. M. Godefroy (au mot *olivier*) a cité trois de ces quatre exemples, et explique avec raison la locution par « avoir la chance, le vent en poupe, la vogue, la bonne passe ». Mais l'origine de cette singulière manière de parler n'a pas reçu d'explication. Tarbé, dans son édition de Coquillart, en a proposé une où M. d'Héricault voit à bon droit « un douloureux exemple des difficultés de la science étymologique ».

---

1. M. Bos propose dubitativement ante annum ipsum; mais outre que cette composition est bien peu vraisemblable, ĭpsum en français a donné *es* et non *eis ois*.

2. [Cf. *Romania*, XXII, 612.]

Les éditeurs de Geoffroi de Paris, dans le t. XXII des *Historiens de France*, traduisent *avoir son olivier courant* par « avoir son dextrier (*l.* destrier) courant (avancer rapidement, avoir la faveur) »; mais on ne rencontre jamais *olivier* avec le sens de « destrier », et l'on ne devine pas comment le mot *olivier* aurait pu prendre ce sens.

Nous avons ici un des plus singuliers exemples de la déformation populaire d'une locution que l'on conserve sans la comprendre. J'ai été mis sur la voie de l'explication en lisant le glossaire de Bartsch, *Langue et Littérature française du Moyen Age*. On y trouve, au mot *aloer*, qui signifie « placer » : « *alouer* 367, 1, infinitif pris substantivement, placement ». Le passage cité est de Gautier de Coinci. Gautier vante, suivant son usage, la puissance et la bonté de Notre Dame.

Qui bien la sert et netement
Son alouer a si corant
Qu'ades la trueve socorant...

Tel est le texte de Bartsch. Mais si on regarde les variantes qu'il communique, on voit avec surprise que pas un des sept manuscrits dont il s'est servi ne porte *alouer*. Ces sept mss. sont divisés par lui en deux familles, B (quatre mss.) et A (trois mss.); B est, au moins ici, la meilleure. B^4 n'a rien compris au vers et l'a tout bonnement remplacé par *Je vos di bien certenement*; mais B^2 et B^3 portent :

Son olivier a si corant,

tandis que B^1 donne :

Son alevin a si corant.

Quant à la famille A, sa leçon primitive, qui était déjà altérée, paraît être conservée dans A^3 :

Son louer (*l.* loiier) en a si corant,

tandis que A^1 et A^2 ont modifié arbitrairement :

A^1 : A celui sen vient si corrant.
A^2 : A son besoing est si corant.

Bartsch, pour appuyer sa leçon, cite, le plus singulièrement

du monde, un passage du texte latin du miracle raconté plus haut : *presbyterum quamdiu vivit aluit*; ce passage n'a visiblement rien à faire ici, et l'on ne voit pas en tout cas comment *aluit* pourrait appuyer, dans le français, *alouer* avec le sens de « placement ».

La bonne leçon est sûrement dans B ; mais faut-il lire *olivier* avec B[2] ou B[3] ou *alevin* avec B[1] ? Un autre passage de Gautier tranche la question. Carpentier, dans ses additions à Du Cange, cite, au mot *Allevaticius*, ces vers du livre I des *Miracles de N. D.* :

> Sire, sire, fait li devins,
> Bien courans iert ses ailevins
> Se part de cort par ceste guile[1].

Comment Carpentier a pu trouver ici à *ailevin* le sens « d'enfant trouvé »[2], c'est ce qui est absolument inexplicable[3].

La locution : *Son alevin est courant* équivaut visiblement à : *Il a son alevin courant*, et le sens en est clair. C'est une figure prise à la pisciculture : quand l'alevin est courant, vivant et frétillant, il se porte bien, et celui qui le possède est en bonne passe. La locution ne se comprit plus, et on remplaça le mot *alevin*, inconnu en dehors de certains milieux, par celui d'*oli-*

---

1. Ce passage ne figure pas dans l'édition de l'abbé Poquet, mais on le trouve dans le premier des trois miracles inédits que M. Ulrich a publiés (*Zeitschrift*, VI, 323-346) d'après deux mss. ; le v. 340 est ainsi conçu : *Bien iert coranz ses alevins*.

2. Il le rapproche sans aucune apparence de raison du mot *aillevans* dans ce passage d'une lettre de rémission : *Veulz tu bailler hors de mon hostel mes gobelès aus aillevans et castis d'aval le païs ?* — M. Godefroy n'hésite pas : il renvoie d'*ailevin* à *aillevan*, et cite sous ce mot les deux passages donnés par Carpentier. Il est possible, soit dit en passant, qu'*aillevans* doive se lire *aillevaus* et soit identique à *allevaux*, que M. Godefroy traduit, sans donner ses raisons, par « cuisiniers ».

3. Il dit à propos d'*allevaticius* : « Nostris olim *ailevin* et *aillevan*, eadem notione, nisi sit pro *advena*, extraneus, gall. *d'ailleurs*, sed et in contemtum usurpari potuit hæc vox, alludendo scilicet ad pisciculos, quos *alevins* nuncupamus, quibus stagnum propagatur. » Mais comment l'un ou l'autre de ces sens pourrait-il convenir ici ? Il s'agit d'une femme accusée d'un crime devant l'empereur par un devin (qui n'est autre que le diable).

vier : il ne donnait aucun sens, mais il était connu, c'est tout ce qu'il fallait[1]. Il est curieux de voir, dans les variantes citées plus haut, la forme altérée se substituer à la forme authentique. Il est plus curieux encore de constater anciennement un essai d'interprétation de la forme altérée. C'est ce qui se voit dans un passage de Geoffroi de Paris[2] (le seul que n'ait pas cité M. Godefroy).

> Hélas! que t'avons nous mesfet,
> Fortune, qui a mis envers
> Trestouz nos courans Oliviers?
> Oliviers n'avons ne Rollanz!

Le brave compagnon de Roland ne s'attendait guère à prendre la place de l'alevin de poisson.

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 132-135[3].]

BASCAUDA.

Les mots celtiques en français ne sont pas si communs ni surtout si assurés qu'on doive négliger d'en enregistrer un quand il se présente dans des conditions exceptionnelles de certitude. Celui que je veux relever (et qui, d'ailleurs, comme la plupart des autres, a été acclimaté en latin avant de passer en roman) n'a cependant, que je sache, été remarqué par personne[4]. Il s'agit de bascauda, qui nous apparaît, comme mot « britannique », dans un distique connu de Martial (XIV, 99) :

---

1. Ce n'est pas plus absurde, pour ne parler que des locutions, que d'avoir remplacé l'*Alcoran* par l'*an quarante* dans : *Je m'en moque comme de l'an quarante* (je dois cette explication, appuyée sur des preuves, à M. E. Rolland).

2. T. 1480. Les traducteurs traduisent encore ici : « dextriers courants (chevalerie) ».

3. [Cf. *Romania*, XXXII, 450-451.]

4. Voyez cependant les passages de Borel, de Métivier, et de Mistral indiqués plus loin.

Barbara de pictis veni bascauda Britannis,
Sed me jam mavult dicere Roma suam.

Juvénal aussi connaît ce mot (XIII, 46) :

Adde et bascaudas et mille escaria...

Qu'était-ce que la bascauda? Le scholiaste de Juvénal nous l'apprend : *Bascaudas* [1], *vasa ubi calices laventur, et caccabos*. Des glossaires donnent : *bascaudas* [2], *concas aereas* ou *aeneas* [3]. La bascauda était donc un grand vase où on lavait les coupes pendant ou après le repas [4]. Était-il en airain, comme le disent les glossaires et comme semble l'indiquer le synonyme *caccabos* du scholiaste? Cela a pu être plus tard, mais il est peu probable que la bascauda importée de Bretagne ait été primitivement un vase d'airain, une sorte de grand *lebes* : des vases de ce genre ne manquaient pas en Italie. Au contraire, nous voyons les Romains emprunter aux Barbares, probablement aux Celtes, l'usage de divers récipients en bois ou en osier (par exemple *benna*, *cupa*, *tunna*). Il est donc probable que le fr. *baschoe*, qui représente exactement la forme de bascauda [5], en a aussi conservé le sens primitif. Le sens de *baschoe* (*baschoue*, *bachoe*, *bajoe*, *baxowe*) résulte des exemples réunis par M. Godefroy :

---

1. Le texte porte *mascaudas*, comme certains mss. de Juvénal, mais c'est une erreur évidente.

2. Var. *vascaudas*, *vascaudes*.

3. Voyez sur les altérations de cette glose (*barcaudas*, *barcandas*) Lœwe, *Prodromus*, p. 62. Tous les passages ci-dessus sont réunis ou signalés dans l'*Altceltischer Sprachschatz* de M. Holder, col. 354.

4. Je ne sais pourquoi le *Dictionnaire latin* Quicherat-Chatelain traduit par « cuvette, *petit* vaisseau à laver ». Georges dit avec plus de raison : « eine grosse Kumme, ein Spülkump von Metall (Silber, etc.). » Pourquoi mentionner l'argent?

5. Borel (*Trésor de recherches et antiquités*, 1665, aux *Secondes additions*) enregistre *Bascauda*, d'après Martial, et y ajoute « *bascade*, corbeille, en Anglois *baskel* (sic) » ; *bascade* est sans doute de son invention. Sainte-Palaye lui emprunte ce renseignement et Roquefort aussi, en ajoutant *bascaude* a *bascade* : de cette façon l'identité est complète. Et pourtant *baschoe* est le seul correspondant régulier de bascauda.

c'est un vaisseau de bois ou d'osier, d'assez grandes dimensions, servant surtout au transport des liquides et aussi de certains solides. « Pres Paris, dist Fauchet, nous appellons *bachoues* des hottes d'ozier serré pour porter la vendange pilee. » Cotgrave dit de même : « Bachouë, *a kind of flat-sided basket, of wicker, close woven, and pitched in the inside; used in time of Vintage.* » En Lorraine, encore aujourd'hui, la *bachoue* est la hotte en bois dans laquelle on porte le raisin ou le vin de la vigne à la cuve et de la cuve au pressoir [1]. Le mot s'est dit aussi d'un grand vaisseau, en osier ou en bois, où on transportait le pain : « Pour une paire de *baschoues* (var. *baschoes*) neuves pour porter pain en l'office de panneterie... » (Comptes de l'Hôtel [2]). Une variante par changement de suffixe est *baschole* : « Après mist les raisins en ses *bacholes*, 1415 ; Pour deux *bascholes* pour porter le mortier, 1384 [3]. » — Le mot paraît exister encore en français; du moins le *Complément du Dictionnaire de l'Académie française* (1842) contient l'article suivant : « BACHOU, s. m. (technol.). Sorte de tonneau, ouvert par le haut, qui sert de hotte pour transporter le raisin de la cuve au pressoir. On se sert aussi d'un *bachou* pour transporter les boyaux de la boucherie dans l'atelier du boyaudier. » Il est possible que *baschoue,* prononcé puis écrit *bachou,* soit devenu masculin, comme *écrou* pour *escroue*; toutefois ce dernier mot avait une autre raison pour changer de genre, c'était son initiale vocalique; aussi ai-je des doutes sur le genre réel du mot actuel *bachou* [4]. — Le *Complément* a en outre : « BACHON.

1. C'est ce qu'on appelle en Champagne un *dandelin* ou *danderlin*.

2. De là *baschoier*, « celui qui est chargé de porter ou de faire porter les *baschoes* ».

3. De là *bascholee*, contenu d'une *baschole* : « La poaslee, qui vaut la bacholee environ, 1570. »

4. Le guernesiais possède un mot *bachauds*, que Métivier ne donne que comme pluriel (ce qui est inadmissible d'après le sens) et comme masculin, ce qui paraît douteux; il signifie « paniers carrés à cheval faits de barreaux de bois ». Je suppose qu'il faudrait : « *Bachoe*, s. fém. » — Métivier renvoie à bascauda (d'où sa graphie), aux prétendus *bascade*, *bascaude*, et aux mots celtiques discutés plus loin.

Voy. BACHOU. » Il ne s'agit sans doute ici que d'une de ces fautes typographiques que nous savons, depuis les piquantes révélations de MM. Hatzfeld et Thomas[1], avoir créé tant de fantômes de mots. Littré a les deux articles que voici : « BACHON, *s. m.*, ou BACHOUE, *s. f.*, grand vaisseau de bois pour transporter les boyaux au lavoir, etc. — Étym. Voy. *bâche* (au sens d'auge, bassin). » On voit que *bachoue* est nettement donné comme féminin. Le mot n'a pas été, que je sache, relevé en ancien provençal ; mais Mistral donne le gasc. *bascojo*, « panier à mettre les grenouilles[2] », qu'il rattache avec raison à bascauda ; il faut seulement admettre une forme intermédiaire bascaudia. On peut encore rapprocher, mais sans certitude, *bascaulo*, « bourriche, panier servant au transport du poisson[3] ».

La correspondance de *baschoe* avec bascauda n'est pas douteuse ; mais il y a peut-être un autre mot français qui se rattache au vieux mot « britannique ». Si nous supposons, ce qui n'a rien d'invraisemblable, que dans le celtique bascauda l'accent était sur le premier *a*, on a très bien pu avoir en roman une double forme : bascáuda avec déplacement de l'accent, et báscauda avec chute de la partie finale du mot. (Cf. Némausum > pr. *Nemse* (Nîmes) et Nemáusum > fr. *Nemos* (Nemours)[4]. Je serais très porté à reconnaître bascauda dans notre mot *bâche* ; on le rattache d'ordinaire à *bac*, mais la longueur de l'*a* exclut cette hypothèse et atteste l'existence d'un ancien *basche*[5]. Il est possible que les divers sens rangés

1. *Rom.*, XX, 464. — Le *Dict. gén.* n'a aucun des mots relevés ici.

2. MM Lespy et Raymond donnent : « *Bascoyes*, fém. pl., paniers attachés a un bât et qui pendent des deux côtés. » C'est absolument le guernesiais *bachauds* ou *bachoes*.

3. Métivier cite, d'après Métivier de Saint-Pau, un gasc. *bajotte* que je n'ai pu vérifier.

4. De même pour le mot grec ἔγκαυστον, fr. *enque*, sic. *inga*, d'une part, et it. *inchiostro* < enc[l]áustrum de l'autre.

5. On n'a relevé ni *bache* ni *basche* dans des textes anciens.— M. Godefroy a un mot *bache*, « caleçon », qui a une histoire assez plaisante. Carpentier a ajouté malencontreusement à Du Cange un article (latin bien entendu)

par les dictionnaires sous le mot *bâche* appartiennent à des mots différents ; mais qu'il existe un mot *bâche* au sens de l'anc. *baschoe*, c'est ce que prouve cet article du *Vocabulaire du Haut-Maine* (de Montesson) : « *Bâche*, s. f. ; *bâchot*, s. m., hotte en osier ou filet, tous deux de forme conique, pour prendre le poisson. » Nous avons vu, en effet, plus haut que la *baschoe* était une hotte en bois ou en osier; ainsi le sens de « filet en forme de poche [1] » se rattache à celui de « hotte ». Les autres sens peuvent se ramener à celui que le *Dictionnaire général* donne en premier : « Caisse employée à divers usages dans les usines. » Nous retrouvons là le sens de *baschoe* désignant un récipient en bois de dimension moyenne; parmi les acceptions enregistrées par Littré, celle de « sorte de cuvette où se rend l'eau puisée

---

BACHE, d'après cette note d'un glossaire : *Femoralia* (ms. *Femuralia*), *proprie bache mulierum, quia tegunt femora mulierum ; femorale, biche viri*. Carpentier donne cette note comme extraite d'un glossaire latin-français, mais il n'en est rien, et il n'y a pas là le moindre mot français : le recueil de gloses qui suit dans le ms. lat. 4120 un glossaire latin-français est tout simplement un extrait d'Isidore avec quelques additions, et on retrouve dans plus d'un autre glossaire du même genre cette notice, avec sa distinction imaginaire entre *femorale*, qui désignerait des braies d'homme, et *femoralia*, qui désignerait des braies de femmes; naturellement, *bache* et *biche* sont de simples fautes de copie du scribe très ignorant du ms. 1420 pour *brache*, c'es-à-dire *bracae* (dans un autre texte cité par Carpentier, il faut également lire *brachis* pour *bachis*). — Par une distraction plus singulière, Carpentier inséra *bache* dans son *Glossaire françois*, avec cette explication : « BACHE, ce qui sert aux femmes à se couvrir les cuisses, caleçon » (reproduit dans l'édition Henschel). C'est là que M. Godefroy a pris ce mot, qu'il a traduit simplement par « caleçon », en citant les deux textes *latins*. Mais un autre a agi autrement : ayant sans doute laissé de côté le mot *caleçon* en prenant sa note dans Carpentier, celui (probablement Le Roux de Lincy) qui a fourni l'article *bache* au *Complément du Dictionnaire de l'Académie* l'a ainsi rédigé : « BACHE, s. f. (V. lang.), vêtement de femme, jupon ». On voit que ce rédacteur vivait au temps (1842) où les pantalons de dames n'étaient pas encore en usage.

1. *Baches*, au sens de « filets », est dans Remi Belleau, que le *Dict. gén.* cite d'après le supplément (inédit) de Godefroy, et qu'il aurait pu citer d'après Sainte-Palaye.

par une pompe » rappelle particulièrement le sens antique de bascauda, « grand vase propre à contenir de l'eau[1] ».

Ce sens antique se retrouve encore plus exactement dans un mot italien où je reconnaîtrais également volontiers báscauda : *vasca*. Diez le relève déjà, sous la forme *basca*, dans un acte de 650 imprimé par Maffei, et il remarque : « Les celtistes rappelleront le mot connu *báscauda*[2] » ; mais il préfère le tirer de vas par un dérivé vasica[3]. C'est toutefois, comme l'a remarqué M. Gröber[4], une dérivation assez surprenante, et l'identification avec báscauda me paraît plus naturelle. Le sens répond assez bien à la fois à celui de bascauda et à celui du fr. *basche* : la *vasca* est un « ricetto murato che riceve e conserva le acque d'una fontana » (Manuzzi[5]). L'hésitation entre le *b* et le *v* se montre déjà dans la variante vascauda qu'on relève dans les glossaires ; elle s'explique sans doute par le fait qu'il s'agit d'un mot étranger, qui a été influencé par vas, vasculum.

---

1. On peut facilement tirer de là le sens de « creux où il reste de l'eau à la marée basse ».

2. Cette remarque n'a pas engagé M. Thurneysen à parler de bascauda dans son *Kelto-romanisches*.

3. Diez note aussi que les germanistes rappelleront *waschen*, « laver », mais personne sans doute n'y songera sérieusement, non plus qu'à l'étymologie basque (u-asca) d'Hervas.

4. *Archiv für lat. Lexicographie*, VI, 138.

5. Diez définit simplement *vasca* par « Kufe ». — Le fr. *vasque* est un terme d'architecture récemment emprunté à l'italien ; il a un peu modifié son sens. Le *Complément du Dict. de l'Acad.* (1842) le définit : « espèce de bassin rond et peu profond » ; Littré : « bassin en forme de fontaine (?) recevant l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine » ; et l'Académie, combinant les deux : « espèce de bassin rond et peu profond, qui reçoit l'eau d'un jet d'eau, d'une fontaine ». — L. Quicherat (*Addenda lexicis latinis*) a vu l'origine de *vasque* dans un vascus rendu par *vanus, inanis* dans divers glossaires du moyen âge. Mais cette traduction paraît être une erreur : vascus veut dire « transversal » (*vasca tibia*, flûte traversière), et c'est le seul sens que lui donne la nouvelle édition du *Dictionnaire latin* de Quicherat. Littré a adopté l'étymologie de Quicherat, sans renvoyer à l'italien. Brachet ne mentionne pas le mot. Scheler rejette vascus et remarque : « d'un adjectif *vasicus* (*vas*) ? ou *vasque* est-il pour *vascle* et représente-t-il le dim. L. vasculum ? » Mais il ajoute que le mot vient directement de l'italien ; or en it. vasculum, vascula donneraient *vaschio*, *vaschia*.

On a souvent rattaché à *bascauda* l'anglais *basket*, « panier ». On s'appuyait surtout sur le gallois *basgawd*, donné par Du Cange, concurremment à *basged*. En fait, comme on peut le voir dans l'art. *Basket* du dictionnaire de M. Murray (voy. aussi Skeat), on a seulement en gallois *basged*; le cornique présente *basced*, le gaél. *bascaid*, l'irl. *basceid*; or, comme le déclare M. Rhys dans une note communiquée à M. Murray, aucun de ces mots ne peut représenter bascauda; il y a, au contraire, toutes les chances pour qu'ils soient empruntés de l'anglais : ils n'apparaissent pas dans l'ancienne littérature celtique[1].

D'où vient donc l'anglais *basket*? Il n'a aucun correspondant dans les langues germaniques et n'existe pas en ancien anglais; on ne le trouve que dans des textes de la fin du XIIIe siècle (Murray). Il est donc probable qu'il vient du français. Je suppose que le fr. *basche* avait un dimin. *baschete*; à ces formes, dans les régions où *c* persiste devant *a*, correspondaient naturellement *basque* et *basquete*; c'est ce dernier mot qui aura passé en anglais. Ce qui peut seulement arrêter, c'est qu'on ne rencontre en anc. fr. ni *baschete* ni *basquete*, et que *basche* même (*bâche*) n'apparaît qu'au XVIe siècle. Mais le mot peut avoir été propre à la Normandie et y avoir disparu de bonne heure, tandis qu'il se conservait en anglo-normand. J'ai d'ailleurs l'idée d'avoir rencontré quelque part *baskete*, mais, si le fait est exact, je n'ai pas noté le passage.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 400-406.]

1. M. d'Arbois de Jubainville me communique des observations qui concordent absolument avec celles de M. Rhys : « Le gallois *basgaud* paraît avoir été inventé par Davies, auteur d'un dictionnaire gallois au XVIIe siècle. — L'irl. *basgaod* n'est qu'une variante graphique de *basgeid* (*ao* en irl. mod. se prononce *è*); *basgeid* n'est autre chose que l'angl. *basket*. » Mon savant ami m'indique en revanche le gallois *basg*, « ouvrage d'osier » et « entrelacs », comme l'origine possible de bascauda. On pourrait peut-être y voir l'anc. fr. supposé *basque*?

BÈDANE.

Le *Dictionnaire général* donne *bédâne*, « outil de menuisier pour faire les mortaises », remarque que Cotgrave, en 1611, écrit *bec d'asne*, et explique en conséquence : « Pour *bec-d'âne*, composé de *bec* et d'*âne*. » Littré écrit *bedane* sans accent, mais renvoie à *bec d'âne*, graphie qu'il adopte, et qui le dispense de donner l'étymologie d'un mot aussi transparent. Toutefois ce composé est embarrassant : on n'a jamais, que je sache, attribué de bec à l'âne comme au lièvre, et la forme de sa bouche ou de sa tête n'y invite nullement[1]. Puis le bédane est une sorte de règle de fer de petite dimension, terminée en biseau, qui n'a aucun rapport avec la tête ou la bouche d'un âne. Il me paraît certain qu'il s'agit ici d'*ane*, « canard » en anc. fr., et non d'*asne*. Déjà Marion, dans le *Jeu de Robin et Marion*, confond ou feint de confondre les deux mots (v. 32 ss.), et plus d'un philologue moderne est tombé dans cette erreur (voyez entre autres la remarque faite ici, XVIII, 142 [2], Cotgrave y est tombé également, et, ne connaissant qu'un mot *ane* qu'on écrivait *asne*, il a résolu le *bédane* qu'il entendait en *bec d'asne*, sans être arrêté par l'incongruité de l'image. La prononciation a dû pourtant être longtemps distincte. Les ouvriers aujourd'hui prononcent généralement *bédâne* (peut-être sous l'influence de la fausse étymologie) ; mais on entend aussi *bédane*, et mon ami J. M. de Heredia s'est autorisé de cette prononciation, qu'il m'assure avoir constatée maintes fois, pour faire rimer *bédane* avec *ahane* et *platane* dans son joli sonnet du *Huchier de Nazareth* (*Les Trophées*, p. 91). Quant à *bec d'âne*, qu'a préféré Littré, ou mieux *bec d'ane*, c'est un archaïsme tout à fait disparu de l'usage.

[*Romania*, XXII (1893), p. 549.]

[* 1. Cf. cep[endant] prov. *bé d'aine* (*aine* = *ase*).]

2. [Sur Bartsch, *Langue et littérature françaises au moyen âge*, qui écrit *nul ane* (= *asne*) au lieu de *nule ane*.]

BOUTE-EN-COURROIE.

J'ai eu l'occasion, à plusieurs reprises, de parler de cette expression, dont le sens est assez clair en gros, mais dont l'explication précise n'a pu jusqu'ici être donnée. En 1869, A. Scheler, sous le titre de « Glanures lexicographiques », soumit aux lecteurs du *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* ses doutes sur un certain nombre de mots qu'il avait rencontrés dans la *Vie de saint Éloi* publiée par Peigné-Delacourt. On y lisait l'article suivant (t. X, p. 247) :

Boute-en-coroie.
Dans un synode, devant lequel avait été cité un hérétique, ce dernier répliqua si habilement aux questions qui lui furent posées, qu'il déconcerta tous ses examinateurs :

Tant soutilment s'en deslachoit,
Tant simement [1] outre glachoit
Et mouvoit autres questions
Et canjoit ses objections ;
Lors les metoit en autre voie
A guise de *boute en coroie*. 62 b.

Quelle est bien la signification et l'origine de cette expression ?

Dans le volume suivant du *Jahrbuch* nous présentâmes, P. Meyer et moi, quelques réponses aux demandes de Scheler. Sur le mot en question, P. Meyer fit la remarque suivante (t. XI, p. 144) :

Boute en coroie ; je n'ai pas la prétention d'expliquer cette expression ; je rappellerai seulement à ce propos une locution également peu claire où figure le mot *courroie*. Flamenca, s'adressant à Amour, lui dit : « Il n'y a rien autre chose à faire que de recommencer [à faire l'amour] avec lui (Guillaume de Nevers) à la première occasion. Et de ce que vous lui avez montré *à plier la courroie* si joliment qu'il a fait croire à mon mari qu'il aimait la dame de Beaumont..... » *E car li mostretz la correja* || *Aisi esautet a plegar*....

1. Cet adverbe, omis par M. Godefroy, vient évidemment de l'adj. *sime*, qui paraît signifier « perfide, faux » dans un passage de Renclus de Moiliens cité par lui.

De mon côté, je remarquai (*ib.* p. 148) :

Boute en coroie. Cette expression se retrouve dans le *Roman de la Rose*, éd. Michel, v. 7594 :

De Fortune la semilleuse
Et de sa roe perilleuse
Tous les tors conter ne porroie.
C'est li gieus de boute en corroie,
Que Fortune set si partir
Que nus devant au departir
Ne peut avoir science aperte
S'il i prendra gaaing ou perte.

Ni Méon ni Michel ne donnent d'explication sur ces vers. Le mot a été connu de Sainte-Palaye, qui l'explique par « façon de parler pour exprimer les pilleries », et de Barbazan, qui traduit *bote-en-coroie* par « filou, voleur qui fouille dans les poches ». C'est du moins ce que rapporte Roquefort, que M. Scheler n'a pas consulté, parce qu'il donne le mot à la forme *bote* (et non *boute*) *en corroie*. Il est singulier que M. Littré ait admis dans son dictionnaire un mot aussi complètement tombé en désuétude que *boute-en-courroie* : il s'y trouve avec la citation du *Roman de la Rose* et la traduction « escamoteur ». Cette interprétation pourrait convenir à nos deux passages ; mais l'auteur ne dit pas sur quoi elle s'appuie.

Roquefort avait rapporté inexactement l'opinion de Sainte-Palaye. Celui-ci dit :

Boute-en-courroye, subst. masc. Avare [1].

Je ne cuit que *boute en corroie*
Ne lechierres tant soit hardis,
Osast faire ce que il fist.

Estrubert, fabl., ms. du R., n° 7996, p. 2.

De là, on a dit le jeu de *boute en corroye*, pour exprimer l'action de piller, (Poës. mss. d'Eust. Desch., fol. 111 [2]).

Sainte-Palaye renvoie encore, mais sans le citer, à un passage de la « Chronique de France à la suite du roman de Fau-

1. Le « nouvel éditeur » remarque ici, en citant le *Roman de la Rose* : « Ou plutôt escamoteur. »

2. N° CCCXXXVII, v. 11 (t. III, p. 47) : *C'est le gieu de boute en courroie*. M. de Queux de Saint-Hilaire traduit en note avec raison : « Escamotage. » [*Car on gene le povre de la bouche en coroie* (*Lion de Bourges*, ms. 22555, f. 163*d*). Add. *Rom.*, XXII, 69 ; *Parton.*, 2660.]

vel », c'est à dire de la chronique de Godefroi de Paris, passage que M. Godefroy cite d'après l'édition Buchon et qui se trouve au v. 3460 de l'édition des *Historiens de France* (t. XXII, p. 122) ; il s'agit des Templiers :

> Bien les tenoit a sa corroie
> Deable au gieu de boute en courroie.

Les éditeurs remarquent en note que Buchon (tacitement redressé par M. Godefroy) imprime à tort *boute encorroie,* mais au glossaire ils ne proposent aucune explication. Je ne sais où Barbazan avait donné celle que rapporte Roquefort et qui, plus rapprochée du vrai sens que celle de Sainte-Palaye, repose toutefois sur un malentendu : *corroie* n'a pas ici le sens de « ceinture servant de bourse », comme il l'a souvent et comme Barbazan paraît le lui attribuer dans notre locution. Littré, qui a traduit avec justesse *boute-en-courroie* par « escamoteur », tombe dans la même erreur, car il dit à l'étymologie : « *Bouter,* mettre, *en, courroie,* ceinture, bourse. » Il s'agirait ici du sac, de la bourse dont se servent en effet les escamoteurs ; mais si la courroie dont on se ceignait a servi à mettre de l'argent (comme sert encore souvent aujourd'hui une ceinture de cuir), elle n'a jamais eu la forme ni pu avoir le sens d'une bourse comme il faudrait l'entendre ici. La *corroie* de notre locution est bien une courroie ordinaire, une lanière de cuir [1].

M. Godefroy, comme il lui arrive trop souvent, réunit les explications contradictoires de ses devanciers : « BOUTE-EN-CORROIE, s. m., voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches, escamoteur. » Il cite sous cette rubrique les passages de *Trubert* [2] et de la *Vie de saint Éloi*, puis un autre de Gautier de Coinci :

---

1. Roquefort est revenu, bien malheureusement, dans son *Supplément*, sur le mot *boute-en-corroie*, qu'il traduit par « voleur, coupeur de bourse, filou qui fouille dans les poches » ; après avoir cité le passage du *Roman de la Rose*, il reproche à Méon d'avoir vu dans le *gieu de boute-en-corroie* « une espèce de jeu » et prétend que « le poète compare les vicissitudes de la fortune avec les chances que court le voleur qui ne sait jamais, lorsqu'il médite un nouveau délit, si le coup réussira ou s'il sera puni ».

2. D'après l'édition, donnée depuis Sainte-Palaye, de Méon (*Nouv. Rec.* I), v. 600.

A Perron dit qu'est enchanterres,
Bote en coroie ou tregeterres.

Enfin il remarque que *Boute-en-courroie* est le nom d'un personnage dans le miracle de *Robert le Diable*. Il donne ensuite le même mot comme substantif féminin, avec le sens, également double, de « jeu de filous, escamotage », et cite, outre les passages de la *Rose* et de Godefroi de Paris, un vers de la complainte de Pierre de la Broce :

Or ai je d'aus joué a la *boute en corroie*,

et celui-ci, particulièrement intéressant, tiré de la *Complainte des Jacobins et des Cordeliers*, texte qui, d'ailleurs, n'est pas inédit, comme le ferait croire le renvoi de M. Godefroy, mais a été imprimé par Jubinal dans ses deux éditions de Rustebeuf (t. I, p. 420 ; t. III, p. 172) :

Mais il nous font souvent muser,
Aussi com chius qui fait juer
Le vilain a *boute en coroie*.

Il résulte clairement de tout cela que *bote en coroie* se trouve en ancien français avec deux sens : il désigne un jeu que nous pourrons tout à l'heure définir assez nettement, et il désigne celui qui pratique ce jeu. Au premier sens on le relève encore au v. 2600 de la *Dîme de pénitence* de Jean de Journi, où le *jeu de boute en coroie* est énuméré avec d'autres jeux ; au second, il figure dans un autre passage de Gautier de Coinci (éd. Poquet, p. 36), qui n'a d'ailleurs rien de caractéristique :

Bien le deçoit et bien le guille
Li lerres, li *boute en corroie*.

Qu'était-ce donc que le jeu de « boute-en-courroie » ? Le dominicain Gilles d'Orp (ou de Liège) nous l'apprend dans un curieux passage d'un des sermons qu'il prêcha à Saint-Gervais en 1272 ou 1273 [1]. C'est P. Meyer qui a remarqué ce passage et qui a bien voulu me le communiquer :

1. Voy. *Hist. litt. de la France*, t. XXV, p. 415-418 ; Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIIIe siècle*, 2e éd., p. 129.

Diabolus ducere nititur extra istam terram (*il s'agit du paradis*), unde est sicut ille qui ludit de corrigia, qui vocatur *boute en corroi*[*e*], qui facit ibi ad terram duos laqueos, et dicit : « Ponam tecum quod nunquam poteris ita figere digitum tuum quin quando traham ad me corrigiam sis extra, et nunquam intra. » — Sic facit diabolus ; ponit enim laqueos suos ante hominem, scilicet divicias et delicias et honores hujus mundi, et sotus homo putat esse intra terram suam, et tunc venit mors, et diabolus trahit ad se corrigiam suam, et ille qui putabat esse in terra sua est modo extra [1].

On voit que c'est une espèce de bonneteau antérieur à l'invention des cartes, et l'on comprend maintenant ce que fait

Chius qui fait juer
Le vilain a boute en coroie.

Tous les autres passages cités plus haut deviennent également clairs. D'autre part cette description nous explique certaines locutions qui jusqu'ici étaient restées obscures. Ainsi on lit dans les *Vers de la Mort* de Robert, le clerc d'Arras :

Mors, asseür, auques ne peu,
N'est de se vie clers ne lais ;
Dont juent bien cil sor le neu
Qui nuit et jor crient hareu
Por çou que peu de maus ont fais [2].

C'est-à-dire : ceux qui, ne songeant pas assez à la mort, ne regrettent que de ne pas pécher assez jouent à un jeu où ils sont aussi sûrs de perdre que celui qui « joue sur le nœud » au jeu de « boute-en-courroie ». C'est probablement du même jeu qu'il s'agit dans un vers du *Chevalier au lion* (5916) qui a donné récemment lieu à une savante note d'A. Gaspary [3] :

N'i a rien del corjon ploier.

C'est-à-dire : « Il n'y a pas ici de ruse, d'escamotage à pratiquer [4]. » Le passage de *Flamenca* cité plus haut se comprend

1. Ms. 16481, fol. 5 *d*.

2. Éd. Windahl, str. XLVI.

3. *Zeitschrift f. r. Phil.*, XIII, 307 ; cf. *Rom.*, XVIII, 629.

4. On pourrait être tenté de rattacher à ce sens de *corjon* un verbe *corioner* (l. *corjoner*) que donne M. Godefroy et qui, d'après lui, « exprime l'idée de harceler » ; mais, dans le vers cité de Gautier de Coinci, l'éd. de Méon (*N. R.*, t. II, p. 115, v. 3639) porte *sermone* et non *corjone*, et c'est sans doute

aussi très bien : *plegar la correia* à quelqu'un, c'est le tromper, l'abuser par des tours d'adresse. Gaspary a rapporté d'autres exemples provençaux de *juec de la correia, jogador de correia,* qui prouvent que ce jeu se pratiquait au midi aussi bien qu'au nord. Il était aussi connu en Italie au XVI[e] siècle, d'après les vers de Buonarroti le jeune cités par Gaspary :

> Bugie, mostre,
> *Giuochi di coreggiuole,* scambiamenti
> Di carte in propria e'n mano altrui
> Provai più volte.

Imbriani a identifié ce jeu au jeu de la *gherminella,* que les dictionnaires définissent : « Gioco in cui con leggierezza di mano si fa parere un filo, o simile, or dentro, or fuori d'una mazzuola, come si vuole. » Toutefois il résulte de cette définition, et de la description détaillée qu'en donne Sacchetti, que le jeu de la *gherminella* se jouait avec un bâton, qui ne figurait pas dans le jeu de boute-en-courroie, et en outre qu'on se servait d'un fil (ou d'une corde) et non d'une courroie ; il était donc analogue, mais non identique, au jeu de la *corregiuola,* de la *correia,* de la courroie.

Enfin Gaspary rapproche avec raison ce passage du *Chevalier aus deus espees* (p. 1346) :

> Legierement seront osté
> Tout *du droit ploi de la coroie* ;

c'est-à-dire : « Aucun ne réussira à trouver le bon pli de la courroie, celui où il faut mettre le doigt pour gagner », dans l'espèce : « Aucun ne réussira à déceindre la demoiselle de l'épée dont elle est ceinte. »

Les locutions *en bon ploi* (ou *ploit* [1]), *en droit ploi, en mal ploi, en povre ploi, en mal seant ploi,* sont extrêmement fréquentes (voy. Godefroy) ; mais il ne me paraît pas assuré qu'elles se

---

la bonne leçon. Toutefois le ms. fr. 27111 porte bien *corione,* et le verbe *corjoner* a dû exister ; mais il est peu probable qu'il ait rien à faire avec le jeu qui nous occupe.

1. *Ploit* est naturellement plictum, pour plicitum, qui n'est pas attesté, mais qui correspond à explicitum, implicitum. On trouve aussi *ploite* de plicta : *Or est bien Blancheflour d'aise en la droite ploite* (*Berte,* 3319).

rapportent au jeu de la courroie : le fait qu'une étoffe peut être bien ou mal pliée, contracter, comme on dit, un faux pli a pu servir de point de départ à des métaphores [1]. En tous cas, ces métaphores se sont éloignées de leur point de départ : *ploi* a fini par signifier simplement, comme le dit M. Godefroy, « état, situation, disposition » ; on ne peut guère l'interpréter autrement dans les formules : *en (a) grant ploi*, *en petit ploi*, etc. [2].

[*Romania*, XXI (1892), pp. 407-413.]

BOUVREUIL,
CAHIER,
CASERNE, } Voir l'article *Étymologies françaises* (p. 513 sqq.).

CHOISEL.

Littré a admis dans son *Supplément,* sans qu'on voie bien pourquoi, l'article suivant, sur un mot qui assurément ne fait plus partie de la langue : « CHOISEL, Terme ancien. Se dit d'un moulin qui est mû par un cours d'eau à réservoir. — HIST. XIVe s. Et y a ung petit molin a choisel (1380), VARIN, *Archives admin. de la ville de Reims*, t. III, p. 580. — ETYM. Origine inconnue. Du Cange, au mot *molendinum*, donne, dans des textes du XIVe siècle, *molendinum choiseullum, molendina chastella, molincllum quod volvitur ad cosiellum.* » M. Le Héricher, dans l'extraordinaire *olla podrida* qu'il vient de publier sous le titre de *Les Étymologies difficiles* (Paris, Maisonneuve, 1886), fait remarquer que M. L. Delisle, dans son livre sur l'histoire des classes

---

1. Ainsi dans : *Je sui ploiee en povre ploy* (voy. Godefroy), il est difficile de comprendre autrement.

2. On pourrait songer aussi à la locution *mettre un cheval dans un beau pli* « en belle attitude » (voy. Littré) ; mais je ne l'ai pas rencontrée au moyen âge.

agricoles en Normandie, mentionne deux moulins à *coisel* ou à *choisel*, et qu'il déclare ignorer le sens de ce mot. M. Godefroy ne cite ni l'exemple donné par Littré, ni les deux qui se trouvent chez M. Delisle; il enregistre seulement *coisel* ou *coesel* en l'accompagnant d'un point d'interrogation, et avec cet exemple (Rouen, 1400) : « La place d'un moulin à *coesel*, a estang pour les eaues recuillir. » Il ajoute : « Perche, *choisiau*, planches qui font boîte autour de la roue d'un moulin. » Ce renseignement paraît recueilli directement par l'auteur; je n'ai trouvé notre mot dans aucun dictionnaire patois.

Le sens de l'ancien *coisel* ou *choisel* n'est pas absolument sûr. Le passage qui a paru décisif à Carpentier est tiré d'un sermon de Philippe de Grève : il compare l'homme qui, pour se diriger, se fie à ses propres forces, à un moulin *a choisel* : « Molendina ad aquam collectam et conquisitam, quæ dicuntur molendina ad *choysel*... Qui nituntur in proprio ingenio et humana sapientia non semper habent aquæ copiam, et sunt quasi molendina ad *choysel*. » Le mot semblerait donc signifier « réservoir », mais il est à remarquer qu'il ne se trouve jamais seul, et que, si le *moulin a choisel* est sûrement un moulin mû par de l'eau amassée dans un réservoir, il ne s'en suit pas que *choisel* signifie « réservoir »; il peut désigner une particularité de construction du moulin ainsi mû, et plus spécialement de la roue. Le sens du mot percheron, recueilli par M. Godefroy, semblerait même l'indiquer. D'autre part, les Bénédictins, dans leur édition de Du Cange, citent le breton *milin coazell*, « cujus rota aquaria perpendiculariter vertitur », qui appuie encore cette hypothèse.

En attendant que le sens du mot soit mieux éclairci, je crois déjà pouvoir en indiquer l'étymologie avec vraisemblance. Carpentier et M. Le Héricher la cherchent dans clusa ou clausum, ce qui est phonétiquement impossible. Caucellum, diminutif de cauculum, lui-même diminutif de caucum, répond, pour la forme, si parfaitement au mot français qu'il paraît difficile de croire que ce n'est pas le même. Caucellum est attesté en bas-latin (voy. Du Cange); il n'y présente, il est vrai, que le sens de « coupe, vase à boire », mais on peut imaginer diverses voies par lesquelles il en sera venu à désigner une pièce caractéristique d'une certaine espèce de moulin. L'alter-

nance entre les formes *coisel* et *choisel* indique un *c* initial suivi d'un *au* ; pour la fin du mot, cf. *oisel* aucellum.

[*Romania*, XVI (1887), p. 564-565.]

COMBR-.

On regarde habituellement le thème comor- ou combr-, qui se présente dans une série de mots romans, comme une simple variante du thème cŭmul [1]. C'est du moins l'opinion de Ménage et de Diez, acceptée par Littré, Scheler et Körting. Seuls, les auteurs du *Dictionnaire général de la langue française*, à l'étymologie des mots *décombres* et *encombre*, se sont bornés à indiquer « le bas lat. *combrus*, barrage, d'origine inconnue ». Il est en effet évident qu'il faut séparer l'une de l'autre deux familles de mots qui diffèrent constamment, dans les diverses langues où elles se trouvent, et par le sens et par la forme : jamais les mots en *r* n'ont le sens de cumul-, ni les mots en *l* le sens de comor- ; cette distinction serait incompréhensible si l'un n'était qu'une variante de l'autre.

Les mots dont il s'agit sont : 1° port. *cómoro* et *combro*, « amas de terre » et aussi « berge escarpée » ; 2° fr. *combre*, « barrage pratiqué dans une rivière [2] », *encombrer* (d'où *encombre*,

1. D'où d'une part le pr. *comol* (pr. mod. *coumoul* et *coumble*), le fr. *comble*, *combler*, d'autre part l'it. *colmo*, *colmare*.

2. Voy. l'article de Godefroy, où la traduction est donnée avec un luxe de synonymes au moins inutile. Le mot ne se trouve que dans la région de la Loire, en français seulement depuis le XVe siècle (mais les exemples latins remontent au XIIe, voy. Du Cange). M. Godefroy donne le mot comme fém., mais le latin *combrus* le désigne comme masculin. Le premier exemple (*combes*) paraît être un autre mot ; et il en est de même du cinquième (*plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx*), où *combre* répond à l'esp. *combos*. Le mot *combre*, au sens général d' « embarras », se trouverait dans les *Vers de la Mort* de Robert d'Arras d'après l'éditeur, M. Windahl, mais dans le vers *Bertous qui* (= *cui*) *vieillune fait combre* (CIV, I), *combre* est un adjectif qui signifie « voûté, courbé », et dont M. Godefroy donne deux autres exemples ; je ne pense pas qu'il ait rien à faire avec le mot qui nous occupe. — M. Godefroy donne encore *combrer*, « empêcher » et *combrement*, « prise ? » ;

encombrement, *encombrier*, etc.), « faire obstacle à, gêner », *descombrer* (d'où *décombre*), « débarrasser »; 3° it. *ingombrare*, « barrer, rendre impraticable (le chemin) », *sgombrare*, « débarrasser » (de là *ingombro*, *sgombro*, etc.). A ces mots romans il faut ajouter le bas-latin *combrus*, sur le sens duquel il convient de s'arrêter. Grégoire de Tours (*Hist. eccl.*, l. III, c. 28) parle d'un personnage qui, s'étant réfugié dans une forêt, y fit de grands abattis d'arbres pour se protéger : *concides* (lat. class. *concaedes*) *magnas in silvis illis fecit*; les *Gesta Regum Francorum*, reproduisant ce passage, disent : *in silvam confugit... fecitque combros*. Il est donc clair que *combri* a, au moins en partie, le sens de *concides*; or *concides* signifie un barrage fait avec des troncs d'arbres : c'est conséquemment ce que veut dire aussi *combri*. On pourrait dire, il est vrai, que *combri* n'a besoin d'avoir de *concides* que le sens général de « barrage, obstacle », et c'est ce qui

---

mais il faut lire *n'encombraist* pour *ne combraist* et *l'encombrement* pour *le combrement* dans les passages cités. Quant au verbe *combrer* signifiant « prendre, saisir », on ne peut le séparer de *cobrer*, *coubrer*, qui a exactement le même sens, et dont il n'est sans doute, comme l'a pensé Scheler, qu'une forme nasalisée. Ce *cobrer* est à séparer du pr. port. espg. *cobrar*, qui a été extrait de recŭperare et en a à peu près le sens, tandis que le fr. *cobrer* a un sens assez différent (« saisir, empoigner ») et présente un *b* au lieu du *v* normal qu'on trouve dans *recovrer*. Le mot *cŭperare, avec le sens du prov. et de l'esp., a d'ailleurs aussi existé en français : c'est celui qu'il faut reconnaître dans les exemples cités par M. Godefroy au mot *combrer* qui présentent des formes avec *v* et où le verbe a le sens de « se procurer, recouvrer », comme dans le *Brut* de Munich, *Aiol* 10659 (où je crois que M. Raynaud a eu tort de traduire par « saisir » et M. Förster a eu tort de changer en *combrer*), *Fl. et Blanch.*, l'exemple cité par M. Förster de *Robert le Diable* et les deux cas où il faut, dans une chanson du XV[e] siècle, corriger *recouvrer* en *couvrer* (G. Paris, *Chans. du XV[e] s.*, p. 76; mais *couvrez* dans le passage de *Baud. de Seb.* cité par M. Förster est simplement l'impér. de *couvrir*). Les copistes ont d'ailleurs souvent confondu les deux verbes et écrit *covrer* pour *cobrer* : c'est le cas pour les exemples des *Loherens*, de *Renaut de Montauban*, *des Set Sages* (Godefroy) et de *Rigomer* (Förster). — Ce *cobrer combrer*, « saisir », d'après Diez, approuvé par M. Körting, est une autre forme de *covrer*, ce qui répugne au sens autant qu'à la forme : je ne saurais lui trouver d'étymologie. — Il faut encore en distinguer le *combrer* allégué au dernier exemple de Godefroy : il signifie « voûter » et se rattache à l'adj. *combre* dont je viens de parler : l'étymologie de ces mots n'est pas plus claire.

pourrait faire supposer que *combre combro* n'est que le substantif verbal de *combrer*, et que *combrer* et les verbes correspondants dans d'autres dialectes sont tout simplement le lat. commorari. Mais cette idée ne peut guère se défendre : d'une part commorari est toujours neutre et signifie simplement « s'arrêter, tarder » ; d'autre part ni mŏra ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman (demorari n'a donné que des mots savants). Puis il paraît difficile de ne pas reconnaître une autre forme du même mot dans l'esp. *combos*, « chantier, bûches en tas », fr. *combes* dans un acte du XVe s. cité par M. Godefroy sous *Combre* : « Plusieurs combes de bois estans en l'estable des chevalx ». Et d'autre part on a peine à séparer du fr. *combre*, « barrage destiné à arrêter le poisson dans une rivière », le port. *cómbona*, qui désigne un barrage en bois établi dans une rivière pour arrêter le poisson [1].

Rien de clair ne résulte de ces rapprochements. Adrien de Valois, qui le premier a relevé le mot *combrus* (voy. Du Cange), y soupçonnait un mot gaulois; mais les langues celtiques ne nous fournissent aucune étymologie assurée. Tout ce que j'ai prétendu dans cette note, c'est distinguer le thème *combr-* du thème *combl-*, avec lequel on l'a ordinairement confondu, et appeler l'attention des philologues sur une famille de mots qui ne me paraît pas avoir été encore étudiée au point de vue où elle doit l'être.

[*Romania*, XXIII (1894), pp. 243-245.]

---

1. [La *Romania* publia en 1895 (XXIV, 114-115), sous le titre « *Combre* » *et dérivés*, un article où M. Cornu rattachait toute la famille de *combr-* à cumera (-us), « grand panier d'osier pour conserver le blé », « mot qui a fort bien pu avoir aussi le sens de nasse ou de tel autre engin... où s'encombrent les poissons » ; Gaston Paris joignit à cet article la note suivante :

L'explication de M. Cornu par cumerus ou cumera du thème *combr-* dans les langues romanes est celle que j'ai souvent donnée dans mes cours, et j'avais même composé mon article sur *combr-* avec l'intention de l'exposer. Mais en faisant les recherches nécessaires, j'ai reconnu que le sens primitif de *combrus* ou *combri* était « barrage fait avec des troncs d'arbres », ou tout au moins « barrage, obstacle », ce qui m'a fait écarter tout rapprochement avec un mot signifiant « corbeille » : je n'ai même pas mentionné cumerus ou

CORROT, CORINE.

C'est à Littré que revient le mérite d'avoir rapproché de *courroux* l'a franç. *corrot* [1], ainsi que l'it. *corrotto*, et d'avoir ainsi démontré que l'équation *corruccio*= **coleruccio* (de cholera), admise par Diez, n'était pas possible. Depuis lors, tous les étymologistes se sont rangés à son avis et ont vu dans *corrot* et *corrotto* le lat. corruptum, d'où le verbe *corocier*, *courroucer* et le subst. *coroz*, *courroux*. M. Gröber a apporté de nouveaux éléments à la question en signalant le prov. *corrot* (pareil au français) et l'anc. espagnol *corroto* [2]. Il a également fait remarquer que l'it. *corrucciare*, *corruccio*, est emprunté au français et qu'il n'y a conséquemment pas à en tenir compte pour l'étymologie.

La difficulté est dans la sémantique. Ce qu'ont dit Littré, Scheler et autres pour faire comprendre le passage du sens latin au sens roman ne satisfait pas, et M. Koerting (nº 2210) remarque avec raison : « Le changement de signification n'est pas encore à beaucoup près expliqué avec une clarté suffisante. » J'avoue que je ne comprends pas bien ce qu'a voulu dire M. Gröber en écrivant : « Die Bedeutungsentwickelung erläu-

---

cumera. M. Cornu, dans cette note écrite avant mon article, explique le passage du sens de « corbeille » à « barrage » d'une façon très ingénieuse ; mais il faut remarquer que les *combres* à prendre le poisson sont des barrages en bois et non des nasses.]

1. Il n'en cite qu'un exemple, emprunté au Glossaire français de Du Cange-Henschel, *Ren.* 22511 (= Martin, XIII, 535), où la forme est attestée par la rime (*de bot*). Il faut y joindre celui du *S. Léger*, *corropt* (18 *c* ; voy. ma note, *Rom.*, I, 309), et ceux qu'a enregistrés Godefroy (Complément, au mot *Courous*) d'après *Guill. le Maréchal* (v. 9298) et une traduction de la Bible (ms. de Berne).

2. Je n'en connais qu'un exemple, qui est sans doute aussi celui qu'a eu en vue M. Gröber. Il se trouve au quatrain 404 des *Milagros de Nuestra Sennora* de Gonzalo de Berceo, et a été relevé par Sanchez dans son glossaire. Je cite le quatrain en entier pour qu'on se rende compte du sens du mot (il s'agit de pécheurs qui se repentent) : *Si en fer el peccado fueron çiegos e botos, Fueron en emendarlo firmes e muy devotos : Quantos dias visquieron, fueron muchos o poccos, Dieron sobre sus carnes laçerios e corrotos.*

tert ital. corrotto (corruptus), Schmerz, Trauer = a. prov. corrot, afr. corrot, aspan. corroto, Kasteiung neben ital. aqua corotta, verdorbenes (faules) Wasser. » Le rapprochement avec les mots allemands *ärgern* ou *betrüben* est loin de suffire. Corrumpere n'a pas en latin de sens analogue à celui des mots romans, et il paraît surtout difficile d'attribuer un tel sens à corruptum, qui, étant la base des mots *corrotto*, *corrolo*, *corrot*, remonterait certainement au latin vulgaire général, puisque ces mots se retrouvent en Italie, Espagne et Gaule (tandis que les dérivés *corrocier* et *corroz* sont, comme l'a remarqué M. Gröber, propres au gallo-roman[1]).

Je me demande s'il ne faut pas regarder *corrotto*, etc., comme représentant cor ruptum et non corruptum (cf. *cœur brisé*, *crève-cœur*, all. *herzbrechend*, angl. *broken heart*). Le sens espagnol de « mortification » répond bien au *cor contritum* qui est une des conditions de la pénitence, et ne peut guère se concilier avec corruptum. L'it. *corrotto* signifie, non « courroux », mais « douleur », et particulièrement « douleur causée par une mort, deuil », et même « regret funèbre »[2]. En français ancien et en provençal le sens de « douleur » ou « d'affliger » convient souvent au substantif ou au verbe au moins aussi bien que celui de « colère » ou d' « irriter ». Cor ruptum aurait peu à peu été considéré comme un seul mot, et de là on aurait, en Gaule, dérivé un verbe * corruptiare, d'où * corruptium[3], c'est une conjecture, et rien de plus, que je soumets aux romanistes.

Diez rattachait aussi à cholera l'anc. franç. *courine* et Körting (*ibid.*) admet cette étymologie. Mais Littré a déjà fait remarquer que d'une part on ne trouve jamais *colrine* et que « d'autre part on a dans le prov. *coreilla*, *corilla*, qui paraît le

1. [Cf. *Zeitschrift*, XXIV, 154, note.]

2. Voyez par exemple ce passage de Jacopone di Todi cité dans les dictionnaires : *E io* (c'est la Vierge qui parle) *comincio il corrotto : Figlio, chi mi l'ha morto ? Figlio mio delicato*, etc.

3. * Corruptiare serait ainsi à joindre à la liste de dérivés de composés qu'a dressée A. Thomas (*Essais de phil. franç.*, p. 54 ss.) ; cf. l'anglais *broken-hearted*. On pourrait d'ailleurs aussi regarder * cor ruptium comme tiré directement de corruptum au moyen du suffixe atone -ium (*Essais de phil. franç.*, p. 72 ss.) et ayant produit le verbe * corruptiare.

même que *courine* [1] et qui dérive de *cœur* ». Les formes de l'anc. fr. *corine* et *cuerine* [2] montrent qu'en effet nous avons là des dérivés de cor [3]; l'anc. it. *corina* [4] vient peut-être du français.

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 287-289.]

DEHÉ.

M. Godefroy réunit dans un même article (*deshait*) les mots *deshait, deshet, deshé, dehait, dahet, dahait, dahé, dehé, daha, daé, daat, deé,* et les traduit par « chagrin, découragement, malheur, malédiction, damnation ». Il est clair qu'il y a là plus d'un mot. *Deshait* [5] est composé de *des* et de *hait,* subst. verbal de *haitier,* mot dont l'étymologie n'est pas claire, mais est sûrement germanique. *Deshait* signifie « découragement, malaise physique et moral ». Quand *ai* s'est changé en *é,* il a été écrit *deshet,* mais il n'a pu perdre son *t* pour devenir *deshé. Deshé,* donné par M. Godefroy dans sa liste de formes, ne se trouve dans aucun des exemples qu'il cite, et n'existe pas. En revanche, nous trouvons souvent *dehé* ou *dahé,* qui ne peut être le même mot,

---

1. Naturellement ce n'est pas « le même ». *Corelha, corilha, coralha* paraissent des substantifs verbaux tirés de *corelhar,* etc., dont l'histoire n'est pas bien claire, mais qui se rattachent certainement à cor.

2. Godefroy admet un masc. *corin,* « colère », mais dans la citation d'*Auberi* qu'il donne il faut lire *Herme(n)sent de Torin* (= Turin). Quant au mot *corine,* qui se trouve dans un passage de Jean le Marchant (p. 63 de l'éd. Duplessis) : *La dame... qui de toute ennor est doctrine Et de cortaisie corine,* et qui serait le fém. d'un adj. *corin,* « cordial », j'avoue que je ne le comprends pas.

3. *Corine* (*curine*) dans *Horn* (v. 1668), « entrailles », paraît propre à l'anglo-normand ; c'est une variante de *coraille, coree,* qu'il faut peut-être séparer de *corine* au sens moral.

4. Voy. sur ce mot la note de M. Crescini sur le v. 19, 3, du *Cantare di Fiorio e Biancifiore.*

5. *Dehait, dehet* sont des formes récentes plutôt que des composés indépendants avec *de.*

car il a un *é* fermé et non ouvert, comme l'attestent les rimes ; il ne paraît que dans des locutions inpliquant une imprécation, une malédiction :

> Del tot en tot si ait mes cors *dehé* ! (*Gir. de Vienne*).
> *Dahés* ait l'ore que li moines nasqui ! (*Garin*).
> Itex ostages ait ore par mi le cors *dehé* ! (*Doon de Maience*).

On le trouve souvent accompagné de l'épithète *mal* :

> Sa femme truevent, cui Diex doinst *mal dahé* ! (*Enf. Ogier*).
> S'il ne nous porte foi, donc ait il *mal de[h]é* ! (*Parise*).

Comme les abstraits en ancien français, il est souvent employé au pluriel :

> *Dahez* ait qui vos aint ne qui jai vos crorai ! (*Floovant*).
> S'or ne secor mon frere, dont aie *mau dahé* ! (*Gui de Bourgogne*).

On emploie volontiers ce pluriel déterminé par un chiffre, *cent*, *cinq cents*, *cinq cent mille*. *Maldahé* étant pris comme un mot unique, on ne donne d'ordinaire qu'à la terminaison le signe du pluriel :

> *Maldahés* ait qui primerains la mist ! (*Lorrains*).
> *Maldehez* ait toute ma gorge
> S'il a ja mais de moi nul preu ! (*Boivin*).

Le *t* que l'on trouve parfois au singulier [1] est le *t* caduc que l'on rencontre aussi dans *gret*, *amet*, etc., et qui tombe dans le français normal, tandis que celui des mots comme *hait* (*fait*, *plait*, etc.) se maintient toujours.

Le mot employé dans les formules imprécatives postule donc une étymologie qui ait un *a* suivi d'un *t* isolé. Il y a quelques années, je posais cette question, sans la résoudre, dans une de mes conférences, à laquelle se trouvait présent Karl Bartsch, de passage à Paris. Il y réfléchit, et me proposa de reconnaître

---

1. Par ex. aux v. 1047, 1938 de *Roland*, où les éditions Müller, Bőhmer, Clédat, portent à tort *dehait*, que leur emprunte M. Godefroy dans sa citation du v. 1938.

dans la seconde partie de *dehé* le mot *hé* (*het*), substantif verbal de *haïr* (*hadir*), lequel convient parfaitement comme forme. Le mot *hé* est de bonne heure tombé en désuétude, car on ne le trouve dans nos textes (voy. Godefroy) que dans la locution *coillir* (une seule fois *prendre*) *en hé*; il aurait vécu, en outre, dans le composé *dehé*. La première partie du mot ne serait autre que le mot *Dé* (*Deu*, *Dieu*) : *dehé* signifierait donc proprement « haine de Dieu », et aurait eu pour forme primitive, à l'époque mérovingienne, *Deu hat*.

Cette ingénieuse explication me paraît extrêmement probable; Bartsch devait la rédiger et en faire une note pour la *Romania*; je répare maintenant son oubli. Il y a cependant quelques difficultés à relever et quelques observations à faire.

La forme *dahé* n'est pas, je crois, une objection grave : l'*e* atone s'est changé sporadiquement en *a* comme dans *maaille*, *daerrain*, *faon*, etc. Plus singulières sont les formes qui présentent un *a* final, *daha*, pl. *dehas*, *dahaz*, *daaz*. Si cependant on remarque que ces formes ne se trouvent pas à la rime, qu'elles précèdent toujours le verbe *ait* (*daha ait*, *dahaz ait*, *daaz ait*, *mal daaz ait*, *maudahaz ait*, *maldehas ait*), on admettra volontiers qu'elles représentent la forme atone de *hé*, conservée dans cette locution. Cette explication rend, sans doute, aussi compte des cas où, au lieu de *deha ait*, *dehé ait*, on a *dehait* (*dahait*) construit comme *ait*; *dehait* est ici une locution contractée qui comprend *dehé* + *ait* :

> *Dehait* li bers qui ert de tel semblance ! (Conon de Béthune [1]).
> *Maldehait* qui laira por povreté ! (*Aioul*, v. 157 [2]).
> *Dehait*, biaus sire, qui enterra ensi ! (*Huon de Bordeaux*).
> Sire, *dehait* qui croira vos sermons ! (Tibaut de Champagne).

Cette locution mal comprise paraît encore avoir donné lieu à

---

1. Les mss. suivis par M. Scheler portent *Maldehait bers*.

2. M. Förster remarque sur ce vers : « L'ellipse (*ait*) est fréquente dans cette formule. » Notons qu'au glossaire il identifie, comme M. Godefroy, *deshait*, *dehet* et *dehé*; mais il attribue à *dehet* et *dehe* un *e* ouvert et n'essaie pas d'expliquer comment cet *e* assone (*Elie* 328) avec *e* provenant de *a*. Au v. 5412 il change à tort le *Maldehes ait* du manuscrit en *Mal dehait ait*.

une confusion. Dans *dehait* (*maldehait*) *qui*, on crut que le verbe *ait* manquait, et on dit *dehait* (*maldehait*) *ait qui*. De là vient que, tandis qu'on ne trouve jamais *dehé* pour *deshait*, on lit quelquefois *dehait* pour *dehé*, mais toujours dans la formule *dehait* (*maldehait*) *ait* :

Maldehait ait qui vos a pris ! (*Lorrains* [1]).

Pour résumer cette exposition, l'ancien français possédait deux mots que l'on a jusqu'à présent confondus et qu'il faut bien distinguer : *deshait*, subst. de *deshaitier*, et *dehé*, très probablement composé de *Dé* (Deum) et de *hé*, subst. de *haïr*, et employé uniquement dans des imprécations. *Dehé* se présente aussi sous la forme *dahé*, et, quand il est atone, *deha*, *daha*. Uni à *ait*, il s'est contracté en *dehait*, qui n'étant plus compris, a engendré la formule pléonastique *dehait ait*[[2]].

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 469-475.]

DINER.

On a proposé pour ce mot, — it. *desinare* ou *disinare*, pr. *disnar* et *dirnar*, fr. *disner*, — dix étymologies à ma connaissance. Autrefois on était parfaitement satisfait de δειπνεῖν, que Diez a écarté ainsi que dignari. Il rejette lui-même, après l'avoir mise en avant, une forme verbale tirée de decima (hora). Il cherche à démontrer que la véritable origine est *decoenāre, M. Mahn ne l'ayant pas acceptée et ayant suggéré *disjejunare, Diez l'a refuté dans la seconde édition du Dictionnaire et a maintenu decoenare. Bien que depuis lors

---

1. Les autres exemples donnés par M. Godefroy appartiennent à des textes en prose, et l'addition de *ait* n'est peut être que le fait des copistes. Ici même il serait facile de corriger *Maldehés*, et certainement d'autres mss. le donnent. En tout cas, on ne trouve jamais *dehait* pour *dehé* à la rime ni autrement que devant *ait*. — La formule *dehait ait* a d'ailleurs dû être fort usitée, car elle a amené le pluriel *dehais ait* (*Gui de Bourgogne*, *Atre périlleux*).

2. [Cf. *Romania*, XXXII, 444.]

généralement acceptée, cette étymologie n'a pas satisfait tous les philologues [1] : M. Storm ne s'en est que peu écarté en proposant * discenare (*Roman.* V, 177) ; mais dans un même numéro du t. I de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, M. Rönsch et M. Suchier ont proposé deux explications nouvelles : le premier (p. 418) rattache *disner* à esca par les intermédiaires *escinare et * deescinare ; le second (p. 429) le titre de discus, table à manger, d'où on aurait fait discinare (cf. *Rom.* VI, 629). M. Scheler, dans l'appendice qu'il vient de joindre à la quatrième édition de l'*Étymologisches Wörterbuch*, fait remarquer que ces deux étymologies ont le défaut de supposer un suffixe verbal -inare qui n'existe pas. Il aurait pu ajouter que discinare et deescinare (!) donneraient nécessairement en a. fr. *disnier* ou *doisnier*, tandis que *disner* rime toujours en *é* pur. Je ne rappelle que pour mémoire l'idée que j'ai eue un moment et dont j'ai entretenu la *Société de Linguistique* de rattacher *disner* à destinare. Enfin tout récemment un savant qui n'est pas romaniste par état me proposait die coenare, qui est assurément fort ingénieux.

La concurrence ne peut réellement exister qu'entre un comcomposé de coenare, avec de ou dis, et l'étymologie de M. Mahn, disjejunare. Or il faut bien reconnaître que la formation d'un mot comme decoenare n'a aucune vraisemblance : la coena est le repas du soir ; coenare était nécessairement encore en usage à l'époque où on aurait créé decoenare : on aurait imaginé une singulière façon de distinguer le repas de midi et celui du soir en disant decoenare pour le premier en regard de coenare pour le second. Les analogies invoquées par Diez pour l'adjonction du préfixe de sont fort lointaines. D'ailleurs decoenare ou discoenare, tout comme discinare ou deescinare, aurait donné *disnier*. Pour le fond comme pour la forme, l'étymologie de Diez est donc fort peu acceptable ; il faut en dire autant de ses variantes.

Diez oppose également des objections de fond et de forme à l'étymologie soutenue par M. Mahn et par M. Littré (qui l'a abandonnée devant ces objections). « On ne peut guère comprendre, dit-il (*Kritischer Anhang*, p. 15 ; *Wb.*[3] I, *desinare*),

1. M. Brachet range *dîner* parmi les mots dont l'origine est inconnue.

comment notre mot aurait pu naître de dis-jejunare, qui a trouvé sa représentation correcte dans *dé-jeûner* : le thème tout entier, avec l'*u* long, aurait disparu. Puis il serait étrange que les Français, qui envisageaient à bon droit le repas du matin comme la rupture du jeûne, eussent appliqué la même dénomination au repas du milieu du jour. » A mon avis, ces deux objections sont sans valeur ; mais pour le démontrer il faut rétablir la véritable forme et le véritable sens du mot qui nous occupe.

Disner ne vient pas de disjejunare, mais de disjunare. Le latin populaire possédait les deux formes jejunare et junare, et elles se sont maintenues, souvent l'une à côté de l'autre, dans les langues romanes. A l'article *giunare,* Diez tire lui-même l'esp. *ayunar* de [je]junare avec un *a* préposé; il aurait dû faire la même remarque pour l'it. *giunare* (de même *digiuno*), pour le prov. *dejunar* (et *dejun*), pour le roumain *ajunà* (et *ajun*). Ce junare, — formé de jejunare par une aphérèse qu'explique la presque identité des deux premières syllabes, — existait aussi en français sous la forme *juner*, qui apparaît trop fréquemment et trop anciennement pour qu'on puisse y voir une contraction de *jeüner*. Ainsi dans *S. Brandan* (éd. Suchier), v. 133 : *E junun la quarenteine*; dans *S. Gile* (inédit), v. 609 : *Melz lur venist juner le jur* ; dans le *Nicolas* de Wace, v. 1477 : *Quant remés esteit, si junout* ; dans *Ignaure* (cité par Littré à *jeûner*) : *Ce dist li uns : les ordes gloutes Ont creanté a juner toutes*; dans le *Théophile* d'Adgar, v. 915 et 930 ; dans *Huon de Bordeaux*, v. 5872 ; dans d'autres textes cités par Littré, etc. A *juner* correspond le substantif *junie,* qu'on trouve dans des textes encore plus anciens, par exemple dans le Psautier de Montebourg, XXXIV, 18, où M. Suchier (*Zeitschr*. I, 470) a tort de voir une faute de copiste; dans le Psautier de Canterbury, LXVIII, 12 ; dans le *Comput* de Philippe de Than, v. 3300 (lisez, dans S et dans le texte, *les junies* pour *les livres*) ; dans le *Livre des Rois* (cité par Littré), etc.[1] A junare se rapporte la forme *desjuner*, qu'on trouve concurremment à *desjeüner*, par

1. Il faut remarquer que les mêmes textes qui ont *juner, junie* ont souvent *jeüner*. Je ne me souviens pas d'avoir rencontré pour jejunus une autre forme que *jeüns*, *geüns*.

exemple dans *Guillaume d'Engletere* (Bartsch, *Chrest.*[3] 146, 25), dans le *Chastoiement des Dames* (*Ib.* 275, 21, 30), dans le *Jeu Adam* (*Anc. Th. Fr.* p. 88), dans un *Mir. de N.-D.* (*Ib.* p. 336), et dans un autre (VII, 1030) où il est écrit *dejeune*, mais rime avec *aucune*. — Or *disner* n'est autre chose qu'une variante de *desjuner*. Il fut un temps où le verbe devait se conjuguer ainsi :

Ind. pr.	desjun	*Subj. pr.*	desjun	*Impér.*	desjune
	desjunes		desjuns		disnez
	desjune		desjunt	*Part. pr.*	disnant
	disnons		disnons		
	disnez		disnez	*Part. pass.*	disné
	desjunent		desjunent	*Inf.*	disner
Imp.	disnove, disneve	*Imp.*	disnasse		
Pass.	disnai				

Puis, par la suite, il s'est formé de là deux verbes distincts, *desjuner* et *disner*, qui ont eu chacun leurs temps complets. Comparez les remarques de M. Cornu sur *parler* (*Rom.* IV, 257), sur *mangier*, *aidier* et *araisnier* (VII, 420), celles de M. Darmesteter sur *empaistrer* (V, 155), etc.

La synonymie des formes verbales qui se rattachent à *desjuner* et à *disner* n'est pas douteuse et fait tomber la plus grave des objections de Diez. Celle qu'il tire de la contraction trop forte n'existe plus quand on pose comme point de départ dis-junare : on sait aujourd'hui que les voyelles longues protoniques tombent aussi bien que les brèves, et que les langues, dans leur développement phonétique, s'inquiètent peu de conserver les thèmes des mots, jadis dépositaires du sens. Mais il peut en effet paraître bizarre que le même mot signifie « déjeûner » et « dîner », prendre le repas du matin et celui de midi. La vérité est que ces deux repas n'en faisaient qu'un autrefois. Le *disner* était le premier repas qu'on faisait après la messe, comme il serait facile de le montrer par bien des exemples. En voici quelques-uns :

Après messe furent dignez. *S. Gile*, v. 1833.

Brutus de son lit s'est levez,
Dinne s'un poi, puis s'est armez. *Brut* (de Munich), v. 16

Cant virent le jor esclairier,
Dont ne jurent plus ne dormirent,
Ains leverent et messe oirent ;
Et tantost com ils ont disné,
Armer se font. *Durmart*, v. 5045.

Et quant il est tens de lever,
Lors se font chaucier et vestir :
Al mostier vont la messe oir,
Puis repairierent maintenant,
Si se disnerent. *Durmart*, v. 8726.

Dont se leverent par l'ost li cevallier,
La messe oirent li pluseur au mostier,
Puis s'en monterent haut el palais plenier ;
Li quens Guillaumes a fait par l'ost nonchier
Après disner pensent de l'esploitier. *Aliscans*, v. 4485.

Alons diner ysnel le pas,
Puis que nos heures dit avons. *Mir de N.-D.*, VII, 468 [1].

[* Dont leverent mout matinet,
Si disnerent un petitet ;
Quant un petit furent disné, etc. *Jeh. Lanç.* 72.

Add. *Fabl.* LXXIV, 113 ; *Mir. de N.-D.*, XXXVI, 1750.
Au matin on se lève et on va partir ; « et le sire de Chastel les pria moult qu'ilz dinassent ainçois qu'ilz montassent, car le disné estoit ja appereillé ». *Chev. du papegaut*, 12 r°.]

De là l'expression fréquente de « dîner au matin » : *par matin disner* (*Alex.* 3348) ; *par matin Et estoit heure de disner* (*Châtel. de Couci*, v. 429) ; *nous sommes tous disnez a ce matin* (*Chronique de B. du Guesclin*, citée dans Sainte-Palaye) ; *disner matinet* (Eust. Deschamps, cité par Sainte-Palaye). Il est d'ailleurs à remarquer que Papias, allégué par Diez lui-même, attribue à *disner* le sens de «déjeûner » : *jentare disnare dicitur vulgo*. Ce sens de « prendre le premier repas » s'est conservé fort longtemps. Montaigne (cité par Sainte-Palaye) dit encore : « La paresse à me lever donne loisir à ceux qui me servent de disner à leur aise avant partir. » Un proverbe qu'on entend encore souvent est celui-ci : « Lever à six, dîner à neuf, souper à six,

---

1. Les nonnes qui parlent ici viennent de se lever.

coucher à neuf, fait vivre d'ans nonante-neuf. » Dans plusieurs patois de l'Est, *dîner* a conservé le sens de « déjeûner » au propre, c'est-à-dire « rompre le jeûne, prendre le premier repas ». Dans le Morvan, d'après M. de Chambure, « *dîner* s'emploie pour désigner le repas du matin ». Dans le Queyras, d'après MM. Chabrand et de Rochas d'Aiglun, on dit *dinar* et *se dinar* pour « prendre le repas du matin ». Dans toute la Suisse romande, à ce qu'on m'a assuré, *dinà* se dit du repas qu'on prend en se levant, souvent de grand matin et même dans la nuit, par exemple avant d'aller au pâturage. De là sans doute la locution proverbiale : *Qui dort dîne*; celui qui reste trop tard au lit perd son droit au repas que les autres font pendant qu'il dort.

C'est ainsi, par sa signification propre de « rompre le jeûne », que *disner* signifie en général « repaître ». Les exemples des *Livres des Rois* cités dans Littré sont frappants : *Li poples jesque il vienge ne mangerad, kar il la viande benistrad, puis od ses hostes se dignerad ; Se li poples se fust disné, dunne sereit de mielz aisied ses enemis a pursievre ?* Il serait aussi aisé que superflu d'en apporter d'autres en grand nombre.

L'emploi, souvent remarqué, de *disner* comme actif ou *se disner* comme réfléchi (déjà au IXe siècle, dans les Gloses du Vatican, *disnavi me, disnasti te*) vient encore appuyer le rapprochement avec disjunare, car *desjuner* ou *desjeüner* s'emploient exactement de même. Je rappellerai seulement qu'au moyen âge on emploie particulièrement *disner* au sens actif pour « gorger » un oiseau de proie ; ainsi dans l'*Atre perilleus*, v. 2628 : *L'espervier a disner emprist*, etc., etc. L'ancienne façon de parler *je sui disnez* pour « j'ai pris mon repas » (par exemple dans *Audigier* : *E Dex ! dist Audigiers, com sui disnez !*) n'est pas encore tout à fait disparue : dans le Morvan, d'après M. de Chambure, on dit : *i seu diné* pour « j'ai déjeûné ».

Au reste, ce qui est décisif, c'est que *desjuner* et *disner* sont quelquefois pris l'un pour l'autre dans la même phrase. Dans la *Vie de seint Auban*, v. 1362, on lit :

Ne se desjuneront nis de un disner
Einz ke a Verolame aient fait mener
Le clerc.

Et dans un *Miracle de Nostre-dame* (*Anc. Th. Fr.* p. 336):

J'ay faim, si me vueil desjuner :
Delivrez vous, alez au vin ;
Et vous, fille, tandis Aubin
Alez querre, si disnerons.

[* *Ib.* XIX, 210-12 :

Sire, tout est prest et a point,
Quant il vous plaira a disner.
Il est temps de vous desjuner,
Ce m'est avis.]

La forme *desjeüner*, qui vient, non de disjejunare, mais de *des* et de *jeün*, qui appartient par conséquent en propre au français, se trouve aussi employée indifféremment avec *disner*, par exemple dans ce passage de Froissart, cité par Sainte-Palaye : « Les Gantois se desjeunerent d'un peu de pain et de vin pour tout... Quant cestui disner fut passé, etc. »

On pourrait faire à l'étymologie, évidente à mon sens, qui vient d'être exposée, une objection de forme. Le *j* contenu dans disjunare n'aurait-il pas dû agir sur l'*a* de la terminaison et le changer en *ié*? Ne devrait-on pas avoir *disnier* et non *disner*? Cette objection qui est invincible pour decoenare, discoenare, discinare, deescinare, ne me paraît pas applicable à disjunare. Nous n'avons pas d'autre exemple de mots ainsi construits, et par conséquent on ne peut savoir comment se comporte régulièrement le *j* en pareil cas. Adjutare, qui a donné *aidier*, n'est point tout à fait semblable, le *d* étant de très bonne heure tombé devant le *j*, ajutare. Un exemple qui a beaucoup d'analogie est ma(n)sionata : on a ici en français les deux formes *maisniede* et *maisnede*; mais, à en juger par l'*i* de ces mots et de *maison*, un *j* avait de bonne heure passé par dessus l'*s* de façon à donner majsjone, etc. Disjunare devenant *disner* n'a en somme rien de surprenant.

L'ital. *disinare* ou *desinare* peut venir directement de disjunare, comme *aitare* de adjutare; cependant il n'est pas impossible que, comme on l'a conjecturé [* entre autres d'Ovidio, *Arch. glott.* XIII], il ait été emprunté au français.

[*Romania*, VIII (1879), pp. 95-100.]

DIORÉ.

Ce mot manque dans le dictionnaire de M. Godefroy, et comme il a été ailleurs mal ou incomplètement expliqué, il me semble utile d'en communiquer l'interprétation que je crois bonne. On le lit d'abord dans *Aiol* (éd. Raynaud et Normand, v. 7163, éd. Förster, v. 7164) :

Quant li mangiers fu près, ses veïssiés issniaus
Les serjans por les tables metre sor les estaus
Et a l'aigue doner as diorés vasiaus.

Le glossaire de l'édition française renvoie au roman de la Rose, éd. Michel, I (et non VIII), 308 (voy. ci-dessous), et traduit par « doré ». M. Förster fait la note suivante :

Diorés. Dans le ms. l'*i* est exponctué, par conséquent à supprimer ; il manque alors une syllabe, qui est aisée à suppléer : *ens es dores v.*, *en ches dorés v.*, ou quelque chose de pareil. Mais *di-o-ré* se retrouve ailleurs ; il faut donc le garder, bien que, s'il vient de *deauratus*, il viole de la façon la plus suspecte des lois phonétiques assurées, et on fera bien de chercher une autre étymologie. On trouve le mot dans les trois alexandrins du *Sermo de Sapientia*, 291, 17 : *Ne seiz fer en sele, s'ele n'est dioreie*, et dans le Roman de la Rose (Michel, I, 308 : *Ces coiffes à dorées bendes. Et ces dioré treceor* (donc distinct de *doré* ?)

Il est évident que M. Förster a raison de trouver fort suspecte la provenance de *dioré* de deaurato, lequel a donné et n'a pu donner que *doré*. Je crois que *dioré* peut au contraire fort bien être decorato ; il signifierait alors « paré, orné », et, dans les exemples cités, « décoré », comme on dirait encore aujourd'hui d'un vase, d'une selle, d'un ruban, d'un objet quelconque sur lequel on aurait peint ou gravé des ornements[*1]. Le sens propre de « parer » semble se trouver dans ce vers, que citait récemment M. Bartsch en faisant suivre *dioree* d'un point d'interrogation :

Mauberjon s'est main levee,
Dioree buer i ving :
A la fontaine est alee.
(Bartsch, *Rom. et Past.*, II, 118 ; *Zeitschr.*, VIII, 579.)

[*1. V. Förster dans Wiese, *Die Spr. der Dial. Greg.*, p. 156.]

Je lirais dans ce fragment, cité dans *Guillaume de Dole* :

Mauberjon s'est main levee,
Dioree,
(Buer i ving !) :
A la fontaine est alee.

Et je traduirais *dioree* par « parée » ; cf. les chansons sur *Bele Aelis*[1].

[*Romania*, XIV (1885), pp. 274-275.]

FR. *DÔME.*

On admet généralement que le fr. *dôme* est l'italien *duom*. Diez le dit sans trouver nécessaire de le prouver : « *Duomo*, domkirche, dom, daher fr. *dôme*, esp. *dombo.* » Il remarque ensuite que *duomo* ne peut venir que de dŏmum et non de dōma = δῶμα. Littré s'explique peu clairement : « Dôme. Lat. *doma*, *domatis*, maison, église, qui se trouve dans saint Jérôme, et qui vient du grec δῶμα, maison. L'ital. *duomo*, d'après Diez, vient du latin *domus Dei*, maison de Dieu ; mais pourquoi séparer *duomo* de *doma*, et le rattacher à *domus* ? » Pourquoi ? mais Diez l'avait dit nettement : parce que l'*uo* de *duomo* postule un *o* bref. Au reste, ni l'un ni l'autre ne nous disent comment *duomo*, qui signifie « cathédrale », ou *doma*, qui signifie « maison, église », ont pris en français et uniquement en français le sens de « coupole ». Cela n'offre aucune difficulté pour M. Brachet, qui nous dit simplement : « *Dôme*, venu vers le quinzième siècle de l'italien *domo* (sic) (coupole d'église). » M. Körting remarque avec raison que *dôme* ne signifie « cathédrale » en français que pour désigner une cathédrale d'Italie ou d'Allemagne, mais il fait d'ailleurs de *dôme*, « coupole », le même mot que l'it. *duomo* et l'all. *Dom*.

[*1. Cf. *deoré* dans Adgar, p. 241.]

Le *Dictionnaire général* ne s'éloigne pas de l'opinion reçue depuis Diez et vainement combattue par Littré. *Dôme* est « emprunté de l'ital. *duomo* (dialectal *domo*), m. s. ». Le « m. s. » est insidieux, car le *Dictionnaire général* attribue à *dôme* trois sens : dans le premier, « en Italie, église cathédrale », il est évidemment l'adaptation de l'it. *duomo* ; mais les deux autres, qui reviennent d'ailleurs à un, « toiture ronde », sont complètement inconnus à l'italien. Par là les auteurs se sont dispensés d'étudier, comme ils le font d'ordinaire avec tant de soin et de succès, le passage d'un sens à l'autre.

C'est qu'en fait ce passage est incompréhensible. On pourrait le concevoir s'il s'était fait en sens inverse de celui qu'on admet. Le Dictionnaire de Trévoux, qui regarde le sens de « coupole » comme primitif a pu dire sans absurdité : « Toutes les belles Églises modernes ont des dômes à la croisée. C'est pourquoi *dôme* se prend pour une Église cathédrale. Le *dôme* de Milan, de Florence, etc. Les Italiens les appellent *coupoles*. »

En réalité nous avons affaire à deux mots distincts. Le mot *dôme* est le lat. doma, emprunté au grec δῶμα, qui avait pris le sens de « terrasse de maison » et en général « toiture ». On peut voir les textes que Du Cange a réunis là-dessus. Que du sens de « toiture plate » le mot ait passé au sens de « toiture en calotte », cela n'a rien qui doive surprendre. Ce qui est plus étonnant, c'est qu'on ne rencontre pas le mot au moyen âge. Le plus ancien exemple qu'en donne Littré est d'Olivier de Serres, et cela nous avertit que nous avons sans doute affaire à un mot méridional. Il s'agit d'un pigeonnier, ce qui nous montre bien que *dôme* est un mot populaire et non emprunté au nom italien des cathédrales : « Le *dosme* sur la couverture, dit le grand agronome, portant la principale fenestre pour entrée et issue aux pigeons. » Cette graphie *dosme* se retrouve dans Cotgrave, qui traduit le mot par : « A flat-round lover, or open roofe, to a steeple, banketting-house, pidgeon-house, etc., somewhat resembling the bell of a great watch. » Cotgrave distingue *dosme* de *dome*, qu'il définit assez singulièrement par : « A Towne-house, Guild-hall, State-house, Meeting-house in a Citie (from that of Florence, which is called so). » Évidemment au XVIe s. *dome*, désignant certains édifices italiens, se prononçait avec *o* ouvert, *dosme*, désignant

une toiture hémisphérique avec *o* fermé, et cette dernière prononciation était, suivant l'usage, indiquée par une *s*, qui a laissé sa trace dans l'accent circonflexe de notre mot *dôme*.

Nous avons vu que le mot était sans doute méridional, ce qui explique son absence des textes français du moyen âge. Quant aux textes provençaux, ils sont beaucoup moins abondants et n'ont pas été aussi diligemment dépouillés, en sorte qu'on ne peut s'étonner de ne pas y trouver tous les mots de la langue. Mais le nôtre subsiste encore en provençal sous une forme qui en met l'étymologie hors de doute : Mistral donne le subst. masc. *domo* comme synonyme de *capoucho*, *coupolo*, et en outre avec un sens technique dans la langue des carriers ; or l'*o* de *domo* représente nécessairement un *a* plus ancien ; par conséquent le provençal a possédé au moyen âge un mot *doma* < dōma < δῶμα, qui ne s'est pas conservé dans les textes, et qui, désignant toute espèce de toiture de forme ronde, a passé en français au XVI[e] siècle et y a surtout été employé pour rendre l'it. *cuppola*. Quant à *dome* au sens de « cathédrale », c'est la simple reproduction de l'it. *duomo* et de l'all. *Dom*, qui répondent au lat. dŏmum [1].

Le dictionnaire de Trévoux fait déjà venir *dôme* de doma et c'était aussi, comme on l'a vu, l'opinion de Littré. Mais ni l'un ni l'autre ne séparaient *dôme* de *duomo*, bien que ce soient deux mots d'origine et de signification toutes différentes, ni n'avaient reconnu que le mot, avec une assez grande variété d'acceptions techniques, s'était conservé dans le midi de la France et n'avait été transporté au nord qu'assez récemment [2].

[*Romania*, XXIV (1895), pp. 274-277.]

---

1. Je ne sais au juste comment expliquer l'esp. *dombo*, « coupole », que les dictionnaires qualifient d'ailleurs d' « inusité ». Il faudrait en rechercher l'histoire.

2. Cet article était imprimé quand P. Meyer m'a signalé le mot *doma* en ancien provençal dans un passage où, il est vrai, le sens n'est pas parfaitement clair, dans *Flamenca*, v. 1103-1107 : *Si nom posc guardar una donna | Mal levaria la coronna | Qu'es de lonc sant Peire de Roma, | E mal derocharia* DOMA | *Si non puesc venzer una thosa*. L'éditeur, avec beaucoup de doutes, avait interprêté *doma* par « dame » ; mais cela ne convenait ni pour la forme, ni, à cause de *derochar*, pour le sens : nous avons évidemment ici le *doma* en question (= dōma), avec un *o* long (: *Roma*). M. Chabaneau avait dit à propos de

ELME, OSBERC.

Les mots d'origine germanique, y compris les noms propres, qui figurent dans la *Chanson de Roland* conservent très régulièrement, comme d'ailleurs généralement en français, l'*h* initiale devant une voyelle : *hadir*[1] *het hadur*, *hardit hardement*, *haster*[2] *hasteier haslif*, *heingre*[3], *helt*, *herberge*, *honir honle hontage*, *huese*, *huer*, — *Hamon*, *Henri*, *Herman*[4].

ce passage qu'il faut « traduire *doma* par *dôme* » (*Rev. des langues romanes*,
2e série, I, 32). — P. Meyer m'indique encore le nom de lieu *Dome* (le *Dict.*
des Postes écrit à tort *Domme*) dans la Dordogne, appelé en latin, au XIIIe s.,
Doma, *Castrum de Doma*, *Mons de Doma*, *Castrum de Monte Domae*, en fr.
Dome, *Dosme* et *Mont de Dome* (voy. le *Dic. top. de la Dordogne*). Ce lieu est
mentionné sous la forme *Doma* dans une pièce d'Arnaut Daniel (éd. Canello,
p. 107, et voir la note de M. Chabaneau, p. 221). Quant au nom du Pui de
Dôme, il y a lieu d'hésiter à cause du nom ancien de la divinité du lieu, le
Mercurius Dumias (voy. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, I, 106-108).

1. Je donne aux mots la graphie correcte qu'ils ont dû avoir, pour ce qui
ne concerne pas le fait étudié.

2. Au v. 2277 O porte *Met sei en piez e de curre sastet*, M *Inpeç se driçe del*
corer si saaste (cf. T CXXI, 8 *Sur piez se met de courre ne se targe*). Michel
conserve la leçon d'O, Génin lit *s'aastet* (il traduit simplement : « et de cou-
rir »), M. Hofmann *s'aatet*, tous les autres éditeurs lisent *se hastet*. La leçon de
Hofmann est de tout point inadmissible, *aater* n'existant pas à côté d'*aatir* ; *se*
hastet ferait admettre la suppression d'une *h* initiale par le copiste d'O. Je crois
qu'il faut lire *s'ahastet*. Le verbe *ahaster* n'a pas, que je sache, été encore
signalé, mais il est parfaitement correct, et le subst. *ahaste* est dans Godefroy.
Un copiste antérieur à O aura omis l'*h* médiale, ce qui est plus facilement
compréhensible : c'est cette leçon, *saaste[t]*, qui est conservée dans M ; un
autre copiste a omis, ce qui s'explique très bien, le premier des deux *a* deve-
nus consécutifs : *sastet*. [* urguet : adastet *Gl. Reich.* 1149.]

3. Le mot est certainement allemand, comme le remarque M. Förster dans
une note fournie au *Glossaire* de M. Gautier ; mais il est douteux qu'il corres-
ponde à hager. Je ne vois aucune raison pour regarder *haingre* et non
heingre comme la forme primitive. Notons à ce propos que l'anc. fr. *heingre*
a presque toujours, contrairement à ce que dit Diez, un sens favorable : voy.
les exemples dans Godefroy, auxquels on pourrait en ajouter d'autres (*Fabl.*,
LXII, 218 ; Beaumanoir, *Lai*, 75).

4. L'un des pairs, toujours associé à Bérenger, est appelé *Otes* au v. 795

Deux mots seuls font exception, et présentent une forme sans *h* à côté d'une forme avec *h*. On a d'un côté *helme* (*healme*) et de l'autre *elme*, d'un côté *halberc* et de l'aure *osberc*. L'absence de l'*h* ne saurait être imputée au copiste d'O, car on voit l'*e* final du mot précédent s'élider devant l'*e* d'*elme* et l'*o* d'*osberc* :

994 des osbercs (*lisez* dosbers) sarrazineis.
1326 Lelme li freint.
1798 Dosbercs e de helmes (*lisez* delmes).
2288 Sil fiert en lelme.
3916, 3926 sor lelme.

C'est au contraire la forme avec *h* qui pourrait bien appartenir aux copistes ; elle n'est jamais, que je sache, attestée par la mesure du vers [1].

Comment peut s'expliquer cette exception à la phonétique normale ? Du moment qu'il s'agit de noms d'objets, nous sommes autorisés à chercher dans leur provenance la raison de leur forme particulière. L'*h* germanique a disparu sans laisser de traces dans le midi de la Gaule, tandis qu'elle s'est maintenue dans le nord. On peut croire que les heaumes et les hauberts venus du midi, soit qu'ils y fussent fabriqués, soit qu'ils ne fissent qu'y être entreposés, étaient recherchés dans le nord et y pénétraient avec leur nom méridional. Qu'on lise la laisse LXXVII

---

dans O (son nom manque dans V), *atuin*, par une faute évidente, au v. 2187 (V donne ici *Astolf*, autre faute). Les éditeurs, sauf M. Hofmann qui lit *Atun*, ont corrigé en *Oton*. Ce qui complique un peu la question, c'est que différents textes (entre autres la *Karlamagnus Saga*) appellent ce guerrier *Haton* ; mais cela n'autorise pas à voir dans *atuin* un exemple de la chute de *h*.

1 Il est intéressant de rapprocher des leçons d'O, pour les vers qui attestent la chute de l'*h* d'*elme* et d'*osberc*, les leçons de M et des renouvellements : 994 M *dosbergi saragoçes*, T *de haubers sarrasinois*, M *dauberc sarragoceis*, C *ou aubers saracis* ; — 1326 M *Lelmo li fraç*, manque R ; — 1798 M *Duberg e delmi*, manque R ; — 2288 M *Desor li elme*, V C *Lelme li froisse*, P *Amont sor liaume*, T *Dessus son elme*, L *De sor son yaume* ; — 3916, 3926 manquent. On voit qu'en somme, malgré quelques remaniements, les mss. autres que O en confirment pleinement la leçon sur ce point.

du *Roland* d'Oxford (v. 994-998) et on n'aura guère de doutes à ce sujet :

> Paien s'adubent d'osbers *sarrazineis*...
> Lacent lor elmes mult bons *sarraguzeis*,
> Ceignent espees del acer *vianeis*,
> Escuz unt genz, espiez *valentineis*.

On pourrait objecter qu'il s'agit là de païens ; cependant les épées de Vienne et les écus de Valence devaient être à l'usage des chrétiens ; d'ailleurs au v. 3916 on voit Pinabel frapper Tierri sur « l'elme de Provence ».

Ces témoignages ne sont d'ailleurs pas isolés : M. Schirling, dans sa dissertation sur *Die Vertheidigungswaffen im altfranzösischen Epos* (Marburg, 1887, [**A u. A.*, LXIX] p. 66) ne relève pas moins de 70 mentions de provenance pour le heaume dans nos chansons : 24 se rapportent à Pavie, 10 au Poitou, 3 à la Grèce, 3 à Aquilée, 2 à la Turquie, 2 au pays des Sarrazins en général, une à Vienne, à l'Afrique, à l'Arabie, à Bisterne(?), à Burie(?), à Carthage, à la Castille, à Otrante, à la Perse, à l'Esclavonie, à l'Espagne, à la Syrie, à Tyr, à Tudèle ; un vers curieux de *Doon de Maience* attribue des heaumes excellents à « Berenguier, un fevre poitevin qui mout sot du mestier ». En regard de ces passages, et de six qui attribuent des heaumes à la Bavière, il n'y a pas d'autre provenance septentrionale mentionnée que l'Amiénois une fois, Mâcon et Senlis une autre [1]. Il en est de même des hauberts : les chansons de geste les font venir du Poitou, de Vienne, de Grèce, d'Arabie, de Carthage, du pays des Sarrazins ou des païens, ou de Russie, ce qui revient au même, exceptionnellement de Cambrai ou de Chambli (Schirling, p. 37). Il est clair, d'après cela, que c'était du midi que venaient ou étaient censées venir les pièces d'armures les plus estimées, et cela nous explique fort bien la forme particulière *elme* à côté de la forme purement française *helme* [2].

---

1. Je ne sais ce qu'est *Dordone*, qui figure dans *Aspremont*. M. Schirling note : « aujourd'hui Dordogne sur l'Oise » ; j'avoue ne pas connaître cette localité.

2. Le *Roland* n'est naturellement pas le seul à dire *elme* (plus tard *eume*,

L'absence d'*h* n'est pas la seule singularité du mot *osberc*. Si le mot vient, comme on ne saurait guère en douter, de l'allemand *halsberc*, il nous présente en outre *o* = *au* = *al* à une époque ou au moins dans un texte où il n'y a pas encore d'exemple même de la vocalisation de *l*. Cette difficulté m'a tellement frappé que, dans le glossaire de mes *Extraits de la Chanson de Roland*, j'ai cru devoir laisser douteuse l'origine du premier élément de ce mot. Aujourd'hui je pense pouvoir l'expliquer également par l'origine provençale de cette forme. L'*l* s'est vocalisée certainement de meilleure heure dans le midi que dans le nord[1]. Les plus anciens textes provençaux nous offrent déjà *au*, *eu*, *ou*[2] tandis que la vocalisation au moins graphique est rare dans les textes français du XII[e] siècle. Il est

---

eame, *eaume*, *iaume*, *aume*, *erme*, *esme*) sans *h*. Voyez les exemples dans Schirling, p. 58 ss. La forme avec *h* se trouve d'ailleurs souvent dans les mêmes poèmes.

1. Ce n'est pas que dans le nord les exemples de la vocalisation, au moins sporadique, soient aussi récents qu'on le dit ordinairement. M. Förster n'écrirait plus à coup sûr (*Zeitschr.*, I, 566) que la vocalisation n'a pas commencé avant le dernier tiers du XII[e] siècle (cf. *Cligès*, p. LXIX). Mais il n'est pas plus exact de regarder avec M. Weigelt (*Zeitschr.*, XI, 89) un exemple de 1044 comme le plus ancien. Si les cas de vocalisation que M. Waltemath a cru trouver dans des chartes mérovingiennes reposent sur des erreurs, on en pourrait signaler de certains en grand nombre dès le X[e] siècle. Je me borne à relever, dans les fragments de chartes de cette époque publiés par M. Grandmaison (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XLV-XLVI, tirage à part, Paris, 1886), des exemples comme *Girau* 941, *Raunaudus* 950, *Girous* 978-983, etc. L'étude des noms de lieu en fournirait pour la même époque ou à peu près en grande abondance.

2. Boèce : *eu*, *euz*, *s'auça* ; Év. de S. Jean : *au*, *eu*, *deus*, *euz*, *autre*, *jauz*, *moutas*, etc. ; Noël : *mout*, *deu*, *au* ; Versus Mariae : *aut* = *aus*, *queu*, *deu*, *eu*, etc. Dans le *Sponsus*, de la région poitevine, on trouve également *eu*, *deu*, *nou*. — On voit, pour le dire en passant, que la vocalisation se produit après *e*, *o* aussi bien qu'après *a* ; je ne crois nullement, pour ma part, à l'opinion émise plus d'une fois par M. Förster (en dernier lieu dans la préface de *Cligès*, p. LXIX), d'après laquelle l'*l* se serait vocalisée après l'*a* plus anciennement qu'après les autres voyelles.

donc très admissible qu'on ait dit *ausberc*[1] pour *halsberc*[2] dans le midi dès l'époque mérovingienne[3]. Le mot fut importé en France avant la réduction de *au* à *o*, c'est-à-dire sans doute avant le commencement du IX[e] siècle : dès lors, quand les *au* devinrent *o*, *ausberc* partagea le sort commun et devint *osberc*[4]. Ainsi la forme particulière de ce mot nous démontre doublement la grande extension dans la France du nord, au moins au XI[e] siècle et sans doute dès le VIII[e], du commerce des armes fabriquées ou vendues par des méridionaux[5].

[*Romania*, XVII (1888), pp. 425-429.]

EMPREU.

Dans sa note sur le vers 3167 du *Chevalier au lion*, M. Förster explique l'expression de l'anc. fr. *empreu* et renvoie aux nombreux exemples qu'en allèguent, jusqu'au XVI[e] siècle, les

---

1. Inutile de faire remarquer qu'*ausberc* est bien la forme provençale constante.

2. Notons que le fr. *halberc hauberc* nous offre un exemple frappant de la haute antiquité de la chute de *s* sonore (*Rom.*, XV, 618) ; il est vrai que l'*s* se trouvait ici prise entre *l* et *b*. Cf. Diez, *Et. W.* I, *usbergo.*

3. Nous avons malheureusement trop peu de documents sur cette époque pour décider la question par des preuves.

4. L'it. *osbergo* vient sans doute du français, la variante *usbergo* peut-être directement du provençal.

5. Cet article était écrit quand j'ai lu le travail, remarquable à tant d'égards, de M. Suchier, *Le français, le provençal et leurs dialectes* (*Grundriss der romanischen Philologie*, t. III). L'auteur a remarqué aussi la forme provençale de *osberc* : « Si, dit-il (p. 664), la Chanson de Roland a vraiment l'Anjou pour patrie, on s'explique d'autant plus facilement *osberc*, au lieu de l'habituel *halberc*, par l'*ausberc* des dialectes provençaux voisins : le nom sera venu avec la chose. » Mais *osberc* n'est pas propre au *Roland* (voy. Schirling ; les notations *auberc*, *aubert* sont dues à l'influence de *hauberc*, *haubert*), non plus qu'*elme*, et si l'on peut admettre que ces mots venaient particulièrement du Poitou, ils se sont répandus dans toute la France du nord, sans détruire d'ailleurs leurs concurrents nationaux, *halberc* et *helme*.

[* Add. *anste* (*hanste*) et, d'après Thomas, *sarrazin*.]

divers lexicographes. *Empreu* se trouve le plus ordinairement comme début d'une série qui continue par : *et deus et trois et quatre*; il est donc synonyme de *Un* employé pour compter, notamment à certains jeux. Il n'a pas disparu de l'usage vivant : *empró* est à la fois le début et le nom d'une célèbre formulette de jeu usitée à Genève qui a fourni à Blavignac le titre de son curieux volume : *l'Empró genevois* (Genève, 1875). On en a même tiré à Genève le verbe *emprôger*, qui signifie réciter cette formulette. On a proposé pour ce mot diverses étymologies. Blavignac (p. 9-10) hésite entre le grec ἐν πρώτῳ et « une contraction de l'*in principio* des Latins ». M. Tobler paraît avoir compris *empreu* comme venant de in pro, ce qui ne conviendrait que si le mot avait le sens de « en avant » qu'il lui attribue. « Le mot, dit M. Förster, n'aurait-il pas été répandu par les scribes et notaires, qui rendaient la formule latine *in primo*, abrégée en *in pr°*, par *impro*, plus tard populairement *empro*, *empreu*, comme nous disons par exemple *exoffo* au lieu de la formule complète *ex officio* ? » Cela paraît peu probable, et j'aimerais mieux, s'il fallait admettre ici du latin de chancellerie, recourir avec Blavignac à *in principio* qu'à *in primo*, qui me paraît avoir été peu usité.

Si l'on songe que nous avons affaire ici à une formule consacrée, on sera porté à admettre une autre origine et à reconnaître dans le méridional *pro* et le fr. *preu* le substantif ordinaire *pro*, *preu*, « profit, » de prode. *En preu* correspond au *feliciter* de tant de débuts. Cette explication convient à merveille à une formule où il s'agit de nombres. On sait que, d'après des croyances superstitieuses très répandues, compter porte malheur; il est donc tout naturel qu'on ait remplacé *un* par une parole de bon augure, après laquelle on n'hésitait plus à dire : *et deus et trois et quatre*, etc.

Les formes *empreut* (lisez ainsi au lieu d'*emprent*), *emprut*, citées par M. Godefroy, ne peuvent que confirmer cette explication ; *empreux* n'est que graphique. *Emprun* est un curieux exemple d'assimilation par étymologie populaire : « On tient que si celuy qui a le hoquet conte son premier hoquet, en disant *un* ou *emprun*, il n'aura que celuy là. » On a visiblement fait reparaître *un* dans le mot qui avait pour fonction de le remplacer. — *Empreuf* est plus singulier ; il se trouve dans une

moralité du XVe siècle et rime avec *neuf*; on peut y voir un exemple à joindre à ceux de l'*f* remplaçant une dentale finale ou chercher une autre explication. En tout cas *empruef* cité par Sainte-Palaye comme de Wace n'a rien à voir ici ; c'est l'adverbe connu qui répond à in prope.

M. Godefroy remarque en terminant : « Le simple de ce mot, *preu*, est très employé en langage d'écolier pour désigner le premier à jouer dans les jeux. » Je crois qu'il n'y a aucun rapport entre les deux mots. Les écoliers disent non *preu*, mais *prĕ*, avec un *ĕ* ouvert ; et ce mot est une simple abréviation moderne et parfaitement consciente de *premier*, comme *se* et *der*, qui accompagnent ordinairement *pre*, sont des abréviations de *second* et *dernier*. L'emploi d'ailleurs n'est pas le même : *pre, se, der*, désignent les rangs que chacun veut respectivement avoir dans le jeu, ce sont des ordinaux ; tandis qu'*empreu* remplace un nombre cardinal et s'emploie, comme le dit fort bien Trippault (cité dans Godefroy), « quand on commance a compter, au lieu que plusieurs disent : Et un [1] ».

[*Romania*, XVII (1888), pp. 100-101.]

A L'ENVI. Voir ci-dessous l'article *Étymologies françaises.*

ESTRUMELÉ.

I

Dans la première édition de son *Aucassin*, M. Suchier avait traduit *estrumelé* par « déguenillé, qui a les jambes nues ». Je fis remarquer (*Rom.* VIII, 293) que « si *estrumelé* venait de *trumel*, il ne pourrait signifier autre chose que « privé de jambes », comme *esnasé*, [*esgareté*, *essorillé*], etc. [signifient « privé de nez, de jarrets, d'oreilles, etc.] », et je lui attribuai le sens de « cou-

[* 1. J. Bodel, *S. Nicolas* (p. 187) : *Son giet. Diex le meche en mon preu !* (Jeanroy). *S. Laur.* 5639 : *preu, deux et trois* ; *Pass. Greb.* 27726 ; H. Est., *Conform.*, p. 146 = ἓν πρῶτον (Nyrop).]

vert d'écrouelles, de tumeurs », le tirant de strumella, dim. de struma. M. Suchier a adopté cette explication dans sa seconde édition. M. Gaspary vient de la contester (*Zeitschr.* V, 99). D'après lui, « quand Haucebier dit à Renoart (*Alesch.* 6377) :

> Tortus *estrumelez*
> Par Mahomet, tu sembles bien desvez...

et que celui-ci répond :

> A vos qu'en tient se ai dras despannez ?

on ne peut admettre d'autre sens pour le mot que « déguenillé ».

L'exemple est mal choisi. L'édition Jonckbloet, dont s'est servi M. Gaspary, est faite pour ce morceau d'après le ms. La Vallière 23 (actuellement fr. 24369), qui n'a guère d'autorité. L'édition Guessard et Montaiglon, qui a emprunté ce passage au ms. 1449 (le ms. de l'Arsenal ayant une lacune), a un texte beaucoup meilleur (p. 202) :

> Dist Aucebiers : « T'es fol escervelez...
> Tes dras ne valent deux deniers moneez... »
> Dist Rainoars : « Or ne me ramponez :
> A vous que monte se j'ai dras despanez ? »

Estrumelez est une faute d'un copiste pour *escervelez*, et le même copiste ou un autre a passé le vers qui seul donne son sens à la réponse de Rainouart.

Cet argument écarté, il faut reconnaître que le mot *estrumelé* se trouve presque toujours accompagné d'autres adjectifs qui indiquent en effet un habillement misérable et défectueux. Voici les exemples que j'en ai recueillis :

Aleschans, 3579 :
> Vit Rainouart qui estoit strumelés
> Les jambes arses et les jenous tostés,
> Tous ses drapiaus ot rous et despanés [1].

Gaidon, 1199 :
> Mal fu vestus, si fu estrumelez,
> Et comme fous fu par lius bertaudez.

---

1. Le morceau auquel appartient ce vers ne se trouve que dans le ms. de l'Arsenal.

Huon de Bord., 4069 : Quant li ribaut nu et estrumelé
Oent ces mos, s'ont grant joie mené.

Chev. au Cygne (Reiff.), 7734 : En dis lieus se sont mis ribaut estrumelé...
9126 : Dist un taffur liegois granz et estrumelés [1].

Chev. au Barizel, 584 : Por chou qu'il le voient si nu,
Si grant, si fort et si membru,
Si lait, si teint et si hallé,
Jusqu'as cuisses estrumelé [2].

[* *Loquifer*, ms. Ars. f° 121 v° : Dist Clarions : Ja mar en parlerés ;
Il (Rainoart) ne va més ensi estrumelés ;
N'est pas descaus ne n'a dras despanés,
Ains est vestus com rois ou amirès.]

Aucassin : Cil a ces viés capes eréses e a ces viés tateceles vestues, qui sont nu et decaus et estrumelé, qui moeurent de faim et de soi et de froit et de mesaises.

Il semble bien résulter de tous ces passages, et notamment de l'avant-dernier [*Chev. au Barizel*], qu'*estrumelé* se rattache à *trumel* et signifie « privé du vêtement des jambes » ; toutefois, pour que ce sens fût assuré, il faudrait que *trumel* eût eu ce sens de « vêtement des jambes », ce qui n'est pas impossible (cf. tibia et *tige de botte*), mais ce qui n'est attesté, à ma connaissance, par aucun passage. Il ne serait pas non plus impossible qu'*estrumelé* signifiât « aux jambes brûlées, abîmées par le feu ». Cf. ce qui est dit de Rainouart au second des vers cités ci-dessus ; on reproche souvent aux ribauds de se rôtir les jambes au feu (autre chose est d'avoir *les mustiaus cuiz*, c'est-à-dire d'avoir eu, comme les énervés de Jumièges, les muscles des jarrets détruits par le fer rouge). Quoi qu'il en soit, et en attendant qu'un passage plus

---

1. *Estrumelé* figure au glossaire de Gachet d'après ces deux passages. Gachet remarque que Reiffenberg, dans le premier, rattache *estrumelé* à l'all. *sturm*, et dans le second ne le traduit pas. Pour lui il le rapproche de *trumel*, « jambe », et croit qu'il signifie « aux grandes jambes, agile ».

2. Barbazan (*L'Ordene de Chevalerie*, etc., p. 227) donne pour ce vers *Dusques as cuisses desnué* ; c'est la leçon du ms. de Notre-Dame M 7 ; celle où se trouve *estrumelé*, et qui doit être la bonne, est dans le ms. 837, d'après lequel Sainte-Palaye a cité le mot.

clair tranche la question, il me paraît en effet maintenant qu'*estrumelé* n'a rien à faire avec strumella.

[*Romania*, X (1881), pp. 399-401.]

II

Mon savant ami M. Aug. Scheler me signale un intéressant passage où figure ce mot et qui m'avait échappé. C'est dans le *Conte* si curieux *des hiraus*, de Baudoin de Condé, qu'il a publié (*Dits et Contes de Baudoin de Condé*, Bruxelles, 1866, p. 153 ss.). Ce passage présente, il est vrai, des obscurités et des difficultés particulières, et je le reproduis ici en l'accompagnant de quelques remarques critiques et explicatives; mais il ne laisse guère de doute sur le sens d'*estrumelé*, qui signifie bien « privé du vêtement des jambes »[[1]]. Le poète dépeint les hérauts d'armes du temps passé, qui menaient ce que nous appellerions aujourd'hui une vraie vie de Bohême, et il termine en racontant que, même dans les froids hivers, ils allaient perdre à la taverne, à boire et à jouer au *tremel*, tous leurs gains et même leurs vêtements.

Tout ert porté en lor taverne...
Et lues beu et tremelé.
Lors seoient estrumelé
Li uns vers l'autre a cest feuier [2],
S'ierent rosti jusqu'as ciuier (?)
Et tapiné [3] de chi as re[i]ns.
N'avoit a Paris ne a Reins [4]

[* 1. Cf. *Fabl.* LXII, 244 ss.]

2. Les quatre mss., d'après l'éditeur, portent cette leçon, et *ciuier* au vers suivant; il faut donc la garder, semble-t-il, plutôt que d'introduire le pluriel dans les deux mots uniquement à cause de *as* au v. 508.

3. C'est la leçon de B ; A a *dapiné*, C et Br. *despané*, leçon adoptée par M. Scheler, mais qui a bien l'air d'une correction de copiste, outre que *despané* ferait double emploi avec *estrumelé*.

4. C'est la leçon du seul ms. B, ce qui la rend douteuse ; les trois autres ont *n'a Relens* ; mais M. Scheler donne de bonnes raisons pour rejeter cette leçon.

Tans tapis, au voir dire, en anbes
Ces deux viles, com en lor jambes.

Voici comment j'essaierais de traduire : « Alors, nu-jambes, ils s'asseyaient l'un en face de l'autre près du foyer. Ils étaient [bientôt] rôtis jusqu'aux....(?)[1], et *tapinés* jusqu'aux reins. Il n'y avait pas dans les deux villes réunies de Paris et de Reims autant de tapis qu'en leurs jambes. » J'ai déjà signalé les plaisanteries fréquentes au moyen âge sur les ribauds qui se rôtissent les jambes au feu ; il faut y joindre ces vers qui, si je ne me trompe, nous donnent un nouveau mot ou au moins un nouveau sens. *Tapin* devait signifier ce qu'on appelle aujourd'hui « maquereau », c'est-à-dire « une tache qui vient aux jambes quand on s'est chauffé de trop près ». Le mot était employé presque uniquement au pluriel, et *tapins* se prononçait à peu près comme *tapis*, d'où le jeu de mots de Baudoin[2]. J'ajouterai que la difficulté qui m'avait surtout empêché de donner à *estrumelé* le sens que je lui reconnais maintenant, c'est que je ne connaissais pas *trumel* au sens de « vêtement de jambe ». Il était cependant facile de le trouver dans Littré, où on lit, à l'historique de l'art. *Trumeau*, cette citation :

Or a chaperons bons et beaux,
Or a chauces et blans trumeaulx (Eust. Deschamps).

Littré traduit entre crochets *trumeaulx* par « caleçons » ; ce n'est peut-être pas tout à fait exact, car ce qui répondait aux caleçons, c'étaient les *braies* ; mais il est clair en tout cas que les *trumeaulx* sont ici, comme les *chauces* et les *chaperons*, des pièces du vêtement. On en trouverait sans doute d'autres exemples.

[*Romania* X, (1881), pp. 590-591.]

---

1. M. Scheler corrige *ciuier* en *cuiers* et soupçonne un dérivé de *cutis*.
2. « Le poète, dit M. Scheler, compare à des tapis les morceaux de toute couleur cousus sur les vêtements des hiraus. » Non : il s'agit de leurs jambes et non de leurs vêtements.

ÉTYMOLOGIES FRANÇAISES.

Les observations qu'on va lire, et qui pourront être suivies d'autres remarques du même genre, se rattachent immédiatement au *Dictionnaire* de M. Littré. Ce grand ouvrage, dont les mérites sont reconnus de tous, mais dont on ne peut encore apprécier justement l'immense utilité, offre, comme on le sait, une partie étymologique, qui n'est ni la moins importante ni la moins remarquable. L'illustre auteur applique à la recherche des étymologies la méthode rigoureuse qui a renouvelé cette science, et qui, au moins dans ce domaine, était avant lui presque inconnue en France. Pour tous les mots qui sont enregistrés dans l'*Etymologisches Wœrterbuch der romanischen Sprachen* de Frédéric Diez, M. Littré a naturellement mis à profit les études et les résultats du maître ; il s'est comporté d'ailleurs avec toute la liberté qui est la première condition des recherches scientifiques et s'est souvent écarté de son guide. Un grand nombre de mots français sont restés en dehors du cadre de M. Diez et ne pouvaient être négligés par M. Littré : pour la plupart il a trouvé un secours considérable dans le *Dictionnaire étymologique* de M. Aug. Scheler, travail d'un véritable mérite, malgré des erreurs et des témérités qu'il est bien difficile d'éviter quand on embrasse pour la première fois toute l'immense matière étymologique d'une langue. D'autres sources ont été plus négligées par le savant lexicographe ; je place au premier rang nos anciens recueils de mots français, depuis les glossaires du XIII[e] siècle jusqu'aux grands Dictionnaires du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, qui viennent bien souvent en aide à l'étymologiste en lui apprenant l'histoire, le sens primitif, et dans certains cas l'origine même de beaucoup de mots. — Quoi qu'il en soit, le *Dictionnaire* de M. Littré peut être considéré, au point de vue étymologique, comme représentant le dernier état de la science, c'est-à-dire le résumé de tout ce qui a été établi par les travailleurs précédents, augmenté et contrôlé par les recherches et la critique d'un savant de premier ordre. Les étymologies qu'il

contient peuvent se diviser en trois groupes : 1° celles qui sont assurées et indubitables; 2° celles que l'auteur ne propose ou n'admet que sous forme d'hypothèse et qui demandent à être confirmées ou détruites par des recherches nouvelles; 3° celles qui sont admises comme vraies, et qui cependant ne résistent pas à une critique approfondie. Je ne m'attacherai pas à la première série, bien qu'elle puisse donner lieu à des observations de plus d'un genre : il ne suffit pas, en effet, pour la satisfaction du savant, que l'étymologie d'un mot soit assurée; il a besoin encore de se rendre compte des conditions où s'est opérée la transformation de ce mot, et des différentes phases de son histoire, tant au point de vue du sens qu'à celui de la forme; et les solutions données par l'auteur du *Dictionnaire* à ces diverses questions peuvent naturellement être parfois discutées. Mais je me bornerai, dans les observations que j'aurai l'honneur de soumettre à la *Société*, à relever, soit des étymologies fausses, soit des étymologies pour lesquelles les hypothèses proposées ne sont pas satisfaisantes ou pour lesquelles au contraire on aurait pu admettre sans hésitation une de ces hypothèses. Je ne présenterai ces remarques que sur des mots dont je crois pouvoir donner d'une façon certaine l'étymologie véritable.

Ces notes se sont formées de deux manières. Tantôt mes lectures et mes réflexions m'avaient suggéré et démontré une étymologie que je n'ai pas retrouvée dans le *Dictionnaire*; tantôt, en consultant l'ouvrage de M. Littré, j'y ai trouvé une étymologie qui m'a paru suspecte, et j'ai cherché à découvrir la bonne. Celles de mes rectifications qui ont la première origine se distinguent naturellement par le nombre plus grand d'exemples que je peux citer à l'appui; pour les secondes, je me suis souvent servi de ces anciens *Dictionnaires* dont M. Littré aurait pu, je crois, faire un usage plus fréquent.

Je me permets de présenter ces notes comme un hommage et, je l'espère, comme un tribut pour une nouvelle édition, à l'auteur de l'œuvre scientifique à la fois la plus considérable et la plus nationale que la France ait vue dans ce siècle. Collaborer à cette grande œuvre, même dans la mesure la plus modeste, c'est à la fois un plaisir et un honneur.

1. — BOUVREUIL.

« Mot à mot *petit bœuf*, par une de ces comparaisons que les noms des animaux présentent non rarement : roitelet, moineau, pierrot, etc. »

Telle est l'explication de M. Littré. Je ne saisis pas bien le rapport que l'auteur indique entre les trois noms d'oiseaux cités plus haut et le surnom de « petit bœuf » donné à la pyrrhule vulgaire. Mais l'explication en elle-même laisse à désirer pour le sens et pour la forme. Pour le sens : car il est difficile de saisir aucune ressemblance entre ce joli petit oiseau et un bœuf; — pour la forme : car on ne voit pas d'où viendrait l'*r* qui dans le mot *bouvreuil* est intercalée entre *bouv-* (bov-) et le suffixe diminutif. La pyrrhule vulgaire a d'autres noms en France, très semblables à celui qui est le plus usité : M. Littré indique lui-même *bouveret*, *bouveron* ou *bouvron*, *bouvreux*. Il faut remarquer dans les formes *bouveret* et *bouveron* l'*e* interposé entre le *v* et l'*r*; cet *e* est certainement primitif; il est tombé, comme il arrive souvent en français, entre une labiale et une liquide. Nous avons donc dans *bouv(e)reuil* un mot composé de trois éléments : *bouv-er-euil*. Le second de ces éléments, d'après des analogies nombreuses, doit être le suffixe ar(ius) qui donne en français *ier* s'il est accentué, *er* s'il se trouve avant l'accent. Nous arrivons ainsi à une forme *bov-ar-iolus, diminutif de *bovarius, forme du latin vulgaire pour boarius. Ce *bovarius, dans l'usage rustique, remplaçait évidemment bubulcus, et il a passé en français sous la forme *bouvier*. Le *bouvreuil* est donc, non pas un *petit bœuf*, mais un *petit bouvier*, et il mérite ce nom. En effet cet oiseau suit volontiers le laboureur qui promène la charrue dans son champ, pour se nourrir des vers ou des graines qui sont mis au jour. Il passe même pour pincer les bœufs et les aiguillonner ainsi à sa façon, comme le montre un de ses noms allemands, *Bullenbeisser* (mordeur de taureaux), et son nom anglais, *bulfinch* (pinson de taureaux). En France même, au rapport de Salerne (*Hist. nat. des oiseaux*, p. 257, cité dans Buffon), il est appelé aussi *bouvier*[1],

1. Le *Dictionnaire* de Trévoux ne donne même que *bouvier*; il ajoute que cet oiseau suit les bœufs pour gober les mouches qui s'attachent à eux. Mais

d'où les diminutifs amicaux *bouveret*, *bouvereuil*, *bouveron*. On retrouve ces diminutifs, appliqués à une dénomination tout à fait analogue, dans le nom de la *bergerette* ou *bergeronnette*.

2. — *CAHIER.*

M. Littré et M. Diez se sont diversement trompés sur ce mot. Voici l'article de Diez (*Etymol. Wb.*, 2e éd., II c, p. 236). « Si on regarde *cayer* (c'est l'ancienne orthographe) comme venant du pic. *coyer* (*quoyer* Hecart), comme *frayeur* de *froyeur*, il peut être contracté de *codicarium*, dérivé de *codex*, et connu d'ailleurs du latin, bien que dans un autre sens. Nicod remarque déjà : « *Cayer* semble qu'il vienne de *codex*, pourtant les Picards disent « *coyed*, et semble que le françois debvroit dire *cayed*. » Ducange et autres tirent ce mot de *quaternio*, qui en bas-latin désigne quatre feuillets cousus ensemble, mais *quaternio* aurait tout au plus donné *cargnon* : ce mot se rencontre à peu près, sous la forme *careignon*, etc. [1] » Voici maintenant l'article de M. Littré : « Origine obscure. Les mots des autres langues romanes, ital. *quaderno*, catal. *cuern*, se rapportent au bas-latin *quaternum*, cahier de quatre feuilles; serait-il possible que *quaternarium* eût été contracté en *quaier*? Il y a dans l'ancien français *carreignon*, cahier [de *quaternio*]; par conséquent *quaternarium* aurait donné *carreier*; pour de là passer à *cahier*, il faut admettre une forte altération, non impossible en un mot très vulgaire. On trouve *cahier de chandelles* (Godefroy, *Annotations sur l'histoire de Charles VI*, p. 708) qui signifie probablement un paquet de quatre chandelles et qui se montre encore sous la forme *cahoer*. Ces rapprochements portent à considérer *cahier* ou *cahoer* ou

---

je ne suis pas sûr que la description de ce *bouvier* réponde bien à notre *bouvreuil*. — Une variété du *bouvier*, d'après le même dictionnaire, est le *borin*; ce nom répondrait à boarinus; mais Buffon donne *borin* comme le nom *génois* d'une espèce de fauvette (t. IX, p. 178).

1. Cette étymologie n'est pas nouvelle; elle a été donnée par Ménage, qui d'abord avait proposé scoparium, et figure dans tous les dictionnaires du XVIIIe siècle ; comment a-t-elle pu échapper à M. Diez ? M. Scheler la rapporte, et, chose étrange, ne se décide pas entre quaternum et codicarium.

quouez, comme une dérivation très irrégulière de *quaternarium*, et écartent d'autant la conjecture de Diez qui proposait de rattacher *cahier* à une forme *codicarium*, livre. »

Il est tellement étrange que deux savants comme MM. Diez et Littré aient méconnu un mot aussi simple qu'il faut sans doute attribuer leurs erreurs à l'orthographe ridicule et vraiment barbare que l'Académie a adoptée pour ce mot. Rétablissez l'orthographe que M. Littré cite lui-même au XIIIe siècle, *quaier*, et il n'y a qu'à ajouter l'*n* finale, qui est tombée comme dans *enfer(n)*, *hiver(n)*, *jour(n)*, *four(n)*, etc., mais qui existait certainement au XIIe siècle, pour retrouver, dans la forme *quaiern*, le *quaderno* italien, *cuaderno* esp., *cazern* prov., et *cuern* catalan. Le fait est si évident qu'il est inutile d'insister sur les petites méprises secondaires des deux lexicographes. Je remarquerai seulement que les formes *quouer*, *coer*, *coyer*, rappellent les formes analogues *Noel* de natalis et anc. fr. *noer*, *nouer* de natare (le cat. *cuern* paraît avoir subi une transformation du même genre). — Quaternionem a donné *caergnon* d'où *caregnon*, quaternarium aurait donné, non pas comme le dit par distraction M. Littré, *carreier*, mais *caernier carenier*; le même radical, avec le suffixe *ett*, a donné *caernet* ou *carenet*, d'où notre forme actuelle *carnet*. M. Littré, au mot *carnet*, le fait venir en effet de quaternetum (écrit ainsi par erreur pour quaternettum), mais il regarde ce mot comme un diminutif de quaternio, tandis qu'il vient de quaternum. Le prov. *cazern* a donné le dim. *cazernet*, lequel a passé en français sous la forme *casernet*, qui est ainsi un doublet de *carnet*, avec le sens spécial de « cahier de bord », en langage maritime. M. Littré, au mot *casernet*, le fait venir avec raison du prov. *cazern*, qui est quaternum. Il est singulier que ce rapprochement ne l'ait pas amené à conclure que *carnet* est aussi un diminutif de quaternum et non de quaternio, et que *cahier* répond à quaternum et non à quaternarium.

3. — *CASERNE.*

« *Caserne*, dit M. Littré, du latin *casa*, à l'aide d'un suffixe semblable à celui de *cav-erna*, dérivé de *cava*. » Cette étymologie,

adoptée aussi par Scheler, est de M. Diez, qui l'avait déjà donnée dans la première édition de son *Dictionnaire étymologique*. Elle fut attaquée par M. Mahn, qui, se fondant sur les formes italiennes *caserma* et valaque *cęsermę* (d'où l'all. *casarm*), proposait de revenir à l'ancienne opinion des étymologistes italiens, de regarder comme primitive la forme italienne, *caserma*, tandis que les formes esp. pg. *caserna*, fr. *caserne*, en seraient des altérations, et de la tirer des mots *casa d'arme*, « maison d'armes ». M. Diez répliqua fort justement (*Kritischer Anhang*, 1859, p. 21; *Etym. Wb.*, 2e éd., I, p. 116; 3e éd., I, p. 115): « Je n'ai pas regardé les formes en *m* comme ayant la même valeur que celles en *n*, parce que *caserma*, pour être un bon mot italien composé avec *arma*, devrait être au moins *casarma* et même *casarme*; les formes allemande et valaque ne sauraient avoir la valeur grammaticale des formes espagnole et française. Puis « maison d'armes » pour « logement de soldats » me paraît un peu précieux. » C'est donc à *caserna*, *caserne*, qu'il faut nous attacher. Mais l'explication de M. Diez souffre quelques difficultés : les langues romanes ne connaissent pas de suffixe *erna*; il ne suffit pas de dire que ce suffixe est « rarement employé »; il n'existe que dans des mots pris au latin, caverna taberna. « Combien il était facile, dit M. Diez, que l'exemple de *cava caverna* conduisît à donner à ces mots pour pendant *casa càserna*! » — Pas si facile, à mon sens, d'autant que caverna n'est un mot populaire, que je sache, dans aucune langue romane.

M. Diez ne cite pas de mot provençal répondant à *caserne*. M. Littré a reconnu avec raison que ce mot figure dans le verbe *descazernar*; si M. Diez ne l'a pas admis, bien que M. Raynouard (*Lex. Rom.*, II, 349) l'ait rangé parmi les dérivés de casa, c'est que l'orthographe en est difficile à concilier avec l'étymologie qui tire *caserne* de casa. Le *z* provençal placé comme il l'est ici ne répond guère à une *s*, mais à un *t* ou *d* latin; et si *descazernar* renvoie à un prov. *cazerna*, la forme de ce mot indique tout de suite qu'il se rapporte à la même origine que *cazern*, fr. *cahier*. Or cette orthographe avec *z* n'est pas uniquement conservée dans le verbe *descazernar* : le français écrivait ainsi jadis; *cazerne* est l'orthographe de Furetière, maintenue dans le *Dictionnaire* de Trévoux, conservée encore au XVIIIe siècle,

par exemple dans l'*Histoire de la milice française* du P. Daniel (1732), etc.

Je regarde donc *cazerna* comme un mot provençal, qui a donné le fr. *caserne* aussi bien que les formes des autres langues. Ce mot n'a pas encore été retrouvé avec ce sens dans les fragments qui nous restent de la langue des troubadours, mais il est conservé dans le verbe *descazernar*. C'est le fém. de *cazern*, et il vient de quaterna, comme *cazern* de quaternus.

Le sens offre au premier abord des difficultés; mais elles disparaissent vite si on connaît l'histoire du mot. La *cazerne* est en effet primitivement une chambre destinée à *quatre* soldats. — Les *cazernes* étaient de petites loges bâties sur les remparts ou pratiquées dans les fortifications et où on mettait les soldats spécialement chargés de veiller la nuit en se relayant. Ce sens est resté à peu près tel quel en espagnol, où *caserna* est un terme de fortification, et désigne des voûtes pratiquées dans le rempart, où se logent les soldats et qui servent aussi de magasin. — On sait qu'autrefois les soldats en garnison dans les villes étaient logés chez les bourgeois, ce qui était une lourde charge et une source d'abus de tout genre; un petit nombre seulement trouvait place dans les *cazernes* des fortifications. Quand Louis XIV construisit « dans ses villes de guerre », comme dit Furetière, « des hôtels magnifiques pour loger la garnison », ces hôtels prirent naturellement le nom de ce qui jusque là avait été affecté au logement des soldats et s'appelèrent des *cazernes*. Mais le sens primitif subsistait au XVII[e] siècle; Furetière, reproduit dans Trévoux, dit en effet : « *Cazernes*. Ce sont de petites chambres basties sur le rempart des villes de guerre pour loger les soldats de la garnison. On y loge ordinairement six soldats qui montent la garde alternativement (1688). » Pomey, en 1664, écrit *caserne*, et définit le mot ainsi : « Petite chambre pour loger les soldats qui sont en garnison. » Dans les lexicographes plus anciens, je n'ai pas rencontré le mot *cazerne*.

On voit par la citation de Furetière que de son temps on mettait *six* hommes dans les *cazernes*; cette différence provenait sans doute d'un changement survenu dans la façon de distribuer les troupes. Au temps où le nom de *cazerna* fut donné à ces chambres militaires, les hommes y étaient certainement quatre par quatre : c'est ce qu'on appelait en provençal être *cazern*

(quaterni). De là une expression technique de la versification provençale : pour désigner un quatrain, c'est-à-dire un couple où les vers vont quatre par quatre, on disait une *cobla cazerna*, ou simplement une *cazerna* (*Leys d'amors*, dans Raynouard, *Lex. rom.*, t. V, p. 8). De même sans doute on a dit une *cambra cazerna* avant de dire une *cazerna* tout court[1].

Ainsi ce mot se rattache intimement au précédent, et *cahier*, qui a pour diminutif *carnet*, a pour féminin *caserne*.

4. — *A L'ENVI.*

L'étymologie de ce mot est tellement simple qu'on a peine à comprendre comment elle n'a pas été donnée jusqu'ici. Invitare a fait en anc. fr. *envier*, comme convitare a fait *convier*; de ce verbe on a tiré le subst. *envi*, proprement « invitation » (cf. *convi* de *convier*), puis spécialement « défi au jeu, gageure, surenchère ». *Envier, renvier*, dans ce sens, sont perpétuels au moyen âge. Jouer *sur l'envi* de quelqu'un, ou *renvier*, c'est forcer le jeu, augmenter la mise. Il me paraît inutile de donner des exemples de ces locutions : de là on dit jouer *à l'envi, à l'envi* l'un de l'autre. — Ce mot *envi* ne prend jamais naturellement ni *e*, ni *s*, et c'est pourquoi on ne peut le rapporter ni avec Ménage à invicem, ni avec M. Diez à invidia, ni avec M. Littré à l'anc. fr. *enviz*, de invitis, qui signifie « malgré soi »; le sens ne comporte d'ailleurs ni l'une ni l'autre de ces explications. — M. Littré, qui donne *envi* comme terme de jeu, le tire de la locution *à l'envi*, par une interversion manifeste, empruntée d'ailleurs à Génin. — Je m'abstiens cette fois de reproduire les explications des étymologistes : la dérivation de ce mot est si claire qu'il suffit qu'on l'indique pour que son évidence éclate[2].

---

1. Raynouard donne ailleurs (II, 369) un mot *cazerna* auquel il n'assigne aucune étymologie, et qu'il traduit par « débauchée ». Mais, au moins dans l'exemple unique qu'il en rapporte, il semble que ce mot puisse être un adjectif et signifier « quatrième, quatre par quatre ».

2. J'avais fait sur ce mot à la *Société de linguistique*, dès le mois de mai dernier, une communication beaucoup plus développée. J'ai jugé inutile de

5. — *LORMIER.*

Diez n'a pas parlé de ce mot. L'article de Scheler doit être rapporté, parce qu'il contient à peu près la vérité, et qu'il est le point de départ de celui de M. Littré : « *Lormier*, anc. *lorimier*, angl. *lorimer*, aussi *loriner*. Avant de signifier éperonnier, ce mot s'appliquait aux selliers, dont le métier se confondait jadis avec celui des éperonniers. Il dérive du v. fr. *lorain*, *lorin*, bride, rêne, longe, et par là du L. *lorum*, courroie. On appelait autrefois les lormiers aussi *frenniers*, faiseurs de *freins*. Pour *lorinier* devenu *lorimier*, je rappellerai les mots *étamer* pour *étaner*, de *étain*, et *venimeux* pour *vénéneux*. » M. Littré n'admet pas *lormier*, mais *lormerie*, et le définit : « Ancien nom d'un métier qui comprenait tous les menus ouvrages de fer, tels que les mors de bride, les gourmettes, les éperons, les gonds, les crampons, etc., qu'il était permis aux maîtres cloutiers lormiers de forger et de vendre. » Je ne sais d'où cette définition est tirée, mais elle n'est pas juste : le mot de *lormier*, déjà tombé en désuétude au XVIIe siècle, désigne l'ouvrier qui fabrique tout ce qui concerne le harnachement des chevaux, moins les selles ; il est facile de s'en assurer en lisant au *Livre des Métiers* du XIIIe siècle le titre des *Lormiers* ; cf. aussi Du Cange, s. v. *Lorimarius*. Le *Dictionnaire* de Furetière (et d'après lui celui de Trévoux) dit que *lormier* est le nom d'une ancienne profession, qui, dans les Lettres de maîtrise, figure avec celles de sellier et carrossier. — Cette erreur sur le sens du mot a égaré, dans la recherche de l'étymologie, M. Littré et ensuite M. Baudry ; voici l'article : « Origine incertaine. Scheler indique le latin *lorum*, lien, courroie ; mais on ne voit pas comment l'*m* serait venu dans ce mot, *et surtout comment des ouvriers qui travaillaient le métal auraient pris leur nom de* LORUM. Du Cange

---

reproduire ici les exemples que j'avais cités des mots *envier*, *enviail*, *envi* au moyen âge. — L'étymologie d'*envi* a été depuis donnée, d'une façon tout à fait indépendante, par M. Adolf. Tobler, dans le *Glossaire* de son intéressante publication : *Mittheilungen aus altfranzœsischen Handschriften*, I (Leipzig, 1870), p. 262.

le tire de l'ancien français *or mier* (or pur), parce que ces ouvriers doraient les mors; mais il faudrait supposer que l'article s'est agglutiné avec son substantif : *lormier* (!). M. Baudry rejette l'étymologie de Du Cange; mais il admet que *lormier* est en effet pour *l'ormier*, remarquant que le nom propre *Lormier* ne se trouve jamais sous la forme *le Lormier*; quant à *ormier*, il y voit le dérivé d'un radical bas-latin *orm*, qui se trouve dans *ormilla*, boucle, *ormiscus*, collier, et qui est peut-être une corruption du latin *armilla*, bracelet. »

Je ne discute pas ces formes très douteuses ormilla et ormiscus, ni le radical encore plus douteux orm, parce que la question est évidemment vidée par la détermination du sens et par des textes qu'on pourrait fournir en grand nombre analogues à celui-ci : « Quiconques veut estre *lormiers* a Paris, c'est a savoir faiseurs de frains et de *lorains*, estre le puet franchement, etc. (*Livre des Mestiers*, p. 222). » La forme ancienne est *loremier* (*loremarius*, *loremeria* dans Du Cange) dont l'*e* a disparu de très bonne heure, comme il arrive souvent après l'*r*, ou s'est changé en *i* pour prendre plus de force, d'où *lorimier*, b.-lat. *lorimarius* angl. *lorimer*. *Lorain*, mot usité à chaque page de nos anciens poèmes pour désigner les harnais du cheval, vient de *loramen comme *airain* de aeramen. L'*m* devenue finale s'est modifiée en *n* au XIIIe siècle, mais persiste dans le dérivé *loremier* (loraminarius), comme dans *allumer* (*adluminare), *essaimer* (examinare), *nommer* (nominare), *semer* (seminare). — *Lorain* et *loremier* sont exactement entre eux comme *lien* (ligamen) et *liemier*; et l'*e* placé devant l'*m* est tombé de la même façon dans *lormier* et dans *limier*.

6. — *MOISE.*

Encore un mot bien simple, et dont l'étymologie n'a besoin que d'être indiquée pour être évidente. *Moise* vient de mensa, comme *toise* de tensa, *mois* de mensis, etc. La *moise* est une pièce de bois longue et plate qui se place perpendiculairement aux montants de certaines constructions pour les maintenir; tous les autres sens se rapportent à celui-là. *Moiser* une poutre,

c'est la partager en deux *moises*[1]. — Le lat. mensa avait un sens analogue, qu'on trouve dans Vitruve (voy. Forcellini, s. v. *mensa*). Quant à la forme, elle est claire : l'*n* latin devant l'*s* tombe toujours en roman, d'où **mesa* ; *e* long accentué devient *ei*, — *meise*, — puis *moise*, comme **tesa* **mesis* ont donné *teise meis* puis *toise mois*. — Le mot mensa n'a d'ailleurs passé, entre les langues romanes, qu'à l'espagnol [[2]], où *mesa* a le sens ordinaire de mensa, « table » ; l'it. *mensa*, le fr. *mense* ne sont pas des mots populaires. Combien de mots qui paraissent avoir disparu dans le passage du latin aux langages romans se retrouveraient ainsi, si l'on pouvait démêler avec une égale certitude l'origine de tous nos termes techniques !

Il est assez curieux de lire sur ce mot, — omis par Diez, — les articles de MM. Scheler et Littré. En étymologie, si on ne met pas du premier coup le doigt sur le point juste, on s'égare souvent d'autant plus qu'on est plus ingénieux et plus érudit : « *Moiser*, dit Scheler (d'un subst. *moise*), t. d'architecture, proprement réduire une planche à demi-épaisseur ; ce mot vient du L. *medius*, v. fr. *moie*. » Mais d'où viendrait l'*s* ? — M. Littré n'est pas satisfait de cette origine, qui en effet ne convient ni à la forme ni au sens, et ajoute : « Le wallon a *amoise*, qui signifie *amorce* ; si on savait la provenance de *moise*, on pourrait y voir le mot wallon *moise*, morsure, la *moise* mordant les pièces de bois. » On ne peut rien de plus ingénieux ; mais quand même l'étymologie de mensa ne serait pas incontestable, il faudrait remarquer : 1° que l'idée de *morsure* est singulièrement rattachée à celle d'une longue planche plate qui, il est vrai, est clouée sur des poutres, mais qui frappe évidemment l'esprit par son aspect et non par ce fait secondaire ; 2° surtout que la dérivation proposée repose sur deux hypothèses peu vraisemblables ; l'une, que ce mot vienne du wallon ; l'autre que le wallon possède *moise* avec le sens de *morsure*. Mais il y a une raison de forme plus concluante encore, et je la signale parce qu'on peut en tirer une conclusion intéressante pour les emprunts de ce

1. Ce sens, le seul que donne Scheler, manque dans Littré, qui ne donne pour *moiser* que le sens de « garnir de moises ». Le verbe a les deux significations, comme le montrent les anciens dictionnaires.

2. [Voir Körting, *s. v.*]

genre qu'on serait tenté d'admettre. La forme *amoise*, p. *amorce*, remonte à admorsa par la forme intermédiaire *amoirse* ou *amoerse*; c'est en effet un des caractères les plus saillants et les plus anciens du wallon que de diphtonguer l'*o* en *oe* même quand il est en position (devant une consonne double) : il dit *fouerce pouerc* comme l'esp. dit *fuerza puerco*, tandis que les autres langues romanes (sauf le roumanche et certains dialectes franco-provençaux) ne diphtonguent que l'*o* bref accentué et conservent l'*o* latin en position (*force porc amorse*). Dans les mots de ce genre où l'*o* précédait en latin un groupe de deux consonnes dont la première était *r*, cette *r* est tombée dans le wallon actuel, au moins en beaucoup de cas, ainsi *amoe(r)se amoise*. Mais tout porte à croire que cette chute de l'*r* n'avait pas encore eu lieu au xve siècle; or on trouve à cette époque en français un dérivé de *moise*, *moisine*. M. Littré, qui signale ce mot, dit : « La forme *moisine* du xve siècle n'explique rien. » Elle prouve du moins surabondamment que *moise* ne vient pas du wallon hypothétique *moise*, car si ce mot avait passé en français au xve siècle il se serait présenté sous la forme *moirse* et aurait eu pour dérivé *moirsine*[1].

[*Mémoires de la Société de Linguistique*, I (1868), pp. 283-292.]

FAITE.

Les étymologistes antérieurs à Diez tirent le français *faîte* du latin fastigium. Ce savant n'hésite pas non plus à admettre cette étymologie : « *Faîte* fr. (m)., v. f. *faiste*, et aussi déjà disyllabe *feste*; de *fastigium*, it. *fastigio.* » M. Littré, ici comme en d'autres cas, a tenu plus de compte que Diez de la difficulté phonétique; voici son article : « Berry, *faît*; norm., *fêt*; génevois, *la frête*; Bâle, *le frête*. On le tire du latin *fastigium*, mais, ce que nous

[* 1. *Moise* au XIIIe siècle dans une *fatrasie* de Beaumanoir (Such., II, *Fatr.*, 7, 4).]

connaissons jusqu'à présent du mot ne comporte pas cette étymologie, et admet seulement, à cause de l'antiquité du mot, quelque forme telle que *fastum*, ne tenant à *fastigium* que par le radical (*fastigium* a l'accent sur *sti*). » Cette difficulté n'a pas arrêté Brachet, qui a essayé, suivant le plan de son *Dictionnaire*, de rendre compte de toutes les permutations par lesquelles le latin serait devenu le français : « *Faîte*, dit-il, anciennement *faiste*, du l. *fastigium* (faîte), par un déplacement irrégulier de l'accent tonique (en *fástigium*, d'où *faiste* par la chute des deux dernières syllabes atones (voy. p. LXXXI), par le changement de *a* en *ai* (voy. *aigle*), et *faîte* par la chute de *s* (voy. *abîme*). » Je ne discuterai pas minutieusement chacune de ces explications, d'autant plus que l'auteur les abandonne actuellement pour se ranger à mon avis sur ce mot ; je ferai seulement remarquer que les rares exemples français où l'accent a reculé de l'antépénultième à la quatrième (voy. *Étude sur l'accent latin*, p. 38-39) ne sont jamais conformés comme fastīgium, c'est-à-dire qu'ils ont toujours l'antépénultième brève (p. ex. trifŏlium — *trèfle*). Supposons d'ailleurs que fastígium, par un accident plus qu'invraisemblable, fût arrivé à donner fást'gium, le mot français qui serait résulté de cette forme eût été non pas *faiste* mais *fasge* (cf. masticat — *masche*, etc.). — D'autre part la forme fastum, que M. Littré suppose, si elle avait jamais existé, aurait produit *fast fat* mais non point *faist faît* (encore moins *faîte*), l'*a* de fastum ne se trouvant dans aucune des conditions où l'*á* latin devient *ai* en français. — Enfin la forme v. fr. *faïste* ne s'expliquerait que par un latin fagistium pour fastigium, qui offrirait une métathèse tout à fait insolite. Toutefois cette forme *faïste*, si elle était bien constatée, rendrait inadmissible l'étymologie que je vais proposer ; mais je ne l'ai jamais rencontrée : elle n'a d'autre appui que l'autorité de Diez [1]. Or, si rares que soient les erreurs de notre savant maître, il n'en est pas absolument exempt, et je ne doute pas que dans ce cas il n'ait été trompé par quelque prédécesseur. Les textes du moyen âge, à

---

1. Burguy dit aussi : « *Faïste*, puis *feïste feiste*, enfin *faiste*, faîte, de *fastigium* » ; mais il n'a fait que copier Diez, comme d'habitude, en ajoutant seulement de son chef les formes *feïste feïste*, aussi introuvables que *faïste*.

ma connaissance, ne donnent ni *faïste*, ni *faiste* que mentionne Brachet. [**faiste*, *Renaut* 151, 7.]

Ces textes nous présentent le mot sous deux formes, l'une masculine, *fest*, l'autre féminine, *feste*. Voici des exemples de la première et de la seconde :

1. *Fest*. Dunc vunt les terres si gastant
Qu'il n'i lessent fest en estant. — Beneeit, *Chronique*, v. 2639 [1].

Al vieil, al fel, al soduiant
Mar lesserat fest en estant. — Beneeit, v. 18155.

« *Festagium*, hoc est pro *le fest* cujuslibet domus certam pecuniam. » Charte de Sancerre, 1327, dans Du Cange, s. v. *festagium*.

De là un mot du latin du moyen âge, *festum*, que Du Cange a relevé dans Hugutio [2] et ailleurs; Du Cange cite aussi des exemples de *festis*, également tiré de *fest*. — *Fêt* existe encore dans le patois normand.

2. *Feste*. Et esgarde amont vers la feste. — Crestien, *Charete* (éd. Jonckbloet), v. 1128.

Un petitet leva la teste,
Trois bacons vit pendre a la feste. — *Renart*, I, 10.

Car por vous ert molt volentiers
Entamez ja uns (bacons) tous entiers
Qui lassus est a cele feste. — *La Longe Nuit*, v. 815.

Et font fere les loges et vont a la ramée :
La peussiés veoir mainte feste dorée ;
De riches pommiaus d'or reluisoit la contrée — *Gui de Nanteuil*, v. 2220.
Car ele est des dames la feste. — *Partonopeus*, v. 5198 [3].

[* *Gaidon* [v. 7809], p. 348, n.]

---

1. Ces exemples sont déjà cités dans Littré, qui apporte encore un exemple de *fest* au XVIe siècle, dans le *Coutumier général*. — *Le fest d'une montaigne* est encore donné dans l'édition de Nicod publiée en 1609 par Marquis.

2. « *Festum*, lignum istud in summitate domus ad quod omnia diriguntur et in quo conveniunt. » Cf. Diefenbach, *Glossarium latino-germanicum*, s. v. *Festum*.

3. Ce vers, cité par Henschel, l'embarrasse. *Feste* est pris ici métaphoriquement : elle est au-dessus des autres dames comme le faîte au-dessus du reste de la charpente.

Plus tard, on trouve aussi *feste* masculin, par exemple dans un passage, cité par Du Cange, de la *Coutume de Normandie*; d'autres textes, qui se trouvent aussi dans Du Cange, tirés l'un d'une charte de 1387, les autres de glossaires (*culmus* feste *vel* comble, *doma* feste de maison), ne tranchent pas la question du genre de ce mot; mais c'est bien le même qui se retrouve dans ce passage :

> Ton cuir ferai voler des piez et de la teste,
> Si c'on porra veoir a descouvert le feste. *Le plait de Renart de Dammartin contre Vairon son roncin* [1].

Ce *feste* masculin est notre *faîte* actuel; l'orthographe *faiste* apparaît, dans Littré, seulement chez Montaigne [2].

De ces différentes formes sont issus les dérivés suivants :

Fester (*culmare* fester *vel* combler, *Gloss.* dans Du Cange).

Festier, *-ière*, de faîte, conservé dans *faîtière* (*festiere* dans Paré au XVIe s. cité par Littré).

Festage, impôt qu'on levait sur chaque maison; les exemples sont nombreux dans Du Cange; les contribuables prétendaient ne le payer que pour les constructions où il y avait un faîte, tandis que les gens du roi l'exigeaient pour toute bâtisse : les premiers avaient pour eux le droit et l'étymologie. — Un autre sens s'est conservé dans *faîtage*.

Enfestau dans Nicod, écrit par l'Académie *enfaîteau*, tuile qui sert à couvrir le faîte.

Festir refestir, — *festissure*. Voyez Du Cange.

Ce mot *fest* ou *feste* ne peut venir de fastigium pour la forme; mais le sens ne s'accommoderait pas non plus de cette étymologie. En effet les Romains ne couvraient pas leurs maisons avec des fermes de comble comme nous; ils employaient

---

1. Jubinal, *Nouv. rec.*, t. II, p. 26. Henschel cite aussi ce vers avec un point d'interrogation. C'est une autre métaphore : le cheval de Renart, si on lui ôte le cuir, ressemblera à une maison dont on a enlevé la toiture et dont on voit à nu le faîtage.

2. Dans R. Estienne (1539) on ne trouve que *feste*; Marquis, en 1609, donne *feste*, mais ajoute : *Escrivez* faiste; Cotgrave (1650) mentionne encore *feste*, mais pour dire : *Look at* faiste.

généralement la toiture plate ou la voûte ; aussi le mot fastigium ne désigne-t-il pas réellement le *faîte*, c'est-à-dire la poutre maîtresse dans laquelle viennent se rejoindre et s'encastrer les arbalétriers qui supportent nos toits en pente. — La grande construction en charpenterie est d'origine germanique, et il est tout naturel de chercher dans un mot allemand l'origine de *faîte*. Ce mot existe, et est celui même qui signifie encore « faîte » en allemand, à savoir *first* ou *firste* (fém.).

Firste (ancien haut all. *first*, moyen haut all. *virste*) manque aux idiomes scandinaves, où il est remplacé par d'autres mots, mais il existe en anglo-saxon et en néerlandais. Ce mot est le même que l'angl. *first*, et signifie proprement *la première, la plus haute* (sous-entendu *poutre*) [1]. C'est sans doute à sa nature d'adjectif que ce mot doit d'être masculin ou féminin, suivant le genre du mot qu'on sous-entend. Le moy. h. all. a, absolument comme le v. fr., un masculin *virst* (*fest*) et un féminin *virste* (*feste*). D'ailleurs la *feste* jouait dans les maisons françaises le même rôle que la *virste* dans les maisons allemandes au moyen âge. On n'avait pas l'usage de placer à la naissance des arbalétriers, appuyé sur l'entrait, un *plat fond* ; la charpente du toit était visible de l'intérieur des maisons à un étage (c'est-à-dire du plus grand nombre), et on pendait les jambons à la *feste* ou à la *firste*, où les rats ni les voleurs ne pouvaient les atteindre [2], et où la fumée venait souvent les mûrir [3].

Le passage de *first firste* à *fest feste* est tout naturel : *i* en position devient *e* [4], et *r* tombe devant *st* comme dans *pesche* de

1. *Fürst*, « prince », est le même mot. — Je crois cette explication plus juste que celle de Schwenck, qui interprète *firste* par « ce qui est en avant, et de là ce qui est en pointe ». C'est le toit qui est en pointe, et non le faîte.

2. Renart, pour voler les *bacons* d'Isengrin, est obligé de faire un trou dans le toit. Dans le fabliau de *Barat et Haimet*, le *bacon* est de même suspendu au toit ; seulement le mot *feste* est remplacé par *tref* : *Travers l'avoit à une hart Au tref de sa maison pendu.*

3. *Der hof ndch unart verwet sich, Alsam der virst nach rouche* (Frauenlob).

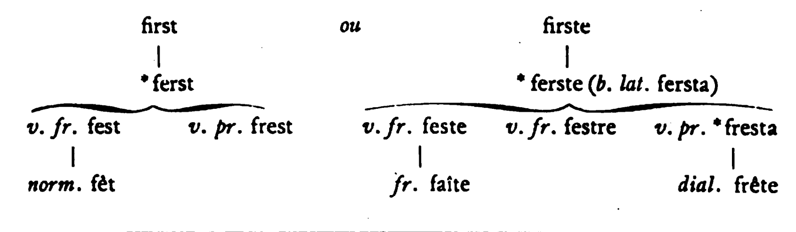
4. Ce changement se trouve déjà dans la forme *fersta* (nom d'un pic des Vosges appelé souvent *virst* ou *fürst*), au IXe siècle : *Fersta, summitas montis Vosagi* (Charte de 854, citée dans Du Cange). Voilà une nouvelle application métaphorique du mot, que nous avons gardée dans l'expression *ligne de faîte*.

persica, *astrent* (*L. des Rois*, I, 31 [1]) pour *arstrent*. Il est vrai qu'en général, dans un groupe de trois consonnes, c'est en français la deuxième qui tombe et non la première; mais l'*s* a une ténacité particulière qui fait déroger à cette loi : les exemples de cette ténacité sont nombreux. Seulement l'*r* est d'ordinaire, en français, aussi persistante que l'*s*; aussi la langue ne s'est-elle pas résignée sans difficulté à la laisser tomber dans ce mot. Ne pouvant admettre *ferste*, elle a essayé de sauver l'*r* en la transportant, soit entre l'*f* initial et l'*e*, soit entre le *t* et l'*e* final. De là deux formes, dont l'une au moins n'est pas encore éteinte :

1. *Festre*. « Trois leveures d'un festre de maison neufve couvert de tuilles, seant audit Troyes en la rue de la grand taverne. » Charte de 1464, citée dans Du Cange [2]. De là le dérivé *festragium* ou *festrage* pour *festage*, qu'on trouve aussi dans Du Cange.

2. *Freste*. Schwenck, dans son Dictionnaire étymologique de l'allemand (4e éd.), donne ce mot comme français, à propos de *firste*, mais je ne l'ai pas rencontré. [* *Hueline et Aiglentine*, v. 300; *Renaut*, 388, 12; 395, 25.] En revanche, c'est la forme de la langue d'oc : on trouve en ancien provençal *frest* au XIIe siècle [3], et *frête*, qui existe dans plusieurs dialectes suisses [4], est le même mot au féminin.

En résumé, voici le tableau des formes diverses de ce mot :



1. L'explication de ce mot est due à M. Boucherie.

2. Le même document, un peu plus loin, donne *frestre*, mais peut-être n'est-ce qu'une faute du copiste.

3. *Non eis per frest ne per sim*. Rambaut de Vaqueiras (dans Raynouard, *Lex. rom.*, III).

4. Littré cite ceux de Genève et de Bâle ; de même à Neuchâtel : *la frête d'un toit, d'une montagne* (Bonhote, *Glossaire neuchatelois*).

L'orthographe *faite* est aussi absurde qu'un grand nombre des traits de notre orthographe prétendue étymologique ; elle a été imposée au mot par les étymologistes du XVIe siècle qui le rattachaient à fastigium. Au moins ici n'ont-ils défiguré que l'écriture : *ai* et *é* sont homophones ; mais dans d'autres mots, par exemple dans *clair pair aile*, ils ont écrit par *ai* une voyelle qui, au moins originairement, n'était et ne pouvait être qu'un *é*. Ils ont dans les deux cas obscurci l'étymologie qu'ils prétendaient mettre en lumière, et accrédité l'opinion, encore répandue même chez des savants de premier ordre et cependant tout à fait fausse, que l'*a* latin, en dehors des cas où il précède soit une gutturale, soit une nasale, peut donner *ai* en français[1].

[*Romania*, I (1872), pp. 96-101.]

LES ORIGINES DE LA FAUCONNERIE.

M. Baist vient de publier dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum* (XXVII, 50-65) un article aussi rempli de science que d'idées sur les origines de la fauconnerie. Il réfute d'abord l'opinion de M. de Hehn, qui attribue aux Celtes l'invention de la chasse à l'oiseau, et il la revendique, comme Jacob Grimm, pour les Germains. César ni Tacite n'en disant mot, elle serait postérieure au Ier siècle et aurait été introduite dans l'empire romain par les Barbares qui, à dater du IIIe s., entrèrent en si grand nombre dans les armées et qui importèrent, à la même

---

1. [Rendant compte d'un article de M. Schuchardt, G. Paris indiqua dans la *Romania*, II, 378, les additions suivantes à l'étude sur *faite* :

« ...M. Sch. accepte mon étymologie de *faite*, mais s'étonne avec raison que je n'aie pas cité le pg. *festo*, sous lequel Diez parle du mot français ; c'est que j'ai rédigé ma note sans avoir encore la troisième édition du *Dict. étymologique* ; il faut joindre aux formes indiquées le mot portugais, qui, comme le fr., se présente sous la forme masc. *festo* et fém. *festa*, et qui a dû exister aussi en espagnol (où s'est conservé le verbe *enhiestar*). »

Cf. *Romania*, XXVII, 161, sur la forme du primitif germanique.

époque, le mot burgus [1]. La plus ancienne mention de cette chasse se trouve dans Firmicus Maternus (vers 300), qui donne aussi pour la première fois le mot falco. Ce mot a jusqu'à présent opposé la plus sérieuse objection à l'opinion soutenue par M. Baist; car comment croire, si les Germains ont inventé la chasse au faucon, qu'ils aient pris le nom de son principal instrument (*Falk*) aux Romains ? Mais M. Baist s'en tire en refusant à falco toute parenté avec falx, et en le rattachant à *fallen*, le v. norv. falki, anc. h. all. falaho, étant « celui qui tombe, qui se laisse tomber », ce qui répond parfaitement à la façon dont le faucon se comporte avec sa proie. Je doute que les germanistes acceptent un pareil procédé de dérivation, dont il faudrait citer d'autres exemples, et il est très invraisemblable que le mot falco (que je trouve aussi dans la version latine du Pentateuque de Lyon, publié par M. Robert) ne soit pas identique au falco donné par divers grammairiens et glossateurs comme signifiant « qui a les pouces ou les doigts de pied recourbés »; M. Baist allègue que le faucon a plutôt les ongles moins recourbés que l'autour, mais cela est de peu d'importance : un nom général ou vague a pu plus tard se spécialiser. Il me paraît donc toujours probable que les Germains ont pris des Romains de l'empire la chasse à l'oiseau, qu'ils ont d'ailleurs bientôt cultivée avec une véritable passion, très naturelle dans leur genre de vie, ce qui explique que d'autres termes de fauconnerie leur appartiennent. De ce que *espervier*, par exemple, est allemand, il n'en faut rien conclure pour falco, qui apparaît bien plus anciennement. L'étymologie du mot italien *logoro*, fr. *leurre*, all. *luoder*, me paraît encore fort incertaine; mais le *leurre* pourrait bien être un perfectionnement postérieur. M. Baist établit d'ailleurs que *gerfaut* est non pas hierofalco ni gyrofalco, mais le norois geirfalk; que *smeriglio*, *esmerillon* n'ont rien à faire avec *merle* (quant à les tirer de l'all. *schmerle*, nom d'un petit poisson, il faut y regarder à deux fois), et que le nom du *sacre* vient de l'arabe. Il considère l'all. *Habicht* comme ne provenant pas du celtique *heboc*, et il peut bien avoir raison (quoi-

---

[* 1. Sur la fauconnerie dans l'Inde, voy. Benfey, *Kalilag und Dimnag*, p. CX.]

qu'il reste à résoudre à ce propos des questions difficiles). Mais il ne dit rien du nom roman qui répond à celui-là. Pour moi, je ne puis me convaincre qu'*autour* et ses congénères viennent uniquement d'acceptor (influencé par auceptor), et je penche à croire qu'Astur ou ses dérivés Asturco, Asturius sont pour quelque chose dans le mot (cf. *Rom.* VIII, 609-10 [* cf. *Mél. Caix*, p. 42 ; *Arch. f. l. Lex.* I, 234]). N'a-t-on pas là la révélation de l'origine de l'autourserie [1]. Je ne crois guère non plus à laniarius comme étymologie de *lanier* : le fr. serait *lagnier*, laniare n'est pas roman, et le latin ne forme pas de dérivés de ce genre.

[*Romania*, XII (1883), pp. 99-100.]

FATRAS. Voir ci-dessus l'article *Accoutrer ; fatras*, pp. 456-457.

FICATUM EN ROMAN.

Il n'est douteux aujourd'hui pour personne que les différents mots qui ont remplacé dans les parlers romans le latin jecur ne remontent à ficatum. Nul ne soutient plus l'opinion émise par le P. Labbe[2] et volontiers admise au XVII[e] siècle, d'après laquelle le nom du foie viendrait de focus, « d'autant qu'il est le foyer de l'animal, pour cuire les viandes qui sont dans l'estomach, comme dans un pot à cuire » [3]. Depuis que l'équation

1. Pour qu'au III[e] siècle une espèce d'oiseaux de proie s'appelât astur (dans le même passage de Firmicus Maternus où est nommé le falco), il fallait qu'on les fît venir d'Asturie, donc qu'ils fussent domestiqués et utilisés.

2. Cité par Ménage, à l'art. *Foye* de son *Dictionnaire étymologique*.

3. Cette étymologie répondait en effet à l'opinion qui régnait alors sur les

ficatum = *foie*, indiquée d'abord par Joseph Scaliger [1], a été établie par Saumaise [2], et confirmée par Tanara, Érythrée, Ferrari et Martini [3] à l'aide de l'it. *fégato* et de l'esp. *higado*, Ménage seul, — qui rapporte cependant toutes ces autorités, — a eu la singulière idée de les contredire pour se rallier à l'opinion de Guyet, « qui dérive l'Italien *fégato*, l'Espagnol *higado*, et le François *foye* de *hepar* » ; il appuie ce rapprochement à sa manière par trois séries de formes intermédiaires entre hepar et, respectivement, *fégato* [4], *higado* [5] et *foye* [6]. Il est inutile de les discuter aujourd'hui, non plus que le rapprochement en lui-même [7].

Mais la destinée de ficatum en roman présente des difficultés et des obscurités qui ont embarrassé les philologues ; elles ont même paru si grandes à M. Gröber que, tout en reconnaissant la part prise par ficatum à l'évolution des mots romans,

---

fonctions du foie. Elle est encore dans le *Dict. étymol.* de Roquefort (1829), qui dit : « it. *fegato*, fait de *focus*, foyer », et ajoute : « en all. *fegen*, purifier ».

1. *Prima Scaligerana*, éd. 1669, p. 114. Le grand philologue cite *ficatum*, *foye*, dans une série de mots destinés à prouver que « mutam semper Galli tollunt inter duas vocales », observation juste, mais pour laquelle il allègue de bizarres exemples.

2. Cité par Ménage. Saumaise fait sur l'origine de cette dénomination et son rapport avec le grec συκωτόν une observation judicieuse (voy. ci-dessous, n. 74 [p. 547, n. 1]).

3. Cités par Ménage.

4. « *Hepar, hepatis, hepatum, ecatum, fecatum*, FÉGATO. »

5. « *Hepar, hepatis, hepatum, fecatum, ficatum*, HIGADO. L'E, en *hepatum*, a été changé en *i* à cause de la prononciation de l'eta en iota. »

6. « *Hepar, hepatis, hepate, hepae, hepa, heca, fega, fea*, FOYE. »

7. *Hepar*, qui avait passé du grec au latin dans la langue médicale (Marcellus Empiricus), a subsisté en italien (*épate, épato* sont naturellement des mots savants) dans le vieux mot *epa*, « panse », comme l'a reconnu Ménage (cf. Diez, Körting) : l'*r* finale à la syllabe atone est tombée normalement ; le genre féminin est dû à la terminaison. Il est probable que le mot a passé de la langue des médecins dans celle du peuple, qui n'en comprenait pas la signification précise. — Le roum. *hipota*, fém., qui existe à côté de *ficatu*, se rattache directement au plur. grec ἥπατα (cf. en franç. pop. *les foies*), qui survit en grec moderne avec le sens général d' « entrailles ».

il veut que cette part soit seulement accessoire et secondaire. D'après lui, si je l'entends bien, il aurait existé en latin, sans d'ailleurs qu'aucun texte ancien nous l'ait conservé, un mot fĭtĭcum, d'origine inconnue, qui se continuerait régulièrement dans plusieurs dérivés romans, mais qui dans d'autres aurait été soumis à des altérations dues à l'influence de fīcātum [1]. Cette hypothèse audacieuse n'a pas, que je sache, trouvé beaucoup de partisans [2] : je ne m'attacherai pas à la combattre directement, me bornant à signaler, dans l'essai qui va suivre, les phénomènes qui lui ont donné naissance, et qui peuvent certainement recevoir une explication différente.

Examinons d'abord les faits, en les classant dans l'ordre qui semble le plus propre à les éclairer.

Le mot fīcātum, qui avait en latin vulgaire le sens de jecur (je reviendrai plus tard sur ce point), s'est conservé tel quel [3], sauf l'évolution phonétique normale, en roumain : *ficât* ; en frioulan : *fijàd* ; en ladin : *figà, fià, fijàd, fiò, fiè* [4] ; en vénitien : *figà, figao* ; en sicilien : *ficàtu* ; en sarde : gallur. *figgàtu* [5], cam-

---

1. Voy. *Archiv für latein. Lexikographie*, II, 288, 424 ; VI, 388.

2. L'explication des mots romans par ficatum se retrouve dans tous les travaux philologiques publiés depuis 1885, date où M. Gröber a émis son hypothèse. M. Körting l'a réfutée expressément au nº 3288 de son *Lateinisch-Romanisches Wörterbuch* : il montre qu'un mot latin fĭtĭcum n'a aucune vraisemblance et aucune base indo-européenne, et ajoute que si cet hypothétique fĭtĭcum avait été influencé par fīcus, il aurait pu devenir fīcātum mais jamais fĭcătum, « une terminaison en -ătum paraissant inconnue au latin ». M. Behrens seul (*Ueber recipr. Metathese*, p. 99) rapporte l'opinion de M. Gröber sans observation et paraît ainsi l'approuver.

3. La liste la plus complète des formes romanes a été donnée par M. Behrens, *l. c.* ; voy. aussi Meyer-Lübke, I, § 605.

4. Voy. Stürzinger, *Zeitschr. für rom. Phil.*, t. XX, p. 120. C'est par erreur que Diez (*Altrom. Gloss.*, p. 100) dit que *fio* a l'accent sur la première.

5. C'est du moins la forme que Spano indique pour le dialecte septentrional dans la partie sarde-italienne de son *Vocabolario* ; dans la partie italienne-sarde il donne comme septentrional *fietu* ; cette forme doit n'être qu'un affaiblissement phonétique de la première, avec accent conservé sur l'*e* = *a*.

pid. *figdu* [1]. Toutes ces formes n'ont besoin d'aucune explication [2].

Mais à côté d'elles il en existe d'autres, qui nous montrent soit le recul de l'accent sur la première syllabe, soit le changement de l'i de la première syllabe en *e*, soit la combinaison de ces deux phénomènes. Naturellement, quand l'accent a été reporté sur la première syllabe, l'*a*, devenu atone, a été sujet à s'affaiblir.

I. Fīcătum. C'est la forme de l'esp. *hígado* [3] et du portugais *fígado* [4].

Fīcătum est devenu fīcĭtum, par la tendance de l'a atone des proparoxytons à s'affaiblir [5] et par une assimilation naturelle aux participes en -ĭtum, fréquents en lat. vulg. à côté de -ātum, surtout après des thèmes terminés par c, g (vocĭtum,

---

1. M. Gröber (*Arch. f. lat. Lex.*, II, 228) donne *ficdu*, et ajoute que le *c* pour *g* montre que c'est une « Buchform ». Mais je ne trouve partout que *figdu* (ainsi Meyer-Lübke, Stürzinger, etc. ; M. Körting emprunte *ficdu* à Gröber). J'ajouterai qu'il est bien difficile d'admettre une « Buchform » pour un mot qui précisément n'appartient pas au latin classique et ne se trouve que dans des auteurs qu'on ne lisait guère au moyen âge, surtout en Sardaigne. — D'après M. Meyer-Lübke (§ 605), le sarde mérid. *figdu* viendrait du sicilien *ficátu* : je n'en vois pas la raison.

2. M. Gröber (*Arch. f. l. Lex*, IV, 388) écarte le mot roumain, « car foie se dit à côté hipota = ἧπαρ », le mot frioulan, « car il y a des mots d'emprunt qui montrent j pour c et -d- pour -t-», et « par suite(!) » le mot vénitien. Je répète ici qu'un emprunt savant est inadmissible pour ce mot, en roumain encore plus qu'en sarde. Restent d'ailleurs les nombreuses formes ladines, qui, avec le roumain, le frioulan, le vénitien, le sicilien et le sarde, attestent la persistance de fīcātum en roman.

3. Telle est certainement l'accentuation en espagnol comme en portugais. C'est par une erreur singulière que Ménage assure que les Espagnols prononcent *higádo* et non pas *hígado*.

4. M. Gröber (*Arch.*, II, 288) voit dans l'hispan. *fígado* la preuve d'une très ancienne « Umbildung » du prétendu fītīcum d'après fīcus. Cette « Umbildung » serait bien bizarre.

5. Voy. Meyer-Lübke, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. VIII, p. 207. Tous les proparoxytons avec ă pénultième sont, en dehors de quelques composés et de deux ou trois mots (alacer, alapa, anatem, calamus) ou formes (Caesarem, etc.), des mots étrangers.

rogĭtum, etc.)[1]. Fīcĭtum est ensuite devenu fīcĭdum, par assimilation aux adj. en -ĭdum[2], et enfin, par une métathèse apparente qui est en réalité une transformation analogique et dont on a plusieurs exemples assurés[3], fīdĭcum. Les phases fīcĭtum et fīcĭdum n'ont pas laissé de représentants vivants dans les langues romanes, mais fīdĭcum se retrouve dans le lombard *fĭdegh*, *fĭdech*[4], piém. *fĭdich*[5], et dans le sarde logud. *fĭdigu*[6].

Ces formes ont aussi existé en France, bien qu'elles n'y aient pas prévalu. On peut rapporter à la phase fīcĭdum le *figido* des Gloses II de Reichenau et des Gloses de Cassel[7]; et c'est certainement fīdĭcum que représentent les formes de l'ancien français *firie*[8], *fie* (en picard-artésien)[9], et *fige*, dont on n'a

---

1. Ce rapprochement est dû à Littré et paraît plausible.

2. Il semble bien que vocĭtum, placĭtum soient devenus de même vocĭdum, placĭdum, et c'est là sans doute ce qui explique les formes *voidier*, *plaidier* (et à côté *voier*, *plaier*); de même cogĭtare est devenu cogĭdare d'où *cuidier* (et *cuier*).

3. Sūcĭdum > sūdĭcum (voy. Körting), *pīcĭdum > pīdĭcum (voy. Meyer-Lübke, *Gramm.*, I, § 580, II, §§ 410, 426; Horning, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, p. 488), lĭquĭdum > lĭcĭdum > lĭdĭcum (Meyer-Lübke, *l. c.*), fracĭdum > fradĭcum (M.-L., *l. c.*, d'après le dérivé it. *fradicio*).

4. Voy. Gröber et Körting.

5. M. Gröber (II, 288) imprime *fĕdich*; M. Meyer-Lübke, de même, *fedik'* (I, § 44) et *fedik* (§ 582). *Fidik*, que donne Körting, est la forme qui se trouve dans les dictionnaires.

6. Diez regarde le lomb. *fidegh* comme provenant par métathèse d'un hypothétique *fighed*, qu'il rapproche du *figido* des Gl. de Cassel (voy. plus loin); mais le *g* n'aurait pu se maintenir dur dans *figido* : *fidegh* ne peut représenter qu'un plus ancien fĭdĭcum.

7. Gl. II de Reichenau, 46 : *jecoris figido*; Gl. de Cassel, 52 : *figido lepara* (Förster-Koschwitz, *Altfranz. Uebungsbuch*, col. 29, 39). Les formes avec *e* ayant prévalu en gallo-roman, on pourrait interpréter l'i de ces mots comme ĭ (= ẹ); mais puisque les formes avec *i* sont attestées en français (voy. plus loin), il est plus naturel de les admettre aussi ici.

8. *Trenchet li le coer* (l. *Le coer li trenchet*), *le firie e le pulmun*, *Rol.* 1278 (*fuie*, dans le Compl. de Godefroy, est une faute d'impression). Cette forme ne se retrouve pas ailleurs.

9. Godefroy, dans son Compl., donne divers exemples de *fie*, dont un

pas d'exemple, mais que l'on peut légitimement supposer [1]. Il faut encore reconnaître fĭdĭcum dans le *fidge hidge* du béarnais [2]. Toutefois ce sont les formes du groupe III qui prédominent de beaucoup en gallo-roman.

II. Fēcātum [3]. Ce groupe est peu représenté; il semble cependant attesté par le vegliote *fecuat* [4], et peut-être par un *fegáto* qui, d'après Ménage, était employé en Italie au XVIIe siècle à côté de *fégato* [5].

III. Fēcătum. Cette série est au contraire très importante. Elle comprend d'abord le napol. *fécato*, tosc. *fégato* [6], romagn. *fégat*, bolonais *féghet*, etc. Le napolitain a conservé ici la forme primitive, dont toutes les autres dérivent normalement.

Mais de même que fīcătum est devenu fĭcĭtum, de même fēcătum est devenu fēcĭtum. Cette forme, intervertie en fētĭcum, survit dans l'abruzz. *féteche*. Et de même que fīcĭtum

---

seul (*Baud. de Seb.*, IX, 328) est à la rime. Aj. Jubinal, *Contes*, t. I, p. 198 (dans le *Dit de Fortune* de Moniot), *Anseïs*, v. 2484, *Orson de Beauvais*, v. 1669, et certainement beaucoup d'autres. Tous les textes où se trouve cette forme sont du Nord-Est, comme l'a remarqué M. Förster sur le v. 2699 d'*Eracle*. Dans les parlers actuels elle paraît avoir cédé à la forme française : M. Edmond, dans son excellent *Glossaire Saint-Polois*, enregistre *fi*, mais il ajoute : « Vieilli ; on emploie de préférence la forme *fwèy*. »

1. On peut conjecturer cette forme d'après le verbe *figier* (voy. ci-dessous, n. 37 [p. 538, n. 3]).

2. *Fidge* dans des documents anciens ; pour *hidge* on trouve aussi *hitge* (Lespy-Raymond, *Dict. béarnais*). La forme *figue*, dans un document, n'est sans doute qu'une mauvaise graphie ; autrement elle pourrait remonter à fīcătum. — Le gascon, d'après Mistral, a *hitge* à côté de *hetge*.

3. On trouve *fecatum par ex. dans un ms. des *Acta s. Theodoriti* (voy. ci-dessous, n. 88 [p. 550, n. 2]).

4. Ive, *Arch. glottol.*, IX, p. 120, 150. M. Ive (p. 155) voit dans *fecuat* un affaiblissement de l'i atone en *e* propre au vegliote ; mais les exemples qu'il cite à l'appui sont peu probants. — *Fecuot* dans Meyer-Lübke (§ 605) est sans doute une faute d'impression, bien qu'a tonique en vegliote soit souvent rendu par *uo*.

5. A vrai dire, il n'est pas impossible que l'analogie des nombreux mots en *-áto* ait fait sporadiquement transporter l'accent sur l'*a*.

6. L'ancienneté en est attestée par le *fegatum* d'une charte de 1132 citée par Du Cange.

a passé à fīcĭdum, de même fēcĭtum a passé à fēcĭdum. Et enfin fēcĭdum est devenu fēdĭcum, comme fīcĭdum est devenu fīdĭcum. Cette dernière forme survit dans le romain *fédico*, mais elle est surtout représentée dans le gallo-roman, qui demande une attention particulière.

Nous la trouvons d'abord dans le prov. anc. *fetge*, *fegge*, *fege*, prov. mod. *fege*[1], rhodan. *fedjo*, *fedzo*, *fege*, *fedi*, etc., langued. *feche*, cat. *fetge*, gasc. *hetge*. Ces formes sont normales, si ce n'est que *fetge*, *hetge*, *feche* pourraient faire croire à une provenance directe de fētĭcum sans l'intermédiaire de fēdĭcum.

Le français nous présente des formes assez diverses, comme il arrive pour d'autres mots de la même structure (notamment mĕdĭcum). Nous trouvons *fédie*[2], *fege*[3], *feire* (qui, en passant par *férie*, s'explique comme *firie*[4], *fee*[5], et enfin *feie*

---

1. Le marseillais *fugi* nous offre un cas de labialisation de l'*e* sous l'influence de l'*f*; l'*i* final est sans doute dû à celle du *g*.

2. Cette forme est indiquée pour l'ancien wallon par le wall. mod. *föt* (écrit *feute*), qui fait pendant au wall. mod. *met* (écrit *mede*), de l'anc. *meide* < *médie* < medicum, attesté au moyen âge. Voy. Horning, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XV, p. 494, et t. XXII, p. 488.

3. Attesté par la rime dans l'*Ovide moralisé* (Godefroy). La forme *fiege* qu'on rencontre deux fois dans les *Ass. de Jérus.* (un exemple est cité par Godefroy, un autre se trouve dans le même chapitre à la page suivante), est sans doute une erreur du copiste, due au voisinage du mot *miege*, souvent répété dans le contexte (dans l'*Ovide moralisé* le mot *allege*, qui rime avec *fege*, devrait être *aliege*, ce qui impliquerait la forme *fiege*, mais à l'époque de ce texte on doit plutôt admettre qu'*aliege* était devenu *alege*, comme il l'est en français moderne, par analogie avec *alegier*, etc.). — C'est à cette forme *fege* que se rattache le verbe *fegier*, comme je l'ai jadis expliqué (*Romania*, VIII, p. 434 [cf. ci-dessous p. 554], tandis que *figier*, d'où le moderne *figer*, peut faire admettre un *fige* (voy. ci-dessus, n. 29 [p. 537, n. 1]). Mais à vrai dire *figier* et *fegier* pourraient remonter à un verbe existant déjà en gallo-roman sous la double forme fīdĭcare et fēdĭcare, sans qu'il soit nécessaire qu'il y ait eu l'intermédiaire *fige* ou *fege*.

4. *Lapidaire* I (éd. Pannier), v. 393. Ce mot est d'ailleurs une restitution de l'édition : le ms. A porte *feure*, le ms. B *fieure*; il faut sûrement, d'après le latin, un mot qui signifie « foie », et il est probable que c'est la forme inusitée de ce mot qui a égaré les copistes; la forme *feire*, qui a été adoptée dans l'édition, est la plus voisine des leçons des manuscrits.

5. Un exemple dans Godefroy.

foie [1], qui est devenu la forme usuelle [2]. Rien non plus que de normal dans ces différentes représentations de fēdĭcum [3].

Nous nous rendons donc très bien compte de l'évolution qui a fait passer fīcātum, fēcātum, fīcătum et fēcătum à leurs diverses formes romanes [4]. Nous constatons que fīcātum s'est maintenu à l'est de la Romania ainsi qu'en Sicile, en Sardaigne et en Rétie; que fēcātum paraît conservé à Veglia [5]; que fīcătum persiste dans la péninsule hispanique et à l'extrême sud-ouest comme au nord-est de la Gaule [6]; enfin que fēcătum est devenu dominant dans l'Italie centrale et méridionale et dans presque toute la Gaule. Les changements successifs de fīcătum en fīcĭtum, fīcĭdum et fīdĭcum, de fēcătum en fēcĭtum, fēcĭdum et fēdĭcum, n'ont rien de surprenant. Mais ce que jusqu'à présent on n'a pas essayé ou on n'a pas trouvé moyen d'expliquer d'une manière satisfaisante, c'est comment l'accent de fīcātum s'est reporté sur la première voyelle, de façon à donner fīcătum, contrairement à toute analogie [7], et comment l'ī s'est changé en ē soit dans fēcātum, soit dans fēcătum.

---

1. Le fém. *la feie*, dans un fragment du *Tristan* de Thomas (éd. Michel, t. III, p. 32), est une faute de copiste qui détruit la mesure du vers.

2. M. Meyer-Lübke (§ 326) semble dire que le fr. *foie* remonte à *fécatum par le maintien de l'a atone sous forme d'*e* (il renvoie au § 604 [l. 605], où il dit d'ailleurs autre chose ; voy. plus loin, n. 46 [ci-dessous, n. 7]); cette opinion, qu'a récemment reproduite M. E. Herzog (*Literaturbl. f. germ. u. rom. Phil.*, 1900, col. 67), serait soutenable, quoique peu probable, si les autres formes gallo-romanes ne renvoyaient pas à fídicum ou fédicum.

3. Il faut seulement noter que ce mot, comme tous ceux où on observe le changement de -dĭcum en *-rje* (changement sur la nature duquel je ne veux pas m'expliquer ici), trahit par là même une provenance semi-savante ou au moins une influence savante : on l'entendait le plus souvent dans la bouche des médecins.

4. Si l'on s'étonnait de la multiplicité et de la variété de ces changements, il faudrait se rappeler que ficatum, comme il sera dit plus loin, n'est pas un mot vraiment latin, mais un calque du grec, qui n'avait pas de racines dans la langue.

5. Et peut-être en Italie, sous réserve de l'observation faite plus haut.

6. En picard-artésien, comme on l'a vu, mais non en wallon.

7. Le cas de sēcăle, qui existe à côté de sēcāle, ne serait pas identique ;

Diez se contente de remarquer que « la prononciation fícatum a dû se produire de bonne heure, puisqu'elle est générale en roman » (il n'excepte que le sarde, le vénitien et le roumain, mais on a vu qu'il faut y ajouter le vegliote, le sicilien et le ladin). — Littré rapproche fĭcĭtum pour fĭcātum des participes comme vócĭtus, rógĭtus, et ce rapprochement est sans doute fondé en ce sens que l'existence de ces participes a pu faciliter le passage de fĭcătum fĕcătum à ficĭtum fĕcĭtum, mais il pèche en ce qu'il n'y a pas de verbe fĭcare, et que, y en eût-il un, il n'aurait pu former spontanément un participe de ce genre. — Brachet (p. CV) se contente de dire que « le déplacement de l'accent latin en français avait été précédé du déplacement de l'accent dans le latin rustique qui disait... *fícatum* ». — Scheler aussi dit simplement : « Ce qui est à noter, c'est le déplacement de l'accent de la seconde sur la première syllabe. » — Classant, en 1877, les différentes formes romanes de ficatum, je constatai également, sans essayer de les expliquer, le déplacement de l'accent et le changement de la voyelle [1].

La première explication proposée l'a été par M. Fr. d'Ovidio [2] : « *Fégato*... dovrà aver ragione... dalla proclisi. Chi pensa alla strana ellissi che v'è sotto al senso di codesta voce, si persuaderà facilmente che non vi si venisse senza un lungo periodo di abbinamento fisso : *ficatumjécur*. Onde non è troppo maraviglia che quando si venne all' ellissi, quel mezz'accento, che per una parte del mondo romano s'era giustamente mantenuto sul *-cā-*, si fosse per un'altra parte ritratto sull'*i*, forse per prender il posto più distante dal vero accento (*-jé-*), e che quell'*i* si fosse anche abbreviato. » Mais d'abord rien ne prouve que ficatum employé seul ait été précédé par un long emploi

---

mais en outre il est probable, comme l'a remarqué M. Meyer-Lübke (§ 605), que c'est sēcăle qui est la forme primitive de ce mot (d'origine étrangère), et qu'il a été altéré (en roumain et vénitien) par les nombreux mots en -āle. Fīcātum au contraire devait être maintenu par le groupe innombrable des mots en -ātum.

1. *Romania*, t. VI, p. 132 [ci-dessus, p. 273].

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. VIII, p. 105 (et non 195, comme imprime Körting).

de ficatum jecur (voy. plus loin); ensuite on ne voit pas pourquoi dans le groupe ficatumjécur on aurait éprouvé le besoin de reculer l'accent du premier élément, ni pourquoi le recul de l'accent aurait amené le changement de l'ī en ĭ ou ē[1].

En 1885, M. Gröber proposa l'explication que j'ai indiquée ci-dessus, et qu'il maintint en 1889. Suivant lui, « d'après la distribution des formes sur le domaine roman, c'est fītĭcum, non attesté, qui apparaît comme la plus ancienne ». Cela tient à la théorie bien connue du savant philologue sur la chronologie du roman : le roumain, le sicilien, le vénitien, le frioulan, représentent, à cause de la date de la conquête des provinces où ils se parlent, l'état le plus récent du latin vulgaire (sauf toutefois l'italien, qui est le latin vulgaire continuant toujours à évoluer); le sarde, puis l'hispano-roman et enfin le gallo-roman représentent les états successivement les plus anciens. Il est vrai que pour regarder fītĭcum comme la forme la plus ancienne il faut, dans cette théorie, écarter le sarde *ficdu* (mais c'est *figàu*) comme « Buchform » (plus tard M. Gröber a écarté de même le roumain, le vénitien et le frioulan[2], mais il n'a parlé ni du vegliote ni du ladin). « L'esp. hígado, postérieur au sarde fìdigu, est le produit de la refaçon du mot d'après ficus, déjà à l'époque romaine, amenée par l'usage d'engraisser les oies avec des figues. » Ce qui a frappé M. Gröber, c'est que « à l'appui d'une interversion des phonèmes de ficatum en *fiticum, surtout dans plusieurs langues romanes, on ne saurait apporter absolument aucun exemple ». Cette dernière assertion est juste, mais ne suffit pas à étayer une hypothèse aussi aventureuse.

M. Meyer-Lübke, dans sa *Phonétique romane*, s'est occupé de notre mot à quatre reprises. Au § 44, après avoir remarqué que les formes romanes postulent une triple base, fécatu,

---

1. M. Gröber (*Arch. f. lat. Lexik.*, t. VI, p. 389) dit que « d'Ovidio explique le déplacement d'accent par la position proclitique de ficatum dans le groupe ficatum jecur, ce qui aurait amené l'introduction du suffixe -(a)ticum pour icatum » Cette explication n'est pas celle de M. d'Ovidio, purement phonétique ; elle est d'ailleurs en elle-même fort peu probable.

2. Voy. ci-dessus, n. 16 [p. 535, n. 2].

fícatu[1] et ficátu, il ajoute : « L'alternance de í et é tient sans doute au déplacement de l'accent. » — Au § 326, il explique le fr. *foie* par l'affaiblissement de l'a de fécatum en *e*[2]. — Au § 585, il se borne à signaler, à côté de ficátum et de fécatum (il oublie ici fícatum), l'existence d'une autre base, fídicum (sans dire s'il s'agit de fīdicum ou de fĭdicum). — Enfin au § 605, parlant des cas de recul de l'accent, il constate que le roumain, le vénitien, le tirolien, le frioulan et le vegliote (il oublie le ladin), conservent l'ancienne accentuation de ficatum, tandis que les autres langues renvoient à fícatum (il omet ici fécatum) ou à fídicum (il oublie fédicum) ou à fítacum (forme qu'il mentionne pour la première fois[3] et qui ne paraît pas très nécessaire) ; il ajoute : « Une explication satisfaisante de ces dernières formes manque encore. » Je ferai en outre remarquer que je ne vois pas pourquoi le déplacement de l'accent aurait, comme il est supposé au § 44, changé la quantité (ou plus tard la qualité) de l'i.

M. Körting, qui ne connaissait pas encore la *Phonétique* de M. Meyer-Lübke[4], réfute (au mot *fiticum) l'hypothèse de M. Gröber, et déclare « non satisfaisante » l'explication de d'Ovidio. Pour son compte il en propose une autre : « A la place de *fīcātum* s'introduisit au IIe siècle (car c'est sans doute encore *fīcātum* qui fut porté en Dacie) dans tout l'Occident (sauf l'exception, d'ailleurs douteuse[5], de la Sardaigne), **fīdă-*

1. Je marque l'accent sur l'i, qui manque dans le texte.

2. Cf. ci-dessus, n. 41 [p. 539, n. 2].

3. Cette forme avait déjà été proposée par l'auteur en 1884 dans son célèbre article sur les proparoxytons latins en roman (*Z. f. rom. Phil.*, t. VIII). Il remarque à propos de *firie*, que j'avais expliqué (*Rom.*, VI, 132 [ci-dessus, p. 273]) par fídicum et non par fíticum) que « la date récente de la syncope [de la pénultième] s'explique dans *fetacum* (c'est cette forme qu'il faut prendre pour base) parce que la voyelle atone était un *a* et non un *i* ». Mais cette forme invraisemblable (comment s'expliquerait-elle ?) est inutile : *firie* est à fídicum comme *mirie* à médicum, *grammdrie* à grammáticum, etc. M. Meyer-Lübke remarque, il est vrai, que tous les mots de cette classe sont à demi savants, mais il en est de même de *firie*, *fie*, *feie*, etc. (voy. ci-dessus, n. 43 [p. 539, n. 4]).

4. Sauf dans une note du *Nachtrag* qui renvoie au § 44.

5. Ce doute est suggéré par la remarque, indiquée plus haut, de M. Gröber.

cum ou *fīdăgum*, forme qui peut-être est due à l'étymologie populaire et s'appuie sur *fides*, corde à boyau, et d'où se sont dévěloppés *fidegh*, *fetge*, etc. » Mais fīdes ne désigne jamais que les cordes de la lyre, et on ne voit pas quel rapport cela peut avoir avec le foie ; puis l'influence de fīdes n'expliquerait pas les formes en ĭ avec recul d'accent et expliquerait encore moins les formes comme *fégato*. On peut ne pas tenir compte de cette proposition un peu irréfléchie.

Le *Dictionnaire général* se borne prudemment à tirer *foie* du lat. pop. fīdicum, « altération inexpliquée du lat. ficātum ». Il est vrai qu'il nous renvoie au § 509 du *Traité de la formation de la langue*, non encore publié ; mais, à en juger d'après ces mots mêmes, ce § semble devoir être consacré aux phénomènes que l'on constate sans pouvoir encore les expliquer [1].

L'explication la plus récente a été proposée par M. Horning [2]. Après avoir constaté en roman des couples comme pīdĭcu < pĭcĭdu, etc., il ajoute : « On se demande si les difficultés contre lesquelles a échoué jusqu'à présent l'explication de *fégato*, lomb. *fidegh*, neuchât. *fedz*, fr. *foie*, ne peuvent pas se lever en admettant à côté de ficatus un ficidus (le sarde possède *fidigu* et *figàu*), qui serait au subst. ficus comme sucidus à sucus, mu(c)cidus à mu(c)cus, et qui serait devenu fidicus comme picidus est devenu pidicus. Le recul de l'accent dans *fégato* se serait fait sous l'influence de ficidus. » Cette hypothèse, à coup sûr plus plausible qu'aucune des autres, a l'inconvénient grave de n'offrir aucune explication pour le changement d'ĭ en *e* en italien et en gallo-roman [3]. En

1. M. Nyrop, *Gramm. histor. de la langue française*, I, § 139, range aussi le déplacement d'accent de ficatum parmi les « cas isolés et inexpliqués ». La grammaire de Schwan-Behrens ne mentionne pas ce mot, non plus que le *Cours de grammaire historique* de Darmesteter-Sudre.

2. *Zeitschr. f. rom. Phil.*, t. XXII (1898), p. 488. Le reste de la note est employé à établir qu'aucune forme romane ne postule ficitum ou fiticum avec t, et que le wall. *fôt* représente un ancien *fede* (voy. ci-dessus, n. 36 [p. 538, n. 2]). Il faut toutefois noter l'abruzz. *féteche*, qui renvoie à fētĭcum, et peut-être certaines formes relevées plus haut en provençal, languedocien et catalan.

3. Ni pour les formes qui semblent postuler un t (voy. la note précédente).

outre, l'existence d'un latin fīcidus est très invraisemblable, quand on suit, comme nous allons essayer de le faire, l'histoire du mot et de son sens.

On regarde généralement ficatum comme étant une expression elliptique pour ficatum jecur, lequel signifierait « foie engraissé avec des figues ». Mais ficatum jecur ne se rencontre nulle part. Le Dictionnaire de Forcellini-De Vit dit : « FĪCĀTUM. Nomen proprie adiectiuum..., ficis saginatum, absolute fere adhibitum. » *Fere* doit être remplacé par *semper*, ou plutôt il faudrait dire que ficatum n'est connu en latin que comme substantif[1]. Ce mot n'apparaît que tard. On le trouve dans les livres de cuisine et de médecine, ainsi dans Apicius : *In ficato oenogarum, piper, thymum... Aliter : ficatum praecidis ad cannam...*[2] (il s'agit d'un foie de truie[3]) ; — dans le petit poème du *Judicium coci et pistoris*, où il est pris dans un sens culinaire[4] ; — puis dans le texte médical désigné sous le nom de Plinius Valerianus[5], où c'est d'un *ficatum perdicis* qu'il

---

1. L'affirmation des lexicographes a fait créer en latin moderne un verbe ficare avec participe. Ainsi, dans sa traduction de l'épigramme de l'Anthologie palatine (IX, 487) dont je parlerai plus loin, Dübner rend ἐμὲ συκωθέντα par *me ficatum*.

2. Apicius, *De re coquinaria* (éd. Schuch, Heidelberg, 1867), VII, 263. Dans l'édition de Bâle, 1541, on lit (p. 66) : *In ficato, hoc est jecinore suis fico saginatae, oenogarum*. C'est évidemment une glose, mais qui indique bien qu'il s'agit d'un foie de truie, et c'est ce que remarque aussi Lister dans son édition d'Apicius (Amsterdam, 1709, p. 189).

3. Schuch a donc eu tort de comprendre *jecur anseris*. C'est une opinion qui est devenue courante, et qui se retrouve dans les dictionnaires latins et romans, que ficatum désigne essentiellement uu foie d'oie : elle se base sur le vers souvent cité d'Horace, *Pinguibus et ficis pastum jecur anseris albi* ; mais si l'on nourrissait des oies avec des figues pour leur développer le foie, on appliquait plus souvent encore ce régime aux animaux de l'espèce porcine : voy. ci-dessous, n. 69 [p. 545, n. 6].

4. Voy. plus loin les vers de ce poème.

5. Je n'ai pas le loisir de faire des recherches sur les éléments de ce texte, cité dans le dictionnaire de Forcellini-De Vit. L'édition de Bâle, 1528, porte (f° 15), comme l'indique ce dictionnaire, *figatum* ; cf. ci-dessous, n. 87 [p. 550, n. 1].

s'agit[1]; — dans Marcellus Empiricus : *ficatum lupi*; — enfin dans Caelius Aurelianus, où il sert d'explication à jecur pour désigner le foie humain[2]. Il se rencontre encore, glosant συκωτόν, dans des glossaires[3]. Ficatum est donc, dès son apparition en latin, un substantif, et il désigne déjà le foie en général, soit des animaux, soit des hommes[4]. Il ne paraît pas qu'il ait jamais été adjectif, et il n'existe pas en latin de verbe ficare dont il puisse être le participe.

C'est que ce mot, tout latin qu'il est dans ses éléments et sa formation, n'est pas né spontanément en latin, et même, à vrai dire, n'est pas un mot latin. Il n'est qu'une adaptation, qu'un calque du grec συκωτόν. Celui-ci se rattache au verbe συκόω, « nourrir de figues », à côté duquel existaient les verbes συκάζω[5] et συκίζω au même sens. L'usage de nourrir certains animaux de figues pour leur rendre le foie plus gras et plus savoureux s'appliquait chez les Grecs aux oies et peut-être plus encore aux porcs et surtout aux truies[6]; les meilleurs συκωτά de cochon venaient de Chypre[7]. Le foie ainsi produit se vendait à part comme un mets délicat, et, peut-être après avoir dit ἧπαρ

---

1. Marcellus Empiricus, éd. Helmreich (Leipzig, 1889), XXII, 34.

2. Caelius Aurelianus, *De significatione diaetarum passionum*, éd. V. Rose (Berlin, 1870), p. 234, § 93 : *Ex quibus eos quibus ex jecore, hoc est ficatum, sanguis proicitur...* Il est à noter que jecur est ici considéré comme un mot tombé en désuétude, qu'il est utile de gloser par ficatum.

3. Voy. par ex. les *Glossae graeco-latinae* du *Corpus glossar. latin.*, II, p. 441; les *Hermeneumata Einsidlensia*, *ib.*, III, p. 233.

4. Comme je l'ai remarqué plus haut, il est inexact de dire que le sens propre et primitif est celui de « foie d'oie ».

5. Les dictionnaires ne donnent pas ce sens à συκάζω; mais on trouve dans Pollux ἡπάτια σεσυκασμένα.

6. Voy. Pline, VIII, 77, 209, où il me semble qu'il faut séparer *anserum* de *inventum* par un point et virgule et non par une simple virgule : *Adhibetur et ars jecori feminarum suum, sicut anserum*; *inventum M. Apicii ficu arida saginatis, ac satie necatis, repente mulsi potu dato.* Sur les autres passages d'auteurs latins mentionnant cet usage, voy. Forcellini-De Vit et Marquardt, *Das Privatleben der Römer*, t. II, p. 415.

7. Voy. l'épigramme de Palladas dans l'Anthologie palatine, IX, 487. On y voit que pour agir sur le foie des porcs on les privait de boisson.

συκωτόν [1], on en était venu à désigner, dans le langage courant des marchands de comestibles, des cuisiniers et des consommateurs, ce « foie gras » par συκωτόν tout court [2]. Peu à peu ce mot prit en grec le sens de « foie » en général : on sait que le diminutif συκώτιον, devenu σικότι ou σκότι, a remplacé en grec moderne le classique ἧπαρ [3].

Il y a longtemps qu'on a remarqué le parallélisme du sens de συκωτόν en grec et de ficatum en latin ; mais on n'a pas

---

1. Je ne vois toutefois cité ni dans le *Thesaurus* ni ailleurs un exemple de ἧπαρ συκωτόν ; Corai, dans sa note sur Élien, p. 316, admet ἧπαρ συκωτόν comme allant de soi, mais ne cite aucun endroit où il se trouve. Je me demande si συκωτόν, comme ficatum, n'a pas été dès l'origine un substantif. Le *Thesaurus* porte : « Συκωτός, ὁ. Ficatus (mot latin forgé comme je l'ai remarqué ci-dessus, n. 59 [p. 544, n. 1]) : σ. ἧπαρ, Ficatum jecur, i. e. Ficuum esu præparatum, ut Gorr. tradit ex Oribasio. » Mais Gorresius sur Oribase se borne à décrire le procédé d'engraissement des cochons et des oies par des figues sèches, et ne rapporte pas d'exemple de l'adj. συκωτός. Le passage cité ensuite d'Aétios n'est qu'un abrégé de celui de Galien qui est simplement indiqué à la fin de l'article, et qui contient précisément le mot συκωτόν, omis par Aétios. Je ne crois pas inutile de donner ici le passage de Galien tout entier, d'autant plus qu'avec les indications contradictoires des lexicographes j'ai eu quelque peine à le trouver. Il est au ch. 12 du l. III du traité Περὶ τρόφεων δυνάμεως (éd. Kühn, t. VI, p. 679). Galien dit que le foie de tous les animaux est un aliment lourd et ajoute : Ἄμεινον δ'ἐν αὐτοῖς, οὐκ εἰς ἡδονὴν μόνον, ἀλλὰ καὶ εἰς τἄλλα τὸ συκωτὸν ὀνομαζόμενόν ἐστι, τῆς προσηγορίας ταύτης τυχὸν ἐπειδὴ πολλῶν σύκων ξηρῶν ἐδωδῇ τοῦ μέλλοντος σφάττεσθαι ζώου τοιοῦτον παρασκευάζουσιν αὐτό· ὅ πράττουσιν οὕτως ἐπὶ τῶν ὑῶν μάλιστα διὰ τὸ φύσει τὰ τούτου τοῦ ζώου σπλάγχνα πολὺ τῶν ἐν τοῖς ἄλλοις ὑπάρχειν ἡδίω. Γίνεται δὲ κἀκεῖνα σφῶν αὐτῶν ἀμείνω, φαγόντος τοῦ ζώου πολλὰς ἰσχάδας. On voit que συκωτόν peut ici tout aussi bien être substantif que se rapporter à ἧπαρ sous-entendu. Quant à l'observation de Foes, qui termine l'article du *Thesaurus*, et où il est dit que συκωτά peut désigner des mets préparés avec des figues et bons pour le foie, elle ne se fonde, si je ne me trompe, que sur des imaginations de médecins de la basse époque, comme Marcellus, qui ont attribué au foie de divers animaux des propriétés salutaires, par sympathie, pour le foie humain.

2. Le mot est d'ailleurs rarement attesté dans les auteurs antérieurs à l'époque byzantine.

3. Dans l'île de Zante on a même gardé le primitif, σικοτόν ou σκοτόν : voy. Boissonade, *Not. et extr. des mss.*, t. XI, 2[e] p., p. 236.

assez dit que ce parallélisme ne saurait être fortuit[1]. Il serait par trop surprenant qu'une évolution sémantique aussi singulière, faisant passer un mot d'abord du sens de « nourri de figues » à celui de « foie d'animal nourri de figues », puis à celui de « foie » en général, se fût faite indépendamment chez deux peuples. Le mot latin n'est en effet, comme je l'ai dit plus haut, qu'une adaptation du mot grec, et celui-ci a passé en latin avec les sens qu'il avait, seul, spontanément développés.

Il était tout naturel de rendre συκωτὸν par ficatum : la désinence -atum, qui, originairement participiale, s'attachait depuis longtemps à des substantifs sans l'intermédiaire de verbes[2], était indiquée pour rendre la désinence grecque -ωτόν, et fic- remplaçait nécessairement συκ-. Toutefois le mot grec lui-même entra aussi dans le latin vulgaire, en se bornant à latiniser sa terminaison, à la fois avec son sens culinaire et avec son sens général de « foie ». C'est ce que montre un curieux passage du poème facétieux d'un certain Vespa (ɪvᵉ-vᵉ siècle), le *Judicium coci et pistoris*, où j'ai déjà relevé un exemple de ficatum[3]. Le cuisinier se vante d'être en état de servir aux héros mythologiques ce qu'ils aimaient le mieux ou ce dont ils ont été privés :

> Partes quisque suas tollit, qui cenat apud me.

Voici les premiers exemples qu'il en donne[4] :

> Ungellam Oedipodi[5], sycotum pono Prometheo[6],
> Pentheo pono caput, ficatum do Tityoni.

---

1. Saumaise dit cependant avec raison, en ce qui concerne l'évolution du sens : « Inde Recentiores συκωτόν quolibet jecur appellarunt, et eos imitati Latini, *ficatum*. »

2. Sans parler des nombreux adjectifs tirés directement de substantifs (voy. Cooper, *Word Formation in the Roman Sermo plebeius*, § 34), je citerai les substantifs comme *bucellatum*, *anisatum*, *saponatum* (*ib.*).

3. Ci-dessus, p. 88 [544].

4. Riese, *Anthol. lat.*, I, p. 143 ; Behrens, *Poet. lat. min.*, IV, 329.

5. Les deux mss. ont *Ydippi* ou *Hydippi*. Heinsius (suivi par Behrens) a restitué *Oedipodae* ; mais il me semble que l'*i* de *Ydippi* appelle plutôt *Oedipodi*, forme du datif attestée en grec.

6. Les mss. portent *Promethei*, que les éditeurs ont respecté, et qui peut,

Ainsi les deux mots ficatum et sycotum étaient employés concurremment. Peut-être avaient-ils en cuisine un sens un peu différent; peut-être aussi étaient-ils complètement synonymes. Ce qui nous intéresse, c'est que le mot grec sycotum vivait en latin en même temps que le mot ficatum qu'il avait suscité. Il s'agit de savoir quelle forme il avait dû prendre dans la prononciation courante.

On sait que les mots grecs empruntés par le latin offraient à l'assimilation des difficultés causées par la différence des lois de l'accentuation dans les deux langues. Sans parler ici des autres problèmes de cet ordre [1], je me borne à celui que présentait le mot qui nous occupe. Le latin ne pouvait pas admettre de mots accentués sur la dernière. Dans les disyllabes il a simplement fait passer l'accent à la première syllabe [2]. Mais la question était plus compliquée pour les polysyllabes. Quand l'oxyton grec avait la pénultième brève, rien de plus simple : l'accent se transportait sur l'antépénultième [3], car pour l'oreille latine un oxyton à pénultième brève était très semblable à un proparoxyton [4]. Mais le cas était plus difficile si, comme dans notre mot, la pénultième du mot grec était longue. Dans la langue classique on sacrifiait l'accent à la quantité et on disait sȳcōtum; mais dans la langue populaire on devait abréger la pénultième pour pouvoir porter l'accent sur la première : on disait sýcŏtum. Nous avons un exemple tout pareil dans le mot γωρυτός ou κωρυτός : les poètes classiques disent cōrȳtus, mais la prononciation populaire nous est attestée par le córy̆-

---

comme me le fait remarquer M. L. Havet, être un datif; cependant je croirais volontiers que, la faute *Ydippi* ayant fait croire au copiste que le premier nom était au génitif, il a changé dans le second, *Prometheo*, le datif en génitif. Un dat. *Promethei* est rendu peu probable par le dat. *Pentheo* du vers suivant. Il est vrai que L. Havet est porté à croire que le second vers est d'un interpolateur.

1. Voy. Meyer-Lübke, I, § 17.

2. Par ex. ὀσμή (it. *usma*, roum. *urmă*, esp. *husma*), et déjà en lat. *spásmus*, *tállus*, *schóla*, etc. de σπασμός, θαλλός, σχολή, etc.

3. Ainsi παραβολή > *parábola*, κορυλός > *córylus*, etc.

4. Cf. G. Paris, *Bibl. de l'École des Chartes*, 6e série, t. II (1865), p. 584, 587.

tus de Sidoine Apollinaire, lequel a abouti au port. *corde cordre coldre*, à l'esp. *gorde gordre goldre*[1]. On peut admettre avec toute vraisemblance que dans cette même prononciation συκωτόν était devenu sýcŏtum.

Ainsi il existait en latin côte à côte, avec le même sens de « foie » en général, un mot grec, sýcotum et une imitation latine de ce mot, fīcātum. Je crois que le premier, qui avait donné naissance au second, a continué d'agir sur lui dans l'usage vulgaire et se l'est assimilé de plus en plus. Il faut remarquer que celui-ci lui ressemblait déjà par le c et le t qui dans l'un et dans l'autre commençaient la deuxième et la troisième syllabe ; les différences portaient, sans parler de la désinence, sur la consonne initiale, sur les voyelles des deux premières syllabes et sur l'accentuation, qui, dans la prononciation vulgaire, s'était reportée de la dernière sur la première du mot grec. L'assimilation ne s'est pas, que nous sachions, exercée sur la consonne initiale de ficatum[2] ; mais elle a tenté les trois autres points où le mot latin différait du mot grec.

1° Il a existé une forme ficotum[3]. Elle se trouve dans des

---

1. Voy. sur ce mot Mme M. de Vasconcellos dans le *Jahrbuch für rom. Lit.*, t. XIII, p. 213 ss. M. Meyer-Lübke dit que « *goldre* de κορῦτός (l. κωρῦτός) est surprenant » ; mais la forme córўtus de Sidoine montre la transition. C'est au fond la même chose qui s'est passée pour les proparoxytons grecs à pénultième longue, comme ἔρημος, εἴδωλον, βούτῡρον, etc., qui chez les classiques sont *erēmus*, *idōlum*, *butȳrum*, etc., mais qui dans la prononciation populaire étaient *érĕmus*, *idŏlum*, *bútўrum*, etc. La surprise de M. Meyer-Lübke vient sans doute de ce que dans les autres mots oxytons qu'il cite, σπασμός, θαλλός, ταπεινός, il constate que l'accent se reporte simplement en latin sur la pénultième ; mais pour les deux premiers, qui n'ont que deux syllabes, il ne pouvait en être autrement. Quant à ταπεινός, il est très douteux qu'il faille le reconnaître dans l'it. *tapino*, anc. fr. *tapin*, qu'on ne peut guère séparer du verbe *tapir*. Je ne trouve pas d'autres exemples de mots grecs oxytons à pénultième longue qui aient passé en latin et de là en roman.

2. Je ne serais pas surpris de rencontrer quelque part une forme sicatum.

3. On ne peut savoir s'il s'agit de ficōtum ou de ficŏtum ; la seconde hypothèse est cependant plus probable, cette forme essentiellement populaire devant avoir subi l'influence du populaire sýcŏtum plutôt que du classique sycōtum.

mss. du prétendu Plinius Valerianus [1] et dans les *Acta s. Theodoriti*, texte de la fin du IV[e] siècle [2]. Cette forme prouve d'une façon irrécusable l'influence exercée sur fīcătum par son générateur grec.

2° Le changement de l'ī en ē est une autre manifestation de cette influence. L'υ grec, sans parler de sa représentation savante par y, ni de sa représentation archaïque par u (o), est souvent remplacé, dans les inscriptions ou les très anciens manuscrits (auxquels il faut joindre parfois le témoignage des grammairiens), par i, e, oe [3]. L'i doit être considéré comme un ĭ [4], ce qui dans le roman (sauf le sarde du centre et du sud) équi-

---

1. Elle est donnée par Forcellini-De Vit, qui, après avoir cité la forme figatum, qui est celle des deux seules éditions que j'aie pu consulter (Rome, 1509, et Bâle, 1528), ajoute : « Alii autem legunt *ficotum*. » Cette partie de Plinius Valerianus n'a pas été reproduite dans l'édition de V. Rose.

2. C'est la leçon que porte à deux reprises le manuscrit suivi par Mabillon (voy. Du Cange) ; celui qu'a suivi Ruinart avait fecatum ; un autre donne figatum. Les nouveaux Bollandistes ont imprimé ficatum d'après le ms. qu'ils jugent le meilleur (*Oct.*, t. X, p. 44, col. 2 ; ils donnent comme variante de Mabillon, par une faute d'impression, ficolum au lieu de ficotum). Si ficotum ne se trouvait qu'à un seul endroit, on pourrait y voir un simple lapsus de copiste ; mais l'existence réelle de cette forme est attestée par le fait qu'elle figurait deux fois dans le ms. de Mabillon et qu'elle se retrouve dans le ms. de Plinius Valerianus cité par Forcellini-De Vit.

3. Voyez Schuchardt, II, 253-272, 278-287.

4. Quant à la représentation réelle de υ par ī en latin et en roman, elle me paraît fort douteuse. Les deux seuls mots vraiment populaires où *i* roman réponde à υ sont *cima* et *girare*, et il semble qu'il y ait eu ici influence de la palatale précédente (phénomène qui, il est vrai, est généralement restreint au français). Sur la transformation de κυ grec en *qui* latin voy. la note de M. Förster au v. 3823 de *Cligès*. Le fr. *timbene timbre* ne remonte pas au lat. tympănum, mais (comme le montre le changement de p en *b*) a été emprunté au moyen grec τύμπανον (prononcé *timbanon*) ; le lat. tympănum a donne l'anc. prov. *tempe* (Thomas, *Essais de philol.*, p. 216), l'arétin *tèmpono* (Salvioni, *Nuove postille italiane al vocab. latino-romanzo*) ; un dérivé tympanium survit dans le sarde *timpanzos* (en sarde *i* = ī), dans le lecc. *tampañu* et (avec *o* = υ) dans le napol. *tompagno* (Salvioni, *Postille italiane al vocab. latino-romanzo*). Quant à *martir* et autres pareils, ce sont des mots pris au latin du moyen âge, où l'y grec se prononçait *i*. L'it. *dmido* remonte aussi à des formes médiévales.

vaut à ē[1]. L'e, qui apparaît assez anciennement, peut être ou la transformation déjà romane de cet ī ou la réduction de l'oe (je ne veux pas entrer ici dans la discussion de la valeur qu'il convient d'attribuer à cet oe, auquel répond en grec la confusion gratique de οι et de υ, attestée dès le IIe siècle avant notre ère) : ainsi l'e de secophanta, qu'on rencontre[2], peut répondre à un plus ancien sīcophanta ou soecophanta. Le classique sȳcótum est ainsi devenu secótum, en passant soit par sīcótum soit par soecótum, et a donné naissance en latin à une forme fēcătum[3], qui paraît survivre dans le *fecuat* vegliote. D'autre part, le sýcŏtum vulgaire est devenu sécŏtum, en passant soit par sīcŏtum soit par sóecŏtum, et c'est à mon avis cette prononciation sécŏtum qui a changé fīcătum, devenu déjà proparoxyton (voy. ci-dessous, 3°), en fēcătum.

3° L'accentuation vulgaire sýcŏtum a été transportée au mot latin : de là le fīcătum que nous avons observé en Italie, en Espagne et en Gaule, et le fēcătum italien et gallo-roman.

De fīcătum ou de fēcătum proviennent sans difficulté toutes les formes romanes qui ne représentent pas fīcātum resté intact (comme le font le roumain, le frioulan, le ladin, le vénitien, le sicilien et en partie le sarde), ou fēcātum qui n'est altéré par l'influence du mot grec que dans la voyelle de sa première syllabe (comme le fait le vegliote).

Nous avons donc dans l'histoire de notre mot, si je l'ai bien comprise, un cas très intéressant de croisement lexicologique. Le mot ficatum, créé en latin pour représenter le grec συκωτόν, a été, à plusieurs reprises et de plusieurs façons, dévié de son évolution naturelle par ce mot même, qui, nonobstant la création de ficatum, avait été introduit dans l'usage latin et s'y

1. A *cecero* (fr. *cisne*), *gesso*, que cite M. Meyer-Lübke (I, § 17), avec les mots it. plus modernes *ghezzo* et *gheppio*, on peut ajouter par exemple it. *trépano* (Diez), fr. *preveire*, *freis* < phrygium dans *orfreis*, pr. *nerto* < myrta, etc.

2. Voy. Blass, *Ueber die Aussprache des Griechischen*, 2te Aufl., §§ 12 et 18, et cf. Schuchardt, *l. c.*

3. Schuchardt, II, p. 271 (dans l'*Ambrosianus* de Plaute).

odifié de son côté pour cadrer avec les lois de l'accentua-
tine. Le mot latin a été, pour ainsi dire, affolé d'une
:e continue par le voisinage du mot grec, comme l'ai-
d'une boussole est affolée par le voisinage d'un aimant.
un exemple de plus de ces curieuses « contaminations »
mot d'une langue par un mot d'une autre sur lesquelles
stre maître en l'honneur de qui ces pages sont imprimées a
à maintes reprises une lumière parfois si inattendue. Je ne
ai sûr d'avoir travaillé dans la bonne voie et d'avoir atteint le
t de ma recherche que s'il trouve le résultat auquel je suis
rivé digne de son approbation [1].

[*Miscellanea linguistica in onore di Graziadio Ascoli*, Turin, 1901, pp. 41-63.]

[En rendant compte des mémoires qui composent la *Miscellanea* *Ascoli* Gaston Paris présenta sur son propre travail les observations qui suivent.]

G. Paris, ficatum *en roman*. J'essaie dans ce mémoire de montrer que toutes les altérations qu'a subies le mot fīcātum s'expliquent par l'influence perturbatrice du grec συκωτόν, dont il n'est qu'une adaptation (L. Havet, dont j'ai rapporté l'opi-

1. Mon ami Louis Havet, qui a bien voulu lire ces pages en épreuve, est porté à tirer une autre conclusion des faits qui y sont consignés. D'après lui, le grec sycōtum, devenu sýcōtum en latin vulgaire, a été, par une sorte d'étymologie populaire [cfr. *choucroûte* de *sourcroute soucroute*], changé en fīcọtum (forme que les copistes postérieurs ont sans doute souvent remplacée par ficatum). Ce fīcōtum, qui présentait une terminaison inusitée, a été accommodé d'une part en fīcātum, de l'autre en fīcītum, d'où fīticum, fīcidum, etc. Fīcātum est postérieur, et résulte d'une influence plus ou moins « savante », des substantifs en -ātum. Les formes avec ē pourraient être dues à un vague rapprochement avec faex, à cause de la couleur « lie de vin » du foie [je crois suffisante l'explication que j'ai donnée, par la prononciation de l'υ grec comme ı ou œ]. Ce n'est donc pas fīcātum qui aurait été « affolé » par sýcōtum ; c'est sýcōtum qui, sous des actions analogiques successives, aurait été diversement transformé et aurait abouti à fīcātum en dernier lieu seulement. Cette hypothèse est peut-être préférable à la mienne; je laisse les lecteurs compétents en décider. En tout cas, elle établit, comme la mienne, une série de « contaminations » pour expliquer les formes diverses du mot.

nion dans une note, pense même que le mot roman est essentiellement συκωτὸν, altéré plus ou moins par étymologie populaire, en sorte que fīcātum, au lieu d'être la forme la plus ancienne, serait la plus récente [1]). Je profite de l'occasion pour signaler ici les remarques que m'ont envoyées quelques philologues. P. 43[537 de la présente réimpression], à propos de fécatum, M. Menéndez Pidal me rappelle que *fégado* est la forme générale en Asturie et en Galice (donc, p. 52[551] aj. « asturo-galicien » entre « italien » et « et gallo-roman »). — P. 54, n. 9[533, n. 7] à propos du roumain *hipota*, M. L. Sainéan m'écrit : « En daco-roumain ce mot est absolument inconnu ; l'erreur initiale revient à Cihac, qui l'a inséré dans son Dictionnaire sans contrôle et peut-être par confusion avec le mot valaque *pipota*, « estomac de volaille ». Si le mot existe en macédo-roumain, — ce que je ne puis vérifier présentement, — ce ne peut être qu'un emprunt récent au néo-grec. » Cette constatation enlève à M. Gröber (voy. p. 55, n. 16[535, n. 2]) l'argument qu'il tirait de *hipota* pour voir dans *fical* un « Buchwort ». — P. 56, n. 28[536, n. 9], M. Gilliéron me communique la carte qu'il a précisément dressée pour le mot « foie » en gallo-roman, où on voit que *fi* est encore usité dans certaines localités du Pas-de-Calais, du Nord et de la Belgique, mais presque partout il est « vieilli » et remplacé par le *fwa* français (cette carte permettrait sur plus d'un autre point de préciser l'histoire du mot en Gaule) [2].

[*Romania*, XXX (1901), pp. 568-569.]

---

1. M. Meyer-Lübke était arrivé de son côté, quand mon article était déjà imprimé, à une solution du problème très semblable à celle de M. Havet, qu'il ne connaissait pas plus que la mienne (voy. *Die Betonung im Gallischen*, p. 49 ; *Einführung in das Stud. der rom. Sprachwiss.*, p. 140).

2. Dans le nº de mars-avril de la *Revue des langues romanes* (t. XLIV, p. 186-188), M. M. Grammont rendant compte de mon article, propose une explication qui passe entre la mienne et celle de M. L. Havet ; *ficātum*, traduction ou calque de συκωτόν, serait à séparer des autres formes ; celles-ci représenteraient συκωτόν devenu * *sécotum*, puis sous l'influence de fīcum, d'une part *fécotum*, d'où *fécatum*, *fécitum*, d'autre part *ficotum*, d'où *ficatum ficitum*, etc. Il est bien difficile de croire que *ficātum* soit complètement indépendant des autres formes ; en outre, M. Gr. est obligé de laisser de côté *fecātum* : il s'en tire en disant que cette forme est peu sûre, et que, pour sa

FIGER.

« Dans le latin du moyen âge, *figĕre* était devenu *figēre*, et avait pris le sens de finir, se terminer. C'est cette conjugaison qui a donné *figie* dans *sangofigie*. Il est donc vraisemblable que *figer* est ce *figēre*, avec une acceptation nouvelle. » Cette étymologie de Littré paraît avoir été écrite par l'illustre savant, si j'ose le dire, dans un moment de distraction. La première phrase est composée de deux assertions sans aucune preuve; la seconde est fort obscure et porte *sangofigie* au lieu qu'à l'*historique* on lit *sangofegie*; la troisième ne se rattache nullement aux deux premières : comment, du sens de « finir, se terminer », arrive-t-on à celui de « figer » ? Au reste, je ne vois nulle part ni que figĕre soit devenu figēre, ni que figere ait signifié « finir, se terminer ». Figĕre a fait en afr. *fire* dans *claufire* (= clavo figere). Figēre ne pourrait, pas plus que figĕre, donner *figer*, d'abord parce que les verbes de la 2[e] ou 3[e] conjugaison, en anc. fr., ne passent pas à la première, ensuite parce qu'un *g* latin devant *e*, *i* ne persiste pas en fr., mais devient *jod* ou se fond dans la voyelle suivante : pagesis *païs*, regina *reïne*, etc. — MM. Brachet et Scheler disent simplement : « *Figer*, du lat. *figere*, fixer. »

La forme la plus usitée en afr. est non pas *figer* ou *figier*, mais *fegier* : *Quant il l'a par trestout curé, Le sanc fegié d'entour osté* (*Tyolet*, v. 572); G. Guiart, cité dans Sainte-Palaye; plus tard *fegé* (*Perceforest*, cité dans Sainte-Palaye). Cependant la forme avec *i* paraît assez ancienne; voy. Littré, Sainte-Palaye au mot *figé*. *Fegier* a le sens de « cailler » et se dit surtout du sang; dans le passage emprunté par Littré à Du Cange (au mot

---

part, il n'y croit pas; mais, outre les exemples allégués dans mon mémoire, voy. ci-dessus la remarque de M. Menéndez Pidal.

[Cf. aussi *Romania*, XXXI, 155, à propos d'un article de M. H. Schuchardt sur *ficătum* (*Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXV, 615) :

« Acceptant la filière συκωτόν > *ficŏtum* > *ficătum* > *ficātum* indiquée par L. Havet, M. Sch. se demande comment de *ficŏtum* on a passé à *ficătum*, et il propose d'attribuer ce changement à l'influence de *hépăte*, qui a existé en latin. C'est une suggestion qui mérite assurément d'être prise en considération. »]

sanguifluus) : *Elle s'estoit delivrée et avoit eu un monstre* de sangofegie *ou char rouge*, il faut sans doute lire *de sang fegié*.

L'étymologie de *fegier* est bizarre, et cependant certaine. Le sang coagulé a paru ressembler au foie par sa couleur et sa consistance, et on a dit, sans doute déjà en latin vulgaire, du sang qui se caillait, que « se ficatabat ». J'ai expliqué ailleurs (*Rom.* VI, 132) [ci-dessus, p. 273 [1]] les diverses transformations de *fĭcăto* en *fīcăto*, *fĭcăto*, *fĭcido*, *fidico* ou *fédico*; c'est à *fédico*, *fédiio*, *fédio*, que se rattache *fediare*, *fegier* (*figier* peut remonter à *fidico*). Le mot n'existe à ma connaissance dans aucune langue romane autre que le mot français; je ne vois à relever que le sicilien *ficatatu* (Traina), qui signifie « spongieux », et qui semble être le participe de l'ancien verbe *ficatare*. On peut comparer, pour le fond, le nom de *foie* donné autrefois en chimie (*foie de soufre*, *d'antimoine*, etc.) à des substances « dont la couleur ressemble à celle du foie (Littré) ». Mais le rapprochement décisif est fourni par l'allemand du moyen âge. On y trouve en effet, à côté du mot *leber*, « foie », le verbe *liberen*, qui signifie « cailler », et qui s'emploie, comme *fegier*, particulièrement en parlant du sang : *daz geliberet bluot*; voy. le dictionnaire de Lexer et les passages auxquels il renvoie[[2]]. — Un autre synonyme de *cailler*, en anc. fr., était *beter*, d'où le nom de la *mer betée*, qui se dit en latin mare coagulatum et en anc. all. *lebermer*; on ne trouve pas en fr. *mer fegiée*.

[*Romania*, VIII (1879, pp. 434-435.]

GENS, GIENS.

M. Diez a signalé, le premier [3], l'existence en ancien français d'un mot correspondant au provençal, *gens*, *ges*, et destiné également à renforcer la négation. Du même coup, M. Diez a si bien épuisé les textes français pour y trouver des exemples de

1. [Cf. encore ci-dessus, pp. 532 sqq.]

[*2. Cf. Hofmann, *Sitzungsberichte* [*Philos.-philol. Cl. d. k. Akad. d. Wiss. zu München*], 1882, p. 237 [et *Romania*, XI, 624.]

3. *Altromanische Sprachdenkmale* (Bonn, 1846), p. 53.

ce mot, qu'après lui on ne peut rien ajouter. Voici donc les passages qu'il avait rassemblés dès 1846; je ne donne en plus qu'un exemple tiré des *Quatre livres des Rois*, auxquels il en avait déjà emprunté deux :

Larges almosnes, que *gens* ne l'en remest
Dunet as povres u que les pout trover.
(*Alexis*, str. 19.)

Ne s'en corucet *giens* cil saintismes hom [1].
(*Alexis*, str. 54.)

Il ne vait *gens* cumme terrestre [2],
Prof vait bruiant comme tempeste.
(*Gormond et Isembart*, v. 224.)

Par Deu, ço dist l'escolte, cist gab valt trois des altres :
Vers mon seignor lo rei n'i ad *gens* de hontage [3].
(*Charlemagne à Constantinople*, v. 617.)

N'est *giens* a dire de tuz les biens dunt il parlad a sun serf Moysen.
(*Rois*, III, 8.)

Puis avint que la riviere sechad, car *giens* de pluie ne vint en tere.
(*Rois*, III, 17.)

Mis sires ne volt *giens* prendre de Naaman.
(*Rois*, IV, 5.)

Mut l'aveit escrié et ne l' dist *gens* en bas [4].
(*Vie de S. Thomas*, v. 1878.)

Il n'était pas inutile de présenter de nouveau rassemblés les exemples de ce mot, puisqu'il a plus d'une fois embarrassé les éditeurs et sans doute les lecteurs. Ajoutons que plusieurs

1. Le premier éditeur de ce poème lisait *gieus*; la correction est de M. Diez.

2. M. de Reiffenberg, qui a édité ce précieux fragment dans l'introduction au tome II de la *Chronique de Philippe Mousket*, interprète le premier vers cité par : *Il ne va pas comme un peuple terrestre.*

3. Au mot *gens*, rapporté dans le glossaire qui termine son édition de ce poème, M. Fr. Michel s'est contenté de mettre un point d'interrogation.

4. M. Hippeau, d'après l'édition duquel je cite, a imprimé *geus* pour *gens* ; mais la bonne leçon se trouve, d'après Diez, dans l'édition d'Immanuel Bekker, p. 29.

années après la publication de l'opuscule de M. Diez, M. Schweighœuser, auteur d'un bon travail sur *la Négation dans les langues d'oc et d'oïl*, ne mentionne *ges* que pour la première.

On voit par les exemples cités que *gens*, *giens* est un mot propre à la plus ancienne période de la langue française. Le texte le plus moderne où il se rencontre est la *Vie de saint Thomas*, que Garnier de Pont-Sainte-Maxence écrivit en 1176. On peut le regarder comme un archaïsme employé par ce poète, qui se vantait de sa connaissance approfondie du français. En effet, nous ne trouvons le mot dans aucun des auteurs contemporains, et il est à remarquer que le premier renouvellement du *saint Alexis*, renouvellement fort ancien lui-même, a supprimé *gens* ou *giens* dans les deux seuls passages où nous l'offre le ms. d'Hildesheim, et l'a remplacé soit par un équivalent, soit par une syllabe quelconque ajoutée au vers [1].

En provençal, au contraire, le mot a persisté. Le poème de *Boëce*, qui remonte au xe ou xie siècle, nous offre seul la forme *gens*, et déjà, concurremment, la forme plus moderne *ges* [2]. Ainsi modifiée, cette particule s'est maintenue pendant tout le moyen âge et est encore d'un emploi habituel dans les dialectes actuels du Midi, où cependant elle s'est d'habitude altérée, suivant les lieux, en *gis* ou *gin*. — Le catalan a maintenu la forme *gens*, qu'il possède encore, mais qu'il écrit quelquefois *gentz*, et même *gintz*.

M. Diez a proposé deux étymologies pour ce mot. Dans la première édition de sa *Grammaire* (t. II, p. 400), il le faisait venir de gentium. Les Romains ajoutaient en effet ce mot à des adverbes négatifs, sans qu'il eût par lui-même un sens bien distinct : Nusquam gentium, et même minime gentium. M. Diez supposait très ingénieusement que de là on avait dit simplement non gentium qui correspond au *ne*... *gens* du

---

1. Voir, pour le rapport des différents mss., l'édition de la *Vie de saint Alexis* que je vais donner à la librairie Franck. — Le renouvellement est conservé dans deux mss. ; à la str. 19, au lieu de *gens*, l'un des mss. a *rien*, l'autre *nient* ; à la str. 54, tous deux suppriment *giens* et remplacent *cil* par *icil*.

2. V. 48. Ni *gens* de lui no volg tener s'onor.
V. 131. Ella s fen sorda, *gens* a lui non atend.
V. 210. D'aur no son *ges*, mas nuallor no so.

provençal ou de l'ancien français. Au lieu cité des *Altromanische Sprachdenkmale* un scrupule lui est venu : « Contre l'étymologie *gentium*, on peut alléguer, dit-il, que dans des phrases comme : *ubi illum quæram gentium ?* il serait impossible d'employer *gens*. — On pourrait penser aussi à *genus*. » — En 1853, dans la première édition du *Dictionnaire étymologique* (p. 642), l'illustre savant, après avoir dit que « l'origine de *gens* n'est pas tout à faire sûre », expose les raisons qui le font pencher pour gentium ; mais il ajoute : « Il faudrait encore prendre en considération *genus* : *non genus*, pas la manière, pas l'ombre d'une chose. » — Dans la deuxième édition de la *Grammaire* (t. III, p. 413), *gens* est présenté comme un mot « dont l'origine n'est pas encore bien établie [1] ». — Enfin, la deuxième édition du *Dictionnaire* (t. II, p. 308) reproduit l'article de la première, en ajoutant seulement un mot pour réfuter Schlegel, qui rapprochait *gens* de l'allem. *ganz* : « Ce rapprochement n'a pour lui ni le sens ni la forme [2]. »

Je crois que la seconde étymologie qu'a proposée M. Diez, celle de genus, est, pour la forme et pour le sens, préférable à la première. Pour la forme d'abord la diphthongaison de l'*e* dans *giens* nous oblige à admettre dans le mot latin d'où dérive le nôtre un *e* bref et accentué : l'*e* en position, comme celui de gentium, ne devient pas *ie* [3], et la preuve c'est que *gent*, *gens* de gentem, gentes, n'offre pas de formes diphthonguées [4] ; *é* en position persiste toujours en français. — La comparaison du français *gens* et du provençal *ges* nous fournit un autre indice. En effet l'*n* devant l'*s* tombe toujours en français dans les mots où *l'n*, en latin, précédait immédiatement l'*s* (mensis, tensa, trans, etc.) [5] ; dans les mots où l'*n* et l'*s* ne sont entrés en contact

1. Je ne sais pourquoi, à cet endroit et au tom. II, p. 448, M. Diez présente *ges* comme « spécialement provençal ».

2. M. Burguy (*Grammaire*, t. II, p. 324) reproduit à peu près les paroles de M. Diez, en inclinant plus pour genus que pour gentium.

3. Sauf dans certains dialectes, dont aucun des monuments mis à contribution plus haut n'offre de traces.

4. Non plus que les substantifs terminés en -entia.

5. La seule exception, si je ne me trompe, est *penser* ; mais malgré sa haute antiquité, ce mot est déjà un mot savant ; la forme populaire est *peser*. [Cf. *Romania*, XXV, 625 : « A mon avis, *penser* n'est pas un « mot

que par la chute d'une voyelle intermédiaire, l'*n* se maintient toujours en français (unus, sonus, sine-s, etc.). — En provençal, au contraire, la tendance qui avait fait tomber l'*n* dans le premier cas déjà en latin vulgaire et même en latin classique[1] s'est exercée plus longtemps, et a détruit l'*n* devant l'*s*, même dans le second cas (les mots cités y deviennent *us sos ses*). — Il suit de là que le mot que nous cherchons avait, en latin, un *e* bref accentué, et que l'*n* était séparé de l'*s* par une voyelle : il est difficile d'imaginer un autre mot que gĕnus qui remplisse ces conditions[2].

Le sens convient également. Je ne reprends pas les objections qu'on peut faire à gentium, puisque ce mot est écarté par la forme. M. Diez a déjà admis les prétentions de genus en ce qui concerne le sens, mais je ne les établirais pas tout à fait sur la même base que lui. A mes yeux, genus n'a pas ici le sens précis d'un substantif : il joue absolument le même rôle que modo dans nullo modo, que *Weise* dans l'allemand *auf keine Weise*[3]. Nous savons qu'on l'employait au sens absolu à l'accu-

---

d'emprunt » tiré du latin pensare, lequel a donné régulièrement *peser* : on a refait à pendĕre à une époque où depuis longtemps l'*n* devant *s* avait complètement disparu, un fréquentatif pensare, avec *n* prononcée, qui se retrouve dans toutes les langues romanes à côté de pesare « peser », avec le sens exclusif de « penser ». On ne comprendrait pas un emprunt littéraire qui se serait fait indépendamment en Italie, en Gaule et en Espagne ; d'ailleurs la langue littéraire n'emploie guère pensare dans ce sens. »]

1. Formosus pour formonsus, etc. Voyez Corssen et Schuchardt.

2. La forme *gin*, citée plus haut, semblerait contredire ce qui est affirmé ici pour le provençal ; mais elle appartient aux dialectes du Midi les plus rapprochés de la langue d'oïl (Forez, Velay). Il s'ensuit que la forme primitive *gens* a subi en provençal deux altérations différentes ; d'un côté elle est devenue *ges* et *gis* ; de l'autre **gen* et *gin*. On voit que pour le traitement de *ns* les deux groupes ont dû être séparés très tôt, puisqu'en dehors du poème de Boèce la littérature des troubadours ne connait pas d'exemple de *gens* ou *gins*. — Le provençal sert encore à démontrer que dans le mot latin d'où vient *gens* l'*e* était bref ; dans le *Donat provençal* (voyez ci-dessus [*Mém. de la Société de linguistique*, I, 156 sqq.] l'article de M. P. Meyer), l'*e* de *ges* est compté *estreit*, tandis que l'*e* qui vient d'un *e* latin en position est toujours *larg*.

3. Cette locution allemande se trouve textuellement en ancien français :

Par nule guise ne l'em puet hom blasmer (*Alexis*, str. 47).
Par nule guise unces ne l'aviserent (*Id.*, str. 48).

satif : Alia id genus, arma omne genus, etc. [1]. On a donc pu dire parfaitement nullum genus ou non genus dans le sens des locutions latine et allemande citées plus haut.

En résumé, il paraît certain que le fr. *gens, giens*, le pr. *gens, ges, gis, gin*, le cat. *gens, gentz, gintz*, viennent du latin gĕnus.

[*Mémoires de la Société de linguistique*, I (1868), pp. 189-192.]

GUET-APENS.

Nicot dit dans son *Tresor*, cité par le *Dictionnaire général* : *Guet appensé*, ou *à pensé*, qu'on dit *guet appens* ou *à pens* par apocope. » Cette explication, empruntée d'ailleurs à Ét. Pasquier (*Rech. de la Fr.*, l. VIII, c. 32), a été acceptée par tout le monde : on la retrouve dans Ménage, dans Trévoux, dans Sainte-Palaye [2], dans Littré, et enfin dans le *Dictionnaire général*, qui dit : « GUET-APENS. Tiré de l'anc. franç. *guet-apensé*, plus souvent *aguet-apensé*, § 37 ; proprement, aguet prémédité. » Une telle « apocope » est cependant bien extraordinaire, et je me demande quels exemples semblables on trouvera au § 37 du *Traité de la formation de la langue* auquel nous renvoie l'article. Pour ma part, je ne puis l'admettre, et je crois que le mot s'explique autrement. L'ancien fr. possédait le mot *apens*, signifiant « réflexion, préméditation » ; *a apens*, comme *d'apens* (voy. Godefroy), voulait dire tout naturellement : « avec préméditation ». *A apens* s'est contracté en *apens*, comme *a aise* en *aise* [3],

---

1. Voyez Forcellini, s. v. Il dit même : *Aliquando pro* RE *ponitur* ; mais les exemples ne paraissent pas concluants.

2. Sainte-Palaye semble toutefois avoir eu l'idée que *guet-apens*, écrit parfois *guet à pens*, pourrait être formé de *guet*, *à* et l'anc. mot (très rare) *pens*, « pensée ». Mais *pens* n'a pas le sens, nécessaire ici, de « réflexion, préméditation ».

3. J'ai déjà exprimé cette idée (voy. A. Thomas, *Essais de phil. fr.*, p. 227), et je compte étudier ailleurs la question de plus près. [* Cf. *Rom.* XXXI, 127, *Sur Sone de Nansai* :... *Aaisier* se présenterait aussi sous la forme *aïsier aysier*, et l'éditeur imprime ainsi aux passages auxquels il renvoie ; mais une telle forme est impossible : il faut partout *[a]aisier* ; le premier et le second *a* se

a ente en *ente*[1] et sans doute plus d'une autre locution pareille[2]. Je crois même que le mot *guet-apens* contient deux exemples de cette agglutination. Une embûche se dit en a. fr. non pas *gait*, mais *agait*; on a d'abord dit « attaquer quelqu'un *a agait*[3] » puis *a agait* est devenu *agait*, qu'on a décomposé en *a gait*[4], et ainsi est né *gait apens*[5] pour *agait a apens*. On chercherait vainement, en dehors de cette locution, *gait* au sens d'*agait*.

[*Romania*, XXIX (1900), pp. 262-263.]

LABAUSTRE.

Au v. 1728 du roman de l'*Escoufle*, on lit dans le manuscrit, en rime avec *autres* :

Li pavemens fu de la biautes

P. Meyer corrige *d'alebastres*, M. Mussafia, dans ses précieuses remarques sur le texte de ce roman[6], dit à ce sujet :

---

sont fondus de manière à donner *aisier* (cf. *Rom.*, XXIX, 262), forme qui était étrangère au poète, mais familière au copiste (de m. 8343, 15635, il a écrit *aise* pour *a aise*).]

1. Le *ente* adj., donné par Godefroy et traduit « triste », n'est en réalité que la locution adverbiale *a ente*, et il en est de même de la forme *ente*, insérée par Godefroy au milieu des exemples de *a ente*. En somme, il n'existe en anc. français que la locution *a ente* (< ad impetum?) contractée en *ente* à partir du XIIIe siècle.

2. On peut trouver quelque chose qui ressemble à l'accident signalé ici dans la « Verschleifung » de deux *a* (prépositions) consécutifs étudiée par M. A. Tobler (*Verm. Beitr.*, I, 182) et aussi dans celle de *a* = habet devant un mot commençant par *a* (*ib.*, 187, n.).

3. *Et ainsi doit aprocher la beste a qui il veut tirer a aguet* (*Modus et Racio*, dans Sainte-Palaye et Godefroy).

4. De même qu'on a coupé *apens* en *à pens*, et même en *à pend*, *à pan* (on trouve ces graphies dans Ménage, Sainte-Palaye, Littré, Godefroy).

5. On a dit d'abord un meurtre fait *a agait a apens*, puis un meurtre fait *agait apens*, puis un *gait apens*. [* Cf. *a veuglettes* (God.).]

6. *Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Zweiter Beitrag* (Wien, 1897, in-8), p. 40.

« M. emendiert *d'alebastres*, mit einem unreinen Reim, *a(s)tres* : *autres*, wofür das Denkmal kein anderes Beispiel bietet. Ob Alabaster zu Fussboden verwendet wurde? Ich vermuthe *de la Bautre*; vgl. Guill. de Dole 5519 *desus le pavement de Bautre* und 3501 : Die, die ich liebe, ist mehr werth als die anderen, *autant com pierre de la Bautre Vaut mieus que li quarriaus de Rains*. Wir hätten dann den bloss für das Auge unreinen Reim *-re* : *-res*. »

M. Mussafia entend donc *Bautre* comme l'a entendu l'éditeur de *Guillaume de Dole*, qui traduit ainsi : « Bactres, capitale de la Bactriane. Voy. Brunetto Latini, *li Livres dou Tresor*, p. 158, où il faut lire *Bautre* au lieu de *Bautie*. Allusion aux carrelages orientaux, que nous n'avons pas rencontrée ailleurs. » On lit en effet à l'endroit cité de l'édition Chabaille du *Tresor* : *Après* [1] *est Bautie, un païs qui fiert en la terre de Inde. Outre les Bautriens est Pande*, etc. » La correction à faire est bien probablement *Bautrie* et non *Bautre*; toutefois la forme *Bautre*, pour Bactria, se présente en effet dans des manuscrits du roman d'*Alexandre*, à côté de *Batre* et *Bastre* [2]. Mais le nom, aboli depuis longtemps, de ce pays lointain ne figure dans aucun texte comme celui d'une contrée encore existante, et il n'y a aucune vraisemblance à ce que des « carrelages orientaux » aient jamais été appelés *pierres de Bautre*. Rien ne prouve d'ailleurs qu'il s'agisse de carrelages : dans deux des trois passages en question, il est simplement parlé de pavements; dans le troisième, la *pierre de la bautre* est opposée au *quarrel* (c'est-à-dire à la pierre de taille) de Reims. Enfin il serait tout à fait insolite d'employer dans de telles conditions le nom d'un pays en le faisant précéder de l'article.

Je crois que la restitution de P. Meyer est préférable à celle d'A. Mussafia; seulement elle a besoin d'être un peu amendée elle-même. D'abord, il faut *-baustres* et non *-bastres*, ce qui fait

---

1. Après *la terre de Termegire*; dans Solin (XLVIII, 3), de qui ce passage est traduit, il est question, comme dans Pline et les auteurs grecs, de la *terra Margiana*; *Termegire* est sorti de là par altération, avec répétition fautive de *terra*.

2. Voy. éd. Michelant, p. 295, 296, etc. Ce nom désigne à la fois dans le poème le royaume de Poru et sa capitale.

disparaître la rime imparfaite qui choquait ce dernier [1]. La forme alabaustrum pour alabastrum est attestée en bas-latin (voy. Du Cange) [2], et *alabaustre* se trouve en provençal (Raynouard). En français même, Godefroy (*Complément*) cite deux exemples d'*alabaustre* d'après des mss. du XIII[e] siècle. Il n'y a donc pas à hésiter à adopter dans l'*Escoufle* cette forme, altérée par le copiste. Ensuite il paraît bien que le mot *alabastre* ou *alabaustre* [3] a parfois, comme il est arrivé souvent aux mots étrangers et surtout aux mots grecs, perdu sa première syllabe, d'où *labastre*, qui se trouve dans le roman de *Troie* [4], ou *labaustre*, qu'il faut rétablir dans le vers de *l'Escoufle* :

Li pavemens fu de labaustres [5].

Je lis de même au v. 3501 de *Guillaume de Dole* : *pierre de labau*[*s*]*tre*. On sait [6] quelles ressemblances intimes existent entre le style et la langue de ces deux romans, que je suis porté, pour ma part, à croire du même auteur. Il est donc très naturel de trouver cette forme dans l'un et dans l'autre.

Mais dans *Guillaume de Dole* nous trouvons en outre (v. 5519) : *Desus le pavement de bau*[*s*]*tre*. On comprend que le mot *labaustre* ait été considéré comme composé de l'article et d'un mot fém. *baustre*, et il n'est pas surprenant que le même auteur ait employé

---

1. Elle ne le choquait certainement que pour la voyelle, car l'amuïssement de l'*s* devant une consonne est attesté pour l'*Escoufle* par plus d'une autre rime (p. ex. 448, 2840, 3716, 7196).

2. Elle a été citée par Schuchardt, *Vok.*, II, 320, qui rapproche quelques cas analogues (austrum, emplaustrum, etc.) ; je n'ai pas à m'expliquer ici sur le phénomène en lui-même.

3. C'est *alabastre* ou *alabaustre* qu'on trouve ordinairement en ancien français (voy. Godefroy) ; *alebastre*, d'où notre *albâtre*, n'apparaît que plus tard.

4. M. Joly a imprimé, et ceux qui l'ont suivi ont imprimé comme lui (voy. Godefroy) *chambre de l'aubastre* (*l'abastre, l'ambastre*) ; mais alabastrum ne peut avoir donné *aubastre* au XII[e] siècle, et l'article ne s'explique pas. Il faut lire : *chambre de labastre* (c'est ainsi qu'a imprimé le *Dict. général*). Au reste, Godefroy donne lui-même le dérivé *labastrie*, que Joly a imprimé *l'abastrie*.

5. Il faut le pluriel, car je ne crois pas, comme M. Mussafia, que le poète se permît de faire rimer un *e* atone nu avec un *e* suivi d'*s*, ni qu'à cette époque la différence entre *-e* et *-es* n'existât que « pour l'œil ».

6. Voyez les remarques de P. Meyer et de M. Mussafia (*Dritter Beitrag*)

labaustre et *baustre*; je préfère du moins l'admettre à croire que dans les deux premiers passages il faille lire *pierre de la baustre*, l'article en ce sens ne se comprenant pas.

Quant à l'emploi de l'albâtre pour les pavements, dont doute M. Mussafia, on pourrait, je crois, sans peine, en apporter des preuves. Notons seulement qu'on trouve dans des comptes (Godefroy) la mention de *grans pieces de pierres d'alebastre*, exactement comme dans *Guillaume de Dole*[1]. D'ailleurs il ne faut pas oublier que nous avons affaire à des romans, où on ne se gêne pas pour embellir quelque peu la réalité[2].

[*Romania*, XXIX (1900), pp. 426-429.]

A. FR. *LAÏS*.

I

Il Paris (*Rom.*, t. XXVII, page 317) spiegando ottimamente un passo di *Meraugis* finora franteso, dice che questo avverbio è probabilmente contrazione di *laius*, *la jus*. Ciò non finisce di persuadermi.....

...Al passo esaminato dal Paris: *Chascun est si camus naïs Qu'il s'entresemblent de laïs*, « tous deux sont si camus de nature qu'ils se ressemblent par là », si avvicini il seguente: 3361-3 Meraugis, travestito da donna, salta nella barca; i marinaj *S'aperçurent et si tremblerent De paor de lui, si semblerent Qu'il fussent pris, si erent il*. Così V, e il significato, ancorchè espresso in modo alquanto strano, è: « e omai si potevano

1. Sous l'impression de l'idée que le mot en question était un nom propre, j'avais songé à voir dans le v. 3501 de *Guill. de Dole* une allusion à l'ancien palais romain de Soissons, dont les ruines ont été désignées sous le nom de « château d'Albâtre », sans doute à cause de la richesse des marbres dont il était revêtu et dont on a trouvé de nombreux débris (voy. L. de Laprairie, *Notice sur le château d'Albâtre*, Laon, 1854). Ce palais était tout voisin de l'abbaye de Saint-Crespin *en Chaie*, mentionnée fort bizarrement dans l'*Escoufle*. Mais il est plus probable qu'il faut interpréter *pierre de labaustre* dans ce passage, comme dans les autres, simplement par « albâtre ».

2. La « chambre d'albâtre », dans le roman de *Troie*, est même entièrement construite de ce marbre précieux.

considerare come presi, soprafatti [1]. »W al solito muta in servigio alla chiarezza : *trembl. de paor, com cil qui pris erent* (fin qui benissimo; ma poi goffamente :) *Et lors auxi com erent cil*. Ora T ha *trembl. de paor, de laiz semblerent Qu'il fussent pris*; *ci erent* [2] *il*. Che *de laiz* possa senza più essere errore del copista invece di *de lui*, non v' ha dubbio alcuno; ben altri e più grossolani egli ne commise; se però si badi che il *de lui* di V è, se non affatto inutile, certo molto pedestre, ci sentiremo fortemente tentati di chiedere, se anche in questo luogo Raoul non abbia usato *de laïz* « par là » o fors' anche con valore temporale : « dès lors ». Che in ambedue i passi il verbo è *sembler*, sarà un caso fortuito; ma chi sa che non ci fosse una locuzione *sembler* (*soi entresembler*) *de laïs*, con significato speciale ? È da desiderare che il Paris ci communichi la serie degli esempli ch' egli ha in pronto; i varii significati, a cui si atteggia l'avverbio, ne risalteranno sempre più chiari.

Non pare inutile ricordare ancora il v. 2084 : *quant il voit Son escu qui la jus gisoit*; così il Friedwagner secondo V; T ha *aval*, W ha *laids*. Può essere errore per *la ius*, ma non è affatto esclusa la possibilità che si tratti di *laïs*, conservato nel testo di β e mutato in α.

Ad. Mussafia.

II

Avant d'examiner l'étymologie de *laïs*, je vais, pour répondre au désir de mon savant ami, communiquer tous les exemples que j'en ai jusqu'à présent recueillis. Il faut y ajouter non seulement celui que j'ai relevé au v. 2584 de *Meraugis* où *laïs* est attesté par la rime [3] : *Chascuns est si camus naïs Qu'il s'entresanblent de laïs*, mais bien probablement les deux autres du même poème qu'a su démêler M. Mussafia au v. 2084 : *quant il vit Son escu qui laïs gisoit*, et au v. 3362 : *si tremblerent De paor; de laïs semblerent Qu'il fussent pris*. Je citerai les autres

---

1. La costruzione e come una contaminazione delle due : *il senblerent pris* e *il senbla qu'il fussent pris*.

2. T ha *eurent*, non da habuerunt, ma sbaglio per *erent*.

3. Dans son compte rendu de l'édition de M. Friedwagner (*Zeitschr. f. franz. Sprache*, XX, 108), M. Förster a proposé la même explication de *laïs* : « *Laïs* soll Subst. sein und Hässlichkeit bedeuten. Ich kenne nur das Ortsadverbium *laïs*, das hierher gehören könnte : *de laïs* ist zwar ziemlich

dans un ordre approximativement chronologique, mais avec d'autant moins de certitude qu'il est souvent difficile de dire si *laïs* appartient à l'auteur ou au copiste.

Le plus ancien que je connaisse est dans le roman de *Troie* de Benoit de Sainte-More, si on peut toutefois l'attribuer à l'auteur. Le v. 29218 est ainsi conçu dans l'éd. Joly : *Qui la se dort sur cel rivage.* Cette leçon est celle du ms. B. N. fr. 782 ; elle est également dans le ms. fr. 19159, dans le ms. fr. 821 et dans celui de Milan (sauf que plusieurs donnent *en* au lieu de *sur* ou *sor*). Mais M. Joly a abandonné ici le ms. qu'il suit ordinairement, fr. 2181, lequel porte : *Qui dort laïs sor cel rivage.* Cette leçon se retrouve dans les mss. fr. 783, 1610, et dans celui de Montpellier ; le ms. fr. 1450 a *la jus* au lieu de *laïs* [1]. Je ne puis discuter ici la classification des mss. de *Troie* ; mais M. L. Constans, auquel je dois la plupart des renseignements ci-dessus, me dit qu'il en résulterait que *laïs* (ou *la jus*) est la bonne leçon.

On ne peut non plus assurer que le mot ait existé dans le texte original de la *Vie de saint Grégoire* ; mais il se trouvait sans doute dans l'archétype de la famille A (le *couplet* où il figure manque dans B) [2]. La femme du pêcheur auquel Grégoire demande l'hospitalité dit à son mari, d'après le ms. de Tours (A[1]). *Quant il por Deu t'en fait reclaim. Lai le gesir sol cel*

---

nichtssagend, aber derlei Reimworte wimmeln bei unserm Dichter. Man muss es allgemeiner : « in dieser Sache, Hinsicht » fassen. Das Wort ist für den Westen belegt. » Je ne vois pas que *de laïs* soit si insignifiant : « Chacun d'eux est si camus de nature qu'ils se ressemblent *par là*. » Quant à l'existence de *laïs*, elle n'est pas, comme on va le voir, attestée seulement dans l'ouest.

1. M. Settegast, qui avait remarqué cette variante, dit dans son étude sur Benoit de Sainte-More (1876, p. 22) : « In letzterem Worte (*lais*) scheint sich die Form *lai* = *là*, die wir in der Chronik fanden, zu verstecken ; an dem fehlerhaften Anfügen des *s* mochte der Anlaut des folgenden *sor* verleitet haben. » Naturellement M. Settegast n'émettrait plus aujourd'hui cette conjecture.

2. On sait que les cinq manuscrits de *Grégoire* se partagent en deux rédactions, désignées par M. W. Miehle (*Zeitschr.*, X, 321) par les lettres A et B. Je reviendrai sur ce point dans l'édition que je compte donner prochainement de ce beau poème.

estraim De lez tes rez le laisse aval. Mais A [2] (Ars. 3516) a : *Enpres cel riu* (!) *la jus aval*, L'original de A [3] (ms. fr. 1545) devait avoir *laïs* pour *la jus*, mais le copiste du xv[e] siècle n'a pas compris et a écrit : *Emprès tes roiz lay aval*, donnant au vers une syllabe en moins [1].

La str. CLXXX du *Miserere* du Reclus de Molliens est ainsi conçue dans l'édition de M. Van Hamel : *Hom, entent briément de dolour. Quatre coses plaint cascun jour : Les pekiés dont est envaïs Et sen cotidiain labour Et del essil le lonc sejour Et le grief retour au païs Dont il fu envoiiés chaïs. Pour chou ke ensi fu traïs Ne se puet astenir de plour ; Dont li sourt, tant est esbaïs, Iaue caude dou cuer laïs A pestrir le pain sen segnour* [2]. On remarquera ici l'adverbe *chaïs*, correspondant à *laïs*, et évidemment formé de même [3]. L'une et l'autre forme sont attestées par la rime.

Il faut sans doute admettre aussi *laïs* — assuré pour *Meraugis de Portlesguez* — dans un autre ouvrage de Raoul de Houdan, le *Songe d'Enfer*. Aux vers 322-326, l'éd. Scheler, faite d'après deux mss. seulement, porte : *Cele nuit me mist a reson Larrecins, et m'enquist comment Li desciple de son couvent Le faisoient en cest*

---

1. Le morceau où ce passage figure a été l'objet d'une édition critique de M. Suchier (Bartsch et Horning, *La langue et la littérature française au moyen âge*, col. 85), mais il n'y est pas tenu compte de A[3].

2. P a seul changé le v. 11 : *Pour laver çou que tu feïs*.

3. Au v. 7 A F φ ont *chays*, L Z *chayns* (ou *chayus ?*), B *sa is*, X[1'] *says*, Ψ *ca ys*, Υ *cays*, D ε *chaitis caitis*, P *Dont fu Adam primiers chais*. L'éditeur remarque : « La confusion de *chais* ou *cais* avec *chaitis* (*caitis*) est assez naturelle. M. A. Mayer se trompe, croyons-nous, en y voyant le même mot. Le *t* de captivus n'a jamais pu disparaître. De même c'est à tort qu'il fait venir *laïs* de *laidir*. Voyez sur *chaïs* et *laïs* notre glossaire. » Au glossaire on lit : « **Chaïs** (ecce hac intus *ou* ecce hac jus). — **Laïs** (illac intus *ou* illac jus, *cf.* chaïs). » Jus est sans doute ici l'équivalent de jusum = deorsum, en sorte que M. Van Hamel hésitait entre les deux étymologies que j'ai proposées (voy. ci-dessous, p. 116, n. 2 [p. 568, n. 3, de cette réimpression]). [*Cf. *Rom.*, XXX, 429, sur la forme *saïs* dans une chanson à refrain publiée par M. Stengel (Noack, *Der Strophenausgang*... Marburg, 1899) : « C'est évidemment le corrélatif de *laïs*, que l'on n'a rencontré jusqu'à présent que chez le Reclus de Molliens (voy. *Rom.*, XXVIII, 112, et *Zeitschr. für rom. Phil.*, XXIV, 564) : le sens exigé est bien « ici » et non « là ». »]

païs. Tantost li respondi et dis... Mais le ms. d'Ashburnham-Place, récemment publié par M. Friedwagner [1], a, au v. 326 : *Je qui* (l. *lui*) *respondi de laïs*, et la richesse de la rime rend cette leçon bien préférable. — On peut la rétablir aussi au v. 282, où Scheler donne : *Et iluec sur le pavement*, tandis que le ms. Ashburnham porte : *Laïs desus le pavement*.

Godefroy cite de *Renart*, d'après l'édition Méon-Chabaille, deux passages où figure notre mot : *Un tor et une vache ensemble Qui a avec lui son veel Laïs el chief de cest prael...* (5760), et : *je ne sui pas tels que j'ose En cele ewe laïs salir* (Suppl., p. 253, var. des vers 22022-24344). Au premier passage, l'éd. Martin (XVI, 908) porte, d'après le ms. N, *La jus*, et l'éditeur n'indique aucune variante dans les sept autres mss. qui contiennent cette branche, il n'est pas douteux cependant que *Laïs* ne se trouve au moins dans un et probablement dans plusieurs. Le second passage n'est que dans le ms. H (voy. Martin, t. III, p. 475, var. de XIII, 901 ss.).

Dans le *Lai de la Pastore*, publié par Bartsch d'après un ms. unique [2], on lit aux v. 30-35 : *Vostre merci, Fuiés de ci, Biaus sire, alés laïs ; J'ai fet ami, Bien le vos di, Anchois de cest païs* [3].

Dans un passage de la *Charrette* en prose insérée dans le *Lancelot* et imprimée par Jonckbloet d'après le ms. B. N. fr. 339, on lit (p. 6) : *Lors se lance laïs aval enmi le champ*. Ce passage n'a pas de correspondant dans le poème de Chrétien.

Jonckbloet cite dans son introduction (p. XLIII) un autre passage de *Lancelot* où figure notre mot : *Donez moi congié que je convoi mon frere jusqu'a l'entree de cel boscheel qui laïs est*.

Godefroy cite encore un passage du *Livre d'Artur* (ou de la suite du *Merlin*) du ms. fr. 337 (f° 238 *a*) : *Si hauce l'un des piez par mautalent et en boute si durement le cheval qu'il le fait tomber laïs enmi le champ*, et il ajoute : « Cet emploi se rencontre

---

1. *Festchrift zum VIII. Neuphilologentage* (Wien, 1898), p. 231.

2. *Rom. u. Past.*, II, 79.

3. Bartsch remarque : « *laïs* verstehe ich nicht. » Rendant compte de son livre dans la *Revue critique* (1870, t. II, p. 63), je disais : « *laïs* pour *laiens* se trouve ailleurs. » Inutile de dire aujourd'hui que cette identification est inadmissible, et que Godefroy a tort de dire à l'art. LAIS : « Synonyme de *laiens*. »

plusieurs fois dans ce roman. » Je n'ai pas le loisir présentement de vérifier cette assertion [1].

Enfin, dans le *Tristan* en prose, le géant qui tue ceux qui ne devinent pas ses énigmes propose celle-ci, en vers, à Pelyas : *Une beste ot en cest pays Qui deus faons ot ; de lays Les peüst on apercevoir*. Pelyas, qui a deviné, lui répond : *Ta mere porta deux enfans si grans que l'on les peüst veoir de plus loing que nus autres* [2]. *Lays* veut certainement dire : « de là-bas, de là en bas », car la scène se passe sur un haut rocher. [* Add. Jeanroy, *Lais*, XXIV, 33.]

Ce sens de « là-bas, là en bas » est celui qui résulte clairement de presque tous les passages cités. Dans quelques-uns, il est vrai, *laïs* paraît signifier simplement « là », mais c'est un changement de sens postérieur, pareil à celui qu'a subi notre *là-bas*, qui signifie aujourd'hui le plus souvent simplement « là, là au loin [3] ». On remarquera que dans plusieurs passages *laïs* est joint à *aval*, qui en précise et en renforce le sens. *Çaïs* de même, dont on n'a que l'exemple du Reclus de Molliens [4], veut clairement dire « ici-bas ».

On remarquera aussi que dans les mss., quand la rime ne s'y oppose pas, *laïs* est remplacé par *la jus* (ou l'inverse) [5], et il est difficile de ne pas voir là deux formes du même mot. La forme contractée *laïs* paraît être de bonne heure tombée en désuétude, car elle a été très souvent méconnue par les scribes. Elle a cependant été usitée pendant un temps dans tout le domaine de la langue d'oïl.

---

1. Je possède cependant une copie de ce texte, que mon père avait fait faire et que je compte imprimer quelque jour ; mais cette copie ne marque pas les folios du manuscrit, en sorte qu'il faudrait vérifier sur celui-ci même, et le temps me manque.

2. Löseth, *Le roman de Tristan en prose*, p. 9 (d'après le ms. fr. 334).

3. Ce mot peut aujourd'hui perdre si complètement son sens primitif qu'on chante dans *Carmen* par exemple : *Là-bas, là-bas, dans la montagne, Là-bas, là-bas, tu me suivrais*.

4. Godefroy, au mot LAIS, dit : « Cf. CHAIS au Supplément. » Mais, comme veut bien me le faire savoir M. A. Salmon, le seul passage cité au *Supplément* (encore inédit) est celui du *Miserere*.

5. Voy. les leçons de *Troie*, *Grégoire*, *Renart*, *Meraugis*.

Le sens de *laïs*, *çaïs*, et l'alternance de *laïs* avec *la jus* mettent, à mon avis, hors de doute l'identité de *laïs* et de *la jus* (de même *çaïs* = *ça jus*) et excluent l'interprétation proposée par M. Mussafia. Reste la difficulté phonétique qu'il signale, et que je ne crois pas insurmontable. Mais la discuter m'entraînerait trop loin. Je rappellerai seulement que la forme *aït* pour *aiut* nous présente sensiblement le même phénomène [1].

[*Romania*, XXVIII (1899), pp. 112-118 [2].]

UN ARTICLE DU *DICTIONNAIRE* DE M. GODEFROY [*LECHE*].

Je ne connais pas de lecture plus agréable que celle du *Dictionnaire* de M. Godefroy ; on y apprend toujours, et on s'y amuse souvent. En l'ouvrant au hasard, comme je le fais quand j'ai quelques minutes de loisir, je tombe sur l'article *Leche* (t. IV, p. 749), que je signale au laborieux lexicographe pour que, dans son *Supplément*, il le corrige ou plutôt le supprime. Ce mot, qui s'écrivait aussi *leiche* et *lesche*, signifierait « appât, amorce, friandise ». Quatre exemples sont donnés à l'appui. 1° *Si comme li poissons s'amort A leche quant bone la sant* ; il est clair qu'il faut lire *A l'eche*. 2° *Biauté et grasse sont deux leches Qui font fuir* (l. *soffrir*) *maintes destreches As amans*. Si au lieu d'emprunter cette citation de Jean de Condé à Dinaux, M. G. avait consulté l'édition d'A. Scheler, il aurait vu qu'il y a *teches* et non *leches*. 4° *Regardez cy la villainie De ce gentil genin de lesche*, dit Ch. Fontaine ; mais Jenin de Lesche est un nom propre : c'est le nom d'un « badin » fort connu à Paris au commencement du XVIe siècle (voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil*, t. X, p. 369). — Reste le troisième exemple, emprunté au livre du chevalier de La Tour Landri ; l'édition de M. de Montaiglon

1. J'aurai occasion de revenir prochainement sur ce point.

2. [Cf. *Romania*, XXX (1901), 152, sur une note de M. Schultz-Gora mentionnant des « exemples de ce mot [*laïs*] tirés de *Foucon de Candie*, qui confirment l'identification de *laïs* avec *la jus* ».]

porte bien *leiche* (p. 234), mais ce mot, d'un sens vague, est sans doute une faute que la comparaison des manuscrits ferait disparaître.

En somme, le mot *leche* au sens indiqué par M. Godefroy n'existe pas dans l'ancienne langue française.

[*Romania*, XV (1886), p. 613.]

LONGAIGNE.

Diez, suivi par MM. Gröber et Körting, a rattaché l'esp. *longaniza*, « espèce de saucisse ou d'andouille », au lat. longino, « gros boyau (rectum) » ou « boudin » ; M. Gröber y avait d'abord joint (outre le cat. *llangonissa*) le génois *lüganega* ; plus tard il a reconnu que ce mot et ses équivalents (piémontais, trentin, vénitien et même basque) représentent, comme l'avait parfaitement vu Diez, le lat. lūcanica (voy. Körting, n°s 4885 et 4899). Je n'ai rien à objecter à ces étymologies, bien que les formes longano, longanon, admises par les lexicographes latins à côté de longao, longavo, longabo, m'inspirent quelques doutes. En tout cas, M. Gröber n'était pas autorisé à placer en tête de son article une forme, longana, qui ne se trouve nulle part. Mais c'est sur un autre point que porte cette note.

M. Gröber, en effet, ajoute à son article ce rapprochement, que n'avait nullement fait Diez : « v. fr. *longaigne, longain*, « excréments » ; ce que M. Körting perfectionne en écrivant : « v. fr. *longain* (et aussi *longaigne*), excréments ». Or : 1° le v. fr. *longain* n'existe pas ; 2° *longaigne* ne veut pas dire « excréments » ; 3° ce mot n'a rien à faire avec longao ou les formes qui s'y rattachent.

1° Je ne sais où M. Gröber a pris son *longain* ; je ne connais pour ma part que *longaing* dans un exemple cité par M. Godefroy, où il n'est qu'une mauvaise prononciation de *longaigne* mise plaisamment dans la bouche d'un Breton (il rime avec *Bretaing* pour *Bretaigne*) [1].

---

1. L'existence d'un adj. *longain*, « long, éloigné », admise par M. Godefroy,

2° Le sens de *longaigne* est parfaitement établi d'après les exemples rassemblés par M. Godefroy : il signifie « latrines »; le sens de « ce qui remplit les latrines » ne lui est donné qu'une fois, dans un texte écrit en Syrie au XIIIe siècle; le sens de « chose ou personne sale, méprisable », dérive, par une métaphore naturelle, du sens fondamental.

3° *Longaigne* est proprement un terme d'architecture monastique : il se trouve, sous la forme *longanea* ou *longania*, dans des textes du IXe et du Xe siècle cités par Du Cange; ce mot, visiblement dérivé de longum, est, comme l'a observé Du Cange, la traduction du grec Μάκρων, nom d'un célèbre portique à Constantinople [1], et ajoute une preuve à celles qu'on a en grand nombre de l'influence de l'architecture byzantine sur l'architecture de la renaissance carolingienne. Le mot a passé de la langue des clercs dans celle du peuple et ne remonte pas plus haut que le IXe siècle, comme le prouve l'absence de toute forme avec adoucissement du *g*. Quant au changement de sens, il s'explique très bien : les latrines, dans les couvents peuplés, occupaient de véritables galeries, placées en dehors de la maison, et souvent sur l'eau, comme on le voit dans une des versions du *Secretain moine* : les « pertuis » étaient rangés en file, de façon à pouvoir servir à de nombreux visiteurs en même temps. Le mot *longania* fut d'abord employé par les moines comme euphémisme, et il passa dans la langue vulgaire seulement avec le sens dérivé qu'il avait reçu dans les cloîtres.

[*Romania*, XXI (1892), pp. 406-407 [2].]

---

est douteuse. En tout cas, dans l'exemple où *longein* signifierait « longtemps », il doit certainement être corrigé en *longes* (ou peut-être *longeis*).

1. Une imitation directe du Μάκρων paraît avoir été la *Macrona Lateranensis* à Rome, qui s'étendait sur un côté du Champ-de-Mars. Toutefois mon savant confrère M. l'abbé Duchesne, qui me fournit ce rapprochement, semble porté à croire au contraire, que c'est le portique byzantin qui serait imité de celui de Rome. Dans ce cas μάκρων aurait été un terme générique, dont l'accusatif aurait fourni un latin *macrona*, fait féminin par erreur, et traduit plus tard par *longanea*. L'origine première serait toujours grecque.

2. [Cf. *Romania*, XXII, 612 : « M. Gröber, montrant que *longaigne* a le sens d' « excréments » plus souvent que je ne l'ai dit (ce que confirme A. Tobler) et apportant d'autres raisons, ne se déclare pas convaincu par mon étymologie. »]

LORMIER. Voir ci-dessus l'article *Étymologies françaises*, p. 521.

MASTIN.

Diez tire le mot it. *mastino*, pr. fr. esp. *mastin*, d'un dérivé de mansionem : mansĭōnātīnum (canem), le chien qui appartient à la *maisnie*, le chien de garde, par opposition au chien de chasse, de berger, etc. Le sens serait bon, mais la forme est bien difficile à accepter. L'it. *masnada* < mansionata, sur lequel Diez s'appuie, appellerait *masnadino* comme dérivé (*masnada* lui-même est emprunté d'après M. Gröber, *Arch. f. lat. Lexik.*, III, 526, mais ce n'est nullement assuré); le fr. *maisnada*, l'a fr. *maisniede*, appelleraient *maisnadin*, *maisnedin* (plus tard *maisneïn*, *mesnin*). Ou bien il faut supposer déjà en latin vulgaire un mansiotīnum avec chute de l'a et de l'n précédente, ce qui est plus qu'invraisemblable. Le roman s'explique très bien par un dérivé de mansuetum, mansŭētinum, le groupe ŭē tombant comme dans *costume* de consŭētūdĭnem. Le sens convient également : un canis mansuetinus est un chien familier, qui vit d'habitude avec son maître, et par suite naturellement un chien de garde.

[*Romania*, XXI (1892), p. 597 [1].]

MAUFÉ.

« *Maufé*, v. fr., nom du diable : de *male factus*. » Cette explication de Diez n'a été, que je sache, contestée par personne. Elle est cependant contraire aux lois de la phonétique, *factum* ne pouvant donner en français que *fait*, et *maufé* présentant toujours un *é* et non un *è*.

1. [Cf. *Romania*, XXII, 612 : « M. Meyer-Lübke... remarque (ce qui m'avait échappé) qu'il avait déjà donné l'étymologie de *mastin* (Körting, *Anhang* 5074)... »]

L'étymologie de ce mot est le latin vulgaire malus fatus qui se trouve dans Pétrone et dans plusieurs inscriptions funéraires pour malum fatum. Il est curieux de voir les populations de la Gaule, devenues chrétiennes, transporter au diable le nom qu'elles donnaient à la mauvaise destinée et plus spécialement à la mort. Au reste, *maufé* ne signifie pas tant « *le* diable », au sens propre du mot, que « mauvais esprit, démon malfaisant » en général. Par là il se rapproche du féminin *fée*, tiré du plur. neutre fata, devenu de bonne heure un sing. féminin. Les fées, représentantes d'anciennes divinités celtiques, ont souvent été conçues comme belles et bienfaisantes; le mot fatus au contraire n'a pas conservé dans le français d'existence indépendante, et ne s'y est maintenu que dans la locution malus fatus, restée vivante en France jusque vers le xve siècle.

[*Romania*, V (1876), p. 367 [1].]

MOISE. Voir ci-dessus l'article *Étymologies françaises*, p. 522.

NAVRER.

L'étymologie que Diez a donnée de ce mot est acceptée par MM. Littré et Brachet; j'ignore si elle avait été proposée avant le *Dictionnaire étymologique des langues romanes*. Voici l'article :

---

1. [Cf. *Romania*, XX, 324, sur une note étymologique de M. Behrens (*Zeitschrift für rom. Phil.*, XIV, 365) : « V. fr. *maufé*. L'auteur signale l'existence d'un mot *fé* = « homme » dans deux passages des *Reis* (voyez Godefroy) et un du *Brandan* (celui-là douteux; *fed* pourrait y signifier « génie, démon »); il y en a d'autres, p. ex. : *E vus qui aprimez Les povres Deu e forces fetes as humbles fez* (*S. Thom.*, 3070); *Quant Dieu ot fait Adam le premier fé* (*Vespasien*, dans Comparetti, *Virgilio*, II, 198); mais je ne vois pas que cela ébranle la certitude de l'équation *maufé*, = malum fatum [a] .»

a. M. Gauchat, dans son *Étude sur le patois de Dompierre*, montre que malum fatum n'est pas l'origine du mot *mafi*, etc., qui est un des noms du diable dans divers parlers suisses.]

« *Naverare* it. dans *innaverare inaverare* (p. ex. *Poeti del primo secolo* II, 113), pr. cat. *nafrar*, fr. *navrer*, transpercer, blesser, s. d. aussi sard. *nafrar* tacher; subst. pr. *nafra*, norm. *nafre* blessure, sard. *nafra* tache; du v. h. all. *nabagêr*, all. *næber*, néerl. *neviger*, *neffiger*, nord. *nafar* tarière. »

Il est étonnant qu'une étymologie aussi peu satisfaisante n'ait soulevé aucune contradiction. Le mot *nabagêr* est un composé de *naba*, radical qui se retrouve sans doute dans *nabe* (moyeu) et *nabel* (nombril) et paraît signifier un trou rond, et de *gêr*, « pointe, lance ». Il signifie donc proprement : « pointe à trou », et il n'a en effet, dans toutes les langues où il se présente, que le sens très précis de « tarière, vrille, foret [1] ». Il ne faut pas se laisser tromper par la forme du vieux-norois *nafar*; ce mot est probablement le même que le suédois actuel *nafvare*, et présente un composé dont la première partie est simplement *naf* (cf. suéd. *naf*, moyeu, *nafl* nombril). — Le mot *nabagêr* ne se trouve sous aucune forme dans aucune langue romane; s'il y avait passé il aurait donné quelque chose comme it. *navagiere*, fr. *nagier*. — Le mot *nabagêr* n'a produit de verbe dans aucune langue germanique; on ne voit même pas celui qu'il aurait pu produire. — Si ce mot avait donné un verbe, soit en germanique, soit en roman (en admettant qu'il y eût passé sous la forme *nafre*, *navre*), ce verbe aurait uniquement signifié « faire un trou avec une tarière, *terebrare* ». Or ce sens n'existe dans aucune langue romane; ce n'est que sous l'influence de son étymologie que Diez traduit les mots romans par « transpercer, blesser ». Il est impossible de trouver un seul exemple où le verbe roman signifie autre chose que « blesser »; or l'idée de « blesser » s'obtient de beaucoup de manières étrangères à l'idée de « transpercer ». Un passage de Raschi, que M. Darmesteter a bien voulu me communiquer, prouve seulement que *nafrer* emporte au XIe siècle l'idée de la peau qui est entamée, du sang qui coule [2].

---

1. « Scandinave *nafar*, instrument tranchant », dit Brachet. *Nafar* n'a pas ce sens.

2. Raschi emploie le mot *navradure* (var. *nafredure*) à plusieurs reprises pour traduire le mot hébreu *peçah*, qu'il explique toujours par « blessure faite avec une arme ». Sur *Exod.* XXI, 25, « blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure », il remarque : « Blessure, c'est le coup qui fait jaillir le

Les textes que j'ai interrogés ne m'ont pas permis de préciser davantage le sens originaire.

Nabagêr étant écarté, il faut chercher une autre étymologie [1]. Je n'ai à présenter qu'une simple conjecture, que je soumets aux critiques et qui aurait besoin pour s'établir de plus de faits que je n'en ai pu grouper autour d'elle.

Le radical *nafr* ou *navr* se présente en roman comme verbe et comme substantif; Diez tire le substantif du verbe, mais l'inverse peut aussi bien être vrai. Supposons donc que les substantifs pr. sard. *nafra*, norm. *nafre*, dauph. *nafra* (Champollion), auxquels il faut ajouter le v. it. *nàvera* [2], soient les primitifs des verbes qui leur correspondent dans les différentes langues. Nous nous trouvons en présence d'un subst. *nafra* ou *navra* qui signifie habituellement « blessure » (en dauph. « balafre »), mais en sarde « tache ». L'idée qui est commune à ces deux sens paraît être celle de « marque, éraflure ». Dès lors il est tout naturel de penser à l'all. *narbe*, « cicatrice ». Les formes et les sens de ce mot dans les divers idiomes germaniques, loin de nous porter à écarter ce rapprochement, paraissent le rendre assez vraisemblable. — L'ancien haut allemand et le moyen haut allemand disent *narwa*, *narwe*, le danois *narv* et le suédois *narf* : nous avons donc en germanique cette hésitation entre le *v* et l'*f* que nous retrouvons en roman [3]. — Du sens de « cicatrice » à celui de « blessure », il n'y a pas loin ; parmi les exemples de *narwe* donnés dans le *Dictionnaire moyen-haut-allemand*, il y en a où on pourrait traduire *narwe*

---

sang quand la chair est frappée, en fr. *navradure*..... Meurtrissure, c'est le coup qui amasse le sang sous la peau sans le faire jaillir. » L'idée de « percer » ne ressort pas de cette définition.

1. Du Cange veut tirer *navrer* de naufragare, en s'appuyant sur un texte où il dit lui-même que le ms. donne *naufragata* et non *naurata*. — Il dit que *nafrar* au sens de *naufragare* se trouve en catalan dans Ramon Muntaner et dans la chronique de Pierre IV ; mais, aux deux endroits qu'il indique, *nafrar* ne veut dire que « blesser ».

2. Dans le dictionnaire de Manuzzi, et déjà dans Alberti, d'après la *Tavola Ritonda* :... *Il qual è innaverato sconciamente, e di sua nàvera non truova alcuno aiuto.*

3. Si le mot avait eu dans l'idiome originaire un *p* ou un *b*, l'une ou l'autre des langues romanes l'aurait conservé.

par blessure : « balafre » rend à la fois les deux sens. — D'autre part, les mots scandinaves ont exclusivement le sens de « grain du cuir », ou mieux de « côté de la peau, du cuir, qui est tourné vers la chair ». Ce sens appartient également à l'all. *narbe*, qui signifie, non seulement « cicatrice, marque de blessure », mais « grain du cuir » ; du cuir à grains se dit *leber mit narben*, et le sens propre paraît être aussi celui de « côté du cuir tourné vers la chair (*rauhe seite des leders*) ». Or l'idée commune à « cicatrice » et à « grain du cuir, côté rude du cuir », n'est-elle pas celle de « marque, éraflure », que nous avons rencontrée plus haut comme la souche des idées « tache » et « blessure » exprimées par les mots romans ?

Quant à la forme, combien *navra* et *narwa* se ressemblent ! L'interversion de l'*r* est un fait très fréquent en roman, surtout quand cette liquide précède une labiale. Il est vrai que d'ordinaire l'*r* est écartée de la labiale (*trouver*, *troubler*, etc.) ; mais ici on ne pouvait faire passer l'*r* après l'*n* initiale. Comparez le rapport du gr. νεῦρον au latin nervus. — De *nafra navra* (répondant à *narf* et *narwa*) auront été tirés ensuite les verbes *nafrar* et *navrar* (*naverare navrer*) qui devaient signifier d'abord soit « faire une balafre », soit « écorcher, faire apparaître le côté intérieur de la peau ». Le sens primitif paraît s'être conservé dans les patois de la France ; en poitevin (Favre) *nafrer* signifie « égratigner, déchirer la figure avec les ongles » ; dans la Suisse romande, *nafra* est traduit (Bridel) par « froisser, blesser ». *Navrer* est donc « blesser en écorchant », et non pas « blesser en perçant ».

Cette étymologie serait hors de doute si l'on pouvait trouver en roman une trace de l'emploi de *nafra navra* au sens de « cicatrice » ou de « côté rude du cuir ». Les vocabulaires techniques, surtout dans les patois, en fourniraient peut-être quelque exemple [1]. En tout cas *navrer* ne

1. Je n'ai rencontré que le terme de jardinage *navrer*, qui signifie (d'après l'*Encyclopédie*) « faire une hoche avec la serpette à un échalas de treillage quand il est tortu ». Cette définition paraît meilleure et est plus claire que celle de Trévoux (reproduite par Littré). Ici l'idée de « blesser » ne touche aucunement à celle de « percer ».

vient pas de *nabagêr* et ne signifie pas « percer avec une tarière [1] ».

[*Romania*, I (1872), pp. 216-218.]

NOMS DE PEUPLES PAÏENS DANS LA *CHANSON DE ROLAND*.

Le grand épisode de la *Chanson de Roland* qui s'intercale entre le retour de Charlemagne à Roncevaux et la prise de Saragosse, et qui raconte la bataille entre l'empereur des Francs et l'*amiral* de Babylone (c'est-à-dire du Caire, cf. v. 2626), contient, entre autre éléments étrangers au reste du poème, une curieuse énumération des nations païennes qui forment les trente « échelles » de l'armée de Baligant. Ces noms sont de deux genres : ou bien le poète mentionne le pays ou la ville d'où proviennent les combattants, ou bien il les appelle par leur ethnique propre. Dans les deux séries, plusieurs noms sont parfaitement intelligibles, comme par ex. *cels de Jericho*, ou bien les *Ermines*, les *Mors*, les *Nigres*, les *Pers*, les *Turs*, les *Huns*, les *Hungres*. Mais les noms obscurs sont beaucoup plus nombreux. Génin a renoncé à les expliquer : « C'est, dit-il, un problème que je lègue à l'Académie des Inscriptions et à la Société de Géographie ». M. d'Avril avoue que ses recherches ne lui ont fourni aucun résultat. M. Léon Gautier, après avoir proposé un petit nombre d'explications, oppose aux autres une fin de non-recevoir. « Que penser, dit-il (*Ch. de Rol.*, II, 217), des *Blos*, des *Bruns*, des *Sorz*, des *Gros*, des *Leus* ? Ce ne sont

1. [Cf. *Romania*, XI (1882), 442, résumé d'une note de M. Baist sur *navrer* : « *Naverare*, fr. *navrer*, se rattachent sans doute à l'all. n a r v a, mais autrement qu'on ne l'a expliqué (voy. *Rom.* I, 216). »]

[* Voir *Zeitschr.*, XIX, 15 ; *Rom.*, XXIII, 493 : [« Mme de Vasconcellos (*Fragmentos etymologicos*, 1894, sur *navrer* et congénères) oppose à l'étymologie que j'en ai proposée des objections sérieuses et que je me suis faites à moi-même ; mais celle de Du Cange à laquelle elle revient, n a u f r a g a r e, est à coup sûr plus inadmissible que toutes les autres : en la soutenant, elle produit d'ailleurs des témoignages intéressants sur un emploi particulier de n a u f r a g a r e en Espagne. »]

sans doute que des sobriquets empruntés à la physionomie extérieure des païens. D'autres noms sont encore plus fantaisistes... Les *Pinceneis*, les *Solteras*, les *Sorbres*, les *Ormaleus* et les *Eugiez*... tous ces vocables me paraissent peu explicables, et je suis bien loin de partager l'idée de M. d'Avril, disant : « Il « n'est guère admissible que le trouvère, si exact dans ses men- « tions géographiques relatives à la France, ait imaginé arbi- « trairement les noms des pays sarrazins. Je crois que ces « noms se rattachent TOUS (!) à quelque souvenir et à quelque « tradition. » Si l'on veut bien relire l'énumération précédente, on se convaincra aisément que l'imagination y a eu le plus grand rôle. »

Je partage l'opinion de M. d'Avril et non celle de M. Gautier, et je vais l'appuyer en donnant l'explication de quelques-uns de ces noms jusqu'à présent incompris ou mal compris. Je ferai d'abord remarquer que la liste de *Roland* semble bien porter les caractères d'une rédaction antérieure aux croisades. Les connaissances de l'auteur sur l'Asie paraissent des plus vagues, comme le montrent des expressions telles que *cil de Jericho* ou *la gent Samuel* ; il ne nomme que les peuples les plus connus, comme ceux que j'ai cités tout à l'heure. Au contraire, il a puisé une partie de sa nomenclature dans ses connaissances relatives aux peuples païens qui, à l'orient de l'Europe, étaient, aux IXe, X^e^ et XIe siècles, en lutte constante avec les chrétiens. Ces peuples se divisent pour nous en deux grandes familles, les Slaves et les Tartares : il va sans dire que notre poète n'y regarde pas de si près. Voulant opposer à Charlemagne, qui guide toute la chrétienté, toute la *païenie* sous les ordres de Baligant, il a énuméré confusément toutes les nations infidèles qu'il connaissait. Au milieu des altérations de son texte, voici encore quelques noms qu'il est facile de discerner comme appartenant à l'un ou à l'autre de ces deux groupes [1].

I. SLAVES. Le nom même de cette grande race se trouve deux fois, sous les formes *Esclavoz* (3225) et peut-être *Esclavers* (3245, O. *Clauers*, Vs. *Esclaners*) ou *Esclamers* (cf. *Klammen*

---

1. Je ne puis me servir que du ms. d'Oxford, n'ayant pas sous la main l'édition de Vn. donnée par M. Hofmann ; l'épisode de Baligant manque

dans Conrad, *Clamerse* dans le Stricker) : plus tard, à côté de la forme *Escler*, qui est de beaucoup la plus usitée, on trouve *Esclam* et *Esclamor*. — On ne peut méconnaître dans *les Sorbres et les Sorz* du v. 3226 le mot *Sorabe* ou *Sorbe*, dans deux représentations différentes. — Les *Micenes*, dont le poète fait une description si bizarre (v. 3221 ss.), sont bien probablement les *Milceni*, *Milzeni*, *Milciani* (*Milzane* dans la *Descriptio civitatum et regionum ad septentrionalem plagam Danubii*, ap. Zeuss, *Die Deutschen und ihre Nachbarstæmme*, p. 600), que nous trouvons aux IXe et Xe siècles établis dans la Haute-Lusace (Zeuss, p. 645) et qui paraissent (sans que je sois en état de l'affirmer) avoir perpétué leur nom dans celui de la Misnie. Ce rapprochement explique pourquoi leur nom, écrit en trois syllabes, ne compte dans les vers que pour deux : il doit être prononcé *Miçnes*, et est traité comme *imagene* et autres semblables. Il est donc inutile de corriger avec M. Hofmann *Micenes* en *Micene*. Quant à ceux qui ont vu dans ces sauvages des habitants de Mycènes, il est inutile de les réfuter. — A propos des *Leutis* (v. 3205, 3360), M. Gautier se borne à dire qu' « on a prétendu à tort que ce sont des Lithuaniens ». Une explication plus plausible a été donnée il y a bien longtemps par Reiffenberg qui, d'après Mone, fait des *Leutis* des habitants de la Lusace ou *Lausitz* (voy. Phil. Mouskes, II, xxv). Ce n'est pourtant point encore la bonne interprétation ; c'est une confusion qui s'est faite souvent d'ailleurs, en Allemagne même, et anciennement, entre les *Lusici* (*Lunsizi* dans la *Descriptio*) et les *Lutici* (*Ljuticzi*). Ces derniers, appelés aussi *Luticii*, *Liutici*, *Luiticii*, *Leuticii*, *Lutizi*, sont les mêmes que les Wilzes, et habitaient, entre les Obotrites et les Pomorans, dans le grand duché actuel de Mecklembourg. Je pourrais citer un grand nombre d'endroits où il est parlé par exemple de la *durissima gens Luticensis* (Pertz, IX, 45), ou des *barbari qui Liutici vocantur* (Pertz, XVII, 18). Mais je me bornerai à deux passages d'Adam de Brême qui établissent l'identité dont il s'agit : *Leuticios qui alio nomine Wilzi dicuntur* (Pertz, VII, 312), et : *ab illis Wilzi, a nobis*

---

dans la *Karlamagnus-Saga*. Les renouvellements ont complétement transformé le passage ou défiguré les noms. Çà et là on peut tirer quelques secours de la version allemande de Conrad.

dicuntur Leutici (*Ib.*, p. 344). On voit que le nom et la terreur des Leutis, restés si populaires dans toutes nos chansons de geste [1], avaient pénétré dans les pays romans, par une phrase de la Chronique du Mont-Cassin (Pertz, VII, 805) où il est parlé de l'empereur Lothaire *qui per plura annorum curricula Leuticos expugnans sub romano imperio redegerat*, et par un morceau curieux de Raoul Glaber, plein d'ailleurs d'étranges méprises, où il place à l'extrémité de la Rhétie (*sic*) la *gens Leuticorum barbara, omni crudelitate ferocior* (Pertz, VII, 68). — Au v. 3225, au lieu de *de Bruns et d'Esclavoz* M. Hofmann lit *de Ros*, c'est-à-dire de Russes, et cette correction, fondée sur le ms. de Venise, se fortifie par le fait que Conrad parle également de *Rosse*. — Je suis bien convaincu que les *Leus* (v. 3258) ne sont pas des « loups », mais je n'oserais y reconnaître avec certitude des *Lechs* ou Polonais. — J'hésiterais encore plus, malgré la tentation, à voir dans les *Ormaleis* (*Ormaleus* 3243, mais *Ormaleis* est assuré au v. 3284 par l'assonance) les *Jarmenses* ou habitants slaves de l'Ermland, appelé *Ormaland* dans les textes scandinaves ; l'*l* fait ici partie du mot *land* et non du nom ethnique. — Ce qui n'est pas douteux, c'est que le pays de *Bruise* (v. 3245), qui fournit la huitième « échelle », et où M. Gautier a eu l'idée assez inattendue de reconnaître Brousse en Asie Mineure, est la Prusse (*Borussia, Bruzzia*). Conrad aussi (p. 275) nomme *die Prussen*. On voit que ce n'est pas d'hier que les Français et les Prussiens se rencontrent sur les champs de bataille.

II. Tartares. On a reconnu sans peine les *Huns*, les *Hungres* (v. 3254) et les *Avers* (v. 3242). Une autre identification, quoique moins apparente, n'est pas moins sûre ; je veux parler des *Pinceneis* (v. 3241). Ce nom, sous des formes assez altérées, se retrouve dans des poèmes plus récents. Ainsi dans la partie inédite du *Partonopeus*, qui raconte des guerres entre les Sarrazins, on lit : *Ja l'ont pris Sarrasin ou*

1. Les exemples français sont innombrables. Je citerai ce vers de *Girart de Rossilho*, que me signale P. Meyer ; on y voit les Leutis à côté de peuples allemands : *Lhi Bavier et lhi Saisne et lhi Lectis* (éd. Hofmann, v. 2162 ; le ms. d'Oxford donne *Letis*).

Pinçonart ou Rox[1]. On parle aussi du pays de *Pincernie* ou de *Pinçonie* : *Demain venra le roy de Pyncernie, Qui* C. M. *Turs a en sa compagnie* (*Foulque de Candie*, p. 32 ; add. 124) ; *A la traverse va Golias ferir, un roi felon qui Pinçonie tint* (*Garin*, I, 40) ; *La sesme esciele fist Baudus d'Aumarie*, XX. *milliers ot de cels de Pinçonie* (*Aliscans*, éd. Jonckbloet, v. 5356[2]) ; cette désignation a passé, avec d'autres, des anciens poèmes, et peut-être du *Roland* même, à la tradition postérieure comme un simple nom qui amusait peut-être par son aspect comique, mais dont on ne devinait plus le sens [3]. Aux IXe et Xe siècles, ce nom avait une signification des plus claires pour les habitants de l'orient de l'Europe : il désignait la plus puissante et la plus féroce des tribus tartares qui dévastaient sans cesse les provinces chrétiennes. Il s'agit en effet des Petchènègues (gr. Πατζινάκοι), désignés de bonne heure par une forme nasalisée, et parfois, comme dans *Pincernie*, augmentée d'une *r* intercalaire. Ainsi, dans un discours adressé à un chef païen, Eckehard de S. Gall fait dire à Otton : *Non te Thurcopolorum tuorum vel Pincinnatorum multitudo defendit* (Pertz, VI, 212) ; l'auteur d'une chronique de Cremsmünster nous parle de la *Gens Ungarorum... a Pincernatis propulsa* (Pertz, IX, 552) ; la forme *Pinciniatiri* est donnée par une chronique polonaise (Pertz, IX, 430). Ce nom avait pénétré en France, comme le montre ce passage de Hugues de Fleuri (Pertz, IX, 392) : *Imperium Orientale a Turcis et Pincenatis graviter infestabatur*. Mais ce qui prouve que la terreur inspirée par ces barbares fut bien grande, c'est que leur nom devint, comme celui des Sarrazins, la désigna-

---

1. Carpentier, qui me fournit ce passage, n'a rien compris à *Pinçonart*. Il cite le mot sous *pincerna* : il aurait pu renvoyer à *Pincinnati*, qui est un peu plus loin. *Pyncenart* est indiqué par Tarbé dans l'index de *Foulque de Candie*, mais ne se trouve pas dans les fragments qu'il a imprimés.

2. Le texte du manuscrit de l'Arsenal, suivi dans l'édition de MM. Guessard et de Montaiglon (p. 153), donne *paienie* ; mais le texte de ce ms. est ici très inférieur à celui des autres : il lit dans notre passage *sisme*, et *xx.m*, qui fausse le vers ; il passe deux « échelles » (après le v. 5079 et après le v. 5081), etc., etc.

[* 3. Cf. « Pinçonet li petit », *Aie d'Av.*, p. 44 ; « la terre des Pincenars », Mandeville, Ms. fr. N. A. 4515 3a.]

tion générale des ennemis de la chrétienté : une charte de 1096 citée par Du Cange est datée d'Angers, *anno quo innumerus populus ibat in Jerusalem ad depellendam Pincinnatorum perfidiae persecutionem*. Les passages auxquels Du Cange renvoie à ce propos, et qu'on pourrait accroître, montrent que les pèlerins, dans leur passage par les pays danubiens, eurent fort à souffrir de ces tribus sauvages qui n'avaient jamais adopté la vie sédentaire, et qui, toutes réduites qu'elles étaient [[1]], faisaient encore de terribles razzias. Encore au XII[e] siècle, l'auteur de l'*Itinerarium Ricardi*, qui, pour la partie de son ouvrage où il raconte la croisade de Frédéric Barberousse, a suivi des sources allemandes, réunit, parmi les hordes que l'empereur eut à combattre dans ces régions, *Huni et Alani, Bulgares et Pincenates* (éd. Stubbs, p. 44). Mais cette mention des *Pinceneis* (peut-être vaudrait-il mieux lire *Pincenas* ou *Pincenaz*) est la dernière que j'aie rencontrée. Battus à plusieurs reprises par d'autres peuples tartares, et notamment par les Magyares qu'ils avaient lancés sur l'Europe, les Petchénègues furent peu à peu absorbés par eux ; leur nom n'a laissé aucune trace [2] dans le pays qu'ils ont longtemps occupé (côtes occidentales de la mer Noire), et ce n'est pas de prime abord qu'on lui a restitué l'honneur de figurer à la fois dans les *Nibelungen* [3] et dans la *Chanson de Roland*.

Les quarante noms ou environ que nous offre la liste du *Roland* ne sont encore expliqués qu'à moitié ; il est à espérer qu'on trouvera le mot de celles de ces énigmes que les bévues de copistes n'ont pas rendues pour toujours indéchiffrables. Le résultat que nous possédons est déjà intéressant. Il nous montre que la France et la Germanie, après le démembrement de l'empire carolingien, ont vécu longtemps encore d'une vie commune : l'armée de Charles, à côté des Bretons, Poitevins,

---

[*1. A peu près exterminées en 1091 par Alexis ; voy. Kugler, *G. d. Kr.*, 13.]

2. S'il était bien assuré que les Grecs aient appelé aussi les Petchénègues Βέσσοι, on pourrait retrouver leur nom dans celui de la Bessarabie ; mais c'est ce qui me paraît fort incertain.

3. *Die wilden Pescenære* (Bartsch, 1340). Je ne sais qui a trouvé cette identification, que donnent également Bartsch et Zarncke ; ni Müller ni Lübben (*Wœrterbuch zu der Nib. Not*, 1854) ne la connaissent.

Auvergnats, Lorrains et Bourguignons [1], comprend les Bavarois et les Alemans ; les « barons de France » sont encore des Francs autant que des Français [2] ; les Slaves et les Tartares sont, avec les Sarrazins, les ennemis communs. Au reste, ce point de vue devait être bien plus sensible dans les formes du poème antérieures à celle qui nous est parvenue : car il est clair que celle-ci appartient à une époque un peu plus récente que celle où l'Europe présentait cet aspect. Je n'en veux citer ici d'autres preuves que le rôle donné aux Normands qui, au lieu d'être comptés, comme ils devraient l'être, parmi les pires ennemis des chrétiens, figurent dans leurs rangs, d'une manière bien effacée, mais sans qu'on puisse les en exclure, car ils forment à eux seuls une « échelle ». Le remanieur qui leur a donné cette place a dû faire subir à son texte, au point de vue ethnographique où nous nous plaçons ici, bien d'autres altérations. Il est probable que la plupart des anciens noms ne lui représentaient plus grand chose : quels sont ceux qu'il a conservés, ajoutés ou modifiés ? C'est ce que nous ne saurons sans doute jamais. Mais une étude attentive du ms. de Venise, des traductions allemandes et des textes renouvelés, permettrait peut-être de restituer l'un ou l'autre de ceux qui étaient dans son texte et que les scribes seuls en ont fait disparaître [3].

[*Romania*, II (1873), pp. 329-334.]

1. Il est singulier que notre poème, ni ici ni dans l'énumération des juges de Ganelon, ne dise un mot des Lombards ou Italiens. Turpin connaît à Roncevaux « quatre marquis de Lombardie ».

2. Il semble que les diverses mentions des *Saisnes* ou Saxons appartiennent à deux couches différentes. Au v. 2921 (cf. 2330) ils sont rangés avec les *Hungres* et les *Bugres* parmi les ennemis, les *genz averses*, et aux v. 3900, 3993, ils figurent avec les *Baivers*, les *Alemans*, les *Frisons* et autres *Tiedeis* parmi les juges de Ganelon. Des chansons de geste bien postérieures au *Roland* continuent cependant la première tradition, et font de *Saisne* le synonyme de Sarrazin.

3. On a vu plus haut les *Ros*. Il y a des raisons de croire que les *Poméraniens* ou *Pomorans*, ces voisins des *Leutiz*, étaient aussi mentionnés.

NUPTIAS EN ROMAN.

En italien (*nòzze*), en provençal (*nòssas*), en français (*nòces*), le lat. nuptias a pris une forme contraire aux lois de la phonétique. L'*u* de nupto et par conséquent de nuptias doit être long, car il est long dans nub-[1], et on ne voit aucune raison pour qu'il se soit abrégé au participe[2]. Or l'*u* long, qu'il soit libre ou entravé, se maintient toujours en roman. Nuptias devrait donc donner en it. *nuzze*, en pr. *nussas*, en fr. *nuces*. M. Foerster (*Zeitschr.*, III, 517) admet en lat. nŭptiae, sans dire comment il se fait que l'u soit bref, et il explique les formes romanes par l'influence de l'i atone posttonique, qui aurait amené pour ce mot un « abaissement de la voyelle », tandis qu'ailleurs il produirait une « élévation de la voyelle ». Cet effet contradictoire d'une même cause est peu probable, et toute la théorie d'ailleurs, comme on l'a déjà dit ici [3], est loin d'être démontrée.

Les formes romanes ont évidemment pour base un ŏ, tandis que le mot latin a étymologiquement un ū. Il faut donc qu'il y ait là quelque perturbation apportée par l'analogie[4]. Il me semble facile d'indiquer le mot perturbateur : c'est novo et ses dérivés. La mariée s'appelait en latin nova nupta; de là, par une dérivation fréquente, le nom de *novia* qu'elle porte dans plusieurs langues romanes, l'époux recevant celui de *novio*. Ainsi esp. *novio novia*, port. *noivo noiva*, pr. (cat.) *novi novia*[5]. Le

---

1. L'*u* bref de pronuba ne prouve rien : l'*u* s'est abrégé sous l'influence de l'accent, qui portait originairement sur le préfixe : prónūba d'où prónŭba.

2. Lachmann pose en règle que les thèmes verbaux terminés par une sonore (douce, moyenne) allongent au part. passé leur voyelle si elle est brève (voy. Ulrich, *Das Part. præter. in den rom. Sprachen*, p. 6); à plus forte raison reste-t-elle longue si elle l'était déjà.

3. [*Romania*, IX, 330-331.]

[*4. Thomsen dans les *Mém. Soc. ling.* [III, 115] a proposé *noctiae.]

5. Cf. *Rom.*, IX, 550.

mot nubere ayant disparu du latin vivant, nūptias, qui restait isolé, a été, par étymologie populaire, rapproché de *novio novia*; on a dit sans doute nòvtias, ce qui explique les formes romanes[1]. On a même poussé plus loin l'assimilation, puisqu'on trouve en bas-latin novias pour nuptias, d'où le prov. *novias* (Diez, *Et. Wtb.*, II b, *novio*). — Un autre dérivé du même thème a dû exercer de l'influence sur la transformation de nuptias, c'est novitio. En vénitien *novizzo*, *novizza* signifient « sposo sposa » (Boerio), et on trouve le même sens dans d'autres dialectes du nord de l'Italie[2]. Entre novitia et nuptias, on devait tendre à produire le même rapprochement qui a fait créer novias à côté de novia[3].

Le mot nupto avec ses dérivés n'a pourtant pas disparu complètement du latin vivant. On le retrouve aujourd'hui dans deux régions fort éloignées du domaine roman, en roumain et en sarde, avec la voyelle latine ŭ bien conservée, mais avec une modification dans les consonnes, qui est loin d'être sans exemple[4]. Le roum. *nuntă*, pl. *nunţi*, « noces », vient non pas

---

1. La parenté saisie par le peuple entre novo et novtias est sensible dans l'anc. fr. *nueces*, où l'ŏ se diphtongue, bien qu'entravé, sous l'influence de novo *nuef*, comme dans *nuefme* sous l'influence de nove *nuef*.

2. Ainsi à Bergame (Zappettini) : *noes*, *noesa*, « fidanzato, fidanzata ». — M. Mussafia cite d'après un glossaire imprimé à Venise en 1477 « *novizo* preutigam », et remarque que le mot existe encore à Venise et dans le Tyrol. Il en rapproche *novizia* employé par Dante avec le sens de « nouvelle mariée » (*Beitrag zur Kunde der nordital. Mundarten*, p. 83).

3. Comment s'explique l'anc. fr. *noceier*, *noçoier* ? Il est tiré directement de *noce* par le suffixe *-eier* comme *festeier*, *courteier*, de *feste*, *court*. On perdrait sa peine à chercher à ces formations françaises un type latin.

4. M. Foerster, en repoussant l'étymologie proposée par Diez de l'esp. *incentar* (inceptare), dit que l'insertion d'une *n* devant une labiale est inconnue à toutes les langues romanes (*Zeitschr.*, III, 561); mais naturellement l'*n* n'est ici que secondaire : on a d'abord intercalé une *m* devant le *p*, puis, le *p* tombant, l'*m* est devenue *n*; on a dit *numpta*, puis *numta* et *nunta*, absolument comme de computare comptare on a dit *contare*. Au contraire, comme je l'ai déjà remarqué (*Rom.*, VII, 467), il est inexact de dire avec M. Foerster (*Zeitschr.*, I, 559; III, 561) qu'une *n* s'insère en roman devant une gutturale *et une sifflante*; le phénomène ne se produit que devant les gutturales.

de nuptias, mais de nuptas, d'où nupta[1]; il en est de même du sarde *nuntas*, « nozze, sposalizio », tandis que la forme voisine *nunsas* et le verbe *nunsare*, « sposare », remontent à nuptias, nuptiare.

[*Romania*, X (1881), pp. 397-398.]

OR EST VENUS QUI AUNERA.

J'ai relevé jadis (*Rom.*, XVI, 101 [[2]]) l'emploi de cette locution, à l'usage des hérauts d'armes annonçant le succès, dans un tournoi, d'un chevalier qu'ils vantaient d'avance, comme se trouvant, en dehors des passages bien connus de la *Charrette*, dans une chanson de l'année 1381; M. Gröber l'a également relevé dans le roman de *Ham* (cf. *Journal des Savants*, 1902,

1. Dans toutes les langues romanes le mot nuptias n'a dû exister d'abord qu'au pluriel, comme en latin; le singulier s'est développé plus tard, mais non dans toutes; il en a été de même de nuptas, base du mot roumain.

2. [Gaston Paris s'était déjà occupé de cette locution dans son article sur le *Conte de la Charrette* (*Romania*, XII (1883), p. 480 et note 1):

« ...Arrivé à Noanz, Lancelot, qui prend parti pour ceux de Noanz, recoit l'hospitalité dans une pauvre maison. Il a mis (suivant l'usage) son écu à la porte, et se repose sur le lit. Un héraut, que cet écu inconnu intrigue, entre et reconnaît Lancelot. Celui-ci lui défend de le faire connaître. Le héraut promet la discrétion; mais il sort en criant:

« Or est venuz qui aunera !
Or est venuz qui aunera ! »...
Et sachiez que dit fu lors primes :
« Or est venuz qui aunera ! »
Nostre mestre en fu li hira
Qui a dire le nos aprist,
Car il premiérement le dist[1]. »

Et la note 1 débute ainsi:

« J a les trois fois *qui l'aunera* (de m. aux v. 5617, 5682 et 5963); *qui aunera* est dans T et en outre dans le ms. du Vatican (voy. le dict. de M. Godefroy, au mot *auner*). La leçon de J, qui n'est donc pas la bonne, se retrouve dans le roman en prose. — Ce passage est aussi important qu'énigmatique en quelques points. Il prouve que le cri: *Or est venuz qui aunera!*

p. 295 [1]). J'en ajoute un autre exemple qui m'est tombé récemment sous les yeux, et qui montre que cette formule était encore en usage au xv[e] siècle. Dans la *Moralité de Charité*, le Fou, voyant paraître la Mort qui va régler le compte des bons et des

---

était souvent poussé, au XII[e] siècle, dans les tournois, par les hérauts qui voulaient acquérir un grand crédit à quelque chevalier; cependant je ne l'ai trouvé mentionné nulle part. *Auner* est pris ici dans un sens figuré que développent les v. 5682-5, dans lesquels on se moque de la prédiction du héraut : *Amis, cist n'aunera hui mès; Tant a auné c'or est brisiée S'aune, que tant nos as proisiée* (le second vers de ce passage, identique dans J et C, prouve encore que les leçons de J où on a *l'auner* pour *auner* sont fautives)... »

En 1887 (*Romania*, XVI), dans une note *Sur le roman de la Charrette*, il ajoute :

« ...J'ai dit [*Rom.*, XII, 480] que je n'avais retrouvé nulle part cette formule. L'exemple ci-dessous montre qu'elle était encore populaire au XIV[e] siècle. P. Paris a publié [*Les Grandes Chroniques de France*, t. VI, p. 478] et Le Roux de Lincy a reproduit [*Recueil de chants historiques français*, t. I, p. 264] une chanson faite en 1381 lors du jugement du prévôt de Paris Hugues Aubriot. Cette chanson se trouve dans le ms. lat. 4641 *B*, f° 150; le copiste remarque : « Et de chascun article escrit est au derrain un vers qui fait un notable. » Voici le premier « article » ou couplet :

Hugue Aubriot, bien me recors,
Quant fus prevost premierement,
Que j'oï a cris et a cors
Dire de ton avenement :
« Bien viengne par qui haultement
Des or justice regnera :
Or est venu qui l'aunera !

Les deux éditions ont *l'aimera*, mais le ms. porte correctement *launera*. Pour que cette formule soit citée comme un « notable », il faut qu'elle ait été d'un grand usage dans les tournois. On remarquera que notre chanson donne la leçon du ms. J, que j'ai cru devoir écarter; cela ne prouve pas que Chrétien ait écrit *qui l'aunera* et non *qui aunera*, mais indique qu'au XIII[e] siècle la formule usitée était *qui l'aunera*, ce qui a induit le scribe de J à la reproduire ainsi. » — [* Cf. Lecoy, *La Chaire française*, 2[e] éd., p. 255, n. 4.]

Au tome XVII de la *Romania* (1888), p. 319, sont signalées des « remarques précieuses [de M. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XI, 430], notamment sur la formule *Or est venus qui aunera* ».]

1. [Sur l'édition de *Cligès* par M. Foerster.]

mauvais, s'écrie à deux reprises : *Il est venu qui aunera !* (*Anc. Th. fr.*, t. III, p. 413). Il faut probablement corriger *Il* en *Or*, conformément à tous les autres exemples. Le sens est : « Voilà celui qui l'emportera sur tous, qui mettra fin aux débats. » Cela concorde bien avec le sens qu'a cette formule dans les autres cas où elle se présente.

[*Romania*, XXXII (1903), p. 442.]

OSBERC. Voir ci-dessus, pp. 502 sqq., l'article *Elme, Osberc*.

OSTERIN.

Le mot *osterin* [1] se présente dans divers textes français, tous poétiques, des XII[e] et XIII[e] siècles, soit comme épithète de *paile, bliaut, mantel, chapel* [2], soit comme substantif désignant une étoffe dont on fait des robes, des bliauds, des manteaux, des *chauces*, des oreillers, des tentures, des pennons de lance [3]. On trouve aussi, mais rarement, le subst. fém. *osterine* [4]. Sauf ceux

---

1. Var. *ostarin* (une seule fois, dans la *Mort Aimeri*), *ostorin* (fréquent), *osturin* (anglo-norm.).

2. Godefroy enregistre, d'après Michel, *un haubert blanc osterin* dans le ms. francisé (L) de *Girart de Rossilho* ; mais le ms. porte *enterin*, qui est d'ailleurs une fantaisie du copiste (voy. P. Meyer, *Gir. de Rouss.*, § 339 n.) pour un mot (*teoin* P, *tenoi* O) qu'il ne comprenait pas.

3. Aux exemples apportés par Godefroy, on peut ajouter celui que Henschel a inséré, d'après les fragments d'*Aspremont* imprimés par Bekker, dans le *Glossaire français* de Du Cange ; ceux de Schultz (*l. c. infra* : trois du *Bel Desconeü*, un d'*Alexandre*, un d'*Ami et Amile* et un de *Claris et Laris*), et en outre : *Despoilla soi d'un osterin* (*Thèbes*, 9379) ; *mon blial osterin* (*Hervi de Mès*, cité par P. Paris, *Chans. d'Ant.*, t. II, p. 212 n.) ; *palez et osterins* (*Orson de Beauvais*, sous presse, v. 1231) ; *La terre fu couverte de polpra e d'ostorin* (*Alexandre*, I, p. 77, v. 76) ; [* *Flor. et Flor.*, 5931 (n. 6)].

4. A l'exemple du *Bel Desconeü* donné par Godefroy ajoutez celui des *Lorrains* cité par Fr. Michel, *Recherches sur les étoffes de soie*, I, 372.

qui ont évité de se prononcer sur le sens de ce mot[1], les philologues qui jusqu'ici l'ont expliqué, soit comme adjectif soit comme substantif, ont été d'accord pour le traduire par « de pourpre[2] » ou par « étoffe de pourpre[3], vêtement de pourpre[4] »; bien que parfois avec doute[5], et l'ont rattaché à ostrum[6] ou à ostrea[7]. M. Bos a même indiqué comment il le rattachait à ce dernier mot : « *Et.* *ostrearín*u* *d'*ostrea, *huître* ».

Godefroy ne s'est pas écarté de cette explication. Il traduit l'adj. *osterin* par « de pourpre, teint en pourpre », le subst. *osterin* par « étoffe de pourpre »; il se contente de remarquer que « cela ne détermine pas la couleur, car il y avait de la pourpre de toutes couleurs », ou qu'il s'agit « d'une nuance qu'il serait aujourd'hui impossible de préciser[8] ».

M. Alwin Schultz, dans son excellent livre sur la *Vie courtoise au moyen âge*, semble n'avoir connu ni cette explication ni l'étymologie qui l'a certainement produite, car il propose, avec

---

1. Comme Roquefort, qui dans son supplément, citant le passage de *Floire et Bl.* où un personnage est *chauciez d'ostorins*, traduit simplement *ostorin* : « sorte d'étoffe propre à faire des chaussures ». M. Fœrster, dans son Glossaire d'*Aioul*, ne se compromet pas plus : « Art Stoff ».

2. Michelant est, je pense, le premier qui ait donné cette explication (dans son Glossaire d'*Alexandre*, 1846); on la retrouve chez P. Paris (*Ch. d'Ant.*, *l. c.*), Michel (Table des matières du livre cité), Du Méril (Gloss. de *Fl. et Blanch.*), Bartsch (Gloss. de la *Chrestomathie* et de *la Langue et la Litt. fr. au m. d.*), P. Meyer (Gloss. d'*Alexandre*), Alton (Gloss. de *Claris et Laris*), et sans doute d'autres. M. Bos traduit : « *couleur de pourpre, écarlate; fait de pourpre* ».

3. G. Raynaud, Gloss. d'*Aioul*.

4. Constans, Gloss. de *Thèbes*.

5. G. Paris et A. Bos, Gloss. de la *Vie de saint Giles* : « étoffe teinte en pourpre ? »; C. du Parc, Gloss. de la *Mort Aimeri* : « pourpre ? voy. Du Méril sur *Floire et Bl.* »

6. C'est ce que fait expressément Du Méril.

7. C'est ce que fait P. Paris.

8. Du Méril avait déjà dit, à cause du rapprochement de *porpre* et *osterin* dans le vers *Cent porpres et cent osterins* : « On y attachait sans doute quelque idée de nuance qu'il est devenu impossible de préciser. »

réserve d'ailleurs, l'une et l'autre comme des nouveautés [1] : « On est tout à fait embarrassé de dire ce que peut désigner l'« osterin » si souvent mentionné par les Français. Francisque Michel s'abstient, et il a sans doute de bonnes raisons pour cela, de toute explication [2]. Peut-être *ôsterîn* [3] est-il dérivé d'*ostrinus* (*ostrum*), pourpre, gr. ὄστρεον, et signifie-t-il un tissu de pourpre ; mais cela n'est pas encore sûr. »

C'est certainement, comme je l'ai dit, le rapprochement étymologique avec ostrum ou ostrea qui a suggéré à divers savants cette explication d'*osterin*, car les textes ne contiennent rien qui nous éclaire, si ce n'est qu'ils nous montrent qu'il s'agit d'une riche et précieuse étoffe. Mais ce rapprochement ne va bien ni d'un côté ni de l'autre. Si on tire *osterin* d'ostrīnum, ce qui paraît le plus naturel, on ne s'explique pas l'insertion de l'*e* [4]. Si on veut, avec M. Bos, recourir à *ostrearīnum, on forge une dérivation d'autant plus invraisemblable qu'ostrea ni aucun de ses dérivés n'a jamais en latin le sens de « pourpre [5] », réservé à ostrum [6].

Il est donc permis de chercher à notre mot une autre étymologie, et cela est d'autant plus facile que la bonne étymologie a déjà été donnée, sinon à propos du mot français, du moins

---

1. *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesinger*, 2e éd., Leipzig, 1889, t. I, p. 345.

2. C'est une erreur. Michel, il est vrai, cite trois fois dans son livre le mot *osterin* sans explication, mais, comme on l'a vu, il le traduit à la Table par « de pourpre ».

3. Cette forme allemande semble indiquer que M. Schultz n'est pas sûr que le mot allemand *ôsterîn* ait passé par le français.

4. Naturellement on ne peut le rapprocher de l'*e* inséré dans *marberin*, *chamberiere*, etc., où les conditions sont tout autres, et où d'ailleurs les formes sans *e* existent à côté des formes avec *e* épenthétique. Des mots comme mostrare, pistrinum, etc., ne présentent jamais en français d'*e* intercalaire.

5. Ugutio, cité par Du Cange, donne cependant : ostrearius, *qui facit purpuram, vel qui eam operatur, vel qui eam tingit*. Mais c'est certainement une faute pour ostrarius : ostrearius ne signifie que « marchand d'huîtres ».

6. On aurait (voy. la note précédente) une base meilleure de toute façon dans *ostrarinum ; mais la dérivation serait encore invraisemblable, et ostrum ni aucun de ses dérivés n'a passé en roman.

à propos du mot allemand (tiré du français) *ôsterîn*. Lexer, dans son *Mittelhochd. Handwörterbuch* (t. II, 1873-76), traduit en effet ce mot, qui ne se rencontre d'ailleurs qu'une seule fois en moyen haut allemand [1], par « von osten kommend, morgenländisch », et je crois qu'il a parfaitement raison. Le mot germ. aust, « est », s'est perdu en allemand de très bonne heure sous sa forme primitive et ne s'est conservé que sous la forme dérivée ôsten; mais il a produit un adjectif ôster, qui entre dans beaucoup de composés [2] et de dérivés [3]; cet adjectif était en anc. haut allemand ôstar, et c'est sous cette forme, ou même encore sous la forme plus ancienne austar [4], qu'il a pénétré en France et y a produit le dérivé *ostarin* [5], d'où *osterin* [6], qu'on a employé à désigner une riche étoffe provenant d'Orient [7]. Cette explication paraît appuyée par ce curieux passage d'une partie inédite des *Lorrains* [8] :

Devant eus sert Girbers li fius Garin,
Mout richement, con ja porrés oïr :
Bien fu vestus d'un bliaut osterin,
Un drap estrange, que firent Sarrasin ;
Mout en a poi en cest nostre païs.

[*Romania*, XXIX (1900), p. 429-432.]

---

1. *Eneit*, v. 9308. Il est curieux que Veldeke ait employé ici ce mot qu'on ne retrouve pas ailleurs, et qui n'est dans son original français, l'*Eneas*, ni au passage correspondant (où il y a cependant beaucoup de noms d'étoffes), ni autre part.

2. P. ex. *ôsterhalp*, *ôsterhorn*, *ôsterlant*, *ôsterman*, *ôstermêr*.

3. Signalons *ôsterlinc*, qui désignait spécialement, dans les pays occidentaux, les marchands des villes hanséatiques. Ce mot a pris en anglais la forme *easterling*, qui est devenue le *sterling* actuel, l'*esterlin* du vieux français.

4. Cf. les noms géographiques *Austria*, *Austrasii*, où la diphtongue d'aust, qui se retrouve en vieux scandinave, est encore conservée.

5. Il est possible qu'il ait existé un dérivé franc austaring, qui aurait donné en fr. *osterenc*, et qu'*osterin* soit dû à une substitution de suffixes.

6. *Ostorin* présente un renforcement de l'*e* sous l'influence de l'*o* initial.

7. Bien que le mot soit d'origine allemande, l'*ôsterîn* de Veldeke est sûrement un emprunt fait au français, comme le montre le suffixe.

8. Ms. de l'Ars. (anc. B. L. Fr. 181), f° 92 v° *c*. — J'ai trouvé ces vers écrits par mon père dans son exemplaire du livre de Fr. Michel, et j'ai plaisir à les citer à l'appui de mon opinion. Ils montrent, remarque mon père, que l'*osterin* « était rare et venait de l'étranger ».

PAR CI LE ME TAILLE.

La *Romania* a donné jadis un certain nombre d'exemples de cette locution (VI, 498). Je les reproduis ici, en y en ajoutant trois autres que j'ai notés depuis :

.....Mès, vaille que vaille,
Ausi con par ci le me taille
M'en irai outre par la lettre,
Sans riens oster et sans riens metre
(*Hist. de Philippe II*, prol., v. 96.)

Puis conta d'Ector la bataille,
Ausi com par ci le me taille.
(Mennessier, *Perceval*, v. 45144.)

Aussi com par ci le me taille
Penses fuir d'enfer la flame.
(Rustebeuf, éd. Kressner, p. 41, v. 217.)

Aussi prenons le tenz com par ci le me taille
(*Ib.* p. 46, v. 31.)

Par toi, tu dis a devinaille
Aussi com par chi le me taille.
(Adam de la Hale, éd. Coussemaker, p. 299.)

[*Crestiiens se viaut autremetre
Sanz rien oster et sanz rien metre
De conter un conte par rime...
Aussi com par ci le me taille.
(*Guillaume d'Englet.*, v. 5.)

On trouve parfois, mais sans doute seulement par la faute des copiste *mi* au lieu de *ci* :

Et Mares vient a la mellee
Por achever bien sa bataille
Aussi com par mi le me taille [1].
(*Meraugis de Portlesguez*, v. 3618.)

---

1. Le ms. de Berlin porte : *Ausi com par ci le me taille* (Tobler, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften*, I, 287).

Bons avocats.............
Ne quiert apiaus ne fausses lois,
Ains suit decretales et drois
Aussi com par mi le me taille.
(Jubinal, *Contes*, t. I, p. 289.)

Dans tous ces passages, *par ci le me taille* est précédé des mots *aussi*[1] *com*. Le sens de la locution est assez clair : c'est « tout droit », mais l'origine en est obscure.

Elle s'explique par le passage suivant d'un sermon de Nicolas de Biard ou de Béarn[2], que veut bien me communiquer mon savant confrère M. Hauréau : « Magistri cementariorum, virgam et cyrothecas in manibus habentes, aliis dicunt : *Par ci le me taille*, et nihil laborant, et tamen majorem mercedem accipiunt; quod faciunt multi moderni prelati. »

On voit que c'est un dicton emprunté à la langue des maçons et tailleurs de pierre : faire quelque chose comme [celui à qui on dit] *par ci le me taille*, c'est faire comme l'ouvrier qui taille bien droit sa pierre suivant la ligne que le maître lui a tracée.

[*Romania*, XVIII (1889), pp. 288-289.]

PARPAING, PERPIGNER.

A. Thomas, d'abord dans la *Romania*, puis dans son précieux volume d'*Essais de philologie française* (p. 346, 354), a proposé pour ces deux mots une étymologie très séduisante : *perpaginem, formé soit d'un hypothétique *perpangere, soit directement, par analogie à compaginem, impaginem. Le sens supposé convient assez bien; la forme présente quelques difficultés. D'abord, à côté de *parpaing*, il existe un fém. *parpeigne, parpaigne, parpagne* (voy. Godefroy), qu'il n'est pas aisé

1. Dans deux des passages cités autrefois ici [*Romania*, VI], on avait imprimé par erreur *ainsi* pour *aussi*.

2. Voyez sur ce dominicain et ses sermons, « farcis de proverbes français, et prêchés en partie en 1261 », Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIIIe siècle*, 2e éd., p. 134, 523.

de tirer de *perpaginem [1]. Puis le masc. lui-même se trouve sous la forme *perpin* (cf. le fém. *perpine* donné par Godefroy), où l'on voit, contrairement à toute analogie, *-aing* aboutir à *-ing*, *-in*, comme *-aign-* aboutirait à *-ign-* dans *perpigner* (cf. *perpeigner*, *perpeignoel*, dans Godefroy); Thomas rapproche, il est vrai, *provin* et *provigner* pour *provaing* et *provaignier*, mais il y a longtemps qu'on a montré que ces mots avaient subi l'influence de *vigne* (on a sans doute dit d'abord *provignier* pour *provaignier*, puis *proving* pour l'anc. *provaing*). Voilà donc des raisons sérieuses de douter de l'étymologie proposée.

Une autre se tire d'un rapprochement que fait lui-même le savant auteur. Pour attester la forme *perpin*, d'où *perpigner*, il allègue l'article de Cotgrave : « *Perpins*, perpenders or perpent stones. » Les deux mots existent encore en anglais avec ce sens, et ils nous indiquent, si je ne me trompe, l'étymologie du mot français. « *Parpaing*, dit Thomas, désigne primitivement non pas la pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, mais le fait de tenir toute l'épaisseur d'un mur, en parlant de la pierre, et même d'autres matériaux de construction. » Pour moi, le sens plus primitif encore de *parpeing* est celui de « niveau » : « Que Hues, dit un texte de 1306 dans Littré, retraissit le marrien a moitiet dou mur, qu'il avoit mis a *perpain*. » Cotgrave, après la traduction de *perpins* que j'ai citée, ajoute : « Stones made just as thicke as a wall, *and shewing their smoothed end on either side thereof*. » L'idée de niveau, d'égalisation est sensible dans cette définition, de même que dans celle de Ménage : « Un mur fait parpain, lorsque les pierres dont il est construit le traversent *et en font les deux parements*. » Jehan Thierry traduit (1564) « pierres de quoy on fait les perpins *es murailles* » par *frontati* [*utraque*] *lapides*, expression par laquelle Vitruve désigne des pierres taillées à deux parements. Le sens me paraît plus clair encore dans le verbe *parpeignier*, dont Godefroy cite un exemple unique de 1408-10 : « Pour huit pierres de taille qui sont parpaignees » ; il fait de *parpaigné* un adjectif et traduit « qui tient

---

1. On éviterait cette objection en regardant comme primitif le verbe *perpaginare (ce qui serait peut-être aussi plus vraisemblable), qui aurait donné *parpaignier*, d'où seraient sortis le masc. *parpaing* et le fém. *parpaigne*.

toute l'épaisseur du mur », mais c'est évidemment le participe d'un verbe qui signifie « égaliser, polir, mettre à parements ». Le terme de construction navale *perpigner*, que Thomas rapproche avec toute raison de *parpaing*, a gardé nettement le sens originaire de « niveler » : le *perpignage* est « l'opération qui a pour but, dans la construction d'un vaisseau, de rendre parallèles les plans de tous les couples de levée après qu'ils ont été élevés sur la quille et établis chacun dans la place qui lui est assignée ».

Je pense que *parpaing*, originairement *parpeing*, se rattache à un lat. vulg. perpendium, et *parpeigne* à la forme fém. perpendia. On sait quel rôle jouent dans l'architecture romaine, surtout de la basse époque, les perpendicularii, perpendiculatores, armés de leur perpendiculum ou fil à plomb ; je renvoie aux dictionnaires latins, notamment pour des expressions comme *fiunt* [*muri*] *ad perpendiculum, tigna directa ad perpendiculum*, etc. Je suppose que dans l'usage vulgaire on disait perpendium pour perpendiculum, sur le modèle de suspendium (ces dérivés en -ium étaient très employés dans la langue technique)[1]. On a dû dire couramment : *murus factus ad perpendium* (= *mur fait à parpaing*), d'où s'est facilement dégagé le sens actuel de *parpaing*. Les termes anglais *perpender, perpent, perpend-stone* remontent visiblement aussi à perpendium, mais par une dérivation sans doute savante, que nous pourrons suivre quand le dictionnaire Murray en sera là.

Les autres langues romanes ne nous offrent malheureusement que peu de ressources pour contrôler l'étymologie du fr. *parpaing*. Le wallon, d'après Grandgagnage, dit *parpoi*, pour *parpoing*, ce qui ne nous apprend rien. Le mot n'existe pas au midi de la France, où *parpin, parpinà* sont évidemment d'importation française. Il est également inconnu en Italie, autant que je puis m'en assurer, sauf en Sicile, où Traina donne *parpagnu* avec le sens de « misura colla quale gli artefici regolano i loro lavori, módano, sàgoma », c'est-à-dire précisément le

1. Je ne trouve perpendium que dans un glossaire cité par Diefenbach, où il se rattache à perpendere et n'a pas de force probante ; mais on sait combien il est fréquent que des mots de ce genre ne soient pas attestés dans les textes.

sens que j'attribue à perpendium; mais l'*a* est surprenant. Cet *a* — qui semblerait appuyer l'étymologie de Thomas ou celles de Ménage (*perpanium) ou de Littré (perpannium)— se retrouve dans l'engad. *parpaun* (qui a une étrange forme concurrente *partaun*), « dicker Querbalken, Stalltramen » ; mais le sens indique peut-être un emprunt au français (admissible dans la langue des maçons), et on peut croire aussi le sicilien importé très anciennement par les Normands [1]. — Enfin, je ne sais que faire de l'esp. *perpiaño*, « parpaing », à moins d'y voir également un emprunt, mais déformé, au français.

En somme, il reste quelque obscurité sur l'étymologie de ce mot, mais je crois qu'il y a beaucoup de chances pour qu'il représente un lat. vulg. perpendium.

[*Romania*, XXVII (1899), pp. 481-484.]

POULIE.

Ce mot se retrouve dans la plupart des langues romanes, mais avec une terminaison un peu différente de celle du français. L'it. a *pulleggia*, d'ailleurs assez peu usité [2], l'esp. *poléa* et le port. *polé* (fém.) pour *polea*. Le mot existe aussi en provençal : le glossaire provençal-latin du xve siècle imprimé en partie, d'après les deux mss. qu'on en possède, par M. A. Blanc [3], contient l'article suivant : « POLYEYA, *carchesia*, *troch[l]ea*, *girgillus*, *haustra*, *haustrum* » ; l'existence du mot, au moyen âge, dans le midi de la France, est d'ailleurs attestée par les formes latines enregistrées dans Du Cange : *polea* dans un texte bordelais de 1305, *polegia* dans un texte nîmois de 1362, *poledia* dans un

---

1. On sait que de très bonne heure en français, et d'abord, semble-t-il, dans les parlers de l'ouest, *ein*, *eing* sont devenus *ain*, *aing*.

2. Parmi les dialectes, je ne le retrouve qu'en sicilien, sous la même forme.

3. *Revue des l. rom.*, XXXV (1881), p. 29 ss. Rochegude ayant inséré dans son *Glossaire occitanien* beaucoup de mots de ce glossaire (d'après un seul des mss.), c'est là que Mistral a trouvé le *polieia* qu'il donne comme « roman ».

recueil de miracles de saint Lazare dont Carpentier n'indique ni la date ni la provenance, mais qui a été écrit certainement à Marseille et probablement au xve siècle [1]. Le correspondant normal de ces mots serait en français non *poulie*, mais *pouleie*, *pouloie*. Cette forme ne se rencontre pas, et les textes du moyen âge ne portent même que *poulie*; toutefois on peut établir que, dans le plus ancien exemple du mot qui ait été cité, il faut corriger *polie* en *polee*. C'est au v. 7971 d'*Eneas*. Le passage est ainsi conçu dans l'édition de M. S. de Grave; il fait partie de la description du tombeau de Camille :

Desor la tombe en mi leu dreit
Une chaeine d'or pendeit ;
A mont ert mise en la polie,
Et descendeit par grant maistrie.

Les manuscrits d'*Eneas* se répartissent, comme l'a montré l'éditeur, en trois familles, x (ABC), y (EFGHI) et D; y comprend deux sous familles, z (EF) et z' (GHI); par conséquent, quand les trois familles ne sont pas d'accord, la leçon de l'original résulte soit de $x+y$, soit de $x+$D, soit de $y+$ D. Or, au v. 7972, x est seul à donner la leçon qu'a adoptée l'éditeur : D et y [2] ont également : *D'ilec veneit a val doblee*, qui est donc la bonne leçon, changée par x, qui ne connaissait que la forme *polie*. Le v. 7971 diffère dans D et y; la leçon de y est visiblement refaite : *En le puelie* (F *pucele*) *estoit botee*; celle de D est très altérée : *A mon ert mise et ploie*; mais l'accord de D avec x pour les premier mots (*A mont ert mise*) prouve que la leçon authentique des deux vers est :

A mont ert mise en la polee,
D'iluec veneit a val doblee.

Le poète avait donc employé la forme *polee*; mais dès la fin du xiie siècle (A est de cette époque) *polie* s'était dans l'usage substitué à *polee* : c'est une substitution de terminaison analogue

1. Le texte contenu dans le ms. lat. 7657, fo 36 vo, d'après lequel Carpentier cite *polegium*, est également de Marseille et du xve siècle; *polegium* doit être une faute pour *polegiam*.

2. C'est-à-dire EF + G; H I omettent ces deux vers.

à celle que nous présentent *galie* pour *galee*, *oublie* pour *oublee*. Toutefois *polee* ne répond pas encore parfaitement aux formes des autres langues ; nous verrons plus loin comment on peut expliquer ce fait.

Le plus ancien essai étymologique sur ce mot est celui de Covarruvias (1610), qui, à l'art. *Polea* de son *Tesoro de la lengua castellana*, dit : « A verbo graeco *poleo, versor.* » — Ménage, dans la première édition de ses *Origines de la langue françoise* (aux *Additions*, p. 824), donne une tout autre explication : « *Poulie.* En anglais *pully*, de *pult*, qui signifie *tirer* : & de là mesme, à ce qu'aucuns tiennent, vient *poulain*, que les autres dérivent de *palanx.* » Cette note, y compris la singulière remarque sur *poulain* [1] et la faute d'impression *pult* au lieu de *pull*, a passé dans Furetière (1690) et dans le *Dictionnaire des Arts et des Sciences*, de Thomas Corneille (1694). Le *Dictionnaire de Trévoux* (1704) la reproduit aussi, mais la fait suivre de cette addition contradictoire : « Il y a plus d'apparence qu'il vient de *pole*, ou *poleo*, qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie *poulie.* » *Pole* se trouve en effet dans le *Catholicon* de Lagadeuc (1499) et subsiste encore en breton (*poleo* paraît être une simple faute) ; mais il est clair que c'est un emprunt au français, et sans doute à l'ancienne forme *polee*.

Cependant, en 1694, dans la seconde édition de ses *Origines*, Ménage avait renoncé à son étymologie pour accepter celle de Covarruvias, en la confirmant à sa manière : « Les Espagnols disent *polea*, que Covarruvias dérive de πολέω, *versor*. Et il en vient ; demesme que le françois *poulie* : πόλος, πολεία, πολέα, POLEA : *polia*, POULIE. » — Le Duchat, cité par Diez, a proposé une autre étymologie, l'all. *spule*, « bobine » ; elle a été reproduite par Roquefort dans son *Dictionnaire étymologique* (1829), sauf qu'il imprime *spull* au lieu de *spule*. Elle n'a, comme l'a remarqué Diez, aucune vraisemblance. — Diez part du verbe *poulier* : « *Poulier* fr. aufwinden, *poulie* rolle, kloben, daher sp. *poléa*, pg. *polè*; vom ags. *pullian* = engl. *pull* ziehen, *pull up*

---

1. Il s'agit naturellement du *poulain* qui sert à descendre les tonneaux dans une cave (voy. plus loin) ; mais c'est le même mot que *poulain*, « jeune cheval ».

aufwinden, engl. *polley* aber aus fr. *poulie.* » C'est la première étymologie de Ménage. Ainsi reprise et perfectionnée, elle a été généralement acceptée : on la trouve dans les dictionnaires de Brachet, Scheler, Littré, Zambaldi, Körting. Le *Dictionnaire général* l'adopte aussi, mais en la modifiant quelque peu : « Dérivé d'un radical bas-allemand qui se retrouve dans l'angl. *to pull*, tirer. » Les auteurs ont sans doute trouvé ce « radical bas-allemand » dans l'article du *Dictionary of the old english language* de Stratmann (3[e] éd., 1878), qui, avec un point d'interrogation, rapproche le v. angl. *pullen* du bas-allemand *pulen*. Ce rapprochement, bien qu'admis aussi par M. Skeat, me paraît très douteux : le bas-allemand *pulen*, d'après le *Mittelniederdeutsches Handwörterbuch* de Lübben et Walther (1888), signifie « écosser, éplucher », tandis que l'angl. *pullen* répond à « *trahere, pellere* ». Le sens d' « *aufwinden* » n'existe que dans *pull up* et provient de *up*. — L'étymologie de Diez a été contestée dans ces derniers temps par M. Skeat. On lit dans son *Concise Etymological Dictionary* (2[e] éd., 1885) : « Diez derives E. *pulley* from F. *poulie*, and then, conversely, F. *poulie* from E. *pull*. This is very unlikely : there is nothing to connect *pulley* with *pull*; and indeed, the old spellings (*poleyn*, a pulley, *pullen*, to pull) separate the words from each other. » L'objection n'est pas très forte : puisque Diez regarde *pulley* comme repris au fr. *poulie*, il est naturel que le mot ait une forme distincte de *pullen*, celui-ci fût-il l'original de *poulie*. Mais, en outre, c'est par un cercle vicieux que M. Skeat tire son argument de la forme *poleyn* : il est vrai que dans le *Promptuarium parvulorum* on trouve *poleine* traduit par « *trochlea* », mais cette forme est complètement isolée et provient sans doute d'une confusion. Elle a fourni à M. Skeat son étymologie de *poulie*, où il voit une variante de *poulain* : « *Poleyne* is from F. *poulain*, a fole, a colt, also the rope wherewith wine is done into a cellar, a pulley-rope (Cotgrave)[1]. The transport of sense causes no difficulty; thus F. *poutre*, a filly, also means a beam, and F. *chèvre*,

1. Du Cange dit, en effet, au mot *Polanus* : « Trochlea, ni fallor, nostris *Poulie.* » Mais les Bénédictins ajoutent : « Nisi sit machina devolvendis doliis apta, quam *Poulain* nuncupamus. » Et c'est, en effet, le sens qui résulte clairement des passages cités.

a goat, also means a kind of crane : the names of animals as applied to contrivances or exerting forces. Cf. also Low L. *polanus*, a pulley or pulley-rope, also a kind of sledge. » Il est certain que *poulain* s'est dit et se dit encore d'un appareil servant à transporter des fardeaux, et spécialement à descendre les tonneaux dans la cave[1], et le rapprochement avec *poulie* est très tentant. Mais on l'écartera si on considère que *poulie* ou *poulee* ne peut guère se tirer de p u l l u m, que *poulie* ne se trouve jamais au sens de « pouliche », qui serait son sens propre[2], et qu'on ne saurait expliquer ainsi les formes des autres langues romanes[3].

Contre l'étymologie de Diez[4] il y a aussi de graves objections à faire. Le verbe *poulier* existe bien en français[5], mais il est récent[6] et certainement dérivé de *poulie*. L'anglo-saxon *pulljan*, dont l'existence est d'ailleurs très mal assurée[7], aurait, d'après une analogie presque sans exception, donné en français *pouillir*

---

1. « Par le poulain on descend le vin en cave, par le jambon en l'estomach. » (Rabelais.)

2. Ajoutons que si l'on comprend fort bien les métaphores qui ont fait donner le nom de *chèvre*, *grue*, *poulain*, aux machines ainsi désignées (le *poulain* est essentiellement une sorte de civière sur le dos de laquelle on fait glisser les fardeaux), celui de *poutre* à une pièce de bois qui supporte un poids, on ne voit pas pourquoi on aurait comparé à une pouliche une petite roue tournant autour d'un pivot et dans laquelle est engagée une corde.

3. La même difficulté existe pour l'étymologie de Diez (voy. plus loin).

4. Je ne puis mentionner comme une véritable étymologie la remarque qui termine l'art. *poulejo* dans le *Trésor du Félibrige* : « R. *Pulégi* ? ». *Pulégi* (lat. p u l e i u m) est la plante appelée en français *pouliot* ; quel rapport peut-il y avoir entre cette plante et une poulie ?

5. Voy. les exemples dans Godefroy. Le sens le plus ordinaire est, comme le dit Godefroy, « étirer, étendre avec une poulie ». De *poulier* paraît à son tour dérivé un nouveau mot *polie*, *poulie*, signifiant le lieu où se pratiquait cette opération (voy. Godefroy, et Du Cange s. v. *Polia*). Mais *poulier* a aussi quelquefois simplement le sens de « tirer, monter à l'aide d'une poulie » (voy. Godefroy et Littré).

6. Le subst. verbal *poulie* (voy. la note ci-dessus) est attesté dès le commencement du XIVe siècle, le verbe n'apparaît que plus tard.

7. Le mot ne se trouve dans aucun texte ; il n'est attribué à l'anglo-saxon que par conjecture. Si l'on considère que tous les mots germaniques commençant par *p* sont suspects d'emprunt, on doutera de l'ancienneté de *pullen*, qui n'apparaît qu'au XIVe siècle, et de l'existence de *pulljan*.

ou *poulir*, mais non *poulier*[1]. Enfin, si le mot français vient de l'anglo-saxon, il faut qu'il ait passé du français aux autres langues romanes, et on ne s'explique pas les formes qu'il y a prises[2].

A mon sens, c'est l'étymologie de Covarruvias qui est la vraie, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, le rapprochement avec le grec πόλος, « pivot ». Il est très vraisemblable d'admettre pour πόλος un dérivé πολίδιον, en lat. vulg. polidium; le plur. neutre polidia, devenu fém. sing., a donné régulièrement les mots italiens, espagnols et provençaux *pulleggia, polea* et *poleia*.

Ménage a déjà fait une remarque intéressante : « Au lieu de *poulie*, on a dit aussi *empolie*. Le petit Dictionnaire Latin-François publié par le Père Labbe : GIRGILLUS, *empolie, en quoy tourne la corde a puiser yaue.* » A cet exemple, qu'il reproduit d'après le ms. B. N. 7881, Godefroy en ajoute trois autres du XVe siècle. Or, on trouve dans Ptolémée un verbe ἐμπολίζειν signifiant « faire tourner sur un pivot », ce qui est bien le fait d'une poulie. Ce verbe a dû passer en latin vulgaire sous la forme empolidiare, d'où un subst. empolidia, synonyme de polidia[3].

Cette variante me paraît mettre hors de doute l'origine grecque de notre mot. Quant au fr. *polee*, il peut être une première substitution à un *poleie* primitif[4], suivie d'une seconde substitution

---

1. Notez que le verbe *poulier* en anc. fr. était certainement de trois syllabes et faisait *poulie*, etc., aux formes accentuées sur la terminaison.

2. Diez ne mentionne que les formes espagnoles et portugaises, qui peuvent à la rigueur se ramener à *polie* et proviendraient d'ailleurs tout naturellement de *polee* ; il ne paraît pas avoir connu l'it. *puleggia* et le prov. *polieia, poulejo*, qui l'auraient certainement arrêté.

3. *Ampolieeur*, attesté au XIII[e] siècle, est évidemment le subst. d'un verbe *empolier*, synonyme de *poulier* (Godefroy traduit « polisseur »); mais ce verbe est sans doute de formation toute française. Le portugais possède de même un verbe *empolear* (avec les dérivés *empoleação, empoleamento*), mais non un subst. *empolea* ou *empolè*, et le verbe — comme *apolear* — a sans doute été formé en portugais sur *polea*.

4. L'angl. *pulley* ne peut attester l'existence d'un anc. fr. *poleie* ; il représente plutôt *polee, ey* provenant d'*ee* dans nombre de mots anglais. La forme

de *-ie* à *-ee*, mais je ne connais guère d'exemples analogues. Je serais plus porté à croire que le mot vient d'Espagne ou de Portugal : de tels emprunts sont rares à une aussi haute époque, mais on peut toujours les admettre quand il s'agit, comme ici, d'objets ou d'engins industriels, qu'une nation emprunte facilement à l'autre avec le mot qui les désigne.

[*Romania*, XXVII (1899), pp. 484-489.]

PRUEKES.

Le vers 397 du *Dit de l'empereur Coustant*, publié ci-dessus ([*Romania*, VI], p. 167), peut paraître obscur à maint lecteur :

Alés pruekes le parkemin.

C'est pour l'expliquer, ainsi que d'autres passages analogues, que j'écris cette note. On verra que ce mot a embarrassé plus d'un éditeur d'anciens textes.

Une locution usuelle en ancien français est celle d'*aller pour une chose* dans le sens d'« aller chercher une chose ». En voici trois exemples : il serait facile d'en citer d'autres en grand nombre :

Si apela la dame et li dist qu'ele alast *por* Aucasin son ami. — *Aucasin et Nicolete*, pr. XX.

Amis, alés *por* vostre mestre. — *Barl. et Jos.*, 141, 14.
Vait *por* son fil Asternanten. — *Troie*, 15388 [1].

La préposition *por*, jointe au pronom *oc*, avait formé l'adverbe *poruec* [2], signifiant « pour cela », et qui, outre ce sens et le

---

polyve (: *dryve*) dans Chaucer (*C. T.*, F 184) est singulière : y aurait-il eu en français une forme *polieve*, formée par étymologie populaire (cf. les var. prov. *pouliejo* et *poulijo*) ?

1. Cette locution existe encore en espagnol : *ir por alguno*, *ir por agua*, « aller quérir quelqu'un, aller chercher de l'eau ».

2. Sur *poruec* dans ce sens, voy. Diez, *Et. Wb.*, II c., s. v. *avec*, Gachet, Burguy, II, 318 (où la forme *porvec*, prise dans Roquefort, est fautive), *Renaut*, 143, 34, etc.

sens conjonctionnel de « pourvu [1] », est souvent employé en donnant à *por* la valeur que je viens d'indiquer, en sorte que *aler poruec* signifie « aller chercher cela, la chose dont il a été question ». A côté de *poruec*, *poreuc*, *porec* (cf. *avec*), *poureuc*, *pouruec*, on trouve aussi, comme d'ailleurs dans les autres cas, la forme contractée *pruec*, *preuc*, et de même qu'à côté d'*avuec* on a *avuekes*, *avueques*, à côté d'*iluec iluekes*, *illueques*, on a *pruekes* à côté de *preuc*. Voici quelques exemples de ce *poruec* adverbe :

> Et quant *puroec* ala, mut avoit demuré. — *S. Thomas*, v. 2043.
> Rainouals cort *porec*, si l'a saisi. — *Alisc.*, 7197.
> Jo irai *pruec* e tu chi m'atendras. — *Alisc.*, 3748.
> Jou irai *pruec*, certes, se vous volés. — *H. de Bord.*, 10299.

Or il est arrivé à *poruec*, *pruec*, la même chose qu'à *avuec*. On a perdu de vue la valeur de la seconde partie du mot, qui en faisait nécessairement un adverbe, et on en a fait une préposition, ayant à peu près le sens du simple *por*, comme *avuec* a pris par l'usage le sens de *od* [2]. C'est ainsi qu'il se présente dans le vers cité au début de cet article. — Mais une particularité de *pruec*, c'est qu'on a si bien identifié ce mot avec *querir*, dont il offrait à peu près le sens dans la locution *aler pruec*, qu'on construit *pruec* comme un infinitif et non comme une préposition; c'est-à-dire qu'on le sépare du mot qu'il régit et que souvent ailleurs on l'en fait précéder. Voici plusieurs exemples de cet usage curieux :

---

1. Ce sens est assez fréquent ; voy. par ex. *le Comte de Poitiers*, v. 53 : *Pruec qu'ele soit de haut parage* ; *Beuve d'Hanstone* dans le ms. (anc.) La Val. 80, f° 18 : *Preuc qu'a Hanstone refust a saveté* ; *Partonop.*, 7846 ; *Gilles de Chin*, 1374 (cité dans Gachet). — On ne s'étonnera pas, connaissant le sens un peu flottant de diverses conjonctions de ce genre, de voir la nôtre signifier aussi « puis(que) » : *Proec que fins cuers qui bet a haut honnour Ne se poroit de tel cose desfendre* (H. de Bregi, VII, 30, dans Mætzner ; cf. Keller, *Romvart*, p. 258). Je reconnais ce mot estropié par le copiste et signifiant « quoi(que) », dans ce passage de *Renart le Contrefait* : *Point pour amye ne la tenoit, Preng qu'amy apelé l'avoit* (B¹ = ms. de Vienne, 19 c).

2. Le troisième composé de ce genre, *senuec*, d'ailleurs moins usité, se présente toujours avec son sens adverbial.

Or venés *preuc* quant vous volés [1]
Le porcelet ki estoit mien. — *Meunier d'Aleu*, v. 268.
Et li prieus dont *pruech* ala
Renart. — *Cour. Ren.*, v. 1177.
Jes irai *pruec* et si les averés. — *H. de Bord.*, v. 10338 [2].
. . . . Or je t'envie
Que tu le me voises *pourhuec*. — *Ren. le Nouv.*, IV, 71.
Car entre Barat et Haimet
Le venront anquenuit *poruec*. — *Bar. et H.*, v. 189.
Vés, dame Douche nous vient *pruec*. — *Geu Adam*, p. 84 [3].
Si li dist que... s'ele voloit il l'iroit *porec*. — *Chron. d'Ernoul*, p. 59 [4].

De même qu'*aler poruec* signifie « aller chercher », *envoier poruec* signifie « envoyer chercher ». Adenet le Roi a employé trois fois cette locution dans les *Enfances Ogier* :

Charlos refu tost *pouroec* envoiés (1853).
Devant la tente fist *pouroec* envoyer
Les quatre Turs et les fist convoyer (4552).
Après la messe fu *pouroec* envoyés
Li apostoiles et trestous li clergiés (7303).

C'est-à-dire : « On envoya chercher Charlot, — le pape ; il fit envoyer (= il envoya) chercher les quatre Turcs. » M. Scheler n'a pas compris ces passages : « *Pouroec*, dit-il sur le v. 1852, signifie d'habitude *pour cela, dans cette intention*; mais cette signification ne se prête ni ici, ni dans les deux autres passages où il paraît encore. Comme je le trouve les trois fois accouplé au verbe *envoyer* (= mander), j'en conclus que l'auteur lui attribue la valeur de *par exprès* ». — La conclusion est hâtive : comment *pour cela* en viendrait-il à signifier « par

---

1. L'éditeur n'a pas compris. Il imprime : *Or venès, prenc quant vous volés*... Cette faute se retrouve dans la nouvelle édition.

2. Le ms. *b* porte *Jes irai querre*, ce qui indique bien le sens de *preuc* : le copiste de ce ms., comme il arrive souvent, a traduit un mot tombé de l'usage.

3. M. Fr. Michel traduit : « Dame Douce vient près de nous. »

4. *Porec* ou *preuc* est la leçon de quatre mss. ; l'éditeur, qui lit *prenc*, a préféré celle des deux mss. qui donnent : *il iroit por lui*. Cette leçon est bonne aussi, mais l'éditeur a eu tort de dire que tous les autres mss. « ont de mauvaises leçons ».

exprès » ? Il n'est pas plus exact qu'*envoyer* signifie « mander ». Pour dire « mander », Adenet disait *envoier pouroec*.

[*Romania*, VI (1877), pp. 588-590[1].]

[*RECLUTER, RECRUTER*, ETC.]

... On lit dans *le Besant de Dieu*, de Guillaume de Normandie, publié par M. Martin, p. 8, les vers :

Et li emfes quant il est nez
Est en *clutez* envolupez (v. 260).

Qu'est-ce que ce mot *clutez* ? M. Tobler remarque à ce propos (p. 110) : « Man ist geneigt in *clutez* Windeln, Tücher, zu finden, aber ein etwa von ags. *clád*, angl. *cloth* abgeleitetes Wort würde franz. schwerlich ein *t* aufweisen. » Rendant compte du livre de M. Martin, je conjecturai *ciutez* ou *ciutet* pour *clutez* (*Rev. crit.*, 1869, t. II, p. 57), bien que le ms. porte incontestablement *clutez*. On pouvait en effet comprendre, surtout d'après le contexte général, que le poète avait voulu parler de la *cécité* où sont plongés les enfants en venant au monde. — Il arrive souvent, quand on a ainsi imprimé quelque bonne méprise, que par une sorte d'ironie, on en découvre les preuves aussitôt après d'une façon surabondante. C'est ce qui m'est arrivé pour ce mot. En voici la véritable explication. *Clutez*, par son *z* final, se dénonce comme la forme plurielle de *clutet* ; et *clutet* à son tour comme le diminutif d'un mot primitif *clut*. Or il m'aurait suffi d'ouvrir les extraits du *Glossaire latin-français* publiés par Hofmann [*Sitzungsberichte* de l'Académie de Munich, 1868] pour y trouver, sous le n° 410, *frustrum* = *clut*. *Frustrum*, bien entendu est pour *frustum*, et *clut* signifie « morceau », spécialement « morceau d'étoffe, pièce ». De *clut* on a fait *cluter*, « mettre en morceaux », qui

1. [Cf. *Romania*, VII (1878), p. 631 : « Tobler rappelle [*Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 551] que l'explication de [illegible] avait déjà été indiquée par [illegible] *Jahrb.*, XV, 255, ce que je suis confus d'avoir oublié. »]

se trouve évidemment dans le bas-latin *clustare*, donné par Du Cange d'après une *Ordonnance* de 1312 : « *Si vero membrum amiserit vel* clustatus *fuerit.* » De *clut*, *cluter*, on a tiré *cluterel*, *clutereau*, « pièce à un vêtement », dont Du Cange cite cet exemple, tiré de Guillaume de Deguilleville (XIV[e] siècle) :

D'un ort et viel burel vestue
Ratasselé de clust[e]riaus.

De là aussi le verbe *clustrer* ou *clistrer*, travailler à certains ouvrages déchiquetés, à la mode au XIV[e] siècle. Ce verbe a passé en allemand sous les formes *klutern* et *klütern*, d'où *klittern* et *Klitterwerk*[1]. Je ne crois pas que dans *clustrer*, *clistrer*, etc., l'*s* se soit jamais prononcée; elle est arrivée là, comme tant d'autres au XIV[e] siècle, par suite d'une préoccupation étymologique erronée, qui prouve qu'on ne prononçait plus l'*s* devant les consonnes et qu'on ne savait pas bien où il fallait l'écrire.

A côté de *frustrum* = *clut*, le même glossaire donne *frustrare* = *racluter*. *Frustrare* n'est pas un mot latin ; *racluter* ou *recluter*, au contraire, est un très bon mot français et signifie « mettre des morceaux, rapiécer ». Du Cange donne *reclutare* et cite une *Ordonnance* où on lit : « Que nus ne nulle ne mette en tayes farcies ne *reclutees* pres de la plume, pour ce que les coustes où elles sont mises en semblent estre plus plaines. » On lit en outre dans les *Chroniques de Saint-Denis* (*Historiens de France*, t. XXI, p. 110 A) : « Et avoit vestu (sainte Élisabeth) un seurcot tout esrez et tout *reclulé*. » C'est le mot italien *reclutare*, esp. *reclutar*, qui correspondent, comme l'a fort bien remarqué Du Cange, à notre *recruter*. *Recruter* ne vient donc pas, comme le dit Diez, de recrescere. *Recluter* ou *recruter* un régiment, c'est le *rapiécer*, lui remettre les morceaux qui manquent; c'est une métaphore populaire : aussi les dictionnaires du XVII[e] siècle avertissent-ils que « ce mot n'est pas du bel usage ». De *recruter* un régiment, on en est venu, mais tard, à dire « *recruter* des hommes pour un régiment » ; on

1. Je ne comprends pas bien la traduction que M. Wilhelm Müller donne de ce mot : « *Ich klütere*, verfertige kleine mechanische Arbeiten, ohne sie eigentlich gelernt zu haben. »

avait alors perdu tout à fait le sentiment de la signification primitive du mot[1].

Maintenant quelle est l'étymologie de toute cette famille de mots? Il me semble qu'il ne saurait y avoir doute à cet égard. *Clut*, « morceau d'étoffe », répond à l'ancien norois *klutr*, suéd. dan. *klut* [angl. *clout* Red.], « morceau d'étoffe, chiffon ». Le mot est un mot allemand, ou, plus vraisemblablement, un mot scandinave, entré en français par l'intermédiaire des Normands, et passé de là, non seulement en italien et en espagnol (uniquement dans le composé *recluter*), mais encore, par un de ces retours de fortune si fréquents dans l'histoire des mots, en allemand, où du reste il a à peu près disparu [2].

[*Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI (1870), pp. 156-158.]

SANCIER, ESSANCIER.

Le mot *sancier* (*sanchier*) et son composé *essancier* (*essanchier*) se rencontrent dans un certain nombre de textes, tous du nord-est de la France et du XIIIe au XVe siècle : Baudouin de Condé, *Bauduin de Sebourc*, *le Bastart de Buillon*, *Hugues Capet*, Froissart, Chastellain. M. Tobler, en rejetant justement l'assimilation faite par M. Scheler d'*essanchier* à *estanchier*, admet pour ces deux mots le même rapport que pour *saier* et *essaier*, et propose, avec toute réserve d'ailleurs, de les tirer d'un latin *exemptiare (*G. G. Anz.*, 1877, p. 1622 ss.). Cette étymologie est acceptable pour le sens et pour la forme; cependant, s'il

1. [Cf. *Romania*, XV (1886), p. 454, compte rendu d'un article de M. A. Tobler (*Miscellanea Caix-Canello*) : « *Recrue* est le part. de *recroître*, ce n'est pas douteux, mais *recruter*, que M. T. en tire, n'en est pas moins pour l'ancien *recluter*, qui a changé de forme précisément sous l'influence de *recrue* ; on ne voit pas pourquoi l'espagnol aurait changé *recrutar* en *reclutar*, et rien ne prouve que l'it. *reclutare* vienne de l'espagnol. » — Cf. aussi ci-dessus, p. 140 et la note 3.]

2. Il y est rentré avec le sens spécial qu'il a uniquement en français moderne, dans le mot *Rekrut*.

est possible qu'un *en* originaire devienne *an* et rime en conséquence dans des textes (B. Cond., Froissart, *B. Seb.*, *H. Cap.*) où *en* est d'ordinaire séparé de *an*, il est bien singulier qu'on trouve toujours *an* et jamais *en*, soit comme orthographe soit comme rime. Le sens de presque tous les passages cités par M. Tobler (auxquels il faut en ajouter deux rapportés par M. Scheler dans son glossaire de la chronique de Froissart) est assez peu net ; cependant quelques-uns donnent l'idée de reconnaître dans le mot un dérivé de sanus. Ainsi, pour les passer en revue, dans les suivants : *Ceste maladie..... ne sera garie Ne sancie* (Froissart, *Poés.*, I, p. 35, v. 1160) ; *Mès j'ai tant de cognissance Qu'elle sance En partie ma souffrance* (*Ib.*, p. 208, v. 4121). Ici *sancier* paraît bien signifier « guérir », puis par extension « soulager, calmer » une souffrance. Il s'est dit spécialement de la colère ou d'un autre sentiment vif, qu'on calme en le satisfaisant : *ja ne m'avenra... tel viltance A un home afolé men mautalent essance* (*B. Seb.*, t. II, p. 369); *lequel cuidant avoir sanchy son courroux* (Chastellain, IV, 106, où *sanchy*, forme dialectale de *sanchié*, est une correction de M. Scheler [Gloss. de Froissart] pour *sauchy*). De là *se sancier* ou *s'essancier* pour « se soulager » en assouvissant son désir : *Et quant je me fui bien sanciés* (de le maltraiter) *Sur une pierre l'estendi* (Froissart, *Poés.*, II, p. 224, v. 122); *Elle se sance après de moi maudire* (*Ib.*, p. 359, v. 11) ; *Sire, vous n'avés que faire d'employer vos gens contre ces forcenés; laissiés les aler et yaus sancier* (Froissart, *Chron.*, éd. Kervyn, VIII, 34, où M. Scheler traduit fort bien *yaus sancier* par « assouvir leur rage ») ; ... *il esragera, ce dist, s'il ne se sanche De la franche roine* (*H. Cap.*, v. 1016); *Mes n'iert ja petit hons prisiez s'il ne s'essanche* (*Ib.*, 1409), c'est-à-dire, comme l'explique M. Tobler, « s'il n'accomplit sa volonté ». Toutefois « calmer » son désir, c'est aussi quelquefois le dompter, et *se sancier* paraît avoir le sens de « s'abstenir » : ..... *il vault trop mieulx que de ce je me sanche, Car j'ay du fet d'amour trop ouvré* (*H. Cap.*, v. 444). *Sancier* a le sens de « dompter » dans cet exemple, où il s'agit de l'amour : .....*vertus ne puissance D'autrui le sien pooir ne sanche* (Baud. de Condé, p. 277, *var.*). Il paraît enfin signifier « céder », — signification qui répond aux précédentes comme le neutre à l'actif, — dans ce passage de Baudouin de Condé (p. 134) : *Car Amours a tres grant poissanche :*

Cuidiés que contre son pois sanche Por riens c'on encontre hardie (c'est-à-dire « qu'il cède malgré lui »)? — Un seul, parmi les exemples cités par M. Tobler, ne rentre pas dans cette série, c'est celui qu'il emprunte à *Aiol* (v. 2341) : *Mon cuer essancheroie et tout mon sens* ; mais *essancheroie* est une faute de l'édition de M. Foerster pour *essaucheroie*, qui se lit dans l'édition de MM. Normand et Raynaud.

Le rapprochement de *essancier*, *sancier* et sanus m'avait semblé autrefois possible ; il m'est rendu très probable par la forme *essanicier*, qui se trouve dans la *Vie de saint Alexis* publiée plus haut [*Romania*, VIII, p. 180], au v. 934 : *De malades essanicier*. D'après cela, le type latin est *sanitiare, *exsanitiare, formé sur *sanitia pour sanitas. La conjugaison primitive a dû être : *saniz sanices sanice sançons sanciez sanicent*, etc., d'où plus tard les deux conjugaisons complètes *sancier essancier* (*sanchier essanchier* sont picards) et *sanicier essanicier*. Ainsi s'applique une fois de plus le principe fécond posé par M. Cornu dans son étude sur la conjugaison de *parler*.

Exagiare, exaltiare donnent *essaier*, *essaucier* et aussi *esaier* (*asaier*), *esaucier* ; exemptiare pourrait de même donner *esencier* à côté de *essencier*, mais il est difficile d'admettre qu'exsanitiare ait produit *esancier*. Aussi les deux exemples de *Hugues Capet* (v. 444 et 1016), où l'éditeur a imprimé *s'esanche*, *m'esanche*, doivent-ils être lus, comme je l'ai fait plus haut, *se sanche*, *me sanche*. — Il est probable qu'on retrouvera dans plus d'un texte les formes diverses de *sancier*, *essancier*, — *sanicier*, *essanicier* [1]. Cette dernière, qui éclaircit l'étymologie du mot, ne s'est pas encore rencontrée en dehors du petit poème imprimé plus haut.

[*Romania*, VIII (1879), pp. 265-266 [2].]

---

1. On a sans doute lu et imprimé plus d'une fois *essaucier* pour *essancier*, comme on vient de voir que l'inverse était arrivé.

2. [Cf. *Romania*, VIII, 631 : « M. Groeber [*Zeitschr. f. rom. Phil.*, III. 314]... fait des objections sérieuses, mais non rédhibitoires, à mon étymologie de *sancier*... », et IX, 336 : « M. S. Garner analyse [*American Journal of Philology*, I, 111-116] les nos 30 et 31 de la *Romania* .. *Sancier*, dit-il, ne peut venir de *sanitiare*, car « on ne trouve pas la forme post-classique *sanitia*, et en outre *sanitia* aurait donné non pas *santé*, mais *sanesse* qui ne se ren-

SOUCY, SOLCIDE, SOMSIR.

A propos de l'article qui a paru ici sur le mot *soucy* et son étymologie [*Romania*, VI, 148 [1]], M. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, a bien voulu m'envoyer les remarques suivantes :

---

contre pas ». Je remercie M. G. de cet avis instructif; au reste je rattacherais maintenant *sancier* (j'ai trouvé, depuis mon article, la forme *resanicier*) à sano par un autre intermédiaire que sanitia (lequel toutefois aurait aussi bien donné *sanice* que justitia *justice*, d'où *justicier*)... »]

1. [Voici cet article :

La Fosse du Soucy, étude philologique, par A. Joly. Paris, Vieweg, 1876, in-8°, 16 p. — On désigne sous le nom de *Fosse du Soucy*, et plus anciennement de *Soucy* tout court, un endroit où la rivière d'Aure, réunie à la Drôme, se perd dans les sables d'une colline, près de Bayeux, à trois kilomètres de la mer. Que veut dire ce nom? M. Joly écarte avec raison le rapprochement avec diverses localités appelées *Soucy* (forme mérovingienne *Sauciacus*, qui représente *Sabuc-* et non pas *Salic-*, plus le suffixe gaulois *-iac* latinisé en iacus, et non un adjectif latin en iacus devant lequel il faudrait sous-entendre campus). Les formes anciennes (xve siècle) du mot lui donnent pour finale une *s*, *Soussis*. M. J. rapproche avec beaucoup de vraisemblance ce mot du mot *solsis*, qui se trouve dans le roman de *Thèbes* (où il relève les variantes des trois manuscrits), et dans la *Chronique des ducs de Normandie*, et qui signifie clairement « abîme, gouffre ». Mais quelle est l'étymologie du mot *solsis*? M. J. la trouve dans un dérivé de solsus, *sols* part. de solvere qui a en effet existé et s'est conservé dans *absous*. Solvere voudrait dire « rompre », ce qui fait quelque difficulté, parce qu'en roman il n'a jamais que le sens de « payer » ou « résoudre ». Il faut d'ailleurs considérer que la seule charte du xiiie siècle où on parle du *Soucy* l'appelle *sorsiz*, et que l'acte le plus ancien ensuite (1405), s'il porte au dos *soussiz*, a dans le contexte *soursiz*. Que l'*r* de *sorsiz* soit devenue *l*, il n'y a là rien de très étonnant. Je serais tenté de rapprocher *sorsiz*, qui serait la forme primitive de *solsiz*, de sorbere. *Sorbir* se disait pour « engloutir » (voy. Roquefort; de m. *asorbir*, p. ex. *Alexis*, 61 e *var.*). Sorbere a pu avoir pour participe sorpsus, et peut-être cette forme expliquerait-elle, avec le mot français, le correspondant provençal, que M. J. n'a pas cité, *somsis* pour *sorpsis*, *sompsis*. *Somsis* est dans *Boèce*, v. 182 : *E pois met l'arma en effern el somsis*. Diez (*Altrom. Sprachd.*, 65) remarque sur ce

« Je lis dans un acte de 1334 relatif au ruisseau d'arrosage d'Ille en Roussillon : *Si contingeret dictum rechum vel reclausam dirui per inundationibus aquarum, vel pluvia, vel etiam per* SOLCIDES (Dépôt des notaires d'Ille). Ici les *solcides* désignent les « crevasses » qui se forment à la suite des pluies dans les terrains meubles dont elles entraînent l'éboulement.

« Dans un *capbreu* (papier terrier) du prieuré de Marcevol de 1394, il y a une propriété située à Vilella (village détruit, au territoire de Rigardá, canton de Vinça, arrond. de Prades), *loco*

---

mot : « Raynouard le traduit par *profond* (*Abgrund*[a]), et effectivement ce sens doit lui appartenir, puisqu'il existe à côté un verbe *somsir*, abîmer, parf. 3e pers. *sumpsi* Lex. rom. I 525 b, part. *somsig* Ferabr. v. 2016[b]., *Somsir* s'est-il formé de *subcidere* (couper par dessous, défoncer?) comme *somrire* de *subridere*? Ce qui y contredit, c'est que la flexion est autre que celle d'*aucire* (*occidere*) et *circoncire*. » Plus tard, Diez (*Et. Wb.*, II c sumsir) a donné une autre étymologie, tirant ce mot de summersus, d'où *sumrsire sum(r)sir*. Cette étymologie pourrait aussi bien que celle que j'ai proposée convenir au français ; elle présente une contraction qui me paraît douteuse. Remarquons que le prov. a une forme *sossic*, citée par Diez, qui se rencontre tout à fait avec le fr. *soussiz*. — Le verbe fr. *sousir*, cité par M. J., doit avoir le même sens que le pr. *sumsir*, c'est-à-dire « s'abîmer, s'engloutir ». Le seul passage où il se trouve (*Chron. d. d. de N.*, v. 25143) autorise cette interprétation aussi bien que celle d' « éclater, se fendre », adoptée par M. Joly.

En résumé, M. J. a établi la signification primitive du nom de lieu *Soucy*, devenu *Fosse du Soucy* depuis qu'on n'en comprend plus le sens ; il a expliqué les vieux mots *solsiz* et *solsir*. Quant à leur étymologie, celle qu'il propose ne paraît pas probable, tant à cause du sens qu'à cause du mot provençal, qu'on ne peut guère séparer du mot français. Celle de Diez et la mienne peuvent convenir aux deux mots ; ni l'une ni l'autre n'est évidente. [*Cf. Chabaneau et Noulet, *Deux mss. prov. du XIVe s.*, p. 249.]

a. Diez traduit ici le prov. et non la version de Raynouard, en supprimant avec sa concision habituelle le redressement exprès de la petite erreur de celui-ci, qui prend *somsis* pour un adjectif. M. Bartsch, dans le glossaire de sa *Chrestomathie provençale*, a reproduit par distraction ce qu'il lisait dans Diez : « *Somsis*, profond, *Abgrund* » ; mais ces deux mots ne sont pas synonymes, et le second seul est bon.

b. Ce n'est pas tout à fait sûr. Le ms. porte : *Tub foran ja peritz e comfig e negatz*; Bekker a corrigé *somsig* en s'appuyant sur *Boèce*, où il lit *somsig* au lieu de *somsis*. J'avoue que je ne m'explique pas cette forme *somsig* au participe. Le vers français correspondant (2000) est : *Tout fuissent ja noié, peri et affondré.* P.-ê. le pr. avait-il *o. descomfig e n.*?

vocato SOLCIDES [1] *alias* SOLSIRES. Tout ce territoire est traversé par une rivière dont les berges élevées et composées de terres meubles sont sujettes à de fréquents éboulements. Ce nom s'applique donc ici à des « éboulements » ou « effondrements ».

« Enfin il existe dans la commune de Vinça, voisine de Rigardá, un quartier de vignes situé sur la rive droite de la rivière de Lentillá. Au-dessous de ce vignoble, et même sous le lit de la rivière, il existe des couches de terrain meuble ou de sable qui sont entraînées par des courants souterrains, et il s'y produit ainsi des cavités intérieures, qui, presque chaque année et surtout en temps de pluie, amènent des affaissements considérables. J'y ai vu une vigne qui en quelques heures s'est abaissée ou affaissée en plein de plusieurs mètres, et c'est la même cause qui a plusieurs fois *renversé* le pont en maçonnerie construit sur cette rivière. Tout ce quartier est ainsi désigné dans les anciens *capbreus* :

A les solsires (1417).

Vineau a les socires... vineau al portell de les socires... heremum al portell de les sucires (1466).

« De nos jours, et depuis le XVIIe siècle, ce lieu s'appelle *les soucides*. »

M. Alart, après avoir ainsi établi pour le mot *solcide*, *solcire* [2], le sens d' « effondrement » le rattache à subscindere. Cette étymologie me paraît peu probable, puisqu'elle n'explique pas l'*l* (ou *r*) du mot, sans parler d'autres difficultés.

D'autre part, P. Meyer me signale trois exemples de *somsit*, participe de *somsir*, aux v. 1295 (*sonsis*), 1319 (*somsitz*) et 3131 (*somsid*) de la *Guerre de Navarre*. Ce mot a dans ces trois passages le sens de « englouti » (M. Michel traduit deux fois par « pendu », une fois par « détruit »). *Somsimen*, dans Raynouard, V, 261, s'applique à l'engloutissement de Datan et Abiron. Raynouard donne aussi *sumpsir* « absorber ». Il rattache

1. « Ma note, prise il y a quinze ans, porte *Solades* ; mais c'est certainement une erreur de copie. »

2. Cette double forme semble rentrer dans la série des mots où *r* provient de *d*, ce qui indiquerait un type latin en -dium (Meyer suggère solicidium). Mais ce phénomène existe-t-il en catalan ?

ces mots à un participe sumpsus qu'on aurait pu former de sumere; mais alors il faudrait séparer absolument *somsir* et ses dérivés du fr. *solsir,* du catalan *solcide,* ce qui me paraît assez peu faisable.

En somme, sorpsus (cf. l'it. *sorso*) ayant donné un dérivé *sorpsir* (d'où *sopsir, sompsir* d'une part, *sorsir, solsir* de l'autre) me semble encore pouvoir être présenté comme un candidat sérieux pour cette étymologie; mais je reconnais qu'il ne s'impose pas[1].

[*Romania*, VI (1877), pp. 436-437 [2].]

SURGE.

Je crois pouvoir ajouter le mot *surge* à la liste de ceux où un *d* latin, devant un *i* consonne précédant une vôyelle, s'est changé en français en *r* (voy. *Rom.*, VI, 254 [[3]]). La laine *surge* est, dit M. Littré, « la laine qui se vend sans avoir été lavée ni dégraissée ». Cette laine se disait en latin lana sucida, et *surge* est le même mot que sucida. Súcida s'est changé en súdica, par l'attraction du suffixe si répandu -icus (et peut-être parce qu'on a voulu rapprocher le mot de sudare), comme fícidum (pour fícatum, ficátum, voy. *Rom.*, VI, 132 [[4]]) s'est changé en fídicum. De là *laine súrie* puis *surje, surge*; c'est ainsi que *mirie,* de médicum, a donné *mirje, mirge,* d'où le dérivé *mirgie,* « art médical ». — L'it. *súcido,* l'esp. *súcio*, proviennent directement de súcidus ; peut-être le port. *sujo* se rattache-t-il à sudicus; l'it. *sudício* représente un dérivé sudícius, et je crois aussi reconnaître cette forme

---

[*1. Dans les gorges du Tarn on a le *Pas de Souci,* gouffre avec des légendes (*Débats* du 22 nov. 1898).]

2. [Cf. *Romania,* XXXVII (1908), p. 135, une note étymologique de M. Thomas rattachant *souci* à subsīdo.]

3. [Article de M. Havet, *Français R pour D,* à propos de l'article de Gaston Paris, *Français R = D,* ci-dessus, pp. 270 sqq.]

4. [Ci-dessus, p. 273.]

dans l'esp. *soez*. L'étymologie sùis (dans Prudence pour sus), proposée par Diez, ne paraît guère plus vraisemblable que celle de sub faece qu'il rejette. La terminaison consonantique du mot n'est pas plus surprenante que celle d'*aprendiz* ou de *solaz* (cf. Joret, *Romania*, I, 455-6); l'*e* représente, en regard de l'*i* de *aprendiz*, etc., l'*i* originairement bref de súcidus, súdicus, sudícius[1].

[*Romania*, VII (1878), pp. 103-104.]

TROUVER.

[I]

Il y a longtemps que l'étymologie donnée par Diez du mot *trouver*, qui m'avait, autrefois semblé convaincante, m'est devenue suspecte. Turbare en effet ne convient guère pour le sens, malgré les ingénieuses explications de Diez[2], et ne convient pas du tout pour la forme. Si l'interversion de turbare en trubare n'a rien d'étonnant (quoique le déplacement inverse soit plus fréquent), il est cependant singulier qu'elle remonte aussi haut et qu'elle soit aussi générale (*torverent* dans le petit fragment poétique du XIIe siècle que j'ai publié dans le *Jahrbuch* est tout à fait isolé)[3]. Mais ce qui est le plus grave, c'est que le

---

1. Cet article était imprimé quand je me suis aperçu que Mme C. M. de Vasconcellos avait déjà rattaché *soez* à sucidus (*Studien zur rom. Wortsch.*, p. 226). Seulement elle le tire d'une forme sudícus, qui expliquerait difficilement le *z* et qui l'oblige en outre à admettre un changement d'accent qui est, comme elle le dit, fort rare en espagnol.

2. [M. Littré appuie l'explication de Diez d'une preuve qui en apparence a une grande force; c'est qu'en ancien français *trouver* aurait été employé pour « troubler », conservant ainsi le sens de turbare. L'exemple qui appuie cette assertion est emprunté au Psautier d'Oxford (XLV, 1) : « Li nostre Deus, refuge a vertu, ajuere es tribulatiuns chi truverent nus mult. » M. Littré traduit, entre parenthèses, *truverent* par *troublerent* ; mais cette traduction n'est pas soutenable, car le latin porte : « Adjutor in tribulationibus quæ *invenerunt* nos nimis. » — P. M.]

3. Les verbes portug. et napol. cités par Diez, *trovare* et *struvare*, qui ont le sens de turbare, peuvent en provenir.

bas-latin trubare, s'il avait existé, n'aurait pu donner en français et en provençal, aux formes accentuées sur le radical, la diphtongue que nous trouvons dans *trueve* : cette diphtongue renvoie nécessairement à un *o* bref accentué. Pendant que cette difficulté m'arrêtait, Meyer était frappé d'une autre : le *b* entre deux voyelles ne peut se maintenir en provençal ; il se change en *v* ou tombe sans laisser de traces : probare donne *proar*, quelquefois *provar*, mais non *probar*. Le *b* de *trobar* renverrait à un *p*, comme la diphtongue de *trueve* à un *o* bref. En suivant tous les deux la direction que nous assignaient les lois phonétiques, nous arrivions donc à la forme *tropare*. Cette forme peut-elle être admise ? a-t-elle un sens ? Nous le pensons, et nous soumettons cette conjecture à la critique. Voici pour ma part comment je me représente l'histoire du mot.

Tropus, emprunté au grec τρόπος, a en latin classique, comme on sait, le sens de « figure de rhétorique ». Dans le latin de la décadence, il développa un autre sens, plus particulièrement musical, et sans doute dérivé du premier. Il paraît avoir signifié d'abord « variation dans une mélodie ». De là le sens propre qu'il prit en liturgie, et qu'a expliqué M. Gautier dans sa préface aux œuvres d'Adam de Saint-Victor : un *trope* est une queue musicale ajoutée à certains chants liturgiques, et spécialement, d'après Du Cange, un verset qu'on chantait à certaines grandes fêtes immédiatement après l'Introït ; c'est dans les *tropes*, comme l'a montré M. Gautier, que se déployait l'invention musicale. Dans la langue ordinaire, tropus avait même pris le sens général de « mélodie, air, chant ». C'est en ce sens que Fortunat emploie souvent le mot. M. Quicherat, dans son *Thesaurus*, cite, entre autres passages de cet auteur, ces deux pentamètres :

Reddebantque suos pendula saxa tropos...
Mulceat atque aures fistula blanda tropis.

De tropus on a donc très bien pu tirer un verbe tropare, signifiant soit « varier un air », soit plus généralement « composer, inventer un air ». Nous voilà bien près d'un sens de *trouver* fort usité au moyen âge, celui de « composer », musicalement ou poétiquement, cela revient à peu près au même. Un tropator (*trobaire*, *trouvère*) est un compositeur. De « compo-

ser » on passe naturellement à « inventer », d'« inventer » à « découvrir »; ainsi tropare remplaça peu à peu invenire. Diez a remarqué que le vieux mot figure encore à côté de son remplaçant dans ce vers de la *Passion* : *Non fud trovez ne envengud*; il était destiné à disparaître, sauf en italien (*rinvenire*). Il faut aussi noter que d'après ce passage le développement du sens s'était opéré à peu près en entier au x[e] siècle : il est tout à fait complet dans les textes du xi[e].

Ce développement n'a guère pu s'opérer identiquement en plusieurs endroits : aussi je regarde le mot comme propre à la France. C'est dans le latin de la Gaule, liturgique ou littéraire, que nous rencontrons tropus au sens musical ; c'est dans le gallo-roman que tropare s'est formé sur tropus et est devenu *trobar* au midi, *trouver* au nord. Diez a déjà fait observer que l'espagnol *trobar* venait de France. Je pense qu'il en est de même de l'it. *trovare*, où la diphtongaison de *truova* a pu être une imitation de *trueve* et aussi de *pruova*. Le roumain ne connaît pas le mot, comme il est naturel. Le ladin *truvar*, avec un sens purement juridique, cité par Diez, demanderait à être étudié de près : le fait même qu'il n'a que ce sens unique, qui se retrouve en français (*trouver le droit*), peut porter à lui attribuer une origine étrangère.

Diez avait vu avec sa perspicacité habituelle que le verbe roman postulait dans son étymologie un radical *tröb* ou *tröp*; il s'est trompé, croyons-nous, en pensant pouvoir extraire ce radical de turbare; en outre le provençal montre que c'est *tröp* seul, et non *tröb*, qui convient. Si tropare réunit les suffrages des gens compétents, nous serons heureux de l'avoir *trouvé*[1].

[*Romania*, VII (1878), pp. 418-419.]

[La *Romania* s'est occupée à diverses reprises de l'étymologie de *trouver* (cf. la *Table*, *s. v°*); nous réimprimons ci-dessous deux notes publiées en 1902 et où Gaston Paris a défendu l'étymologie proposée dans l'article précédent.

La première a été imprimée à la suite d'un article de M. Thomas, *Problèmes étymologiques*, *II*, *Trouver* (*Romania*, XXXI, 1 sqq.).

[*1. Une charte latine de S. Florent de Saumur reproduite au *Livre blanc* [d'Angers], f. 89 r°, cite parmi les témoins de l'acte : « Johannes Troet, quod est latine repertus. » (C. Port.)]

La seconde fait partie du compte rendu d'un article de M. Schuchardt, *Etymologische Probleme und Prinzipien* (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXVI, 385-394) répondant à l'article de M. Thomas et à la note annexe de Gaston Paris.]

[II]

Je demande la permission d'ajouter ici une simple remarque sur l'équation turbare = *trouver* proposée par M. Schuchardt et soutenue par lui avec tant d'esprit et une si merveilleuse érudition. Elle s'appuie essentiellement, sur la sémantique, car si l'auteur s'efforce de montrer qu'elle est phonétiquement possible, il ne dissimule pas qu'elle présente des difficultés, surmontables, suivant lui, mais réelles. L'évolution sémantique de turbare devrait donc être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se faire admettre malgré ces difficultés. Or, en fait, que voyons-nous ? Turbare, d'après M. Sch. lui-même ([*Romanische Etymologieen*, fasc. II], p. 185-6), n'a en roman, en dehors de l'hypothétique *trovar trouver truvar*, aucune continuation populaire ; le sens de « bouiller », que M. Sch. regarde comme ayant pu développer le sens de « chercher », puis de « trouver », n'appartient qu'à son dérivé *turbulare, lequel n'a pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche énumération, — un sens qui se rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». D'autre part *trouver* et ses congénères en français et en latin n'ont jamais le sens de turbare ni aucun sens voisin. M. Sch. explique fort ingénieusement la chose : turbare ayant pris le sens de « trouver » a été remplacé dans son sens propre par *turbulare, comme miscere, ayant pris le sens de « bercer » (esp.), a été remplacé dans son sens propre par misculare, comme tremere, ayant pris le sens de « craindre » (franç.), a été remplacé dans son sens propre par *tremulare. Mais miscere, tremere, se retrouvent cependant en roman avec leur sens latin, tandis que turbare au sens de « bouiller » n'apparaît nulle part ni en roman ni en latin. Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les

poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher à prendre [des poissons] », d'où « chercher » en général, d'où « trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commune à un si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. A tout prendre la série par laquelle Diez passe du sens de turbare à celui de *trouver* semble encore plus naturelle que celle que lui substitue M. Schuchard, quoiqu'elle offre une difficulté (que l'autre d'ailleurs ne présente pas moins) : il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on puisse sans peine en voir la raison. Les difficultés sémantiques que présente l'identification de *trouver* à *tropare ne sont pas en somme plus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins) que celles que présente l'identification de *trouver* à turbare, et la première de ces deux identifications a pour elle de porter sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable.

[*Romania*, XXXI (1902), pp. 12-13.]

[III]

...Je ne m'occuperai que de la réponse faite par M. Schuchardt à mes observations sur son étymologie de *trobar*, *trouver*, *trovar*[1], *trubar*, que j'ai combattues [cf. l'article précédent] au point de vue sémantique. Je reproduis mes remarques et les réponses de mon savant ami.

1° Turbare n'a pas survécu en roman, ni au sens latin de « troubler », ni dans aucun des sens que M. Sch. regarde comme intermédiaires entre celui-là et ceux de *trobar*[2], tandis que *trobar*

1. Esp. et port.; je ne suis nullement convaincu que ce verbe en hispano-roman soit emprunté au provençal ou au français.

2. J'emploie, pour être bref, *trobar* comme embrassant tous les verbes romans.

n'a jamais ni le sens de « troubler » ni aucun de ces sens intermédiaires. — M. Sch. cite cependant l'istro-roumain ***inturbare***, « effaroucher (les poissons) », et il semble en effet qu'on ait là, dans ce coin tout à fait isolé du roman, un représentant de turbare; mais le mot (qui d'ailleurs a gardé fidèlement sa forme latine) n'a pas le sens de « chercher » ni de « trouver ». M. Sch. allègue encore [1] l'émilien *trufar*, *trufè*, qui signifie non seulement « faire lever (le gibier) », en parlant des chiens, mais encore « cercare fiutando, cercare con diligenza, cercare, fruscolare, investigare ». L'émilien *trufare*, *trufè*, est-il bien turbare? Il est peut-être permis d'en douter. En tout cas, il a bien développé le sens de « chercher », mais non celui de « trouver ».

2° Si miscere et tremere, ayant pris le sens de « bercer » (en espagnol) et de « craindre » (en français), ont été remplacés dans leur sens propre par *misculare et *tremulare, comme turbare l'aurait été par *turbulare, ils subsistent néanmoins en roman avec leur sens propre, ce qui n'est pas le cas pour turbare. — « Je ne comprends pas bien, dit M. Sch., contre quoi est dirigée cette remarque : il suffit que les verbes miscere, tremere, turbare, aient en fait (ce qui ne veut pas dire nécessairement et exclusivement) développé des sens particuliers pour que leur sens primitif ait été attribué aux verbes correspondants en -ulare. » Mais quand il s'agit d'établir la filiation turbare « troubler » $>$.......$>$......$>$ « trouver » *trobar* et que l'on y compare la filiation miscere « mêler » $>$ « agiter » $>$ « bercer » *mecer*, il est légitime d'objecter que la persistance de miscere subsistant en roman avec le sens de « mêler », en espagnol même avec le sens d'« agiter », rend la seconde filiation certaine, au lieu que l'absence de turbare en roman, tant au sens de « troubler » qu'au sens de « bouiller » (sauf en istro-roumain), ou de « chercher » (sauf peut-être en émilien), rend beaucoup plus douteux qu'il faille le reconnaître dans *trobar* « trouver », surtout si l'on songe que, pour avoir reçu le développement sémantique supposé en Italie, Espagne, Gaule et Rétie, turbare eût dû être extrêmement usité en

1. Je ne pense pas que M. Sch. l'eût cité déjà (non plus que l'istrien) dans son travail; mais je n'ai pas ce travail sous la main, et la citation a pu m'échapper (cf. ci-dessous).

latin vulgaire, d'abord au sens de « troubler », puis aux sens intermédiaires.

3° Il est bien singulier, si turbare a fait cette évolution, que *turbulare, qui l'a remplacé au sens de « troubler » et de « bouiller » n'ait pris nulle part, — non plus qu'aucun des nombreux synonymes dont le savant auteur donne une si riche nomenclature, — un sens qui le rapproche le moins du monde de « chercher » ou de « trouver ». — M. Sch. répond : « La masse des matériaux accumulés par moi peut excuser Paris si plus d'un détail lui a échappé : j'ai cité, au sens de « fureter », « chercher en fouillant », l'it. *intrufolare*, le fr. dial. [1] *trifouiller*, etc., en outre le fr. mérid. *burca*, etc., l'it. *frugare*, etc., le piém. *bustichè* etc. (esp. *buscar*, « chercher » tout court). » Ces rapprochements m'avaient en effet échappé dans la masse des matériaux accumulés par l'auteur, qui aurait rendu un grand service aux romanistes, je l'ai déjà dit, en munissant d'index les *Romanische Etymologieen*. Il semble bien que quelques synonymes de *turbulare [2] ont pris le sens de « chercher ».

4° Il est bien vrai que les verbes signifiant « trouver » paraissent se rapprocher (plutôt peut-être qu'ils ne se rapprochent réellement) du sens de « chercher », mais on ne cite aucun exemple d'un verbe signifiant « chercher » qui ait passé au sens de « trouver », et il semble qu'on peut sans peine en trouver les raisons. En effet, « chercher » est faire ce qu'on peut pour trouver, mais n'implique nullement qu'on trouve (bien au contraire : « je l'ai cherché partout, mais je ne l'ai pas trouvé »); « trouver », au contraire, dans l'un de ses emplois très fréquents [3], implique l'idée qu'on a cherché (« cherchez et vous trouverez »);

1. En fait, *trifouiller*, — bien qu'il manque dans Littré et le *Dict. gén.*, — est du français commun. Mais il ne signifie « chercher », — avec une nuance très particulière, — qu'au sens neutre : « Qu'est-ce que tu as à trifouiller *dans* mes affaires ? » On ne dira jamais : « J'ai trifouillé mes gants, ou n'importe quoi. »

2. Je ne pense pas que M. Sch. rattache *trifouiller* à *turbulare; mais il reconnaît sans doute *turbulare dans *intrufolare*.

3. L'autre emploi de *trouver* est précisément « rencontrer par hasard, sans chercher », et pour cet emploi la substitution de *chercher* serait encore plus étonnante.

on comprend donc très bien qu'on dise : « trouve-moi ma plume », pour « cherche-moi ma plume », mais non qu'on dise : « j'ai cherché ma plume », pour « j'ai trouvé ma plume ». — Ici encore M. Sch. me reproche à bon droit de n'avoir pas tenu compte d'une note (p. 204-206) où il donne les exemples que je dis faire défaut. Il les reproduit ici; mais j'avoue que je ne les trouve pas convaincants. En roman [1], dit-il, « j'avais cité captare comme possible, et, vu les significations représentées dans la littérature, comme vraisemblable ». On voit que l'auteur n'est pas convaincu lui-même. « La sûreté que nous avons en roman [2] nous fait le plus souvent défaut dans d'autres domaines : nous avons là affaire à des hypothèses, et il est facile de les rejeter. » Et avec cette prudente réserve l'auteur cite l'all. *finden* (bien douteux !) et le russe (slave) *naïti*, proprement « aller sur », qui signifie, si je ne me trompe, plutôt « rencontrer par hasard » que « trouver en cherchant », et qui en tout cas ne signifie pas « chercher » [3]. Je pense donc que ma remarque subsiste, et je la regarde comme capitale.

5° Enfin il est permis de douter que la série de sens admise par M. Sch., — « troubler l'eau pour faire sortir les poissons », d'où « troubler les poissons pour les prendre », d'où « chercher à prendre [des poissons] », d'où « chercher » en général, d'où « trouver », — soit vraisemblable, qu'une occupation aussi restreinte que celle de la pêche à la bouille ait donné lieu dans la langue commune à un si riche développement, et que de toute la série il ne reste dans cette langue que le dernier aboutissement, lequel aurait été déjà acquis à l'époque impériale. C'est cette objection que M. Sch. s'attache surtout à réfuter : « Ce que j'ai le plus à cœur, c'est la juste appréciation de ma série sémantique. Son élasticité est cause que Paris l'a trop étirée (*auseinandergezogen*), et je crains en effet qu'elle paraisse

1. « Innerhalb der Romanischen war nicht leicht ein zweiter Fall von einem einfachen Verb. » Pourquoi ? Pourquoi, si la chose est naturelle, *querir*, *chercher*, *buscar*, etc. n'auraient-ils pas pris le sens de « trouver » ?

2. Pas ici, en tout cas !

3. *Naïti* se compare tout naturellement au lat. invenire, qui a dû originairement signifier « trouver par hasard » (cf. fr. *tomber sur*), mais qui n'a jamais eu le sens de « chercher ».

invraisemblable à qui, d'un coup d'œil rapide, se borne à compter et à mesurer sans peser. Il ne s'agit, en réalité, que de deux étapes. Si je vois un homme pousser çà et là sa bouille dans l'eau, je peux dire : *er durchstöbert das Wasser nach Fischen, er stöbert im Wasser nach Fischen herum, er stöbert Fischen nach*[1], et le contenu sémantique est absolument le même ; ce n'est que grammaticalement, ce n'est que dans la construction que les expressions diffèrent. Si ensuite je vois que l'homme pousse par là les poissons dans son filet et ainsi les prend, je peux dire : *er estöbert die Fische*. Ici il s'agit d'une différence du sens même, mais d'une différence toute générale, de celle qui existe entre le sens imparfait et le sens parfait. La succession serrée, la cohésion intime des degrés du développement admis par moi ne peut guère être mieux mise en lumière que par la possibilité qu'il y a d'employer pour tous le même verbe allemand, seulement avec des prépositions différentes[2]. Mais de quelque côté que nous tournions nos regards, nous rencontrons partout de si nombreux exemples pour chacune des deux étapes que nous pouvons les attribuer à turbare, sans qu'il soit besoin de témoignages particuliers... De *turbare aquam* à *turbare pisces* il n'y a pas plus loin (en sens inverse) que de *pêcher des anguilles* à *pêcher un étang* ; et *pêcher* signifie aussi bien *Fische erjagen* que *nach Fischen jagen*. La pêche à la bouille n'était nullement une « occupation restreinte » ; elle se pratiquait sinon avec tous les filets, du moins avec les plus divers, et de tous les modes de pêche c'était le plus usuel, le plus répandu et celui qui frappait le plus la vue. Au reste j'ai, il est vrai, considéré turbare surtout comme un terme de pêche (d'abord parce que c'est de ce côté que m'était venu le plus de lumière), mais non exclusivement. Je ne puis en regarder la généralisation comme quelque chose d'étonnant, quand je pense par exemple aux franc. *tromper* et *voler,* qui n'ont pris que tar-

---

1. Je conserve ces expressions en allemand, d'abord parce qu'il serait difficile de les traduire en français, ensuite parce que l'auteur lui-même s'appuie sur l'emploi d'un même verbe allemand avec des prépositions différentes.

2. En note, l'auteur rappelle qu'il a proposé d'attribuer en roman au « perfectif » *attrovare* une influence sur le simple *trovare* qui l'aurait aidé à prendre son sens actuel. Cf. (*Wild*) *stöbern* = (*Wild*) *aufstöbern*.

divement une telle extension de sens. » J'ai tenu à mettre ce morceau tout entier sous les yeux des lecteurs pour qu'ils jugent si mon doute est ou n'est pas fondé. Dans toute question de vraisemblance il y a évidemment un élément subjectif très important : je persiste, quant à moi, et pour les raisons que j'ai données, à ne pas trouver vraisemblable l'évolution sémantique admise par M. Sch., même réduite à deux mouvements (j'avoue d'ailleurs que je continue à en voir davantage, malgré l'ingénieux parti que tire l'auteur de la souplesse de sens des verbes allemands aidés de prépositions).

6° Les difficultés sémantiques que présente l'identification de *trouver* à tropare ne sont pas, en somme, plus grandes (à mon avis elles le sont beaucoup moins) que celles que présente l'identification de *trouver* à turbare. — M. Sch. m'en veut de ne pas m'être expliqué plus clairement : « Je n'ai pas la plus lointaine idée du développement de sens que Paris admet, et Thomas, si ardemment dévot à tropare, ne semble pas davantage initié. Je pense que Paris aurait dû, ou divulguer ce document secret, — il y avait assez de place sur la page, — ou le tenir plus secret encore. » Je crois qu'il m'était permis de dire que je me figurais une possibilité de rattacher le sens de *tropare à celui de *trouver* sans être obligé d'exposer *hic et nunc* comment je me la représente. En fait, dans le premier article où j'ai proposé l'équation *trobar* = tropare, j'ai donné une explication musicale qui me paraît encore soutenable : il ne me semble pas du tout impossible (malgré le contropare de la loi des Wisigoths) qu'on rencontrât quelque jour dans un texte carolingien une phrase comme celle-ci (en parlant d'un musicien) : *optime inveniebat et tropabat melodias*, auquel cas la question serait réglée, et tout le monde admettrait, je pense, que du sens de « varier un air » on est arrivé à celui de « composer » (prov. fr.), puis d'« inventer », d'où « trouver », à la fois dans le sens de « trouver par hasard » et de « trouver en cherchant ». Mais la présence d'attropare en latin au sens de « prendre au figuré » peut indiquer une autre voie non moins acceptable : « prendre au figuré [1] », « poétiser », « inventer »,

1. L'esp. *trovar*, outre le sens de « versifier » et le sens spécial de « composer un poème à l'imitation d'un autre, mais sur un sujet différent », a le sens

« trouver ». Je ne fais qu'indiquer ici deux hypothèses qui me semblent soutenables et que je comptais reprendre et étudier quelque jour, ce dont je n'ai en ce moment ni le moyen ni le loisir ; dans l'une et dans l'autre je vois beaucoup moins de difficultés sémantiques que dans celle de M. Schuchardt. Mais, je le répète, les choses ne sont pas égales entre l'identification de *trobar* à turbare et l'identification de *trobar* à *tropare, car la seconde porte « sur deux mots dont la correspondance phonétique est irréprochable », ou plutôt sur deux mots dont l'identité est frappante [1], tandis que la première présente des difficultés telles que « l'évolution sémantique de turbare devrait être bien évidente, ou au moins bien probable, en tout cas bien claire, pour se faire admettre malgré ces difficultés ». J'ajoute ici qu'à mon avis ces difficultés sont insurmontables, et que je ne suis pas disposé, comme A. Thomas, à faire bon marché de la troisième, à concéder que turbare devenu trŭbare par une improbable métathèse, puis trŏbare par une prétendue influence de la labiale, eût donné en prov. *trobar* et non *trovar* : je regarde, au contraire, cette dernière difficulté comme la plus sérieuse des trois. Supposons-les pourtant surmontables comme les difficultés sémantiques : il faut que turbare, pour arriver à la forme et au sens de *trobar*, franchisse, et par la voie phonétique et par la voie sémantique, trois obstacles dont il ne peut franchir à peu près aucun que par un tour d'adresse ou une chance merveilleuse : turbare > *trubare* > *trobare* > *trobar* d'une part, « troubler » > « bouiller » > « chercher » > « trouver » de l'autre. Si, au contraire, nous prenons tropare pour point de départ, nous n'avons pas à nous occuper de la voie phonétique, qui est courte et droite ; et si la voie sémantique n'est pas encore bien claire, c'est qu'elle nous

---

de « donner à une chose un sens différent de celui dans lequel elle a été dite ». Cela le rapproche singulièrement de (at)tropare ; mais ce sens est-il ancien et ne dérive-t-il pas du second ? Je ne puis le vérifier.

1. M. Baist, parlant du premier article où M. Sch. a indiqué son opinion sur turbare > *trobar*, dit (*Jahresbericht*, IV, 1, 314) : « Es stehen zwingende lautliche Bedenken entgegen, und das contropare der Lex. Wisig. stellt fest und isoliert lat. tropare, das auch mit tropos nichts zu fassen hat. » Que peut bien être ce tropare qui n'a rien à faire avec tropos ?

est cachée par le manque de documents. Mais que l'on puisse contester que *trŏpare, attrŏpare, contrŏpare persistent dans *trobar*, *attrovare*, *controuver*, c'est ce que, je l'avoue, j'ai peine à comprendre, surtout de la part d'un savant qui a une aussi large et pénétrante intelligence du rapport naturel des faits que l'a M. Schuchardt. C'est la « lumière » qu'il a cru voir jaillir de ses observations sur la pêche à la bouille qui l'a ébloui en le charmant. S'il se décide jamais à reconnaître son erreur, ce ne sera pas sous l'influence des objections d'autrui, car il les a réfutées ou les réfutera toujours d'une façon qui lui semblera satisfaisante; mais je m'imagine que de lui-même il soufflera quelque jour sur le feu follet qu'il a fait briller et qui a déjà égaré plus d'un chercheur.

[*Romania*, XXXI (1902), pp. 625-630.]

VAPIDUS « *FADE* ».

Tous les étymologistes, Raynouard, Diez, Burguy, Scheler, Littré, s'accordent à faire venir notre mot *fade* du latin fatuus. Le sens convient, et la signification première de fatuus paraît même avoir été celle d'« insipide, fade »; mais cette étymologie est contraire aux lois de la phonétique française. Il est de règle, en effet, comme j'espère l'établir dans un prochain travail, que les groupes de voyelles ua, ue, ui, uo, uu, protègent le *t* qui les précède en latin et l'empêchent de s'affaiblir en *d* ou de disparaître en français, comme il ferait sans cela, dans les mots où il suit une voyelle. Ainsi, tandis que votare, vitellus, Bituriges, deviennent *vouer*, *veau* (*vedel*, *veel*), *Bourges* (*Beorges*), le verbe batuere donne, à ses différentes personnes, *batre*, *bats*, *bat*, *batons*, *batent*, *batais*; son dérivé batualia donne *bataille*[1], tandis que patella, Natalis ont fait *poêle* (*paële*), *Noël*; quaternum a produit *quaiern*, puis *caier* ou *cayer*, que nous écri-

1. Batuere est certainement la vraie orthographe du verbe latin : battuere est fautif. — Quant aux mots français, le redoublement du *t* y est récent; par une de ces anomalies si fréquentes dans notre orthographe, on a conservé le *t* simple dans *bataille*.

vons barbarement *cahier*[1], mais le *t* de quatuordecim, protégé par uo, s'est maintenu dans *quatorze*. Ainsi de fatuus, fatua, nous devrions avoir *fat*, *fate*. J'ajouterai que l'*e* muet de *fade*, au masculin, serait également contraire aux lois de transformation des mots latins en français.

On ne peut pas supposer que le mot *fade* nous vienne de fatuus par l'intermédiaire d'une autre langue romane; il est avéré, en effet, que l'italien *fado* est emprunté du français, et il en est de même du provençal *fad*, qui ne se rencontre que dans des traductions en prose appartenant à une époque où la langue était infestée de mots français[2]. Fatuus a donné régulièrement en provençal *fat* (fém. *fada*), au sens de « fou, sot », que la langue française, en revanche, a emprunté à sa sœur du midi. Quant à *fade*, il se trouve en français dès le XIIe siècle; c'est à cette langue qu'il appartient en propre.

Ce cas est rare pour les mots français terminés en *ade*; la plupart sont d'importation étrangère. Il en est trois cependant, outre *fade*, qui se sont formés spontanément du latin : c'est *malade*, l'anc. *sade* (dont nous avons gardé le composé *maussade*) et l'anc. *rade*. Ces trois mots, dérivés de male aptus, sapidus, rapidus, ont pour analogues d'autres adjectifs formés sur des adjectifs latins en idus : rigidus -*roide*, tepidus -*tiède*, et, sans *e* muet, calidus-*chaud*, frigidus-*froid*, horridus-*ord*, etc. Tous ces mots nous offrent l'application d'une règle qu'on peut formuler ainsi dans sa généralité : dans un groupe de deux consonnes latines, la première disparaît en français (à moins que ce ne soit une liquide), la seconde persiste et garde même son degré, ainsi rapidus-rap'dus-*rade*, sapidus- sap'-dus-*sade*[3], etc. Une exception se trouve dans *malade*, qui devrait donner *malate*; la forme *ate*, signifiant « bien portant,

---

1. [Cf. ci-dessus, pp. 516-7.]

2. Si la sal es *fada*, en que la saborares? (*Trad. de l'Evang. de S. Marc*, ch. IX); de sabor *fada* (*Elucidari de totas causas*); — cité par Raynouard, qui ne sépare pas ce mot de *fat*.

3. Je ne parle pas de cas spéciaux, comme *rance* de rancidus, *net* de nitidus, etc. Ces détails seraient à leur place dans une phonétique générale; e n'indique ici que le *plerumque fit*.

sain » a existé anciennement[1]; l'adoucissement du *t* en *d* se retrouve dans *coude*, de cubitus, anciennement *coute*, qui a peut-être laissé sa trace dans *s'accoter* (en face de *s'accouder*) [[2]].

L'analogie nous indique donc, comme étymologie de *fade*, le lat. vápidus, « éventé », dont le sens convient assez à celui de notre mot. Il y a, il est vrai, une difficulté dans le changement du *v* initial en *f*; mais ce fait, s'il est rare, n'est pas inouï : nous le retrouvons dans *fois* de vicem, *palefroi* de paraveredus (en all. *Pferd*), *flasche*, d'où *flacon*, de vasculum avec métathèse de l'*l*; M. Diez (*Grammatik*, t. I, 267) en donne plusieurs exemples italiens et espagnols.

En ancien français *fade* avait souvent un autre sens que celui qu'il a exclusivement de nos jours; il voulait dire « mal à son aise, languissant, écœuré ». Ainsi Tristan déguisé en mendiant infirme dit (*Tristan*, t. I, p. 177):

Sire Artus, rois, je sui malade.
Bociez, meseaus, desfais et *fades* [3].

---

1. *Barlaam et Josaphat*, p. 26, v. 21. Josaphat demande si tous les hommes sont malades; on lui répond :

Nenil, *ates* i a assés.

Les éditeurs ont imprimé par erreur *à tes*. M. Diez (*Etym. Wb.*, *s. v.*) cite aussi Rutebeuf, I, 433, c'est-à-dire le poème du *Roi de Sicile*, par Adam de la Halle, où se trouve ce vers :

Plus ates et plus joins qu'en ses plumes oisiaus.

— De là *aate* (ad-aptus), qui signifie « dispos, agile ». Dans le *Voyage de Charlemagne* (v. 613) :

Puis serai si legers et ignals et *aates*.

L'éditeur a imprimé *atés*; M. Diez corrige *ates*, mais le vers n'y est pas, c'est *aates* qu'il faut. C'est à tort que M. Diez rattache *ate*, *aate* et ses dérivés *aatir*, *aatine*, au norois *at* : ces mots viennent d'aptus.

2. [Cf. *Romania*, XV, 142 : « *Ate*, d'où *adate*, *aate*, ne peut venir d'adaptum, qui aurait donné *adat*; il doit provenir d'habitum; cf. *malate* à côté de *malade*. » — Cf. aussi ci-dessus, p. 262, n. 8.]

3. M. Burguy (*Grammaire*, t. III, *s. v. fade*) traduit à tort ici par « déplaisant, laid, dégoûtant ».

On lit de même dans *Amadas* et *Idoine* (cité par M. Littré au mot *fade*) :

> Bien sait qu'elle a esté malade,
> Qu'encor en a le cuer tout *fade*.

C'est à peu près le même sens qu'a le mot dans les exemples suivants :

> Li oil andui à ce malade,
> Ki erent mal, de culur *fade*,
> Devenent sain et cler et pur.
>
> (*Vie d'Edward le Confesseur*, v. 2782, cité par Littré, *ib.*)

Patelin recommande à sa femme de faire croire au marchand de drap que son mari est au plus mal (v. 469) :

> Ha ! parlez bas, et gemirez
> En faisant une chere *fade* :
> Las ! direz-vous, il est malade.

Une trace de cette ancienne signification s'est maintenue dans l'expression *se sentir le cœur fade*, « avoir, éprouver du dégoût » (Littré) ; dans le verbe *affadir* : *cela m'affadit*, c'est-à-dire : « cela me fait mal au cœur, me rend *fade* [1] ». Il est à remarquer que le mot latin vapidus avait aussi ce sens, et particulièrement dans l'usage familier. Suétone, dans un passage bien souvent cité (*Oct.*, LXXXVII) où il parle de la prédilection de l'empereur Auguste pour les termes et les locutions populaires, nous apprend que ce prince disait : vapide se habere pour male se habere, « être malade, languissant ». La persistance dans le français *fade* des deux sens du mot vapidus me semble donner une grande vraisemblance à l'étymologie que je propose. Il est assez piquant que le biographe des Césars, en signalant une des expressions favorites du fondateur de l'empire, de celui qui, plus que tout autre, a contribué à *romaniser* la Gaule, nous ait apporté un témoignage pour ainsi dire officiel en faveur de

1. Du mot *fade* pris dans ce sens dérive sans doute l'angl. *to fade*, « s'effacer, s'affaiblir », qui a voulu dire à l'origine « s'évanouir, se trouver mal ».

l'origine d'un mot de cette langue française qui devait sortir en Gaule du latin populaire[1].

[*Mémoires de la Société de linguistique*, I (1868), pp. 90-93.]

---

1. [Cf. *Romania*, XXIV (1895), p. 609, compte rendu d'un article étymologique de M. Meyer-Lübke (*Zeitschrift*, XIX, 273 sq.) : « Fr. *fade*. L'auteur revient à l'étymologie fatuum, qu'il suppose avoir été changé populairement en fatidum ; il cherche à expliquer la différence de traitement avec nitidum > *net* d'une manière fort ingénieuse, mais aussi peu convaincante que l'hypothèse même de fatidum. Il se trompe complètement en expliquant *fade* dans *Tristan* par « einfältig, blödsinnig, narrenhaft » : *fade*, ici comme dans beaucoup d'autres passages anc. fr., signifie « qui est près de tomber en défaillance, qui a le cœur affadi ». Je ne tiens pas outre mesure à mon étymologie vapidum ; mais pour tirer *fade* de fatuum, ce qui est si tentant, il faut trouver un autre moyen. »]

APPENDICE



DE L'HISTOIRE

DE

L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE

[I]

OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE, suivies d'un Exposé historique des opinions et systèmes sur ce sujet depuis 1527 jusqu'à nos jours, par Ambroise Firmin Didot, *Paris*, 1867 ; in-8° de 253 pages.

On ne peut rien lire de plus intéressant, de plus instructif et de plus curieux que l'*Exposé historique* dont M. Ambroise Firmin Didot a fait suivre ses observations sur l'orthographe française. Toutes les opinions importantes qui depuis trois siècles et demi ont été émises à propos de la manière d'écrire les mots français y sont passées en revue et présentées au lecteur par extraits plus ou moins considérables. On peut observer, dans cette question, futile en apparence, toutes les nuances possibles de l'opinion, depuis l'attachement le plus étroit à une tradition qu'on accepte sans la raisonner, jusqu'à l'utopie aventureuse qui prétend procéder de la raison pure et ne tient aucun compte des faits existants. C'est au XVI[e] siècle que naît le débat. Jusqu'alors des règles, transmises sans doute avec les préceptes de l'écriture elle-même, avaient seules guidé les copistes ; on remarque bien dans l'orthographe du moyen âge des conventions généralement admises et modifiées dans les périodes successives ; mais on chercherait en vain dans la littérature quelque chose qui ressemblât à une théorie orthographique. L'application de l'imprimerie aux ouvrages en langue vulgaire changea toutes les conditions où s'était exercé jusque-là l'art de noter la parole. Les premiers imprimeurs se contentèrent sans doute de reproduire les manuscrits qu'ils avaient sous les yeux, mais bientôt ils furent amenés, et d'autres avec eux, à réfléchir sur les procédés qu'ils avaient d'abord employés par routine. Les humanistes furent les premiers à essayer d'apporter quelque critique dans la notation orthographique. Ils avaient été obligés de se

faire à eux-mêmes des règles fixes en publiant les textes latins et grecs, et ils furent tout naturellement portés à en chercher de semblables pour la langue française. Pour comprendre leurs tentatives et celles des réformateurs plus ou moins téméraires qui les suivirent, il faut se représenter au moins en gros quel était le rapport de la langue et de l'écriture au moment où commencèrent sur ce sujet des discussions qui ne sont pas encore terminées.

Les premiers scribes qui eurent, à partir du XIe siècle, l'audace de confier des ouvrages en langue vulgaire au parchemin, dont le latin, jusque-là, était seul jugé digne, se trouvèrent en face d'un problème délicat et compliqué. Ils n'avaient à leur disposition que l'alphabet latin, plus ou moins modifié dans sa valeur, et il leur fallait rendre un grand nombre de sons que ne connaissait pas la langue latine. Comme les plus anciens textes français ont été écrits dans des lieux éloignés l'un de l'autre par des gens qui ne s'étaient pas entendus et qui suivaient tout à fait isolément la fantaisie ou le système qui leur plaisait, il n'y a rien d'étonnant à ce que ces monuments vénérables offrent de grandes différences d'orthographe. Elles tiennent en partie à la diversité même des dialectes que parlaient les écrivains, en partie à la variété des moyens qu'ils employaient pour rendre des sons identiques. Toutefois, en général, on peut dire que leur principe était excellent. Au moment où ils prirent la plume, le français était déjà assez éloigné du latin pour qu'ils ne fussent plus tentés de l'en rapprocher violemment et faussement par une orthographe infidèle. Sauf un petit nombre de moines savants, ils ne se rendaient certainement pas compte du lien étroit qui existait entre le parler vulgaire et la langue latine ; et bientôt le français commença même à être écrit par des gens qui ne savaient plus le latin ; aussi n'eurent-ils (j'excepte toujours quelques cas particuliers) qu'une préoccupation : rendre exactement les sons qu'ils entendaient. C'est par là que commence toute écriture.

La difficulté se produit avec le temps ; les sons se modifient, les notations persistent. Un écrivain qui a été élevé dans certaines traditions orthographiques, qui a lu un grand nombre de manuscrits où elles sont appliquées, n'a plus vis-à-vis de la parole vivante la même liberté que celui qui, pour la première fois, sans précédents, essaye de la reproduire. Le même homme se comporte autrement dans les deux cas. Voyez les lettrés qui veulent écrire du patois : les sons, bien souvent, sont les mêmes qu'en français, mais ils ne les notent pas de même. En français comme en picard, *beaucoup* se prononce *bôcou* ; mais la personne instruite qui emploie la seconde orthographe en transcrivant du patois picard n'aura même pas l'idée

de s'en servir en écrivant du français. Ainsi, en orthographe, les difficultés et les contradictions naissent de ce que l'écriture ne suit pas les modifications incessantes de la parole.

L'histoire de l'orthographe française, à ce point de vue, est des plus curieuses. Aucune langue n'offre actuellement plus de singularités orthographiques, parce qu'aucune langue n'a plus souvent modifié ses sons. A l'origine, le principe qu'on a depuis appelé *phonographique* est purement appliqué : toute différence de notation répond à une différence de prononciation. Mais bientôt il se produit entre les sons voisins des assimilations qui, au bout de quelque temps, ont pour résultat de les confondre; il arrive alors que le scribe, auquel on a enseigné les valeurs de notations diverses, se trouve en avoir deux pour un son : de là l'incertitude et l'arbitraire. Par exemple, *au* et *o*, à l'origine, ne se confondent pas ; ce sont deux sons différents, différemment notés. Mais, plus tard, le premier se confond avec le second, et alors on trouve dans l'orthographe des hésitations perpétuelles. Le cas contraire se présente aussi. Un son se divise en deux sons correspondant à des nuances qui primitivement n'étaient pas assez tranchées pour se refléter dans l'écriture : *oi*, par exemple, fait place au son *ai* dans un certain nombre de mots ; à côté de *je crois*, *je dois*, on dit *je parais*, *je connais*, mais avant qu'on écrive ces dernières formes il s'écoule une longue période pendant laquelle l'orthographe se maintient par la force de la tradition.

A le prendre en gros, c'est au XIIe siècle que la langue française a été le mieux écrite. Nous n'avons guère de monuments plus anciens, et ceux que nous possédons offrent, comme on peut le conclure de ce que j'ai dit plus haut, beaucoup de bizarreries et de contradictions; mais dans les manuscrits qui remontent à la seconde moitié du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, on trouve vraiment une orthographe excellente : j'entends surtout les manuscrits d'œuvres poétiques, par exemple ceux de Chrétien de Troyes. Ces textes satisfont sous tous les rapports : ils n'emploient pas un nombre excessif de caractères ; ils ont, quand ils viennent de scribes habiles et soigneux, une grande conséquence dans les procédés de notation; ils n'ont pas de préoccupations étymologiques exagérées, et cependant ils conservent quelques traditions utiles : ce sont des modèles, et depuis lors l'orthographe n'a fait que perdre. Ils nous représentent dans l'écriture ce que les poèmes de Chrétien sont dans l'histoire de la littérature et de la langue ; ils ont aussi quelque chose d'élégant et de simple, de concis et en même temps de clair, de fini et cependant de naturel. C'est plaisir de lire dans ces textes « *le bel françois* » que les successeurs du charmant trouveur champenois lui reprochaient d'avoir épuisé.

La période suivante a tout gâté. En littérature, en art, en science, ce qu'a fait de mauvais la seconde partie du moyen âge n'a pas laissé de trace. Le grand flot de la Renaissance a balayé tout cela. Il n'en est pas de même pour la langue, ni surtout pour l'orthographe. Le pédantisme ignorant et la recherche puérile caractérisent l'écriture de cette époque. On chercha à se rapprocher de l'étymologie sans en connaître les véritables lois : ce fut la part des savants. Les scribes, de leur côté, dédaignèrent la simplicité des anciens copistes, et *perfectionnèrent* l'orthographe au point de vue de la calligraphie. En dehors des erreurs causées par ces deux tendances, la confusion devait nécessairement s'introduire dans l'orthographe par les raisons que j'ai données tout à l'heure, par les changements incessants de la langue. Tout l'appareil de notation créé par l'époque précédente fut transmis à celle-ci, qui n'avait plus à rendre à beaucoup près les mêmes sons. A la fin du moyen âge, l'orthographe était arrivée au dernier degré d'incohérence, d'étrangeté et de désordre.

C'est ce que vit le XVIe siècle. L'orthographe se ressentit du mouvement général de rénovation qui s'emparait alors de tous les esprits. Les tentatives dont elle fut l'objet représentent bien les tendances diverses et toutes les contradictions de cette époque féconde, qui n'était pas atteinte encore de notre desséchante centralisation. J'emprunte au recueil si riche, si bien ordonné et si heureusement choisi de M. Didot quelques-unes de ses citations les plus curieuses.

Le grand vice qu'avait eu l'orthographe du moyen âge, le seul grave, c'était la confusion sous une seule notation de sons différents ; ainsi *ù* et *i*, consonnes ou voyelles, *c* et *g*, durs ou sifflants, n'étaient distingués par aucun signe. Le vice dut naturellement frapper les imprimeurs et les savants. Pour y obvier, ils proposèrent divers moyens, dont l'usage postérieur a admis tantôt l'un, tantôt l'autre. Jacques Dubois, dit *Sylvius*, dans son *Isagoge in linguam gallicam*, est celui qui s'est le plus préoccupé de cet inconvénient. Il introduisit la distinction de *u* et *v*, *i* et *j*, « ce qui n'est pas un faible mérite, dit M. Didot, puisque cette confusion a duré près de deux siècles après lui » ; mais il n'employa pas le moyen si simple que suggérait la double forme de ces lettres ; pour lui, *i*-, *u*- sont consonnes, tandis que *i*, *u* sont voyelles. Pour le *c*, il distingue le son dur du son sifflant en mettant au-dessus de cette lettre un petit *u* dans le premier cas, un *s* ou deux *ss* dans le second cas ; *g* surmonté d'un *u* était pour lui *g* dur ; *g*- représentait *g* doux. Il marquait d'un trait vertical en haut les consonnes finales *r*, *s*, *t*, qui ne se prononçaient pas, d'un trait oblique l'*s* qui ne se faisait pas sentir au milieu des

mots. On voit que Dubois, qui était un savant, s'efforce de concilier les deux grandes exigences de toute bonne orthographe, l'étymologie et la prononciation. Il va jusqu'à écrire *li*$\overset{s}{g}$*ons* (lisons) parce que l'*s* répond à un *g* latin. Il prétend écrire toujours la lettre étymologique en indiquant par un signe la prononciation qu'elle a prise. Ce système, qu'il serait facile de pousser à l'absurde (*chevaucher*, par exemple, devrait s'écrire *cabalcar*), n'est pas sans quelque analogie avec celui qui a présidé à la fixation de l'orthographe du valaque. Il est fort heureux qu'il n'ait pas prévalu : les lignes de Sylvius, surmontées de petites lignes parallèles presque aussi remplies, donnent autant de fatigue à l'œil que de peine à la main. On ne peut au moins refuser à l'auteur, avec une véritable instruction, une grande logique dans l'application de ses principes. Son système parait avoir eu peu de succès, car les analogies qu'offre en quelques points notre usage actuel ne viennent pas de lui, mais de la tradition antérieure ou des innovations suivantes; elles sont d'ailleurs, comme toute notre orthographe, inconséquentes et capricieuses. On peut ranger dans cette catégorie l'emploi de *ç* : il fut introduit, à peu près en même temps que Sylvius proposait son *ć*, par le célèbre imprimeur Geoffroi Tory. Le *ç* a pour but, absolument comme les caractères inventés par Sylvius, d'indiquer qu'un *c* originaire a pris la prononciation sifflante ailleurs que devant *e*, *i*, où cette prononciation est de règle ; mais, grâce à l'arbitraire que nous retrouverons si souvent, on l'emploie où il ne faudrait pas, et on ne l'emploie pas où il faudrait. Pourquoi *hérisson*, *chausson* à côté de *charançon*, *caleçon* ? Quelle différence peut-il y avoir entre *chanson* et *rançon*, etc. ? Et de même pour le *c* doux, qui est censé remplacer l'*s* par des motifs étymologiques, qui pourrait dire les raisons profondes qui ont déterminé l'Académie à l'admettre ou à l'exclure ? *Herse*, qui vient de hirpicem, a un *s* ; mais *farce*, qui en bas latin est toujours farsa, a un *c*; *amorce* (de ad morsa) doit prendre un *c*, tandis que *entorse* (du bas latin intorsa) a conservé son *s* ; la différence entre *semonce* et *réponse* est peut-être grande, mais j'avoue qu'elle ne me frappe pas. Je le répète, comme logique, le vieux grammairien parisien était supérieur, et, comme commodité, il est difficile de rien trouver qui en soit plus dépourvu que notre orthographe actuelle.

Dolet, qui publia en 1540 un petit livre sur la langue française, où il s'agit d'orthographe, était helléniste et imprimeur. En sa qualité de savant, il inclinait vers l'étymologie ; en sa qualité de typographe, il ne pouvait manquer de chercher dans la voie plus raisonnable de la notation exacte la simplification de l'écriture. Ces

deux tendances se manifestent chez lui à côté l'une de l'autre. Pour satisfaire à l'étymologie, il veut écrire *aureille* pour *oreille*, par exemple, ne se doutant pas que le changement de l'*au* latin en *o* est une des lois de la langue française, et qu'à ce compte il faudrait écrire *chause*. L'usage actuel a conservé en général la bonne orthographe du moyen âge, l'*o*, sauf à s'en écarter sans aucune raison dans *taureau* et quelques autres mots, qui déroutent au premier abord l'étymologiste, avec leur prétention de le guider; heureusement qu'il a sous la main les textes du moyen âge, où il trouve toujours *torel*, *toreau*, etc. *Au*, en français, ne devrait servir que lorsqu'il répond à un *al* originaire. — Dolet a ensuite ses étymologies à lui, qui heureusement n'ont pas fait fortune. Il écrit, par exemple, *cyre* au lieu de *sire*, parce qu'il tire ce mot de κύριος. Ce sont là de ces fantaisies d'érudit qui abondent au XVIe siècle. — Mais, d'autre part, l'imprimeur se retrouve dans des innovations de meilleur aloi : « Nous lui devons, dit M. Didot, d'avoir inauguré l'usage de l'accent grave sur *à* préposition, *là* adverbe. L'*apocope*^ , qu'il propose particulièrement en poésie, dans les mots *mani^ment* pour *maniement*, *pai^ra*, *vrai^ment, hardi^ment*, est le premier germe de notre accent circonflexe. » Ici, comme partout, l'orthographe actuelle, en substituant avec raison l'accent sur l'*i* au signe de Dolet, a procédé sans aucune logique. Elle dit *paiera*, *tuera*, mais *tûrie* ou *tuerie*, *gaîté* ou *gaieté*, au choix. Elle a conservé *maniement* à côté de *remercîment*, et si dans les adverbes elle supprime d'ordinaire l'*e*, elle le tolère dans *gaiement*, ou, dans le même mot, marque sa perte par le circonflexe, *gaîment* (de même *ingénûment*), tandis que *vraiment*, *hardiment*, etc., se passent de ce signe. Se peut-il rien de plus bizarre et de plus inextricable ?

Les tentatives de Sylvius, Tory, Dolet, dont je ne donne ici qu'une bien faible idée, montrent que cette question orthographique, plus importante qu'elle n'en a l'air, préoccupait alors les esprits. Les imprimés ordinaires continuaient tant bien que mal à donner l'orthographe confuse et vague qui reposait sur la tradition ; les essais de réforme, froidement accueillis, n'avaient d'autre résultat que d'accroître la confusion et la diversité. Ce fut alors que Louis Meigret entreprit sa révolution radicale.

L'orthographe alors usuelle comprenait, comme la nôtre, trois éléments : 1° les lettres qui reproduisent le son ; 2° celles qui reposent sur une prononciation antérieure ou sur l'étymologie vraie ou fausse ; 3° celles qui proviennent du caprice et de l'ignorance des scribes et ont principalement, comme je l'ai dit, leur origine dans les mauvais manuscrits du XVe siècle. Cette dernière catégorie devait de prime abord être condamnée par tout esprit

sérieux qui s'appliquerait à cette question ; mais on ne pouvait arriver à la supprimer sans soulever le problème bien autrement compliqué qui concerne les lettres de la seconde classe. Pour celles-ci, en effet, on arrivait tout d'abord à vouloir éliminer celles qui s'appuient sur une fausse étymologie ; mais, en essayant de les discerner, on venait bien vite à se convaincre que la prétention de cette orthographe à être étymologique était très peu justifiée, et que l'étymologie n'y figurait qu'au hasard, sans aucune logique et fort souvent à tort. Les étymologistes d'alors écrivaient par exemple *faicte, mieulx*, sans savoir que le *c* de facta et l'*l* de melius étaient déjà représentés par l'*i* et l'*u* de *faite* et *mieux*. On en arriva donc à se poser ce dilemme : ou introduire partout l'orthographe étymologique, ou n'en tenir aucun compte. Le premier chemin est absolument impraticable ; il mène tout droit à écrire le français en latin, sauf à prononcer autrement. Ce fut dans la seconde voie que Meigret, le premier, avec plus de courage que de bonheur, osa se lancer. Il n'aperçut pas qu'entre les deux théories absolues il y avait place pour un moyen terme plus raisonnable que celui qu'avait alors adopté l'usage général et que celui que l'autorité académique a consacré depuis. Il ne vit pas qu'il fallait faire aux habitudes de l'œil et de la plume certaines concessions sans lesquelles on ne réussirait jamais. L'étrangeté apparente de son système en détourna tous ceux qui prétendaient à un succès populaire. « I'ai, dit du Bellay dans sa *Défense et Illustration de la langue françoise* (1549), peu curieusement regardé à l'orthographie, la voyant aujourd'hui aussi diuerse qu'il y a de sortes d'escriuains. I'approuve et loue grandement les raisons de ceux qui l'ont voulu reformer. Mais voyant que telle nouueauté desplaist aux doctes comme aux indoctes, i'aime beaucoup mieux louer leur inuention que de la suyure, pource que je ne fay pas imprimer mes œuures en intention qu'ilz seruent de cornetz aux apothiquaires ou qu'on les employe à quelque autre plus vil mestier. »

Cependant, malgré le ridicule qui est resté attaché au nom de Meigret, une grande, une très grande partie de ses innovations a fini par être admise dans l'orthographe usuelle. Il a fallu des siècles, comme nous le verrons, et ce n'est que peu à peu que ces témérités ont été tolérées, non sans scandale ; mais il n'en est pas moins plaisant de voir les écrivains de nos jours représenter à Meigret les arguments de ses contradicteurs contemporains et fulminer contre lui dans une orthographe qui, en somme, ressemble plus à la sienne qu'à celle des gens qui lui firent opposition et pour longtemps triomphèrent.

Un vice assez grave de l'ouvrage de Meigret, c'est le caractère

fortement provincial (lyonnais) de la prononciation qu'il s'est efforcé de noter. Pour lui, par exemple, l'*o* de *voler* et l'*ou* de *vouloir* sont absolument semblables ; dans *amour* et *clos* il entend la même voyelle ; il prononce *chier dangier*, là où les Parisiens disaient bien probablement *cher danger* ; il écrit *sarions*, et Pasquier observe à ce propos que « celuy qui a la langue françoise en main prononcera et, par consequent, escrira *saurions* ». Ceux qui lui ont succédé ont été accusés du même défaut, Jacques Peletier de *mainisme*, Ramus de *picardisme*. Là était la grande difficulté d'une orthographe phonétique, difficulté plus grave alors que de nos jours, parce que les divergences de prononciation, restes des anciens dialectes, étaient bien plus fortes. Chacun des réformateurs prétendait noter la vraie et pure prononciation du français ; Meigret, entre autres, s'appuie toujours sur les *courtisans*. Et, de son côté, il reproche à l'orthographe usuelle de se prononcer différemment suivant ceux qui la lisent, et de ne contribuer en rien, comme elle ne figure exactement aucune prononciation, à répandre la bonne *prolation* française. Ainsi, après avoir blâmé l'orthographe *disoient* (il écrit *dizoęt*), Meigret ajoute : « Ceux qui ont mauvaise experience de la langue françoise ne faudront pas de lire leur ramage sur cette maniere d'ecriture confuze ; de sorte qu'un nayf Bausseron ne faudra pas de dire *venoint* en voyant *venoient*, ne le Picard de prononcer *venient* [1]. » La difficulté vient de ce que le *français* n'est réellement chez lui que dans l'Ile-de-France et quelques provinces avoisinantes ; dans le reste de la France, il a été importé par la conquête ou l'influence littéraire. Les provincialismes de Meigret étaient faciles en somme à corriger, et ils sont précieux pour nous, parce qu'ils nous représentent des nuances particulières de prononciation qui nous échapperaient sans cela.

Le principe de Meigret est des plus rationnels. Il respecte profondément l'usage dans le langage parlé, et n'en tient aucun compte dans l'écriture. En cela il fait preuve d'un véritable instinct philologique. En effet l'usage dans la prononciation, c'est la langue elle-même ; nul n'a le droit et le pouvoir d'y toucher ; le seul rôle du grammairien est de l'enregistrer. Mais l'usage dans l'écriture ne repose sur rien de naturel ni d'organique ; c'est purement et simplement une convention entre les lettrés, que rien ne sanctionne et n'autorise si elle est absurde.

---

1. J'emprunte ces citations, ainsi que beaucoup d'autres, à l'utile et consciencieux ouvrage de M. Livet, la *Grammaire française et les grammairiens au XVIe siècle*. — J'ai toujours aussi sous les yeux le livre d'un spirituel érudit, M. Francis Wey, sur les *Révolutions du langage en France*.

L'usage orthographique a pourtant une valeur; et Meigret, je l'ai déjà dit, eut le tort de n'en pas tenir compte. Je ne parle pas ici de la tradition intéressante pour l'histoire de la langue qu'il représente parfois : il lui arrive bien plus souvent de violer cette tradition. S'il faut compter avec lui, c'est par une raison tout autre ; c'est qu'il représente la force d'inertie, si puissante dans les masses, la routine satisfaite d'elle-même et toujours prête à accueillir par de sottes railleries les innovations un peu hardies, l'ignorance qui croit savoir quelque chose parce qu'elle suit sans les comprendre des préceptes docilement et servilement appris. C'est là une grande puissance dans le monde. Il y a longtemps qu'on l'a dit : *Stultorum infinitus est numerus* ; et vis-à-vis des innovations, dans ce bon pays de France, il y a toujours cent à parier contre un que les gens d'esprit prendront le parti... du plus grand nombre.

Meigret eut d'autres erreurs. Il voulut que *rationnellement* les caractères répondissent au son. Ainsi, sous prétexte que dans la diphtongue *au* on n'entendait pas le son de l'*u*, mais de l'*o*, il l'écrivit *ao*. C'est là une préoccupation puérile et d'ailleurs erronée. Il suffit que les caractères aient une valeur fixe, et les groupes déterminés de caractères doivent être assimilés à des caractères simples, c'est-à-dire acceptés dans la valeur conventionnelle que leur a donnée l'usage. Sans cela on arrive à se demander pourquoi *a* et *b* ont le son qu'ils représentent, et l'on se perd dans des hypothèses et des réformes stériles. C'est ce qui est parfois arrivé à Meigret, plus souvent encore à ses successeurs.

Passons rapidement en revue ses plus judicieuses propositions. Il fut le premier à supprimer les lettres étymologiques qui ne se prononçaient plus, ce qui causa un grand scandale, auquel s'associent naïvement les critiques de nos jours. « Quoi ! disaient les adversaires de Meigret (par exemple Guillaume des Autelz, ou, comme il s'appelait, Glaumalis du Vezelet), on va écrire maintenant *devoir*, *fait*, *avis*, *brièvement*, *besoin*, *défaut*, *écrire*, *être*, au lieu de *debvoir*, *faict*, *advis*, *briefvement*, *besoing*, *default*, *escripre*, *estre* ! Se peut-il rien de plus barbare ? » C'est l'orthographe de ces conservateurs qui nous semble aujourd'hui barbare ; car nous avons adopté en principe (longtemps après la mort de Meigret) la suppression de ces superfétations insensées, tout à fait inconnues, on ne saurait trop le dire, aux bons textes du moyen âge. Je dis en principe, et avec l'Académie française il faut toujours bien s'attendre à ce que les inconséquences ne manquent pas. On a gardé l'*l* dans *faulx* et *aulx*, en le supprimant partout ailleurs ; dans *mors* de *morsus*, on supprime le *d* avec Meigret, mais dans *remords* de *remorsus* on le garde soigneusement ; *corpus* conserve son *p* dans *corps* et le perd dans *corset*, *corsage*,

etc. Je pourrais ici comme partout multiplier les exemples. On a tenu à prouver que, si l'on cédait à la raison sur le plus grand nombre de points, on prenait sa revanche en lui résistant sur quelques autres.

D'autres motions de Meigret, non moins raisonnables, n'ont pas été adoptées. S'il y a une absurdité dans l'orthographe française depuis le XIVe siècle, c'est à coup sûr l'*x* final ; il n'y a pour cette lettre bizarre et gênante aucune espèce de raison à alléguer. Elle n'est pas étymologique ou elle l'est à tort ; elle ne représente nullement le son de l'*x*, et elle est d'autant plus fâcheuse que nous employons déjà, à l'intérieur des mots, *x* avec deux sons différents (*cs* et *gz*) ; n'importe. Rien n'a pu l'arracher de sa place à la fin des mots, et longtemps encore, suivant toute apparence, on emploiera de longs chapitres dans les grammaires et l'on torturera les enfants pour leur apprendre quels sont les mots « qui forment leur pluriel avec un *x* » ; et longtemps encore on leur enseignera au nom de l'Académie française qu'il faut écrire des *choux*, mais des *cous*, des *anchois*, mais des *choix*, des *hébreux*, mais des habits *bleus*, etc., etc. ; car ici encore, nos législateurs, en maintenant une absurdité évidente, ont cherché à introduire quelque agrément et quelque diversité dans la lecture en ne l'appliquant pas avec conséquence. Et puis, sans cela, que deviendraient les maîtres d'orthographe ?

Meigret attaque encore le double et triple son du *c*. C'est ici un des cas où, sage, il aurait adopté un juste milieu entre la routine évidemment condamnable et la phonographie qui rompait trop brutalement en visière non seulement avec l'usage, mais, ici, avec l'étymologie. Il paraît avoir eu ici deux systèmes différents ; dans l'un il emploie, d'après l'exemple de Sylvius et de Tory, le *ç* ; dans l'autre il remplace, devant *a*, *o*, *u*, *ç* par *s*, et devant *e*, *i*, il marque *c* dur par *q* non suivi d'*u*. Ainsi : *masoniqe* (maçonnique). Notre orthographe actuelle vaut mieux en ce point que celle d'alors, qui était un vrai chaos, mais elle n'est guère bonne non plus. J'ai parlé plus haut des erreurs commises dans l'emploi de *ç* et de *c* doux ; un autre inconvénient est le fréquent usage de *qu*, groupe lourd, désagréable à tracer et à lire, qui ne représente pas la prononciation et n'est pas toujours étymologique (par exemple *musique*, de *musica*, et tous les mots analogues). — Sur ce point, je le répète, la doctrine de Meigret me paraît vague, embrouillée et contradictoire.

Pour le *g*, l'orthographe présentait les mêmes fautes que pour le *c*. Meigret essaie de les corriger en remplaçant le *g* doux par le *j*, *g* gardant toujours le son dur. Son système n'a pas été adopté, et ce point est un des plus grossiers de notre grossière orthographe actuelle. Pour rendre *g doux* nous employons fort souvent *j* (*jatte*,

... par d'autres mots le remords écr-
... devoir écrire *Georges*, *geole*,
... méthode qui a eu cours
... qui consiste à intercaler
... Ces mots sembleront un
... *commencea*, *gerceure*. Quant
... un procédé analogue, plus
... certains cas une ancienne pro-
... contredit l'oreille autant
... *u* après le *g* dans *gueule*,
... n'en tire guère mieux avec son
... d'adopter un *g* marqué d'une
... pour le *g* doux, en laissant
... on gutturale.
... proposait un *l* et un *n* mar-
... espagnol). Il supprimait l'*n* de *ils*
... ons, qui n'ont pas fait fortune,
... sur les consonnes.
... plus mobile, et où il a marché
... suivrai pas, bien qu'il ait eu en
... ingénieuse et pratique. Mais c'est là
... a tant reprochés se montrent le
... erreur de supprimer, comme il le
... apostrophe l'*e* muet final qui ne se pro-
... ce procédé, comme a fait l'usage
... d'autres monosyllabes ; mais, généralisé,
... peine que s'il lui fallait tracer la
... à une attention gênante, et n'offre
... surtout ainsi maintenant, où l'*e* muet-
...ociation, même devant les consonnes,
...gret. L'écrivain ne peut dès lors avoir
lecteur les cas où il doit supprimer cet
...tte liberté même de la prononciation
...e et naturelle diction française.
Je laisse de côté les discussions vio-
... nouveau système ; leur résultat, je
...les de du Bellay : les gens d'esprit
et craignirent de se rendre ridicules
... Meigret avait raison en ...
...cienne orthographe ...

... ur
... ue
... oit
... tre
... es.
... ets
... l'al-
... core
... assi-
... elle
... tères
... urent
... avec
... he, il
... tales.
... réussit
... encore.
... st pour
... Meigret
... ; Ramus
... on éteint
... Sylvius,
... nes qui ne
... us, comme
... faire table
... ment balayé,
... pation de la
... as grand mal à
... voyelles s'étei-
... t en se conservant
... système de Ramus,
... s une phrase, s'écrit
... se préoccuper de la
... à leur accord dans le
... r.
... ciple de Meigret, ne fut pas
... en un point spécial, la dis-
... nt, de l'*u* et du *v*, de l'*i* et
... dot, ont porté longtemps
... de leur célèbre patron. »
... éforme si sage, si simple

... e de cette étude.]

seur de grec et de latin, le grand ennemi de la scolastique, l'audacieux agresseur d'Aristote, Pierre Ramus. Il publia la première édition de sa *Gramère* en 1562. Esprit libre et hardi, Ramus combattit la routine sur le terrain de la grammaire comme sur tous les autres. Savant, il eut le courage bien rare chez les savants de rejeter l'appareil pédantesque qui impose à la foule et de faire appel au bon sens dans des questions dont il est le vrai juge. Dans cette histoire de l'orthographe qui a eu ses luttes acharnées, ses péripéties, ses persécutions et ses victoires comme une vraie religion, Ramus est le héros du parti progressiste ; il en est presque le martyr, car les ennemis qui l'assassinèrent en 1572 avaient certainement été augmentés et exaspérés par la nouvelle outrecuidance de cet homme « qui ne respectait rien », et qui venait, cette année même, de publier une nouvelle édition, très augmentée et refondue, de la *Gramère de P. de la Ramée.* — Ramus rend justice à Meigret et aux autres réformateurs qui l'ont précédé : « Jacques du Bois, dit-il (je transpose son orthographe, reproduite par M. Didot), excellent professeur de médecine, a tâché, entre autres choses, à réformer notre écriture et la faire cadrer à la parole. Étienne Dolet a fait quelque traité, comme de points et apostrophes ; mais le bâtiment de cette œuvre plus haut et plus magnifique, et de plus riche et diverse étoffe, est propre à Louis Meigret. Toutefois il n'a pas persuadé à un chacun ce qu'il prétendait touchant l'orthographe : Jacques Peletier a débattu ce point en deux dialogues subtilement et doctement ; Guillaume des Autels l'a fort combattu pour défendre et maintenir l'ancienne écriture. Les plus nouveaux ont évité cette controverse..... »

Comme Meigret, mais avec plus de mérite parce que les érudits sont d'habitude aveugles en cette matière, Ramus tient, en fait de langage, le peuple pour seul souverain, et se rit des prétentions des grammairiens à refaire et réglementer la langue. « Le peuple est souverain seigneur de sa langue, et la tient comme un fief de franc alleu, et n'en doit reconnaissance à aucun seigneur. L'école de cette doctrine n'est point es auditoires des professeurs hébreux, grecs et latins en l'Université de Paris ; elle est au Louvre, au Palais, aux Halles, en Grève, à la place Maubert, etc. » Et il pose en principe que l'orthographe, renonçant à l'*étrange barbarie* où l'a conduite le pédantisme, doit se proposer uniquement de reproduire « la prononciation du peuple ».

En formulant cette règle, impraticable dans sa rigueur à une époque littéraire, en l'appliquant dans son livre, Ramus tombait dans le même excès que Meigret. Il alla encore plus loin, et commit une erreur capitale en introduisant dans notre écriture des caractères

empruntés à l'alphabet grec [1], et encore avec une autre valeur (p. ex. ξ pour *ch*, η pour *gn*, etc). Une réforme orthographique sensée ne doit pas rompre à ce point avec la tradition ; elle doit surtout éviter de mettre un écart aussi grand et aussi inutile entre l'écriture française et celle du latin ou des autres langues modernes. Ajoutons que le mélange des caractères empruntés à divers alphabets a quelque chose en soi de barbare : on le voit par exemple dans l'alphabet russe, si désagréablement composite. L'écriture pourrait encore s'en accommoder ; elle saurait bien au bout de quelque temps assimiler aux formes qui lui sont habituelles celles des lettres qu'elle aurait conquises ; mais l'imprimerie a consacré pour les caractères romains des types qui ne changeront pas et avec lesquels jurent d'une façon choquante ceux des caractères grecs. Pour essayer avec quelque chance de succès le perfectionnement de l'orthographe, il faut avant tout en accepter sans discussion les données fondamentales. C'est pour ne pas avoir aperçu cette vérité que Meigret ne réussit pas ; Ramus la méconnut, comme on voit, plus gravement encore.

En général, là où il s'est éloigné de son prédécesseur, c'est pour aller plus loin que lui, et d'ordinaire pour faire fausse route. Meigret indiquait par des apostrophes la suppression de l'*e* muet ; Ramus marque ainsi celles des consonnes finales que la prononciation éteint (*le' plu' nouveau*, *depui' trent' ans*, etc.). On se rappelle que Sylvius, dans le même cas, marquait d'un trait vertical ces consonnes qui ne se prononcent pas. Les deux systèmes sont mauvais. Ramus, comme la plupart des réformateurs en tout genre qui ont voulu faire table rase du passé et élever leur édifice sur un sol complètement balayé, a poussé trop loin la sollicitude du détail, la préoccupation de la logique et la minutie de la réglementation. Il n'y a pas grand mal à ce que des consonnes qui se prononcent devant des voyelles s'éteignent, devant d'autres consonnes, pour l'oreille, tout en se conservant pour l'œil. Bien plus grave est l'inconvénient du système de Ramus, d'après lequel le même mot, suivant sa place dans une phrase, s'écrit de deux façons différentes. L'orthographe doit se préoccuper de la prononciation de chaque mot isolé ; quant à leur accord dans le discours, elle peut se dispenser de le prévoir.

Ramus, qui n'est en somme qu'un disciple de Meigret, ne fut pas plus heureux que lui. Il ne réussit qu'en un point spécial, la distinction, définitivement adoptée maintenant, de l'*u* et du *v*, de l'*i* et du *j* ; « ces deux dernières lettres, dit M. Didot, ont porté longtemps le nom de consonnes *ramistes*, en souvenir de leur célèbre patron. » Toutefois, qu'on ne s'y trompe pas, cette réforme si sage, si simple

1. [Voir la note au début de la seconde partie de cette étude.]

et si claire ne triompha pas d'emblée ; ce ne fut qu'au XVIIIe siècle qu'elle devint enfin officielle. *Tantæ molis erat !...*

Les excès de Ramus, et surtout ses contradictions avec Meigret et Pelletier (autre continuateur de celui-ci), donnèrent beau jeu aux partisans de la tradition. Dans une curieuse lettre, que M. Didot reproduit presque en entier, Étienne Pasquier parla au nom du juste milieu. Tout en reconnaissant qu'il y avait dans l'orthographe usuelle « quelques choses aigres », il condamna les révolutionnaires par l'éternelle raison des conservateurs : « Je suis de l'opinion de ceux qui estiment qu'il vaut mieux conserver une loy à laquelle on est de longue main habitué et nourry, ores qu'il y ait quelque défaut, que sous un prétexte de vouloir pourchasser un plus grand bien en introduire une nouvelle, pour les inconvéniens qui en adviennent auparavant qu'elle ait pris son ply entre les hommes. » On remarquera dans cette citation le maintien de l'*y* pour l'*i* à la fin des mots. Plus heureuse en cela que pour l'*x*, la raison, deux cents ans plus tard, réussit à supprimer cet autre vestige de la barbarie du second moyen âge ; mais l'Académie, toujours sage, a eu soin de garder dans un seul mot cette notation qu'elle a exclue de tous les autres, et elle a laissé à l'*y* l'adverbe de lieu qui ne se compose que de cette lettre, comme une retraite d'où elle peut contempler tous ses anciens domaines perdus. Elle garde aussi la finale d'un grand nombre de noms de lieu en *ay* ou *y* ; mais là, c'est triste à dire, l'Académie n'a rien réglé ; il n'y aurait pas d'orthographe officielle si l'administration des postes n'avait pas avisé. Soit qu'elle ait trouvé l'Académie indiscrètement novatrice, soit que l'*y*, à la fin des noms de lieux, lui ait paru leur donner plus de caractère et d'étendue, l'administration des postes l'a maintenu, tant dans les mots en *ay*, comme *Épernay*, que dans ceux en *y*, comme *Chauny*. Cet *y* remonte cependant à la même époque que ceux de *vray* et de *amy*, qui ont disparu, et il n'a plus de raison d'être [1].

Pasquier exprimait l'opinion du plus grand nombre. Il devait en être ainsi de son temps ; il en est de même du nôtre. On ne se résigne pas facilement à modifier tout à coup des habitudes prises dès l'enfance : « Où est la grande utilité de ces innovations ? ne s'en est-on pas fort bien passé jusqu'ici ? N'allons pas ainsi sonder toutes choses, car vraiment nous prendrions peur en voyant combien

1. Il m'est arrivé, je ne sais par quelle inadvertance, de féliciter l'administration des postes d'avoir supprimé cet *y* (*Revue critique d'histoire et de littérature*, 1867, t. I, p. 346) ; je retire mes compliments. Je crois qu'en Belgique on a eu plus de bon sens ; au moins vois-je toujours le nom de *Tournai* écrit par un *i*.

sont ruineux les fondements sur lesquels nous n'en vivons pas moins tranquilles depuis des siècles. Μὴ κινεῖ Καμαρίναν· ἀκίνητος γὰρ ἀμείνων. » Pasquier appliquait là à l'orthographe les principes que son ami Montaigne avait retirés de son ironique et souriante contemplation du monde : « Mieux vaut garder une loi médiocre que d'en introduire une bonne par une innovation qui est toujours dangereuse et rarement raisonnable » ; ainsi raisonne à chaque page l'auteur des *Essais*. Et cependant, sur la question orthographique, Montaigne est plus hardi que Pasquier. Il a expressément indiqué quelques réformes à introduire dans ses œuvres, et ce qu'on a de sa main est conforme à ces indications. On s'attend du reste à ce que ces réformes soient faites un peu au hasard et sans prétendre à une logique absolue; mais elles sont en général assez hardies. Les deux plus saillantes sont l'*s* final à la place de l'*x* (*aus*, *deus* pour *aux deux*), la suppression des lettres inutilement redoublées (*bone, come*, pour *bonne*, *comme*), et la substitution de l'*a* à l'*e* dans les adverbes en *ment* (*bonemant* pour *bonnement*). La première est absolument inattaquable, je l'ai déjà dit, et l'on ne peut que lever les mains au ciel en songeant qu'après trois siècles elle n'est pas encore réalisée. La seconde touche à un des points les plus délicats de l'orthographe, et je reviendrai plus tard à en parler. La troisième va trop loin dans la voie phonographique. Du reste, cette orthographe n'a pas été rigoureusement suivie par Mlle de Gournay dans son édition ; il faudrait l'appliquer dans l'édition qui ne peut manquer d'être prochainement donnée d'après l'exemplaire annoté de Bordeaux.

Si les esprits *sensés* refusaient avec Pasquier de marcher dans la voie ouverte par Ramus, si les libres esprits comme Montaigne ne s'y engageaient qu'à demi, les esprits hardis et généreux avaient envie de s'y lancer à toute bride ; mais l'opposition des *bourgeois* les en empêchait. Rien n'est plus intéressant à ce point de vue que les paroles de Ronsard. Comme du Bellay, Ronsard n'osa pas mettre en pratique la réforme qu'il approuvait ; mais il a exprimé du moins sa conviction et s'est vengé des sottes barrières qu'on lui opposait avec une verve et une justesse qui sont loin de l'aveu nonchalant du poëte angevin. Écoutez ce style ferme et franc [1] : « I'avois deliberé, lecteur, suiure en l'orthographe de mon livre la plus grand' part des raisons de Louys Meigret (homme de sain et parfait iugement qui a le premier osé dessiller les yeux pour voir l'abus de notre escriture), sans l'advertissement de mes amis, plus studieux de mon renom que de la verité ; me peignant au devant des yeux le vulgaire,

1. *Avertissement au lecteur*, en tête de l'*Art poétique*, chez M. Didot, p. 63.

l'antiquité et l'opiniastre advis des plus celebres ignorans de nostre temps ; laquelle remonstrance ne m'a tant sceu espouvanter, que tu n'y voies encore quelques marques de ses raisons. » Il parle alors de certaines réformes qu'il a faites, et entre autres de la suppression de « cet espouvantable crochet de *y*. Et si tu le vois encore en ce mot *yeux* seulement, sçache que pour les raisons dessus mentionnees, obeissant à mes amis, ie le laisse maugré moy, pour remedier à l'erreur auquel pourroient tomber ces scrupuleux vieillars, ayant perdu leur marque en la lecture des *yeux* et des *ieux* [1], » etc. « Quant aux autres diphtongues [2], ie les ay laissees en leur vieille corruption, auecques insupportables entassemens de lettres, signe de notre ignorance et peu de iugement, en ce qui est si manifeste et certain ; estant satisfait d'auoir deschargé mon liure, pour cette heure, d'une partie de tel faix... Et si tu m'accuses d'estre trop inconstant en l'orthographe de ce livre, escrivant maintenant espee, epee, — accorder, acorder, — vestu, vetu, — espandre, epandre, — blasmer blamer, — tu t'en dois colerer contre toi mesme qui me fais estre ainsi, cherchant tous les moyens que je puis de servir aux oreilles du sçavant, et aussi pour accoutumer le vulgaire à ne regimber contre l'eguillon, lorsqu'on le piquera plus rudement ; monstrant par cette inconstance que si i'estois receu en toutes les saines opinions de l'orthographe tu ne trouverois en mon livre presque une seule forme de l'escriture que sans raison tu admires tant. »

A la fin du XVIe siècle, l'orthographe traditionnelle, à peu près uniforme quoique moins réglementée que maintenant, est installée partout. Elle n'a guère pris aux divers réformateurs que la cédille sous le *c*, l'accent aigu sur l'*e* masculin à la fin des mots, et l'apostrophe après quelques monosyllabes en *e* muet. Dès lors, l'histoire de la question offre deux séries de faits : d'une part, réformes radicales, plus ou moins semblables à celles de Meigret et de Ramus et échouant comme elles ; d'autre part, introduction lente et successive, dans l'orthographe usuelle, d'une partie du système de Meigret, ou, pour mieux dire, des *postulata* du sens commun. Après cette lutte de trois cents ans, nous nous trouvons actuellement encore dans une position analogue du XVIe siècle : d'un côté, des esprits absolus nous proposent des systèmes que leur trop grande logique et leur rationalité pure empêcheront de triompher jamais ; de l'autre côté, une orthographe insensée, pleine de contradictions, d'inconséquences et d'absurdités, est acceptée par tous les gens

1. *Jeux*. C'était là l'argument des conservateurs.

2. Par *diphtongues* Ronsard entend, je pense, ce que nous nommons maintenant *homophones*.

instruits. Seulement, en plus qu'au XVIe siècle, il y a un corps dépositaire de l'autorité grammaticale et qui règle spécialement l'orthographe. C'est ce corps qui a fait et qui maintient celle que je viens de caractériser en second lieu.

Je me borne à indiquer les épisodes saillants de la longue guerre dont il s'agit. On se rappelle qu'elle a pour point de départ la défaite de Ramus et le triomphe, par la bouche modérée de Pasquier, de l'opinion des gens « raisonnables ».

Il faut signaler au moins le curieux ouvrage d'Honorat Rambaud, maître d'école à Marseille. Dans sa *déclaration des abus que l'on commet en escrivant* (1578), il ne touche rien de moins que la création d'un alphabet tout nouveau, sans aucun rapport de forme avec celui que les Latins nous ont transmis. Cette tentative trop audacieuse était faite pour échouer ; mais les motifs qui y avaient encouragé l'honnête maître d'école méritent d'être rapportés. Il pose très nettement un des éléments les plus graves du problème orthographique, le plus dédaigné des lettrés superficiels, et le plus intéressant, à savoir la facilité de l'enseignement de la lecture. « Écrire, dit-il, est faire un chemin, par et moyennant lequel nous voulons conduire et guider nous-mêmes et les autres aussi. Et puisqu'il est nécessaire que tous les hommes, femmes et enfants, présents et à venir, y passent, il est très nécessaire qu'il soit bien aisé. Et l'on a fait tout au rebours, tellement que peu de gens y peuvent passer ; et quasi tous ceux qui y passent le font par contrainte et à force de coups. Et je n'en parle pas par ouïr dire ; car il y a trente-huit ans que je contrains les enfants à passer par ledit chemin ; durant lesquels ayant eu loisir de contempler les tourments qu'ils endurent et endureront si on ne répare ledit chemin, etc. » Depuis trois siècles on l'a bien peu *réparé*, ce *chemin* où l'on veut maintenant, avec tant de raison, faire marcher tout le monde.

Trente ans se passent sans nouvel essai de ce genre : la France a autre chose à faire, pendant ce temps, qu'à réformer l'orthographe. En 1609, reparaît un réformateur, Robert Poisson, avec son *alphabet nouveau de la vrée et pure orthografe fransoize*, mais il n'a ni logique, ni justesse dans les vues ; on peut en dire autant, d'après M. Didot, de Pierre le Gaygnard, auteur de l'*Apprenmolire* (apprends-moi à lire) *françois*, qui parut la même année. Rien n'est à prendre non plus dans la *Vraye et ancienne Orthographe françoise restaurée* du médecin Et. Simon, publiée aussi en 1609. Quelques réformes modérées se trouvent dans la *Langue françoise de Jean Godard, Parisien* (1620), et divers autres publications.

Cependant l'orthographe routinière, qu'avait si bien fustigée Ronsard, régnait encore. Un autre grand poète, Pierre Corneille, fut

frappé de ses nombreux inconvénients. Mais à l'époque de Corneille il ne pouvait plus s'agir de réformes radicales : la tendance générale était de purifier, de régulariser, d'ennoblir ce qui existait bien plutôt que de le détruire violemment. C'est cette tendance que Corneille représente dans l'orthographe. Les réformes qu'il a non seulement proposées, mais hardiment appliquées dans la grande édition de ses œuvres (Rouen, 1664, in-fol.) sont généralement ingénieuses, mais ne se piquent pas de conséquence. Il emprunte d'abord aux imprimeurs de Hollande qui l'avaient conservée depuis Ramus[1], l'indispensable distinction de *u* et *v*, *i* et *j*. « Leur exemple, dit l'auteur du *Cid*, m'a enhardi à passer plus avant. J'ay veu quatre prononciations différentes dans nos *s* et trois dans nos *e*, et j'ay cherché les moyens d'en oster toutes ambiguïtez, ou par des caractères différens ou par des règles générales avec quelques exceptions. Je ne sçay si j'auray réussi, mais si cette ébauche ne déplaist pas, elle pourra donner jour à faire un travail plus achevé sur cette matière, et peut estre que ce ne sera pas rendre un petit service à notre langue et au public. » Quatre prononciations de l'*s*! c'est beaucoup. L'innovation consiste surtout à écrire l'*s* par *ſ* quand cette lettre ne se prononce pas : c'est ce que j'appelle encore le système de Sylvius : conservation des lettres étymologiques, mais en indiquant qu'elles ne se prononcent pas ou ont modifié leur prononciation. L'Académie a été plus radicale ici que Corneille : elle a supprimé l'*s* muette partout, — sauf dans *est*, parce qu'il faut bien une petite exception. — Quant aux trois *e*, c'est tout simplement la distinction, par les divers accents de l'*é*, et de l'*è*, qui remonte au grand Corneille. Elle est bonne en soi, mais on en a abusé, et on ne l'a pas toujours appliquée avec discernement. L'Académie ne l'admit, au reste, que cent ans après.

Corneille était lui-même alors membre de l'Académie depuis dix-sept ans; mais cette compagnie, fondée en 1635 pour donner « des règles certaines » à la langue française, n'avait point encore jeté les yeux sur la question de l'orthographe. Un heureux hasard nous a conservé quelque trace des discussions qui plus tard s'élevèrent à ce propos dans son sein, et des opinions diverses qui se produisirent. Rien ne

---

1. Rodilard, auteur de *Doutes sur l'orthographe franceze* (1663), dit également : « C'est une chose honteuse à nous de voir que les étrangers nous aprenent à écrire nôtre langue naturele : car on ne peut pas disconvenir que les Holandez (ou du moins des Francez qui se sont retirés en Holand) ne nous ayent apris à mettre les *v* ronds et les *j* longs, puisque pour marque de cela on les apèle dans l'imprimerie des *v* et *j* à la Holandeze. »

peut mieux nous faire apprécier l'unité des principes et la maturité des réflexions qui présidèrent à la confection de notre code orthographique. On trouverait, si on le voulait bien, plus d'une analogie entre les séances où l'Académie a fixé notre orthographe (une première fois du moins) et celles où le conseil d'État de Napoléon a fixé notre législation. Mais je ne veux pas presser la comparaison : je me contente de l'indiquer. Les deux illustres assemblées ont cherché avant tout à faire œuvre de conciliation et de fusion : tradition et innovation, *droit romain* et coutume, philosophie et routine, elles ont tout mêlé dans des proportions, il est vrai, respectivement différentes. Mais ce qui caractérise surtout leur œuvre, à toutes deux, c'est l'absence de vues générales et de plan fortement conçu. Chaque question est résolue à mesure qu'elle se pose, sans qu'on ait beaucoup de souvenir des solutions déjà admises ou beaucoup de prévision de celles qu'il faudra chercher par la suite. Dans de telles œuvres, les contradictions ne sauraient faire défaut. On en a fait disparaître un grand nombre dans la législation civile; il en reste beaucoup plus dans la législation orthographique. Et cependant il y a bien longtemps que celle-ci est exposée à la critique, et l'on a eu tout le loisir d'en voir les défauts et d'en combler les lacunes; mais si le peuple français aime à réagir de temps à autre, dans le domaine politique, par des révolutions contre son amour inné de l'autorité, il est des sujets, plus sérieux, à propos desquels il ne se permet pas de pareils écarts. L'orthographe surtout est restée pour lui chose sacrée; l'Académie a conservé tout le prestige qu'ont perdu d'autres institutions. Car il ne faut pas s'y méprendre : les railleries qu'on ne cesse de diriger contre elle sont les meilleures preuves de sa puissance. On ne fronde que ce qu'on ne peut renverser, et, pour nous en tenir au domaine orthographique, on peut définir l'autorité qu'y exerce l'Académie : une aristocratie absolue, tempérée par des épigrammes.

[II]

OBSERVATIONS SUR L'ORTHOGRAPHE OU ORTOGRAFIE FRANÇAISE, suivies d'une Histoire de la réforme orthographique depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours, par Ambroise Firmin Didot. Deuxième édition, revue et considérablement augmentée. Paris, 1868; in-8° de 485 pages[1].

L'Académie française, dans les premières années de son existence,

1. J'ai à demander excuse aux lecteurs d'une erreur assez grave qui s'est glissée dans mon premier article, et dont je dois accuser ma négligence. Je

annonçait quatre grands ouvrages, quatre monuments qu'elle devait élever à la langue et à la littérature de la France, un Dictionnaire, une Grammaire, une Rhétorique et une Poétique. Nous devons nous estimer heureux que les deux derniers livres n'aient jamais été faits; ils auraient opposé sans doute au libre mouvement de notre littérature une barrière difficile à renverser : l'Académie paraît d'ailleurs en avoir assez vite abandonné la pensée. Quant à la *Grammaire*, « il n'est pas moins difficile que des gens de lettres travaillent en corps sur un sujet de cette nature, qu'il le seroit que plusieurs architectes fissent et exécutassent en commun le plan de quelque grand édifice » (Regnier-Desmarais). L'Académie renonça donc également à faire elle-même une grammaire, et se contenta d'approuver et de recommander celle que publia en 1706 l'abbé

---

n'avais pas vu de mes yeux le livre de Ramus quand j'ai apprécié son système; grâce à l'obligeance de M. Didot, je l'ai actuellement entre les mains. Or le reproche que je lui fais (ci-dessus pp. 644-5) d'avoir employé des caractères grecs au milieu de caractères français repose sur une méprise : Ramus a en réalité *inventé* des caractères tout particuliers pour rendre le *ch*, le *gn* et l'*l* mouillé; M. Didot, pour remplacer ces caractères dans ses citations, avait employé χ, η et λ, ce qui m'a induit en erreur, le savant auteur n'ayant fait part de cet expédient au public que dans sa seconde édition. — Au reste, cette seconde édition est tellement augmentée que la première ne peut aucunement la remplacer. Une des additions les plus intéressantes est celle d'un tableau synoptique (p. 112) où l'on suit l'orthographe d'un même mot dans le *Dictionnaire latin-français* de Le Ver (1420-1440, précieux manuscrit que possède M. Didot), la *Grammaire* de Palsgrave (1530), le *Catholicon abreviatum* (1516), le *Vocabularius nebrissensis* (1524), les *Dictionnaires* de Robert Estienne (1549), Laimarie (1586), Nicot (1613), Monet (1630), Duez (1659), Oudin (1660), Richelet (1680), Furetière (1690), Académie (1694, 1740, 1835). L'influence déplorable de l'érudition sur l'orthographe se fait sentir vivement dans le rapprochement de ces quinze documents; d'ordinaire le mot, écrit avec une juste simplicité dans Le Ver, trouve sa plus mauvaise forme dans un des textes du XVIe siècle, se rapproche ensuite un peu de la première et finit, dans le *Dictionnaire* de 1835, par être écrit mieux qu'au XVIe siècle et moins bien qu'en 1420. Ainsi : *parrin* (Le Ver) devient *pairrayn* (Palsgrave) et *patrain* (*Catholicon*), *parrein* dans Richelet et *parrain* dans l'Académie (les bons textes du moyen âge donnent *parin*, la meilleure forme). Mais d'autres fois l'Académie a conservé la plus mauvaise écriture Ainsi Robert Estienne écrit encore *donter*, mais Monet *domter*, et Duez, que tous les autres suivent, *dompter*; Le Ver écrit excellemment *beuf*, et tous en font autant jusqu'à ce malheureux Duez, qui introduit *bœuf*, et est suivi par Oudin; Richelet cependant revient à *beuf*, mais l'Académie admet *bœuf* dans sa première édition et le maintient dans toutes les suivantes.

Regnier-Desmarais, son troisième secrétaire perpétuel. Je reviendrai tout à l'heure à cette publication qu'on peut appeler semi-officielle.

Restait le Dictionnaire ; il fallait bien que l'Académie fît quelque chose, surtout après que Louis XIV, succédant en 1672, en qualité de protecteur de la compagnie, au chancelier Séguier, lui eut donné un logement au Louvre et les fameux quarante jetons à distribuer entre les membres présents. « Jusque-là, dit d'Olivet, encore incertaine de sa fortune, et n'ayant point d'assez puissant motif pour s'opiniâtrer à une entreprise aussi triste que l'est celle d'un Dictionnaire, elle n'avoit qu'imparfaitement ébauché le sien. Ainsi la révision de ce grand ouvrage, mais révision bien plus longue et bien plus pénible qu'une première façon, ne commença qu'en 1672, et il fut achevé d'imprimer en 1694[1]. » Il faut reconnaître cependant que des matériaux sans doute considérables avaient été amassés dans la période précédente[2]. C'est en 1685 que l'*affaire Furetière*, qui se prolongea pendant trois ans, appela l'attention du public sur le travail auquel se livrait l'Académie, et compromit par avance le succès du livre qui devait paraître quelques années plus tard. Les violents débats auxquels cette querelle donna lieu jettent un jour qu'il faut savoir diriger et atténuer sur les travaux intimes d'où sortit le Dictionnaire. Mais, pour ce qui regarde spécialement l'orthographe, nous avons heureusement d'autres lumières.

En 1673, Mézeray fut chargé par l'Académie de rédiger un manuel des règles orthographiques qu'on suivrait dans le Dictionnaire ; il fit faire de son travail une copie disposée de façon à laisser une page blanche en regard de chaque page écrite. Les académiciens devaient tour à tour déposer sur cette page blanche les observations que leur suggérerait le texte. Quand ce fut fait, Mézeray revit son travail, et on le fit imprimer à un petit nombre d'exemplaires qui furent distribués aux membres de l'Académie pour recevoir leurs nouvelles remarques. Enfin une commission de trois membres (Mézeray, Doujat et Regnier-Desmarais) retoucha une dernière fois l'opuscule, qui fut imprimé dans cette forme définitive. De nos jours, M. Marty-Laveaux en a donné une troisième édition, à l'*Introduction* de laquelle j'emprunte les détails ci-dessus[3]. Le savant éditeur a retrouvé à la Bibliothèque impériale (ms. fr. 9187) la copie du travail de Mézeray, avec les remarques autographes de Perrault, François Tal-

1. *Histoire de l'Académie française depuis* 1652 *jusqu'à* 1700, par M. l'abbé d'Olivet, Amsterdam, Bernard, MDCCXXX, p. 26.
2. Voyez là-dessus, Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis*, t. VIII, art. *Vaugelas*.
3. Paris, Gay, 1863, in-24.

lemant, Paul Tallemant, Boyer, Segrais, Doujat, Regnier-Desmarais, Bossuet et Pellisson : le cahier devait encore être vu par Corneille, Fléchier, Cassagne et Chapelain, qui ne paraissent pas l'avoir eu entre les mains. Il me paraît probable qu'il y avait un second exemplaire manuscrit, qui circula dans l'autre moitié de l'Académie, car en ajoutant aux noms ci-dessus ceux de Balesdens et de Gomberville (rayés), qui s'excusèrent sans doute, on n'a encore que quinze académiciens, et il n'est pas croyable que tous les autres membres, au nombre desquels on remarque Patru, Furetière, Charpentier, Conrart, Racine, etc., n'aient pris aucune part au travail de leurs confrères. M. Marty-Laveaux a extrait de ce précieux manuscrit les notes qui lui ont paru le plus intéressantes, toutes celles entre autres qui appartiennent à Bossuet. J'ai parcouru après lui ces pages curieuses, et j'en ai extrait quelques remarques supplémentaires qui viennent bien à mon sujet. En étudiant ce premier essai, puis les deux éditions successives des *Cahiers de remarques sur l'orthographe françoise*, et enfin la première édition elle-même du *Dictionnaire* [1], on arrive à se faire une idée assez exacte de la doctrine générale qui prévalait dans l'Académie à cette époque et des opinions dissidentes qui se firent jour dans son sein. Je joins à ces documents la partie de la *Grammaire* de Regnier-Desmarais qui est consacrée à l'orthographe (pp. 71-129) ; c'est la justification et en quelque sorte la philosophie de l'orthographe académique, telle que nous l'offre la première édition du *Dictionnaire*.

Mézeray commence son travail par cette phrase : « La Compagnie declare qu'elle desire suiure l'ancienne orthographe qui distingue les gents de lettres dauec les ignorants et les simples femmes, et qu'il faut la maintenir partout hormis dans les mots où un long et constant usage en aura introduit une contraire. » Avec des modifications insignifiantes, cette phrase est reproduite dans les deux éditions imprimées. D'ailleurs les diverses remarques qu'elle a suggérées à Regnier, Pellisson et Bossuet, ne portent que sur la rédaction ; pour le fond, tout le monde était d'accord. Cette *déclaration*, mise en tête du traité, s'adressait directement aux réformateurs orthographiques plus ou moins radicaux qui avaient paru dans les dernières années, et notamment à l'Esclache (1668) et à Lartigault (1669). L'Académie, abusée par l'apparence, crut faire une œuvre de science en adoptant l'orthographe traditionnelle ; elle ne fit qu'une œuvre de

1. Dans la *Préface* de cette édition, rédigée sans doute par Regnier, qui devint secrétaire perpétuel à la mort de Conrart, on reproduit à peu près, en les abrégeant, les considérations générales qui se trouvent dans les *Cahiers*.

routine et de confusion. Cete phrase, où l'on repousse si dédaigneusement l'orthographe des « simples femmes », contient le principe de toute l'orthographe académique : plus on a restreint ce principe, plus notre orthographe a fait de progrès ; mais malheureusement il domine encore, soit dans l'Académie actuelle, soit dans le public lettré, et il faudra de longs efforts avant de le réduire à la juste et modeste mesure qui lui convient.

Ainsi, deux principes vont diriger l'Académie : le soin de se distinguer des ignorants, c'est-à-dire l'étymologie, et l'usage. Le principe étymologique, rigoureusement appliqué, n'est pas soutenable, j'ai déjà eu l'occasion de le dire ; et d'autre part, s'il est appliqué sans conséquence, il n'a aucune valeur. Il est facile d'ailleurs de montrer, et j'ai commencé à le faire, que là où elle croit être étymologique, notre orthographe repose souvent sur l'erreur et l'ignorance de ceux qui l'ont créée ou autorisée, et qui en sont en tout cas responsables.

L'étymologie sera d'ailleurs sacrifiée « dans les mots où un long et constant usage en aura introduit une contraire ». Voilà donc l'Académie, chargée de constituer une orthographe, qui commence par se déclarer impuissante à faire appliquer les règles qu'elle pose et qui s'incline devant l'*usage*. Mais quel usage ? où le prendre ? où le constater ? comment l'apprécier ? Les remarques autographes des académiciens prouvent surabondamment qu'ils étaient loin d'écrire tous de la même façon. En disant l'*usage*, l'Académie a simplement entendu se tirer d'affaire par un détour, esquiver la nécessité de l'application (impraticable) du principe étymologique qu'elle venait de poser, et attendre chacun des cas qui se présenterait dans le cours de son travail pour statuer si l'on conformerait à l'étymologie ou si l'on abandonnerait à l'usage l'orthographe du mot *de cujus*. Aussi cette répartition s'est-elle faite, comme on pouvait le prévoir, de la manière la plus capricieuse.

En réalité, et surtout aux yeux d'un corps aussi considérable que l'Académie, qui va dresser le premier dictionnaire classique d'une langue, l'usage orthographique, quand il est vicieux, ne doit avoir aucune espèce de poids. Mézeray et ses contemporains ont ici confondu bien à tort l'usage dans le langage et l'usage dans l'écriture. que les réformateurs du XVIe siècle avaient si bien distingués. Regnier-Desmarais, dans sa *Grammaire*, après s'être étonné de l'audace des « particuliers » qui, « de leur propre authorité », veulent changer l'orthographe, et « s'attribuënt une jurisdiction qui ne leur appartient pas », leur reproche « d'abuser du principe sur lequel ils se fondent ; *que les lettres étant instituées pour représenter les sons, l'escriture doit se conformer à la prononciation*. Cette règle générale, dit-il,

a ses exceptions comme toutes les autres règles, et vouloir reformer tout ce qui en est excepté, c'est comme si un grammairien, se fondant sur les principes généraux de la grammaire, vouloit y redresser toutes les conjugaisons des verbes irréguliers d'une langue, et toutes les façons de parler, qu'un long et constant usage a délivrées de la servitude de la syntaxe (pp. 84, 85). » On le voit, la confusion est complète. Regnier ne voit pas que les règles de la grammaire se tirent de l'usage, tandis que l'usage orthographique se tire des règles ; que la langue est un produit naturel et l'orthographe une convention artificielle ; et que ceux qui sont chargés de déterminer cette convention sont étrangement mal venus à dire qu'ils ne peuvent changer l'usage, qu'ils n'ont d'autres fonctions que de fixer et de modifier suivant les besoins cet usage même.

Les autres réponses de Regnier aux réformateurs sont d'une égale faiblesse, et montrent ce dédain des lettrés pour le simple bon sens, cette infatuation naïve, cet orgueil que justifie peu une science douteuse, ce sourire méprisant à l'endroit du vulgaire qui retardent tant de progrès, — même, hélas! en dehors de l'orthographe! Regnier est certes, en général, un esprit judicieux et un homme instruit ; il a très souvent raison contre ses adversaires sur des points de détail ; mais il est presque ridicule quand il leur conteste la justesse de leur point de départ et le bien fondé de leurs réclamations. Ceux-ci disent par exemple, et cela est évident comme la lumière du jour, que l'orthographe académique crée une difficulté aussi inutile que grave aux enfants qui apprennent à lire ; ils demandent, avec notre bon vieux Rambaud, qu'on aplanisse un peu le chemin de l'instruction, pour que les femmes et les enfants y marchent plus aisément, y avancent plus vite et y reçoivent moins de coups. « Où en seroit-on dans chaque langue, s'écrie là-dessus le secrétaire perpétuel, s'il en falloit reformer les éléments sur la difficulté que les enfants auroient à bien retenir la valeur et, comme parlent les Grammairiens, la puissance de chaque caractère et les différentes variations qu'un long usage y a introduites ? Et si, parce que quelques femmes en confondent quelques-uns en lisant, il falloit aussi tost remédier à cela par un changement universel de l'orthographe ? C'est aux enfants à apprendre à lire comme leurs pères et leurs grands-pères ont appris ; et pour les femmes qui veulent s'instruire par la lecture et se cultiver l'esprit, c'est à elles à se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde, *par la juste prononciation de chaque lettre* (p. 97). » Cela est facile à dire, Monsieur l'abbé ; mais, pour apprendre *la juste prononciation de chaque lettre*, les enfants passent de longs mois pénibles, courbés sur les tables ;

et, quand ils ont quitté l'école, s'ils négligent pendant quelque temps, au milieu des travaux de la vie qui commence, de s'exercer dans cet art rebutant, ils ne voient plus qu'un grimoire dans le premier livre écrit avec votre orthographe qui vient à leur tomber sous les yeux ; aussi, cent cinquante ans après vous, nos compatriotes apprennent-ils à lire juste autant « que leurs pères et leurs grands-pères ont appris », et la moitié de la France n'est pas à l'heure qu'il est capable de puiser à la source de toute instruction. Quant aux femmes, pour en arriver à « se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde », c'est-à-dire à mettre l'orthographe, elles ne passent guère actuellement en moyenne qu'une dizaine d'années à travailler tous les jours ; encore, je dois le dire à leur honte, la plupart n'y arrivent pas. Il y en a, et des plus spirituelles, qui n'osent écrire une lettre parce qu'elles craignent de trahir leur ignorance ; or, dans la France moderne, on le sait, il n'est pas de plus grand déshonneur que de ne pas savoir cette orthographe absurde qui fait le bonheur des maîtres d'écriture et des institutrices. Faire des *fautes* d'orthographe ! Mieux vaut mille fois faire des solécismes en conduite, comme dit le bon Chrysale.... Mais je n'ai pas l'intention pour le moment de réhabiliter les *fautes d'orthographe* ; j'y viendrai peut-être. Je passe à un autre argument de l'abbé.

Les étrangers, lui dit-on, se plaignent de ces bizarreries gênantes qui encombrent notre écriture. Après s'être bien enfoncé dans sa perpétuelle confusion, et avoir allégué que les Allemands ne suppriment pas leur *w*, ni les Espagnols leur *j*, ni les Italiens leur *gl*, pour nous faire plaisir (ce qui n'a aucun rapport à la question), il conclut triomphalement : « Comme c'est à ceux qui sont estrangers dans un pays à se conformer aux loix et aux coustumes du pays, c'est aussi à ceux qui veulent apprendre une langue qui leur est estrangère (toujours la même erreur) à s'assujettir à ses règles et à ses irrégularitez. Pourquoy donc changerions-nous en cela nos usages pour les estrangers, qui ne changent les leurs pour personne ? »

Mais le plus beau mouvement de Regnier-Desmarais, c'est quand il s'écrie, à propos du mot *Christ* (que quelques-uns écrivaient sans *h*) : « N'est-ce pas une espèce d'attentat à des particuliers, de défigurer ainsi les mots les plus saints et les plus sacrez ?... Avec le temps, il ne tiendra pas à eux qu'à force d'escrire *crétiens* au lieu de *chrestiens*, ils ne donnent lieu de prendre tous les peuples qui font profession du christianisme pour des peuples venus autrefois de Crête (p. 93). » Voilà les raisonnements du seul défenseur convaincu qu'ait trouvé jusqu'à présent l'orthographe académique. Heureuse-

ment pour elle, elle n'a pas besoin d'être défendue. *Mole sua stat*. La grande raison pour laquelle on ne la change pas, c'est qu'on serait très embarrassé de la remplacer; c'est ce qui la maintient depuis des siècles, et ce qui, j'en ai peur, la maintiendra longtemps encore.

Après sa première déclaration, l'Académie, par la plume de Mézeray, en fait une seconde qui est, celle-là, pleine de bon sens : « L'ancienne orthographe, dit-elle, ne peche presque qu'en lettres superflues. Il ne faut pas les appeller ainsy quand elles seruent à marquer l'origine, mais quand elles y sont inutiles et mesme vitieuses; par exemple quand dans un mot qui vient du latin, de l'italien ou de quelqu'autre langue on a changé quelque lettre en une autre, si on y remet cette lettre là auec celle mesme pour laquelle on l'a changée, on y en met une de trop, et c'est vouloir, pour ainsy dire, auoir tout ensemble la piece et la monnoye. » Cette observation a passé dans l'imprimé, sauf la comparaison de la fin, qui est cependant juste et bien trouvée, mais qui parut à la plupart des académiciens « basse » et superflue.

On reproche souvent, dans ces remarques, à Mézeray d'employer des termes *bas*, de choisir de préférence pour exemples des mots *vulgaires* ou *surannés*[1]. Je note ici ce détail, parce qu'il va bien avec tout ce qu'on sait de Mézeray : il était resté, comme l'a si bien dit Sainte-Beuve, *gaulois* au milieu du siècle de Louis XIV. Cet amour de Mézeray pour le vieux et l'*impoli* n'a pas été sans influence sur

---

1. A propos de *r* redoublé après *a*, il cite : « *Arruner*, vieux mot » (on dit aussi *arrumer*, c'est un terme de marine); ce terme était sans doute inconnu à ses confrères; car on lit sur le cahier : « *J'osterois cela*. PELLISSON. *Et moy*. DOUJAT. *Otés*. Boyer. TALLEMANT jeune. *Ostés*. TALLEMANT aîné. *Ostez*. REGNIER. » (Remarquez ces trois manières différentes d'écrire *ôtez*; nous en avons maintenant une quatrième). Des observations de ce genre se répètent souvent. Cela rappelle ce que raconte Charpentier dans le dialogue qu'il a composé contre Furetière : « Feu Mezeray, qui estoit un homme d'un merite tres-singulier, mais qui avoit quelque bassesse dans le stile, avoit souvent le déplaisir que beaucoup de mots et de phrases qu'il vouloit mettre dans le Dictionnaire ne plaisoient pas à la Compagnie, ce qu'il avoit peine à digerer. Un jour, à ce qu'on m'a dit, il fut dans une grosse colere de ce qu'on ne voulut pas mettre ce beau mot que vous n'entendrez peut-estre pas : *belivaine*. Il sortit encore tout plein d'indignation qu'il avoit contre les ignorans qui banissoient des mots si necessaires à la langue. Il prend avec luy Furetiere, qui avoit esté de son avis, et ils vont ensemble promener aux Thuilleries; là on dit qu'ils firent entre eux deux le beau projet de faire un Dictionnaire à leur fantaisie, lequel, par l'addition de tant de beaux mots et de si belles phrases qu'on rebutoit tous les jours, devoit estre un chef-d'œuvre d'erudition et de politesse. » (*Recueil des factums de Furetière*, édition Asselineau, II, 228.)

notre orthographe. Regnier, qui aurait été chargé sans doute de dresser ce plan sans Mézeray, aurait fait plus de concessions au goût nouveau, au besoin de simplification et d'élégance. Dans leurs écritures comparées, les différences sont grandes : Mézeray (comme Tallemant l'aîné, Segrais, etc.) se refuse encore à distinguer les *u* des *v*, les *i* des *j*, tandis que Regnier (avec Pellisson et Perrault) a adopté cette heureuse innovation, que Bossuet (*voy.* Marty-Laveaux, p. XXVI) approuve sans la pratiquer. Quelques-uns, comme Perrault précisément, auraient été plus loin sans doute, mais ils n'osaient pas trop parler. C'étaient presque des gens du monde, et en face de Mézeray, aussi violent dans la discussion qu'entier dans ses idées, de Regnier, débordant d'instruction et accumulant des exemples tirés des diverses langues modernes qu'il possédait fort bien, de Doujat, le jurisconsulte érudit, grand et souvent judicieux étymologiste, et partisan acharné de l'orthographe savante, les hommes qui auraient plus accordé aux *ignorants* et aux *simples femmes* ne pouvaient protester que sur tel ou tel point [1].

Bossuet, qui malheureusement n'applique point au principe posé par Mézeray en lui-même sa réflexion puissante, en critique souvent l'application avec une lucidité et parfois une profondeur des plus remarquables. Ainsi les deux premières phrases lui inspirent cette réflexion très juste : « Les deux premiers articles ne donnent pas une idée assez étendue du dessein de la compaignie. Parmi les lettres qui ne se prononcent pas et qu'elle a dessein de retenir il y en a qui ne seruent guere à faire connoistre lorigine. » Cette observation aurait dû conduire Bossuet à demander la suppression de ces lettres, comme l'*x* par exemple et l'*y* : il n'a pas poussé, je le répète, la critique jusqu'au fond ; mais ces mots suffisent à démontrer l'inanité des prétentions étymologiques de l'orthographe traditionnelle. « De plus il faut marquer de quelle origine on ueut parler, car l'ancienne orthographe retient des lettres qui marquent l'origine à l'egard des langues etrangeres latine, italienne, alemande ; et d'autres qui font connoistre lancienne prononciation de la France mesme. » Cette dernière remarque est également très judicieuse, et l'on ne peut que s'étonner qu'un homme qui appréciait si sainement le vrai état de la question n'ait pas conclu qu'il fallait représenter par l'orthographe la prononciation non *ancienne*, mais *actuelle* de la France. Il se borne à

1. L'aimable poète Segrais, qui était fort léger de latin et de grec, soupire de temps en temps au milieu des discussions de Regnier avec Doujat ou Pellisson : « Il se trouvera, dit-il une fois, qu'on pretend faire un traitté d'ortographe, et on en fait un d'etymologie. »

dire : « Il faut demesler tout cela. Autrement dès le premier pas on confondra toutes les idées. » Il ne lui échappe pas non plus combien la déclaration (« ce terme, dit-il ailleurs, semble trop juridique ») qui consiste à dire qu'on veut suivre l'orthographe des lettrés est vague et impraticable : « On ueut suiure, dit-on, lancienne orthographe, et cependant on la condamne ici (à propos des lettres deux fois représentées), et ailleurs une infinité de fois [1]. » Si, au lieu de ne faire que quelques remarques sur le travail de Mézeray, Bossuet en eût été chargé à sa place, il est probable que nous aurions obtenu dès le commencement bien des réformes dont les unes se sont fait longtemps attendre, dont les autres ne sont pas encore accomplies. On en juge surtout par la manière dont il écrit lui-même, soit dans ces notes que j'ai reproduites textuellement aprés M. Marty-Laveaux, soit dans les fragments que M. Didot a relevés sur le manuscrit autographe des *Sermons* (p. 399). En plusieurs points il était plus moderne que l'Académie. Il a cependant repoussé catégoriquement, dans une longue note écrite à la fin du manuscrit de Mézeray, les prétentions de la phonographie : « La compaignie, dit-il, ne peut souffrir une fausse regle qu'on a uoulu introduire d'ecrire comme on prononce, parce qu'en uoulant instruire les etrangers et leur faciliter la prononciation de nostre langue, on la fait meconnoistre aux François mesmes. » Cette objection est bien faible; si les Français apprenaient à lire dans une orthographe réformée, en deux générations l'inconvénient allégué aurait disparu. « Si on ecrivoit *tans*, *chan*, *cham*, *emais* ou *émés*, *connaissais*, *anterreman*, *faisaiet*, qui reconnoistroit ces mots ? » M. Didot, qui cite ce passage (p. 131), remarque fort à propos que ce qui paraissait monstrueux à Bossuet s'est réalisé en grande partie : nous écrivons *aimais*, *connaissais*, *faisaient*, et nous trouvons cela très naturel. Quant aux différents mots où les réformateurs substituaient *an* à *en*, le précepteur du Dauphin est sur ce point en singulière contradiction avec lui-même. Il semble, dans le passage ci-dessus, souscrire à cette singulière règle posée par Mézeray : « C'est une *vilaine* et *ridicule* orthographe d'escrire par un *a* ces syllabes qu'on a toujours écrites *en* et *ent*, par exemple d'orthographier *antreprandre*, *commancemant*, *anfant*, *sansémant*, etc. » Il ajoute en note, à cet endroit, que la règle est « de retenir *en* partout où il y a *en* ou *in* en latin », sauf dans les participes et gérondifs, qui prennent l'*a*, mais qui « deuenant adiectifs reprennent l'*e* comme *intelligens*, *intelligent*, *patiens*, *patient*, *negligens*, *négligent* et ainsi des autres »; c'est le système que l'Académie suit

---

1. Marty-Laveaux, pp. XI-XII.

(ou croit suivre) encore. Et cependant, si nous parcourons les autographes de Bossuet, nous y trouvons à chaque ligne des exemples de cette *vilaine et ridicule* orthographe ; M. Didot cite « *constamant*, *contant*, *atantions*, *atantats*, *cepandant*, *commancer*, *vanger* (p. 73), *atandons*, *tandre*, *panchant* (p. 400), etc., etc. » Les yeux ne méconnaissaient pourtant pas ces mots. Tant il est vrai que le préjugé, même pour les esprits les plus lumineux, obscurcit souvent les vérités même évidentes.

Dans cette note, Bossuet, après avoir rejeté l'orthographe qui prétend peindre la prononciation, repousse également celle qui veut garder « toutes les lettres tirées des langues dont la nostre a pris ses mots... La Compaignie, dit-il en concluant, paroistra conduite par un iugement bien reglé quand, apres auoir marqué ces deux extremitez si manifestement uitieuses, elle dira qu'elle ueut tenir un iuste milieu..., qu'elle pretend retenir non seulement les lettres qui marquent l'origine, mais encore les autres que l'usage a conseruées parce qu'oustre (orthographe barbare) qu'elle ne ueut point blesser les yeux qui y sont accoustumez (même raison que ci-dessus), elle désire, autant qu'il se peut, que l'usage deuienne stable (?), *ioint qu'elles ont leur utilité qu'il faudra marquer.* » Bossuet s'est arrêté là. Sans doute, après avoir écrit *ioint qu'elles ont leur utilité*, il avait l'intention de dire quelle était cette utilité des lettres qui n'ont pour elles ni la prononciation ni l'étymologie; mais il dut la chercher en vain; et comme le préjugé lui persuadait qu'elles en avaient une, il s'est tiré d'embarras en ajoutant ces simples mots : *qu'il faudra marquer*. Voilà bientôt deux cents ans de cela; les lettres en question ont été écrites des milliards de fois, et leur utilité n'a pas encore été « marquée ». On ne peut en vouloir aux confrères et aux successeurs de Bossuet de n'avoir pas suivi son conseil : ils auraient bien de la peine à nous dire à quoi sert, par exemple, le second *n* de *donner*, le second *m* de *pommier*, le second *p* de *grappe*, (cf. *:ape* et *grapiller*), le second *f* de *gouffre*, le *t* de *artichaut*, le *c* de *grecque*, le *t* de *mets*, l'*a* de *dédain*, *terrain*, *craindre*, etc., le *g* absurde de *vingt*, le *p* de *dompter*, et tant d'autres, sans compter l'*x* inamovible de la fin des mots. Cependant si les nouveaux éditeurs du dictionnaire académique persistent à conserver ces chinoiseries, il sera temps pour eux de tenir la promesse de leur illustre prédécesseur, et *il faudra en marquer l'utilité*.

Je vais maintenant relever rapidement, dans l'intéressante publication de M. Marty-Laveaux, les points qui offrent de l'intérêt et qui sont de nature à mettre en lumière le peu de logique des décisions adoptées. Après avoir fixé sa règle sur les lettres qui se changent en d'autres, l'Académie donne des exemples, c'est-à-dire

un certain nombre de permutations de lettres latines en françaises. C'est là, comme le dit Segrais, un travail d'étymologie et non d'orthographe, et je n'ai pas besoin de dire qu'il est tout à fait rudimentaire. Je n'y prends que ce qui touche l'orthographe. « L'*f* finale se changeant en *v* consonne dans ses derivez », on condamne avec toute raison l'orthographe *veufve*, *neufve*, où se trouve *la pièce avec la monnaie*; « néanmoins, l'usage a conservé l'*f* dans le nom de *Geneviefve* » : bel usage! Notez qu'en général, l'Académie ne s'occupe pas des noms propres, et notez encore que *Geneviefve* n'est pas un dérivé d'un mot terminé en *f*.

« L'*l* se changeant en *u*, il ne faut point mettre l'*l* et l'*u* dans *soudre*, *autres*, etc. » Voilà qui est bien. Là-dessus, Doujat fait cette remarque : « J'écris *faux*, de *falsus*, *faulx* de *falx* pour éviter l'équivoque; *saulx* de *salix*, *pouce a pollice*, comme *puce a pulice*; *poux pediculi*, *pouls pulsus*; *coudre*, verbe, *couldre a corylo*, arbre; *aune*, f., *ab ulna*, *aulne ab alno*. » — « *Cela est bien*, dit REGNIER. — *Id*. BOSSUET. — *Bon*. PELLISSON. » Et voilà comment ces distinctions, inutiles et puériles, sont entrées dans notre orthographe. La première édition de notre livret fait droit à l'observation de Doujat : « Quelques-uns neantmoins la gardent encore dans quelques mots où elle a esté changée en *u*, comme en *faulx*, *faulcher*, — *saulx*, *saulsaye*, — *pouls*, *pulsus*, — *poultre pullitra*, jeune cavale, — *aulne*, *alnus*. » Sur quoi Huet, entré dans l'intervalle (1674) à l'Académie, écrit sur son exemplaire : « Adjoustez qu'ils font mal et qu'ils pechent contre les regles de l'etymologie, comme l'a marqué M. Charpentier. » Et, en effet, la seconde édition porte : « Mais cette orthographe n'est pas dans les regles de l'étymologie. » Ce qu'il y a d'assez singulier, c'est que, malgré cela, le *Dictionnaire* admet cette orthographe condamnée; depuis, *poultre*[1] a disparu, *saulsaye* est devenu *saussaie*, *faux* de *falx* et *faux* de *falsus* s'écrivent de même, mais *aulne* et *pouls* se sont maintenus, et il faut y joindre *aulx* et *soulte*, tous mots qui violent outrageusement la règle d'après laquelle une lettre changée en une autre ne doit pas être remise dans le mot.

---

1. Doujat entendait distinguer *poultre*, jeune cavale, de *poutre*, pièce de bois. Il ne savait pas que ces deux mots n'en sont qu'un. L'architecture est pleine de métaphores de ce genre, comme *chevron*, *mouton*, *grue*, etc.; en grec une poutre s'appelait ἵππος, fém.; on dit encore que les poutres *chevauchent* les unes sur les autres. — Puisque je suis sur ce mot, encore une remarque : en latin *equuleus* veut dire à la fois *poulain* et *instrument de torture*; on retrouve cette métaphore dans *chevalet*, et *poutre* a dû être pris dans ce sens, à en juger par l'all. *Folter*, anc. *Pfolter*, qui veut dire encore aujourd'hui *instrument de torture* et plus généralement *torture*.

Après avoir dit qu'on garde l'*h* après l'*r* dans les mots grecs commençant par ῥ (*rhéteur*, *Rhodes*, etc.), il ajoute : « Mais à d'autres qui sont en grand nombre on l'oste comme : *les monts Riphées*, etc. » L'Académie actuelle n'a pas cherché davantage à être conséquente : elle écrit *rapsode*, *rapsodie*, *rabdomancie*, à côté de *rhétorique*, *rhumatisme*, etc. Elle écrit *rhythme* et *eurythmie*, etc. (Didot, p. 39). Ne semblerait-il pas qu'on a pris plaisir à accumuler toutes les bizarreries pour rendre le *Dictionnaire* indispensable à tous ceux qui veulent *mettre l'orthographe*? Si l'on écrivait *eurhythmie*, serait-on regardé comme un ignorant, ou simplement comme un esprit fantasque et paradoxal?... A l'impression, le mot ne passerait pas : les correcteurs veillent. Il y a quelques années, je publiais un livre où revenait souvent le mot *disyllabe*; l'orthographe académique est *dissyllabe*; comme elle est absurde, j'avais écrit partout, après M. Louis Quicherat, *disyllabe* : on m'a corrigé impitoyablement, même après une *troisième* rectification, et j'en ai été réduit, tenant à mon idée, à faire insérer à l'*errata* (non sans lutte) cette ligne : « Partout où on lit *dissyllabe*, lisez *disyllabe*. » Celui qui écrirait actuellement soit *rétorique*, soit, au contraire, *rhabdomancie*, subirait sans doute le même sort.

Après ces considérations sur l'orthographe des mots en tant que fondée sur l'étymologie, nous passons au chapitre II : « Pour connoistre quand une consone (*sic*, bonne orthographe) est simple ou double aprés une voyelle. » Il s'agit d'abord des mots composés avec les prépositions, qui sont successivement passées en revue. Je laisse de côté cette partie où abondent les contradictions et les exceptions sans motif à des régles sans fondement, et j'arrive à la seconde moitié du chapitre : « des mots non composez ou radicaux ». Voici quelques exemples. « Aprés l'*a*, l'*l* n'est point double, comme (suit une liste d'exemples) : ... exceptez (suit une liste non moins nombreuse). » La raison qui a déterminé l'orthographe de ces mots est si bien cachée que je défie le plus subtil grammairien de la découvrir : ainsi, *avaler* prend un *l*, mais *vallée* en prend deux, bien que ces mots viennent l'un et l'autre de *val*, etc. Mais ce qui est peut-être plus surprenant que l'arbitraire avec lequel l'ancienne Académie a créé ces différences inutiles, ce sont les changements que l'Académie nouvelle a cru devoir apporter à cette classification bizarre. Je suppose qu'on n'introduit pas de modification dans l'orthographe sans savoir pourquoi et uniquement pour le plaisir de changer, surtout quand on nous répète sans cesse qu'on ne veut pas dépayser les yeux et qu'on s'astreint à l'usage. J'espère donc que des procés-verbaux quelconques nous apprendront un jour pourquoi la dernière édition du code académique a supprimé un des *l* de *galle*

et ses dérivés, de *sallon* (en gardant *salle*), d'*estaller* (en gardant *installer*), et de *callus* : ce dernier, surtout, me paraît curieux; le second *l* y est étymologique, à coup sûr, et je ne puis comprendre pourquoi on l'a retranché (en le gardant naturellement dans *calleux*).

Ce que nous venons de voir pour l'*l*, nous le trouvons pour toutes les consonnes. Ainsi : « *m* aprés *a* n'est point double (suivent dix-sept exemples), exceptez (suivent huit exemples). » Au moins, pour ceux-ci, on allègue une raison, une règle déjà donnée dans le chapitre I, et que je viens de rappeler, c'est que la consonne qui est double en latin l'est aussi en français (sans égard pour la prononciation), et que, « pour l'ordinaire, la consonne n'est point double dans le françois quand elle ne l'estoit point dans le latin ». A cette règle il y a tant d'exceptions qu'elle est plus gênante que commode; mais d'ailleurs elle repose sur une idée tout à fait fausse. Là aussi, on peut le dire, l'orthographe ancienne veut avoir « la pièce avec la monnaie ». C'est en effet une loi bien importante de la formation du français que toute consonne simple (sauf les liquides) placée entre deux voyelles se supprime, ou au moins s'abaisse d'un degré : *p*, par exemple, devient *v*; *b* devient également *v* ou disparaît, etc. (*capillus-cheveu*, *caballus-cheval*, *tabanus-taon*). Double, au contraire, la consonne se maintient, mais en devenant *simple* (*beccus-bec*, *gutta-goute*, *sappa-sape*, etc.), et l'orthographe du moyen âge n'a garde de la doubler. C'est un des phénomènes caractéristiques de cette grande évolution qui a fait pour ainsi dire *glisser* le latin dans le français par l'adoucissement et le relâchement de la prononciation. Le fait que la consonne latine était double est donc suffisamment représenté en français par la persistance de cette consonne à son degré originaire; l'ajouter encore dans l'écriture est une faute contre l'étymologie bien comprise, qui n'a aucun avantage, et qui a le grand inconvénient de confondre avec ces fausses doubles, si l'on peut s'exprimer ainsi, les vraies doubles qui existent dans la langue, et qui sont venues généralement de mots latins transplantés dans le français par les savants avec leur prononciation latine. Grâce à notre absurde orthographe, nous écrivons de même, par exemple, *parallèle*, *grammaire*, *tyrannie*, *terreur*, *siccatif*, *hippodrome*, etc., et *vallée*, *commère*, *banni*, *terroir*, *accoutumé*, *frapper*, etc., bien que les lettres doubles soient prononcées dans la première série, et *quiescentes* (comme dit Théodore de Bèze) dans la seconde. On voit que ce n'est pas si commode de suivre les conseils que notre bon abbé Regnier donne aux femmes de « se servir des moyens qui sont entre les mains de tout le monde, *par la juste prononciation de chaque lettre* ». — A propos de l'*m* double, le mot *flamme* souleva une grave discussion. L'Académie, violant en cela sa règle (mais qui violerait les lois sinon

les législateurs ?), écrivait d'abord *flame*, bien que le mot vînt de *flamma*; seulement elle ajoutait, comme elle faisait souvent alors : « Plusieurs veulent deux *m* à *flamme* » ; c'était en effet l'orthographe logique; mais ce qui faisait hésiter à l'admettre, l'abbé Tallemant va nous le dire : « I'approuue, écrit-il en regard, l'orthographe de *flamme*, et ie ne blasmerois point ceux qui escriroient *flame* à cause des uers et qu'elle rime à *ame*. — « Et moy », s'empresse d'ajouter Segrais. Il est certain que si *flamme* ne rimait plus avec *âme*, la poésie française serait bien empêchée; il ne resterait presque plus pour rimer avec *âme*, que *blâme*, *infâme*, qui est bien fort, et *pâme*, qui est bien vif; tous les autres mots ensemble n'ont pas rimé avec *âme*, on peut en être sûr, moitié aussi souvent que *flamme* (quelles jolies études, par parenthèse, on pourrait faire de l'influence de la rime sur le sort des mots, sur leur fortune, sur leur fréquence, et même sur leur signification !)... L'Académie en était là, perplexe, quand Doujat, l'homme de l'étymologie, eut une inspiration : « *Flamme*, écrivit-il avec double *m*, ne laisse pas de rimer avec *âme*. » Or ceci était d'une grande hardiesse pour le temps, où la rime pour l'œil était exigée avec une rigueur puérile et où on se permettait, pour l'obtenir, de changer l'écriture habituelle des mots (il y a dans La Fontaine des exemples qui vont jusqu'au grotesque, comme *circonspec* rimant à *bec*; une fois l'orthographe *fixée*, ces licences n'allaient plus être possibles), et la jeune génération de l'Académie pouvait seule avoir cette audace. Regnier approuve en cela Doujat : « Cela est vray, dit-il, mais je n'y voudrois pourtant qu'un *m*. — Ni moy non plus. Bossuet. — Ni moy. Pellisson. » Regnier avait pour cela une raison fort bonne, c'est que, sauf *flamme*, tous les mots de ce genre où l'*a* est long l'écrivent *â* suivi d'un *m* simple. M. Didot a rappelé (p. 53) que Corneille et Racine écrivaient *flâme* : mais Corneille, Racine et Bossuet ont eu tort; la victoire est restée à Doujat. Dans la première édition de notre opuscule, on lisait encore : « Plusieurs en veulent deux à *flamme* » ; dans la seconde, *flamme* figure sans hésitation dans les mots qui prennent *mm*; le Dictionnaire l'écrit de même, et maintenant cet *m* triomphant *sedet æternumque sedebit*.

« *L* ne double point aprés *a* : *caler*, etc. » Le premier mot choisi pour exemple a vu depuis changer son orthographe; pourquoi ? — « Aprés *a*, *p* n'est point double : *pape*, *sapin*, *trape*, *attraper*, etc.....; plusieurs en veulent deux à : *grappe*, *eschapper*, *sappe*, *frapper*, *nappe*, *happer*, *japper*, *lapper*. » On ne saura jamais pourquoi ces esprits originaux voulaient deux *p* à *grappe* et un *p* à *trape*; ce qu'il y a de sûr, c'est que l'Académie actuelle a consacré leur hérésie, sauf à supprimer un *p* à *sape* et *laper*, et à en remettre un à *trappe* en laissant *attraper* avec un *p* simple. En vérité, je le répète, ces modifications

sont encore plus surprenantes que les déterminations premières. — « Le *t* n'est pas double aprés l'*a* (parmi les exemples, je note *flater* et *chate*, où on a depuis remis un *t*, tandis que *chaton* a été exempt de cette addition). » — « *R* après l'*a* est naturellement simple. » Ce *naturellement* me paraît admirable, surtout quand, après les exemples donnés, on lit : « Elle est double neantmoins dans ces mots-cy : *barre*, *barreau*, ...*marroquin*, etc. »

On examine ensuite de même, avec autant de logique et de profondeur, les consonnes qui sont simples ou doubles après les voyelles *e*, *i*, *o*, *u*. Je m'abstiens de suivre la docte compagnie dans ces laborieuses recherches; je ne pourrais que répéter sans cesse les mêmes observations [1]. Je relève seulement un article qui souleva les objections de l'abbé Tallemant lui-même, en général très réservé. Après avoir dit, suivant l'usage : « *L* aprés *o* n'est point double », on ajoutait : « Exceptez *folle*, *follement* et *molle*, d'où vient *amolir*, *banderolle*, *bricolle*, *décoller*, *collier*, *collet*, *collerette*. Ils viennent du latin *collum* qui en a deux. Il n'y a qu'un *l* à *folie* et à *folement*. » — « Cet article, dit Tallemant, donne assez de peine à entendre, car il ueut deux *l* à *mollement* et *follement*, et met *amolir* par un *l* seul, et mesme il les contredit ensuite en exceptant *folie* et *folement*. » Pour *folement-follement*, qui figurait ainsi dans la règle et dans l'exception, on a choisi la seconde forme; mais on a gardé *folie* et *affoler* pour avoir de la variété. On a aussi retranché un *l* de *banderolle*, qui s'écrit maintenant comme *casserole* et *virole*. Il est vrai que *bouterolle* et *furolle* ont gardé l'*l* double. Franchement, n'est-il pas du dernier ridicule de demander à des enfants qui ont tant à apprendre et si peu de temps, des heures irréparables pour leur enseigner de pareilles distinctions?

Le chapitre III traite de l'*eu*, « en quels endroits on en oste l'*e* et en quels on l'y laisse ». L'Académie, dans les mots comme *encoigneure*, *flestrisseure*, conseille de conserver l'*e*, ou au moins, comme font plusieurs, de le remplacer par un accent circonflexe; cette orthographe est surtout bonne pour les mots « *coëffûre*, *vestûre*, *morsûre*, *morfondûre* ». L'Académie, évidemment, est ici tout à fait dans le vague; pourquoi l'*û*, en place d'*eu*, vaut-il mieux dans *coëffure* que

1. Voici une petite curiosité qui n'est pas orthographique Dans les mots en *ette*, Mézeray avait cité *amelette*. Là-dessus discussion : « Ie croy qu'il faut *omelette* comme venant d'œufs. PERRAULT. Bon. TALLEMANT. La cour dit *amelette* et j'ay consulté à des personnes tres polies. SEGRAIS. *Amelette* est *petite ame*, la raison veut *omelette*, et beaucoup d'honnestes gens le prononcent ainsy. DOUJAT. La cour est aussi incertaine et aussy partagée que la ville. REGNIER. »

dans *chaussure* ? Cela n'a aucun sens. Et quant à *morsure* et *morfondure* (auxquels on peut joindre beaucoup d'autres mots, comme *ouverture*, *peinture*, *tonsure*, etc.), ils ne doivent pas prendre d'accent circonflexe parce qu'ils n'ont jamais eu d'*e* avant l'*u*, non plus que leur type latin. — Perrault le *moderne*, sans faire ces différences (d'ailleurs négligeables), écrivit en face de l'article : « Je n'y veux point d'*e* et me passerois de circonflexe ; je ne le blâme pas neantmoins. » Il trouva des approbateurs : « Bon », dit Tallemant. « Je crois cela libre ; les loix sont mal suiuies tres souuent », observe Segrais. Doujat lui-même sacrifie l'étymologie : « J'ayme mieux *chaussure*, etc. » Malgré cela, la *règle* a passé telle quelle dans l'imprimé, et le *Dictionnaire* (1re édit.) l'applique généralement en gardant le circonflexe. Plus tard, on l'a supprimé, et on ne lui a laissé qu'un mot, le mot *piqûre*. Il est vrai que là, dit-on, il est nécessaire, parce que d'habitude l'*u* après le *q* ne forme pas une voyelle distincte ; l'accent joue ici le rôle que jouait jadis le tréma avant la séparation de *v* et *u*, dans *moüiller*, etc. (qu'on aurait pu prononcer *moviller*). Il serait plus simple d'écrire *picure* ; mais on dit qu'alors on ne saurait plus que c'est le substantif de *piquer* ; comme si on n'écrivait pas *fabrication*, *placage*, *vacance*, de *fabriquer*, *plaquer*, *vaquer*, et comme si de *piquer* on n'avait pas fait *picoter* ! — Quant à *eu* pour *u*, nous l'avons conservé dans *gageure* et deux ou trois autres mots pour une raison analogue : on a trouvé barbare d'écrire *gajure*. Qu'en résulte-t-il ? c'est qu'on se met à prononcer *gageure* comme *majeure* [1]. — Dans tous les autres cas où *eu* se prononçait *u*, l'orthographe moderne a justement supprimé l'*e*, sauf dans un seul ; car il semble qu'elle ait tenu à ne pas perdre une occasion d'être inconséquente. On a effacé l'*e* de *creu*, *veu*, *teu*, etc., où l'ancienne Académie le maintenait ; on l'a conservé dans *eu*, où il n'est ni plus ni moins justifié. On dirait que l'Académie a une affection particulière pour les monosyllabes mal orthographiés ; *eu* (aj. *eus*, *eut*, *eûmes*, etc.) est le pendant de *y* et de *est*, que j'ai déjà signalés, et auxquels on peut joindre *et*, *yeux*, *nœud*, et d'autres encore. Ces mots, s'ils étaient bien écrits, offriraient une simplicité qui ferait horreur au goût gothique d'où est sortie leur forme traditionnelle, et qui s'est maintenu, à ce qu'il paraît, dans l'Académie française.

Le chapitre IV « de l'*s* muette », débute ainsi : « Il faut conserver les *s* muettes. » Ce point fut adopté sans réclamations, même pour

---

1. Dans *envergure*, le *g* a mangé l'*e*, et grâce à l'Académie on entend maintenant dire *envergure*, mot mal formé, car il vient de *verge* et non de *vergue*.

des mots comme *gesner*, *traisner*, etc., où l'*s* n'est pas étymologique. Regnier-Desmarais, dans sa *Grammaire*, défend les *s* avec une énergie qui montre que cette orthographe, déjà bien ébranlée dans la pratique, commençait à sembler difficile à soutenir même en théorie. Nous verrons en effet que l'heure fatale était près de sonner pour ce débris d'une prononciation dès longtemps disparue.

Le chapitre v, qui traite des formes du verbe, m'entraînerait trop loin si j'en voulais discuter les décisions, qui ont singulièrement contribué à obscurcir non-seulement notre orthographe, mais, en apparence du moins, notre grammaire. J'arrive au chapitre vi, « de quelques lettres initiales et finales ». Il traite d'abord de l'*h*. Nous y apprenons que l'*h* initiale persiste dans les mots français qui l'ont en latin, et, comme exemple, on cite entre autres *heur*, *heureux* : on croyait alors que ces mots venaient de *hora*, *horosus*; mais comme ils dérivent certainement d'*augurium*, *auguriosus*, leur orthographe actuelle est un barbarisme. — J'ajoute que dans quatre mots, que l'Académie a oubliés, l'*h* latine n'est pas restée dans l'écriture du mot français : c'est *on* (*homo*), *or* (*horis*), *avoir* (*habere*) et *orge* (*hordeum*). Alors que devient la règle? L'Académie remarque, au contraire, que certains mots qui, en latin, n'ont pas d'*h*, en prennent une *en français*, c'est-à-dire dans l'orthographe qu'elle adopte, orthographe qui est justifiée quand l'*h* est aspirée [1], mais qui est absurde dans le cas contraire. Dans les mots de ce genre, — *huile*, *huis*, *huître*, *huit*, *hièble*, — l'*h* est une addition pure et simple des scribes du second moyen âge, destinée à empêcher qu'on ne prît pour un *v* l'*u* et pour un *j* l'*i* qui commencent ces mots [2], mais l'*h*

---

1. Je note quelques observations intéressantes pour l'histoire de la prononciation de l'*h*. Le texte de Mézeray portait : « Dans tous les autres mots, l'*h* aspire fort, quoyque les gents des provinces d'outre-Loire et des pays tirant vers le Lyonnois, mesme les Parisiens, l'abolissent tout à fait et disent : *Cela est onteux*, *le fils d'Henry*, *il porte l'halebarde*, et *des poi-hatis* pour dire *des pois hatifs*. » — « Ostés la remarque, elle est fausse. TALLEMANT. — Tres fausse, les gueux de province qui viennent gagner leur vie aux halles peuvent parler de la sorte, mais les Parisiens non. REGNIER. » La rédaction définitive ne tient compte qu'à demi de cette réclamation : «... quoy que le mauvais usage introduit par les gens des provinces d'outre-Loire, et mesme par le peuple de Paris, s'efforce de l'abolir tout à fait. Ainsi il faut escrire et prononcer *Henry*, *Hugues*, *halebarde*, *harangue*, *haster*, *hastif*. » Remarquez au reste que la prononciation *poi-hatis* prouve qu'on aspirait l'*h*, et non le contraire.

2. La preuve, c'est qu'*œillette*, dérivé d'*huile*, mais avec une autre initiale, s'écrit sans *h*, et que l'Académie, pour traduire *ebulum*, permet *hièble* et *yèble* : les deux formes atteignent le même but.

ne s'y est jamais prononcée, et d'après l'axiome *sublata causa tollitur effectus*, on devrait bien les débarrasser de cet appendice inutile, et écrire, comme les bons textes du XIIIe siècle, *uile*, *uis*, *uistre*, *uit*, *ièble*. De ces lettres-là on peut vraiment dire ce que Voltaire disait un peu trop légèrement de toutes les lettres qu'on écrivait sans les prononcer : « Ce sont nos anciens habits de sauvages. »

Après cette belle théorie de l'*h* initiale, vient le *d* final. Nous voyons là que : « Il faut un *d* à *nid*, à *bled*, à *muid*, à *nœud*, quoy qu'on prononce *ni*, *blé*, *mui*, *nœu*... On n'en met plus à *nu* et à *cru*. Quelques-uns neantmoins le retiennent à *crud*. » En près de deux siècles, nous avons fait un grand pas : nous ne mettons plus, avec l'autorisation de l'Académie, de *d* à *bled*. Allons ! *e pur si muove* !

Vient ensuite le *g* final. On recommande, fort heureusement, *bain*, *soin*, sans *g*, et même *sein* (*signum*), où le *g* a reparu depuis *jure postliminii*. Il en faut « un à *loing*, à *coing* et à *poing* ». Telle était la première décision ; elle fut attaquée : « Je ne voudrois point, dit Perrault, de *g* à ces mots *loing*, *coing* et *poing*, particulièrement à *loing* ; pour les deux autres passe. Il seroit estrange de voir dans un madrigal : *Loing de vos yeux*. » Pour comprendre la force de cette remarque, il faut se souvenir qu'alors on se dispensait bien souvent de l'apostrophe, et que les mots en question donnaient lieu à une équivoque peu galante. Cette objection frappa tout le monde : « Bon. BOYER. — Bon. TALLEMANT. — Bon. SEGRAIS. — Je suis du mesme sentiment. DOUJAT. » C'est pour cela que nous ne mettons plus de *g* à *loin*, tandis que nous en mettons encore à *poing* et *coing*, et surtout à *oing* (« Il en faut nécessairement vn à *oing*, *vieux-oing* », ce qui se comprend, car si on écrivait *l'oin* comme *loin*, l'équivoque serait encore à craindre. Et voilà les bases imposantes de notre système orthographique !

Sur l'*h* finale : « Plusieurs mettent une *h* à *estomach* et à *almanach*. Quelques-uns escrivent *almanak* par un *k* [1]. » Perrault, toujours novateur, écrit : « Je ne voudrois ni *h* ni *k*, mais le *c* tout seul. » — Les autres suivent encore ici le chef de file : « Bon. BOYER. — Bon. REGNIER. — Bon. BOSSUET. — Je suis de mesme avis. TALLEMANT aîné. — Bon. TALLEMANT jeune. » Doujat seul résiste : « Pour le *k* je n'en veux point, mais beaucoup laissent l'*h* principalement à *almanach*. C'est ma pensée. » Doujat était un homme de poids. Des deux mots en litige, *estomach* seul avait quelque droit à avoir une *h* ; ce fut à *almanach* qu'on l'attribua.

A l'*m* finale, je remarque « *flam*, sorte de pastisserie », qui heu-

1. Dans l'édition définitive, on a ajouté : « mais mal. »

reusement a perdu son *m*. — A propos du *q*, nous lisons : « Il faut escrire avec un *cq*, *nacqueter*, *cacqueter*, etc. » Et pourquoi le *faut-il*? L'Académie, plus tard, a supprimé toutes ces superfétations, — sauf dans *Jacques*, *jacquette*, *grecque*, et, ce qui a au moins une *apparence* de raison, *acquérir* et ses dérivés. De même plus loin, on trouve cette solennelle décision : « Encore que la lettre finale des noms, soit singuliers, soit pluriels, en *aux*, en *eux* et en *oüx*, se prononce comme une *s*, neantmoins *il les faut escrire* par un *x*. » J'ai déjà dit ce que je pensais de cette règle ridicule et de ses exceptions; elle n'a soulevé aucune objection, ni alors ni depuis lors, dans l'illustre assemblée. — Il n'en a pas été de même de la suivante : « Tout *i* qui finit un mot est un *y*, soit simple voyelle, soit dernière lettre d'une diphtongue ; ce qui est vray non seulement dans les mots d'une syllabe, comme : *toy*, *moy*, *soy*, mais aussi dans ceux de plusieurs, comme : *employ*, *envoy*, *essay*, etc. » Tout cela a disparu, sauf, je l'ai déjà dit, dans *y* (*ibi*) et les noms de lieux.

Le chapitre VII : « De plusieurs minuties de l'orthographe », nous apprend entre autres choses que « l'*œ* est receu en ces mots : *bœuf*, *chœur*, *cœur*, *mœurs*, *œuf*, *œuvre*, *sœur*, *œil*, *vœu*, *nœud*. » Hélas! il y est si bien *receu* que nous l'y subissons encore, bien qu'avec dégoût (pour ma part au moins). Il est clair que les ignorants qui ont inventé cette belle orthographe voulaient rappeler l'*o* latin; ils ne savaient pas que *o* bref et accentué devient régulièrement *eu*, et que là encore ils mettaient « la pièce avec la monnaie », et de plus introduisaient en français une notation d'Iroquois. Je ne sais qui les a empêchés d'étendre leur découverte à tous les mots analogues, d'écrire *nœuf* (*novem*, *novus*), *vœux* (*volo*), *fœu* (*focus*), *jœu* (*jocus*), *dœil* (*cordolium*), *mœule* (*mola*), etc. C'est, sans doute, cette inconséquence qui seule est conséquente dans notre système orthographique. Mais conçoit-on qu'un candidat au baccalauréat qui écrit *meurs*, *beuf*, *seur*, suivant l'excellente orthographe du moyen âge, reçoive une mauvaise note de son examinateur, lequel s'imagine savoir mieux le français que lui ?

Voilà quelques-unes des réflexions que suggère la lecture du petit livre publié par M. Marty-Laveaux et du cahier qui en est l'embryon. Je ne voudrais pas qu'on pût m'accuser de les présenter au public dans un esprit de dénigrement contre l'Académie française ni contre ceux de ses membres auxquels on doit ce travail. C'étaient pour la plupart de bons esprits, — quelques-uns étaient de grands esprits, — écrivant bien leur langue, mais n'en connaissant ni l'histoire ni les lois, et empêtrés dans une conception fausse de la tâche qui leur incombait comme législateurs de l'orthographe. L'Académie fran-

çaise est une compagnie qui de tout temps a réuni, à bien peu d'exceptions près, la vraie élite des écrivains nationaux, — grossie, il est vrai, de tout temps, d'une masse plus ou moins considérable qui ne sert qu'à occuper les places vides, et dans l'histoire littéraire est un vrai *caput mortuum*. Comme réunion de gens d'esprit et de talent, comme « un des salons de Paris où on cause le mieux littérature », l'Académie mérite tous les respects. Comme institution, elle n'a jamais fait de bien, et elle a fait beaucoup de mal. Elle représente dans notre société une époque tout à fait disparue; elle n'existe qu'en vertu d'une idée que nous avons peine à bien comprendre, loin de la partager. Si l'on se rappelle qu'elle devait, dans l'intention du fondateur, diriger l'esprit français dans tous les sens, donner à la nation une *Rhétorique*, une *Poétique*, une *Grammaire* et un *Dictionnaire*, on mesure la distance qui nous sépare de l'époque où l'on pouvait concevoir de semblables plans et nourrir de pareilles illusions. Aucun des académiciens qui méritent leur fauteuil n'a subi l'influence de l'Académie; elle n'a développé en aucune façon leur talent ou leur génie : ceux qui ont travaillé pour mériter ses suffrages ou ses couronnes n'ont jamais produit et ne produiront jamais que des œuvres médiocres. Un corps, et surtout un corps de ce genre, n'est pas apte à exercer une véritable direction sur le mouvement littéraire, et d'ailleurs, depuis Richelieu, le domaine littéraire s'est tellement agrandi qu'il comprend toute l'activité intellectuelle du pays, et échappe à n'importe quel contrôle. Impuisssante à accomplir sa mission littéraire, l'Académie a voulu remplir au moins en un point la charge qui lui était assignée; elle s'en est mal acquittée, comme on devait s'y attendre. Les titres des écrivains aux suffrages de l'Académie n'ont rien de commun avec ceux qui les qualifieraient pour l'emploi spécial dont il s'agit. Pour entreprendre une tâche comme celle de régler l'orthographe d'une langue, il ne suffit pas de l'écrire ou de la parler avec force ou avec goût : ce sont même là des qualités assez indifférentes. Il faut procéder avec méthode, avec logique, avec science, avec indépendance, avec scrupule. Il faut se persuader, — se figurer si l'on veut, — qu'on fait une besogne sérieuse, importante, et qui demande une application soutenue. Ces conditions ne se sont pas encore trouvées dans les commissions académiques; se rencontreront-elles dans celle qui se met à l'œuvre pour nous donner une nouvelle édition du *Dictionnaire* ? J'en doute. Je ne crois même pas que cette édition se signale par les progrès qui ont marqué la troisième et la sixième, progrès dont il me reste à dire quelques mots, en suivant les indications fort exactes de l'auteur des *Observations sur l'orthographe*.

La première édition, de 1694, adopte les principes des *Cahiers* et

les suit à peu près partout à la rigueur. — La seconde édition (1718) y resta généralement fidèle, mais la *Préface* trahit les hésitations et les dissidences qui se manifestaient dans le sein de la compagnie : « Quant à l'orthographe, y est-il dit, l'Académie, dans sa nouvelle édition, comme dans la précédente, a suivi en beaucoup de mots l'ancienne manière d'escrire, *mais sans prendre aucun parti dans la discussion qui dure depuis si longtemps sur cette matière.* » Par ces mots, l'Académie désavouait en réalité le manifeste que l'abbé Regnier, parlant presque au nom de la compagnie, avait lancé onze ans auparavant. C'est que dans l'intervalle Regnier était mort (1713), et, bien que le nouveau Dictionnaire fût encore pénétré de l'ancien esprit, ceux qui le publiaient étaient dans un courant d'idées plus modernes.

Aussi quand, en 1736, on en vint, pour la troisième édition qu'on préparait (on allait plus vite alors qu'aujourd'hui), à délibérer sur l'orthographe, on se détermina à modifier profondément celle qu'on avait suivie jusque-là. Mais il est plus facile de critiquer que de remplacer. M. Didot a publié un curieux passage de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, qui justifie bien ce que je disais tout à l'heure : « A propos de l'Académie, il y a six mois que l'on délibère sur l'orthographe; car la volonté de la compagnie est de renoncer, dans la nouvelle édition de son Dictionnaire, à l'orthographe suivie dans les éditions précédentes, la première et la deuxième; mais le moyen de parvenir à quelque espèce d'uniformité ? Nos délibérations, depuis six mois, n'ont servi qu'à faire voir qu'il étoit impossible que rien de systématique partît d'une compagnie (1er janvier 1736). » Ce fut l'abbé d'Olivet lui-même qui finit par être investi de pleins pouvoirs à cet égard. C'est donc à lui que l'on doit attribuer les innovations heureuses qu'offre l'édition de 1740. La plus importante est la suppression de l'*y* à la fin des mots; on retrancha également une foule de lettres plus ou moins étymologiques. Mais d'Olivet reconnut qu'on n'avait pu « établir partout l'uniformité qu'on auroit désirée ». Il n'a manqué à d'Olivet que de la hardiesse; il avait sur cette question des vues généralement justes, et son travail, quelque imparfait qu'il soit, marque un véritable progrès dans l'histoire de l'orthographe.

Ce n'est qu'en 1762, dans la quatrième édition, qu'on adopta définitivement la séparation de l'*i* et du *j*, de l'*u* et du *v*, réforme des plus simples et des plus utiles. Cette même édition acheva d'effacer un grand nombre d'*s* inutiles que la précédente avait laissé subsister, et d'autres lettres étymologiques. Par malheur, la même fatalité qui avait si bien dérangé le système des premiers éditeurs du Dictionnaire et qui avait encore porté le désordre dans les réformes de

d'Olivet, troubla cette troisième opération : « Si l'on ne trouve pas, dit la *Préface*, une entière uniformité dans ces retranchemens, si nous avons laissé dans quelques mots la lettre superflue que nous avons ôtée dans d'autres, c'est que l'usage le plus commun ne nous permettoit pas de la supprimer. » Mauvaise excuse, et qui se détruit elle-même : du moment qu'on change dans la majorité des cas l'*usage le plus commun*, il n'est pas rationnel de le respecter pour la minorité. — Duclos était alors secrétaire perpétuel ; il est probable qu'il n'osa pas proposer à l'Académie l'adoption de l'orthographe toute phonographique qu'il employait à son usage [1] ; il se borna sans doute à introduire çà et là quelque réforme, un peu au hasard, et sans y attacher beaucoup d'importance, puisqu'il ne pouvait faire pénétrer son système tout entier.

On sait que la cinquième édition (1795) parut sans le concours de l'Académie, qui n'existait pas alors. Les éditeurs, pour justifier leur titre, crurent ne pas devoir s'écarter de l'orthographe de l'édition précédente. Il en résulta que pour la sixième édition, qui parut en 1835, l'Académie française se trouva en présence d'une orthographe qui remontait à près d'un siècle, et qu'il fallait mettre en harmonie avec les nécessités et les lumières nouvelles. L'Académie, qui prépara son travail pendant quinze ans (avec MM. Raynouard, Auger et Villemain [2], pour secrétaires perpétuels), ne comprit pas sa tâche de cette façon. Elle introduisit quelques contradictions de plus dans l'orthographe des mots isolés : quant aux réformes générales, elle n'en fit que deux, la réintégration du *t* au pluriel des mots en *ant*, *ent* (*enfants*, *prudents*), et la substitution d'*ai* à *oi* dans les cas où cette diphtongue avait pris le son *ai* (sauf dans *roide*). Je laisse de côté la première de ces réformes ; la question qu'elle soulève est

---

1. M. Didot donne (p. 284) un spécimen de l'orthographe de Duclos ; elle est en général excellente. Ailleurs (p. 147), M. Didot cite des raisonnements fort judicieux du secrétaire perpétuel sur le *préjugé* des étymologies. Réfutant ceux qui disent : 'l'usage est le maître de la langue, ainsi il doit décider également de la parole et de l'écriture, Duclos fait très bien la distinction que j'ai faite plus d'une fois entre les deux cas si différents. — M. Sainte-Beuve, en appréciant ces idées de Duclos (*Causeries du Lundi*, t. IX, p. 202), paraît avoir cédé quelque peu au *préjugé* et négligé cette distinction importante. Mais le grand critique devait saisir la vérité le jour où il y appliquerait son attention ; il a écrit sur le livre de M. Didot un excellent article, où il établit très nettement la *distinction*, et traite la prétention étymologique de « parfaitement vaine ». Tout l'article est à lire, ou plutôt il a été lu de tout le monde. M. Didot l'a reproduit en partie dans sa deuxième édition (p. 167).

2. Andrieux et Arnault le furent trop peu de temps pour avoir une grande influence sur la rédaction du *Dictionnaire*.

compliquée, et je ne veux pas la traiter ici. La seconde est excellente et d'une grande importance; et je tiens au contraire à en dire quelques mots dans le *Bulletin du Bibliophile*.

C'est ici, en effet, que la notation *oi* a livré sa dernière bataille. Elle a trouvé pour la défendre deux champions que je respecte fort, et dont l'un est mon propre père; l'autre est Charles Nodier. Sur ces résistances à la réforme, M. Sainte-Beuve a écrit une jolie page : « Il y eut des protestations individuelles remarquables. Charles Nodier, par inimitié contre Voltaire d'abord, par l'effet d'un retour ultraromantique vers le passé, par plusieurs raisons ou fantaisies rétrospectives, continua de maintenir et de pratiquer l'*o*. Lamennais aussi, radical sur tant de points, était rétrograde et réactionnaire sur l'*o*; il affectait de le maintenir. Chateaubriand de même. C'était un coin de cocarde, un lien de plus avec le passé. » Je ne dis pas qu'il n'y ait rien de vrai dans cette appréciation, mais, si je ne me trompe, la vraie explication de ces résistances se trouve dans le début de l'article de mon père : « M. Nodier écrit encore *françois*, quoique l'*ai* soit *établi* par le dictionnaire académique. Et la raison ? La voici, je suppose : il écrivait ainsi dans sa jeunesse; il ne veut pas, à cinquante ans, sans bons et valables motifs, mettre une paille dans sa plume et recommencer les exercices de l'école primaire [1]. » Voilà la vraie raison, et les autres n'ont guère été mises en avant que pour pallier celle-là. Il ne faut pas demander à des hommes mûrs, qui écrivent d'une certaine façon depuis leur enfance, de modifier tout à coup leur orthographe. C'est leur imposer une peine dont ils ne reconnaissent pas l'utilité; c'est les mettre dans le cas de tomber, par les manquements inévitables de l'attention, dans des contradictions fâcheuses. Ce qui fit que l'orthographe de la sixième édition pénétra en somme si vite et si complètement, c'est qu'avant la décision de l'Académie un très grand nombre de personnes la pratiquait déjà. A l'autorité de l'Académie, qui jusque-là écrivait *oi*, s'était opposée une autorité non moins puissante, celle de Voltaire [2]. Pendant la Révolution, quelque chose de l'anarchie politique et sociale s'était glissé dans l'orthographe même [3], et dans un grand nombre d'écoles

---

1. *Bulletin du Bibliophile*, mars-avril 1838.

2. On sait qu'en réalité le premier qui proposa d'écrire *ai* au lieu d'*oi*, dans les mots où l'on prononçait *ai*, fut un avocat rouennais nommé Bérain, qui écrivait en 1675, et non Voltaire (M. Didot a oublié Bérain, qui a été déterré par Fallot, *Recherches*, p. 29, et depuis cité par beaucoup d'auteurs). Mais Voltaire ne paraît pas avoir connu son précurseur.

3. Le *Moniteur universel* avait adopté l'orthographe voltairienne (qui, d'après M. Fr. Wey, lui avait été transmise par un prote venu de Kehl, où il

on enseignait bien avant 1835, à écrire *aimais*, *français*, etc. L'Académie ne fit qu'enregistrer une conquête de l'usage. Mais ceux qui avaient appris à écrire sous des maîtres fidèles aux traditions se virent avec ennui sommés de renoncer à une habitude qu'ils ne pouvaient déraciner qu'avec peine. Le pédantisme était d'ailleurs du côté des officiels. « M. P. Paris, écrivait Daunou, continue d'écrire partout *oi* au lieu d'*ai*, quoique cette dernière orthographe soit établie dans le nouveau dictionnaire de l'Académie française. » — « Je demande, répondait l'interpellé, la très innocente liberté de conserver mes premières habitudes orthographiques. Il y a quatre ans, l'*Académie française* étoit encore l'*Académie françoise*, et les *Français* les *François*. » — De quel droit, après tout, l'Académie prétend-elle imposer à tous les citoyens l'orthographe qui lui plaît? Rien n'est plus ridicule que le dédain avec lequel certaines personnes traitent ceux qui persistent encore à mettre *oi* pour *ai*; elles les regardent en quelque façon comme des aveugles qui ferment les yeux à la lumière, et se croient, elles, éclairées parce qu'elles suivent, sans savoir pourquoi, la décision d'un corps qui n'a pas mission pour décider les choses, et qui leur impose un système orthographique où foisonnent des absurdités bien plus fortes que l'*oi* d'*aimois* et *connoître*. L'Académie a réussi à se faire attribuer dans ce domaine une sorte d'infaillibilité; on peut dire d'elle aussi, à entendre bien des gens : *Roma locuta est; causa finita est*. C'est cette prétention insoutenable, jointe à la raison intime que je viens d'exposer, qui poussa dans l'opposition à la réforme quelques esprits libres et ennemis d'un rationalisme exagéré, dont ils connaissaient les lacunes et les faiblesses. Nodier reprenait avec plus d'esprit et de verve le point de vue de Pasquier : en somme, toute l'orthographe étant plus ou moins absurde, il valait mieux, suivant lui, la laisser telle quelle que de vouloir corriger un détail qui ne ferait jamais que l'ensemble fût raisonnable et n'ajouterait qu'une contradiction de plus. S'il s'en était tenu à cette vue, elle a certes un côté profond, et il faut tenir compte, je l'ai déjà dit, de cette théorie du scepticisme. Mais il eut tort de prétendre appuyer ses prétentions sur l'étymologie et de prophétiser à faux. « Je suis convaincu, dit-il, qu'il ne restera pas la moindre trace de cette innovation dans la langue littéraire quand la succession des temps amènera la septième édition du Dictionnaire, si elle

---

avait travaillé à l'édition des *Œuvres de Voltaire*) le 1er janvier 1790. La presse politique avait suivi cet exemple; seul, le *Journal des Débats* se refusait à abandonner *oi*; quand il se décida, en 1828, à écrire *ai*, on prévit que l'Acamie ferait de même, ou plutôt on en conclut que la chose était déjà décidée *in petto*. Je ne sais s'il y eut opposition dans le sein de l'Académie.

l'amène jamais... Alors les lois étymologiques de l'orthographe, éclaircies par un bon savoir, seront devenues aussi intelligibles aux esprits justes qu'elles sont rationnelles, ou bien la langue aura fini de finir. Elle sera morte. » On prépare la septième édition; la langue n'est pas morte, et l'orthographe de Nodier a presque entièrement disparu [1]. Quant à l'étymologie, éclairée par un « bon savoir », elle s'est tournée, comme toute vraie science, du côté de la simplicité, du bon sens et de la clarté, dont il est bien vrai de dire que beaucoup d'instruction y ramène si un peu d'érudition en éloigne souvent. Et, dans l'Académie, personne, à coup sûr, ne songera à demander qu'on efface la réforme de 1835; il ne s'agit que de savoir si l'on en fera d'autres.

La réforme en question a, en effet, gagné bien vite du terrain. Elle a triomphé, comme triomphera toute réforme que voudra bien faire l'Académie, par l'école. C'est là et là seulement, qu'on peut introduire, par voie réglementaire, de nouvelles manières d'écrire : il ne faudra qu'une ou deux générations pour qu'elles soient devenues universelles. Mais quant à exiger des écrivains et des imprimeurs qu'ils changent à l'instant même, sur une décision du concile orthographique, leur façon d'imprimer et d'écrire, c'est ce qui ne pourrait se faire nulle part ailleurs que dans un pays aussi bien discipliné et aussi docile que le nôtre. Je comprends que ce despotisme ait impatienté bien des gens, et que Lamennais ait refusé de plier sa tête altière sous le joug de cette orthodoxie d'un nouveau genre.

Mais en soi, il faut bien le dire, la réforme était très bonne. L'état de choses antérieur, où l'on écrivait par exemple *danois*, *polonois* et *palais*, offrait dans l'orthographe du mot *polonois* deux inconvénients : l'un que le même son était rendu par deux notations différentes (*polonois* et *palais*), l'autre, que la même notation rendait deux sons différents (*polonois* et *danois*). De ces deux inconvénients, le premier était tolérable, le second ne l'était pas. Tous deux existent encore pour d'autres points dans notre orthographe, et le principe d'une sage réforme sera toujours de ne pas trop s'effrayer du premier et de ne pas souffrir le second. Ce principe, comme je le montrerai peut-être plus tard, est la véritable clef au moyen de

---

1. La *Bibliothèque elzévirienne* de Jannet l'a maintenue jusqu'à ce qu'elle ait passé en d'autres mains; il en résulte que la *Collection des anciens poëtes de la France*, qui a commencé par en faire partie, offre *oi* dans ses premiers volumes et *ai* dans les autres. Le *Bulletin du Bibliophile* a passé à *ai* sans tambour ni trompette en janvier 1866; mon père imprime ses *Romans de la Table-Ronde* dans la nouvelle orthographe. La Société des *Bibliophiles* reste *françoise*, jusqu'à nouvel ordre.

laquelle on pourra enfin résoudre le problème, jusqu'à présent à peine posé, d'une orthographe à la fois rationnelle et, dans une certaine mesure, traditionnelle et étymologique.

Depuis trente-trois ans, nous vivons sous l'empire de la dernière réforme académique. C'est la nouvelle que l'immortelle assemblée préparait sa septième édition qui a déterminé M. Firmin Didot à publier son beau livre. Il accepte la juridiction de l'Académie et lui soumet, avec autant de respect que de conviction, les réformes qu'il croit les plus sages. J'examinerai ces réformes, et je dirai ce que j'en pense ; mais d'abord, si le lecteur veut bien m'accompagner dans ce voyage un peu aride, je reviendrai sur mes pas pour suivre, depuis le XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, l'histoire de l'orthographe en dehors de l'Académie. C'est pour ainsi dire, à côté de l'histoire réelle que je viens de retracer rapidement, l'histoire *idéale* de l'orthographe française ; c'est le récit, — très sommaire, — des essais de perfectionnement, des plans philosophiques, des utopies même, qui se sont produits en si grand nombre à ce sujet. Il y a peu de questions qui aient été soumises avec autant de persistance à une critique aussi indépendante et aussi diverse ; il y en a peu qui aient suggéré autant de propositions contradictoires. Il suffira de tracer un tableau général de cette activité incessante pour faire comprendre au moins que la solution généralement reçue n'est pas évidente et indiscutable, et pour ébranler, je l'espère, la confiance du public dans la bonté des lois auxquelles il se soumet. Je le désire ; car le doute est le commencement de la sagesse. Il en est peut-être aussi la fin, mais pas en orthographe, où je crois fermement qu'*il y a une vérité*.

[*Bulletin du Bibliophile et du Bibliothécaire*, XXXIVe année (1868), juin, pp. 322-346, et septembre, pp. 473-507.]

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 8, ligne 15, lisez : anc. nor. *vali*
— 13, note 3 : Rudhart.
— 53, l. 19 : εἰς γέρας
— 79, n. 3, ajoutez : [ci-dessous, p. 100]
— 138, n. 3, l. 2 : confondre le phonème
— 142, l. 16 : à un germ. *burære.*
— 148, n. 1, l. 9 : *in ulmaria*
— 239, n. 2, ajoutez : [et XXX, 578-89]
— 243, n. 3, ajoutez : et ci-dessous, p. 532
— 251, l. 16 : d'où *cuevre* anc. fr.
— 259, n. 3, ajoutez : [L'attribution au roumain de la forme *diu* à côté de *ʒos* paraît provenir d'une erreur dans la lecture du *Dictionnaire* de Diez, art. *giuso* : « Giuso *it.*, *abgekürʒt* giù, *altsp.* yuso..., *pr.* jos, jotz, jus, *altfr.* jus, *wal.* din žos... ».]
— 263, n. 2, ajoutez : et ci-dessous, p. 585
— 264, n. 4, ajoutez : [cf. *Romania*, XXIII, 597, et ci-dessous, p. 340, n. 3]
— 285, l. 21 : significations nouvelles
— 321, n. 3, l. 4 : *esciēnt*
— 323, n. 1, l. 7 : n'est savant
— 326, l. 8 : excécation
— 346, l. 9 : *ciconia*
— 350, n. 2, l. 6-7 : *joclator*, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le IVe siècle [*sic*, mais corriger en « avant le IXe siècle » d'après l'*Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*, note au § 25];
— 389, l. 2 : 13 août 1847
— 420, n. 1, l. 4 : présent
— 409, n. *a*, l. 4 : *aheurtement* se prononce *aheurt'man* ;
— 458, dern. ligne, rétablir l'appel 5.
— 467, n. 3 : *Romania*, XXXII, 450-451, et XXXIII, 139 et 309.
— 471, n., l. 10 : c'est-à-dire
— 475, n. 1 : du Renclus
— 492, l. 8 : le tire de d i s c u s
— 499, l. 10 : l'italien *duomo.*

Page 505, n. 1, ajoutez : [cf. Suchier, *Die französische und provenzalische Sprache*, dans Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, I, 2e éd., p. 739, n. 1]

— 507, l. 10 : ἐν πρώτῳ

— 508, n. 1, l. 3 : ἓν πρῶτον

— 524, l. 1 : *amoise*

— 525, n. 1, l. 3 : *feïste feiste*

— 530, n. 1, ajoutez ce passage d'une lettre de G. Paris à Diez : « Je me permets... de vous contredire quelquefois bien qu'en tremblant. Sur *faïte* je ne doute pas de votre approbation. » (7 mai 1872 ; *Briefe von Gaston Paris an Friedrich Diez* hgg. v. A. Tobler, Braunschweig, 1905, p. 24.)

— 531, l. 7 : (*Falk*)

— 534, n. 2, l. 3 : M. Körting a réfuté expressément celle-ci au nº 3288, etc. [Correction de G. Paris à son exemplaire du tirage à part de l'article *Ficatum*.]

— 536, n. 9, l. 7 : Edmont.

— 540, n. 7 de la p. 539, l. 2 : comme l'a remarqué M. Meyer-Lübke (§ 605) et avant lui Schuchardt, que c'est, etc. [Correction de G. P.]

— 548, l. 25 : γωρῦτός ou κωρῦτός :

— 549, n. 1, l. 2 : κορῦτός (l. κωρῦτός)

— 549, n. 1, ajoutez : Sur butýrum voy. *Mélanges Couture*, p. 260. [Correction de G. P.]

— 550, n. 2, l. 6-7 : *joclator*, au sens gallo-roman, n'est pas attesté avant le ive siècle [*sic* dans le *Journal des Savants* et le tirage à part ; corriger en « ixe siècle », d'après la note au § 25 de l'*Esquisse historique de la littérature française au moyen âge*.]

— 550, n. 4, l. 3 : « *Girare* halte ich sp. und fr. für alt gelehrt, *girouette* ist *guirouette*, *wirewite* (Wace), nord. *vedrviti*, die Wetterfahre auf das Mast. » (Baist). [Note additionnelle de G. P.]

— 557, l. 2 : M. Schweighæuser

— 573, l. 12 : le pr. *maisnada*

— 578, n. 1, ajoutez ce passage de la lettre à Diez citée ci-dessus (addition à la p. 530) : « Sur *faïte* je ne doute pas de votre approbation, mais j'en suis moins sûr pour *navrer* ; pourtant, je l'avoue, *nabagèr* me paraît inadmissible. »

— 616, ajoutez, en note à la l. 4 . [Cf. ci-dessus, p. 257, n. 2.]

INDEX

INDEX

I

INDEX DES AUTEURS ET DES TEXTES CITÉS[1]

1. Les minuscules *italiques* sont employées pour les titres, les minuscules romaines pour les auteurs des textes cités, les petites capitales pour les noms des savants dont G. Paris a utilisé ou mentionné les travaux.

II

INDEX DES MOTS[1]

ANGLAIS[2]

CELTIQUE[3]

---

1. Pour éviter de multiplier les rubriques nous avons réuni sous un même chef des mots appartenant à divers dialectes d'une même langue, à diverses langues d'un même groupe, sauf à indiquer entre parenthèses, quand il y avait lieu, l'habitat des formes dialectales.
2. Et anglo-saxon (*a. sax.*).
3. Breton (*bret.*), cornique (*corn.*), gallois (*gall.*), irlandais (*irl.*).

ESPAGNOL[1]

FRANÇAIS[2]

---

1. Et dialectes : aragonais (*arag.*), asturo-galicien (*ast. gal.*).
2. Ancien et moderne, avec les dialectes (*dial.*) : berrichon (*berr.*), bourguignon (*bourg.*), champenois (*champ.*), franc-comtois (*fr.-c.*), normand (*norm.*), picard (*pic.*), wallon (*wall.*).

GERMANIQUE [1]

1. Gothique (*goth.*), haut et bas-allemand, ancien et moderne (*b. all.* = bas allemand, *holl.* = hollandais); nous avons mis à part l'anglais (anglo-saxon) et le scandinave (germanique septentrional).

GREC [1]

ITALIEN [2]

---

1. Ancien et moderne.

2. Ancien (*a.*) et moderne avec les dialectes : Abruzzes (*abr.*), arétin (*arét.*), bergamasque (*berg.*), bolonais (*bol.*), émilien (*ém.*), génois (*gén.*), lombard (*lomb.*), napolitain (*nap.*), piémontais (*piém.*), sicilien (*sic.*), toscan (*tosc.*), vénitien (*vén.*). Le sarde forme un groupe distinct.

LATIN [1]

1. Latin classique, bas-latin, latin vulgaire. — Dans les divers articles de ce recueil les mots latins ne sont pas cités selon un système invariable : ils se présentent tantôt avec la graphie classique, tantôt sous une forme plus ou moins voisine de la forme vulgaire probable ; les mots déclinables sont tantôt au nominatif, tantôt à l'accusatif ou même au cas régime vulgaire sans *m* finale ; pour les verbes la forme citée est parfois l'infinitif, parfois une forme personnelle. Il nous a paru inutile d'imposer à l'index une unité qui manquait au texte ; nous n'avons pas, d'autre part, cru nécessaire de marquer d'un astérisque les formes supposées qui ne diffèrent des formes attestées que par la graphie ou par des modifications phonétiques résultant de lois générales.

PORTUGAIS

PROVENÇAL [1]

---

1. Ancien et moderne, avec le catalan (*cat.*), le gascon (*gasc.*) et le franco-provençal (*f.-pr.*).

RÉTIQUE

ROUMAIN

RUSSE

SARDE

SCANDINAVE [1]

1. Danois (*dan.*), norois (*n.*), norvégien (*norv.*), suédois (*suéd.*).

VÉGLIOTE

LANGUES DIVERSES

III

INDEX DES MATIÈRES

LINGUISTIQUE GÉNÉRALE.

1. Généralités et langues autres que le français.

LANGUES DIVERSES.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION.



MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

RETURN TO → CIRCULATION DEPARTMENT
202 Main Library

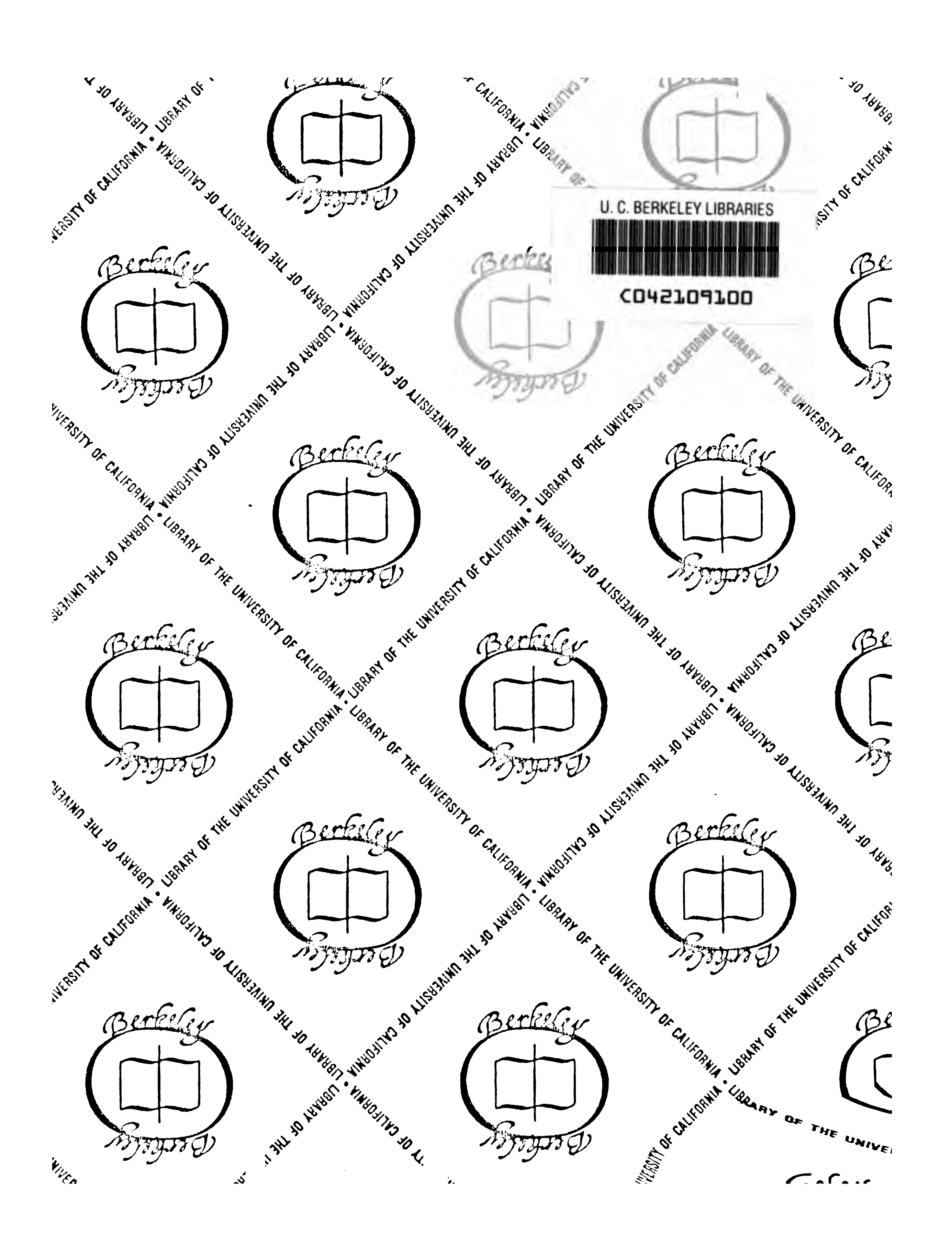
LOAN PERIOD 1 HOME USE	2	3
4	5	6

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS
Renewals and Recharges may be made 4 days prior to the due date.
Books may be Renewed by calling 642-3405

DUE AS STAMPED BELOW

DEC 10 1993		
AUTO DISC CIRC NOV 10 '93		

FORM NO. DD6
UNIVERSITY OF CALIFORNIA, BERKELEY
BERKELEY, CA 94720


U. C. BERKELEY LIBRARIES
C042109100
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA
Berkeley

